

HISTOIRE POPULAIRE

DES PAPES

HISTOIRE POPULAIRE

DES PAPES

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

BEAUGENCY. — IMPRIMERIE DE F. RENOU.

HISTOIRE POPULAIRE DES PAPES

LES PAPES

DES

TEMPS MODERNES

PAR

J. CHANTREL

TROISIÈME ÉDITION

TOME QUATRIÈME

PARIS
C. DILLET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE DE SÈVRES, 15

1866

LES PAPES

DU

QUINZIÈME SIÈCLE.

On a vu, dans le volume précédent, combien les Papes d'Avignon valurent mieux que la réputation qui leur avait été faite par des historiens hostiles ou trop crédules. Les Papes gagnent à être vus de près. A mesure que les études historiques deviennent plus sérieuses, plus impartiales, la figure de ces Pontifes, qui ont présidé aux destinées de l'Église et de l'humanité, grandit et s'épure; on est étonné de ne rencontrer que des vertus là où l'on s'attendait à gémir sur des vices odieux, et, dans les circonstances les plus défavorables, de n'avoir à déplorer que des faiblesses, apanage de la nature humaine, et non des crimes et des prévarications. La Papauté, même lorsqu'elle est représentée par des sujets moins dignes ou moins capables, reste toujours fidèle à sa mission; elle demeure la plus puissante et la plus invincible protectrice de la foi, de la discipline, des mœurs et de la justice. Indépendante, elle conduit la chré-

tienté dans une voie de triomphes et de prospérités; affaiblie et asservie dans son action extérieure, elle proteste encore, elle ne cesse de proclamer le droit et la vérité. On peut lui désobéir, mais elle ne donne que des ordres utiles et justes, et, quand elle veut éviter à ses enfants le malheur de la révolte, elle remplace les ordres par des conseils qui contiennent toujours le salut pour ceux qui les écoutent.

Les Papes qui se sont assis sur la chaire de saint Pierre pendant le grand schisme d'Occident n'ont pas tous montré les vertus et les qualités que l'histoire admire dans les Papes d'Avignon ; ils n'ont pas montré, en général, assez de bonne volonté pour faire cesser ce funeste schisme qui désolait l'Église, mais ils n'ont pas manqué non plus de mérite; les vrais Papes qui siégeaient à Rome, étaient fort éloignés de l'obstination et de l'ambitieuse opiniâtreté des deux antipapes qui ont siégé à Avignon, non sans quelque gloire aussi, et avec plus d'une qualité qui fait vivement regretter leur égarement. Enfin, l'impartialité et la juste appréciation des choses ne permettent pas de traiter leur conduite vis-à-vis les uns des autres avec la légèreté qui est le propre de Voltaire et de son école. Ces Papes, disent ces écrivains superficiels et ennemis, ne songeaient qu'à s'anathématiser réciproquement; les foudres pontificales se croisaient sur la route d'Avignon à Rome, et leur propre intérêt les animait beaucoup plus que les véritables intérêts de l'Église. S'il n'y avait pas eu quelque chose de plus sérieux dans cette longue querelle, les peuples et les princes n'auraient pas suivi les Papes. Mais les Pontifes de Rome étaient convaincus, et avec raison, qu'ils étaient les seuls légitimes; c'était le droit et la vérité qu'il s'agissait de défendre ; les abandonner eût été une prévarication. Que serait devenue la Papauté,

s'il eût été permis à quelques cardinaux mécontents de protester contre une élection valide et reconnue comme telle par toute l'Église pendant plusieurs mois? Que serait devenue l'unité de l'Église? Nous ne voulons pas juger les deux antipapes qui siégèrent à Avignon; le second surtout, l'habile et ambitieux Pierre de Lune, devait avoir quelques doutes sur sa légitimité; mais on sait avec quelle facilité on trouve sa propre cause meilleure que celle des autres, et, comme il y eut des saints dans les deux obédiences, on ne saurait déclarer absolument qu'il n'y eût que la mauvaise foi du côté des Pontifes d'Avignon.

Au reste, les Papes qui ont paru pendant le grand schisme ne se sont pas occupés que de leur querelle; les Pontifes romains méritèrent l'attachement de leurs sujets; ceux d'Avignon montrèrent, dans certaines circonstances, une fermeté qui leur fait honneur. Sans doute les tristes divisions de l'Église permirent à l'hérésie de relever la tête; mais il ne faut pas oublier que les erreurs de Wiclef et de Jean Hus furent comprimées pour le moment, et que près d'un siècle encore s'écoula sans que la chrétienté fût déchirée par les suites de la révolte de Luther.

Ayant fait, dans le précédent volume, l'histoire du schisme en lui-même, nous reprendrons dans celui-ci l'histoire des Pontifes qui se sont succédé pendant cette lamentable période, pour les faire connaître en eux-mêmes et pour raconter les autres faits religieux qui intéressent l'Église. Ce sera la première partie. Dans une seconde, nous ferons connaître les Papes qui ont suivi jusqu'à l'extinction complète du schisme sous le Pontificat de Nicolas V. Une troisième sera consacrée aux Papes qui ont régné depuis Nicolas V jusqu'à Alexandre VI. Les

attaques récemment renouvelées contre ce dernier Pontife, à cause de la restauration, entreprise par lui et achevée par Jules II, de la royauté temporelle des Pontifes romains, nous ont engagé à donner une place plus considérable à l'histoire d'Alexandre VI.

I

LES PAPES PENDANT LE GRAND SCHISME.

URBAIN VI.

(9 AVRIL 1378 — 15 OCTOBRE 1389.)

On a vu comment fut élu l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI, et comment, plusieurs mois après, le 20 septembre 1378, le cardinal de Genève fut élu par quelques cardinaux rebelles. L'antipape prit le nom de Clément VII. Il n'eut guère d'abord pour partisan de son schisme que le royaume de Naples, où régnait la reine Jeanne, femme aussi décriée par ses mœurs et ses crimes que remarquable par les plus brillantes qualités. Le schisme se serait éteint de lui-même, si la France n'y était entrée et n'avait fourni une résidence pontificale à Clément VII dans la ville d'Avignon. L'exemple de la France entraîna quelques autres pays; mais la plus grande partie de l'Europe, l'Angleterre en tête, reconnureut le Pape légitime. Sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte, embrassèrent vivement le parti d'Urbain VI.

Sainte Catherine de Sienne écrivit aux cardinaux qui

avaient fait l'élection schismatique d'Anagni : « Est-il donc vrai qu'au lieu d'être les boucliers de la foi, les défenseurs de l'Église, les pasteurs du troupeau, vous êtes des mercenaires et des ingrats! Car vous savez la vérité, vous savez, et vous l'avez dit mille fois, qu'Urbain VI est Pape légitime; que son élection a été bien plutôt l'œuvre de l'inspiration divine que de votre industrie humaine. Quelle est donc la cause de votre changement, sinon le venin de l'amour-propre qui empoisonne le monde? Voilà pourquoi, au lieu d'être les colonnes de l'édifice, vous flottez au gré du vent comme une paille légère. Au lieu d'être les fleurs qui parfument l'Église, vous l'infectez de vos erreurs; au lieu d'être la lumière placée sur la montagne, vous marchez à la suite de l'ange des ténèbres. »

Aux arguments que faisaient valoir les docteurs de l'université de Paris en faveur de Robert de Genève, les docteurs d'Oxford opposèrent les suivants, qui ne furent pas réfutés et qui ne pouvaient l'être : — 1° On prétend que l'élection d'Urbain VI n'a pas été libre; or, le peuple romain n'a point imposé aux cardinaux telle ou telle personne en particulier. Il demandait, et avec raison, que le Pape fût romain. Les cardinaux ne se sont pas même rendus à ce désir; ils ont choisi un Napolitain auquel la multitude ne songeait nullement. Les cardinaux ne peuvent donc se plaindre qu'on leur ait imposé un choix qui n'était pas le leur. — 2° L'archevêque de Bari, élu, refusa avec la plus grande insistance la Papauté qu'on lui offrait. Les cardinaux le supplièrent de céder à leurs vœux. Si l'élection n'eût pas été libre d'abord, elle l'était devenue alors. Au lieu de la révoquer, les cardinaux la renouvelaient par leurs iustances. Ils ne peuvent donc pas dire qu'Urbain VI a été

élu malgré eux. — 3° Les cardinaux l'ont couronné. Ceux même qui s'étaient éloignés de Rome y sont revenus pour cette cérémonie. Comment seraient-ils revenus sacrer un Pape qu'ils n'avaient pas élu? — 4° S'il y a eu violence exercée sur le conclave, ce ne fut que pendant une nuit. Or, durant trois mois, les cardinaux restèrent pacifiquement avec Urbain VI, reçurent de sa main la sainte communion, lui prêtèrent serment de fidélité, et sollicitèrent et en obtinrent des grâces. Le peuple ne resta pas trois mois en armes autour du palais pontifical. Les cardinaux étaient libres alors; ils traitaient donc librement Urbain VI en Pape. — 5° De deux choses l'une : ou les cardinaux ont su que Barthélemy Prignano était Pape, ou ils ont su qu'il ne l'était pas. Si, à leurs yeux, Prignano était Pape, pourquoi ont-ils élu Clément VII? S'il ne l'était pas, pourquoi ont-ils notifié à toute la chrétienté son élection comme légitime? Si cette notification n'était qu'un mensonge, ils ont donc trompé toute la sainte Église de Dieu; ils n'ont donc plus aucun droit à ce qu'on accepte désormais leur témoignage.

Les deux Pontifes rivaux s'anathématisèrent réciproquement, mais leur conduite était bien différente dans tout le reste. Urbain VI n'abandonnait aucun des droits de l'Église, et n'usait d'aucune condescendance coupable à l'égard des princes. C'eût été un Pontife accompli s'il eût eu moins d'amour pour les siens, particulièrement pour un neveu qui déshonorait son nom, et s'il eût eu plus de douceur pour les autres; car il avait des mœurs très-pures, il aimait la justice, il haïssait la simonie et le luxe, menait une vie austère, jeûnait presque tous les jours, et portait un cilice. Clément VII, au contraire, se plaisait dans le

luxe de sa cour; il percevait, pour l'alimenter, la plus grande partie des revenus ecclésiastiques du royaume de France et humiliait la dignité de sa tiare usurpée sous le bon plaisir du roi qui le soutenait. « Lamentable situation ! s'écrie à ce propos Clémengis, qui tenait cependant pour le pape d'Avignon. Notre pontife Clément s'était tellement rendu l'esclave des hommes de cour qu'il recevait d'eux, sans oser se plaindre, les traitements les plus indignes. C'était aux courtisans qu'il conférait les évêchés et les autres dignités de l'Église. Il s'attachait les princes par des présents, par les décimes qu'il leur accordait sur le clergé, par l'ascendant qu'il leur laissait prendre sur les ecclésiastiques; en sorte que les seigneurs séculiers étaient plus papes que le pape Clément lui-même. » Le Père Maimbourg, auteur d'une *Histoire du grand schisme* favorable aux papes d'Avignon, dit également [1], en parlant de l'antipape Clément : « Voulant vivre dans toute la splendeur et la magnificence d'un grand prince, et fournir à ses cardinaux de quoi entretenir leur cour et leur pompe mondaine, proportionnée à la sienne, il fut réduit à la fâcheuse et cruelle nécessité d'opprimer l'Église gallicane par des exactions insupportables,... peu appliqué aux affaires et peu scrupuleux. »

Il faut dire cependant que Clément VII fit quelques choix honorables pour l'Église : il créa cardinal le bienheureux Pierre de Luxembourg, qui brilla comme un astre de sainteté et de pureté à la cour d'Avignon. Pierre appartenait à cette illustre maison de Luxembourg qui venait de donner coup sur coup trois chefs à l'empire, et quatre rois à la Bohême. Il naquit le 20 juillet 1369, au château de

[1] Livre IV. Le P. Maimbourg est un historien du dix-septième siècle.

Ligny, en Barrois. Son père était Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Roussiac, châtelain de l'Isle et seigneur de Richebourg; sa mère, Mathilde de Châtillon, comtesse de Saint-Pol et dame de Fienne. Dès sa plus tendre enfance, il montra la plus vive piété. Étudiant à l'université de Paris, il devint le modèle de tous ses condisciples par sa douceur, sa modestie et sa pureté; il s'exhalait de sa personne comme une bonne odeur de vertu dont tous ceux qui l'approchaient ressentaient l'heureuse influence, et qui gagnait tous les cœurs. Il avait déjà, malgré son extrême jeunesse, le titre de chanoine de Paris, lorsque Clément VII, qui n'était sans doute pas fâché d'attacher à ses intérêts une illustre et puissante famille, le fit archidiacre de Dreux; peu de temps après, en 1383, il le mit à la tête du diocèse de Metz. Pierre n'avait pas quinze ans. Il paraît du reste qu'il ne reçut jamais des ordres sacrés que le diaconat, de sorte qu'il n'était qu'administrateur du diocèse. Mais, si la faveur l'avait élevé, il la méritait par son excellente vertu. Il partageait tout son temps entre la prière et le soin de son troupeau. Deux ans après, Clément VII le créa cardinal et l'appela auprès de lui. Le jeune prélat ne vit dans cette extraordinaire élévation qu'un motif de plus d'aspirer à la perfection. Dès lors, ses mortifications ne connurent plus de bornes; il réduisait sa chair en servitude par un rude cilice, des disciplines sanglantes, des jeûnes fréquents, des oraisons qui se prolongeaient fort avant dans la nuit. Plus d'une fois Clément VII lui recommanda de modérer ses pieuses pénitences : « Plût à Dieu, s'écria-t-il alors en « soupirant, plût à Dieu que ces recommandations fussent « nécessaires! mais je ne fais aucun bien! »

Le corps débile de Pierre de Luxembourg ne put supporter tant de rigueurs. Les médecins lui conseillèrent le séjour de Villeneuve. Ce changement ne produisit rien. L'heure de la récompense était venue ; il le comprit et ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Chaque jour il recevait deux fois l'absolution de ses péchés avec une grande effusion de larmes et se nourrissait du pain des forts. Quand le moment suprême arriva, il attacha au ciel un regard plein d'amour, et prenant entre ses mains le crucifix : « Seigneur, dit-il, je remets mon âme entre vos mains, » et il expira. C'était le 2 juillet 1387 ; il n'avait pas dix-huit ans. Les paroles ne sauraient rendre l'expression de joie sereine et d'ineffable beauté qui se peignit après la mort sur le visage pâle et décoloré du prédestiné. On eût dit que ce corps, si pur pendant sa vie, participait déjà au bonheur et à la gloire de son âme. Les nombreux miracles qui honorèrent le tombeau de Pierre de Luxembourg le firent plus tard inscrire au rang des bienheureux, sous le Pontificat du pape légitime Clément VII. « En parcourant, dit l'abbé Christophe, une carrière où le spectacle de la division afflige partout les regards, le catholique se repose avec complaisance sur ces vertus qui ne semblent pas appartenir à la terre[1]. »

Sainte Catherine de Sienne avait précédé le bienheureux Pierre de Luxembourg dans la joie et le bonheur du paradis. Un jour, le 29 avril 1380, qui était un dimanche, une pieuse veuve de Rome, appelée Semia, qui avait coutume de goûter dans la société de Catherine les douceurs d'une allégresse toute spirituelle, eut une merveilleuse

[1] *Histoire de la Papauté*, livre XIV.

vision. Il y avait trois jours qu'elle n'avait pu visiter sa sainte amie qu'elle savait sérieusement malade, mais sans la croire en danger. Ce dimanche-là, voulant aller à l'office solennel, elle avait résolu de dormir moins qu'à l'ordinaire afin d'avoir plus tôt préparé les choses nécessaires au ménage. Et comme il arrive à ceux qui sont très-occupés, en dormant, elle avait l'inquiétude du réveil. Tout à coup un enfant d'une merveilleuse beauté lui apparut et lui dit : « Ne te lève pas avant d'avoir vu ce que je vais te montrer. » Semia, bien que réjouie à cette vision, était toute préoccupée de l'office ; elle répondit : « O bel enfant, laissez-moi me « lever, car il ne m'est pas permis de manquer aujourd'hui « la messe. » Et l'enfant dit : « Non, il faut que tu voies ce « que Dieu daigne te montrer. »

Puis, la prenant par sa robe, il la conduisit dans un lieu assez vaste, en forme d'église ; il y avait au sommet un tabernacle d'argent ciselé et fermé : « Attends un peu, dit-« il, et tu verras ce qui est dans ce tabernacle. » Et voilà qu'un autre jeune enfant apporte une échelle pour atteindre au riche tabernacle. Avec une clef d'or il en ouvre la porte, et Semia voit une jeune fille d'une ravissante beauté. Sa robe blanche était ornée de bijoux précieux ; elle portait sur sa tête trois couronnes : la première, blanche comme la neige, était d'argent ; la seconde, d'argent mêlé d'or et de pourpre ; la troisième, d'or pur, était rehaussée de perles et de pierres brillantes. Semia cherchait en elle-même qui pouvait être cette jeune fille si bien parée ; elle lui trouvait de la ressemblance avec Catherine de Sienne, mais elle savait que celle-ci était plus âgée. L'enfant qui lui avait d'abord apparu lui dit : « Eh bien ! reconnaissez-vous cette belle jeune fille ? »

Semia répondit : « Elle ressemble de figure à Catherine de « Sienne, mais elle en diffère par l'âge. »

Pendant qu'elle la considérait toujours avec attention, la belle jeune fille sourit et dit aux enfants : « Vous voyez « bien qu'elle ne me reconnaît pas. » Alors vinrent quatre autres enfants semblables aux deux premiers : ils portaient une espèce de lit nuptial drapé de pourpre ; l'ayant déposé, ils montèrent l'échelle d'argent et voulaient porter la magnifique fiancée sur le lit, mais elle leur dit : « Laissez-« moi auparavant m'approcher de celle qui me voit, et qui « ne me reconnaît pas... Semia, dit-elle alors tu ne me re-« connais donc plus ? Je suis vraiment Catherine de Sienne. » Et Semia de s'écrier : « Quoi ! vous êtes Catherine, ma « mère spirituelle ? — En vérité, je suis ta mère, garde « bien le souvenir de ce que tu verras. » Les enfants la placèrent sur le lit nuptial et la portèrent dans le ciel.

Semia, suivant du regard cette trace lumineuse, vit sur un trône le roi couronné, tenant de sa main droite un livre ouvert. Catherine se prosterna aux pieds du roi et l'adora. Et le roi dit : « O ma fille ! ô mon épouse bien-aimée ! « soyez la bienvenue ! » Et elle lut dans le livre l'espace d'un *Pater* et d'un *Ave*. Puis le roi la releva, et elle se tint debout à côté du trône. Cependant la reine s'approchait, suivie de la magnifique cohorte des vierges. Chacune portait le signe de son martyre : Catherine d'Alexandrie, sa roue formidable ; Marguerite pressait du pied le dragon hideux, et la très-douce Agathe montrait ses mamelles sanglantes. Catherine descendit les degrés du trône et se mit à genoux devant la reine, qui lui dit en la relevant et lui donnant le baiser de paix : « Fille chérie, soyez la bienvenue ! » Elle embrassa ensuite toutes les saintes vierges en prononçant

leur nom béni. Et Semia répétait après elle cette litanie céleste. Puis elle se réveilla comme d'une extase.

Dans le même temps, Thomas di Pietro, protonotaire d'Urbain VI, et l'un des amis les plus dévoués de Catherine, dormait un peu vers l'aurore après les offices de la nuit. Il voit tout à coup, au milieu d'un ciel serein, une troupe d'esprits bienheureux, célébrant leur joie sur des instruments divins. Il demanda le sujet de ce triomphe : « Nous portons au ciel, lui dirent-ils, l'âme de Catherine « de Sienne. » Il contempla cette âme élue dans un cercle radieux, et, en se réveillant, il trouva sur ses lèvres un sourire ineffable [1].

Sainte Catherine de Sienne mourut en effet le dimanche 28 avril 1380. Les miracles se multiplièrent sur son tombeau et par son intercession. Le pape Pie II, qui était de Sienne, eut le bonheur de la canoniser en 1461. Il composa l'office de sa fête, des hymnes en son honneur et l'épitaphe de son tombeau. — Voici la bulle solennelle qu'il publia pour célébrer la merveilleuse vie de la vierge de Sienne; elle montrera les vertus qui embellissaient l'Église, même pendant le déplorable schisme d'Occident, et elle fera connaître au lecteur le soin avec lequel les Papes procédaient à la canonisation des héros chrétiens [2] :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Malgré la vie tout angélique que Catherine a menée sur la terre, il y a plus de quatre-vingts ans, quoique son nom

[1] Voir les Bollandistes, et l'*Histoire de sainte Catherine de Sienne* par Em. Chavin de Malan. Nous avons reproduit ici le texte de cet hagiographe.

[2] Nous empruntons la traduction de M. Em. Chavin de Malan.

soit devenu célèbre dans tout l'univers par une infinité de glorieux prodiges, jusqu'à présent, néanmoins, l'Église militante ne l'a pas mise au nombre des saintes vierges de Jésus-Christ; les Pontifes romains, mes prédécesseurs, n'ont encore rien décidé à cet égard. Urbain VI et après lui Innocent VII et Grégoire XII, qui tous avaient eu une connaissance particulière de cette illustre vierge et de sa sainte vie, avaient résolu de lui décerner cet honneur; mais, accablés d'un côté par les embarras du schisme qui déchirait alors l'Église, de l'autre par les chagrins et les sollicitudes de la guerre, ils ne purent s'occuper de cette canonisation; ce qui arriva, ce nous semble, par une disposition particulière de Dieu, car au milieu de la tempête des dissensions qui grossissaient tous les jours une obédience n'aurait-elle pas méprisé ce que l'autre obédience aurait accepté?

« Cette chose a donc été différée jusqu'à nous, et c'est à nous que la canonisation de cette pieuse vierge, notre contemporaine et notre concitoyenne, était réservée. Un Siennois, assis sur la chaire de saint Pierre, devait proclamer la sainteté d'une Siennoise, et nous en éprouvons une sainte joie. Quel est celui qui n'aime pas à célébrer les louanges de sa famille, de sa patrie, de sa ville natale, lorsqu'on peut le faire avec justice et avec honneur? Si l'on aime à exalter les actions, les vertus de tous les pays, n'éprouve-t-on pas plus de plaisir à préconiser ses amis et ses concitoyens! Nous aurions admiré les sublimes vertus de Catherine, son noble génie et son beau caractère dans toutes les nations; mais, nous l'avouons, nous avons eu un plus grand bonheur de contempler tout cela dans cette ville de Sienne qui nous a enfanté. Nous avons eu une plus large participation à ses mérites que si elle était née en Afrique, en Scythie ou

dans les Indes. Pourquoi le voisinage des saints n'aurait-il pas un privilége ?

« Pourtant, dans cette cause, nous sommes resté dans la vérité ; et à cause de l'amour de la famille et de la patrie, nous ne mettrions personne au nombre des saints sans les mérites, sans l'examen accoutumé et les cérémonies d'usage. Et, quoiqu'il nous ait été agréable d'entendre que la canonisation demandée était celle de Catherine de Sienne, nous n'avons rien négligé de tout ce qui se pratique dans une pareille solennité. La république de Sienne et plusieurs autres États, nos chers fils en Jésus-Christ Frédéric III, auguste empereur des Romains, et Pascal, doge de Venise, nous ont supplié de ne pas laisser privée des honneurs des autels cette vierge incomparable, à laquelle plusieurs peuples portent une ardente dévotion et dont les miracles sont publiés partout. Nous-même, nous rendant à Mantoue, nous avons reçu à Sienne, en consistoire public, une relation détaillée des vertus et des miracles de Catherine, et nous avons été vivement sollicité de l'inscrire au catalogue des saints ; et aussitôt nous y avons consenti. Mais, pour ne rien précipiter, nous avons chargé de vive voix trois de nos frères, cardinaux de la sainte Église romaine, un évêque, un prêtre et un diacre, d'instruire la procédure sur la vie et les mœurs de Catherine, sur les miracles qu'elle avait opérés pendant sa vie et après sa mort, en un mot, sur tout ce qui était nécessaire à sa canonisation, aux fins de nous en faire un rapport exact, dans un an et plus, en consistoire secret, dès que nous serons de retour à Rome.

« Après une recherche exacte des anciennes procédures faites à Venise et ailleurs, les témoins, de nouveau examinés, toutes choses mûrement vérifiées, une relation authen-

tique fut présentée par nos commissaires aux cardinaux et à nous séparément. Cette relation fut reproduite de nouveau par l'organe d'un avocat en consistoire public. Là, en présence de tous les prélats que nous avions réunis dans notre palais, à Rome, les cardinaux commissaires exposèrent encore une fois, par la bouche de notre vénérable frère Guillaume, évêque de Porto, Français de nation, le plus âgé d'entre eux, toute la procédure accompagnée de ses pièces justificatives. C'est de cette longue relation que nous avons extrait comme incontestable et avéré l'abrégé de la vie étonnante de Catherine.

« Cette vierge naquit à Sienne de parents de condition médiocre. Elle se consacra à Dieu dans un âge où elle pouvait à peine le connaître. A six ans, poussée par le désir de la solitude, elle s'échappa de la ville et alla se cacher dans une grotte solitaire ; mais une inspiration divine lui fit connaître qu'elle devait revenir chez ses parents. Aussitôt qu'elle sut réciter la Salutation angélique, elle se fit un devoir de se mettre à genoux à chaque marche, lorsqu'elle montait l'escalier de la maison paternelle, pour saluer la sainte Mère de Dieu. A l'âge de sept ans, elle voua à Dieu sa virginité. En récompense de ce sacrifice du matin, Dieu la favorisa d'une admirable vision, dans laquelle il lui apparut avec tout l'éclat de sa Majesté, et lui révéla les mystères les plus sublimes, mystères dont il n'est pas permis à l'homme de parler. Dès lors le cœur de cette innocente vierge fut à jamais scellé et fermé à tous les plaisirs du monde. Tout entière adonnée à l'exercice de l'oraison, Catherine affligeait son corps délicat par des disciplines et des jeûnes fréquents, enseignant et persuadant à ses jeunes compagnes les mêmes pratiques.

« Lorsqu'elle fut plus avancée en âge, elle se coupa les cheveux, refusa de se marier et supporta avec joie les injures et les mépris que cette résolution lui attira. Mais ce ne fut qu'après de longues et vives oppositions qu'elle reçut l'habit de saint Dominique, que portaient les sœurs de la Pénitence. Il lui fallut, avant de l'obtenir, faire longtemps dans la maison paternelle l'office de servante, emploi quelle remplissait avec délices, parce qu'elle s'estimait heureuse de paraître vile et méprisable aux yeux de tout le monde. Forte de l'agrément de son père, elle faisait d'abondantes aumônes aux pauvres, servait les malades avec une tendre charité et s'appliquait à consoler les opprimés et les prisonniers. En vain le démon lui suscita de violentes tentations; en vain les esprits de l'enfer se soulevèrent contre elle; elle les terrassa toujours avec la cuirasse de la pénitence et le bouclier de la foi.

« Ses paroles furent toujours pieuses et saintes; tous ses discours roulaient sur la religion, la piété, le culte divin, le mépris du monde, l'amour de Dieu et du prochain, le désir de la céleste patrie. Personne ne l'approchait sans devenir plus instruit et meilleur. Sa doctrine n'était point le fait de l'étude, mais de l'Esprit saint, qui se communique avec effusion aux âmes simples et aimantes. Elle était maîtresse avant d'avoir été disciple. De savants professeurs des saintes lettres et des prélats éminents, qui lui avaient proposé des questions élevées et difficiles sur la Divinité, furent surpris de la sagesse de ses réponses et se plurent à la reconnaître pour leur maîtresse; ils étaient venus comme des loups et des lions, et ils s'en retournèrent comme de doux agneaux; plusieurs même, étonnés de trouver dans une jeune fille cette sagesse toute divine, donnèrent leurs biens aux pau-

vres, embrassèrent la croix du Sauveur et menèrent une vie évangélique.

« Son abstinence fut extrême, l'austérité de sa vie admirable; car, après s'être retranché le vin, la chair et toute viande assaisonnée, elle finit par se priver même de légumes, et par prendre pour tout aliment le pain céleste dont le fidèle se nourrit au sacrement de l'autel. Plusieurs fois il lui arriva de ne prendre d'autre nourriture que la sainte Eucharistie depuis le jour des cendres jusqu'à la Pentecôte. Pendant huit ans, elle ne se soutint qu'avec un peu de suc d'herbes, que même elle ne retenait dans son estomac qu'avec beaucoup de peine. Elle se traînait à son repas comme au supplice; mais elle volait à la sainte communion, qu'elle faisait tous les jours, comme à un festin de noces. Elle portait un cilice sous son habit pour macérer sa chair. Elle n'avait ni coussins ni matelas; rarement donnait-elle deux heures au sommeil dans tout le jour et dans toute la nuit, et ce peu de repos, elle le prenait sur une planche, employant tout le reste du temps en veilles, en oraisons, en prédications et en autres œuvres de miséricorde. Souvent elle se donnait la discipline; sa tête était torturée par une douleur presque continuelle; elle n'était privée des souffrances d'aucune maladie. Elle soutenait avec les démons des luttes très-fréquentes, disant avec l'apôtre : *Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis forte.* Dans ses grands travaux elle n'avait aucune défaillance, et ne négligeait aucun des devoirs de la charité. Elle secourait et assistait les pauvres opprimés, convertissait les pécheurs et les amenait à la pénitence avec de douces paroles, donnant joyeusement à tous de salutaires avis. Elle indiquait promptement à chacun ce qu'il devait pratiquer, ou ce qu'il devait faire.

Tous ses soins tendaient à établir la paix; elle a éteint bien des haines, elle a apaisé bien des inimitiés mortelles. Pour réconcilier avec l'Église les Florentins interdits, elle traversa les Apennins et les Alpes; elle alla jusqu'à Avignon, auprès de notre prédécesseur le pape Grégoire XI, auquel elle manifesta, d'après une révélation divine, le vœu qu'il avait fait dans le plus profond de son cœur de retourner à Rome.

« L'esprit de prophétie reposa aussi en elle : elle a prédit beaucoup de chose longtemps avant l'événement; elle a manifesté bien des choses cachées. On la vit souvent ravie en extase par l'Esprit saint, suspendue en l'air, abîmée dans les contemplations célestes; elle se trouvait souvent, après la communion, tellement absorbée hors des sens, qu'elle ne sentait ni les piqûres ni les blessures.

« Le nom de Catherine était en vénération parmi les peuples. De toutes parts les malades, les possédés venaient à elle, et ils étaient guéris. Au nom de Jésus-Christ, elle commandait aux maladies de cesser, et les maladies cessaient à l'instant; elle ordonnait aux démons de quitter le corps des obsédés, et les démons retournaient dans les enfers. Toutes ces choses la mirent en grande considération auprès des Souverains-Pontifes Grégoire XI et Urbain VI, qui l'employèrent en diverses ambassades et l'enrichirent de plusieurs priviléges et de grâces singulières.

« Le Seigneur voulant enfin la récompenser de ses travaux, appela à lui sa pieuse servante. Elle mourut à Rome à l'âge de trente-trois ans. Son âme fut glorieusement élevée au ciel, comme d'étonnantes et merveilleuses révélations le firent connaître à quelques personnes, et principalement au Frère Raymond, de Capoue, son confesseur, professeur

de théologie et ensuite maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce religieux se trouvant à Gênes au moment de la mort de cette vierge, la vit, à l'heure des matines, dans une auréole de gloire, qui éblouit ses yeux et remplit son cœur d'une consolation ineffable. Son corps, après être resté, quelque temps exposé fut inhumé dans l'Église de la Minerve, au milieu de la vénération et de la dévotion de tout le peuple. Beaucoup de malades furent guéris en approchant de ce saint corps; d'autres recouvrèrent la santé par le seul contact des objets qui avaient touché cette précieuse dépouille. Comme tous ceux qui invoquaient la protection de la bienheureuse Catherine auprès de son céleste Époux étaient exaucés, plusieurs, attirés par le bruit de tant de merveilles, se hâtèrent de recourir à sa protection. Ce concours rendit son nom vénérable dans tous les pays, et à Venise et dans d'autres lieux où elle n'était jamais allée, on célebra solennellement sa mémoire en lui adressant des vœux.

« Notre Frère, l'évêque de Porto, ayant ainsi exposé son rapport en présence des cardinaux, et affirmé que tous ces faits reposaient sur des preuves solides et évidentes, les cardinaux et autres prélats qui se trouvaient en grand nombre furent priés de donner chacun leur avis; tous à l'unanimité déclarèrent que la glorieuse servante de Dieu méritait les honneurs de la canonisation, et pensèrent qu'il fallait y procéder sans délai.

« Ayant ouï, pendant une longue séance, tout ce que ci-dessus, nous décrétâmes qu'on préparerait avec tout l'appareil possible, dans la basilique du Prince des apôtres, une estrade élevée, du haut de laquelle on prononcerait, après la célébration des saints mystères, un discours sur la

vie et les miracles de la bienheureuse Catherine, et les autres cérémonies accoutumées en pareille circonstance. Nous avons résolu de procéder par ces paroles, en présence du peuple et du clergé, à la canonisation de la sainte :

« Au nom de Dieu tout-puissant et éternel, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'exaltation de la foi catholique et le progrès de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de la nôtre, nous déclarons que Catherine de Sienne, vierge d'illustre et immortelle mémoire, dont le corps repose à Rome dans l'église des Dominicains dite de la Minerve, fait partie, dans la céleste Jérusalem, des chœurs des bienheureuses vierges, et qu'elle est couronnée d'une gloire éternelle, comme l'a mérité sa vertu, aidée de la grâce divine. Nous décidons et arrêtons quelle sera vénérée en particulier et en public comme sainte ; nous ordonnons encore qu'elle sera inscrite au catalogue des saintes vierges qu'invoque l'Église romaine ; nous décrétons enfin que sa fête sera célébrée dans toute l'Église le premier dimanche de mai[1], et qu'on lui rendrait tous les honneurs décernés aux autres saintes vierges ; de plus nous accordons à perpétuité à tous ceux qui, dans cette fête, visiteront son tombeau, indulgence de sept ans et de sept quarantaines, en la forme accoutumée dans l'Église.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation du Seigneur 1461, le 29 juin, la troisième année de notre Pontificat. »

On vient de voir que sainte Catherine avait reçu le don

[1] Le pape Urbain VIII, par un bref en date du 16 février 1630, a décidé que la fête de sainte Catherine serait désormais fixée au dernier jour d'avril, lendemain de sa mort.

de prophétie. Étant à Pise, elle avait prédit le schisme. Son confesseur, Raymond de Capoue, qui écrivit plus tard sa vie, voyant la prédiction accomplie, la lui rappela un jour. Elle s'en souvenait fort bien et ajouta : « Comme je vous ai « déjà dit alors que ce que vous aviez à souffrir n'était que « du lait et du miel, de même je vous dis que ce que vous « voyez à présent n'est que jeu d'enfants en comparaison de « ce qui sera, spécialement dans la patrie environnante. » Le père Raymond lui dit : « Très-chère Mère, après ces « maux, qu'y aura-t-il dans l'Église? — A la fin de ces tribu- « lations et de ces angoisses, répondit-elle, Dieu, d'une « manière imperceptible aux hommes, purifiera sa sainte « Église ; il suscitera l'esprit des élus, et il en suivra une « telle réformation de la sainte Église et une telle rénovation « des saints pasteurs, que mon esprit, rien que d'y penser, « en tressaille de joie dans le Seigneur. Comme je vous ai « déjà dit plusieurs fois, l'Épouse, qui est maintenant quasi « toute défigurée, et couverte de haillons, sera alors très- « belle, ornée de précieux joyaux et couronnée du diadème « de toutes les vertus. Tous les peuples fidèles se réjouiront « de se voir illustrés par de si saints pasteurs; les peuples « infidèles eux-mêmes, attirés par la bonne odeur de Jésus- « Christ, reviendront au bercail catholique et se converti- « ront au véritable pasteur et évêque de leurs âmes. Rendez « donc grâce au Seigneur, parce que, après cette tempête, « il donnera à son Église une sérénité extraordinairement « grande. »

Un savant et pieux historien de l'Église[1] fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Ni Catherine ni Raymond n'ont

[1] Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, liv. LXXXI.

vu l'accomplissement de cette prédiction. Au moment où nous écrivons ces lignes, 1844, dit-il, des hommes de bonne foi commencent à entrevoir les premiers rayons de cette grande sérénité après la tempête : tempête séculaire, qui a commencé par le grand schisme de l'Occident au quatorzième siècle, continué par la grande révolution d'Allemagne au seizième, et finira probablement par la grande révolution de France au dix-huitième ; tempête effroyable qui a bouleversé jusque dans ses abîmes l'Océan religieux et politique de l'humanité pour que tous les chrétiens apprennent, pasteurs et ouailles, à toujours mettre leur confiance, non dans tel pays, telle nation, tel empire, telle dynastie, tel roi, tel homme, mais en Dieu seul, et à leur humble et active coopération à sa providence, qui emploie la tempête même à faire entrer plus vite au port.

« En effet, que voyons-nous à la fin de cette tempête de quatre ou cinq siècles ? Nous voyons précisément ces merveilles dont la vue prophétique, dont la seule pensée faisaient tressaillir d'allégresse sainte Catherine de Sienne. Nous voyons tous les peuples fidèles, et en Italie, et en France, et en Allemagne, et en Hollande, et en Angleterre, et en Écosse, et en Irlande, et en Espagne, et en Amérique, et en Afrique, et à Constantinople, et en Syrie, et en Chaldée, et au Thibet, et dans l'Inde, et dans le Tonquin, et en Chine, et en Corée, et dans l'Océanie, se réjouir des bons et saints pasteurs que Dieu leur donne ou leur envoie. Nous voyons Dieu partout suscitant ou ressuscitant l'esprit de ses élus : l'esprit de saint Léon et de saint Grégoire dans la chaire apostolique ; l'esprit de saint Anathase et de saint Ambroise parmi l'épiscopat ; l'esprit de saint Jérôme, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Dominique de

saint François, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul, parmi les prêtres et les religieux. Nous voyons l'Église, belle comme en ses plus beaux jours, ornée du diadème de toutes les vertus, du lis sans tache d'une infinité de vierges, des palmes immortelles d'une infinité de martyrs de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de tout pays, depuis la multitude de prêtres et de fidèles qui, il y a cinquante ans, confessaient la foi du Christ et de son Église dans les prisons et sur les échafauds de France, jusqu'à nos frères et sœurs d'Orient qui confessent aujourd'hui encore la même foi dans les prisons et sur les échafauds du Tonquin, de la Chine et de la Corée. Nous voyons l'Église, unissant la beauté d'épouse à la tendresse de mère, attirer à elle les enfants et les peuples qui l'avaient quittée, ou même qui ne lui avaient jamais appartenu. La Hollande, l'Angleterre, l'Écosse, après avoir si longtemps persécuté ses enfants, commencent à regretter de n'être plus du nombre, commencent à tourner vers elle des regards attendris, laissent à ses évêques plus de liberté, secondent quelquefois ses missionnaires avec plus d'efficacité que ne fait la France. Les meilleures têtes de l'Angleterre protestante travaillent à justifier l'Église romaine et ses Pontifes contre les préventions nationales de certains catholiques. En même temps les sauvages des forêts américaines, les anthropophages des îles de l'Océan demandent des prêtres pour devenir des anges de douceur, de piété, de bienveillance. Et, pour leur en procurer, les fidèles de toutes les parties du monde mettent ensemble leurs prières et leurs aumônes, et de nouvelles congrégations d'apôtres se forment, les anciennes se raniment, et le martyr est un attrait de plus pour les émules de saint François Xavier.

« Et qui est-ce qui a donné le branle à tout cela? Nul roi, nul peuple, nul homme. Ces œuvres infinies de foi et de charité sortent comme de dessous terre. C'est Dieu qui a dit de nouveau : Que la terre produise! et la terre produit. C'est Dieu qui, comme l'a prédit sainte Catherine de Sienne, réforme, renouvelle son Église d'une manière imperceptible à l'homme. »

Depuis bientôt vingt ans que le savant abbé Rohrbacher a écrit ces lignes, d'immenses événements se sont accomplis, d'immenses événements se préparent. On pouvait croire que toute la partie menaçante de la prédiction de sainte Catherine était accomplie et que l'Église n'avait plus qu'à recueillir les fruits de la paix et de la sérénité. On voit maintenant que ce n'était qu'un fugitif temps de calme entre deux orages, une trêve qui permettait à l'Église de reprendre haleine et de se préparer à de nouvelles tempêtes. Au moment où nous écrivons, janvier 1862, les calamités futures menacent de surpasser les calamités passées[1]: l'Église est assaillie dans son chef avec une fureur inconnue jusqu'ici, le schisme est présenté aux peuples comme un moyen de salut, et c'est dans l'Italie même, *dans la patrie environnante,* comme disait sainte Catherine de Sienne, que l'enfer déploie toute sa rage. Mais aussi que de promesses déjà, que de bénédictions, que d'espérances! et comme les signes qui annoncent l'accomplissement entier de la prophétie deviennent de plus en plus éclatants! L'union règne dans les rangs de l'épiscopat et du clergé, et les fidèles suivent avec docilité, avec intrépidité leurs pasteurs. Les protestants

[1] Ce que nous disions en 1862 est encore aussi actuel en 1866.

continuent de revenir à l'Église et admirent la sereine magnanimité du Pontife suprême. La hiérarchie catholique est rétablie en Angleterre et en Hollande ; presque tous les ans, l'immortel Pie IX crée de nouveaux évêchés ; les missionnaires catholiques sont partout ; l'Espagne a ouvert le Maroc à la prédication évangélique ; la France a ouvert la Chine; la Cochinchine est à la veille de voir cesser la persécution par le triomphe des armes françaises et espagnoles, les Bulgares reviennent en foule à l'Église ; enfin l'Orient s'ébranle, et Pie IX prend chaque jour de nouvelles mesures pour accélérer le retour des Orientaux à l'unité. Sans doute ce sont des triomphes qui font rugir l'impiété et qui la poussent à tenter un dernier assaut ; c'est la proclamation de l'Immaculée-Conception de la vierge Marie qui a excité la rage de l'enfer, et les chrétiens peuvent s'attendre à de terribles épreuves ; mais ils ne peuvent oublier que c'est dans les épreuves que l'Église se fortifie, que c'est lorsqu'elle paraît abattue qu'elle triomphe, et que, selon la magnifique expression employée par Pie IX dans une de ses dernières allocutions au Sacré-Collége des cardinaux, les tempêtes qui menacent d'engloutir la barque de Pierre ne font que la soulever de plus en plus haut au-dessus des flots.

BONIFACE IX.

(3 NOVEMBRE 1389 — 1er OCTOBRE 1404.)

A la mort d'Urbain VI, on espéra un moment voir finir le schisme ; mais les cardinaux romains, refusant de reconnaître l'antipape Clément VII, élurent le cardinal Pierre Tomacelli, qui prit le nom de Boniface VIII, et, quelques années après, en 1394, les cardinaux avignonais élurent

Pierre de Lune, Aragonais, qui prit le nom de Benoît XIII. Tomacelli n'avait que quarante-cinq ans; il était né à Naples d'une famille pauvre, mais honorable et ancienne. Arrivé à Rome comme un modeste clerc, il avait été distingué par Urbain VI, qui le fit protonotaire, cardinal-diacre et cardinal-prêtre. Il se recommandait par un extérieur agréable, par sa prudence et sa réserve et par une grande pureté de mœurs. Il se montra d'abord très-disposé à travailler à l'union de l'Église et rendit la pourpre à quatre cardinaux destitués par Urbain, parmi lesquels se trouvait le cardinal de Parata, dit des *Trois-Chapeaux*, qui avait embrassé le parti de Clément VII et revint à l'obédience de Boniface IX. Les affaires de Naples occupèrent les deux Pontifes de Rome et d'Avignon qui y soutenaient des candidats contraires. L'élection de Pierre de Lune par les cardinaux d'Avignon rendit la fin du schisme impossible et continua les troubles d'Italie. Les Romains eux-mêmes se fatiguèrent de leur tranquillité et forcèrent le Pape de résider successivement à Pérouse et à Assise. Boniface IX fit preuve en cette circonstance d'une très-grande longanimité; il laissa le feu de la sédition s'éteindre de lui-même. En l'année 1400, les Romains, qui craignaient de perdre les bénéfices du jubilé si le Pape était absent, le rappelèrent; il revint et mérita cet éloge autrefois donné à Fabius dans sa guerre contre Annibal : *Cunctando restituit rem*, c'est en temporisant qu'il rétablit les affaires.

Des événements importants pour la chrétienté se passèrent pendant le Pontificat de Boniface IX.

D'abord en Allemagne. « Le règne de Charles IV, dont on se plaignait tant et qu'on accuse encore, dit Voltaire, est un siècle d'or, en comparaison du temps de Venceslas,

son fils. » Si Voltaire est d'une sévérité injuste envers Charles IV, il ne dit que la vérité en parlant de Venceslas. La vie de ce misérable empereur fut un tissu de débauches, de cruautés, de bassesses et de vices hideux, parmi lesquels l'ivrognerie tenait le premier rang. Son amour pour d'infâmes plaisirs et son indolence lorsqu'il s'agissait d'affaires sérieuses, firent le malheur de l'Allemagne. Il laissa désoler par l'anarchie et le brigandage les pays qu'il devait gouverner et protéger, et permit aux seigneurs de former des ligues qui, sans ramener l'ordre, anéantirent complétement son autorité. Il publia enfin (1389) une *paix publique* qui avait pour but de réprimer les désordres et qui ne réussit qu'à moitié. La Bohême, où il résidait habituellement, et Prague, sa capitale, avaient le triste privilége de sentir de plus près sa dégoûtante tyrannie. La reine elle-même, malgré sa vertu, était en butte à ses outrages et à ses indignes soupçons. Le tyran s'avisa un jour de vouloir connaître la confession de la reine, il exigea du confesseur des révélations qui sont interdites aussi bien par les lois humaines que par les lois divines; le digne prêtre résista; c'était saint Jean Népomucène, que le nouveau Néron fit précipiter dans la Moldau, donnant ainsi au secret de la confession son martyr (1393). Enfin il se rendit si odieux en Bohême par ses cruautés, que son frère Sigismond, alors roi de Hongrie, et son cousin Josse de Moravie, unis à l'archevêque de Prague, le firent enfermer (1394). Il parvint à s'échapper, et sembla n'avoir recouvré la liberté que pour vendre à Jean Galéas Visconti le titre de duc de Lombardie, puis la souveraineté de presque toutes les villes lombardes qui relevaient de l'empire. Il était difficile de supporter plus longtemps un tel chef; les électeurs assemblés à Francfort se décidèrent à

le déposer, et élurent à sa place Frédéric, duc de Brunswick, qui fut assassiné quelques jours après par le comte de Waldeck pour une querelle particulière. La déposition de Venceslas n'en fut pas moins maintenue : Robert ou Rupert, comte palatin du Rhin, fut élu à la place de Frédéric (1400). Venceslas protesta, mais sans se mettre en peine de faire valoir par les armes sa protestation. Il conserva le titre d'empereur et continua de gouverner ou plutôt de tyranniser son royaume de Bohême jusqu'à sa mort, arrivée en 1319.

Pendant que le chef de l'empire s'enfonçait ainsi dans la honte, que l'Angleterre continuait sa guerre contre la France, châtiée dans son roi Charles VI qui avait perdu la raison, et dans sa reine Isabeau de Bavière, femme sans mœurs et vendue à l'Angleterre ; pendant que l'Italie était désolée par la guerre civile et l'Église déchirée par le schisme, les Turcs ottomans s'avançaient chaque jour vers l'Occident, punissant l'empire grec de ses défections et de sa corruption, et menaçant l'Europe. Othman, fondateur de la dynastie ottomane, n'avait encore qu'une petite principauté dans l'Asie mineure, lorsqu'il se déclara indépendant des Mongols en 1299 ; son fils Orkhan fit de Brousse, l'ancienne Pruse, capitale de la Bithynie, la capitale du nouvel empire, en 1326 ; la création de la célèbre milice des Janissaires remonte au règne de ce sultan, qui prit le titre de *padischah*, gardien puissant ou grand souverain. Amurath Ier, fils et successeur d'Orkhan, devenu maître de toute l'Asie mineure, franchit l'Hellespont, conquit la Thrace, la Macédoine et l'Albanie, et fit d'Andrinople, en 1365, le siége de son empire. L'Europe, jusqu'alors toute chrétienne, à l'exception du coin de terre qui restait aux Maures en Espa-

gne, eut la douleur et la honte de voir l'islamisme s'établir dans ses provinces les plus belles et les plus anciennement chrétiennes : c'était là le fruit de ses divisions.

Cependant quelques cœurs généreux s'émurent: Amédée de Savoie vint au secours de Jean Paléologue, son parent, et prit Gallipoli aux Turcs (1366). Paléologue quitta Constantinople, vint lui-même à Rome implorer le secours de l'Occident et abjura le schisme. Le pape Urbain V lui remit des lettres pressantes qu'il adressait en sa faveur aux princes chrétiens. Arrivé à Venise, le malheureux empereur fut arrêté pour dettes au nom de quelques marchands, et il fallut payer pour obtenir sa délivrance. Voilà où en était réduit le successeur du grand Constantin! Il avait deux fils: l'aîné, Andronic, vivait en otage à la cour d'Amurath, pendant que le second, nommé Manuel, combattait les Turcs en Macédoine. Manuel fut obligé de se livrer lui-même à son ennemi. « Fils du roi des Grecs, lui dit Amurath, j'estime « ton courage et je plains ton infortune. Je ne te blâme point « d'avoir voulu recouvrer l'héritage de tes ancêtres; mais « Dieu me l'a donné, et tes efforts seraient inutiles. Retourne « chez ton père; je vais lui permettre de te recevoir. » Jean Paléologue n'était donc plus que le tributaire du sultan. Amurath le lui fit sentir dans une autre occasion: Andronic, fils de Jean, et Koutouz, fils d'Amurath, qui vivaient ensemble, avaient comploté de renverser leurs pères du trône. Amurath connut le complot; il fit arracher les yeux de son fils, et donna l'ordre à l'empereur grec de faire subir la même peine à Andronic. Jean obéit; mais, par la pitié des bourreaux, Andronic ne perdit qu'un œil. Fils dénaturé, il se fit aider des Génois pour renverser son père, et se proclama empereur (1378). Les Vénitiens délivrèrent Jean et

le replacèrent sur le trône; le père et le fils se réconcilièrent.

De pareils événements ne pouvaient que favoriser les projets d'Amurath. Délivré d'une révolte des émirs d'Asie, il avait été rappelé en Europe par une ligue des peuples slaves, formée sous la conduite du despote ou roi de Servie, nommé Lazare. Les armées ennemies se rencontrèrent dans les plaines de Cassovie (Kossova), à cinquante lieues environ au sud de Belgrade. Amurath remporta la victoire; mais au moment même de son triomphe, un Serbe, gendre de Lazare, se présente devant la première ligne des janissaires, saute à bas de son cheval, s'annonce comme transfuge et demande à parler au sultan. On le laisse approcher, il s'incline, baise le pied du padischah qu'il saisit de la main gauche en l'attirant à lui brusquement, et le frappe au cœur d'un poignard. Le Serbe fut immédiatement massacré; Lazare, qui tomba entre les mains de Turcs, eut la tête tranchée (1389).

Bajazet surnommé *la Foudre* à cause de la rapidité de ses marches (*Bayézid il Dérim*), rapporta à Brousse le corps de son père et s'occupa aussitôt de le venger. Le nouveau sultan ne connaissait pas la pitié. Il fit périr, en montant sur le trône, un de ses frères qui lui faisait ombrage, inaugurant ainsi la cruelle politique suivie jusque dans ces derniers temps par les padischahs, puis il immola plusieurs milliers de prisonniers chrétiens à la mémoire de son père, et il exigea de Jean Paléologue un énorme tribut et la démolition de deux tours qui défendaient une des portes de Constantinople. Le faible empereur se soumit parce qu'il avait eu déjà la faiblesse de donner son fils Manuel en otage, mais il succomba à la douleur (1391). Manuel Pa-

léologue parvint à s'échapper de la *Porte* et à s'asseoir sur un trône qui s'écroulait pièce par pièce.

Bajazet réprima une dernière révolte des émirs d'Asie et reparut en Europe. D'Andrinople, où il avait concentré ses troupes, il menaçait à la fois la Valachie, la Bulgarie et la Bosnie. La Valachie se soumit, la Bulgarie fut deux fois conquise, et vit Sisman, son dernier roi, tué par le terrible sultan (1396); la Bosnie fut envahie; les Ottomans arrivaient au Danube et la Hongrie était menacée. Le roi de Hongrie, Sigismond, fit appel aux princes d'Occident. L'Allemagne fournit des soldats; Philibert de Naillac, grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean, arriva avec six cents chevaliers; la noblesse de France retrouva l'élan des croisades; elle envoya le comte Philippe d'Artois, l'amiral Jean de Vienne, le comte de la Marche, cousin du roi, le sire de la Trémouille, le maréchal de Boucicault, Louis de Brézé, avec huit mille gentilshommes, tandis que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, offrait son fils aîné, le comte de Nevers, depuis connu sous le nom de *Jean sans Peur*, qui devait aller ainsi gagner ses éperons en Orient sous la conduite du sire Enguerrand de Coucy. Francs, Allemands, Hongrois, Polonais et Valaques étaient pleins de courage et d'ardeur. On mit le siége devant Nicopolis. Bajazet parut le 28 septembre 1396 pour délivrer la ville et arrêter les croisés, à qui de premiers succès avaient inspiré une folle confiance. Surpris de l'arrivée de Bajazet, qu'ils n'attendaient pas, les croisés se précipitèrent sans ordre; les Français marchaient en tête : « Levez ma bannière, avait crié le connétable Philippe d'Artois, en montant à cheval, et qui veut faire des mains la suive! » Le premier élan des Français les porta jusqu'au milieu des janissai-

res, où l'étendard du Croissant annonçait la présence de Bajazet. Là eurent lieu bien des exploits incroyables de courage et d'audace. Jean de Vienne et le sire de la Trémouille tombèrent au plus fort de la mêlée. En même temps des cris perçants annonçaient que les Hongrois étaient défaits, que les Valaques avaient tourné le dos, et que Sigismond fuyait vers le Danube. Une dernière charge des spahis (cavalerie régulière des Ottomans) acheva d'écraser les Français : le jeune comte de Nevers, Philippe d'Artois, le sire de Coucy, Boucicaut et un petit nombre de chevaliers criblés de blessures restèrent aux mains des vainqueurs. Bajazet les fit tuer tous, à l'exception du comte de Nevers et d'une vingtaine d'autres parmi lesquels se trouvait le maréchal de Boucicaut, qu'il rendit plus tard moyennant rançon. Telle fut la bataille de Nicopolis, où périt l'élite de la noblesse française. Boucicaut revint huit ans après venger ses compagnons d'armes et obtint quelques succès contre les Turcs (1399). Manuel se rendit avec lui en Europe pour solliciter de nouveaux secours; il revenait en Orient, affligé du peu de succès de ses démarches, lorsqu'il apprit qu'une diversion inattendue éloignait pour un temps les Ottomans de ses États. Tamerlan s'avançait et Bajazet marchait contre lui; c'était un dernier répit que la Providence accordait à l'empire grec.

La décadence des Gengiskanides avait commencé à la mort du fameux conquérant : c'était cependant la postérité de Gengis qui régnait au Kaptchak, en Perse, dans une partie de l'Inde, en Tartarie et en Chine, mais les discordes affaiblissaient les Mongols, et peu à peu les peuples soumis reprenaient leur indépendance. En Chine, les successeurs de Koubilaï-Khan virent peu à peu leur autorité minée par

l'influence renaissante des Lettrés; le caractère faible du dernier et son amour des plaisirs ranimaient le courage de ceux qui voulaient chasser les étrangers. Il ne fallait plus qu'un chef; ce chef se trouva être le fils d'un pauvre cultivateur qui, dégoûté des humbles fonctions qu'il remplissait dans un couvent de bonzes, se joignit aux mécontents, et, par son intelligence et son habileté vint à bout de fonder une nouvelle dynastie, celle des Ming (1368).

Pendant ce temps, la horde du Kaptchak s'usait au contact des races européennes; depuis la mort d'Abousaïd, dernier khan mongol de la Perse (1335), plusieurs dynasties rivales se disputaient ce pays, et les princes du Dchagataï, établis au centre même de la domination mongole, n'avaient pu faire respecter leur autorité, malgré leurs prétentions belliqueuses et le pavillon impérial qui flottait sur leurs tentes : un grand nombre de chefs s'étaient rendus indépendants, et les khans de Kachgar, aidés des Kalmouks, avaient fini par les asservir.

Alors parut un nouveau conquérant descendu de Gengis-Khan par les femmes, et né dans la Transoxiane, en 1336, jeté au désert à l'âge de trois ans sans autre ressource qu'un cheval, un chameau et quelques compagnons, par un chef indépendant qui s'était emparé de sa petite principauté. Arrivé à l'âge de vingt-cinq ans, *Timour Lenç* ou *le Boiteux,* dont on a fait le nom de *Tamerlan,* entreprit de relever son drapeau; un premier échec le rejeta dans le désert, mais il revint à la charge, battit les Kalmouks sous les murs de Samarcande (1363), s'empara de cette ville, la fortifia de murailles, l'embellit de palais et régna en souverain sous la suzeraineté nominale du khan de Dchagataï. Sept ans plus tard, la grande assemblée des familles (*kouriltaï*)

l'investit de l'autorité suprême sous le titre de *Sahab-Kéran*, prince des Cornes, c'est-à-dire roi de l'Orient et de l'Occident, et il jura de combattre tous les princes de la terre (1370). En dix ans, le Dchagataï fut soumis, toutes les dynasties locales renversées, le Kachgar et le Kharism noyés dans des flots de sang. Quinze années furent ensuite employées à conquérir tous les pays situés entre l'Oxus, l'Euphrate et le Volga, entre la mer Noire et la mer des Indes ; l'Iran (Perse), l'Irak-Arabi, l'Al-Djézireh, l'Arménie, la Géorgie, le Kaptchak. Du sud de la Russie, où il détruisit Azov, il s'élance ensuite vers l'Inde, franchit le Sind (Indus), incendie Delhi, qui ose résister, et fait égorger cent mille captifs pour punir cette ville de sa résistance (1398) ; puis il revient vers l'ouest, enlève la Syrie au soudan d'Égypte (1400), court à Bagdad, qu'il détruit (1401), et où il érige cent vingt pyramides hideuses avec quatre-vingt-dix mille têtes coupées. Alors il songe à punir l'insolence de Bajazet qui avait osé mépriser ses menaces, faire couper la barbe à ses envoyés, et ne pas respecter les princes qu'il prenait sous sa protection.

Ces deux farouches conquérants se rencontrèrent dans les plaines d'Angora (Ancyre). Bajazet avait quitté le siége de Constantinople qu'il venait d'entreprendre ; il avait, dit-on, sous ses ordres quatre cent mille hommes accoutumés à la victoire[1] ; Tamerlan commandait à huit cent mille barbares. Le choc fut épouvantable ; pendant trois jours le sang coula et les cadavres s'amoncelèrent. Enfin, l'armée des Mongols enferma celle des Turcs dans ses deux ailes comme dans deux énormes serres ; les musulmans plièrent,

[1] Beaucoup d'historiens ne donnent que 100,000 hommes à Bajazet.

les auxiliaires chrétiens (les Serbes) se battirent avec un courage qui mérita les éloges de Tamerlan lui-même; les janissaires se firent tuer jusqu'au dernier. Bajazet, vaincu, essaya de fuir; son cheval s'abattit sous lui, il fut fait prisonnier avec un de ses enfants (1402). On le conduisit à Tamerlan qui jouait aux échecs devant sa tente avec le plus jeune de ses fils. Le Mongol acheva sa partie et lui dit : « Il « faut que Dieu fasse bien peu de cas des empires, puisqu'il « les donne à un borgne comme toi et à un boiteux comme « moi. » Bajazet, en effet, était borgne.

Tamerlan traita son captif avec bienveillance. On a dit qu'il l'avait fait enfermer dans une cage de fer. Cette erreur vient sans doute de ce que Bajazet ayant essayé de s'enfuir, on lui mit des entraves, et on le surveilla dans une chambre grillée [1]. On a dit aussi, mais sans preuves, que Tamerlan se servait du corps du sultan vaincu comme d'un marchepied pour monter à cheval, qu'il le forçait à se tenir sous sa table pendant les repas et à ne se nourrir que des morceaux qui tombaient à terre, et que Bajazet se tua en se frappant la tête contre les barreaux de sa cage. Suivant des récits plus vraisemblables, le conquérant tartare le traita au contraire avec générosité, et il se préparait à renvoyer libre son captif, lorsque celui-ci mourut d'apoplexie, au bout de huit mois de captivité.

Tamerlan disposa en maître de l'Asie mineure, qu'il partagea entre un fils de Bajazet et plusieurs émirs seldjoucides. S'il avait eu une flotte, il eût sans doute franchi le détroit, et l'Europe, un moment sauvée par sa victoire d'An-

[1] Le mot turc *cafès* signifie à la fois *chambre grillée* et *cage*. C'est le nom qu'on donne aux cellules des femmes dans le harem, et aux litières dans lesquelles on les fait voyager.

cyre, aurait eu de nouveaux efforts à faire pour repousser la barbarie. Le manque de vaisseaux, et une injure qui rappelait Tamerlan à l'autre extrémité du monde, détournèrent le torrent. Tamerlan se mit en marche pour conquérir la Chine, mais il mourut sur les bords du Sihoun (Iaxarte), et son empire disparut avec lui (1405).

On s'est demandé quelle était la religion de Tamerlan. « Ce qu'il y a seulement de certain, dit un historien[1], c'est que sous son règne le christianisme fut presque entièrement détruit dans l'extrême Orient, et qu'on vit disparaître, parmi les Tartares, ces missions florissantes fondées avec tant de peine et de persévérance par les religieux des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. C'est aussi de cette époque que date le triomphe du mahométisme chez les peuples d'Asie. Partout où paraissait Tamerlan avec ses barbares légions, il faisait impitoyablement massacrer les chrétiens qui ne voulaient pas renoncer à leur religion. A peine eut-il envahi la Géorgie, qu'il contraignit, à force de persécutions, le prince chrétien de Tiflis à se déclarer sectateur de Mahomet, avec la majeure partie de ses sujets. Les chrétiens qui essayèrent de résister, il les extermina; les églises furent renversées, et tous les objets ayant rapport au culte furent livrés aux flammes. Dans les contrées où il voulut se montrer plus tolérant, dans la Natolie, par exemple, il se contenta de réduire tous les chrétiens en servitude. Tamerlan passa comme un fléau dévastateur; d'une cruauté froide, imperturbable, il ne se laissa jamais émouvoir par aucun sentiment de commisération et de pitié. Après avoir renversé de fond en comble

[1] L'abbé Huc, *le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, chap. x.

des milliers de villes, il fit périr une multitude innombrable d'hommes, laissa l'Asie en quelque sorte déserte, remplie seulement d'ossements humains et de ruines ensanglantées. »

INNOCENT VII.

(17 OCTOBRE 1404 — 6 NOVEMBRE 1406.)

Lorsque Boniface IX mourut, il y avait à Rome des ambassadeurs de l'antipape Benoît XIII, ou Pierre de Lune, que celui-ci avait chargés de négocier une réconciliation. La mort du Pape paraissait être une occasion favorable, mais le peuple de Rome, que Boniface avait contenu d'une main ferme depuis quelques années, se mit à remuer; les cardinaux, pour arrêter ces mouvements séditieux, se hâtèrent d'élire un nouveau Pape; mais, afin de ne pas retarder l'union, chacun d'eux rédigea un acte solennel par lequel il s'engageait, s'il était élu, à renoncer au Pontificat si cela était nécessaire dans l'intérêt de l'Église. Le choix du conclave tomba sur le cardinal Côme de Migliorati. Côme était né dans les Abruzzes; il était distingué par sa connaissance du droit civil et du droit canon, et plus encore par sa vertu et sa probité. Urbain VI l'avait nommé archevêque de Ravenne, puis évêque de Bologne. Boniface IX l'éleva au cardinalat. Il était connu sous le nom de cardinal de Bologne, et jouissait de la plus grande influence dans le Sacré-Collége. Sa vie était exemplaire; il jeûnait presque tous les jours et répandait d'abondantes aumônes. Simple dans sa manière de vivre, ennemi de l'avarice et de la simonie, sa réputation était telle à la cour pontificale et parmi le peuple, que, du vivant même de Boniface, on désignait Migliorati pour le successeur de ce Pontife.

Malheureusement Innocent VII, tout plein de zèle qu'il était et de bonnes intentions, se laissa gouverner par ses neveux et par ses parents, qu'il combla de richesses et de dignités imméritées ; ce fut pour lui une source de chagrins et de jugements sévères dont sa mémoire souffrit justement. Grâce au secours du roi de Naples Ladislas, il était parvenu à rétablir l'ordre dans Rome ; un coup d'autorité de son neveu, Louis Migliorati, qui fit mettre à mort, sans l'aveu et à l'insu de son oncle, quelques-uns des citoyens les plus considérables de la ville, soupçonnés de conspirer contre l'autorité pontificale, souleva les Romains qui mirent à leur tête Jean Colonna, chef des Gibelins. Innocent se retira à Viterbe. Ladislas, cette fois, favorisait secrètement les révoltés ; mais la crainte de voir son compétiteur Louis d'Anjou profiter de sa mésintelligence avec le Pape, le ramena vers le Pontife; les Romains eux-mêmes se fatiguèrent du joug des Colonna ; un mouvement des troupes de Ladislas effraya les Gibelins ; les Guelfes reprirent courage et rappelèrent Innocent, qui mourut peu de temps après son retour d'une attaque d'apoplexie.

Innocent VII s'était montré d'abord disposé à écouter les ouvertures de Benoît XIII ; mais bientôt, soit qu'il eût reconnu que l'antipape n'était pas de bonne foi, soit que ses parents, craignant de perdre leur influence, le détournassent de tout projet d'abdication, il ne voulut plus s'occuper de négociations relatives à l'union.

Trois saints brillaient alors dans l'Église : saint Vincent Ferrier, sainte Colette et saint Bernardin de Sienne, les deux premiers dans l'obédience de Benoît XIII, le dernier dans l'obédience d'Innocent VII.

Saint Vincent Ferrier naquit à Valence, en Espagne, le

23 janvier 1357. Il entra dans l'ordre des Dominicains en 1374, à l'âge de dix-sept ans, et devint bientôt un de leurs professeurs et de leurs prédicateurs les plus distingués. Il reçut le bonnet de docteur à l'université de Lérida, en 1384, des mains du cardinal Pierre de Lune, alors légat de l'antipape Clément VII. Quelques années plus tard, en 1390, Pierre de Lune, chargé d'une mission à la cour de Charles VI de France, prit avec lui Vincent Ferrier, dont la vertu était déjà universellement connue. Tandis que le cardinal s'occupait uniquement de politique, Vincent travaillait à procurer la gloire de Dieu par la conversion des pécheurs. Lorsque Clément VII mourut, Benoît XIII, qui lui succéda, en 1394, appela Vincent auprès de lui et le fit maître du Sacré-Palais. Le saint, affligé du schisme, tâcha d'engager Benoît à y mettre fin. Il en obtint de belles promesses, mais qui ne furent point exécutées, sous différents prétextes qui ne servaient qu'à dissimuler l'ambition de l'antipape.

Saint Vincent Ferrier reprit le cours de ses prédications, et vint à bout de réformer la ville d'Avignon par ses exemples et par ses discours. Il choisit pour demeure un couvent de son ordre afin de mener une vie plus retirée et plus conforme à son état. Ce fut en vain que Benoît lui offrit des évêchés et le chapeau de cardinal, il ne voulut jamais accepter aucune dignité ecclésiastique. La seule chose qu'il demanda, au bout de dix-huit mois, fut d'être nommé missionnaire apostolique. On était si persuadé de sa sainteté, qu'on eût cru s'opposer à la volonté du ciel en s'opposant à ses désirs. Ce qu'il demandait lui fut donc accordé. Benoît lui donna sa bénédiction avec la qualité de missionnaire apostolique, et même les titres de légat et vicaire du Saint-Siége.

On était en 1398. A partir de cette époque, saint Vincent Ferrier évangélisa toutes les provinces d'Espagne à l'exception de la Galice, et vit revenir à lui les pécheurs les plus endurcis. On compta parmi ceux qu'il convertit un grand nombre de juifs, de mahométans, d'hérétiques et de schismatiques. D'Espagne, il vint en France, s'arrêta quelque temps dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, passa en Italie et parcourut les côtes de Gênes, la Lombardie, le Piémont et la Savoie; puis il parcourut une partie de l'Allemagne, quelques provinces du Haut-Rhin et la Flandre. Le roi d'Angleterre l'invita alors à passer dans son royaume, et le saint fit des missions dans les principales villes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Il revint ensuite en France où il exerça son zèle depuis la Picardie jusqu'à la Gascogne. Malgré ces voyages et ces fatigues, il vivait d'une manière fort austère. Jamais il ne mangeait de viande; il jeûnait tous les jours excepté les dimanches. Le mercredi et le vendredi, il ne prenait que du pain et de l'eau pour toute nourriture, et il observa ce régime pendant quarante ans. Il ne couchait que sur la paille ou des sarments. Il passait une grande partie du jour au confessionnal, où il achevait ce qu'il avait commencé en chaire. Son désintéressement était admirable. Il engagea plusieurs personnes à donner leurs biens aux pauvres, mais il ne voulut jamais rien accepter pour lui. Son attention à conserver dans son cœur l'humilité ne le fit pas moins admirer que son désintéressement. Enfin, on avait une telle vénération pour lui que les effets du schisme cessaient à son égard; on le recevait de la manière la plus honorable dans l'obédience de chaque Pape.

Étant à Genève en 1403, Vincent écrivit à son général

une lettre où l'on trouve d'intéressantes particularités sur ses missions : « Après avoir chanté la messe, dit-il, je prêche deux ou trois fois par jour, n'ayant pour préparer mes sermons d'autre temps que celui pendant lequel je suis en chemin. J'ai employé trois mois à parcourir les villages et les villes du Dauphiné pour y annoncer la parole de Dieu. Mon séjour a été plus long dans les vallées de Lucerne, d'Argenteye et de Vaupute, au diocèse d'Embrun ; aussi ai-je eu le bonheur de convertir presque tous les hérétiques qui habitaient ces contrées. Je me suis rendu à l'invitation pressante qu'on m'a faite d'aller dans le Piémont. J'y ai fait des instructions, ainsi que dans le Montferrat et dans les vallées. Mes peines n'ont point été perdues ; un grand nombre de Vaudois et d'autres hérétiques sont rentrés dans le sein de l'Église. Leurs erreurs venaient principalement d'une ignorance grossière et du défaut de prédicateurs. Je suis saisi de frayeur lorsque je pense au jugement terrible dont sont menacés les supérieurs ecclésiastiques qui vivent à leur aise dans de riches palais, tandis qu'une multitude d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ périt misérablement, faute de secours. Puisse le Maître de la maison y envoyer de bons ouvriers ! C'est la grâce que je demande sans cesse à Dieu. »

Dans les dernières années de sa vie, le saint pressa plus vivement que jamais Benoît XIII de rendre la paix à l'Église, et, lorsque le concile de Constance fut assemblé, il déclara nettement que Benoît XIII était un antipape ; Martin V, élu par le concile, resta pour lui le seul Pape légitime, malgré l'obstination de Pierre de Lune. Tout en s'occupant des intérêts généraux de l'Église, il continuait ses œuvres de zèle. Il parcourut encore la Bourgogne, le Berri, la Touraine ; il

prêcha à Nantes et évangélisa la Bretagne. Il ne prenait aucun repos, quoiqu'il fût accablé d'infirmités ; aussi vint-il à bout de déraciner les vices, d'abolir les superstitions, de corriger les abus et d'établir une réforme générale dans toute la province. Enfin, il mourut à Vannes, et alla recevoir au ciel la récompense qui l'attendait, le 5 avril 1419, à l'âge de soixante-deux ans. Son corps fut enterré dans la cathédrale de Vannes. Le pape Calixte III le canonisa en 1455, mais la bulle de canonisation ne fut publiée que trois ans plus tard par le pape Pie II.

Sainte Colette Boilet était Française. Née à Corbie, en 1380, de parents pauvres, mais honnêtes, qui l'élevèrent dans la crainte de Dieu, elle fit de rapides progrès dans la piété. L'humilité devint sa vertu favorite. Les pratiques les plus rudes de la pénitence n'avaient rien qui pût effrayer son courage. Elle prit l'habit monastique chez les religieuses de Sainte-Claire. Là, Dieu lui fit connaître qu'il l'appelait à réformer les Clarisses. Dès qu'elle se fût assurée de sa vocation, elle résolut d'aller trouver Benoît XIII, qu'elle regardait comme le Pape légitime, s'en rapportant purement et simplement à la décision de ses supérieurs ecclésiastiques. Benoît XIII opposa d'abord quelques difficultés aux demandes de sainte Colette, mais il finit par se rendre à ses prières ; il la nomma supérieure générale des Clarisses, avec plein pouvoir d'établir dans cet ordre les règlements qu'elle jugerait les plus propres à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes. Dix-huit monastères de religieuses, soit en France, soit en Allemagne, reçurent sa réforme, et il y eut des communautés de franciscains qui l'adoptèrent également. Sainte Colette mourut en 1447, et Dieu manifesta la gloire de sa servante par de nombreux miracles.

Dans l'obédience d'Innocent VII vivait un saint, né la même année que sainte Colette, qui était l'année de la mort de sainte Catherine de Sienne ; c'était saint Bernardin de Sienne, que Dieu destinait à rappeler les franciscains de l'Étroite-Observance à la première ferveur de leur institution. Bernardin naquit à Massa ; il était de la famille des Albizeschi, une des plus illustres de la république de Sienne. Il perdit de bonne heure son père et sa mère, mais son éducation fut confiée à une tante qui sut lui inspirer une tendre piété envers Dieu et une dévotion toute spéciale envers la sainte Vierge. Envoyé à Sienne pour y faire ses études, Bernardin s'y fit admirer de ses maîtres par sa facilité, par la beauté de son intelligence et par ses rapides progrès dans les sciences ; mais il acquérait en même temps par sa vertu des titres plus précieux à leur estime. La sainteté éclatait dans sa physionomie, dans ses paroles et dans toutes ses actions. Les pauvres avaient en lui un bienfaiteur toujours disposé à leur faire du bien. Tous les samedis il jeûnait. Son amour pour la pureté était extraordinaire ; il ne pouvait entendre un mot qui blessât cette délicate vertu, sans que la rougeur se peignît aussitôt sur son front. Cette modestie en imposait aux libertins ; on n'osait, en sa présence, s'écarter des règles de l'honnêteté ; toute conversation libre cessait à son aspect : « Taisons-nous ! disait-on, voici Bernardin. »

A l'âge de dix-sept ans, il entra dans la confrérie de Notre-Dame, établie à Sienne dans l'hôpital de la Scala. En 1400, quatre ans après son entrée dans cet hôpital, où il se faisait aimer de tous par son humilité, sa patience, sa douceur inaltérable et son affabilité, une peste qui envahit la ville de Sienne, après avoir ravagé une partie de l'Italie,

vint donner un nouvel éclat à sa charité. Il mourait chaque jour dans l'hôpital dix-huit à vingt personnes. Tous ceux qui distribuaient aux pestiférés les secours spirituels et corporels étaient emportés en peu de jours. Cependant Bernardin ne s'effraya point. Il engagea douze hommes à se réunir à lui pour servir les malades. Ces généreux chrétiens, oubliant le soin de leur propre vie, affrontaient toutes les horreurs d'une mort épouvantable. Le saint, se trouvant chargé de tout le soin de l'hôpital, y établit un ordre admirable, et il serait difficile d'exprimer les peines qu'il se donna nuit et jour pour soulager et consoler, autant qu'il était en lui, ceux qui avaient eu recours à sa charité. Dieu le préserva de la contagion, qui ne cessa qu'au bout de quatre mois.

Telles étaient les vertus qui brillaient dans l'Église, même à l'une des époques les plus lamentables de son histoire. Bernardin entra dans l'ordre des Franciscains; il parcourut une grande partie de l'Italie, prêchant partout pour convertir les pécheurs et pour apaiser les haines politiques qui désolaient cette contrée. Dans une de ses courses apostoliques, ayant appris que le trouble et la division étaient à Pérouse, il se hâta d'aller dans cette ville. Il rassembla aussitôt les habitants et leur dit : « Dieu, que vous « offensez grièvement par vos divisions, m'envoie vers vous « comme son ange, pour annoncer *la paix aux hommes de « bonne volonté.* » Il prêcha quatre sermons sur la nécessité d'une réconciliation générale. A la fin du dernier, il s'écria : « Que tous ceux qui ont des sentiments de paix vien« nent se ranger à ma droite ! » Il ne resta à sa gauche qu'un jeune gentilhomme qui murmurait tout bas. Le saint lui fit une sévère réprimande, et lui prédit qu'il périrait

misérablement, prédiction qui ne tarda pas à s'accomplir.

Élu vicaire général de son ordre en 1438, saint Bernardin de Sienne établit une réforme rigoureuse parmi les Franciscains de l'Étroite-Observance d'Italie. Cinq ans après, il demanda à être déchargé de ses fonctions de supérieur, continua à prêcher en différentes villes de la Romagne et de la Lombardie, passa à Sienne et à Massa, en 1444, et succomba le 20 mai de la même année, à Aquila, dans les Abruzzes, aux fatigues de ses travaux apostoliques. Il fut canonisé en 1450 par le pape Nicolas V.

GRÉGOIRE XII.

(30 DÉCEMBRE 1406 — 5 JUIN 1409.)

L'élection du cardinal Angelo Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII, fut regardée comme un bon augure pour l'extinction du schisme. Angelo Corrario avait des mœurs irréprochables et menait la plus sainte vie. Il avait soixante-dix ans, et la maigreur de son corps, que la hauteur de sa taille rendait encore plus sensible, était telle, qu'il ressemblait, dit un de ses biographes, moins à un homme qu'à un esprit revêtu d'os et de peau. Grégoire se montra disposé, comme on l'avait espéré, à faire tous les sacrifices pour ramener la paix dans l'Église. Il écrivit à Benoît XIII la lettre suivante, toute remplie d'admirables sentiments :

« Vous voyez, y disait-il, quels maux, quelle honte ce schisme de trente années a fait peser sur l'Église. Ceux-là connaissent la source de ces maux qui ne se sont laissé toucher, ni par les rigueurs de la justice, ni par la voix de

l'équité ; mais personne ne doute que la religion n'ait été soumise à de rudes épreuves. Si donc on persiste à agir encore de la même manière, il est à craindre qu'on ne puisse sauver l'Église de la situation cruelle où elle se trouve. C'est à vous de voir ce que vous avez à faire et d'interroger votre conscience. Quant à nous, nous déclarons ouvertement notre dessein et notre intention. Il n'est point dans notre pensée de chercher à gagner du temps. Plus nos droits nous paraissent fondés, plus nous avons cru qu'il serait louable de les sacrifier à la paix et à l'union des chrétiens. Ce n'est plus le temps de disputer sur le droit, c'est celui de le faire fléchir devant l'intérêt public et les circonstances. Si la véritable mère aime mieux renoncer à ses droits et se priver de son fils que de le voir coupé en deux, à plus forte raison devons-nous céder pieusement par les voies de la justice, puisque de mauvaises passions nous empêchent de rétablir l'union. Mettons-nous donc à l'œuvre, réunissons-nous dans une même affection, et délivrons l'Église du mal qui l'afflige depuis si longtemps. Nous offrons de céder nos droits légitimes à la Papauté, si de votre côté vous consentez à faire la même chose. »

Cette magnifique lettre rendit l'opinion publique très-favorable à Grégoire XII. Mais les tergiversations de Benoît XIII et les sollicitations de ses propres parents changèrent ou du moins ébranlèrent la résolution du Pontife ; le concile de Pise, qui se déclara lui-même œcuménique, déposa de sa propre autorité les deux Papes, et chargea d'une nouvelle élection les cardinaux réunis des deux obédiences, qui nommèrent Alexandre V. Grégoire XII n'accepta pas cette nomination, et n'abdiqua qu'au concile de Constance, en 1415.

ALEXANDRE V.

(29 JUIN 1409 — 3 MAI 1410.)

Il y avait trois Papes : Alexandre V voyait la plus grande partie de la chrétienté lui obéir ; mais Grégoire XII conservait des partisans convaincus de sa légitimité, et qui ne pouvaient croire qu'un concile eût le droit de le déposer ; Benoît XIII s'opiniâtrait presque seul dans son schisme. L'élu de Pise méritait d'ailleurs son élévation. Sa fortune est l'une des plus extraordinaires qu'on ait vues. Trouvé dans l'île de Candie (Crète), et né de parents qu'il ne connut jamais, et qui probablement l'avaient abandonné, il fut obligé de mendier pour vivre. Il fut recueilli par un Franciscain italien qui lui apprit le latin. Son bienfaiteur, ayant remarqué ses heureuses dispositions, le conduisit en Italie, où il apprit les arts libéraux, et d'où il se rendit plus tard à Oxford. Pierre Philargi (c'était son nom) étudia dans les universités d'Oxford et de Paris ; il devint professeur de philosophie et de théologie dans cette dernière université ; il acquit en même temps une grande réputation comme prédicateur, et embrassa la règle des Franciscains. Le duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, l'appela à sa cour et en fit l'un de ses conseillers les plus intimes. Cette haute faveur lui fit obtenir successivement les évêchés de Vicence, de Novarre et de Milan. Innocent VII le créa cardinal et lui confia la mission de pacifier la Lombardie, après la mort de Jean Galéas. Il avait soixante-dix ans lorsqu'il s'assit sur la chaire de Saint-Pierre. Sa bonté de cœur et sa charité l'avaient fait aimer de tout le monde. Souverain-Pontife, il poussa la libéralité jusqu'à l'excès, comme Clément VI, et épuisa

le trésor pontifical. Dans ses embarras financiers, il aimait à répéter avec une spirituelle bonté : « Je fus jadis un évêque « riche ; j'ai été depuis un cardinal pauvre, et maintenant « je suis un Pape mendiant. »

Alexandre V se préoccupa constamment de l'extinction du schisme. Il indiqua, dans ce dessein, un concile général pour l'année 1412. Il se proposait en outre la réforme des abus, la répression de la simonie, la réunion de l'Église grecque à l'Église latine, et enfin l'extinction de l'hérésie de Wiclef, née en Angleterre, et qui commençait à ravager l'Allemagne, comme on va le lire bientôt. Mais la mort prévint Alexandre, qui expira à Bologne, le 3 mai 1410, en disant aux cardinaux réunis autour de lui : « Je vous laisse « ma paix, je vous donne ma paix. »

JEAN XXIII.

(17 MAI 1410 — 29 MAI 1415.)

Le cardinal de Saint-Eustache, Balthazar Cossa, né à Naples du comte Jean de Troïa, seigneur de Procida, jouissait d'une grande influence à la cour romaine depuis le pontificat de Boniface IX ; il avait puissamment contribué à la réunion du concile de Pise et à l'élection d'Alexandre V ; ce fut lui que nommèrent les cardinaux à la mort de ce Pontife : il prit le nom de Jean XXIII. C'était un homme plein d'habileté, mais non moins plein d'ambition, et dont la vie jusque-là avait été plus mondaine qu'ecclésiastique. On a prétendu qu'il avait usé d'intimidation pour se faire élire, et Grégoire XII recouvra plus d'un partisan à cause de la mauvaise réputation de son concurrent. Il faut dire néanmoins à la décharge de Jean XXIII, qu'il n'était pas

encore prêtre lorsqu'il fut élu Pape, et que s'il eut des faiblesses à se reprocher, il les expia par ses malheurs et les répara en partie par la grandeur d'âme avec laquelle il renonça à la dignité qu'il avait si longtemps convoitée.

Jean XXIII convoqua le concile de Constance, qui avait pour triple but de travailler à l'extinction du schisme, à la réforme des abus et à la répression de l'hérésie. Le concile présenta à Jean XXIII une formule de renonciation ainsi conçue : « Pour le repos de tout peuple chrétien, je déclare, « promets, prends l'engagement, fais vœu à Dieu, à l'Église, « et à ce saint concile de donner spontanément et librement « la paix à l'Église par ma cession simple du Pontificat, « aussitôt que le présent concile le jugera à propos et que « cette mesure pourra amener le rétablissement de l'unité. » Jean XXIII lut en silence cette formule, puis il dit, après un moment de réflexion : « Mon intention a toujours été « de donner la paix à l'Église, c'est pour cela que je suis « venu à Constance. J'accepte la formule. »

L'allégresse fut universelle, le *Te Deum* fut solennellement chanté, des larmes de reconnaissance coulèrent de tous les yeux : on touchait donc au terme si désiré du schisme, Dieu avait pitié de son Église. Le lendemain, Jean XXIII célébra pontificalement la messe ; puis, assis sur son siége, devant l'autel, le visage tourné vers l'assemblée, il lut à haute voix la formule qu'il avait acceptée. Arrivé à ces mots : Je prends, je promets, je m'engage, je jure, il quitta son siége, et s'agenouillant au pied de l'autel, la main droite posée sur son cœur, il ajouta d'une voix pénétrée : « C'est ainsi que je promets. » Il y eut dans l'assemblée une explosion d'actions de grâces. L'empereur Sigismond, qui était présent, se leva, remercia le Pape au

nom du concile et en son propre nom, puis, fléchissant le genou et déposant sa couronne, il lui baisa les pieds. C'était une scène sublime.

Jean XXIII se serait acquis une gloire immortelle et sans tache, s'il eût persévéré dans son désintéressement. Malheureusement il se laissa aller à d'autres inspirations, il suivit d'autres conseils que ceux de la générosité et de l'abnégation. Nous ne saurions le blâmer avec amertume. Les circonstances étaient si difficiles, et le droit si douteux, que les scrupules de la conscience pouvaient fort bien s'unir à des motifs moins purs et moins convenables. « Nous ne croyons pas, a dit un historien estimé [1], que pour trouver la cause de cette si longue résistance, il faille pénétrer dans les replis d'une obstination ordinaire, de cette obstination commune qui attache certains hommes à l'amour des choses d'ici-bas. Peut-être ne nous faut-il pas attribuer aux défauts de l'humanité cette tenacité comme hors nature qui tend à ne pas rendre ce qui a été reconnu par des cardinaux, par des peuples entiers, par des princes, et à la regarder comme une propriété que rien de ce qui a pouvoir parmi nous ne paraît avoir le droit d'annuler. Abstenons-nous donc de jugements sévères et d'anathèmes inutiles et insensés ! Dieu n'a pas fait les hommes assez forts pour qu'ils puissent renouveler souvent de tels combats. »

Quoi qu'il en soit, Jean XXIII revint sur sa première détermination ; dans la nuit du 21 mars, il sortit furtivement de Constance et vint se réfugier à Schaffouse, où il déclara que sa renonciation lui ayant été arrachée par la violence, elle était nulle de droit. Cette fois il était clair que Jean XXIII

[1] Artaud de Montor, *Histoire des Souverains-Pontifes.*

n'était plus Pape ; ayant abdiqué librement, il ne pouvait plus reprendre la tiare pontificale qu'après une nouvelle élection. Le 29 mai, le concile le « déclara déposé et privé du souverain Pontificat, défendit de le reconnaître désormais pour Pape et de lui en donner le nom. » Quatre cardinaux furent chargés de signifier cet acte à Balthazar Cossa. Celui-ci, revenu à ses premiers sentiments, reçut les commissaires avec une dignité calme et résignée, et leur répondit : « Je jure de ne jamais élever, soit en public, soit en « secret, la moindre réclamation contre cette sentence, et « je renonce moi-même dès ce moment à tous les droits « que je puis avoir à la Papauté. Non-seulement je ne veux « plus être Pape, mais je voudrais ne l'avoir jamais été ; « car, depuis que je porte cet auguste titre, je n'ai pas « connu un seul jour de bonheur. » Cette noble réponse pouvait rassurer pour l'avenir ; cependant Sigismond craignit un nouveau changement, et, pour le prévenir, il retint Balthazar Cossa prisonnier dans la forteresse de Manheim.

Pour Jean XXIII, qui avait convoqué les Pères à Constance, le concile était œcuménique, et il ne pouvait rejeter l'autorité des actes auxquels il donnait lui-même son approbation. Mais, pour Grégoire XII, le concile n'était qu'un conciliabule, puisqu'il n'était pas reconnu par le Pape légitime. La générosité du Pontife leva les difficultés, comme on l'a vu dans le volume précédent. Le concile reconnut le pape Grégoire ; celui-ci convoqua le concile et abdiqua librement. Redevenu le cardinal Corrario avec le titre de légat perpétuel dans la Marche d'Ancône, il mourut deux ans après, à Recanati, véritablement grand par la franchise sans retour de son abdication.

Quant à Pierre de Lune, qui avait pris le nom de Be-

noît XIII, il persévéra dans son opiniâtreté, malgré les deux illustres exemples qu'il avait sous les yeux, malgré les vives exhortations de saint Vincent Ferrier, malgré l'abandon général des princes et des peuples qui l'avaient reconnu. Les Pères de Constance prononcèrent sa déchéance irrévocable. Il mourut en 1424. Gilles Mugnoz, qui lui succéda sous le nom de Clément VIII, mourut en 1429.

Le concile de Constance s'occupa de l'extinction des nouvelles hérésies, en même temps que de l'extinction du schisme. Les plus pernicieuses doctrines étaient prêchées en Angleterre depuis un demi-siècle ; la mauvaise semence, dispersée jusqu'en Bohême, y avait produit les plus funestes fruits.

Un théologien d'Oxford, nommé Jean Wiclef, esprit inquiet et superbe, irrité contre le pape Grégoire XI, qui avait prononcé contre lui dans une occasion où il avait fait appel au Saint-Siége, se mit à parler contre l'autorité ecclésiastique, et, d'erreur en erreur, il en vint à formuler un système complet d'hérésie. Sa doctrine était un mélange de manichéisme, de panthéisme et de fatalisme, uni sous le rapport ecclésiastique à un véritable presbytérianisme, hérésie qui rejette toute hiérarchie, et fait du prêtre l'égal de l'évêque. Selon Wiclef, Dieu abandonne le gouvernement du monde aux puissances du mal, ou, en d'autres termes, le bon principe obéit au mauvais. Toute créature participe à la nature divine. Une aveugle nécessité est la raison unique de tout ce qui arrive, d'où il suit qu'il n'y a en Dieu ni providence, ni liberté, ni puissance. Un concile assemblé à Londres, en 1382, condamna vingt-quatre propositions de l'hérésiarque, les unes comme absolument hérétiques, les autres comme erronées et contraires aux décisions de l'É-

glise. Voici celles qui furent condamnées comme hérétiques : 1° La substance du pain et du vin demeure au sacrement de l'autel après la consécration, et les accidents n'y demeurent point sans substance. Jésus-Christ n'est point dans ce sacrement vivant et réellement. — 2° Si un évêque ou un prêtre est en état de péché mortel, il ne peut ni ordonner, ni consacrer, ni baptiser. — 3° La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. — 4° On ne trouve point dans l'Évangile que Jésus-Christ ait ordonné la messe. — 5° Dieu doit obéir au diable. — 6° Si le Pape est un imposteur ou un méchant, et par conséquent membre du diable, il n'a aucun pouvoir sur les fidèles, si ce n'est peut-être qu'il l'ait reçu de l'empereur. — 7° Il est contraire à l'Écriture sainte que les ecclésiastiques aient des biens temporels. Les doctrines les plus ridicules et les plus anti-sociales du protestantisme se trouvent dans ces propositions. Wiclef fut vivement combattu en Angleterre, puis, soutenu par le duc de Lancastre, il continua de dogmatiser malgré les condamnations de plusieurs conciles. Enfin, il fut obligé de quitter Oxford, et mourut en 1387, frappé d'apoplexie dans la retraite qu'il s'était choisie.

De son vivant, ses doctrines avaient porté leurs fruits en Angleterre. La misère et l'augmentation des impôts, sous le règne de Richard II, donnèrent du poids aux prédications du prêtre Jean Ball, disciple de Wiclef, qui déclamait contre les riches et les grands, et du couvreur Wat-Tyler, qui appela les paysans à la révolte après avoir tué un collecteur d'impôts. Jean Ball, mis en prison, fut délivré par ses partisans, vint avec eux assiéger le roi dans la Tour de Londres, et le força à livrer à la multitude l'archevêque de Cantorbéry et plusieurs grands officiers, qui furent aussitôt

massacrés. Il fut repris et exécuté en 1381. Conduite par Wat-Tyler, l'insurrection des paysans avait gagné les comtés d'Essex, de Sussex, de Surrey et de Kent; la Tour de Londres fut prise sans coup férir, et Richard faillit tomber entre les mains des insurgés. Richard II, qui était encore mineur, détermina Wat-Tyler à se rendre à une conférence, promettant d'abolir l'impôt de capitation, cause principale du soulèvement; mais, dès que le chef des rebelles n'eut plus de forces nombreuses autour de lui, il fut tué par l'ordre, ou au moins du consentement du roi, et la révolte fut enfin apaisée.

On ne vint pas aussi facilement à bout des désordres excités en Bohême par les doctrines de Wiclef. L'empereur Robert nommé, pour succéder à l'ivrogne Venceslas, ne régna que quelques années, sans même être reconnu de tout l'Empire. A sa mort, arrivée en 1410, il se trouva trois concurrents à l'Empire, comme il y avait trois Papes: Venceslas, qui conservait son titre et ses prétentions; Sigismond, dernier fils de Charles IV et déjà roi de Hongrie; Josse de Moravie, cousin de Venceslas, qui avait eu la voix des électeurs. La mort de Josse et l'indignité de Venceslas rendirent bientôt Sigismond maître de tout l'Empire. Ce prince, alors âgé de quarante-quatre ans, roi de Hongrie et successeur présomptif de Venceslas en Bohême, était doué de qualités brillantes et pouvait faire espérer un règne heureux; mais il manquait de fermeté et de suite dans ses conseils, et il se trouva en face de deux grandes difficultés, les hussites et les Turcs, qui lui firent éprouver autant de revers qu'ils lui donnèrent d'occasions de s'illustrer par des exploits. Il commença cependant par ramener le calme dans l'Empire; très-versé dans le droit public, il concilia les

différends des princes allemands. Il contribua beaucoup à la réunion du concile de Constance, et s'occupa sérieusement de l'extinction de l'hérésie des hussites, que l'indolence et même la connivence de Venceslas avait laissé grandir en Bohême.

Un gentilhomme bohémien avait transporté dans sa patrie les erreurs de Wiclef; ces erreurs trouvèrent aussitôt des adeptes, et le gouvernement de l'ivrogne Venceslas ne s'inquiéta pas de les réprimer. Jean Hus, qui était recteur à l'université de Prague et confesseur de la reine Sophie de Bavière, adopta et propagea l'hérésie, établissant l'Écriture sainte comme seule règle de foi, soutenant que les simples fidèles sont juges compétents dans les controverses théologiques, attaquant la communion sous une seule espèce, le culte de la sainte Vierge et des saints, l'autorité du Pape, etc. Jean Hus, comme Wiclef, professait que tout arrive par fatalité, sans que Dieu puisse l'empêcher, que l'homme n'est pas libre, mais prédestiné au mal comme au bien, que le Pape est l'antechrist, que le clergé n'a pas le droit de posséder des biens temporels, qu'un prince en état de péché mortel n'a plus le droit de commander à ses sujets. C'étaient les doctrines anti-sociales des Albigeois; la puissance civile ne pourrait pas plus les tolérer de nos jours qu'on le fit au quinzième siècle. Hus trouva un disciple ardent et influent dans Jérôme de Prague, gentilhomme qui avait une grande réputation de savoir et d'éloquence, mais d'un esprit subtil et d'un cœur corrompu, et qui soutint de tout son crédit la doctrine de son maître. Un curé de Prague, nommé Jacobel, contribua en même temps à animer les esprits, en soutenant que les laïques devaient recevoir la communion sous les deux espèces. Les esprits s'échauffèrent et la tran-

quillité publique en fut troublée. Les hussites vinrent à bout d'exclure de l'université de Prague les Allemands que Venceslas n'aimait pas, et qui allèrent, au nombre de deux mille, s'établir à Leipsig, devenu dès lors le centre d'un grand mouvement intellectuel. Le pape Alexandre V anathématisa les nouvelles hérésies et condamna aux flammes les écrits de Jean Hus. Venceslas alors abandonna l'hérétique, mais il était trop tard (1413).

Le concile de Constance essaya de remédier au mal. Jean Hus et Jérôme de Prague furent appelés. On a fait beaucoup de bruit d'un sauf-conduit qui aurait été accordé à Jean Hus, et au mépris duquel cet hérésiarque aurait été saisi et mis à mort. Jean Hus a écrit lui-même qu'il était parti de Prague sans sauf-conduit; Sigismond lui en accorda un plus tard, qu'il ne montra que trois jours après son arrestation, et le texte même du sauf-conduit prouve que ce n'était pas autre chose qu'un passe-port, qui n'enlève pas à la magistrature le droit de faire arrêter un criminel et de le condamner. Jean Hus déclara d'ailleurs publiquement que, s'il était convaincu d'hérésie, le concile aurait le droit de le traiter selon toute la rigueur des peines portées contre les hérétiques. Il fut en effet convaincu et condamné à être brûlé vif, peine alors en usage contre les hérétiques qui ne voulaient pas renoncer à leurs erreurs (1415). Jérôme de Prague, qui avait d'abord abjuré ses erreurs, revint ensuite sur cette abjuration, et fut également condamné à la peine du feu (1416). On pourra trouver cette peine rigoureuse : c'était la législation de l'époque ; l'Église examinait la foi et se prononçait sur l'hérésie ; le bras séculier agissait ensuite conformément à la législation qui ne tolérait pas, dans les États chrétiens, la profession de [illegible]

et qui jugeait ce crime digne des plus grandes peines, comme étant un crime de lèse-société.

Le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague exaspéra leurs partisans et montra le véritable esprit qui animait ces prétendus réformateurs. Sous la conduite de Jean de Trocznova, plus connu sous son surnom de *Ziska* (*le Borgne*), les hérétiques et les nobles de Bohême qui les favorisaient par haine de l'autorité royale, prennent les armes, se cantonnent sur une montagne qu'ils appellent Tabor (*le camp*), au nombre de quarante mille, et de là se répandent dans tout le pays, massacrant et chassant les prêtres et les moines, pillant et brûlant les monastères et les églises. Il y eut jusqu'à cinq cent cinquante monastères détruits dans le royaume de Bohême. Ziska entra dans Prague, et les hussites, qui se trouvaient en grand nombre dans cette ville, se livrèrent à tous les excès. Ils se saisirent des sénateurs assemblés à l'hôtel de ville et les jetèrent par les fenêtres. Les fanatiques du dehors recevaient ces malheureux sur les pointes des lances, des broches, des fourches, des épées et des poignards. Ce fut là la *première défénestration* de Prague. L'indolent Venceslas, en apprenant ces horreurs, fut frappé d'apoplexie et mourut (1419).

La mort de Venceslas donnait la couronne à son fils Sigismond, déjà roi de Hongrie et empereur. Mais la Bohême entière était soulevée et les hussites étaient les maîtres; les états généraux de Bohême refusèrent de reconnaître le roi. Il fallut en venir à une guerre en règle, qui était en même temps une croisade. Ziska ne manquait pas de talents militaires, et il commandait à des fanatiques que leurs premiers succès avaient exaltés. Il forma contre Sigismond une confédération formidable; il le battit en personne (1420), résista

toire et à jurer quatorze articles qui restreignaient les droits royaux. Ainsi se termina la guerre des Hussites; elle montra à l'Allemagne et à l'Europe chrétienne ce qu'il y aurait à redouter si l'hérésie reparaissait; malheureusement la leçon était déjà oubliée lorsque Luther parut, et les mêmes scènes de meurtres et de pillages vinrent épouvanter le monde.

II

LES DERNIERS SCHISMES.

L'abdication de Jean XXIII et de Grégoire XII terminait le grand schisme, malgré l'obstination de Benoît XIII, qui fut dès lors à peu près universellement considéré comme un antipape. « Jamais l'Église, dit un historien[1], n'essuya une plus rude épreuve. Les abus que cette scission favorisa, le relâchement qui en fut la conséquence, ont fait plus de mal au christianisme que les persécutions et les hérésies de tous les siècles qui avaient précédé. La réformation en est sortie et peut se dire sa fille; la Papauté y perdit une partie considérable de son prestige; elle faillit s'y abîmer elle-même. Toutefois cet immense désastre a produit un enseignement précieux : c'est que la Papauté est bien véritablement le centre de cette merveilleuse unité qui rend l'Église chrétienne inexpugnable, puisqu'elle ne peut être ébranlée sans que le contre-coup de cet ébranlement se fasse sentir aux extrémités du monde; divisée, sans que l'agrégation des fidèles soit brisée et flotte çà et là comme les débris d'un naufrage; forte et glorieuse, sans que le

[1] L'abbé Christophe.

christianisme soit fort et glorieux. La Papauté est donc cette pierre fondamentale de l'édifice du Fils de Dieu. Que les hommes de bonne foi se consolent : cette pierre peut être remuée, jamais déplacée; éprouver des chocs, jamais de ruine, car elle soutient la maison contre laquelle les portes de l'enfer ne doivent jamais prévaloir, et dont les destinées sont immortelles. »

Citons encore un grand écrivain catholique qui, en quelques pages, a jeté de vives lumières sur les temps des Papes d'Avignon et du schisme : « On a coutume de dire, écrit-il, que la Papauté souffrit un notable affaiblissement. Si cela était, rien ne serait moins rassurant, pour peu que la justice et l'humanité eussent encore quelques ennemis sur la terre. Mais il faut s'entendre. Parle-t-on de l'autorité spirituelle? La Papauté n'a reçu ni ne peut recevoir de son côté aucune diminution. Après comme avant le concile de Constance, chacun peut désobéir au souverain spirituel : cent hérésiarques ont précédé Luther. Ce qui n'était pas possible avant le concile et ce qui n'est pas possible après, c'est de rester catholique en désobéissant. Parle-t-on de l'autorité temporelle? C'est au quinzième siècle, après le concile de Constance, qu'elle s'est enfin vraiment et solidement établie dans Rome. Mais prononçons le mot : le Pape ne dispose plus des couronnes, c'est là le notable affaiblissement.

« On verra plus loin, poursuit l'écrivain catholique, — et nos lecteurs savent déjà ce qu'il faut penser à cet égard, — on verra plus loin comment le pape disposait des couronnes et si Dieu n'en dispose plus, et si les instruments qu'il emploie pour exécuter à cet égard ses volontés, toujours accomplies, ne pourraient pas porter à regretter l'ancienne

procédure. En attendant, pour ne point taire notre pensée, la puissance spirituelle étant la même exactement, la puissance temporelle dans les limites où elle fut exercée, à cet égard, est la même aussi. Parce qu'elle n'est plus visible, on aurait tort d'en conclure qu'elle n'existe plus. La justice divine n'a pas besoin d'appariteurs en uniforme. D'ailleurs, avons-nous lu la dernière page de l'histoire humaine? Dans ce monde où tout passe, mais où tout revient, une puissance qui dure encore après dix-huit siècles de combats, dont « six de décadence, » conserve beaucoup de chance de rajeunissement. De saint Pierre à Boniface VIII, il s'est écoulé douze cents ans; de Martin V à Pie IX nous n'en comptons pas cinq cents, et il est déjà tard pour répéter que la haute juridition des Papes dans la société du moyen âge ne fut qu'une série de savantes usurpations et de crimes heureux. On sait comment ce droit public du monde chrétien s'est formé, s'est développé, s'est exercé, s'est modifié, et ce que le genre humain lui doit de reconnaissants hommages. C'était le *préjugé du temps* que, dans l'immense famille des nations catholiques, il fallait un juge, un gardien suprême de tous les droits et de toutes les lois, et que ce juge devait être le représentant de Dieu. Idées de peuples enfants! Si pourtant notre vieux monde venait à penser que cette idée avait du bon? Si les peuples et les rois venaient à remarquer que leurs droits réciproques ne sont pas mieux gardés, ni leurs différends plus vite et plus équitablement conclus depuis tant de siècles que la force seule en décide; et si, enfin, d'une manière ou d'une autre, ils invoquaient l'ancien arbitre, puisqu'il existe toujours, que pourrait-on objecter? Cela n'arrivera pas; on en atteste des préventions caduques et des idoles écroulées. Soit! Cela

n'arrivera pas si l'humanité n'en a pas besoin. Mais si « le besoin s'en fait sentir, » qu'arrivera-t-il?

« Au surplus, ce sont les affaires de l'avenir. Quant au passé, l'affaiblissement de la Papauté au concile de Constance ne l'a pas empêchée, presque immédiatement après, d'abattre les prétentions du concile de Bâle et l'hérésie de Jean Hus; de résister ensuite aux orages de la prétendue réforme, et d'opérer par elle-même la vraie réforme au concile de Trente; de soutenir le long et insidieux combat que lui a livré l'absolutisme royal; de survivre enfin aux catastrophes du dix-huitième siècle et aux monarchies qui les avaient provoquées et qui s'y sont englouties[1]. »

Après ces considérations si justes, nous pouvons reprendre l'histoire des Papes du quinzième siècle.

MARTIN V.

(11 NOVEMBRE 1417 — 20 FÉVRIER 1431.)

Le concile de Constance s'était réuni dans les derniers mois de l'année 1414. On était en 1417, et l'Église n'avait pas encore de chef reconnu. Les Pères craignaient, d'un côté, en faisant élire un pontife tant que Benoît XIII n'avait pas abdiqué, de renouveler les divisions qui avaient suivi l'élection de Pise; d'un autre côté, assemblés pour travailler à la réforme des abus, ils voulaient au moins poser les bases de cette réforme, avant d'avoir à les soumettre à l'approbation du Pape. Les Pères allemands et anglais, surtout, trouvaient qu'il fallait d'abord s'occuper des réformes, dans la crainte que celles qui devaient atteindre le chef ne

[1] L. Veuillot, *de quelques Erreurs sur la Papauté.*

fussent pas acceptées par lui. Les Pères des nations italienne, française et espagnole, d'accord avec les cardinaux, répondaient qu'un corps ne peut être plus déformé que lorsqu'il n'a pas de chef. Le cardinal Pierre d'Ailly, qui avait une grande influence dans l'assemblée, pressait de toutes ses forces l'élection. On s'accorda enfin sur ce point, après qu'il eut été convenu que le Pape, immédiatement après son élection, commencerait la réforme, au concile même de Constance. Le concile indiqua du reste les principaux points sur lesquels elle devait porter, comme la collation des bénéfices, les annates, les revenus pontificaux, les dîmes, etc.; mais il convient de remarquer que, quelques Pères ayant demandé de décréter définitivement ces articles, on leur répondit : On ne peut ainsi lier les mains du futur Pape élu, *Papa electus non potest ligari.* Ainsi le concile même de Constance, dans le sein duquel avaient été soutenues des doctrines contraires à la souveraineté spirituelle du Pape, reconnaissait solennellement cette souveraineté lorsqu'il s'agissait de descendre de la théorie à la pratique.

Les Pères de Constance s'étaient partagés en divers groupes, selon les nations auxquelles ils appartenaient, ce qui était une dérogation aux usages suivis jusque-là dans les conciles. A cause des circonstances, on statua que, pour cette fois seulement, et sans conséquence pour l'avenir, outre les cardinaux, alors au nombre de vingt-trois, l'élection principale serait confiée à trente députés nommés par les *nations,* six pour chacune d'elles; que les suffrages ne pourraient être donnés à aucun des trois pontifes déchus, et que le candidat devait réunir les deux tiers des suffrages dans le double collége des cardinaux et des députés du

concile. C'étaient là autant de précautions prises contre le retour du schisme.

Les cinquante-trois électeurs entrèrent en conclave, et, après quatre jours de délibérations, le 11 octobre 1417, ils élurent à l'unanimité le cardinal Othon ou Otto Colonna, qui prit le nom de Martin V. Le nouveau Pontife était également distingué par sa science et par ses vertus, surtout par sa modestie, sa douceur et son habileté dans les affaires. Des acclamations universelles accueillirent le choix du conclave. Le Pape fut salué des noms d'*Ange de la paix* et de *Félicité publique*. Deux ans plus tard, Balthazard Cossa sortit de sa captivité, vint se jeter aux pieds du Vicaire du Christ : Martin V releva en pleurant et embrassa avec tendresse celui qui avait été le pape Jean XXIII. Il le nomma doyen du Sacré-Collége, et voulut qu'il siégeât désormais à ses côtés sur un siége plus élevé que celui des autres cardinaux. Balthazar Cossa mourut six mois après cet acte sublime d'humilité et de résignation. On a vu que Benoît XIII, mort en 1424, eut pour successeur le chanoine espagnol Gilles Mugnoz (Clément VIII), que nommèrent quatre cardinaux obstinés dans le schisme de Pierre de Lune. Mugnoz reconnut son erreur et son impuissance au bout de quelques années; il déposa sa tiare, s'enferma au conclave avec ses cardinaux, et élut, de concert avec eux, Martin V, le 20 août 1429; le Pape le fit évêque de Majorque; c'est à peine si quelques historiens ont connu le nom d'un autre antipape, nommé Benoît XIV, élu par un dernier cardinal resté attaché au parti de Benoît XIII : le schisme était entièrement éteint.

Martin V s'occupa, aussitôt après son élection, des réformes déjà indiquées par le concile de Constance, qui tint

encore deux sessions sous sa présidence; il conclut avec les nations allemande, anglaise et française, trois traités particuliers, qui reçurent le nom de *concordats*, relativement à la collation des bénéfices et aux revenus ecclésiastiques; il approuva la condamnation de Jean Hus, de Jérôme de Prague et de leurs adhérents, et renouvela l'anathème déjà porté contre Jacobel de Prague. Enfin le concile fut dissous, et une bulle de Martin V fit une obligation à tous les fidèles de reconnaître le concile de Constance comme représentant l'Église universelle. » Un passage de cette bulle mérite d'être remarqué : « Nous voulons, disait le Pape, « qu'on observe inviolablement tout ce qui a été décrété, « conclu et déterminé *conciliairement et en matière de foi*, « dans cette assemblée; car nous approuvons et ratifions « tout ce qui a été fait ainsi *conciliairement et en matière de* « *foi*, *mais non pas ce qui aurait été fait différemment et* « *d'une autre manière.* » Il est clair, par l'ensemble, que la distinction établie par le Pape tombe sur la quatrième et la cinquième session du concile dans lesquelles, après la fuite de Jean XXIII, le concile prit les mesures les plus énergiques pour l'extinction du schisme, en ajoutant qu'il soumettait à ces règlements toute personne de quelque dignité quelle fut, même papale. Si ce décret du concile était œcuménique, c'est-à-dire avait l'autorité d'un concile œcuménique confirmé par le Souverain-Pontife, il s'en suivrait que le concile est supérieur au Pape, ce qui est la doctrine soutenue par quelque théologiens de France dit *gallicans;* mais les théologiens de presque tout le reste du monde catholique, qu'on appelle *ultramontains,* parce qu'ils sont d'accord avec les théologiens d'au delà des Alpes ou théologiens romains, nient l'œcuménicité du décret, en s'ap-

puyant précisément sur la distinction établie par Martin V.

Un historien de l'Église[1] établit à ce sujet les propositions suivantes, qui tranchent la question. 1° L'œcuménicité des sessions quatrième et cinquième du concile de Constance est au moins douteuse, puisqu'elle est controversée et niée par la plupart des théologiens; le décret dont il s'agit ne peut donc avoir force de loi; une loi douteuse n'oblige pas : *Lex dubia, lex nulla.* — 2° Ou l'œcuménicité de ces deux sessions dépend de la sanction du pape Martin V, ou elle en est indépendante. Si elle dépend de la sanction pontificale, le Pape est au-dessus du concile; si elle n'en dépend pas, la question reste après le concile ce qu'elle était avant; or, dans toute la suite des siècles précédents on ne voit pas un seul concile général, pas un seul décret qui ait subsisté dans l'Église sans l'approbation du Pape; les théologiens mêmes du concile de Constance, qui soutiennent la supériorité du concile, étaient en minorité dans l'assemblée. — 3° Si l'œcuménicité des sessions susdites étaient un fait, la supériorité du concile général sur le Pape serait un dogme de foi; or, depuis quatre siècles et demi, tous les Papes et l'immense majorité des docteurs et théologiens étrangers à la France ont nié hautement, publiquement, ouvertement, cette supériorité; il faudrait donc dire que, depuis plus de quatre siècles, tous les Papes, l'immense majorité des docteurs et théologiens n'ont cessé d'être des hérétiques. L'absurdité de cette conclusion prouve celle des prémisses.

Ajoutons ici que le Saint-Siége n'a jamais regardé le

[1] M. l'abbé Darras.

concile de Constance comme œcuménique, malgré l'approbation donnée à quelques-uns de ses actes par le pape Martin V : l'autorité de l'Église romaine en pareille matière ne saurait être contestée.

L'entrée de Martin V à Rome fut un véritable triomphe. De Constance, il s'était rendu d'abord à Florence ; de cette ville, il se dirigea vers Rome. Ce qui restait du peuple romain et des princes, dit l'historien Platina, vint avec grande joie à sa rencontre, le saluant comme l'étoile du salut, l'espoir suprême. Ils notèrent que ce jour, un des plus brillants de leurs annales, tomba le 10 des calendes d'octobre (22 septembre) 1421. Le Pape trouva Rome dans un état si complet de décadence, qu'elle ne présentait plus l'aspect d'une ville. Les maisons chancelantes ou croulantes, les temples détruits, les rues désertes, tout portait l'empreinte de la ruine et d'un long abandon. Le besoin et la misère se lisaient sur tous les visages. Il ne restait plus aucun vestige des fêtes, de la politesse, de la splendeur de la ville. Le portique de Saint-Pierre menaçait tellement ruine, qu'il fallut l'abattre tout à fait. Le Latran était sans toiture et son pavé en morceaux. C'était une universelle désolation. Qu'on voie ce qu'était devenue Rome cent ans après, sous le Pontificat de Léon X, et qu'on dise que Rome ne doit pas tout aux Papes, et sa conservation, et ses monuments, et ses splendeurs, et sa longue félicité ! La présence de Martin V ranima cette ville mourante : l'argent circula avec abondance, l'agriculture prodigua ses richesses, les étrangers affluèrent comme aux plus beaux jours, et l'enthousiasme bien justifié des Romains décerna à Martin V le nom de *Père de la patrie*.

La France, qui avait tant contribué au schisme sous Phi-

lippe le Bel et pendant le règne de ses successeurs, avait longuement expié cette faute. Une guerre de cent ans avec l'Angleterre, des désastres inouïs que rappelleront à jamais les noms de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, les humiliations du règne de l'insensé et infortuné Charles VI, des crimes de toutes sortes, et la domination étrangère l'avaient réduite à n'être plus qu'un objet de pitié et de mépris. Qu'on était loin de la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ! Mais, avec la paix de l'Église, et en récompense sans doute des efforts faits par les théologiens français, des prières adressées à Dieu par les chrétiens de France pour l'extinction du schisme, les prospérités et les gloires du royaume de saint Louis reprirent leur cours : la délivrance fut évidemment miraculeuse.

Lorsque Charles VII monta sur le trône, en 1422, il ne restait plus aux descendants de saint Louis que les provinces du sud de la Loire : l'Orléanais, le Berri, le Languedoc, le Dauphiné et le Lyonnais; la Guienne appartenait aux Anglais, et le jeune Henri VI était reconnu dans tout le nord et dans l'ouest; une grande partie de l'est appartenait au duc de Bourgogne qui, par un mariage avec la fille unique du dernier comte de Flandre, venait d'ajouter presque tous les Pays-Bas à son apanage, et s'était fait une puissance égale à celle des rois. Charles VII n'avait pas vingt ans; il n'annonçait un grand goût ni pour la guerre ni pour la politique; il manquait de troupes et d'argent, tandis que le parlement d'Angleterre fournissait largement les subsides nécessaires au duc de Bedfort, oncle du jeune roi et régent, habile homme de guerre et le plus grand politique du temps.

Les désastres continuaient, et le *roi de Bourges*, c'est

ainsi que les Anglais appelaient dérisoirement Charles
songeait plus aux fêtes et aux plaisirs qu'à la défens
son royaume. Bedfort voulut frapper un dernier cou
vint mettre le siége devant Orléans, que défendaient
braves capitaines, Dunois, Lahire et Xaintrailles, mais
n'auraient pu résister à des forces supérieures, sans u
cours extraordinaire du ciel.

Charles VII, désespéré, songeait à se retirer tout à
au midi, quand il vit arriver à sa cour une jeune fille,
à Domrémy, sur les confins de la Lorraine et de la Cl
pagne ; elle venait, disait-elle, conduite par ses *voix* et p
sée par ses visions, pour délivrer Orléans et faire sacr
roi à Reims. Jeanne d'Arc, ainsi s'appelait-elle, avai
sisté longtemps aux voix célestes qui lui parlaient. E
elle leur obéit, se rendit à Vaucouleurs, dont le gouvern
Robert de Baudricourt, eut bien de la peine à se réso
à l'envoyer vers le roi. Lorsque Jeanne parut à la cour
reconnut aussitôt Charles VII, qui s'était à dessein
fondu parmi ses courtisans. Elle lui donna de sa mi
des signes qui le convainquirent, et prédit alors q
choses qui s'accomplirent, savoir : qu'Orléans serait
vré, que le roi serait sacré à Reims, qu'il rétablirait s
mination à Paris, et que le duc d'Orléans sortirait de l
son où il était retenu en Angleterre. Ses vertus, son
thousiasme, les preuves qu'elle donnait d'une mi
divine, relevèrent les courages, et les plus vaillants
taines se jetèrent à sa suite dans Orléans, qui fut déliv
huit jours (8 mai 1429). Après cette action d'éclat, o
avait déployé autant de courage et d'habileté que les
renommés capitaines, personne ne douta plus des prom
de la *Pucelle d'Orléans*.

La première partie de sa mission était remplie; il s'agissait maintenant de mener le roi à Reims, et, pour cela, il fallait traverser trois rivières bien défendues et quatre-vingt lieues de pays ennemi. Charles VII hésitait; Jeanne le convainquit par de nouveaux triomphes. Jargeau fut pris d'assaut, Beaugency se rendit; à Patay, les Français tuèrent trois mille Anglais sans perdre un seul homme. Alors on se mit en marche pour Reims, avec une armée de douze mille hommes, sans vivres et sans artillerie. Tout cédait devant la Pucelle : Auxerre se rendit à composition, Troyes songea à résister et n'osa combattre quand elle aperçut la bannière de la Pucelle; Châlons-sur-Marne ouvrit ses portes à l'approche du roi; les Anglais ne se présentaient plus nulle part, et quand Charles ne fut plus qu'à quatre lieues de Reims, une députation des principaux du clergé et du peuple vint remettre à ses pieds les clefs de la ville. Le sacre eut lieu le 17 juillet 1429.

Jeanne d'Arc assista à cette cérémonie, en habit de guerre, son étendard à la main, et tout proche de la personne du monarque. Dès que le sacre fut terminé, elle se jeta à ses pieds, fondant en larmes; et, après l'avoir félicité de la protection miraculeuse que Dieu avait accordée à ses entreprises, elle ajouta que les deux objets pour lesquels le Ciel l'avait envoyée se trouvant remplis, elle le suppliait de lui permettre de retourner chez ses parents et d'y reprendre son premier état. Le roi fut touché de la générosité de Jeanne d'Arc, mais il ne put consentir à sa retraite ; il lui dit que Dieu ne lui ayant rien révélé là-dessus, sa volonté était sans doute qu'elle achevât son ouvrage, en chassant les Anglais du royaume. En effet la réputation de la Pucelle s'était répandue de toutes parts ; les peuples, persua-

dès que le Ciel, en la suscitant, s'était hautement déclaré pou Charles VII, revenaient en foule à leur souverain légitime ; les soldats, pleins de confiance, ne combattaient plus que pour vaincre; le trouble et le découragement avaient passé chez les Anglais : battus en toutes rencontres, ils ne savaient plus que fuir; et le duc de Bedfort eut besoin de toute sa prudence et de tout son courage pour n'être pas dès lors obligé d'abandonner le territoire français. Il voulut, pour ranimer son parti, tenter un dernier effort, et mit le siége devant Compiègne. Jeanne d'Arc se jeta dans la place, mais elle fut prise dans une sortie : battant en retraite, et faisant face jusqu'au bout à l'ennemi, elle trouva la porte de la ville fermée par peur ou par trahison, et fut obligée de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur (23 mai 1430). La joie des Anglais et des Bourguignons ajouta, s'il était possible, à la gloire de Jeanne d'Arc. Vendue au duc de Bedfort par le duc de Bourgogne, dont elle était la prisonnière, elle fut conduite à Rouen, où l'on devait instruire son procès comme sorcière. La sentence était prononcée d'avance; les Anglais ne voulaient pas reconnaître la protection divine qui couvrait la France. Cauchon, évêque de Beauvais, créature du roi Henri V et tout dévoué aux Anglais, et les juges iniques qui siégaient avec lui, condamnèrent la Pucelle, pour cause de magie, à une prison perpétuelle au pain et à l'eau. On lui défendit en outre de porter désormais des habits d'homme; mais comme dans son cachot et pendant qu'elle dormait les gardiens lui retirèrent les vêtements de son sexe, et mirent à la place un costume de soldat, Jeanne se vit forcée d'en faire usage. Ce prétendu crime la fit condamner à la peine du feu.

Déjà son bûcher s'élevait sur une des places publiques de

Rouen, et la foule se pressait pour la voir conduire à la mort. La jeune bergère traversa lentement cette multitude avide d'émotions cruelles, et pendant tout le trajet elle ne cessait de répandre des larmes. Arrivée au lieu du supplice, elle reprit courage, entendit la sentence, se mit à genoux pour recommander son âme à Dieu, contemplant avec amour et serrant sur son cœur une croix qu'on lui avait apportée. Du haut de l'échafaud, lorsque son regard embrassait d'un seul coup d'œil la foule silencieuse et la ville tout entière, elle ne put s'empêcher de dire : *Ah! Rouen! Rouen! j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort!* Au milieu des flammes, l'héroïque jeune fille continua de prier tout haut, et les derniers mots qu'on lui entendit prononcer furent les noms de Jésus et de Marie. La victime était dans sa vingtième année (30 mai 1431). Cette horrible iniquité couvrit d'infamie et le duc de Bedfort, et les Anglais, et l'évêque de Beauvais, et tous ceux qui applaudirent à la condamnation de Jeanne. Quelques années après, la ville de Rouen étant rentrée sous la domination française, on s'occupa de la révision de ce monstrueux procès. L'injustice et l'atrocité de la procédure furent pleinement dévoilées ; et, à la suite des informations les plus exactes, le Saint-Siége déclara solennellement Jeanne d'Arc innocente des crimes qu'on lui avait imputés. Enfin, on lui éleva une statue à Rouen, et une procession annuelle fut établie à perpétuité dans l'endroit où elle avait subi la mort[1].

Le crime commis par les Anglais ne leur porta pas bonheur. Le couronnement solennel d'Henri VI eut lieu à Paris (1431), mais ne releva pas les affaires des Plantage-

[1] *Histoire de France* A. M. D. G.

net. Le traité d'Arras (1435) fit rentrer dans le parti français le duc de Bourgogne, à qui l'on cédait les villes du sud de la Somme, Auxerre, Mâcon et quelques autres. L'année suivante, Paris ouvrit ses portes. Quelques années après, le royaume de France était reconstitué.

Martin V avait vu les triomphes de Jeanne d'Arc ; il n'eut pas la douleur d'apprendre son supplice. Il était mort à Rome, le 21 février 1431, après un règne pacifique de près de quatorze ans. L'un de ses derniers actes fut de convoquer à Bâle un concile pour y terminer l'affaire des hussites et procurer la réunion de l'Église grecque, qui sollicitait encore une fois les secours de l'Occident. La Papauté n'oublia pas les vertus de Jeanne d'Arc. Vingt cinq ans après la mort de l'héroïne, le pape Calixte III ordonna une enquête de révision dont il chargea l'archevêque de Reims. L'innocence de la Pucelle d'Orléans fut reconnue et sa mémoire glorieusement réhabilitée. Calixte III déclara par un jugement solennel que Jeanne « avait souffert le martyre pour la défense de sa religion, de son roi et de son pays. »

EUGÈNE IV.

(3 MARS 1431 — 23 FÉVRIER 1447.)

Dix jours après la mort de Martin V, les cardinaux entrèrent en conclave, et, le 3 mars, ils élurent le cardinal Gabriel Gondolmerio, petit neveu du pape Grégoire XII, qui prit le nom d'Eugène IV. Le Pontificat nouveau ne fut, pour ainsi dire, qu'une longue tempête; la paix rendue à l'Église quelques années auparavant, fut troublée à la fois par les prétentions du concile de Bâle et par les séditions taliennes. Eugène IV vit attaquer à la fois sa souveraineté

temporelle et sa suprématie spirituelle. L'aventurier François Sforza, qui devait plus tard se rendre maître de Milan, combattant tantôt pour les Visconti, tantôt pour les Vénitiens, toujours dans ses propres intérêts, s'empara de la Marche d'Ancône, qu'il conserva jusqu'à la fin du pontificat d'Eugène IV. Les Colonna, qui avaient repris une grande influence parce que Martin V appartenait à leur famille, se livrèrent à des malversations qu'Eugène dut réprimer. Ils se vengèrent en s'unissant à quelques condottières, et excitèrent une sédition qui força le Pape de quitter Rome (1434), où il ne rentra qu'au bout de neuf ans, quoiqu'il eût été rappelé plus tôt par les Romains.

Le jour même où Eugène IV fut élu, s'ouvrait le concile de Bâle, qui devait particulièrement s'occuper de l'hérésie des hussites, de la réforme et de la réunion des Grecs. Ce concile, peu nombreux et composé de membres imbus des doctrines peu favorables au Saint-Siége qui s'étaient fait jour dans le concile de Constance, ne tarda pas à se mettre en opposition avec le Pape. Il avait commencé sans son approbation, il ne fut d'accord avec lui que pendant huit sessions (5 février 1434-18 avril 1435) et dégénéra en un conciliabule schismatique qui osa prononcer l'anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare (1438); il alla plus loin, et nomma un antipape dans la personne d'Amédée VIII de Savoie, qui prit le nom de Félix V (1439). Amédée VIII, dégoûté de régner, avait laissé le gouvernement de la Savoie à son fils Louis, mais sans abdiquer, et s'était retiré avec quelques chevaliers au couvent de Ripaille, près de Thonon, où il prit l'habit monastique et fit construire une demeure délicieuse. C'est là que les prélats de Bâle allèrent le chercher. Amédée se laissa faire et resta antipape pen-

dant dix ans, n'exerçant guère sa juridiction que sur la Savoie et quelques pays voisins. Il renonça de lui-même à la tiare sous le pontificat de Nicolas V (1449), et retourna au couvent de Ripaille où la douce vie qu'il menait a donné lieu à l'expression *faire ripaille.* Ainsi se termina le nouveau schisme. Pendant ce temps, le concile de Ferrare, transféré à Florence, à cause de la peste, avait eu le bonheur d'amener la réunion, malheureusement temporaire, des Grecs à l'Église, celle des Arméniens, et plus tard, lorsqu'il fut transféré à Rome, (1441), la réunion des Jacobites, des Syriens, des Chaldéens et des Maronites.

Le concile de Bâle, qui ne mérita plus que le nom de conciliabule après sa huitième session, ne fit guère qu'une œuvre utile : il réconcilia les calixtins ou utraquistes de Bohême, et, en divisant les hussites, rendit possible l'extinction de leur secte anti-sociale. Mais les prétentions de ce concile à la supériorité sur le Pape amenèrent, comme on vient de le voir, un schisme déplorable, et donnèrent, ce qui eut des conséquences plus fâcheuses encore et plus prolongées, une espèce de sanction à ces opinions dites *gallicanes,* qui faillirent plus d'une fois précipiter la France dans le schisme, et qui affaiblirent considérablement, dans plusieurs esprits, l'autorité légitime des Souverains-Pontifes. Eugène fit tout ce qu'il put pour éviter ces malheurs; il poussa la condescendance pour les Pères de Bâle à un point tel, que l'empereur Sigismond ne put s'empêcher de lui dire : « Saint Père, vous en faites trop ; si le concile n'ac« cepte pas vos propositions sans restriction, je me chargerai « d'y mettre ordre.» Le roi de France, Charles VII, favorisa malheureusement les doctrines qui se faisaient jour à Bâle, en publiant à Bourges, dans une grande assemblée des

princes du sang et des dignitaires de l'Église, une *Pragmatique sanction,* dans laquelle il déclarait que « le concile général est supérieur au Pape. » En même temps cet acte supprimait les annates et les expectatives, dont la cour de Rome avait été jusque-là en possession, et il rétablissait les élections dans leur forme primitive, en refusant au Souverain-Pontife le droit de nomination aux évêchés et aux bénéfices. Le conciliabule de Bâle se prolongea jusqu'en 1442.

Les esprits étaient alors tellement troublés, que plusieurs évêques, recommandables par leur science et par leur piété, ne crurent pas devoir l'abandonner, même lorsqu'il cessa d'être en communion avec le Pape légitime. Mais ils reconnurent plus tard leur erreur. Parmi eux se trouvait le secrétaire même du concile, le pieux Ænéas Silvius Piccolomini, l'un des plus savants hommes de son siècle. Pendant le concile, l'empereur Sigismond était mort. Albert II d'Autriche, son gendre, qui lui succéda, se déclara neutre entre Eugène IV et le concile : son successeur Frédéric III voulut sortir de cette position ambiguë, et il chargea Silvius de négocier la réconciliation, en qualité d'ambassadeur d'Allemagne. Silvius avait ouvert les yeux ; il dit au Pape en l'abordant : « Saint Père, avant de vous exposer les ordres de l'empe-« reur, permettez-moi de dire un mot de moi-même. J'ai dit, « fait et écrit à Bâle bien des choses contraires à votre auto-« rité. J'étais dans l'erreur, et je partageais ce triste sort avec « des hommes célèbres, des docteurs justement renommés. « Pourtant mon but n'était pas de nuire à Votre Sainteté, « mais de me rendre utile à l'Église. Il est vrai que, plus « tard, je demeurai convaincu de l'illégitimité du concile de « Bâle : je m'en séparai aussitôt, et pourtant je ne vins pas « encore me réfugier dans les bras de votre miséricorde,

« comme la plupart l'ont fait. Je craignais de tomber dans « un nouvel écueil en voulant en éviter un autre. Pendant « trois ans, je suis resté à la cour de l'empereur dans cette « neutralité. Les conférences que j'ai eues depuis avec vos « légats m'ont enfin éclairé sur la justice de votre cause. Je « sais maintenant, et je crois du fond du cœur que vous avez « pour vous la justice et la vérité. Voilà pourquoi l'empereur « m'envoie près de vous. J'ai péché par ignorance, je sup- « plie Votre Sainteté d'absoudre un pécheur repentant. »

Ces nobles paroles montrent la situation. Le scandale de Bâle fit beaucoup de mal, mais ce mal pouvait être réparé; s'il y avait des intelligences égarées, les cœurs n'étaient pas encore corrompus : il fallut plus d'un demi-siècle pour que la perversion, devenue plus profonde, enfantât le funeste schisme de Luther. La réconciliation de l'empereur et du Pape fut complète. Quant au négociateur, non-seulement Eugène IV lui pardonna, mais il l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Ce secrétaire fut dans la suite le Pape Pie II.

Eugène IV mourut à Rome, au moment où le dernier schisme s'éteignait. Il était arrivé à la soixante-quatrième année de son âge. Instruit qu'il ne lui restait que peu d'heures à vivre, il montra la fermeté de courage et les grands sentiments de religion qui l'avaient animé toute sa vie. Il fit venir auprès de lui tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome. Il les exhorta paternellement à la concorde et à l'union fraternelle, à l'exemple de Jésus-Christ qui, avant de se livrer à la mort, avait légué sa paix à ses disciples comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura, par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint accord un digne Vicaire de l'éternel Pasteur, et surtout de choisir

une personne que l'esprit de charité et de modération, si spécialement nécessaire à un Pape dans les présentes conjonctures, rendît agréable à tout le monde. « Dieu « veuille me pardonner, ajouta-t-il, les fautes que j'ai pu « commettre dans l'administration de cette formidable « dignité ! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses « au Saint-Siége, pendant que je l'occupais, mais toujours « mes intentions ont été droites, et ma consolation en ce « moment terrible, c'est que la divine miséricorde a plus « d'égards à la bonne volonté qu'au succès. J'avais sans « doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux grandeurs « qui m'échappent comme une ombre, et le Seigneur a usé « des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses « humaines. O Gabriel (*c'était son nom de baptême*), ô Ga- « briel! qu'il te serait bien plus avantageux de n'avoir jamais « été ni pape ni évêque, mais d'avoir fini tes jours comme tu « les avais commencés, en suivant paisiblement dans ton « monastère les exercices de ta règle ! »

C'est dans ces sentiments d'humilité que mourut Eugène IV. Pontife aussi grand que malheureux, il avait toutes les qualités qui font respecter et aimer les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts et des manières, la libéralité et la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres et des arts. Sa vie fut édifiante et régulière; il se montra très-charitable pour les pauvres et très-zélé pour l'extinction des sectes qu'il eut le bonheur de ramener en si grand nombre au centre de l'unité[1].

[1] Chevé, *Dictionnaire des Papes.*

NICOLAS V.

(6 MARS 1447 — 24 MARS 1455.)

Thomas de Sarzana ou Thomas Sargane, connu jusqu'alors sous le nom de cardinal de Bologne, de la création d'Eugène, fut élu par les cardinaux au bout de quelques jours, et prit le nom de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Nicolas Albergati, qui lui avait prédit, dit-on, qu'il serait Pape. Deux ans après, l'antipape Félix V reconnut sa faute; le schisme fut définitivement éteint, et l'empereur Frédéric III vint à Rome, en 1453, pour se faire couronner de la main du Pape : c'est le dernier empereur qui soit venu à Rome pour cet objet.

Un nouvel essai de république troubla les premières années du Pontificat de Nicolas V. Pendant même les funérailles d'Eugène IV, Étienne Porcaro essaya de continuer la dynastie des Arnaud de Brescia, des Brancaleone et des Rienzi; ce fut la dernière tentative de ce genre jusqu'à nos jours. Porcaro, nourri de la lecture des anciens, exalté par les poésies de Pétrarque, s'imagina qu'il était appelé à restaurer la gloire romaine. « Aux funérailles d'Eugène IV, dit l'historien Gibbon qui n'est pas suspect de partialité pour les Papes, il adressa aux Romains un discours bien étudié, pour les appeler à la liberté et aux armes. La multitude l'écoutait avec plaisir, mais un grave avocat l'interrompit pour plaider la cause de l'Église. La loi condamnait tout orateur séditieux comme coupable de trahison; mais la bienveillance du nouveau Pontife, Nicolas V, qui le prit en pitié et en estime, essaya de convertir le patriote. L'inflexible Romain revint d'Anagni avec une

réputation et un zèle croissants, et, à la première occasion, il tenta de faire dégénérer une querelle d'enfants en un soulèvement général du peuple. Nicolas, toujours généreux, ne voulut point encore perdre sa vie. On écarta le traître du théâtre qui l'exposait à la tentation et on l'envoya à Bologne avec une allocation libérale pour son entretien, et l'obligation facile à remplir de se présenter chaque jour devant le gouverneur de la ville. Mais Porcaro avait appris de Brutus qu'on ne doit ni foi ni gratitude aux tyrans. »

Ces prétendus héros de la liberté sont tous les mêmes, ingrats et parjures; tous d'ailleurs, comme les Arnaud de Brescia, les Rienzi et leurs imitateurs, ne visent qu'à s'emparer du pouvoir absolu en appelant les peuples à la jouissance d'une prétendue liberté.

« Porcaro exilé, poursuit Gibbon, s'éleva contre l'obligation qu'on lui imposait; il se fit des partisans et ourdit une conspiration. Son neveu, audacieux jeune homme, réunit une bande de volontaires, et, à un soir marqué, prépara une fête dans sa maison pour les amis de la république. Le chef des conjurés, qui était parvenu à s'échapper de Bologne, se présenta au milieu d'eux en habit de pourpre et d'or. Sa voix, sa contenance, ses gestes, tout révéla l'homme qui avait dévoué sa vie à la glorieuse cause. Il déroula, dans une harangue soigneusement préparée, les motifs et les ressources de l'entreprise, le nom et les libertés de Rome, la fainéantise et l'orgueil des tyrans ecclésiastiques et surtout du pape Nicolas; l'assentiment probable et le concours actif des Romains; trois cents soldats et quatre cents exilés exercés à manier les armes; le plaisir de la vengeance, et de l'or pour payer la victoire. « Il sera facile « demain, fête de l'Épiphanie (1453), ajouta-t-il, de saisir

« le Pape et les cardinaux devant les portes ou à l'au
« de Saint-Pierre, de les conduire enchaînés au châte
« Saint-Ange, de monter au Capitole, de sonner la cloc
« d'alarme et de rétablir la république romaine. » Ma
au moment où il croyait toucher au triomphe, il était d
trahi par un de ses complices. Le sénateur investit la m
son où se trouvaient les conjurés. Le neveu de Porca
parvint à s'échapper. Étienne Porcaro fut saisi et pen
avec neuf de ses complices. Après tant de révoltes répété
la clémence de Nicolas V devait se taire. »

Cette année 1453, qui vit la chute de Porcaro et le co
mencement de Frédéric III, fut signalée par un coup
foudre qui réveilla un moment l'Europe endormie. Les su
cesseurs de Bajazet, délivrés de la crainte des Mongols, do
l'empire tomba dans une complète dissolution après la mo
de Tamerlan, furent chargés par la Providence de punir l
trop nombreuses perfidies et la trop longue apostasie d
Grecs. Mahomet Ier, fils de Bajazet, restaura l'empire ott
man ; Amurath II, son fils, qui régna de 1421 à 1451, rou
vrit la période des conquêtes. Il avait en face de lui Jean V
Paléologue, qui régna de 1425 à 1449, et dont le frè
Constantin devait être le dernier empereur de Constant
nople.

La guerre ne discontinua plus. Les Grecs, pour intére
ser les Vénitiens à leur cause, leur avaient vendu Thess
lonique. Thessalonique succomba ; ses habitants fure
massacrés, et les Turcs, abrégeant son nom, ne lui donn
rent plus que le nom de Salonique (1430) ; c'était la capita
et la plus puissante ville de la Macédoine. Paléologue tourn
encore une fois ses regards vers l'Occident. Les Paléologu
se montrèrent toujours peu attachés au schisme ; soit pa

conscience, soit par politique, ils cherchaient à rattacher l'Église grecque à l'Église latine. Jean VII partit avec son frère Démétrius pour travailler avec le pape Eugène IV à l'extinction du schisme. Il fut parfaitement accueilli à Venise, à Ferrare et à Florence, et secondé dans ses efforts par l'archevêque de Nicée qui devait devenir si célèbre sous le nom de cardinal Bessarion, par l'archevêque de Kief, Isidore, et par le patriarche même de Constantinople Joseph. La réunion fut opérée : on se mit d'accord sur la procession du Saint-Esprit, sur l'addition du *Filioque* au *Credo*, sur le purgatoire, sur la manière d'offrir le saint sacrifice, sur la primauté des Papes (1439). Mais l'heureuse réconciliation accomplie au concile de Florence ne dura pas plus que les autres. Le prince Démétrius fut le premier à la rejeter : « Plutôt le turban turc que le chapeau des Latins! » crièrent les moines, une grande partie du clergé et des seigneurs grecs; leur opiniâtre persévérance dans le schisme allait être punie.

Deux héros prolongèrent l'agonie de Constantinople en détournant les coups de l'ennemi. Amurath était maître de l'empire grec, à l'exception de Constantinople et de ses faubourgs, Jean Paléologue payait tribut; la Grèce subit le joug à son tour, et un petit despote d'Athènes, Jean Castriota, qui avait voulu résister, fut obligé de livrer en ôtage son fils George Castriota; la Servie fut conquise à son tour, et les Ottomans se trouvèrent en face des Hongrois (1440). Belgrade était assiégée. Alors parut Jean Hunyade Corvin[1], voyvode de Transylvanie, fils naturel de l'empereur Sigismond,

[1] Le nom de *Corvin* vient de ce que la famille des Hunyades avait dans ses armes un corbeau tenant dans son bec un anneau d'or.

selon les uns, descendant des Paléologues, selon les autres, mais plus grand que ses aïeux, quels qu'ils fussent, et fidèle serviteur de Vladislas, qui était à la fois roi de Pologne et de Hongrie. Vladislas et Hunyade firent lever le siége de Belgrade; Hunyade franchit le Danube et tua vingt mille Turcs dans une rencontre; dans une seconde, il en vainquit quatre-vingt mille avec quinze mille hommes seulement (1442). Les Turcs reconnurent qu'ils n'avaient plus affaire aux descendants dégénérés des Grecs et des Romains. Jean Hunyade, que les Hongrois regardaient comme un envoyé de Dieu, ne fut plus pour eux que le *diable*. Une croisade prêchée par le pape Eugène IV réunit sous ses ordres les Hongrois, les Polonais, les Serbes, les Valaques et une partie de l'Allemagne (1443); en cinq mois il prit cinq villes et gagna cinq batailles. Amurath, fatigué enfin d'être vaincu, demanda la paix et signa la trêve de Ségedin, dont il jura l'observation sur le Coran, pendant que les chrétiens la juraient sur l'Évangile. Les croisés avaient dépassé leur droit en faisant la paix sans le consentement du chef naturel de la croisade, le Pape, que représentait le légat Césarini. Le légat ne voulut pas la ratifier, et déclara que les chrétiens n'étaient pas tenus à leur serment, prêté en violation d'un serment antérieur. Le légat avait raison en droit, mais le fait donnait les apparences d'une perfidie à la rupture de la paix du côté des chrétiens; les musulmans en conçurent une vive irritation qui doubla leur courage. Hunyade avait désapprouvé cette rupture; il n'en marcha pas moins avec le roi Vladislas à la rencontre d'Amurath, qu'il rejoignit en Bulgarie, près de Varna. Les chrétiens eurent d'abord l'avantage; mais Vladislas tomba frappé à mort; le désordre se mit dans les rangs des croisés; Hunyade, qui combattait à

regret, prit la fuite avec les Valaques : l'armée chrétienne fut presque tout entière anéantie (1444). Cependant Amurath n'osa pas s'avancer du côté de la Hongrie ; il se jeta sur la Morée (Péloponèse) qu'il soumit. Quatre ans plus tard, Hunyade fut encore battu dans les champs de Cassovie (1448), où le premier Amurath avait été enseveli dans son triomphe ; mais il sut bien réparer plus tard le tort que ces deux sanglantes défaites avait fait à sa gloire.

Aux côtés d'Hunyade avait plus d'une fois combattu un autre héros qu'il est temps de faire connaître. On vient de dire que Jean Castriota, despote d'Albanie, avait remis en otage à Amurath son fils George. Cet enfant était d'une grande beauté et montrait les plus heureuses dispositions. Le sultan le fit élever dans l'islamisme, lui confia l'administration d'une province et le fit combattre dans ses armées. Les premiers exploits du jeune homme excitèrent l'admiration des Osmanlis, qui le surnommèrent *le prince Alexandre*, Scanderbey ou beg, et c'est sous ce nom de *Scanderbeg* qu'il est connu dans l'histoire. Cependant il ne portait qu'à regret les armes contre les chrétiens. Profitant de la première occasion favorable, il abandonne l'armée, force, le sabre sur la gorge, le secrétaire du sultan à écrire des lettres au nom d'Amurath, enjoignant aux commandants d'Albanie de remettre leurs places au fils du despote Jean, monte à cheval avec trois cents Albanais dévoués, atteint Croïa, capitale de ses États héréditaires, s'y introduit à la faveur des lettres supposées, massacre la garnison turque, se déclare chrétien, et, en trente jours, affranchit l'Épire tout entière (1443). Amurath le jugea bientôt assez redoutable pour marcher en personne contre lui, lorsqu'il se fut débarrassé des Hongrois par la victoire de Cassovie ; il lui enleva deux villes,

mais il perdit dix mille hommes (1449). L'année suivante, il mit le siége devant Croïa, mais ne put la prendre, et alla mourir à Andrinople après avoir voulu trois fois abdiquer en faveur de son fils Mahomet, et avoir été obligé trois fois de reprendre le fardeau du gouvernement, trop lourd pour les mains trop jeunes encore de ce fils.

Mahomet II monta sur le trône des Osmanlis, dont il devait être le second fondateur, deux ans après Constantin XII Dragosès, frère de Jean Paléologue, qui devait être le dernier empereur grec. Rome, fondée par Romulus et devenue la capitale du monde sous Auguste, avait vu s'écrouler son empire matériel sous Romulus Augustule; Constantinople, fondée par Constantin, le premier empereur chrétien, devait cesser d'être chrétienne sous un autre Constantin. On aime à savoir que ce dernier ne fut pas trop indigne du fondateur de son empire : il tomba glorieusement. Mahomet n'avait que vingt-deux ans. Il commença par se débarrasser d'un frère qui le gênait et qu'il fit étouffer dans son bain, politique de fratricide dont Bajazet avait déjà donné l'exemple. Puis il reçut les ambassadeurs de Constantin, et de ses frères Démétrius et Thomas, qui étaient despotes en Morée, comme feudataires des Ottomans, enfin de l'empereur de Trébizonde et de plusieurs autres souverains chrétiens et musulmans. A tous il fit entendre des promesses d'amitié qui devaient être singulièrement gardées. Il avait juré la ruine de l'empire grec, et fit d'immenses préparatifs pour réussir. Les Grecs lui fournirent les premiers l'occasion d'une rupture, en osant réclamer le payement plus régulier d'une pension affectée à la garde d'un petit-fils de Soliman, qui vivait à Constantinople; Mahomet répondit en faisant coustruire à l'embou-

chure du Bosphore une forteresse à laquelle il donna le nom peu rassurant de *Boghaskeron* (Coupe-gorge). Constantin se plaignit d'un acte qui menaçait directement Constantinople : « De quel droit, répliqua Mahomet, examinez-vous « ce qu'il me plaît de faire ? Ces deux rivages sont à moi : « celui d'Asie, parce qu'il est occupé par les musulmans; ce« lui d'Europe, parce que vous ne pouvez le défendre.» Constantin, indigné, voulait fondre sur les travailleurs; il ne trouva personne pour le suivre. Il écrivit à Mahomet d'épargner au moins les pauvres habitants de la campagne occupés à leurs moissons; Mahomet donna aussitôt l'ordre de ravager les champs et de massacrer les moissonneurs. Constantin trouva dans une nouvelle lettre les magnifiques accents d'une noble résignation : « Nos traités, vos serments, tous mes efforts, écrivit-il au farouche sultan, ne peuvent assurer la paix à mon peuple; je ne mets plus ma confiance qu'en Dieu : il changera votre cœur ou vous livrera Constantinople. Je me soumettrai à lui sans murmurer; mais tant qu'il n'aura pas prononcé son arrêt, je remplirai mon devoir; je défendrai mes sujets, et je vaincrai ou je mourrai avec eux (1452). »

L'Occident regardait sans s'émouvoir cette lutte du faible contre l'oppresseur; il n'y avait plus d'union, et l'on se souvenait trop de l'ancienne perfidie grecque qui avait fait échouer les croisades, des promesses cent fois violées de retour à l'Église romaine. Seul, le pape Nicolas V, s'élevant au-dessus de tous les ressentiments dans l'intérêt du bien commun, fit un pressant appel à la chrétienté; il obtint de l'argent et pas d'hommes, et, d'ailleurs, les fanatiques de Constantinople insultaient son légat, le cardinal Isidore de Kief, qui leur apportait des secours en les exhortant à quit-

ter le schisme. Ce peuple dégénéré préférait le turban à la foi romaine.

Cependant les préparatifs de Mahomet étaient faits. Il avait deux cent cinquante mille hommes, une flotte de huit cents voiles ; il avait fait fondre par un Hongrois renégat de gigantesques canons. Il fallait sept cents hommes pour servir l'un de ces canons, la plus monstrueuse machine dont les annales de l'artillerie aient gardé le souvenir, et il fallait cinquante paires de bœufs pour la traîner. On l'amena à grand'peine devant la porte d'Andrinople, et on lui fit tirer son premier coup. On crut entendre un roulement de tonnerre à plusieurs lieues à la ronde ; la ville entière fut couverte d'un nuage de poussière, et, à la distance de mille pas, le boulet de pierre, qui pesait douze quintaux, s'enfonça dans la terre à la profondeur d'une brasse. Il faut ajouter que la pièce éclata et resta hors de service.

Constantin se préparait à une vigoureuse défense. La ville, par son étendue, par la force et la hauteur de ses murailles, par son port que défendaient d'admirables ouvrages et une chaîne tendue de la *belle Porte* à la tour de Galata, aurait pu résister longtemps, si elle eût eu assez de troupes et une population plus guerrière. Mais l'empereur n'avait guère que cinq mille Grecs, deux mille Génois et quelques Vénitiens à opposer à l'innombrable armée des Ottomans.

C'était assez pour mourir glorieusement, pas assez pour repousser l'ennemi. On voyait dans les rangs des Grecs tout ce que l'empire expirant comptait de plus illustres noms, les Commène, les Ange, les Ducas, les Lascaris, les Cantacuzène, les Paléologue ; le Génois Georges Doria commandait le port ; un autre Génois, Giustiniani, commandait dans la ville. Le cardinal Isidore animait le courage de la

petite troupe qu'il avait amenée avec lui. Constantin se montra digne d'être à la tête de tous ses braves.

Le siége commença dans les premiers jours de février 1453; le 6 avril, les quatre batteries de l'artillerie turque firent une première décharge. Les assiégés se défendirent avec courage, mais ne purent empêcher l'ennemi de s'avancer jusqu'au pied des murailles. Des brèches s'ouvrirent : les assiégés repoussèrent les assaillants sur terre, pendant que leurs vaisseaux se heurtaient contre la grande chaîne. On essaya de la mine; une contre-mine arrêta les travailleurs. Après un mois d'attaques sans résultat, on vit s'avancer du fond de la Propontide cinq vaisseaux armés en guerre : un vaisseau grec et quatre génois. Ils attaquent trois cents barques turques rangées en croissant devant le port, les coulent à fond pour la plupart, font périr douze mille Ottomans, et entrent dans le port aux acclamations des chrétiens. Mahomet, furieux de ses échecs, désespérant de rompre la grande chaîne qui lui interdisait l'accès du port et qui s'abaissait pour ses ennemis, conçut le dessein prodigieux de faire descendre sa flotte dans le port par dessus un promontoire assez élevé, inégal et couvert de broussailles [1]. Une armée entière fut employée à cette opération extraordinaire; elle fut achevée en une nuit. Lorsque Constantin vit le port rempli de vaisseaux ennemis, il jugea que la dernière heure de Constantinople était venue. Son courage redoubla pourtant, et il y eut de tels prodiges de valeur que Mahomet, doutant de réussir par la force, offrit à l'empereur une principauté en Morée, s'il voulait céder sa capitale. L'empereur refusa. « Eh bien ! s'écria le sultan,

[1] On dit que c'est un aventurier crétois qui lui suggéra cette idée.

« dans peu de jours je trouverai à Constantinople mo1
« trône ou mon tombeau. »

L'assaut général fut annoncé pour le matin du 29 mai
Dans la nuit, Constantin se rendit à Sainte-Sophie où i
communia avec les siens, et, dans un discours qui étai
l'oraison funèbre de l'empire, il les exhorta à vaincre ou
mourir, leur promettant de partager leur sort. Puis il mont
à cheval, visita les postes, encouragea les soldats, et alla s
poster à l'endroit où le danger devait être le plus grand
Mahomet II, aussi à cheval et tenant en main une massu
d'or, jurait par le Prophète, par l'âme de son père, par se
enfants et par son cimeterre que le Coran triompherait, e
les derviches parcouraient les rangs de l'armée en criant
Heureux ceux qui vont succomber dans la guerre sainte
malheur aux lâches ! pendant que les rues, les places et le
églises de Constantinople retentissaient du chant du *Kyri
eleison*. L'assaut commença dès les premières lueurs d
jour. Trois fois les musulmans s'élancent sur les muraille
trois fois ils en sont repoussés, et le fossé se remplit de leur
cadavres; le sultan ordonne aux janissaires de tuer tou
ceux qui reculent. Enfin, une tour est enlevée. Giustiniani
atteint d'une balle à la main gauche, recule, malgré le
exhortations de l'empereur. Les janissaires entrent dans l
place; Constantin se précipite à leur rencontre et comba
comme un lion : il voit tomber à ses côtés François Com-
mène, Démétrius Cantacuzène, Théophile Paléologue; tou
couvert de leur sang et du sien, il reçoit deux coups de ci-
meterre, l'un au visage, l'autre derrière la tête, et tomb
avec son empire. Il y eut un carnage affreux, des scène
épouvantables de cruauté, de débauche et de pillage, de
tombeaux ouverts et la cendre des empereurs jetée au vent

Mahomet, ivre de sa victoire, entra à cheval dans la basilique de Sainte-Sophie, et, foulant aux pieds un monceau de morts, de sa droite teinte de sang, sur les fresques à fond d'or, où on peut en voir la trace, il imposa l'empreinte de la main rouge, qui est encore aujourd'hui en Orient le symbole et la marque éternelle de la propriété [1].

Ainsi finit l'empire de Constantin. L'Europe en entendit la chute avec effroi ; elle regretta de ne l'avoir pas secouru : il était trop tard, et de nos jours encore, elle lutte contre les difficultés que lui a léguées la victoire de Mahomet II.

Le pape Nicolas V, qui n'avait pas cessé un moment de travailler à prévenir la catastrophe, redoubla d'efforts pour en prévenir les suites et pour arrêter dans sa marche le torrent qui menaçait l'Europe. Il écrivit aux princes chrétiens pour les exhorter à la croisade, il travailla à la pacification de l'Italie, pour la mettre à l'abri des coups des Turcs, qui déjà paraissaient sur les côtes ; le traité de Lodi, conclu en 1454, fut le dernier succès de sa grande politique, mais la mort qui le surprit en empêcha le complet triomphe. La douleur qu'il ressentit de la prise de Constantinople avait avancé le terme de ses jours.

Nicolas V a reçu les éloges et excité l'admiration des écrivains les moins amis de l'Église romaine. On vient de voir l'hommage rendu par Gibbon à sa bienfaisance, à son humanité, à sa clémence. L'illustre historien Macaulay, dont l'Angleterre pleure la perte récente, l'a représenté sous un autre point de vue dans un discours prononcé à l'occasion de son installation comme recteur de l'université de Glasgow. « Dans cette conjecture d'un si grand intérêt

[1] L. Enault, *Constantinople et la Turquie.*

pour les lettres, dit Macaulay, un homme que tout ami de la science ne doit nommer qu'avec respect, tient la plus haute place en Europe. Notre juste attachement à la foi protestante, à laquelle notre patrie doit tout, ne nous empêche point de payer le tribut que la justice et la reconnaissance réclament en faveur du fondateur de l'université de Glasgow, le pape Nicolas V, le plus grand des restaurateurs des lettres. Il sortait de bas lieu [1], mais sa capacité et son érudition lui donnèrent bientôt la connaissance du grand. Il avait beaucoup étudié et voyagé ; il visita l'Angleterre qui, sous le rapport de la richesse et de la civilisation, était vis-à-vis de la Toscane, son pays natal, ce que sont aujourd'hui les établissements les plus reculés de l'Amérique en face de l'Angleterre. Il vécut avec ces marchands, princes de Florence (les Médicis), ces hommes qui ennoblirent le commerce en le faisant l'allié de la philosophie, de l'éloquence et du goût. Ce fut lui qui, sous la protection du magnifique Côme de Médicis, créa la première bibliothèque de l'Europe. Votre fondateur s'est élevé des rangs du peuple au trône ; mais sur ce trône il n'oublia jamais les études, délices de sa vie privée. Il était le centre d'une illustre réunion, composée des célèbres savants de la Grèce et de l'Italie. Théodore Gaza, Georges de Trébizonde, Bessarion, Philelphe, Marsile Ficin, Poggio Bracciolini (le Pogge). Il fonda la bibliothèque Vaticane, alors et longtemps après la plus précieuse et la plus vaste collection de livres qui existât dans le monde. Il conserva avec sollicitude les plus beaux trésors intellectuels échappés au naufrage de l'empire byzantin. On trouvait partout ses agents, dans les bazars du

[1] Des historiens prétendent au contraire qu'il était d'une illustre naissance, mais cela importe peu ici.

lointain Orient ou dans les monastères de l'Occident, achetant ou copiant des parchemins rongés des vers, sur lesquels étaient tracées des paroles dignes de l'immortalité. Sous son patronage, on prépara des traductions latines très-soignées des plus précieux restes des poëtes et des philosophes grecs. Aucune branche de la littérature ne lui doit plus que l'histoire. Il apprit à connaître aux peuples de l'Europe occidentale deux grands et incomparables modèles de composition historique, Hérodote et Thucydide. Il révéla à nos ancêtres la simplicité gracieuse et limpide de Xénophon, et le tact droit et ferme de Polybe. — Tels étaient les travaux de Nicolas lorsqu'il porta son attention sur les besoins intellectuels de notre pays, de cette contrée aujourd'hui nombreuse en population, riche en culture, retentissant du bruit des machines, région qui expédie ses flottes chargées du produit de ses admirables fabriques à des contrées dont, en ces jours-là, aucun géographe n'avait entendu parler, mais alors contrée pauvre, sauvage, demi-barbare, placée à l'extrémité du monde connu. Il sanctionna le plan d'établissement d'une université à Glascow, et octroya à ce nouveau siége de la science le même privilége que ceux qui appartenaient à l'université de Bologne. »

Écoutons maintenant l'annaliste de l'Italie, Muratori, lorsqu'il arrive à l'année 1450 : « Pendant un long et triste laps d'années, dit-il, nous avons vu l'Italie déchirée, mise en pièces par la guerre, poussée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre par les luttes des factions. L'année présente, année du jubilé, semble avoir produit un effet miraculeux, car si les esprits ne se réconciliaient point partout, du moins il régnait partout une profonde et universelle paix. Le pape Nicolas, d'un esprit élevé et d'une magnificence vraiment

royale, profita de ce calme pour entreprendre divers travaux qui devaient honorer Rome et rendre chère la mémoire de son règne. Il désirait vivement la restauration des lettres. Pour imprimer une nouvelle impulsion au mouvement déjà commencé, il rassembla autour de lui et traita magnifiquement les plus habiles et les plus laborieux savants de son temps, fit chercher et rassembler en Orient, en Europe, les ouvrages des anciens, dont il fit faire de nombreuses copies manuscrites, l'art de l'imprimerie étant alors inconnu ou encore secret. Un certain nombre des plus habiles hellénistes furent chargés de traduire en latin les ouvrages des Pères grecs, des poëtes et des historiens. Nicolas entreprit en même temps diverses constructions en harmonie avec la grandeur de ses idées, comme on peut s'en convaincre non-seulement dans des temples comme le Latran, et les basiliques de Saint-Paul et de Saint-Laurent, mais aussi dans divers édifices publics de la ville. Il réédifia les murailles et les fortifications, dans lesquelles, dit Infessura, on voyait en plusieurs endroits de si larges brèches, que des bataillons entiers pouvaient y passer. Il rebâtit les tours et les portes de la ville, restaura le Capitole, augmenta les constructions du château Saint-Ange. Il bâtit près de Sainte-Marie-Majeure un palais, et près de Saint-Pierre la maison des chanoines. Il éleva entièrement l'église de Saint-Théodore. »

Voilà ce que faisait la Papauté rétablie dans son siége et débarrassée du schisme : Nicolas V, qui ne faisait qu'imiter ses prédécesseurs, put les surpasser, parce que les circonstances étaient plus favorables; il fut lui-même imité par tous ses successeurs, et surpassé même par plusieurs d'entre eux. Une nouvelle ère commençait pour le monde :

l'ère des grandes découvertes géographiques, de l'invention de l'imprimerie, de la renaissance des lettres et des arts antiques, d'un mouvement extraordinaire dans les intelligences. La Papauté se montra digne de présider à ce magnifique mouvement, qui n'aurait pas mené aux catastrophes des siècles, suivants si l'esprit humain avait écouté docilement ses conseils et suivi son impulsion.

Ajoutons comme dernier trait au tableau d'un Pontificat dont nous n'avons pu tracer qu'une bien incomplète esquisse, que la sainteté brillait autour de Nicolas V en même temps que les lettres, les arts et les sciences. Sainte Françoise, Romaine, venait à peine de mourir lorsqu'il monta sur la chaire de saint Pierre, comme le bienheureux Albergati, évêque de Bologne, saint Bernardin de Sienne et sainte Colette: sainte Catherine de Bologne brillait encore; Venise admirait les vertus de son premier patriarche, saint Laurent Justinien; le franciscain saint Jean de Capistran convertissait les hérétiques et combattait les infidèles, et l'archevêque de Florence, saint Antonin, rappelait les plus beaux temps de l'Église.

III

SUCCESSEURS DE NICOLAS V.

Pendant la dernière moitié du quinzième siècle, les Papes ne cessèrent d'appeler l'Europe à la croisade. Le monde se retrouvait dans une situation analogue à celle du onzième siècle : grande fermentation dans les esprits, menaces de l'islamisme, divisions dans la chrétienté. Les croisades contre les Turcs, entreprises avec ensemble, eussent employé à refouler les plus grands ennemis de la civilisation la surabondance d'activité qui se manifestait, et l'on peut croire que, si la voix des Papes eut été écoutée, l'avénement du protestantisme aurait été reculé de plusieurs siècles.

Empêché par le trop étroit espace dans lequel il faut nous renfermer, nous devons renoncer à entrer dans les détails ; nous devons donc nous contenter, pour chacun des Papes qui se succédèrent de Nicolas V à Alexandre VI, d'indiquer les principaux traits qui les concernent, après avoir très-rapidement exposé les progrès de la puissance ottomane.

LUTTE CONTRE LES TURCS.

Après trois jours de massacre, de pillage et de profanations de toutes sortes, Mahomet II songea à réparer, à reconstruire et à repeupler Constantinople. Il arrêta ses Turcs, rassura les Grecs par des promesses de protection, et appela d'Europe et d'Asie dix mille familles destinées à combler les vides faits par le massacre. Trois libertés précieuses restèrent aux Grecs : ils ne devaient pas voir leurs églises converties en mosquées, à l'exception de Sainte-Sophie et de sept autres églises ; leurs mariages, leurs sépultures et autres cérémonies religieuses devaient s'accomplir sans trouble ; enfin ils pouvaient célébrer les fêtes de Pâques avec toute la pompe habituelle. Ils gardaient d'ailleurs leur patriarche, à qui Mahomet se réservait de donner l'investiture, et qui fut bientôt entièrement à la nomination du sultan. Ainsi les schismatiques conservaient une apparence de liberté religieuse, et cette Église asservie continua de préférer l'esclavage à la vérité. La chute de Constantinople était un châtiment, il s'y trouvait aussi un trait de miséricorde : quels n'eussent pas été l'orgueil et l'opiniâtreté des Grecs, s'ils avaient prospéré dans le schisme, eux qui ont tant de peine à reconnaître dans leur abaissement la cause de leurs malheurs !

Mahomet fit sa capitale de Constantinople que les Turcs appelèrent *Stamboul*, en corrompant son nom grec. Il bâtit un palais (le vieux sérail), une mosquée (celle d'Eyoub), et il reprit le cours de ses conquêtes. Il s'occupa d'abord du continent, puis il se tourna du côté de la mer. C'était le monde entier qu'il voulait conquérir, selon la devise qu'il

avait placée au-dessous du croissant : *Donec totum impleat orbem*[1]. Trois villes avaient résisté à son père : Constantinople, Croïa et Belgrade ; Constantinople était à lui ; Croïa, défendue par l'intrépide Scanderbeg, venait encore de repousser trois armées ottomanes ; il alla investir la troisième avec cent cinquante mille hommes qu'il commandait lui-même (1456). Là il rencontra deux héros : Jean Hunyade, régent de Hongrie, et saint Jean de Capistran, simple religieux franciscain, disciple de saint Bernard de Sienne, dont l'éloquence et les vertus convertissaient les peuples et ranimaient tous les cœurs. Capistran venait d'arriver en Hongrie, prêchant la croisade et dirigeant les opérations militaires. Il se jeta dans Belgrade avec Hunyade. Mahomet fit donner l'assaut (6 août) : déjà les Turcs s'établissaient sur le haut des murailles et la terreur s'emparait des assiégés ; Hunyade redouble d'efforts ; Jean de Capistran s'avance au plus fort de la mêlée, plein d'assurance, le crucifix à la main, rappelle les soldats en déroute, promet la victoire et l'obtient. Mahomet, atteint d'une flèche et furieux de voir sa proie lui échapper, laissa à ses lieutenants le soin d'ordonner une retraite qui se changea bientôt en déroute. Le boulevard de la chrétienté était sauvé[2].

Ce fut la dernière victoire d'Hunyade qui mourut un mois après : « Je n'ai plus d'ennemi digne de moi, » dit le sultan en apprenant sa mort ; glorieuse oraison funèbre pour le héros chrétien. Son ami saint Jean de Capistran le suivit de près dans la tombe. Mathias Corvin, fils d'Hu-

[1] Jusqu'à ce que cette lune soit pleine.

[2] C'est en mémoire de la délivrance de Belgrade que le pape Calixte III établit au 6 du mois d'août la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

nyade, que les Hongrois allaient appeler au trône deux ans plus tard, devait marcher sur les traces de son père; mais les Turcs profitèrent de la mort du héros pour conquérir le reste de la Servie. Respectant la Hongrie, Mahomet tourna ses armes contre les Grecs plus faciles à vaincre. Le duché d'Athènes fut conquis; les deux frères de l'empereur, Constantin Démétrius et Thomas, perdirent Sparte et Corinthe, toute la Grèce devint musulmane (1460). Le despote Thomas se réfugia en Italie avec ses trois enfants : Manuel, qui revint plus tard vivre obscur dans le pays où ses aïeux avaient régné; André, qui vendit à Charles VIII de France ses droits héréditaires, et Sophie, qui porta les mêmes droits à Ivan III de Russie en l'épousant. Les Paléologues n'avaient plus rien; restaient les Comnènes de Trébizonde, fantômes d'empereurs qui avaient échappé à l'attention des Turcs par leur obscurité même. Ces princes mariaient leurs filles à Constantinople, mais plus souvent encore aux chefs des Turcomans du Mouton blanc et du Mouton noir; ils les donnèrent même aux petits-fils de Tamerlan et à d'autres barbares voisins, tels que les Lazes et les Abazes. David Comnène, le dernier empereur, n'essaya pas de résister à la formidable armée qui venait l'attaquer : il abandonna Trébizonde, à la condition qu'il aurait la vie sauve et obtiendrait un établissement honorable dans quelque province grecque (1461). Mahomet promit tout, mais au bout de quelques mois il prétendit que David entretenait des intelligences avec les chrétiens, et il lui donna, à lui et à ses sept enfants, le choix entre l'apostasie et la mort : les Comnènes préférèrent la mort; un seul enfant, encore au berceau, échappa; les Comnènes, qui existaient encore en Corse au commencement de ce siècle,

descendaient de ce fils du dernier empereur de Tréb
Les princes de Lesbos éprouvèrent le même sort
Comnènes, quoiqu'ils eussent eu l'infamie de rache
vie par l'apostasie (1462). La Bosnie fut conquise (
la Valachie subit le même sort, malgré le féroce
de Vlad, que les Hongrois appelaient le *Diable*, le
ques le *Bourreau*, et les Turcs l'*Empaleur*. Ma
pénétrant dans la Valachie, aperçut un jour ving
Turcs et Bulgares empalés et crucifiés et ainsi aban
à la voracité des bêtes de proie : « Il n'est pas possil
« cria-t-il, de dépouiller de ses États un homme qui f
« grandes choses. » Vainqueur en Occident, le sulta
dans l'Asie mineure où il fit la conquête de la Ca
(1464). Mais Scanderbeg le rappela en Europe. L'C
s'était alarmé des progrès du croissant : déjà N
avait pu amener les princes italiens à conclure le t
Lodi, afin d'être libres de diriger leurs forces co
Turcs (1454) ; plus heureux que Nicolas V, Pie I
bout de liguer la Hongrie, Venise et l'Albanie cont
nemi commun (1464). Pendant que Mathias Co
signalait par des exploits dignes de ceux de son p
reprenant la Bosnie, et que Venise inquiétait les
ottomanes, Scanderbeg voyait Mahomet le comba
personne à la tête de deux cent mille hommes. M
fut repoussé de Croïa. Mais la maladie abattit le hé
tant de batailles avaient trouvé invincible : Scan
mourut en apprenant une nouvelle victoire de se
Albanais (1467). Quand les Vénitiens transportèr
dépouilles à Scutari, on vit les janissaires courir à se
y faire toucher leurs cimeterres, et se disputer quelq
celles de ces ossements qu'une si grande âme avait

Les Vénitiens se trouvèrent alors, avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les principaux adversaires de Mahomet, et la guerre prit un caractère maritime. Négrepont (l'ancienne Chalcis), dans l'île de ce nom (ancienne Eubée), fut assiégée par une armée formidable. Le gouverneur vénitien Paul Erizzo la défendit avec un courage héroïque ; obligé de céder, il obtint de Mahomet que sa tête serait épargnée : « J'ai juré d'épargner ta tête, dit le « féroce sultan, je tiendrai ma parole ; » et il le fit scier par le milieu du corps (1470). Erizzo avait une fille nommée Anne, qu'on réservait pour le sérail de Mahomet[1] ; la vierge chrétienne ne voulut pas sauver sa vie aux dépens de sa vertu ; Mahomet lui trancha la tête d'un coup de cimeterre. La chute de Négrepont épouvanta l'Italie, dont les États se réunirent enfin dans une ligue commune.

Aidée des galères de Rome et de Naples, la flotte vénitienne put porter le dégât dans les Cyclades et sur les côtes de Natolie (1472), tandis que les armes de la répubilque défendaient Scutari, et que sa politique usurpait le royaume de Chypre (1475), du chef de Catherine Cornaro, Vénitienne, veuve de Jacques II, dernier roi réel de cette île. Les chrétiens étaient secourus dans leur lutte par le Mongol Ussum-Cassan (Ouzoun-Haçan), chef Turcoman du Mouton blanc, qui venait de renverser le Mouton noir en détrônant Géangir, fils de Tamerlan (1468). Ussum-Cassan avait épousé une sœur de David Comnène : sollicité par le Pape, par les Vénitiens et par les chevaliers de Saint-Jean, il se donna comme le vengeur de son beau-frère et envahit l'Asie

[1] Le mot sérail, du turc *séraï*, désigne proprement le palais des sultans.

mineure (1472). Haçan, d'abord victorieux, fut défait dans plusieurs rencontres, et renonça à l'Asie mineure.

Après la défaite du Mouton blanc, Mahomet reprit l'avantage : il enleva Caffa aux Génois (1475) et rendit la Crimée tributaire ; le Frioul envahi fut livré au carnage et à l'incendie (1477) ; Croïa, que ne défendait plus Scanderbeg, fut emportée d'assaut (1477), et les Turcs parurent aux bords de la Piave, en vue de Venise épouvantée, qui demanda la paix. Cette paix, honteuse pour la république, fut achetée par l'abandon de Scutari qui venait de soutenir glorieusement deux siéges, le premier illustré par le courage d'Antoine Lorédano (1474), le second par l'héroïsme du dominicain dom Barthélemy, resté vainqueur dans la place avec quatre cent cinquante hommes et cent cinquante femmes. Les chrétiens ne montrèrent pas moins de courage sur les bords du Danube. Trente mille Turcs périrent dans une bataille gagnée par Mathias Corvin. Mahomet se vengea de cet échec par la prise d'Otrante, dont les habitants furent massacrés (1479), et par le siége de Rhodes.

Les Hospitaliers, après la prise de Saint-Jean d'Acre (1271), avaient trouvé un refuge dans l'île de Chypre. Dégoûtés d'une position que le roi de Chypre, Henri II, leur rendait difficile, ils firent la conquête de l'île de Rhodes, alors occupée par les Grecs révoltés et par des musulmans (1309) et y fixèrent le siége de leur ordre, ce qui leur fit donner désormais le nom de *Chevaliers de Rhodes*. Les Turcs Ottomans essayèrent en vain de leur enlever cette île, ils les repoussèrent et se rendirent maîtres de l'île de Cos, et de Smyrne sur le continent (1344). Fidèles à la voix des Papes qui rappelaient les chrétiens à la croisade, ils entrèrent dans la ligue contre Bajazet, et prirent leur part dans le désastre

de Nicopolis (1396). Tamerlan, qu'ils osaient braver, leur enleva Smyrne; ils se dédommagèrent de cette perte par l'occupation d'une autre position sur la côte de Carie (Saint-Pierre ou Bidrou), et par de fréquentes excursions sur les côtes de Syrie. Les secours qu'ils prêtèrent aux rois de Chypre en guerre avec les Mamelouks d'Égypte, attirèrent ceux-ci deux fois sous les murs de la ville de Rhodes; les Mamelouks furent repoussés deux fois avec perte (1440-1444). Un ennemi plus redoutable, Mahomet II, maître de Constantinople, les somma de faire leur soumission et de payer un tribut. « Nous protégerons, avec l'aide de Dieu et de « nos épées, ce que Dieu et nos épées nous ont donné, » répondit fièrement le grand maître Jean de Lastic. Les guerres contre l'Albanie et contre Venise détournèrent les coups de Mahomet pendant plusieurs années; en 1480 parurent sous les murs de Rhodes, conduites par des renégats parmi lesquels se trouvait un Paléologue (Messih-Pacha), une flotte de cent soixante vaisseaux et une armée de terre forte de cent mille hommes, avec toutes sortes de machines de guerre et une formidable artillerie. Mais Rhodes avait pour grand maître Pierre d'Aubusson, qui mérita d'être surnommé le *Bouclier de l'Église*, et sous les ordres de Pierre combattait l'élite de la chevalerie européenne. En vain, pendant quatre-vingt-dix-neuf jours, les assiégeants multiplièrent-ils les assauts; en vain dévastèrent-ils la place : les chevaliers se défendirent intrépidement sous les ruines de leurs remparts, et enfin, dans une dernière sortie, animés par la vue de leur grand maître criblé de blessures et toujours debout, ils taillèrent en pièces les assaillants et les forcèrent à une fuite honteuse.

Mahomet, plein de rage, jura de se venger. Il rassembla

une armée de huit cent mille hommes, sans dire contre qui les premiers coups devaient être dirigés. Rhodes, la Hongrie, l'Italie, dont il possédait la clef avec la ville d'Otrante, attendaient en tremblant. On savait que Mahomet s'était promis d'anéantir la chrétienté; il était encore dans la force de l'âge, n'ayant que cinquante-trois ans. Le pape Sixte IV faisait faire des prières publiques, lorsque tout à coup on apprit que, le 3 mai 1481, dans une bourgade de la Bithynie, Mahomet II, à la tête de trois cent mille hommes, était mort de la colique, comme le dernier des manants[1]. La chrétienté respira, délivrée de cet Attila plus féroce que le premier; la ville d'Otrante fut reprise par le roi de Naples, aidé des troupes du Saint-Siége; l'Europe catholique ne fut plus souillée par la présence des musulmans.

Mahomet était aussi cruel que voluptueux : ces défauts marchent ordinairement ensemble. Il conquit deux empires, douze royaumes, deux cents villes; nul ne saurait compter les victimes de sa barbarie. Il n'épargna pas son fils Mustapha, dont la gloire naissante lui faisait ombrage; il fit une loi à tous ses successeurs de mettre à mort, à leur avénement au trône, tous les frères et parents dont les prétentions pourraient leur paraître dangereuses, et cette affreuse loi fut exécutée jusqu'au règne du sultan Abdul-Medjid, au dix-neuvième siècle. Tel était l'ennemi qui menaçait l'Europe; le triomphe du croissant eût été le retour à la barbarie; les Papes le comprenaient, et c'est pour cela qu'ils firent tant d'efforts pour réveiller l'Europe qui s'obstinait à ne plus les écouter.

Mahomet laissait deux fils : Bajazet et Djem ou Zizim;

[1] Rohrbacher, *Histoire de l'Église*.

Bajazet était l'aîné ; mais Djem était né depuis l'avénement de son père. Les armes seules pouvaient décider la querelle; Djem fut vaincu et se réfugia chez les chevaliers de Rhodes. Pierre d'Aubusson brava les menaces et rejeta les offres de Bajazet qui voulait à tout prix la tête de son frère; plus tard il envoya Djem en France; les chevaliers le remirent ensuite au pape Innocent VIII, comme un gage dans la croisade qu'on songeait à entreprendre; le roi de France Charles VIII, qui ne prétendait à rien moins qu'à conquérir Constantinople, le demanda au pape Alexandre VI, qui le livra; quelques jours après, Djem mourut d'un poison lent que lui avait administré un renégat payé par Bajazet[1] (1495). Le successeur de Mahomet II aimait la paix ; mais il fallait occuper les janissaires, qui s'étaient déclarés pour lui contre Djem, et à qui ne suffisait pas l'augmentation de solde qu'il leur avait accordée. D'ailleurs, ses ennemis ne le laissaient pas tranquille; il eut à combattre les musulmans, les chrétiens et ses propres fils. Les Mamelouks d'Égypte faisaient de continuelles incursions dans les provinces d'Asie ; il envoya contre eux des armées qui furent battues, mais les incursions cessèrent. La Bosnie, la Croatie, la Moldavie, sur la rive gauche du Danube, furent ajoutées à la Valachie, déjà tributaire. Les Grenadins, vivement pressés par les Castillans, implorèrent le secours du Sultan ; il ne les sauva pas, mais sa flotte ravagea les côtes d'Espagne. Venise n'avait pas eu honte de faire la paix avec les Turcs et de sacrifier la cause chrétienne aux intérêts de son commerce ; la paix dura peu, et Venise perdit encore Lépante, Modon, Navarin et Coron (1500). Une diversion faite par Ismaël,

[1] On reviendra sur ce fait dans l'histoire d'Alexandre VI.

qui venait de renverser le Mouton blanc et de commencer la dynastie des Sophis, et une alliance offensive et défensive que le pape Alexandre VI parvint à conclure entre le Saint-Siége, la France, l'Espagne, Venise et la Hongrie, arrêtèrent les progrès des Ottomans. Gonsalve de Cordoue prit Égine et Céphalonie pour le compte des Vénitiens; Étienne Zapoly illustra les armes du roi Ladislas de Hongrie; Pierre d'Aubusson ravagea les côtes de l'empire jusqu'à l'entrée des Dardanelles. Bajazet fit la paix. Les janissaires s'irritèrent: un tremblement de terre qui fit périr cinq mille personnes à Constantinople rendit le mécontentement général (1509). Deux des fils du sultan se révoltèrent contre lui; leur supplice n'effraya pas leur frère Sélim, qui prit les armes à son tour. Défait une première fois, il revint avec de nouvelles troupes; les janissaires lui ouvrirent les portes de Constantinople; Bajazet abdiqua et mourut peu après, probablement empoisonné par son fils. Sélim régna de 1512 à 1520. Heureusement pour la chrétienté, il tourna ses armes contre l'Orient; il conquit l'Égypte; quand il songea à l'Occident, la mort le surprit.

CALIXTE III.

(8 AVRIL 1455 — 6 AOUT 1458.)

Calixte III, qui succéda à Nicolas V, se nommait, avant son Pontificat, Alphonse Borgia; il appartenait à une illustre famille de Catalogne, et était né à Xativa, dans cette province. Il fit ses études à Lérida, où il devint docteur en droit civil et en droit canon. L'antipape Benoît XIII lui donna un canonicat. Le roi Alphonse d'Aragon le chargea plus tard d'amener la soumission de l'antipape Clément VII,

en quoi il réussit. A cette occasion, Martin V le nomma à l'archevêché de Valence. L'heureuse part que prit Alphonse Borgia à la réconciliation entre Eugène IV et le roi d'Aragon, le fit créer, en 1444, cardinal-prêtre du titre des Quatre-Couronnés. Borgia, devenu cardinal, conserva la simplicité de mœurs et les vertus qu'on avait admirées en lui jusque-là. Il refusa d'assister au concile de Bâle, et se montra toujours fermement attaché à son devoir.

Elevé sur la chaire de saint Pierre à l'âge de soixante-dix-huit ans, Calixte III n'en entreprit pas avec moins d'énergie la lutte contre les Turcs. « Au nom de la sainte et « indivisible Trinité, avait-il dit le jour de son exaltation, « je jure de poursuivre à outrance les Turcs, ces cruels « ennemis du nom chrétien. » Il tint parole, comme on vient de le voir : saint Jean de Capistran et Hunyade secondèrent ses efforts, mais l'invincible indifférence des rois chrétiens d'Occident lui causa une profonde douleur. Désespérant d'obtenir des soldats l'Europe, il demanda au moins des prières dans une bulle publiée en 1456. On lisait dans cette bulle qui accordait cent jours d'indulgence à ceux qui prieraient pour le succès des armes chrétiennes : « Afin que tout le peuple de l'un et de l'autre sexe puisse participer à ces prières et à ces indulgences, nous ordonnons que, dans chaque église, en quelque lieu que ce soit, entre Nones et Vêpres, c'est-à-dire une demi-heure au moins avant qu'on donne le signal des vêpres, on sonne chaque jour à trois reprises avec une ou plusieurs cloches, comme on a l'habitude de le faire le soir pour l'*Angelus,* et qu'alors chacun dise trois fois l'oraison dominicale, savoir *Notre Père,* et la salutation angélique, savoir *Je vous salue, Marie.* »

Comme une comète brillante parut en cette même année 1456, des historiens ont prétendu que le pape Calixte III ordonna des prières pour détourner les fléaux qu'annonçait l'astre ; des esprits forts, enchérissant là-dessus, ont ajouté que le Pape avait *conjuré* la comète ; on regrette de voir l'astronome Arago parmi ces mauvais plaisants ; un autre astronome, M. Faye, a réduit, après bien d'autres, à sa juste valeur cette accusation sans consistance ; le bruit qu'a fait cette singulière accusation nous fera pardonner la longueur de la citation :

« On a bien souvent parlé, dit M. Faye dans la *Revue contemporaine* (en 1858), de la terreur dont la chrétienté entière a été saisie à l'aspect de la comète de Halley, en 1456, et voici à ce sujet un passage extrait d'une récente histoire anglaise sur l'astronomie : « En 1456, il apparut « une comète magnifique qui fut visible par toute l'Europe. « Cette comète répandit une consternation universelle, « parce que son apparition coïncida avec la prise de Cons- « tantinople par les Turcs. Pour conjurer les désastres qui « pouvaient naître de son influence, le pape Calixte III « ordonna des prières dans toutes les églises de l'Occident, « puis il écrivit une bulle où il anathématisa à la fois les « Turcs et la comète. A peine est-il nécessaire d'ajouter « qu'en dépit des mesures prises par l'Église papale pour « arrêter leurs progrès, les Turcs réussirent parfaitement « à prendre pied à Constantinople, et que la comète n'en « poursuivit pas moins sa course dans le ciel[1]. »

« J'ai été curieux, je l'avoue, de lire moi-même cette fameuse bulle contre les Turcs et la comète ; mais si j'ai

[1] Robert Grant, *History of physical Astronomy*.

trouvé dans les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, et dans le *Bullarium romanum*, les admirables épîtres que Calixte adressait aux princes chrétiens pour les conjurer de prendre les armes contre les Turcs déjà maîtres de Byzance et tombant comme une avalanche sur l'Europe inattentive ou divisée, en revanche, je n'ai vu nulle part la moindre mention de comète, pas même dans la bulle qui instituait les sonneries paroissiales de midi, les processions et les prières nouvelles. Si l'Angleterre est aujourd'hui le premier empire musulman du monde, comme le dit le journal le *Times*, au lieu d'être une possession lointaine du sultan qui règne encore à Byzance, elle le doit peut-être à la bulle de Calixte. De la comète, pas un mot, je le répète, dans les pièces que j'ai parcourues. Elle brillait pourtant au ciel soir et matin ; mais les soldats chrétiens d'Hunyade, loin de s'en effrayer, la prirent, dit la chronique (non la bulle), pour un signe de la protection céleste. Les rôles étaient changés cette fois ; le Turc recula épouvanté, et sa puissance d'invasion dût s'arrêter au coup terrible qu'il reçut en 1456 sous les murs de Belgrade. Dois-je ajouter que la prise de Constantinople a eu lieu en 1453, non en 1456, et que les signes lumineux dont parle Phrantzès, et dont s'effrayèrent, dit-on, les défenseurs de l'empire d'Orient, n'ont jamais passé pour être une apparition de la comète périodique de Halley[1]. »

Sous Eugène IV, à la mort de la reine de Naples Jeannelle ou Jeanne II, en 1434, Alphonse, déjà roi de Sicile, força le prétendant René d'Anjou à quitter cet État ; il reçut d'Eugène l'investiture du royaume de Naples, et

[1] Voir, sur cette question, *A propos d'un à-propos*, extrait de la *Revue catholique d'Alsace*, Strasbourg, 1859.

réunit les deux couronnes qui étaient séparées depuis les Vêpres siciliennes. Alphonse mérita le surnom de *Magnanime* par la protection qu'il accorda aux savants. A sa mort, arrivée en 1458, les deux couronnes se séparèrent de nouveau : Jean II, roi d'Aragon, lui succéda en Sicile, et son fils naturel légitimé, à Naples; mais Calixte III, suzerain des Deux-Siciles, se prononça en faveur de Jean II, frère d'Alphonse le Magnanime. Les choses finirent par s'arranger, mais le mauvais gouvernement de Ferdinand justifia l'opposition du Pape. Calixte III mourut le 6 août 1458, jour anniversaire de la première fête de la Transfiguration, qu'il avait instituée. Tout le monde s'accorde à louer ses vertus, son zèle pour les intérêts de l'Église et son énergie. Mais on lui reprocha de s'être montré trop faible pour quelques-uns de ses neveux, parmi lesquels se trouvait Rodrigue Lenzuoli, cardinal Borgia, qui devint plus tard si célèbre sous le nom d'Alexandre VI. On verra dans la vie de ce dernier Pontife si Calixte III mérite d'être accusé à son sujet.

PIE II.

(27 AOUT 1458 — 14 AOUT 1464.)

Pie II (Ænéas Silvius Piccolomini), qui succéda à Calixte III, était né en 1405, à Consigni, près de Sienne. Poëte, historien, orateur, érudit, il passait, à son avénement au Pontificat, pour l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Secrétaire du concile de Bâle, il avait noblement confessé ses erreurs ; il se montra digne du trône pontifical. Deux principales préoccupations remplirent son règne : les affaires ecclésiastiques de France et la lutte contre les Turcs.

La France avait des prétentions au royaume de Naples par la maison d'Anjou. Pie II avait fini par connaître Ferdinand que Calixte repoussait. Le roi de France, Charles VII, réclama auprès du Pape : « Nous sommes surpris de cette « demande, dit Pie II à la fin de sa réponse aux ambassadeurs « français. Comment la France peut-elle prétendre au trône « de Naples, tant qu'on persiste à y maintenir l'exécution de « la *Pragmatique sanction* de Bourges, acte ouvertement « hostile au Saint-Siége? » L'ancien secrétaire du concile de Bâle se fit un devoir de condamner encore plus hautement les doctrines d'une assemblée dans laquelle il avait joué un rôle si important. Par une bulle solennelle, il condamna tout ce qui s'était fait à Bâle de contraire à l'autorité d'Eugène IV. « Nous sommes hommes, disait-il, et, comme tel, « sujet aux faiblesses et aux ignorances de l'humanité. Parmi les choses que nous avons dites ou écrites avant notre « exaltation, il en est beaucoup qui sont condamnables ; mais « nous avons péché par séduction, nous avons persécuté « l'Église de Dieu par ignorance. Comme Augustin, nous « n'hésitons pas à rétracter les discours qui peuvent se trouver dans nos erreurs ou dans nos écrits. Autrefois, j'ai parlé « et agi en jeune homme ; croyez-en maintenant un vieillard ; faites plus de cas d'un Souverain-Pontife que d'un « particulier ; récusez Ænéas Silvius, et écoutez Pie II. »

La bulle *Exsecrabilis,* publiée le 18 janvier 1459, en conformité avec ces sentiments, rappelle l'esprit des saint Grégoire VII et des Innocent III. « Notre siècle, y dit Pie II, a vu se produire un abus exécrable et inconnu à toute l'antiquité. Poussé par un esprit d'insubordination, des esprits rebelles se croient en droit d'infirmer les sentences du Pontife de Rome, du Vicaire de Jésus-Christ, pour en appeler au

jugement du futur concile. Qui ne voit ce qu'il y a d'illusoire dans cet acte qui récuse un tribunal certain pour en référer à un tribunal qui n'existe pas encore, et dont la réunion n'est pas même déterminée? Les plus légères notions du droit canonique suffisent pour faire apprécier ce qu'un pareil système aurait de préjudiciable à l'Église de Dieu. Voulant donc éloigner du troupeau de Jésus-Christ un poison si dangereux, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, de tous les prélats et jurisconsultes de notre cour, nous condamnons ces appels, nous les réprouvons comme erronés, et faisons défense, sous peine d'excommunication *ipso facto* (par le fait même), d'en interjeter de semblables à l'avenir. »

La bulle de Pie II souleva une véritable tempête en France. L'université de Paris, dont les docteurs soutenaient les opinions du concile de Bâle, où ils avaient eu la principale part, avait vu avec joie l'exaltation de Pie II; déconcertée, elle jeta les hauts cris; Charles VII saisit le parlement de l'examen de la bulle, comme si un parlement avait le droit de juger d'une question doctrinale, et le parlement protesta! La querelle s'envenimait, lorsque Charles VII mourut. Louis XI, son successeur, qui adopta une politique toute différente, se montra tout d'abord disposé à abolir la *Pragmatique sanction* de Bourges : « Nous avons reconnu, écrivit-il au Pape, que cet acte est contraire à votre autorité et aux droits du Saint-Siége. Fait dans un temps de schisme et de sédition, il ne peut que causer le renversement des lois et du bon ordre, puisqu'il vous empêche d'exercer la puissance législative attachée à votre dignité. Il détruit la subordination dans l'Église, et, à sa faveur, les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence; l'unité et l'uni-

formité qui existent dans les États chrétiens se trouvent ainsi rompues. C'est pourquoi nous cassons et annulons la *Pragmatique sanction* dans tous les pays de notre obéissance. Nous rétablissons les choses sur le pied où elles étaient avant cet édit. Soyez sûr qu'à l'avenir les prélats de l'Église gallicane se soumettront à vos décrets, et qu'ils entretiendront avec Votre Sainteté une parfaite harmonie. »

Quoiqu'il en soit, Louis XI usa encore des dispositions de la *Pragmatique sanction* quand il y trouva son intérêt, mais le coup était porté; il finit par l'abandonner entièrement dans la dernière année de son règne; le concordat conclu entre Léon X et François Ier acheva l'œuvre, et, jusqu'au dix-septième siècle, les doctrines gallicanes furent en minorité dans le clergé français.

Pie II fut admirable dans les efforts qu'il fit pour repousser l'invasion musulmane. Voyant les princes chrétiens indifférents à ses appels, il s'adressa à Mahomet II lui-même : « Vous avez, lui écrivit-il, jusqu'ici vaincu les Grecs, parce « que les Grecs n'étaient pas véritablement chrétiens. Vous « ne soupçonnez pas la force des occidentaux, avec lesquels « vous ne vous êtes pas encore mesuré. Si vous consentiez « à examiner les dogmes de la religion de Jésus-Christ, vous « ne tarderiez pas à reconnaître leur supériorité sur le culte « de Mahomet. En vous convertissant à la foi et en recevant le baptême, vous affermiriez votre empire et vous « couvririez votre nom d'une gloire immortelle. Clovis « chez les Francs, Récarède chez les Goths, Constantin « chez les Romains, l'ont fait avant vous. » On pense bien que cette exhortation ne fit aucun effet sur le cœur du sultan, mais elle témoigne du zèle de Pie II.

Enfin, le Pontife fit une dernière tentative. Il assembla

les cardinaux et leur dit : « Nous sommes résolu de mar-
« cher nous-même à la tête de la croisade. Nous ne dirons
« plus aux princes, *allez!* mais *venez!* Quand ils verront le
« Vicaire du Christ, vieillard et infirme, prendre la croix et
« partir pour la guerre sainte, ils auront honte de rester chez
« eux. Nous sommes placé sur la poupe du vaisseau, sur le
« sommet du rocher : de là, nous lèverons les mains vers le
« Seigneur pour lui demander la victoire. Vous viendrez avec
« moi! » Au jour fixé, Pie II se rendit à Ancône, où trente
mille croisés se trouvaient rassemblés. Mais il avait trop
présumé de ses forces : le jour même où douze galères véni-
tiennes arrivaient pour prendre part à l'expédition, le ma-
gnanime Pontife rendit l'âme, en jetant un dernier regard
du côté de l'Orient. Sa mort fit évanouir les projets qu'il
avait formés pour le salut et la gloire de la chrétienté.

PAUL II.

(31 AOUT 1464 — 26 JUILLET 1471.)

Après la mort de Pie II, les cardinaux se rendirent à
Rome, où ils élurent le Vénitien Pierre Barbo, qui prit le
nom de Paul II. Il était neveu d'Eugène IV par sa mère.
Doué d'un grand caractère, magnifique dans ses œuvres et
généreux dans ses actions, il continua glorieusement la
politique de ses prédécesseurs. Son administration fut celle
d'un Pontife vigilant et ferme. Il réprima la vénalité des
fonctionnaires publics, et s'efforça d'alléger pour ses peu-
ples le fardeau des impôts. Il avait réussi à réunir une
armée de cent mille hommes contre les Turcs, et il pouvait
espérer de voir enfin commencer une grande croisade,

lorsqu'il mourut frappé d'apoplexie, à l'âge de cinquante-trois ans.

C'est à Paul II que remonte le privilége accordé aux cardinaux de porter des mitres de soie rouge, privilége jusque-là réservé aux Papes, qui prirent plus tard la mitre blanche. Innocent IV leur avait déjà accordé le chapeau rouge au concile de Lyon, en 1245; Paul y ajouta le droit de porter la soutane rouge. C'est aussi Paul II qui introduisit à Rome l'art de l'imprimerie, découvert vingt ans auparavant par Gutenberg, et qui fixa le retour du grand jubilé à tous les quarts de siècle.

SIXTE IV.

(9 AOUT 1471 — 13 AOUT 1484.)

Le conclave avait jeté les yeux sur le cardinal Bessarion pour en faire le successeur de Paul II. Le savant cardinal s'excusa lui-même sur ses quatre-vingts ans, et détermina le conclave à choisir son ami François d'Albescola de la Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, né le 22 juillet 1414 au village de Celles, à cinq lieues de Savone. François de la Rovère prit le nom de Sixte IV. Le nouveau Pontife montra contre les Turcs la même énergie que les précédents; il aida à leur reprendre Otrante, dont ils s'étaient rendus maîtres en Italie.

Le jubilé pour l'année 1375 attira un grand nombre de fidèles à Rome. Ferdinand, roi de Naples, se trouva parmi eux. Sixte IV, pour le récompenser de la piété qu'il montrait, lui fit remise du tribut qu'il devait à l'Église romaine, à la condition qu'il lui ferait présenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout harnaché, comme un témoignage que son royaume relevait du

Saint-Siége. Cette marque de vassalité a subsisté jusqu'au Pontificat de Pie IX : c'était la veille de la Saint-Pierre que les rois de Naples rendaient cet hommage au Pape.

L'année suivante, les inondations du Tibre et la peste ayant fait de grands ravages, Sixte IV, pour attirer la miséricorde divine, établit par une bulle en date du 30 mars la fête de la Conception de la sainte Vierge. Il donna en cette occasion le titre d'*Immaculée* à la Mère de Dieu. La croyance à l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge était universelle dans l'Église, et le concile de Bâle en avait fait un article de foi; mais ce concile avait trop peu d'autorité pour que ces décisions fussent adoptées. Le pape Sixte IV défendit de combattre cette pieuse et antique croyance, quoique l'Église n'eût pas encore porté sur ce point une sentence définitive. Le concile de Trente se contenta également de l'approuver et de la recommander aux fidèles. Il était réservé à nos jours si pleins d'amertumes de recevoir cette consolation de la divine miséricorde, et de voir définitivement sanctionnée par l'autorité infaillible du Saint-Siége cette croyance si douce, qui en honorant de plus en plus à nos yeux Celle que Dieu nous a donnée pour Mère, augmente notre confiance et allége le poids de nos malheurs[1].

Un jeune Calabrais d'une angélique piété s'était retiré dans la solitude pour y mener la vie d'un anachorète. Il s'était creusé une grotte, ou plutôt une espèce de tombeau au bord de la mer. Quelques pieux jeunes gens se joignirent à lui; les fidèles des alentours vinrent pour s'édifier entendre les saints ermites et les soutinrent de leurs aumônes.

[1] Dandolo, *Roma ed i Papi*.

L'archevêque de Cosenza bénit la naissance de cette nouvelle famille religieuse et le premier monastère qui s'éleva. Ainsi commença l'ordre des Minimes sous la direction de saint François de Paule. Il grandit rapidement, et ce fut Sixte IV qui l'érigea solennellement en ordre religieux. On sait que ce fut François de Paule que Louis XI appela auprès de lui dans les derniers jours de sa vie.

C'est encore Sixte IV qui érigea l'évêché d'Avignon en archevêché.

Ce Pontife avait de grandes vertus, une science extraordinaire, une grande aptitude aux affaires, de l'application au travail, l'âme noble et généreuse. Son zèle pour le progrès des lettres, la protection et la libéralité dont il honora les savants, ses ouvrages de philosophie et de théologie, de nombreuses et savantes bulles, les monuments sans nombre qu'il a laissés pour l'embellissement et l'utilité de Rome, sont autant de titres qui lui méritent l'estime et la reconnaissance de la postérité. On a dit que des seules pierres qui portent son nom dans les bâtiments superbes qu'il multiplia à Rome on pourrait construire un vaste édifice. Deux monuments encore existants lui doivent leur nom, le pont Sixte (*ponte Sisto*), sur le Tibre, et la chapelle Sixtine, au Vatican.

Un seul défaut ternit tant de brillantes qualités, et fut pour Sixte IV une source d'embarras. Par suite même de sa trop grande bonté, il se montra faible à l'égard de sa parenté. Les fils de son frère de la Rovère et de sa sœur Riario furent l'objet de faveurs que tous ne méritèrent pas. Il créa Léonardo, préfet de Rome, et lui fit épouser une fille naturelle de Ferdinand de Naples; il revêtit de la pourpre cardinalice Julien de la Rovère, qui devint le pape Jules II;

il donna l'archevêché de Florence à Pierre Riario, et à Jérôme Riario, la seigneurie d'Imola et le comté de Forli; Jérôme fut aussi élevé à la dignité de cardinal du titre de Saint-Georges. On ne saurait reprocher à Sixte IV le choix qu'il fit de Julien; en donnant des fiefs à ses parents dans les États pontificaux, il se proposait de reconstituer l'unité du pouvoir et d'étouffer les tyrannies des seigneurs, et cette politique fut suivie par ses successeurs : c'était, pour ainsi dire, substituer les vassaux apanagés aux vassaux étrangers, et sur ce point l'histoire ne doit pas être trop sévère à son égard; mais la conduite de Jérôme Riario lui suscita bien des difficultés.

Les Médicis étaient devenus tout puissants à Florence; mais les Pazzi, secondés par une partie des Salviati, cherchaient à reconquérir l'influence dont ils avaient joui autrefois, et ils résolurent de profiter de la jeunesse de Laurent et de Julien de Médicis pour arriver à leur but. Florence était déchirée par les luttes des deux factions. Le Pape y envoya Jérôme Riario avec mission de rétablir la paix. Les Pazzi eurent l'adresse de mettre Riario dans leurs intérêts. Une conspiration se forma contre les Médicis. François Pazzi et Bandini assassinèrent Julien dans la cathédrale même de Florence, pendait qu'il assistait à la messe (1478); Laurent, blessé, s'échappa, et Pazzi fut mis à mort avec quinze de ses complices. Parmi ces derniers se trouvait François Salviati, archevêque de Pise, qui fut jugé, condamné et exécuté au mépris des immunités reconnues aux ecclésiastiques, directement justiciables du Pape dans les causes emportant peine de mort. Le peuple avait également jeté en prison le cardinal de Saint-Georges. Sixte IV ignorait complétement la conspiration et la part que pouvait y

avoir prise son neveu : à la première nouvelle de ce qui se passait, il ne vit que l'injure faite à l'Église et à son représentant ; il lança l'interdit sur Florence et excommunia Laurent de Médicis. De là naquit une guerre, qui ne se termina qu'au bout de deux ans, et grâce à l'esprit de conciliation qui présida aux démarches de Sixte IV ; mais la conspiration des Pazzi resta comme une tache sur sa mémoire, à cause du choix qu'il avait fait de Riario pour son ambassadeur, et de la précipitation qu'il mit à frapper Florence et Laurent de Médicis, toujours par suite de la trop grande confiance qu'il accordait à son neveu. Il convient cependant d'ajouter que la complicité de Jérôme Riario est loin d'être prouvée, et que des historiens la nient en s'appuyant sur des preuves sérieuses[1].

C'est sous le Pontificat de Sixte IV que commença l'inquisition espagnole ; nous aurons occasion de revenir sur cette institution.

INNOCENT VIII.

(29 AOUT 1484 — 25 JUILLET 1492.)

Quelques troubles suivirent la mort de Sixte IV : le palais du comte Riario fut pillé, ainsi que plusieurs magasins de marchands génois, parce que le Pape défunt était né sur le territoire de la république de Gênes. C'est ainsi que les Romains se montraient reconnaissants de tout ce que Sixte avait fait pour leur ville. Quand les troubles furent apaisés, les cardinaux se réunirent en conclave, et élurent un autre Génois, d'origine grecque, le cardinal Jean-Baptiste Cibo, évêque de Melfi, qui était de la création de Sixte IV, et qui

[1] Voyez n° XC, *Revue de Dublin*, janvier 1859, page 354.

prit le nom d'Innocent VIII. Les historiens contemporains louent la douceur et l'affabilité du nouveau Pape; quelques-uns l'accusent d'avarice, quoiqu'il soit certain qu'il n'amassait de l'argent que pour s'en servir contre les Turcs, et quoique ceux mêmes qui l'accusent avouent qu'il fut toujours un bienfaiteur généreux pour les pauvres. Innocent VIII aimait la paix par caractère; aussi ses premières paroles adressées aux princes chrétiens furent-elles des paroles de paix et des exhortations à la concorde. Son but était de tourner leurs efforts contre les Turcs; il ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs. Ce fut lui qui reçut, on l'a vu plus haut, le prince Zizim en otage. En sa qualité de suzerain du royaume de Naples, il protégea autant qu'il le put les Napolitains contre la tyrannie de Ferdinand II, qui ne dissimulait plus aucun de ses défauts. La mésintelligence alla jusqu'à la guerre, et le Pape appela Charles VIII, roi de France, en Italie; mais il y eut une réconciliation entre le roi de Naples et le Pontife.

Deux grands événements signalèrent la dernière année du Pontificat d'Innocent VIII : la prise de Grenade sur les Maures par Ferdinand et Isabelle, et la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ; nous reviendrons sur ces événements.

On a reproché à Innocent VIII d'avoir montré trop de faiblesse dans le gouvernement intérieur de ses États; les Romains, en lui décernant après sa mort le titre de *Père de la patrie*, ont réfuté d'avance ce reproche.

Mais la malignité a été plus loin et Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique,* s'est fait le trop complaisant écho des calomnies contemporaines: « Personne, dit-il, n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau Pape, parce

qu'il était jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, et Génois; qu'il avait mené une vie peu réglée, ayant eu sept enfants de plusieurs femmes; enfin, parce qu'il n'était parvenu au Pontificat que par des voies illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien; il loue sa douceur et sa bonté et ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnaisse pour avoir été assez généreux envers les pauvres et les affligés. »

Il est bien entendu que les écrivains ennemis des Papes répètent tous ce jugement, malgré la rétractation faite par Fleury lui-même qui reconnut qu'il s'était trompé.

Quelques mots suffiront pour rétablir la vérité.

« Innocent VIII était jeune, » dit-on. Il mourut en 1492, à l'âge de soixante-et-un ans; il avait donc cinquante-trois ans quand il fut élu Pape : ce n'est pas là être trop jeune.

« Il avait eu sept enfants illégitimes. » Jean-Baptiste Cibo, riche commerçant de Gênes, avait épousé une noble Napolitaine; il en eut sept enfants; deux survivaient seulement lors de son exaltation sur la chaire de saint Pierre; l'un d'eux épousa une fille de Laurent de Médicis. Aucun d'eux ne fit déshonneur à son père. On conçoit les épigrammes que cela pouvait inspirer aux plaisants ou aux ennemis, mais ce n'est pas ainsi que se fait l'histoire.

Les voies illicites qui firent parvenir Innocent VIII au Pontificat, sont celles-ci : ses amis agirent fortement en sa faveur, « mais, dit le continuateur de Platina, l'excellente réputation dont il avait toujours joui lui fut plus utile en cette circonstance que l'influence de ses compatriotes et de ses amis. » Sont-ce là des voies illicites? Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser de l'avarice d'Innocent VIII.

LE PAPE

ALEXANDRE VI[1]

Nous avons eu plus d'une fois occasion, en écrivant l'*Histoire des Papes*, de remarquer et de prouver combien la calomnie s'est attachée à ternir la réputation de ces Pontifes à qui l'Europe doit sa civilisation et sa supériorité. Nous voici arrivé à l'histoire d'un Pape sur lequel tant d'accusations ont été accumulées, et par la plupart des historiens, et par des historiens d'ailleurs catholiques et amis

[1] Notre histoire du *Pape Alexandre VI* a été accueillie avec plus de faveur que nous n'aurions osé l'espérer: nous attribuons ce succès à la force de la vérité, que nous nous sommes efforcé de présenter avec la plus entière bonne foi. Le témoignage le plus précieux qui nous soit arrivé à ce sujet, a été fourni par les ennemis mêmes de l'Église et de la Papauté. Ils nous attendaient, disaient-ils, au pontificat d'Alexandre VI, et ils nous promettaient pour ce moment de péremptoires réfutations. Quand notre livre parut, ils gardèrent un silence complet; un peu plus tard, ils lancèrent quelques plaisanteries; nous n'avons vu aucune réfutation, nous attendons encore, depuis trois ans, qu'on reponde aux arguments que nous avons présentés en faveur

de la Papauté, qu'il doit paraître non-seulement hardi, mais audacieux de tenter de réhabiliter sa mémoire. Prononcer le nom d'Alexandre VI, c'est rappeler une série de crimes et d'infamies sur lesquels il semble que le parti le plus sage, pour un écrivain catholique, est de garder un silence prudent. Chercher à justifier l'*infâme* Borgia, n'est-ce pas entreprendre une œuvre aussi coupable qu'inutile? Dites, si vous le voulez, nous criera-t-on, que les crimes du Pape Alexandre VI ne retombent ni sur l'Église ni sur la Papauté, dites que les vices de l'homme privé n'altèrent pas le caractère sacré du Pontife, dites enfin, comme on l'a fait plus d'une fois, que la divinité des promesses faites à l'Église se trouve précisément confirmée par ce miracle, car c'est un miracle qu'elle ait pu résister à tant de honte et de perversité; mais n'essayez pas de réhabiliter un nom à jamais flétri et trop justement flétri.

Ces conseils ne sauraient nous arrêter. Avant tout, c'est la vérité que nous aimons, c'est la vérité que nous voulons défendre, et nous ne devons nous laisser détourner de notre but ni par les préjugés ni par l'erreur. Nous avons commencé par juger le pape Alexandre VI comme tout le monde. Laissant aux ennemis de l'Église catholique la joie

d'Alexandre VI. Ce fait nous paraît d'une grande valeur. Les accusateurs n'abandonnent pas l'accusation, mais ils ne répondent rien à la défense; ils persistent à demander une condamnation, mais ils ne peuvent prouver la véracité de leurs témoins à charge.

Nous avouons que nous n'avions pas compté sur un tel résultat; il nous a prouvé une fois de plus que les ennemis de l'Église ne sont hardis qu'à cause de notre timidité, que leurs affirmations ne procèdent d'aucune conviction sérieuse, et que, en allant droit à eux, en examinant de près leurs assertions, en pesant leur science à sa juste valeur, on est assuré de les faire reculer. L'Église ne craint pas la vérité : il suffit que la vérité brille pour qu'elle soit justifiée.

que leur causait cette tache hideuse imprimée sur la Papauté, nous gémissions sur le scandale, mais nous nous disions que Jésus-Christ Notre-Seigneur a prédit les scandales, et qu'il en a même indiqué la nécessité.

Plus tard, à l'aide de la réflexion et de sérieuses lectures, en voyant disparaître devant une étude plus approfondie la plupart des scandales dont on s'est plu à remplir l'histoire de la Papauté, en voyant la mémoire des Souverains-Pontifes les plus calomniés glorieusement réhabilitée par des historiens protestants, nous nous sommes demandé s'il était bien possible que le quinzième siècle eût supporté pendant onze ans un Pontife aussi dépravé, aussi odieusement infâme qu'Alexandre VI, si Alexandre VI eût été en effet tel qu'on le dépeint habituellement. Le doute est venu, et après le doute, la conviction que le mal avait été au moins fort exagéré. Voltaire lui-même, qui ne ménage pas Alexandre VI, justifiait nos doutes, en reprochant à Guichardin d'avoir « trompé l'Europe » sur la mort d'Alexandre VI, en particulier, et « d'avoir trop cru sa haine. »

Une fois le doute éveillé dans notre esprit, il fallait chercher la solution de ce problème historique. Nous l'avons fait, et nous avons vu un historien protestant, Roscoé, commencer la réhabilitation en rectifiant un grand nombre d'erreurs, en repoussant un grand nombre de calomnies; puis, remontant aux sources, nous avons reconnu que toutes les accusations venaient d'écrivains notoirement ennemis d'Alexandre VI, que plusieurs de ces accusations se contredisaient entre elles. Allant plus loin encore, et parcourant le fameux *Diarium* de Burchard, si souvent appelé en témoignage contre Alexandre VI, nous avons reconnu qu'il faisait tomber la plupart des calomnies. Enfin, à côté

de la ... catholiques encore hésitants, encore disposés à mai... admettre les circonstances atténuantes, nous en rencontrâmes ne... de plus hardis, comme M. Audin, dans sa belle *Histoire de Léon X*, comme M. l'abbé Jorry, dans une *Histoire* spéciale d'Alexandre VI, comme le savant abbé Rohrbacher, dans son *Histoire de l'Église*, et plusieurs autres qui ne craignaient pas de trouver Alexandre VI irréprochable dans son pontificat, et à qui il ne restait plus de doutes que sur le fils d'Alexandre VI, le fameux César Borgia.

Est-ce assez? Ne peut-on justifier Alexandre VI qu'en accusant César Borgia et en ne laissant au Pape que le reproche d'une trop grande faiblesse et d'un déplorable aveuglement? Peut-être aurions-nous craint de nous avancer plus loin, si nous nous étions vu seul, mais un excellent article de la *Revue de Dublin* (N° XC, janvier 1859) nous a montré que l'histoire est en droit de réclamer davantage. Une brochure récente, écrite par un ennemi qui s'est efforcé cependant d'être juste, a achevé de nous convaincre : ce n'était sans doute pas le but que se proposait l'auteur, M. La Rochelle, l'un des collaborateurs du *Siècle*, lorsqu'il écrivait sa brochure sur *les Droits du Saint-Siége, Alexandre VI et César Borgia ;* mais en voyant un ennemi des Papes et de leur souveraineté temporelle amené à reconnaître que César Borgia s'était fait aimer des peuples qu'il avait délivrés de leurs tyrans, et avouer franchement que beaucoup de crimes reprochés à Alexandre VI n'ont jamais été commis, nous nous sommes senti rassuré.

Aujourd'hui, notre conviction est formée : nous croyons qu'il est désormais impossible de représenter Alexandre VI comme un monstre et un Néron coiffé de la tiare, qu'il est possible d'établir qu'il fut un digne Pontife et un grand

roi, et non un débauché, un perfide et un assassin, enfin que les catholiques n'ont plus à rougir en entendant prononcer son nom. Et comme ce nom paraît de plus en plus pur à mesure que l'histoire est mieux connue, qu'on pèse plus attentivement et plus impartialement les témoignages, qu'on étudie plus soigneusement les circonstances au milieu desquelles agit Alexandre VI, nous ne désespérons pas de voir un jour les plus graves historiens répéter, d'accord avec la *Revue de Dublin,* qu'Alexandre VI a été calomnié en tout, comme l'avaient été avant lui saint Grégoire VII, Innocent III et Boniface VIII, avec cette seule différence qu'il l'a été avec plus d'ensemble et de succès.

On revient souvent, dans ce temps, sur le pontificat d'Alexandre VI. Les ennemis de la Papauté, qui veulent en détruire la souveraineté temporelle afin d'arriver plus sûrement à ébranler son autorité spirituelle, affectent de dire que la royauté des Papes ne remonte réellement qu'à ce Pontife, et que c'est là une bien triste origine pour un pouvoir que les catholiques prétendent être sacré. Les lecteurs de notre *Histoire des Papes* savent qu'elle est la fausseté de cette donnée historique. Ils ont vu la souveraineté temporelle des Papes, en germe dans les temps apostoliques, se montrer déjà sous les premiers empereurs chrétiens, se dévolopper du temps des empereurs iconoclastes, pour s'établir complétement au huitième siècle par une croissance lente et sûre, qui est la marque des œuvres divines, ou de ce que les hommes qui rejettent l'idée de Providence appellent la force des choses. Cette royauté, brillante au huitième et au neuvième siècle, s'obscurcit, on sait comment, au dixième siècle et pendant une partie du onzième; mais jamais la prescription ne prévalut contre

elle. Elle grandit sous le Pontificat de saint Grégoire VII qui reçut la donation de la comtesse Mathilde; elle fut reconnue par les empereurs mêmes qui la combattaient. Innocent III la restaura; elle ne succomba pas sous les Papes d'Avignon, qui trouvèrent dans le cardinal Albornoz un bras si ferme. Affaiblie, non détruite pendant le grand schisme, elle reparut aussitôt; Alexandre VI ne fit que préparer les voies à son complet affermissement, en détruisant les petites tyrannies qui opprimaient les États de l'Église; Jules II acheva l'œuvre, en abattant le destructeur même de ces tyrans, César Borgia, qui prétendait à son tour à la souveraineté, et dès lors fut consolidée cette monarchie qui donna trois siècles de tranquillité et de bonheur aux Romains.

Ainsi la royauté pontificale ne date pas d'Alexandre VI. Elle en daterait, que ses ennemis n'en seraient pas plus avancés, car elle n'en aurait pas moins pour elle une possession de près de quatre siècles, une possession reconnue par des traités, admise par l'Europe; enfin elle n'aurait pas une origine si honteuse, puisqu'il est faux qu'Alexandre VI ait été un indigne Pontife.

Ce sont toutefois ces attaques récentes qui nous ont engagé à donner plus de développement à l'histoire du pontificat d'Alexandre VI, si bien complété par celui de Jules II.

Nous nous sommes fait un devoir de lire les attaques avec autant de soin que les témoignages favorables. Les écrivains qui se sont occupés d'Alexandre VI peuvent se diviser en trois classes : les ennemis, les indiférents, les défenseurs.

Parmi les premiers, nous citerons : 1° François Guichar-

din ou Guicciardini, *Histoire d'Italie;* 2° Burchard, *Diarium* ou Journal d'Alexandre VI; 3° Paul Jove, qui a écrit une histoire de son temps; 4° Tomaso Tomasi, auteur d'une histoire de César Borgia; 5° Machiavel, ennemi et admirateur du même Borgia. Il faut joindre à ces témoins à charge les écrivains postérieurs qui s'en sont servis pour accuser Alexandre VI, savoir: Voltaire et tous ceux qui le suivent; M. Marie Lafon, dans sa *Rome moderne;* M. Challamel, dans son *Histoire des Papes;* l'anonyme qui ne fait que reproduire Voltaire dans *Rome et Paris* ou la *Question romaine* par *Arouet de Voltaire;* M. La Rochelle, dans la brochure que nous avons nommée plus haut; enfin Bianchi-Giovini, dans une infâme brochure publiée en 1861 à Florence, sous ce titre: *il Diario di Burcardo, Quadro dei costumi della corte di Roma.*

Nous rangeons parmi les indifférents ceux qui nous paraissent n'avoir pas eu de parti pris contre Alexandre VI, et qui ont voulu le juger avec impartialité; mais nous devons dire que le jugement de ces indifférents est généralement défavorable au Pape, qui se trouve seulement déchargé par eux d'un certain nombre de crimes. Tels sont: le continuateur de Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique;* l'auteur de l'article Alexandre VI, dans la *Biographie universelle* de Didot, et l'auteur de l'article consacré au même Pape, dans le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique,* qui se montre en général sévère pour plusieurs Papes dont la mémoire a été certainement trop chargée.

Voici maintement la liste des ouvrages dans lesquels nous avons plus particulièrement puisé les éléments de notre étude sur Alexandre VI:

1° Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique,* liv. LXXXIII.

2° Roscoé, *Vie de Léon X.*

3° C. Tullio Dandolo, *Roma ed i Papi*, t. II, Milan, 1857.

4° Audin, *Histoire de Léon X,* Paris, 1844.

5° L'abbé Jorry, *Histoire du pape Alexandre VI*, Paris, 1851.

6° J. Favé, *Études critiques sur l'Histoire d'Alexandre VI,* Saint-Brieuc, 1859.

7° *Dublin Review*, n° XC, janvier 1859; article intitulé : *History in fiction.*

8° L'abbé Constant, l'*Histoire et l'infaillibilité des Papes,* Lyon, 1859.

Les études critiques de M. Favé, qui ne sont pas assez connues, l'*Histoire* de M. l'abbé Jorry et l'article de la *Revue de Dublin* tranchent à nos yeux la question, et ne peuvent laisser de doutes sur l'odieuse conspiration de calomnies dont le pape Alexandre VI fut la victime.

Les catholiques, qui ont horreur du mensonge et qui ne peuvent comprendre à quel degré d'impudence est capable de s'élever la haine de leurs adversaires, sont assez souvent portés à leur faire toutes les concessions qui ne compromettent pas la foi elle-même; plusieurs, après nous avoir lu, hésiteront peut-être encore à admettre que la calomnie ait été si audacieuse à l'égard d'Alexandre VI, et ils se diront qu'il doit y avoir au moins quelque chose de vrai dans tant d'accusations qui s'élèvent contre le Pape de la fin du quinzième siècle. Ils croiront volontiers que Voltaire et ses copistes, et que de fougueux protestants du seizième siècle n'aient pas reculé devant le mensonge et devant les plus audacieuses inventions, mais comment admettre que

des historiens comme Guichardin, comme Paul Jove, et un familier même d'Alexandre VI, Burchard, qui mourut évêque de Città di Castello, aient pu accumuler à ce point les calomnies?

Nous répondrons à ces hésitations en montrant aussitôt quelle foi méritent les historiens et les écrits qui forment comme l'arsenal où les ennemis d'Alexandre VI vont puiser leurs armes.

Machiavel peut être tout d'abord mis hors de cause, il est connu. Ce Florentin, qui passa une grande partie de sa vie à conspirer, une autre à écrire d'impures comédies, est l'auteur du livre *Du prince*, qui est devenu le manuel des ambitieux, des fourbes et des scélérats. Son admiration pour César Borgia, qu'il haïssait, serait à elle seule une accusation contre ce personnage, si l'on pouvait se fier à la bonne foi de Machiavel. Il ressort d'ailleurs de son récit que César Borgia n'agit, dans plusieurs circonstances, que sous le coup d'une impérieuse nécessité, et ce n'est pas dans Machiavel qu'on trouve les indignes calomnies dont est souillée la mémoire d'Alexandre VI.

Guichardin était aussi Florentin. Il avait vingt ans à la mort d'Alexandre VI. Élevé sans doute par un des disciples de Savonarole, de ce moine extraordinaire qu'on serait tenté de ranger parmi les plus saints réformateurs s'il ne s'était pas mis en révolte contre le Saint-Siége, il avait hérité de l'irritation des moines de Florence contre Alexandre VI. Pour avoir une idée de sa bonne foi et de son impartialité lorsqu'il s'agit des Souverains-Pontifes, il suffit de dire qu'il représente, dès le commencement de son ouvrage, saint Grégoire VII comme le vil amant de la comtesse Mathilde, et qu'il traite de bâtards les enfants légitimes qu'eut Inno-

cent VIII avant d'entrer dans les ordres sacrés. Sa mauvaise foi est telle que l'incrédule Bayle dit, dans son *Dictionnaire philosophique :* « Guichardin mérite la haine, il « se rend coupable de la faute des gazetiers; » et que Voltaire lui-même l'accuse d'imposture à propos de la mort d'Alexandre VI[1]. Au reste, on a le jugement de Guichardin lui-même sur son œuvre; ce jugement, donné en face de la mort, ne saurait être récusé par personne. Quelque temps avant de mourir, Guichardin fit venir un notaire pour lui dicter ses dernières volontés. Le notaire lui demanda ce qu'il fallait faire de son *Histoire d'Italie,* qu'il laissait en manuscrit : « Qu'on la brûle! » répondit-il. Nous ne contestons ni les brillantes qualités de l'historien, ni les vertus même de l'homme privé, mais nous sommes en droit de récuser Guichardin quand il témoigne contre les Papes.

Paul Jove, zélé partisan des Médicis et ami de Jules II qui, n'étant que cardinal, avait eu à se plaindre d'Alexandre VI, comme on le verra dans le cours de cette histoire, ne mérite pas plus de créance que Guichardin en ce qui touche le Pape dont nous nous occupons. C'était un écrivain vénal et passionné, qui avoue lui-même « qu'il avait deux « plumes, l'une d'or, l'autre de fer, pour traiter les princes « selon les faveurs ou les disgrâces qu'il en recevait. » Bayle dit de lui dans son *Dictionnaire :* « Jacques Gohorri n'a « pas fait difficulté de dire que les aventures d'Amadis « paraîtraient aussi vraisemblables que les histoires de « Paul Jove. Selon Vossius, il avait monté une espèce de « banque et promis une ancienne généalogie et une gloire « immortelle à tous les faquins qui paieraient bien son

[1] Dans sa *Dissertation sur la mort de Henri IV.*

« travail, et il déchirait tous ceux qui n'achetaient pas ses « mensonges. »

Tomaso Tomasi, dit M. Favé, était compatriote de Guichardin et de Paul Jove; il semble s'être proposé deux buts: l'un, de faire sa cour à la duchesse de Florence, princesse de la famille des la Rovère, en dénigrant le Pape que le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens (Jules II) avait combattu; l'autre, de montrer en César Borgia un type de monstruosité à laisser loin derrière lui l'imagination la plus dévergondée. C'est ce qu'a exprimé en d'autres termes Antoine Varillas, dans son histoire de Louis XII[1].

Reste Jean Burchard, natif de Strasbourg, maître des cérémonies de la cour de Rome depuis 1483, et mort plus tard évêque de Citta di Castello. Voyons quelle créance mérite le *Diariun* ou journal publié sous ce nom, et quel parti on en peut tirer.

Burchard était mort dans une heureuse obscurité, et quelques érudits à peine soupçonnaient qu'il eût écrit, lorsque 190 ans après sa mort, en 1636, un calviniste français vint présenter au luthérien Leibnitz, dans la ville de Hanovre, des feuilles éparses écrites les unes en français, les autres en italien, d'autres en latin. Leibnitz crut y découvrir des fragments du *Diarium* de Burchard, et il les publia dans son *Histoire secrète,* manifestant d'ailleurs dans une préface le regret de n'avoir pas pu se procurer le texte de Burchard. Onze ans plus tard, en 1707, La Croze trouva le *Diarium* dans la bibliothèque de Berlin, et Jean Eccard le publia en 1723, dans le tome II de son *Corpus historicum medii ævi.* Ce *Diarium* diffère en des points impor-

[1] Favé, *Études critiques.*

tants de celui qu'a publié Leibnitz. Où est la version authentique? et quelle autorité peut-on accorder à un journal écrit contre un Pape, lorsqu'on voit qu'il est trouvé par des protestants dans des bibliothèques protestantes et édité par des protestants? Ce ne sont du reste pas là les seules éditions : on en a tiré de la bibliothèque Chigi et de la bibliothèque du Vatican; les versions diffèrent encore et sont souvent contradictoires. Est-ce vraiment sur un pareil ouvrage d'une authenticité si contestable, d'une intégrité plus contestable encore, qu'on peut fonder une accusation sérieuse?

Mais on objectera qu'on peut au moins ajouter foi aux parties des divers manuscrits qui concordent entre elles. Soit! Il reste à savoir quelle foi mérite l'auteur lui-même. Or, voici ce qu'en dit Paris de Grassis[1] : « Non-seulement « ce n'était pas un homme, mais le plus bête des bêtes; « outre cela, il était très-méchant et très-envieux. Il a « composé des livres que nul ne peut comprendre si ce « n'est la sibylle ou le diable son complice; il les a « écrits en caractères tellement indéchiffrables, raturés et « altérés, que je croirais volontiers qu'il eut le diable pour « complice. » Paris de Grassis était chanoine de Bologne et fut plus tard évêque de Pésaro. Son témoignage, s'il ne détruit pas l'autorité de Burchard, permet au moins de la discuter.

Mais l'œuvre de Burchard, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous, porte en elle-même des caractères de fausseté et de stupidité tels, qu'à elle seule elle suffit pour faire adopter le jugement du chanoine de Bologne. Audin,

[1] Ex Diario, ad annum 1506.

appréciant l'œuvre par elle-même, a ainsi jugé l'auteur : « A le lire, on croirait qu'il n'a pas quitté le Pape un seul instant : il le suit à la chapelle, au consistoire, à table, au lit ; la nuit n'a pas d'ombre dont il n'ait percé l'obscurité. C'est un être qui ne croit pas à la vertu, et qui, à l'aide d'un ducat, explique ordinairement une bonne pensée, une bonne action. Jamais romancier ne se joua avec une naïveté si bouffonne de la crédulité de ses lecteurs. D'Alexandre VI, la dissimulation personnifiée, il fait un héros de mélodrame qui vient afficher ses débordements aux yeux de Rome tout entière. Qu'un cardinal meure, il regarde dans le breuvage du malade, et presque toujours il y trouve des traces de poison. Pourquoi ce poison? C'est parce qu'Alexandre voulait s'emparer des dépouilles du prélat. Voltaire s'est spirituellement moqué, en sa qualité de poëte tragique, de cette violation des premières règles de l'art dramatique : « On prétend, dit-il, que, dans un pressant besoin d'argent, « Alexandre voulut hériter de quelques cardinaux ; mais « il est prouvé que César Borgia emporta cent mille ducats « d'or du trésor de son père après sa mort : le besoin « n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment se méprit-on « à cette bouteille de vin empoisonné qui, dit-on, donna « la mort au Pape? Si, quand le Pape mourut, cette cause « de sa mort avait été connue, elle l'eût été par ceux-là « mêmes qu'on avait voulu empoisonner ; ils n'eussent « point laissé un tel crime impuni ; ils n'eussent pas souf- « fert que César Borgia s'emparât paisiblement des trésors « de son père... Il n'est pas difficile d'inventer quand on « accuse. » Si l'on pouvait croire à la narration de Burchard, Alexandre VI aurait été vraiment frappé d'idiotisme. Ce serait un Cassandre de comédie, cherchant exprès le grand

jour pour rendre une ville, un pays, un monde entier témoin de ses folies, un crétin de la Maurienne étalant sur le grand chemin ses dégoûtantes infirmités. Jamais bonne femme ne fit comme le maître des cérémonies des contes à dormir debout. On dirait que, pour remplir ses pages de chaque jour, il faisait le métier de facchino, courant les rues, les hôtelleries, les marchés publics, les boutiques et les étalages ; et de tout ce qu'il avait entendu de la bouche de valets de place, de servantes d'auberge, de palefreniers, de barbiers, formait le soir un récit qu'il appelait son journal. C'est dans l'œuvre posthume de ce fouilleur d'égoûts, qui n'était pas destinée à voir le jour, que beaucoup de nos historiens et de nos romanciers sont allés puiser, pour peindre Alexandre, des récits qu'ils nous ont donnés comme des documents officiels[1]. »

Voilà l'homme qui a fourni les principales armes à ceux qui diffament Alexandre VI ! Mais, chose remarquable, c'est que ce Burchard, dont on fait tant de cas, fournit aussi des armes pour défendre le Pontife de plus d'une accusation. « Il y a quelques perles pourtant dans ce fumier de Burchard, dit encore Audin ; mais on prend bien garde de les en retirer. Ainsi ne dit-on rien de cet appel d'Alexandre à la chrétienté tout entière pour repousser le Turc, qui menaçait l'Occident et dont le triomphe eût entraîné la perte des lettres. C'est là, cependant, une noble et glorieuse pensée ! Dans sa rigoureuse justice, le Pape mit à contribution les trésors de ses cardinaux. Ascagne Sforza, riche de 30,000 ducats de rente, fut obligé d'en verser 3,000 dans la caisse instituée par le Pape ; le cardi-

[1] Audin, *Histoire de Léon X*, chap. XI.

nal de Médicis (Léon X), 600 seulement, le dixième de ses revenus annuels; Cornaro ne dut rien payer, parce que, dit le journal de notre Allemand, il n'a pas de revenus, *nullos habet reditus*. Or, ce Cornaro était un des cardinaux qu'Alexandre voulait empoisonner. »

Il y a bien d'autres accusations réfutées par le journal même de Burchard, soit lorsqu'il raconte les choses autrement que d'autres prétendus historiens d'Alexandre VI, soit lorsque son silence sur certains faits en démontre la fausseté. Ainsi Tomaso Tomasi cherche à rendre les Borgia responsables du meurtre d'Alphonse d'Aragon : le *Diarium* de Burchard ne dit pas un mot qui puisse confirmer cette insinuation. Tomasi parle de pamphlets venus d'Allemagne et raconte des scènes d'immoralité qui auraient eu lieu dans des banquets auxquels Alexandre et César Borgia assistaient : le *Diarium* ne parle nullement de ces scènes, et pourtant il fait mention des pamphlets, et dit que l'un d'eux fut montré au pape Alexandre, sans doute pour lui faire connaître la malignité de ses ennemis. Nous pourrions multiplier ces exemples.

Il reste donc déjà établi qu'il faut se défier de tout ce qui a été écrit contre Alexandre VI ; nous espérons faire partager au lecteur notre conviction que non-seulement il faut s'en défier, mais qu'il faut absolument le rejeter. Ainsi il est possible de justifier Alexandre VI de toutes les accusations portées contre lui, et c'est un devoir de le faire. Mais l'historien de ce Pontife ne doit pas se borner à cette partie négative de la défense; la justice demande qu'on aille plus loin : Alexandre VI n'a été ni un débauché, ni un prince perfide et cruel, ni un pontife scandaleux; il fut un grand roi et un pontife remarquable et nous croyons que la

Revue de Dublin est dans la vérité quand elle dit :
« Il y a un témoignage positif à rendre en faveur de
« son caractère, témoignage aussi inconciliable avec
« les accusations dont il est l'objet qu'il le serait pour
« Grégoire VII lui-même. Le *Bullaire* de ce grand
« Pape a une remarquable valeur ; la liste de ses lettres et
« de ses autres écrits, composés pendant un Pontificat
« aussi court que troublé, est longue et fort variée et
« atteste à la fois son habileté, son énergie et son talent...
« La vraie base sur laquelle on doit asseoir la défense
« d'Alexandre VI est celle-ci : toutes les accusations portées
« contre lui se résument à cela, qu'il s'est servi de César
« Borgia pour défendre les domaines pontificaux par la
« force des armes contre les princes italiens et leurs alliés
« étrangers. Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est ce fait
« significatif que ceux qui l'attaquent le plus insistent
« principalement sur la conduite de César, et montrent
« qu'ils n'admettent pas, ou du moins qu'ils doutent qu'il
« soit légitime de défendre par les armes le patrimoine
« pontifical. Les accusations d'immoralité rappellent celles
« qui ont poursuivi les Grégoire VII, les Boniface VIII ou
« les Sixte IV ; il est facile de voir qu'elles proviennent de
« l'esprit venimeux d'une inimitié de parti ; elles sont
« réfutées par leur invraisemblance même et par leur
« atrocité, et par l'absence de tout témoignage impartial.
« Les seuls faits admis sans réserve ou établis sont ceux qui
« ont trait à la défense du patrimoine par la force des
« armes. Aucun de ceux qui reconnaissent la légitimité et
« l'importance de cette défense n'attaque Alexandre VI.
« Si donc la cause d'Alexandre VI diffère de celle de quel-
« ques-uns de ses prédécesseurs et de ses successeurs,

« c'est simplement dans le degré de la calomnie. Encore « peut-on douter qu'il y ait en cela quelque différence, « quand on fait attention aux circonstances de temps et à « l'importance des questions qui excitaient contre lui le « ressentiment de ces princes contemporains, dont les « historiens à gages ont empoisonné les sources de l'his- « toire par des mensonges prémédités. Une fois donc « qu'on fait attention à ces circonstances, on trouve que « la situation d'Alexandre VI n'est pas autre que celles des « Sixte, des Jules, des Innocent et des Grégoire. »

On le voit par les citations que nous avons faites, nous ne sommes pas seuls à nous engager dans la carrière : nous n'ajouterons rien par nous-même à la réhabilitation d'Alexandre VI, nous n'aurons qu'à grouper les témoignages pour en faire ressortir avec plus d'éclat la vérité.

Nous diviserons notre travail en quatre parties. La première sera consacrée à l'histoire d'Alexandre VI jusqu'à son Pontificat ; nous étudierons dans cette partie l'homme privé, ce qui nous amènera à dire ce qu'on doit penser de la fameuse Lucrèce Borgia. Dans la seconde partie, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la situation de Rome, des États pontificaux, de l'Italie, de l'Europe chrétienne et du monde au moment de l'exaltation d'Alexandre VI, nous raconterons les circonstances de son élection. La troisième partie sera consacrée à l'histoire du règne d'Alexandre VI comme souverain temporel. Nous aurons à étudier en même temps, le rôle et le caractère de César Borgia. La quatrième partie nous fera connaître les actes du Pontife. Chemin faisant nous réfuterons les calomnies et les mensonges des historiens et des romanciers.

Il y avait à Valence, en Espagne, une ancienne famille du nom de Borgia ou plutôt Borja, très-ancienne dans le pays, et que quelques-uns font même descendre des anciens rois d'Aragon. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle occupait un rang distingué à Valence, et que le nom de Borja est celui d'une ville d'Aragon. Cette famille eut la gloire de fournir à l'Église deux Papes : Calixte III et Alexandre VI, et un grand saint, saint François de Borgia. Une sœur de Calixte III, nommée Jeanne ou Isabelle, les historiens ne sont pas d'accord sur ce point, épousa Godefroi Lenzuoli ou Lenzoli, qui était également d'une famille distinguée, et peut-être même le chef de la branche cadette de la famille Borgia. Lenzuoli fut revêtu de plusieurs charges considérables à la cour d'Espagne et obtint le gouvernement de plusieurs places importantes.

On ne sait pas combien Godefroi Lenzuoli eut d'enfants, mais il est probable qu'il en eut plusieurs et au moins deux garçons. L'un deux se nommait Pierre-Louis. Quant à celui qui devait un jour porter la tiare pontificale, il naquit à Valence, en 1431, et reçut le

nom de Roderic ou Rodrigue. Il paraît que Lenzuoli avait ajouté à son nom celui de sa femme, car on voit que Pierre-Louis et Roderic s'appelaient indifféremment Lenzuoli ou Borgia.

Quoi qu'il en soit, Roderic annonça dès ses premières années des dispositions peu communes et une grande aptitude aux affaires. Son père le confia aux meilleurs maîtres et lui fit poursuivre ses études jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Alors il lui confia d'importantes affaires, des procès à débrouiller, et le jeune homme s'en acquitta avec tant de bonheur, qu'il songea à poursuivre une carrière qui s'ouvrait pour lui sous de si brillants auspices. Mais, doué d'une nature vive et mobile et d'une ardente imagination, il quitta tout à coup la profession d'avocat pour embrasser la carrière des armes. Il ne tarda pas à se faire remarquer là comme ailleurs, et l'on pouvait croire que la gloire militaire l'emportait à ses yeux sur toutes les autres, lorsque l'élection de son oncle Alphonse Borgia, qui prit le nom de Calixte III, vint encore une fois changer ses résolutions.

Calixte III connaissait la haute intelligence de son neveu ; il désira l'avoir auprès de lui et l'appela à Rome, où Roderic Lenzuoli ne se rendit qu'à regret, et vaincu par les pressantes sollicitations du Pontife. Afin de fournir au jeune Roderic le moyen de soutenir son rang, Calixte lui donna en *commende* l'archevêché de Valence. Voici ce qu'on entendait par *commende*. Les abbayes, les évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques pouvaient, par suite des dons des fidèles ou de la réduction du nombre des religieux et de ceux qui en jouissaient, avoir des revenus considérables et exorbitants. Dans ce cas, le Souverain-Pontife faisait deux parts des revenus ; il en laissait une au

titulaire abbé ou évêque, sous le nom de *mense* (table), et il attribuait l'autre à un *commendataire*, administrateur purement temporel et séculier. Il y eut des abus, surtout lorsque les *commendes* étaient à la disposition des rois; il y en eut moins dans les pays où elles restaient à l'entière discrétion de l'autorité ecclésiastique. Au reste, en ce qui concerne Roderic Borgia, Calixte III ne faisait que suivre un usage ancien, qui ne peut nuire en rien à la réputation du commendataire. C'est ainsi que le jeune Borgia devint commendataire de l'archevêché de Valence; il n'y aurait eu abus que s'il s'était servi contrairement aux intérêts de l'Église des revenus ecclésiastiques dont il jouissait.

L'a-t-il fait? Est-il vrai que ses mœurs le rendissent, dès cette époque, indigne de la faveur et de la confiance de son oncle, qui le créa cardinal dans cette année 1456? C'est ce qu'il faut examiner.

Disons d'abord que le cardinalat, pas plus que la commende, n'entraînait pour celui qui en jouissait l'obligation d'entrer dans les ordres sacrés. Le commendataire était même ordinairement un séculier; il y a plus d'un exemple de cardinaux qui n'entrèrent jamais dans les ordres, quoiqu'il soit aujourd'hui de règle qu'un séculier nommé cardinal doive recevoir le sous-diaconat. Mais il n'en reste pas moins que le cardinal et le commendataire ont toujours été obligés de mener une vie régulière, et que l'on reproche à Roderic Borgia d'avoir été, après 1456 comme avant, un débauché et un scandaleux.

Aucun historien sérieux ne conteste que Calixte III ait été un Pontife pieux et vénérable: il faut donc qu'il ait ignoré les déportements de son neveu pour le créer cardinal et lui conserver sa faveur. Le Pontife fut-il trompé?

C'est ici que Burchard, Tomasi, Paul Jove et Guichardin crient unanimement au scandale, mais ils ne s'accordent ni sur la gravité ni sur les circonstances du scandale. Guichardin est le moins affirmatif de tous; il se contente des formules *on dit, on rapporte*. Les autres ne donnent même pas uniformément le nom et la condition de la femme qui aurait eu des relations coupables avec le jeune militaire, relations qui se seraient continuées plus tard : l'un parle de Rose ou Catherine Vannozza ou Zanozza; un autre en fait une jeune fille, un autre une femme mariée. Nul accord ni sur le nom, ni sur les prénoms, ni sur la qualité. Qu'était cette femme? Où était-elle née? Quand est-elle morte? On n'en sait rien, et ce sont les ennemis les plus acharnés d'Alexandre VI, des contemporains, qui laissent subsister tant d'incertitude sur un point qu'il était alors facile d'éclaircir, et qu'ils avaient tant d'intérêt à établir!

Admettons un moment que Roderic Borgia ait eu de la Vannozza les enfants qu'on lui donne, savoir : 1° Jean ou François, qui devint duc de Gandie, nom d'une ville du royaume de Valence; 2° César, le plus célèbre de tous, plus tard duc de Valentinois; 3° Guifry, Guifre ou Joffred, prince de Squillace; 4° la fameuse Lucrèce dont nous nous occuperons plus loin; 5° un cinquième enfant dont le nom est inconnu. Il résulte du témoignage des ennemis mêmes d'Alexandre VI, qu'il eut tous ces enfants plus de vingt ans avant de monter sur le trône pontifical, et avant d'entrer dans les ordres sacrés, ce qui paraît n'avoir eu lieu qu'en 1478, lorsque Sixte IV nomma Roderic Borgia évêque d'Albe, puis de Porto. On pourrait donc, à la rigueur, reprocher à Alexandre VI les désordres de sa jeunesse; on

n'aurait rien à reprocher, sous ce point de vue, à l'ecclésiastique, à l'évêque et au Pape ; les désordres du militaire s'il les a expiés et s'il s'en est repenti, ne peuvent retombe sur le prêtre. De pareils désordres n'ont empêché ni le Augustin, ni les Ignace de Loyola de devenir de grand saints.

Mais on prétend que la vie d'Alexandre VI aurait dû changer à partir de l'année 1456, puisqu'il devint, à parti de cette époque, bénéficier ecclésiastique et cardinal. Ic se présente une seconde version qui justifie plus complètement Alexandre VI. Le savant Marini, dans son *Dictionnaire historique*, article Borgia, dit que, selon des historien recommandables, ce Pape eut, dans sa jeunesse, de Juli Farnèse, quatre garçons et une fille. Orlandini affirme la même chose dans son *Histoire de saint François de Borgia*. même affirmation dans une autre histoire du même saint écrite par un anonyme, dédiée au roi, et imprimée à Paris en 1672 par Denis Thierry. On peut regretter que ce auteurs ne disent pas formellement si Julie Farnèse étai légitimement mariée à Roderic Borgia, mais il y a des fait qui ne permettent guère d'en douter. L'historien Philipp de Commines ne donne nulle part, dans ses Mémoires, la qualification de *bastards* aux enfants d'Alexandre VI, et l'on sait que cet historien n'épargne guère cette qualification, même aux princes du sang, quand il y a lieu de l'appliquer. Le tableau du règne de Charles VIII, composé sur les écrivains contemporains et inséré dans la collection Petitot (*Mémoires relatifs à l'Histoire de France*) n'emploie pas davantage cette épithète. S'il est probable que Julie Farnèse n'est autre que la Vannozza, il devient aussi probable qu'elle était unie à Roderic Borgia en légitime

mariage ; le témoignage intéressé et si souvent trompeur de Paul Jove, de Tomasi et autres pourrait tout au plus faire conserver quelques doutes. Mais ces doutes disparaissent quand on songe que les Farnèse appartenaient à une famille romaine qui pouvait marcher de pair avec les Borgia, et qu'une union illégitime si longtemps prolongée eût été impossible entre deux membres de ces maisons. Si une Farnèse eût oublié ses devoirs, nul doute qu'une haine implacable, une *vendetta* italienne n'eût animé pour longtemps ses nobles parents contre le séducteur. Or, c'est le contraire que montre l'histoire, même telle que l'ont faite les ennemis d'Alexandre VI. On voit le cardinal Farnèse, depuis Pape sous le nom de Paul III, chargé des missions les plus délicates, et dévoué à ce Pontife, même à une époque où on parlait de le déposer, c'est-à-dire lorsque Rome était occupée par une armée française. Un autre Farnèse, Ange-Ferdinand, servit dans l'armée de César Borgia et se fit tuer à son service. La faveur dont jouirent les Farnèse pendant tout le pontificat d'Alexandre VI trouve son explication naturelle dans l'alliance antérieure du Pontife avec Julie Farnèse [1].

Ne peut-on pas conclure de là que la naissance des enfants de Roderic Borgia fut irréprochable, qu'il était légitimement marié à Julie, et qu'il n'entra dans les ordres sacrés qu'après la mort de cette femme. Il est probable seulement que, étant bénéficier ecclésiastique, il tint son mariage secret, afin d'éviter toutes les récriminations qu'on aurait pu faire entendre.

Si l'on rejette l'explication qui précède et qui explique si

[1] J. Favé, *Études critiques.*

naturellement la conduite d'Alexandre VI, il faut admettre des hypothèses qui conduisent d'absurdités en absurdités. Les ennemis d'Alexandre le représentent comme un homme d'une rare prudence, qui chercha, pendant des années entières, à tromper les cardinaux sur son compte, marchant dans les rues de Rome les yeux modestement baissés, passant ses journées à visiter les églises, les monastères et les hôpitaux, faisant toutes sortes de bonnes œuvres, et ils voudraient nous faire croire que cet hypocrite, que cet homme si adroit et si prudent, et qui se préparait de si longue main l'accès au trône pontifical par l'apparence de toutes les vertus, aurait entretenu un commerce illégitime avec une femme pendant plusieurs années, l'aurait menée partout avec lui, aurait reconnu ses enfants publiquement et à la face du ciel, aurait enfin affiché lui-même son ignominie et se serait glorifié de ses scandales ! Quelle contradiction dans le même homme ! quelle folie ! quel cynisme incroyable ! Dire de lui qu'il cherchait à en imposer aux cardinaux par une feinte piété, et qu'en même temps il reconnaissait ses bâtards, c'est lui décerner un brevet de stupidité, et supposer ses lecteurs dignes d'en recevoir un autre. En voulant trop prouver, les ennemis d'Alexandre VI ont détruit leurs prétendues preuves; leurs absurdes contradictions réduisent à rien leur témoignage.

Aux lecteurs de bonne foi qui ne pourraient encore se résoudre à croire un tel excès de calomnies, nous dirons avec la *Revue de Dublin*[1] : « Ce qu'il y a de vrai à l'égard « d'Alexandre VI, c'est que bien peu d'écrivains sont au « courant du sujet. La foule se contente de suivre la tradi-

[1] Article indiqué plus haut.

« tion; il n'y a pas une personne sur un million qui songe
« à faire une enquête sérieuse. Le petit nombre de ceux
« qui l'ont faite ont reconnu la fausseté des accusations;
« non-seulement ils les ont trouvées fausses, mais ils ont
« reconnu qu'il n'y a pas même le plus petit motif d'y accor-
« der quelque créance. Jamais, probablement, il n'y eut
« moins de prétexte pour croire à la calomnie que dans le
« cas d'Alexandre VI. Créé cardinal par un pieux et véné-
« rable Pontife, il fut envoyé, par le prudent et habile
« Sixte IV, dans une circonstance critique, comme légat
« du Pape en Espagne, son pays natal, où son caractère
« devait être bien connu; en même temps était envoyé en
« France, pour une mission semblable, le célèbre cardinal
« Bessarion, que les écrivains protestants représentent
« comme le plus savant et le plus éloquent, aussi bien que
« le plus pieux et le plus sage des cardinaux, et comme
« un homme dont la conduite avait toujours été conforme
« à sa dignité. Est-il croyable que, dans le même temps,
« le même habile et sage Pontife eût envoyé, pour une mis-
« sion semblable, un débauché, un homme absolument
« dépravé? Et pourtant, si l'idée qu'on se fait habituelle-
« ment d'Alexandre VI est juste, il était à cette époque au
« milieu même de sa carrière de vices! il était dans la force
« de l'âge, en pleine possession des honneurs, de la vigueur
« et de la puissance! Ce n'est pas tout. Il avait un rival,
« un rival jaloux de sa fortune, le cardinal de Pavie, qui
« était intéressé à examiner de près sa conduite, qui avait
« désiré remplir l'honorable mission dont on le chargeait,
« et qui cherchait à lui nuire en médisant de lui. Qu'a-t-
« on dit de lui cependant? Rien de plus que ce qu'on a dit
« de Beaufort, de Wolsey, de Léon X, des prélats les plus

...lexandre...

...incrédules. Ch...

...qui y croient ; il...

...avec une éte...

...dont les incrédul...

...plaisanteries ! »

...dre VI a eu les ch...

...longtemps avant d'ê...

...ordres sacrés, et qu...

...rien, dans sa jeuness...

...lui une vie de d...

... *Revue d...*

...ain que César...

...ait incont...

...de sa p...

l'explosion d'inimitié contre lui que provoqua son énergique gouvernement, quoiqu'elle dût être notoire et publique depuis au moins un quart de siècle. A l'occasion de l'élévation de César au cardinalat, des témoins attestèrent par serment que César et Lucrèce avaient un autre père qu'Alexandre, sans doute le frère de ce Pontife. On pourra dire que ces attestations étaient fausses, que les témoins se parjuraient, mais il est certain que personne ne le dit alors, et il est téméraire de rejeter ainsi les dépositions faites sous la foi du serment, à cause d'assertions contraires émises plus tard par des intéressés. On sait que c'était l'usage des Papes, dans ces temps de troubles, de choisir quelqu'un de leurs parents, le plus souvent un de leurs neveux, homme d'énergie et de talents militaires, pour diriger la défense des domaines pontificaux contre les États ambitieux qui les entouraient et qui cherchaient continuellement à les envahir. Il était aussi d'usage que les Papes donnassent le nom de *fils* à ces parents, et telle est probablement la seule base sur laquelle l'esprit de haine appuie ses calomnies. Nous ne prétendons pas, qu'on le remarque bien, que César n'ait pas été le fils d'Alexandre VI, nous disons que le doute est permis à cet égard; trop de Pontifes, universellement reconnus comme bons et saints, ont été sujets aux mêmes calomnies, pour qu'on admette sans restriction une paternité qui n'aurait pas d'autre fondement que les assertions des historiens ennemis d'Alexandre VI.

Des ennemis de Roderic Borgia l'ont calomnié même dans ses enfants ou ses prétendus enfants, dans César et dans Lucrèce Borgia, et ils ont affirmé que le Pape n'avait été ni moins pervers, ni moins hideusement débauché que le militaire et le jeune cardinal. Il faut bien les suivre sur

ce terrain, malgré la répugnance que nous éprouvons à traîner les lecteurs dans ces bas-fonds de la plus audacieuse calomnie; ils nous le pardonneront : c'est pour venger la vérité, pour venger la mémoire d'un Pontife indignement outragé que nous remuons cette fange; il y a des opérations qu'il faut se résoudre à faire, malgré le dégoût qu'elles inspirent.

Ceux qui accusent Alexandre VI d'immoralité disent donc qu'il a porté sur le trône pontifical les mœurs de sa jeunesse; ils disent que la Vannozza vint à Rome auprès de lui; ils racontent des scènes hideuses de courtisanes admises dans les festins du Pontife; enfin, ils ne reculent pas devant des accusations d'inceste, et cherchent à souiller la mémoire du père des crimes de sa fille ou prétendue fille Lucrèce Borgia.

Tomaso Tomasi et Burchard, si tant est qu'on puisse attribuer à ce dernier tout ce qui se trouve dans le *Diarium*, édité par des protestants, racontent que, pendant que l'armée française était encore à Rome, lors de l'invasion de Charles VIII, des maraudeurs pillèrent l'hôtel de la Vannozza, et prirent tout ce qu'elle avait amassé depuis le pontificat de Calixte jusqu'à celui d'Alexandre. Or, il y avait longtemps, à cette époque, que Vannozza ou Julie Farnèse avait disparu de la scène et sans doute du monde; aucun historien ne l'a fait assister à Rome au triomphe d'Alexandre VI; ni Guichardin, ni Lavigne, ni Commines, qui étaient à Rome avec Charles VIII, ne disent mot du fait raconté par Burchard et Tomasi; Sannazar et Pontanus, qui ne ménagent pas Alexandre, n'en disent pas davantage, et si le fait était vrai, il serait plus qu'étonnant que les cardinaux ennemis du Pape ne s'en fussent pas servis contre lui. C'en est assez sur cet absurde conte.

On en a fait un plus hideux. A l'occasion du mariage de Lucrèce Borgia avec le duc de Ferrare, Alexandre VI fit célébrer des fêtes magnifiques. « C'est à l'époque de ce ma- « riage, dit M. La Rochelle[1], que, le jour de la Toussaint, « eut lieu dans le sacré palais le fameux banquet des cin- « quante courtisanes, après lequel Alexandre, César et « Lucrèce se donnèrent le plaisir d'assister à une scène « monstrueuse qui rappelle les abominations de Caprée.» Ce dernier mot, venu sous la plume de l'historien, n'eût-il pas dû être pour lui un trait de lumière? En effet, tout ce qu'on raconte d'Alexandre VI et de sa famille rappelle trait pour trait les plus monstrueuses infamies des Tibère, des Caligula et des Néron; est-il croyable, est-il vraisemblable que la chrétienté ait supporté de pareilles choses dans un Pape, que ce Pape ait pu rester en bons rapports avec la plupart des princes de l'Europe, qu'il ait été pris pour arbitre entre les couronnes d'Espagne et de Portugal à l'occasion des grandes découvertes géographiques faites à cette époque; qu'il ait pu régner paisiblement à Rome, entouré comme il l'était de cardinaux peu favorables à son autorité, si la centième partie des crimes et des hontes dont on l'accuse eût été vraie? Mais, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, la renaissance païenne était complète; les écrits de Luther et des autres réformés, qui vinrent peu après, montrent jusqu'où allait la licence du langage et le dévergondage de l'imagination. Engoués de la littérature païenne, de la philosophie païenne, des poëtes, des écrivains qui avaient été baptisés, ne reculaient devant aucune expression, devant aucune imagination; nourris et

[1] *Les Droits du Saint-Siége; Alexandre VI et Borgia.*

saturés de paganisme, connaissant mieux que l'Évangile les turpitudes des empereurs et les obscénités des auteurs les plus corrompus de la Grèce et de Rome, les érudits de ce temps ne voyaient plus que les abominations de Caprée et la littérature pourrie des anciens. Ceux d'entre eux qui étaient les ennemis ou aux gages des ennemis d'Alexandre VI, n'avaient donc qu'à transporter sur ce Pontife les immondices dont ils se nourrissaient tous les jours; leur imagination n'avait pas de grands frais à faire, ils n'avaient qu'à se servir de leur mémoire. Alexandre VI était magnifique ; il aimait à donner des fêtes splendides dans les circonstances solennelles ; on insinua que ces fêtes n'étaient que la répétition de celles de Néron et de Tibère ; — Lucrèce Borgia était belle, on la fit impudique, et tout ce que la malignité publique put imaginer alors, toutes les épigrammes, toutes les suppositions acquirent force de vérité historique, parce que la Papauté avait partout des ennemis, parce que le protestantisme vint aussitôt pour se servir de ces armes qui lui convenaient si bien, parce que, enfin, la crédulité humaine est telle, que, toute de glace à la vérité, elle est de feu pour les mensonges, surtout pour les mensonges qui s'attaquent aux choses les plus saintes et les plus respectables.

Quand on songe à tout ce qui se dit de nos jours en Angleterre, en France et surtout en Italie contre l'un des plus saints et des plus vénérables Pontifes qui se soient jamais assis sur la chaire de saint Pierre ; quand on est condamné à lire les pages ordurières lancées à la face de Pie IX et de ses ministres par un Bianchi-Giovini et par ses pareils, on comprend les audaces de la calomnie, et malheureusement aussi sa puissance, que Voltaire, le maître de tous les

calomniateurs, connaissait si bien, lorsqu'il disait : Mentez ! mentez ! il en reste toujours quelque chose.

Quel était donc la vie de tous les jours de ce Pontife qu'on représente comme possédé du démon de la volupté et de l'infamie ? A quoi passait son temps ce vieillard qui paraît si occupé à rechercher les plus hideux raffinements du vice ? Voici ce qui est constaté et avoué par les historiens mêmes qui font d'Alexandre VI ces affreuses peintures :

Alexandre VI avait soixante-et-un ans : ce n'est plus, dit l'abbé Rohrbacher, l'âge des folies scandaleuses ; pour y croire, il faut d'autres garanties que des contes et des satires. Les habitudes de sobriété et de travail qu'il s'imposa malgré son grand âge, protestent contre la réputation de mollesse qu'on a voulu lui faire ; les mesures énergiques qu'il prit contre les fonctionnaires prévaricateurs témoignent de son esprit de justice. Sous Alexandre VI, dit Audin d'après les auteurs contemporains, le pauvre comme le riche put trouver des juges à Rome ; peuples, soldats, citoyens se montrent attachés au Pontife, même après sa mort, parce qu'il avait des qualités vraiment royales. *La nuit, Alexandre dormait à peine deux heures ; il passait à table comme une ombre sans s'y arrêter ;* jamais il ne refusait d'ouïr la prière du pauvre, il payait les dettes du débiteur malheureux, et se montrait sans pitié pour la prévarication[1]. »

Ce n'est point là la vie d'un débauché.

On n'a pas craint pourtant d'aller jusqu'aux accusations d'inceste : Alexandre et Lucrèce, le père et la fille, ont été accusés de cet horrible crime. Jean-Jovien Pontanus, se-

[1] Audin, *Histoire de Léon X.*

crétaire du roi Ferdinand de Naples, a écrit cet affreux distique :

> Ergo te semper cupict, Lucretia, Sextus;
> O fatum diri numinis, hic pater est!

Et l'on attribue au poëte Sannazar, autre Napolitain, cette épitaphe de Lucrèce :

> Hoc jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re
> Thaïs; Alexandri filia, sponsa, nurus.

On nous permettra de ne pas traduire ces infamies. Nous en savons déjà assez pour les juger. L'historien protestant de Léon X, Roscoé, dit à ce propos : « La licence du siècle où Lucrèce vécut donne aux accusations de ce genre une probabilité qu'elles n'auraient pas dans d'autres temps; mais on remarquait surtout le mensonge et la calomnie parmi les vices qui régnaient alors. » Montrer, comme l'a fait Roscoé, que Lucrèce Borgia ne fut pas telle que la dépeignent quelques poëtes satiriques, serviteurs des princes ennemis des Borgia, et quelques historiens qui se contentent d'ailleurs de rapporter des *on dit,* ce sera compléter la défense d'Alexandre VI sur ce point.

Si l'on en croit les ennemis des Borgia, Lucrèce fut aussi monstrueusement débauchée que l'ancienne Lucrèce romaine fut vertueuse. Elle épousa d'abord un gentilhomme espagnol. Roderic Borgia, devenu pape, cassa ce mariage, et Lucrèce épousa Jean Sforza, seigneur de Pesaro, et petit-neveu du François Sforza, qui était devenu duc de Milan. Ce mariage fut encore annulé au bout de quatre ans, et Lucrèce épousa, en troisième noces, Alphonse d'Aragon, duc de Bisaglia, et fils naturel d'Alphonse II, roi de

Naples ; elle en eut un fils pour qui Alexandre VI témoigna une tendresse que ses ennemis eurent soin de tourner contre Lucrèce et contre lui. César Borgia ayant fait assassiner le duc Alphonse, Lucrèce épousa enfin Alphonse d'Este, fils d'Hercule, duc de Ferrare. Gibbon va jusqu'à dire, nous ne savons d'après quelle autorité, que « les ar« ticles du dernier contrat de mariage furent arrêtés du « vivant du précédent époux ; après quoi on poignarda, « puis on étrangla le troisième mari dans le palais du Va« tican. » Voilà le roman ; écrivons l'histoire.

Lucrèce, avant d'être nubile, avait été fiancée à un gentilhomme espagnol, dit-on ; c'est possible, quoique l'existence de ce gentilhomme, dont on ne donne pas le nom, puisse bien être un mythe ; en tous cas, il n'y avait pas mariage, et la promesse fut rompue plus tard. C'est déjà un mari qu'il faut retrancher. Le 12 juin 1493, Lucrèce épousa Jean Sforza, seigneur de Pesaro, et cette union dura quatre ans, au bout desquels elle fut rompue pour cause de mésintelligence entre les époux ; le Pape cassa le mariage. Si le fait est vrai, on ne pourrait juger la conduite du Pape qu'en connaissant les causes de la rupture, mais on les ignore complétement, et des historiens disent que le mariage n'exista jamais qu'à l'état de projet. Si ces historiens ont raison, c'est un deuxième mari à retrancher de la liste. En 1498, Lucrèce épousa le duc Alphonse ; celui-ci, au mois de juin ou de juillet de l'année 1500, fut assailli, devant le portail de l'église de Saint-Pierre, par une troupe d'assassins qui le blessèrent dangereusement et prirent la fuite, escortés par quarante cavaliers. La douleur que ressentit Lucrèce de la mort de son époux, prouve qu'elle n'était pas complice du crime ; elle le soigna pendant trente-

trois jours avec une tendresse qui ne se démentit pas un instant. Alexandre VI n'était pas moins innocent. Les historiens qui accusent César Borgia de complicité, disent que la victime, qui survécut trente-trois jours à ses blessures, avait révélé au Pape le nom du vrai coupable, et qu'Alexandre, craignant lui-même que César ne fît tuer le duc de Bisaglia, avait chargé seize de ses gens de garder Alphonse ; quand il le visitait, César ne pouvait accompagner le Pape. Ces mêmes historiens ajoutent que, Alphonse ne voulant pas mourir de ses blessures, César, le 10 août, pénétra le matin dans sa chambre, éloigna les deux femmes qui le soignaient, c'est-à-dire Lucrèce et une sœur d'Alphonse, et le fit étrangler sous ses yeux par un de ses affidés [1]. Cette dernière assertion est loin d'être prouvée.

Ce n'est que dans le courant de l'année 1501, c'est-à-dire environ un an après la mort d'Alphonse de Bisaglia, que le Pape négocia pour Lucrèce une nouvelle alliance avec Alphonse d'Este, et le mariage fut célébré à Rome, le 19 décembre 1501, avec une magnificence extraordinaire et vraiment royale. Ainsi tombe la calomnie qui prétend que le mariage fut négocié du vivant même du mari précédent. « Une réflexion se présente ici d'elle-même, dit un « historien [2]. Est-il croyable qu'Hercule de Ferrare et son « fils Alphonse, deux princes que leurs vertus et leurs ta- « lents, soit dans la paix, soit dans la guerre, ont élevés au « premier rang parmi les souverains de leur siècle, eus- « sent consenti à perpétuer leur race par l'intermédiaire « d'une femme corrompue, dont la honte et l'infamie au- « raient été publiques et au su de tous? »

[1] M. La Rochelle, *les Droits du Saint-Siége*, pag. 40.
[2] L'abbé Jorry, *Histoire du Pape Alexandre VI*.

Lucrèce fit son entrée à Ferrare le 2 février 1502. Son arrivée imprima un nouvel élan aux lettres, aux sciences et aux arts. Là se trouvait Pierre Bembo, l'un des plus illustres littérateurs de cette époque, qui devait entrer plus tard dans l'état ecclésiastique et qui devint cardinal en 1539. Il paraît que la beauté de Lucrèce fit impression sur le littérateur; une correspondance s'établit entre eux; on a les lettres de Bembo et les réponses de Lucrèce, depuis l'année 1503 jusqu'en 1516; rien dans ces lettres, dit le judicieux Mazzuchelli, n'autorise à croire à des sentiments coupables [1].

Lucrèce eut trois fils de son mariage avec Alphonse; l'aîné devint duc de Ferrare sous le nom d'Hercule II. La conduite de Lucrèce continua d'être des plus exemplaires à la cour de Ferrare. Lorsque son époux faisait des expéditions au-dehors, il se reposait sur elle de tout le soin des affaires et de l'administration de ses États, et la manière dont elle s'acquittait de ces soins si difficiles du gouvernement justifie complétement la confiance qu'Alexandre VI avait autrefois mise en elle à ce sujet. Sur la fin de ses jours, Lucrèce se livra plus assidûment encore aux exercices de la piété et de la charité chrétienne. Des lettres du pape Léon X attestent que, peu de temps après qu'il fut élevé au souverain Pontificat, la duchesse de Ferrare lui demanda des avis et des consolations, qu'il fut heureux de lui donner, exaltant la régularité de sa conduite.

Le témoignage des contemporains favorables à Lucrèce ne manque pas. Les éloges d'Hercule Strozzi, d'Antoine Tebaldeo, poëtes ferrarais, et de Pierre Bembo, pourraient

[1] Mazzuchelli, *Scrittori d' Italia*, art. LUCRETIA BORGIA.

être suspects ; il y en a d'autres. L'historien Girald
Lucrèce une femme accomplie [1]; Sardi la loue c
princesse la plus belle et la plus aimable de son te
ornée de toutes les vertus [2]; Libanori lui accorde à
beauté, la vertu, toutes les qualités de l'esprit et
exquis ; elle faisait, dit-il, les délices de ses contem
elle était pour eux un véritable trésor [3]. En rever
poëtes, nous trouvons Caviceo, qui lui dédie en 1
Peregrino, et qui dit d'une autre femme qu'il pens
suffisamment louée en la comparant à Lucrèce ; —
qui, dans son grand poëme, affirme que « Rome do
« rer de beaucoup la Lucrèce moderne à l'ancien
« sous le rapport de la vertu que sous le rappo
« beauté [4] ; » — Antoine Cornazzano, de Plaisance,
dié à Lucrèce Borgia ses deux poëmes sur la vie de
Vierge et la vie de Jésus-Christ ; — Luc Valentiano
tone, qui a dédié aussi à la *divine Lucrèce*, comm
pelle, *ad divinam Lucretiam*, un volume de poésie

Nous terminerons, avec l'abbé Jorry [5], par le tém
d'un homme dont le caractère irréprochable ne pe
qu'on le soupçonne de flatterie, d'un homme dont le
ne peuvent avoir d'autres motifs que ceux qu'il a lu
indiqués, les nobles encouragements que Lucrèce
toujours aux lettres et aux arts. Nous voulons parler
bre imprimeur Alde-Manuce. « On sait, dit l'abb

[1] Giraldi, *Commentari delle cose di Ferrara*, pag. 181.
[2] Sardi, *Istorie Ferraresi*, lib. X, pag. 198.
[3] Mazzuchelli, *Scrittori d' Italia*, vol. V.
[4] La cui bellezza e onesta, preporre
Deve a l'antica la sua patria Roma.
(Cant. XLII, str. 83.)
[5] *Histoire du pape Alexandre VI*, à la fin.

combien il eut de peine à réaliser ses vastes projets. Il n'épargna pour cela ni dépenses ni fatigues. Le fameux Érasme, qui le seconda de tout son pouvoir, avait une si haute idée de la constance et des talents de Manuce, qu'il dit dans ses adages que, si quelque divinité tutélaire lui avait prêté son assistance, le monde savant aurait été bientôt en possession des œuvres, non-seulement de tous les écrivains grecs et latins, mais aussi des auteurs hébreux et chaldéens, tellement que les littérateurs n'auraient plus rien eu à désirer sous ce rapport. » Or, Lucrèce Borgia fut jusqu'à un certain point cette divinité tutélaire qu'Érasme demandait pour son ami. Il paraît, par la dédicace que Manuce a faite de son édition des œuvres des deux Strozzi, Tite et Hercule, à la duchesse de Ferrare, qu'elle lui avait proposé de couvrir tous les frais de la grande entreprise qu'il méditait. Si ce que dit Alde-Manuce est véritable, et comment en douter? il fallait que Lucrèce eût une âme noble et généreuse. — « Votre principal désir, ainsi que vous l'avez assuré vous-« même, dit-il, est de plaire à Dieu, et d'être utile, non-« seulement à vos contemporains, mais aux générations « futures, afin qu'en sortant de cette vie vous puissiez lais-« ser des monuments qui attestent que ce ne sera pas en « vain que vous aurez vécu. » Ensuite de quoi Manuce loue avec chaleur la piété, la justice, la libéralité, la douceur de cette princesse. Si Lucrèce avait été coupable des crimes dont on l'accuse encore aujourd'hui, la prostitution de son panégyriste n'aurait-elle pas surpassé la sienne? Mais les écrivains que nous avons cités étaient incapables d'une pareille bassesse, et il doit nous être permis de déclarer que, selon toutes les règles du raisonnement, et d'après la connaissance du cœur humain, il est absolument impossible

que l'abominable Lucrèce ait été la même personne que cette duchesse de Ferrare, si respectable, si honorée, si dignement célébrée par tous ses contemporains. »

Cette conclusion est celle du protestant Roscoé ; elle doit être celle de tout lecteur impartial. Nous ajouterons que la justification de Lucrèce fait tomber du même coup la plus grande partie des calomnies lancées contre les mœurs du pape Alexandre VI ; avec les autres preuves que nous avons apportées, il ne reste plus rien de sérieux contre les mœurs privées de ce Pontife.

Nous avons anticipé sur le Pontificat d'Alexandre VI, afin de répondre d'un seul coup aux accusations d'immoralité portées contre ce Pape ; en étudiant l'histoire de son règne, nous verrons s'il est juste de lui imputer les perfidies et les empoisonnements dont ses ennemis ont voulu souiller sa mémoire.

La vie du cardinal Borgia, depuis le Pontificat de Calixte III, fut toujours exemplaire et digne d'éloges ; pour le blâmer, ses ennemis ont été obligés de l'accuser d'hypocrisie, accusation qui ne s'accorde guère avec le caractère ardent de Roderic Borgia, qui s'accorde encore moins avec la forfanterie de vices dont on le doue pendant son Pontificat, c'est-à-dire pendant la période de sa vie où l'hypocrisie lui eût été plus nécessaire encore. Lorsque Sixte IV résolut de liguer tous les princes chrétiens contre les Turcs, il choisit les cardinaux les plus capables et les plus estimés pour négocier cette grande affaire : le cardinal d'Aquilée fut envoyé en Allemagne, le cardinal Bessarion en France, et le cardinal Borgia en Espagne. On sait que les légats obtinrent peu de succès, mais nous devons noter que le cardinal Borgia fut partout reçu magnifiquement, surtout par les rois

d'Aragon, de Castille et de Portugal. S'il n'obtint pas tout ce qu'il désirait, il contribua du moins à la promulgation d'un règlement fort sage qui bannit du clergé de la péninsule la simonie, l'ignorance et le libertinage.

Le protestant Gordon, qui n'a guère fait que ramasser toutes les calomnies de Tomasi et du *Diarium* de Burchard, prétend que le pape Innocent VIII n'aimait pas le cardinal Borgia, dont il soupçonnait, dit-il, l'hypocrisie et l'immoralité : ce fut cependant Innocent VIII qui donna à Borgia l'abbaye de Subiaco. Fleury, ou plutôt son continuateur, qui est très-défavorable au pape Alexandre VI, dit de son côté que « la conduite tenue par Borgia avant que d'être « Pape, et qu'il tint même au commencement de son pon- « tificat, sa douceur, sa modération, les sages ordonnances « qu'il établit pour l'administration de la justice et pour le « soulagement des peuples, faisaient concevoir de grandes « espérances [1], » et Ferreras, dans son *Histoire d'Espagne*, ajoute que le cardinal « avait su, par son expérience et par « sa capacité, conduire à une heureuse fin les affaires les « plus importantes et les plus délicates qui lui avaient « passé par les mains. » Ces témoignages montrent de quelle estime jouissait le cardinal Borgia, lors de la mort d'Innocent VIII, en 1492.

[1] Liv. CXVII, § 34.

II

ÉLECTION D'ALEXANDRE VI.

Alexandre VI monta sur le trône pontifical à une des époques les plus tourmentées de l'histoire. Il régnait partout une fermentation extraordinaire : l'invention de l'imprimerie, les découvertes géographiques, la résurrection des nationalités, la concentration du pouvoir royal, les progrès des Turcs, la renaissance des lettres païennes, la lutte enfin entre les éléments si divers du moyen âge expirant et des temps modernes qui commençaient, exaltaient les esprits, jetaient la confusion dans toutes les affaires, et réagissaient d'une manière funeste sur les mœurs. L'Italie et les États de l'Église ressentaient le contrecoup de cette immense révolution, et la Papauté, déjà si violemment attaquée depuis près de deux siècles, était comme la victime désignée à tous les coups de l'incrédulité et de l'immoralité renaissantes. L'Espagne venait de recevoir la récompense de sa lutte huit fois séculaire contre les sectateurs de Mahomet. Le Portugal étendait sa puissance le long des côtes d'Afrique et allait conquérir l'Inde ; l'Espagne, ressuscitée par la réunion de l'Aragon et de la Castille sous le sceptre

commun de Ferdinand et d'Isabelle, achevait d'expulser les Maures de la péninsule et découvrait un nouveau monde.

Le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille commença véritablement le royaume d'Espagne, quoique les royaumes d'Aragon et de Castille continuassent d'être gouvernés, le premier au nom de Ferdinand, le second au nom d'Isabelle; l'accord qui régnait entre les deux époux amenait l'unité de fait.

Les qualités des deux souverains qui sont connus dans l'histoire d'Espagne sous le nom de *rois catholiques*, titre que leur donna le Saint-Siége après la prise de Grenade, se suppléaient admirablement les unes les autres. Tous deux étaient habiles et fermes, mais la froideur de Ferdinand avait besoin d'être excitée par l'enthousiasme d'Isabelle, et sa déloyauté, sa perfidie, d'être corrigées par la droiture de son épouse. Sans Isabelle, Ferdinand eût été un roi habile et respecté, mais plus redouté qu'aimé, et il lui eût été difficile de mener à bout les grandes entreprises qui ont signalé son règne; Isabelle, idole des peuples par sa beauté, par sa bonté, par son génie, soutenait leur enthousiasme et leur donnait la constance nécessaire pour achever les œuvres les plus difficiles. Tous deux contribuèrent à fortifier la royauté, à ramener l'ordre en Espagne, à expulser les Maures, à découvrir le nouveau monde et à propager la religion; mais on peut dire qu'Isabelle agissait par foi et par piété, quand Ferdinand n'agissait que par politique; Isabelle avait l'initiative des grandes choses, Ferdinand les achevait sans se préoccuper assez des moyens.

L'une des premières entreprises des rois catholiques fut la ruine du royaume de Grenade. Le père et le fils, Muley Haçan et Boabdil (Abou-Abdallab), se disputaient le pou-

...ait encore trois million
... de premier ordre et quatre
...dre. Ferdinand séduit Boabdil
...neté ; il effraie Muley par ses ar-
...ume est conquis. Il ne restait plus que
... quatre cent mille habitants, ses murailles
... mille trente tours, ses richesses et ses magni-
...uments, comme l'Alhambra, palais et forteresse
... maures, et le Généralife, leur palais de plaisance
Ferdinand et Isabelle commencèrent le siége. Sous leurs
ordres combattait le fameux Gonsalve de Cordoue, sur-
nommé le grand Capitaine, armé chevalier à l'âge de seize
ans sur le champ de bataille par le roi Henri IV, et toujours
fidèle depuis à la reine Isabelle, pour les droits de qui i
avait combattu. Le siége de Grenade fut un siége héroïque
de part et d'autre on se signala par de glorieux exploits
Mais la discorde régnait parmi les Grenadins ; Boabdi
avait un rival, il finit par l'emporter sur lui et fit un
vigoureuse défense. La résistance se prolonge ; le feu prend
la tente de la reine, et de là se communique au camp qu
devient la proie des flammes. Les rois catholiques rempla
cent le camp par une ville de bois, construite en soixante
quatorze jours, pour annoncer leur immuable résolution d
ne pas abandonner le siége : Isabelle nomma cette vill
Santa-Fé (sainte foi) ; c'était pour la foi qu'elle combattait

Grenade capitula le 2 janvier 1492 ; il y avait sept cen
quatre-vingt-neuf ans que les infidèles l'occupaient. Le
deux rois firent leur entrée solennelle dans la ville le 6 jan
vier, jour de l'Épiphanie : la croix dominait sur la citadelle
l'islamisme, victorieux sur le Danube, était vaincu en Es
pagne. Isabelle, dans la joie du triomphe, écouta enfin le

demandes de Christophe Colomb, et la même année qui avait vu la prise de Grenade vit la découverte de l'Amérique : magnifique récompense donnée par la Providence à la lutte de l'Espagne contre les Maures. Ceux-ci purent garder d'abord leurs lois, leurs coutumes et leur religion ; des craintes de révolte les firent traiter plus durement dans la suite, et l'Inquisition en poussa un grand nombre à quitter l'Espagne. Boabdil fut traité généreusement. Contemplant, du haut d'une colline, sa capitale qu'il fallait quitter, il se mit à verser des larmes : « Pleure comme une femme, lui « dit sa mère, la ville que tu n'as pas su défendre comme « un homme. » Boabdil avait montré du courage ; sa mère trouvait sans doute qu'il aurait dû s'ensevelir sous les ruines de Grenade. Il ne put se résoudre à vivre en sujet dans un pays où il avait été roi ; il passa en Afrique et périt en combattant pour le roi de Fez contre celui de Maroc.

La population de la Péninsule offrait alors un singulier mélange de Maures, de juifs et de chrétiens. Les chrétiens, sans doute, dominaient ; ils avaient pour eux le nombre et le pouvoir, mais les juifs qui se livraient en grand à l'usure et qui se trouvaient répandus partout, et les Maures qui regrettaient leur ancienne domination, qui étaient toujours prêts à faire alliance avec leurs coreligionnaires d'Afrique et qu'exaltaient les triomphes du Croissant en Occident, menaçaient à chaque instant la paix publique. Ferdinand résolut d'assurer la paix en établissant l'unité de religion dans son royaume, œuvre légitime, qui a pu être accomplie parfois par des moyens trop rigoureux, mais qui épargna incontestablement à l'Espagne les horreurs des guerres civiles dont tant d'autres pays furent les tristes victimes. C'est dans ce but que fut établie l'Inquisition, tribunal chargé de

voir dans ce royaume qui cor' ...rer au bras séculier ceux d'habitants, trente-deux v'' ...eurs. L'inquisition existait, vingt-dix-sept de seco' ...ans tous les États chrétiens; on qui reconnaît sa s' ...urs existé dans l'Église, puisque mes. Bientôt le ... des évêques (*episcopi*, surveillants) Grenade, ave ... la foi de leurs troupeaux; mais elle avai flanquées ... particulier au moyen âge lorsqu'il s'agi fiques ... les hérésies antisociales des manichéens e des ... ; elle prit un caractère plus particulier e Fer ... où, tout en étant sanctionnée par les Papes, el' ... ait plus immédiatement sous la main du pouvo ... civil, moins porté à l'indulgence, et qui usa plus d'une fo de rigueurs contre lesquelles protestèrent les Souverain Pontifes.

Établie d'abord vers 1480 en Castille, à la deman d'Isabelle, qui n'était certainement pas cruelle, et quat ans plus tard en Aragon, contre les juifs et surtout cont ceux d'entre eux qui, après s'être faits chrétiens, retou naient au judaïsme, elle fut étendue aux Maures convert après la prise de Grenade; enfin, au siècle suivant, cont les hérétiques de toutes sortes. En 1492, le tribunal de l'i quisition d'Espagne, qu'il ne faut pas confondre avec cel du même nom qui est établi à Rome, obtint l'expulsion d juifs qui s'obstinaient dans le judaïsme; il finit aussi p demander que les Maures fussent privés de la liberté rel gieuse, lorsqu'il ne devint que trop évident que cette liber entretenait parmi eux l'esprit de révolte et de sédition. est impossible d'entrer ici dans les détails; il suffira de di en général que, si on ne peut contester que l'inquisitio espagnole s'est montrée parfois rigoureuse, il est aus incontestable qu'on a beaucoup exagéré ses rigueurs, et qu

ces rigueurs n'ont jamais égalé la cruauté avec laquelle les princes protestants ont agi à l'égard de leurs sujets catholiques. « Ce qui est véritablement extraordinaire et peu connu, dit le comte de Maistre dans ses *Lettres à un gentilhomme russe*, c'est l'apologie complète de l'inquisition faite par Voltaire, et que je vais vous présenter comme un monument remarquable du bon sens qui aperçoit les faits et de la passion qui s'aveugle sur les causes. « Il n'y eut, « dit-il, en Espagne, pendant le seizième et le dix-septième « siècle, aucune de ces révolutions sanglantes, de ces cons- « pirations, de ces châtiments cruels qu'on voyait dans les « autres cours de l'Europe. Ni le duc de Lerme, ni le comte « Olivarès ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les « échafauds. Les rois n'y furent point assassinés comme en « France, et n'y périrent point par la main du bourreau « comme en Angleterre. Enfin, sans les horreurs de l'in- « quisition, on n'aurait eu alors rien à reprocher à l'Es- « pagne. » (*Essai sur l'histoire générale*). Je ne sais si l'on peut être plus aveugle. Sans les horreurs de l'inquisition on n'aurait rien à reprocher à cette nation, qui n'a échappé que par l'inquisition aux horreurs qui ont déshonoré toutes les autres. C'est une véritable jouissance pour moi de voir ainsi le génie châtié, condamné à descendre jusqu'à l'absurdité, jusqu'à la niaiserie, pour le punir de s'être prostitué à l'erreur. Je suis moins ravi de sa supériorité naturelle que de sa nullité dès qu'il oublie sa destination. Après les horreurs que nous avons vues en Europe, de quel front ose-t-on reprocher à l'Espagne une institution qui les aurait toutes prévenues? « Le saint-office[1], avec une soixan-

[1] C'était le nom du tribunal de l'inquisition.

« taine de procès dans un siècle, a dit quelqu'un, nous
« aurait épargné le spectacle d'un monceau de cadavres qui
« surpasserait la hauteur des Alpes et arrêterait le cours
« du Rhin et du Pô. »

Il y avait à la tête du tribunal un grand inquisiteur, auquel étaient adjoints un conseil connu sous le nom de la Suprême et quarante-cinq inquisiteurs généraux. Les peines canoniques que les coupables pouvaient avoir encourues étaient annoncées et subies en public ; la cérémonie s'appelait *auto-da-fé* (acte de foi) ; dans l'auto-da-fé, on prononçait l'acquittement des innocents, on réconciliait avec l'Église les pénitents, qui portaient un cierge à la main en signe de la foi qui luisait de nouveau dans leurs cœurs ; une fois les acquittements prononcés, ou la réconciliation opérée, l'auto-da-fé était terminé et les inquisiteurs se retiraient. Quant aux coupables obstinés, ils étaient livrés au bras séculier, qui les punissait selon la rigueur des lois, mais ce n'était plus l'auto-da-fé, comme on le croit généralement par erreur. L'un des plus grands adversaires de l'inquisition [1], calculant les coupables punis dans quatre auto-da-fé en 1486, en compte trois mille trois cent vingt-sept, dont vingt-sept seulement furent condamnés à mort, et il faut songer que les inquisiteurs avaient à prononcer non-seulement sur les hérétiques, mais sur les coupables de crimes abominables, sur des rebelles et des meurtriers que les lois civiles de nos jours frappent encore des peines les plus sévères. Le premier grand inquisiteur fut le dominicain Thomas de Torquemada, dont les romans décorés du nom d'histoire ont fait une bête féroce, mais dont l'histoire

[1] Llorente.

sérieuse reconnaît le zèle, la vigilance et la sage fermeté.

Ferdinand prit d'autres moyens encore pour maintenir la tranquillité intérieure. Il existait depuis longtemps sous le nom de *Sainte-Hermandad* une confrérie (*germanitas*) de bourgeois, ayant pour but de veiller à la sûreté des routes. Ferdinand lui donna une organisation plus complète, déclara que les membres n'en pourraient être arrêtés par aucune exception de privilége, et en fit un soutien du pouvoir royal contre les grands, dont les plus remuants virent raser leurs châteaux. Enfin il acquit une puissance militaire et des revenus considérables en réunissant sur sa tête la grande maîtrise des trois ordres religieux et militaires de Calatrava, de saint Jacques et d'Alcantara. Il fut en un mot le Louis XI de l'Espagne, comme Ivan III était celui de la Russie, et malheureusement aussi peu scrupuleux que ces deux princes sur le choix des moyens [1].

L'année 1492, qui vit tomber Grenade sous les coups des chrétiens, vit aussi Christophe Colomb aborder en Amérique. Les limites du monde semblaient s'agrandir en même temps que les ressources dont l'esprit humain pouvait disposer. Tout annonçait une ère nouvelle dans les annales de l'humanité [2]. Le retour aux études païennes, encore vivement combattu par l'esprit profondément chrétien de la société, poussait à de nouvelles recherches, et malheureusement à des témérités dangereuses et à des mœurs proscrites par l'Évangile ; la découverte de la poudre à canon et les progrès des armes à feu avaient changé le caractère des guerres et allaient faire tomber les derniers restes de la

[1] Voyez notre *Cours d'Histoire universelle.*

[2] Nous reproduisons ici en partie ce que nous avons dit dans notre *Cours d'Histoire.*

chevalerie; le papier de coton, d'une facile fabrication et plus commun, remplaçait le rare et coûteux parchemin; et, pour qu'aucun moyen ne manquât aux rapides communications de la pensée, l'imprimerie était inventée. En 1430, Laurent Coster de Harlem avait gravé en bois des pages entières de texte, et en avait tiré des épreuves. Peu de temps après Jean Gutenberg de Mayence inventa des caractères mobiles d'abord en bois, puis en plomb, se ruina dans ses essais, et reçut de Jean Faust, orfèvre de Mayence, les fonds nécessaires pour continuer. A la mort de Gutenberg, Faust prit à son service un copiste de Paris, Pierre Schœffer, qui trouva l'alliage le plus convenable aux caractères mobiles, l'encre d'imprimerie, et la fonte des caractères par le moyen des *matrices* ou moules. En 1457 parut le premier ouvrage imprimé, une Bible, et six ans après, la prise de Mayence, en dispersant les ouvriers, répandit partout l'imprimerie. La science, apanage exclusif de quelques savants, se dissémina; elle devint plus accessible à tout le monde; la vérité venait de trouver un puissant instrument de propagation; le mal en profita, mais c'est parce qu'on ne voulut pas écouter la voix de l'Église, qui avait fixé, par une bulle de Léon X, les vraies limites. Si les sages prescriptions de cette bulle avaient été suivies, l'Europe aurait évité bien des calamités, et l'on peut penser que l'Évangile triompherait aujourd'hui par toute la terre :

« Parmi les sollicitudes qui nous pressent, disait Léon X « même avant l'explosion du protestantisme, une des plus « vives et des plus constantes est de pouvoir ramener dans « la voie de la vérité ceux qui s'en sont écartés; or, nous « avons appris par des plaintes élevées de toutes parts, que « l'art de l'imprimerie, dont l'invention s'est toujours per-

« fectionnée de nos jours, grâce à la faveur divine, quoique
« très-propre, par le grand nombre de livres qu'il met à
« peu de frais à la disposition de tout le monde, à exercer
« les esprits dans les lettres et dans les sciences, et à for-
« mer des érudits dans toutes sortes de langues, devient
« pourtant une sorte d'abus par la téméraire entreprise
« des maîtres de cet art ; que, dans toutes les parties du
« monde, ces maîtres ne craignent pas d'imprimer traduits
« en latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe, du chaldéen,
« ou nouvellement composés en latin et en langue vulgaire,
« des livres contenant des erreurs même dans la foi, des
« dogmes pernicieux et contraires à la religion chrétienne,
« des attaques contre la réputation des personnes les plus
« élevées en dignité, et que la lecture de tels livres, loin
« d'édifier, enfante les plus grands égarements dans la foi
« et dans les mœurs, fait naître une foule de scandales et
« menace le monde de plus grands encore. C'est pourquoi,
« afin qu'un art si heureusement inventé pour la gloire de
« Dieu et la propagation des sciences utiles ne soit pas per-
« verti par un usage contraire, nous avons jugé qu'il fallait
« tourner notre sollicitude du côté de l'impression des livres,
« pour qu'à l'avenir les épines ne croissent pas avec le bon
« grain, et que le poison ne vienne pas se mêler au remède.
« Voulant donc pourvoir à temps au mal, de l'avis du Sacré
« Collége, nous statuons et ordonnons que, dans la suite et
« dans tous les temps futurs, personne n'ose imprimer un
« livre quelconque dans notre ville ou dans quelque diocèse
« que ce soit, qu'il n'ait été examiné avec soin, approuvé et
« signé à Rome, sous peine d'excommunication. »

Il ne faut pas oublier que c'est Léon X qui parle, et l'on sait si Léon X était ennemi des lettres, des sciences et des arts ;

mais il voulait les lettres chrétiennes, les sciencs vraies et les arts qui élèvent à Dieu.

Si l'on avait fidèlement suivi les prescriptions de cette bulle, que de larmes et de sang n'eût-on pas épargnés aux malheureux peuples! Et en quoi les sciences, les lettres, les arts, les progrès sociaux eussent-ils été entravés? Mais, dit-on, c'était défendre à l'homme de penser autrement que l'Église romaine. Pour les catholiques qui croient que la vérité est du côté de l'Église romaine, il n'y a là aucune difficulté, car il est évident que ce n'est pas l'erreur qui peut amener le vrai progrès, et que ni les sciences ni le bonheur de l'humanité ne sont intéressés à la diffusion libre de l'erreur. Pour ceux qui ne croient pas, ils devraient s'arrêter à trois considérations: 1° que l'Église, chargée de veiller au salut des âmes dans la mesure de son pouvoir, avait bien le droit d'avertir les fidèles et de les prémunir contre le mal par la menace de l'excommunication; 2° que la bulle de Léon X, partout où elle a été reçue ou mise en pratique, comme en Italie, en France pendant longtemps, en Espagne, etc., n'a en rien arrêté le progrès des lettres, des arts et des sciences, comme le démontrent les progrès du seizème et du dix-septième siècle, ce qui prouve qu'elle ne renferme rien de contraire aux vrais progrès de l'humanité; 3° enfin, que nulle part un gouvernement régulier, une société régulière n'a pu exister avec la liberté absolue de la presse, que partout, pour conserver l'ordre et les mœurs, on a été obligé de mettre un frein à cette liberté, que l'Église n'a donc fait qu'appliquer une règle infaillible et fixe, là où les gouvernements humains ne peuvent appliquer qu'une règle incertaine et changeante, et partant peu efficace pour remédier au mal. L'homme d'État et le vrai philosophe, qui

étudient attentivement l'histoire, savent quels funestes résultats suivent toujours la libre diffusion de l'erreur; l'erreur ne peut enfanter que le mal, il n'y a que la vérité qui n'a que d'heureuses conséquences. L'Église l'avait prévu: frappée du bien qui pouvait résulter pour le progrès des lettres et des sciences de l'invention de l'imprimerie, elle encouragea puissamment cet art nouveau, « si heureuse-« ment inventé, dit la bulle de Léon X, pour la gloire de « Dieu et la propagation des choses utiles, » mais, en même temps, elle voulut remédier aux abus et, « empêcher les « épines de croître avec le bon grain. » Ce n'est pas après les expériences de nos jours qu'on peut songer à lui reprocher une prévoyance et une sollicitude qui eussent écarté tant de maux. Nous n'hésitons pas à le dire, et nous sommes convaincu que tous les hommes qui réfléchissent seront de notre avis : si la liberté absolue de la presse pouvait régner quelque temps chez un peuple qui n'a plus ni la sévérité des mœurs, ni l'unité de la foi, ni le respect de l'autorité, bientôt ce peuple tomberait dans le plus profond abrutissement et la plus horrible anarchie ; les intelligences affaiblies n'auraient plus de ressort, et ce n'est que par le despotisme absolu que cette malheureuse nation pourrait échapper à l'anarchie et à la ruine. L'Église, même lorsqu'elle restreint l'usage de la liberté, est encore la gardienne de la vraie liberté : en sauvant les mœurs, en donnant la crainte religieuse, en fortifiant la conscience humaine, elle rend impossible la servitude, et c'est là, au fond, l'un des motifs les plus puissants de la haine que lui ont vouée les révolutionnaires.

Les limites du monde matériel, nous le répétons, allaient s'étendre en même temps que celles de la scienee. Les Chi-

nois connaissaient la boussole de temps immémorial, sans qu'elle leur fût d'une grande utilité; les Arabes la firent connaître à l'Europe vers le douzième siècle; on l'appelait alors *marinette*, à cause de sa destination; perfectionnée au treizième siècle par Flavio Gioja, d'Amalfi, qui imagina le moyen de disposer l'aiguille aimantée de manière à satisfaire à tous les besoins de la marine, elle permit aux navigateurs de découvrir une moitié du globe, inconnue jusque-là. Les Portugais commencèrent; les Espagnols, qui n'arrivèrent qu'un demi-siècle après eux avec Christophe Colomb, les devancèrent d'un seul coup; toutes les nations suivirent.

Le fait dominant de l'histoire est la diffusion du christianisme, c'est-à-dire l'accroissement continuel du cinquième et dernier empire, qui est celui de Jésus-Christ. Dieu veille toujours sur son Église et sur l'humanité; toujours il a soin de compenser les pertes par des conquêtes, et sa providence récompense ou punit ainsi les peuples selon leurs mérites et sa miséricorde. Le quart de l'Europe allait se soustraire aux lois de l'Église : Dieu donne un nouveau monde aux apôtres de la foi, il ouvre un nouveau chemin aux Indes orientales, et l'Espagne et le Portugal, qui ont si longtemps lutté contre les infidèles, et qui savent garder leur foi pure, pendant que le reste de l'Europe est infecté par l'hérésie, seront en même temps payés de tant de sueurs et de sang répandu. Depuis longtemps, on pensait, par erreur sans doute, qu'il devait exister, à l'occident, des terres qui fissent contre-poids au continent ancien; la croyance aux antipodes ne trouvait plus autant d'incrédules; des arbres inconnus, des cadavres trouvés aux îles Açores et aux Canaries, certaines îles nommées *Antilia*, et dont on ignorait la position,

l'ignorance où l'on était sur la véritable grandeur de la terre, tout faisait penser que, par delà l'Océan, se trouvaient des terres inconnues qu'on croyait être un prolongement des Indes. Christophe Colomb, né dans les État de Gênes, à Gênes même peut-être, homme d'un génie ardent et persévérant, et d'une foi vive, qui brûlait du désir de délivrer le Saint Sépulcre et d'amasser assez de biens pour cette entreprise, accueillit ces vagues croyances qui devinrent bientôt pour lui une certitude. Il espérait trouver le prolongement des Indes, propager la foi dans ces vastes contrées dont les missionnaires du treizième et du quatorzième siècle n'avaient fait qu'entrevoir une partie, et prendre enfin à revers l'islamisme qui pénétrait à l'orient de l'Europe. C'est la foi chrétienne qui poussa Colomb, c'est l'espoir de la propager qui l'anima et le soutint dans son entreprise, comme il le dit lui-même dans la relation de son premier voyage; ce sont d'ailleurs d'humbles religieux, les franciscains de la Rabida, à une demi-lieue du port de Palos, qui lui offrirent un asile dans leur couvent, lorsque, veuf et mendiant, il aborda en Espagne avec son fils Diégo; ce sont les mêmes sentiments qui inspirèrent la reine Isabelle. On peut dire que c'est à l'Église que l'Europe est redevable de la découverte de l'Amérique, riche présent qu'elle faisait à ses enfants, au moment où ceux-ci commençaient à s'éloigner d'elle.

Rebuté à Gênes, en Portugal, en Angleterre, après mille déboires et mille traverses, Christophe Colomb obtint enfin d'Isabelle, qui venait de prendre Grenade, trois caravelles (petits bâtiments à voiles), avec le titre d'amiral et de vice-roi de toutes les mers, îles et terres qu'il découvrirait. Le navire qu'il montait fut nommé *Santa-Maria;* les deux

frères Pinçon, Martin-Alonzo et Vicente-Janez, commandaient les deux autres navires; il y avait en tout une centaine d'hommes. On mit à la voile le vendredi 3 août 1492, au port de Palos. On quitta les Canaries le 6 septembre; deux jours après on perdit la terre de vue. Plusieurs des compagnons de Colomb, effrayés de la hardiesse de l'entreprise, persuadés qu'ils ne reverraient jamais la terre, se mirent à pleurer. Colomb ranima les courages.

Le 11 septembre, à cent cinquante lieues de l'île de Fer, ils virent un tronc de mât de navire qui paraissait avoir été entraîné par le courant. Colomb remarquait tous les phénomènes et observait avec attention les différents aspects des astres. Il y avait neuf jours qu'on était en mer depuis les Canaries, sans voir autre chose que le ciel et l'eau, et les vents soufflaient de l'est sans interruption; c'étaient des vents favorables, mais ils effrayaient les matelots, qui n'étaient jamais restés si longtemps loin de terre, et qui désespéraient, par de tels vents, de pouvoir jamais retourner en Europe. Le 16 septembre, on aperçut des oiseaux qui ranimèrent leurs espérances, parce qu'ils les crurent d'une espèce qui ne s'éloigne jamais à plus de vingt lieues des côtes. La mer parut ensuite couverte de plantes marines; on crut de plus en plus au voisinage de la terre. Le 18, Alonzo Pinçon crut apercevoir la terre dans le nord; Colomb, jugeant qu'il se trompait, lui ordonna de continuer sa route.

Le découragement reprit les matelots. Le 20, l'apparition d'oiseaux venant de l'ouest, une baleine et des herbes flottant sur la mer, réprimèrent leurs murmures. Mais le 21, le vent tourna au sud-ouest : les équipages, découragés, crièrent qu'il fallait en profiter pour retourner en Europe. Colomb cette fois eut plus de peine à les apaiser; c'était une

véritable sédition. Les esprits ne se calmèrent qu'à cause de la persistance du vent d'ouest, et lorsque Colomb voulut reprendre sa route vers l'occident, les murmures recommencèrent, les mutins et les moins courageux parlaient de jeter à la mer l'homme qui les menait ainsi à la mort pour la seule satisfaction de sa vanité. Il est impossible de dire tout ce qu'il fallut de patience, de fermeté, de prudence à Colomb pour obtenir encore quelque obéissance de gens si mal disposés. Le 25 septembre, on crut apercevoir la terre et l'on se dirigea toute la nuit à pleines voiles sur l'île qu'on croyait avoir découverte; le lendemain tout avait disparu, et les murmures éclatèrent de nouveau.

Le grand nombre d'oiseaux qu'on vit les jours suivants, les morceaux de bois qu'on aperçut sur la surface de la mer, et plusieurs autres indices de terre qui devenaient plus fréquents, empêchèrent les matelots de se livrer au désespoir. Le 1er octobre, Colomb estimait qu'il se trouvait à sept cents lieues des Canaries. Le jour suivant, grand nombre d'oiseaux; le 3, rien, nouveaux murmures; Colomb allait cesser d'être le maître de ses équipages. Heureusement, le 4, les indices de terre se multiplièrent; les oiseaux volèrent si près des bâtiments qu'on en tua un; le 7, on crut voir la terre, l'allégresse fut universelle, mais la terre disparut encore.

Cependant des troupes immenses d'oiseaux continuaient à planer sur leurs têtes, et Colomb annonça résolûment qu'on approchait de cette terre tant désirée. Le 8, on sentit comme une odeur végétale, semblable à celle dont l'air est chargé en Europe au retour du printemps; le 11, les indices de terre devinrent certains : un jonc encore vert passa près du vaisseau de Colomb, et l'on vit des espèces de poissons

qui ne se tiennent jamais loin des rochers; puis un tronc de canne, puis une planche travaillée de main d'homme; on sonda au coucher du soleil et l'on trouva fond. Christophe Colomb ne douta plus qu'il touchait le but. Après la prière du soir, il dit à tous ses gens de remercier Dieu de les avoir conservés pendant un si long et si périlleux voyage, et il leur recommanda de veiller attentivement pendant la nuit, car ils verraient certainement là terre avant le jour. A dix heures du soir, il aperçut lui-même une lumière; à deux heures après minuit, on entendit crier sur la *Pinta*, que commandait Alonzo Pinçon : Terre ! terre ! La terre était trouvée, et tout le monde put la contempler au lever du jour. La *Pinta* entonna le *Te Deum*, tous répondirent, en pleurant de joie et de reconnaissance. Les matelots se jetèrent aux pieds de Colomb pour lui demander pardon; ils l'auraient volontiers adoré. On vit, en s'approchant, un grand nombre d'hommes attroupés sur le rivage; c'étaient des naturels du pays. Colomb posa le premier le pied dans ce nouveau monde qu'il venait de découvrir; il était richement vêtu et tenait l'épée nue à la main. Ses compagnons le rejoignirent; ils se prosternèrent tous les larmes aux yeux, baisèrent la terre, remercièrent Dieu et plantèrent une croix pour prendre possession au nom de Jésus-Christ et de ses serviteurs Ferdinand et Isabelle. En se relevant, Colomb nomma cette île, qui était l'une des Lucayes, San-Salvator (Saint-Sauveur). C'était le 12 octobre 1492.

Christophe Colomb découvrit ensuite l'île de Cuba, celle d'Haïti, qu'il nomma Hispaniola ou Petite-Espagne et qui est maintenant plus connue sous le nom de Saint-Domingue. Partout les Européens étaient bien accueillis des naturels, que le bruit de l'artillerie remplis-

sait d'épouvante. Dans les trois voyages suivants que fit Colomb, il découvrit les Caraïbes, peuplées d'anthropophages, la Dominique, la Guadeloupe, Antigoa, la Jamaïque, et reconnut le continent depuis le cap Gracias-a-Dios (Grâce-à-Dieu), jusqu'au havre de Porto-Bello. C'est à son troisième voyage, en 1498, qu'il toucha le continent sans le savoir, et au quatrième, en 1502, qu'il reconnut les côtes de Colombie. Persuadé que les terres qu'il découvrait n'étaient qu'un prolongement de l'Asie, il leur donna le nom d'Indes occidentales, et les naturels reçurent le nom d'Indiens. Mais ce fut un aventurier hardi qui eut l'honneur de donner au nouveau monde le nom d'Amérique. Améric Vespuce (Amerigo Vespucci), navigateur florentin au service de l'Espagne, fit un voyage en 1497 ou 1499, et s'attribua le mérite d'avoir le premier découvert la terre ferme; il rédigea un journal de ses voyages qui se répandit partout, et son nom resta attaché au nouveau continent. Ce ne fut pas la seule injustice dont Colomb eut à se plaindre. Calomnié auprès des *rois catholiques*, il se vit, après son troisième voyage, renvoyé en Espagne les fers aux pieds par l'infâme Bovadilla, qui voulait prendre sa place; il se justifia, Bovadilla fut rappelé et périt avec toute sa flotte à son retour; mais la calomnie reprit son cours après la mort de la grande Isabelle; Ferdinand l'écouta, et témoigna la plus grande froideur à l'homme pour qui l'on put faire cette épitaphe :

> A Castilla e a Leon
> Nuevo mundo dio Colon[1].

Le chagrin augmenta les infirmités contractées par Colomb au service de ce roi ingrat, et le grand homme mou-

[1] A la Castille et à Léon, un nouveau monde donna Colomb.

rut à Valladolid, d'une attaque de goutte, le 20 mai 1506.

La religion, qui avait inspiré Colomb, s'occupa dès le premier jour du sort des Indiens. Les premiers païens que l'amiral ramena avec lui en Espagne furent tous instruits de la vérité chrétienne et baptisés. Ferdinand et Isabelle furent les parrains; on envoya aussitôt douze missionnaires. Le gouverneur Nicolas de Brando reçut des instructions précises pour que l'Évangile fût prêché à ces peuples nouveaux, que, « avant tout, il devait déclarer « libres, gouverner selon la justice, faire soigneusement « instruire dans la religion catholique, n'opprimer abso« lument en rien, afin que rien ne retardât ou n'en« travât leur conversation. » Une autre mission, composée de franciscains, partit en 1502. Le cardinal Ximénès prit toutes les mesures favorables à la conversion et au bien-être des Indiens. Les missionnaires se multiplièrent, et le nombre des chrétiens avec eux; mais la cupidité vint compromettre le succès des missions. L'Église lutta tant qu'elle put contre la rapacité et la cruauté des conquérants, et elle ne le fit pas toujours infructueusement : c'est encore aujourd'hui dans les contrées de l'Amérique soumises autrefois à l'Espagne et au Portugal que la race indigène s'est le mieux conservée, tandis que les tribus mises en contact avec les protestants ont été à peu près complétement détruites.

La route une fois ouverte, les aventuriers et quelques hommes de génie s'y précipitèrent; tous voulaient découvrir quelques terres, presque tous aspiraient à revenir chargés d'or. On vient de nommer Améric Vespuce. En 1500, le Portugais Alvarès Cabral, qui se rendait aux Indes orientales, fut poussé par une tempête sur les côtes du Brésil dont il

prit possession au nom de son maître. En 1513, Balboa traversa l'isthme de Panama et aperçut le premier le grand Océan ; en 1518, Grijalva découvrit le Mexique. Fernand Cortez, homme de génie et d'expédient, animé d'une foi profonde et d'un zèle ardent, que ne dirigeaient pas toujours assez les préceptes de l'Évangile, conquit en deux ans au christianisme cet empire peuplé, policé, mais où l'on immolait aux dieux des victimes humaines. Cortez eut le tort de tromper Montézuma, souverain du Mexique, et de laisser mettre sur des charbons ardents le successeur de celui-ci, Guatimozin, à qui des forcenés voulaient arracher le secret de ses trésors : « Crois-tu donc que je suis sur un lit de « roses ? » dit le prince mexicain à son ministre, exposé au même supplice et qui l'endurait avec moins de courage. Un des enfants de Montézuma, baptisé, devint la tige des comtes de Montézuma et Tuba, qui existent encore. Quant à Cortez, après avoir donné un empire à l'Espagne, il tomba dans la disgrâce comme Colomb, et mourut dans la misère. Un jour Charles-Quint vit monter à l'étrier de la portière de sa voiture un homme misérablement vêtu : « Qui êtes-vous ? demanda l'empereur. — Je suis un hom« me, répondit fièrement le conquérant du Mexique, qui « vous a donné plus de provinces que vos pères ne vous ont « laissé de villes. »

Des succès semblables à ceux de Cortez, mais obtenus par des moyens bien plus odieux, couronnèrent les efforts des frères François et Gonzalès Pizarre et d'Almagro, au Pérou et au Chili ; l'Inca ou roi du Pérou Atahualpa, qui prétendait descendre de Pachakamak ou le Soleil, fut sacrifié à la cupidité et à l'ambition de ces aventuriers, puis les vainqueurs se brouillèrent et se divisèrent entre eux ; mais

l'Espagne resta maîtresse de ce pays, où l'or était aussi cc
mun que le fer en Europe. Cependant le portugais Mag
lan, passé au service de l'Espagne, avait découvert,
1520, le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique et
Terre-de-Feu ; on pouvait dès lors entreprendre par me
tour du globe.

Charles-Quint fixa par des ordonnances le gouvernem
des colonies espagnoles. On créa en Espagne le conseil r
et suprême des Indes ; deux vice-rois furent envoyés, l
au Mexique, l'autre au Pérou ; Mexico et Lima eurent le
audiences (tribunaux). Le nombre des vice-rois fut ens
porté à quatre ; celui des audiences à dix ; de nombı
évêchés et deux universités complétèrent cette organisat
Mais Charles-Quint n'avait pu empêcher les cruautés e
cées sur les Indiens ; les remontrances de l'immortel évê
de Chiapa, Barthélemy de las Casas, étaient peu écout
la race indigène décroissait rapidement. L'Église la sa
de sa ruine totale, et on la vit bientôt opérer des merve
avec ces peuples abrutis que Dieu punissait par la cru
de leurs farouches conquérants. Las Casas obtint que
Indiens ne seraient plus astreints à des travaux qui dé
saient leurs forces, et il fit introduire en Amérique les nè
esclaves dont il adoucissait ainsi le sort, sans prévoir
ses vues si charitables et si humaines devaient amener l
fâme trafic des nègres connu sous le nom de *traite*.

La découverte de l'Amérique soulevait de graves qu
tions : comment ces immenses contrées avaient-elles
peuplées ? Les hommes qui les habitaient appartenaien
à la race d'Adam et de Noé ? Les études faites sur ces qu
tions ne peuvent laisser de doutes. Il est aujourd'hui cert
que les pirates scandinaves visitaient déjà le Groenland

sixième siècle, et qu'ils y ont laissé des colonies. Au dixième siècle, deux Irlandais, Biarn et Leif, abordèrent dans la contrée connue depuis sous le nom de Nouvelle-Angleterre et de Nouvelle-Écosse, et à laquelle ils donnèrent le nom de Vinland ; il n'est pas impossible que des tempêtes semblables à celle qui poussa Cabral sur les côtes du Brésil n'y aient poussé des vaisseaux phéniciens et carthaginois ; par sa partie septentrionale, l'Amérique touche à l'Asie, et l'on trouve chez les indigènes des coutumes, des traditions, des monuments qui indiqueraient une origine commune, des rapports probables avec l'Égypte et peut-être même plus tard avec des chrétiens.

Les populations qui se partageaient les deux grandes presqu'îles de l'Amérique et les îles qui les entourent, surtout dans les régions équatoriales, se divisaient en quatre grandes familles : au centre les Caraïbes et les Maypures, guerriers robustes, cruels et anthropophages ; au nord, les Maya-Quiches ou Mexicains, descendants des anciens Aztèques, peuples civilisés, possédant un gouvernement régulier, des villes, des temples, des lois ; au midi, les Aucas, nation grave et amie de l'indépendance, et les Quichuas ou Péruviens, race policée, riche et indolente. Dans les plaines et près des lacs du nord étaient des races sauvages et sans lois, les Hurons, les Sioux, les Iroquois, les Esquimaux, etc. Tous ces peuples avaient l'idée d'un être suprême, de l'immortalité de l'âme, de récompenses et de châtiments dans une autre vie ; chez tous on a retrouvé des traditions qui rappellent les grands événements des premiers temps. C'est, au Mexique, le grand prêtre Coxcox et sa famille qui est sauvé du déluge, et la *mère de notre chair ou la femme au serpent*. Au Pérou, dont le Soleil était le principal Dieu,

et où l'on rendait un culte au feu, on croyait que la civilisation avait été apportée par deux enfants du soleil, deux Incas ; les sciences et surtout l'astronomie étaient cultivées; il y avait des édifices orientés, dont les colonnes marquaient les équinoxes ; mille souvenirs rappellent la Perse ; et si l'on remarque qu'au douzième siècle les paisibles adorateurs du feu, cruellement persécutés par l'islamisme, poursuivis impitoyablement jusque dans l'Inde, furent réduits à fuir sur les mers et à chercher à travers les flots des cieux moins inexorables, peut-être ce rapprochement servira-t-il à dissiper un peu les ténèbres épaisses qui couvrent les origines de l'empire des Incas[1]. Quoi qu'il en soit, les peuples de l'Amérique étaient grandement coupables devant Dieu, qui les châtia sans oublier sa miséricorde. Il régnait parmi eux une corruption de mœurs épouvantable ; les races sauvages étaient anthropophages; le Mexique avait des sacrifices humains dont les victimes paraissaient jusque sur la table des empereurs ; les Européens furent les terribles ministres de la vengeance, mais ils apportèrent en même temps la miséricorde avec la religion chrétienne.

La nouvelle de la découverte de l'Amérique redoubla l'ardeur des Portugais, qui s'étaient déjà avancés jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Ils avaient exploré toute la côte occidentale de l'Afrique, et l'on apprenait vaguement qu'il existait sur la côte orientale un prince chrétien avec lequel il serait avantageux de nouer des relations. On donnait à ce prince le nom de Grand-Négus. Le Grand-Négus existait véritablement, car c'est le nom (*negus negash*, roi des rois), que prenait le souverain de l'Éthiopie ou de l'Abyssi-

[1] MM. de Riancey, *Histoire du monde*.

nie qui était en effet chrétienne. Vasco de Gama, noble portugais, fut chargé par le roi Emmanuel de poursuivre l'exploration de l'Afrique. Gama partit de Lisbonne, doubla le cap de Bonne-Espérance en 1497, tourna l'Afrique, relâcha à Mozambique et à Monbaça, où les Portugais furent tout étonnés de retrouver les Maures, qui entravèrent autant qu'ils purent l'expédition, et il aborda enfin à Calicut, dont le zamorin ou sultan conclut avec lui un traité d'alliance et d'amitié. Gama se hâta de revenir en Portugal ; le roi, dans l'enthousiasme de ces découvertes, prit le titre de nouveau Maître de la navigation, de la conquête et du commerce d'Éthiopie, d'Arabie, de Perse et des Indes; le Camoens chanta plus tard dans ses *Lusiades* (Lusitaniennes) la gloire de Gama et des Portugais. Ceux-ci ne se contentèrent pas d'avoir trouvé un immense débouché pour le commerce; ils voulurent posséder un empire. Alvarez Cabral, à son retour du Brésil, établit un comptoir à Calicut; le peuple se révolta et massacra quelques-uns de ses compagnons; il vengea leur mort en foudroyant la ville, mit en feu tout le Malabar, et commença la domination portugaise. François d'Alméida, qui vint après lui, agrandit cette domination, battit le soudan d'Égypte, qui voulait disputer aux Portugais le commerce de l'Inde, reçut le titre de vice-roi, et, disgracié, vint périr dans un combat contre les Cafres du Cap.

Son successeur fut le grand Alphonse d'Albuquerque. Par la prise de Socotora et d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique, Albuquerque ferma les anciennes routes du commerce indien aux musulmans, à Alexandrie et à Venise, qui se liguèrent en vain contre les Portugais. Il donna à l'Inde portugaise sa capitale, en s'emparant de Goa en 1510 ; il conquit Malacca et l'île de Ceylan (la Taprobane des anciens),

s'assura l'alliance des rois de Siam et de Pégu, la possession des îles Moluques, et il envoya des flottes jusqu'à la Chine. Il songeait à ruiner l'Égypte en détournant le cours du Nil dans la mer Rouge, l'Arabie, en détruisant la Mecque et Médine, lorsqu'une disgrâce vint interrompre le cours de ses grands desseins. Il mourut à Goa, au moment où il allait revenir en Europe. La conquête continua cependant : Vasco de Gama reparut comme vice-roi et mourut presque aussitôt ; Jean de Castro s'empara du Cambaye, poussa ses vaisseaux jusqu'au Japon, et eut le bonheur de mourir pauvre et aimé de tous dans les bras de saint François-Xavier. La domination des Portugais atteignait alors sa plus grande extension : Goa était le centre ; ils possédaient Mozambique, Sofala et Mélinde, sur la côte d'Afrique, d'où ils tiraient de la poudre d'or et de l'ivoire ; Mascate et Ormuz dans le golfe Persique, d'où ils tiraient les denrées de l'Asie centrale ; Diu, sur la côte de Malabar, qui était à eux toute entière ; Negapatam, sur celle de Coromandel ; Malacca, dans la presqu'île du même nom, qui leur livrait le commerce des pays de l'Indo-Chine ; les Moluques, où ils occupaient Ternate et Timor, et d'où ils tiraient les épices. Toutes les côtes de l'Afrique, l'Inde, le Brésil, voilà quel était leur empire. Mais c'était un empire trop vaste pour la faible population du Portugal ; la mauvaise administration des vice-rois qui succédèrent à ceux qu'on vient de nommer amena la décadence des colonies de l'Inde ; le courage et les exploits de Louis d'Ataïde ne purent que la retarder un moment. Les Portugais s'étaient livrés à tous les vices ; quand les missionnaires arrivèrent à la suite de saint François-Xavier, il fallut commencer par les ramener à la foi et aux bonnes mœurs ; ils étaient indignes et incapables

de conserver les conquêtes des Alméida et des Albuquerque.

Pendant que l'Espagne et le Portugal grandissaient, le reste de l'Europe offrait un lamentable spectacle : les Turcs s'affermissaient dans leur nouvelle conquête ; la Pologne était en lutte avec les chevaliers Teutoniques et sans cesse exposée aux incursions des Tartares et des Turcs ; le grand-prince de Russie, Ivan III, ne devenait le véritable fondateur de la monarchie russe qu'en affaiblissant la Pologne et en plongeant la Russie dans le schisme grec ; la Suède, la Norvége et l'Écosse s'épuisaient dans des guerres civiles interminables ; l'Angleterre respirait à peine après la longue guerre des Deux-Roses, qui avait fait périr quatre-vingts princes du sang et un million d'Anglais ; la décadence de la Hongrie commençait, et le saint Empire Romain n'était plus guère qu'un souvenir, lorsque l'empereur Frédéric III mourut, pour faire place à l'empereur Maximilien destiné à le relever. La France avait repris son rang; mais, en se précipitant sur l'Italie, en proie aux plus affreux désordres, elle allait augmenter les malheurs de la Péninsule, susciter de graves embarras aux Papes et s'épuiser elle-même dans des guerres aussi sanglantes que glorieuses.

La plus grande confusion existait en Italie. Au sud, régnait Ferdinand Ier, qui se faisait détester par sa tyrannie et ses cruautés ; à Florence, Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique à cause de son amour pour les lettres et les arts, venait de mourir, et son fils Pierre II lui avait succédé sans le remplacer ; Milan venait de tomber sous le joug de Ludovic le More, qui allait appeler les Français ; Gênes était en décadence ; Venise n'oubliait que trop souvent de défendre ses anciennes possessions contre les Turcs,

pour tourner ses armes contre ses voisins chrétiens. Quant aux États de l'Église, ils étaient la proie d'une multitude de petits tyrans, vassaux ou vicaires du Saint-Siége, qui conspiraient continuellement contre le pouvoir pontifical, qui accablaient leurs peuples pour soutenir les frais des guerres presque continuelles qu'ils se faisaient entre eux : « La Ro« magne, dit Machiavel, était un pays infesté de brigands, « déchiré par les factions, et livré à tous les désordres et à « tous les excès. » A Rome même, enfin, l'autorité pontificale était toujours entravée par les restes des factions des Colonna et des Orsini, et tous les désordres reparaissaient aussitôt que le Pape expirait. Les obsèques du pape Innocent VIII avaient été célébrées le 9 du mois d'août 1492, avec la pompe accoutumée, et, dès le lendemain, les cardinaux étaient entrés en conclave; mais, pendant les funérailles, plusieurs meurtres avaient été commis; les voleurs et les assassins semblaient avoir toute liberté pendant l'interrègne, il n'y avait plus de sécurité publique.

C'est dans ces difficiles circonstances qu'Alexandre VI fut appelé à s'asseoir sur le trône pontifical; nous allons voir qu'il en était digne, et c'est précisément parce qu'il régna avec vigueur qu'il s'attira tant d'ennemis qui l'attaquèrent ensuite par tant de calomnies.

Dans l'oraison funèbre d'Innocent VIII, Léonelli, évêque de Concordia, disait aux cardinaux : « Hâtez-vous de « choisir un successeur au Pape défunt, car Rome est, à « chaque heure du jour, un théâtre de meurtres et de bri« gandages. » Les cardinaux comprenaient bien la nécessité de se hâter et de choisir un Pontife énergique. Ils étaient réunis au nombre de vingt environ. Trois candidats pouvaient partager les suffrages : le cardinal Ascagne

Sforza, parce qu'il était frère de Ludovic le More, alors tout puissant dans le nord de l'Italie ; le cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV; enfin le cardinal Roderic Borgia. Le premier parut trop mou de caractère, le second trop jeune et d'un caractère trop emporté. « Il semblait aux « cardinaux, dit Audin [1], que, dans les circonstances diffi-« ciles où l'Italie se trouvait, le monde avait besoin d'une « âme fortement trempée, n'ayant peur ni de l'étranger « qui menaçait l'indépendance ultramontaine, ni des grands « qui ensanglantaient de leurs querelles la Romagne et la « ville sainte elle-même, ni du mauvais vouloir de tous ces « princes qui portaient couronne ducale, alliés douteux du « Saint-Siége qu'ils étaient prêts à soutenir ou à combattre « suivant leurs intérêts. Ils croyaient que le salut du pou-« voir temporel de la Papauté pouvant être compromis dans « la lutte qui allait s'agiter au delà des Alpes, il fallait une « tête plus forte que celle qui venait de quitter la tiare; « ils se décidèrent pour Borgia, qui prit le nom d'Alexan-« dre VI. »

Dès que le cardinal Borgia vit les suffrages réunis en sa faveur, il s'exprima en ces termes, qui respirent à la fois la modération et le courage : « Suis-je donc Pape, Vicaire de « Jésus-Christ? — Oui, très-saint Père, répondit le cardi-« nal Ascagne Sforza, et nous espérons que votre élection « donnera gloire à Dieu, repos à l'Église, allégresse à la « chrétienté ; car vous avez été choisi comme le plus digne « de tous vos frères. »

Le nouveau Pape reprit : « Et nous, nous espérons dans « le secours d'en haut, souhaitant avec ardeur de suivre les

[1] *Histoire de Léon X.*

« préceptes du Saint-Esprit et de publier avec intrépidité
« ses saintes lois, qui sont déjà ratifiées dans le ciel. Le
« fardeau dont nous voilà chargé est bien pesant, mais nous
« avons confiance que Dieu nous accordera, comme autre-
« fois à saint Pierre quand il remit les clefs du ciel entre
« ses mains, la force de le porter. Sans l'assistance divine,
« qui donc oserait s'en charger? Mais Dieu est avec nous,
« et il nous a promis son Esprit. Et vous, mes frères, nous
« ne doutons pas de votre soumission envers le Chef de
« l'Église ; vous lui obéirez comme le troupeau du Christ
« obéit au premier Pasteur. »

Roderic Borgia prit le nom d'Alexandre VI, sans doute en souvenir d'Alexandre III, se donnant ainsi la grande tâche de relever la Papauté affaisée sous les usurpations des princes de l'Italie et des vassaux du Saint-Siége, comme elle l'avait été jadis sous le poids des Hohenstaufen, et comme l'avait trouvée le courageux Alexandre III, dont il ambitionnait de suivre les traces glorieuses[1]. Alexandre VI ne se faisait pas en effet d'illusions sur l'avenir de son Pontificat: sachant ce qu'il y avait à faire et ce qu'il était résolu de faire, il s'attendait bien à rencontrer mille obstacles et des haines acharnées. Aussi remarqua-t-on, le jour de son couronnement, qu'il était en proie à de violentes émotions, et prit-il pour devise ce premier verset du psaume CIX : *Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me*, j'ai crié vers le Seigneur au milieu de mes tribulations, et il m'a exaucé. Il s'attendait à de terribles épreuves, mais pouvait-il, demande un historien, se représenter sa mémoire flétrie, déshonorée, et son nom, pendant des siècles, provoquant

[1] J. Favé, *Études critiques.*

les gémissements du chrétien fidèle, et le ricanement infernal de l'hérétique et de l'impie[1]? Si sa pénétration de l'avenir a été jusque-là, sans doute il se sera dit aussi, comme le disait Joseph de Maistre au commencement de ce siècle : « Un temps viendra où les Papes contre lesquels on s'est « le plus récrié seront regardés dans tous les pays comme « les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, les « véritables génies constituants de l'Europe[2]. »

Déjà la prophétie du grand philosophe catholique s'est accomplie pour bien des Papes; puisse le livre que nous écrivons hâter le moment de la justice pour Alexandre VI! Le conclave n'avait pas duré plus d'un jour. Le 11 du mois d'août, le Pape fut conduit en grande pompe dans l'église de Saint-Pierre. La cérémonie était magnifique; la joie du peuple fut grande; tous saluaient dans Alexandre VI comme l'aurore de jours meilleurs; tous comptaient sur sa fermeté et sa prudence pour mettre fin à l'anarchie. Guichardin, si hostile à Alexandre VI, ne fait qu'exprimer le sentiment universel quand il dit : « Tout le monde appré- « ciait la sagesse de Borgia, sa rare perspicacité, sa péné- « tration, son éloquence portée au plus haut degré, son « incroyable persévérance, son activité, son adresse infinie « dans tout ce qu'il entreprenait. » Le peuple romain fit un accueil enthousiaste à son nouveau souverain : des arcs de triomphe superbes, des inscriptions pleines d'éloges et d'espérances témoignaient de sa joie et de sa confiance. Une de ces inscriptions, comparant Alexandre au César des temps

[1] Rohrbacher, *Histoire de l'Église.*
[2] De Maistre, *le Principe générateur des constitutions politiques*, n° 23.

antiques, n'accordait à celui-ci que l'humanité, tandis qu'elle faisait un dieu de celui-là :

> Cœsare magna fuit, nunc Roma est maxima; Sextus
> Regnat Alexander; ille vir, iste deus.

Une autre était ainsi conçue : *Alexandro sapientissimo, Alexandro magnificentissimo, Alexandro in omnibus maximo.* A Alexandre le sage, le magnifique, le grand.

« Ces cris du peuple à l'exaltation du Pontife, dit Audin, c'est aussi de l'histoire. Si le cardinal Roderic eût ressemblé tout à fait au Borgia de Burchard, il nous semble que le peuple aurait eu la pudeur de se taire ; du moins, il n'aurait pas fait un dieu d'un homme de scandale ; il n'aurait pas appelé du nom de très-saint un prêtre renommé pour ses débauches. Ou bien alors scandales et débauches étaient des mystères cachés à tous les regards ; et comment Roderic a-t-il pu se dérober à l'œil de celui qui lit à travers les murailles, et qui devine ce qu'il n'a pas vu? Ceci est un phénomène dont l'historien a droit de demander la raison. Nous comprenons, si nous avons bien étudié Alexandre VI, la joie que le peuple fait éclater en ce moment. Opprimé par l'aristocratie romaine, il appelle un libérateur, et il donne d'avance le nom de dieu à celui qui le délivrera de la tyrannie des vassaux de l'Église. Quelquefois il arrivait qu'un de ces grands seigneurs descendait tout armé dans la boutique d'un pauvre ouvrier, dont il emportait les outils ou l'épargne, souvent même la fille. Le malheureux demandait justice au Pape, mais le brigand avait une excellente monture, et il échappait. Le peuple, quand la tiare fut donnée à Borgia, respira comme le malade qui

voit arriver le médecin. Avec Borgia, plus de châteaux imprenables, plus de repaires inaccessibles, plus de cotte de mailles introuable: voilà l'homme dont le peuple avait besoin il trouvait que le bourreau s'était trop longtemps reposé.»

Acclamée par le peuple, l'élection d'Alexandre VI fut moins bien reçue par ceux qui connaissaient son énergie. On dit que le vieux Ferdinand de Naples versa des larmes : le vassal si souvent rebelle du Saint-Siége, qui avait eu des difficultés avec tous les Papes et particulièrement avec Calixte III, devait craindre, en effet, l'énergie du neveu. Quelques cardinaux qui s'étaient opposés à l'élection crurent devoir quitter Rome : c'étaient Jean Colonna, qui se rendit en Sicile ; Julien de la Rovère (plus tard Jules II), qui se retira à Ostie, dont il était évêque et gouverneur ; et Jean de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, fort jeune encore à cette époque, et qui devint si célèbre sous le nom de Léon X ; le cardinal de Médicis ne tarda pas d'ailleurs à se rapprocher du Pape et ne cessa de lui rester fidèle.

Telles furent les circonstances qui accompagnèrent l'élection d'Alexandre VI : tous les faits s'enchaînent naturellement, et rien n'est plus facile à comprendre que le choix fait par les cardinaux. Mais il n'y a pas un acte de la vie d'Alexandre VI qui n'ait été incriminé ; on a donc dit que son élection avait été simoniaque. On ne le dit pas immédiatement, ce ne furent pas même tous les cardinaux qui crurent devoir quitter Rome après son intronisation qui le dirent, et ceux qui le firent n'y songèrent que lorsqu'ils pensèrent avoir trouvé l'occasion de se venger ; mais Burchard n'a pas manqué, lui ou ses éditeurs, de saisir cette rumeur au vol, et Burchard, pour certains écrivains, est une autorité infaillible, même lorsque Guichardin n'ose pas aller au-delà d'un

dit-on, comme dans cette circonstance. Voici la pag
satrice du *Diarium* du Burchard :

« L'an 1492, le douzième jour d'août, dès le
Roderic Borgia, neveu de Calixte, vice-chancelie
Pape, prit le nom d'Alexandre VI, et il distribua
ses biens (*incontinenter dispersit bona sua*) : au c
Orsini, il donna son palais et ses châteaux de Mont
de Sariani ; il nomma le cardinal Ascagne vice-cha
de la sainte Église romaine ; il accorda au cardinal C
son abbaye de Subiaco, de l'ordre de Saint-Benoî
tous les châteaux et le droit de patronage pour lu
famille à perpétuité ; au cardinal de Saint-Ange, l
de Porto, la tour et le mobilier y étant, notamment
lier plein de vin. La ville de Népi fut donnée au car
Parme ; Citta di Castello au cardinal Savelli, avec
de Sainte-Marie-Majeure. D'autres reçurent, dit-o
sieurs milliers de ducats ; il gratifia de cinq mille
d'or un moine blanc de Venise, récemment nomm
nal, et ce, pour avoir sa voix (*pro habenda ipsius vo*

Le *Diarium* cite cinq cardinaux qui ne voulure
accepter, savoir : les cardinaux de Médicis, de Port
Naples, de Sienne et de la Rovère. On peut deman
d'abord pourquoi ce dernier ne protesta pas immédia
contre l'élection ? On peut demander pourquoi ne p
rent jamais Jean de Médicis, qui fut plus tard Léo
le cardinal de Sienne, François Piccolomini, qui f
tard Pie III ? Il y avait vingt cardinaux au conclav
furent opposés à l'élection de Borgia ; les autres r
des présents pour prix de leur vote ; mais Burchard
que six cardinaux parmi ceux qui vendirent ainsi l
frage, savoir : les cardinaux Ascagne, Orsini, C

Savelli, de Saint-Ange et de Parme. Pour être cru, il aurait bien dû indiquer ce que reçurent, par exemple, l'austère Olivier Çaraffa, cardinal du titre de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre; le noble Gonzalez Mendoza, cardinal-archevêque de Tolède; le vaillant d'Aubusson, cardinal de Saint-Adrien; Antoine Pallavicini, cardinal de Sainte-Praxède, prélat recommandable et courageux. Burchard aurait bien fait aussi d'expliquer la fuite du cardinal Colonna, qui avait vendu sa voix. Ce sont là de sérieux motifs de douter de sa véracité.

S'il y a eu des cadeaux faits par le nouveau Pontife, qui a dit à Burchard qu'ils n'étaient que le paiement d'une dette contractée pour l'élection, qui nous dit, à nous, que ces mots, *pro habenda ipsius voce,* n'ont pas été ajoutés au texte de Burchard? Et comment croire un homme qui est ordinairement si affirmatif et qui n'écrit ici que ces mots honteux : *dit-on?* D'ailleurs, on se demande quel peut être ce moine blanc de Venise, récemment nommé cardinal. Il vint bien au conclave un vénérable vieillard, accablé d'années et d'infirmités, et qui mourut six semaines après : ce vieillard était Morfeo Gheraldo, ancien général des Camaldules, patriarche de Venise et décoré de la pourpre depuis l'année 1466. Le vénérable patriarche était incapable de se laisser corrompre; où est le moine blanc de Burchard?

Quant à la distribution de dignités et d'argent faite par Alexandre VI, elle s'explique facilement, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la simonie. Borgia, devenu Pape, ne pouvait rester ni vice-chancelier de l'Église romaine, ni abbé de Subiaco, ni évêque de Porto : voilà pourquoi il crée le cardinal Ascagne vice-chancelier, pourquoi il donne au cardinal Colonna l'abbaye de Subiaco, et au cardinal de

Saint-Ange l'évêché de Porto. Burchard remarque que le cellier de l'évêque était bien garni de vin; cette remarque, digne d'un Allemand, ne change rien aux choses. Quant aux villes de Népi et de Citta di Castello données à deux autres cardinaux, il est probable qu'elles manquaient de gouverneurs. Laissons le moine blanc imaginaire, ou, si nous voulons croire au cadeau fait par Alexandre VI, songeons que ce moine, n'ayant pas de fortune personnelle, pouvait avoir besoin de la munificence pontificale pour soutenir son rang.

En résumé, Alexandre VI ne fut accusé de simonie dans son élection que longtemps après cette élection; il ne l'a pas été par tous les cardinaux qui avaient résisté à ses prétendus présents; il ne l'a été que par des ennemis notoires; aucun témoignage sérieux ne prouve les dires de Burchard et les on-dit de Guichardin et des autres: nous pouvons conclure hardiment que l'élection d'Alexandre VI ne fut pas simoniaque.

III

RÈGNE D'ALEXANDRE VI.

Le premier regard qu'un Pape jette sur le monde doit effrayer le cœur le plus intrépide : quelle immense responsabilité ! que d'intérêts à surveiller, que de passions à combattre, que de difficultés à vaincre ! Gardien de la doctrine, gardien de la morale et de la discipline, le Souverain-Pontife est le dépositaire de la vérité, de la justice et du bien : à lui la sollicitude de toutes les Églises, à lui tous les soucis, à lui tous les travaux. Pasteur des agneaux et des brebis, Pasteur suprême des pasteurs, représentant de Dieu sur la terre et Vicaire de Jésus-Christ, c'est vers lui que tous tournent leurs regards, c'est à lui que tous ont recours, c'est contre lui que toutes les passions se liguent, l'orgueil des princes, la malignité des hommes corrompus ; c'est contre lui, en un mot, que cherchent à prévaloir les portes de l'enfer, et il doit tout vaincre, tout illuminer, tout contenir dans la voie droite, tout diriger, tout gouverner. Mais il y a des temps plus difficiles encore que les autres, où la triple couronne qui surmonte la tête du Pontife suprême doit lui peser comme une triple couronne d'épines, et le pape Alexandre VI montait sur le trône pontifical à une de ces

terribles époques de confusion, de désordres et d'efferves-cence qui ne présentent au Père commun des chrétiens et des hommes que d'effrayantes et sombres perspectives : tout près de lui, à Rome même, le désordre matériel et les brandons toujours brûlants des factions, et des cardinaux hostiles à son autorité ; hors de Rome, encore dans les États de l'Église, l'anarchie et la tyrannie ; en Italie, toutes les cupidités de l'ambition, toutes les corruptions de la volupté et l'orgueil même de quelques réformateurs, comme le moine Savonarole ; dans la chrétienté, la discorde ; en Orient, le triomphe de Mahomet ; en Occident, dans les nouvelles conquêtes de l'Europe, des intérêts rivaux qu'il fallait concilier ; dans tous les esprits, une fermentation extraordinaire, présage d'immenses catastrophes, si l'on ne pouvait la contenir dans de justes bornes.

Épouvantable situation ! Alexandre VI la contempla sans faiblesse comme sans présomption ; il cria vers le Seigneur, il se mit à l'œuvre avec une indomptable énergie ; s'il ne réussit pas en tout, il accomplit une bonne partie de la tâche, mais il y gagna tant d'ennemis, il souleva tant de colères, que les flots de calomnies soulevés contre sa réputation ne sont pas encore apaisés, et que l'œil de l'histoire commence à peine à entrevoir la vérité au milieu de la tempête.

Nous allons suivre pas à pas les actes du Roi et du Pontife : quand nous aurons tout examiné, et contemplé dans son ensemble cette grande figure si étrangement dénaturée, nous pourrons conclure.

Voyons d'abord le Roi.

Le premier soin d'Alexandre VI fut de ramener l'ordre à Rome. Le peuple attendait beaucoup de lui ; il ne fut pas

trompé dans son attente. Le cardinal Borgia s'était montré le protecteur des faibles et des pauvres, le pape Alexandre réalisa ce qu'il ne pouvait guère que désirer lorsqu'il n'avait pas la puissance. Par ses soins, des arrivages réguliers de blé vinrent procurer à la ville le grain dont elle manquait souvent sous ses prédécesseurs, par suite du peu de sécurité dont jouissait le commerce, et bientôt l'abondance régna partout. Alexandre VI organisa aussi une police sévère : les perturbateurs de la tranquillité publique ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils ne pouvaient plus compter sur l'impunité. En même temps furent publiés des règlements destinés à simplifier l'administration de la justice et à la rendre accessible à tous, tandis qu'elle était auparavant comme le privilége du rang et de la fortune. Il y avait désormais à Rome une autorité ; avec elle reparaissait l'ordre, et avec l'ordre, la liberté des gens de bien. Alexandre donna enfin à Rome la seule chose qui l'empêchait d'être la ville la plus heureuse du monde, un gouvernement supérieur aux factions : les Colonna, les Conti, les Orsini, les Savelli, souvent plus puissants que les Papes, sentirent qu'il y avait un souverain qui ne transigeait pas avec le désordre, et qui ne permettait plus aux factions de déchirer l'État. Philippe de Commines a dit[1] : « Et cependant, quand ce ne seroit ce « différend (des factions), la terre de l'Église seroit la plus « heureuse habitation pour les subjects qu'il soit en tout le « monde ; car ils ne payent ne tailles ne guères autres cho- « ses et seroient toujours bien conduits, car toujours les « Papes sont sages et bien conseillez. » Ces paroles, qui rendent un si juste hommage à la Papauté, montrent que

[1] Livre VI, chap. XII.

Alexandre VI sut donner aux sujets de l'Église romaine la seule chose qui leur manquait : les barons romains, les petits tyrans de la Campagne romaine et de la Romagne étaient les fléaux du peuple ; Alexandre les fit disparaître.

Père et souverain, il avait le droit de ramener à l'obéissance les tyrans de son peuple, les vassaux du Saint-Siége ; ce droit est d'autant plus évident, que ces vassaux trahissaient leur suzerain ; la manière seule dont ils furent traités pourrait faire un objet de discussion, nous verrons si Alexandre VI mérita des reproches à cet égard.

Dès les premiers jours de son règne, Alexandre VI dut entamer la lutte, et montrer qu'il ne céderait aucun des droits du Saint-Siége. Ferdinand Ier de Naples, qui avait pleuré à son avénement, voulut aussitôt sonder les dispositions du nouveau Pape et voir jusqu'à quel point on pourrait le mener. Ce roi « avait toujours cru, dit Guichardin [1], « que son intérêt et sa sûreté exigeaient qu'il s'attachât tous « les barons du territoire de Rome, ou du moins les plus « puissants ; il y travaillait pour lors avec d'autant plus « d'ardeur qu'il prévoyait que Ludovic Sforza (le More) ne « manquerait pas d'avoir beaucoup de crédit auprès du « nouveau Pape, par le moyen du cardinal Ascagne, son « frère. » Ainsi il est clair, par ce témoignage de Guichardin, que le roi de Naples, vassal du Saint-Siége, voulait s'appuyer contre le Pape du secours d'autres vassaux du Saint-Siége.

« Francesco Cibo, fils naturel du pape Innocent VIII [2], « poursuit Guichardin, possédait l'Anguillara, Corvetri et « quelques autres petits châteaux dans le voisinage de

[1] Livre I, chap. I.
[2] On a vu précédemment la fausseté de cette assertion.

« Rome. Après la mort de son père, il se retira à Florence,
« auprès de Pierre de Médecis, frère de Madeleine de
« Médicis, sa femme. Il n'y fut pas plutôt arrivé que, par
« l'entremise de Pierre, il vendit ses châteaux à Virginio
« Orsino, moyennant quarante mille ducats. Cette vente
« se fit de concert avec Ferdinand, qui prêta secrètement la
« plus grande partie des deniers, dans l'espérance de reti-
« rer lui-même de grands avantages des établissements
« que Virginio Orsino, sa créature et son parent, avait dans
« le territoire de Rome. »

Il est de principe élémentaire en matière de fiefs, que le suzerain se réserve la propriété directe de l'héritage, et n'en transfère au vassal que la propriété utile, à charge surtout de fidélité; que si ce dernier aliène son fief, sans l'aveu du suzerain, il s'expose à la *commise*, c'est-à-dire à la confiscation pour félonie [1]. Or, l'autorité d'Alexandre VI venait d'être ouvertement méconnue, le vassal avait manqué à son devoir; le Pape était en droit de déclarer que les châteaux étaient dévolus à l'Église romaine. Céder, dans cette circonstance, c'eût été dire aux vassaux du Saint-Siége qu'ils pouvaient faire avec le nouveau Pape ce qu'ils voudraient, et à Ferdinand qu'il ne courrait aucun danger dans ses entreprises aux dépens du Saint-Siége. Alexandre protesta : « Mais, animé par son fils Alphonse, dit toujours
« Guichardin, Ferdinand encouragea fortement Virginio
« Orsino à prendre sans délai possession des châteaux qu'il
« avait achetés, et lui promit de le défendre envers et
« contre tous. D'un autre côté, employant ses artifices ordi-
« naires, il proposait au Pape divers moyens d'accommode-

[1] Favé. *Études critiques.*

« ment, mais il conseillait en secret à Virginio de n'e
« point accepter d'autres que ceux qui lui assureraient l
« possession de ses châteaux. »

Alexandre résolut de soutenir vigoureusement ses droits
Nous suivons Guichardin, qui n'est pas suspect de partia
lité envers le Pape : « Au mois d'avril 1493, une ligue fu
« conclue entre le Pape, les Vénitiens et Jean Galéas, du
« de Milan [1]. Ce traité avait pour but la sûreté commune
« des alliés. Il y fut stipulé que le sénat de Venise et le duc
« de Milan feraient marcher incessamment à Rome chacun
« deux cents hommes d'armes pour la sûreté des États et
« de la personne du Pape, et qu'avec ces troupes, et même
« de plus considérables, s'il en était besoin, ils l'aideraient
« à s'emparer des châteaux dont Virginio était en posses-
« sion. » La ligue effraya le roi Ferdinand, qui avait d'ail-
leurs à craindre une attaque du roi de France Charles VIII.
Frédéric, second fils du roi de Naples, vint à Rome. Les
droits du Pape étant reconnus, Alexandre consentit à ce
que Virginio gardât les châteaux, moyennant l'hommage
et une redevance en argent; on conclut en même temps le
mariage de Guifre ou Geoffroy, dernier fils du Pape, avec
Sancha ou Sancia, fille d'Alphonse d'Aragon, qui était l
fils aîné de Ferdinand. Ainsi s'opéra la réconciliation entr
le Saint-Siége et la maison d'Aragon. Si Ferdinand eût ét
sincère, le Saint-Siége aurait puisé une grande force dan
cette alliance, et la maison d'Aragon elle-même eût été plu
vigoureusement soutenue contre les prétentions de l
France.

La maison d'Anjou, autrefois en possession du royaum

[1] Jean Galéas avait le titre de duc, mais c'était son oncle, Ludov
le More, qui gouvernait en son nom.

de Naples, n'avait pas renoncé à ses prétentions. René, mort sans postérité masculine, avait nommé pour héritier de ses droits Charles d'Anjou, comte du Maine, qui fit lui-même son testament en faveur de Louis XI. Ce roi, peu susceptible de se laisser emporter à des idées chevaleresques, laissa volontiers dormir ses droits, mais Charles VIII, jeune et ambitieux, et qui ne songeait à rien moins qu'à placer sur sa tête la couronne de l'empire d'Orient, se persuada facilement que ses prétentions étaient d'incontestables droits. Ludovic le More, qui aspirait au titre de duc de Milan, l'encouragea dans ses projets ambitieux, et l'expédition de Naples fut résolue.

Comme Alexandre VI doit avoir tous les torts possibles, on l'a accusé d'avoir appelé Charles VIII en Italie, et de s'être ensuite perfidement tourné contre lui. Commines ne dit pas un mot de cela ; une lettre de Ludovic le More, qui nomme tous les princes favorables à l'expédition, ne nomme pas le Pape. Voici ce que dit Roscoé : « Pour pénétrer aussi « les vues d'Alexandre VI à cet égard, Charles VIII avait « envoyé à Rome une seconde ambassade, à la tête de « laquelle il avait placé d'Aubigny, son général, en qui il « avait beaucoup de confiance. Le but principal de cette « démarche était d'obtenir de Sa Sainteté, par promesses ou « par menaces, l'investiture des États objet de la guerre. Si, « comme plusieurs historiens l'ont prétendu, le Pape avait « poussé le roi de France à son expédition, il faut avouer « qu'il ne se serait pas fait scrupule de changer de sen- « timent. Sa réponse ne fut point favorable à Charles VIII. « Elle portait que la couronne de Naples avait été donnée « trois fois par le Saint-Siége à la maison d'Aragon ; que « l'investiture accordée à Ferdinand renfermait celle de

« son fils Alphonse; que ces concessions ne pouvaient être
« annulées, à moins que Charles VIII n'eût un titre qui fût
« plus valable, et où l'on eût stipulé que ces actes d'investi-
« tures ne pouvaient préjudicier à personne; que le royaume
« étant sous la protection immédiate du Saint-Siége, le
« Pape ne pouvait se persuader que Sa Majesté très-chré-
« tienne voulût ainsi contester les droits de l'Église et hasar-
« der malgré ses avis une entreprise injuste; qu'il serait
« plus conforme à la dignité du roi de France et à sa modé-
« ration bien connue de soutenir ses droits légalement;
« que c'était au Pape de juger ce grand procès, et que Sa
« Sainteté était prête à entendre les parties. Ces représen-
« tations furent ensuite consignées avec plus de force dans
« un bref apostolique où le Pape exhortait Charles VIII à
« joindre plutôt ses armes à celles des autres princes de
« l'Europe pour agir contre l'ennemi commun de la chré-
« tienté, et à soumettre ses prétentions actuelles à la déci-
« sion d'un juge pacifique. »

Le protestant Sismondi est, sur ce point, d'accord avec le protestant Roscoé : « Le pape Alexandre VI, dit-il [1], pro-
« testa contre la tentative du roi de France d'établir par les
« armes son droit au trône de Naples. C'était un fief du
« Saint-Siége, et le Pape seul, comme suzerain, devait
« juger les compétiteurs. Déjà ses prédécesseurs avaient
« accordé l'investiture du royaume à la maison d'Aragon;
« une sentence apostolique pouvait seule réformer ce
« jugement en faveur des représentants de la maison
« d'Anjou. »

Alexandre VI ne fut donc ni perfide ni inconstant; i

[1] *Histoire des Français*, tom. XV, pag. 152.

n'appela point les armes françaises en Italie, il resta fidèle à l'alliance avec les princes d'Aragon, tant que ceux-ci ne le forcèrent pas de se tourner du côté de la France. Ferdinand mourut sur ces entrefaites, le 21 janvier 1494, et son fils Alphonse, qui lui succéda, reçut du Pape l'investiture de son royaume.

Parmi les personnages qui appelaient Charles VIII en Italie se trouvait le cardinal Julien de la Rovère, qui répara si noblement cette faute lorsqu'il fut devenu Jules II ; on regrette d'avoir à nommer avec lui le cardinal Ascagne, comblé de faveurs par le Pape, mais entraîné dans la politique de son frère ; on n'est pas étonné de trouver parmi les mercenaires enrôlés au service du roi de France quelques-uns des principaux barons des États de l'Église, surtout les Colonna, les Ursins (Orsini) et les Savelli : cette trahison ne pouvait disposer favorablement Alexandre en faveur de la noblesse romaine.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter en détail l'expédition de Charles VIII : la conquête du royaume de Naples se fit avec la rapidité de la foudre ; Charles perdit avec la même rapidité ce qu'il avait conquis. Alphonse II, abdiquant en faveur de Ferdinand II, alla mourir dans un cloître en Sicile. Ferdinand II, battu partout, s'enfuit aussi en Sicile, pendant que Charles VIII entrait triomphalement à Naples ; rappelé sur le trône par un revirement d'opinion que produisit la mauvaise administration des Français, il mourut bientôt, et eut pour successeur son oncle Frédéric II, à qui succéda Ferdinand le Catholique quelques années plus tard. Quant à Charles VIII, il avait été obligé d'écraser une armée ennemie à Fornoue, pour pouvoir rentrer en France.

Mais nous devons nous arrêter avec lui à Florence et à Rome.

Pierre de Médicis n'avait pas su défendre la seigneurie de Florence, et avait traité avec Charles VIII avec une facilité qui étonna les Français eux-mêmes. A Florence, le roi de France rencontra le dominicain Savonarole. Laurent le Magnifique, en accordant sa protection aux lettres et aux savants, avait malheureusement oublié que l'esprit du christianisme devait seul les inspirer ; à sa cour on mettait les œuvres de Platon au-dessus de l'Évangile, et la morale païenne était plus en honneur que celle de Jésus-Christ : le paganisme faisait invasion de toutes parts, et préparait, comme tant d'autres causes, l'avénement du protestantisme. Sous Pierre II, fils de Laurent, il y eut une tentative de réaction chrétienne. Jérôme Savonarole, déjà célèbre sous Laurent par ses éloquentes prédications contre le sensualisme qui envahissait Florence, indirectement contre les Médicis, auteurs de cet amollissement et du relâchement des mœurs, redoubla ses appels à la pénitence, et se mit à annoncer à l'Italie les plus grands malheurs, si ses princes, si ses prêtres, si ses riches, si ses peuples ne se convertissaient pas. L'entrée des Français, qu'il avait prédite, augmenta le crédit de ses paroles ; lorsque Pierre II fut chassé de Florence pour avoir eu la lâcheté de traiter Charles VIII au lieu de défendre la Toscane, Savonarole, qui eut le bonheur de préserver ses concitoyens de la colère de Charles, devint le maître de Florence. Il y introduisit une réforme complète : la ville tout entière, abjurant les plaisirs et les fêtes, le luxe et la parure, se trouva pendant trois ans transformée en un immense monastère où l'on n'entendait plus que les gémissements de la pénitence et les cantiques de la

piété. Mais le moine dépassa les bornes permises au zèle le plus ardent : au lieu de se borner à prêcher contre les vices, il déclama plus d'une fois contre les personnes, et ne ménagea pas même le pape Alexandre VI. Florence commençait à regretter les fêtes et les plaisirs ; Savonarole fut accusé d'hérésie ; le Pape lui interdit la prédication, il désobéit, son crédit tomba tout à fait, et il périt sur le bûcher comme hérétique, en 1498. Sa mort fut chrétienne ; s'il fut hérétique, il le fut sans intention ; il poussa à l'excès son ardeur de réforme, mais sa vie fut toujours pure, et la postérité est encore partagée sur le jugement définitif à porter sur lui.

Savonarole a eu le malheur de trouver des défenseurs parmi les plus grands ennemis de l'Église : les protestants en font un martyr de la réforme à naître et un précurseur de Luther ; sa désobéissance à l'égard du Saint-Siége suffit pour en faire un héros à leurs yeux. Nous dirons, avec M. Favé [1] : « Malgré des mœurs austères et une vie pure, « Savonarole fut coupable. Il fut coupable d'avoir oublié sa « mission conciliatrice pour répandre la discorde parmi les « hommes. Il fut coupable d'un zèle indiscret. Il fut coupable d'avoir outragé un Pape qui, selon Guichardin, « ennemi d'Alexandre VI, ne sévit que quand il y fut contraint, et ne l'abandonna à ses ennemis qu'à son corps « défendant, après avoir tenté de le ramener ; mais il a dû « trouver grâce devant le souverain Juge, il a été purifié « par le feu matériel et absous par le pouvoir des clefs ; il « est mort le nom du Dieu de paix sur les lèvres ; paix « aussi à sa mémoire ! »

[1] *Études critiques*, § VIII.

Charles VIII devait passer par les États de l'Église pour se rendre à Naples ; il brava l'excommunication dont Alexandre VI le menaçait, et entra sur le territoire ecclésiastique. Le roi de France protégeait hautement les ennemis du Pape ; il comblait d'honneurs les cardinaux de la Rovère, Ascagne Sforza, Colonna et Savelli, qui étaient en révolte ouverte. Alexandre VI, hors d'état de résister à des forces supérieures, demanda une trêve. Charles VIII envoya alors des ambassadeurs au Pape, et, joignant l'insulte aux mauvais procédés, il leur adjoignit deux des cardinaux révoltés, Sforza et Colonna. Alexandre VI fit arrêter les deux sujets rebelles, qu'il relâcha d'ailleurs quelque temps après : on lui en a fait un crime, on a dit qu'il avait violé le droit des gens ; c'est une assertion ridicule. Les négociations n'aboutirent pas : Charles VIII, après avoir ravagé les environs de Rome, entra en vainqueur dans la ville éternelle, pendant qu'Alexandre VI, cédant à l'orage, se retirait au château Saint-Ange.

C'est alors que six cardinaux, vendus à la France, pressèrent Charles VIII de faire déposer le Pape ; ils ne firent valoir que la simonie prétendue qui aurait amené l'élection d'Alexandre VI, ils ne parlèrent aucunement des désordres de la vie privée du Pontife : cela seul est une éclatante justification de Roderic Borgia. Cependant Charles VIII recula devant les propositions des cardinaux égarés, et il entra en arrangement avec le Pape, qui consentit à une réconciliation, mais qui refusa toujours de donner au roi de France l'investiture du royaume de Naples : fermeté dont l'histoire doit savoir gré au Pontife si universellement calomnié. Guichardin, qui prétend le contraire, se réfute lui-même en donnant pour date à l'investiture qu'avait consentie

Alexandre VI le 8 septembre 1494, car ce ne fut que quatre mois après que Charles VIII entra dans Rome.

Inflexible sur ce qui concernait les droits d'un tiers et ceux de l'Église, Alexandre VI, pressé par la nécessité, avait accordé le reste, et il avait remis entre les mains de Charles VIII, qui prétendait au trône de Constantinople, le frère du sultan Bajazet, le prince Djem où Zizim. Ce prince mourut au bout de quelques jours, et l'on n'a pas manqué l'occasion de dire que le pape Alexandre VI l'avait fait empoisonner avant de le remettre entre les mains du roi de France. On ignore encore la vraie cause de la mort de Zizim, mais on en sait assez pour que le Pape soit complètement disculpé. Les uns font mourir Zizim à Naples; les autres à Terracine; les uns prétendent que le Pape avait reçu de Bajazet une forte somme pour le débarrasser d'un rival; les autres disent que Zizim était un prince usé par les orgies et les débauches, qui ne conservait plus qu'un souffle de vie et qui succomba à la dyssenterie, presqu'aussitôt qu'il fut arrivé dans le camp de Charles VIII; enfin, d'après une autre version, Zizim mourut d'un poison lent que lui aurait administré un renégat payé par Bajazet. Les deux dernières versions paraissent aujourd'hui les plus vraisemblables, et il est possible que les deux causes qu'elles signalent aient concouru à la mort du prince musulman [1].

Quoi qu'il en soit, on voit qu'Alexandre VI n'avait aucun motif d'être satisfait du roi de France; aussi, sans entrer directement dans la ligue qui se forma au nord de la Péninsule contre ce prince, ne fit-il rien pour s'y opposer.

[1] Voyez *Défense d'Alexandre VI, l'Espagnol, sur la part qu'on lui attribue dans l'empoisonnement de Djem*, par M. de Matthias, gentilhomme romain.

Lorsque Charles VIII repassa par Rome, il se retira à Orvieto avec la plupart des cardinaux. Charles VIII restitua les villes prises au Saint-Siége, se couvrit de gloire à Fornoue, et alla mourir d'apoplexie à Amboise dans la nuit du 7 au 8 avril 1497. Son cousin Louis XII lui succéda.

L'expédition des Français en Italie avait révélé le fond des cœurs : Alexandre VI connaissait les amis et les ennemis du Saint-Siége ; il n'y avait pas de temps à perdre pour affranchir la Papauté du joug de ses vassaux. En jetant les yeux autour de lui, il reconnut avec douleur qu'il ne pouvait guère se fier qu'à sa propre famille. Suivant la politique de ses prédécesseurs, il prit pour ses défenseurs ses propres enfants ou ses neveux. On a reproché à Alexandre, comme aux autres Papes, cette politique : la justice force à reconnaître qu'elle leur était imposée par la nécessité ; il fallait bien qu'ils défendissent leurs droits et protégeassent leurs sujets. Il est vrai que souvent ils ne firent que donner à leurs neveux les fiefs qu'ils enlevaient à des vassaux rebelles, et que les Papes suivants avaient de nouvelles difficultés à vaincre ; mais ils trouvent encore leur excuse dans ce qui se faisait généralement à cette époque. A l'ancienne féodalité avait succédé celle des princes apanagés, en France et dans les autres pays ; les Papes suivaient presque nécessairement le mouvement général, et c'est une remarque qu'il est bon de faire que, à toutes les époques, la constitution politique des États de l'Église a été ce qu'était celle des principaux États contemporains.

La royauté temporelle, donnée aux Papes pour le soutien de leur indépendance et pour la plus grande facilité de leurs rapports avec les sociétés temporelles, revêt toujours à un degré plus ou moins grand le caractère de ces sociétés.

D'un autre côté, en remettant les fiefs des États de l'Église à des membres de leurs familles, les Papes formaient une nouvelle aristocratie intéressée, par son origine et par son esprit, à la splendeur de la royauté pontificale; les États de l'Église se peuplaient peu à peu de ces familles qu'on pourrait appeler *papales*, et la fusion de toutes les parties de l'État dans un même esprit s'opérait plus rapidement. Il y eut des ingratitudes, il y eut des perfidies et des rébellions, mais l'histoire sérieuse constate que les résultats généraux ont tourné à l'avantage de la Papauté et des États de l'Église.

On a déjà vu qu'Alexandre VI avait procuré une alliance royale à Geoffroi Borgia, qui reçut le titre de prince de Squillace ; il obtint de Ferdinand le Catholique, pour François Borgia, le titre de duc de Gandie; il pourvut César Borgia de l'archevêché de Pampelune, en *commende*, et le créa cardinal de Valence. C'est à cette occasion que des témoins affirmèrent que César n'était pas le fils d'Alexandre VI ; on a vu que leur assertion vaut au moins les assertions contraires. Le duc de Gandie fut chargé du commandement des troupes pontificales, et reçut en fief, du consentement du Sacré-Collége, la ville de Bénévent.

Alexandre VI essaya d'abord d'abattre les Orsini, qui s'étaient mis au service de la France, malgré ses défenses. Il y eut des victoires et des défaites. La maison des Orsini échappa à sa ruine, grâce à la valeur de l'Alviane, qui devait bientôt acquérir la réputation d'un des plus habiles généraux de son temps, et la paix se conclut : les Orsini payèrent les frais de la guerre et quarante mille ducats. Les troupes pontificales, renforcées par Gonsalve de Cordoue, qui venait de rétablir à Naples la domination de la maison

d'Aragon, marchèrent ensuite contre Ostie, où le cardinal Julien de la Rovère s'était retranché ; Ostie fut prise, et l'autorité pontificale rétablie de ce côté.

C'est quelque temps après qu'eut lieu l'assassinat du duc de Gandie, le 14 juin 1497. Voici les circonstances de cet événement, d'après Burchard :

Le 8 juin, dit-il, le cardinal de Valence (César) et le duc de Gandie soupaient avec plusieurs autres personnes chez leur mère [1]. Comme il se faisait tard, le cardinal avertit son frère qu'il était temps de partir, et ils se retirèrent. Lorsqu'ils furent arrivés en face du palais du cardinal Ascagne Sforce, le duc dit à son frère qu'avant de rentrer il avait à faire une visite. Ayant renvoyé tous ses gens à l'exception d'un seul, il prit en croupe une personne masquée, qui était venue le trouver au sortir du souper, et qui depuis un mois le visitait assidûment. Parvenu à la rue des Juifs, le duc quitta son domestique, et lui dit de l'attendre en cet endroit jusqu'à une heure qu'il lui détermina. Il continua de marcher, et s'arrêta on ne sait où ; mais dans la nuit il fut assassiné, puis jeté dans la rivière. Le valet avait été lui-même attaqué et blessé mortellement.

Le lendemain, on vint annoncer au Pape que le duc n'avait pas reparu. La journée se passa. Sur le soir, comme il ne revenait pas, le Pape commença à concevoir les plus vives inquiétudes ; il fit venir plusieurs personnes, qu'il interrogea. Dans le nombre se trouvait un homme appelé Georges Schiavoni, qui déclara qu'étant la nuit précédente

[1] On a vu plus haut que, très-probablement, la Vannozza, ou Julie Farnèse, n'existait plus à cette époque ; tout en donnant le récit de Burchard, nous devons dire que l'authenticité des détails est loin d'être démontrée.

dans une barque, dont il venait de décharger du bois et qu'il gardait, il avait aperçu deux hommes à pied descendant la rue avec précaution, et regardant de tous côtés si personne ne venait; que n'ayant rien vu, ils étaient retournés sur leurs pas, et que quelques instants après il en était venu deux autres qui avaient jeté également leurs regards de tous côtés. Personne ne se montrant encore, ils avaient fait un signe, et bientôt avait paru un homme monté sur un cheval blanc, qui tenait un cadavre dont la tête et les bras pendaient d'un côté, et les pieds de l'autre. Deux hommes à pied soutenaient le corps pour l'empêcher de tomber. Ils s'étaient avancés ainsi jusqu'à l'endroit où l'eau des rues entre dans le fleuve. Ayant fait placer le cheval d'une manière convenable à l'exécution de leur dessein, les deux hommes avaient pris le cadavre par la tête et les pieds et l'avaient jeté dans le Tibre. Avant de se retirer, le cavalier s'était retourné, et, voyant quelque chose nager sur les flots, il avait demandé ce que c'était. Les deux hommes lui avaient dit que c'était un manteau; prenant alors de grosses pierres, ils l'avaient fait aller au fond. Telle fut la déclaration de Georges Schiavoni.

Aussitôt on rassembla les pêcheurs, et on leur ordonna de chercher partout dans la rivière. Ils la parcoururent vainement pendant tout le jour. Mais sur le soir ils trouvèrent un cadavre horriblement mutilé. C'était celui du duc. On lui avait porté neuf coups à la tête, à la gorge, à la poitrine, et dans tout le reste du corps. Alexandre VI, en apprenant que son fils n'était plus, et que, comme le plus vil animal, il avait été jeté dans la rivière, se renferma seul et fondit en larmes. Ses officiers et le cardinal de Ségovie frappèrent inutilement à sa porte; ce ne fut qu'à force d'instances et

de prières qu'ils parvinrent à la lui faire ouvrir. Depuis le mercredi soir jusqu'au samedi, à pareille heure, le Pape ne voulut prendre aucune nourriture, et il passa dans une cruelle insomnie toute la nuit du jeudi au vendredi. A la fin, cédant aux supplications, il commença à modérer sa douleur, et à comprendre qu'à force de s'y livrer il nuirait à sa santé et manquerait à ses devoirs.

Le récit de Burchard met le Pape complètement hors de cause; il n'accuse pas davantage César Borgia, sur qui Tomasi et Guichardin font peser les plus horribles soupçons. Le duc de Gandie a pu succomber sous les coups d'un mari outragé; il a pu être victime d'une vengeance politique; il y a des historiens qui nomment les Orsini et même le cardinal Ascagne Sforza. Quels eussent été les motifs de César Borgia? On dit qu'il était jaloux de son frère, comme si le cardinalat ne valait pas les dignités dont le duc de Gandie était revêtu; on a été plus loin, et l'on a parlé d'une hideuse rivalité entre les deux frères à l'occasion de Lucrèce Borgia. De telles accusations se détruisent par leur invraisemblance; on sait maintenant quelle était la vertu de Lucrèce; Alexandre VI, qui aimait beaucoup François Borgia, n'en continua pas moins d'aimer César, qu'il revêtit des plus hautes dignités; toutes ces circonstances, le silence de Burchard, les formes dubitatives de Guichardin, prouvent l'innocence de César Borgia.

Vers le même temps, les affaires politiques prirent une autre face, par suite de l'avénement de Louis XII au trône de France. Louis XII commença par répudier Jeanne de France, son épouse, dont il n'espérait plus d'enfants, pour s'unir à Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur; le Pape, après avoir entendu la cause, autorisa la sépara-

tion[1]. Le nord de l'Italie se montrait favorable au nouveau roi, qui ajoutait aux prétentions de son prédécesseur de nouvelles prétentions sur le duché de Milan, du chef de Valentine Visconti, sa grand'mère, dont la famille avait été supplantée par les Sforza. Louis XII ne s'occupa d'abord que de Milan; Alexandre VI, qui avait à se plaindre des Sforza, entra volontiers dans la ligue des Italiens du nord contre Milan. César Borgia, qui n'avait jamais eu de goût pour l'état ecclésiastique, et qui n'était que diacre, obtint du consentement du Sacré-Collége une dispense qui lui permit de rentrer dans l'état séculier; le Pape lui confia le commandement des troupes pontificales, et Louis XII le créa duc du Valentinois, dont la capitale était Valence, en France, promettant, en outre, de le seconder efficacement dans la campagne qu'il méditait pour ramener sous l'obéissance du Saint-Siége les villes de la Romagne, possédées par les vicaires infidèles de l'Église.

César Borgia accompagna Louis XII à la conquête du Milanais; en octobre 1499, aidé d'un corps de troupes françaises, il se vit en état d'agir. Alexandre VI et le capitaine de ses armées, César Borgia, étaient-ils dans leur droit? La réponse ne saurait être douteuse, s'il n'est pas douteux

[1] Jeanne de France était la fille de Louis XI; elle était infirme et contrefaite, mais la beauté de son âme égalait la difformité de son corps. Louis XII, n'étant alors que duc d'Orléans, l'avait épousée contre son gré et en protestant; les sublimes vertus de son épouse ne purent gagner son cœur. Jeanne qui n'aimait pas la cour et qui n'aspirait qu'à la retraite pour servir Dieu avec plus de perfection, ne mit aucun obstacle à la séparation, mais elle soutint avec une admirable noblesse sa dignité de reine de France et d'épouse. Lorsque le Pape eut prononcé, elle se soumit avec joie, heureuse de supporter cette humiliation pour plaire à Dieu. Elle se retira dans la ville de Bourges, que le roi lui avait assignée pour sa résidence et y passa le reste de sa vie dans la pratique de toutes les vertus. Elle institua l'ordre de

que le suzerain peut contraindre ses feudataires à l'acquittement des clauses et charges moyennant lesquelles des terres leur ont été concédées, et que, sur leur refus, il peut les confisquer, aussi bien que lorsque leurs personnes se rendent coupables de félonie ou de rébellion [1]. Or, voici ce que dit Guichardin : « Les villes de la Romagne et autres places « qui relevaient de l'Église, n'en reconnaissaient déjà presque plus la suzeraineté depuis longtemps. Plusieurs « vicaires ne payaient point le cens qu'ils devaient en signe « de leur dépendance ; d'autres ne le payaient qu'avec peine, « et *tous, sans distinction,* se mettaient, sans la permission du Pape, à la solde des autres princes, non-seulement sans stipuler dans leurs engagements de n'être « point tenus de servir contre l'Église, mais même « souvent avec l'obligation formelle du contraire. Cette « conduite les faisait fort rechercher, parce qu'on retirait un grand avantage de leurs forces et de la commodité de leurs États, et que, par ce moyen, on affaiblissait toujours la puissance du Pape [2]. »

Après ces réflexions de Guichardin, il demeure certain que le Pape eût prévariqué, s'il eût souffert la continuation d'un tel état de choses, alors qu'il pouvait le détruire. L'impuissance seule pouvait l'excuser; il devait à l'autorité du

l'Annonciation ou de *l'Annonciade,* dont la règle est fondée sur les dix principales vertus de la sainte Vierge : chasteté, prudence, humilité, vérité, dévotion, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. Le pape Alexandre VI confirma cet institut par un bref en date de 1501. Jeanne de France mourut saintement le 4 février 1505. Elle fut aussitôt l'objet d'un culte populaire, ratifié en 1732 par le pape Benoît XIV, qui la déclara Bienheureuse; en 1773, Pie VI, par un bref, étendit à toute la France le culte de la sainte reine.

[1] Favé, *Études critiques*, § XV.

[2] Guichardin, *Histoire d'Italie*, liv. IV, chap. V.

Saint-Siége et à la prospérité de ses sujets d'amener la fin de tant de rébellions et d'une telle tyrannie. Mais, justes en elles-mêmes, les entreprises d'Alexandre VI contre les vassaux coupables ont-elles été irréprochables dans la manière dont elles ont été conduites? Nous croyons qu'il y a ici deux parts à faire, celle du Pape et celle de César Borgia. Il est impossible de mettre à la charge du Pape aucun fait prouvé de perfidie, aucun crime; tout ce qu'a fait César Borgia n'est sans doute pas conforme aux principes les plus stricts de la morale, ni à la manière dont les choses se passeraient aujourd'hui; mais, pour être équitable, il faut se placer au point de vue du siècle dans lequel César agissait, et souvent il faut rabattre beaucoup des accusations qu'on ne lui a pas plus épargnées qu'à Alexandre VI.

César Borgia était doué de grands talents militaires, d'une habileté politique encore plus grande, et d'une ambition qui éclate dans la devise qu'il avait adoptée: *Aut Cæsar aut nihil,* ou César ou rien. Il conduisit la réduction de la Romagne avec une grande énergie. Il avait en face de lui des ennemis acharnés; il était entouré de traîtres; il lui arriva, une fois entre autres, de répondre aux attentats dirigés contre lui par un crime qui souillera à jamais sa mémoire; mais ne l'oublions pas, les peuples lui surent gré de ce qu'il avait fait contre les tyrans qui les opprimaient, et, même après la mort d'Alexandre VI, ils continuèrent d'être fidèles au duc qui leur avait fait connaître enfin l'ordre et la tranquillité. César Borgia fut le type du prince peint à cette époque par Machiavel, peu scrupuleux sur les moyens pourvu qu'il arrivât au but, et jugeant que la politique n'a pas à s'inquiéter de la morale; il appartient à un historien chrétien de flétrir une pareille politique; les ennemis de

l'Église, qui la louent dans les autres princes, n'ont pas le droit de la reprocher à César Borgia, moins coupable que beaucoup de princes de son temps et des siècles suivants; il serait injuste d'en attribuer les inspirations à Alexandre VI, répréhensible peut-être d'avoir accordé trop de confiance à César s'il pouvait, ce qui est malheureusement bien douteux, trouver un plus fidèle et un plus sûr instrument de ses desseins.

Il serait fastidieux pour le lecteur de suivre dans tous ses détails la lutte de César contre les vassaux du Saint-Siége. En 1499, Imola et Forli furent forcées de capituler; Catherine Sforza, qui avait défendu héroïquement cette dernière place, fut envoyée prisonnière à Rome, traitée respectueusement et bientôt rendue à la liberté. L'année suivante, César réduisit successivement Pesaro, qui retenait Jean Sforza, ancien mari ou fiancé de Lucrèce; Rimini, possédée par un Malatesta; Faenza, qui résista près de deux ans, et dont le seigneur, le jeune Astorre Manfredi, emmené prisonnier à Rome, mourut au bout d'un an par suite d'un crime, selon les uns, d'autres disent qu'il fut mis à mort conformément aux lois de la guerre. Les Colonna, effrayés du succès de César, vinrent alors d'eux-mêmes déposer les clefs de leurs forteresses dans le bassin de saint Pierre, tandis que le cardinal de ce nom résignait sa riche abbaye de Subiaco. Restait Bologne, où commandait un Bentivoglio. Celui-ci avait appris que plusieurs citoyens fidèles au Pape entretenaient une correspondance avec le duc de Valentinois; il les fit arrêter, et le peuple les massacra sur-le-champ. Puis il pourvut à la défense de la place avec tant d'énergie, que César fut obligé de renoncer à la prendre.

Cependant les rois de France et d'Espagne avaient résolu

de se partager les États du roi de Naples Frédéric II, qui se montrait digne du trône. Louis XII devait attaquer le premier, en faisant valoir les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou; Ferdinand le Catholique ne doutait pas que Frédéric ne l'appelât à son secours, et il se proposait d'envoyer une armée considérable qui dépouillerait le malheureux roi, sous prétexte de le défendre. Une convention fut signée le 11 novembre 1500. Les deux rois voulurent obtenir l'approbation du Pape, qui la refusa d'abord énergiquement, mais qui fut ensuite forcé d'accorder une investiture qu'il ne pouvait plus refuser sans de plus grands inconvénients. Le complot réussit. César Borgia, dont les troupes avaient concouru au succès, reprit aussitôt après ses opérations dans la Romagne. La ville de Piombino fut prise après quelques jours de siége; César s'empara d'Urbin par ruse, de Camerino par la force. Par une justice sommaire, mais usitée dans les guerres civiles, César fit étrangler le tyran de Camerino avec ses deux fils.

Le duc de Valentinois se voyait de nouveau en état de diriger ses forces contre Bologne, lorsqu'il découvrit un complot tramé contre lui par plusieurs barons de la Romagne, dont quelques-uns, comme Baglione, Vitellozo, Olivéretto, etc., étaient à sa solde et combattaient dans son armée. Une ligue générale se formait contre lui et l'autorité pontificale. César, informé de tout, sentit pour la première fois un frisson de frayeur. Il fut rassuré par un ambassadeur qui lui arriva de la part des Florentins. Cet ambassadeur était Machiavel. Nul ne sait exactement ce qui se passa entre ces deux hommes dans leur entrevue à Fano; ce qui est certain, c'est que César feignit de vouloir se réconcilier avec ceux qui avaient comploté contre lui, et

il fixa un rendez-vous à Sinigaglia, où vinrent Vitellozo, Oliveretto, Paul des Ursins, et le duc de Gravina. On était convenu que ces quatre personnages iraient au-devant de César Borgia, quand celui-ci s'approcherait de la ville. Vitellozo, Paul des Ursins et le duc de Gravina, montés sur des mules, et accompagnés seulement de quelques hommes à cheval, vinrent en effet à sa rencontre. Arrivés en sa présence, ils le saluèrent respectueusement; il les accueillit avec une certaine froideur qui frappa Vitellozo, l'un des plus criminels. Jamais on n'avait vu cet homme dans un tel abattement, et l'on rapporte qu'en se séparant des siens il leur fit ses adieux comme s'il eût été persuadé qu'il ne les reverrait plus. Il recommanda sa famille à ses principaux officiers, et pria ses neveux de se souvenir du courage de leurs ancêtres et d'oublier les malheurs de leur maison.

Oliveretto n'était pas présent. Le duc fit un signe, et un de ses compagnons se hâta de l'aller chercher. Quand tous les ennemis de Borgia furent réunis, ils entrèrent avec lui dans la ville, descendirent de leurs mules à la porte de la maison où ils devaient loger et furent conduits dans un appartement éloigné. Ils ne reparurent plus.

César étant monté à cheval aussitôt, fit désarmer les troupes d'Oliveretto et des Ursins. Les premières furent complétement dépouillées; mais celles des Ursins et de Vitellozo parvinrent à s'échapper. Celui-ci et Oliveretto, exécutés le même jour, s'accusaient réciproquement de leur malheur. Paul des Ursins et le duc de Gravina vécurent encore jusqu'au 18 janvier de l'année suivante, époque où ils subirent la même peine que les deux autres [1].

[1] L'abbé Jorry, *Histoire du pape Alexandre VI*, chap. VIII.

Tel est le récit de cet acte violent, de ce crime que l'histoire doit flétrir sans réserve. Mais, si l'on doit accuser l'auteur, il est difficile d'avoir une grande pitié pour les victimes. Un an auparavant, jour pour jour, Oliveretto avait invité son oncle Jean Fogliani à un souper, et, le repas fini, l'avait conduit dans une chambre voisine, où des soldats armés le poignardèrent. Le crime commis, Oliveretto monte à cheval, parcourt Fermo, force le palais du gouverneur, tue les partisans de son oncle, et arbore son étendard sur les murailles de la ville. Machiavel dit que Vitellozo était le maître d'Oliveretto dans l'art de la guerre et de l'homicide. Quant aux deux Orsini, Paul et le duc de Gravina, ils étaient de ces hommes dont César avait journellement à réprimer les brigandages.

Singulière destinée des Borgia! s'écrie un écrivain[1], ils sont la terreur des grands et ils sont aimés des peuples. Pas une émeute populaire n'a troublé le cours du Pontificat d'Alexandre VI; et, après sa mort, les villes de la Romagne ne veulent obéir qu'à César, son fils. « Plu-« sieurs villes de la Romagne, dit Guichardin, qui « avaient éprouvé que les anciens princes n'avaient de « force que pour les opprimer, demeurèrent fidèles à leur « nouveau souverain. Il dut cet avantage au soin qu'il avait « eu de leur faire administrer exactement la justice, de les « délivrer des bandits qui les pillaient sans cesse, et d'étouf-« fer ces querelles qui produisent tant d'animosités[2]. — Ni « la défection d'autres places, ajoute Roscoé, ni les prépa-« ratifs que les Vénitiens avaient faits pour surprendre ces « villes ne purent ébranler leur fidélité. »

[1] L'abbé Constant, *l'Histoire et l'Infaillibilité des papes.*
[2] *Histoire d'Italie*, livre V.

César Borgia fut coupable ; la fidélité des peuples prou qu'il était moins coupable que ses victimes, et qu'il rach tait ses fautes par des qualités vraiment royales.

Après la sinistre exécution de Sinigaglia, César ne ren contra presque plus d'obstacles devant lui. La Romagne fu pacifiée et Alexandre VI vit son autorité reconnue dan tous ses États. Roi des Romains, il avait rétabli l'ordre dans sa capitale, ramené l'abondance et la tranquillité dans les provinces ; prince italien, il avait fait tous ses efforts pour éloigner l'étranger, mais la gloire de réussir était réservée à Jules II ; prince chrétien, il ne cessa un seul instant de songer à la croisade contre les Turcs.

Le 3 décembre 1493, il adressait à Ludovic le More un bref trop glorieux pour lui pour que nous ne le fassions pas connaître. Dans ce bref, il déclare avoir prévu et annoncé d'avance tous les maux qu'allait attirer sur l'Italie entière l'invasion du roi de France. Il se préoccupe des dangers que cette entreprise fait courir à la péninsule, alors que les Turcs, ces ennemis communs de la république chrétienne, ne cessent de la menacer. Il adjure donc Ludovic de prendre pitié de l'Italie, sa mère et sa nourrice ; de l'Italie, à laquelle lui-même, Alexandre, ne doit pas la naissance, mais qui l'a nourri depuis plus de quarante-quatre ans, qui a fait sa grandeur, qu'il déclare aimer plus que son pays natal et qu'il voudrait, s'il était possible, préserver de tout mal et de tout péril, au prix même de son sang. Après lui avoir dit que ce n'est pas sans un profond dessein que le suprême Dispensateur de toutes choses lui a départi le gouvernement qu'il exerce, Alexandre poursuit ainsi : « Il dépen de vous, il est entre vos mains, il repose maintenant su vous, le salut de l'Italie. Ne souffrez pas qu'on puisse di

plus tard ce que dit Jérémie dans ses Lamentations sur Jérusalem : « Comment l'Italie, pleine de peuple, est-elle « assise solitaire? La maîtresse des nations est devenue « comme veuve; la reine des provinces en est maintenant « la servante. Elle est assujettie au tribut. » L'heure est donc enfin venue, mon très-cher fils, de vous réveiller, de vous lever et de faire face à tant de périls qui se préparent. Cet éternel bienfait de la paix, le remède à une perte imminente, le salut, c'est de vos mains que nous l'attendons, et nous, et l'Italie entière, et toute la république chrétienne ; aussi, nous n'en doutons pas, vous pourrez, vous voudrez, vous saurez y pourvoir. » Alexandre termine ce bref en pressant Ludovic, avec les plus grandes instances et par toutes les considérations de l'intérêt et de l'honneur, de se dévouer à cette œuvre. Il l'assure de son concours le plus entier et le plus résolu, et lui promet, outre sa reconnaissance perpétuelle, une gloire immortelle parmi les hommes, une vie éternelle auprès de Dieu [1].

Quant à la croisade, Alexandre VI la prit au sérieux. Il nomma généralissime des croisés le cardinal Pierre d'Aubusson, le vaillant grand maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et ce choix lui valut les applaudissements unanimes de la chrétienté. Ce ne fut pas la faute du pape, si ces préparatifs n'eurent pas le résultat qu'on en pouvait attendre.

En 1499, à l'occasion du grand jubilé séculaire, Alexandre VI renouvela ses efforts pour promouvoir une croisade. Déjà il avait quelques belles promesses : les Hongrois, les Polonais et les Bohémiens devaient attaquer les Turcs du

[1] E. La Rochelle, *les Droits du Saint-Siége*.

côté de la Thrace; les Français et les Espagnols les at
queraient par mer, et se rendraient en Grèce; le roi d'Ang
terre, les Vénitiens, les princes d'Italie et les troupes d
Papes essaieraient de pénétrer jusqu'à Constantinople. T
était le plan que les ambassadeurs des diverses puissanc
avaient accepté, et qu'ils espéraient faire adopter.

Mais, lorsqu'il s'agit d'en venir à l'effet, tout le monde s
récusa. Dans un consistoire tenu le 11 mars 1500, le Pape,
ayant appelé tous les ambassadeurs, leur exposa les dangers
de la religion, de l'Italie et de l'Europe. Alors, un des am-
bassadeurs répondit qu'il fallait auparavant songer à établi
une paix solide entre les princes chrétiens, et qu'ensuite o
travaillerait à arrêter les progrès des Turcs. Un autr
ajouta que les Vénitiens étaient seuls intéressés à la guerre
et que c'était à eux de la soutenir.

Les nonces envoyés auprès des princes chrétiens reçuren
des réponses semblables. Le roi d'Angleterre, Henri VII
prétexta le manque de vaisseaux, son éloignement de Cons-
tantinople, que c'était à l'Espagne et à la France de com-
mencer, que, d'ailleurs, il ne demandait pas mieux que d
marcher sous les ordres du Pape, si l'on voulait remettr
entre ses mains quelque bonne place sur les côtes d'Italie
pour lui servir de retraite en cas de besoin.

Toutes ces réponses étaient autant de refus. Au lieu d
se réunir contre l'ennemi commun, les princes chrétien
préféraient se déchirer entre eux : ils laissaient ainsi l
barbarie musulmane continuer ses conquêtes ; ils affaibli
saient l'Europe chrétienne, qui se consumait dans de vain
querelles, et, faute de donner aux esprits un aliment salu
taire en les occupant d'une grande et glorieuse entrepri
qui eût refoulé les Turcs en Asie et rendu à l'Europe to

son ascendant, ils ouvraient la carrière aux vaines disputes, ils continuaient de donner l'exemple du vice et de la corruption, ils préparaient la voie à l'hérésie, qui allait pendant un siècle couvrir l'Europe de sang et de ruines, ébranler tous les trônes et saper les fondements mêmes de la société. Voilà les malheurs que les Papes auraient voulu prévenir; sur ce point, la vigilance d'Alexandre VI égala celle de ses prédécesseurs; il ne fut pas mieux écouté qu'eux; on sait ce qui est arrivé.

IV

PONTIFICAT D'ALEXANDRE VI.

On vient de voir qu'un des premiers actes d'Alexandre VI, après qu'il se fut assis sur la chaire de saint Pierre, fut d'essayer de détourner de l'Italie l'invasion française, et d'appeler les princes à la croisade. Il eut aussi, dès le 4 mai 1493, à concilier les prétentions contraires de l'Espagne et du Portugal touchant leurs découvertes. On croyait encore, à l'époque d'Alexandre VI, que la terre est à Dieu et à son Christ, et l'on s'en rapportait au Pape pour faire le partage des nouvelles terres, afin de prévenir les guerres et les discussions ; il n'y a certes rien là de contraire à la vraie civilisation. Alexandre VI, après avoir fait attentivement étudier la question et avoir mûrement pesé les avis, établit la fameuse *ligne de démarcation* par la bulle *Inter cœtera*, dont voici la substance :

« Nous, par la plénitude de la puissance apostolique,
« l'autorité que Dieu nous a donnée dans la personne de
« saint Pierre, et notre qualité de Vicaire de Jésus-Christ,
« dont nous faisons les fonctions sur la terre, donnons et
« assignons par les présentes, pour toujours, à vous et à
« vos héritiers et successeurs, rois de Castille et de Léon,

son ascendant, ils ouvraient la carrière aux vaines disputes, ils continuaient de donner l'exemple du vice et de la corruption, ils préparaient la voie à l'hérésie, qui allait pendant un siècle couvrir l'Europe de sang et de ruines, ébranler tous les trônes et saper les fondements mêmes de la société. Voilà les malheurs que les Papes auraient voulu prévenir ; sur ce point, la vigilance d'Alexandre VI égala celle de ses prédécesseurs ; il ne fut pas mieux écouté qu'eux ; on sait ce qui est arrivé.

---

seph de Maistre fait ces spirituelles remarques[1] : « La ligne
« pacifique tracée sur le globe par le Pontife romain, étant
« un méridien, et ces sortes de cercles ayant, comme tout
« le monde sait, la prétention invariable de courir d'un
« pôle à l'autre sans s'arrêter nulle part, s'ils viennent à
« rencontrer l'équateur sur leur route, ce qui peut arriver
« aisément, ils le coupent certainement à angles droits,
« mais sans le moindre inconvénient ni pour l'Église, ni
« pour l'État. Il ne faut pas croire, au reste, qu'Alexan-
« dre VI se soit arrêté à l'équateur, ou qu'il l'ait pris pour
« la *limite du monde.* Ce Pape n'était pas homme à s'y
« tromper. J'avoue encore ne pas comprendre pourquoi on
« l'accusait justement d'avoir attenté sur l'équateur même,
« pour s'être jeté comme arbitre entre deux princes dont
« les possessions étaient ou devaient être coupées par ce
« grand cercle même. » Quant au grand crime des Borgia,
il faut avoir bien envie de le découvrir pour le voir dans la
bulle *Inter cætera.* N'est-ce pas, au contraire, un spectacle
magnifique que celui de deux nations consentant à soumet-
tre leurs discussions actuelles, et même leurs dissensions
possibles au jugement désintéressé du Père commun des
fidèles, à mettre pour toujours l'arbitrage le plus imposant
à la place de guerres interminables ? « C'était, ajoute de
« Maistre, un grand bonheur pour l'humanité que la puis-
« sance pontificale eût encore assez de force pour obtenir
« ce grand consentement. » Il dit encore : « J'oserai croire
« que le titre de *Médiateur-né* entre les princes chrétiens,
« accordé au Souverain-Pontife, serait de tous les titres le
« plus naturel, le plus magnifique et le plus sacré. Je

[1] *Du Pape*, livre II, chap. XIV.

« n'imagine rien de plus beau que ses envoyés, au milieu « de tous ces grands congrès, demandant la paix sans avoir « fait la guerre, n'ayant à prononcer ni le mot d'*acquisi-* « *tion*, ni celui de *restitution*, par rapport au Père com- « mun, et ne parlant que pour la justice, l'humanité et la « religion. *Fiat! Fiat!* » Ne croirait-on pas que le comte de Maistre a écrit ces lignes depuis 1859? Hélas! si le grand philosophe catholique écrivait aujourd'hui, il aurait un mot à changer dans ce passage; dans le Congrès futur, le Père commun des fidèles serait obligé de parler de restitution, car on lui a enlevé les trois quarts de ses États.

Innocent VIII avait donné le titre de roi catholique au roi d'Espagne et à ses successeurs, après qu'il eut entièrement délivré ses provinces de la domination des Maures. Alexandre VI le confirma. Il concéda au même Ferdinand, à Isabelle son épouse, et à leurs héritiers futurs aux royaumes de Castille et d'Aragon, la dignité et les revenus des grands maîtres des ordres militaires de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara. A la prière de Charles VIII, roi de France, il confirma l'ordre de Saint-Michel, institué l'an 1469 par Louis XI, celui des Filles Pénitentes, établi à Paris par Jean Tisserand, franciscain, en l'honneur de sainte Madeleine; et celui des Annonciades, fondé par sainte Jeanne de France ou de Valois, comme on l'a vu plus haut.

Un autre ordre religieux, dont le pape Alexandre VI approuva les statuts et règlements, fut celui des Frères Minimes, fondé par saint François de Paule. Le pape Sixte IV avait déjà approuvé l'institut en 1474, par une bulle datée du 23 mai, et il en nomma François supérieur général. Mais les règlements du nouvel ordre n'avaient pas encore reçu toute leur perfection. Diverses circonstances avaient

obligé d'y faire quelques changements indispensabl
Lorsque le pieux fondateur, aidé des conseils de ses frèr
et surtout des lumières d'en haut, y eut mis la derniè
main (c'était en l'année 1494), il les présenta au pa
Alexandre VI. Le Souverain-Pontife approuva la règle de
religieux Minimes, et cette approbation fut depuis confi
mée par Jules II. Enfin, en 1496, Alexandre VI reçut d'O
rient un moine de Saint-Basile, ambassadeur de Consta
tin, roi de Géorgie. Il venait pour déclarer au Pontife, d
la part de son maître, que le prince et ses sujets reconna
saient le Pape comme Vicaire de Jésus-Christ et se soume
taient sans réserve au décret du concile de Florence tou
chant l'union de l'Église grecque avec l'Église latine.

La sollicitude d'Alexandre VI était universelle. Dès
première année de son pontificat, on le voit travailler ac
vement par son légat, à ramener dans le sein de l'Église l
Hussites de la Bohême; — le 1er juin 1501, ayant été i
formé que beaucoup de livres hérétiques avaient été imp
més dans les diocèses de Cologne, de Trèves, de Mayence
de Magdebourg, il publia une bulle par laquelle il interd
sait d'imprimer à l'avenir aucun livre sans la licence
l'évêque du diocèse, et ordonnait aux mêmes évêques
brûler tous les livres imprimés précédemment, qui contie
draient quelque chose de contraire à la foi catholique, d'i
pie ou de malsonnant; — les rois d'Espagne et de Portug
lui ayant représenté les désordres du clergé de leurs Éta
il en fut fort surpris, dit l'historien Ferréras, et travai
activement à la réforme des abus et à la cessation des sca
dales, puissamment aidé dans cette œuvre par le comm
saire qu'il en avait chargé, et qui s'appelait François Xim
nès. Ce Ximénès est l'illustre cardinal à qui Ferdinand

Catholique et Charles-Quint durent une partie de la gloire de leurs règnes ; le choix d'un tel homme, fait par Alexandre VI, est encore une justification de ce Pape, pour lequel Ximénès se montra toujours plein de respect et de dévouement. Ce fut Alexandre VI qui força Ximénès à accepter l'archevêché de Tolède, le premier siége épiscopal d'Espagne. Ce fut encore Alexandre VI qui nomma le cardinal d'Amboise légat apostolique en France. Tous ses actes pontificaux sont aussi dignes d'un grand et zélé Pape.

Ajouterons-nous qu'il garda jusqu'au dernier moment le plein exercice de ses facultés intellectuelles, signe d'une vie sobre et réglée ; qu'il encouragea les lettres et les arts, et que son règne fut le digne prélude de celui de Léon X ?

Alexandre VI était parvenu à l'âge de soixante-douze ans. Trois ans auparavant, le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, il avait été miraculeusement sauvé d'un terrible danger. Vers quatre heures, il s'entretenait dans sa chambre avec un cardinal et un camérier. Tout à coup un furieux ouragan, accompagné d'une grêle prodigieuse, éclate sur la ville de Rome. Le cardinal et le camérier, sur l'ordre du Pape, vont fermer les fenêtres et échappent ainsi à la mort, car une énorme cheminée, renversée par les vents et l'orage, s'étant affaissée sur les toits, enfonce les étages supérieurs, brise en deux une forte poutre au-dessus du Pontife, et fait tomber à ses pieds trois personnes mortes ou mourantes. Lui-même disparaît enseveli sous les décombres. On l'appelle ; il ne répond pas. On s'empresse, on accourt de tout le palais, on le croit mort. Cependant il avait été épargné. La poutre rompue en deux restait fixée par un bout dans la muraille au-dessus de la tête du Pape, et par l'autre s'abaissait devant lui jusque sur le parquet, formant une voûte

qui le sauva. On trouva le Pontife assis sur son trône, non pas mort, mais seulement étourdi par l'accident; il était néanmoins légèrement blessé à la tête et à la main droite. Dès le 25 juillet, étant parfaitement guéri, il alla lui-même à Sainte-Marie-du-Peuple rendre à Dieu des actions de grâces pour sa conservation [1].

« Le samedi, 12 août 1503, au matin, le pape Alexandre VI se sentit indisposé. Après vêpres, vers trois ou quatre heures du soir, se déclara une fièvre qui ne le quitta pas. Le 16 août, on lui tira environ treize onces de sang, et alors survint une fièvre tierce. Le jeudi, 17, à six heures du matin, il prit médecine; le vendredi, 18 août, vers six ou sept heures du matin, il se confessa à Mgr Pierre, évêque de Culm, qui dit ensuite la messe devant lui, et, après avoir communié lui-même, administra le sacrement de l'eucharistie au Pape, assis sur son lit. Ensuite il acheva la messe. Cinq cardinaux, ceux d'Oristagni, de Cosenza, de Montréal, de Casanova et de Constantinople étaient présents. Le Pape leur dit après qu'il se trouvait mal. A l'heure de vêpres, l'extrême-onction lui fut donnée par l'évêque de Culm, et il expira en présence du dataire et de l'évêque. »

C'est Burchard qui raconte ainsi les derniers moments d'Alexandre VI. Mais cette mort était trop simple et trop naturelle pour ses ennemis; il importait de faire mourir Alexandre VI comme on l'accusait d'avoir vécu. Voici donc comment les ennemis du Pape racontèrent sa mort; nous reproduisons le texte d'un historien qui a ramassé dans son récit tout ce qu'il pouvait y avoir de plus dramatique dans les détails fournis par Guichardin, Tomasi et les autres.

[1] Mary Lafon, *Rome moderne* chap. XII.

« Alexandre et César trouvant bientôt la main de leurs bourreaux trop lente, et voyant que la solde de leur armée épuisait le trésor papal, résolurent de frapper à la fois, dans le Sacré-Collége, et les vieillards qui ne mouraient pas, et les jeunes qui semblaient avoir longtemps à vivre. Le 2 août 1503, le Pape invita tous ceux dont il voulait être héritier à une fête qu'il donnait, disait-il, pour célébrer les victoires de César Borgia, dans son délicieux jardin du Belvédère. Cette fête devant commencer par un banquet, César empoisonna quelques flacons et les remit, avec les instructions accoutumées, au *boutillier* (*bottigliere*); mais, par un effet du hasard, où l'on a vu le doigt de Dieu, Alexandre, comme tous ceux que tourmente un mauvais dessein, descendit avant l'heure au Belvédère. La chaleur étant accablante, il voulut se rafraîchir. Alors le sous-boutillier, à qui on vint demander du vin pour le Pape, croit faire merveille en prenant celui qu'on a mis à part comme le plus rare, et, sans le savoir, donne un flacon empoisonné. Alexandre but avec avidité et sentit sur le champ l'effet du poison. Bien qu'il y eût mis beaucoup d'eau, César Borgia éprouva les mêmes symptômes, quoique moins violents. On les porta tous deux au Vatican, et ils ne se revirent plus dans ce monde. Alexandre, que les Romains avaient surnommé le *Bœuf*, et qui était bien nommé, car il avait une véritable constitution de taureau, lutta huit jours contre la mort, mais sans reprendre connaissance, et sans que le souvenir de César ou de sa fille lui revînt une seule fois. De temps en temps, par un mouvement convulsif, il cherchait une boule d'or dans laquelle était renfermée une hostie, et qui pendait constamment sur sa poitrine. Dans sa superstition impie, il se croyait invulnérable avec ce talisman, et ne l'avait par mé-

garde quitté que ce jour-là. On se hâta de cacher son co
dans une chapelle souterraine de Saint-Pierre. Mais
terreur qu'il inspira de son vivant était si grande, que
cadavre épouvantait encore Rome[1]. »

Voilà comment on écrit encore l'histoire en plein dix
neuvième siècle, même lorsqu'on a le récit de Burchard
dont on se sert si volontiers lorsque cet Allemand raconte
quelque aventure scandaleuse, même lorsqu'on se trouve
en face de ridicules contradictions, même lorsqu'on a le
témoignage de Voltaire, dont le bon sens s'est révolté de ce
fables stupides. Voici en effet ce que dit Voltaire à propo
du récit qui précède : « Le cardinal Bembo, Paul Jove
Tomasi et enfin Guichardin semblent croire que le pap
Alexandre VI mourut du poison,... mais ces historiens n
l'assurent pas positivement. Tous les ennemis du Saint
Siége ont accueilli cette horrible anecdote ; pour moi, j
n'en crois rien, et ma grande raison, c'est qu'elle n'est pa
du tout vraisemblable. Il est évident que l'empoisonneme
d'une douzaine de cardinaux à souper eût rendu le père
le fils si exécrables, que rien n'aurait pu les sauver de
fureur du peuple romain et de l'Italie entière. Un tel crim
n'aurait jamais pu être caché. Quand il n'aurait pas été pu
par l'Italie conjurée, il était directement contraire aux int
rêts de César Borgia. Le Pape était sur le bord du tombea
Borgia, avec sa brigue, pouvait faire élire une de ses cré
tures ; était-ce un moyen de gagner les cardinaux, que d'
faire empoisonner douze[2] ? »

Voltaire dit encore : « J'ose dire à Guichardin : L'Euro
« est trompée par vous, et vous l'avez été par votre passio

[1] Mary Lafon, *Rome moderne*.
[2] *Œuvres complètes*, t. XXIV, pag. 91 et suiv., édition 1801, Tomi

« Vous étiez l'ennemi du Pape, vous avez cru votre haine.
« Il avait à la vérité exercé des vengeances cruelles et per-
« fides contre des ennemis aussi perfides et aussi cruels
« que lui. De là vous concluez qu'un Pape de soixante-
« quatorze ans n'est pas mort de façon naturelle ; vous pré-
« tendez, sur des rapports vagues, qu'un vieux souverain,
« dont les coffres étaient alors remplis de plus d'un million
« de ducats d'or voulut empoisonner quelques cardinaux
« pour s'emparer de leur mobilier. Mais ce mobilier était-il
« si important? Ces effets étaient presque toujours enlevés
« par les valets de chambre, avant que les Papes pussent
« en saisir quelques dépouilles. Comment pouvez-vous croire
« qu'un Pape prudent ait voulu hasarder pour un si petit
« gain une action aussi infâme, une action qui demandait
« des complices et qui tôt ou tard eût été découverte? Ne
« dois-je pas croire le journal de la maladie du Pape plutôt
« qu'un bruit populaire? Ce journal le fait mourir d'une
« fièvre double-tierce; il n'y a pas le moindre vestige de
« preuve en faveur de cette accusation intentée contre sa
« mémoire. Son fils Borgia tomba malade dans le temps de
« la mort de son père : voilà le seul fondement de l'histoire
« du poison [1]. »

Un dernier mot sur le poison des Borgia, que nul chimiste ne connaît, qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici. Voici ce que Paul Jove en dit, à propos de la mort de Djem : « C'était
« une poudre de sucre qui, pour plus d'illusion, était d'une
« merveilleuse blancheur et d'une saveur peu désagréable.
« Ce n'était pas, comme les poisons actifs, par un effet
« énergique et soudain qu'elle accablait les esprits vitaux ;

[1] *Dissertation sur la mort de Henri IV.*

« c'était en pénétrant insensiblement les veines qu'elle fa
« sait ses progrès mortels. » Paul Jove ajoute : « C'est pa
« ce poison qu'ensuite Alexandre, dit-on, fit périr quelque
« cardinaux opulents, et finit par se tuer lui-même, un
« bouteille ayant été changée par inadvertance. » Le card
nal Orsini avait traîné peut-être un mois, comme Djem
Alexandre mourut du jour au lendemain, selon les uns, (
huit jours selon d'autres. Le cadavre du cardinal ne témo
gnait pas, dit Nardi, d'une mort violente; Guichardin assu
que le corps d'Alexandre, exposé selon l'usage dans l'Égl
de Saint-Pierre, était noir, enflé, difforme, et portait
signes manifestes du poison. Le poison des Borgia, qu
appelait *cantarelle,* aurait donc agi bien diversement su
cardinal Orsini et sur Alexandre[1].

La cause est jugée; on peut s'en tenir au jugement
Voltaire et au journal de Burchard.

Nous avons parcouru rapidement l'histoire du p
Alexandre VI. Obligé de nous arrêter à chaque pas p
repousser des accusations et réfuter des calomnies, n
n'avons pu, comme pour d'autres Papes, nous contenter
simple récit des faits. On conçoit aussi qu'il nous était
possible d'entrer dans tous les détails; il n'y a pas un
de la vie d'Alexandre VI et de César Borgia qui n'ait p
à la malignité des historiens ennemis de ce Pontife. N
en avons dit assez, croyons-nous, pour éclairer les esp
de bonne foi; si nous n'avons pas complétement trait
question, nous en avons examiné les principales phases.
les accusations que nous avons fait connaître, on peut ju
des autres; par la facilité avec laquelle nous avons pu

[1] M. La Rochelle, *les Droits du Saint-Siége,* dans une note.

pousser les plus graves, on peut juger que les moindres ne reposent pas sur de plus sérieuses autorités.

Au point donc où nous sommes parvenu, nous pouvons dire : le pape Alexandre VI a été calomnié ; sa vie privée ne fut pas scandaleuse, même avant son élévation au Pontificat ; depuis qu'il fut assis dans la chaire de saint Pierre, elle fut toujours édifiante : — Alexandre VI fut un grand roi et un grand Pape.

LES PAPES

ET

LE PROTESTANTISME.

Nous arrivons à l'une des époques les plus importantes de l'histoire de l'Église et des Papes ; avec le seizième siècle commence une révolution dont les conséquences se font sentir encore de nos jours, et à laquelle il serait nécessaire de consacrer plus de pages que celles dont nous pouvons encore disposer. Mais nous ne devons pas perdre de vue le but principal que nous nous sommes proposé en entreprenant cet ouvrage : c'est surtout la figure de la Papauté que nous voulons étudier, c'est cette grande institution que nous essayons de venger contre les calomnies dont les ennemis de l'Église la poursuivent. À mesure que les événements s'accumulent et se pressent, nous sommes obligé de concentrer de plus en plus l'attention sur notre principal objet, et, quand nous nous en écartons, c'est afin de mieux faire comprendre et le rôle et l'action des Papes au milieu de cet effrayant tourbillon qni emporte l'humanité depuis bientôt quatre siècles.

Un jour, nous l'espérons, nous pourrons revenir s
travail et le compléter, et, en rétablissant les véritable
portions des faits, nous montrerons que toujours l'É
et par conséquent la Papauté, a présidé aux destinée
nations, heureuses quand elles se laissent guider par
mière que Jésus-Christ a apportée en ce monde, ma
reuses quand elles abandonnent la voie et ne suivent
que les fausses lueurs des passions et de l'orgueil.

Jules II, qui achève l'œuvre d'Alexandre VI; Léo
qui préside à la Renaissance, qui prépare la vraie réf
au concile de Latran, et qui voit commencer la fauss
forme, sont les deux plus remarquables figures qui se
sentent d'abord à nous. Avant d'étudier le pontifica
leurs successeurs, nous parcourrons rapidement, dan
chapitre spécial, l'histoire des commencements du pr
tantisme et de son établissement dans les différents pa
l'Europe, afin de pouvoir plus facilement ensuite comp
dre la conduite des Papes au milieu des événements
duits par cet immense et funeste mouvement.

I

PONTIFICAT DE JULES II.

Les cardinaux, réunis en conclave au nombre de trente-huit après la mort d'Alexandre VI, élurent pape François Piccolomini, neveu de Pie II, qui prit le nom de Pie III, en mémoire de son oncle (23 septembre 1503). On pouvait attendre beaucoup des vertus et des grandes qualités du nouveau Pontife; mais il tomba malade presque aussitôt après son élection, et mourut le 18 octobre suivant, sans avoir pu travailler aux réformes qu'il méditait.

Alors parut l'homme qui devait être, selon l'expression d'un historien, le Moïse de l'Italie [1]. C'était le cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV, qui l'avait fait cardinal. Né dans le bourg d'Albizzola ou Abizal, près de Parme, et successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Bologne et d'Avignon, Julien de la Rovère fut élu à l'unanimité par le conclave, qui reconnaissait le besoin qu'avait le Saint-Siége d'un bras ferme et vigoureux (31 octobre 1503). Le nouveau Pontife prit le nom de Jules II.

[1] Audin, *Histoire de Léon X*.

Un jour, nous l'espérons, nous ... l'opposition qu'il a...
travail et le compléter, et, en ré... qu'il avait été cherc...
portions des faits, nous mon... ...les II ne songea plus q...
et par conséquent la Papa... ...ie, à délivrer l'Italie de la do...
nations, heureuses quar... ...enir la puissance des Turcs, ...
mière que Jésus-Chri... ...us ne connaissons pas dans l'histo...
reuses quand elles ... ...me prédestiné à porter une couron...
que les fausses l... ...ui, comme Jules II, toutes les qualités
Jules II, ...nis. Trouvez dans sa vie un instant où v...
qui préside... ...sur sa figure la passion qui agite son âme
au conci... ...rable à l'œil comme à l'oreille, et cepend...
forme ... à la dissimulation ; hardi à concevoir un pro...
sen... imprudent quand il s'agit de l'exécuter ; sa déter...
le ... est prompte et toujours calculée. Il est patient d...
l'infortune, courageux dans le danger, miséricordieux d...
la victoire. Vous pouvez rêver pour lui toutes sortes ...
grandeurs, il remplira toujours dignement les vues d...
Providence. »

Jules II fut un grand Pape et un grand roi. On lui a... proché son esprit militaire : il faudrait prouver qu'il en... prit des guerres injustes. Ce qu'il voulait avant tout, c'é... l'indépendance du souverain Pontificat, indépendance nécessaire à la souveraineté spirituelle et à la liberté ... l'Église. Pour assurer cette indépendance, il fallait f... reconnaître l'autorité du Pontife dans tous les États de l'... glise : sur ce point Jules II acheva l'œuvre d'Alexandre ... il fallait aussi empêcher que l'Italie fût soumise à ... influence prépondérante du dehors : Jules II atteignit le... en chassant de l'Italie ceux qu'il appelait les Barbares. ... intérêts de la Papauté et de l'Italie sont intimement li... ce qui fait la grandeur de l'une fait aussi la grandeur

l'autre. En choisissant Rome pour le lieu où serait posée la pierre fondamentale de son Église, Dieu a donné à l'Italie une mission qu'elle ne peut oublier sans déchoir. L'Italie est chargée de la garde du souverain Pontificat; c'est à elle qu'est confiée la défense des États de l'Église; si elle manque à ce devoir, elle en est aussitôt punie par l'anarchie et par l'invasion étrangère. La Papauté a été le salut de l'Italie, elle seule est la raison d'être de l'indépendance de cette contrée, qui a toujours excité les convoitises des conquérants étrangers, depuis que ce n'est plus elle qui tient le monde sous son empire, et, grâce à la Papauté, au lieu de la domination matérielle qu'elle exerçait autrefois, elle exerce une domination morale bien plus glorieuse et plus profitable pour elle. Saint Léon le Grand sauva l'Italie des dévastations d'Attila; ses successeurs l'arrachèrent à l'avilissante domination des empereurs byzantins; plus tard au joug oppresseur des Lombards; plus tard encore aux dures étreintes des empereurs allemands, qui oubliaient pourquoi ils étaient empereurs. L'action lente et sûre de la Papauté avait brisé successivement tous les conquérants venus du dehors; à la fin du quinzième siècle, l'Italie s'appartenait à elle-même: il ne restait plus qu'à arrêter les nouvelles prétentions de la France, et à donner au temps de nationaliser complétement la dynastie qui régnait au midi. Jules II poursuivit énergiquement ce but et l'atteignit un moment; mais tous les États italiens ne le comprirent pas, et le manque d'union laissa encore, pendant un demi-siècle, l'Italie exposée aux coups de l'étranger.

L'Italie a l'unité de la religion, de la langue, des habitudes, des intérêts de la politique même; en aspirant à une unité plus complète encore, elle se trouve obligée de com-

[illegible]

est si profond : *Justitia elevat gentem,* c'est la justice qui élève les nations.

On dit que les premières paroles de Jules II en apprenant son élection furent celles-ci : « Seigneur, délivrez-nous des « Barbares ! » Ces mots étaient le programme de son Pontificat. Presque toute l'Italie se trouvait alors au pouvoir de l'étranger ; mille petits tyrans se disputaient la possession des villes, et le patrimoine de saint Pierre n'était pas délivré de tous les usurpateurs, parmi lesquels il fallait surtout compter César Borgia, qui voulait se rendre indépendant dans la Romagne, et les Vénitiens, qui s'étaient emparés de presque tout le littoral des États de l'Église. Les Vénitiens avaient surpris Faenza, et menaçaient les autres places de la Romagne. Jules II envoya des ambassadeurs à Venise pour réclamer en faveur des droits du Saint-Siége ; on ne l'écouta pas. Alors il se décida à frapper un grand coup, qui pouvait seul amener l'expulsion des Vénitiens des États de l'Église. César Borgia, maître de la Romagne, avait été obligé de se réfugier à Naples, à la mort d'Alexandre VI. Il contribua à l'élection de Jules II, entre les mains de qui il remit les conquêtes qu'il avait faites ; mais ses lieutenants refusèrent d'obéir ; l'un d'eux même, qui gouvernait Césène, fit pendre aux créneaux de la citadelle le porteur des ordres du prince. Les villes, délivrées par César des bandits qui les pillaient, lui restaient fidèles malgré lui : le Pape pensa que César excitait sous main la révolte qu'il condamnait en apparence, qu'il fallait mettre un terme à un état de choses si contraire à l'autorité pontificale, si favorables aux entreprises des Vénitiens. Il fit arrêter César, et le confina dans un château qui retint, du nom du duc de Valentinois, le nom de tour de Borgia.

Dès lors la Romagne fut facilement soumise, et Jules relâcha César, qui alla vivre à Naples. Il allait quitter ce ville quand, au mépris d'un sauf-conduit que lui avait dé vré Gonsalve de Cordoue, il fut arrêté et transporté Espagne, et enfermé dans le château-fort de Médina Campo. Il parvint à s'échapper deux ans après, et se ré gia à la cour de son beau-frère, Jean d'Albret, roi Navarre. Il remplit alors diverses fonctions importantes; finit par être tué d'un coup de feu, dans un combat con les Maures, devant le château de Viana, le 12 mars 150 On a vu ce qu'il faut penser de cet homme extraordinai « L'étude sérieuse de son histoire, dit M. Haas [1], prou combien il était doué d'activité, de courage et de résolutio Ses adversaires ont reconnu sa libéralité, son éloquen son savoir, son goût pour la science et les beaux-arts; m en même temps ils ont voulu en faire un monstre de cruau de rapine, de déloyauté et de débauche. Il est difficile comprendre comment, avec de tels défauts, il parvin conquérir et à conserver la considération des premi princes de l'Europe, à punir les révoltes des grands d'Ital et à fonder un pouvoir d'une courte durée, il est vrai, m dont la perte fut le résultat de la trahison plus que de fautes. Le respect universel et la fidélité des siens l'ent nèrent même dans sa chute. » Ce jugement est celui l'histoire impartiale.

L'éloignement de César Borgia laissait à Jules II tout liberté de son action. On ne savait pas encore s'il reste l'ami de Louis XII, comme il l'avait été avant son Ponti cat, ou s'il se tournerait du côté des Espagnols qui avai

[1] *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, art BORGIA, traduction Goschler.

contribué à son élection : tout devait dépendre de ce que feraient les deux puissances qui se disputaient l'influence en Italie, car ce que voulait le Pape, c'était l'indépendance du Saint-Siége et de la péninsule. Il resta d'abord en bons termes avec l'Espagne et avec la France, et l'amitié de Louis XII lui permit d'établir fortement la position du Saint-Siége. Mais cette amitié faillit disparaître dès les premières années du Pontificat. Louis XII avait franchi les Alpes pour venger la défaite de Charles VIII : maître du duché de Milan, dont il envoyait le duc Ludovic le More, mourir en France; tranquille du côté des Vénitiens, qui redoutaient ses armes, il songeait à la conquête de Naples, qui lui aurait donné l'Italie, avec l'Italie la Méditerranée, et avec la Méditerranée l'Orient, rêve de Charles VIII, qu'il espérait réaliser. Déjà il menaçait la Romagne, lorsque Jules II jugea qu'il était temps d'opposer une digue au torrent. La gravité des circonstances et l'ardeur toute guerrière de son caractère le placèrent lui-même à la tête de ses troupes. Entouré de vingt-quatre cardinaux, et avec quatre cents hommes d'armes, il marche sur Pérouse, d'où il chasse le tyran qui l'opprime; Baglioni implore sa clémence, et Jules II lui pardonne. Le Pape marche ensuite contre Bologne où Bentivoglio régnait par la terreur et le sang : Bentivoglio voulait faire ses conditions; Jules II le déclare rebelle par une bulle datée de Césène, 10 octobre 1506, et le lendemain il entra dans Bologne, dont il rétablit les anciennes franchises, comme il avait fait à Pérouse.

Mais les Vénitiens refusaient toujours de rendre Rimini, Faenza et les places qu'ils possédaient sur la côte. Jules II ne pouvait laisser entre leurs mains une partie si importante des États de l'Église; l'intégrité de ces États

était nécessaire à leur défense. Il sut habilement profiter de la jalousie qu'excitait la puissance croissante de Venise, pour former contre les Vénitiens une ligue formidable, qui reçut le nom de ligue de Cambrai, de la ville où elle fut conclue : l'empereur Maximilien, le roi de France, Louis XII, et le roi d'Espagne, Ferdinand, attaquèrent ensemble la république de Venise, pendant que le Pape demandait hautement la restitution des villes enlevées au Saint-Siége, menaçant, en cas de refus, de mettre en interdit la ville de Venise et toutes les terres qui en dépendaient. Louis XII battit les Vénitiens à Agnadel ; Maximilien envahit la Romagne pour les en chasser ; la fière république fut obligée d'implorer la paix. Le doge écrivit au Pape dans les termes les plus soumis, le laissant maître d'imposer les satisfactions qu'il lui plairait. Jules II avait atteint son but : il ne voulait que forcer les Vénitiens à respecter les possessions du Saint-Siége ; il ne voulait pas leur ruine. Il se montra facile, et pria les alliés de leur rendre la paix, en même temps qu'il les relevait des censures encourues (20 février 1510). Mais Maximilien et Louis XII voulaient poursuivre leurs succès ; il n'était pas difficile de reconnaître que le second songeait à se rendre maître de toute l'Italie.

Jules II, qui avait pénétré ses desseins, ne pouvait plus en douter, en le voyant refuser de terminer une guerre qui n'avait plus d'objet, puisqu'elle avait été entreprise pour forcer les Vénitiens à rendre au Saint-Siége ce qu'ils avaient usurpé. Afin de forcer Louis XII à se déclarer ouvertement, il lui demanda la restitution de quelques villes pontificales où il tenait garnison. Le roi de France refusa encore. L'occasion était fournie à Jules II de délivrer l'Italie. Il excommunia Louis XII, et détacha de l'alliance de ce prince les

Suisses, et les rois d'Espagne et d'Angleterre; en 1511, une Sainte-Ligue ou Sainte-Union fut conclue entre Ferdinand, les Suisses, le sénat de Venise et le Pontife. L'Italie se trouva partagée en deux camps: d'un côté, les Français, qui avaient avec eux quelques cardinaux rebelles; de l'autre, les Espagnols soutenus par le Pape et par les Vénitiens. A la guerre Louis XII ne craignit pas d'ajouter le schisme. Il convoqua à Orléans, puis à Tours, une assemblée du clergé de France, qui osa décider que le roi pouvait justement faire la guerre au Pape, parce que celui-ci faisait la guerre au duc de Ferrare, allié de la France, comme si le Pape n'avait pas le droit de soumettre un rebelle et de défendre les possessions du Saint-Siége. Louis XII alla même jusqu'à convoquer à Pise, sans le Pape et contre lui, un prétendu concile œcuménique pour la réforme de l'Église. Ce soi-disant concile général, ouvert à Pise au mois de novembre de l'année 1511, ne réunit que des Français et quelques Allemands envoyés par Maximilien, un moment ébranlé dans l'espoir peut-être de devenir Pape, car ce fut une des ambitions de cet empereur, qui aurait voulu posséder à la fois les deux glaives. Le temps n'était pas au schisme, et la cause de Louis XII était trop évidemment mauvaise. Aucune ville ne voulut subir le prétendu concile, qui se transporta d'un endroit à l'autre, de Pise à Milan, de Milan à Arles et à Lyon. Les travaux de cette assemblée ne furent qu'une pâle copie des actes du concile de Bâle; le concile ne fut reconnu nulle part, et finit par se dissoudre de lui-même, lorsque Jules II eut subitement fait tomber la puissance française en Italie.

Les armes de Louis XII réussirent d'abord mieux que son concile. Avant même la conclusion de la Ligue, la lutte

avait commencé contre le Pape et contre les Vénitiens. Jules II faillit une fois être surpris dans Bologne. Une autre fois, pendant le siége de la Mirandole, qu'il voulait enlever au duc de Ferrare, il faillit encore être pris comme il sortait de son quartier pour aller au camp; sans une neige abondante qui l'obligea de retourner sur ses pas, il tombait dans une embuscade que le chevalier Bayard avait dressée. Il eut à peine le temps de rentrer dans le château où il demeurait, et l'ennemi l'atteignait, lorsqu'on fit lever le pont-levis. Ces dangers ne lui firent rien rabattre de son courage. Le siége de la Mirandole traînait en longueur : impatient de cette lenteur, il se rendit au camp pour accélérer les travaux. Son âge, il était septuagénaire, et ses infirmités ne l'empêchèrent pas de visiter tous les quartiers; il voulut même se loger à la portée du canon. Il montrait une intrépidité et une intelligence qui auraient fait honneur aux plus habiles généraux. On était en hiver, la gelée devint assez forte pour permettre de monter à l'assaut à la faveur de la glace du fossé. La Mirandole fut réduite à capituler, et le Pape entra victorieux par la brèche, le 20 janvier 1511. On s'est plu à insister sur ces circonstances, et à représenter Jules II allant, le casque en tête et la cuirasse sur le corps, ce qui est faux, visiter les ouvrages, encourager les soldats, presser les travaux. Sans doute ce n'est pas ainsi qu'on aime à se figurer le Souverain-Pontife, le Père commun des chrétiens, dont les mains doivent plus souvent s'étendre pour bénir que pour frapper; mais, avant de condamner Jules II, il faut se demander si la gravité des circonstances n'exigeait pas cette énergie extraordinaire, si le roi n'avait pas à remplir son devoir de roi pour sauver l'indépendance du Pontife et de l'Italie. Enfin, à ceux qui

accusent Jules II, il faut répondre que la guerre soutenue par lui était juste, et qu'elle avait pour but de mettre à l'abri de toute atteinte une autorité dont la liberté importe au monde entier.

De nombreuses et éclatantes victoires remportées par les Français semblaient d'abord déconcerter la Sainte-Ligue. Le duc de Nemours, Gaston de Foix, surnommé *le Foudre d'Italie*, gagna coup sur coup les batailles de Bologne, de Brescia et de Ravenne (1512), mais cette dernière lui coûta la vie, et les désastres commencèrent. En même temps que les Suisses attaquaient le Milanais, les Anglais attaquaient la France par le Nord : le roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien étaient entrés activement dans la Ligue. Le Milanais fut perdu, et le fils de Ludovic le More, Maximilien Sforce, rentra à Milan ; les Génois abandonnèrent la France, l'Italie était délivrée, mais ce ne devait pas être pour longtemps.

Cependant Jules II avait répondu au faux concile de Pise par le concile général de Latran, qu'il ouvrit en personne le 3 mai 1512 : c'était le dix-septième concile œcuménique et le cinquième de Latran. On y compta plus de cent évêques, archevêques et patriarches, un grand nombre de docteurs, de chefs d'ordre et d'abbés. Le général des Augustins, Égidius de Viterbe, fut chargé de prononcer le discours d'ouvertures ; il fit une vive description des maux qui affligeaient l'Église, et que le concile devait travailler à guérir : « Peut-on, s'écria-t-il, peut-on voir aujourd'hui sans gémir « et sans verser des larmes de sang, les désordres continuels « et la corruption de ce siècle pervers, le dérèglement « monstrueux qui règne dans les mœurs, l'ignorance, « l'ambition, le libertinage, l'impiété, triompher dans le « lieu saint, d'où les vices devraient être éternellement

« bannis ? Qui de nous pourrait regarder d'un œil sec, et
« sans être pénétré de douleur, les campagnes d'Italie tein-
« tes, arrosées, et, si j'ose m'exprimer ainsi, plus imbibées
« de sang humain qu'elle ne le sont des eaux du ciel?
« L'innocence est opprimée, les villes nagent dans le sang
« de leurs habitants, égorgés sans pitié ; les places sont
« jonchées de morts ; toute la république chrétienne a
« recours à vous ; elle implore votre protection : il n'y a
« qu'un concile qui puisse remédier au déluge de misères
« qui l'inonde et la désole. » Jules II connaissait bien le
mal, et il avait résolu d'y remédier : il ne travailla pas avec
moins d'ardeur à la réforme des abus qu'à l'indépendance
temporelle de son Siége ; le concile de Latran est le vivant
témoignage de la sollicitude des Papes pour la pureté de la
discipline et l'intégrité de la foi ; l'Église catholique n'atten-
dit pas la terrible tempête du protestantisme pour songer à
se débarrasser des abus qui arrêtaient son action salutaire.

Voici comment Jules II indiqua lui-même le but de l'as-
semblée : « Ce saint concile de Latran indiqué par nous,
« nous y avons pensé bien des fois étant encore dans un
« rang inférieur. Appelé au faîte du souverain apostolat,
« nous avons résolu de le célébrer, mais pendant que,
« avant que de le commencer, nous nous efforçons d'apai-
« ser les guerres allumées entre les chrétiens, et de rame-
« ner les brebis égarées au bercail du Seigneur, tout à
« coup une hérésie intestine, par l'instigation de Satan,
« le perturbateur de toutes les bonnes œuvres, envahit la
« maison de Dieu dont la sainteté est la véritable parure.
« Afin donc que cette peste contagieuse ne s'étende pas
« davantage et n'infecte pas peu à peu le troupeau du
« Christ qui nous a été confié, nous, veillant continuelle-

« ment à notre office de pasteur, et répétant à nous-même « cette parole d'Isaïe : *Prenez conseil, assemblez le conseil,* « nous n'avons pas cru devoir attendre plus longtemps. « Nous nous sommes donc réunis, vénérables frères, et « vous, bien-aimés fils, en ce jour solennel, dans cette « basilique de Latran, afin que, assemblés dans le Saint-« Esprit, nous choisissions la voie de la vérité, et que, « rejetant les œuvres de ténèbres, nous revêtions les armes « de la lumière. Nous vous exhortons ainsi dans le Sei-« gneur, fixant vos regards sur Celui qui est la voie, la « vérité et la vie, à proposer librement votre avis, cherchant « à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes. Car nous espérons « dans ce saint concile, avec la coopération du Seigneur, « extirper complètement les ronces et les épines du champ de « l'Église, ramener les mœurs dépravées à un état meilleur, « concilier la paix entre les princes chrétiens, et com-« biner des expéditions contre les ennemis de la foi divisés « entre eux, afin que, par cet étendard sacré de la foi, qui a « si heureusement inauguré ce saint concile, nous puissions « vaincre les embûches de l'antique ennemi. » Jules II faisait allusion, dans cette dernière phrase, à la fête de l'Invention de la sainte Croix, célébrée le jour de l'ouverture du concile.

Il ne put se tenir que cinq sessions pendant la vie de Jules II. La première, qui se tint le 10 mai, fut signalée par un discours de Bernard, archevêque de Spalatro, qui montra à quels périls l'Italie se trouvait exposée de la part des Turcs, à cause de ses divisions et des querelles des princes chrétiens : « Il ne faut, dit-il, qu'une nuit à ces enne-« mis du nom chrétien pour se rendre des pays qu'ils « possèdent aux villes de la Marche d'Ancône. Et, vous le

« savez, il n'y a parmi eux nul respect pour le s«
« pitié pour l'enfance, nulle considération pour
« lesse. J'ai vu moi-même ces choses ; j'ai vu de
« pres yeux ces farouches ennemis ravageant
« faubourgs de notre infortunée métropole de
« dévastant tout par le fer et le feu, traînant
« misérable captivité les enfants des deux sexes, e
« Votre Sainteté et les miens. Ils ont vu les mêm
« dans leurs villes, les douze suffragants de Votre
« et les miens. Il y a de plus ici un témoin bien
« et qui sait le tout par expérience, le primat de
« Hongrie, l'archevêque de Strigonie, qui, aya
« ces jours derniers leur cruelle invasion sur no
« triotes de la Dalmatie, de l'Illyrie, de la Croat
« Pannonie, ou plutôt contre toute la chrétient
« des larmes amères. Souvent, Très-Saint Père
« souvent moi-même, infortuné que je suis, au
« où j'assistais aux offices divins, j'ai été contraint
« les ornements épiscopaux, de prendre les arme
« rir aux portes de la ville, de consoler et d'enco
« peuple de Spalatro que m'a confiée votre bien
« apostolique, et de m'avancer contre ceux qui o
« notre sang. » « C'est ainsi qu'étaient représenté
rêts généraux de la chrétienté au concile de Latran

Dans la deuxième session, qui eut lieu le 17 ma
fut présidée, comme la première, par le Pape en p
on condamna tout ce qui avait été fait ou pouvait
par l'assemblée des schismatiques, soit à Pise, soi
ou ailleurs. C'est dans l'intervalle de cette session
troisième, qui n'eut lieu que le 3 décembre suiv
Jules II vit triompher partout sa politique. Louis

teur du schisme et du conciliabule de Pise, n'éprouva plus que des revers : les Français furent obligés d'évacuer Bologne, Milan, Gênes, et enfin toute l'Italie; les Suisses arrivèrent au secours du Pape; les villes italiennes se soumirent, les Médicis rentrèrent à Florence, et tous les princes de l'Europe envoyèrent leurs ambassadeurs au concile, à l'exception de Louis XII qui s'opiniâtrait dans le schisme. La troisième et la quatrième session furent encore présidées par le Pape; on y condamna les cardinaux rebelles, et l'on anathématisa la Pragmatique sanction que Louis XII avait remise en vigueur. Jules II, étant tombé malade, ne put assister à la cinquième session, qui se tint le 16 février 1513. On y lut une bulle que le Pape avait publiée dès l'année 1505, et par laquelle il frappait de nullité l'élection pontificale qui serait entachée de simonie, qu'on eût promis, donné ou reçu de l'argent, des terres, des emplois et des bénéfices, par soi-même ou par d'autres, en quelque manière que ce fût; quand même, dans ce cas, l'élection aurait été faite par la voie des deux tiers des cardinaux, ou de tous unanimement, ou par voie d'accession et sans scrutin. La bulle déclarait en outre l'élu privé du cardinalat et de toute autre dignité ou bénéfice qu'il aurait possédé auparavant, et inhabile à en posséder aucun dans la suite. Les mêmes peines atteignaient ceux qui avaient concuru à l'élection simoniaque, et la bulle prononçait qu'on ne serait pas schismatique en refusant d'obéir au simoniaque, contre qui il faudrait au contraire implorer le secours du bras séculier pour l'empêcher de s'ingérer dans le gouvernement de l'Église, s'il essayait de le faire.

Jules II fit lire, dans la cinquième session, une seconde bulle confirmant la première : « Considérant, y disait-il, de

« quelle gravité et de quel malheur seraient les élections a
« térines des vicaires du Christ en terre, et quel détrin
« elles pourraient apporter à la religion chrétienne, sur
« dans ces temps si difficiles, où toute la religion chrétie
« est tourmentée de diverses manières ; — voulant, au
« que nous le pouvons, obvier aux artifices et aux em
« ches de Satan, ainsi qu'à la présomption et à l'ambi
« humaines ; — afin que les lettres susdites soient d'au
« mieux observées qu'il sera constaté plus clairem
« qu'elles ont été approuvées et renouvelées après une m
« et saine délibération du saint concile, quoique, pour l
« force et leur validité elles n'eussent pas besoin d'a
« approbation ; — mais, par surabondance de précautio
« pour ôter aux malintentionnés et aux prévaricateurs t
« sujet d'user de fraude et de malice, et pour donner d
« tant plus de force à ces lettres qu'elles auront été app
« vées par un plus grand nombre de Pères aussi disting
« — Nous, de l'autorité et de la plénitude de la puiss
« apostolique, ce saint concile de Latran y donnant
« approbation, nous approuvons les lettres susdites, n
« les renouvelons dans tous leurs points, décrets, pei
« défenses, et ordonnons qu'elles soient inviolablemen
« irréfragalement observées à perpétuité. »

Le concile approuva, et la réforme se trouva ainsi co
mencée par le chef même de l'Église.

Jules II avait alors soixante-douze ans. Usé par l'âg
par les travaux, il vit venir la mort avec le plus grand cal
Dès le 4 février, il appela auprès de son lit le maître
cérémonies, et lui dit que la dissolution de son corps é
proche, que déjà sa vie était entre les mains de Dieu, q
ne pensait plus à la santé, mais que son corps mourrait d

peu et se résoudrait en poussière. « Je remercie Dieu, ajouta-
« t-il, de ce qu'il me donne une si bonne mort, telle que
« tout chrétien peut la désirer, et non une mort imprévue
« et subite, comme il est arrivé à beaucoup de Papes, qui
« furent enlevés si promptement qu'ils ne purent mettre
« ordre ni à leurs affaires, ni à leurs funérailles, ni au salut
« de leur âme. » Il recommanda ensuite au maître des
cérémonies d'avoir soin de son corps qui allait mourir, non
pas jusqu'à mettre trop de pompe à son enterrement, ce
qu'il n'avait pas mérité, mais en évitant une malséante lési-
nerie.

Le 20 février, il reçut les derniers sacrements de la main
du cardinal-évêque d'Ostie, doyen du Sacré-Collége. Les
Cardinaux, qui désiraient recevoir une dernière fois sa
bénédiction, vinrent se ranger autour de son lit. Il les pria
d'intercéder pour lui auprès de Dieu, parce qu'il avait été
un grand pécheur, et n'avait pas gouverné utilement l'Église,
comme il aurait dû. Il leur recommanda de procéder à
l'élection de son successeur avec une parfaite intégrité, sui-
vant la bulle qu'il avait publiée et qui venait d'être approu-
vée dans le concile. Il leur fit remarquer d'ailleurs que
l'élection du Pontife appartenait aux cardinaux et non au
concile, et que les cardinaux absents devaient être admis à
l'élection, c'est-à-dire les cardinaux légitimes et véritables,
et non ceux qui avaient été privés de leur dignité comme
rebelles et schismatiques. « Quant à ceux-ci, dit-il, comme
« Julien de la Rovère et comme homme, je leur pardonne
« et leur remets toutes les injures. » En effet il ouvrit la
main, les bénit et pardonna, en recommandant de leur faire
connaître cette disposition de sa part. « Mais, ajouta-t-il,
« comme Jules et comme pontife, nous voulons absolument

« qu'on observe la justice et qu'on ne les admette d'aucune
« manière, non-seulement dans le conclave, mais pas même
« dans la ville.»

Jusque-là le Pape avait parlé en latin, employant le pluriel, comme lorsqu'il parle avec autorité, afin de marquer que c'était le Pontife qui agissait. Il s'exprima ensuite en italien, pour s'occuper des affaires moins importantes, et pour marquer que c'était désormais l'homme et non le Pontife qui parlait. Ainsi il témoigna le désir que son neveu, le duc d'Urbin, fût vicaire à vie de Pesaro, qu'il avait conquis et où il avait su acquérir l'affection du peuple; puis il recommanda à la bienveillance des cardinaux les divers membres de sa famille, et il leur donna sa bénédiction. Les cardinaux étaient attendris jusqu'aux larmes. Jules II expira la nuit suivante, protestant d'avoir éprouvé dans son Pontificat des sollicitudes si poignantes, qu'elles pouvaient être comparées au martyre. Il était âgé de soixante-douze ans, comme on l'a dit plus haut.

Voici le jugement que porte de ce Pape un historien[1] :

« François I[er] disait de Jules II, en s'adressant à Léon X:
« Nous n'avons pas eu d'ennemi plus acharné, nous n'avons
« pas connu de guerrier plus terrible sur le champ de ba-
« taille, de capitaine plus prudent. En vérité sa place était à la
« tête d'une armée plutôt que de l'Église.» C'est un jugement que nous n'acceptons pas : Jules II fut encore plus grand Pape que grand homme de guerre. Si, pour être Pape, il faut savoir protéger les droits de l'autorité menacée par quelques cardinaux schismatiques, défendre dans un concile les enseignements apostoliques, n'appeler dans ses conseils

[1] Audin, *Histoire de Léon X*, chap. XIV.

que des hommes de science et de piété, donner au monde l'exemple d'une chasteté de mœurs irréprochables, veiller sans cesse à l'administration de la justice, garder la foi jurée, pardonner à ses ennemis, se confier en Dieu dans l'infortune, faire l'aumône, aimer les pauvres, épargner le trésor public, n'en distraire pas un denier pour les siens, puis mourir en bon chrétien, Jules II était digne de la tiare.

« Nous avons de la peine à nous séparer de ce Pontife roi. Écoutons-le encore un moment; voici ce qu'il écrivait de son lit de mort] à son frère, le cardinal Sixte Gaza de la Rovère: « Mon cher frère, vous ne comprenez pas pourquoi je « me fatigue ainsi au déclin de la vie. A l'Italie, notre mère « commune, je voudrais un seul maître; ce maître, ce serait « le Pape; mais je me tourmente inutilement : quelque « chose me dit que l'âge m'empêchera d'accomplir ce pro- « jet. Non, il ne me sera pas donné de faire pour la gloire « de l'Italie tout ce que mon cœur m'inspire. Oh! si j'avais « vingt ans de moins! si je pouvais vivre au-delà du terme « ordinaire, seulement assez pour réaliser mes desseins! « Mais j'ai bien peur que toutes mes fatigues ne soient « dépensées en vain! »

« N'est-ce pas un beau rêve, continue l'historien que nous citons, que l'idée de cette monarchie italienne sous le sceptre d'un Pape tel que de la Rovère? Que n'eût pas été Rome sous un prince qui se levait à quatre heures du matin, ne dormait qu'une ou deux heures, à table ne mangeait qu'un œuf et un peu de pain, et qui, après avoir [illegible] les Baglioni, les Bentivogli, les Vénitiens, les Français, [illegible] la Mirandole, réduit Bologne, enlevé aux ennemis du Saint-Siége trente places fortes, doté sa capitale [illegible]

de places magnifiques, d'aqueducs grandioses, mourut en laissant plusieurs millions? C'est alors que Jules aurait pu mettre en pratique cette maxime qu'il aimait à répéter: les belles-lettres sont de l'argent pour le peuple, de l'or pour les nobles, des diamants pour les princes. »

Mais la Providence ne voulait pas alors pour la Papauté une puissance qui eût pu la faire considérer comme une institution purement temporelle. La Papauté est la tête et le cœur de l'Italie; c'est à l'Italie catholique, si elle comprend ses véritables intérêts, de se constituer son rempart et de s'abriter en même temps sous sa protection. Il n'est peut-être pas bon que le Pape soit le maître temporel de toute l'Italie; mais il en est naturellement le souverain moral, et si ce grand pays pouvait un jour former une vraie confédération, rien ne s'opposerait à ce que le Pape en fût le président. L'Italie aurait ainsi un magnifique rôle à jouer de nos jours. A l'abri de la domination étrangère, elle serait le centre de la chrétienté et comme le bras droit de l'Église, et elle pourrait voir restaurer à son profit, sous une autre forme, le Saint-Empire que les Papes avaient conçu. La chrétienté, aujourd'hui divisée par le schisme et par l'hérésie, ne peut plus admettre un empereur spécialement chargé de la défendre contre les ennemis extérieurs, et de maintenir intacts les droits du Saint-Siége. Mais l'Italie a le bonheur d'être encore unie dans la même foi: groupée autour du Pape, qui ne saurait ni commander ni approuver des guerres injustes, elle n'inspirerait aucune défiance aux peuples voisins et elle serait l'effroi de ses ennemis. Et quelle magnifique carrière s'ouvrirait devant ce pays si admirablement doté par son climat, par ses côtes, par son génie actif et entreprenant, par son goût pour les lettres et

les arts, par son aptitude pour les sciences, et si merveilleusement placé au milieu de l'ancien monde! La moitié des côtes de la Méditerranée sont encore souillées par la présence des musulmans, la Terre sainte est sous le joug des disciples de Mahomet, et c'est une puissance schismatique, la Russie, qui menace de remplacer le croissant par son aigle : l'Italie, unie dans une seule grande pensée, reprendrait l'œuvre des croisades, avec les modifications que comporte notre âge; elle reconquerrait l'Orient au catholicisme, elle empêcherait les envahissements de la Russie, et l'Europe chrétienne s'accorderait sans aucun doute à lui laisser la garde des Lieux-Saints, qui ne sauraient être mieux placés que sous la protection du Souverain-Pontife. L'Italie redeviendrait la reine de la Méditerranée, d'où disparaîtrait la protestante Angleterre, et où se déploieraient fraternellement les pavillons amis de l'Italie, de l'Autriche, de la France et de l'Espagne, les quatre grandes puissances catholiques, dont l'alliance ferait reculer le schisme, amènerait la ruine de l'hérésie, et produirait la conversion du monde entier.

Puissance essentiellement maritime, l'Italie enverrait partout ses marins et ses soldats pour la protection du catholicisme, sur les côtes de l'Afrique et de l'Asie, parmi les innombrables îles de l'Océanie, et la Providence lui ménagerait d'amples dédommagements qui feraient la prospérité de son commerce et de son industrie. L'Italie franchement catholique et docile à la voix des Pontifes, ce serait le renouvellement du monde. Est-ce un rêve auquel il faille renoncer? Nous ne le croyons pas. Les épreuves que traverse l'Église l'épurent et la fortifient. les malheurs de l'Italie la régénèreront. Grâce à ces malheurs, l'Italie viendra

à bout de rejeter le poison des sociétés secrètes et de l'i
crédulité qui la rongent; elle reconnaîtra où est la vra
source de sa grandeur et de sa gloire; elle reconnaît
pourquoi la Providence, qui en avait fait la maîtresse d
monde, a voulu placer à Rome, au centre de l'Italie, le trô
des vicaires de Jésus-Christ, et, fidèle enfin à sa missio
elle commencera l'ère des prodiges.

Les grands Papes du moyen âge ont entrevu cette grand
époque; Jules II voulait en hâter l'avénement; les idées d
confédération et d'unité qui fermentent dans tous les esprit
finiront par s'éloigner des utopies criminelles pour obteni
une légitime réalisation. La révolution, ennemie de l'Églis
qui pressent cet avenir, cherche à jeter la confusion partout
c'est contre l'Église et en renversant le Saint-Siége qu'ell
cherche à établir une unité qui serait la ruine de la chré
tienté et qui plongerait l'Europe dans d'interminables cala
mités; Dieu, qui veille à la conservation de son œuvr
déjouera ces projets pervers; il fera servir à l'accomplisse
ment de ses propres desseins ceux qui ne songent qu'à l
traverser, et ce sont les œuvres mêmes faites par la révo
lution qui serviront à la reconstruction de ce majestue
édifice que nos pères connaissaient sous le nom de chr
tienté.

Jules II n'avait pas borné ses soins à la politique et à
guerre : le concile de Latran montra qu'il se préoccupa
vivement des intérêts de la religion; les arts et les lettr
trouvèrent en lui un protecteur aussi zélé qu'éclairé. Rom
lui doit trois chefs-d'œuvre : son tombeau ou mausolée,
chapelle Sixtine et l'église de Saint-Pierre. Dès son élév
tion au souverain Pontificat, Jules II avait fait venir à Rom
un jeune sculpteur florentin dont on commençait à admir

les œuvres. « Je te connais, lui dit-il familièrement; c'est « pourquoi je t'ai fait venir ici. Je veux que tu fasses mon « tombeau. — Je m'en charge, répondit l'artiste. — Un « magnifique tombeau, reprit le Pape. —Il coûtera cher.— « Et combien? — Cent mille écus. — Je t'en donnerai deux « cent mille, dit le Pape. » Et Michel-Ange Buonarotti, car c'était le nom de l'artiste, commença le mausolée de Jules II. C'est encore à Michel-Ange que Jules II confia le soin de peindre à fresque la chapelle Sixtine, commencée par Nicolas V, et achevée par Sixte IV. Michel-Ange, sculpteur, se fit peintre, et les admirables fresques de la Sixtine sortirent de son pinceau.

On raconte que le Pape, impatient, venait souvent constater par lui-même les progrès de l'œuvre du Florentin. Il arrivait sans se faire annoncer, posait le pied sur l'échelle, en gravissait les marches, soutenu par la main de Michel-Ange. Debout sur l'échafaud, il restait quelques minutes en contemplation devant des peintures dont aucune école n'avait encore offert le modèle. On eût dit qu'il craignait de mourir avant l'achèvement de cette œuvre colossale. Un jour que du bas de l'échelle il disait à l'artiste : « Quand finiras-tu donc? » Michel-Ange, sans quitter son pinceau, répondit froidement : « Quand je pourrai. — Quand je « pourrai! reprit le Pape; tu veux donc que je te fasse jeter « bas de ton échafaud? » Le peintre continua son travail sans s'inquiéter de la menace, et il avait raison; car à peine Jules s'était-il touché le front de l'anneau du pêcheur, que sa colère s'apaisait, et qu'il se mettait à sourire comme un doux enfant : tout était oublié. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas cette fois de celle qu'il nommait son Épouse, de l'Église. On pouvait l'offenser personnellement comme l'ont fait Bor-

gia et Maximilien ; dire qu'il s'enivrait, ainsi que L
le fit, il souriait et montrait la carafe d'eau pure qu
deux fois dans un de ses repas, qui duraient le t
dire un *Pater* et un *Ave*. Mais ne vous révoltez pa
l'Église, car il attendrait l'heure de votre repen
vous pardonner [1].

Jules II aimait Michel-Ange, mais il n'oubliait
autres artistes. Raphaël, chargé de peindre les c
(les *loges*) du Vatican, montra, dans la dispute d
Sacrement, qu'il était sans rival comme coloriste,
pouvait disputer à Michel-Ange la palme du dessi
mante fut chargé d'élever la basilique de Saint-Pi
l'antique basilique de Constantin, qui tombait en
Le projet était audacieux. Quelques-uns regardaien
une témérité sacrilége de porter la main sur la vie
tropole de la chrétienté. Mais Jules II voulait que c
tropole rajeunie effaçât en splendeur le temple que S
avait autrefois bâti au Seigneur. Les lettres païen
reprenaient l'empire, ouvraient la voie à l'art païen ;
voulait sans doute sanctifier et christianiser cet art
sant servir à la glorification de l'Église : Bramante,
Ange, Raphaël étaient là ; il passa outre, malgré l
tion de la plupart des cardinaux ; Bramante comn
gigantesque entreprise, et, en 1506, Jules II eut l
poser la première pierre ; il n'avait pu espérer qu'i
l'achèvement de l'édifice.

Rome doit encore à Jules II la rue qui porte son
strada Giulia; la rue des Banchi ; un canal souter
conduit l'eau au jardin du Vatican ; la restauratio

[1] Audin, *Histoire de Léon X*, chap. XIV.

queduc *dell'Acqua Vergine;* la Monnaie; l'agrandissement du Musée du Vatican, où il fit placer le Laocoon, qu'on venait de découvrir; diverses chapelles dans plusieurs églises, etc. C'est aussi Jules II qui fit construire les citadelles de Civita-Vecchia et d'Ostie, et qui établit au Vatican une imprimerie d'où sortirent, sous son règne, un grand nombre de belles éditions d'auteurs classiques. L'usage de porter la barbe, abandonné depuis longtemps, date de ce Pontificat et fut introduit par Jules II. Le Moïse de Michel-Ange, qu'on admire à Saint-Pierre-ès-Liens, représente le Pape sous les traits du législateur des Hébreux : c'est le même œil, creusé profondément dans une orbite osseuse, c'est la même barbe qui tombe en flots épais sur la poitrine, le même front, haut et lumineux, et largement plissé par l'exercice continu de la pensée [1].

[1] Audin, *Histoire de Léon X*, chap. XIV.

LÉON X ET LA RENAISSANCE.

Aussitôt après les funérailles de Jules II, le 4 mars 1513, les cardinaux se réunirent en conclave dans la chapelle de Saint-André. Ils étaient au nombre de vingt-cinq. Les premiers jours furent employés à pourvoir au gouvernement de Rome. Le jeudi, 10 mars, à la demande des anciens cardinaux, on lut la bulle de Jules II sur les élections pontificales; tous, la main sur l'Évangile et sur la croix, jurèrent de s'y conformer. Le lendemain, 11 mars, huitième jour du conclave, le cardinal Jean de Médicis, de l'ordre des diacres, fut chargé de recueillir les votes; ce fut son nom qui réunit les suffrages du Sacré-Collége. Il ne fit paraître aucune émotion. Les cardinaux vinrent alors lui rendre leurs hommages; il les embrassa tendrement. On lui demanda quel nom il avait l'intention de prendre: « Celui qu'il vous plaira, » répondit-il. Pressé de choisir, il dit qu'il prendrait le nom de Léon X, si le Sacré-Collége le jugeait convenable. Les cardinaux inclinèrent la tête. Le nom de Léon avait été glorieusement porté par les Papes: saint Léon Ier le Grand, le sauveur de Rome; saint Léon II, saint Léon III, qui restaura l'empire romain en couronnant Charlemagne; saint

Léon IV, qui fonda la cité Léonine ; saint Léon IX, qui vainquit les Normands ses vainqueurs. A ces illustres noms allait s'ajouter celui de Léon X.

Lorsque l'élection du nouveau Pape eut été consommée, on brisa l'une des fenêtres du conclave, et le cardinal Alexandre Farnèse, précédé du maître des cérémonies, s'avança vers le peuple rassemblé au dehors : « Je vous annonce une « grande joie, dit-il : nous avons un Pape, le révérendis- « sime seigneur Jean de Médicis, cardinal-diacre de Sainte- « Marie in Domenica, qui a pris le nom de Léon X. » De bruyantes acclamations accueillirent l'heureuse nouvelle. La foule, le clergé, la noblesse se mirent à crier : « Vive le « Saint-Père ! vive Léon ! » On alluma partout des feux de joie, et le canon du château Saint-Ange mêla sa voix formidable à des milliers de détonations joyeuses. On saluait l'élection nouvelle comme l'aurore d'un jour calme et paisible. Le Pape, accompagné de tous les cardinaux et du clergé, se rendit à l'église de Saint-Pierre pour être intronisé. Il voulut y aller à pied, refusant d'y être porté en chaise, comme c'était l'usage.

Léon X n'avait encore que trente-sept ans. Il n'était que diacre. Le 15 mars, il reçut la prêtrise ; le 17, la consécration épiscopale, et le 19, la couronne royale. Il choisit le 11 août, fête de saint Léon le Grand, pour la prise de possession de la basilique de Saint-Jean de Latran : c'était aussi le jour anniversaire de la bataille de Ravenne, où le cardinal Jean de Médicis avait été fait prisonnier par les Français. Léon X voulut monter le cheval blanc qui le portait à cette bataille.

Jamais *cavalcata* ne fut plus magnifique. Quelques détails donneront ici une idée de ce qu'était Rome au commence-

ment du seizième siècle, et ce qu'elle devait de riches de magnificence aux Papes qui se succédaient depuis las V.

Deux cents cavaliers ouvraient la marche la lan poing; derrière eux s'avançaient des seigneurs et des co appartenant aux plus illustres familles de l'Italie. Ils ét suivis de musiciens, après lesquels venait l'avant-gard Grecs, à la livrée pontificale, toque sur la tête, lance main, bouclier sur la poitrine; puis les valises des c naux, brodées d'or et ornées de leurs armoiries. Der s'avançaient, mêlés et confondus, les principaux march de Florence, tous vêtus somptueusement et reconnaiss à leurs livrées diverses et à leurs estafiers. A quelque tance venaient deux majordomes de la maison du suivis de deux cent soixante écuyers, marchant deux à Une haquenée blanche les suivait immédiatement, cou jusqu'aux pieds d'une housse de velours, et portant s dos une petite échelle qui devait servir au Pape pour m à cheval; elle était conduite par un palefrenier ayant une main un bâton peint en rouge.

Douze coureurs en habit rose, montés sur de magnif chevaux, tenaient chacun une bannière de taffetas ornée des armes pontificales. Les chefs de quartier port chacun une bannière aux armes de leurs quartiers resp

Deux appariteurs du gymnase romain venaient en portant également une bannière où était peint un chê enflammé. Ils précédaient le gonfalonier du peuple agitait un étendard de soie rouge, lamé d'or et orn armes du peuple, c'est-à-dire des lettres S. P. Q. R[1],

[1] *Senatus Populusque romanus*, le Sénat et le Peuple romai

chées d'or. Autour du gonfalonier se pressait une foule de laquais habillés de satin et de velours.

Puis un chevalier de la marche de Brandebourg, portant l'étendard de Sainte-Marie de l'ordre teutonique; — un chevalier de la maison des Médicis, portant l'étendard de taffetas rouge de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — le capitaine de la sainte Église, soutenant à grand'peine le grand drapeau de soie rouge orné des clefs; — puis le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, gonfalonier de Saint-Pierre.

Le duc de Ferrare, le duc d'Urbin et le seigneur de Camerino avaient amené avec eux une foule de chevaliers, de barons, au nombre de plus de deux cents, tous splendidement vêtus, Ce qui attirait surtout les regards, dit un témoin oculaire, c'étaient neuf haquenées éblouissantes de blancheur, et trois mules richement harnachées, portant des housses de brocart; elles étaient conduites par des palefreniers vêtus de satin rose et coiffés de bérets dorés.

A leur suite venaient deux maîtres d'écurie, quatre écuyers d'honneur, qui tenaient en main un bâton surmonté d'un chapeau de velours cramoisi à l'usage du Saint-Père; puis, sur une double haie, deux cent cinquante-six camériers avec des capuces doublées d'hermine plus blanche que la neige, enfin quatre valets de chambre, dont deux portaient une mitre épiscopale, ornée de pierres précieuses, et les deux autres d'une tiare garnie de diamants.

On voyait ensuite, montés sur des chevaux aux housses brodées d'or, dix jeunes gens appartenant aux plus nobles familles des États de l'Église. Après eux s'avançaient les ambassadeurs de Venise, de France, de l'Empire, de Flo-

rence, etc., tout ce que l'Europe comptait de plus illustre noms.

Cette foule de cavaliers, de prélats, de haquenées blan ches, de mules aux pieds ferrés d'or, de valets aux vête ments bigarrés, de soldats vêtus de fer et de satin s'arrêt tout à coup. Ces banderoles de soie, ces flammes de toute couleurs dont les lances étaient surmontées cessèrent d'être agitées par le vent. Les drapeaux aux devises du Pape e des maisons princières de l'Italie s'abaissèrent lentement jusqu'à terre. Léon X venait de manifester le désir d monter à cheval. Sa Sainteté posa le manteau ducal su l'épaule d'Alphonse de Ferrare qui sauta sur la haquenée lui fit faire quelques pas, descendit, tint l'étrier d'une mai et de l'autre souleva légèrement le Pontife, et la march continua.

On vit alors s'avancer trois sous-diacres apostoliques Celui du milieu portait la sainte croix, attaché à un bâton peint en or et en argent. Puis, venait une mule blanche sur le dos de laquelle était posé un petit tabernacle orné d drap d'or, et renfermant le Saint-Sacrement. Tout autou du tabernacle brûlaient des torches de cire blanche, por tées par vingt-cinq palefreniers; un prêtre, en signe d'hon neur et de respect, et comme gardien du Christ, tenait e main un bâton de bois.

A la suite marchaient un secrétaire et un avocat consis torial, des prélats en surplis et en pluvial; — puis de chantres de la chapelle papale, les clercs de la Chambr apostolique, les avocats consistoriaux, le maître du Sacr Palais, tous revêtus de rochets et de surplis; — puis le archevêques et évêques, au nombre de deux cent cin quante, montés sur de beaux chevaux dont le corps, à l'e

ption des yeux, était caché sous des housses de toile anche. Tous ces prélats portaient le pluvial sur leurs ochets et la mitre de fine toile blanche.

Enfin paraissaient les cardinaux de la sainte Église, dans l'ordre de leurs degrés, c'est-à-dire les diacres, les prêtres et les évêques; les diacres en dalmatique, les prêtres en chasuble, les évêques en pluvial broché d'or. Entre les deux premiers cardinaux marchait le duc de Ferrare, dont le vêtement resplendissait d'or et de pierreries.

A chacun des cardinaux étaient attachés six palefreniers portant un bâton blanc à la main, et dix camériers en habits de velours ou de satin.

A la suite des robes rouges venaient le révérend Père Paris des Grassis, évêque de Pise et maître des cérémonies, — le cardinal Farnèse, — le cardinal d'Aragon, — puis la garde suisse.

Quatre consécrateurs soutenaient le dais sous lequel s'avançait Léon X, assis sur sa haquenée. Le pluvial du Pape était d'or; sa mitre étincelait comme du diamant; sa main s'étendait à droite et à gauche pour bénir les flots de spectateurs qui, à son approche, fléchissaient le genou et faisaient retentir les airs des cris de *Vive Léon X!* Ce cri, répété de bouche en bouche par les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, retentissait comme le tonnerre.

Derrière le Pape marchaient le doyen des auditeurs de Rote, — un clerc de la chambre apostolique, ayant à chaque côté de sa selle deux paniers remplis de petite monnaie qu'il jetait à la foule, — les protonotaires en chapeau noir, — et l'arrière-garde, composée de plus de quatre cents arbalétriers.

Les rues de Rome par lesquelles devait passer le cortége

avaient été magnifiquement ornées : c'étaient partout des drapeaux, des devises, des arcs de triomphe avec des inscriptions, des statues de dieux et de déesses, réminiscences païennes qui n'étaient pas déplacées, parce qu'elles semblaient montrer la victoire du christianisme sur l'idolâtrie.

Le cortége arriva à l'église de Saint-Jean de Latran. Devant le portail de la basilique était la chaise de marbre sur laquelle le Pape s'assit pendant que le clergé chantait: *Suscitat de terra inopem*. Puis Léon X alla se prosterner devant le maître-autel, où il fit une longue prière. Conduit ensuite dans la chapelle de Saint-Sylvestre, il y reçut les hommages de la noblesse romaine, qui vint lui baiser le pied. Chaque cardinal assistant reçut de sa main deux médailles en argent et une médaille en or; chaque évêque eut une médaille en argent. Enfin le Pape se rendit au palais de Constantin, accompagné de tout son cortége pour prendre possession de ses États, comme prince temporel. Il y passa le reste du jour, et reprit, le soir, le chemin du Vatican[1].

Telles furent les magnificences de la *cavalcata* de Léon X; c'est ainsi que le monde chrétien s'efforçait d'honorer Jésus-Christ dans la personne de son Vicaire; on ne songeait pas alors qu'il fût possible d'en trop faire, et qu'il fût contraire aux maximes de l'Évangile de consacrer les richesses de la terre à la gloire du Roi du ciel, de donner aux peuples comme une légère idée des pompes merveilleuses d'un autre monde. De nos jours, on est devenu plus sévère : on crie à la profusion, à l'orgueil, on répète le mot de l'apôtre apostat : Pourquoi perdre tant d'argent? N'avons-nous pas

[1] Voyez Audin, *Histoire de Léon X*, chap. XVII.

des pauvres qu'il tirerait de la misère? Et ce sont les mêmes hommes qui répètent sur tous les tons que le luxe entretient le travail et nourrit une multitude de pauvres! Seulement, le luxe dont ils exaltent les bienfaits est celui des théâtres, des pompes mondaines, des fêtes d'où le pauvre est exclu, des plaisirs qui corrompent le cœur et tuent le corps. L'Église et les Papes comprennent autrement les choses : ils veulent faire hommage à Dieu de ces dons, et, loin de faire des fêtes le privilége de quelques favorisés de la fortune, ils ne croient pas qu'elles puissent être complètes sans la présence du peuple et des pauvres. C'est pour tous que l'Église élève ces magnifiques temples qui sont les palais de tous; pour tous qu'elle déploie ses pompes, qui sont même plus particulièrement les fêtes des pauvres. Ainsi elle entretient le travail au profit de tous; ainsi elle favorise le luxe utile, elle encourage les arts, elle fait refluer partout la surabondance du riche. On se scandalise des magnificences pontificales, des cavalcades, des palais, des musées, mais ces cavalcades, ces palais, ces musées sont à tous : qu'est-ce que se réserve l'humble Vicaire du Christ, le Serviteur des serviteurs de Dieu? une modeste chambre que trouverait trop pauvre le plus simple de nos bourgeois, une simple couche et une table devant laquelle il s'assied à peine quelques minutes. Que d'écrivains qui ne cessent de déclamer contre le luxe de la cour pontificale, contre la richesse des évêques catholiques, qui se trouveraient malheureux d'avoir à vivre aussi simplement et aussi durement que ces hommes vénérables, les véritables pasteurs des peuples!

Léon X (Jean de Médicis) était né à Florence le 11 décembre 1475; il était le deuxième fils de ce Laurent de

Médicis qui mérita le surnom de Magnifique; sa mère était Clarisse des Orsini. Laurent aimait tendrement ses trois fils, Pierre, Jean et Julien. Machiavel s'est scandalisé de le voir se mêler à leurs jeux d'enfant. Pierre l'Arétin, qui raconte l'anecdote suivante, en a jugé autrement et avec raison : « Un jour, dit-il, que Laurent était à Poggio, pendant la saison des chaleurs, il imagina ce moyen de chasser le sommeil après le dîner. Il y avait là deux cannes : il en prit une pour lui, donna l'autre à son fils Julien, qui était déjà père de famille, et tous deux montèrent à cheval et se mirent à chevaucher dans la chambre. Julien eut l'idée de prendre en croupe son petit Jules, qui fut plus tard Clément VII, et Laurent se chargea aussitôt de Jean, qui fut plus tard Léon X, et qui était déjà assez grand. Cavaliers et coursiers s'animèrent au jeu. Un témoin qui les aperçut par la fenêtre ouverte se mit à rire. Laurent et Julien le firent venir, et lui recommandèrent de ne pas parler de cette aventure avant d'avoir lui-même des enfants. » On voit que Laurent de Médicis avait précédé notre Henri IV qui, surpris dans une semblable circonstance par un ambassadeur étranger, lui dit : « Avez-vous des enfants, monsieur? — « Oui, sire. — En ce cas je puis continuer. »

Jean de Médicis eut pour maîtres Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Ange Politien et les plus illustres savants de cette époque. Il étudia trois ans la théologie et le droit canon à l'université de Pise, et fut reçu docteur en droit. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il avait reçu la tonsure à l'âge de sept ans. A quatorze ans, il fut nommé cardinal par le pape Innocent VIII, mais ce fut à la condition qu'il n'en porterait les insignes qu'après trois ans d'études en théologie. Lorsque ce terme fut arrivé, Laurent

donna à son fils, qui se rendait à Rome, des conseils de sagesse politique et religieuse qu'on nous saura gré de reproduire ici.

« Le premier conseil que j'ai à vous donner, dit Laurent, c'est de vous efforcer d'être reconnaissant à l'égard du Seigneur Dieu, vous souvenant à toute heure que ce c'est ni à votre mérite, ni à votre prudence, ni à vos soins, mais à Dieu que vous devez d'être cardinal. Montrez-vous donc reconnaissant par une vie sainte et exemplaire ; vous y êtes d'autant plus obligé, que, dans votre jeunesse, vous avez fait concevoir de bonnes espérances à cet égard. Ce serait chose très-blâmable, contraire à votre devoir et à ce que j'ai le droit d'attendre de vous, que vous abandonniez vos bonnes habitudes à un âge où les autres hommes ont coutume de grandir en raison et d'adopter un meilleur genre de vie. Il faut donc que vous vous efforciez d'alléger le poids de votre dignité en vivant vertueusement et en persévérant dans les études qui conviennent à votre âge.

« Je sais qu'à Rome vous trouverez de grandes difficultés, parce que vous y rencontrerez des exemples qui pourront vous séduire, et des hommes qui chercheront à vous faire tomber dans le même abîme qu'eux. Il importe que vous fuyiez l'hypocrisie et la mauvaise renommée, vous efforçant d'éviter tout ce qui peut scandaliser dans les actes et dans les paroles, ne montrant ni trop d'autorité, ni trop de sévérité, chose que vous apprendrez mieux avec le temps.

« Vous n'oublierez pas quelle importance a pour l'exemple la conduite d'un cardinal, et tout irait bien si les cardinaux étaient tout ce qu'ils doivent être, parce qu'ils n'éliraient jamais que le Pape le plus digne, ce qui ferait le

bonheur et la paix de la chrétienté. Pour vous, soyez ce que vous devez être ; contribuez pour votre part à ce bien universel qui est si désirable.

« Je vous ai donné tout entier au Seigneur Dieu et à l'Église. Il est nécessaire, par conséquent, que vous deveniez un bon ecclésiastique, et que vous prouviez à tous que vous mettez avant tout l'honneur et l'éclat de la sainte Église et du Siége apostolique. Voilà ce que vous devez préférer à tout, ce qui ne vous empêchera pas de servir légitimement votre ville et votre maison. Il est impossible de prévoir les accidents qui peuvent arriver ; mais, quoi qu'il arrive, je crois que les moyens ne manquent jamais, en général, de sauver, comme on dit, la chèvre et le chou. Au reste, il faut tenir fermement à ce point, que vous devez préférer l'Église à tout autre chose.

« Vous êtes le plus jeune, non-seulement du Sacré Collége actuel, mais de tous les cardinaux qui aient été créés jusqu'à présent. Il n'en est que plus nécessaire pour vous, lorsque vous aurez à vous trouver avec les autres, de vous montrer le plus ponctuel et le plus humble, ne vous faisant attendre ni à la chappelle, ni dans le consistoire, ni dans les députations.

« Vous connaîtrez bientôt ceux qui sont les plus vertueux, ceux qui sont les moins édifiants. Vous éviterez de vous lier trop intimement avec ces derniers, non-seulement à cause des inconvénients de cette liaison pour vous, mais encore dans l'intérêt de votre bonne renommée.

« Dans votre état de maison, j'aimerais mieux vous voir rester en deçà qu'au delà de la modération ; je préfère une maison bien ordonnée et polie à une maison riche et pompeuse.

« Faites vos efforts pour vivre d'une façon convenable, ramenant peu à peu les choses à ce qui convient; pour y arriver, on peut renouveler les serviteurs, mais on ne peut changer le maître. Les joyaux et la soie ne conviennent à vos pareils qu'en quelques circonstances; ce qui convient toujours, ce sont les choses antiques, les beaux livres, et une maison bien ordonnée et savante, plutôt que grande. Il vaut mieux inviter que de se rendre aux invitations, et encore, dans le premier cas, ne faut-il pas d'abus.

« Usez pour vous d'une nourriture très-simple et prenez beaucoup d'exercice, c'est le moyen d'éviter bien des infirmités dont on ne peut plus se guérir. Il est une règle que je vous recommande par dessus tout, c'est de vous lever tous les matins de bonne heure. Outre que cette habitude est excellente pour la santé, elle permet de penser à toutes les affaires de la journée et de les expédier. Une autre chose encore est souverainement nécessaire à une personne de votre condition : c'est de penser toujours, dès la veille au soir, et principalement dans les premiers temps, à ce que vous avez à faire le jour suivant, afin que vous ne soyez pas pris à l'improviste. Portez-vous bien.

« Votre père, LAURENT. »

Ces conseils venaient d'un homme qui avait l'expérience des choses et des hommes. Léon X était digne de les entendre et il sut les mettre en pratique. Beau de sa personne, affable dans ses paroles et dans ses actes, il plut aux Romains comme il avait plu aux Florentins. Habile dans la poésie, dans la musique, docte archéologue, philosophe instruit, il se trouva dans la Ville éternelle comme dans sa patrie. Il se levait de très-bonne heure, et allait prier dans

quelqu'une des églises solitaires du quartier Celimontano où des broussailles et des vignes recouvrent les ruines de temples de Faunus, de Bacchus, de Minerve, du palais d Tullus et de la maison où naquit l'empereur Marc-Aurèle Après ses prières, le cardinal Jean se renfermait chez l pour étudier, pour écrire à son père, qu'il ne tarda pas perdre, à ses frères, à Politien, à Ficin, et pour recevoi l'élite des savants de Rome, parmi lesquels se trouvait Pom ponio Léti, qu'il accompagnait souvent dans ses fouilles fructueuses pour les arts et pour l'histoire. A table, Jea était frugal comme son père et son aïeul. Pendant le rep il se plaisait à entendre lire, dans la langue même des a teurs grecs et latins, l'histoire de la Grèce et de Rome.

Les malheurs de Florence et de sa maison l'affligèren vivement ; il faillit périr dans la proscription de sa famill Son frère Pierre et lui s'enfuirent précipitamment à Bol gne, lorsque Charles VIII entra à Florence, en 1494 ; ils furent très-mal accueillis. Jean de Médicis échangea sa ro de pourpre contre le capuchon d'un Franciscain ; quelqu jours après, il trouva un refuge à Castillo, dans la famille Vitelli. Cinq ans se passèrent ainsi dans de continuel alarmes : le fils de Laurent le Magnifique, le futur Pa qui devait donner son nom au seizième siècle, errait tan d'un côté, tantôt de l'autre, s'arrêtant quelque temps ch les anciens amis de sa famille, et n'osant se fixer à Ron parce qu'Alexandre VI n'aimait pas la maison des Médic

Le cardinal Jean, pour se distraire des sombres pe sées que lui inspiraient les infortunes de Florence et de famille, entreprit enfin, avec neuf de ses amis, un voya littéraire en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France. son etour, il ne craignit plus de rester à Rome; les circo

tances étaient changées. Alexandre VI lui témoigna de la bienveillance; les haines qui poursuivaient les Médicis s'aaisaient; d'ailleurs, le jeune cardinal, résolu de vivre en dehors des préoccupations politiques, passait la plus grande partie de son temps dans sa bibliothèque. Sous le pontificat de Jules II, les circonstances devinrent encore plus favorables. Jules II aimait le cardinal. Après la prise de Pérouse, en 1506, il remit la ville entre les mains de Jean de Médicis, qui exerça dès lors une grande influence sur les affaires d'Italie. Nommé, avec le titre de légat de Bologne, général des armées du Pape, le cardinal Jean eut toute la conduite de la guerre contre les Français. Après une suite de succès mêlés de revers, il fut fait prisonnier, comme on l'a vu, à la bataille de Ravenne, le 11 avril 1512.

Le cardinal de Médicis fut d'abord conduit à Bologne, puis à Milan, et de là il devait être emmené en France. Arrivé à Cairo, où l'on traverse le Pô sur un bac, Jean de Médicis fut délivré par un heureux coup de main; repris le lendemain par un seigneur italien attaché au parti des Français, il fut rendu aussitôt à la liberté par le maréchal Trivulce, que la capture d'un cardinal embarrassait, et qui ne voyait pas que la captivité de Jean de Médicis pût rétablir les affaires des Français, qui venaient de perdre Milan. La délivrance du légat de Bologne réjouit le cœur de Jules II et de tous les Italiens, dont il s'était attiré l'amour par sa conduite pleine de patriotisme. Jean de Médicis revint à Rome, et les villes, les citadelles, les populations qui rentrèrent bientôt sous la domination du Saint-Siége, trouvèrent en lui un puissant intercesseur. Il était à Florence, où sa famille venait de reprendre le pouvoir, lorsque Jules II mourut; l'opinion publique le désignait pour succéder au grand Pape

qui avait restauré l'indépendance italienne; le conclave fi
du même avis que l'opinion publique, et le glorieux pont
ficat de Léon X commença.

Le nouveau Pape ne trompa aucune des espérances qu
son avénement avait fait concevoir: il travailla, de conc
avec le concile de Latran, à la réforme des abus; il régn
en prince magnifique, généreux et clément; il donna au
lettres, aux sciences et aux arts une telle impulsion, qu'o
pourrait croire que son Pontificat de huit années a dur
près d'un siècle; il fut digne enfin de l'estime de la post
rité comme de l'admiration de ses contemporains. De mer
veilleuses voies s'ouvraient ainsi devant la chrétienté, lors
que la funeste réforme de Luther vint tout compromettre
et ouvrir une nouvelle série d'épreuves et de malheurs, just
châtiment d'ailleurs de l'indocilité des princes et des peu
ples à la voix du Saint-Siége, et terrible leçon donnée e
même temps à ceux qui n'avaient pas craint d'inspirer pou
le paganisme antique un enthousiasme que réprouv
l'Évangile.

Le fond du caractère de Léon X était une mansuétud
qui lui gagnait tous les cœurs. Jules II, en expirant, avai
pardonné, comme chrétien, aux deux cardinaux rebelles
Carvajal et de Saint-Séverin, qui avaient dirigé le concili
bule de Pise dans ses entreprises factieuses, mais, comm
Pape, il avait réservé les droits de la justice. Les deux cou
pables, revenus de leur égarement et sincèrement repen
tants de leur faute, se confièrent à la clémence de Léon X
Munis d'un sauf conduit délivré par le Pape, ils vinrent
présenter devant les cardinaux assemblés et implorère
leur pardon.

Il y eut là une scène imposante. On pressait Léon X

se montrer sévère par respect pour la mémoire de Jules II. Le doux Pontife ne crut pas manquer à la mémoire de son prédécesseur en effaçant les traces des dernières discordes, en abolissant jusqu'au souvenir du conciliabule de Pise, et en cédant quelque chose à Louis XII, qui avait intercédé pour les deux cardinaux : « En ce jour, disait-il, la miséri-« corde embrassera sa sœur la justice. » Dépouillés de toutes les marques de leur dignité, les deux cardinaux entrèrent dans la salle du consistoire: ils fléchirent le genoux et se prosternèrent devant Léon X, assis sur son trône.

Carvajal prit le premier la parole : « Très-Saint Père, « dit-il, nous n'osons lever les yeux, à cause de nos injus-« tices et de nos offenses. Seigneur, ayez pitié de nous, « faites-nous miséricorde, nous vous en supplions, pros-« ternés à vos pieds; n'ayez pas égard à la multitude de nos « péchés, qui surpassent en nombre les grains de sable de « la mer. — L'Église est une bonne mère, dit le Pape ; elle « pardonne à ceux qui reviennent à elle ; mais elle ne vou-« drait pas, par une condescendance coupable, exciter le « pécheur à faillir de nouveau. Afin donc que vous ne « puissiez vous prévaloir de vos iniquités, j'ai résolu de vous « infliger un châtiment. N'avez-vous pas contristé par la « plus noire ingratitude votre maître, votre bienfaiteur, « votre père, le pape Jules II, de glorieuse mémoire? N'a-« vez-vous pas publié une sentence de déchéance contre le « vicaire de Jésus-Christ? Prononcez vous-mêmes votre « jugement ! » Les deux coupables, confus, baissaient la tête. « Eh bien ! reprit le Pape, voici une céduleq ue vous « aller signer; si vous consentez à la souscrire, vous « obtiendrez miséricorde du Siége apostolique. »

Carvajal prit la formule qui lui était présentée, la lut à

demi-voix, et dit qu'il était prêt à observer tout ce qui lu
était imposé : la cédule était un désaveu complet de tous les
actes de rébellion dont les deux cardinaux s'étaient rendus
coupables envers Jules II. Comme Carvajal paraissait hésiter
à lire la cédule tout haut devant le consistoire, et qu'il s'excu-
sait sur un enrouement : « Prenez garde, dit Léon X, vous
« êtes libres. Si vous ne voulez pas observer le contenu de
« la cédule, parce qu'il vous paraît trop dur, nous vous ren-
« verrons tous deux à Florence, d'où vous êtes venus avec
« notre sauf-conduit ; mais si vous voulez l'observer et re-
« venir sincèrement à votre devoir envers votre mère l'Église
« romaine, nous vous recevrons.» Alors le cardinal de Saint-
Séverin prit la formule et la lut à haute voix, de manière à
être entendu de tous les cardinaux. Les deux coupables la
souscrivirent ensuite et firent serment d'observer tout ce
qu'ils avaient signé.

Ils étaient restés à genoux jusqu'à ce moment. Ils se
levèrent. Léon X descendit de son trône et leur remit la
barette et le chapeau rouge, avec les autres ornements de
leur dignité. « Maintenant, leur dit-il, vous êtes nos frères,
« puisque vous vous êtes soumis à notre volonté ; vous êtes
« les brebis perdues qui ont été retrouvées ; réjouissons-
« nous dans le Seigneur. » Les cardinaux leur donnèrent
le baiser de paix ; Léon leur imposa une pénitence pour
leurs fautes, et le schisme fut complétement éteint.

Cependant le concile de Latran poursuivait ses travaux
sous la présidence de Léon X, et commençait cette réform
véritable qui aurait dû enlever tout prétexte à l'hérésie,
l'hérésie pouvait jamais avoir pour but la véritable réform
des abus. Les premières sessions qui eurent lieu depu
l'élévation de Léon X s'occupèrent de la pacification de

chrétienté, de l'extinction du schisme et des moyens d'arrêter les progrès des Turcs, mais surtout des moyens de rétablir la discipline ecclésiastique dans toute sa pureté. C'étaient les plus grands objets qui pussent être discutés dans une assemblée. « De nos jours, dit à ce propos un historien de l'Église [1], de nos jours, dans les assemblées législatives d'un pays quelconque, entendons-nous un homme, une idée qui a l'air de s'élever au-dessus de l'intérêt matériel, au-dessus même de l'intérêt purement national, et aspirer au bien commun de l'humanité, à la résurrection politique et morale d'une nation longtemps opprimée, au salutaire affranchissement des esclaves, à la civilisation des Barbares, à la charité et à la paix universelle du genre humain; tout ce qu'il y a de généreux au monde y applaudit, partout on aime cet homme, partout on aime cette idée, partout on aime la nation qui enfante de ces idées et de ces hommes. Or, ce qui de nos jours et dans nos assemblées paraît un effort de génie ou bien une philanthropie idéale de quelques poëtes, est ailleurs une chose vulgaire. Depuis le premier concile œcuménique de Nicée jusqu'au cinquième concile œcuménique de Latran, depuis les lettres apostoliques de saint Pierre jusqu'à celles de Léon X, de quoi s'occupe l'Église catholique? Maintenir dans sa pureté la source divine et vivante de la civilisation véritable, en épandre les eaux salutaires sur toute nation, sans distinction de Latin, de Grec, de Juif, de Mongol, de Chinois, de blanc, de noir, de sauvage ni de barbare; unir tous ces peuples dans la même foi, la même espérance, la même charité, comme les membres d'une même famille; sans cesse améliorer cette grande famille au dedans et la

[1] Rohrbacher, *Histoire de l'Église catholique*, Liv. LXXX.

défendre au dehors : se peut-il rien de plus beau, de pl
noble, de plus grand, de mieux fait pour réjouir un co
d'homme et de chrétien? Or, c'est là ce qui se voit, comm
un fleuve continu de vie, dans les lettres des Papes et da
les actes des conciles présidés par eux, notamment dans
cinquième concile œcuménique de Latran. Mais voilà
qu'on ignore, voilà ce que bien des savants ne soupçonn
même pas. »

Une commission ou congrégation fut chargée d'exami
les moyens, non pas seulement de corriger les mœurs
clergé, mais de les ramener à la pureté des premiers siècl
Ce point avait été l'objet de la préoccupation continu
de Jules II; Léon X y attachait une égale importance. L
règlements formulés par le concile sont un monument
sagesse et de prudence. En voici quelques-uns :

« On ne devra désormais élever au sacerdoce que
hommes d'un âge mûr, de mœurs exemplaires et qui ai
étudié longtemps sur les bancs de l'école.

« La théologie, *la maîtresse des sciences*, a été t
négligée jusqu'ici ; il faut qu'elle refleurisse. A l'avenir,
ne sera admis au ministère des autels qu'après une étu
approfondie des Pères et des canons. Mais la science théo
gique ne suffit pas seule au prêtre. Il faut encore qu'il p
tique les vertus propres à sa vocation divine; qu'il
dans la piété et dans la chasteté; qu'il soit comme
lampe allumée devant les hommes, et qu'il honore Dieu
ses œuvres.

« Plus les rangs sont élevés, plus aussi les obligat
sont rigoureuses. Les cardinaux doivent se montrer
modèles de la régularité et de la perfection ecclésiastiq
Il faut que leur demeure soit ouverte à tous les gen

bien, à tous les hommes doctes, à tous les nobles indigents, à toutes les personnes de bonne vie.

« La table du prélat doit être simple, frugale, modeste : dans sa maison ne régneront ni le luxe ni l'avarice; ses domestiques seront peu nombreux; il exercera toujours sur eux la surveillance la plus active; il punira leurs déréglements et récompensera leur bonne conduite. Il n'accordera jamais son appui aux prétentions des solliciteurs ambitieux; mais il prêtera une oreille attentive à la prière de l'opprimé qui viendra lui demander justice. Il faut qu'il soit toujours prêt à plaider la cause du pauvre et de l'orphelin. S'il a des parents qui soient dans le besoin, la justice exige qu'il vienne à leurs secours; mais jamais aux dépens de l'Église. »

C'est ainsi qu'un concile universel répondait d'avance aux déclamations de Luther et de ses imitateurs.

Léon X avait dit : « Le champ du Seigneur a besoin d'être remué de fond en comble pour porter de nouveaux fruits. » Rien ne fut négligé par le concile pour atteindre ce but. Les méthodes d'enseignement attirèrent particulièrement son attention. Dans le vaste et extraordinaire mouvement qui emportait les esprits, on négligeait le cœur et l'on croyait avoir tout fait quand on avait orné l'intelligence; les écoliers connaissaient mieux les héros et les dieux du paganisme que les saints du christianisme; ils savaient par cœur Virgile, Cicéron, Homère, et ne connaissaient pas l'Écriture sainte; ils admiraient Platon et n'ouvraient plus l'Évangile. Léon X n'a jamais encouru le reproche d'entraver le mouvement de renaissance qui se manifestait partout; mais il comprenait combien ce mouvement avait besoin d'être dirigé, et combien de dangers se trouvaient dans un

système d'éducation qui ramenait au paganisme la société chrétienne. Il voulait donc pour l'âme une nourriture moins sensuelle et moins enivrante ; il voulait qu'elle trouvât dans la connaissance des vérités supérieures révélées par la foi un secours contre les séductions de la force et des sens ; et il disait, d'accord avec le concile : « Il faut que la jeunesse « chrétienne sache qu'elle a été créée de Dieu pour l'aimer « et le servir ; qu'elle pratique la loi de Jésus-Christ ; qu'elle « chante à l'église nos saintes hymnes ; qu'elle psalmodie « à vêpres les psaumes du prophète-roi ; que, chaque soir, « elle lise l'histoire de ces héros chrétiens dont l'Église a « inscrit le nom parmi les docteurs, les martyrs et les ana- « chorètes. Il faut que l'enfant sache par cœur le décalogue, « les commandements de Dieu, les articles du symbole, et « que, sous la conduite de leurs maîtres, les élèves laïques « entendent la messe, les vêpres, le sermon, et emploient « le dimanche et les jours de fête à célébrer le Seigneur. »

L'imprimerie commençait à inspirer des inquiétudes, en même temps qu'elle rendait des services. C'est pour obvier au mal et augmenter le bien qu'elle pouvait faire, que Léon X, d'accord avec le concile, publia le décret qu'on a fait connaître plus haut.

Une autre grande question d'intérêt général fut résolue par le concile de Latran dans sa dixième session. L'usure avait été la plaie du moyen-âge. Les populations, livrées à la rapacité des Juifs qui prêtaient à un taux énorme et qui avaient fini par accumuler d'immenses richesses, s'étaient quelquefois vengées par des violences qui ne les sauvaient pas. Les princes avaient eu plus d'une fois à subir les exigences de ces usuriers répandus dans le monde entier, formant comme une vaste corporation dont le but était

d'extorquer aux chrétiens tout ce qu'ils possédaient; les pauvres, plus souvent pressés par le besoin, étaient aussi plus souvent les victimes de l'usure. Vers le milieu du quinzième siècle, un pauvre Frère mineur de l'étroite Observance, un Récollet, résolut de venir au secours de ses frères les pauvres. Il était de Pérouse et se nommait Barnabé. Il monte en chaire et propose de faire dans la ville une quête générale, dont le produit serait employé à fonder une banque qui viendrait en aide aux indigents. A peine est-il descendu de chaire que ses concitoyens répondent à son appel. On apporte des bijoux, des pierres précieuses, de l'or, de l'argent en abondance, pour former les premiers fonds de cette charitable institution, à laquelle on donna dans la suite le nom de mont-de-piété, c'est-à-dire de masse, parce que les fonds ne consistaient pas toujours en argent, mais souvent en grains, en épices, en denrées de diverses sortes.

La création du pauvre moine se répandit rapidement dans toute l'Italie. Dès lors l'ouvrier ne fut plus obligé de s'adresser aux Juifs dans ses moments de détresse. Il venait apporter au mont-de-piété ce qu'il avait de plus précieux dans son ménage, son gobelet d'argent, son anneau des fiançailles, ses vêtements du dimanche, et, sur ce gage, il recevait une somme d'argent qu'il était obligé de rendre dans un court délai, mais sans autre intérêt qu'une somme minime destinée à couvrir les frais d'administration. Un Franciscain, du nom de Bernardin Thomitano, et qui était né à Feltre, en 1439, fut l'un des plus ardents promoteurs des monts-de-piété; partout ils se créaient à sa voix, et l'usure disparaissait. Quand il mourut, en 1494, les usuriers respirèrent; ils espérèrent même que leur cause triomphe-

rait, quand ils virent les théologiens s'élever contre les monts-de-piété, dont ils taxaient les pratiques d'usure déguisée, parce qu'ils percevaient un léger intérêt. En principe, l'Église défend en effet de prêter à intérêt; à ses yeux l'intérêt que rapporte l'argent, comme argent, est illégitime; entre frères, on doit se prêter sans espoir de gain. Mais l'Église ne commande pas de se dépouiller, ni de se priver d'un gain légitime sur lequel on pouvait compter; elle permet donc de tirer un intérêt de son argent, quand cet argent pourrait être employé dans des entreprises lucratives, et quand il s'agit, comme dans le cas des monts-de-piété, de couvrir les frais d'une administration qui vient au secours des emprunteurs.

De nos jours, où l'argent trouve si facilement un emploi lucratif, le prêt à intérêt, dans certaines limites, ne donne lieu à aucune difficulté; dans les siècles précédents, la question était moins claire. C'est pourquoi la dispute fut vive entre les théologiens d'opinions contraires au sujet des monts-de-piété. Après avoir laissé aux arguments divers le temps de se produire, Léon X jugea qu'il importait de donner une décision. Le concile de Latran fut saisi de la question. L'examen fut lent, patient et profond. Quand il ne resta plus aucune objection sérieuse à résoudre, l'autorité parla. Léon X, après une brève exposition de la dispute, reconnaît qu'un vif amour de la justice, un zèle éclairé pour la vérité, une charité ardente envers le prochain ont animé ceux qui soutenaient ou combattaient les monts-de-piété; mais il déclare qu'il est temps, dans l'intérêt de la religion, de mettre fin à des débats qui compromettent la paix du monde chrétien. Rappelant donc l'approbation qu'ont donnée aux monts-de-piété ses prédécesseurs Paul II, Sixte IV,

Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, il déclare et définit, avec l'approbation du concile, qu'il n'y a rien d'illicite ni d'usuraire dans des établissements institués et approuvés par l'autorité du Siége apostolique, où l'on perçoit de l'emprunteur une somme modique pour couvrir les dépenses indispensables à leur gestion ; que, bien au contraire, c'est une chose louable, méritoire et digne des indulgences de l'Église, quoiqu'il soit beaucoup plus parfait et plus saint d'établir des lieux où l'on prêterait tout à fait gratuitement, à quoi il invite les fidèles par l'offre d'indulgences plus considérables.

Le plus vif désir de Léon X était de voir tous les princes chrétiens unis par les liens d'une mutuelle amitié, et l'Europe pacifiée se livrer aux travaux de l'intelligence, en même temps qu'elle s'opposerait aux envahissements des Turcs. Mais les passions ne permirent pas l'accomplissement de ce désir. Les Français rompirent les premiers l'espèce de trêve qui existait à la mort de Jules II. Louis XII, voulant prendre possession du duché de Milan, conclut à Blois, le 15 mars 1513, quatre jours après l'élévation de Léon X au souverain Pontificat, un traité avec la république de Venise, dont le Saint-Siége avait à se plaindre. Léon X, pour sauvegarder l'Italie, contracta de son côté, le 15 avril, une alliance avec Henri VIII, roi d'Angleterre, avec l'empereur Maximilien, et avec Ferdinand, roi d'Espagne. La guerre éclata ; les Français perdirent la bataille de Novare, et Venise éprouva de grandes pertes. C'est alors que Louis XII se réconcilia avec le Pape, et que les cardinaux rebelles revinrent au devoir. Aussi la mort de Louis XII, survenue le 1er janvier 1515, affligea-t-elle vivement Léon X. Le Pape avait raison de s'affliger, car François Ier, successeur

rait, quar... monts-... guisér... cipe... l'i... de conquérir le Milanais. L... traité d'alliance offensive et défens... le roi d'Espagne. La solution de la n... allait dépendre du succès avec lequel... confédérés résisteraient aux Français. Les Suiss... complétement défaits à Marignan. Leur défai... au roi François Ier le chemin de l'Italie ; mait... dans le Nord, il pouvait reprendre le royaume de Naple... et l'indépendance des États de l'Église était menacée. C'é... le mal que Léon X avait voulu prévenir. Vaincu, le Ponti... fit tous ses efforts pour rendre le mal moins grand. Il ent... en négociation avec le vainqueur, et céda Parme et Pl... sance, deux conquêtes de Jules II et les seules qu'aient fa... tes le Saint-Siége, qui s'était toujours contenté de défend... ses droits. Ces deux villes furent annexées au Milanai... François Ier reconnut l'autorité des Médicis à Florence, rendit Bologne et garantit l'indépendance des États pon... ficaux.

Une importante entrevue eut ensuite lieu à Bologne en... le Pape et le roi, le 11 décembre 1515. En arrivant près... Pape, François Ier s'agenouilla et baisa la mule (chaussu... du Pontife, qui lui prit la main et lui présenta la joue. ... roi prit place à la droite de Sa Sainteté sur un siége mag... fique. Le chancelier Duprat, la tête découverte, dit, au n... de son maître : « Très-Saint Père, l'armée du roi tr... « chrétien est à vous ; disposez-en à votre gré ; les for... « de la France sont à vous ; ses étendards sont les vôtr... « Voici devant vous votre fils soumis ; ce fils dévoué... « prêt à défendre, en toute occasion, vos droits sacrés, « par la parole et par l'épée. »

Deux questions furent traitées entre le Pape et le r...

celle de Naples et celle de la Pragmatique sanction de Bourges. Léon X obtint que la question de Naples serait réservée; il fut convenu que la Pragmatique serait abolie, et qu'un concordat serait signé entre le Saint-Siége et la France. Les négociations relatives au concordat commencèrent aussitôt après l'entrevue. Quand elles eurent abouti, Léon X publia une bulle, *Pastor æternus*, qui abolissait solennellement la Pragmatique, et le concordat fut lu dans la onzième session du concile de Latran, qui se tint le 19 décembre 1516. On lisait dans la bulle :

« Le Pasteur éternel, qui jamais n'abandonnera son troupeau jusqu'à la consommation des siècles, a tellement aimé l'obéissance, suivant le témoignage de l'Apôtre, que, pour expier la désobéissance de notre premier père, il s'est humilié en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Près de quitter le monde pour retourner à son Père, il institua pour ses lieutenants Pierre et ses successeurs, auxquels il est tellement nécessaire d'obéir, que qui ne leur obéit pas doit mourir de mort. Celui-là ne peut être dans l'Église qui abandonne la chaire du Pontife romain ; car, selon saint Augustin et saint Grégoire, l'obéissance seule est la mère et la gardienne de toutes les vertus, seule elle possède le mérite de la foi ; sans elle on est convaincu d'être infidèle, parût-on fidèle au dehors. C'est pourquoi ce que les Pontifes romains nos prédécesseurs ont entrepris, principalement dans les saints conciles, pour le maintien de cette obéissance ainsi que pour la défense de l'autorité et de la liberté ecclésiastique et du Saint-Siége, nous devons employer tous nos soins à le parfaire et à le mener à bonne fin, et à délivrer les âmes simples, desquelles aussi nous rendrons compte à Dieu pour les piéges qui leur sont tendus par le prince

des ténèbres. Or, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Jules II, ayant assemblé pour des causes très-légitimes le saint concile de Latran, du consentement de ses frères les cardinaux, au nombre desquels nous étions, et considérant avec ce concile que la corruption du royaume de France, qu'ils appellent *Pragmatique sanction*, était encore en vigueur, au grand péril et scandale des âmes, au détriment et au mépris de la dignité du Siége apostolique, il choisit, avec l'approbation du même concile, un certain nombre de cardinaux et de prélats pour l'examiner. Et quoiqu'elle parut notoirement nulle par beaucoup d'endroits, qu'elle entretînt un schisme manifeste dans l'Église, et qu'on pût, sans aucune citation préalable, la déclarer nulle et invalide de soi ; néanmoins, pour plus grande précaution, notre prédécesseur voulut citer auparavant les prélats français, les chapitres des églises et des monastères, les parlements et autres laïques qui en prenaient la défense ou en faisaient usage. Les monitoires furent affichés le plus près qu'il fut possible de leur contrée, aux portes des églises de Milan, d'Asti et de Pavie ; mais cette affaire n'ayant pu être terminée du vivant de notre prédécesseur, qui mourut sur ces entrefaites, nous avons cru devoir le reprendre et citer par différentes monitions les parties intéressées, et prolonger le terme en différentes sessions, aussi loin qu'il nous a été possible, sans qu'aucun ait comparu pour alléguer les raisons qui leur sont favorables.

« C'est pourquoi, considérant que cette Pragmatique sanction, ou plutôt cette corruption sortie de Bourges, a été dressée dans un temps de schisme par des gens sans pouvoir ; qu'elle n'est nullement conforme à ce qui existe dans le reste de la république chrétienne et de la sainte

Église de Dieu ; que déjà elle a été révoquée, cassée et abolie par le roi très-chrétien Louis XI ; qu'elle viole et diminue l'autorité, la liberté et la dignité du Siége apostolique et du Pontife romain ; — nous jugeons ne pouvoir en différer davantage l'annulation totale, sans exposer notre salut éternel et celui des Pères de ce concile. Et comme notre prédécesseur Léon Ier, de qui nous suivons les traces autant que nous pouvons, fit révoquer dans le concile de Chalcédoine ce qui avait été fait témérairement à Éphèse contre la justice et la foi catholique, de même, nous ne croyons pas pouvoir nous abstenir de révoquer une sanction si coupable, sans blesser notre conscience et notre honneur, ainsi que celui de l'Église. Et nous ne devons pas nous arrêter à ce que ladite sanction a été dressée dans le concile de Bâle et acceptée dans l'assemblée de Bourges ; car c'est après la translation du concile de Bâle par Eugène IV que ces choses ont été faites par le conciliabule, ou plutôt par le conventicule de Bâle, qui ne méritait plus le nom de concile ; — et ainsi elles n'ont pu avoir aucune force.

« D'ailleurs, que le Pontife romain, comme ayant autorité sur tous les conciles, ait plein droit et puissance de les indiquer, transférer et dissoudre, cela se constate évidemment, non seulement par le témoignage de l'Écriture sainte, les paroles des saints Pères et des autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ainsi que les décrets des saints canons, mais encore par la confession manifeste des conciles eux-mêmes.

« Désirant donc finir cette affaire, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance et autorité apostoliques, avec l'approbation du saint concile, nous déclarons que la Pragmatique sanction, ou plutôt corruption, n'a eu

ni n'a aucune force. En outre, pour plus grande sûreté et précaution, nous la révoquons, la cassons, l'abrogeons, l'annulons, la condamnons, avec tout ce qui s'est fait en sa faveur. Et comme il est nécessaire au salut que tout fidèle soit soumis au Pontife romain, suivant la doctrine de l'Écriture, des Pères et la constitution *Unam sanctam* du Pape Boniface VIII, nous renouvelons cette constitution avec l'approbation du présent concile, sans préjudice toutefois à la constitution *Meruit* de Clément V; — défendant, en vertu de la sainte obéissance et sous les peines et censures marquées plus bas, à tous les fidèles, laïques et clercs, d'user à l'avenir de cette Pragmatique, ni même de la conserver, sous peine d'excommunication majeure et de privation de tous bénéfices et fiefs ecclésiastiques. »

Le concordat commençait ainsi : « Fondée sur la pierre angulaire par notre Sauveur Jésus-Christ, élevée par les prédications des apôtres, consacrée et augmentée par le sang des martyrs, dès qu'avec l'aide du Seigneur elle commença de mouvoir ses bras par l'univers, considérant avec prévoyance quel fardeau elle avait sur les épaules, combien de brebis elle avait à paître et à garder, sur combien de pays même les plus lointains il fallait porter ses regards, — la primitive Église, par un conseil divin, institua des provinces, distingua des diocèses, créa des évêques et proposa des métropolitains, afin que, comme des membres obéissants à leur chef, dérivant tout à sa volonté salutairement dans le Seigneur, comme des ruisseaux d une source intarissable, savoir, l'Église romaine, ils ne laissassent pas un coin du champ de Dieu sans l'aroser. De là, comme les autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont mis en leur temps tous leurs soins pour que cette Église fût bien unie

et conservée dans cette sainte union sans ride et sans tache, pour en extirper les ronces et les vices, et lui faire produire les vertus, moyennant la grâce divine, de même, en notre temps, et durant ce saint concile, nous devons faire et procurer ce qui paraîtra utile à l'union et à la conservation de la même église. C'est pourquoi nous cherchons à ôter et à extirper radicalement toutes les épines qui s'opposent à cette union et ne laissent pas croître la moisson du Seigneur, et à les remplacer au contraire par des vertus. »

L'une des épines auxquelles la bulle faisait allusion était la Pragmatique sanction, qu'une autre bulle venait d'abolir solennellement. Le concordat devait achever l'œuvre. Ce concordat modifiait profondément le système d'élection jusqu'alors en vigueur. Les articles 4 et 10 dépossédaient du droit d'élection les églises cathédrales et métropolitaines pour le transporter au roi, qui devenait ainsi le représentant officiel du clergé et du peuple. Dans l'antiquité, l'élection appartenait au clergé de chaque Église et au peuple; les abus avaient fait restreindre le droit au clergé; d'autres abus, qu'on voulait éviter en France, où le pouvoir royal acquérait du reste de jour en jour plus de prépondérance, engagèrent Léon X à transporter au roi l'élection, sauf l'approbation et la confirmation du Saint-Siége, qui était également requise auparavant. « En cas de vacance et dans « les six mois, dit le concordat, le roi nomme un docteur, « un licencié en théologie ou en droit, ayant toutes les qua-« lités requises; le Pape confirme l'élection. » Même disposition pour les abbayes et les prieurés conventuels. C'était là assurément un droit considérable pour le roi et une grande concession de la part du Saint-Siége. Mais la Pragmatique, comme le disait Léon X, abandonnait l'Église de

France aux laïques, aux violences, à la simonie. « C'est une vérité incontestable, dit M. Verdières[1], que les élections canoniques; rétablies par le concile de Bâle, n'étaient qu'un mensonge; dans chaque province, les seigneurs se rendaient maîtres au moins des principales dignités. Ils avaient en quelque sorte des droits à la nomination, comme pasteurs des Églises ou comme descendants des pieux fondateurs. » Le concordat mettait donc fin à une véritable anarchie et à de déplorables abus.

Voici quelques autres dispositions du concordat de Léon X: « Dans chaque cathédrale une prébende (revenu ecclésiastique) sera dévolue à un docteur, ou licencié, ou bachelier en théologie, qui fera preuve de dix ans d'études dans une Université. Ce prébendier, qui recevra le nom de *Théologal*, sera obligé de faire des leçons au moins une fois la semaine, et pourra s'absenter du chœur, sans rien perdre des émoluments attachés à la résidence personnelle. — Le tiers des bénéfices, quels qu'ils soient, appartiendra désormais à ceux qui auront pris des grades dans l'Université. » Le concordat déterminait ensuite le temps des études : dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie; sept ans pour les docteurs en droit et en médecine; cinq ans pour les maîtres et licenciés ès-arts; cinq ans pour les simples bacheliers en droit. Puis suivaient ces dispositions : « On choisira, pour la collation d'un bénéfice, le gradué le plus ancien ou le plus titré dans la même Faculté, ou qui aura pris des degrés dans une Faculté supérieure. Le docteur l'emportera sur le simple licencié, le licencié sur le bachelier; la théologie l'emportera sur le droit, le

[1] *Essai sur Æneas Sylvius.* Paris, 1843.

« droit sur la médecine; et, pour honorer particulièrement « les saintes études, les bacheliers en théologie seront pré- « férés aux licenciés des Facultés inférieures. Les cures des « villes et des faubourgs ne seront conférées qu'à des gra- « dués, ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie « ou en droit, ou bien à des maîtres ès-arts. Les clercs « scandaleux seront punis par la soustraction de leurs bé- « néfices, et ensuite par la privation des bénéfices mêmes « et par l'inhabileté aux saints ordres. »

Telles étaient les principales dispositions du concordat qui régit l'Église de France depuis le 18 août 1517 jusqu'au concordat de 1802. Cet acte ne fut pas reçu sans de vives protestations de la part de ceux qui soutenaient les prétendues *libertés gallicanes*. Ils disaient que le Pape avait outrepassé ses pouvoirs en changeant radicalement le mode des élections ecclésiastiques : c'était oublier que Jésus-Christ a donné à Pierre et à ses successeurs toute autorité pour *lier et délier* et pour *confirmer ses frères* dans la foi, et l'Église subissait alors une de ces crises qui appellent l'emploi de remèdes extraordinaires. Le choix du souverain, confirmé par le Siége apostolique, coupait court à tous les abus, prévenait les rivalités et les haines intestines, donnait à l'élu la double garantie de l'autorité spirituelle et temporelle dans leur plus haute expression. « La bulle de Léon X détruisait, dit-on, une œuvre disciplinaire depuis longtemps en vigueur dans l'Église de France. » Le cardinal de Lorraine a répondu à cette objection dans le concile de Trente : « La primauté, « dit-il, ayant été donnée à saint Pierre, afin d'ôter toute « occasion de schisme, comme le dit saint Jérôme, le Pape « seul a le droit de faire des lois qui obligent l'Église ; mais « ces lois, variables de leur nature, ne sauraient le lier au

« point qu'il ne puisse y déroger pour de justes raisons don
« il est le juge[1]. »

Le cinquième concile de Latran avait mis fin à bien de
abus et vigoureusement commencé l'œuvre de la véritabl
réforme. Léon X en présida la douzième et dernière sessio
le 16 mars 1517, l'année même où commença la fauss
réforme qui troubla l'Europe pour des siècles. Cent dix pré-
lats assistèrent à cette dernière réunion. Les affaires pou
lesquelles le concile avait été convoqué se trouvaient heu-
reusement terminées. La paix était rétablie entre les princes
chrétiens; la réforme des mœurs et de la cour romaine était
réglée, le schisme et le conciliabule de Pise étaient abolis,
ainsi que la Pragmatique sanction. C'est ce que constatait
une dernière bulle dans laquelle Léon X résumait l'histoire
du concile. Cette bulle confirmait de nouveau tout ce qui avait
été fait dans les onze sessions précédentes; elle ordonnait
aussi une imposition de décimes, et exhortait tous les béné-
ficiers à permettre qu'on les levât sur leurs bénéfices afin de
les employer à la guerre contre les Turcs. Enfin le cardinal
de Saint-Eustache prononça la formule de clôture : *Domini
ite in pace*, messeigneurs, allez en paix. On chanta un
Te Deum solennel d'actions de grâces, et le dix-septièm
concile général, cinquième de Latran, fut terminé, aprè
avoir duré près de cinq années.

Cependant l'alliance du Pape et de François I[er] ava
vivement inquiété l'empereur Maximilien et le roi d'Esp
gne. Ferdinand mourut sur ces entrefaites. Charles-Quin
qui lui succéda, et qui devait être empereur quelqu
années plus tard, avait besoin de la paix pour établir s
autorité sur ses vastes États, composés alors des Pays-Ba

[1] L'abbé Darras, *Histoire générale de l'Église.*

de l'Espagne et du nouveau monde, sans parler du royaume de Naples. François Ier crut l'occasion favorable pour s'emparer de ce dernier royaume. A cette nouvelle, Maximilien se jeta sur le Milanais avec des auxiliaires suisses que commandait le cardinal de Sion, Matthieu Schinner, nouvel Albornoz, qui avait été battu à Marignan. On a, dans cette circonstance, accusé Léon X de mauvaise foi, en disant qu'il avait poussé les Suisses contre François Ier; Roscoé est tombé dans cette faute. Or voici ce que Léon X écrivit à Schinner lorsqu'il apprit le soulèvement des Suisses : « Aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, renoncez à votre « entreprise; demeurez tranquille, et ne cherchez pas à « troubler la paix de vos montagnes. Il n'est rien qu'un « homme sage et prudent ne doive plus éviter que de jeter « le trouble dans une république où la paix va régner, et « de pousser à la révolte le pays qui l'a vu naître; c'est « mal servir les intérêts de la chrétienté. » Le cardinal obéit.

Léon X écrivait en même temps à Ennio, évêque de Veruli, son légat près des cantons helvétiques : « Comme « je vous l'ai dit aussitôt après mon traité de bonne amitié, « signé avec François Ier, prenez bien garde dans vos relations avec les Suisses d'offenser directement ou indirec« tement Sa Majesté; je m'en rapporte à votre prudence. « Vous savez qu'à la cour de ce prince on n'est pas entiè« rement revenu sur votre compte; il est donc bien impor« tant pour vous de ne prendre aucune part à ces diètes « qu'on annonce en Suisse; tenez-vous à l'écart, et mon« trez ainsi que vous n'avez pas même la pensée de faire « quoi que ce soit qui puisse déplaire au roi de France. » Il est évident que Léon X ne trahissait pas François Ier.

Le tumulte des armes ne détournait pas Léon des occu pations qui semblent demander une profonde paix. Son élé vation avait réveillé l'émulation de tous les artistes et d tous les littérateurs. On se rappelait le gracieux accueil qu faisait le cardinal de Médicis à tous les savants, à tous le artistes dans son palais de la place Navone. A peine intrc nisé, Léon X appela le savant Lascaris à Rome pour y re taurer l'étude de la langue et de la littérature grecques. E même temps la grande université romaine, la Sapienc reprit un nouvel essor. Le Pape ne recula devant aucun dépense pour former un corps d'enseignement aussi solid que nombreux. Aux cours de théologie, de droit civil et d droit canon, se joignirent des cours de médecine, d morale, de logique, d'éloquence, de mathématiques. Léon] étendait en effet ses libéralités sur les branches les plu sérieuses de la science, et non pas seulement sur les belles lettres et la littérature légère, comme on l'en a faussemen accusé. Il fit aussi recueillir avec un soin extrême les monu ments des anciens auteurs grecs et latins, et paya 500 se quins (6,000 francs), par exemple, les cinq premiers livre des *Annales* de Tacite, qu'on avait trouvés dans l'abbay de Corvey, en Westphalie, et qui n'avaient pas encore ét imprimés. En un mot, Léon X voulait que Rome devînt l première ville du monde au point de vue de la science des arts, comme elle l'était sous tant d'autres rapports, l'Italie tout entière participait à l'éclat qui rejaillissait de c centre brillant.

Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, pour ne pa ler que des maîtres, sont des témoins immortels et irrécu sables de l'amour de Léon X pour les beaux-arts, la pein ture, l'architecture et la sculpture. Quelques mois seulemei

après son avénement, le Pape écrivait à son peintre favori : « Raphaël d'Urbin, ce n'est pas seulement comme peintre « que vous vous êtes acquis parmi les hommes une gloire « immortelle : Bramante, avant de mourir, proclamait vos « talents en architecture, et vous désignait pour continuer « l'œuvre qu'il avait si glorieusement commencée. Les « plans que vous nous avez présentés attestent votre rare « capacité, et comme tout notre désir est d'achever le tem- « ple des Apôtres Pierre et Paul avec toute la magnificence « possible, nous vous nommons intendant de Saint-Pierre. « N'oubliez pas, nous vous en conjurons, qu'il s'agit d'as- « surer l'honneur de votre nom, de fonder, jeune encore, « vôtre gloire à venir, de répondre dignement à la bien- « veillance toute paternelle que nous vous portons, à la « célébrité du temple que vous allez édifier, à notre vénéra- « tion pour le prince des apôtres. » Le génie austère de Michel-Ange allait au génie sévère de Jules II, le génie plus doux et plus tendre de Raphaël allait à celui de ce pontife dont Luther lui-même a peint en trois mots le caractère : *Mitis ut agnus*, doux comme un agneau. Raphaël n'eut pas le temps d'exécuter le plan qu'il avait conçu, et que quelques-uns préfèrent à celui de Michel-Ange. La reconstruction de Saint-Pierre demandait des montagnes de marbre. Jules II avait autorisé les Romains à se servir des débris antiques et à pratiquer eux-mêmes des fouilles. Mais souvent un marteau sacrilége mutilait indignement quelque antique sculpture, chef-d'œuvre de l'art païen. La Papauté, tout imprégnée de l'esprit de l'Église, est essentiellement conservatrice ; elle combat le paganisme sous toutes ses formes, mais elle respecte les œuvres du génie humain, même dans ses égarements, en prenant les précautions

nécessaires pour qu'il ne soit pas nuisible. Les mutilations affligèrent Léon X, qui s'empressa d'écrire à Raphaël : « Comme il importe pour la construction du temple dédié « au prince des apôtres, que la pierre et le marbre soient « tirés du sol même de la ville, et que Rome en recèle dans « son sein une grande quantité, dont on se sert arbitraire- « ment, au risque de détruire les plus précieux monu- « ments de l'antiquité, je vous charge spécialement de « surveillance de toutes les ruines et fouilles dans l'enceinte « de la cité pontificale. Nous avons appris que des ouvriers « se servent, dans leur ignorance, de marbres ornés d'ins- « criptions, anéantissant ainsi des documents dignes d'être « conservés dans l'intérêt des lettres et de la belle latinité. « Nous défendons en conséquence d'employer à l'avenir « aucune de ces vieilles pierres, sans votre permission « expresse. » Ce bref sauva une foule de statues, d'inscrip- tions et de bas-reliefs qui enrichissent aujourd'hui les mu- sées romains.

Il nous serait impossible de nommer ici tous les hommes d'esprit, de savoir et de génie, que la libéralité du Pape sut attirer autour de lui. Citons rapidement le cardinal Cajé- tan, que Clément VII appelle le *Flambeau de l'Église;* le célèbre Machiavel : le cardinal Bembo ; Sadolet, secrétaire de Léon X ; le bibliothécaire Favorinus, l'imprimeur Alde Manuce, les poëtes Berni, l'Arioste, Sannazar, Vida, Tris- tino ; Fracastor, médecin et poëte ; Béroald et Aléandre bibliothécaires du Vatican ; le philologue Thésée Ambrogio qui parlait presque tous les idiomes connus ; l'orientaliste Pagnini ; les historiens Guichardin et Paul Jove, et Léon X brille dans son siècle au milieu d'un magnifique cortége de littérateurs, d'historiens et d'artistes qu'on

vit jamais rassemblés en plus grand nombre ; à la veille de
a plus violente tempête qui ait agité l'Église, la Papauté
.pparaît aux regards comme la reine du monde, dominant
es intelligences, dirigeant le génie, gardant la science, et
uttant avec un égal courage contre les ennemis intérieurs
t extérieurs.

Léon X pouvait-il avoir des ennemis auprès de lui? Il en
ut, et ce fut pour lui une occasion de faire briller sa fer-
neté et sa mansuétude. Fidèle à la politique de ses prédé-
cesseurs, il chercha à maintenir l'autorité pontificale dans
les États de l'Église, ce qui l'obligea à faire la guerre aux
seigneurs qui avaient établi leur domination personnelle
dans certaines villes de ces États, ou qui, comme le duc
d'Urbin, manquaient, au moment décisif, à la fidélité qu'ils
devaient au Pape en qualité de vassaux. Également fidèle
aux conseils que lui avait donnés son père au moment de
son départ pour Rome, Léon X favorisait de toute son
influence la grandeur de sa maison en Toscane. Il nomma
son plus jeune frère, Jules de Médicis, archevêque de Flo-
rence; son neveu, Laurent de Médicis, duc d'Urbin, fut
mis à la place de La Rovère, neveu de Jules II, qui avait
affecté l'indépendance, et la puissance des Médicis sur la
Toscane fut affermie par des lois et des alliances.

La faveur accordée aux Médicis suscita de nombreux
ennemis à Léon X. La maison du cardinal Pétrucci, de la
famille Borghèse, devint le foyer des haines les plus
ardentes contre le Souverain-Pontife. Le cardinal, irrité de
ce que le Pape avait enlevé à son frère le gouvernement de
Sienne, où sa famille avait autrefois régné en souveraine,
se mit à décrier le Pape de toute façon, et à parler tout haut
de l'assassiner. Il gagna un chirurgien qui donnait des

soins à Léon X, alors souffrant d'une tumeur. Ce chirurgien, nommé Baptiste Vercelli, devait distiller dans la plaie un poison subtil, qui amènerait la mort du Pontife ; d'autres personnages trempaient dans le complot. Des lettres interceptées mirent Léon X au courant de tout : Vercelli fut arrêté ; Pétrucci, mandé à Rome, fut mis à la question et dénonça tous ses complices, parmi lesquels il nommait les cardinaux Riario, François Soderini, Adrien Corneto et Bandinello de Sauli.

Jamais le cœur miséricordieux de Léon X n'avait ressenti une aussi grande douleur. Le 3 juin 1517, il convoque un consistoire, où, après avoir rappelé les bienfaits insignes dont il a comblé tous les cardinaux, il ajoute en élevant la voix : « Il y a ici des cardinaux traîtres à leur souverain. « Au nom de cette image de Jésus-Christ crucifié, je leur « promets le pardon, s'ils veulent avouer leur crime. » Les coupables gardent le silence. Alors le Pape fait procéder à un interrogatoire général, et chaque cardinal doit confesser sous la foi du serment, devant le Christ, s'il est ou non coupable. Arrive le tour de Soderini, qui hésite et balbutie. Pressé plus vivement, il se jette à terre, et, les mains levées vers son juge, les yeux inondés de larmes, il avoue son crime et implore miséricorde. « Il y a encore un autre « coupable, dit Léon X ; qu'il se nomme donc ! » Tous les regards se portèrent à la fois sur Adrien de Corneto, qui restait impassible ; mais bientôt cette assurance tombe, il pâlit, se jette à genoux et confesse son crime.

Léon X garda la parole qu'il avait donnée. Soderini et Adrien furent simplement condamnés à une amende, mais ils se firent justice à eux-mêmes et s'exilèrent volontairement de Rome. Les cardinaux Pétrucci, de Sauli et Riario,

plus coupables, furent solennellement dégradés. La nuit suivante, Pétrucci fut étranglé dans sa prison, et le chirurgien Vercelli écartelé. C'était déjà trop de supplices pour le cœur miséricordieux de Léon. La peine du cardinal de Sauli fut commuée en une prison perpétuelle, et bientôt après en une simple amende. De Sauli vint remercier le Pape et fit de vives protestations de dévouement : « Nous « aimons à vous croire sincère, dit le Pape, qui portait sur « sa figure les traces d'une douleur profonde ; fasse le ciel « que vous ayez dans le cœur les sentiments que vous nous « exprimez ! » Riario fut traité comme de Sauli. Le Pape avait eu avec lui des rapports plus intimes ; et cependant c'est Riario que les conjurés voulaient élever à sa place sur le trône pontifical. Le vieux cardinal fut invité à assister à une messe que disait Léon X ; le Pape, interrompant tout à coup le sacrifice, vient au devant du coupable, et lui dit : « Je vous apporte et vous donne la paix, en face du corps « de Jésus-Christ. Au nom de Dieu, je vous remets toute « espèce d'offenses dont vous auriez pu vous rendre cou- « pable envers moi, et, en retour, je vous demande d'ou- « blier vous-même tous vos ressentiments. » Il tend ensuite les bras au cardinal et l'embrasse tendrement. Tel était le cœur de Léon X.

Quelques jours plus tard, le 26 juin 1517, Léon, sentant la nécessité de fortifier son pouvoir et voulant en même temps rehausser la dignité de l'Église, nomma trente-et-un cardinaux, tous remarquables par leur intelligence, leur rang, leur naissance, leur expérience et leur savoir. Cette mesure, dit un historien, fut une des causes principales du repos et du bonheur du reste de sa vie, comme de la gloire et de l'éclat de son règne.

C'est à la même époque qu'il résolut de réaliser les deux grandes entreprises qui le préoccupaient depuis son élévation sur la chaire pontificale : l'achèvement de l'église de Saint-Pierre, et la guerre contre les Turcs, qui devenaient de jour en jour plus menaçants. A cet effet, il fit proclamer dans toute l'Europe un armistice de cinq ans, cherchant, par sa correspondance et par l'influence de ses habiles ambassadeurs, à convaincre les princes, à conquérir l'opinion des grands du monde. Il écrivait au roi d'Angleterre : « Le « moment va venir où vivre ne sera pas un poids insuppor- « table. Mon cœur est dans la joie, car j'apprends que « Maximilien, empereur d'Allemagne, François Ier, roi de « France, et Charles, roi d'Espagne, s'entendent pour faire « la guerre aux Turcs. Le Turc, jusqu'à cette heure, a mis « à profit nos dissensions ; de jour en jour il devenait plus « formidable ; enfin, grâce à Dieu, il est sur le point d'être « arrêté dans sa marche. Je vais envoyer aux princes chré- « tiens des légats, tous revêtus de la dignité de cardinal, « pour presser l'envoi du secours que les princes nous ont « promis. Vous ne serez pas le dernier à prendre part à « cette glorieuse croisade ; il y va de votre gloire. Que vous « dirai-je encore ? Dieu, notre maître à tous, vous parle « pour lui ; écoutez sa voix. » Il écrivait à François Ier : « Les Turcs ne discontinuent pas leurs préparatifs. S'ils « ne peuvent cet été, comme on le pensait, mettre en mer « leur grande flotte, nous savons qu'ils se préparent à « infester nos mers de leurs pirates. Je vous en conjure, « équipez au plutôt votre flotte, afin que vos vaisseaux « réunis aux miens et à ceux du roi d'Espagne puissent « donner la chasse à nos ennemis communs. » Il écrivait encore au même roi : « Prenons garde qu'au jour du juge-

« ment le Seigneur ne nous condamne comme des servi-
« teurs indignes qui ont abusé de ses dons, et qu'il ne nous
« accuse d'insouciance et de lâcheté, nous à qui il confia le
« soin de son troupeau. Voici venir le loup chassé par la
« faim, qui a soif de cette sainte rosée dont les pauvres
« brebis furent baignées au baptême; il sort de sa tanière :
« attention, veillons à la garde du troupeau évangéli-
« que. »

Ainsi Léon X exhortait et pressait, en même temps que, pour recueillir l'argent nécessaire à ces grandes entreprises, il faisait prêcher partout des indulgences; mais cette prédication même devint, par suite de l'orgueil d'un moine, l'étincelle qui alluma un vaste incendie, et les princes chrétiens n'écoutèrent pas la voix du pontife. François Ier, jaloux de Charles-Quint, finit par faire alliance avec ces Turcs qu'il devait combattre; Henri VIII consomma plus tard un schisme funeste; Charles-Quint seul, quand ses querelles particulières lui en laissèrent le temps, continua la lutte huit fois séculaire de l'Espagne contre l'islamisme; mais les protestants d'Allemagne, dans leur haine contre Rome, entravèrent ses efforts et déclarèrent plus d'une fois qu'ils aimaient mieux être Turcs que papistes. La chrétienté se disloquait et les grandes calamités approchaient.

La rivalité de Charles-Quint et de François Ier ne contribua pas peu à ce funeste résultat : elle partagea la chrétienté en deux camps, et la prétendue réforme protestante profita de ces divisions pour se développer. La mort de Maximilien, arrivée le 12 janvier 1519, mit en face l'un de l'autre les deux rivaux qui aspiraient également à l'empire. Le Pape n'était favorable à aucun des deux compétiteurs; il était persuadé que le triomphe de l'un ou de l'autre met-

trait en danger la liberté de l'Europe, la paix de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siége. Charles-Quint l'emporta, et fut élu le 5 juillet. La puissance de la maison d'Autriche contrebalança celle de la France, jusqu'alors prépondérante. La dignité impériale inspira à Charles-Quint le désir de dominer en Italie, et au moins de recouvrer la Lombardie, autrefois fief de l'empire. Il avait à sa disposition, pour réaliser ses projets, toutes les forces de l'Espagne et les trésors du nouveau monde. La situation devenait très-difficile pour la Papauté. Pendant quelque temps, Léon X put éviter de se prononcer entre les deux parties, mais, du moment que les deux rivaux entreraient en lutte, il prévoyait bien qu'il lui serait impossible de rester neutre, puisque l'Italie était le champ de bataille. Il tenait à recouvrer Parme et Plaisance, qui formaient un puissant boulevard aux États de l'Église. La promesse que fit Charles-Quint de lui en assurer la possession et de placer un Italien à Milan, et surtout les embarras de la question religieuse en Allemagne, rapprochèrent naturellement le Pape et l'empereur. L'invasion de Reggio décida la rupture entre Rome et la France.

Les armes impériales et pontificales furent heureuses en Italie. Le cardinal Jules de Médicis parut en vainqueur à Milan ; Parme et Plaisance furent reconquis et les Français repoussés ; le Pape allait jouir d'une grande influence sur le nouveau souverain de Milan. Le moment était des plus critiques, dit un historien[1] : une nouvelle politique était inaugurée, un grand mouvement se préparait dans l'Église. Léon pouvait se flatter de diriger l'une, d'arrêter l'autre ; il

[1] M. Fritz, *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, article LÉON X.

était encore assez jeune pour espérer de profiter complétement de la situation. Destinée trompeuse des hommes! espérances vaines! Léon se trouvait dans sa villa Magliana, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de la prise de Milan. Il voulut être témoin des réjouissances que préparaient ses gens pour célébrer la victoire. Il demeura au milieu d'eux longtemps dans la nuit, allant d'un ardent feu de cheminée (on était en novembre) à la fenêtre entr'ouverte du salon. Fatigué déjà, il partit le 24 novembre, pour retourner à Rome, où il avait hâte de remercier le ciel, au pied des autels, du triomphe que le Saint-Siége venait d'obtenir. Il convoqua le consistoire pour le mercredi 27, et, se trouvant incommodé, il se retira dans sa chambre à coucher. Un catarrhe, qu'il avait gagné à Magliana, prit rapidement un caractère dangereux. Le dimanche matin, 1er décembre 1521, après une nuit mauvaise et agitée, on le vit lever les yeux au ciel, joindre les mains, murmurer quelques mots d'une prière ardente, puis retomber sur son oreiller et mourir, suffoqué par le catarrhe. Il avait achevé sa quarante-sixième année, et régné huit ans, huit mois et dix-neuf jours.

Jamais mort d'un Pape n'excita une désolation plus universelle. Le peuple, dans la première explosion de sa douleur, s'empara de son échanson et l'accusa d'avoir empoisonné son maître; mais aucune preuve ne vint confirmer l'accusation.

Nous avons vu Léon X dans sa vie publique, et nous avons eu plus d'une occasion de montrer la bonté de son cœur. En citant quelques traits de sa vie privée, d'après son historien M. Audin, nous achèverons de le faire connaître.

Dans plus d'une page de notre histoire, dit M. Audin, nous avons raconté les libéralités du Pontife envers les gens de lettres. Ces libéralités, souvent trop fastueuses, avaient leur récompense dans ce monde, où elles étaient chantées en vers et en prose, sur la toile et sur le papier; car la reconnaissance n'est pas toujours muette. Mais il est des bienfaits qui tombaient dans l'ombre sur des êtres obscurs, et entre trois témoins, sans compter Dieu : le Pape, son maître des cérémonies et le solliciteur, et dont Rome ne parla qu'après la mort du Pontife. Chaque matin, qu'il sortît du Vatican pour se promener dans Rome, ou qu'il restât dans son cabinet d'étude, Pâris de Grassi avait ordre de remplir de pièces d'or et d'argent une grande bourse que Léon tenait suspendue à ses côtés, et où il puisait à pleines mains, pour secourir le mendiant qui se présentait en haillons; l'exilé qui, chassé de sa patrie dans ces temps de déchirements politiques, venait à Rome chercher un refuge, car Rome alors, comme aujourd'hui, était l'asile des grandes infortunes; l'écolier qui manquait de livres nécessaires pour achever ses études, le vieux professeur qui n'y voyait plus et dont l'âge avait affaibli les forces. En vain des voix prudentes essayaient-elles de faire comprendre au Saint-Père que ses libéralités devaient avoir un terme; il n'écoutait personne et retombait sans cesse dans ses habitudes d'enfance : la prodigalité. A ceux qui le tourmentaient trop vivement, il répondait par toutes sortes de belles sentences tirées des Livres saints ou des écrivains profanes; refuser le faisait souffrir.

Un jour, un de ces secrétaires, qu'il aimait comme tous ceux qu'il avait attachés à son service, Bianchi, lui demandait, dans une supplique écrite en termes pressants, une

faveur que les canons faisaient au Pontife un devoir de refuser : « Et si j'accordais le transfert du bénéfice, dit-il « au solliciteur, qu'est-ce que cela vous vaudrait? — Deux « cents écus d'or, répondit le serviteur. — Eh bien! reprit « le Pape, les voilà ! » Et il déchira la supplique.

Une autre fois, on lui parlait d'un prêtre qui faisait admirablement les vers latins, et qui mourait de faim. « Comment, dit en riant le Pape, moi qui, dans ma vie, a « secouru tant de rimeurs, j'aurais pu oublier ce chantre « divin? Tenez voilà pour le poëte! » Et il donnait sans compter.

A Rome, dans les États de l'Église et dans d'autres provinces italiennes, Léon X nourrissait un grand nombre de prêtres, de religieuses, de vieux militaires et d'exilés.

En montant sur le trône, il trouva sa capitale remplie de mendiants, que les guerres avec l'étranger avaient réduits au plus affreux dénûment, et qui souvent tombaient morts de faim au coin d'une borne. Son cœur se sentit ému de pitié, et il fonda l'hospice de Sainte-Marie, destiné à recevoir les infirmes et les malades atteints d'affections que l'art regardait comme inguérissables. Par ses ordres, des hommes de confiance étaient chargés de parcourir la ville, d'aller à la découverte des pauvres et des malades qui trouvaient dans cette léproserie tous les secours de l'art et de la charité.

Léon X se levait de bonne heure et faisait sa prière à genoux; quand la maladie dont il était atteint l'avait fait souffrir la nuit, il prenait un luth suspendu à la muraille de sa chambre à coucher, et se mettait à jouer. Il estimait que la musique est un présent du ciel; qu'elle adoucit le caractère et qu'elle élève l'âme à Dieu. Il la regardait, après les let-

tres, comme la plus efficace consolation de l'homme dans l'exil. Il aimait à converser sur les principes de l'art musical, et démontrait ses théories en s'accompagnant sur son luth. Les musiciens comme les humanistes venaient chercher fortune à Rome, où le Pape les accueillait avec empressement. Cette passion pour la musique suivait le Pape jusqu'à table ; à la fin de ses repas, on appelait des musiciens qui exécutaient diverses mélodies en s'accompagnant sur la guitare ou sur un autre instrument. Ce repas ressemblait à ceux que Vida donnait aux étrangers dans son évêché d'Albe. Les légumes y figuraient en abondance ; le mercredi, pas un plat de viande ne figurait sur la table ; le vendredi, on n'y servait que des racines ; le samedi, il était de règle qu'on ne mît pas le couvert, le Pape jeûnant ce jour-là. Léon X mangeait peu et ne buvait que de l'eau. Paul Jove, qui plus d'une fois eut l'honneur de s'asseoir à la table du Pontife, nous dit que l'amour des lettres et des arts était si vif en lui, qu'il ne voulait pas que le temps du repas fût perdu pour l'instruction des convives ; il indiquait un sujet, souvent religieux, auquel tout le monde prenait part.

Nous ajouterons à ces détails donnés par M. Audin le jugement sommaire porté sur Léon X par un historien déjà cité, M. Fritz :

« Si l'on considère tout ce qui se fit sous ce Pontificat, on est tenté de croire qu'il dura un demi-siècle. Les jugements portés sur Léon ont été divers, comme tous ceux dont les grands hommes sont l'objet. Au tribunal impartial de l'histoire, Léon apparaîtra toujours comme un prince animé des meilleures intentions, instruit, éclairé, malheureusement trop superficiel au point de vue chrétien, et trop

passionné pour les lettres et les sciences purement humaines. Du reste son caractère demeure hors de toute atteinte, et sa vie privée fut aussi pure que digne d'un chef de l'Église. »

Ce jugement se tient dans l'exacte vérité : Léon X fut un Pontife pieux, zélé, exemplaire ; mais, entraîné par les traditions de sa famille dans le mouvement de renaissance païenne qui éclatait autour de lui, il ne songea pas assez à diriger ce mouvement pour le faire rentrer dans les voies chrétiennes. On était épris de la perfection des formes de l'art et de la littérature antiques ; ce qu'il y avait à faire, c'était de s'assimiler ces beautés réelles, mais pour les faire servir au triomphe de l'idée chrétienne, au lieu de les prendre pour l'idéal même que l'artiste et le poëte devaient se proposer d'atteindre. L'art et la poésie doivent élever les âmes, non flatter les sens à leur détriment.

Aussi le seizième siècle, si brillant, si splendide, offre-t-il à ceux qui vont au fond des choses une véritable décadence de l'art et de la poésie : le Tasse est loin de Dante ; Raphaël n'entraîne pas les âmes dans les hautes régions comme le fait Fra Angelico de Fiésole. Si l'on veut mesurer la distance, que l'on compare le tableau de la *dispute du Saint-Sacrement*, par Raphaël, et l'office composé par saint Thomas d'Aquin pour la fête du divin Mystère. D'un côté, on a une thèse écrite en beau style sur la présence réelle ; de l'autre un poëme admirable ! Saint Thomas d'Aquin chantait avec sa foi, Raphaël n'avait plus que l'admiration froide de l'artiste. Les conséquences de cette renaissance païenne ne se firent d'ailleurs que trop vite sentir, le protestantisme montra où aboutissait cet engoûment de l'antiquité, qui faisait dire à un Grec : « Cela ne

« peut durer, il faudra en revenir aux dieux d'Homère ; » qui faisait dire au Tasse lui-même, à propos de nos merveilleuses églises du moyen âge : « Cependant, quelles que « soient les richesses et la somptuosité de ces églises, on y « admire beaucoup plus les sommes qu'elles ont coûtées « que l'art de l'architecte. L'architecture, en effet, en est « barbare, et il est facile de voir qu'on n'a eu égard qu'à la « solidité et à la perpétuité, nullement à la beauté et « l'élégance. »

Evidemment le sens chrétien manquait au seizième siècle. Le monde avait perdu l'intelligence et le souvenir de l'art chrétien [1], on avait séparé le beau naturel du beau moral, et l'art n'était plus qu'un corps sans âme, que déforme bientôt la corruption. C'est ce que Léon X ne comprit pas assez, mais ce que comprirent bien mieux ses successeurs, éclairés par l'incendie qu'allumèrent ces admirations pour le paganisme : saint Pie V et Sixte-Quint ne firent pas moins pour la purification de l'art que pour la vraie réforme catholique. Mais l'impulsion était donnée, et le monde souffre encore aujourd'hui des suites de cette funeste aberration qui plaçait le progrès dans l'éloignement du christianisme.

Voir à ce sujet la belle *Vie de Fra Angelico de Fiésole* par E. Cartier.

III

LA RÉFORME PROTESTANTE.

A l'époque où nous sommes parvenus, l'Europe, malgré ses divisions, qui n'étaient encore que des divisions politiques, présentait un magnifique spectacle, et pouvait compter sur l'empire prochain du monde. Les nations chrétiennes, encore unies dans la même foi, touchaient enfin au moment de recueillir le fruit de longs siècles d'un travail continu et d'efforts inouïs, et elles se présentaient pleines de vigueur, d'énergie et d'éclat. Mettant en jeu une force gigantesque, elles découvraient de nouveaux mondes et touchaient d'une main l'orient, de l'autre l'occident. Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance ; il avait montré la route des Indes-Orientales et ouvert les communications avec des peuples inconnus ; Christophe Colomb, avec la flotte d'Isabelle, avait sillonné les mers de l'occident, découvert un nouveau monde et planté sur des terres ignorées l'étendard de Castille à côté de la croix ; Fernand Cortez, à la tête d'une poignée de braves, pénétrait au cœur d'un continent nouveau, s'emparait de sa capitale : ses armes, que les naturels n'avaient jamais vues, le faisaient apparaître comme un dieu lançant des foudres. Sur tous les

points de l'Europe se déployait une activité immeuse; un merveilleux esprit d'entreprise se développait dans tous les sens ; l'heure avait sonné où les peuples européens allaient voir s'ouvrir devant eux un immense horizon de puissance et de grandeur dont le regard cherchait en vain les limites. Magellan, franchissant le détroit qui devait unir l'orient à l'occident, et Sébastien d'Elcano, l'un de ses compagnons, retournant aux rives espagnoles après avoir fait le tour du monde, semblaient être la personnification sublime de la civilisation chrétienne prenant possession de l'univers. A l'une des extrémités de l'Europe, le croissant se montrait encore plein de puissance et de menace, telle qu'une figure sinistre apparaissant dans le coin d'un splendide tableau; mais les cohortes musulmanes venaient d'être chassées de Grenade; l'armée chrétienne était campée sur les côtes de l'Afrique; l'étendard de Castille flottait sur les murs d'Oran, et avant que les trois quarts du seizième siècle fussent écoulés, la victoire de Lépante devait arrêter pour jamais les progrès de l'islamisme.

Le développement de l'esprit marchait de pair avec l'accroisement de la puissance. Les lettres, les sciences, les arts faisaient de rapides progrès, et n'avaient pas encore entièrement abandonné la vraie voie. Qui est-ce qui pourrait résister à une telle supériorité, à un si brillant éclat, à un si grand pouvoir? Assurée déjà de son existence contre tous ses ennemis, jouissant d'un bien-être dont les progrès devaient s'accroître chaque jour, mise en possession de bonnes lois et d'institutions régulières, et dont la perfection ou le complément ne pouvait manquer d'arriver par l'action lente du temps, l'Europe, comblée de si belles espérances, devait aborder l'œuvre de la civilisalion du monde. Les

découvertes mêmes qu'ils faisaient tous les jours indiquaient que le moment opportun était venu : les flottes transportaient avec les guerriers les missionnaires apostoliques, dont le savoir allait répandre dans les régions lointaines le génie précieux d'où devait sortir, avec le temps, l'arbre à l'ombre duquel de nouvelles nations trouveraient un jour abri. Ainsi commençait le travail généreux qui, secondé par la Providence, devait civiliser l'Amérique, l'Afrique et l'Asie[1].

Où en est maintenant le monde? L'Afrique est encore presque tout entière païenne ou musulmane ; l'Asie a été à peine entamée par le christianisme dans ces dernières années après les brillantes missions du seizième et du dix-septième siècles ; l'Amérique renferme encore des peuplades païennes. D'où vient cette espèce d'avortement ? L'unité de l'Europe a été brisée par le protestantisme et la politique a cessé d'être chrétienne. Le schisme de Luther affaiblit d'une manière déplorable l'action des Européens sur le reste du monde ; la plus grande partie de leurs forces intellectuelles, morales et physiques, fut employée et consumée douloureusement dans une lutte qui armait les frères contre les frères. Les nations qui avaient conservé le catholicisme furent obligées de concentrer toutes leurs ressources, toute leur action, toute leur énergie, pour faire face aux attaques impies que les nouveaux sectaires dirigeaient contre elles, soit au moyen de la presse, soit par le moyen des armes. Les nations au sein desquelles s'était propagée la contagion des nouvelles erreurs se trouvèrent précipitées dans une sorte

[1] Ce tableau de la situation de l'Europe au commencement du seizième siècle est emprunté au beau livre de Balmès, *le Protestantisme comparé au catholicisme*, qui a été traduit en français par M. Blanche.

de vertige : elles n'eurent plus d'autres ennemis que les catholiques, il n'y eut plus pour elles qu'une entreprise digne de leurs efforts, l'abaissement et la destruction du Saint-Siége. Leur pensée ne tendit plus à inventer des moyens pour l'amélioration du sort de l'humanité ; le champ immense qui s'ouvrait à une noble ambition dans les découvertes nouvelles ne méritait pas même qu'elles y jetassent un regard ; il n'y avait plus pour elles qu'une œuvre sainte, renverser l'autorité du Pontife de Rome[1]. L'unité fut remplacée par une espèce d'équilibre bien souvent rompu, et encore fallut-il un siècle et demi de guerres pour l'asseoir. Nous en sommes encore là ; en parcourant les événements de la première moitié du seizième siècle, qui vit s'établir le protestantisme dans une si grande partie de l'Europe, nous verrons les causes dont nous souffrons aujourd'hui.

« Il y avait plusieurs siècles, dit Bossuet[2], qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique : Qui me donnera, disait saint Bernard, que je voie, avant que de mourir, l'Église de Dieu comme elle était dans les premiers jours ? Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter, ça été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Les désordres s'étaient encore augmentés depuis. L'Église romaine, la mère des Églises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenait de toute sa force par tout l'univers, n'était pas exempte de mal ; et dès le temps du concile de Vienne (1311), un grand évêque, chargé par le Pape de préparer les matières qui devaient y

[1] Balmès, ouvrage cité plus haut.
[2] *Histoire des Variations.*

être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il fallait réformer l'Église dans le chef et dans les membres. Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non-seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, mais encore des conciles. Le cardinal Julien représentait à Eugène IV les désordres du clergé, principalement de celui d'Allemagne : « Ces désordres, lui disait-« il, excitent la haine du peuple contre tout l'ordre « ecclésiastique, et, si on ne les corrige, on doit craindre « que les laïques ne se jettent sur le clergé, à la manière « des Hussites, comme ils nous en menacent hautement. » Si on ne réformait promptement le clergé d'Allemagne, il prédisait qu'après l'hérésie de Bohême, et quand elle serait éteinte, « il s'en élèverait bientôt une autre » encore plus dangereuse... « On rejettera les fautes de tous ces « désordres sur la cour de Rome, qu'on regardera comme « la cause de tous les maux... » parce qu'elle aura négligé d'y apporter « le remède nécessaire... » Elle est venue, cette secte, sous la conduite de Luther ; et en prenant le titre de *Réforme*, elle s'est vantée d'avoir accompli les vœux de toute la chrétienté, puisque la réformation était désirée par les peuples, par les docteurs et par les prélats catholiques. Ainsi, pour autoriser cette réformation prétendue, on a ramassé avec soin ce que les auteurs ecclésiastiques ont dit contre les désordres et du peuple et du clergé même. Mais c'est une illusion manifeste, puisque de tant de passages qu'on allègue, il n'y en a pas un seul où ces docteurs aient seulement songé à changer la foi de l'Église, à corriger son culte, qui consistait principalement dans le sacrifice de l'autel ; à renverser l'autorité de ses prélats, et

principalement celle du Pape, qui était le but où tendait toute cette nouvelle réformation, dont Luther était l'architecte. »

Ainsi parle Bossuet. Il est certain qu'il y avait des abus, il y en a toujours eu parmi les hommes, et qu'une réforme était désirable, mais réformer n'est pas détruire. La foi était intacte, le culte était intact; seulement les canons de la discipline ecclésiastique n'étaient pas toujours observés; il y avait un grand relâchement dans les monastères, un plus grand et souvent de véritables désordres dans le clergé séculier. Toute l'histoire de l'Église prouve que les Papes n'avaient pas oublié un moment de porter remède au mal; mais la voix des Papes n'était plus guère écoutée depuis la fin du treizième siècle, où les abus recommencèrent à prendre de plus grandes proportions. Philippe le Bel avait méconnu cette voix; Louis de Bavière avait été jusqu'au schisme; le séjour des Papes à Avignon avait affaibli l'autorité du Saint-Siége; le grand schisme augmenta le mal, et, quand il fut éteint, les rois et les empereurs, tristement heureux de leur funeste émancipation, s'inquiétèrent peu de favoriser la réformation d'abus dont ils profitaient. Les conciles avaient parlé; Jules II et Léon X au concile de Latran avaient mis la main à l'œuvre, mais les guerres d'Italie empêchaient toute action énergique et efficace. D'un autre côté, tout portait à la révolte : la renaissance des idées païennes, les doctrines des Césars païens, les mœurs relâchées, les désordres répandus partout, et il était évident qu'une fois cette révolte déclarée, elle prendrait de bien plus vastes proportions que les précédentes, parce que toute l'Europe était arrivée à peu près au même point de civilisation, que les courants d'idées s'y propageaient avec une

extrême rapidité, et que l'invention de l'imprimerie donnait un moyen de propagation inconnu aux âges précédents. Dans tous les siècles, l'esprit d'orgueil avait suscité des hérésies; au seizième siècle, l'orgueil était à son comble et la cupidité n'était pas moins grande; la politique, mise en dehors des règles de la morale, avait accoutumé à remplacer le devoir par l'intérêt: tout était prêt; il ne fallait qu'une étincelle pour allumer l'incendie, parce que les matières inflammables étaient accumulées de toutes parts. Seulement il fallait un prétexte et une occasion: le prétexte fut la réforme, que tous les gens de bien demandaient; l'occasion fut la prédication des indulgences pour la croisade contre les Turcs et pour l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Il devint bientôt évident que la réforme n'était qu'un prétexte, puisque les prétendus réformateurs se livraient à tous les désordres et qu'ils les permirent.

LUTHER.

Maximilien était encore sur le trône impérial, François Iᵉʳ régnait en France depuis deux ans, Charles-Quint en Espagne et dans les Pays-Bas depuis un an, Soliman allait, trois ans après, succéder à Sélim en Turquie, Sigismond le Grand gouvernait la Pologne, Henri VIII régnait depuis huit ans en Angleterre et Léon X siégeait dans la chaire de saint Pierre depuis quatre ans, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la révolte en 1517. Sélim Iᵉʳ, vainqueur de l'Égypte, se préparait à tourner contre l'Europe sa féroce ambition. Léon X, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, essaya de ranimer l'ardeur des croisades; et, comme il achevait en

même temps la basilique de Saint-Pierre, il fit annoncer dans toute la chrétienté les indulgences qu'il accordait à ceux qui contribueraient à la guerre par l'argent et par l'épée, à ceux qui contribueraient par l'argent à la construction du dôme de Saint-Pierre, destiné à être comme la cathédrale de la chrétienté tout entière. Les esprits étaient mal disposés. Le savant Érasme, qui resta catholique, donnait le ton aux autres en s'élevant par la raillerie contre les abus; Ulric de Hutten, noble allemand, d'un esprit inquiet et d'un caractère satirique, venait de publier ses *Épîtres des hommes obscurs*, qui jetaient le ridicule sur certains théologiens de Cologne et sur la théologie elle-même; tout était en fermentation; tout le monde sentait que le moindre choc amènerait des bouleversements. La publication des indulgences en Allemagne fut confiée à des religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Des auteurs protestants leur ont reproché d'avoir souvent dissipé en plaisirs et en débauches le fruit des aumônes qu'ils recueillaient, c'est un fait très-douteux; ce qui est certain, c'est que les Augustins, qui avaient été souvent chargés de prêcher les indulgences, furent irrités de la préférence donnée aux Dominicains, et qu'ils chargèrent l'un d'eux, Martin Luther, déjà célèbre par son éloquence, de prendre en défaut leurs concurrents. C'est ce qui fit dire à Léon X qu'il n'y avait là qu'une *querelle de moine*. En effet, cette querelle fut l'occasion; mais, comme la cause était beaucoup plus sérieuse et plus profonde, les effets furent bien plus étendus.

Martin Luther était né à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en Saxe, d'un père qui travaillait aux mines, le 22 octobre 1483; d'autres disent le 10 novembre 1484.

Lorsqu'il fut en âge de gagner sa vie, il se rendit à Magdebourg et de là à Eisenach, en Thuringe, où il obtint de la charité de quoi faire ses études. Il se destinait d'abord au barreau; mais un coup de tonnerre, qui foudroya un de ses amis à ses côtés, l'effraya tellement, qu'il quitta le monde pour embrasser la vie monastique dans un couvent d'Augustins. Il fut ordonné prêtre en 1507. Sa réputation s'étendit si vite qu'on lui offrit presque aussitôt une chaire de philosophie à l'université de Wittemberg, que venait de fonder l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage. Les hardiesses du jeune professeur firent trembler les gens sages, mais attirèrent une jeunesse enthousiaste. Envoyé en 1510 à Rome pour les affaires de son ordre, il en revint, dit-il, scandalisé des désordres qu'il y avait vus; cependant il se fit remarquer encore par son zèle pour l'autorité du Pape et pour les autres points de doctrine ou de discipline qu'il devait attaquer dans la suite. La lecturè des livres de Jean Huss le perdit. D'un caractère fougueux, d'une imagination ardente, il se passionnait facilement pour les idées nouvelles, et son immense orgueil l'empêchait ensuite de reculer. Lorsqu'arriva la prédication des indulgences, il n'attaqua d'abord que les abus qu'il prétendait voir dans le mode de leur publication, et il avança que les prédicateurs, entre autres le dominicain Jean Tetzel, allaient jusqu'à *vendre* les indulgencas, en disant qu'il suffisait de donner de l'argent pour les acquérir. On sait quelle est la doctrine de l'Église à cet égard : l'indulgence remet la peine, mais elle ne remet pas la faute; le sacrement de pénitence remet le péché, quant à la faute et à la peine éternelle, mais non toujours quant à toute la peine temporelle à subir dans ce monde ou dans l'autre. Tetzel ne soutenait

pas autre chose ; car il dit expressément dans son instruction sommaire adressée aux curés : « Quiconque s'est confessé et ressent la contrition de ses fautes peut recevoir l'indulgence des peines temporelles et canoniques, s'il donne l'aumône. » Luther le calomniait donc pour l'attaquer. Le moine augustin ne s'arrêta pas là. Après avoir attaqué l'abus vrai ou supposé, il attaqua les indulgences elles-mêmes, et fit afficher sur l'un des piliers de la cathédrale de Wittemberg (31 octobre 1517) une thèse latine dans laquelle se trouvaient déjà ces propositions : « Le Pape n'a pas d'autres pouvoirs qu'un simple curé de village; — il faut reléguer en enfer quiconque croit qu'avec une indulgence on peut compter sur son salut; — les trésors de l'Évangile sont des filets où l'on pêchait autrefois des âmes, les trésors des indulgences sont les filets où l'on pêche aujourd'hui les richesses des fidèles. » Et cependant il écrivit encore à Léon X : « Très-Saint Père, me voici « prosterné aux pieds de Votre Béatitude, moi et tout ce « que je suis, et tout ce que j'ai; vivifiez, tuez, appelez, « rappelez, approuvez, réprouvez; votre voix, c'est la voix « du Christ qui repose en vous, qui parle par votre bou- « che. Si j'ai mérité la mort, je suis prêt à mourir. »

Léon X usa de la plus grande patience; il envoya le cardinal Cajétan, à qui Luther jura avec autant de sincérité qu'il était prêt à se soumettre si on voulait lui montrer en quoi il se trompait. On essaya de le lui montrer ; il apporta au nonce une thèse où il soutenait qu'en matière de foi le fidèle est supérieur au Pape, s'il a pour lui l'autorité et la raison. C'était tout simplement nier l'assistance du Saint-Esprit pour le Pape et mettre la raison individuelle au-dessus de l'autorité de l'Église divinement inspirée.

Tout le protestantisme est là. Luther avançait toujours. Des indulgences, il passa à la grâce, aux sacrements qui en sont le canal, au péché originel, à la justification; et sur toutes ces questions, il multipliait les erreurs, les résumant toutes dans ce principe que la foi justifie sans les œuvres, ce qui était renverser les bases mêmes sur lesquelles reposent les sociétés humaines; car, si la foi seule justifie, on peut se livrer impunément à tous les crimes, à toutes les abominations. Luther trouva des disciples qui poussèrent bientôt sa doctrine jusqu'à ces conséquences extrêmes. Enfin Léon X, voyant que la patience ne servait de rien, que les esprits s'échauffaient, et que l'erreur prenait de redoutables proportions, condamna solennellement par une bulle les propositions hérétiques soutenues par Luther (15 juin 1520).

Voici la substance de cette bulle, qui commençait par ces mots : *Exurge Domine*[1] :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour mémoire perpétuelle de la chose.

« Levez-vous, Seigneur, et jugez votre cause; souvenez-vous des insultes qu'on vous fait, de celles que vous font les insensés tout le jour; inclinez votre oreille à nos prières; car des renards ont surgi, qui cherchent à démolir votre vigne, elle dont vous avez foulé le pressoir tout seul, et dont, en remontant à votre Père, vous avez commis le soin, le gouvernement et l'administration à Pierre, comme à son chef et à votre vicaire, ainsi qu'à ses successeurs, à l'instar de l'Église triomphante. Le sanglier de la forêt s'efforce

[1] Nous suivons la traduction et l'analyse qui se trouve dans l'*Histoire de l'Église* de Rohrbacher, liv. LXXXIV.

de l'exterminer, et une bête singulièrement farouche la ravage.

« Levez-vous, Pierre, et, conformément au soin pastoral qui vous a été divinement confié, prenez en main la cause de la sainte Église romaine, la mère de toutes les Églises et la maîtresse de la foi; elle que, d'après l'ordre de Dieu, vous avez consacrée par votre sang; contre laquelle, ainsi que vous avez daigné nous en prévenir, s'insurgent des maîtres de mensonge, introduisant des sectes de perdition et s'attirant à eux-mêmes une prompte ruine; qui, ayant un zèle amer et des contentions dans leurs cœurs, se glorifient et sont menteurs contre la vérité.

« Levez-vous aussi, Paul, nous vous en prions, vous qui avez éclairé et illustré cette Église et par votre doctrine et par votre martyre; car un nouveau Porphyre s'élève; comme le premier critiqua autrefois injustement les saints apôtres, de même celui-ci usant, non pas de prières, mais de reproches, contrairement à votre doctrine, ne rougit pas de critiquer et de déchirer les saints Pontifes, nos prédécesseurs, et, quand il se défie, de recourir aux injures selon la coutume des hérétiques, dont le dernier refuge est, comme dit saint Jérôme, lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs causes vont être condamnées, de commencer par épandre par la langue le venin du serpent, et, lorsqu'ils se voient condamnés, de s'emporter aux outrages, car, encore que vous ayez dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies pour exercer les fidèles, cependant, de peur qu'elles ne prennent de l'accroissement, comme de petits renards prêts à saccager la vigne, il est nécessaire, par votre intercession et votre secours, de les restreindre à leur naissance.

« Qu'elle se lève donc enfin, toute l'Église des saints, et

le reste de l'Église universelle, de qui méprisant la vraie interprétation des saintes lettres, quelques-uns, dont le père du mensonge a aveuglé les intelligences, suivant l'ancien usage des hérétiques, sages par-devers eux-mêmes, interprètent ces mêmes Écritures autrement que ne demande l'Esprit-Saint, et cela d'après leur propre sens, par ambition et pour une renommée populaire, ou plutôt, comme l'atteste l'Apôtre, ils les torturent et les adultèrent; en sorte que, selon saint Jérôme, ce n'est plus l'Évangile du Christ, mais celui de l'homme, ou, ce qui est pis, celui du diable. Qu'elle se lève donc la sainte Église de Dieu, et, conjointement avec les bienheureux apôtres, qu'elle intercède auprès du Dieu tout puissant, afin que, toutes les erreurs de ses brebis étant purgées, et toutes les hérésies étant éliminées d'entre les fidèles, il daigne conserver la paix et l'unité de sa sainte Église.

« Depuis longtemps, chose que nous pouvons à peine exprimer dans l'excès de notre affliction, nous avons appris par la relation de personnes dignes de foi et par la renommée publique, que, par les suggestions de l'ennemi du genre humain, des erreurs nombreuses et diverses ont été renouvelées et répandues parmi certaines personnes légères dans l'illustre nation germanique; erreurs dont quelques-unes ont déjà été condamnées par les conciles et par les constitutions de nos prédécesseurs, et qui contiennent expressément l'hérésie des Grecs et des Bohémiens; d'autres respectivement ou hérétiques, ou fausses, ou scandaleuses, ou offensant les oreilles pieuses, ou pouvant séduire les âmes simples; que ces erreurs ont été renouvelées et répandues par de faux fidèles qui ont perdu la crainte de Dieu, et qui, ambitionnant la gloire du monde

par une orgueilleuse curiosité, veulent, contre la doctrine de l'Apôtre, être plus sages qu'il ne faut; dont le babil, selon saint Jérôme, ne trouverait aucune créance, s'ils n'avaient l'air de confirmer leurs perverses doctrines par des témoignages divins, mais mal interprétés. Nous sommes d'autant plus affligé que cela soit arrivé en Germanie, que nous et nos prédécesseurs avons toujours eu pour cette nation une charité intime; car, après que l'Église romaine eût transféré l'empire des Grecs aux Germains, nos prédécesseurs et nous avons toujours pris d'entre eux les avocats et les défenseurs de cette même Église, lesquels se sont en effet montrés ses ardents défenseurs contre les hérésies. Témoins les louables constitutions des empereurs germaniques pour la liberté de l'Église, pour l'expulsion des hérétiques de toute la Germanie, sous les peines les plus graves, même de la perte des terres et des domaines contre ceux qui les recevraient ou ne les expulseraient pas; constitutions confirmées par nos prédécesseurs, et dont l'observation, si elle avait lieu aujourd'hui, nous eût préservés de ce chagrin et nous et eux. Témoin la perfidie des hussites et des wicléfites, ainsi que de Jérôme de Prague, condamné et puni au concile de Constance; témoin le sang des Germains versé tant de fois contre les Bohémiens; témoin la réfutation, réprobation et damnation, non moins docte que vraie et sainte desdites erreurs ou de plusieurs d'entre elles par les universités de Cologne et de Louvain, qui cultivent avec tant de piété et de religion le champ du Seigneur. Nous pourrions alléguer encore beaucoup d'autres choses que nous croyons devoir passer sous silence pour n'avoir pas l'air d'écrire une histoire. D'après la charge pastorale qui nous a été enjointe par la grâce divine, nous ne pouvons

donc plus ni tolérer ni dissimuler le venin pestilentiel desdites erreurs, sans flétrissure pour la religion chrétienne et sans injure pour la foi orthodoxe. Or, de ces erreurs, nous avons jugé à propos d'insérer ici quelques-unes dont la teneur est telle :

« 1° C'est une opinion hérétique, mais assez commune, de dire que les sacrements de la nouvelle loi confèrent la grâce justifiante à ceux qui n'y mettent point obstacle ;

« 2° Nier que le péché demeure dans un enfant après le baptême, c'est fouler aux pieds tout ensemble et saint Paul et Jésus-Christ ;

« 3° Le foyer du péché (ou la concupiscence), quand même il n'y aurait point de péché actuel, suffit pour empêcher une âme, à la sortie du corps, d'entrer dans le ciel ;

« 4° La charité imparfaite d'un homme mourant emporte avec soi nécessairement une grande crainte, qui toute seule fait sa peine du purgatoire et l'empêche d'entrer dans le ciel ;

« 5° Qu'il y a trois parties de la pénitence : la contrition, la confession et la satisfaction, cela n'est fondé ni sur l'Écriture sainte, ni sur l'autorité des anciens docteurs du christianisme ;

« 6° La contrition qui s'acquiert par l'examen, la comparaison et la détestation des péchés, par laquelle un pénitent repasse ses années dans l'amertume de son âme en pesant la grièveté, la multitude et la laideur de ses péchés, la perte de la béatitude éternelle et la peine de l'enfer qu'on mérite, cette contrition ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite et plus grand pécheur ;

« 7° La maxime la plus excellente et la meilleure de tout

ce qu'on a dit jusqu'à présent touchant la contrition, est que la nouvelle vie est la meilleure et la souveraine pénitence, en ne faisant plus ce qu'on a fait ;

« 8° Ne présumez en aucune manière de confesser les péchés véniels, ni même tous les mortels, parce qu'il est impossible que vous connaissiez tous les péchés mortels : d'où vient que, dans la primitive Église, on ne confessait que les péchés mortels manifestes ;

« 9° Quand nous voulons entièrement confesser tous nos péchés, nous ne faisons autre chose que de ne vouloir rien laisser à pardonner à la miséricorde de Dieu ;

« 10° Les péchés ne sont remis à aucun, s'il ne croit pas qu'ils lui sont remis quand le prêtre les lui remet ; et le péché demeurerait, si l'on ne croyait pas qu'il fût remis ; car la rémission du péché et le don de la grâce ne suffisent pas, il faut croire encore que le péché est remis ;

« 11° N'ayez pas cette confiance que vous êtes absous à cause de votre contrition, mais à cause de cette parole du Christ : *Tout ce que vous avez délié sur la terre,* etc. Croyez, dis-je, si vous avez reçu l'absolution du prêtre, et croyez fermement que vous êtes absous, et vous serez véritablement absous, quoi qu'il en soit de votre contrition ;

« 12° Si, par impossible, celui qui se confesse n'était point contrit ou que le prêtre l'eût absous par dérision et non sérieusement, si toutefois il croit être absous, il l'est véritablement ;

« 13° Dans le sacrement de pénitence et dans la rémission de la coulpe (faute), le pape ou l'évêque n'en fait pas plus que le dernier des prêtres ; bien plus, quand il n'y a point de prêtre, chaque chrétien, même une femme et un enfant, peut alors exercer cette fonction ;

« 14° Aucun ne doit répondre à un prêtre s'il a de la contrition ou non, et le prêtre ne doit pas l'interroger là dessus;

« 15° C'est une grande erreur dans ceux qui s'approchent du sacrement de l'Eucharistie, fondés sur ce qu'ils se sont confessés, et qu'ils ne se sentent coupables d'aucun péché mortel, et qu'ils s'y sont préparés par des prières; tous ceux-là mangent et boivent leur condamnation; mais s'ils croient et s'ils ont cette confiance qu'ils recevront la grâce, cette foi seule les rend purs et dignes de recevoir l'Eucharistie;

« 16° Il serait à propos que l'Église, dans une assemblée ou un concile, ordonnât que les laïques communiassent sous les deux espèces; et les Bohémiens qui communient de cette manière, ne sont pas hérétiques, mais seulement schismatiques;

« 17° Les trésors de l'Église, d'où le Pape donne les indulgences, ne sont ni les mérites de Jésus-Christ, ni ceux des saints;

« 18° Les indulgences sont de pieuses tromperies des fidèles, des dispenses de bonnes œuvres et du nombre des choses permises, mais qui ne conviennent pas;

« 19° Les indulgences dans ceux qui les gagnent véritablement, ne leur remettent pas les peines dues à la justice divine pour les péchés actuels;

« 20° C'est se tromper et se séduire de croire que les indulgences soient salutaires et utiles;

« 21° Les indulgences sont seulement nécessaires pour les crimes publics, et ne s'accordent proprement qu'aux endurcis et aux impénitents;

« 22° Elles ne sont ni utiles, ni nécessaires à six sortes de personnes : aux morts ou à ceux qui sont sur le point

d'expirer; aux malades, ou à ceux qui ont des empêchements légitimes; à ceux qui n'ont point commis de crimes; à ceux qui n'en ont commis que de secrets, et à ceux qui pratiquent les œuvres de la plus haute perfection ;

« 23° Les excommunications ne sont que des peines extérieures, qui ne privent pas l'homme de la participation aux prières spirituelles et publiques de l'Église ;

« 24° Il faut enseigner aux chrétiens à plus aimer les excommunications qu'à les craindre ;

« 25° Le Pontife romain successeur de saint Pierre, n'a pas été établi par Jésus-Christ son vicaire sur toutes les églises dans la personne de saint Pierre ;

« 26° Cette parole du Christ à Pierre : *Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux,* s'étend seulement à ce qui a été lié par Pierre même ;

« 27° Il est certain qu'il n'est pas au pouvoir de l'Église ou du Pape d'établir des articles de foi, ni même des lois touchant les mœurs et les bonnes œuvres ;

« 28° Si le Pape, avec une grande partie de l'Église, avait décidé telle et telle chose, et que sa décision fût véritable, il n'y aurait ni péché ni hérésie de penser le contraire, principalement dans une chose non nécessaire au salut, jusqu'à ce que le concile général eût approuvé un sentiment et condamné l'autre ;

« 29° Nous avons une voix pour expliquer l'autorité des conciles, et contredire librement leurs actes, et juger dans leurs décrets, et avouer avec confiance tout ce qui semble véritable, qu'un concile l'ait approuvé ou rejeté ;

« 30° Quelques articles de Jean Huss, condamnés dans le concile de Constance, sont très-orthodoxes, très-vrais et

tout à fait évangéliques, et l'Église universelle ne pouvait les censurer ;

« 31° Le juste pèche dans toutes les bonnes œuvres ;

« 32° Une bonne œuvre, même très-bien faite, est un péché véniel ;

« 33° Que les hérétiques soient brûlés, c'est contre la volonté de l'esprit ;

« 34° Combattre contre les Turcs, c'est résister à Dieu qui visite par eux nos iniquités.

« 35° Personne n'est certain qu'il ne pèche pas toujours mortellement, à cause du vice très-caché de l'orgueil ;

« 36° Le libre arbitre, depuis le péché, n'est plus qu'un vain titre ; et lors même qu'il fait ce qui est en lui, il pèche mortellement ;

« 37° On ne peut prouver le purgatoire par aucun livre canonique de l'Écriture sainte ;

« 38° Les âmes qui sont en purgatoire ne sont point assurées de leur salut, du moins toutes ; et l'on n'a pu prouver par aucune raison, ni par l'Écriture, qu'elles y soient hors d'état de mériter et de croître en grâce et en charité ;

« 39° Les âmes en purgatoire pèchent sans interruption tant qu'elles cherchent le repos et qu'elles ont horreur des peines ;

« 40° Les âmes délivrées du purgatoire par les suffrages des vivants ne jouissent pas d'un bonheur aussi parfait que si elles satisfaisaient par elles-mêmes à la justice divine ;

« 41° Les prélats ecclésiastiques et les princes séculiers ne feraient point mal s'ils abolissaient toutes les besaces des mendiants.

« Nous donc, ajoute le Pape, après de longs, de mûrs, de soigneux examens, discussions et délibérations avec nos frères les cardinaux, des princes ou généraux d'ordres, des professeurs ou docteurs en théologie, ainsi que dans l'un et l'autre droit, nous avons trouvé lesdites propositions hérétiques ou scandaleuses, etc., ou non catholiques, mais contraires à la doctrine et à la tradition de l'Église, à l'interprétation vraie et commune des divines Écritures, dont l'autorité mérite à tel point notre acquiescement, suivant saint Augustin, que lui-même dit : qu'il n'aurait pas cru à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique n'était intervenue. Car, de ces mêmes erreurs, ou de quelques-unes, il s'ensuit que la même Église qui est régie par l'Esprit-Saint, erre et a toujours erré. Ce qui est contraire à la promesse que le Christ a faite à ses disciples en son ascension : Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles; contraire encore aux déterminations des saints Pères, aux ordonnances expresses ou canons des conciles et des souverains Pontifes, à qui ne pas obéir a été toujours, au témoignage de saint Cyprien, le foyer et la cause de toutes les hérésies et de tous les schismes. »

En conséquence, de l'avis et de l'assentiment des cardinaux, après mûre délibération sur chacun desdits articles, par l'autorité du Dieu tout-puissant, ainsi que des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la sienne, le pape Léon X condamne ces propositions comme respectivement hérétiques ou scandaleuses, ou fausses, ou choquant les oreilles pieuses, ou capables de séduire l'esprit des simples, et contraires à la vérité catholique; fait défense, sous les peines d'excommunication et de privation de toutes dignités qui seront encourues par le seul fait de croire ces propositions,

de les soutenir, de les défendre, et même de les favoriser, de les prêcher, et de souffrir que d'autres les enseignent directement ou indirectement, tacitement ou en terme exprès, en public ou en particulier : ordonnant aux ordinaires et autres de faire une exacte perquisition des écrits qui contiennent ces propositions, et de les faire brûler solennellement en présence du clergé et devant tout le peuple, sous les mêmes peines. »

Le Pape expose ensuite tout ce qu'il a fait pour ramener Luther et lui faire quitter ses erreurs; il l'a cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur; il l'a exhorté par ses légats et par ses lettres à rentrer en lui-même; il lui a offert un sauf-conduit et de l'argent pour les frais du voyage, en lui promettant toute sûreté, persuadé que s'il eût fait cette démarche, il aurait reconnu sincèrement ses erreurs, et ne se serait pas si furieusement emporté contre la cour de Rome, qu'il a déchirée par les plus insignes calomnies. Mais, au mépris de tout cela, il a dédaigné de venir, est demeuré contumax plus d'un année sous les censures, et ajoutant le mal au mal, a témérairement appelé au futur concile, contrairement aux constitutions de Pie II et de Jules II, qui ont déclaré ces appels punissables des peines imposées aux hérétiques : appellation d'ailleurs illusoire, puisqu'il professe publiquement ne pas croire au concile. Le Pape pourrait donc dès à présent le condamner comme notoirement suspect sur la foi, ou plutôt vraiment hérétique.

« Toutefois, de l'avis de nos frères, dit-il, imitant la clémence du Seigneur, qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive; oubliant tous les outrages faits à nous et au Siége apostolique, nous avons

résolu d'user de toute la bonté possible, et de faire tout ce qui est en nous pour que, par la voie de miséricorde que nous lui proposons, il revienne à lui-même et qu'il s'éloigne de ses erreurs, afin que nous le recevions avec bienveillance comme l'enfant prodigue revenant au sein de l'Église. C'est pourquoi, et Martin lui-même, et tous ses adhérents protecteurs et fauteurs, nous les conjurons par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu et par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui et par qui ont été faites la rédemption du genre humain et l'édification de la sainte Église notre mère ; nous les exhortons et les conjurons de tout notre cœur de cesser de troubler la paix, l'unité et la vérité de l'Église, pour laquelle le Sauveur lui-même a prié si instamment son Père, et de s'abstenir entièrement desdites erreurs si pernicieuses ; assurés de trouver auprès de nous, s'ils obéissent réellement et nous donnent des preuves légitimes de leur obéissance, les sentiments de la charité paternelle et la fontaine ouverte de la mansuétude et de la clémence. »

Après ces voies miséricordieuses du père, Léon X passe aux voies sévères du juge. Il interdit provisoirement la prédication à Luther. Et si les précédents moyens de douceur ne le ramènent pas à pénitence, il lui fixe, à lui et à ses adhérents, trois termes de vingt jours, soixante en tout, pour rétracter ses erreurs et brûler les livres qui les contiennent. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! Luther et ses partisans s'obstinaient, le Pape, suivant le précepte de l'Apôtre d'éviter l'homme hérétique, après une première et une seconde sommation, les déclare hérétiques notoires et opiniâtres ; condamne tous les écrits de Luther, avec défense de les imprimer, vendre ou lire ; soumet Luther et ses adhé-

rents à toutes les peines de droit, défend aux fidèles de les fréquenter et de les recevoir, interdit les lieux où ils se retireront, ordonne aux autorités de leur courir sus, de se saisir de leurs personnes, de les dénoncer comme hérétiques, et de publier partout cette constitution sous peine d'excommunication contre ceux qui y mettraient obstacle.

Léon X accordait à l'hérésiarque un délai de soixante jours pour se soumettre. Mais Luther, qui se sentait appuyé, jugea qu'il n'avait plus besoin de recourir à l'hypocrisie, et jeta publiquement le masque. Le Pape ne fut plus pour lui qu'un antechrist et un apostat, un blasphémateur, un homme de péché ; la puissance pontificale ne fut plus que la *grande prostituée* de l'Apocalypse. On n'ose répéter les hideux blasphèmes et les dégoûtantes injures qui coulèrent de sa plume avec autant d'abondance que la bière dans les orgies auxquelles il ne tarda pas à se livrer. Il avait promis d'accepter le jugement du Pape ; le Pape avait parlé ; il en appela au futur concile, et fit brûler publiquement à Wittemberg, le 10 décembre 1520, la bulle qui le condamnait. La révolte était déclarée, et Luther trouvait des protecteurs dans l'électeur Frédéric de Saxe, des défenseurs de ses doctrines dans de nombreux disciples parmi lesquels se distinguaient déjà Carlostadt, qui devait aller plus loin que lui en niant la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, et Mélanchton, nature rêveuse et honnête, qui, une fois séduit et entraîné par Luther, ne trouva plus la force de secouer un joug sous le poids duquel il gémissait. Dès lors, la prétendue réforme était complète : Il ne s'agissait plus des abus ni des mœurs, Luther n'y pensait plus ; il s'agissait d'une nouvelle religion dont Luther se faisait le chef, religion qui ne reconnaissait plus

ni le purgatoire, ni les indulgences, ni la confession auriculaire, ni la primauté du Pape, ni les vœux monastiques, et qui ne laissait subsister que trois sacrements: le baptême, la pénitence et l'eucharistie; encore Luther rejetait-il la transsubstantiation et disait-il que Jésus-Christ est simplement présent dans le pain, qui continue d'exister.

Cependant l'empereur Maximilien était mort, et les électeur avaient choisi pour lui succéder Charles-Quint, petit-fils de Maximilien, jeune prince âgé de moins de vingt ans[1], mais qui avait déjà le titre de roi des Romains, et dont la puissance s'étendait sur les Pays-Bas, sur Naples, sur l'Espagne et sur la plus grande partie de l'Amérique alors connue. François Ier n'oublia jamais l'échec qu'il avait éprouvé, et ce fut le malheur de l'Europe et de la chrétienté.

La situation du nouvel empereur était difficile et ce n'était pas trop des vastes possessions qu'il avait sous la main pour résister à ses ennemis : au dehors, les Turcs que Soliman allait conduire à de nouvelles victoires, et François Ier, à la tête d'un peuple belliqueux et compacte; au dedans, l'autorité impériale affaiblie et le protestantisme naissant. Malgré quelques moments de défaillance, quelques irrésolutions et trop d'hésitations, Charles-Quint se montra à la hauteur de sa tâche. Il s'occupa d'abord de l'ennemi intérieur, dont les progrès devenaient de plus en plus effrayants, malgré les anathèmes de toutes les Universités catholiques qui condamnaient les doctrines de Luther, malgré le livre que publia alors contre lui, pour le réfuter, Henri VIII d'Angleterre, qui mérita de recevoir ainsi ce

[1] Charles-Quint était né à Gand, le 24 février 1500; ses années coïncidaient ainsi avec celles du siècle.

titre de *défenseur de la foi*, qu'il devait si mal justifier dans la suite. Charles-Quint convoqua une diète à Worms, en 1521. Luther y vint avec un sauf-conduit. Désespérant de gagner ce tribunal, auquel son éloquence ne pouvait en imposer comme à la multitude et à la jeunesse de l'Université de Wittemberg, Luther quitta Worms précipitamment, et se fit enlever par l'électeur de Saxe, qui le cacha au château de la Wartbourg, près d'Eisenach. Luther prétendit faire de cette retraite une *nouvelle Pathmos,* mais il ne sortit de la Wartbourg que des pamphlets virulents qui mirent le feu à l'Allemagne. Luther ne ménageait plus rien que les princes dont il espérait se faire un appui. La sécularisation, c'est-à-dire le vol des biens de l'Église, était une prime offerte à leur convoitise. Ils devinrent plus exigeants, et l'un d'eux, le landgrave Philippe de Hesse, força Luther, en le menaçant de l'abandonner, de rendre une décision qui lui permettait de se marier à une seconde femme du vivant de la première. Ainsi le prétendu réformateur permettait la bigamie. Ayant une fois lâché la bride à l'orgueil et à la cupidité, il lui devenait impossible de retenir les autres passions : il prêcha contre les vœux monastiques ; il permit et recommanda même le mariage des religieux, et, prêchant d'exemple, il se maria avec une religieuse qu'il avait séduite. Une effroyable corruption de mœurs, de hideux scandales sortirent de cette réforme qui devait purifier l'Église : preuve bien évidente qu'elle ne venait pas de Dieu, mais du diable, avec qui d'ailleurs Luther affirmait avoir de fréquentes disputes.

La concorde ne pouvait régner longtemps entre les principaux chefs de l'hérésie. Pendant que les princes mettaient la main sur les biens de l'Église, comme l'électeur Frédéric

de Saxe, le landgrave Philippe de Hesse, les ducs de Mecklembourg, de Poméranie, de Zell, et qu'un grand nombre de villes impériales *sécularisaient* les biens ecclésiastiques, les docteurs de la réforme commençaient à se déchirer entre eux. Luther voyait se tourner contre lui l'esprit de révolte qu'il avait suscité. Carlostadt, s'appuyant comme lui sur la Bible interprétée à sa façon, brisait les statues des saints, déchirait les tableaux, abattait les images et niait la présence réelle (hérésie des sacramentaires); Osiander prétendait que Dieu n'a prédestiné que les élus; Stork et Thomas Munzer prêchaient l'égalité de tous les hommes, et flétrissaient comme une usurpation tout pouvoir spirituel et temporel. De la sphère religieuse, la révolte descendait dans la sphère politique. Il fallait bien aussi donner satisfaction aux passions des petits, du peuple, des artisans des villes, des paysans des campagnes. Les disciples de Stork et de Munzer reçurent le nom d'*anabaptistes*, parce que, désapprouvant le baptême donné aux enfants, ils rebaptisaient ceux qui avaient reçu trop jeunes ce sacrement. Les anabaptistes commencèrent vers 1520; peu à peu ils s'étendirent et devinrent assez forts pour soulever les paysans de la Souabe et de la Thuringe; la Franconie, l'Alsace, la Lorraine et le Palatinat eurent aussi leurs soulèvements. Luther se montra d'abord favorable au mouvement; mais, quand il vit les excès auxquels se livraient ces nouveaux sectaires qui incendiaient et pillaient tout sur leur passage, et qui prétendaient renverser toute autorité, il s'effraya des conséquences de ses propres doctrines et se montra impitoyable. Alors il écrivit aux princes d'Allemagne, ses amis : « Tant qu'il restera une goutte de « sang dans vos veines, pourchassez comme des bêtes

« fauves et assommez comme des chiens enragés ces « paysans maudits, vendus corps et âmes à Satan. » Telle était la douceur du nouvel apôtre. Il avait dit d'abord, en 1522 : « Partout le peuple se soulève; il a enfin ouvert « les yeux ; il ne veut plus se laisser opprimer par la vio- « lence. » Il disait alors, en 1526 : « Le peuple est un tigre « qu'il faut enchaîner, une bête féroce qu'il faut exterminer « sans trêve ni relâche. »

Le landgrave Philippe de Hesse, Henri, duc de Brunswick, et Georges, duc de Saxe, réunirent une armée formidable et fondirent sur les bandes de Munzer à Muhlhausen, en Saxe. Il se fit un carnage horrible de ces fanatiques. Munzer, arrêté quelque temps après, fut condamné à avoir la tête tranchée, et rétracta ses erreurs avant de mourir. En Alsace, les *Rustauds*, nom donné aux paysans révoltés, furent battus à Saverne par Antoine, duc de Lorraine, soutenu de son frère Claude de Guise, tige de l'illustre maison de ce nom. L'incendie s'éteignit dans le sang des fanatiques. On a calculé que, pendant la guerre des paysans, plus de cent mille hommes furent tués sur le champ de bataille, sept villes furent démantelées, mille monastères rasés, trois cents églises incendiées, et d'immenses trésors de peinture, de sculpture, de vitrerie, de gravure anéantis. L'Allemagne était châtiée, et ceux qui reconnaissent l'arbre à ses fruits pouvaient juger la réforme.

Les Anabaptistes ne furent pas détruits avec les Rustauds. Leur secte reparut moins de dix ans après à Munster, en Westphalie (1533). Après une lutte contre les Luthériens de cette ville, ils s'en emparèrent, et l'un de leurs chefs les plus exaltés, Jean Bockelson, tailleur, puis aubergiste de

Leyde, qui prit le titre de *prophète*, prétendit établir le règne de Dieu, en permettant la polygamie et tous les crimes les plus abominables. Il se fit lui-même nommer roi, et il eut une cour hideuse, dans laquelle le crime le disputait à la folie. Il se soutint ainsi pendant plus d'un an, grâce aux intelligences que les Anabaptistes avaient au dehors avec la Hollande et la France, qui étaient infectées de leurs erreurs. Le landgrave Philippe de Hesse vint assiéger Jean de Leyde dans Munster, de concert avec l'évêque Waldeck, qui en avait été chassé; la ville fut prise après une vive résistance, et le prophète fut condamné à mort, ainsi que ses principaux complices. Jean de Leyde témoigna du repentir de ses crimes et de ses erreurs. Le 22 janvier 1536, il fut supplicié avec des tenailles ardentes et achevé avec un poignard rougi au feu. Munster revint à la foi catholique, et s'y tint fermement, malgré l'apostasie de l'évêque Waldeck, qui arriva quelques années plus tard.

Cependant le mal n'avait cessé de grandir depuis la diète de Worms. Léon X était mort. Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, ne fit que passer sur la chaire de saint Pierre; il avait vu les luthériens publiquement protégés par des princes à la diète de Nuremberg (1522), Clément VII eut la douleur d'assister aux plus funestes développements de la prétendue réforme; engagé dans une ligue avec François Ier, les princes d'Italie et le roi d'Angleterre, il vit Rome assiégée et saccagée par les bandes luthériennes que le connétable de Bourbon traînait avec lui, en 1527, et c'est ainsi que les désordres entre les princes catholiques empêchaient de porter remède au mal.

Le connétable de Bourbon, traître à son pays, et, quoique catholique, chef de bandits luthériens, périt à l'assaut de Rome ; mais ses bandes auxquelles il avait promis le pillage, le vengèrent. Entrés dans la ville pontificale, pendant que le Pape trouvait un refuge dans le château Saint-Ange, les bandits ne firent pas de quartier. Dès le premier jour, huit mille Romains, qui demandaient la vie à genoux, furent impitoyablement massacrés. « Jamais peut-être dans l'histoire du monde, dit l'historien protestant Sismondi, une plus grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus atroce de la victoire ; jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces et n'avait plus effroyablement secoué le joug de toute discipline. Ce n'était pas assez qu'on vît, livrée à la rapacité des soldats, la totalité des richesses sacrées et profanes que la piété des peuples ou leur industrie avaient rassemblées dans la capitale du monde chrétien ; les personnes mêmes des infortunés habitants furent également livrées aux caprices et à la brutalité de la soldatesque. Ceux à qui l'on supposait des richesses cachées étaient mis à la torture. On en obligeait par des tourments à signer des billets et à épuiser la bourse des amis qu'ils pouvaient avoir dans les pays étrangers. Un grand nombre de prélats succombèrent à ces souffrances. Après s'être rachetés, beaucoup d'autres, pour s'être crus délivrés de toute attaque, étaient contraints de se racheter encore, et moururent de ces violences, de leur affliction ou de leur effroi. On voyait des soldats allemands, dans la double ivresse du sang et du vin, promener sur des ânes des évêques en habits pontificaux, traîner les cardinaux dans les rues, les charger d'outrages et de coups. L'avidité enfonçait les tabernacles, mutilait les chefs-

d'œuvre des arts. La bibliothèque du Vatican fut saccagée; les places et les églises de Rome étaient un marché où les soldats vendaient les dames romaines et les chevaux; et ces excès épouvantables, qui se commettaient même dans les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, asile vénéré sous Alaric, ce pillage qui, sous Gensóric, n'avait duré que quatorze jours, durèrent sans se ralentir pendant deux mois. »

Encore une fois, c'étaient là les fruits de la prétendue réforme de Luther.

Cependant il y eut des tentatives de résistance, et l'on doit rendre à Charles-Quint cette justice, qu'il ne négligea pas un moment d'apaiser la révolte religieuse qui troublait une si grande partie de ses États. Quelques princes catholiques s'étaient ligués à Ratisbonne pour défendre leurs couronnes et leur foi (1524); cette ligue ne fut que trop contre-balancée par la défection du margrave de Brandebourg, Albert, grand maître des chevaliers teutoniques (1525). Alors le luthéranisme domina dans presque tout le nord de l'Allemagne, tandis que le midi restait fidèle, et que le centre se trouvait encore partagé. Ferdinand, archiduc d'Autriche et frère de Charles-Quint, devenu roi de Hongrie et de Bohême, se trouvait à la tête des princes catholiques. Les princes luthériens avaient répondu à la ligue de Ratisbonne par celle de Torgau; l'Allemagne était déjà partagée en deux camps. Charles-Quint essaya de ramener l'union à la diète de Spire en 1526. Les Turcs, conduits par Soliman, venaient de gagner la sanglante bataille de Mohacz, où périt le roi Louis II de Hongrie. Charles, que la victoire de Pavie et le traité de Madrid rendaient pour un moment maître de la situation, voulut

profiter des circonstances pour réunir toute l'Allemagne contre les Turcs. Afin d'éviter tout retard, il fit la concession suivante aux Luthériens : « Jusqu'à la tenue du concile œcuménique, chaque puissance fera, quant à l'édit de Worms, ce qu'elle jugera convenable et restera responsable de sa conduite devant Dieu et devant l'empereur. » La concession de Spire accordait donc la liberté de conscience aux hérétiques ; cette concession ne les gagna pas ; Charles-Quint n'en obtint rien contre les Turcs que des promesses ; les Luthériens ne se gênaient pas pour dire hautement qu'ils préféraient le Turc au Pape ; l'hérésie avait déjà éteint le patriotisme.

Réconcilié avec le pape Clément VII, redevenu libre de ses mouvements par la paix de Cambrai conclue avec François Ier, et voyant les Turcs s'avancer jusqu'à Vienne, Charles-Quint assembla une nouvelle diète à Spire. Devant le danger commun, l'union aurait dû être facile. Les catholiques, pour enlever tout prétexte à leurs adversaires, proposèrent le *statu quo*, ce qui laissait la liberté de consience aux Luthériens, mais leur interdisait de porter leurs doctrines dans les États où elles n'avaient pas encore pénétré. Les Luthériens *protestèrent* contre cette proposition, que maintint Charles-Quint, et c'est depuis lors que les réformés commencèrent à porter le nom de *protestants*. L'empereur tint ferme, et convoqua une nouvelle diète à Augsbourg pour l'année suivante (1530). Il la présida en personne, et exigea des Luthériens une profession de leur foi. Cette profession fut rédigée par Mélanchthon ; elle est connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, et est tenue par une grande partie des protestants comme le symbole de leur foi, quoiqu'elle ait été souvent modifiée

et qu'il n'en reste pour chacun que ce qu'il veut bien accepter. Charles-Quint n'eut pas de peine à découv[rir] toutes les erreurs renfermées dans la confession d'Au[g]bourg : il se prononça nettement, accorda six mois [aux] protestants pour se soumettre, et déclara hautement qu['il] se considérait comme obligé en conscience de défend[re] l'ancienne foi catholique, qui devait être en conséquenc[e] rétablie dans tout l'empire.

Luther répondit à cette déclaration en organisant contre Charles-Quint la *ligue de Smalkalde*, en 1531. Cette ligue constituait les Luthériens en corps politique. François Ier, alors en paix avec l'empereur, n'eut pas honte de promettre son appui à la ligue protestante, en même temps qu'i[l] concluait une alliance avec Soliman : triste politique qui en cherchant partout des ennemis à Charles-Quint, amen[a] le triomphe du protestantisme en Allemagne, et fit ravage[r] plusieurs fois les pays chrétiens par les hordes turques. Toutefois la guerre civile, qui allait éclater en Allemagne fut retardée par la crainte des Turcs dont les progrès deve[-] naient de plus en plus menaçants, et par les excès de[s] Anabaptistes. On fit de nouveaux compromis à Nurember[g] et à Cadan. C'était toujours le *statu quo* qui était mainten[u] jusqu'au prochain concile général, que réclamèrent les héré[-] tiques tant qu'il ne fut pas convoqué. Le pape Paul III fu[t] assez heureux pour voir se réunir à Trente, en 1544, c[e] concile que toute l'Église attendait depuis si longtemps.

L'année qui en suivit l'ouverture, Luther alla rendr[e] compte à Dieu de tout le mal qu'il avait fait à la religion e[t] à la société. Depuis la ligue de Smalkalde, qui l'avait rend[u] tout-puissant dans le nord de l'Allemagne, l'hérésiarqu[e] s'était livré plus que jamais à l'emportement de son carac[-]

tère et de ses passions. C'était chaque année quelque nouvel écrit contre le Souverain-Pontife ou contre les princes et les théologiens catholiques. Rome n'était plus, selon lui que la *racaille de Sodome, la prostituée de Babylone;* le Pape n'était qu'un *scélérat qui crachait des diables*, les cardinaux, *des malheureux qu'il fallait exterminer*: « Si j'étais le « maître de l'empire, s'écriait-il, je ferais un même paquet « du Pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble « dans la mer. » Dans un dernier ouvrage qu'il publia en 1545, il prétendit que *la Papauté romaine a été établie par Satan*, et, à défaut d'autres preuves, il mit à la tête de son livre une estampe où le Souverain-Pontife était représenté entraîné en enfer par une légion de diables. Luther mourut à Eisleben, où il était né, le 19 février 1546. Cet homme est jugé par ses œuvres; on peut le dire hardiment; il fut l'un des grands fléaux de l'humanité.

Embarrassé par ses guerres contre François Ier et contre Soliman, Charles-Quint ne put agir avec énergie contre les hérétiques qu'après le traité de Crespy-en-Laonnois (1544). Libre enfin dans ses mouvements, il mit en jeu tous les ressorts de sa politique pour jeter la division parmi les princes protestants, avant d'en venir à la force ouverte. Il parvint à détacher de leur parti les margraves de Brandebourg, Charles et Albert, et surtout Maurice de Saxe, cousin de l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric le Magnanime, deuxième successeur de Frédéric le Sage, qui avait été l'un des princes protecteurs de Luther. Charles-Quint mit alors au ban de l'empire l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et commença la guerre par la prise de Neubourg, de Donawerth et de Dillembourg, pendant que Maurice envahissait les États de l'électeur. La bataille de Muhlberg,

en 1545, consomma la ruine de la ligue de Smalkalde. Jean-Frédéric et Philippe de Hesse, faits prisonniers, furent tous deux dépouillés de leurs États, et Maurice obtint l'investiture de l'électorat de Saxe, qui est resté à ses descendants jusqu'à nos jours. L'empereur, voyant ses ennemis à terre, proposa, en 1548, un règlement conciliatoire qui ne concilia rien. Ce règlement, connu sous le nom d'*Intérim*, faisait d'égales concessions aux catholiques et aux protestants jusqu'aux décisions définitives que devait donner le concile de Trente. Mais Charles-Quint empiétait ainsi sur le domaine spirituel, et ne pouvait contenter personne. La défection de Maurice de Saxe vint encore changer la face des affaires. Maurice, qui devait sa fortune à Charles-Quint, était protestant dans le cœur; il devint l'un des plus ardents ennemis de l'empereur et des catholiques. Chargé de prendre Magdebourg, qui refusait l'*Intérim*, il s'acquitta de cette mission (1551), mais il s'allia presque aussitôt avec ceux qu'il avait assiégés, conclut un traité secret avec Henri II, qui avait succédé à François Ier, et faillit s'emparer de l'empereur à Inspruck, où la goutte le retenait. En 1552 fut conclue la transaction de Passau, qui accordait, jusqu'à la diète prochaine, une entière liberté de conscience aux protestants. L'année suivante, la mort délivra Charles de son redoutable adversaire; mais, malheureux dans la guerre de France, il fut forcé d'adhérer, en 1555, à l'acte de *paix perpétuelle et de tolérance réciproque* rédigé par la diète d'Augsbourg. Puis, dégoûté du monde et des affaires, il abdiqua sa couronne, et alla s'ensevelir dans le monastère de Yuste[1], en Estramadure. Le protestantisme ne triom-

[1] C'est par erreur qu'on donne à ce monastère le nom de Saint-Just.

phait pas encore, mais il avait obtenu la tolérance officielle ; il devait, cent ans plus tard, obtenir davantage par le traité de Westphalie.

HENRI VIII.

En Angleterre, la réforme fut l'œuvre d'un despote sanguinaire et voluptueux, qui trouva le pays disposé à cette révolution par le souvenir de Wiclef et des Lollards, et par la servilité de l'épiscopat. Le changement tourna d'abord au profit de la royauté, en donnant à la couronne la suprématie religieuse comme la suprématie civile, sans modifier la hiérarchie ecclésiastique, si ce n'est dans son chef. En Écosse, la réforme fut dans l'origine un mouvement populaire que la noblesse exploita bientôt contre le pouvoir royal, et qui finit par réagir jusqu'en Angleterre, où il amena les plus terribles catastrophes.

Henri VIII Tudor, qui régna de 1509 à 1547, avait commencé d'une manière qui n'annonçait pas un futur réformateur. Laissant à son ministre, qui devint le cardinal Wolsey, le soin des affaires, il ne s'occupait guère que de fêtes et de plaisirs. Sur les conseils de son ministre, il entra dans la ligue formée contre Louis XII et gagna la bataille de Guinegate, pendant que ses généraux battaient à Flodden l'allié de la France, Jacques IV, roi d'Écosse. Au rétablissement de la paix, il donna à Louis XII sa sœur Marie en mariage. Il hésita ensuite entre François I[er] et Charles-Quint, qui tous deux cherchaient à l'attirer dans leur alliance : Charles-Quint l'emporta d'abord, malgré l'entrevue du *Champ du drap d'or* (1520), dans laquelle François et Henri déployèrent à l'envi la plus grande magnificence. Henri VIII revint à l'alliance française après

la bataille de Pavie, qui donnait trop de puissance à Charles-Quint. A partir de ce moment, les affaires religieuses l'absorbèrent presque tout entier. Il s'était montré jusque là très-attaché au Saint-Siége; il avait même combattu personnellement Luther dans un écrit qui lui valut les injures du réformateur allemand, et le titre de *défenseur de la foi*, qu'il continua de porter même après son schisme, ainsi que ses successeurs. Une honteuse passion vint ternir l'éclat de ces heureux commencements. Épris d'Anne de Boleyn, l'une des suivantes de la reine, il s'avisa tout à coup, au bout de dix-huit ans, d'avoir des scrupules sur la validité du mariage qu'il avait contracté avec Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur, et dont il avait eu une fille nommée Marie. Il sollicita du pape Clément VII son divorce afin de pouvoir épouser Anne de Boleyn. Wolsey, qui tout en secondant les desseins de son maître, ne montrait pas assez d'empressement, fut disgracié, et expia par sa disgrâce, par son repentir et par une mort chrétienne, une vie dont l'ambition avait pris une trop grande part (1530).

Henri trouva alors deux conseillers trop dignes de lui dans Thomas Cromwell, fils d'un foulon des environs de Londres, homme sans principes et n'ayant d'autre règle que l'ambition et l'amour des richesses, et dans Thomas Cranmer, hypocrite débauché, qui était luthérien dans le cœur et qui acceptait du Pape le titre de son pénitencier en Angleterre, qui était prêtre et qui épousait secrètement en Allemagne une nièce de l'hérétique Osiander, qui, enfin, après ce mariage sacrilége, n'en accepta pas moins l'évêché de Cantorbéry. Ces deux hommes firent entendre à Henri que, si le Pape refusait de le satisfaire, il n'aurait qu'à suivre l'exemple des princes d'Allemagne; en même

temps, pour effrayer le Pape, ils l'engagèrent à prendre le titre de *protecteur et chef suprême de l'Église et du clergé d'Angleterre*. Aveuglé par sa passion, le roi prêta l'oreille à ces propositions schismatiques. La fermeté de Clément VII, qui ne voulait pas prononcer la nullité d'un mariage valide, ni autoriser un divorce impossible, acheva de l'irriter : Cranmer, archevêque de Cantorbéry, prononça le divorce, et Henri épousa Anne de Boleyn (1533). Clément VII, fidèle à son devoir de maintenir dans leur intégrité les saintes lois du mariage chrétien, lança une bulle d'excommunication (1534), et Henri, sourd à la voix de sa conscience, se fit proclamer le chef spirituel et temporel de l'Église d'Angleterre.

Telle est la honteuse origine d'un schisme dont les conséquences furent si funestes. Le parlement, qui n'avait plus d'indépendance, approuva tout ce que le roi voulut ; toutes les ordonnances de Henri durent avoir la même force que les *bills* ou projets de loi passés dans les deux chambres; les évêques anglais entrèrent dans le schisme, qui rencontra cependant d'intrépides adversaires dans tous les rangs de la société, dans le clergé et dans les ordres religieux, mais surtout dans deux hommes que leur mort a rendus plus célèbres encore que leurs vertus, leur science et la grandeur de leur dignité : le chancelier Thomas Morus et le saint évêque Fisher, qui payèrent tous deux de leur tête leur attachement à l'Église romaine. Le parlement décréta la suppression des ordres monastiques, dont les biens enrichirent le roi et ses complices, et tout fut bouleversé dans l'Église. Henri VIII, d'ailleurs, prétendait rester orthodoxe ; il s'intitulait toujours et voulait continuer d'être le *défenseur de la foi*, et punissait de mort aussi bien

celui qui niait la présence réelle que celui qui niait la suprématie religieuse du roi. Mais, en publiant une traduction des Livres saints en langue vulgaire, il favorisa sans le vouloir l'esprit d'examen qui devait produire tant de sectes en Angleterre et amener la révolution de 1648. Pendant sa vie, il n'eût pas été sûr de professer des doctrines hérétiques, et Cranmer dissimulait avec soin son luthéranisme. Le *bill des six articles,* qu'on appela le *statut de sang,* avait fixé ce qu'il fallait professer sous peine de mort, de confiscation ou d'emprisonnement (1536).

Rien n'échappait à la tyrannie du monstre couronné. L'infâme Cromwel disgracié ne put éviter la mort par ses bassesses. Anne de Boleyn, cause de tant de maux, l'avait précédé sur l'échafaud, comme coupable d'infidélité et de trahison, après lui avoir donné une fille, qui fut la reine Élisabeth, et qu'on déclara illégitime. Le lendemain de l'exécution, Henri épousait Jeanne Seymour; celle-ci mourut dix-sept mois après en donnant le jour à un enfant qui régna sous le nom d'Edouard VI. Puis le roi épousa Anne de Clèves, qu'il répudia bientôt, sous le prétexte qu'elle n'était pas aussi belle que le lui avait fait croire un portrait peint par Holbein. Une cinquième femme, Catherine Howard, fut moins heureuse : il la fit décapiter au bout de quelques mois sur de simples soupçons; enfin Catherine de Parr, sa sixième femme, faillit éprouver le même sort pour avoir montré quelques doutes sur des questions religieuses.

Lorsque Henri VIII crut avoir solidement établi sa réforme, il reporta son attention sur la politique extérieure; mais une alliance avec Charles-Quint n'amena que des fruits sans importance, et il ne réussit pas à fiancer à son

fils Édouard la fille de Jacques V d'Écosse, Marie Stuart. Pendant son règne, l'organisation du royaume fut profondément modifiée; la principauté de Galles fut soumise à la même législation que le reste du royaume; l'Irlande fut aussi plus étroitement soumise à la puissance royale; Henri VIII se fit déclarer chef de l'Église irlandaise comme de l'Église anglicane (1536), et il établit dans ce pays sa suprématie par une persécution plus sanglante encore qu'en Angleterre; enfin, en 1542, il éleva l'Irlande du rang de seigneurie à celui de royaume, tout en lui laissant son parlement spécial.

Dans les dernières années de sa vie, les débauches habituelles de Henri et sa vie toute matérielle l'avaient rendu d'une corpulence telle, qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de machines inventées pour son usage particulier; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité et sa passion pour le sang. Déjà il était étendu sur son lit de mort, que personne n'osait encore l'informer de son état, car la mort la plus prompte n'eût pas manqué de suivre cet avertissement.

La chambre où gisait le moribond était vide et silencieuse. A la fin, un courtisan moins lâche ou plus pieux que les autres, s'approcha du monarque, et d'une voix émue, mais intelligible, vint lui annoncer que tout espoir fondé sur un secours humain était perdu, et qu'il devait penser à son salut, lever les yeux aux ciel, implorer la miséricorde divine. Le roi écouta d'un air résigné cette sentence suprême, parut se repentir de ses offenses envers Dieu, protesta, par des signes muets et des paroles inarticulées, de son espoir dans la bonté céleste, et murmura le nom d'Anne de Boleyn. Le courtisan lui demanda s'il

voulait voir un prêtre : « Oui, reprit Henri, l'archevêque « Cranmer; mais pas encore, j'ai besoin de dormir un « peu. » Après une heure de sommeil il se réveilla, et sentant les frissons de la mort, il voulut qu'on appelât en toute hâte le métropolitain. Cranmer arriva bientôt, mais Henri venait de perdre l'usage de la parole : il eut encore la force de soulever sa main, qu'il tendit à l'archevêque. Cranmer le pria de témoigner par quelque signe visible qu'il mourait dans la foi chrétienne; les doigts de l'agonisant se crispèrent, et il rendit l'âme. Il n'avait que cinquante-six ans [1].

« Ainsi finit, dit un écrivain anglais protestant [2], dans la trente-huitième année de son règne, le plus injuste le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans qui eussent encore désolé l'Angleterre. Ce pays, qu'à son avénement il avait trouvé paisible, uni et heureux, il le laissa déchiré par les factions et les schismes, et ses habitants en proie à la misère et à la mendicité. Ce fut lui qui introduisit cette immoralité, ces crimes, ces vices et cette misère qui produisirent de si horribles fruits sous le règne de ses enfants, avec lesquels s'éteignirent, quelques années après, son nom et sa maison. » Henri VIII avait fait exécuter deux reines, deux cardinaux, deux archevêques, un chancelier, dix-huit évêques, treize abbés, cinquante prieurs et maires, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes et un grand nombre d'hommes du peuple. C'est ainsi que l'Angleterre est revenue à la pure doctrine de l'Évangile et à la discipline de l'Église primitive !

[1] Audin, *Histoire de Léon X.*
[2] Cobbet, *Histoire de la Réforme d'Angleterre*, lettre VI.

Ceux qui ont fait le mal ne meurent pas ordinairement tranquilles, quoiqu'il plaise quelquefois à Dieu, comme le dit Bossuet, de laisser ses plus grands ennemis dans un mortel assoupissement et une fausse paix. Henri VIII ne s'abusait pas sur son œuvre, mais il lui arriva, comme à tous ceux qui se laissent mal entourer, d'avoir près de lui trop de gens intéressés à conserver les fruits de ses injustices, même aux dépens du salut de son âme, pour que la vérité pût approcher de lui assez à temps. « Au moment où la mort s'approcha, dit un historien anglais du schisme d'Angleterre[1], Henri eut encore une fois la pensée de se réconcilier avec l'Église, et c'est ici qu'on peut remarquer les rigueurs que l'Éternel tient à ceux qui l'ont offensé de dessein prémédité, ou qui se sont endormis dans le crime. Les cruautés dont il s'était rendu coupable envers tant de ses sujets, furent cause qu'aucun de ses courtisans n'osa lui dire la vérité. Un des évêques qu'il consultait, se défiant de quelque embûche, lui répondit que la sagesse de Sa Majesté faisait l'admiration du monde entier, que c'était par une inspiration divine qu'il avait secoué le joug de Rome, que sa conscience devait être un repos, puisque le parlement et les ordres du royaume avaient autorisé le schisme. Toutefois un autre évêque, Gardiner, consulté à son tour, lui conseilla d'assembler les chambres et de leur communiquer ce projet de réconciliation; que, s'il n'avait pas le temps, avant de mourir, de terminer cette grande œuvre, Dieu, qui lit dans le fond des cœurs, lui tiendrait compte d'un aussi pieux dessein, si quelque obstacle insurmontable l'empêchait de l'exécuter. » Le même historien ajoute

[1] Sanders.

qu'après le départ de l'évêque, les courtisans, qui tremblaient d'être dépouillés des biens ecclésiastiques, prix de leurs complaisances pour le prince, si le royaume rentrait sous l'obéissance romaine, persuadèrent à Henri de ne se point alarmer de ce vain scrupule. Ce *vain scrupule* montre bien que Henri VIII n'avait pas la conscience tranquille ; la conduite des courtisans montre aussi les terribles conséquences de la complicité dans le crime.

La réformation prit un caractère tout à fait protestant et calviniste sous le règne du jeune Edouard VI, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, au nom de qui gouvernait Somerset, son oncle maternel, et l'archevêque intrus, Thomas Cranmer. Le parlement et le clergé, catholiques sous Henri VIII, se montrèrent aussi serviles, et approuvèrent aveuglément tous les actes du nouveau règne. Cependant il se faisait déjà une réaction catholique, et le comte de Warwick, qui en était le chef, renversa Somerset qu'il fit condamner à mort comme coupable de félonie (1552). A la mort d'Édouard VI, Warwick fit proclamer reine Jeanne Gray, arrière-petite-fille de Henri VII, à laquelle il avait fait épouser un de ses fils. Jeanne n'avait que dix-sept ans : Marie Tudor, fille légitime de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, leva des troupes pour faire valoir ses droits, battit ses adversaires, et fit quelque temps après, à cause d'un nouveau complot tramé contre elle, trancher la tête à sa rivale (elle n'avait régné que neuf jours), au beau-père, au père et à l'époux de cette infortunée. Marie Tudor était catholique, et elle travailla de toutes ses forces à la restauration du catholicisme en Angleterre. Le parlement continua de se montrer aussi souple que par le passé. La reine Marie épousa Philippe II, roi d'Espagne, accorda sa confiance

au cardinal Pole, qui avait confessé la foi sous Henri VIII et qui devint archevêque de Cantorbéry, réconcilia l'Angleterre avec le Saint-Siége, et rétablit les évêques qui avaient refusé le serment de suprématie. Les catholiques avaient tant souffert, que, sans approuver les actes de sévérité qui signalèrent ce règne, on les comprend facilement. Les protestants ont flétri la reine Marie du surnom de *Sanglante :* il est certain qu'il y eut des exécutions, mais moins nombreuses qu'on ne l'a dit, car on a indiqué le chiffre 800, et des auteurs protestants anglais réduisent ce chiffre à 280 environ, tandis que l'on ne saurait compter celles qui eurent lieu sous le règne d'Élisabeth, dont on ne flétrit pas la mémoire parce que ses victimes étaient des catholiques. Le cardinal Pole blâmait les rigueurs; Marie, qui n'était pas cruelle, les croyait nécessaires. La perte de Calais, repris par les Français, affecta vivement Marie, qui ne survécut que quelques mois à ce désastre (1558). Elle répétait que si l'on ouvrait son cœur, on y lirait ce mot : Calais. Sa sœur Élisabeth, qui lui succéda, reprit l'œuvre de son père et ne réussit que trop à la consolider.

L'Écosse avait été aussi envahie par le protestantisme, mais plus tard que l'Angleterre. Jacques V, prince vertueux, ami de la paix et de la religion, avait réussi à écarter les troubles qui désolaient l'Allemagne et l'Angleterre. Mais sa mort prématurée, qui laissait le trône à Marie Stuart, âgée seulement de quelques jours, ouvrit la porte à tous les maux. Marie de Guise, nommée régente, confia la direction des affaires au cardinal Beaton ou Beatoun. La rigueur que le cardinal déployait à l'égard des hérétiques exalta la haine d'un fanatique qui l'assassina (1546). Le comte d'Arran, Hamilton, qui était le plus proche héritier de la

couronne après Marie Stuart, et qui penchait ver doctrines nouvelles, prit dès lors un grand ascendant présence au pouvoir encouragea les réformés, et l'or paraître le fanatique prédicant Jean Knox, qui revenai Genève, imbu de toutes les erreurs de Calvin ajoutées siennes. Lorsque Marie Stuart fut partie pour la Fra où elle allait épouser le dauphin (François II), et qu'Él beth fut montée sur le trône d'Angleterre, l'hérésie triom complétement en Écosse ; les virulentes prédications Knox bouleversèrent tous les esprits et détruisirent pres complétement le catholicisme. Les réformés d'Éc rejetaient l'épiscopat, prétendant que tous les prêtres égaux ; et comme ils se vantaient de ramener l'Église pureté primitive, à leur nom de *Presbytériens* ils ajoutè celui de *Puritains*. Cette réformation se signala d'abord par la ruine des églises, des tombeaux, des arcl et des images.

SAINT PIE V

ET

SIXTE-QUINT.

L'ébranlement causé en Europe par la révolte de Luther s'est prolongé jusqu'à nos jours; il importe de montrer que la Papauté ne peut être responsable des calamités qui en ont été la suite. Si la chrétienté avait écouté la voix des Papes, l'une des grandes difficultés de la politique contemporaine, la question d'Orient, serait depuis longtemps résolue; si elle avait écouté leur voix, les guerres du seizième siècle, la grande guerre qui signala le commencement du dix-septième et tous les bouleversements qui troublent le monde depuis près d'un siècle, eussent été évités, l'activité européenne se serait tournée vers des entreprises plus utiles et plus fécondes, et peut-être le monde entier serait-il aujourd'hui chrétien. Il y avait des abus, sans doute, lorsque parut Luther; mais les conciles et les Papes les signalaiant, la réforme était commencée, la sainteté reparaissait de toute part, sans avoir jamais cessé de briller dans l'Église,

un magnifique épanouissement de vertus et de dévouem
se préparait. De grands et saints Papes, d'illustres docte
de nouveaux ordres religieux, des missions abondante
fruits de conversions vinrent continuer le mouven
catholique, pendant que le protestantisme arrachai
l'unité des peuples entiers, et réparèrent par de glorie
conquêtes les pertes qu'éprouvait l'Église.

Nous allons retracer rapidement les principaux traits
ce tableau. De plus en plus pressé par le peu d'espace
nous reste, nous devons ne nous arrêter qu'aux plus ren
quables figures, parmi lesquelles brillent celles des d
grands Papes Pie V et Sixte-Quint. Il serait supe
d'indiquer les sources où nous avons puisé nos renseig
ments : elles surabondent à partir du seizième siècle. N
devons cependant indiquer ici, à côté des histoires gé
rales de l'Église et des biographies particulières des per
nages, l'*Histoire des Papes pendant les seizième et*
septième siècles, de Ranke, et plus spécialement en
l'*Histoire de saint Pie V*, par M. le vicomte de Falloux. N
nous sommes servi encore de l'excellent ouvrage *Roma*
Papi, du comte Tullio Dandolo, qui a groupé et réuni
un rare bonheur les travaux les plus remarquables fait
France sur les Papes, en y ajoutant des études italie
dont l'intérêt n'est pas moindre. Nous ne saurions oul
l'excellente étude sur *Henri IV et Sixte-Quint*,
M. Segretain, dont la mort prématurée a privé les doctr
catholiques d'un vaillant défenseur. Nous contin
d'ailleurs, tout en puisant aux meilleures sources, à su
les historiens qui se sont montrés les plus hostiles
Papauté, afin de les réfuter directement ou par le récit
faits, à mesure que nous avançons dans notre *Histoire*.

I

LA RÉFORME CATHOLIQUE.

On a vu jusqu'ici comment la prétendue réforme protestante s'établit en Allemagne, en Angleterre et en Écosse. Après avoir rapidement raconté son établissement dans quelques autres pays de l'Europe, nous reprendrons la suite des Papes qui se sont succédé depuis le pontificat de Léon X, et nous verrons la vraie réforme, la réforme catholique faire de continuels progrès, grâce aux vertus des Papes, aux saints qui se multiplient, aux ordres religieux qui se fondent, et surtout au concile de Trente, qui vient opposer la vérité à l'erreur, la discipline aux abus et la pure morale de l'Évangile aux folles imaginations et aux déréglements des sectaires.

La prétendue réforme s'était introduite en Allemagne, principalement par les princes; il en fut de même à peu près partout, en Suède, en Danemark et en Angleterre; *nulle* part elle ne s'introduisit au profit des peuples et de la société. En Suède, Gustave Vasa, réfugié chez les paysans de la Dalécarlie, parvint à les gagner à sa cause, à les soulever contre le roi danois Christian II, et déploya à Mora l'étendard de l'indépendance; de succès en succès, il arriva devant Stockholm, au moment où les Danois

secouaient également le joug de Christian, et il fut proclamé roi de Suède, en 1523. Gustave avait entretenu une correspondance secrète avec Luther et goûté les doctrines de la réforme, qui s'allient si bien avec le despotisme royal; il avait des raisons particulières de détester l'archevêque d'Upsal, Gustave Troll, qui s'était opposé de toutes ses forces à la révolte contre Christian, et il voulait devenir riche et absolu, au lieu d'être à la merci des grands et du clergé comme ces prédécesseurs. Rien n'était plus propre à favoriser ses desseins que le luthéranisme. Il accueillit les luthériens auprès de lui, et spécialement les deux frères Olaüs et Laurent Petri ou Peterson, et aux assemblées des seigneurs il substitua des diètes composées de tous les ordres de l'État, noblesse, clergé, bourgeoisie et paysans. Mêlant adroitement la violence à l'hypocrisie, il effraya les catholiques sans se prononcer ouvertement contre eux, encouragea les luthériens en les introduisant peu à peu dans les dignités de l'Église, et, quand tout lui parut suffisamment préparé, il joua à la diète de Westéras, en 1527, une comédie qui réussit parfaitement. Feignant d'être fatigué du gouvernement et de trouver d'insurmontables obstacles dans le clergé, il s'écria : « Il m'est impossible « d'être plus longtemps votre roi. Remboursez-moi ce que « j'ai dépensé pour vous, et je fuirai une patrie ingrate pour « ne jamais la revoir.» Et il sortit de l'assemblée, les larmes aux yeux. Ceux qui n'étaient pas dans le secret de la comédie prirent la chose au sérieux; on craignit, s'il abdiquait, de retomber dans l'anarchie dont on sortait à peine, et on le pria de reprendre les rênes du gouvernement. Il se montra difficile, il prétendit que l'insubordination du clergé catholique rendait toute administration

impossible; pour vaincre ses résistances, on lui accorda tout ce qu'il désirait. Il fut donc résolu que les revenus de la couronne seraient augmentés par les biens des évêques, des églises et des monastères; que les évêques n'auraient pour leur entretien que ce qu'il plairait au roi, qui aurait plein pouvoir de gouverner les églises et les monastères; que la noblesse aurait aussi le droit de revendiquer les biens donnés, vendus ou engagés par ses ancêtres; il ne serait point permis de dire que le roi voulait introduire une fausse religion, mais qu'au contraire tous les habitants de la Suède devaient avoir la plus haute estime pour la pure parole de Dieu, telle qu'elle était enseignée par les prédicateurs évangéliques.

L'apostasie était consommée. Trente monastères furent immédiatement supprimés, et leurs biens partagés entre le roi et les nobles; Laurent Petri devint archevêque d'Upsal en 1531, et fut contraint plus tard de présider une commission qui condamna à mort son frère Olaüs, coupable de n'avoir pas été assez servile. En 1529, le concile d'Œrebro régla le dogme et la liturgie; on maintint la hiérarchie et la plupart des cérémonies du culte catholique, afin que le peuple ne s'aperçût pas trop du changement; mais dans tout le reste on adopta les doctrines des protestants d'Allemagne. Maître de la religion, Gustave devint maître de tout, et l'omnipotence royale pesa d'une oppression égale sur le peuple, le clergé et les nobles. Les paysans dalécarliens, à qui le roi devait son trône, ne furent pas plus épargnés que les autres; ils voulaient rester catholiques, Gustave les dompta par les prisons, les amendes et la mort. Enfin les diètes d'Œrebro et de Westéras votèrent l'hérédité de la couronne dans la famille du *libérateur*, et

le despotisme fut parfaitement affermi en Suède. L'ordre rétabli dans l'administration et dans les finances, le développement de l'agriculture et de l'industrie, la création d'une marine et d'une armée permanente, des succès obtenus contre Lubeck et contre le monopole de la ligue Hanséatique, la Finlande et la Livonie glorieusement défendues contre le czar Ivan IV, et un traité d'alliance avec François I[er], qui fit entrer la Suède dans le système général de l'Europe, purent faire oublier les excès de la tyrannie de Gustave Vasa, mais ne donnent pas le droit de faire un grand homme d'un prince qui fut aussi fourbe que violent et qui persécuta ceux de ses sujets qui ne voulurent pas renoncer à la foi de leurs pères. Gustave abdiqua solennellement en faveur de son fils Éric XIV, trois mois avant sa mort, en 1560.

Le Danemark devint luthérien à peu près de la même façon. Fatigués, comme les Suédois, de la tyrannie de Christian II, qui avait favorisé le luthéranisme dans ses dernières années, les Danois offrirent la couronne à son oncle paternel Frédéric, duc de Sleswig et de Holstein. Il l'accepta ; Christian fut déposé, et Frédéric I[er] proclamé. Mais les grands se firent payer le prix de son élection ; ils s'attribuèrent le droit de vie et de mort sur les paysans, celui d'élire les rois, de leur imposer des *capitulations* qui annulèrent à leur profit l'autorité royale, et le sénat usurpa tous les pouvoirs des états généraux. Frédéric avait juré le maintien de la foi catholique, mais il était luthérien dans le cœur, et n'attendait que l'occasion de se déclarer. L'opposition qu'il trouvait dans quelques évêques contraires à son élévation, le désir de reprendre aux dépens du clergé un pouvoir que les grands lui enlevaient, le poussèrent à agir.

En 1526, il prit un moine apostat pour chapelain; en 1527, dans la diète d'Odensée, après avoir rappelé qu'il avait promis de maintenir la foi catholique romaine, il annonça effrontément qu'il ne garderait pas son serment, attendu que le moine Luther trouvait bien des abus dans l'ancienne religion. La diète adopta en conséquence les résolutions suivantes : que les évêques ne demanderaient plus leur confirmation au Pape, mais au roi ; que le clergé, les églises et les monastères garderaient leurs biens actuels, jusqu'à ce qu'ils en fussent dépossédés par les lois du pays; que les ecclésiastiques et les moines pourraient se marier.

La diète de Copenhague acheva l'œuvre. Puis, Frédéric s'empara par une indigne perfidie de la personne de Christian II, qui se soutenait en Norvége, et qui resta prisonnier jusqu'à sa mort. Tels furent ses principaux exploits. Son fils Christian III marcha sur ses traces. Il noya dans le sang la résistance de la Norvége et de l'Islande, qui voulaient demeurer catholiques. Les dépouilles des abbayes et des monastères enrichirent inutilement la couronne. Le Danemark ne conserva pas la hiérarchie comme la Suède : Christian III déclara déchus tous les évêques du royaume, et établit à leur place sept *surintendants* chargés du spirituel, et autant de grands baillis pour la gestion du temporel. La ruine de la hiérarchie et de l'épiscopat laissa la noblesse sans contrepoids et frappa la royauté d'impuissance. Christian III augmenta encore sa faiblesse et prépara de funestes divisions, en cédant le Holstein-Gottorp à son frère Adolphe, tige de trois branches particulières qui donnèrent des souverains à la Suède, à la Russie et à Oldenbourg [1].

Ainsi le nord de l'Allemagne, les trois royaumes scandi-

[1] Voir notre *Cours d'Histoire universelle*, t. V.

naves, l'Angleterre et l'Écosse s'étaient séparées de l'Église. L'Allemagne du centre n'échappa point entièrement à la contagion, qui se répandit même en France et en Pologne, en revêtant d'autres formes. Le pays où le mal acquit une plus grande intensité fut la Suisse.

Ce pays était devenu une puissance respectable au commencement du seizième siècle. Malheureusement la réforme vint diviser les cantons. Zwingle ou Zwingli, curé de Glaris, précéda même Luther. Il avait commencé, vers 1516, à prêcher une doctrine assez analogue à celle du moine augustin. Le clergé de Zurich, séduit, abolit la messe, le culte des images et le célibat des prêtres. Malgré les efforts de Luther qui appelait son rival un *réprouvé* et un *serviteur du diable*, les cantons de Zurich, Berne, Schaffhouse et Bâle devinrent zwingliens; les cantons restés catholiques se liguèrent, la guerre éclata, et Zwingle fut tué au combat de Cappel (1530). Le luthéranisme s'introduisit à côté du zwinglianisme, et Genève avait déjà secoué la suzeraineté des ducs de Savoie et le joug de son évêque, lorsque Calvin en fit la métropole de sa secte. Cet hérésiarque était né à Noyon en 1509. Poursuivi pour son livre de l'*Institution chrétienne*, qui avait fait fureur parce que la doctrine y reposait sur des idées d'égalité absolue, et que les seigneurs songeaient à se servir de ces tendances républicaines comme d'une arme puissante contre le pouvoir royal, il quitta la France pour se rendre à Genève, où l'appelait Farel, gentilhomme dauphinois. Rappelé après un exil de trois ans, il se créa, à force d'énergie et de rigueurs, un pouvoir qui écrasa toutes les résistances. Ses lois, dit Paul Henri, ministre protestant de Berlin, étaient écrites, non avec du sang comme celles de Dracon, mais avec un fer

rouge. Un système d'espionnage fut établi pour éclairer les opérations d'un tribunal des mœurs, qu'on appelait le *consistoire*. Gruet fut décapité pour avoir insulté le réformateur; les exils, les confiscations, les meurtres signalèrent le règne de Calvin, et l'Espagnol Servet fut brûlé pour avoir osé émettre, dans une ville protestante, quelques idées nouvelles sur la Trinité. Calvin rejetait absolument la présence réelle; il disait que la foi sans les œuvres suffit pour le salut; qu'il n'y a pas de purgatoire; que l'Écriture est l'unique règle de la foi. Il mourut en 1564: il avait approuvé le divorce de Henri VIII.

La réforme en France s'en tint d'abord à des attaques contre le clergé. La cour de Marguerite de Navarre et celle de la duchesse de Ferrare étaient le rendez-vous de tous les partisans des nouvelles opinions. François Ier, d'abord tolérant, se vit plusieurs fois obligé de sévir contre des luthériens ou des calvinistes. Vers 1545, la rigueur du parlement tomba sur les Vaudois du Dauphiné et de la Provence; mais malgré toutes les précautions ou toutes les rigueurs, le calvinisme se glissa furtivement dans toutes les villes, et trouva des adhérents dans toutes les classes, principalement dans la noblesse.

En même temps commençait à se propager, surtout en Pologne, la secte des deux Socin, nouveaux ariens qui niaient la divinité de Jésus-Christ, et qui ne voulaient admettre que ce que leur raison voyait clairement. C'est surtout pendant la seconde moitié du seizième siècle que le socinianisme fit des progrès.

> Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
> Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus [1].

[1] Luther a bien détruit les toits de Babylone, et Calvin ses murailles, mais c'est Socin qui en a détruit les fondements.

fut l'épitaphe de Fauste Socin, neveu de Lélie Socin, et mort en 1604.

Revenons maintenant aux Papes et à la vraie réforme.

ADRIEN VI.

(9 JANVIER 1522 — 14 SEPTEMBRE 1523.)

Le conclave ne s'ouvrit que vingt-six jours après la mort de Léon X. Les circonstances étaient si difficiles, que les cardinaux se divisaient dans leurs choix, et le conclave traînait en longueur. Le cardinal Jules de Médicis, voulant mettre un terme à ces funestes hésitations, dit enfin à ses collègues : « Je crois qu'aucun de nous ne peut être élu; « cherchons donc un Pape parmi les cardinaux qui ne sont « pas présents. — A qui donc pensez-vous ? lui demanda-« t-on. — Prenez, répondit-il, le cardinal de Tortosa ; c'est « un homme honorable, avancé en âge, et que l'on regarde « généralement comme un saint. » Le conclave tout entier approuva cette proposition, et le cardinal de Tortosa fut élu.

Le cardinal était né à Utrecht, dans les Pays-Bas, le 1er mars 1459. Il avait pour père Florisse Boyens, brasseur de bière, selon les uns, tapissier, selon les autres, et il se nommait Adrien [1]. N'ayant pas les ressources nécessaires pour le faire étudier, et le voyant d'ailleurs montrer du goût pour les sciences, son père [2] le mena à Louvain, et

[1] Le père d'Adrien s'appelait Florisse ou Florentius *Boyens* ou *Boejens*, *Boydyns*, *Bouwens*, non parce que ce surnom était celui de sa famille, mais parce qu'il indiquait le nom de son père, *Balduin* ou *Boydyns*; l'*s* finale remplace le mot *Soen*, fils. C'est ainsi que le père de ce Florentius s'appelait lui-même Janson, c'est-à-dire *Jans Soen*, fils de Jean. Le nom de la mère d'Adrien était Gertrude. V. *Syntagma doctrinæ theologicæ Adriani Sexti*, par M. Reusens, Louvain, 1862.

[2] D'après M. Reusens, qu'on vient de citer, le père d'Adrien était

obtint pour lui une bourse dans un collége où l'on nourrissait gratuitement de pauvres écoliers[1]. Adrien fit de rapides progrès et obtint le bonnet de docteur en 1491. Le professeur de l'université de Louvain se fit si avantageusement connaître, qu'il obtint deux fois les honneurs du rectorat, et que, en 1507, l'empereur Maximilien le prit pour précepteur de son petit-fils, qui devait être Charles-Quint, et qu'il fit élever dans les Pays-Bas. Charles conçut une grande estime et une grande amitié pour son maître. Envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur auprès du roi Ferdinand, Adrien d'Utrecht partagea bientôt après la régence avec le cardinal Ximénès. En 1516, sur la proposition de cet illustre cardinal, il fut élu évêque de Tortosa; en 1517, Léon X le créa cardinal. Le conclave pensa que l'ancien précepteur et l'ami de Charles-Quint serait plus capable qu'aucun autre de combattre l'hérésie qui bouleversait l'Allemagne. Adrien fut élu, comme on vient de voir, et, contrairement à l'usage suivi par ses prédécesseurs, il garda son nom.

Adrien était aussi ennemi du faste que Léon X était magnifique. Il apporta sur la chaire de saint Pierre la simplicité de son pays natal, comme Léon y avait apporté la magnificence du sien; Utrecht est bien loin de Florence; mais les deux Pontifes n'eurent jamais en vue que le plus grand bien de l'Église. Averti de son élection par trois

mort de bonne heure; ce fut sa mère qui s'occupa de son éducation; elle le confia d'abord aux Hiéronymites de Delft.

[1] C'est en 1476 qu'Adrien vint à Louvain; il est inscrit sur les matricule de l'Université à la date du 1er juin sous le nom *Adrianus Florencii;* mais on ne voit pas à la suite de son nom le mot *pauper*, qui se trouve en marge pour les écoliers absolument dépourvus de ressources.

cardinaux qui lui avaient été députés en Espagne, Ad
n'arriva à Rome que le 29 du mois d'août. Il entra dan
ville pontificale sans aucun appareil extraordinaire. Il a
défendu d'élever des arcs de triomphe. « Ces pompes, d
» conviennent plus à des princes païens qu'à des chrét
» ou à des religieux. » Il ne changea rien à sa manièr
vivre. Il avait amené avec lui sa vieille domestique,
continua de prendre soin de son ménage comme aup
vant. Il se levait de grand matin, disait la messe e
rendait ensuite à ses affaires et à ses études, qui n'éta
interrompues que par le repas le plus simple.

Il n'était point d'ailleurs ennemi des arts et de la scien
et il se montra le protecteur éclairé du savant Érasm
qui il écrivit ainsi presque aussitôt après son électi
J'ai vu, dit le Prophète, l'impie s'élever au-dessus
« cèdres du Liban ; j'ai passé, et il n'était plus... Diff
« rez-vous encore d'attaquer cet homme charnel
« trouble la tranquillité de l'Église, et qui précipite d
« les voies de la damnation tant d'âmes infortuné
« Levez-vous donc et défendez la bonne cause! Qu
« gloire pour votre nom! quelle joie pour les catholiqu
« Rappelez-vous cette parole de l'apôtre saint Jacqu
« Celui qui convertit à la vérité son frère égaré, se sa
« lui-même de la mort et couvre la multitude de ses p
« pres iniquités. Si vous pensez pouvoir accomplir p
« facilement à Rome cette œuvre de salut, venez-y
« printemps prochain. Tous les trésors de nos bibliothè
« seront mis à votre disposition, et nous reprendrons
« doux entretiens de notre ancienne amitié. » L'inv
tion était pressante. La réputation dont jouissait Éras
l'influence qu'il exerçait sur ses contemporains lui faisa

un devoir d'entrer en lutte; mais il n'était plus jeune, il craignait de n'avoir pas pour lui l'opinion, et de ne plus recevoir les applaudissements d'autrefois; il n'eut pas le courage de combattre Luther, et il répondit au Pape : « Saint-Père, je vous obéirais très-volontiers; mais un « tyran plus cruel que Phalaris m'arrête : c'est la maladie « qui me consume. Je sais que l'hiver et la peste ont quitté « Rome, mais je n'ose affronter les neiges des Alpes. « D'ailleurs la plume et la tête ont blanchi en même temps. « De quel poids pensez-vous que serait l'autorité d'Érasme « sur des hommes qui ont méprisé celle de l'Académie, « celle des princes et du Souverain-Pontife lui-même? « Aller à Rome ! mais c'est dire à l'écrevisse de voler; elle « répondrait : Donnez-moi des ailes, et je vous dis, saint « Père : Rendez-moi la jeunesse, rendez-moi la santé ! » On aimerait à lire une autre réponse de l'homme qui était l'un des oracles de son siècle, qui n'avait que cinquante-cinq ans, et qui avait encore quatorze ans à vivre.

Adrien VI ne cessa un instant de s'occuper de la lutte contre les Turcs, de l'extinction de l'hérésie et de la réforme intérieure du clergé. « Je veux orner les églises de prêtres, « et non les prêtres d'églises, » disait-il, et il s'adjoignit, pour travailler à la réforme, deux hommes d'une sainteté exemplaire : Jean-Pierre Caraffa, qui devait être plus tard le pape Paul IV, et saint Gaétan de Thienne, tous deux fondateurs de l'ordre des Théatins. Grâce au zèle du Pape et de ses zélés conseillers, une nouvelle vie circula dans l'Église. Des religieux de Saint-François furent envoyés en Amérique; des ordres religieux et des saints parurent de tous côtés. Les clercs réguliers ou Théatins, ainsi nommés parce que le premier qui prit l'habit, sous la direction de

saint Gaétan, fut l'évêque de Théate (Chiéti), Pierre Caraff se proposaient pour fins principales d'instruire les peupl d'assister les malades, de combattre les erreurs contre foi, de rétablir la fréquentation des sacrements parmi l laïques, et de faire revivre dans le clergé l'esprit de dési téressement, de régularité et de ferveur. Vers le mêm temps s'établissaient les clercs réguliers de saint Maïe appelés Somasques, du nom du village où était né sai Jérôme Emiliani, leur fondateur. Le but des Somasqu était de se vouer à l'éducation des enfants et à l'instructio des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Le Barnabites, fondés à Milan par trois gentilshommes italien et ainsi nommés parce qu'ils eurent d'abord à desservir un église dédiée à saint Barnabé, se proposaient le même but qu les Somasques. En Espagne, un vieux soldat devenu berge se mit sous la direction de Jean d'Avila, qui mérita le surno d'*apôtre de l'Andalousie,* et créa l'ordre des *Frères de la ch rité,* qui devait se répandre dans toute l'Europe. C'était sai Jean-de-Dieu, l'un des plus parfaits modèles de la charité chr tienne. Les Frères de la Charité ou de Saint-Jean-de-Dieu so connus en Italie sous le nom de *Fate ben Fratelli,* ou *B Fratelli,* parce qu'ils demandaient l'aumône, à l'exemp de leur saint fondateur, en disant : « Mes frères, faite « nous du bien pour l'amour de Dieu. » Saint Pier d'Alcantara, de l'ordre des Franciscains, présentait monde un autre prodige de sainteté et de pénitence ; s traités de l'*Oraison mentale* et de *la Paix de l'âme* sont d chefs-d'œuvre. Il rétablit la règle de saint François da toute sa rigueur primitive ; ceux qui le suivirent fure appelés Franciscains déchaussés ou déchaux, ou Francis cains de l'étroite observance. Plus tard, le saint devin

le directeur de sainte Thérèse, et l'encouragea dans son dessein de réformer l'ordre du Carmel. Sainte Angèle de Mérici travaillait à la même époque à l'institution de l'ordre des Ursulines, qui se vouèrent particulièrement à l'éducation des jeunes filles et se répandirent dans tous les pays catholiques de l'Europe. C'est ainsi que l'Église répondait, dès les premières années de la révolte de Luther, aux invectives et aux calomnies des hérétiques.

Cependant les progrès de l'hérésie affligeaient profondément Adrien VI : « Combien n'est-il pas malheureux, « s'écriait-il douloureusement, qu'il y ait des temps dans « lesquels le meilleur homme est obligé de succomber ! » Le chagrin hâta la fin de ses jours. Sentant que la mort approchait, il demanda et reçut les sacrements, et mourut dans la soixante-cinquième année de son âge et la deuxième de son Pontificat. Les Romains se réjouirent de sa mort, parce qu'il avait voulu corriger les abus, mais les pauvres assistèrent à ses funérailles en faisant entendre des sanglots et en disant : « Nous avons perdu notre père. » C'est le meilleur éloge qu'on puisse faire d'Adrien VI. L'historien protestant Ranke a dit de lui : « Il avait une réputation tout à fait irréprochable ; il était pieux, actif, d'un caractère tellement sérieux qu'on ne vit jamais qu'un imperceptible sourire effleurer ses lèvres ; il était rempli de vues bienveillantes et pures. C'était un Pontife selon le cœur de Dieu. »

Les adversaires de l'infaillibilité pontificale, ceux qu'on appelle gallicans, font grand bruit d'une phrase écrite par Adrien VI, lorsqu'il n'était encore que docteur de l'Université de Louvain, phrase dans laquelle Adrien d'Utrecht dit « qu'il est certain que le Souverain-Pontife peut errer,

même sur la foi. » Le P. Maimbourg, Bossuet, dans s
Défense de la déclaration du clergé de France, et plus ta
de Barral, archevêque de Tours sous le premier Empir
se sont appuyés de cette phrase, en faisant surtout rema
quer qu'Adrien VI, élevé au suprême Pontificat, non-se
lement ne l'avait pas rétractée, mais qu'il l'avait pour ai
dire confirmée en faisant réimprimer à Rome, en 15
le livre dans lequel elle se trouve. Il est vrai que le li
dont il s'agit a été réimprimé à Rome, mais ce fut par l
soins des amis d'Adrien, à son insu et sans l'avoir consulté
ce qui s'explique facilement, quand on sait qu'Adrien VI
appelé à occuper le Saint-Siége lorsqu'il était en Espagne
au mois de janvier 1522, n'arriva à Rome que le 29 aoû
suivant. Adrien VI mourut le 14 septembre 1523, et, cett
même année, Conrad Vegerius, prononçant son oraiso
funèbre en présence des cardinaux, ne craignait pas de di
qu'Adrien VI fut très-mécontent de ce qu'avaient fait s
amis. Un second point établi par la plus saine critique
c'est que les paroles d'Adrien VI peuvent s'expliquer da
un sens non contraire à l'infaillibilité du Pape, parla
ex cathedra. Il est également établi qu'en tout état
cause, Adrien VI n'a parlé que comme docteur privé
qu'on n'a aucun acte de ce Pape confirmant *ex cathed*
l'opinion d'Adrien d'Utrecht. Une preuve indirecte s'ajou
à celles qu'on vient d'indiquer : c'est que le sentiment
l'Université de Louvain, du temps d'Adrien VI, ét
entièrement favorable à l'infaillibilité pontificale. Le no
d'Adrien VI ne peut donc être une autorité pour ceux q
refusent au Pape, comme docteur universel de l'Églis

[1] V. l'ouvrage déjà cité du professeur Reusens, *Syntayma do*
trinæ, etc.

l'infaillibilité dogmatique qu'ils n'accordent qu'à l'Église tout entière représentée par le Pape et les évêques, soit réunis en concile, soit dispersés.

CLÉMENT VII.

(19 NOVEMBRE 1523 — 25 SEPTEMBRE 1534.)

Le Pontificat du successeur d'Adrien fut signalé par une série de calamités. Fils naturel de Julien de Médicis, qui avait péri dans la conjuration des Pazzi, et légitimé par son cousin Léon X, Jules de Médicis était devenu archevêque de Florence et cardinal. Dans le conclave qui suivit la mort d'Adrien, on lui opposa le cardinal Pompée Colonna, qui finit par se retirer et par accéder à l'élévation de son concurrent. Jules de Médicis prit le nom de Clément VII. Les Romains virent avec joie reparaître un Médicis sur le trône pontifical. Mais les circonstances étaient bien changées depuis l'avénement de Léon X, et elles offraient tant de difficultés que Clément VII, qui avait la réputation d'un homme énergique et ferme, parut craintif et indécis et ne recueillit que des épines où Léon X avait trouvé tant de triomphes. Pour sauvegarder l'indépendance de l'Italie contre la puissance exagérée de Charles-Quint, il s'allia avec la France, et cette alliance eut pour résultat d'amener cet affreux pillage de Rome dont on a parlé ailleurs. Placé dès lors sous l'influence de Charles-Quint, Clément VII s'aliéna François I[er], avec qui il parvint cependant à se réconcilier, en donnant en mariage à Henri, l'un des fils du roi de France, Catherine de Médicis, sa nièce. Mais alors survint l'affaire du divorce de Henri VIII d'Angleterre. Ainsi toujours tiraillé entre des intérêts contraires, Clément VII n'éprouva

que les soucis du pouvoir, sans réussir en rien, et il mour
avec la douleur de voir la prédominance de l'empere
Charles-Quint dans les deux mondes, l'Italie replacée so
l'influence de l'étranger et la réforme protestante plus pu
sante que jamais.

Ces malheurs, conséquence d'une position excessiveme
embarrassée, ont poussé quelques historiens à juger C
ment VII avec trop de sévérité. Machiavel et Guichard
ne voient en lui qu'un homme d'un caractère vacillan
prompt à projeter, irrésolu au moment d'agir, maître d
lui en apparence, esclave, en effet, de son imaginatio
facile à tromper, tantôt généreux, tantôt avare, tantôt obstin
tantôt cédant avec la plus grande facilité, et courant toujou
après de nouvelles amitiés, en un mot, nature méridional
toute disposée à être séduite ou intimidée, gagnée ou trom
pée. On juge plus favorablement Clément VII, quand o
considère sérieusement les difficultés de sa situation. L'am
bassadeur vénitien Vettori, dans une relation secrète adre
sée à la seigneurie de Venise, a écrit de lui : « Il n'est
simoniaque, ni avare, ni déréglé; il est sobre dans sa nou
riture, simple dans ses vêtements, religieux, pieux. » Com
ment accuserait-on justement d'avarice un Pontife qui f
obligé de dépenser des sommes énormes, de réparer l
malheurs d'un double pillage de Rome, et d'aider par d
secours considérables l'empereur et le roi de Hongrie da
la guerre contre les Turcs? D'un autre côté, Clément V
fut, comme son cousin Léon X, l'ami et le protecteur d
lettres, des arts et des sciences. Sa vie fournit des preuv
éclatantes de sa piété. Il avait une tendresse particuliè
pour la sainte Vierge. Étant cardinal, il avait fondé u
maison de refuge et de pénitence pour les pécheresses publ

ques; devenu Pape, il protégea cette institution, dont il confia la direction à Jean-Pierre Caraffa.

PAUL III.

(15 OCTOBRE 1534 — 10 NOVEMBRE 1549.

Il restait encore dans le Sacré-Collége, à la mort de Clément VII, un cardinal de la création d'Alexandre VI. C'était le cardinal Alexandre Farnèse, né en 1468, à Carino, en Toscane. Il avait étudié à Rome sous Pomponio Léti, puis à Florence, dans la maison de Laurent de Médicis, où il se forma à l'élégante érudition, à l'amour des arts et aux manières aisées et magnifiques de cette cour. Marié dans sa jeunesse, il eut un fils nommé Louis Farnèse, qui lui donna un petit-fils nommé Octave; il entra ensuite dans l'état ecclésiastique, et fut bientôt assez distingué pour être créé cardinal. Toujours grand et magnifique, il fit construire le palais Farnèse, l'une des plus splendides demeures de Rome, et, près de Bolsena, une délicieuse villa dans laquelle Léon X aimait à se retirer. Prudent et avisé, il évita avec le plus grand soin de se prononcer entre les Espagnols et les Français. Le conclave jugea qu'il était le plus digne du Pontificat suprême, et ce choix fut ratifié par l'opinion publique. Alexandre Farnèse prit le nom de Paul III.

Rarement un pape fut plus aimé à Rome. Paul III était bienfaisant et magnifique, et il portait la plus grande attention à ne choisir que de dignes ministres. Il nommait les cardinaux sans les avoir prévenus d'avance, n'ayant égard qu'au mérite. Ainsi furent nommés : Reginald Pole, qui eut la gloire de rétablir un moment le catholicisme en Angleterre; Sadolet, l'habile et aimable secrétaire de Léon X;

le dataire Giberti, l'un des plus fins politiques du temp: Frédéric Frégose, le modèle de la ferveur religieuse; Ga pard Contarini, dont la nomination fit dire aux séna teurs vénitiens ses collègues: « La république perd s meilleur citoyen. » Entouré de ces hommes illustres, Paul mit fermement la main à la réforme des abus, et s'occu de la convocation d'un concile œcuménique. Après bien d difficultés suscitées par les divisions des princes chrétie et par la mauvaise volonté des Luthériens, le concile s'ou vrit à Trente, le 13 décembre 1545. Ce grand concile, l dernier des conciles œcuméniques jusqu'à nos jours, fu plusieurs fois interrompu dans sa durée, et ne se termin que le 3 décembre 1563, sous le pontificat de Pie IV. Di sessions se tinrent sous Paul III, et sous la présidence d cardinal del Monte, légat apostolique, qu'assistaient deu autres légats, le cardinal Marcel Cervini et le cardinal Pol Anglais; del Monte et Cervini devinrent Papes plus tar sous les noms de Jules III et de Marcel II. On y régla qu l'on ferait marcher de front la double question de la réform et de la doctrine, de sorte que chacune des sessions se te minerait par la promulgation de canons disciplinaires et canons dogmatiques. Les trois premières sessions réglère ces préliminaires; la quatrième fixa le canon des livr saints, et fit un décret de réforme qui rendit obligatoir l'érection de chaires en théologie dans toutes les églis principales, les instructions et à donner au peuple chrétie

La cinquième session s'occupa de l'importante questi du péché originel, sur laquelle les hérétiques avaient accu mulé les erreurs. Zwingle soutenait que le libre arbitre suf à l'homme pour qu'il puisse gagner le ciel; Luther, alla à l'extrême opposé, prétendait que non-seulement l'homn

est déchu, mais que sa déchéance est incurable, son libre arbitre ne lui laissant plus de force que pour faire le mal, ses meilleures actions ne pouvant être que des péchés, et sa justification ne venant que de ce que Jésus-Christ lui impute sa propre justice. Les Pères établirent la vérité catholique dans toute sa précision, dans les quatre anathèmes suivants :

1° Anathème à qui niera que le premier homme, par sa transgression, a encouru la colère et l'indignation de Dieu, et en conséquence la mort, dont Dieu l'avait auparavant menacé, et, avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui a eu depuis l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon ;

2° Anathème à qui soutient que la faute d'Adam n'a été préjudiciable qu'à lui seul et non à sa postérité ; qu'étant souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la mort et les peines corporelles, et non le péché qui est la mort de l'âme ;

3° Anathème à qui prétend que le péché d'Adam, unique dans sa source, et transmis à tous les hommes par la génération, peut être effacé par les seules forces de la nature humaine, ou par un autre remède que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; anathème à quiconque nie que le sang de Jésus-Christ soit appliqué tant aux adultes qu'aux enfants par le sacrement de baptême ;

4° Anathème à quiconque nie la nécessité et l'efficacité du baptême conféré aux enfants.

A la fin de leur décret, les Pères ajoutèrent : « Toutefois « l'intention du saint concile n'est pas, dans ce qui a rap- « port à l'universalité du péché originel s'étendant à tous « les hommes, de comprendre la bienheureuse Vierge « Marie, mère de Dieu. »

La sixième session s'occupa de la difficile question de la justification. La doctrine catholique s'expose en deux mots: la justification de l'homme se fait par les œuvres jointes aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi se trouvent conciliées la nécessité de la grâce et la nécessité des bonnes œuvres; la grâce et le libre arbitre sont également sauvegardés. « Anathème, dirent les Pères, à quiconque prétend que, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit et sans son secours, l'homme peut produire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition; — anathème à qui soutient que le libre arbitre est un instrument purement passif, qui ne peut en rien coopérer au salut; — à qui enseigne que les œuvres qui précèdent la justice, quelle que soit leur nature, sont toutes des péchés; — à qui prétend que l'impie est justifié par la foi seule. » Le décret dogmatique fut suivie d'un décret disciplinaire qui impose la résidence à tous les prélats, pasteurs et abbés ayant charge d'âmes.

La question des sacrements est intimement liée à celle de la justification et de la grâce; elle fut l'objet de la septième session, qui établit le nombre et la nécessité des sacrements. La peste qui survint à Trente, en 1547, fit transférer le concile à Bologne. La huitième session décréta cette translation; la neuvième, qui se tint à Bologne, ne fit guère autre chose que de proroger la réunion à une époque plus éloignée; à cette dernière époque, on décréta une nouvelle prorogation, et le concile resta interrompu pendant trois ans. Pendant ce temps arriva la mort de François Ier, à qui succéda son fils Henri II.

L'interruption du concile, la mauvaise volonté des princes et d'un certain nombre d'ecclésiastiques à accepter la réforme des abus, et les progrès du protestantisme rempli-

rent d'amertume les dernières années de Paul III. A ces peines se joignirent des chagrins domestiques. Irréprochable dans tout le reste, Paul III se montra trop faible pour sa famille. Il avait donné en apanage à son fils Louis Farnèse les villes de Parme et de Plaisance, et attaché au Saint-Siége, à titre d'échange, les principautés de Camérino et de Népi, qu'il avait précédemment concédées à Octave, son petit-fils. Cet arrangement déplut à Charles-Quint, qui refusa aux Farnèse l'investiture de Parme et de Plaisance, lesquels dépendaient du duché de Milan, comme fiefs de l'empire. Louis Farnèse ayant été assassiné à Parme, les troupes de l'empereur s'emparèrent de la ville, et le Pape ne put obtenir qu'elle lui fût rendue. Mais il obtint plus tard pour Octave la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et veuve de Julien de Médicis; Octave ne reconnut ces bienfaits qu'en entrant dans une ligue formée contre le Saint-Siége. Paul III ne put survivre à tant de désastres et d'ingratitude. Il mourut le 10 novembre 1549, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et la seizième de son Pontificat. Sentant sa fin approcher, il fit appeler les cardinaux et régla avec eux les affaires de l'Église. Les mauvais procédés de ses proches lui arrachèrent des regrets, et l'on dit que, dans un mouvement de repentir, il répéta plusieurs fois avec douleur ces paroles du psaume XVIII : « *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero et emundabor a delicto maximo,* si les miens ne m'avaient pas dominé, je serais sans tache et exempt d'un très-grand péché. » Grand Pape, qui tint dignement sa place entre François Ier et Charles-Quint, mais qui eut été plus grand encore, s'il eût été inaccessible aux faiblesses du sang.

LES JÉSUITES.

Cependant l'œuvre de la réforme catholique était
mencée, et rien ne pouvait plus désormais en arrê
mouvement. Dieu protégeait visiblement son Églis
suscitait des saints, et suscita particulièrement à cette
que un ordre religieux qui a toujours eu depuis la gloi
mériter les haines de tous les ennemis de l'Église.

Le fondateur de cet ordre fut un soldat. Don Igna
Loyola, issu d'une noble famille de la Biscaye, unis
d'heureuses facultés un violent désir de gloire. Livré
suite d'une éducation qui avait été négligée, à tout
passions de la jeunesse, il vit ses mœurs plus exposées er
lorsqu'il fut envoyé en qualité de page à la cour de I
nand le Catholique. Il se dégoûta bientôt d'une positic
le laissait dans l'obscurité, et il entra dans le servic
taire. La beauté de sa personne, l'éclat de son équip
et surtout l'ardeur et la bravoure qu'il déployait e
occasion, le firent remarquer de ses compagnons c
Tout l'engageait dans une voie où l'attendaient
neurs et la gloire; mais Dieu sut bien le r
lui. Don Ignace portait les armes contre les
alors en guerre avec Charles-Quint : il reçu
de Pampelune deux graves blessures aux ja
porta héroïquement les douloureuses opération
faire, et se rendit dans sa famille, au châtea
situé non loin de Pampelune. L'état de faibles
il tomba fit désespérer de sa vie; sa guérisor
par lui comme un miracle. L'homme du mo
encore mort en lui. Pour échapper à une c

iit, il se soumit à une troisième opération, qui n'em-
ias pourtant sa jambe droite de demeurer un peu
urte que l'autre, ce qui lui fit garder longtemps le
iqu'il fut déjà parfaitement bien portant.
iyé de son désœuvrement, Ignace demanda à lire des
de chevalerie, qui étaient sa lecture de prédilection.
i ne trouva au château que la vie de Jésus-Christ et
its. Ignace se résigna à cette lecture pour tuer le
s; bientôt il y prit goût, et les généreuses vertus des
e touchèrent. « Ces hommes avaient la même nature
moi, se dit-il; pourquoi ne ferais-je pas ce qu'ils
ait? » Il hésita quelque temps, ballotté entre les
le la gloire humaine et l'attrait de la grâce qui le
t à la perfection. Enfin sa résolution fut arrêtée; un
dans lequel il vit la Mère de Dieu tenant son divin
entre ses bras, acheva sa conversion; il ne songea
lors qu'à son salut, et se retira d'abord, à l'insu de
lle, dans la célèbre abbaye des Bénédictins du Mont-
C'était en 1522, l'année même où Luther écrivit
e contre la vie monastique.
e embrassa aussitôt toutes les rigueurs de la péni-
raignant d'être reconnu dans l'abbaye de Mont-
il choisit pour retraite, près de Manrèse, une caverne
ait cachée. C'est là qu'il commença la composition
xercices spirituels, qui ont converti tant de pécheurs
é tant d'âmes dans la perfection; c'est là aussi
ce rompit les derniers liens qui pouvaient encore
r au monde, et qu'il se dévoua tout entier au ser-
Jésus-Christ. Dans son enthousiasme guerrier,
à se représenter le Christ comme un capitaine qui
ses soldats au combat contre les ennemis de Dieu

et qui appelle les hommes sous sa bannière. De là l'idée de former une compagnie d'hommes avec le Christ pour chef, et dont la devise serait : *Ad majorem Dei gloriam* (A. M. D. G.), pour la plus grande gloire de Dieu.

Une fois que l'ardeur d'Ignace se tournait vers les choses de Dieu, rien ne pouvait plus l'arrêter. En 1523, il fit un pèlerinage à Jérusalem ; en 1524, il revint en Europe. Il était déjà arrivé à l'âge de trente ans. Cela ne l'empêcha pas de se mêler aux enfants de Barcelonne et d'apprendre avec eux les éléments de la langue latine, dans laquelle il fit de rapides progrès. Deux ans après, il se rendit à l'Université d'Alcala, puis à celle de Salamanque. Le zèle d'apôtre qui le dévorait lui suscita des difficultés ; on l'accusa de se mêler de ce qui ne le regardait pas; il fut déféré à l'inquisition et reconnu innocent, mais ces tracasseries l'engagèrent à quitter l'Espagne pour se rendre à l'Université de Paris. Il arriva dans cette ville le 2 février 1528. Il acheva ses études, fit trois années et demie de philosophie au collége de Sainte-Barbe, où il fut admis gratuitement, et, tout en étudiant, commença à exercer une heureuse influence sur ses compagnons. Mais le bien qu'il faisait excita la haine de ceux qui ne voulaient pas changer de vie. On l'accusa de détourner ses amis de l'étude, et il fut condamné à être fustigé devant tous ses condisciples. Lorsqu'ils furent tous réunis, le supérieur du collége se leva, et, désignant Ignace, il dit : « Celui-là est un saint qui n'a en vue que le salut « des âmes, et qui, dans ce but, serait prêt à souffrir les « plus ignominieux traitements. » Cette solennelle réparation commença la renommée d'Ignace qui vit venir à lui les étudiants les plus savants et les plus laborieux. Alors se réunirent les premiers membres de la compagnie de Jésus,

le pieux Pierre Le Fèvre, l'ardent François Xavier, Jacques Lainez, Alphonse Salmeron, Nicolas-Alphonse Bobadilla, Simon Rodriguez, qui se soumirent à la direction spirituelle d'Ignace.

Le 15 août 1534, ces sept hommes, réunis dans une chapelle souterraine de l'église Montmartre, reçurent la communion des mains de Le Fèvre, qui seul était prêtre, et firent solennellement vœu de chasteté et de pauvreté. Ils promirent ensuite qu'après avoir terminé leurs études théologiques, ils partiraient, sans s'inquiéter des moyens de transport, pour la Terre sainte, afin d'y travailler à la gloire de Dieu, ou que, si ce voyage ne pouvait se réaliser dans l'espace d'un an, ils se mettraient à la disposition du Pape pour quelque mission qu'il voudrait leur imposer, et s'engageraient par serment à une obéissance absolue envers le Saint-Siége. En cette même année Luther achevait sa traduction hérétique de la Bible et il prêchait plus ouvertement que jamais la désobéissance au Saint-Siége. Quand le mal paraît triompher, il se prépare toujours, sous l'inspiration de Dieu, dans quelque coin obscur, des armes pour le combattre victorieusement.

Les amis se séparèrent pour se réunir à Venise au commencement de l'année 1537. Cette année-là ils furent ordonnés prêtres. Empêchés d'aller en Palestine, ils se mirent à évangéliser la haute Italie. Ignace, Le Fèvre et Lainez se rendirent à Rome en 1538, et allèrent se jeter aux pieds du pape Paul III qui, après avoir lu le plan de la nouvelle société, s'écria : « En vérité, l'esprit de Dieu est ici ! » et il ajouta : « Je prévois que le zèle des Pères, s'il se consacre « dans ces temps critiques au salut des âmes, tournera au « maintien et à la gloire de l'Église au milieu de ses plus

« rudes épreuves. » Plein de confiance dans le savoir dans la vertu des hommes de Dieu, Paul III confia à l Fèvre la chaire de théologie, à Lainez celle de l'exégè (interprétation) biblique, tandis qu'Ignace réformait le mœurs des Romains par la pratique de ses exercices spiri tuels, et que les autres membres de la petite société pré chaient dans diverses villes d'Italie.

Quatre vœux forment comme les quatre points cardinau des constitutions de la compagnie de Jésus : ce sont le vœux de chasteté, d'obéissance aux supérieurs, de pauvret et d'obéissance absolue au Saint-Siége et au général, qu est élu à vie. Les ennemis de la Société ont vivement blâ mé ce dernier vœu, dont ils ont exagéré la portée. Ils on prétendu que l'obéissance du Jésuite envers ses supérieu est telle, que ceux-ci peuvent lui ordonner un péché qu'il est tenu de le commettre. Or saint Ignace dit posit vement : « Chaque membre de l'Ordre doit obéir comm s'il était un cadavre ou un bâton (*perinde ac cadaver* *bacalus*) dans la main d'un vieillard. *Partout où il n'y pas de péché,* je dois faire la volonté de mon supérieur, non la mienne. » Que demande-t-on d'ailleurs à celui q désire être admis dans la société fondée par saint Ignace Voici les paroles mêmes de la demande : « Êtes-vous réso « à obéir aux supérieurs qui tiennent pour vous la pla « de Dieu, en tout et toutes les fois que vous ne croir « pas charger votre conscience d'un péché par votre obéi « sance ? » Ces paroles suffisent pour faire tomber tout les calomnies.

Cependant la renommée de sainteté d'Ignace et de s compagnons ne tarda pas à se répandre hors des frontièr des États de l'Église. Jean III, roi de Portugal, deman

des Jésuites à Ignace, qui lui envoya Simon Rodriguez et François-Xavier. Rodriguez resta en Partugal ; François-Xavier, poussé par une irrésistible vocation, partit pour l'Orient, où il évangélisa les Indes et le Japon, conquérant à lui seul à Jésus-Christ plus d'âmes que l'hérésie n'en enlevait à l'Église, et renouvelant partout sur ses pas les merveilles et les miracles qui avaient signalé la prédication des Apôtres. L'ordre fondé par saint Ignace fut solennellement confirmé par la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, du 27 septembre 1540, sous le nom de *Société de Jésus*, d'où est venu celui de *Jésuites.* Ignace fut élu le premier général de l'ordre, dont les membres furent bientôt appelés dans presque tous les pays de la chrétienté. Quand le moment fut venu pour lui d'aller recevoir sa récompense au ciel, il redoubla de zèle et de ferveur. La veille de sa mort, il demanda une dernière bénédiction au Pape. Le lendemain, de bon matin, il leva les yeux au ciel, prononça le nom de Jésus et rendit l'âme. C'était le 31 juillet 1556, sous le Pontificat de Paul IV. De nombreux miracles confirmèrent l'opinion générale qu'on avait conçue de sa sainteté ; le pape Paul V le béatifia en 1609, et Grégoire XV le canonisa en 1622.

Il nous est impossible de suivre ici la société de Jésus dans les immenses travaux qu'elle entreprit pour la conversion des idolâtres, des païens, des hérétiques, des pécheurs, et pour la bonne éducation de la jeunesse. Partout on voyait ses docteurs, qui brillèrent au concile de Trente, et ses apôtres, et ses professeurs. Les Le Fèvre, les Lainez, les Salmeron, les Rodriguez, les Bobadilla, les Le Jay, les Ribadeneyra et tant d'autres, sont des noms glorieux même parmi les noms illustres qui brillent au seizième siècle, et

au-dessus des autres s'élèvent ceux de saint Ignace de Loyola, de saint François-Xavier et de saint François de Borgia, troisième général des Jésuites : la sainteté et la science semblaient inséparables dans la Société fondée par le solitaire de la caverne de Manrèse.

Nous terminerons ce que nous avons à dire ici des Jésuites en donnant une idée générale de la constitution de leur société[1].

L'organisation de l'ordre est mixte.

L'autorité suprême n'est pas monarchique ; elle réside entre les mains des *profès*, qui forment le corps de la société, *corpus societatis*. La *Congrégation générale*, c'est-à-dire les représentants de l'ordre élus par les profès, élit le général, qui doit résider à Rome et n'est soumis qu'au Pape. L'autorité du général, comme chef suprême de toute la Société, est illimitée, en ce sens que le conseil d'assistants qui lui est donné n'a qu'une voix consultative et qu'ainsi ses décisions dépendent absolument de sa volonté et de la connaissance qu'il a des choses. Cependant cette autorité est restreinte sous d'autres rapports, par cela même que dans la direction de la Société le général est obligé de suivre les lois fondamentales de la constitution. Il peut, il est vrai, en dispenser dans les cas particuliers, mais il n'a en aucune façon le droit d'abolir ou de modifier la constitution de l'Ordre. Cette limitation du pouvoir monarchique du général est si fondamentale que si, dans les cas déterminés et formulés par le saint fondateur, le général se rendait coupable d'infraction, il pourrait être destitué de sa charge par la

[1] Nous empruntons ce tableau à M. Fehr, *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, traduit par M. l'abbé Goschler; Paris, chez Gaume, art. JÉSUITES.

ation générale, qui représente toute la Société;
as ne s'est jamais présenté.

le général viennent, quant à la dignité et à la les *provinciaux*, préposés à des pays ou pro-qui exercent dans leur ressort l'autorité exactement ée dans les statuts; mais, de même que le général, t dépendants de personne dans l'exercice de leur et ne sont tenus de rendre compte qu'au géné-

Au des provinciaux viennent les *supérieurs, præ-præpositi*, des maisons professes, les *électeurs* des les supérieurs des résidences ou des colléges affi-ces charges sont renouvelées tous les trois ans, alla dignité du général est à vie.

ité monarchique du général, des provinciaux et leurs, est restreinte encore en ce qu'ils ont à leurs ertain nombre de consulteurs ou d'*assistants* et un ur.

ui est admis dans la Société n'appartient plus à sa omme c'est le cas dans tous les ordres de l'Église s; il est uniquement soumis à la direction de ses s et aux règles de l'ordre.

ulant est admis après quelques épreuves sérieuses ircissements suffisants donnés sur les difficultés ation.

ice vit pendant deux ans dans la plus profonde durant laquelle toute étude lui est interdite : il est nent livré à ses réflexions et à la prière. Il est bre au bout de ce temps, et n'est lié par aucun erme écoulé, on le met à l'étude, et il passe deux ude de la rhétorique et des belles-lettres, trois ans

et souvent plus à celle de la philosophie, des sciences physiques et mathématiques. Ces études terminées, il faut qu'il professe lui-même dans une basse classe, et que dans l'espace de cinq à six ans il parcoure toutes les classes jusqu'à plus élevée. Ce n'est qu'à l'âge de vingt-huit à trente ans que le Jésuite commence à étudier la théologie, et cela pendant quatre à six ans, et à la fin de cette étude, rarement avant l'âge de trente-deux ans, il est ordonné prêtre. Au terme de chaque année a lieu un sévère examen, et personne ne peut monter dans une classe supérieure s'il ne s'en est montré capable. A la fin de tout ce long cours d'étude, il y a un nouvel examen, très-sérieux, sur toutes les parties des connaissances philosophiques et théologiques, et le résultat décide en partie de l'admission future du sujet à la profession de l'Ordre. Ainsi préparé par une longue pratique de la vie et par des études variées et solides, le Jésuite est soumis à un nouveau temps d'épreuve. Il est, à la vérité, ordonné prêtre, mais il ne peut encore remplir de fonctions; il est obligé de rentrer au noviciat, de renoncer pendant toute une année à toute espèce d'étude, à toute relation extérieure. Ce temps s'appelle l'école du cœur, *schola affectus*. Sa solitude n'est interrompue que par quelques catéchismes faits aux petits enfants, par quelques missions données au peuple de la campagne. Alors seulement le Jésuite est admis au grade, c'est-à-dire aux derniers vœux comme profès, *professus*, ou coadjuteur spirituel, *coadjutor spiritualis*. La différence essentielle de ces deux choses consiste en ce que les profès seuls constituent le corps de la Société proprement dite, *corpus societatis*. Il y a donc quatre classes dans la hiérarchie :

1° Des *profès* qui font, outre les trois vœux ordinaires

quatrième vœu de l'obéissance au Pape : c'est dans leurs rangs seulement que sont choisis le général et les supérieurs ;

2° Des *coadjuteurs spirituels*, qui, suivant la mesure de leurs moyens, sont les coopérateurs des profès pour l'enseignement et la prédication, et des *coadjuteurs temporels*, c'est-à-dire des frères lais qui font les travaux manuels et remplissent les plus basses fonctions ;

3° Des *scolasiques*, c'est-à-dire tous ceux qui poursuivent leurs études et n'ont pas encore reçu de grade ;

4° Des *novices*.

Tous ces membres vivent, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, dans des *maisons professes*, des *colléges* ou des *noviciats*.

JULES III.

(8 FÉVRIER 1550 — 23 MARS 1555.)

A la mort de Paul III, le Sacré-Collége était divisé en trois factions ou partis : les Césariens, favorables à Charles-Quint, les Français, et les Farnésiens, attachés à la famille du Pape défunt. Dieu fit tourner les passions humaines à la gloire de l'Église. Lorsque les suffrages furent recueillis, il se trouva que la plupart des électeurs avaient inscrit sur leur bulletin, peut-être dans l'intention de perdre leur voix, le nom d'un cardinal que personne ne songeait à élever sur la chaire de saint Pierre. C'était le cardinal Jean-Marie Ciocchi, né à Monte-Sansavino, dans le diocèse d'Arezzo, d'où il avait pris le nom de cardinal *del Monte*. Il avait été l'un des présidents du concile de Trente, et avait montré, en cette qualité, une grande fermeté et beaucoup de zèle pour la réforme des abus. Il prit le nom de Jules III, parce qu'il attribuait

en partie son élévation à un oncle qui avait été aussi cardinal, et qui était de la création de Jules II. Lorsque les cardinaux vinrent lui offrir leurs hommages, il embrassa tendrement ceux dont il avait à se plaindre et qui l'avaient personnellement offensé par leur opposition au concile de Trente.

L'élection de Jules III concourait avec l'année jubilaire. Deux jours après son couronnement, le Pape fit l'ouverture du Jubilé avec les cérémonies accoutumées. On sait qu'une des portes de l'église Saint-Pierre, nommée la *Porte-Sainte*, qui est murée le reste du temps, n'est ouverte qu'à cette occasion. Le Pape prend un marteau d'or, et en frappe trois coups en prononçant ces paroles du psaume 117 : « *Aperite mihi portas justitiæ ; ingressus in eas confitebor Domino ; hæc porta Domini, justi intrabunt in eam.* Ouvrez-moi les portes de la justice ; lorsque je serai entré, je glorifierai le Seigneur ; voici la porte du Seigneur, c'est par elle que les justes entreront. » Aussitôt la muraille s'écroule ; le Pontife se met à genoux pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre répandent l'eau sainte sur la porte. Élevant ensuite la croix de la main droite, il entonne le *Te Deum* et entre dans la basilique, suivi des cardinaux et des prélats.

Jamais l'Église n'avait eu plus besoin de prières. Le protestantisme faisait de continuels progrès, les princes chrétiens restaient divisés entre eux, et la réforme catholique, interrompue en même temps que le concile de Trente, restait inachevée. Jules III rappela le concile interrompu ; il favorisa les progrès de la Société de Jésus, créa une congrégation romaine chargée de tout ce qui concernait la réforme de l'Église, travailla à la réconciliation de Charles-Quint et de Henri II, fit lui-même sa paix avec Octave Farnèse, et

eut le bonheur de voir le catholicisme rétabli en Angleterre sous le règne de la reine Marie.

Le concile de Trente tint six sessions pendant le Pontificat de Jules III, de la onzième à la seizième inclusivement. La onzième fut remplie par les formalités de la réouverture du concile. Dans la douzième, tenue le 1er septembre 1551, furent rejetées les prétentions gallicanes qui refusaient l'œcuménicité au concile, parce que les évêques de France, empêchés alors par le roi, n'y assistaient pas. La treizième session s'occupa de la doctrine de l'Église sur le sacrement de l'Eucharistie. L'hérésie luthérienne sur la présence de Jésus-Christ en figure ou dans le pain (*présence figurative* et *impanation*) fut condamnée, et l'on déclara que la foi de l'Église est que la substance du pain et du vin est changée au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, changement exprimé par le mot *transsubstantiation* :

J'adore un Dieu caché sous un pain qui n'est plus.

Les canons disciplinaires décrétés dans la même session sont relatifs à l'autorité des évêques et à leur juridiction sur le clergé de leurs diocèses.

Dans la quatorzième session (25 novembre 1551), on publia les décrets et canons relatifs aux sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. La quinzième session et la seizième furent occupées en partie à examiner les griefs des protestants, qui se plaignaient de n'être point admis au concile; on y fit droit; mais les événements montrèrent bientôt que les protestants étaient de mauvaise foi; de nouveaux embarras survinrent, le concile fut de nouveau interrompu, et ne reprit ses sessions qu'en 1562. L'empereur

Charles-Quint abdiqua sur ces entrefaites : il eut pour successeur en Espagne, Philippe II, son fils, et dans l'empire, son frère Ferdinand.

On a reproché à Jules III de s'être montré faible à l'égard de ses proches, d'avoir élevé au cardinalat un jeune homme à peine âgé de seize ans qu'il avait fait adopter par son frère, et d'avoir abandonné le soin des affaires au cardinal Crescence, pour ne s'occuper que de ses beaux jardins de la Porte-du-Peuple. Une partie au moins de ces reproches sont exagérés, et l'historien du concile de Trente, Pallavicini, pense que ce Pontife a été trop sévèrement jugé. Ce qui est certain, c'est que Jules III avait l'habitude de dicter lui-même toutes ses instructions à ses ministres et toutes les lettres importantes, ce qui prouve qu'il se tenait au courant des affaires.

MARCEL II.

(9 AVRIL — 1er MAI 1555.)

Le Pape qui succéda à Jules III ne fit que passer sur le trône pontifical. Il avait pris le nom de Marcel II, de son propre nom de Marcel Cervini. Il était né à Montépulciano. Doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, bon, sage et modéré, il entra dans la carrière des dignités ecclésiastiques par la place de secrétaire du cardinal Farnèse. Évêque de Nicastro en 1539, cardinal en 1540, il rendit d'éminents services à l'Église dans toutes les missions qui lui furent confiées, et particulièrement en sa qualité de légat du Saint-Siége au concile de Trente. On a dit de lui qu'il possédait toutes les vertus demandées par la vraie réforme qu'opérait le concile.

Élu le 9 avril, Marcel II fut consacré dès le lendemain,

ause de la proximité de la fête de Pâques, et couronné le vendredi de la semaine sainte. Il était permis de concevoir plus grandes espérances de son Pontificat. Ennemi du e, il introduisit de grandes économies dans la cour papale; emi du népotisme, il ne voulut pas même permettre à neveux de venir à Rome. Son plus grand désir était hever l'œuvre du concile de Trente et de voir recomcer les travaux de cette grande assemblée. « La réformation, disait-il au cardinal de Mantoue, est l'unique moyen non-seulement d'accroître, mais même de conserer l'autorité pontificale. Elle ne supprimera que des hoses superflues et onéreuses, le luxe, la pompe, le ortége et d'autres dépenses excessives et inutiles, qui endent le sacerdoce méprisable au lieu de le rendre énérable et majestueux. »

On pouvait donc tout attendre de ce vertueux Pontife. 'avais prié, dit un contemporain, pour qu'il nous vînt un e qui sût relever ces belles expressions d'*Église,* de *cile,* de *Réforme*, du mépris dans lequel elles sont tom-s; dès lors je regardai mon espoir comme rempli, mon ir me parut être devenu une réalité. » Un autre disait : 'opinion que l'on avait de la bonté et de la sagesse incom-ibles de ce Pape ranima l'espérance de tous les cœurs. amais c'est possible, l'Église pourra maintenant éteindre opinions hérétiques, abolir les abus, réformer les mœurs établir dans son propre sein la paix et la santé. »

ant d'espérances ne devaient être remplies que sous un re Pontificat. Vingt-deux jours seulement après son tion, Marcel II mourut à la suite d'une maladie contracdurant les cérémonies et les fonctions de la semaine ite et des solennités pascales. Il n'avait que cinquante-

quatre ans. Fra Paolo Sarpi, autre historien du concile de Trente, qui ne cherche qu'à dénigrer le concile des Papes attribue à Marcel une prédilection marquée pour l'astrologie, qui lui avait pronostiqué son élévation et [illegible] Pontificat. Pallavicini a réfuté ce ridicule mensonge.

PAUL IV.

(23 MAI 1555 — 18 AOUT 1559.)

Le conclave qui suivit la mort de Marcel II se composait de quarante-quatre cardinaux. L'esprit de réforme inspiré par le pieux Marcel II animait le plus grand nombre, et dès lors la majorité était acquise au personnage qui paraissait le plus capable de compléter cette réforme si ardemment désirée par tous les amis de l'Église. Les cardinaux élurent le cardinal Jean-Pierre Caraffa, premier supérieur général des Théatins, fondés par saint Gaëtan de Thienne. Caraffa était d'une famille illustre du royaume de Naples. Né en 1474, il avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il monta sur le trône pontifical. Jules II l'avait nommé évêque de Théate ou Chiéti; Léon X l'envoya en Angleterre, où il resta trois ans, et d'où il passa en Espagne, auprès de Ferdinand, qui le retint à sa cour et en fit son chapelain. Adrien VI le rappela à Rome, et le mit à la tête de la congrégation qu'il avait établie pour la réformation des mœurs. Caraffa, plein de zèle pour la religion, porta Paul III à établir à Rome un tribunal de l'Inquisition pour réprimer l'hérésie. Il était doyen du Sacré-Collége, lorsqu'il fut élevé au souverain Pontificat.

L'âge n'avait en rien diminué sa vigueur; il ne connaissait pas de devoir plus pressant que de travailler à la réform

des abus, et il s'était toujours montré sous des dehors si sévères, il avait si peu cherché à capter la faveur de ses collègues, qu'il fut étonné de son élévation et se regarda comme appelé de Dieu lui-même à la restauration de la discipline. « Nous promettons et nous jurons, dit-il dans la « première bulle qu'il écrivit, de mettre un soin scrupuleux « à ce que la réforme de l'Église universelle et de la cour « de Rome soit exécutée. » Dès le jour de son couronnement, il prit des décisions vigoureuses concernant les couvents et les ordres religieux. Il institua une congrégation pour la réforme universelle, et la divisa en trois sections, qui devaient être composées chacune de huit cardinaux, de quinze prélats et de cinquante docteurs.

Paul IV, qui avait vu dans sa jeunesse l'Italie délivrée des étrangers, voulait rendre à la fois à la Péninsule les vertus et la liberté des anciens temps. Il appelait l'Italie « un instrument à quatre cordes naturellement d'accord : « Rome, Naples, Milan et Venise. » Et il ajoutait : « Si dans « cette entreprise sacrée je ne suis ni écouté, ni secouru, la « postérité saura qu'un vieil Italien, aux portes de la mort, « au lieu de se reposer et de se préparer en paix à mourir, « conçut les plans qui devaient restituer leur antique lustre « à la religion et à la patrie[1]. »

Mais le patriotique Pontife avait à lutter contre de trop puissants obstacles, et il les heurta peut-être avec trop de force, dans certaines occasions où la douceur eût pu mieux réussir. Le mauvais succès de ses efforts ne doit pas empêcher d'admirer la grandeur de ses vues et l'énergie qu'il déploya pour les réaliser. Paul IV ne savait pas fléchir.

[1] M. de Falloux, *Histoire de saint Pie V.*

Lorsque Élisabeth fut appelée au trône d'Angleterre après la reine Marie, Paul ne voulut pas reconnaître ses droits, parce qu'elle n'était que la fille illégitime de Henri VIII, et cette rigueur contribua à pousser Élisabeth dans le schisme; rien du reste n'interdit à l'histoire impartiale d'ajouter que le Pape avait deviné la fourberie d'Élisabeth, et qu'il ne se croyait pas en droit de refuser son appui à Marie Stuart, l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre. Ce fut la même inflexibilité qui brouilla Paul IV avec l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint, parce que l'élection de l'empereur avait été faite irrégulièrement. Ferdinand, irrité, retira son ambassadeur de Rome et résolut de se passer de l'autorisation du Pape pour prendre la couronne impériale. Ses successeurs l'imitèrent, et il ne resta plus du Saint-Empire romain que le nom; il n'y avait plus qu'un empire séculier d'Allemagne.

Les rapports de Paul IV avec Philippe II, roi d'Espagne et de Naples, et maître du Milanais, ne furent pas plus heureux. Le Pape, effrayé de la puissance espagnole qui dominait l'Italie, voulait la diminuer. Il conclut avec le roi de France, Henri II, une alliance offensive et défensive contre Philippe, et, trouvant dans les membres de sa famille la haine qui l'animait contre la domination espagnole, il créa son neveu Charles Caraffa, qui était indigne de cette faveur; un autre de ses neveux devint duc de Palliano, un autre, marquis de Montebello. Ces fautes, que Paul IV déplora si vivement et répara si énergiquement dans la suite, furent cause de bien des chagrins pour le Pontife. La guerre fut malheureuse en Italie, et Philippe remporta d'abord de grands avantages contre les Français. Cependant la paix de Cateau-Cambrésis fit au Pape des conditions plus

honorables qu'on n'aurait pu l'espérer. Il fut convenu « que le duc d'Albe irait à Rome pour rendre au Pontife ses hommages au nom du roi catholique son maître. Le Souverain-Pontife recevrait dès lors le roi catholique en son amitié, et renoncerait à l'alliance française. Philippe II devait rendre toutes les places des États romains prises durant la guerre; les fortifications en seraient rasées. Tous les biens, de quelque nature qu'ils pussent être, enlevés au Pape pendant le cours des opérations militaires, lui seraient également rendus. Une amnistie réciproque devait garantir la sûreté de tous ceux qui avaient pris les armes pour l'un ou l'autre parti. » Le Pape était donc respecté, mais il devait renoncer à affranchir l'Italie de la domination espagnole.

Déçu dans cette espérance, Paul IV tourna toute son énergie vers l'œuvre de la réforme. Dans son ardeur pour soutenir la lutte, il s'était aveuglé sur le compte de ses neveux; lorsque les événements ramenèrent son attention sur l'intérieur des États pontificaux, il reconnut le mal et résolut d'y remédier. Un jour qu'il prononçait son exclamation habituelle, *réforme! réforme!* « Oui, très-saint Père, répon-« dit le cardinal Pachéco, réforme! mais c'est par nous-« mêmes qu'il faut commencer. »

Écoutons le récit que fait de ce qui suivit l'historien de saint Pie V[1] :

« Cette réplique acheva de jeter le trouble dans l'esprit du vénérable vieillard : il comprit que de vastes projets disproportionnés avec son âge, une confiance exclusive envers ses proches, avaient dû ramener beaucoup de ces abus dont il professait l'horreur. De nouveaux avertisse-

[1] M. de Falloux.

ments furent provoqués, et des plaintes amères l'assaillirent de toutes parts : la simonie ravageait sa cour ; des impôts intolérables dévoraient à son insu le peuple, les monastères et jusqu'aux hôpitaux.

« Paul IV, dans une angoisse qui n'admettait plus ni faiblesse ni délai, ne goûta pas de repos avant d'avoir réparé les iniquités qu'on avait osé couvrir de son nom. Il condamna à la réclusion les membres les plus coupables de sa famille, il abolit les impôts prélevés par ses neveux, et enleva ses emplois à quiconque en avait été pourvu par leurs mains. Il convoqua un consistoire extraordinaire, afin d'y prononcer lui-même le décret de bannissement fulminé contre les Caraffa, et y dérouler sans déguisement le tableau de leurs désordres : la honte et la colère, confondant ses pensées, se peignaient sur son visage et lui coupaient la voix. Le cardinal Farnèse essaya de représenter que Sa Sainteté ne trouverait peut-être pas ses parents si coupables, si elle daignait les admettre à plaider leur cause ; mais le Pape l'interrompit et lui répondit amèrement : « Si Paul III, « votre aïeul, eût puni les crimes de Pierre-Louis votre « père, les habitants de Plaisance ne l'auraient pas déchiré « et jeté par les fenêtres, comme on le leur a vu faire. » Ces mots achevèrent de jeter la stupeur dans l'assemblée, et le Pape se retira sans laisser fléchir cette magnanime fermeté. Un seul de ses proches échappa à l'inflexible sentence. Ce fut le jeune Montorio, âgé de dix-sept ans, qui soutenait habituellement les pas chancelants du Pontife et l'aidait à réciter ses heures. Toutefois Paul IV ne lui conserva ses intimes fonctions qu'à la condition expresse qu'il n'intercéderait jamais en faveur des exilés et ne prononcerait même pas leurs noms en sa présence.

« Une si violente secousse, effort héroïque d'une vigueur épuisée, devait être suivie d'un irrémédiable et dernier affaissement. A partir de ce jour, en effet, la santé de Paul IV déclina visiblement... La plénitude de sa carrière apostolique, la noblesse de son caractère, la pureté de son âme, avaient effacé pour ceux qui l'approchèrent toute trace des jours néfastes, mais ces jours avaient pesé sur le peuple, et les Romains se déchaînèrent violemment contre sa mémoire : le sombre souvenir qu'il avait rappelé au cardinal Farnèse n'était qu'un juste pressentiment. La statue élevée en son honneur sur la place du Capitole fut brisée. On en fit rouler la tête à travers les rues jusqu'au Tibre, et la vengeance populaire ne s'assouvit pas seulement en imprécations et en outrages : la clameur publique exigea que les enquêtes contre les Caraffa fussent recommencés sous le règne suivant. L'issue du procès répondit à de tels auspices : Charles Caraffa périt dans sa prison. Le duc de Montorio, le comte Aliffe et Léonard Cardini eurent la tête tranchée sur le pont du château Saint-Ange. »

Paul IV n'avait donc pas démenti les espérances qu'avait fait concevoir l'austère cardinal Caraffa. Le peu de temps qui lui resta après la punition de ses parents fut signalé par des réformes considérables. A tous les degrés de la hiérarchie, il renouvela le personnel de l'administration. Des sommes considérables furent épargnées et remises en diminution des taxes. Une boîte fut établie dans laquelle chacun pouvait jeter l'expression de ses griefs, et le Pape seul en avait la clef. Tous les jours le gouverneur de la ville adressait ses rapports. L'administration, dégagée de ses anciens abus, procédait avec plus de soins et d'égards envers les sujets. Paul IV défendit les lieux publics de débauche et

punit les blasphémateurs. Il obligea les évêques à résider dans leurs diocèses. Il érigea des évêchés dans les Indes et dans les Pays-Bas. Il s'appliqua avec tant de soin au gouvernement de l'Église, qu'il ne voulut dater son Pontificat que du jour où il avait ôté l'administration des affaires à ses neveux. Il introduisit partout une discipline plus sévère ; il fit enlever des églises les tableaux scandaleux que le goût perverti de l'époque pour les arts païens avait osé placer dans les sanctuaires. Les cardinaux furent obligés à monter quelquefois en chaire, et il prêchait lui-même. Enfin il ne voulait point passer un seul jour sans publier une ordonnance pour le rétablissement de l'Église dans toute sa pureté primitive. Il est facile de reconnaître dans un grand nombre de ses décrets les traits principaux des règlements qui furent établis quelque temps après par le concile de Trente.

PIE IV.

(26 DÉCEMBRE 1559 — 9 DÉCEMBRE 1565.)

Le conclave qui se tint pour l'élection du successeur de Paul IV dura près de quatre mois, tant les cardinaux étaient divisés. Enfin leur choix tomba sur le cardinal Jean-Ange de Médicis, ou plutôt Medichino, qui était né à Milan, en 1499, qui s'était acquis une grande réputation comme jurisconsulte, et qui avait été créé cardinal par Paul III[1]. Vivant dans la retraite à Milan, il se livrait aux occupations litté-

[1] On doute que Pie IV appartînt à la maison des Médicis de Florence, et l'on pense que ce fut la splendeur du Pontificat qui engagea Côme, grand-duc de Toscane, à le reconnaître pour parent. Son père s'appelait Bernardin Médichino; sa mère était une Serbelloni, et sa sœur Marguerite, qui avait épousé un Borromée, devint mère du grand saint Charles Borromée, que Pie IV éleva au cardinalat.

raires, et les prodigalités de sa bienfaisance étaient telles qu'il fut surnommé le *Père des pauvres*. On le voyait presque tous les jours à pied et sans suite, parlant avec affabilité à tout le monde. Il aimait naturellement la justice et ne voulait blesser personne dans sa liberté. Sa pensée intime et invariable fut toujours d'agir de toutes ses forces pour le maintièn et la défense des droits de l'Église. Il prit le nom de Pie IV.

La grande œuvre de son Pontificat fut l'achèvement du concile de Trente. La bulle de convocation fut publiée le 29 novembre 1560. « Aussitôt que nous avons été appelé au « gouvernement de l'Église, disait le Pape, nous avons « compris que le moyen de combattre efficacement la conta- « gion du schisme, les progrès de l'hérésie et la corruption « des mœurs, serait de réunir le concile œcuménique, déjà « assemblé par Paul III et par Jules III, son successeur d'heu- « reuse mémoire. Le Seigneur, dans sa miséricorde, ayant « daigné rétablir la concorde et l'union entre les rois et les « princes chrétiens, nous avons jugé que rien ne s'opposait « plus à sa célébration. »

La dix-septième session du concile de Trente se tint en effet le 18 janvier 1562. Cent douze évêques se trouvaient déjà réunis. Dans la dix-huitième session fut réglé l'ordre des travaux. La dix-neuvième session et la vingtième furent employées à aplanir les difficultés soulevées par les princes. et par les ambassadeurs des puissances. La vingt-et-unième, qui se tint le 12 juillet, renoua la série des canons dogmatiques et des décrets de réformation.

Dans la vingt-deuxième session, tenue le 17 septembre, fut porté le décret suivant, *Si quem clericorum vel laicorum*, auquel les circonstances actuelles donnent une impor-

tance qui nous engage à le citer dans toute sa teneur : « Si « quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il « soit revêtu, fût-ce la dignité impériale ou royale, a le « cœur assez rempli par l'avarice, qui est la ruine de tous « les maux, pour oser convertir à son propre usage et usur- « per par soi-même ou par autrui, par force ou par me- « nace, même par le moyen des personnes interposées, « soit ecclésiastiques ou laïques, par quelque artifice et « sous quelque couleur ou prétexte que ce puisse être, les « juridictions, biens, cens et droits, même féodaux et em- « phytéotiques, fruits, émoluments et quelque revenus que « ce soit, de quelque église ou quelque bénéfice séculier « ou régulier, monts-de-piété et autres lieux de dévotion, « qui doivent être employés aux nécesités des pauvres et de « ceux qui les desservent, ou pour empêcher par les mêmes « voies que lesdits biens ne soient perçus par ceux auxquels « ils appartiennent de droit, — il sera soumis à l'anathème « jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu ou restitué à « l'Église, ou à son administrateur, ou au bénéficier les- « dites juridictions, biens, effets, droits, fruits et revenus « dont il se sera emparé ou qui lui seront advenus, de quel- « que manière que ce soit, même par donation de per- « sonnes supposées, et jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'absolution « du Souverain-Pontife. Que s'il est patron de ladite église, « il sera privé par le fait même, outre les susdites peines, « du droit de patronage. Et tout ecclésiastique qui aura « consenti ou adhéré à une telle usurpation, sera soumis « aux mêmes peines, privé de tous bénéfices, et rendu inha- « bile à quelque autre que ce soit ; et même après l'entière « absolution et satisfaction, il sera suspens de la fonction « de son ordre, tant qu'il plaira à son Ordinaire. »

Tout lecteur de bonne foi verra dans ce décret la condamnation des envahisseurs de l'État ecclésiastique. En lisant ces mots: *Alicujus Ecclesiæ, de quelque Église*, il dira sans hésiter : Donc aussi de l'Église romaine.

Protégées par le droit public, par le commandement qui défend de prendre injustement le bien d'autrui, les propriétés ecclésiastiques ne peuvent être ravies sans vol, et, à cause de leur nature même, sont un vol sacrilége que l'Église était bien en droit de punir de ses anathèmes. Il est donc absurde, non moins qu'hérétique, de soutenir que l'autorité temporelle du Saint-Siége est une matière complétement étrangère à la religion et à la doctrine chrétienne, et que la Papauté, soit par la volonté de ses sujets, soit par le concours des princes terrestres, peut légitimement être dépossédée, en tout ou en partie, de son gouvernement civil.

Dans la vingt-troisième session fut rendu l'un des décrets qui ont le plus efficacement contribué à la vraie réforme, celui qui ordonne le rétablissement des séminaires dans chaque diocèse, institutions jugées si salutaires par tous les Pères du concile, qu'ils s'écrièrent de toutes parts « qu'ils se croyaient amplement dédommagés de tous leurs travaux, quand même ils n'en tireraient point d'autre fruit. » Cette session mémorable se tint le 15 juillet 1563. Le 11 novembre suivant eut lieu la vingt-quatrième session, qui s'occupa du sacrement de mariage, et des réformes relatives aux cardinaux, aux évêques, à la tenue des conciles provinciaux et des synodes diocésains.

Le concile de Trente avait parcouru la suite des dogmes et la longue série des réformes à opérer. La vingt-cinquième et dernière session s'ouvrit, le 3 décembre 1563

en présence de trois cardinaux, trois patriarches, vingt-et-un archevêques, cent soixante-huit évêques et sept généraux d'ordre. L'évêque de Nazianze, Jérôme Ragazzoni, vénitien, qui était alors coadjuteur de Famagoste, en Chypre, prononça en latin le discours suivant, qui résume admirablement bien les travaux du concile[1] :

« Écoutez, nations; prêtez l'oreille, vous tous qui habitez la terre. Commencé depuis longtemps, plusieurs fois interrompu, disjoint et séparé, le concile de Trente s'est réuni et s'achève enfin par un bienfait singulier de la toute-puissance de Dieu, et par le concours et le zèle admirable de tous les ordres et de toutes les nations. Il a brillé enfin ce jour de bonheur pour le peuple chrétien, où le temple du Seigneur, si souvent abattu et dispersé, est rétabli et achevé; où ce navire, le seul qui porte tous les bons, échappé à la violence de longues tempêtes, à toute la fureur des flots, repose à l'abri du port. Et plût à Dieu que ceux pour qui nous avons entrepris cette périlleuse navigation eussent voulu s'embarquer avec nous ! Plût à Dieu qu'ils nous eussent aidés à construire cet édifice, ceux qui nous l'ont fait élever ! Nous aurions maintenant bien plus de sujet de nous réjouir; mais, certes, ce n'est pas à nous qu'il faut en imputer la faute.

« Nous avons choisi cette ville à l'entrée de l'Allemagne, c'est-à-dire presque aux portes de leur pays; nous n'avons appelé aucune garde autour de nous, afin de leur éviter toute crainte pour leur liberté; nous leur avons accordé le sauf-conduit qu'ils avaient dicté eux-mêmes; nous les avons longtemps attendus, et jamais nous n'avons cessé de

[1] Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. LXXXV.

es exhorter, de les prier de s'unir à nous pour connaître la lumière de la vérité. Même malgré leur absence, nous avons, je pense, assez ménagé leurs intérêts. Il fallait, en effet, porter remède au double mal qui travaillait ces esprits malades et infirmes. Pour l'un, on a expliqué et affermi la doctrine de la foi catholique et vraiment évangélique dans tous les points qu'ils révoquent en doute, et selon qu'il semblait utile pour ce temps, en écartant et en dissipant toutes les ténèbres des erreurs; pour l'autre, on a rétabli la discipline ecclésiastique, dont le relâchement, à les entendre, avait été la principale cause de leur schisme; nous avons parfaitement rempli ce double devoir, autant qu'il a été en nous, et ayant égard au temps.

« Au commencement ce saint concile, après avoir fait, suivant la louable coutume de nos pères, sa profession de foi, comme pour poser une base certaine à ce qu'il entreprendrait dans la suite, et montrer sur quels témoignages et quels secours il fallait s'appuyer dans la sanction des dogmes, a, par une pieuse sagesse, à l'exemple des anciens conciles les plus vénérés, énuméré les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'on doit admettre sans aucun doute; et, afin qu'il ne pût pas même s'élever de difficulté sur les mots, par suite de versions différentes, il a consacré une traduction certaine et invariable des livres grecs et hébreux. Après cela, attaquant toutes les hérésies dans leur fort et dans leur principal retranchement, il a établi sur la corruption originelle et la nature humaine ce que la vérité elle-même déciderait, si elle pouvait parler. Quant à la justification, cette vérité si importante, et que les hérétiques d'autrefois, comme ceux de nos jours, ont attaquée avec un acharnement incroyable, il a donné des définitions telles,

qu'elles préviennent les opinions les plus dangereuses sur ce sujet, et la vraie foi y est démontrée avec un ordre et une sagesse si admirable, que l'on y aperçoit facilement l'esprit de Dieu. Par ce décret, le plus important dont les hommes conservent le souvenir, toutes les hérésies sont étouffées; elles sont chassées et dissipées comme les ténèbres par le soleil; et telle est cette clarté, cette splendeur de vérité, que personne ne peut plus s'en dissimuler l'éclat.

« On a traité ensuite des sept divins sacrements de l'Église; d'abord de tous à la fois, puis de chacun en particulier. Et ici, qui ne voit avec quelle netteté, quelle évidence, quelle abondance, quelle clarté, et, ce qui est le point capital, avec quelle aptitude, toute l'essence de ces célestes mystères y est comprise? Dans cette doctrine, si importante et si variée, qui peut encore demander ce qu'il doit suivre où éviter? qui y trouvera un sujet ou une occasion de tomber dans l'erreur? enfin, qui doutera désormais de la force et de la vertu de ces sacrements, quand nous voyons que la grâce qui en découle, comme par certains canaux, se répand sur nous avec tant d'abondance? Viennent ensuite les décrets sur le saint sacrifice de la messe et sur la communion sous les deux espèces et des petits enfants. Et telle est leur sainteté et leur utilité, qu'ils semblent être descendus du ciel et ne pas être l'œuvre des hommes. Nous pouvons y ajouter aujourd'hui une doctrine sur les indulgences, le purgatoire, le culte, l'invocation, les images et les reliques des saints, propre non-seulement à déjouer les fraudes et les calomnies des hérétiques, mais à satisfaire pleinement la conscience des pieux catholiques.

« Les décisions qui se rapportent à notre salut et que
l'on appelle dogmes, ont été achevées avec succès et bon-
heur, et désormais nous n'aurons plus, pour le temps où
nous sommes, à y ajouter quoi que ce soit dans le même
genre. Comme quelques abus s'étaient glissés dans l'admi-
nistration des choses saintes, et qu'on n'y observait point les
usages et les rites sacrés, vous avez veillé, révérends
frères, à ce qu'elles fussent administrées avec une entière
pureté et suivant la coutume établie par nos pères. Ainsi
vous avez détruit toute superstition, tout gain, et, comme
ils disent, toute irrévérence de la divine célébration de la
messe ; vous avez défendu aux prêtres vagabonds, inconnus
et criminels, d'offrir ce saint sacrifice. Cet auguste sacrifice
était célébré dans des maisons particulières et profanes ;
vous l'avez rappelé dans des lieux sacrés et religieux. Vous
avez banni du temple du Seigneur les chants efféminés et
les symphonies, les promenades, les entretiens, les trafics.
En prescrivant des lois à chaque grade ecclésiastique, vous
avez fait en sorte qu'il n'y eût plus lieu d'abuser des saints
ordres que Dieu même confère. Ainsi vous avez aboli cer-
tains empêchements de mariage qui donnaient en quelque
sorte un prétexte de violer les règles de l'Église. Vous avez
rendu moins facile le pardon des unions illégitimes.
Rappellerai-je les mariages clandestins et ténébreux ? N'y
eût-il eu que ce seul motif de convoquer le concile, et il y
en avait de nombreux et d'importants, pour cela seul,
selon moi, on eût dû s'assembler. Car, comme cette ques-
tion intéresse tous les hommes, et qu'il n'est pas dans l'uni-
vers un seul coin que cette peste n'ait infecté, c'est avec
raison qu'il aurait fallu remédier à ce mal général par une
délibération unanime. Vos décrets, d'une sagesse si admi-

rable et presque divine, très-saints Pères, ont détruit entièrement cette cause d'une infinité de délits et de crimes affreux; votre prudence a su parfaitement pourvoir au gouvernement de la chrétienté. Ajoutez à cela les abus nombreux que vous avez ôtés dans ce qui concerne le purgatoire, le culte et l'invocation des saints, les images, les reliques et les indulgences, lesquels paraissaient y déshonorer et souiller honteusement l'éclat si pur en lui-même de la foi et de la pratique sainte.

« Quant à l'autre partie, dans laquelle nous avions à traiter du raffermissement de la discipline ecclésiastique déjà chancelante et presque tombée, vous l'avez terminée et complétée avec une égale exactitude. Désormais les honneurs ecclésiastiques seront l'apanage de la vertu et non de l'ambition des hommes; on y cherchera moins ses propres intérêts que ceux du peuple, et on sera plus flatté de l'honneur de leur être utile que de celui de leur commander. On annoncera, on appliquera plus souvent et avec plus de soin la parole de Dieu, plus pénétrante que le glaive à double tranchant!

« Les évêques et tous ceux à qui le soin des âmes a été confié seront avec leurs troupeaux et veilleront sur eux; on ne les verra point errer loin du dépôt commis à leur garde. Les priviléges ne serviront à personne pour mener une vie impure et scandaleuse, ou pour enseigner des doctrines mauvaises et dangereuses. Nul erreur ne sera sans châtiment, nul vertu sans récompense. Vous avez sagement pourvu à la multitude des prêtres pauvres et indigents. Chacun d'eux sera maintenant attaché à une église, et on lui affectera un service qui puisse fournir à ses besoins.

« L'avarice, de tous les vices le plus affreux, surtout dans la maison du Seigneur, en sera bannie à jamais, et tous les

seront, comme il convient, administrés gratuite-
e seule Église on en formera plusieurs, et de
ne seule, selon que l'intérêt du peuple et la rai-
nderont. Par un bonheur très-grand pour nous,
d'aumônes, comme on les appelle, qui, plus
eurs amis que de ceux de Jésus-Christ, étaient
eligion un sujet de perte et de honte, seront
toujours du souvenir des hommes. C'est là l'ori-
qui nous afflige; de cette source un mal infini se
sensiblement parmi nous, et chaque jour étendait
avages; toute la prudence, toutes les précautions
le conciles n'ont pu réussir à y remédier. Aussi,
a qu'une haute sagesse ordonnait de retrancher
dont on avait essayé la guérison si souvent et
le succès, dans la crainte qu'il ne nuisît au
is?
ra à Dieu un culte plus saint et plus parfait;
ui portent les vases du Seigneur seront purs,
exemple porte les autres à les imiter. Par une
e admirable prévoyance, vous avez établi que
vent être initiés aux fonctions saintes seraient,
église et dès ce premier âge, formés aux bonnes
ux belles-lettres, afin d'y établir comme une
toutes les vertus. Ajoutez encore les synodes
établis, les visites remises en usage pour l'uti-
malheur et la ruine des peuples; la faculté
pasteurs de gouverner et paître leurs troupeaux
ément; la pénitence publique remise en vigueur;
ordonnée et aux hommes d'église et dans les
; une conduite mémorable et presque divine
conférer les cures; la pluralité des bénéfices,

sainte pouvons-nous ou devons-nous désirer encore aprè la vie et la doctrine de notre seul Seigneur Jésus-Christ. Est-il rien qui fût nécessaire à une foi saine, à une vi pure, et que nos ancêtres aient oublié? Il est vrai, nou avons un remède salutaire, composé et préparé depuis longtemps; mais doit-il chasser le mal? il faut le prendre et l'infiltrer dans toutes les veines du corps. Enivrons-nous les premiers, mes très-chers Frères, de cette coupe de salut; soyons des lois vivantes et parlantes, soyons comme un modèle et une mesure qui règle les actions et les soins des autres : persuadons-nous qu'il n'arrivera rien d'heureux ni de glorieux pour la chrétienté, si chacun de nous n'y met tout le zèle dont il est capable.

« Déjà nous avons eu à travailler dans ce but; il nous faudra dans la suite faire encore plus d'efforts. Car, si, à l'exemple de notre Maître et Sauveur, nous devions pratiquer avant d'enseigner, maintenant que nous avons enseigné, quelle pourrait être notre excuse, si nous ne pratiquions point? Qui pourrait nous tolérer et nous souffrir, si après avoir prouvé qu'il ne faut pas voler ni commettre d'adultères, nous nous rendions coupables de vol et d'adultères? Non, il ne convient nullement que nous nous montrions désormais autres que saints, suivant nos pieux conseils; innocents et intègres, suivant les préceptes de l'intégrité et de l'innocence; fermes dans la foi et pleins de constance, après qu nous avons affermi la doctrine de notre foi. C'est là ce qu nos peuples attendent de nous, ces peuples qui désiren depuis si longtemps notre retour, et se consolent en pen sant qu'une fois avec eux nous réparerons par un plus grar zèle le temps de notre absence. Vous vous empresserez répondre à leur attente, j'en ai la ferme espérance, trè

saints Pères; et chez vous, comme dans cette assemblée, vous satisferez Dieu et les hommes.

« Maintenant, et c'est là un devoir présent, rendons et offrons des actions de grâces infinies et immortelles au Dieu lui-même infini et immortel, qui, loin de nous traiter suivant les péchés que nous avons commis et selon nos iniquités, nous a accordé dans sa grande miséricorde, non-seulement de voir (ce que tant d'autres ont désiré en vain de voir avant nous), mais aussi de célébrer ce jour de bonheur, au milieu de l'assentiment et de l'approbation universels du peuple chrétien. Nous devons ensuite particulièrement d'éternelles et singulières actions de grâces à Pie IV, notre souverain et pieux Pontife. A peine monté sur la chaire du bienheureux Pierre, enflammé du désir d'assembler ce concile, il concentre sur ce but tous ses soins et toutes ses pensées. Il envoie aussitôt tous les homme les plus recommandables comme nonces, pour indiquer ce concile aux nations et aux provinces que l'on voulait surtout sauver en les convoquant. Les nonces parcourent presque toutes les parties de l'aquilon; ils demandent, ils prient, ils conjurent; ils promettent toute sûreté et amitié; ils vont même jusqu'à passer en Angleterre. Comme le Pontife ne peut assister à ce concile, et satisfaire ainsi le plus cher de ses désirs, il envoie ici des légats illustres par leur piété et leur science; et il veut que deux d'entre eux, dont la mémoire est en bénédiction, soient rendus dans cette ville au jour fixé, bien qu'il n'y ait encore que quelques évêques de réunis. Ces légats, et celui qui leur fut adjoint peu de temps après, restent plus de neuf mois dans cette ville sans rien faire, attendant un nombre suffisant d'évêques pour ouvrir le concile. Cependant le Pontife lui-même

n'avait d'autre pensée, d'autre but, que de réunir le plus grand nombre possible d'évêques dans le plus court délai ; de déterminer les rois et les princes du nom chrétien à envoyer ici leurs ambassadeurs ; en un mot, de faire en sorte que cette cause qui intéresse tous les hommes, et qui est la plus grave et la plus importante de toutes, fut traitée d'après les vœux et les conseils de tous. Ses soins, sa sollicitude, sa générosité, ont-ils dans la suite oublié rien de ce qui semblait toucher en quelque sorte à la grandeur, à la liberté ou à l'intérêt de ce concile ? O piété et prudence admirable de notre pasteur et de notre père ! ô félicité suprême du Pontife, qui voit s'achever en paix sous son autorité et sous ses auspices ce concile agité et tourmenté si longtemps ! Je vous prends à témoin, vous Paul III et Jules III, dont nous pleurons la mort : pendant combien de temps, avec quelle ardeur vous avez désiré voir ce que nous voyons aujourd'hui ! que de dépenses, que d'efforts n'avez-vous point faits pour parvenir à ce but ! C'est pourquoi, très-saint et très-heureux Père, nous vous félicitons vraiment et de cœur de ce que le Seigneur vous a réservé une telle joie, et à votre nom un tel honneur. Oui, c'est là la preuve la plus éclatante de la bonté de Dieu envers nous, de ce Dieu que nous supplions humblement de vous rendre bientôt sain et sauf à nos vœux, et de vous conserver le plus longtemps possible pour l'intérêt et la gloire de son Église.

« La reconnaissance nous fait aussi un devoir de remercier le sérénissime empereur. Rappelant le zèle des très-puissants Césars dont il tient la place, et qu'animait un admirable désir de propager la foi chrétienne, il a conservé cette ville libre de tout danger : sa vigilance nous a assuré la tranquillité et la paix, et, par la présence conti-

ambassadeurs, ces illustres personnages, comme un gage de sécurité. Enfin rendait merveilleusement inquiet qui nous occupaient. Nous l'avons vu ner les dissidents des ténèbres les plus ils se cachent, et de les produire à la vue de lumière de ce saint concile. — Nous devons re nous rappeler avec reconnaissance le zèle si pieux des rois et des princes chrétiens, qui ont ajouté à l'éclat du concile en y envoyant d'illustres députations, et ont abaissé leur puissance devant votre autorité.

« Or, quel est maintenant l'homme, illustres légats et cardinaux, qui n'avoue pas tout ce qu'il vous doit? Vous avez, en effet, été les guides, les modérateurs de cette sainte entreprise; vous avez veillé avec une patience et un zèle incroyables à ce que la liberté de nos paroles et de nos résolutions ne parût pas même violée en quoi que ce soit. Vous n'avez épargné aucune fatigue à votre corps, aucun travail à votre esprit, afin que cette entreprise, où tant d'autres hommes semblables à vous avaient échoué, parvînt le plus tôt possible au résultat désiré. A ce sujet, très-illustre et très-glorieux Morone, vous devez, entre tous les autres, éprouver une joie qui vous est pour ainsi dire personnelle; vous qui, après avoir il y a vingt ans posé la première pierre de ce magnifique édifice, auquel ont travaillé tant d'autres architectes, allez, avec la sagesse admirable et presque divine qui vous appartient, y mettre heureusement la dernière main. Les louanges éternelles de tous les hommes célébreront cette action si belle et si éclatante, et nul siècle ne gardera le silence sur votre gloire.

« Et comment vous exprimerai-je, très-saints Pères tout ce que vous avez fait pour la chrétienté par tous vos illustres travaux? Que d'honneur s'attachera à vos noms que de gloire vous donnera tout le peuple chrétien! Tous vous reconnaîtront, tous vous nommeront comme leurs vrais pères, leurs vrais pasteurs; tous s'empresseront de vous rapporter leur vie et leur salut. O jour de joie et de bonheur, où nos peuples nous reverront enfin, où ils embrasseront leurs pasteurs, revenant de relever le temple du Seigneur!

« Mais vous, ô Seigneur notre Dieu, faites que nous répondions par la dignité de nos actions à cette opinion flatteuse que l'on conçoit de nous, faites que la gloire que nous avons semée dans votre champ rapporte des fruits abondants, que votre parole coule comme la rosée! Daignez faire voir à notre temps les effets de cette promesse que vous avez juré de réaliser : faites qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur, et que ce pasteur soit surtout Pie IV, pour la gloire éternelle de votre nom. Amen. »

Après le discours du coadjuteur de Famagouste, on lut les décrets du concile sur le purgatoire, le culte des saints, la vénération des reliques et des saintes images, les ordres religieux, l'observation des jours de jeûne, le catalogue des livres, du catéchisme, du bréviaire et du missel, que le concile voulait rendre uniformes dans toutes les Églises de l'univers, et dont il remettait la composition et l'examen aux soins du Souverain-Pontife.

Alors le secrétaire s'adressant à l'assemblée : « Illustrissimes Seigneurs et révérendissimes Pères, vous plaît-il que, à la louange de Dieu tout-puissant, on mette fin à ce saint concile œcuménique, et que la confirmation de toutes

les choses ordonnées et définies, tant sous les Souverains-Pontifes Paul III et Jules III d'heureuse mémoire, que sous notre très-saint Père Pie IV, soit demandée, au nom de ce saint concile, par les présidents et légats du siége apostolique, au bienheureux Pontife romain ? »

Tous répondirent : « *Placet*, il nous plaît. »

Le cardinal Morone, premier des légats et président, donna la bénédiction du saint concile et dit : « Après avoir rendu grâces à Dieu, révérendissimes Pères, allez en paix ! »

Tous dirent : « Ainsi soit-il ! »

Les Pères versaient des larmes de joie et s'embrassaient en se félicitant de l'heureuse insue d'un concile qui avait eu tant de difficultés à surmonter, et dans le sein duquel s'étaient agitées, quelque fois avec chaleur et en tumulte, tant de questions épineuses.

Le cardinal de Lorraine prononça à haute voix les acclamations.

LE CARDINAL.

A notre très-saint Père le pape Pie, Pontife de l'Église sainte et universelle, longues années et mémoire éternelle!

LES PÈRES.

Seigneur Dieu, conservez pendant de très-longues années le très-saint Père à votre Église !

LE CARDINAL.

Paix du Seigneur, gloire éternelle et félicité dans la lumière des saints, aux âmes des bienheureux Souverains-Pontifes, Paul III et Jules III, par l'autorité desquels a été annoncé ce saint concile général !

LES PÈRES.

Que leur mémoire soit en bénédiction !

LE CARDINAL.

Que la mémoire de l'empereur Charles-Quint et sérénissimes rois qui ont promu et protégé ce saint co universel, soit en bénédiction !

LES PÈRES.

Ainsi soit-il ! Ainsi soit-il !

LE CARDINAL.

Au sérénissime empereur Ferdinand, toujours aug orthodoxe et pacifique, et à tous nos rois, républiqu princes, longues années !

LES PÈRES.

Seigneur, conservez l'empereur religieux et chr Empereur du ciel, gardez les rois de la terre, conserv de la vraie foi !

LE CARDINAL.

Aux légats du Siége apostolique de Rome, pré en ce concile, grandes actions de grâces et années !

LES PÈRES.

Grandes actions de grâces et longues années !

LE CARDINAL.

Saint et sacré est le concile œcuménique d confessons sa foi, gardons à jamais ses décrets !

LES PÈRES.

Confessons-la toujours ! Gardons-les toujours !

LE CARDINAL.

Nous croyons tous ainsi, nous pensons tous de même, nous souscrivons tous d'un commun accord et d'une commune affection. C'est la foi de saint Pierre et des apôtres ! c'est la foi des Pères, c'est la foi des orthodoxes !

LES PÈRES.

Nous croyons ainsi, nous pensons ainsi ; ainsi nous souscrivons.

LE CARDINAL.

Nous attachant à ces décrets, rendons-nous dignes des miséricordes et de la grâce du premier et du grand prêtre souverain, Jésus-Christ, qui est Dieu ; par l'intercession de Notre-Dame la sainte Mère de Dieu, toujours vierge, et de tous les saints !

LES PÈRES.

Qu'il soit ainsi ! qu'il soit ainsi ! Amen ! Amen !

LE CARDINAL.

Anathème à tous les hérétiques !

LES PÈRES.

Anathème ! anathème !

Les Pères souscrivirent ensuite les décrets du concile, et les secrétaires terminèrent les actes par ces mots : *Laus Deo*, louange à Dieu !

Pendant que les plus puissants princes avaient en vain essayé de défendre la foi et de poursuivre la vraie réforme « quelques Pontifes infirmes, opprimés et désarmés, terminèrent ainsi glorieusement, dit un historien[1], une œuvre commencée sous d'effrayants auspices et au milieu des prédictions les plus sinistres. Tous les inconvénients prévus survinrent. La peste éclata, les armes retentirent. Aux interruptions du concile succède sa translation. Aucun obstacle ne prévaut. Pendant toute sa durée, le concile œcuménique est harcelé par la menace des conciles nationaux; les hérétiques qui l'ont pressé, le récusent; les ambassadeurs lui reprochent trop de déférence envers le Saint-Siége; le Saint-Siége veille aux prérogatives de sa suprématie, et prend ses précautions contre l'empiétement séculier. A travers tant de vicissitudes, à la vue de la doctrine catholique livrée en merci aux intérêts, aux passions, aux disputes humaines, qui ne devait redouter un immense péril, là où on avait envisagé un secours? Si la foi n'a pas le droit de s'alarmer pour la vérité immuable et invincible, elle peut trembler pour l'intelligence humaine exposée à tant de naufrages. Ici, comme dans la marche des Israélites à travers le désert, on rencontre les heures de murmure ou de découragement, mais la Terre promise est le but du voyage et on l'atteint. Ici, comme en tête du peuple prédestiné, la présence du guide divin se révèle en caractères lumineux. De délibérations tumultueuses, de récriminations amères surgissent des votes d'une sagesse et d'une modération sans égale. Des discours diffus et obscurs produisent des décrets d'une précision et d'une clarté

[1] M. de Falloux, *Histoire de saint Pie V.*

admirables, dans lesquels chaque parole affirme une vérité, prévient une objection, réfute une hérésie ou consacre une liberté. Au moment où tout concourait au désordre et semblait marcher à la dissolution, Dieu se montre, et il s'opère sur la scène du concile un soudain et merveilleux changement. L'harmonie éclate, la lumière jaillit, et la chrétienté s'illumine. »

Les prétendus réformateurs montrèrent bien qu'ils poursuivaient un tout autre but que la réforme des abus. Le concile de Trente devait les satisfaire; mais ils n'opposèrent que des injures aux décrets de cette immortelle assemblée. Ces hommes qui ne pouvaient s'accorder entre eux, même sur les points les plus importants, continuèrent d'afficher l'absurde prétention de mieux connaître la doctrine et d'apprécier plus sagement les règles de la discipline les plus opportunes que ce grand nombre d'évêques, réunis de tous les points de la chrétienté, et plus vénérables encore par leurs vertus et leurs lumières que par l'âge et l'expérience.

Pie IV employa le reste de son Pontificat à l'exécution des décrets du concile, et, tout en veillant avec la plus grande sollicitude à la réforme des abus, à l'amélioration des mœurs, à la pureté de la foi, il remplit tous les devoirs d'un roi soucieux du bien de ses sujets. Il embellit les plus célèbres monuments de Rome; il fit conduire à grands frais les eaux de plusieurs fontaines jusque dans la ville; il répara les églises, fortifia les ports et les citadelles de plusieurs villes, et établit une imprimerie au Vatican pour avoir une édition exacte des Pères. Enfin il embellit son palais et y ajouta de nouveaux appartements.

Le fanatisme d'un illuminé nommé Benoît Accolti, forma

une conspiration contre la vie du Pape. Accolti et ses complices avaient résolu d'assassiner Pie IV au milieu d'une procession. Mais, à la vue du Pape s'avançant calme, sans soupçons et sans défense, les deux principaux conjurés, Accolti et Antoine de Canosse, sentirent tomber leur fureur. Ils auraient dû avouer leur crime ; ils remirent à une autre occasion de le commettre. Le complot fut découvert quelque temps après, et l'on arrêta les conjurés, qui furent condamnés à mort. A peine échappé à ce péril, Pie IV eut à s'effrayer bien davantage des efforts que faisaient les Turcs pour s'emparer de l'île de Malte, et pour dévaster l'Italie. Il s'occupa de secourir les chrétiens et de préserver l'Italie; mais il se sentait affaibli et mourant, et reconnut bientôt qu'il ne devait plus songer à autre chose qu'à se préparer à paraître devant Dieu. Deux saints illustres l'assistèrent à sa mort : saint Charles Borromée, archevêque de Milan, qui était son neveu, et saint Philippe de Néri, qui venait de fonder la congrégation de l'Oratoire. Soutenu dans les bras de ces deux consolateurs, Pie IV expira en répétant les paroles du vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum.*

Comme il n'est aucun acte des Papes que les incrédules ou les protestants n'aient dénaturé, on a dit que Pie IV avait publié un nouveau symbole, malgré la défense du concile de Trente. « En 1546, dit M. Malan, pasteur protestant, en 1546, dans sa troisième session, le concile avait déclaré que le *Symbole de Nicée* était le seul qui fût sanctionné par l'Église, et contre qui les portes de l'enfer ne prévaudraient pas; confirmant ainsi ce qu'avait décrété le concile d'Éphèse, en 431, lorsqu'il avait arrêté « que si quelqu'un formait un « autre symbole, il serait *dégradé* s'il était ecclésiastique, « et excommunié s'il était du peuple. » Or ce fut en 1563

termina le concile de Trente, et ce fut en 1564 que le
e IV publia un *nouveau Symbole!* Ainsi donc, ou
concile est méprisé, ou bien l'évêque de Rome est
, et de toute manière le Symbole actuel de l'Église
n'est sanctionné par aucun concile! Quelle confor-
elle unité divine[1]! » Pour montrer d'un coup la
de l'argument, nous reproduisons la profession de
e IV, rédigée conformément aux prescriptions du
le Trente :

rois d'une ferme foi et je confesse, tous et chacun,
es qui sont contenus dans le Symbole de la foi dont
sainte Église romaine, comme il suit :

rois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur
t de la terre, de toutes les choses visibles et invisi-
en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de
né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu,
de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré et
et consubstantiel au Père, par lequel toutes choses
ites ; qui, pour l'amour de nous hommes, et pour
ut, est descendu des cieux et a pris chair de la
arie par la vertu du Saint-Esprit, et s'est fait
qui a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a
et a été enseveli ; est ressuscité le troisième jour,
Écritures ; est monté au ciel, est assis à la droite
et viendra une seconde fois, avec gloire, juger les
et les morts ; et son règne n'aura point de fin. Et
t-Esprit, Seigneur vivifiant, qui procède du Père
ls, qui avec le Père et le Fils est conjointement
glorifié ; qui a parlé par les prophètes. Et l'Église

ai-je jamais entrer dans le sein de l'Église romaine, par

qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

« J'admets et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiasstiques, et toutes les autres observances et constitutions de la même Église; de plus, j'admets la sainte Écriture, selon le sens que tient et a tenu la sainte mère Église à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Écritures, et je ne l'entendrai ni ne l'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints Pères.

« Je confesse aussi qu'il y a proprement et véritablement sept sacrements de la nouvelle loi, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, qui confèrent tous la grâce, et entre lesquels le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent être réitérés sans sacrilége. Je reçois et j'admets aussi les usages de l'Église catholique, reçus et approuvés, dans l'administration solennelle des susdits sacrements.

« Je reçois et j'embrasse toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le saint concile de Trente touchant le péché originel et la justification.

« Je confesse pareillement que le véritable sacrifice propre et propitiatoire est offert à la messe pour les vivants et pour les morts, et que dans le très-saint sacrement de l'eucharistie est véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang ensemble avec l'âme et la divinité

de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son corps et de toute la substance du vin en son sang, lequel changement l'Église catholique appelle *transsubstantiation*. Je confesse aussi que Jésus-Christ est le véritable sacrement reçu sous l'une et sous l'autre de ces deux espèces.

« Je tiens aussi qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles;

« Que les saints aussi qui règnent avec Jésus-Christ sont en un état à être honorés et invoqués, qu'ils offrent leurs prières à Dieu pour nous, et que leurs reliques doivent être honorées.

« Je tiens très-fermement que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu, toujours vierge, aussi bien que les autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la vénération convenables. J'ajoute aussi que la puissance des indulgences a été laissée par Jésus-Christ à l'Église, et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien.

« Je reconnais la sainte Église romaine, catholique et apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les Églises, et je jure et promets une véritable obéissance au Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, prince des Apôtres. Je confesse et reconnais aussi sans aucun doute toutes ces autres choses laissées par tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, c'est-à-dire généraux, et particulièrement par le saint et sacré concile de Trente. Je condamne aussi, je rejette et j'anathématise toutes les choses contraires et toutes les hérésies quelles qu'elles

soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisé par l'Église.

« C'est cette foi véritable et catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de mon plein gré, et que je tiens véritablement. Je jure, je promets et je m'engage de la tenir et de la professer, avec le secours de Dieu, constamment et inviolablement en son entier jusqu'au dernier soupir de ma vie ; et j'aurai soin autant qu'il sera en moi, qu'elle soit enseignée, prêchée et gardée par ceux qui, en vertu de mon emploi, seront commis à mes soins. Ainsi Dieu m'assiste, et ses saints Évangiles. »

Cette profession de foi de Pie IV doit être et est répétée le jour de leur installation par les ecclésiastiques qui sont nommés à un bénéfice ayant charge d'âmes. Elle contient expressément le symbole de Nicée, et résume en quelques mots toute la doctrine de l'Église sur les points attaqués par les hérétiques : voilà ce qu'un pasteur protestant appelle un nouveau symbole !

II

PONTIFICAT DE SAINT PIE V.

(7 JANVIER 1566 — 1er MAI 1572.)

« Que l'orgue fasse entendre ses joyeux concerts à l'honneur de Pie, que tous les nuages se dissipent devant l'allégresse de ce jour sacré ! Sous le nom de Michel, on le vit terrasser le dragon dans la lutte; sous le nom de Pie, il sut réprimer l'adversaire impie. Il fut le bouclier de l'Église dans les périls qui l'assaillirent; sa forte épée moissonna les sectateurs de l'hérésie. Imitateur du zèle de Phinéès, il veilla même pour la défense des murs de la cité sainte; il détourna le cimeterre que le Turc avait tiré contre les fidèles. Il rétablit avec sollicitude la règle des mœurs, et opposa une barrière invincible au progrès de la secte impie. Il ne tint pas renfermé dans ses coffres les richesses de l'État: il sut épuiser le trésor dans les nécessités publiques. Père rempli de bonté envers les pauvres, sa main les secourut avec profusion; par ses largesses, il nourrit un peuple que la disette avait réduit à l'extrémité. »

Tels sont les chants que font entendre les Dominicains, le 5 mai, à la fête de saint Pie V, l'une des plus grandes

gloires de leur ordre [1]. Le bréviaire romain raconte ainsi la vie du saint Pape avant son Pontificat :

« Pie V, né à Bosco, ville de Lombardie, mais originaire de Bologne et de la noble famille des Ghislieri, entra à l'âge de quatorze ans dans l'ordre des Frères prêcheurs. On admirait en lui la patience, l'humilité profonde, la grande austérité de la vie, l'amour pour l'oraison, l'observance regulière, et le zèle le plus ardent pour l'honneur de Dieu. Ses progrès dans la philosophie et la théologie furent si remarquables, qu'il fut chargé durant beaucoup d'années de l'enseignement de ces sciences. Il exerça la prédication en beaucoup de lieux, avec un grand profit pour ses auditeurs. Il remplit longtemps avec une force d'âme invincible les fonctions d'inquisiteur, et préserva, même au péril de sa vie, un grand nombre de villes de la séduction de l'hérésie qui faisait des efforts pour les envahir.

« Paul IV, dont il était très-estimé à cause de ses rares vertus, l'éleva au siége de Népi et Sutri, et deux ans après il fut admis parmi les cardinaux-prêtres de l'Église romaine. Transféré par Pie IV à l'église de Montréal (Mondovi) dans le Piémont, et ayant remarqué plusieurs abus qui s'étaient répandus dans ce diocèse, il en fit la visite complète et, tout étant réglé, il revint à Rome, où il fut chargé de plus graves affaires, dans l'expédition desquelles il prit toujours le parti de la justice, et déploya une constance et une vertu apostoliques. »

A la mort de Pie IV, nul ne songeait encore au saint qui était alors connu sous le nom de cardinal Alexandrin nom qu'il avait voulu conserver comme étant celui qu

[1] Hymne *Pio beato jubilos.* Voir dom Guéranger, l'*Année liturgique, Temps pascal.*

it dans l'ordre des Dominicains. Trois factions ou par-
risaient le conclave, à cause des influences diverses
r faisaient sentir, mais à la tête de la plus nombreuse
uvait saint Charles Borromée, qui était déjà, malgré
nesse, l'oracle de l'Église. Saint Charles ne voulait
plus grand bien du Saint-Siége et de la religion, et
t d'abord songé à deux autres cardinaux, qui lui pa-
ent les plus dignes de la tiare. Quand la pensée lui
ut à coup de demander les suffrages du conclave pour
linal Alexandrin, on lui représenta que ce cardinal
té intimement lié avec Pierre Caraffa (Paul IV), et
s Caraffa avaient toujours été mal disposés pour son
Pie IV. Le saint passa outre : « J'ai résolu, dit-il, de
oir égard, pour le choix à faire, qu'à la religion et à la
» Et, comme il le dit plus tard : « Lorsque la piété, la
irréprochable et les sentiments de sainteté du cardinal
:andrin, Michel Ghislieri, me furent connus, je pensai
l'Église ne pouvait être mieux gouvernée que par lui.»
suffrages des cardinaux ratifièrent le choix de saint
s Borromée, et le cardinal Alexandrin fut élu. Cette
n le plongea dans une profonde douleur. Il refusa le
table honneur qu'on lui imposait, et il fallut lui faire
spèce de violence pour obtenir son consentement.
nt que ses collègues venaient à l'envi lui offrir leurs
ges, il restait muet. On lui demanda la cause de son
e : « Hélas ! répondit-il, dans notre couvent des Domi-
ins, où nous vivions tout à Dieu, nous espérions faire
e salut ; élu, depuis, évêque et cardinal, nous avons
mencé à craindre ; maintenant nous désespérons de
s sauver. » Tous les catholiques fervents applaudirent
évation de saint Pie V : « Dieu nous a ressuscité

Paul IV, » s'écriaient-ils. Mais le peuple romain, effrayé d
l'austérité des mœurs et de la sévérité du nouveau Pontif
redoutait de trouver en Pie V un maître rigoureux : « Nou
« nous confions en Dieu, dit le Pape en apprenant ces dis
« positions, et nous espérons avoir un règne tel, que le
« peuples auront à notre mort un plus grand déplaisir qu
« celui qu'ils manifestent à notre avénement. » La suit
justifia bien cette confiance.

Le cardinal Alexandrin, qui avait pris le nom de Pie pou
rendre hommage à son prédécesseur, ne changea rien
sauf l'extérieur, dans sa manière de vivre, dit la légende d
Bréviaire romain. « On remarqua en lui un zèle consta
pour la propagation de la foi, une application infatigable a
rétablissement de la discipline ecclésiastique, une vigilan
assidue pour l'extirpation des erreurs, une bienfaisan
sans bornes pour soulager les nécessités des indigents, u
courage invincible pour soutenir les droits du Siége apos-
tolique. » Une armée de saints lui faisait cortége, et devait
faciliter son œuvre : saint Charles Borromée, archevêque
de Milan, saint Pierre d'Alcantara, saint Félix de Cantalice,
saint Philippe de Néri, saint François-Xavier, saint Fran-
çois de Borgia, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas
Kotska, saint Jean-de-Dieu, sainte Catherine de Ricci,
sainte Thérèse, et nous ne pouvons tout nommer, quels
noms ! que de vertus ! quelle doctrine ! quel amour de Dieu
et des hommes ! que de zèle pour la réforme des abus et
pour le salut des âmes ! Et, à côté de ces héros que l'Église
a placés sur ses autels, combien de pieux personnages, de
missionnaires dévoués, d'évêques zélés, de saints religieux,
de savants théologiens ! Merveilleux épanouissement de
doctrine et de sainteté qui console de tant de ruines accu-

mulées par la prétendue réforme, et qui montre l'Église toujours sainte, toujours féconde, toujours ornée des dons du Saint-Esprit, toujours assurée de l'immortalité.

Saint Pie V commença par réformer la cour pontificale, plus encore par son exemple que par la sévérité de ses mesures. Il jeûnait rigoureusement ; il ne dormait que sur une dure paillasse, et toutes les nuits il quittait cette misérable couche pour descendre dans l'église de Saint-Pierre, où il faisait la visite des sept autels. Telle était sa frugalité, que la dépense journalière de sa table s'élevait à peine à dix-sept sous de la monnaie de France. L'aspect de Rome changea en quelques mois : il en bannit les courtisanes, il assigna un quartier spécial aux juifs, qui favorisaient le libertinage dans les familles dont ils précipitaient la ruine par l'usure, il développa l'utile institution des monts-de-piété, il veilla à l'instruction du peuple, et, par des conventions conclues avec le vice-roi de Naples et avec la Toscane, il extirpa le brigandage des États pontificaux. Le chef de la bande la plus redoutable, Mariano d'Ascoli, avait échappé à toutes les recherches. Un homme de la campagne, demandant à parler au Saint-Père, promit, moyennant récompense, de livrer le terrible capitaine. « Comment ferez-« vous ? demanda le Pape. — Il a l'habitude de se fier à moi, « dit le campagnard ; je l'attirerai facilement dans ma mai-« son. — Jamais nous n'autoriserons une pareille perfidie, « s'écria saint Pie V ; Dieu fera naître quelque occasion de « châtier ce brigand, sans qu'on abuse ainsi de la bonne foi « et de l'amitié. » Mariano d'Ascoli ayant appris cette généreuse réponse, quitta les États du Pape et n'y reparut plus.

Les efforts du saint Pontife pour sanctifier ses peuples eurent un plein succès. Il en existe un témoignage magni-

fique dans des lettres écrites en 1566 par un seigneur a lemand à un prince de la même nation. C'est un témoi oculaire qui parle, il faut l'écouter [1]. « Pour rendre hom mage à la vérité, écrit-il à la date du 9 avril, je dois déclare que, depuis le premier moment de mon séjour à Rome, j vois, non sans étonnement et sans admiration, tous le fidèles de l'un et l'autre sexe merveilleusement adonné aux exercices de la piété. Pendant tout le temps du dernie carême, l'observation du jeûne était si exacte, la prière de ceux qui s'approchaient de l'autel si fervente, le zèle religieux qui porte à visiter successivement les différentes églises de la ville si ardent, la multitude de ceux qui confessaient aux prêtres leurs péchés, de ceux qui en étaient vivement ontrits et qui satisfaisaient à la justice divine, si grande, que l'on ne pouvait rien voir au-dessus. Mais c'est surtout dans cette semaine qu'à juste titre nous nommons sainte, que tous, avec un soin plus grand encore qu'auparavant, se livrèrent aux pratiques pieuses qui ont l'efficacité de modérer nos désirs, et de détourner notre esprit d toute sollicitude pour les choses terrestres. Non, je n'ai p d'expressions pour vous peindre ce que j'ai vu, ce que j' entendu dire des exercices si multipliés de pénitence et piété auxquels on s'y livrait. Le sommeil pris sur la du les mortifications corporelles, les veilles, les prières, jeûnes observés avec la plus rigoureuse exactitude, tous artifices de la pénitence étaient mis en œuvre pour y tr ver les biens de l'âme. Oui, la ville de Rome m'a paru, dant toute cette semaine, tellement étrangère à toute affaires du siècle, que je ne puis me garantir d'une

[1] On trouvera le texte entier de ces deux lettres dans l'*Hist saint Pie V*, par M. de Falloux.

indignation contre ceux qui ne rougissent pas de la défigurer, ni m'empêcher de détester au fond du cœur leur impiété...

« Mais quand le vicaire de Jésus-Christ lui-même, le Jeudi-Saint, jour de la dernière cène, se montra au public, Dieu immortel! quelle majesté dans sa démarche et dans sa contenance! Quand ce vénérable vieillard s'assit sur un siége élevé, on crut, non-seulement au ministère qu'il venait remplir, mais à ces nobles traits, à l'expression de sa physionomie, aux mouvements si mesurés de son corps, on crut voir Jésus-Christ l'assister en personne. A ses côtés se tenaient ceux des cardinaux dont la piété et la science sont les plus estimées. Illustre assemblée tout éclatante de la pourpre qui la décore! astre dont la lumière éclaire le monde entier! ils avaient pour les servir un nombre proportionné des gens de leur suite, tous vêtus de robes tombantes jusqu'aux pieds. Sur l'immense place qui s'étend devant la basilique de Saint-Pierre, se pressait la multitude la plus variée, accourue de toutes les régions du monde chrétien. Pénétrée de crainte et d'émotion, elle écoute la sentence d'excommunication, que lisent en latin et en italien, d'une voix assez haute pour être entendue de tous les assistants, deux cardinaux spécialement désignés.[1] A cette terrible sentence succède, comme l'éclat du tonnerre, le bruit des canons des forts, des palais et du château Saint-Ange. En vérité, je me crus à ce grand jour du Seigneur,

[1] Il s'agit ici de la lecture de la bulle *in Cœna Domini*, qui prononçait l'excommunication des hérétiques, des schismatiques, des usurpateurs des biens ecclésiastiques, des pirates, de ceux qui s'emparent des biens des naufragés, etc. Cette bulle n'est plus lue aujourd'hui à Rome.

jour de colère et de désastre, qui ébranlera le ciel et la terre, et auquel le Seigneur, accompagné de ses anges, viendra dans sa majesté pour juger le monde, tandis que les hommes de tous les pays et de tous les âges, réunis devant sa face, en attendront la récompense ou le châtiment.

« ... Tant que je vivrai, à la honte de Satan et à la con fusion de tous ses ministres, j'attesterai de vive voix et pa écrit, publiquement et à la face du monde entier, que j' vu à Rome dans ce temps les œuvres les plus éclatantes la piété et de la pénitence. Au reste, je tiens de témoigna certains, que cela n'est pas nouveau à Rome, et n'a qui étonne sous un tel Pontife. Ses jeûnes, son hum son innocence, sa sainteté, son zèle pour la foi y b d'un si vif éclat, qu'on croit voir en lui un Léon et u goire le Grand, et qu'il excite par son exemple le l'amour des mêmes vertus. Je ne prétends ici ni é ni dépeindre les vertus de ce Pontife que le mond déjà. Je n'hésite cependant pas à affirmer que si (même, rappelé de l'enfer au jour de la fête de l et triomphante résurrection de Notre-Seigr Christ, l'eût vu, ce saint Pape, revêtu des orn tificaux et la tiare sur la tête, du haut du trôn lequel il est porté, répandant sans faste mai gravité et d'un air si profondément pénétré diction sur le peuple à genoux, je n'hésite que, frappé de terreur à son aspect et aux é illuminent ses regards, accablé par la p puissante majesté, il eût, malgré lui et a tants, reconnu, vénéré le vrai représenta et qu'à haute voix il eût crié comme no le pape Pie V ! »

Le même seigneur allemand écrit à la date du 9 novembre 1566 : « Les jeux, les repas somptueux, les combats donnés pour divertissements, sont tombés hors d'usage[1]; mais on fréquente les divins offices, on visite les hôpitaux, on recherche la confession et la communion dans toute la ville. Les impôts, les droits d'entrée et de sortie sont ou supprimés en partie, ou remis pour un temps, et l'on a banni, surtout dans les bénéfices ecclésiastiques, toute condition pécuniaire. Il ne reste plus rien pour la puissance ou la faveur, tout est accordé à une religion éprouvée et à la vertu! Ceux qui voient avec quelle prudence et quelle maturité on nomme aux dignités épiscopales, jugent aisément que l'état de la république chrétienne serait bien autrement florissant si, dans le temps passé, l'on avait suivi les mêmes règles dans la distribution de ce saint et imposant ministère. Quoiqu'il ait à lutter contre de grandes difficultés, provenant du défaut d'argent, et qu'il ne manque pas de donneurs d'avis qui le poussent à ouvrir la porte à des rentrées de sommes considérables, il n'y a jamais donné son assentiment. Il a seulement permis qu'on exigeât le montant de quelques taxes accordées par son prédécesseur, et marquées de son sceau, dont le produit est assigné à des œuvres pieuses. Pour lui, il observe scrupuleusement les statuts du concile, et j'ai été à même de savoir parfaitement que, dans des conjectures si difficiles, il a refusé plusieurs milliers de pièces d'or qui lui étaient offertes pour le prix d'une dispense qu'on avait coutume d'accorder avant son règne. Il ne se passe pas de jour, enfin, sans conseils tenus par le pieux Pontife, sans assemblée, sans signature à donner, ou quelque autre fonction publique à remplir... Prions Dieu seulement qu'il conserve le plus longtemps

possible, sain et sauf, ce digne représentant de sa puissanc
et de sa bonté. »

Les mœurs de Rome réformées, le brigandage chassé des
États de l'Église, ne suffisaient pas au zèle de saint Pie V,
qui s'appliqua avec une infatigable sollicitude à propager
la vraie foi, à en maintenir la pureté, à appliquer à toutes
les parties de l'Église les décrets du concile de Trente, à
protéger les divers pays de la chrétienté contre les envahis-
sements de l'hérésie, à briser la prépondérance protestante,
enfin à réprimer les entreprises des Turcs et à renverser
l'empire de Mahomet. Partout on le voit présent, par la
politique, par les armes, par les exhortations, par la sain-
teté des exemples, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en
Écosse, en France, en Corse, en Portugal, en Espagne,
dans les Pays-Bas, en Amérique et dans les Indes; il s'in-
terpose en Amérique en faveur des indigènes; il défend
l'archevêque de Tolède, Caranza, contre le zèle excessif des
inquisiteurs espagnols, il envoie des missionaires jusqu'aux
extrémités de l'Asie, il travaille au rétablissement de la
vraie foi en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, il la
maintient dans la Pologne et dans la Prusse, enfin il pré-
pare par ses exhortations, il fortifie du concours de sa flotte
la croisade qui brise la marine musulmane dans le golfe d
Lépante.

Toutes les erreurs sortaient comme d'une source déplo
rablement féconde de l'hérésie protestante. Un chancelie
de l'Université de Louvain, Baïus, creusant, à la suite d
Luther et de Calvin, les mystères de la grâce, s'était éga
comme eux; mais sa doctrine, beaucoup plus subtile, éta
plus difficile à saisir et pouvait séduire plus d'esprits.
suivait de sa doctrine qu'il n'y a point d'acte moraleme

bon dans l'ordre naturel, que toutes les actions des infidèles sont des péchés, que Dieu commande l'impossible à ceux qui n'ont pas la grâce, que les bonnes œuvres n'ont aucune efficacité pour nous sauver, soit de la damnation éternelle, soit même des peines temporelles, etc. On réduisit à soixante-seize propositions ce système désolant que Baïus osait présenter comme la pure doctrine de saint Augustin, et Pie V les condamna par une bulle solennelle.

La gloire immortelle du pontificat de Pie V est la bataille de Lépante. Le sultan Sélim II faisait attaquer l'île de Chypre, alors aux Vénitiens, par une armée formidable. Venise se tourna vers le Pape, qui songea aussitôt à former une puissante croisade. Tous les princes chrétiens furent invités à entrer dans la Ligue, mais il n'y eut que Philippe II, roi d'Espagne, Venise et le Pape qui y prirent une part active. Il fut convenu que les trois généraux des confédérés, savoir, Marc-Antoine Colonna pour le Pape, don Juan d'Autriche pour l'Espagne, et Sébastien Vaniero pour Venise, auraient un vote égal dans les délibérations; que le vote de deux d'entre eux devrait être suivi, et que don Juan serait chargé de mettre à exécution les mesures prises, avec le titre de capitaine général de la Ligue sur terre et sur mer. Lui empêché ou absent, cet honneur revenait à Marc-Antoine Colonna.

Le Pape fournit douze galères, trois mille hommes de pied, deux cent soixante dix chevaux, et le sixième des frais de la guerre. Marc-Antoine Colonna, de l'illustre famille romaine qui avait joué un si grand et souvent un si malheureux rôle dans l'histoire du Saint-Siége, avait lui-même été engagé contre Paul IV; mais Pie V, connaissant ses talents, et convaincu du dévouement qu'il avait montré

depuis cette époque au Saint-Siége, ne craignit pas de mettre à la tête de la flotte pontificale, et le succès confirma la justesse de ses vues. Les historiens, éblouis par la gloire de don Juan d'Autriche, n'ont pas rendu assez justice à Colonna, qui prit une part importante à la victoire de Lépante.

La flotte chrétienne comptait parmi les guerriers enrôlés sous l'étendard de la croix, un grand nombre des noms les plus illustres de la chrétienté. Il y avait là plusieurs Colonna, un neveu de Pape, un François de la Rovère, fils du duc d'Urbin, Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme, qui devait devenir l'un des plus renommés capitaines de l'Europe, des membres de la maison de Gonzague, un Doria, un Orsini ; n'oublions pas l'un des écrivains les plus populaires de l'Espagne, Michel Cervantès. Jamais on ne vit une armée mieux disciplinée et plus véritablement chrétienne. Les généraux et les officiers donnaient l'exemple, et tous se préparèrent par la confession et la communion à combattre pour la cause de l'Église.

Don Juan d'Autriche avait deux cent vingt-cinq vaisseaux sous ses ordres ; les Turcs en avait deux cent quarante. Les deux flottes se rencontrèrent dans le golfe de Lépante, le 7 octobre 1571. Aussitôt qu'il s'aperçut que les infidèles voulaient engager la bataille, don Juan arbora l'étendard donné par Pie V : toute la flotte salua d'unanimes cris d'amour et de dévouement l'image sacrée du Sauveur ; les deux armées navales se contemplèrent quelque temps avec admiration. Le soleil brillait dans tout son éclat. Tandis que les Turcs étaient éblouis par le reflet des cuirasses et des casques d'acier des chrétiens, ceux-ci admiraient les couleurs vives et variées des costumes orientaux et les drapeaux de pourpre richement bordés.

Tout à coup le silence fut interrompu par un coup de canon, tiré à poudre par le vaisseau amiral ottoman, que commandait Ali-Pacha. Don Juan y répondit par un coup de canon tiré de sa capitane, et tout disparut dans un nuage épais de fumée que déchiraient par intervalles les éclairs de l'artillerie. L'action fut terrible. Les Turcs voulaient conserver leur ancienne réputation, les chrétiens avaient à venger de trop nombreuses défaites et d'horribles souffrances. Les Vénitiens plièrent, après avoir vu leur commandant Barbarigo blessé à mort ; mais don Juan vint à leur secours avec Marc-Antoine Colonna. Ali-Pacha poussa droit à la galère du généralissime; les deux vaisseaux amiraux s'abordèrent avec une égale fureur ; janissaires et chrétiens combattirent homme à homme ; enfin Ali tomba frappé d'une balle, et son vaisseau fut pris. Le combat continua avec autant d'acharnement. Les Turcs vaincus perdirent 225 navires pris ou brûlés, et plus de 33,000 hommes dont 30,000 périrent dans l'action ; 15,000 esclaves chrétiens furent délivrés. Les alliés, de leur côté perdirent 8,000 hommes et 15 galères, et ils eurent un nombre considérable de blessés, parmi lesquels se trouvait Michel Cervantès.

A la nouvelle de ce désastre, Sélim s'attendit à voir paraître les croisés devant Constantinople. C'était le conseil que donnait Marc-Antoine, qui voulait qu'on profitât de la victoire, et qu'on délivrât au moins la Grèce du joug des Turcs : magnanime conseil qui eût peut-être dès lors abattu la puissance musulmame, et qui aurait accompli les vœux les plus ardents de Pie V. Mais don Juan avait reçu des ordres du roi Philippe II, qui craignait de laisser de trop grands avantages aux Vénitiens ; la victoire ne fut pas poursuivie, et quelque temps après la Ligue fut dissoute. Un grand coup

avait été frappé; la Papauté avait encore une fois montré quel profit l'Europe pouvait tirer d'écouter sa voix; elle venait de contribuer à l'une des plus glorieuses victoires remportées sur les musulmans : ce n'est pas sa faute, si le succès ne fut pas plus complet.

Cependant, le soir même de la bataille, saint Pie V avait été miraculeusement informé de la victoire des chrétiens. Depuis que l'expédition avait commencé, il suivait en esprit tous les mouvements de la flotte, il redoublait de prières et de bonnes œuvres, il faisait prier, et lorsqu'il pensa que le moment était venu où les croisés pouvaient rencontrer les infidèles, nouveau Moïse, il voulut que la prière ne discontinuât pas un moment : il persévérait nuit et jour dans l'oraison, et lorsque l'impérieuse nécessité du repos ou des affaires l'arrachait à cette sainte occupation, il confiait à des hommes d'une piété exemplaire le soin de prier à sa place. Le 7 octobre 1571, à cinq heures de l'après-midi, comme un de ses ministres venait lui soumettre en présence de plusieurs prélats, un travail important, tout à coup il lui impose silence de la main, se lève brusquement, se dirige vers la fenêtre, et s'écrie transporté : « Ne parlons plus « d'affaires, ce n'en est pas le temps ! Courez rendre grâces « à Dieu, notre armée remporte la victoire ! » Puis il congédie les assistants et se précipite baigné de larmes, à genoux dans son oratoire. C'étaient le jour et l'heure où la croix triomphait dans le golfe de Lépante.

La foi du saint Pontife fut mise à l'épreuve. Les généraux vainqueurs avaient aussitôt expédié un courrier à Pie V. Le courrier, assailli par des tempêtes et extraordinairement contrarié dans sa marche, ne put aborder à Otrante, d'où il voulait courir la poste jusqu'à Rome. C'est de Venise, où

l'heureuse nouvelle était parvenue en neuf jours, et à la fin d'octobre seulement, qu'arriva à Rome le récit officiel du grand événement. Le messager du doge de Venise l'apporta au milieu de la nuit ; on l'introduisit aussitôt près du Saint-Père : « Dieu, s'écria le Pontife en se prosternant, Dieu a « regardé la prière des humbles et n'a point méprisé leur « demande. Que ces choses soient écrites pour la postérité « future, et le peuple qui naîtra louera le Seigneur ! » Il fit éveiller tous les habitants du palais, afin que leur adoration se confondît avec la sienne. Le lendemain, Rome se précipita dans les églises, où retentissait le cantique d'actions de grâces, et elle se prépara par de premières fêtes à des pompes encore plus magnifiques.

Pie V tourna d'abord les regards de son peuple vers le ciel. Il institua au septième jour d'octobre une fête sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, et ajouta aux litanies de la sainte Vierge l'invocation : *Auxilium christianorum*, secours des chrétiens. La fête du saint Rosaire, qui se célèbre le premier dimanche d'octobre, fut institué par Grégoire XIII pour rappeler la victoire de Lépante, et cette fête fut étendue à toute l'Église par Clément XI, après une nouvelle victoire remportée sur les Turcs en Hongrie par le prince Eugène de Savoie.

Après les prières et les actions de grâces, Pie V songea à récompenser d'une manière toute spéciale le capitaine de l'Église, Marc-Antoine Colonna, et il lui décerna les honneurs du triomphe, comme aux généraux vainqueurs dans l'ancienne république romaine. La Rome des Papes continue en effet, sous plus de rapports qu'on ne le pense généralement, la Rome des consuls et des Césars. Ce n'est pas en vain que Dieu avait destiné la ville fondée par Romulus

à devenir la ville de saint Pierre : tout ce qui s'est passé avant l'avénement de Jésus-Christ était une préparation ; tout ce qui s'est passé à Rome était une préparation plus spéciale, puisque Rome devait être la capitale de l'empire fondé par Jésus-Christ. Aussi la Rome chrétienne n'a-t-elle répudié aucun des souvenirs de la Rome païenne, mais elle les a transformés, elle les a christianisés, pour ainsi dire. Les monuments de la Rome païenne sont devenus des monuments du triomphe du christianisme, et les pompes consulaires ou impériales, sanctifiées par une pieuse application, sont devenues des moyens d'exalter les héros de l'Évangile et de multiplier les saints. On croit trop, sur la foi de Voltaire et des écrivains de son école, que Rome a perdu sa splendeur et sa gloire, en devenant le siége des Chefs suprêmes de l'Église ; on se la représente trop volontiers comme enveloppée dans les vêtements sacerdotaux, et plongée dans l'oubli de ses antiques gloires. On admire la cité de la Louve, on ne voit rien d'admirable dans la cité des Clefs ; on voudrait encore voir dominer la hache des licteurs où se promène maintenant le bâton pastoral, les aigles déployer leurs ailes à la place du Labarum ; on regrette que le règne de la force ait cédé au règne pacifique de la foi.

Un observateur attentif s'aperçoit bientôt que rien n'est changé dans Rome que ce qui devait y être changé par le fait même de sa conversion au christianisme. Il n'y a plus de jeux floraux, plus de bêtes féroces dans les amphithéâtres, plus de gladiateurs, plus de lupanars, plus d'esclaves ; on n'y voit plus le féroce Néron, les jeux de Caracalla et les infâmes amours d'Héliogabale. Est-ce là ce qu'on peut regretter ? Tout le reste a été sauvé ; les Papes n'ont rien dé-

truit de ce qui pouvait rappeler aux Romains la grandeur historique de leurs aïeux, ou contribuer à la gloire de la nouvelle religion et de la nouvelle souveraineté. Mais tout ce qui était païen a reçu une consécration chrétienne, les monuments ont été purifiés, les pompes profanes ont reçu une signification chrétienne, les divertissements populaires ont été purgés de leurs souillures. C'est ainsi que le temple de tous les dieux, le Panthéon, a été consacré au culte de tous les saints sous l'invocation de Marie ; c'est ainsi que la plus importante des pompes romaines, le triomphe, a donné naissance à la magnificence des processions. Les ennemis du christianisme, ignorants ou hypocrites, montrent qu'ils méconnaissent les intimes relations qui existent à Rome entre la liturgie des solennités pontificales, entre l'institution et la signification des fêtes populaires, et la tradition des grands souvenirs de l'antique Rome. Il y a là des rapprochements qui se présentent aussitôt à l'esprit, mais, pour qu'ils s'y présentent, il faut un peu de science, et, pour en convenir, il faut un peu de bonne foi.

Saint Pie V comprenait parfaitement ces rapports, et c'est pour cela qu'il voulut renouveler les antiques pompes du triomphe, pour honorer le courage de Marc-Antoine Colonna. L'entrée triomphale du grand capitaine dans la Ville éternelle eut lieu le 4 décembre 1571.

Colonna s'avançait entouré de la garde même du Souverain-Pontife, des plus nobles chevaliers de l'Italie, et d'une multitude innombrable de peuple. A la porte de la ville, appelée aujourd'hui porte Saint-Sébastien, s'élevait un arc-de-triomphe d'une prodigieuse hauteur, avec cette inscription : « A Marc-Antoine Colonna, général de la flotte ponti-« ficale, ayant bien mérité du Siége apostolique, du salut

« des confédérés et de la dignité du peuple romain, S. P. Q. R. (le sénat et le peuple romain). » Quand le vainqueur rencontra l'arc de Constantin, il put lire ces autres inscriptions : « Songe que le passage est frayé pour recouvrer, « avec l'aide de Dieu, la ville de Constantin. — Le premier « des empereurs romains, Constantin, arborant l'étendard « de la croix, combattit heureusement les ennemis les plus « acharnés du nom chrétien. — Le premier des Pontifes ro- « mains, Pie V, ayant contracté alliance avec le roi catho- « lique et la république de Venise, réunis sous le même « signe de salut, a obtenu une très-heureuse victoire contre « une très-grande flotte turque. » Sur l'arc de Vespasien, on lisait cette inscription : « Réjouis-toi, Jérusalem ; toi que « Titus Vespasien rendit autrefois captive, Pie s'efforce de « te délivrer. » Sur l'arc de Septime-Sévère : « Cet antique « monument de la victoire du sénat et du peuple romain sur « les Parthes est resté debout afin de recevoir, par la permis- « sion de Dieu, les nouveaux triomphateurs des Parthes. — « Les anciens généraux, combattant vaillamment, rétabli- « rent dans son ancienne dignité l'Empire dévasté par les « armes des Parthes ; — les nôtres, dans un insigne combat « et par une victoire inouïe, ont repoussé loin de la chré- « tienté la fureur des Turcs. »

Le Capitole était pavoisé, sur toute sa façade, des drapeaux enlevés aux Ottomans. Marc-Antoine put lire sur le front de l'édifice cette inscription qui résumait en trois mots son éloge : « *Adhuc viget virtus, flagrat amor, pollet pietas,* « la vigueur du courage, la flamme de l'amour, la puis- « sance de la piété vivent encore. »

Le triomphateur se rendit du Capitole au Vatican. Arrivé près de la basilique de Saint-Pierre, il descendit de

son cheval, et fut reçu par le patriarche de Jérusalem, qui l'attendait à la grande porte de l'église. On le conduisit processionnellement à la chapelle du Saint-Sacrement, et les chanoines de Saint-Pierre chantèrent le *Te Deum*.

De là, il monta au Vatican. Lorsqu'il fut en présence du Pape, qu'entouraient les cardinaux revêtus de la pourpre, Marc-Antoine s'agenouilla pour baiser les pieds du Pontife; mais Pie V, le relevant aussitôt, le serra dans ses bras avec effusion. Une clameur immense s'éleva de la place Saint-Pierre, quand Marc-Antoine sortit du Vatican, et les canons du château Saint-Ange continuèrent de retentir jusqu'au moment où le triomphateur rentra dans son palais.

Depuis ce jour, les Colonna ont eu soin, à chaque génération, de nommer un des membres de leur famille *Marc-Antoine*, nom à jamais glorieux qui rappelait l'une des plus grandes victoires du christianisme sur le mahométisme, de la civilisation sur la barbarie. Les anciens Romains combattaient pour la conquête du monde, les Romains des temps modernes, combattant sous l'inspiration des Papes pour la délivrance du monde, n'ont-ils pas une plus belle mission à remplir?

Quant au vainqueur de Lépante, il se montra digne de ces anciens Romains qui retournaient à la charrue après avoir repoussé les ennemis de la patrie, et plus grand qu'eux encore par la noblesse de ses sentiments et par la modestie qui en rehaussait l'éclat. Le lendemain de son triomphe, il fut obligé d'entendre prononcer son panégyrique par l'un des plus illustres orateurs du temps; mais, aussitôt qu'il eut reçu ce dernier honneur, il résolut, par un vœu solennel, de témoigner qu'il regardait sa victoire

comme un par don de Dieu. Il fit hommage à l'église d'Ara-Cœli d'une colonne d'argent couronnée, qui forme les armes de sa maison. La bataille de Lépante était gravée sur le socle, avec cette inscription :

Christo victori
M. Antonius, Ascanii F.
Pontificiæ classis præfectus
Post insignem contra Turcos victoriam
Beneficii testandi causa.

Au Christ vainqueur, Marc-Antoine, fils d'Ascagne, général de la flotte pontificale, en témoignage de reconnaissance pour l'insigne victoire remportée sur les Turcs.

Saint Pie V n'avait pas moins à lutter contre le protestantisme que contre le mahométisme. Il soutint de tous ses efforts les catholiques de France, dont le gouvernement compromettait la cause par de continuelles tergiversations, et les catholiques d'Angleterre, que la reine Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, persécutait avec plus de fureur encore que son père ; il ne put arracher à la cruelle jalousie de cette reine l'infortunée Marie-Stuart, qui devait plus tard expier par la hache du bourreau son attachement à la foi catholique et ses droits à la couronne d'Angleterre.

Pie V, épuisé de travaux et d'austérités, touchait au moment de recevoir sa récompense. Des douleurs cruelles l'avertirent de sa fin prochaine : « Seigneur, Seigneur » s'écriait-t-il lorsqu'elles redoublaient de violence, aug« mentez le mal, mais aussi augmentez la patience ! » Pendant le carême de 1572, il fut obligé de renoncer à célébrer le saint sacrifice de la messe. Le faux bruit de sa mort

tndu dans Rome, ce fut une désolation univer-
é prouva à quel point les Romains l'aimaient, et
s mœurs avaient été profodément améliorées
n pontificat. Ému de l'attachement filial de son
oulut encore une fois le bénir, et, surmontant
, il donna la bénédiction solennelle du jour
En entendant sa voix, en voyant la sainte paix
ait son visage, on se prit à espérer le retour du
nté : « Mes enfants, dit-il à ses serviteurs qui se
nt à reprendre les travaux de leurs charges, mes
je n'ai plus d'affaires à traiter qu'avec Dieu, et le
ue je vais lui rendre de toutes les actions, de tou-
roles de ma vie, exige que j'y emploie toute l'ap-
de mon esprit. » Il fit une dernière visite aux sept
églises de Rome. Le 30 avril, sentant que les
son existence étaient comptées, il se fit adminis-
me-onction ; puis, appelant près de lui quelques
et le général de l'ordre des Dominicains, il leur

is avez aimé ma vie mortelle, remplie d'une infi-
sères, vous devez beaucoup plus aimer cette vie
et très-heureuse, dont j'espère bientôt jouir dans
la miséricorde de mon Dieu. Vous n'ignorez pas
is grande passion eût été de voir renverser l'em-
fidèles ; mais, puisque mes péchés et mes crimes
lu indigne de goûter la satisfaction d'un si beau
re la profondeur des jugements de Dieu. Que sa
it faite ! je me reconnais indigne de cette grâce.
reste donc qu'à vous recommander de toute mon
même Église que Dieu avait commise à ma garde.
efforts pour m'élire un successeur plein de zèle

pour la gloire de Dieu; qu'il ne soit attaché à aucun autre intérêt en ce monde, et ne cherche que le bien de la chrétienté. »

Pie V ne s'occupa plus dès lors que de prier, et ses lèvres répétaient les saintes prières de la liturgie. Implorant une dernière fois la divine bonté en faveur du troupeau qu'il laissait exposé à tant de périls, il récita d'une voix presque éteinte cette strophe des hymnes du temps pascal :

> Quæsumus, Auctor omnium,
> In hoc paschali gaudio,
> Ab omni mortis impetu
> Tuum defende populum.

« Créateur des hommes, daignez, en ces jours remplis des allégresses de la Pâque, préserver votre peuple des assauts de la mort[1]. » Et il expira, le premier jour de mai de l'année 1572, à cinq heures et demie du soir, à l'âge de soixante-huit ans.

Le même jour, sainte Thérèse, qui était en Espagne, s'écria tout éplorée devant les carmélites : « Ne vous étonnez pas, mes sœurs, et pleurez avec moi, car l'Église est veuve de son très-saint Pasteur. »

La douleur des Romains fut égale à la vénération qu'ils professaient pour le saint Pontife. Il y eut un concours immense à ses funérailles. La garde suisse fut obligée de s'interposer pour protéger le corps du saint contre les excès de la vénération. Tout le monde voulait avoir un lambeau de ses ornements pontificaux; on se disputait sa barbe et ses cheveux; les moins favorisés voulaient au moins faire

[1] Cette strophe a été changée lors de la correction des hymnes, sous Urbain VIII.

toucher à son cercueil des chapelets ou d'autres objets de dévotion. Les Turcs firent à leur manière l'éloge de ce grand Pape : à la nouvelle de sa mort, le sultan Sélim fit faire des réjouissances publiques à Constantinople pendant trois jours.

Saint Pie V s'était fait bâtir un tombeau fort simple au couvent de Bosco, mais Sixte-Quint ne permit pas qu'on transférât les reliques du grand Pape hors de Rome, et il lui fit construire une magnifique chapelle dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Le même Pape fit commencer le procès de la canonisation, qui fut continué sous Paul V et sous Urbain VIII. Clément X publia la bulle de la béatification en 1672; Clément XI publia celle de la canonisation en 1712.

De nombreux miracles attestèrent la sainteté de Pie V après sa mort; la gloire des miracles l'avait couronné même pendant sa vie.

Traversant un jour, avec l'ambassadeur de Pologne, la place du Vatican, qui s'étend sur le sol où fut autrefois le cirque de Néron, il se sent saisi d'enthousiasme pour la gloire et le courage des martyrs qui souffrirent en ce lieu dans la première persécution. Il se baisse, et prend dans la main une poignée de poussière dans ce champ du martyre, foulé par tant de générations de fidèles depuis la paix de Constantin. Il verse cette poussière dans un linge que lui présente l'ambassadeur; mais lorsque celui-ci, rentré chez lui, ouvre le linge, il le trouve tout imprégné d'un sang vermeil que l'on eût dit avoir été versé à l'heure même : la poussière avait disparu. La foi du Pontife avait évoqué le sang des martyrs, et ce sang généreux reparaissait à cet appel pour attester, en face de l'hérésie, que l'Église

romaine, au seizième siècle, était toujours celle pour laquel
ces héros avaient donné leur vie sous Néron.

La perfidie des hérétiques tenta plus d'une fois de mett
fin à une vie qui laissait sans espoir de succès leurs proje
pour l'envahissement de l'Italie. Par un stratagème aus
lâche que sacrilége, secondés par une odieuse trahison, il
enduisirent d'un poison subtil les pieds du crucifix que l
saint Pontife avait dans son oratoire, et sur lequel il coll
souvent ses lèvres. Pie V, dans la ferveur de sa prière, s
prépare à donner cette marque d'amour à son Sauveur su
son image sacrée ; mais tout à coup les pieds du crucifix s
détachent de la croix, et semblent fuir les baisers respe
tueux du vieillard. Il comprit alors que la malice de ses e
nemis avait voulu transformer pour lui en instrument d
mort jusqu'au bois qui nous a rendu la vie [1].

Quatre Papes du nom de Pie ont succédé à saint Pie V
tous les quatre ont été en butte aux coups d'une révoluti
plus terrible encore que les difficultés rencontrées par
grand Pape du seizième siècle, tous les quatre ont pui
dans ses exemples un courage invincible et d'admirabl
vertus. Pie VI est mort prisonnier de la première républi
que française ; Pie VII, longtemps prisonnier du super
conquérant devant lequel l'Europe se taisait, mourut s
son trône, mais reconnut que la Révolution n'était pas te
minée ; Pie VIII, qui ne fit que passer sur le siége de Sai
Pierre, assista à la révolution de juillet 1830 ; Pie IX,
moment où nous écrivons, comme dans les premières a
nées de son pontificat, voit le vaisseau de l'Église, et
Saint-Siége particulièrement, assailli par l'une des pl

[1] Dom Guéranger, *Année liturgique*, tom. II du *Temps pascal*,
5 mai.

violentes tempêtes qu'ait suscitées la rage de l'enfer. C'est donc le moment, plus que jamais, de répéter, avec les pieux pèlerins qui visitent le tombeau de saint Pie V, à Sainte-Marie-Majeure, l'hymne qu'on lit près de ce tombeau [1] :

« Le fléau de la guerre se précipite sur nous, le culte de Dieu est méprisé, et le châtiment vengeur qui poursuit la faute s'apprête à fondre sur la terre.

« Dans le péril qui nous menace, quel autre habitant des cieux pourrions-nous invoquer, ô Pie, qui soit pour nous d'un secours plus puissant ?

« Nul homme, ô bienheureux Pontife, ne s'est dévoué avec plus d'ardeur que toi à procurer sur la terre la gloire du Dieu tout-puissant ;

« Nul défenseur n'a plus vaillamment détourné le joug dont les Barbares menaçaient la tête des nations chrétiennes.

« Plus puissant encore au ciel, jette un regard sur ceux qui t'implorent : apaise les discordes entre les citoyens, et contiens les fureurs de l'ennemi.

« Qu'à ta prière les douceurs de la paix reparaissent sur la terre, afin que bientôt, rendus à la sécurité, nous puissions chanter d'un cœur plus joyeux les louanges du Seigneur.

« A vous la gloire, heureuse Trinité, Dieu unique ! à vous gloire et puissance dans les siècles des siècles ! Amen. »

[1] Cette hymne commence ainsi : *Belli tumultus ingruit.*

III

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XIII.

(13 MAI 1572 — 10 AVRIL 1585.)

L'esprit de saint Pie V présidait toujours à l'administration des affaires de l'Église. Les cardinaux, pénétrés de cet esprit, se réunirent en conclave aussitôt après sa mort, et, dès le 13 mai, tous leurs suffrages se réunirent sur le cardinal Hugues Buoncompagni, qui prit le nom de Grégoire XIII. Né à Bologne dans les premières années du seizième siècle, Buoncompagni avait reçu de ses parents une éducation digne de la docte ville où il avait reçu le jour. Il acquit de profondes connaissances dans le droit, où il obtint le grade de docteur à l'âge de dix-huit ans. En 1534, il fut nommé professeur ordinaire dans l'Université de Bologne, et professa ainsi pendant cinq ans. Étant ensuite venu à Rome, il obtint les emplois d'abréviateur (rédacteur des brefs) et de référendaire (rapporteur). Il assista au concile de Trente sous Paul III. A son retour, il fut fait vicaire de de l'auditeur de la chambre apostolique; sous Jules III, vicaire apostolique, puis vice-légat dans le territoire de Rome. Paul IV le fit évêque, et Pie IV le créa cardinal du titre de Saint-Sixte, en 1564.

unesse de Buoncompagni avait été orageuse, son
r fut toujours édifiant, son Pontificat le montra irré-
le. Malgré la douceur de son caractère et son grand
léploya une énergie et une activité extraordinaires
défense et pour la propagation de la foi catholique.
remière année de son règne il envoya des légats
ites les cours de l'Europe pour exhorter les princes
contre les Turcs; il ordonna aux cardinaux de
l'exécution des décrets du concile de Trente; il
gea les efforts que faisait la Ligue catholique en
pour défendre la vieille religion du pays. On a repro-
irégoire XIII sa conduite à l'occasion de l'horrible
e de la Saint-Barthélemy, arrivé dans les premiers
son Pontificat (24 août 1572). Il ordonna en effet
l'artifice et une illumination, et permit au cardinal
ine, qui se trouvait encore à Rome, où il était venu
conclave, de rendre à Dieu de solennelles actions
s. Mais il n'y a que la mauvaise foi qui puisse abuser
irconstances. On sait que la première nouvelle du
e ne parvint à Rome que sous une forme qui per-
au Pape de se réjouir : le courrier annonça que le
rance venait d'échapper à une conjuration formi-
amée contre sa personne, et que les huguenots avaient
une défaite complète. La vérité ne fut connue que
d dans tous ses détails, et le Souverain-Pontife, par
ours et ses bulles, manifesta publiquement son hor-
ur les excès qui avaient été commis.

n'avons pas à examiner ici le massacre de la Saint-
emy, dont les ennemis de l'Église catholique ont
et essaient tous les jours de tirer un si grand parti.
e condamne tous les crimes, même ceux qui seraient

commis en son nom et pour sa défense ; mais aux catholiques à qui l'on reproche continuellement un massacre qui doit être tout entier attribué à la politique, il est bien permis de remarquer qu'il est au moins singulier de voir toujours rappeler le sanglant souvenir du 24 août 1572, tandis qu'on passe sous silence tant de massacres dont les catholiques avaient été victimes jusque-là. Partout où l'hérésie était devenu la maîtresse, en Allemagne, en Suède, en Angleterre, c'est par leurs biens et par leur vie que les catholiques avaient payé le triomphe de la prétendue réforme; en France, les huguenots, nom donné aux protestants, s'étaient signalés par d'horribles excès qui avaient porté au plus haut degré l'exaspération des populations. Les églises incendiées, les monastères dévastés, les prêtres massacrés avec des raffinements inouis de cruautés, les religieuses et les femmes objets d'attentats épouvantables, tels étaient, depuis près d'un demi-siècle, et particulièrement depuis une quinzaine d'années, les exploits des huguenots. Aussi, sans entrer ici dans aucun détail, dirons-nous avec un historien qui a porté sur tous ces événements le jugement le plus fortement motivé, que « pour tout esprit impartial, au milieu de ces violences permanentes, après un demi-siècle de guerres et de massacres, la Saint-Barthélemy n'est plus ce prodige d'horreurs que l'on veut faire peser sur le catholicisme comme le témoignage irréfutable de son intolérance barbare; c'est la contre-partie du 24 août 1569 à Navarreins, et le jour des représailles de tant d'autres jours fêtés de la même manière par les huguenots. Elle reste l'accomplissement des desseins d'une politique perverse, mais d'une politique qui trouva son point d'appui dans l'exaspération de tout un peuple, qu'on n'eût guère qu'à lâcher sur sa proie, tant il

ṅif de venger sa religion depuis si longtemps insultée
rères massacrés [1]. »

ı d'amour et de zèle pour la science qu'il possédait à
nent degré, Grégoire XIII favorisa de tout son pou-
s études ecclésiastiques. Il dépensa plus de deux
s d'écus romains pour relever l'enseignement et
à des étudiants pauvres le moyen d'acquérir la
. Il avait une liste exacte des hommes de tous les
ıe l'on jugeait capables de la dignité épiscopale. Son
se portait incessamment sur toutes les parties du
, qu'il considérait comme autant de provinces dont
ı devait faire la conquête. Il fonda ou entretint plus
;t-trois colléges ou séminaires à Vienne, à Prague, à
à Olmutz, à Vilna et jusqu'au Japon. A Rome même,
tua les colléges des Anglais, des Grecs, des Maroni-
celui des Nouveaux-Convertis, et il prit un soin tout
lier du collége Romain, qui devait devenir un sémi-
ıour toutes les nations, ainsi qu'il le proclama dès le
ı l'inauguration de ce magnifique établissement, en
nt prononcer vingt-cinq discours en langues diffé-

Japon, évangélisé par saint François-Xavier et par les
s ses successeurs, faisait des progrès merveilleux
ı connaissance de l'Évangile et dans la pratique des
chrétiennes. Beaucoup de Japonais des plus hautes
, des bonzes et des savants, et une multitude de peu-
ı convertirent. En 1582, il y avait déjà au Japon plus
ıx cent mille chrétiens et deux cent cinquante églises,
tain nombre d'écoles et de séminaires, et un noviciat

ıtain, *Sixte-Quint et Henri IV.*

de Jésuites dans lequel se trouvaient des naturels du pays. Trois rois reçurent le baptême, et on dut à leur zèle la conversion de leurs sujets. Ces trois princes envoyèrent, en 1585, trois jeunes gens de leur famille en députation au Pape pour lui offrir l'hommage de leur respect filial. Grégoire XIII logea ces illustres ambassadeurs au collége Romain. Il leur donna audience en présence des cardinaux et des personnages les plus distingués de Rome. Les princes japonais présentèrent au Pape leurs lettres, que les Jésuites avaient traduites en italien; elles étaient remplies des expressions les plus humbles et les plus respectueuses pour le Souverain-Pontife. Grégoire et les cardinaux pleuraient d'attendrissement en entendant la lecture de ces lettres, qui apportaient de si heureuses nouvelles des contrées les plus éloignées, et le Pape répéta, en embrassant les ambassadeurs, le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum.*

La grande œuvre qui a rendu immortel le nom de Grégoire XIII, est la réforme du calendrier. La réforme opérée par les soins de Jules César avait fixé la longueur de l'année à 365 jours, auxquels on ajoutait tous les quatre ans un jour dit *bissextile*. Mais, comme l'année solaire n'a pas tout à fait 365 jours et 6 heures, il s'ensuivait, au bout de quelques siècles, plusieurs jours ajoutés en trop, ce qui empêchait les mêmes jours de l'année de coïncider avec les équinoxes. Il se trouvait environ trois jours de trop d'ajoutés tous les quatre siècles. Grégoire XIII chargea une commission des hommes les plus célèbres dans les sciences astronomiques, et particulièrement le médecin italien Lilio, de mener à bonne fin la réforme du calendrier. L'année réelle étant de 365 jours 5 heures et 49 minutes, il fut convenu que les

es et 49 minutes seraient remplacés par un jour de
us les quatre ans, ce qui conservait l'année bissextile
ndrier *julien;* mais les 11 minutes ajoutées en trop
t un jour tous les cent trente-quatre ans, on décida
mée bissextile qui arrivait chaque siècle serait sup-
, à l'exception de celle qui arrive tous les quatre siè-
nsi l'année bissextile a été conservée en 1600, mais
é supprimée en 1700 et en 1800 ; elle le sera encore
, et sera conservée en 2000. Cette suppression de
nées bissextiles tous les quatre siècles, qui n'amène
ore une coïncidence rigoureuse, ne devant causer
our d'erreur en vingt-six mille huit cents ans, on a
vec raison qu'à cette époque à venir, si le monde
icore, il serait facile de corriger l'erreur. Quant au
omme il se trouvait dix jours d'erreur, il fut con-
ie, en 1582, le 11 mars, date où arrivait en effet
xe du printemps, quoi qu'on le fixât toujours au 21,
mpté comme le 21 mars ; ce fut une année qui eut
s de moins. Tous les pays catholiques adoptèrent le
er *grégorien;* les pays protestants hésitèrent quel-
ps, et se rendirent enfin ; les schismatiques grecs et
ses ont continué de suivre le calendrier non ré-
ce qui donne aujourd'hui 12 jours de différence
dates. L'ancienne et la nouvelle manière de comp-
pellent *vieux style* et *nouveau style.*

ilieu des sollicitudes qui l'accablaient, Grégoire XIII
iit ni la ville de Rome ni les États de l'Église. Il
isit à Saint-Pierre la magnifique chapelle *grégo-*
où il fit solennellement déposer les reliques de
Grégoire de Nazianze, qui avaient été jusqu'alors
ées dans la chapelle obscure d'un couvent de reli-

gieuses. On fit par ses ordres de nombreux embellissements dans la ville; on éleva la grande halle aux blés dans les thermes de Dioclétien, le vaste hôpital dit des Mendiants, et le somptueux palais du Quirinal, devenu la résidence d'été des Papes.

Les dépenses exigées par l'administration de ses États et par son intervention dans la lutte contre les Turcs, épuisèrent le trésor. Grégoire XIII prit des mesures pour mettre les revenus de la chambre apostolique au niveau de ses dépenses extraordinaires. De graves abus s'étaient glissés dans la perception des revenus. De nombreux priviléges accordés trop facilement, tarissaient les ressources de l'État et les vassaux du Saint-Siége, favorisés par les difficultés des temps, se soustrayaient presque tous à l'obligation de verser dans le trésor pontifical les sommes qu'ils devaient. Le Pape supprima les priviléges abusifs. Il fit faire une révision générale des titres féodaux. Quiconque fut trouvé possesseur régulier d'un fief, eut à payer les sommes dues au trésor; quiconque ne put justifier d'une légitime possession dut renoncer à son fief. Cette loi effraya et mécontenta les barons, mais le peuple applaudit, en voyant les spoliateurs privés de leurs biens et tous les usurpateurs de titres remis à leur place. Grégoire XIII trouva ainsi le moyen de soutenir la grande lutte du catholicisme contre les Turcs et contre les protestants.

Cependant les mécontents ne trouvèrent pas une main assez ferme pour les contenir. Les usurpateurs dépouillés se changèrent en ennemis de l'ordre et de la paix. L'autorité des Papes se faisait peu sentir dans leurs États. Les barons étaient à peu près indépendants, et les villes formaient des espèces de république sous la suzeraineté du Saint-Siége

Les mesures de Grégoire XIII, trop faiblement soutenues, amenèrent la formation d'un brigandage qui jeta l'effroi dans les populations, et les troupes pontificales se virent impuissantes à le réprimer. Il fallut plus tard toute l'implacable sévérité de Sixte-Quint pour rétablir l'ordre et la tranquillité. Le peuple Romain n'en fut pourtant pas moins reconnaissant à Grégoire XIII pour tout le bien qu'il avait fait : les avantages de son administration en surpassèrent les inconvénients ; l'ordre général était rétabli par la suppression des abus, il n'y avait plus qu'à assurer l'exécution des mesures prises par le Pontife, et qu'à rendre aux habitants la sécurité, après avoir rendu au gouvernement son autorité.

Le dernier acte du pontificat de Grégoire XIII fut la publication du *Martyrologe romain*, dont il confia la révision au savant cardinal Baronius. Pieux et savant, sage et modéré, frugal et sévère dans ses mœurs, généreux et bienfaisant, il eut le bonheur de compter la plupart des jours de son Pontificat comme des jours illustres, et l'on a dit qu'on lui eût avec raison donné le surnom de *grand*, si le pape saint Grégoire ne l'eût obtenu avant lui.

IV

PONTIFICAT DE SIXTE-QUINT.

(24 AVRIL 1585 — 27 AOUT 1590.)

Le successeur de Grégoire XIII avait toutes les qualités nécessaires pour achever la réforme des abus dans l'Église et dans l'État; son pontificat, malgré le peu d'années qu'il dura, fut l'un des plus remarquables et des plus féconds. Nous réservons à la division suivante le récit des rapports de Sixte-Quint avec la France et avec l'Angleterre. Nous nous occuperons plus particulièrement dans celle-ci, de son élection et de ses travaux comme roi des États romains.

Qui n'a entendu parler de la bassesse d'origine de Sixte-Quint et des singulières circonstances de son élection? Afin de montrer comment les fables qui peuvent nuire à la considération des Papes sont imaginées et embellies, nous laissons d'abord la parole à un historien qui a pris un soin tout spécial de les recueillir et de les orner au moyen d'une imagination dont l'histoire sérieuse a vraiment droit de se plaindre. Voici ce que dit M. Mary Lafon[1] :

« Pour guider la barque de saint Pierre sur l'orageuse

[1] *Rome moderne*, chap. XV.

mer du seizième siècle, l'Église avait besoin plus que jamais d'un rameur vigoureux. Plus que jamais, en 1584, il fallait à la tête de Rome un homme énergique, car les brigands la tenaient à la gorge et n'y souffraient d'autre loi que la violence, d'autre gouvernement que celui du pistolet ou du couteau. Grégoire XIII, par sa bonté et sa faiblesse de caractère, avait encore laissé empirer le mal. Au milieu des périls du dehors et de l'affreux désordre où Rome était plongée, il ne s'était occupé, dans les cinq dernières années de sa vie, qu'à fonder le collége Anglais et celui des Jésuites (collegio Romano), à faire dessiner les murs de la grande galerie du Vatican, les cartes des pays dont la papauté fut ou se crut souveraine, et à réformer le calendrier, d'après le plan de Luigi Lilio, médecin de Vérone. Lorsque, le 10 avril 1585, la mort renversa d'un souffle ce vieillard presque centenaire, il y avait donc urgence à le remplacer par un homme ferme. Or, des quarante-deux cardinaux qui entrèrent le jour de Pâques au conclave, quarante-et-un voulaient, pour continuer à être les maîtres, un homme aussi débile de volonté et de vieillesse que le Pape défunt.

« Nul en ce moment ne semblait mieux réunir ces deux conditions que le cardinal Mont'Alto. Tout le monde le croyait octogénaire, et il paraissait moribond. Ce cardinal était arrivé de loin à la seconde dignité de l'Église. Fils d'un pauvre paysan du village des Grottes de Castel-di-Fermo, à neuf ans il gardait encore les pourceaux. Pendant le carême de 1529, le hasard ou plutôt la Providence mit cet enfant sur le chemin d'un religieux de saint François, qui allait prêcher à Ascoli. Le moine s'était égaré et cherchait un guide. Le jeune Félix Perretti s'offrit avec

empressement, et lui parla, en traversant les bois de la Marche, avec tant de vivacité et d'esprit naturel, que lorsqu'il reconnut sa route, le bon religieux éprouva du regret d'abandonner à sa misérable condition un enfant doué de dispositions si heureuses. Il voulait le renvoyer; mais, comme s'il eût lu dans son cœur, l'enfant marchait toujours sans faire semblant de l'entendre. Lui ayant alors demandé s'il avait envie de le suivre jusqu'à la ville. « Je vous sui« vrais, répondit Félix, jusqu'au bout du monde. » Le religieux réfléchit quelque temps, et, frappé de la fermeté du petit pâtre, il résolut de l'emmener, lui dit d'aller reconduire son troupeau cher son maître, et de venir le rejoindre au couvent de Saint-François d'Ascoli. Mais l'enfant, qui tremblait de le perdre de vue, lui répondit que ses bêtes avaient coutume de s'en retourner elles-mêmes à l'entrée de la nuit, et il continua son chemin. Ils arrivèrent ensemble sur la fin du jour au monastère des Franciscains. Ce fut là que le pâtre des Grottes fit ses études et prit l'habit de l'ordre sous le nom de frère Félix.

« Pendant dix-huit ans, frère Félix travailla à acquérir le grade de bachelier en théologie. Il y parvint en 1548, après avoir recueilli miette à miette toute la science scolastique et religieuse que renfermaient les couvents d'Ascoli, de Fermo, de Macerata, de Recanati, d'Osmo, d'Ancône et d'Urbin. C'était à cette époque un rude jouteur dans les disputes philosophiques. Les pères de Fermo, fiers du progrès de leur élève, s'empressèrent, pour s'en faire honneur, de le conduire au chapitre général de l'ordre, qui se tenait cette année-là dans la ville d'Assise. On mit le jeune Félix aux prises avec un vieux frère, premier lutteur de philosophie à Pérouse, qui avait blanchi dans l'école et

en connaissait toutes les subtilités ; il le terrassa. Ce tournoi théologique avait été si brillant et le vainqueur y recueillit tant de gloire, que le cardinal président, protecteur de l'ordre de Saint-François, le prit en affection et le fit nommer successivement régent de Macerata, prédicateur à Sienne, à Camerina et à Rome. Dans cette dernière ville, où en 1552 son éloquence attirait la foule à l'Église des Saints-Apôtres, il gagna l'estime et l'affection d'un commissaire du saint office, qui depuis devint Pape sous le nom de Pie V. Grâce à cette liaison, il obtint, trois ans plus tard, le poste d'inquisiteur à Venise. Là, le zèle rigoureux qu'il déploya dans ses nouvelles fonctions augmenta l'attachement du commissaire de l'inquisition ; devenu l'un des membres les plus influents de l'Église par son crédit, il s'éleva aux premières dignités dans la sombre et redoutable congrégation du saint office, puis il fut fait procureur général de son ordre, et enfin cardinal en 1570, avec le titre de Mont'Alto.

« Félix Perretti avait mis quarante-et-un ans à venir du bois des Grottes au sacré collége, Mont'Alto en mit quinze pour passer du sacré collége au Vatican. A peine eût-il le chapeau rouge qu'il voulut avoir la tiare, et pour arriver à ce but suprême de l'ambition ecclésiastique, il prit habilement la voie qui semblait la plus propre à l'en éloigner. Au lieu de laisser grandir son orgueil avec sa fortune, aussitôt qu'il se vit élevé au cardinalat, il s'humilia ; le général des cordeliers était d'un caractère fier et rude, l'inquisiteur impétueux, violent et d'une intraitable rigidité ; le cardinal, transformé tout à coup, se montra plein de douceur, de simplicité et de patience. Modestement retiré dans sa vigne de Sainte-Marie-Majeure, il y vivait à petit bruit et

n'en sortait que pour visiter les congrégations et assister aux consistoires. Dans ces assemblées du sénat de l'Église, jamais il ne prenait la parole que pour approuver. S'il partageait un avis différent de celui qui parlait, il se laissait convaincre doucement et prenait grand soin de ne heurter personne. Insensible au mépris qu'excitait son apparente incapacité et aux railleries qu'elle lui attirait, l'*Ane de la Marche,* ainsi l'appelaient ses collègues, portait sa pourpre comme un bât, et cheminait à petits pas vers le trirègne sans éveiller l'attention de personne.

« Au commencement de 1585, le pape Grégoire XIII déclina si rapidement qu'il ne fut pas difficile de prévoir la vacance du Saint-Siége. Alors il se fit un autre changement dans la personne de Mont'Alto. Comme s'il eût été accablé par l'âge et les infirmités, il ne marchait plus qu'appuyé sur un bâton et le corps à moitié courbé vers la terre. Son teint était blême, sa tête tremblante, sa voix éteinte comme celle d'un moribond. « Que vient faire ici cette face de Lazare? » disaient avec humeur les cardinaux chez lesquels il se traînait chancelant, livide, essoufflé au moindre effort. Tout le monde le croyait au bord du tombeau : le cardinal de Saint-Sixte, neveu du Pape, l'ayant un soir retenu à dîner, il fit ce qu'il put pour s'en défendre, prétendant qu'il ne lui convenait plus d'assister aux festins. Forcé de s'y rendre cependant, il faillit s'évanouir deux fois en se mettant à table. « Si vous ne mangez, Monseigneur, lui dit « le cardinal-neveu, vous mourrez sans avoir été Pape. — « A-t-on jamais mis en cette place, répondit Mont'Alto de sa « voix cassée, un vieillard infirme et agonisant? J'ai cru, « ajouta-t-il que j'allais étouffer par un autre accès de cet « asthme qui m'oppresse depuis si longtemps. » Durant le

e, il était allé passer huit jours pour entendre un
ateur dans son ancien couvent des Saints-Apôtres;
es prélats disaient en riant : « Puisque Mont'Alto
irne chez les frères, il n'en a pas pour longtemps, le
e va mourir au gîte. » C'est là que, le 10 avril, le
al Castagna, son ami, l'était venu chercher pour le
re au Vatican. Le Pape se mourait, il avait voulu
pour la dernière fois aux membres du sacré-collége.
vocation fut faite trop tard. Apprenant en chemin
ne trouveraient plus qu'un cadavre, les cardinaux
èrent leurs palais, et ne s'occupèrent plus que de
ccesseur.

ndant les dix jours que dura la cérémonie des
s de Grégoire XIII, tout en cachant soigneusement
tentions, Mont'Alto visita quelques cardinaux. Il
a très-adroitement de se rendre favorables ceux qui
le plus de crédit en leur offrant sa voix, et d'exa-
a décrépitude et son incapacité, pour leur inspirer
'un choix qui au premier abord eût semblé impos-
avec ses protestations, et son air humble et cette
i ne le quittait jamais, il réussit auprès de tous ses
s, mais il ne fut deviné qee par le cardinal Farnèse.
du sacré-collége et rompu aux intrigues de la cour
ale, ce prélat vit d'un coup d'œil, en écoutant
lto, que sous la peau de l'Ane de la Marche se
un renard. « Si je savais que le conclave durât long-
,je me dispenserais d'y entrer, lui disait le vieillard,
ır d'y mourir avant l'élection d'un nouveau Pape. »
linal Farnèse l'exhortant en termes généraux de ne
ndonner l'intérêt de l'Église, Mont'Alto se hâta de
re que l'espérance où il était que son suffrage ne lui

serait pas inutile pouvait seul lui donner le courage d'all
affronter la mort dans le conclave. « Monseigneur, répliq
« Farnèse en se levant, je vous conseille de ne penser qu'
« vous, car si je ne me trompe, vous êtes aussi bien inten
« tionné qu'un autre pour le Pontificat. » Mont'Alto affecta
une grande surprise et se contenta de dire qu'il faudrait que
les cardinaux fussent privés de sens, s'ils préféraient à un
aussi grand personnage un sujet sans mérite, sans expé
rience des affaires, et qui n'avait rien de bon que l'envie
de rendre service à ses patrons et à ses amis.

« Averti par cet échec, et sentant combien il lui impor
tait de voiler ses prétentions, dès que les portes du conclave
se furent fermées sur lui, Mont'Alto fit le mort. Les qua
rante-deux cardinaux qui formaient ce conclave étaient
partagés en six factions. La première avait pour chef le
cardinal Farnèse, la seconde le cardinal d'Este, la troisième
le cardinal Alessandrino, la quatrième le cardinal de Mé
dicis : des deux dernières, l'une était conduite par le cardi
nal Altemps, l'autre par le cardinal de Saint-Sixte ; on
comptait quatorze candidats, parmi lesquels Mont'Alto
venait en septième ligne. Les premiers jours les factions
essayèrent leurs forces : cinq candidats furent mis en avant
et repoussés tour à tour. Comme il n'était pas d'usage de
reporter les voix sur un candidat exclu, c'est-à-dire rejeté
une première fois, les cardinaux Alessandrino, d'Este et de
Médicis, après s'être concertés secrètement, résolurent d'é
lire Mont'Alto. Celui-ci, oublié de tous et constamment ren
fermé dans sa cellule, était semblable au paralytique de
l'Évangile, qui n'avait personne pour le jeter dans la piscine
Une nuit, on frappe doucement à sa porte ; elle s'ouvre, et
son conclaviste, entrant à pas furtifs, et le doigt sur le

ures, introduit les trois chefs des factions coalisées. « Cou-
« rage ! Monseigneur, lui dit tout bas le cardinal Alessan-
« drino qui tremblait d'être entendu de Farnèse, dont la
« cellule n'était séparée de celle de Mont'Alto que par une
« légère cloison, courage ! nous sommes venus vous annon-
« cer une bonne nouvelle ; nous voulons vous faire Pape ! »

« A ces mots, le vieillard fut pris d'un accès de toux si prolongé, que les cardinaux craignirent un moment qu'il ne rendît l'âme. Recouvrant enfin la parole, il leur dit d'une voix mourante que son règne serait de peu de jours, et qu'outre la difficulté continuelle qu'il avait à respirer, il ne se sentait pas assez de force pour soutenir un si pesant fardeau ; que son peu d'expérience des grandes affaires et son incapacité absolue lui interdisaient de se charger du gouvernement de l'Église. Les cardinaux lui ayant répondu que Dieu lui donnerait les lumières et la force dont il avait besoin, il leur déclara qu'il n'accepterait jamais le pontificat, dont il était indigne, s'ils ne lui promettaient auparavant de ne point l'abandonner et de gouverner l'Église avec lui. « Eh bien ! dit alors le cardinal de Médicis,
« nous vous aiderons. — Si vous me faites Pape, répondit
« Mont'Alto, c'est vous seuls que vous placez sur le Saint-
« Siége. Je ne veux du Pontificat que l'honneur et la tiare.
« J'aurai le nom de Pape, mais vous en aurez le pouvoir. »

« Les cardinaux, qui ne demandaient pas mieux, sortirent ravis de cette abnégation. Croyant ne travailler que pour eux, ils redoublèrent d'ardeur et manœuvrèrent avec tant d'habileté et de zèle, que les chefs des deux autres factions, les cardinaux Altemps et de Saint-Sixte se rangèrent de leur côté. Dès lors ils se décidèrent à brusquer l'élection. Le mercredi 24 avril 1585, avant de passer au scrutin

dans la chapelle Pauline, d'Este fit un signe au cardi
Alessandrino qui était placé vis-à-vis de lui. Celui-ci, q
le comprit, se leva et se tint quelques minutes courbé s
sa table, comme s'il écrivait son suffrage ; mais ce n'éta
qu'une ruse pour donner le temps au cardinal de Sain
Sixte, qu'il avait fait avertir, d'aller l'attendre hors de la cha
pelle. Là, il lui dit nettement que l'heure du vote éta
venue, et que la majorité était résolue à élire sur-le-cham
Mont'Alto avec lui ou sans lui. Posée ainsi, la question fu
résolue dans l'esprit de l'ambitieux cardinal à l'instan
même. Ne voulant pas compromettre le prix de son con
cours, il se met à la tête de ses douze amis et rentre bru
quement dans la chapelle. Ce mouvement fit changer d
visage à plusieurs cardinaux. Sitôt que les absents eure
repris leurs place, on proposa d'ouvrir le scrutin, mais l
cardinal de Saint-Sixte, soit par impatience, soit par l'envi
d'avoir la plus grande part dans cette affaire, prit par l
main le cardinal Alessandrino et alla saluer avec lui et em
brasser Mont'Alto, en criant : *Un Pape! un Pape!*

« La grande majorité des cardinaux ayant suivi leu
exemple et s'étant rangée en répétant leur acclamation à
côté de Mont'Alto, le cardinal doyen procéda à l'opératio
du scrutin, qui donna le même résultat. Pendant tout
cette scène, l'homme qu'elle devait le plus émouvoir n'étai
pas sorti en apparence de son insensibilité. Immobile su
son siége et comme étranger à la vive agitation de se
collégues, il écoutait, la tête penchée sur sa poitrine et le
yeux fermés, la lecture des bulletins. Pendant le dépouille
ment et le recensement du vote, l'œil le plus exercé n'eû
pu surprendre un signe d'émotion sur son visage ; mai
lorsque, après avoir tiré le dernier suffrage du calice d'or

doyen déclara que l'élection était confirmée par le scru-
n, tous les cardinaux se crurent le jouet d'un songe en
yant la transformation subite du cardinal Mont'Alto. Le
illard débile s'était redressé, le moribond avait la vigueur
un jeune homme. Jetant au milieu de la salle le bâton sur
quel il s'était tenu courbé si longtemps, il quitta son
ge, marcha vers l'autel d'un pied ferme, et entonna le
Deum d'une voix si forte et si éclatante, que toute la
lte de la chapelle en retentit. »

Après le roman, il faut écouter l'histoire. Le lecteur sait
à comment il faut apprécier le récit qui précède, en ce
i concerne Grégoire XIII. Le premier inventeur du
nan est Grégorio Léti, né à Milan dans l'année 1630.
ti, après avoir dissipé son patrimoine en débauches, se
calviniste à Genève, et vécut du produit de ses écrits
iriques ou licencieux, qu'il appelait des *Histoires*. C'est
isi qu'il écrivit la *Vie de Sixte-Quint*. Il a dit lui-même
ns une de ses lettres, que la Dauphine de France lui ayant
mandé si tout ce qu'il avait écrit dans cette *Vie* était
i, il avait répondu : Qu'une chose bien imaginée fait
aucoup plus de plaisir que la vérité, quand elle n'est pas
se dans un beau jour. Telle est l'autorité sur laquelle
ppuient les écrivains ennemis des Papes, autorité si peu
gne d'estime, que les protestants sérieux la rejettent,
mme l'a fait Ranke lui-même. Voici maintenant l'his-
re des premières années et de l'élection de Sixte-Quint :

La famille Peretti avait été forcée de quitter la Dalmatie,
sque le sultan Amurat II envahit ce pays vers la fin du
inzième siècle ; elle vint s'établir au château de Montalte,
ns la Marche d'Ancône. Le chef de cette famille vit encore
s domaines ravagés, en 1518, pendant la guerre de

Léon X et du duc d'Urbin ; il se réfugia au village des Grottes, sur le bord de la mer ; ce fut là que naquit Félix Peretti, le 13 décembre 1521. Un oncle du jeune Félix, qui était Franciscain dans le couvent de Montalte, se chargea de son éducation et l'habitua de bonne heure à des mœurs sévères. Félix Peretti entra dans l'ordre de Saint-François en 1532, à l'âge de onze ans. Il fit d'excellentes études de philosophie et de théologie, et, en 1544, alors qu'il n'avait encore que vingt-huit ans, il fut nommé professeur de droit canon à Rimini ; deux ans après il se rendit à Sienne en la même qualité.

Le jeune professeur ne tarda pas à acquérir une grande réputation. Ordonné prêtre et reçu docteur en théologie, il passa dans plusieurs villes, soit comme professeur, soit comme prédicateur. Étant venu à Rome, quelques cardinaux le retinrent pendant un an pour qu'il expliquât publiquement l'épître de saint Paul aux Romains. Félix Peretti fonda dès cette époque la confrérie du Très-Saint-Sacrement et la *Maison Pie*, couvent de religieuses où vivaient les filles pauvres, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées ou qu'elles prissent le voile. Il commençait ainsi à prendre possession de cette Rome, à laquelle il devait plus tard donner un si grand éclat. En 1556, il vint à Venise comme directeur de l'école du couvent des Franciscains ; mais la sévérité qu'il montra à l'égard de quelques moines déréglés amena la formation d'un parti puissant contre lui, et il crut devoir s'éloigner de la ville. Comme quelques frères le raillaient de cette espèce de fuite, il répondit en plaisantant : « J'ai fait vœu d'être Pape à Rome ; je ne devais donc pas « me laisser pendre à Venise. » Il retourna cependant dans cette ville en 1559, en qualité d'inquisiteur général de toute

la Vénétie, mais il se retira encore une fois devant l'opposition qu'il rencontra pour réformer le couvent. Il reprit cette tentative de réforme l'année suivante, sans plus de succès. Pie IV, qui connaissait son mérite, le rappela à Rome, et le nomma professeur à la Sapience. Le cardinal Buoncompagni (Grégoire XIII) l'emmena quelque temps après avec lui en Espagne, où il plut beaucoup au roi Philippe II comme prédicateur. L'élévation de saint Pie V, qui était son disciple et son ami, le mit davantage encore en évidence. Pie V le fit élire général des Franciscains, le choisit pour son confesseur, lui donna l'évêché de Sainte-Agathe, puis l'archevêché de Fermo, le créa cardinal, et le nomma président des trois congrégations des évêques, du Concile et de l'Index.

Félix Peretti ne fut plus dès lors connu que sous le nom de cardinal de Montalte. Il était l'un des membres les plus justement considérés et les plus influents du Sacré-Collége. Dans cette situation, après tous les services qu'il avait déjà rendus à l'Église, après avoir joui de la confiance de saint Pie V, il n'était pas étonnant que l'on pensât à lui pour le pontificat suprême. Voici comment eut lieu l'élection, d'après le témoignage d'un contemporain, Antoine Cicarella, docteur en théologie à Foligno[1] :

« Il y avait au conclave quarante-deux cardinaux divisés en six classes, ayant pour chefs : la première, le cardinal Farnèse ; la seconde, le cardinal d'Este ; la troisième, le cardinal Alexandrin ; la quatrième, le cardinal de Médicis; la cinquième, le cardinal d'Altemps ; la sixième, qui était la plus nombreuse, le cardinal de Saint-Sixte, neveu de

[1] Cicarella, *de Vita Sixti V*, apud Platinam.

Grégoire XIII. Dans le nombre, il y en avait quatorze que l'on jugeait dignes du Pontificat; parmi eux le cardinal de Montalte. On mit d'abord en avant les cardinaux Albani, Sirlet, de la Torre, Castagni et Farnèse; mais il se rencontra plus ou moins de difficultés.

« Au contraire, les cardinaux Alexandrin, d'Este et de Médicis pensèrent que la cause de Montalte serait très-facile. C'était un homme docte, tranquille, agréable à tout le monde, ne dépendant de personne, ayant une parenté médiocre; car ses plus proches étaient deux enfants de sa sœur, trop jeunes encore pour être capables d'aucun office ou dignité. De plus, il aimait le culte divin, avait un zèle très-ardent pour la religion, était bienveillant et aimable de sa nature. Une chose encore facilitait l'affaire, c'est que toujours, avec une grande dextérité, Montalte s'était assuré la bienveillance de tous les cardinaux, les honorant, les louant, amplifiant leur autorité et leur souhaitant toute sorte de prospérités. Il avait mené une vie paisible, éloignée de tout le tumulte du monde, dans une vigne où il demeurait près de Sainte-Marie-Majeure, avec une extrême humilité et un train de maison très-modeste. S'il descendait quelquefois dans l'assemblée des autres cardinaux pour délibérer sur des questions difficiles, il n'était pas contentieux, et ne combattait guère pour faire prévaloir son avis; au contraire, quand la chose se présentait, il souffrait paisiblement d'être vaincu par d'autres. Il dissimulait volontiers et supportait sans amertume les injures et les outrages; tellement que lorsque parfois en consistoire des cardinaux l'appelaient l'âne de la Marche d'Ancône, il feignait de ne pas entendre, ou le prenait comme une amicale plaisanterie. Si quelquefois il était question des princes et de leurs affaires, toujours

il les défendait et les excusait, sauf cependant toujours la dignité du Saint-Siége et sa juridiction, dont il se professait le défenseur et le protecteur. Il savait user de politesse, non toutefois envers ceux de sa maison, mais envers les étrangers. Il avait coutume de dire fréquemment, et en public et en particulier, et cela de la manière la plus affectueuse, qu'il était infiniment obligé au cardinal Alexandrin, que quand il aurait mille mondes, il ne pourrait néammoins reconnaître la moindre partie de ce qu'il lui devait, à cause des honneurs et des bienfaits infinis qu'il avait reçus de Pie V par sa bienveillante intervention.

« Par ces vertus et d'autres qu'il avait, il n'était pas difficile de lui frayer la voie au Pontificat. Ce qui y contribuait encore, c'est qu'aucun des cardinaux n'ignorait que le roi d'Espagne l'estimait, l'aimait, comme un cardinal orné de grands talents et de beaucoup de vertus. Ce qui ne servait pas moins, c'est qu'il ne paraissait en lui aucun signe manifeste d'ambition. Une seule chose semblait pouvoir rendre l'affaire difficile : c'était que le cardinal de Saint-Sixte lui paraissait trop peu favorable pour consentir à son élection. Mais comme ce cardinal n'était pas obstiné dans ses idées, il fut facile aux cardinaux Alexandrin et Riario de le tourner en faveur de Montalte par de bonnes raisons. Les quatre chefs de cette élection, les cardinaux d'Este, de Médicis, de Saint-Sixte et le cardinal Alexandrin, ayant avec eux la majorité du Sacré-Collége, créèrent Montalte Pontife. L'élection eut lieu le mercredi 24 avril 1585. Montalte prit le nom de Sixte, tant pour faire plaisir au cardinal de Saint-Sixte, que pour renouveler la mémoire de Sixte IV, religieux du même ordre, il fut nommé le 1er mai. »

Tel est le récit d'un contemporain, qui mérite sans doute autant de foi qu'un pamphlétaire écrivant près d'un siècle plus tard à Genève, après avoir abandonné le catholicisme pour embrasser l'hérésie.

Aussitôt que Sixte-Quint se fut assis sur la chaire de Saint-Pierre, tout changea de face dans les États de l'Église.

Il fallait un caractère aussi ferme et aussi résolu que le sien ponr purger ces États des brigands qui les infestaient, pour rétablir les finances du Saint-Siége, agrandir et embellir Rome, qu'il dota d'aqueducs, et dont il vit la population s'élever jusqu'à cent mille âmes. La sécurité réparut partout, les pauvres furent soulagés, l'industrie prit un nouvel essor, la coupole de Saint-Pierre fut achevée, la croix surmonta l'obélisque de Caligula relevé, la bibliotèque Vaticane fut considérablement agrandie. En même temps Sixte-Quint portait des règlements pour empêcher le retour des abus du népotisme, il achevait la réorganisation décrétée par le concile de Trente, il faisait réimprimer les Pères. Enfin, montrant partout sa vigilance et sa fermeté, il déjouait la politique perfide des princes protestants de cette époque, et soutenait en France la Ligue catholique, tout en travaillant au retour de Henri IV et empêchant Philippe II de joindre à sa couronne celle du royaume de saint Louis. Un historien protestant[1] a fait de lui le plus bel éloge, en disant : « qu'il occupa une place glorieuse au milieu d'une série de Pontifes également célèbres pour la décence de leurs mœurs, la sincérité de leur zèle religieux et l'oubli de leurs intérêts personnels. »

[1] Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*.

LES PAPES

ET

LE JANSÉNISME.

Les Papes qui ont suivi le concile de Trente ont montré tant de vertus et un tel zèle pour la réforme des véritables abus, que les écrivains même les plus hostiles à l'Église se sont vus obligés de respecter leur caractère privé et de louer leur conduite. A l'exception de quelques traits lancés encore contre eux, les historiens sérieux n'ont plus que des éloges à leur adresser, même quand ils sont prévenus contre l'institution de la Papauté. Mais, de nos jours, tout en respectant les Papes comme particuliers et comme prêtres, on les attaque avec un acharnement inouï comme rois et comme chefs de l'Église : les uns ne voient que des défauts et des abus dans l'administration temporelle de leurs États; les autres prétendent que l'autorité qu'ils exercent sur toute l'Église est une autorité usurpée, inconnue dans les premiers siècles, et qu'il importe d'affaiblir ; enfin, dans les rapports de la Papauté avec les gouvernements temporels,

dans les querelles des Papes avec les rois, au dix-septième siècle et au dix-huitième, on se plaît à donner tous les torts aux pontifes, coupables, aux yeux d'historiens irréfléchis, de vouloir se placer au-dessus des rois et de revendiquer une autorité supérieure qui menace l'indépendance de la société civile.

Au moment où nous touchons à la fin d'une œuvre entreprise pour repousser les calomnies lancées contre la Papauté et pour venger la mémoire de tant de pontifes qu'il suffit de mieux connaître pour les admirer, nous croyons pouvoir dire que nous avons réfuté d'avance les attaques contemporaines. L'histoire des Papes des premiers siècles a montré que toujours les successeurs de saint Pierre ont eu dans l'Église, non-seulement la primauté d'honneur, mais la primauté de juridiction ; l'histoire des Papes des siècles suivants a montré combien légitimement, combien naturellement s'est formée la souveraineté pontificale, qui est devenue la sauvegarde la plus puissante de l'indépendance spirituelle, dont les ennemis de l'Église prétendent encore qu'ils ne veulent pas dépouiller le Souverain-Pontife. Nos lecteurs savent maintenant à quoi attribuer et les malheurs des Papes et les troubles de leurs États pendant les longs siècles du moyen âge ; ils savent à quel petit nombre se réduisent les Pontifes qui n'ont pas montré les vertus dont la tiare doit toujours être embellie ; ils savent que c'est précisément au manque d'indépendance de la papauté qu'il faut attribuer le mal, tandis qu'on n'a cessé de voir cette divine institution ornée des plus brillantes vertus et marchant à la tête des sociétés, chaque fois que le bon esprit des princes et l'énergie des pontifes ont renversé les obstacles ; ils savent que penser des Papes les plus odieusement calomniés, et ils

u avec qu'elle persévérance, avec quelle obstination, s-nous dire, les Papes de tous les siècles, malgré les iltés de tous genres, malgré les persécutions, malgré ierres, malgré leur impuissance temporelle, ont tra- à la réforme des abus, à la propagation de l'Évangile, iélioration des mœurs, à la défense de la société chré- ;, à la pureté de la doctrine, au triomphe de la

re tâche est désormais facile. Ce qui nous reste à ter prouvera que la Papauté n'a pas cessé de mériter is respects et toute la reconnaissance des peuples. Si accoutume trop à ne plus écouter sa voix, cette voix ist pas pour cela moins digne d'être entendue ; c'est irs du Saint-Siége que viennent les paroles qui éclai- is intelligences et les consciences ; la voix qui parle au in ne manque pas à sa mission de proclamer la vérité, rifier la vertu, de condamner le vice, d'indiquer aux s le vrai chemin du bonheur même terrestre, et sur- e proclamer hautement les droits de Dieu et les de- les hommes. Au dix-septième siècle, les Papes ont ontre les exigences despotiques des rois et contre la politique dans laquelle les princes s'engageaient ; au itième, ils ont lutté avec non moins de courage contre imes exigences, devenues plus impérieuses encore, jue l'opinion publique était entièrement pervertie par mée d'écrivains incrédules et impies, qui n'ont trouvé op de successeurs de nos jours. A partir du moment lata la révolution, l'existence des Papes n'est plus e longue passion ; mais ces épreuves mêmes font bril- Papauté d'un nouvel éclat qui frappe d'étonnement ommes les plus étrangers aux idées religieuses, qui raf-

fermit la foi des faibles et qui excite le courage des chrétiens fidèles : Pie VI, Pie VII, Pie IX, noms immortels qui représentent les phases de ce martyre bientôt séculaire, et qui démontrent de quelle vitalité divine la Papauté a été douée par le fondateur de l'Église.

Dans ce volume, nous passerons rapidement en revue les Papes du dix-septième siècle, après avoir complété l'histoire de Sixte-Quint et de ses premiers successeurs. Ainsi le protestantisme, le jansénisme et le gallicanisme viendront, chacun à leur tour, se heurter contre le roc sur lequel l'Église est assise. Le protestantisme sera vaincu comme doctrine, mais il acquerra de grands avantages politiques qui ne tarderont pas à provoquer de grands malheurs; le jansénisme sera aussi vaincu comme doctrine, mais il laissera un déplorable esprit qui amènera les plus funestes catastrophes; le gallicanisme, vainqueur d'abord, périra, on peut le dire, dans son triomphe, lorsque les chrétiens qui se seront laissés prendre à ses inoffensives apparences, reconnaîtront que les ennemis de l'Église s'en servent toujours contre l'Église, et qu'on n'en ressuscite les maximes que pour affaiblir l'autorité légitime du Saint-Siége et des premiers pasteurs.

Trois rois de France se sont succédé pendant le dix-septième siècle : Henri IV, qui forme la transition avec le seizième ; Louis XIII et Louis XIV ; ces trois rois, soit par eux-mêmes, soit par les événements suscités de leur temps, représentent assez bien les diverses phases de triomphes ou de luttes que la Papauté a dû traverser dans ce siècle ; leurs noms nous serviront à établir les principales divisions de cette étude.

I

LES PAPES ET HENRI IV.

SIXTE-QUINT.

Pendant que les Papes accomplissaient la vraie réforme, les successeurs de Luther et de Calvin continuaient de troubler l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre et l'Écosse. Dans ces deux derniers pays, deux femmes, Élisabeth et Marie Stuart, personnifièrent la lutte du protestantisme et du catholicisme. La mort de Marie la Catholique, fille légitime de Henri VIII, les mit en présence. Marie Stuart, reine d'Écosse et femme du dauphin de France, qui devait être François II, descendait de Henri VII Tudor, père de Henri VIII, par son aïeul maternel, et elle était l'héritière légitime du trône d'Angleterre aux yeux de ceux qui regardaient le divorce de Henri VIII comme nul, et par conséquent Élisabeth comme illégitime, ainsi que Henri VIII lui-même l'avait fait déclarer par son parlement, lorsqu'il fit monter Anne de Boleyn sur l'échafaud. Marie Stuart était très-attachée à la foi catholique; Élisabeth, qui faisait profession de la même foi, était protestante au fond du cœur; elle sentait bien que les catholiques ne

pouvaient la regarder que comme fille illégitime de Henri VIII, et elle ne songeait qu'à reprendre l'œuvre de son père, interrompue par le règne de Marie la Catholique.

Les évêques catholiques d'Angleterre hésitèrent en effet à couronner Élisabeth comme reine; le pape Paul IV déclara qu'il se réservait de décider entre les deux princesses ; il résulta de ces hésitations qu'Élisabeth parut aux Anglais représenter l'indépendance nationale vis-à-vis de la France, dont Marie Stuart allait être reine, et ce fut une des causes de la popularité de la fille de Henri VIII. Celle-ci profita habilement de ces dispositions. Pour ne pas froisser les sentiments catholiques, encore dominants en Angleterre, elle se fit d'abord couronner selon le rit romain et promit de défendre la foi catholique dans ses États; puis elle jeta le masque, se déclara indépendante du Saint-Siége, s'attribua la suprématie spirituelle comme son père, et organisa cette *Église anglicane* ou *haute Église,* dont on a dit justement que c'est un monstrueux assemblage de la hiérarchie épiscopale, des erreurs du calvinisme et de traditions catholiques.

Élisabeth fit rédiger pour cela trente-neuf articles qui furent déclarés par le parlement le symbole de l'Église anglicane (1571). Elle institua une commission spéciale chargée de veiller au maintien de la foi, et qui se montra bien plus rigoureuse que l'inquisition espagnole, contre laquelle les protestants se sont tant élevés. Un acte d'uniformité fut promulgué contre tous ceux qui ne reconnaissaient pas les trente-neuf articles comme règle de foi, et cet acte atteignait aussi bien les *dissenters* (dissidents) protestants que les catholiques. Quiconque n'admettait pas

la nouvelle Église n'était plus sûr de sa liberté, de ses biens, de sa vie. Un terrible système de persécution fut organisé. On pouvait considérer comme une règle certaine que quiconque était emprisonné mourait sur l'échafaud. Tous les prêtres furent, par acte du parlement, déclarés coupables de haute trahison, les évêques furent emprisonnés. Il était défendu, sous les peines les plus sévères, de dire ou d'entendre la messe; on était condamné à une amende de vingt livres sterling[1] par mois si l'on ne fréquentait pas les offices de l'établissement anglican; quiconque négligeait de s'y rendre pendant un an était tenu de donner une caution de 200 livres pour sa bonne conduite. Le catholicisme eut alors de nombreux martyrs. On en comptait déjà plus de douze cents avant 1588, époque où la persécution redoubla à cause de l'expédition de Philippe II contre l'Angleterre. Dans les vingt dernières années du règne d'Élisabeth, cent quarante-deux prêtres perdirent la vie pour la foi, les uns décapités, les autres écartelés ou éventrés; quatre-vingt-dix prêtres et laïques moururent en prison; cent cinq furent bannis à perpétuité; soixante-deux laïques de distinction moururent martyrs. Et il ne s'agit ici que des catholiques de l'Angleterre proprement dite. En Irlande, les rigueurs allaient jusqu'à la férocité la plus incroyable : on enfonçait le crâne de ceux qui portaient la tonsure, on réduisait les malheureux paysans à la plus extrême misère, et l'on donnait à des Anglais protestants le bien des nobles catholiques. Ces faits devraient diminuer sans aucun doute la gloire de la grande Élisabeth, et faire rougir ceux qui n'ont

[1] La livre sterling vaut actuellement environ 25 francs de notre monnaie.

pour elle que des éloges, tandis qu'il ne manquent d'accoler l'épithète de sanguinaire au nom de Mar Catholique ; mais depuis trois siècles il est rare de ren trer un historien qui ne soit pas d'une révoltante parti pour les protestants contre les catholiques.

Les dissidents protestants n'étaient guère mieux tr par Élisabeth. Quiconque ne reconnaissait pas sa su matie spirituelle était un ennemi. Les protestants suis néerlandais et allemands qui avaient abandonné leur p pour vivre conformément à leur foi religieuse, se vi exposés en Angleterre à de nouvelles persécutions pa défenseurs du protestantisme. Censures, amendes, em sonnement, destitutions, toutes les rigueurs furent dé tées par les anglicans contre les puritains ; les anabapt furent brûlés. « C'est ainsi, dit un historien, que fut co tuée l'Église anglicane, œuvre propre d'Élisabeth, c créée par la violence, maintenue par la force, fauss dedans, brillante au dehors, tenant à la foi du prote tisme par les principes, du catholicisme par la forme, v ble Église d'État, dont Élisabeth fut le chef jaloux, l'ar suprême, le pontife absolu [1]. »

La mort de Marie Stuart sera une honte éternelle la mémoire d'Élisabeth. Veuve à l'âge de dix-sept Marie, qui avait été à peine quelques mois reine de Fr quitta la brillante cour des Valois pour régner sur l'Éc alors fanatisée par les ardentes prédications du calvi Jean Knox. La beauté de la jeune reine, ses malheurs douceur lui gagnèrent d'abord les esprits, et elle fut i dans sa capitale par des acclamations populaires (1

[1] Hœfler, *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catho* art. ÉLISABETH.

Mais Élisabeth, jalouse de sa beauté et de sa popularité, et craignant toujours de lui voir revendiquer ses droits, lui suscita secrètement mille embarras, et fit tous ses efforts pour soulever les puritains contre leur reine catholique. Marie, qui avait besoin d'un protecteur, se laissa séduire par les manières de Henri Darnley, qui était Stuart et catholique, mais qui était aussi débauché, ivrogne, entêté, passionné et implacable, et qui froissait à chaque instant la délicatesse des sentiments de la reine. Les intrigues du comte Murray parvinrent à séparer Marie de son époux, qu'elle avait pris en dégoût ; Darnley, furieux, fit retomber sa vengeance sur un vieillard qui possédait et qui méritait la confiance de Marie, l'Italien Rizzio, qui fut égorgé dans l'appartement même de l'infortunée reine, à qui l'on voulut enlever toute autorité. Marie se défendit les armes à la main ; la naissance d'un fils, qui fut Jacques VI d'Écosse et Jacques Ier d'Angleterre, la rapprocha de Darnley, mais augmenta la jalousie d'Élisabeth. Marie, privée de tout conseiller en qui elle pût avoir confiance, eut le tort de se laisser dominer par le comte de Bothwell, qui aspirait à sa main, et qui, pour parvenir à ce but, fit sauter la maison où Darnley était endormi. Marie était innocente du crime ; mais elle avait autorisé des espérances, et elle commit la faute d'épouser Bothwel quelques mois après. Il faut dire, pour atténuer cette faute, qu'elle y fut contrainte par une espèce de violence, qu'elle ne trouvait plus d'appui nulle part, et que Bothwel montra bien, par la dureté dont il usa à son égard, qu'elle n'était pas complice de ses crimes. Cependant les lords protestants d'Écosse, encouragés sous main par Élisabeth, profitèrent de ces circonstances pour se révolter contre leur reine catholique, qu'ils accusèrent du meurtre

pour elle que des éloges, tandis qu'il
d'accoler l'épithète de sanguinaire a
Catholique ; mais depuis trois siècle
trer un historien qui ne soit pas d
pour les protestants contre les c

Les dissidents protestants
par Élisabeth. Quiconque
matie spirituelle était un
néerlandais et alleman
pour vivre conform
exposés en Anglet
défenseurs du pr
sonnement, de
tées par les e
furent brûl ... son
tuée l'Ég ... sut pas
créée ... de Marie provoq
decla ... de délivrance : le duc
tiar ... umberland et de Westmo
b ... faveur de la reine d'Écosse ; ma
... Enfin Élisabeth trouva l'occasion
...ait depuis longtemps. Une conspiration
contre elle par Babington, Marie Stuar
avoir pris part et d'avoir tramé la mort d'
le scellé sur ses papiers et l'ordre fut don
son procès. « Quarante-deux membres d
Voltaire, et cinq juges du royaume, all
dans sa prison à Fotheringay. Elle prot
pondit. Jamais jugement ne fut plus
jamais procédure ne fut plus irrégulière.
de simples copies de ses lettres et jamais

ignage de ses secrétaires et on
prétendit la convaincre sur
urés qu'on avait fait mourir,
ort pour les examiner avec
dé avec les formalités que
mmes, quand on au-
des secours et des
inelle. Élisabeth
u puissant sur

ndait le sacri-
e, depuis quelque
position. Quelques jours
être catholique ayant été pendu
e comprit le sort qui l'attendait, et écri-
eth la lettre suivante : « Je vous supplie,
« Madame, les mains jointes, de me délivrer de cette
« longue et misérable captivité. Vous avez dit à mon secré-
« taire que vous ne vouliez persécuter personne à cause de
« sa religion seulement. Pour l'amour de Dieu, Madame,
« persistez dans cette sainte résolution digne de vous,
« digne de votre sang. En ce qui me concerne, si ma reli-
« gion est le but où visent mes ennemis, je suis prête,
« grâce à Dieu, à courber mon cou sous la hache et à verser
« mon sang à la face des nations chrétiennes. Je regarderais
« comme un bonheur d'être la première victime. Ce n'est
« pas une vaine ostentation, vous savez quels dangers je
« cours. » Élisabeth fut impitoyable ; la sentence de mort
fut prononcée ; elle fut signifiée à Marie le 22 no-
vembre 1586. Élisabeth, indécise, cherchant à échapper
une responsabilité qui l'effrayait, et sollicitée par les am-

de Darnley. Marie, faite prisonnière, fut enfermée au château de Lochleven, et forcée d'abdiquer en faveur de son fils Jacques VI, sous la régence de Murray son frère naturel. Elle s'échappa, rétracta son abdication, et réunit une armée, mais fut vaincue à Langside, et se réfugia en Angleterre, auprès d'Élisabeth, avec qui elle entretenait depuis plusieurs années une correspondance amicale (1568).

Élisabeth était incapable de se montrer généreuse à l'égard d'une rivale qui lui témoignait tant de confiance. Sous prétexte de juger le meurtre de Darnley en sa qualité de suzeraine du royaume d'Écosse, elle fit emprisonner Marie Stuart, qui réclama en vain le droit de retourner en Écosse ou la faculté de chercher un refuge en France. Marie prouva son innocence, et ne fut pas remise en liberté. Pendant vingt ans on la promena de prison en prison; Jacques VI, arrivé à sa majorité, ne sut pas défendre sa mère. La beauté et les malheurs de Marie provoquèrent cependant plus d'une tentative de délivrance : le duc de Norfolk et les ducs de Northumberland et de Westmoreland prirent les armes en faveur de la reine d'Écosse; mais Norfolk fut décapité. Enfin Élisabeth trouva l'occasion que sa haine cherchait depuis longtemps. Une conspiration ayant été formée contre elle par Babington, Marie Stuart fut accusée d'y avoir pris part et d'avoir tramé la mort d'Élisabeth. On mit le scellé sur ses papiers et l'ordre fut donné de commencer son procès. « Quarante-deux membres du parlement, dit Voltaire, et cinq juges du royaume, allèrent l'interroger dans sa prison à Fotheringay. Elle protesta, mais elle répondit. Jamais jugement ne fut plus incompétent, et jamais procédure ne fut plus irrégulière. On lui représenta de simples copies de ses lettres et jamais les originaux; on

fit valoir contre elle le témoignage de ses secrétaires et on ne les lui confronta point; on prétendit la convaincre sur la déposition de trois conjurés qu'on avait fait mourir, dont on aurait pu différer la mort pour les examiner avec elle. Enfin, quand on aurait procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on aurait prouvé que Marie cherchait partout des secours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle. Élisabeth n'avait d'autre juridiction sur elle que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux. »

Mais la cruelle politique d'Élisabeth demandait le sacrifice de cette illustre victime, et Marie, depuis quelque temps, ne s'abusait plus sur sa position. Quelques jours avant l'arrêt fatal, un prêtre catholique ayant été pendu sous ses fenêtres, elle comprit le sort qui l'attendait, et écrivit à Élisabeth la lettre suivante: « Je vous supplie, « Madame, les mains jointes, de me délivrer de cette « longue et misérable captivité. Vous avez dit à mon secré- « taire que vous ne vouliez persécuter personne à cause de « sa religion seulement. Pour l'amour de Dieu, Madame, « persistez dans cette sainte résolution digne de vous, « digne de votre sang. En ce qui me concerne, si ma reli- « gion est le but où visent mes ennemis, je suis prête, « grâce à Dieu, à courber mon cou sous la hache et à verser « mon sang à la face des nations chrétiennes. Je regarderais « comme un bonheur d'être la première victime. Ce n'est « pas une vaine ostentation, vous savez quels dangers je « cours. » Élisabeth fut impitoyable; la sentence de mort fut prononcée; elle fut signifiée à Marie le 22 novembre 1586. Élisabeth, indécise, cherchant à échapper à une responsabilité qui l'effrayait, et sollicitée par les am-

bassadeurs espagnols, français et écossais, en différa l'exécution jusqu'au 8 février de l'année suivante. Le 7 février, on vint lire l'ordre d'exécution à Marie Stuart. La reine écouta sans faire paraître la moindre émotion, et se contenta de protester qu'elle n'avait jamais désiré ni demandé la mort d'Élisabeth. Le comte de Kent, préposé à l'exécution, l'exhorta à renoncer à ce qu'il appelait la superstition papiste. Pour toute réponse, elle demanda son aumônier; cette grâce lui fut durement refusée.

Quand ceux qui avaient signifié l'arrêt se retirèrent, les gens de sa maison éclatèrent en sanglots. « Ce n'est pas le « moment de pleurer, leur dit-elle, mais de se réjouir; « dans peu d'heures vous verrez la fin de mes infortunes. « Mes ennemis peuvent maintenant dire ce qu'il leur plaît; « mais le comte de Kent a trahi le secret : c'est ma religion « qui est cause de ma mort. » Elle pria, se mit à table et congédia ses serviteurs après leur avoir demandé pardon de tout ce qu'elle aurait pu faire ou dire de désobligeant pour eux. Le lendemain matin, à huit heures, l'officier de justice vint dire que l'heure était arrivée. Elle prit son crucifix et son livre d'heures, donna sa bénédiction à ses serviteurs à genoux et leur fit ses adieux ; puis elle se rendit au lieu du supplice, refusant jusqu'à la fin d'écouter les exhortations d'un prédicant d'Élisabeth, qui voulait l'entraîner dans le protestantisme ; elle avait purifié son âme en communiant avec une hostie consacrée par le Pape. Elle soutint sans faiblesse les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et de l'exécuteur. Elle protesta publiquement de son innocence et ajouta : « Je meurs dans « la foi de mes pères.» Puis elle pria en anglais pour l'Église, pour son fils Jacques et pour la reine Élisabeth, et protesta

encore une fois de son innocence, renonçant, en présence de Dieu, à toute espérance de salut, si jamais elle avait conspiré la mort de la reine ou donné consentement, conseil ou secours à aucun conspirateur. En terminant, elle éleva le crucifix et s'écria : « Ainsi que tes bras, ô mon « Dieu, furent étendus sur la croix, reçois-moi dans ceux « de ta miséricorde, et pardonne-moi mes péchés ! »

Le bourreau se présenta pour lui ôter ses vêtements : « Je n'ai point l'habitude, dit-elle en souriant, de me servir « de tels valets de chambre. » Une de ses femmes lui banda les yeux avec un mouchoir qu'elle avait réservé pour cet usage. Elle se mit à genoux et inclina sa tête sur le billot en répétant d'une voix ferme : « Seigneur, je remets mon « âme entre vos mains. » Le bourreau frappa de sa hache, mais si maladroitement, que la tête ne tomba qu'au troisième coup. Le prédicant de l'anglicanisme s'écria : « Ainsi « périssent tous les ennemis de l'Évangile ! » Un seul homme répondit : *Amen !* C'était le fanatique comte de Kent. Les autres commissaires et tous les spectateurs, quoique Anglais et protestants, fondaient en larmes. Ainsi périt Marie Stuart, martyre de sa foi, victime de la perfidie protestante, qui commit un premier régicide, que tant d'autres devaient suivre.

L'indignation des catholiques fut générale. Le pape Sixte-Quint excommunia solennellement Élisabeth, et Philippe II, roi d'Espagne, pour venger la reine martyre, fit sortir de l'embouchure du Tage son invincible Armada (flotte), qui comptait cent trente-cinq grands vaisseaux et qui devait débarquer en Angleterre une armée de cinquante mille hommes (1598). Dans cette circonstance critique, les catholiques d'Angleterre se distinguèrent par leur fidélité ;

ils se montrèrent aussi prêts à défendre Élisabeth
protestants eux-mêmes, ce qui n'arrêta pas pour
persécution. Les vents et les tempêtes protégèrent l'
terre : la magnifique flotte de Philippe II fut dispe
en grande partie détruite, et les flottes anglaises
impunément pénétrer dans le Tage et saccager
Élisabeth triomphait ainsi en dehors. Partout elle fa
les efforts des protestants, en France, dans les Pa
en Allemagne, et l'influence qu'elle acquérait de l
éblouissait les Anglais, qui ne songeaient pas
crimes.

Les triomphes d'Élisabeth au dehors, ses terribl
cutions au dedans, les brillantes fêtes de sa cour, les
tions de ses courtisans, ne la rendirent pas heureus
vit périr de la main de sa femme, qu'il voulait empois
le comte de Leicester, le plus aimé de ses favoris
même fit exécuter un autre de ses favoris, le comte d
qui, après avoir dévasté l'Irlande pour la soumettr
soupçonné d'aspirer à la couronne royale. Élisabeth
comme elle avait vécu ; couchée sur des coussins mo
couverte de pierres précieuses et entourée d'un a
royal, elle attendit pompeusement la mort comme u
gédienne qui achève son rôle. Cependant la natur
conscience, si longtemps opprimées, réclamèrent
droits. D'horribles fantômes troublèrent son imagin
la veille de sa mort, elle tomba dans un état d'insen
complète, et expira le lendemain, à trois heures du
(24 mars 1603). Trop digne fille de Henri VIII, do
eut les grandes qualités et les vices odieux, cette re
rétablit l'ancienne influence de l'Angleterre que p
faire tourner au profit du protestantisme ; elle n'a qu

mérité d'être placée parmi les fondateurs de cette religion de négation qui a couvert l'Europe de ruines[1].

Sixte-Quint avait tout fait pour prévenir la funeste exécution de Marie Stuart; il fit de grands efforts pour amener la punition de la royale meurtrière, mais, comme on vient de le voir, Philippe II comprit seul à quel point il importait de ne pas laisser impuni un crime qui menaçait tous les trônes. La partie protestante de l'Europe ne pouvait voir qu'avec indifférence, sinon avec joie, une exécution qui était une victoire pour le protestantisme; la France catholique aurait dû songer à venger la mort d'une femme qui avait été reine de France, mais elle était alors déchirée par les guerres civiles et gouvernée par un roi indigne, dont toute l'énergie se consumait à la recherche des plus infâmes plaisirs.

Les affaires de France occupèrent Sixte-Quint pendant tout son Pontificat. La Saint-Barthélemy, suivie de près de la mort du roi Charles IX, n'avait pas amélioré la position du catholicisme. Le règne de Henri III (1574-1589) ne fit qu'empirer encore cette situation. Ce prince était doué de belles qualités, et il avait montré du courage; mais, une fois sur le trône, il s'abandonna aux vices les plus honteux, négligea les affaires, se laissa captiver par d'indignes favoris, qu'il appelait ses *Mignons*, et sa triste indolence plongea la France dans un abîme de maux. Lorsqu'il s'assit sur le trône, les *politiques*, ayant à leur tête le duc d'Alençon, son frère, s'étaient unis aux protestants, et une nouvelle guerre civile avait commencé. Le duc de Guise battit les rebelles à Château-Thierry, et la paix fut conclue dans

[1] Voir notre *Cours d'histoire universelle.*

l'abbaye de Beaujeu, près de Loches. Les calvinistes obtinrent les plus grands avantages : le prince de Condé, qui était protestant, eut le gouvernement de la Picardie ; le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, eut celui du Berry, de la Touraine et de l'Anjou ; le roi de Navarre, qui avait rétracté son abjuration, faite au moment de la Saint-Barthélemy, dominait dans le Midi, et le libre exercice de la religion réformée était étendu à tout le royaume.

Tant d'avantages accordés aux huguenots, nom qu'on donnait en France aux calvinistes, firent sentir aux catholiques qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes. Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, réunit contre le prince de Condé plus de cinq cents gentilshommes, et les forma en association pour la défense de la foi. Ce fut là l'origine de la *Sainte-Ligue*, qui eut pour objet de soustraire la direction des intérêts catholiques à la politique incertaine et équivoque du gouvernement. Les progrès en furent rapides ; elle s'étendit bientôt dans tout le royaume ; Henri de Guise en devint le chef réel, quoique le roi, obligé de se déclarer pour elle, en fût le chef reconnu, mais impuissant ; le roi d'Espagne, Philippe II, la protégea de tout son pouvoir. Le but de la Ligue était légitime et glorieux, puisqu'il s'agissait de sauver la foi. La plupart de ses membres ne poursuivirent jamais d'autre but ; mais les Guises, qui la dirigeaient, y mêlèrent sans doute quelques vues ambitieuses, parce que l'hérésie du roi de Navarre leur ouvrait l'accès au trône ; Philippe II essaya aussi d'en profiter pour augmenter la puissance de l'Espagne au détriment de la France ; enfin, quelques esprits exaltés allèrent au delà du but proposé. Malgré ces défauts et cette intervention des passions humaines dans la défense d'une cause

sacrée, la Ligue atteignit son but : Henri IV ne put monter sur le trône qu'en abjurant l'hérésie, et le protestantisme ne put devenir la religion de la France.

C'est principalement à Sixte-Quint que la France doit de n'avoir pas été à cette époque absorbée par l'Espagne. Ce grand Pape comprenait tout ce qu'il y avait de noble et de légitime daas la Ligue, mais il en voyait aussi les dangers possibles et les excès. Par une conduite d'une merveilleuse sagesse, il la soutint assez pour empêcher un prince hérétique de monter sur le trône de saint Louis, tout en faisant obstacle aux projets de Philippe II, dont l'influence prépondérante aurait pour longtemps annulé l'action de la France. Beaucoup d'historiens français n'ont blamé Sixte-Quint que parce qu'ils n'ont pas compris sa profonde et chrétienne politique. Lorsque le Pape excommunia Henri de Navarre et prononça sa déchéance, il ne faisait qu'appliquer le droit public européen et que de défendre en particulier la constitution française, qui interdisait le trône à un prince hérétique ; il soutenait donc les droits de la nation, mais, en même temps, il laissait au prince une voie pour revenir sur ses pas, et il sauvegardait du même coup le principe de l'hérédité monarchique, principe éminemment conservateur et utile, quoique subordonné à cet autre principe qui défendait d'imposer aux catholiques un maître infidèle. Quand on considère quelle était la situation des catholiques à cette époque sous le gouvernement des rois protestants, on ne saurait contester que c'était là aussi le seul moyen d'assurer aux fidèles enfants de l'Église la liberté de leur conscience et de leur culte.

Telles sont les considérations qui dirigèrent la conduite de Sixte-Quint. Pendant que Henri III laissait faire, le

prince de Condé et le roi de Navarre protégeaient hau
ment le protestantisme. La mort du duc d'Alençon,
faisait du dernier l'héritier présomptif de la couron
rendait le danger plus pressant. La Ligue, inspirée par
duc Henri de Guise, força Henri III de déclarer la guer
au roi de Navarre. Ce fut la guerre des *Trois-Henri*, da
laquelle Sixte-Quint intervint par la bulle *Ab immensa*, q
maintenait les droits de la nation française et appliquait l
droit chrétien dans toute sa rigueur salutaire. Le Pap
commençait ainsi : « L'autorité accordée au bienheureu
« Pierre et à ses successeurs par l'immense puissance d
« Roi éternel, surpasse tous les pouvoirs des rois et de
« princes de la terre. Appuyée sur la pierre immobile, n
« s'écartant jamais de ce qui est droit, ni dans l'adversité
« ni dans la prospérité, elle étend sur tous ses jugement
« inébranlables. Elle veille avec un soin particulier à ce qu
« les lois divines ne soient pas violées, et, si elle rencon
« tre des hommes qui résistent à l'ordre de Dieu, el
« déploie sur eux une vindicte sévère ; si puissants qu'il
« soient, elle les jette à bas du trône, comme des mini
« tres de l'orgueilleux Lucifer, et les renverse dans l
« poussière. »

Le Pape rappelait ensuite la conduite de Henri de Bour
bon, prince de Condé, et de Henri de Bourbon, roi d
Navarre, qui avaient tous deux abjuré les erreurs de Calvi
et qui étaient retombés dans l'hérésie ; il les montra
levant l'étendard de la révolte contre le roi légitim
Henri III, appelant en France des armées d'hérétiqu
étrangers, prenant d'assaut les villes et les places forte
renversant les temples, profanant les choses sacrées, et
ajoutait :

« Comme tous ces faits sont évidents, publics et notoires, nous, forcé par le devoir de notre charge de déployer contre eux (le prince de Condé et le roi de Navarre) le glaive de la vengeance, nous déplorons vivement d'être obligé, pour tant de crimes, de le tourner contre les descendants détestables et dégénérés de l'illustre famille des Bourbons, dans laquelle brilla de tout temps l'éclat de la piété et de la vertu, et la vénération pour le Siége apostolique. C'est pourquoi, placé sur ce trône sublime, et dans la plénitude du pouvoir que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs nous a lui-même accordé, malgré notre indignité, par la puissance du Dieu très-haut, des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, et par notre propre autorité et d'après le conseil de nos vénérables cardinaux de la sainte Église romaine, nous prononçons et déclarons que les susdits Henri, autrefois roi, et Henri de Condé, ont été et sont hérétiques, relaps et impénitents, chefs, fauteurs et défenseurs manifestes, publics et notoires des hérétiques : qu'ainsi ils sont coupables de lèse-majesté divine et ennemis de l'orthodoxie chrétienne, de telle sorte qu'ils ne peuvent se défendre par nulle tergiversation ou excuse ; que pour ces raisons ils ont damnablement encouru les sentences, censures et peines contenues dans les sacrés canons, les constitutions apostoliques, les lois générales et particulières, et dues aux hérétiques, relaps et impénitents ; et spécialement que ces mêmes princes ont été et sont privés, par ce même fait, Henri, autrefois roi, de son prétendu royaume de Navarre et de la partie qu'il a possédée jusqu'à ce jour et du Béarn ; l'autre Henri, de la principauté de Condé, et l'un et l'autre, ainsi que leurs descendants, de toute principauté, duché, domaine, cité, lieu, fief et bien, en-

fin de toute succession, et en même temps des dignités, honneurs, charges même royales, juridictions et droits qu'ils retiennent de fait, et sur lesquels ils ont eu ou prétendu droit ou autorité de quelque manière que ce soit; qu'ils s'en sont rendus indignes ; qu'ils ont été et sont inhabiles et incapables de les retenir et d'en posséder d'autres semblables à l'avenir... Nous déclarons affranchis à jamais de tout serment et de tout devoir de sujétion, de fidélité et d'obéissance, les grands, les feudataires, les vassaux, les sujets et les peuples des royaumes, des duchés, des principautés et des autres domaines susdits, même ceux qui ne reconnaissent pas un autre supérieur, enfin tous ceux qui leur étaient soumis d'une manière quelconque. »

On comprend, devant cette application rigoureuse du droit chrétien, que les princes s'en soient trouvés gênés; on ne comprend pas que les peuples s'en soient plaints, puisque ce droit sauvegardait leur religion et leur liberté et mettait un frein à l'oppression.

La bulle *Ab immensa* se terminait ainsi : « Nous exhor-« tons , par les entrailles de la miséricorde de Jésus-« Christ, nous prions et nous avertissons notre très-cher « fils en Notre-Seigneur, Henri, roi des Français, de se « souvenir de la foi éminente et de la religion des rois ses « ancêtres, laquelle il a reçue d'eux comme un héritage « bien préférable à la royauté même; de se souvenir aussi « du serment qu'il a solennellement fait à son couronne-« ment d'exterminer l'hérésie, et, dans cette pensée, d'em-« ployer son autorité, son pouvoir, sa vertu et sa grandeur « d'âme vraiment royale à faire exécuter notre juste sen-« tence, afin de se rendre par là agréable à Dieu tout-« puissant et d'obéir à l'Église sa mère. »

La sentence de Sixte-Quint, comme le fait remarquer un historien[1], découlait de tout le corps canonique et politique. Si le Saint-Père s'était tû dans les circonstances critiques où se trouvait la religion en France, son silence eût été la reconnaissance tacite d'un nouveau droit européen et des prétentions du protestantisme. Il parla, et sa parole porta coup, comme de coutume, malgré les contradictions, malgré la coupable faiblesse du roi Henri III, qui ne comprit pas son devoir. Il n'appartenait pas à la Papauté d'abandonner le droit chrétien; Sixte-Quint le maintint rigoureusement, et sa vigueur le fit triompher en France. Lorsque, plus tard, ce droit fut universellement abandonné par les princes, qu'il protégeait tout en les gênant, et par les peuples abusés, qui croyaient aller à l'indépendance en secouant le joug de cette autorité spirituelle dont les efforts les protégeaient contre l'absolutisme de la force, les Papes se résignèrent et renoncèrent, pour éviter de plus grands maux, à appliquer tout le droit : les princes et les peuples ont-ils gagné au changement? Les révolutions répondent à cette question.

Les tergiversations de Henri III le perdirent. Il était attaché au catholicisme, et il ne voulait écouter l'Église que dans ce qui lui plaisait; il combattait le protestantisme, et il ne voulait accepter le concile de Trente qu'avec des exceptions. « Jamais, s'écria Sixte-Quint, jamais on n'a vu « dans l'Église de Dieu qu'un concile général fût reçu « avec des exceptions. » Et il fit écrire à son légat Morosini : « Quant à la publication du concile, notre Seigneur « dit que si le roi ne veut pas le publier dans son royaume,

[1] Segretain, *Sixte-Quint et Henri IV*

« Dieu ne le publiera pas non plus pour roi. A peine
« sera-t-il sorti d'une lutte, qu'il en surgira dix nouvelles
« que sa maison finira et son royaume en lui, parce que la
« parole de Dieu ne peut mentir : J'honorerai ceux qui me
« glorifieront ; j'avilirai ceux qui me méprisent. »

Ces paroles étaient prophétiques. Il n'entre pas dans notre plan de raconter ici toutes les péripéties du règne de Henri III. On sait que ce triste roi, ballotté entre la Ligue et le roi de Navarre, entre sa conscience et ses passions, crut reconquérir son autorité en faisant assassiner le duc de Guise à Blois, avec son frère le cardinal de Lorraine, ce qui attira sur lui l'excommunication ; qu'il finit par se réunir à Henri de Navarre, avec qui il vint faire le siége de Paris, et qu'il périt assassiné par un fanatique, nommé Jacques Clément. Il expira en pardonnant à ses ennemis et en pressant son héritier de rentrer dans le sein de l'Église catholique (2 août 1589).

Henri de Navarre, devenu Henri IV de France pour ceux qui le reconnurent dès lors pour roi, n'en était pas éloigné. Malgré ce qu'il faisait dire contre Sixte-Quint par ses pamphlétaires, il reconnaissait la justice des procédés du Pape. Sixte-Quint se montrait à la fois le défenseur du catholicisme, le vengeur de l'autorité royale, l'ennemi de l'esprit révolutionnaire qui se glissait dans la Ligue, et le soutien de cette Ligue dans tout ce qu'elle avait de légitime et de véritablement national. Quand on examine de près sa politique, on voit qu'elle ne se proposait qu'un but grand et glorieux : le maintien de la foi catholique en France, en même temps que l'indépendance de ce pays. Pour cela, il fallait écarter l'Espagne et procurer l'avénement d'un roi national qui fût catholique. Henri IV avait trop de géni

pour ne pas comprendre la grandeur de cette politique, et Sixte-Quint connaissait assez Henri IV pour espérer que tous les droits pourraient se concilier dans sa personne. Mais il ne voulait pas d'une abjuration qui n'aurait été qu'apparente : défenseur résolu du droit et de la justice, il savait qu'on ne fonde rien de solide sur de vains compromis. En écartant les adversaires de Henri IV il sauvegardait l'intégrité et l'indépendance de la France ; c'était à Henri IV de comprendre qu'il ne pourrait réellement devenir roi qu'en revenant, sans arrière pensée, à la religion de ses pères.

La bulle *Ab immensa* formait le droit pour les catholiques français. La déclaration suivante, signée par Henri IV lui-même, le 4 août, deux jours après la mort de Henri III, prouve qu'il en reconnaissait implicitement la valeur[1] :

« Nous, Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, promettons et jurons et foi et parole de roi, par les présentes signées de notre main, à tous nos bons et fidèles sujets, de maintenir et conserver fidèlement dans notre royaume la religion catholique, apostolique romaine, sans rien innover ni changer, ni quant à son libre exercice ni quant aux personnes ecclésiastiques, leur laissant leurs biens, provisions et gouvernements, conformément à ce qui s'est fait jusqu'ici. Nous sommes également disposé, comme il est dit dans notre patente publiée avant notre accession à la couronne, à nous faire instruire par un concile général ou national, promettant de suivre et observer ce qu'il aura décidé, et d'en provoquer la convocation et l'assemblée dans le terme de six mois ou plutôt s'il est possible.

[1] Nous empruntons ici la traduction de cette déclaration faite sur le texte italien au livre de M. Segretain, *Sixte-Quint et Henri IV*. Tempesti avait traduit le texte français sur l'original déposé à la chancellerie apostolique.

« En attendant, il ne sera tenu aucun exercice d'autr religion que la catholique romaine dans les villes et lieu de notre royaume où cet exercice est en vigueur, suivant les articles du traité passé le 16 avril dernier entre le fe roi Henri III, de bonne mémoire, notre très-honoré sei gneur et cousin, que Dieu absolve, et nous, jusqu'à ce qu' en ait été délibéré autrement, ou après la pacification géné rale du royaume, ou par les états généraux d'icelui, qu devront pareillement être convoqués et rassemblés dans l délai de six mois.

« Nous promettons en outre que dans les terres, plac et forteresses qui seront prises des rebelles, délivrées d leur joug et ramenées sous notre obéissance par force autrement, nous comettrons pour gouverneurs nos bon sujets catholiques et non d'autres, réserve faite des plac qui, dans l'accord déjà invoqué, ont été conservées par feu roi à ceux de la religion réformée dans chaque bailliag ou sénéchaussée, aux conditions insérées dans les dits arti cles.

« Nous promettons pareillement que tous les offices e gouvernements qui viendront à vaquer dans les autres lieux, à l'exception de ceux qui sont au pouvoir des gens de la re ligion, seront conférés par nous, dans le même terme de six mois, à des catholiques capables et fidèles envers nous.

« Nous promettons de plus de conserver, garder et main tenir les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne gentilshommes, et tous nos bons et obéissants sujets indif féremment dans leurs biens, charges, dignités, états, offi ces, priviléges, honneurs et prérogatives accoutumés, e spécialement de reconnaître autant que nous le pourron les bons et fidèles serviteurs du feu roi, que Dieu absolve.

« Enfin, nous promettons d'exposer notre vie, s'il en est besoin, et d'employer tous les moyens, avec l'assistance de nos bons sujets, pour fairé une justice exemplaire de l'infâme assassinat commis traîtreusement sur la personne du feu roi.

« Donné au camp de Saint-Cloud, le qnatorzième jour d'aout 1589. — *Signé* Henri. »

Henri IV ne tarda pas à faire des démarches auprès du Pape, pour obtenir sa réconciliation avec l'Église : « Témoi- « gnez, avait-il dit à son ambassadeur, le duc de Luxem- « bourg, témoignez à Sa Sainteté, sur ma parole royale, « qu'elle verra par des effets certains que je veux vivre « et mourir en fils aîné de la sainte Église catholique ro- « maine. » Sixte-Quint répondit à l'ambassadeur : « Nous « écrivions naguère au roi catholique (Philippe II) qu'un « prince hérétique ne régnera jamais en France tant que « nous règnerons nous-même à Rome. Les conditions de « l'élection du Béarnais et ses protestations nous agréent. » Mais Sixte-Quint avait le droit de demander à Henri IV un gage de sa sincérité ; il exigea avant toute autre chose la liberté de son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, que Henri retenait prisonnier, et que les Ligueurs avaient acclamé roi sous le nom de Charles X. L'affaire traîna en longueur, et le cardinal mourut avant qu'il y eût rien de terminé. Henri IV se montrait prodigue de bonnes paroles, mais les actes n'y répondaient pas. Cependant Sixte-Quint ne se décourageait pas, et, malgré le mécontentement de plusieurs de ses conseillers, qui lui reprochaient sa faiblesse, malgré la pression de l'Espagne, qui allait jusqu'au manque de respect, il persistait dans ses efforts pour maintenir à la fois l'indépendance de la France et sa constitu-

catholicisme, et comme sa conscience le poussait de c
aussi bien que son intérêt, il résolut de rentrer enfin
le sein de la véritable Église.

La mort de Sixte-Quint vint encore retarder cet he
événement. « Sixte-Quint, dit l'historien des rapport
tre ce Pape et Henri IV[1], Sixte-Quint n'avait pu faire
prendre au Navarrais l'étendue de son amour patern
celui-ci avait aussi méconnu l'intérêt de sa véritable g
en ne prenant pas des mains de cet illustre Pape la cour
qu'il lui offrait. Mais l'ordre providentiel se dessine,
faute d'élévation de cœur, Henri amoindrit et rap
l'acte de sa conversion, la France sera sauvée du sch
qui menaçait de la dégrader de sa mission parmi les
ples, et la Papauté aura bientôt triomphé. » Henri IV
chait plus par le cœur que par l'intelligence, et, s'
donna pas à Sixte-Quint la consolation qu'espérait le Pon
il n'en appréciait pas moins justement les qualités. «
« un grand Pape, disait-il souvent, et je n'aurais pas d
« tre raison, que je voudrais me faire catholique
« être le fils d'un tel père. » Lorsqu'il apprit sa m

de Trente. Sixte-Quint organisa d'une façon régulière la participation des cardinaux au gouvernement ecclésiastique ; il fixa à soixante-dix le nombre de ces princes de l'Église, en souvenir des soixante-dix vieillards choisis par Moïse pour former le conseil du peuple. Sept congrégations ou commissions de cardinaux avaient été instituées avant lui ; celles de l'Inquisition, de l'Index, des affaires du concile, des évêques, des ordres religieux,de la *Consulte* ou conseil d'État pour les affaires temporelles, et celle de la *Signature*, qui s'occupe des bénéfices e t des matières contentieuses. Sixte-Quint créa huit nouvelles congrégations. Deux d'entre elles s'occupaient des affaires générales de l'Église, l'une de la fondation des nouveaux évêchés, l'autre du maintien des rites ecclésiastiques ; les six autres étaient réservées pour les affaires de l'État, pour l'*Annona* ou les subsistances pour la construction des routes, l'abolition des impôts oppressifs, la construction des bâtiments de guerre, l'imprimerie du Vatican et l'Université de Rome. On peut dire que les États-Romains offraient à cette époque le modèle d'un gouvernement merveilleusement organisé, et qu'aucune société ne pouvait présenter une plus admirable hiérarchie que l'Église catholique.

Le Pontife et le roi étaient également grands dans Sixte-Quint. Dès les premiers jours, il avait montré que, sous son règne, c'était aux méchants de trembler et aux bons d'avoir confiance. Une loi frappait de la peine de mort quiconque était pris portant des armes défendues. La veille du couronnement de Sixte, quatre jeunes gens furent pris en flagrant délit. On demanda leur grâce, et l'on se croyait sûr de l'obtenir, à cause des circonstances : « Tant que Dieu « me laissera la vie et la puissance, répondit Sixte-Quint,

« je n'accorderai aucune grâce à quiconque se sera
« coupable d'un crime contre les personnes ou le
« priétés. » Quand on lui parla de jeter de l'argent a
ple, selon la coutume, pour la cérémonie de sa prom
« Non, non, dit-il; cet usage occasionne toujou
« malheurs ; ce sont les plus robustes, et non les plus
« siteux, qui s'emparent de cet argent. » Et il fit dist
les sommes convenues dans les hôpitaux et à domicile

Rome reconnut bientôt qu'elle était gouvernée pa
main vigoureuse ; la naissance n'était plus un titre à
punité ; la loi atteignait également tous les sujets. A
d'un an, le brigandage avait disparu.

Les provinces étaient l'objet d'autant de solli
que la capitale. Les habitants des Marches reçure
bienfaits de leur compatriote. Sixte-Quint rendit aux
nitains leurs anciens priviléges ; il établit à Macer
tribunal suprême pour la province ; il éleva Fermo
dignité d'archevêché ; il fonda un évêché à Tolentino,
autre à Montalto, en souvenir de son origine. Bolog
s'élever par les soins du Pape le collége *Montaltino*, d
à cinquante jeunes gens de son pays. Enfin, Sixte-
voulut faire de Lorette une ville. Comme le célèbre Fo
son architecte, lui représentait la difficulté de l'entre
« Ne vous inquiétez pas de cela, mon cher Fontana,
« Pape ; il était plus difficile de me décider à cette
« prise que de l'exécuter. « La fondation de L
ne satisfit pas moins la dévotion du Pontife
sainte Vierge que son patriotisme. D'autres villes
également favorisées ; Sixte-Quint créa des institution
empêcher leurs dettes de s'accroître, et ses brefs sig
l'époque d'une véritable restauration pour la prospéri

itutes. Partout il favorisa les progrès de l'architec-
il entreprit le desséchement des marais d'Orviéto
marais Pontins ; il s'efforça de faire fleurir l'indus-
et particulièrement celle de la soie ; il ordonna la
tion d'un grand nombre de mûriers, et imprima un
quable élan à l'agriculture.
ais les finances ne furent mieux administrées que
nt ce Pontificat. Pressé par de grands besoins d'ar-
Grégoire XIII avait laissé vides les caisses du trésor
des dettes. Sixte-Quint s'occupa de rendre au trésor
esse, et les soins de son administration furent cou-
s d'un tel succès, qu'au bout d'un an il avait un mil-
écus d'or d'excédant des recettes sur les dépenses :
e année le même excédant s'ajouta aux précédents.
Quint fit déposer ces sommes, sous bonne garde, au
u Saint-Ange ; il les consacra solennellement à saint
et à saint Paul, et détermina dans quelles circons-
seulement ses successeurs auraient le droit d'y tou-
c'étaient : la guerre générale contre les Turcs, la con-
de la Terre sainte, le fléau de la famine ou de la peste,
ger manifeste de la perte d'une province catholique,
ion ennemie des États pontificaux, le recouvrement
ville ayant appartenu au Saint-Siége. Ainsi la réserve
sor pontifical était destinée aux intérêts généraux et
nts de la chrétienté toute entière et des États de
e.

cumulation de sommes improductives pourra parat-
sez maladroite aux économistes contemporains, qui
mprennent guère qu'un État puisse être riche s'il n'a
oup de dettes, mais les circonstances dans lesquelles
ouvait Sixte-Quint et les événemen ts qui suivirent

réprimés et le catholicisme sauvé en France, c'est
accumulé dans le château Saint-Ange qu'on le doit e
tie, car c'est avec cet or que furent sou●nues la Li
France et plus tard l'armée de Sobieski.

La ville même de Rome se ressentit plus que tou
autres de la grandeur des conceptions de Sixte-Quint
ville avait beaucoup perdu pendant le séjour des P
Avignon. Tout était en ruine lorsque Eugène IV
dans sa ville pontificale. Les troupeaux paissaient d
rues et sur les places publiques, transformées en n
ges, en champs et en prairies; le Capitole était de
quartier général des buffles et des taureaux, et l'anci
rum attestait sa décadence par le nouveau nom qui lı
été donné de *Campo vaccino*, Champ des vaches. Ni
commença la restauration; ses successeurs contin
l'œuvre; Rome doit à chacun d'eux quelque monum
en rappelle la mémoire. Sixte IV réunit par un p
deux rives du fleuve; Jules II réédifia Saint-Pierre,
dit le Vatican, bâtit la chancellerie, pendant que,
exemple, les nobles Romains couvraient la ville de
Pie IV, inspiré par Borromée, qui n'était pas moir
gnifique que saint, bâtit sur le Capitole le palais des

pour ainsi dire condamnées à rester dans le désert, p
que les collines sur lesquelles on les avait bâties ne pouva
recevoir d'habitants, faute d'eau. Ce fut la gloire de S
Quint de vaincre cet obstacle et de doter Rome de ses
pittoresques et de ses plus salubres quartiers. D'imme
aqueducs, de gigantesques canaux, amenèrent jusqu
collines les eaux dont elles avaient besoin. Le nom d'*Ac*
Felice, donné aux eaux fraîches et abondantes apporté
Rome par le principal aqueduc, rappellera toujours la
moire de ce Pontife ; elle alimente vingt-sept fontaines
donnent plus de 20,000 mètres cubes d'eau en vingt-qu
heures. La plus importante est ornée d'un colossal bas
lief qui représente Moïse faisant jaillir l'eau du rocher.

Lorsque l'eau fut arrivée sur les collines, on reprit
ardeur la construction des édifices. Sixte-Quint fit niv
le terrain qui entoure la *Trinità dei Monti* et commer
les degrés qui descendent à la *place d'Espagne*, ligne dir
de communication avec la ville basse. La rue *Felice* do
à elle seule une idée de ce que Rome serait devenue à c
époque, si le Pontificat de Sixte-Quint, au lieu de cinq
en avait duré quinze ou vingt. Cette rue mène de la col
Esquiline au Pincio.

Tout en faisant Rome grande et splendide, Sixte-Q
voulait imprimer à tous les monuments le cachet du ch
tianisme. Il compléta cette transformation, à laquelle p
que tous ses prédécesseurs avaient déjà travaillé, et R
devint comme un immense trophée, symbole du triom
de Jésus-Christ et de ses saints sur la superstition d
Rome païenne.

Pour arriver à ce but, Sixte-Quint ordonna d'enlever
anciennes statues dont les Romains avaient enrichi

Capitole. Il y avait là un Jupiter tonnant placé entre Apollon et Minerve. On retira les deux premières statues ; Sixte-Quint permit de laisser Minerve, à laquelle il donna un caractère chrétien en remplaçant la lance de la déesse par une croix gigantesque. Il restaura de la même façon les colonnes d'Antonin et de Trajan, qu'il consacra, l'une à saint Pierre, l'autre à saint Paul.

L'érection de l'obélisque de la place Saint-Pierre présenta des difficultés qui ne rendirent l'entreprise que plus glorieuse. Cet antique monument, arraché à l'Égypte par les empereurs romains, avait d'abord orné le cirque de Néron; sa base avait été baignée du sang des martyrs ; il gisait depuis des siècles près de la sacristie de la vieille église de Saint-Pierre, dans un enfoncement d'où il était difficile de le retirer. Neuf cents ouvriers furent chargés du travail. Avant de commencer, ils se confessèrent, entendirent la messe et communièrent ; puis ils entrèrent dans l'enclos séparé pour leurs travaux, et leur chef se plaça sur une plate-forme élevée. On protégea le colossal monolithe par des mâtures et par un châssis de planches fortement maintenues avec des bandes de fer. Une machine monstrueuse, munie de gros cordages, fut mise en mouvement par trente-cinq cabestans, à chacun desquels travaillaient dix hommes et deux chevaux. Lorsque tout fut prêt, on donna le signal à son de trompe. Le premier tour prouva que les mesures avaient été bien prises : l'obélisque fut soulevé du sol; au deuxième tour, il s'était élevé de près de trois palmes ; l'architecte se trouvait maître de cette énorme masse, qui ne pesait pas moins d'un million de livres. C'était le 30 avril 1586. Le château Saint-Ange salua par un coup de canon le succès de cette première opération ; toutes les cloches de

urent mises en branle, et Fontana fut porté en
par les ouvriers au milieu de joyeuses acclama-
ept jours furent employés à élever l'obélisque au
ésiré ; on le transporta alors sur des rouleaux à la
'il devait occuper ; mais on n'essaya de le dresser
les mois des chaleurs.
Quint choisit le 13 septembre, veille de l'Exaltation
oix, pour dresser le monument. Les ouvriers repri-
rs travaux et les recommandèrent à Dieu en s'age-
t à l'entrée de l'enclos. Tout réussit parfaitement.
ands mouvements mirent l'obélisque debout, et, une
ant le coucher du soleil, on le vit s'asseoir sur le
formé par le dos de quatre lions qui paraissent le
r. Les acclamations du peuple remplirent les airs,
de Sixte-Quint fut complète. Une croix surmonta
ue, pour marquer le triomphe de l'Évangile sur le
ne ; et, plus tard, Clément XII, complétant la pen-
n prédécesseur, plaça dans cette croix de bronze un
de la vraie croix. Ainsi l'obélisque de Saint-Pierre
argé de présenter le signe du salut aux innombra-
les qui viennent là de toutes les parties du monde.
s poëtes du temps, pénétrés des idées païennes de
ssance, critiquèrent l'érection de la croix sur les
nts du paganisme, mais le peuple, plus intelligent
comprit et admira ce glorieux symbole des triom-
christianisme.
Quint ne se contenta pas des symboles ; il voulut
inscriptions marquassent encore mieux son dessein
it Mgr Gerbet [1], il a imaginé d'attribuer aux princi-

ue de *Rome chrétienne.*

paux de ces monuments des inscriptions lyriques, dans lesquelles chacun d'eux est personnifié, qui sont sa parole propre, avec laquelle il proclame, disons mieux, il chante sa conversion. Beaucoup d'étrangers ne remarquent ces inscriptions que séparément, lorsqu'ils vont visiter, souvent à plusieurs jours d'intervalle, les monuments divers dont elles font partie; ils n'admirent que le mérite de chacune d'elles, sans songer à les réunir pour juger de leur effet général. Mais, lorsqu'on les met à la suite les unes des autres, on voit qu'elles forment comme les strophes d'une ode chrétienne, chantée par un chœur de colonnes de deux et trois mille ans. L'obélisque du Vatican peut être considéré comme le chef de ce chœur, soit à raison de la place qu'il occupe, soit parce qu'il est le plus grand monolithe intact que l'antiquité nous ait légué. » Écoutons un moment ce chœur, dont Mgr Gerbet nous donne quelques strophes:

L'OBÉLISQUE DE LA PLACE SAINT-PIERRE.

Voici la croix du Seigneur: fuyez, puissances ennemies; le lion de la tribu de Juda a vaincu!

Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande; *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat;* que le Christ donne à son peuple la paix!

L'OBÉLISQUE DE LA PLACE DU PEUPLE
(autrefois consacré au Soleil, et placé en face d'une église de la Sainte-Vierge).

Je m'élève plus auguste et plus joyeux devant la demeure sacrée de Celle dont le sein virginal fit éclore, sous le règne d'Auguste, le Soleil de justice.

L'OBÉLISQUE DE SAINTE MARIE MAJEURE
(autrefois placé devant le tombeau d'Auguste).

Le Seigneur Christ qu'Auguste vivant adora[1] comme devant naître d'une vierge, ne voulant plus qu'on le nommât lui-même Seigneur, je l'adore.

J'honore avec une grande joie le berceau du Christ Dieu vivant éternellement, moi qui servais, triste, au tombeau d'Auguste mort.

Que le Christ, par sa croix invincible, donne à son peuple la paix, lui qui, pendant la paix d'Auguste, voulut naître dans une étable.

LA COLONNE DU TEMPLE DE LA PAIX
(placée aussi près de Sainte-Marie-Majeure).

Autrefois je soutenais à regret, par l'ordre des césars, le temple impur d'une fausse divinité; — maintenant que je porte avec allégresse la mère du vrai Dieu, Paul (*Paul V*), je dirai ton nom à tous les siècles.

La colonne de feu fit briller sa lumière devant les pas des hommes pieux dans la nuit à travers un désert dangereux, pour qu'ils le traversassent en sûreté; — celle-ci les conduit au palais de feu, la Vierge leur montrant la route du haut de son siége sublime.

LA COLONNE TRAJANE
(surmontée de la statue de Saint-Pierre).

Sixte a fait ce don à Pierre l'apôtre.

LA COLONNE ANTONINE
(surmontée de la statue de saint Paul).

Le feu, l'eau, les pieux, les flèches, tout est vaincu par la charité. — Rome ! réjouis-toi de la gloire des saints dont les corps reposent dans ce temple; — le juste vit de la foi, la foi s'empare de Dieu.

[1] Allusion à une tradition romaine.

LE TEMPLE DE ROMULUS ET DE RÉMUS
(consacré à saint Cosme et à saint Damien).

C'est maintenant que je suis triomphale et sacrée, portant le disciple vraiment pieux du Christ, qui, par la prédication de la croix, triompha des Romains et des Barbares.

La transformation de la cour pontificale, au seizième siècle, ne fut pas moins remarquable que la transformation de la Rome matérielle. Commencée sous Paul IV, efficacement continuée par saint Pie V et par Grégoire XIII, au point de ne rien laisser à désirer sous le rapport de la régularité des mœurs et de la culture intellectuelle, elle fut, peut-on dire, portée à sa perfection sous Sixte-Quint. Les personnages les plus dignes d'estime par leurs vertus, par leur science et par leurs talents, entouraient ce grand Pape. Galli de Côme, ministre pendant deux Pontificats, employait ses richesses à de pieuses fondations; Resticucci, déjà très-apprécié de saint Pie V, ne l'était pas moins de Sixte-Quint pour sa rare perspicacité; Salviati méritait de devenir célèbre par le bonheur avec lequel il avait gouverné la remuante ville de Bologne; Madruzzi, l'un des plus grands hommes d'État de l'Italie, se faisait surnommer, à cause de son érudition et de la sévérité de ses mœurs, le Caton du Sacré-Collége; Sirlet, prodige de doctrine et le prince des philosophes de son temps, était appelé par Muret une bibliothèque vivante, et méritait de plus grandes louanges encore pour sa bonté et son inépuisable charité; Frédéric Borromée, neveu, successeur et imitateur du grand Charles Borromée, menait une vie féconde en

œuvres et édifiante par son austérité; Augustin Valiéri rappelait, par sa saintetéet par son grand âge, les plus vénérables pasteurs de la primitive Église; Bellarmin, l'un des plus habiles controversistes de tous les temps, n'était pas moins remarquable par sa vie tout apostolique que par son incomparable science. Et à côté de ces illustres personnages s'en trouvaient d'autres non moins distingués et non moins dignes d'admiration : Mattei, l'éloquent historien des conquêtes des Portugais dans l'Inde et le biographe de son maître Ignace; le mathématicien Clavius, le philologue Muret, le poëte Sylvius Antonianus, l'annaliste Baronius, enfin saint Philippe de Néri, le merveilleux pasteur des âmes. La politique, la poésie, les arts, l'érudition, la science et surtout la vertu donnaient à la cour de Sixte-Quint un admirable caractère de grandeur et de dignité religieuses. C'est le témoignage que rend l'historien protestant Ranke, dans son *Histoire de la Papauté* au seizième et au dix-septième siècles.

URBAIN VII.

(15 SEPTEMBRE — 27 SEPTEMBRE 1590.)

La succession de Sixte-Quint était difficile, et le conclave était partagé entre deux influences contraires, l'une plus favorable à la France, l'autre à l'Espagne; c'est-à-dire qu'une partie des cardinaux croyaient qu'il était de l'intérêt de l'Église de s'appuyer davantage sur Philippe II et de favoriser la Ligue, tandis que d'autres, fidèles à la politique de Sixte-Quint, penchaient moins du côté de l'Espagne et ne voulaient pas pousser à bout Henri IV. C'est ainsi qu'il y avait divers partis ou factions dans le Sacré-

festa d'ailleurs dans les élections pontificales, su
partir du seizième siècle, un phénomène qu'il est
signaler. Ordinairement, les cardinaux créés par l
qui venait de mourir formaient la plus importante
(nous conservons ce nom, auquel ne doit s'attac
aucun sens défavorable), et ils avaient pour chef na
cardinal neveu du Pape défunt; cependant, ma
supériorité de leur nombre, ce fut presque touj
cardinal préféré par la faction ou par la coalition d
tions opposées qui l'emporta. Ainsi Paul IV fut é
les cardinaux de Paul III; Pie IV par les adversair
Caraffa; saint Charles Borromée, neveu de Pi
patronna par exception l'élection de saint Pie V, à ca
mérite supérieur de ce grand Pape. Il s'opérait de l
un balancement qui tournait au profit de l'Égli
nuances de la politique pontificale n'en empêchaie
l'unité. « Rien, en effet, dit un historien [1], de plus
quent et de plus suivi que la politique des Papes, et
pas de monarchie héréditaire qui développe, auta
leur monarchie élective, les déductions persistante
inébranlable tradition. Comme toutes les mesures d'

leur apparente variété n'a qu'un ressort et qu'un mobile. »

C'était donc aux cardinaux de la création de Grégoire XIII que revenait, d'après l'usage, l'élection du successeur de Sixte-Quint. Le conclave fut long; le choix s'arrêta enfin sur le cardinal Jean-Baptiste Castagna, qui prit le nom d'Urbain VII, parfaitement en rapport avec son humeur douce et facile. Urbain VII était Romain de naissance; il avait été professeur de droit civil et de droit canon, et nonce en Angleterre et en Espagne. Son élection fut reçue avec joie par le peuple et par la noblesse. On ne pouvait pas trouver un homme plus propre par son caractère à maintenir l'union entre les princes chrétiens. Modeste dans ses actions, sobre dans son manger, retenu dans ses paroles, il faisait l'édification de tous ceux qui l'approchaient, et son élévation n'apporta aucun changement dans ses dispositions. Lorqu'il fut revêtu de l'habit blanc que les Papes portent ordinairement : « Quoiqu'il « paraisse léger, dit-il, je le trouve bien pesant et au-dessus « de mes forces. » Ayant été porté le même jour au Vatican, il fit payer toutes les dettes des monts-de-piété; il fit distribuer de grandes sommes aux pauvres des faubourgs et ordonna la formation d'une liste sur laquelle on écrivit tous ceux qui étaient dans le besoin. Il fit continuer le bâtiment de la chapelle de Saint-Pierre, du palais du Vatican et du Quirinal, qui avaient été commencés par Sixte-Quint, et voulut qu'on y mit les armes de ce Pape et non les siennes. Comme ses parents s'étaient rendus à Rome à la nouvelle de son exaltation, il les éloigna, quoique plusieurs fussent capables de servir utilement l'Église. « Je ne veux pas, disait-il donner les charges vacantes à

« mes parents, afin d'avoir plus de liberté de punir ceux « qui en seront pourvus, s'ils manquent à leur devoir. »

Urbain VII n'eut pas le temps de faire le bien qu'il méditait. Attaqué d'une fièvre maligne, il mourut au bout de douze jours de Pontificat, remerciant Dieu de la grâce qu'il lui faisait de le préserver, par la mort, des fautes qu'il aurait commises en vivant plus longtemps dans cette dignité.

GRÉGOIRE XIV.

(3 DÉCEMBRE 1590 — 15 OCTOBRE 1591.)

Le conclave qui suivit la mort d'Urbain VII dura plus longtemps encore que le précédent, à cause des exigences de Philippe II, qui menaçait d'un schisme si l'on n'élisait pas l'un des sept candidats proposés par lui. Le Sacré-Collége se résolut enfin à choisir le cardinal Nicolas Sfondrate, évêque de Crémone, qui avait été nonce apostolique au concile de Trente. Son père, qui était de Milan, avait été gouverneur de Sienne sous Charles-Quint, et, après la mort de sa femme, créé cardinal par le pape Paul III. Nicolas Sfondrate se trouvait ainsi porté du côté de la politique espagnole; mais, de même que Sixte-Quint, adversaire de cette politique, n'avait pas pour cela abandonné les droits de l'Église devant Henri IV; de même, Sfondrate, deven[u] Grégoire XIV, sut ne pas se laisser asservir aux vues d[e] Philippe II : il y eut des nuances dans les moyens adopt[és] mais le but resta le même. Grégoire XIV, dit Ranke, av[ait] une âme d'une innocence virginale; c'était un modèle [de] sainteté. Le cardinal qui venait lui apprendre son élec[tion] le trouva prosterné devant le crucifix, dans sa cellule. Q[uand] les cardinaux vinrent le saluer du nom de Saint-P[ère :] « Dieu vous le pardonne! dit-il; qu'avez-vous fait! »

Grégoire XIV jeûnait deux fois par semaine; il célébrait la messe tous les jours; il récitait toujours ses *heures*, à genoux, et consacrait ensuite une heure à la lecture de saint Bernard, son auteur favori. Élevé au-dessus de toutes les vaines satisfactions matérielles, on disait de lui qu'il possédait trop peu d'éléments terrestres. Il signala son court Pontificat par des bienfaits, et secourut abondamment la ville dans la disette qu'elle souffrait depuis longtemps.

Les affaires de France devaient l'occuper plus que tout le reste. Henri IV, victorieux, ne se pressait pas de remplir les promesses faites à Sixte-Quint, et l'on pouvait craindre de voir un roi protestant s'asseoir sur le trône de France. Grégoire XIV jugea qu'il était temps de ranimer le courage de la Ligue et de montrer à Henri IV qu'il ne pourrait espérer de régner qu'en revenant sincèrement au catholicisme. Il renoua donc les négociations avec les chefs de la Ligue, et il écrivit aux *Seize*, qui avaient tout pouvoir dans Paris: « Vous avez commencé d'une manière digne « d'éloges; persévérez donc et ne vous arrêtez pas avant « d'être parvenus au terme de votre course. Avec l'aide de « Dieu, nous avons résolu de venir à votre secours. Nous « vous adressons d'abord un subside en argent; nous députons près de vous notre nonce Landriano, chargé de « ramener dans l'union de la sainte Église tous ceux qui « ont pu s'en séparer; enfin, nous vous envoyons notre « neveu, Hercule Sfondrate, duc de Monte-Marciano, avec « de la cavalerie et de l'infanterie, dans le but d'employer « ses armes à votre défense. Nous sommes prêt à faire de « plus grands sacrifices encore, si ces secours sont insuffisants. »

Le nonce, à son arrivée à Paris, fulmina un monitoire

contre tous les adhérents du roi de Navarre, et les plaça sous le coup de l'excommunication, s'ils ne quittaient l'hérétique. Cette mesure produisit une profonde impression et eut les plus heureuses conséquences. Il y avait auprès de Henri IV des royalistes pleins de foi et d'attachement au catholicisme; placés entre leur foi à l'Église et leur fidélité à celui qu'ils considéraient comme leur souverain légitime, ils se troublèrent et le trouble de leur conscience les poussa à presser plus vivement que jamais Henri IV de se convertir. Tout cela, joint à la crainte qu'avait toujours Henri IV de voir s'élever un concurrent, agit fortement sur l'esprit de ce prince et amena enfin son abjuration.

Mais Grégoire XIV ne put voir ce résultat de sa politique ferme et intelligente. Il mourut au bout de dix mois de Pontificat. Saint et chaste, il aimait la sainteté et la chasteté; il voulut faire un cardinal de saint Philippe de Néri, dont tout le monde admirait la vertu et particulièrement la virginité; mais le saint refusa. Grégoire XIV confirma la bulle de saint Pie V, qui interdisait l'aliénation des biens appartenant à l'Église romaine; cette bulle est de 1567; elle commence par le mot *Admonet*, et contient les prescriptions suivantes, renouvelées par Grégoire XIII en 1572, par Sixte-Quint en 1586, par Grégoire XIV en 1590, par Innocent IX en 1591, par Clément VIII en 1592, par Paul V en 1605. Ces prescriptions expliquent, outre tant d'autres raisons, la résistance opposée par Pie IX aux demandes des ennemis actuels du Saint-Siége. Il importe donc de les connaître :

« Nous statuons et nous décrétons, dit la bulle, que toute corporation, que tout citoyen et habitant des villes et terres susdites (celles qui appartiennent au Saint-Siége), ainsi que

utre personne ecclésiastique ou séculière de quelque
té qu'elle soit, même épiscopale ou plus relevée, même
rdinaux de la sainte Église romaine; en un mot, que
ceux qui, soit en public, soit en particulier, fussent-ils
erneurs des villes et territoires susdits, ou légats ou
légats du Saint-Siége, provoquant par leurs procédés
urs conseils, ou en quelque autre manière, l'inféoda-
ou l'aliénation des villes et des lieux susdits appartenant
médiatement ou dévolus à nous et au Saint-Siége, ou
nés ordinairement en fiefs, même pour cause de permu-
on ou moyennant un cens annuel, ou d'une autre
nière quelconque, même en considération de services
ers le Saint-Siége, ou sous prétexte de nécessité ou d'uti-
évidente, ou qui s'occuperaient de postuler auprès de nous
du Saint-Siége, des personnes quelconques de quel-
e dignité, état et rang qu'elles soient, quand même il
girait de nos parents selon la chair, à nous et à nos suc-
sseurs, ou des cardinaux de la sainte Église romaine, ou
s personnes revêtues de toute autre dignité quelconque,
mporelle et ecclésiastique, pour être ducs, vicaires, gou-
erneurs des villes ou des lieux susdits; pour porter tout
itre titre, à vie, ou pour longtemps ou à perpétuité, ou
ême au gré du Saint-Siége, et qui, en conséquence, pro-
oseraient de choisir et d'invoquer quant à ce sujet des
emandeurs à nous ou à nos successeurs; nous statuons
nc et nous décrétons que tous ceux qui proposent de
reilles missions, qui les provoquent ou qui les acceptent,
nsi que tous ceux qui, soit par eux-mêmes, soit par d'au-
s, insinuent ou persuadent de semblables aliénations au
ntife romain régnant, encourront, par le fait même, la
tence d'excommunication, dont l'absolution, excepté

le danger de mort, est réservée au Souverain-Pontife[1].

INNOCENT IX.

(30 OCTOBRE — 31 DÉCEMBRE.)

Le successeur de Grégoire XIV régna moins longtemps encore que son prédécesseur. Ce fut le cardinal *Santiquatro* (Quatre-Saints), qu'on appelait ainsi parce qu'il portait le titre des Quatre-Couronnés, et dont le nom était Jean-Antoine Fachinetti. Il appartenait à la faction espagnole, et continua l'œuvre de Grégoire XIV. Accablé de vieillesse et malade, il n'en pressait pas moins Alexandre Farnèse d'aller au secours de la Ligue en France, et il dirigeait de son lit les affaires de l'Église avec une énergie remarquable. Les Romains s'accordaient à reconnaître en lui une sage maturité, une vie pure, de la libéralité, de la magnificence et l'expérience des affaires. Comme on venait un jour solliciter de lui une grâce, en lui offrant une somme considérable pour subvenir aux besoins du trésor pontifical : « Ce « n'est pas de l'argent que nous voulons, répondit-il avec « indignation, c'est de l'obéissance. » Il n'eut pas le temps de faire tout le bien que promettaient ses belles qualités; mais, malgré la brièveté de son Pontificat, il promulgua diverses ordonnances excellentes relatives à la conservation des biens ecclésiastiques et au bien-être matériel des populations des États de l'Église.

[1] Voyez la bulle tout entière dans le Bullaire romain, t. IV, part. II, pag. 364 de l'édition romaine de 1745.

CLÉMENT VIII.

(29 JANVIER 1592 — 3 MARS 1605.)

Le conclave qui suivit la mort d'Innocent IX fut très-agité. On sentait le besoin d'élire un Pape qui eût des chances de vivre longtemps mais le Sacré-Collége était toujours partagé entre deux opinions: l'une, qui voulait pousser les choses à l'extrême en France ; l'autre qui désirait ménager la réconciliation de Henri IV avec l'Église. Un moment, le cardinal Santorio put croire son élection assurée, et il avait déjà exprimé son dessein de prendre le nom de Clément, pour indiquer les sentiments d'après lesquels il voulait diriger sa conduite ; mais tout à coup les dispositions du conclave changèrent, et l'on élut le cardinal Hippolyte Aldobrandini, qui prit le nom de Clément VIII.

Clément VIII, originaire de Florence, était né à Fano, dans les États de l'Église. Il avait étudié successivement à Rome, à Ferrare et à Bologne, et avait été reçu docteur en droit dans cette dernière ville. Son frère Jean étant devenu cardinal, il lui succéda comme auditeur de Rote. Il accompagna le cardinal Alexandre dans sa légation d'Espagne, et fut créé cardinal par Sixte-Quint, qui l'avait en grande estime. Nommé ensuite grand pénitencier, puis cardinal légat en Pologne, il se distingua partout, autant par sa piété exemplaire et par ses vertus que par son habileté dans le maniement des affaires. Il avait cinquante-six ans lorsqu'il fut appelé au gouvernement suprême de l'Église. Au moment où il entendit proclamer son nom, il se prosterna par terre et conjura Dieu avec larmes de l'enlever de ce monde si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Église. Dès les premiers jours de son Pontificat, il apporta

dans l'exercice de sa charge l'activité la plus exempla
Il s'occupa sans relâche des intérêts religieux et politiq
dont il était le représentant. Il confirma d'abord la con
tution de saint Pie V relative aux biens ecclésiastiques,
les ordonnances de Sixte-Quint au sujet du trésor conse
au château Saint-Ange; puis il restreignit le séjour des j
dans les États pontificaux aux villes d'Ancône et d'Avign
Il visita en personne les églises, les [illegible]vents, les collég
les hôpitaux, les confréries, les éta[illegible]ments de bienf
sance de Rome, y institua l'usage permanent de la pri
des quarante heures, édicta des peines sévères contre
duel, et promulgua diverses ordonnances de discipline
des constitutions salutaires pour les ordres religieux. Il
levait de grand matin, et, malgré le poids et la multipli
des affaires, il s'acquittait de ses devoirs de prêtre et d'é
que comme s'il n'eût eu à penser qu'à lui-même. Tous l
jours il disait la messe et invitait douze pauvres à sa tabl
tous les soirs, il se confessait au cardinal Baronius; il je
nait le mercredi et ne prenait le samedi que du pain et
l'eau rougie, portant le cilice, couchant sur la paille et vi
tant souvent les églises nu-pieds, surtout quand il s'agiss
de faire violence au ciel pour obtenir la fin de quelque gra
difficulté. « La renommée de vertu, de piété, de mortific
tion, dont il avait joui jusqu'à ce jour, dit l'historien Rank
s'accrut extrordinairement par la pratique des austérit
dont il conserva l'habitude, même sous la tiare. »

Clément VIII était uni de la plus tendre amitié avec sai
Philippe de Néri, qui lui avait prédit son élévation au so
verain Pontificat. Le saint le guérit de la goutte aux mai
de la façon suivante. Le Pape souffrait tellement, qu'il n
pouvait supporter l'attouchement même d'un linge. Ph

e oublie de prier pour moi. » Il voulut le faire cardi-
mais le saint refusa toujours.
ffaire la plus importante du pontificat de Clément VIII
. réconciliation de Henri IV avec l'Église. Le Pape,
nt la politique ferme et bienveillante de Sixte-Quint,
gea le duc de Mayenne, alors chef de la Ligue, à con-
er les États généraux pour leur soumettre la question
transmission de la couronne, en même temps que son
, le cardinal de Plaisance, lançait un manifeste dans
l il indiquait nettement le but de la politique pontifi-
qui était de chasser l'hérésie de la France, tout en
tenant l'intégrité du royaume. La réunion des États
raux fit sentir à Henri IV le danger de ses longues
orisations ; les États se montraient hostiles à toute
nation étrangère, mais ils paraissaient aussi disposés à
choix d'une nouvelle dynastie, si Henri IV persistait
l'hérésie. Celui-ci comprit qu'il ne fallait plus différer ;
, au lieu de s'adresser directement au Souverain-Pon-
il se laissa entraîner par l'esprit d'intrigue et d'hosti-
ourde à la Papauté qui travaillait une partie de l'épis-

« du crime d'hérésie et d'apostasie. Je te rends à l'Égli
« romaine et à ses sacrements. » Mais Henri IV ne fit pa
d'abord attention à la réserve et à la violation des canons
et, dans une lettre écrite trois semaines après à Clément
VIII, il ne demanda ni une absolution nouvelle, ni même
la confirmation de celle de Saint-Denis. C'était montrer
qu'il avait l'intention de méconnaître sur ce point l'autorité
du Saint-Siége ; il y avait là une violation des règles et un
danger sur lesquels le Pape ne pouvait fermer les yeux, et
voilà pourquoi il différa encore de deux ans l'absolution du
roi. Henri IV comprit enfin que rien ne serait fait, tant que
Rome n'aurait pas prononcé, et il se décida à solliciter l'ab-
solution poutificale. Clément VIII commença par déclarer
nulle l'absolution illicite que l'archevêque de Bourges avait
osé prononcer ; puis, les chargés de pouvoir de Henri IV,
les cardinaux Duperron et d'Ossat, ayant accepté, au nom
du roi, les conditions imposées par le Souverain-Pontife, la
cérémonie de l'absolution fut fixée au 17 septembre 1595.
Elle se fit avec beaucoup de solennité. On avait élevé, sur la
place de l'église de Saint-Pierre, une estrade sur laquelle
était le trône du Pape, qui vint s'y asseoir, entouré de
tous les cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et d'offi-
ciers de la cour de Rome. Tous étant assis, d'Ossat et
Duperron se prosternèrent aux pieds du Pape, et lurent la
requête présentée au nom du roi. Après que les procureurs
de ce prince eurent juré que Henri IV persévérerait dans la
religion catholique, apostolique et romaine, on récita le
Miserere. A chaque verset du psaume, le Pape touchait légè-
rement d'une baguette la tête des ministres prosternés, à
l'imitation de la verge par laquelle les anciens Romains
affranchissaient les esclaves. Ensuite Clément VIII se leva

et ayant récité, tête nue, les prières marquées dans le Pontifical pour cette circonstance, il reprit la tiare, s'assit de nouveau sur son trône, et dit à haute voix : « Par l'autorité « de Dieu tout-puissant, par celle des bienheureux apôtres « Pierre et Paul, nous accordons à Henri de Bourbon, roi « de France et de Navarre, l'absolution des censures ecclé« siastiques encourues pour cause d'hérésie. »

Le Pape donna alors sa bénédiction aux deux cardinaux, ministres du roi, et leur dit : « Vous manderez au roi votre « maître que nous lui avons ouvert les portes de l'Église « militante sur la terre ; c'est à lui maintenant à se rendre « digne, par une foi vive et par les œuvres d'une piété sin« cère, d'entrer un jour dans l'Église triomphante du ciel. »

La bulle de l'absolution adressée par le Pape au roi de France est le magnifique monument de cette réconciliation de Henri IV avec l'Église, de ce grand acte qui sauva la foi catholique en France. Nous croyons qu'on nous saura gré d'en citer ici une bonne partie :

« Clément, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils en Jésus-Christ, Henri, roi très-chrétien des Français et de Navarre, salut et bénédiction apostolique.

« Contemplant l'abondance de la grâce divine dans votre conversion (*divinæ gratiæ abundantiam in tua conversione contemplantes*), et envisageant des yeux de notre âme comment des plus profondes ténèbres des erreurs et des hérésies, et pour ainsi dire d'un abîme de maux, vous êtes, par un miracle de la main de Dieu, entré dans la lumière de la vérité catholique, le saisissement et l'admiration nous forcent de nous écrier avec l'Apôtre : *O profondeur des richesses, de la sagesse et de la science de Dieu, comme tes jugements sont incompréhensibles et tes voies insondables !*

« Et certes il faut que vous pensiez souvent vous-même, et nous estimons que vous le faites, quelle grande chose Dieu a accomplie pour vous, lui qui, tandis que vous étiez errant loin de la voie du salut et mort par le péché, vous a fait revivre en Jésus-Christ et vous a ramené à l'union de l'Église catholique par une pénitence salutaire et par l'autorité de ce Saint-Siége apostolique. La juste conséquence de cette pensée est que vous compreniez et que vous déclariez hautement pour la gloire de Dieu, combien vous devez au Père des miséricordes, qui ne vous a pas abandonné jusqu'à la fin, qui vous a enlevé votre cœur de pierre et vous a donné un cœur de chair, afin que vous quittassiez le vieil homme et l'esprit de votre ancienne erreur. Confessez aussi combien vous devez à la sainte Église catholique romaine, votre mère et la mère de tous les fidèles, elle qui, oubliant les nombreuses injures dont vous l'avez autrefois affligée, vous a ouvert de nouveau son sein maternel et le giron de sa charité, vous a enfanté de nouveau en Jésus-Christ, vous a placé au nombre de ses enfants les plus chers, et avec une singulière joie vous a couronné de gloire et d'honneur... Nous rendons du plus profond du cœur des actions de grâces au Dieu qui a réservé cette gloire singulière à l'Église catholique pour le temps de notre Pontificat, et qui a accordé à notre humilité de vous ramener, à la joie du ciel et de la terre, dans cette même Église catholique, après l'abjuration des erreurs de l'impie Calvin, la condamnation de toutes les hérésies, et la profession solennelle de la foi catholique ce que nous avons toujours souhaité très-ardemment depuis le jour que la disposition de la divine Providence nous a fait asseoir, quoique indigne et faible, au gouvernail de l'Église universelle et nous a placé à la tête de son troupeau.

« Nous étions profondément ému par les dissensions et les calamités si prolongées du très-noble royaume de France, et par les calamités multiples du reste de la république chrétienne, calamités qui étaient beaucoup plus graves dans ce royaume jadis si florissant, et maintenant étonnemment affligé, déchiré et affaibli par les discordes intérieures, et qui menaçaient de plus grands dangers, attendu qu'une si grande et insigne portion du peuple et de l'univers chrétien ne pouvait pas périr sans entraîner une grave ruine de toutes les autres parties. Ce malheur, déplorable et funeste en tout temps, l'eût été particulièrement dans un temps où l'Église de Dieu est attaquée avec acharnement par les hérétiques et par les Turcs, les ennemis éternels du nom chrétien. Nous ne cessons, jour et nuit, de nous présenter avec beaucoup de larmes devant le trône de la divine clémence, et nous avons exhorté les pieux catholiques et les serviteurs de Dieu à en faire autant, afin qu'apaisé par les prières d'un grand nombre, celui qui est riche en miséricorde rendît à ce vaste royaume la paix et la tranquillité, et mît à sa tête un roi vraiment très-chrétien, vrai fils de l'Église catholique romaine, que tous puissent reconnaître et suivre. »

Ici le Pape trace à grands traits l'historique des négociations relatives à l'abjuration de Henri IV; il explique les raisons qui l'ont fait différer jusqu'à ce qu'il fût bien sûr de la sincérité de la conversion du roi; il raconte brièvement ce qui s'est passé le 17 septembre, et il dit :

« Nous donc, remplissant sur la terre, bien qu'indigne, la place de ce souverain et très-clément pasteur qui a recherché de toute l'ardeur de sa charité la brebis perdue, et, après l'avoir trouvée, l'a placée sur ses épaules et l'a rame-

née avec une grande joie au bercail; lui dont la miséricorde surpasse notre jugement, et dont toutes les pensées sont des pensées de paix et de miséricorde; désirant, dans les entrailles de Jésus-Christ, votre salut, nous avons accompli les choses dont le détail est donné plus bas. D'abord, au nom de Dieu, nous avons déclaré nulle, invalide, sans force et sans effet, la prétendue absolution qui vous a été accordée sans notre autorité, et nous l'abrogeons et annulons, quant au fait; voulant cependant que les actes, d'ailleurs catholiques et dignes d'approbation, faits en conséquence de cette même absolution, soient valides, ratifiés et durables, comme si vous eussiez alors été absous par nous et affranchi de toutes les sentences, censures et peines ecclésiastiques, de l'excommunication majeure et autres encourues par vous, en adhérant à des hérésies, en commettant ou permettant des faits hérétiques, et que vous aviez été déclaré avoir été encourues par le pape Sixte-Quint, notre prédécesseur... Nous avons déclaré que vous deviez être reçu et admis dans le giron de la sainte Église et être rendu à son unité et à la participation des sacrements, pourvu qu'auparavant, conformément aux rites, aux lois et aux prescriptions des canons, vous ayez abjuré, détesté et anathématisé le calvinisme, avec toutes hérésies et erreurs des calvinistes, et toutes les autres erreurs et hérésies qui s'élèvent d'une manière quelconque contre la sainte Église catholique, apostolique romaine, après avoir prêté le serment sur les saints Évangiles de Dieu, et avoir légitimement fait profession de la sainte foi catholique et orthodoxe, suivant la manière et la forme indiquées par nous. »

Un peu plus loin, le Pape énumère les conditions auxquelles l'absolution est donnée, conditions acceptées par

les deux cardinaux, envoyés de Henri IV, et consenties d'avance par ce prince :

« Nous avons enjoint et ordonné à vos procurateurs, comme pénitence salutaire et comme partie de la satisfaction :

« Que vous rétablissiez l'exercice de la religion catholique, apostolique romaine dans la principauté du Béarn, et que vous nommiez le plus tôt possible des évêques catholiques aux églises de cette principauté, et que, jusqu'à ce que leurs biens soient restitués aux églises, vous fournissiez de vos biens propres, à ces évêques, de quoi subvenir honorablement à leurs besoins ;

« Qu'avant l'année prochaine, vous retiriez des mains des hérétiques Henri, prince de Condé, et que vous confiiez le soin de son éducation à des personnes vraiment catholiques, qui l'élèveront véritablement dans la religion catholique et dans la piété chrétienne ;

« Que vous gardiez intégralement et n'excédiez jamais les concordats conclus avec le Siége apostolique, tant pour les provisions, les nominations, que pour toutes les autres choses ;

« Que vous ne nommiez jamais aucun hérétique ou suspect d'hérésie à l'épiscopat, aux abbayes et aux bénéfices pour lesquels vous avez le droit de nomination ;

« Que vous fassiez publier et observer le concile de Trente, excepté cependant (suivant votre supplication et votre très-instante demande) dans les points dont l'exécution pourrait troubler la tranquillité ;

« Que vous ayez une particulière recommandation, et que vous protégiez spécialement l'ordre ecclésiastique, et que vous ne souffriez pas que les personnes ecclésiastiques,

tant séculières que régulières, soient opprimées, vexées
lésées dans leurs biens, par ceux qui portent le glaive
par tout autre, et que vous fassiez restituer, sans auc
forme de litige ou de procès, les biens qui ont pu leur ê
enlevés, dans quelque partie du royaume que ce soit;

« Que si des droits féodaux et des concessions quelc
ques sur des châteaux, des lieux et des biens apparten
d'une manière quelconque aux églises et aux monastè
ont été accordés par vous ou par vos lieutenants, gouv
neurs ou ministres, en faveur de catholiques ou d'héré
ques, vous les révoquiez et les annuliez;

« Que, dans la collation des charges du royaume, v
montriez par paroles et par actes que les catholiques v
sont les plus chers, de sorte que tous connaissent clai
ment que vous désirez ardemment qu'il n'y ait et qu'il
fleurisse à jamais dans le royaume de France qu'une se
religion, la religion catholique et apostolique que vous p
fessez;

« Que chaque jour, sauf empêchement légitime, v
récitiez le chapelet de la bienheureuse vierge Marie, e
quatrième férie (mercredi) les litanies; enfin, chaque sam
le Rosaire de cette même bienheureuse Marie, que v
devez choisir pour votre avocate dans les cieux;

« Que vous observiez les jeûnes et tous les autres précep
de l'Église, et qu'au moins quatre fois l'an vous confes
sacramentellement vos péchés à un prêtre dûment autor
et que vous communiiez publiquement;

« Que tous les jours aussi vous entendiez dévotemen
sainte messe, suivant la coutume des rois et des prin
catholiques; que les jours de dimanche et de fête, s
empêchement légitime, vous assistiez à la messe ou à

messe solennelle dans une église ou dans la chapelle royale, comme les autres rois très-chrétiens et catholiques sont accoutumés de faire ;

« Que vous édifiiez ou fassiez édifier, dans chaque paroisse du royaume de France et dans la principauté du Béarn, un monastère d'hommes ou de femmes d'une règle monastique, ou de mendiants d'un ordre réformé ;

« Que vous ratifiiez et approuviez suffisamment et légitimement, sans autre délai, en France, dans les mains du légat ou du nonce du Saint-Siége apostolique, aussitôt qu'il y sera, l'abjuration des hérésies et erreurs, la profession de la sainte foi catholique, et toutes et chacune des choses faites et promises par vos procurateurs dans la présente affaire;

« Que vous acceptiez et receviez nos présents ordres, et que vous fassiez transmettre, dans la forme authentique, et consigner réellement, à nous et au Saint-Siége apostolique, l'instrument de la ratification ;

« Que vous écriviez aux princes catholiques pour leur faire connaître la joie que vous ressentez d'avoir été reçu dans la grâce de la sainte Église romaine, dans laquelle vous déclarerez que vous demeurerez toujours avec la faveur de Dieu ;

« Que vous ordonniez que, dans tous les lieux de votre royaume, il soit rendu grâce au Dieu tout-puissant pour le bienfait insigne que vous avez reçu de lui. »

Enfin le Pape répète la sentence d'absolution :

« Nous, en la personne de vos susdits procurateurs, nous vous avons absous et vous avons affranchi, par l'autorité apostolique, de toutes les sentences, censures et peines ecclésiastiques, d'excommunication majeure et autres que vous aviez encourues en adhérant à des hérésies quelcon-

ques, en commettant ou en permettant des faits hérétiques ou à leur occasion, et que vous aviez été déclaré avoir encourues par notre susdit prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Sixte-Quint, bien que, depuis l'an 1572, vous ayez abjuré les mêmes erreurs pour y retomber ensuite ; nous vous avons reçu dans le giron de la sainte Église, et nous vous avons rendu à la participation des sacrements, dans la forme habituelle de l'Église ; espérant et ayant confiance que, reconnaissant de cette marque si grande de notre bénignité et de celle de ce Saint-Siége, vous vous montrerez à l'avenir, par vos œuvres, tel que la sainte mère Église ressente une augmentation de joie spirituelle d'un si grand progrès et de votre dévouement chaque jour plus ardent pour elle. Et nous vous exhortons dans le Seigneur d'avoir soin d'accomplir de tout votre cœur, intégralement, inviolablement et même surabondamment, et comme il convient à un prince catholique et à un roi vraiment très-chrétien, les pénitences salutaires susdites et toutes les autres injonctions que nous vous avons faites, afin que vous méritiez d'obtenir dans ce siècle notre bienveillance et celle du Saint-Siége apostolique, et dans l'autre, avec l'assistance de la grâce, la gloire de la récompense éternelle... Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre cette page de notre absolution, restitution, libération, réception et dérogation ou de s'y opposer par une téméraire audace. Si quelqu'un était assez hardi pour commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres. »

La bulle est datée du 15 des calendes d'octobre de l'an de Notre-Seigneur 1595, et de l'an 4 du Pontificat de Clément VIII (17 septembre 1595).

i IV, malgré les faiblesses et les hontes de sa vie
montra que sa conversion était sincère. Il favorisa
son pouvoir le mouvement de renaissance catholi-
éclatait de toutes parts ; il rappela les Jésuites chas-
édemment pour un complot imaginaire ; il se con-
ns les meilleurs rapports avec le Saint-Siége, et il
oire de mériter les éloges de saint François de Sales,
le Genève, et fondateur de l'ordre de la *Visitation*.
de lui qu'il fut le moins gallican des Bourbons, et
st juste. Son intelligence vive saisissait aussitôt le
ıle des questions, et il ne lui était pas difficile de
r ce qu'il y a de faux dans un système qui place
ise particulière en opposition avec les traditions de
siècles, avec la doctrine de toutes les autres Églises,
glise mère et maîtresse. Mais le mal était fait et
V ne pouvait le déraciner : une partie du clergé
ccoutumée à une sorte d'indépendance vis-à-vis de
lepuis le grand schisme d'Occident; les rois de la
le Bourbon, qui avaient failli être exclus du trône
orit franchement catholique de la Ligue, et qui
eu pour adversaires les Papes, ne se rappelèrent
e c'était à ces mêmes Papes qu'ils devaient de
pas été définitivement rejetés; la défiance contre
allia dans leur esprit au maintien de leur pouvoir,
e, cédant à la tendance de leur époque, ils voulu-
e ce pouvoir fût absolu, ils le placèrent au-dessus
uveraine juridiction exercée jusque-là par le Saint-
r les rois chrétiens. Les rois de France, surtout à
Louis XIV, subordonnèrent ainsi le pouvoir spiri-
pouvoir temporel ; ils gagnèrent le clergé, en lui
egarder comme des libertés les chaînes qui le met-

taient dans la dépendance directe de la royauté ; les p
ments, généralement imbus des anciennes doctrines
Césars byzantins et des légistes, favorisèrent ce mo
ment de concentration ; le développement que prit le ja
nisme, si hostile à l'autorité pontificale en France, l'acc
encore, et la fille aînée de l'Église se trouva ainsi sur la p
d'un schisme qui l'aurait conduite aux abîmes, si les fo
dables éclats de ce tonnerre qu'on appelle la Révolutio
l'avait réveillée et sauvée.

Clément VIII montra son affection pour Henri IV e
ménageant la paix avec l'Espagne, et en amenant pa
médiation le traité de Vervins, en 1598. La même a
parut le célèbre Édit de Nantes, qui donnait aux pr
tants la liberté de conscience partout, la liberté de c
dans l'intérieur des châteaux et dans un grand nombr
villes; des chambres mi-parties dans les parlements de T
louse, de Bordeaux, de Grenoble et de Castres, cent vi
et-une places de sûreté pour huit ans, entre autr
Rochelle et Montauban, et, enfin, ce qui les constituai
État dans l'État, c'est-à-dire le droit de s'assembler
députés tous les trois ans pour présenter au gouvernem
leurs réclamations. C'étaient là des priviléges exorbit
contre lesquels protestèrent le parlement de Paris, la S
bonne, l'Université, et le calviniste Sully lui-même,
habile ministre de Henri IV, qui les trouvait incompati
avec les attributions d'une monarchie ; mais le roi ré
à toutes les remontrances. Il croyait devoir par rec
naissance et pour procurer la paix intérieure, faire
grandes concessions aux réformés, et violer en ce poin
promesses faites au Pape à l'occasion de son abjuration

L'Édit de Nantes qui, par les garanties qu'il leur do

au sujet de leurs anciens méfaits, constate les violences, les perfidies, les crimes dont les calvinistes s'étaient rendus coupables, fut l'inauguration d'un ordre nouveau s'élevant sur les ruines de l'ordre catholique. « Quelque jugement qu'on porte sur l'édit en lui-même, dit un historien[1], il faut reconnaître qu'il marche en sens inverse du but assigné jusqu'alors à la civilisation de l'Europe, c'est-à-dire à l'expansion du christianisme positif enseigné par l'Église romaine. Politiquement parlant, loin de pacifier les querelles civiles, il engendra les guerres que la main de fer de Richelieu put seule comprimer, et légua trente années de troubles au successeur d'Henri IV, pendant lesquelles l'unité de la France courut les plus grands dangers. Au point de vue de l'avenir, il est un pas décisif dans le mépris de la vérité religieuse, et comme il a suffi à détruire en partie, à la fin du seizième siècle, les résultats de la grande victoire remportée par la Papauté, il est la véritable préface des droits de l'homme, qu'on n'inventa que deux cents ans plus tard. »

Le même historien ajoute : « En considérant la lutte de Sixte-Quint et d'Henri IV comme la crise organique de la société chrétienne, on a la raison des progrès constants de la Révolution dans le monde, et l'explication du peu de solidité des digues qu'on lui a opposées. Il ne faut pas que l'éloignement des dates, non plus que les intermittences de gloire et de sécurité qui se sont produites après les plus grands cataclysmes, fassent illusion sur la continuité des rapports entre les effets et leurs causes. Le socialisme moderne est le fils du protestantisme, quoique le protestantisme n'ait pas même entrevu les principes du socialisme moderne.

[1] Secretain, *Sixte-Quint et Henri IV.*

der trop au libre arbitre aux dépens de la grâce, et d
tenir une doctrine contraire à celle de saint Thoma
théologiens se divisèrent en *Thomistes* et en *Molinist*
Dominicains et les Jésuites suivirent généralemen
drapeaux contraires, et la discussion devint si viv
Clément VIII dut s'en occuper. Il commença par im
silence aux deux partis, et créa la congrégation spéci
Auxiliis (des secours de la grâce) pour examiner l'a
L'examen ne se termina que sous le Pontificat de Pa
qui laissa à chacun la liberté de suivre son opinion,
défense formelle de qualifier d'hérésie ou de témér
sentiment contraire.

Le christianisme florissait en Chine, où le P. Mat
Ricci avait su gagner la faveur des empereurs. Il fut n
heureux au Japon. Introduit dans ces îles par saint F
çois Xavier, il fit d'abord de rapides progrès, et l'on
qu'une ambassade avait été envoyée à Grégoire XIII
trois rois feudataires devenus chrétiens. Alors régnai
Koubo, ou chef du pouvoir civil, qui vint à bout de
planter entièrement le *Daïri*, chef du pouvoir spiritu
qui prit le titre de *Taïco-sama* (seigneur suprême). Ce pr
d'abord favorable aux missionnaires, se laissa ensuite
convenir par les bonzes, qui les représentaient comm
espions et des instruments de conquête pour les Portu
La résistance qu'opposèrent à ses passions de courag
vierges chrétiennes acheva de l'indisposer, et la persécu
commença en 1588. Après quelques mois de répit,
s'alluma avec une nouvelle fureur, et sévit principale
contre les missionnaires et contre les chrétiens de la c
la plus élevée.

Dans les premiers jours de décembre 1596, dix g

rent la maison où les Pères franciscains demeu-
et, quelques jours plus tard, on leur signifia la sen-
ui suit: « Après que l'empereur, dans les années
lées, eût prohibé la loi qu'enseignaient les Pères,
res Pères sont venus habiter dans la capitale et
gner la même loi. Pour cette cause, ils sont condam-
avec les Japonais qu'ils ont convertis à leur loi, tous
nble, au nombre de vingt-quatre, et vous les cruci-
: à Nangasaki. Et attendu que, pour l'avenir, Sa
sté prohibe de nouveau cette loi de la manière la
rigoureuse, sachez qu'il ordonne d'observer son
t très-absolument. Et s'il arrive que quelqu'un
evienne audit décret, le *contrevenant avec toute sa*
era puni de mort. » Cette sentence s'appliquait à six
cains, dont trois Pères et trois Frères lais, et à
laïques japonais, du tiers ordre de Saint-François.
mbres de la Compagnie de Jésus, qui demeuraient
voisinage, s'offrirent d'eux-mêmes ou furent arrêtés
ne temps. Mais les nombreux et puissants amis
mptaient parmi les païens, et l'empereur lui-même,
urent garder que trois frères servants ou catéchistes
ie japonaise. C'est ainsi que le nombre des condam-
ort fut d'abord fixé à vingt-quatre.

nt l'habitude des persécuteurs, on mit un cruel
nent dans l'exécution de la sentence. Le 3 janvier
es mains attachées derrière le dos, les prisonniers
traînés dans les rues de la capitale; puis on leur
chacun une partie de l'oreille gauche. L'ordre était
er le nez et les deux oreilles, mais l'officier, touché
itié secrète, crut pouvoir risquer cet adoucissement.
onniers, à demi nus, mal nourris, au cœur de l'hi-

ver, dans un pays où le froid est rigoureux, furent oblig de faire à pied, exposés aux outrages des païens, les cents milles qui séparent Méaco du port de Nangasaki, q devait être le lieu de l'exécution. Chemin faisant, ils fur consolés tantôt par des Pères de la Compagnie de Jésu tantôt par l'évêque Martin, et tantôt par de simples laïqu japonais. Deux de ces derniers durent même à l'obstin tion qu'ils montraient à les suivre et à les soulager, l bonheur et la gloire de partager leur martyre. Et vingt- serviteurs de Jésus-Christ montèrent au nouveau ca vaire.

Le Père commissaire des Franciscains écrivit au se Frère qui fût absent lors de l'arrestation et qui demand à partager le sort de ses compagnons : « Mon frère Jérôm nous sommes condamnés à la mort de la croix pour av prêché le saint Évangile : on nous a coupé une partie l'oreille et l'on doit, assure-t-on, nous couper également nez. Je vous prie et je vous ordonne, pour la consolati des chrétiens et afin que l'ordre de notre Père saint Fra çois ne périsse pas au Japon, de demeurer présentem caché. Recommandez-nous à Dieu, dont nous espéro recevoir une faveur insigne en souffrant pour son amour.

Paul Miki, frère et catéchiste de la Compagnie de Jés disait dans le cours du voyage : « J'ai trente-trois ans, « auquel Jésus-Christ, notre Sauveur, a souffert pour m « et c'est aujourd'hui le jour de Jésus (fête de la Circon « sion de Jésus, à la Compagnie duquel j'appartiens, m « gré mon indignité); aujourd'hui est jeudi, et l'on « que vendredi nous serons mis à mort; je me réjouis « devoir imiter, en si peu que ce soit, mon Seign « Jésus-Christ, qui a tant souffert pour moi. » Un jeu

homme de quinze ans, qui allait mourir avec son père, écrivait à sa mère : « N'ayez aucune peine à notre sujet, « parce que nous allons vous attendre dans le paradis. » Un enfant de douze ans, baptisé quelques mois auparavant, battait des mains au pied de sa propre croix, en répétant ce cri consolateur : *Paradis ! paradis !*

Les vingt-six croix avaient été dressées sur une des collines qui dominent Nangasaki. Le Père commissaire des Franciscains demanda comme une faveur d'être cloué sur la sienne. Cette faveur lui fut refusée : il baisa du moins le bois sacré avant de le rougir de son sang. Tous y furent attachés par des anneaux de fer qui serraient leurs jambes et leurs bras, et deux lances, qui traversèrent le corps de chacun d'eux de l'épaule au flanc opposé, ajoutèrent une croix de saint André à la croix de Jésus-Christ. Avant d'exhaler leur dernier soupir, ils purent rendre témoignage à leur foi en adressant des paroles suprêmes à la multitude qui les environnait, et qui, malgré les gardes et de terribles défenses, se précipitait vers eux pour recueillir leurs adieux et leur sang. Ce martyre solennel eut lieu le 5 février 1597.

Le lieu de l'exécution, appelé depuis *Champ des Martyrs*, fut toujours salué par le canon des vaisseaux portugais à leur entrée dans le port. Le chrétiens l'avaient environné d'une palissade et d'une haie de bambous ; des roses et des fleurs croissaient dans les trous où avaient été les croix ; plus tard, vingt-six arbres et enfin la croix du Rédempteur y furent plantés. Quant aux corps, les relations disent qu'ils se conservèrent et furent respectés par les oiseaux de proie jusqu'au jour où, dérobés ou rachetés au poids de l'or par la piété des fidèles, ils allèrent enrichir les églises de

Manille, de Macao ou des oratoires domestiques et cach
Le pape Urbain VIII déclara martyrs les ving-six suppli
de Nangasaki, par décret du 10 juillet 1627. Par un aut
décret du 11 septembre de la même année, il déclara q
l'on pouvait traiter la cause de la canonisation des vingt-tr
membres de l'ordre de Saint-François. Ce décret consti
tue ce que, dans le langage de l'Église, on appelle la *Bé*
tification. En 1629, la même qualité de *bienheureux* f
étendue aux trois membres de la Compagnie de Jésus.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de ces servite
de Jésus-Christ que le monde catholique tout entier a salu
il n'y a que quelques années, avec des prières et des chant
et que le Souverain-Pontife Pie IX a déclarés *sain*
au milieu d'un concours de trois cents évêques, de pl
de trois mille prêtres et d'une foule innombrable de cath
liques accourus de toutes les parties du monde (8 juin 186

Le successeur de Taïco-sama, qui prit le nom de Taïfo
sama, se montra d'abord moins cruel, et le christianism
fit de nouveaux progrès au Japon; mais, pressé par les ca
vinistes hollandais, ennemis du catholicisme et de l'Esp
gne, et jaloux des avantages que les Portugais, alors un
aux Espagnols, retiraient pour leur commerce des progr
du christianisme au Japon, ce prince s'imagina que l
missionnaires ne cherchaient qu'à préparer les voies à
domination de l'Espagne, et il renouvela la persécuti
qui n'avait pas cessé de sévir dans quelques provinces, sel
les dispositions des gouverneurs et des rois ses vassau
Il y avait alors au Japon près d'un million et demi de chr
tiens. Les martyres se multiplièrent, les églises fure
détruites et les missionnaires chassés ou mis à mort (161

Les deux Xogun-sama, successeur de Taïfou-sama, l'i

n fils et l'autre son petit-fils, montrèrent encore plus
charnement contre le christianisme. L'Église du Japon
produisit les scènes sanglantes et glorieuses des premiers
cles. Les missionnaires étaient brulés vifs ou décapités ; des
lliers de martyrs de tout état, de tout sexe, de tout âge,
nces, nobles, hommes, femmes, jeunes gens, vierges et
ants souffrirent courageusement la mort la plus cruelle,
tortures les plus effroyables, et leur exemple enfantait
nouveaux chrétiens. L'empereur Toxogun-sama, aidé et
seillé par les Hollandais, prit des mesures malheureu-
ent efficaces pour empêcher le recrutement du clergé :
ce qui restait de chrétiens fut minutieusement recher-
et l'accès du Japon fut interdit, sous peine de mort,
Portugais et à tous les étrangers, à l'exception des
nois et des Hollandais. Ainsi fut aboli le christianisme
apon. Afin de s'assurer qu'il ne restait pas un chrétien
le pays, on força tout Japonais à fouler aux pieds
age du Christ crucifié ; dans les ports de mer on sou-
ait à la même mesure tous les étrangers, et les Hollan-
subirent sans protestation cette cérémonie si abominable
yeux d'un chrétien. Ce sera une honte éternelle pour la
ande et pour le protestantisme d'avoir contribué à
éantissement du christianisme que les missionnaires
oliques avaient introduit au Japon avec tant de zèle
e dévouement.

'Occident offrait aux regards de Clément VIII des spec-
s plus consolants : le catholicisme raffermi en France,
Turcs repoussés de Gran en Hongrie, le métropolitain
Kiew et sept autres évêques ruthéniens revenus à l'unité
les soins de Sigismond III, roi de Suède et de Pologne,
patriarche cophte d'Alexandrie travaillant au rétablisse-

ment de l'union avec l'Église romaine. Clément ne négl geait aucune des parties du vaste empire spirituel do l'administration lui était confiée : il envoya des Jésuites (mission chez les catholiques du Liban, des bénédictins ch ceux d'Angleterre ; il fonda à Rome deux colléges, l'ı pour les jeunes Écossais, l'autre pour les Illyriens. Le jubi de l'an 1600, qu'il fit célébrer avec une grande solennit attira trois millions de pèlerins à Rome, et toutes les m sures furent si bien prises, que cette affluence extraord naire n'amena aucun désordre. Enfin Clément VIII ordonn une édition corrigée de la Vulgate ou Bible latine, du Br viaire romain, du Missel, du Cérémonial et du Pontifica et il fit faire une édition plus considérable de l'*Index* d livres défendus.

C'est sous le pontificat de Clément VIII, en 1603, qu mourut la reine Élisabeth, cette trop digne fille de Henri VII à qui l'Angleterre dut sa perversion pour tant de siècle Elle eut pour successeur Jacques VI, roi d'Écosse et fils d Marie Stuart, qui prit le nom de Jacques Ier. Une lettr que Jacques avait écrite au Pape avait donné l'espoir d'un conversion qui ne vint pas consoler l'Église, et l'Angleterr s'avança de plus en plus rapidement vers la sanglante révo lution qui devait châtier son apostasie.

LÉON XI.

(1er AVRIL 1605 — 27 AVRIL 1605.)

Le conclave qui suivit la mort de Clément VIII songe d'abord à élire le savant cardinal Baronius ; mais l'amba sadeur d'Espagne lui donna l'exclusion parce que, dans s *Annales*, il attaquait les prétentions du roi de Naples sur

gouvernement ecclésiastique de la Sicile : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice, » dit Baronius à ce propos. Les cardinaux élurent ensuite le cardinal Alexandre-Octavien, qui était archevêque de Florence, et qui, appartenant à la famille de Médicis, se trouvait être parent de la reine de France. Ce choix n'était donc pas agréable à l'Espagne, mais il excita une grande joie en France, et comme les vertus et le mérite du nouveau Pape étaient connus, cette joie fut partagée par le reste de l'Église. Le cardinal de Florence prit le nom de Léon XI. Né en 1535, il avait montré de bonne heure une grande inclination pour l'état ecclésiastique. Cosme de Médicis l'envoya en qualité d'ambassadeur auprès de saint Pie V ; Grégoire XIII le nomma évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence, et le créa cardinal. Saint Philippe de Néri et sainte Madeleine de Pazzi, qui l'estimaient beaucoup, lui prédirent qu'il serait Pape, mais pour peu de temps. Clément VIII lui avait également prédit qu'il serait son successeur.

Le cardinal de Florence s'était fait aimer de Henri IV, r la manière dont il se conduisit dans la légation dont il ! chargé pour recevoir de la bouche de ce prince la ratiation des promesses faites à Rome lors de son absolution, par le bonheur avec lequel il travailla à la pacification de rvins. A l'heure même où il fut couronné, son petit-'eu, Lélius, prenait l'habit de carme déchaussé. Quand on XI vit l'humble religieux arriver à son audience pieds ;, il en fut touché jusqu'aux larmes et s'écria : « Voilà n cardinal ! » Ce fut en effet le seul qu'il créa. Il refusa rgiquement de nommer cardinal un de ses neveux qui lleurs en était digne, et comme son confesseur lui-même

l'en priait, il changea de confesseur. Tout annonçait en Léon XI un excellent Pontife, lorsqu'il succomba, selon les uns, aux suites d'un refroidissement, selon les autres, et selon l'historien protestant Ranke, à l'ébranlement causé dans sa santé par la pensée de sa dignité et le sentiment de la responsabilité de sa charge.

II

LES PAPES ET LOUIS XIII.

PAUL V.

(16 MAI 1605 — 21 JANVIER 1621.)

La mort de Léon XI fut suivie de luttes assez vives parmi les cardinaux, toujours partagés entre les deux influences française et espagnole. Les suffrages se portant d'abord sur le cardinal Tosco de Mantoue, Baronius fit remarquer qu'il n'était point assez réservé dans ses paroles et cela suffit pour détourner les voix. On songea alors à Baronius lui-même, qui refusa l'honneur qu'on lui offrait, et les deux cardinaux les plus influents du Sacré-Collége, Aldobrandini et Montalte, poussèrent l'élection d'un cardinal auquel personne n'avait songé auparavant, Camille Borghèse, qui prit le nom de Paul V.

Camille Borghèse était né à Rome en 1552. Il était fils d'Antoine Borghèse, émigré de Sienne, qui était venu s'établir à Rome, où il se distingua par sa science et par sa vertu. Camille fut élevé avec le plus grand soin, et témoigna toute sa vie une grande dévotion pour la mère de Dieu, et un grand amour pour la virginité. La manière dont il s'acquitta des fonctions dont il fut chargé sous les pontificats

de Grégoire XIII, de Sixte-Quint, d'Urbain VII e
goire XIV, lui donna une grande réputation ; Clé
l'envoya, en qualité de légat, en Espagne, où
l'amitié du prince qui devait être Philippe III. No
dinal en 1596, et vicaire de Rome, il reçut l'abj
cinquante hérétiques, parmi lesquels un parent
siarque Calvin, Étienne Calvin, qui entra chez le
déchaussés et y mourut saintement.

Paul V était profondément versé dans les m
droit canonique ; il avait une haute et juste idée
sion de la Papauté. Doux, affable, généreux, m
mais aussi énergique et sévère, il possédait le
nécessaires au bon gouvernement de l'Église dans
où les difficultés étaient si grandes et les périls
tienté si menaçants. L'Allemagne déjà boulev
l'hérésie, allait être couverte de sang par la
Trente-Ans ; la France, gouvernée par un roi si l
hérétique, avait besoin de s'affermir dans la foi c
l'Espagne, gouvernée par Philippe III, devait
nécessité de renoncer à ses ambitieux projets ; J
fils de Marie Stuart, régnait en Angleterre, et al
nuer de troubler les consciences par ses prétentio
giques ; les Turcs inquiétaient toujours l'Europ
près de Rome, la république de Venise, soum
fluence du moine fra Paolo Sarpi, qui voulait y
l'hérésie, était en lutte ouverte contre le Saint-S
serait-il arrivé, si le Saint-Siége eût été occupé pa
ami du repos et timide, ou ne s'occupant que des
l'agrandissement de sa famille ? Élu contre toute
sans sa propre participation, sans aucun moyen
il regarda son élévation comme une grâce év

l'Esprit saint, et résolut de remplir la suprême dignité avec la grandeur et la sainteté qu'elle réclame. Il disait souvent : « J'ai été élevé sur ce Siége, non par le vote des hommes, mais par la volonté de Dieu, afin que je conserve les immunités ecclésiastiques et les priviléges augustes du sanctuaire; j'aime mieux perdre la vie que d'avoir à rendre compte de négligences à accomplir mon devoir, lorsque je serai appelé devant le tribunal de Dieu. »

Fidèle à ces principes, Paul V tint ferme à ce que tous les canons disciplinaires du concile de Trente fussent observés. Il astreignit les cardinaux eux-mêmes à la résidence, déclarant que c'est un péché mortel de rester éloigné de son évêché et d'en employer les revenus à des jouissances personnelles.

Paul V embellit Rome d'un grand nombre d'édifices. Il eut la gloire d'achever la basilique de Saint-Pierre, et dota la ville d'un nouvel aqueduc, l'*Acqua Paulina*. Ses aumônes étaient immenses. Il en fournissait de secrètes tous les mois pour nourrir les enfants trouvés et pour soulager les misères qui auraient exposé la vertu des personnes honnêtes. Chaque année, il distribuait un millier d'écus d'or aux pèlerins pauvres, un millier et demi aux autres nécessiteux. Il érigea un séminaire, sous le nom de Saint-Paul, dans le couvent des Carmes déchaussés, à Rome, pour la conversion des hérétiques, et il ordonna d'enseigner le grec, l'hébreu et l'arabe dans les colléges de religieux, afin de procurer plus facilement le salut des infidèles. Dans cette vue, il fit graver des caractères chaldaïques, et imprimer un bréviaire chaldéen. Il envoya des livres, des missels, des calices, des ornements sacerdotaux aux Maronites du Liban. On ne peut compter les missionnaires qui

partirent, à sa voix, pour les Indes, pour la Chine, pour Perse, pour le Congo et pour d'autres contrées lointaine De nombreuses conversions s'opérèrent, et l'on vit d Orientaux, comme le patriarche de Babylone et le patriarcl d'Arménie, revenir à l'unité de la foi.

En même temps Paul V aidait les princes chrétiens combattre les infidèles et les hérétiques. Il aida l'empereı Ferdinand II à dompter les hérétiques révoltés de Hongri Paul V ordonna d'abord à Rome des prières publique qu'il suivait à pied avec le peuple romain; puis, ayaı étendu les prières à toute la chrétienté au moyen d'u jubilé, il excita contre les Turcs tous les rois chrétiens même le roi de Perse; enfin il envoya au secours de l'emp reur Rodolphe un corps de six mille hommes aux frais du tr sor pontifical. C'est ainsi que le Saint-Siége contribuait d ses prières, de ses conseils, de son argent et de ses troup au plus grand bien de la chrétienté. Lorsque les puissanc chrétiennes viennent à son secours, elles ne font que l rendre ce qu'il leur a si généreusement prêté.

La canonisation de saint Charles Borromée et de saint Françoise romaine, qui tirait son origine de la famille Bo ghèse, date du pontificat de Paul V. Ce fut encore ce pa qui béatifia saint Ignace de Loyola, saint François Xavie saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, saint Louis Bertranc saint Thomas de Villeneuve, saint Isidore le Laboureur, saint Joachim de Sienne. Ces honneurs rendus aux hér du christianisme suscitaient des vertus semblables, et l sainteté entourait Paul V comme ses prédécesseurs. Il su fit, pour le prouver, de rappeler les noms de saint Turrib archevêque de Lima, de sainte Madeleine de Pazzi, du vé nérable César de Bus, fondateur de la congrégation de l

reux Jean de Ribera, de saint Joseph Léonissa, du
reux Jean-Baptiste de la Conception, fondateur des
'es déchaussés, de saint Camille de Lellis, fondateur
e des clercs réguliers pour le service des malades,
: Rose de Lima, de la bienheureuse Marie-Victoire
fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes,
heureux Alphonse Rodriguez, de la bienheureuse
e l'Incarnation, du bienheureux Jean Sarcander,
ieureux Berchmans, du vénérable Robert Bellar-
rdinal, etc., tous morts pendant le pontificat de
tandis que vivaient encore saint François de Sales,
chel De Sanctis, canonisé le 8 juin 1862, le bien-
Pierre Fourier, saint François Régis, sainte Jeanne-
e de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation,
seph Calasanz, fondateur de la congrégation de la
Dieu, les bienheureux Pierre Clavert et André
Alors aussi commençait à briller saint Vincent de
idateur de la congrégation des prêtres de la Mission
es) et des Sœurs de charité. Il y avait alors comme
rveilleuse végétation de sainteté et de vertu, qui
ait pour ainsi dire la face de l'Église en Italie, en
en Allemagne, en Espagne et dans les diverses

Deux gouvernements, ceux d'Angleterre et de Ven
donnèrent à Paul V de vifs soucis. En Angleterre, J
ques Ier avait succédé sans contestation à la reine Éli
beth, qui avait fait mourir sa mère Marie Stuart. Jacq
était savant, mais médiocre d'esprit, sans grandeur et s
dignité, se mêlant de disputes théologiques lorsqu'il au
dû gouverner et agir d'autorité, et cependant jaloux
pouvoir absolu que les Tudors lui avaient légué. Fils d'u
mère morte pour la foi catholique, il inspirait aux cath
ques l'espoir d'un adoucissement à leur sort; élevé dans
doctrines calvinistes et presbytériennes, il faisait esp
aux puritains le progrès de leur secte; mais, amour
avant tout du pouvoir, il rejeta le puritanisme, qui me
à la république; il persécuta le catholicisme qui n'avait
pour lui l'opinion, et il adopta volontiers l'anglicanis
qui le constituait chef suprême de la religion et lui mont
une hiérarchie subordonnée à la volonté royale. Les pres
tériens d'Écosse furent ainsi mécontentés, et les catholiq
se virent persécutés comme dans les plus mauvaises ann
du règne précédent, quoiqu'ils évitassent avec le plus gr
soin toute apparence de révolte, et que les Jésuites
évangélisaient l'Angleterre eussent reçu de Rome p
instruction de se renfermer strictement dans l'exercice
leur mission spirituelle.

La *conspiration des poudres* vint sur ces entrefaites
vir la haine des Anglais schismatiques. Le matin du j
où le roi devait se trouver au Parlement avec sa fam
ses ministres, les lords et les communes, on trouva dans
cave, sous la grande salle du palais du Parlement, trente
barils de poudre et une grande quantité d'autres mati
inflammables. Un homme, nommé Guy Fawkes, s'y t

vait caché avec des mèches toutes préparées, et un cheval sellé pour prendre la fuite. Cette découverte produisit une immense sensation dans tout le royaume. On arrêta les chefs de la conspiration, Percy et Catesby, tous deux de naissance illustre et catholiques, mais qui avaient été poussés par des motifs dans lesquels la religion n'entrait pour rien, ainsi que l'instruction du procès le démontra.

Mais les protestants rendirent tous les catholiques responsables; ils accusèrent surtout les Jésuites d'avoir pris part au complot; le P. Garnet, qui avait vu en effet quelques-uns des conjurés, mais qui leur avait précisément conseillé de renoncer à tout projet de trahison, fut condamné à mort et exécuté; plus de trente prêtres, réguliers ou séculiers, anglais ou étrangers, expirèrent dans les tourments, ainsi que les véritables conjurés. On sait maintenant que les conjurés avaient été perfidement poussés par un ministre et par quelques courtisans de Jacques Ier, dans le but de l'animer contre les catholiques. L'opinion n'en fut pas moins égarée pour le moment; le peuple adopta la version qu'on lui mettait sous les yeux, et, aujourd'hui encore, chaque année, au 5 novembre, anniversaire de la découverte, la populace de Londres promène dans les rues un mannequin décoré du nom de Guy Fawkes, qu'elle brûle en renouvelant ses malédictions contre les papistes (1606).

La *conspiration des poudres* amena une recrudescence de rigueur à l'égard des catholiques. Les peines prononcées contre eux furent aggravées, on confisqua les biens des familles riches; en Irlande particulièrement, le bouleversement de la propriété territoriale fut achevé par la spoliation presque générale des catholiques, dont les biens furent

remis à des protestants anglais. En même temps, le Parle-
ment dressa la formule du *serment* dit d'*allégeance* qui
devait prêter, sous les peines les plus sévères, tout individu
soupçonné de catholicisme, et toute personne inconnue
voyageant dans le pays. Ce serment portait en substance
que l'on rendrait obéissance au roi, nonobstant toute sen-
tence d'excommunication et de déposition prononcée par
le Pape, à qui on refusait absolument le droit d'intervenir
dans le gouvernement d'Angleterre. Le pape Paul V défen-
dit de prêter le serment (1607), et la persécution redoubla
encore de rigueur ; les malheureux catholiques furent pros-
crits ou emprisonnés ; un grand nombre d'entre eux allè-
rent chercher sur la terre étrangère une liberté qu'ils ne
trouvaient plus dans leur patrie.

La république de Venise donna plus de soucis encore à
Paul V. Là dominait l'influence d'un moine servite, fra
Paolo Sarpi, « janséniste avant Jansénius, » dit l'abbé
Gioberti, et qui poursuivit toute sa vie le projet d'amener
Venise au protestantisme, ou au moins de la séparer du
Saint-Siége, ainsi que le montrent tous ses écrits, et prin-
cipalement le roman qu'il a décoré du nom d'*Histoire du
Concile de Trente*. Sous cette pernicieuse influence, le sénat
de Venise avait rendu un décret qui prohibait l'aliénation
des biens laïques en faveur des églises et du clergé ; il avait
fait arrêter deux religieux, en attribuant la connaissance
de leur cause à la justice civile, malgré la revendication du
nonce apostolique ; enfin, il avait défendu de bâtir des
églises, des abbayes, des hôpitaux, sans la permission des
autorités séculières. Paul V protesta contre ces mesures,
et, le sénat n'ayant point tenu compte de ses protestations,
il prononça, avec l'assentiment du Sacré-Collége, une sen-

'excommunication contre la république (17 avril
e sénat résista, et enjoignit aux ecclésiastiques de
à la sentence pontificale en continuant l'exercice
divin. Les jésuites, les théatins, les clercs réfor-
capucins résistèrent à cet ordre injuste : ils furent
u territoire vénitien; beaucoup d'ecclésiastiques
, coupables comme eux d'obéir à Dieu plutôt
mmes, furent mis en prison.
e Léonard Donato, qui ne voyait que par les yeux
Sarpi, laissa alors un libre cours à tous les livres
ontre le Saint-Siége, et l'on pouvait craindre que
ne s'ajoutât bientôt au schisme. Les cardinaux
et Bellarmin répondirent avec une force écrasante
ments de Sarpi et de ses adhérents; mais le doge
at persistèrent dans leur résistance. Paul V, qui
pour l'Italie le malheur d'être entamée par l'héré-
a un moment à employer la force des armes con-
ieurie de Venise; l'heureuse médiation de Henri IV
a cette cruelle nécessité. Les ministres du roi de
Rome et à Venise conduisirent les négociations
d'habileté, que le différend pût être terminé
ivante (1607). Le Pape consentit à révoquer les
u'il avait fulminées, et, de son côté, le sénat de
prima les manifestes publiés contre le Saint-Siége,
lois oppressives qui étaient la cause du débat, et
religieux qui étaient sortis de la République à
de l'interdit, à l'exception des jésuites, qui ne
pelés que cinquante ans plus tard.
iation de Henri IV fut un grand service rendu à
e prince n'y survécut guère; le poignard de l'in-
illac vint l'enlever à la France au moment où il

formait les plus vastes desseins pour la pacification
et pour l'équilibre de l'Europe. Nous n'avons pas i
ter sur Henri IV un jugement détaillé ; ce premier
dynastie des Bourbons fit de grandes choses et d
déplorables exemples ; sa vie, mêlée de bien et de
conversion, dont la sincérité est suspecte à quelq
sont encore l'objet des plus vives controverses. On
rait trop flétrir le vice partout où il se rencontre, et
dans ces hautes régions d'où il se répand avec une
treuse facilité ; mais les hontes de la vie privée de I
ne doivent pas empêcher de rendre justice à ses
qualités, à son génie, aux services qu'il rendit à l
et à l'Église. La nouvelle de sa mort porta le deuil d
le royaume, elle affligea le Pape et elle inspira
François de Sales ces paroles, qui sont un glorieu
gnage rendu à la mémoire du roi de France : « Al
sieur mon ami, écrivait saint François de Sales le
1610, il est vrai, l'Europe ne pouvait avoir une m
lamentable que celle du grand Henri IV. Mais qui
rerait avec vous l'inconstance, la vanité et la per
grandeurs de ce monde ! Ce prince ayant été si g
son extraction, si grand en la valeur guerrière, si g
victoires, si grand en triomphes, si grand en bon
grand en paix, si grand en réputation, si grand e
sortes de grandeurs, hé ! qui n'eût dit, à propremen
que la grandeur était inséparablement liée et collée
et que, lui ayant juré une inviolable fidélité, elle é
en un feu d'applaudissements à tout le monde, p
dernier moment, qui le terminerait en une glorieu
Non certes, monsieur, il semblait bien qu'une si gr
ne devait finir que sur les dépouilles du Levant, ap

nale ruine de l'hérésie et du turkisme. Ces quinze ou dix-uit ans que sa forte complexion et santé, et que tous les eux de la France et de plusieurs gens de bien hors de rance lui promettaient encore de vie vigoureuse, eussent é suffisants pour cela ; et voilà qu'une si grande suite de 'andeurs aboutit en une mort qui n'a rien de grand que avoir été grandement funeste, lamentable, misérable et plorable ; et celui que l'on eût jugé presque immortel, iisqu'il n'avait pu mourir parmi tant de hasards, des-iels il avait si longuement fendu la presse pour arriver à ieureuse paix de laquelle il avait été jouissant ces dix inées dernières, le voilà mort d'un contemptible coup de uteau, et par la main d'un jeune homme inconnu, au ilieu d'une rue ! *Enfants des hommes, jusqu'à quand rez-vous si pesants de cœur ? Pourquoi chérissez-vous la mité ; et pourquoi pourchassez-vous le mensonge ?...* Au emeurant, le plus grand bonheur de ce grand roi défunt it celui par lequel, se rendant enfant de l'Église, il se ren-it père de la France ; se rendant brebis du grand pasteur, se rendit pasteur de tant de peuples, et convertissant son eur à Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à i. C'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la douce miséricordieuse Providence du Père céleste aura insen-blement mis dans ce cœur royal, en ce dernier article de vie, la contrition nécessaire pour une heureuse mort. nsi priai-je cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à lui qui le fut à tant de gens ; qu'elle pardonne à celui qui rdonna à tant d'ennemis, et qu'elle reçoive cette âme conciliée à sa gloire, qui en reçut tant en sa grâce après ur réconciliation. »

De son côté, Paul V dit au cardinal d'Ossat, ambassadeur

de France à Rome : « Vous avez perdu un bon maît
« moi mon bras droit. »

Quelques années après, en effet, un différend s'éleva
le Saint-Siége et la France, où Louis XIII régnait a
mère Marie de Médicis pour régente. Le savant jé
Suarez avait publié un livre intitulé : *Défense de la f*
tholique et apostolique contre les erreurs de la secte d'A
terre. Le parlement de Paris trouva dans ce livre des
mes séditieuses, tendant à porter les sujets à attenter
personne des rois, et il condamna l'ouvrage à être b
Paul V, qui connaissait le livre de Suarez, et qui l'esti
beaucoup, parce qu'il revendiquait avec force tous les d
du Saint-Siége, pria la régente de faire casser l'arré
parlement, dont certains articles condamnaient des p
sitions concernant l'autorité que Jésus-Christ a donn
saint Pierre et à ses successeurs. L'affaire traîna en
gueur, et les esprits s'échauffèrent de part et d'autre;
Paul V tint bon, et, s'il n'obtint pas que l'arrêt fût cas
obtint au moins que l'exécution en fût suspendue indé
ment (1614).

Le pontificat de Paul V fut l'un des plus brillants de l
toire, et Paul V lui-même fut une des gloires de l'Ég
La réforme commencée au concile de Trente prit alo
caractère spécial par la fondation d'une multitude d'éta
sements monastiques et par le rétablissement de la d
pline dans un grand nombre d'autres. Les filles de *N*
Dame de Bordeaux, les *Ursulines* de Paris, la congrég
Pauline, les *Prêtres de l'Oratoire* du cardinal de Bérull
religieuses de la *Visitation* de saint François de Sales,
rent de Paul V leur institution. Un seul reproche pou
être fait à ce grand Pape : généreux et magnifique en t

hose, il le fut également à l'égard de sa propre famille; ais, ce qui atténue ce reproche, c'est que cette famille se ontra digne de l'éclat et de l'opulence qu'elle lui devait; Borghèse sont une des gloires de Rome pour leur zèle réditaire à favoriser les meilleures institutions, et pour la ble générosité qu'ils ont toujours montrée dans la fonda-n des œuvres de charité chrétienne.

Dans les dernières années du pontificat de Paul V, en 18, commença la désastreuse guerre de Trente Ans, ainsi mmée à cause de sa durée. L'incendie s'alluma en Alle-gne et de là se communiqua au Danemark, à la Suède, a France, à presque toute l'Europe, intéressée à la lutte, rce que de la guerre dépendait l'affaiblissement ou l'exal-ion du catholicisme, l'affaiblissement ou la puissance de maison d'Autriche et d'Espagne, qui représentait alors intérêts catholiques en Europe. Malheureusement l'em-reur Ferdinand II ne fut pas assez vigoureusement sou-nu, lorsqu'on le vit sur le point d'abattre en Allemagne protestantisme comme corps politique, en même temps ie le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, l'abat-it en France; Richelieu lui-même secourut en Allemagne qu'il renversait en France, en se persuadant à tort que principal intérêt de la France et des Bourbons était d'hu-ilier la maison d'Autriche. Le résultat de la lutte fut ainsi n affaiblissement politique du catholicisme, ce qui ouvrait voie à l'incrédulité du siècle suivant, et aux révolutions ui en furent la conséquence.

Le protestantisme avait tout confondu en Allemagne; il avait des pays luthériens, des pays calvinistes, des pays catholiques; dans un grand nombre, les deux communions se trouvaient en présence, et les princes ambitieux, laïques

ou ecclésiastiques, profitaient de cette anarchie religieuse pour accroître leur pouvoir et se soustraire à l'autorité impériale. L'indolence de l'empereur Rodolphe II laissa le désordre augmenter; le protestantisme fit de nouveaux progrès et devint de plus en plus exigeant. L'archiduc Charles de Styrie, oncle de Rodolphe, et le duc Maximilien méritèrent alors d'être regardés comme les plus dévoués champions de la cause catholique. Dans ces conjonctures, la mort du duc de Juliers, Clèves et Berg, en 1609, faillit précipiter la crise, en ouvrant ce qu'on appela la *succession de Juliers*. Ce duc, mort sans enfants, avait eu cinq sœurs. L'électeur de Brandebourg, Jean Sigismond, gendre de l'aînée des princesses de Juliers, et le comte palatin de Neubourg, Wolfgang Guillaume, mari de la seconde sœur, prétendirent tous deux à la succession et commencèrent par l'administrer en commun. Mais l'empereur Rodolphe évoqua l'affaire à son tribunal et voulut mettre les domaines en séquestre. Les protestants soutinrent les deux prétendants, et Henri IV promit de les secourir. Le roi de France allait entrer en Allemagne, lorsqu'il succomba sous le poignard de Ravaillac. L'affaire traîna en longueur; les deux prétendants se brouillèrent, on se battit, et l'on finit par en arriver à un partage qui donna le duché de Clèves à l'électeur de Brandebourg, pendant que le comte palatin de Neubourg obtenait le duché de Juliers (1614). Cet arrangement ne fit qu'ajourner le débat. Mathias, frère de Rodolphe et roi de Bohême et de Hongrie, étant arrivé à l'empire (1612), n'eut pas assez de force pour faire respecter sa volonté. Il avait pris hautement parti pour les catholiques, dont il ne put gagner la confiance, et les protestants lui suscitaient de continuels embarras. Se sentant trop vieux

our faire face à toutes les difficultés, il fit reconnaître comme
i de Bohême son cousin Ferdinand de Styrie, fils de l'ar-
iduc Charles et zélé catholique comme son père et comme
n cousin Maximilien de Bavière, avec qui il avait été
vé; l'année suivante, il lui fit décerner la cou-
nne de Hongrie. Les protestants se sentaient menacés,
voulurent prévenir le danger. L'abbé de Braunau et l'ar-
vêque de Prague ayant usé d'un droit qui appartenait aux
holiques comme aux protestants, en empêchant que l'on
struisit des chapelles protestantes sur leurs domaines,
parti révolutionnaire se souleva contre eux, sous la
duite du comte Mathias de Thurn. Ils adressèrent une
plique à l'empereur, qui prononça contre eux, confor-
ment aux lois. Le soulèvement des protestants de Bohême
int général; le comte de Thurn envoya une députation
ompagnée d'une troupe de soldats au sein du conseil de
ence, assemblé à Prague. La conférence étant devenue
s-vive entre les députés et les conseillers impériaux, les
nmes du comte de Thurn précipitèrent les membres du
iseil par les fenêtres, placées à une hauteur de plus de
gt mètres : c'est ce qu'on appela la *defénestration de
ague* (23 mai 1618). Cette violation flagrante du droit des
ns fut le signal de la guerre qui ravagea pendant trente ans
Bohême, l'Autriche et toute l'Allemagne. Nous ne la
ivrons pas dans ses diverses phases, nous contentant
remarquer que les Papes firent tous leurs efforts pour
utenir le parti catholique et pour mettre fin à l'effusion du
ng, et de faire connaître le traité qui la termina au désa-
ntage du catholicisme.

GRÉGOIRE XV.

(9 FÉVRIER 1621 — 8 JUILLET 1623.)

Le Sacré-Collége avait été presque entièrement renouvelé pendant le long pontificat de Paul V, de sorte que presque tous les cardinaux étaient dévoués à la famille Borghèse. Ces dispositions n'empêchèrent cependant pas quelques tiraillements; mais bientôt tous s'accordèrent dans l'élection du cardinal Alexandre Ludovisio, né en 1554, et appartenant à l'une des plus illustres familles de Bologne. Ludovisio prit le nom de Grégoire XV, en mémoire du pape Grégoire XIV, à qui il devait sa première élévation. Paul V l'avait nommé archevêque de Bologne et créé cardinal. C'était un homme petit, courbé par le poids de l'âge, d'une santé peu robuste, mais il avait une expérience consommée des affaires et il était plein de zèle pour les intérêts de l'Église. Dès les premiers jours, il s'adjoignit pour le gouvernement son neveu, le cardinal Ludovico Ludovisio, homme vif, ardent, qui se montra digne de sa confiance, car ses ennemis mêmes s'accordaient à lui reconnaître un véritable talent, un esprit juste et droit, un courage tranquille et une grande habileté. Si Ludovisio profita de sa haute position pour enrichir sa famille, il le fit sans jamais nuire à l'État, où il sut maintenir une exacte justice et l'abondance, même dans un temps de disette dont souffrirent les États voisins.

On doit à Grégoire XV des constitutions remarquables. L'une, du 15 novembre 1621, concerne l'élection du Pape; l'autre, du 22 juin 1622, est relative à la propagation de la foi.

De tout temps, les Papes ont apporté le plus grand soin à perfectionner le mode de l'élection pontificale, si importante pour les intérêts généraux de l'Église. On a eu, dans cette *Histoire*, occasion de raconter leurs luttes pour en assurer la liberté et la sincérité. Grégoire XV y trouva encore un défaut. Les cardinaux donnaient publiquement leurs suffrages, ce qui contrariait l'indépendance absolue des votants, dont quelques-uns pouvaient être entraînés par l'autorité des autres. Grégoire XV déclara qu'à l'avenir « l'élection du Pontife romain se ferait par le suffrage « secret des deux tiers des cardinaux présents, à moins que « tous ces cardinaux ne commissent l'élection à un ou « plusieurs d'entre eux, ou que tous, sans concert préa- « lable et comme par inspiration, s'accordassent à élire la « même personne. » A chaque scrutin, avant de déposer son bulletin dans le calice, chaque cardinal dut désormais prêter le serment suivant, à haute et intelligible voix : « Je « prends à témoin Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui me « jugera, que j'élis celui que, selon Dieu, je crois devoir « être élu et que je ferai de même dans l'accession. »

L'accession a lieu lorsque, le premier scrutin n'ayant donné les deux tiers des voix à aucun des candidats, on procède à un second, également secret, où les électeurs peuvent *accéder* à l'un des candidats pour lequel ils n'auraient pas voté d'abord, et compléter ainsi le nombre des suffrages nécessaires. Une seconde constitution de Grégoire XV, sur le même objet, compléta la première; Urbain VIII les confirma toutes deux, et dès lors les élections pontificales purent servir de modèles à toutes les autres.

La constitution de Grégoire XV, relative à la propagation de la foi, est due en grande partie au cardinal Ludovisio.

Le pape Grégoire XIII avait déjà chargé un certain nomb
de cardinaux de la direction des missions dans l'Orient, (
avait décrété l'impression des catéchismes dans les langu
les moins connues. Mais l'institution n'était ni assez so
dement fondée, ni assez vaste, ni pourvue de moyens néce
saires. Or, sous le pontificat de Grégoire XV, il y avait
Rome un prédicateur de l'ordre des Capucins, qui s'éta
attiré la vénération générale par la sainteté de sa vie, éga
à la grandeur de son éloquence. Le cardinal Bellarmi
ayant entendu un jour un des sermons du frère Girola
de Narni, c'était son nom, s'écria : « Je crois que, des tr
« souhaits de saint Augustin, il m'en a été accordé un, cel
« d'entendre saint Paul. » Bellarmin recommanda le pr
dicateur au cardinal Ludovisio, qui le prit sous sa prote
tion, et se chargea des frais d'impression de ses sermon
L'éloquent Capucin avait un grand zèle pour la propagati
de la foi; il conçut la pensée d'étendre l'œuvre du pa
Grégoire XV. Suivant son conseil, une congrégation de d
huit cardinaux et de quelques prélats, sous le titre *de Pr
paganda fide, la Propagande,* fut fondée, afin de s'occupe
dans des séances régulières, de la direction des missio
dans toutes les parties du monde. Elle devait s'assembl
au moins une fois par mois en présence du Pape. Gr
goire XV assigna les premiers fonds nécessaires pour l'in
titution; son neveu y contribua de ses propres biens,
comme elle répondait à un besoin réel et profondém
senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière p
brillante.

Ainsi fut fondée cette grande œuvre de la Propagan
qui envoya des missionnaires dans toutes les parties
monde. Urbain VIII acheva l'œuvre en y réunissant,

collége ou séminaire de la propagation de la foi. dans ce collége une bibliothèque qui renferme des trente-six langues différentes, autant de presses primer les ouvrages, autant d'églises où l'on prêche le dans ces mêmes langues. « C'est, dit l'abbé her, une continuation par la charité du don des communiqué à l'Église en la première Pentecôte ne. » Un ministre protestant, Pierre de Joux, dans *es sur l'Italie*, dit, à propos de cette œuvre : « Ainsi oderne a pour but unique de glorifier Dieu, de le la société les vices qui la corrompent, de prêcher rines célestes de paix et d'amour. » Un autre pro- l'historien Ranke, s'écrie : « Qui ne connaît les ser- menses que la Propagande a rendus à la philosophie et à la connaissance générale des langues? Mais surtout appliquée à remplir avec énergie et gran- mission principale, celle de la propagation catho- ., dans les premiers temps, elle réalisa les plus ques résultats. »

ons encore une voix catholique, celle de l'éloquent que de Cambrai, Fénelon, qui faisait entendre ces le 6 janvier 1685, jour de l'Épiphanie, dans l'église ions étrangères de Paris, de cette congrégation qui correspondu à l'œuvre de la Propagande romaine: vois-je depuis deux siècles? s'écrie Fénelon. Des immenses qui s'ouvrent tout à coup ; un nouveau nconnu à l'ancien et plus grand que lui. Gardez- n de croire qu'une si prodigieuse découverte ne qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux pas- maines, lors même qu'elles semblent décider de e ce qu'il leur faut pour être des instruments de ses

desseins; ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène. L
plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse
d'y porter des fruits.

« Que reste-t-il, peuples des extrémités de l'Orient? V
heure est venue. Alexandre, ce conquérant rapide,
Daniel dépeint comme ne touchant pas la terre de ses pi
lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'ar
bien loin en deça des mers; mais la charité va plus loin
l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les m
tagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes ni les écu
de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu f
de la Ligne, où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flot
ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter c
que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci, qui volent comme
nuées? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi,
l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les re
dent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pied
ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes ap
ter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salu
dire : O Sion, ton Dieu, régnera sur toi! Les voici, ces n
veaux conquérants, qui viennent sans armes, except
croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever les ric
ses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir l
propre sang et communiquer le trésor céleste.

« Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord v
surprise, et qui peut la représenter? Des hommes qui vi
nent à vous sans être attirés par aucun motif, ni de co
merce, ni d'ambition, ni de curiosité; des hommes
sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous ê
vous aiment tendrement, quittent tout pour vous et v
cherchent au travers de toutes les mers avec tant de fatig

et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelle lumière sur vos têtes! »

Telles étaient les espérances et les joies du grand archevêque de Cambrai, un demi-siècle après la création de la Propagande, un siècle et demi avant les merveilles dont nous sommes actuellement témoins. Du temps de Fénelon, la Chine était évangélisée, ainsi que l'Amérique et l'Inde; mais le chrisitianisme venait d'être détruit dans les îles du Japon, et les missionnaires catholiques ne parcouraient pas encore l'Afrique, les innombrables îles de l'Océan, les glaces du Nord, les profondeurs de l'Asie. Aujourd'hui, ils sont partout, en Laponie, comme sous le soleil brûlant de l'Afrique, dans l'Inde, en Chine, en Cochinchine, au Tonquin, dans la Corée, dans le Thibet, dans l'Australie, dans toutes les îles de l'Océan, et ils voient le Japon prêt à se rouvrir devant eux. Les îles inconnues dont parle Fénelon sont aujourd'hui découvertes, et toutes comptent des chrétiens, et ce n'est plus une image qui représente les nouveaux apôtres volant comme des nuées; les chemins de fer les transportent, en quelques heures, d'une extrémité d'un continent à l'autre, la vapeur leur fait franchir en quelques jours des espaces qui demandaient des mois au temps de Fénelon. Dieu a ébranlé le monde; il semble qu'à mesure que la fin des temps approche, il permet à l'homme d'économiser le temps, de supprimer les distances, afin que s'accomplisse la promesse du Sauveur, qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur, et que tous soient cousommés dans l'unité, même sur cette terre, avant qu'arrive la grande unité matérielle de l'Antechrist, qui précédera la fin des siècles... Aujourd'hui, plus que jamais, l'œuvre de la Pro-

pagande est immense : ce sont toutes les parties du monde à la fois qui demandent des apôtres et la Propagande en envoie partout ; l'œuvre de Grégoire XV, agrandie de siècle en siècle, soutenue par d'autres créations non moins admirables, comme celle de la Propagation de la foi, suffit à tout, multiplie les merveilles, enfante chaque jour de nouveaux missionnaires et prépare à l'Église la conquête du monde entier.

Grégoire XV canonisa saint Ignace de Loyola, dont les disciples contribuèrent tant à l'œuvre des missions, saint François Xavier, qui avait renouvelé les courses apostoliques de saint Paul, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kotska, ces modèles de la jeunesse chrétienne ; sainte Thérèse, l'illustre institutrice des Carmélites, et saint Philippe de Néri. C'est au Pontificat de Grégoire XV que remonte l'érection de l'évêché de Paris en archevêché. Ranke a jugé en ces termes et le Pontife et ses œuvres : « Sa charité était sans bornes ; elle embrassait le monde elle pénétrait à la fois dans les Andes et dans les Alpes Grégoire envoyait ses missionnaires au Thibet et dans l Scandinavie, tandis qu'il entrait en négociation avec l'An gleterre et avec la Chine. Toujours nouveau, infatigable présent partout, l'esprit qui vivait au foyer de cet immen théâtre animait les ouvriers aux extrémités du monde, pl vif, plus ardent, plus intime peut-être dans chacun d'e qu'au centre même. »

URBAIN VIII.

(6 AOUT 1623 — 29 JUILLET 1644.)

Il y avait à Florence, au commencement du seiziè siècle, une famille que le commerce avec Ancône a

considérablement enrichie; c'était celle des Barberini, qui occupèrent de grandes charges dans cette république. L'un des membres de cette famille, Maffeo Barberini, né en 1568, ayant perdu de bonne heure son père et sa mère, se rendit à Rome auprès d'un oncle qu'il y avait, et cette circonstance lui ouvrit la voie aux plus hautes dignités. Après avoir fait d'excellentes études de littérature, de philosophie et de jurisprudence, il fut créé prélat dès l'âge de dix-neuf ans, sous le pontificat de Sixte-Quint. Clément VIII lui donna le gouvernement de Fano, à l'âge de vingt-quatre ans; puis la charge de protonotaire apostolique et le titre archiépiscopal de Nazareth. Il fut alors nommé nonce en France, et complimenta, en cette qualité, Henri IV sur la naissance du dauphin qui fut dans la suite Louis XIII. Paul V le créa cardinal en 1606.

Maffeo Barberini était un littérateur distingué. Il entendait si bien le grec, qu'on l'avait surnommé l'*Abeille attique*. Il eut de grands succès dans la poésie latine et composa des vers italiens estimés. Il corrigea les hymnes d'Église, versifia des paraphrases sur quelques psaumes et cantiques de l'Ancien Testament, écrivit des hymnes et des odes sur les fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et de plusieurs saints, et composa des épigrammes sur divers hommes illustres. Ses poésies latines ont été imprimées à Paris, en 1642, sous ce titre : *Maffei Barberini Pœmata*. Ses poésies italiennes se composent de soixante-dix sonnets, de deux hymnes et d'une ode.

Le cardinal Barberini s'enferma dans le conclave avec cinquante-trois de ses collègues, à la mort de Grégoire XV. On s'attendait à une élection disputée, parce que plusieurs candidats paraissaient également dignes de la tiare, et que

e nouveau mode de votation au scrutin secret paraissa devoir éparpiller les voix. Mais, dès le premier tour de scn tin, la majorité se déclara pour le cardinal Barberini, à q l'accession donna ensuite le nombre de voix requis po l'élection, et tous les cardinaux le proclamèrent à l'unan mité. Quand son élection fut assurée, le nouveau Pape prosterna devant l'autel, priant Dieu avec larmes de ne p le laisser sortir vivant du conclave, si son pontificat ne devr pas être utile à l'Église. C'était le 6 août 1623, fête de Transfiguration de Notre-Seigneur, mais il ne fut sole nellement consacré que le 29 septembre suivant, fête saint Michel, parce qu'il tomba malade le jour même de s élévation sur la chaire de saint Pierre.

Urbain VIII avait une grande idée du Pontificat, et u activité telle, qu'il essayait de tout faire par lui-même, laissant à ses ministres que le mérite d'avoir reçu ses in tructions. On a pu même lui reprocher à cet égard de ten trop peu de compte des services des autres, d'avoir p aimé à consulter l'expérience du Sacré-Collége, de s'êt laissé entraîner, pour ne pas suivre les avis qu'on lui do nait, à adopter, dans certaines circonstances, une condui moins utile aux intérêts du Saint-Siége; enfin d'avoi dans le principe, trop favorisé la politique de Richelieu a dépens de celle de Ferdinand II, empereur d'Allemagn qui défendait de toutes ses forces les intérêts du catho cisme dans l'empire; mais il est certain qu'Urbain V était plein de zèle pour l'accomplissement des devoirs de charge, pour les intérêts généraux de l'Église et pour bien particulier de ses États, et il eut le mérite de faire plus louables efforts, pendant tout son pontificat, pour ran ner la paix en Europe.

s premiers jours il visita, tant par lui-même que
icaires, toutes les églises, monastères, hôpitaux et
le Rome. Il ouvrit en personne le jubilé de 1625,
quemment les églises pendant ce saint temps, et
sonvent à l'hôpital de la Sainte-Trinité, où il lavait
les pieds des pèlerins. Pendant toute l'année, il
ibéralement les évêques et les prêtres pauvres,
nt en pèlerinage à Rome. Il restaura, embellit et
plusieurs monuments. Au reste, averti par la
ii sévissait en Allemagne et jusque sur les fron-
l'Italie, il donna une plus grande attention aux
ons qu'aux embellissements. Il fit faire de grands
u château Saint-Ange, bâtit plusieurs forteresses
États pontificaux, et entretint son armée sur un
ectable. Il pensait qu'au milieu des guerres qui
itaient l'Europe, le Saint-Siége devait compter
ir ses propres ressources que sur le respect des
our assurer sa neutralité et son indépendance. La
uelques possesseurs de fiefs dépendant du Saint-
andit ses États. Le duc François-Marie, dernier
it direct de la maison de la Rovère, fit rentrer le
Jrbin dans le domaine immédiat du Pape ; les
Montefeltro et de Gubbio, la seigneurie de Pesaro
iat de Sinigaglia revinrent de la même façon au
ge, dont l'autorité temporelle se trouva ainsi
ée d'entraves qui avaient, en plus d'une circons-
ié son action. Un malheureux différend, survenu
Barberini et le duc de Castro, fit éclater une petite
i troubla la fin du pontificat d'Urbain VIII, et lui
a d'énormes dépenses.

itre affaire bien plus grave commençait alors à

préoccuper les esprits et à inquiéter le Saint-Siége. Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres, en Flandre, imbu des erreurs de Baïus, s'étant mis à étudier saint Augustin pour éclaircir la redoutable question de la grâce, composa un énorme volume intitulé : *Augustinus*, dans lequel il prétendait résumer la doctrine du grand docteur. Il mourut en 1638, avant l'impression complète de cet ouvrage, et il déclara, dans son testament, qu'il soumettait sa doctrine au jugement du Saint-Siége.

Dès son apparition, en 1640, l'*Augustinus* souleva des alarmes universelles ; pendant que quelques-uns en élevaient la doctrine jusqu'au ciel, la plupart des théologiens en signalaient les dangers et les erreurs. En effet, Jansénius établit en principe que la volonté humaine n'est pas libre. Suivant lui, cette volonté est tenue en servitude par la concupiscence, et ne peut sortir de cet état par ses propres forces ; il faut que la grâce vienne à son secours. Quant à la grâce, elle a une force irrésistible ; elle est toujours efficace, et il n'est pas au pouvoir de l'homme de se soustraire à son action. Le docteur Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, réduisit toute la doctrine de Jansénius aux cinq propositions suivantes, sur lesquelles roulèrent dans la suite toutes les discussions :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles, même aux justes qui veulent les accomplir, et qui font pour cela tout l'usage de leur force et de leur volonté ; la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque. — Cette proposition se trouve mot pour mot dans le livre de Jansénius; on voit immédiatement qu'elle est désespérante et qu'elle met Dieu en contradiction avec lui-même, puisqu'il com-

manderait ainsi des choses pour l'accomplissement desquelles il ne donnerait pas la force nécessaire.

2° Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. — Proposition qui se trouve en substance dans l'*Augustinus*, et qui détruit la liberté humaine.

3° Pour mériter et démériter, dans l'état de nature déchue, l'homme n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité ; la liberté exempte de contrainte est suffisante. — Subtile distinction qui, en accordant du mérite ou du démérite à un acte nécessaire, détruit toutes les notions sur le mérite et rend la troisième proposition aussi contraire à la liberté que la deuxième.

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce prévenante intérieure pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister. — C'est précisément en ce dernier point que les semi-pélagiens n'étaient pas hérétiques.

5° C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort ou qu'il a versé son sang pour tous les hommes, — proposition contraire à l'universalité de la rédemption, et aussi désespérante que la première.

Un Français, Jean Duvergier de Hauranne, connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, et qui avait contribué à faire tomber Jansénius dans l'erreur, lorsqu'il était son condisciple à Louvain, introduisit en France l'*Augustinus*, et s'efforça d'en propager les doctrines. C'était un novateur imbu de l'esprit du calvinisme, mais adroit et caché ; il gagna la famille d'Arnauld d'Andilly, dont les deux filles, la mère Angélique et la mère Agnès, dirigaient alors l'abbaye de

Port-Royal à quelques lieues de Paris. On ignore si l'abbé de Saint-Cyran et ses affidés ne formèrent pas dès lors une espèce de société secrète ayant un plan d'attaque contre l'Église parfaitement concerté ; il est certain qu'ils se conduisirent avec une adresse et une unité qui permettent cette supposition. Bientôt ils se virent assez nombreux et assez influents pour agir ouvertement : la réputation d'Arnauld était grande, celle de Nicole ne l'était pas moins, et la plume de Pascal vint donner à la nouvelle secte une popularité qui la rendit redoutable ; Port-Royal devint le centre du jansénisme.

Urbain VIII ne perdit pas de temps pour couper le mal dans sa racine. Il interdit la lecture du livre de Jansénius; mais l'université de Louvain contrevint à cette défense, et les disputes continuèrent. Alors le Pape rendit un jugement solennel dans la bulle *In Eminenti*, qui est du 6 mars 1642 :

« Après un examen approfondi de l'ouvrage intitulé *Augustinus*, disait Urbain VIII, on a reconnu qu'il renferme d'une manière formelle plusieurs propositions déjà condamnées par nos prédécesseurs, et qu'il les enseigne, au grand scandale des catholiques, sans aucun respect pour l'autorité du Saint-Siége. Dans le dessein d'apporter un remède convenable à ce désordre qui émeut toute la société chrétienne et qui tend à la ruine de la foi catholique, de notre propre mouvement, de notre science certaine et de la plénitude de la puissance apostolique, nous confirmons et approuvons, en tout et pour toujours, par la présente constitution, qui aura force à perpétuité, les constitutions de nos prédécesseurs les papes Pie et Grégoire. En vertu de la même autorité, nous défendons absolument, par les

présentes, et voulons qu'on tienne pour défendu le livre intitulé *Augustinus*, comme contenant et renouvelant, ainsi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions et les sentiments repoussés et condamnés par les constitutions susdites. De plus, nous ordonnons, sous toutes les peines et les censures contenues dans la constitution de Pie, notre prédécesseur : qu'aucun des fidèles, de quelque condition et qualité qu'il soit, n'ose parler, écrire, disputer touchant les articles condamnés dans ce livre. L'absolution des censures encourues par les contrevenants sera exclusivement réservée au Souverain-Pontife, excepté à l'article de la mort. »

La bulle *In Eminenti* fut reçue partout et par tous avec respect, excepté par les sectaires qui commencèrent dès lors à montrer l'esprit d'opiniâtreté et d'hypocrisie, qui forma comme le caractère distinctif de la nouvelle hérésie, ce qui fit dire à un magistrat de ce temps-là, écrivant à l'historien Fleury : « Le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, se sont séparés eux-mêmes, et qu'on leur avait reproché cette séparation ; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments. » C'est par suite de cette hypocrisie que, sans s'élever contre la réception des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, ils faisaient tous leurs efforts pour en détourner les fidèles, en exigeant des pénitents des dispositions extraordinaires, et des communiants une sainteté

de vie peu commune. Ainsi ils éloignaient peu à peu les fidèles de la fréquentation des sacrements, ils affaiblissaient la vie chrétienne et menaient à l'abandon des pratiques les plus salutaires[1].

Urbain VIII se préparait à fulminer de nouveaux anathèmes contre les théologiens rebelles, lorsqu'il mourut.

Au pontificat d'Urbain VIII se rattache une affaire qui a fait beaucoup de bruit et qui en fait encore tous les jours, parce que les ennemis de l'Église croient y trouver un argument invincible contre l'infaillibilité du Saint-Siége. Quelques mots suffiront ici pour l'éclaircir. L'Italie possédait alors un savant astronome et physicien, qui était en même temps un philosophe distingué. Il s'appelait Galilée. Ce savant, qui jouissait d'une grande réputation à la cour de Toscane, dans toute l'Italie et en Europe, à cause de ses découvertes en physiques et en astronomie, eut le malheur de vouloir ériger en système ses connaissances astronomiques, avant qu'elles fussent assez étendues pour éviter tout danger d'erreur, et commit la faute plus grande de faire servir l'Écriture sainte à confirmer ses opinions hasardées. Le chanoine Copernic, près d'un siècle auparavant, avait émis des idées qui renversaient l'ancienne opinion d'après laquelle la terre est au centre du monde, tandis que tous les astres tournent autour d'elle. Galilée adopta l'opinion de Copernic, contre laquelle protestaient des théologiens qui croyaient y voir une opposition avec l'Écriture sainte. Le savant italien prétendit prouver au contraire,

[1] Voir, sur le commencement du jansénisme, les *Mémoires* du P. Rapin, publiés, le 1er volume par M. l'abbé Doménech, les trois derniers, par M. L. Aubineau. Ces *Mémoires* vont jusqu'à l'année 1669, et contiennent des renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs.

par les saints Livres, que la terre tourne autour du soleil et que c'est le soleil qui est le centre du monde. La réputation dont il jouissait et l'affectation qu'il mettait à enseigner son système en langue vulgaire, ce qui agitait et troublait des esprits peu capables de le comprendre, engagèrent le pape Paul V à nommer une commission de théologiens pour examiner ses doctrines dans leurs rapports avec les vérités de la foi. La commission condamna deux propositions : 1° comme hérétique, que le soleil occupe le centre du monde et qu'il n'a aucun mouvement local ; 2° comme erronée, que la terre n'est pas le centre du monde et qu'elle a un mouvement quotidien. La première de ces propositions serait encore condamnée comme fausse de nos jours, puisque nos astronomes tiennent que le soleil tourne sur lui-même et tourne probablement autour d'un autre soleil. La seconde proposition, adoptée comme vraie de nos jours au point de vue astronomique, ne l'est pas au point de vue moral et surnaturel, puisque la terre est vraiment le centre du monde dans l'ordre de la grâce et de la gloire. Il aurait donc fallu distinguer les divers sens, mais, ni de part ni d'autre, on n'était assez calme pour établir les distinctions nécessaires, et comme Galilée refusait de se soumettre, le tribunal du Saint-Office lui fit défense à lui personnellement de professer désormais l'opinion condamnée.

Deux choses sont ici à remarquer, c'est que, 1° tout en rejetant les opinions de Galilée, on ne les condamnait pas toutes, puisque Copernic n'avait pas été inquiété, puisque Galilée lui-même, trois ans après, en 1620, fut autorisé à les enseigner *comme hypothèse, mais non pas comme thèse ;* et 2° que la sentence prononcée le fut non par le Pape ni par un concile, mais seulement par une assemblée de sim-

ples théologiens. Il n'y a donc pas eu jugement de l'Église; l'infaillibilité du Pape et de l'Église sont hors de cause. Ce qu'on avait voulu prévenir, c'était le trouble des consciences, et, en mettant une barrière aux audaces de Galilée, on empêchait ce savant lui-même de s'égarer, puisqu'on le forçait d'examiner à fond son système.

Mais Galilée était orgueilleux et voulait davantage, et, après être resté une quinzaine d'années tranquille, il composa des dialogues dans lesquels il soutenait en langue vulgaire toutes ses anciennes opinions et tournait en ridicule ses juges; il eut même l'insolence de jeter le ridicule sur le pape Urbain VIII, qui lui avait toujours témoigné de l'amitié, et qui avait exprimé en vers les principaux points de son système. L'Inquisition cita Galilée à son tribunal; c'était en 1633. C'est ici que commence le drame lugubre imaginé par les écrivains ennemis de l'Église; on ne voit plus que des cachots, des chaînes, des tortures pour cet illustre vieillard de soixante-neuf ans condamné à abjurer ce qu'il croyait être la vérité. Voici à quoi se réduit toute cette fantasmagorie : « J'arrivai à Rome, dit Galilée lui-même dans une « de ses lettres (du 10 février 1633), et je fus remis à la « clémence de l'Inquisition et du Souverain-Pontife Ur- « bain VIII, qui avait pour moi quelque estime. Je fus mis « en arrestation dans le délicieux palais de la Trinité-du- « Mont, séjour de l'ambassadeur de Toscane. » Pendant les débats, il eut pour prison la maison même de l'un des officiers de l'Inquisition, et, au bout de quinze jours, il put retourner chez l'ambassadeur. La sentence, rendue le 22 juin, le condamna à la prison et à la rétractation de ses erreurs. La prison ne fut autre chose que le palais de l'un des officiers supérieurs du tribunal; Galilée garda son domestique;

toute permission de recevoir des visites et d'écrire à
is, et put se promener dans les superbes jardins du
enfin, dans le mois de décembre, le Pape lui permit
résider à la campagne près de Florence, et on lui
quelque temps après l'entrée de la ville. C'est à cela
réduisent les chaînes, les cachots et les tortures.
rès tout, conclut de Maistre après avoir examiné
faire, jamais l'Église romaine, jamais les Papes, en
le chefs de l'Église, n'ont prononcé un mot, ni contre
me de Copernic en général, ni contre Galilée en
ier. Galilée fut condamné par l'Inquisition, c'est-à-
r un tribunal qui pouvait se tromper comme un
t qui se trompa en effet sur le fond de la question;
lilée se donna tous les torts envers le tribunal, et il
n à ses imprudences multipliées une mortification
rait pu éviter avec la plus grande aisance et sans se
nettre aucunement. Il n'y a plus de doute sur ces
ous avons les dépêches du grand-duc de Toscane à
qui déplore les torts de Galilée. S'il s'était abstenu
comme il en avait donné sa parole; s'il ne s'était
iné à vouloir prouver le système de Copernic par
re sainte; s'il avait seulement écrit en langue latine,
l'échauffer les esprits en langue vulgaire, il ne lui
en arrivé. Dans l'année même qui vit la condamna-
Galilée, la cour de Rome n'oublia rien pour amener
Université de Bologne ce fameux Képler, qui non-
nt avait embrassé l'opinion de Galilée sur le mou-
de la terre, mais qui prêtait de plus un poids
e à cette opinion par l'autorité de ses immortelles
rtes. »

III

LES PAPES ET LOUIS XIV.

Le cardinal de Richelieu et le roi Louis XIII avaient précédé Urbain VIII au tribunal de Dieu, et le règne de Louis XIV était commencé, lorsque Innocent X monta sur le trône pontifical. Ce grand règne devait amener pour l'Église de magnifique triomphes et de déplorables épreuves: dès la première année, avant que Louis XIV gouvernât par lui-même, le traité de Westphalie vint donner une existence officiellement reconnue aux États protestants; en même temps commençaient les troubles causés par le jansénisme; plus tard, les prétentions de l'absolutisme royal fortifièrent le jansénisme du concours des gallicans, et ces deux maux réunis amenèrent les funestes victoires d'une philosophie incrédule, qui put croire un moment qu'elle réussirait à détruire l'œuvre de Jésus-Christ.

INNOCENT X.

(15 SEPTEMBRE 1644 — 7 JANVIER 1655).

Le conclave qui suivit la mort d'Urbain VIII fut long et difficile, à cause des prétentions contraires de la France

de l'Espagne, et de deux neveux du Pape défunt, les Barberini, qui penchaient du côté de la France. Enfin le cardinal Jean-Baptiste Pantifili fut élu. Il avait soixante-douze ans, et prit le nom d'Innocent X. Le nouveau Pape était d'une taille élevée, d'un port grave et majestueux; il était doué d'un naturel ardent et plein de feu, d'une âme grande et d'une pénétration merveilleuse; réservé d'ailleurs dans les dépenses superflues, mais sachant être magnifique dans l'occasion. L'historien protestant Ranke dit de lui : « Innocent était un homme bien loin d'avoir des qualités communes. Dans les fonctions qu'il avait eu à remplir avant son élévation sur le Saint-Siége, au tribunal de la Rote, comme nonce, comme cardinal, il s'était montré actif, irréprochable et loyal; devenu Pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire qu'il comptait déjà soixante-douze ans lorsqu'il fut élu. Malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue pas ; après le travail il est aussi libre et aussi frais qu'auparavant; il parle avec plaisir aux gens et laisse chacun s'expliquer. Il opposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. Il prit particulièrement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité à la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes, à ne permettre aucun mauvais traitement des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissants.

Le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, dit du même Pape, son contemporain, qu'il « fut l'un des plus expérimentés aux affaires qui aient gouverné l'Église dans ces derniers siècles. Il avait l'esprit grand et solide, et il suppléait par son application et sa fermeté à ce qui lui manquait de vivacité et de pénétration. Par dessus toutes ces qualités, il avait

un esprit d'équité qui le rendait digne de monter sur le premier tribunal du monde. Car, dès qu'on est équitable, on mérite de commander. »

Innocent X signala son avénement par deux actes d'énergie et de fermeté. L'évêque de Castro venait d'être assassiné avant d'avoir pris possession de son siége, à l'instigation du duc, qui n'était pas content de sa nomination. Urbain VIII avait eu à se plaindre de ce duc, dont les exactions excitaient de nombreuses plaintes. Innocent X fit aussitôt avancer des troupes contre le coupable; le duc résista et essaya de reporter la guerre jusqu'aux portes de Rome, comme il l'avait fait une première fois, mais il échoua; on confisqua son duché pour payer les nombreux créanciers qu'il faisait attendre depuis des années; la ville même, dont il avait fait une forteresse redoutable, fut rasée; et, au-dessus des ruines, comme signe d'une exécration éternelle, on dressa une pyramide avec cette inscription italienne: *Qui fù Castro*, ici fut Castro !

Le second acte de fermeté d'Innocent X eut pour objet le cardinal Antonio Barberini, camerlingue ou trésorier général d'Urbain VIII, qu'on accusait de nombreuses malversations. Le Pape résolut de le faire juger; Barberini s'enfuit en France, et trouva un puissant protecteur auprès du cardinal Mazarin, qui avait succédé à Richelieu. Innocent ne voulut pas pour cela reculer, et publia, en 1646, une bulle dans laquelle il déclarait que tout membre du Sacré-Collége qui s'éloignerait des États romains sans sa permission serait puni par la confiscation de ses biens; que six mois après, s'il n'avait pas fait sa soumission, l'entrée des églises lui serait interdite et qu'il serait dépouillé de ses bénéfices et emplois; qu'enfin, s'il persistait, il perdrait même le

titre de cardinal. Le Pape sentait le besoin de maintenir son autorité, surtout vis-à-vis de ceux qui doivent donner l'exemple aux autres ; il ne voulait pas voir se renouveler des abus qui avaient autrefois été trop nombreux. Mais la bulle fut mal reçue en France ; le parlement de Paris, qui s'arrogeait depuis deux siècles le droit de contrôler les actes pontificaux, la déclara nulle et abusive, et l'on parla de mettre la main sur Avignon. Heureusement la prudence du cardinal Mazarin apaisa le différend ; Barberini fit sa soumission ; le Pape déclara qu'il lui pardonnait en considération du roi très-chrétien, et l'affaire n'eut pas d'autre suite. Mais le parlement venait de montrer une fois de plus son esprit d'opposition contre le Saint-Siége ; l'autorité royale l'avait soutenu en partie dans cette opposition ; Louis XIV, alors trop jeune pour avoir aucune responsabilité dans cette affaire, recevait ainsi de funestes leçons dont il ne devait que trop profiter plus tard.

L'issue de la guerre de Trente Ans vint ensuite affliger Innocent X.

Dès les premières années de son règne, commencé en 1639, l'empereur Ferdinand III, fils et successeur de Ferdinand II, avait fait des propositions de paix dont les préliminaires furent signés à Hambourg par les envoyés de l'empereur, de la France et de la Suède, et l'on choisit les deux villes de Munster et d'Osnabruck, en Westphalie, pour y réunir deux congrès, qui devaient cependant travailler à une œuvre commune. Les congrès ne s'ouvrirent que deux ans plus tard (1643), et les négociations traînèrent pendant plusieurs années, sans que les belligérants déposassent les armes, et malgré les efforts du pape Urbain VIII pour amener la paix. Les victoires de la France, et la misère effroya-

le traité de Westphalie, parce que ces deux vill
situées dans la province de ce nom. Le traité de W
lie est l'un des événements les plus importants de l'h
Il consacra l'existence politique du protestantisme,
sit l'Allemagne à l'impuissance, donna à la Fran
prépondérance qui tourna contre elle toutes les pui
de l'Europe et désorganisa l'antique édifice de la chr
si laborieusement édifié par le Saint-Siége. Il y a à
guer trois sortes de clauses dans le traité : des disp
territoriales, des dispositions religieuses et des disp
constitutionnelles.

Voici les principales dispositions territoriales :

1° La France reçut la souveraineté pleine et enti
Lorraine et d'une grande partie de l'Alsace, avec la
naissance de la possession des Trois-Évêchés, Metz,
Verdun. 2° La Suède obtint, outre l'île de Rugen et
de Wismar, la Poméranie citérieure, l'archevê
Brême, érigé en duché, l'évêché de Verden et troi
la diète de l'empire ; elle devint ainsi la première pu
du Nord et se trouva établie dans l'Allemagne sep
nale, à l'embouchure de tous les grands fleuves.
république des Provinces-Unies (Hollande), et la con

wick; on sécularisa à cet effet l'archevêché de Magdebourg et les évêchés de Minden, Camin, Halberstadt, pour le Brandebourg; les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg, pour le Mecklembourg.

Les dispositions religieuses se réduisent à quatre principales :

1° Confirmation de la paix d'Augsbourg, avec extension aux calvinistes des avantages que cet acte accordait aux luthériens; 2° Chaque culte reste en possession des droits et propriétés qu'il avait eus dans l'année 1624, appelée pour cela l'*année normale;* 3° Liberté religieuse garantie à tous les habitants de l'empire, et abolition du droit que s'étaient arrogés les États protestants de ne tolérer que le culte officiellement reconnu; 4° Suspension de la juridiction ecclésiastique, tant d'État catholique à État protestant, qu'entre des États protestants; 5° Sur les 50 membres de la chambre impériale, 24 doivent être protestants; 6 protestants doivent entrer dans le conseil aulique [1].

Les dispositions constitutionnelles se résument dans les suivantes : 1° Tous les États de l'empire sont souverains dans leur territoire; ils ont le droit de conclure des traités, même avec des puissances étrangères, pourvu que ces traités ne soient pas dirigés contre l'empereur ou contre l'empire; 2° La supériorité territoriale s'étend sur l'ecclésiastique comme sur le civil et le temporel; 3° Tout État *immédiat*, c'est-à-dire relevant directement de l'empereur, a séance et suffrage à la diète; nulle loi ou interprétation de la loi, nulle déclaration de guerre d'empire, nulle paix ou

[1] La *chambre impériale* était un tribunal où se jugeaient les affaires des différents États, et, par appel, celles des particuliers. Le *conseil aulique* était le conseil particulier de l'empereur.

qui a été la base de l'organisation de l'Allemagne
démolition du corps germanique, en 1806, et qu
traité des Pyrénées, qui le compléta (1659), a ét
de départ de la diplomatie moderne jusqu'aux gue
Révolution. Politiquement, l'unité de l'Allemagne
soute, et l'empire n'était plus qu'un vain nom ; r
ment, le protestantisme se trouvait plus puissant
la guerre, quoique deux puissances catholiques, e
était victorieuse, la France, fussent les principal
intervenantes au traité. Mais la France poursui
voir autre chose, l'abaissement de la maison d'Aut
habiles ministres qu'elle possédait alors ne virent qu
dissement immédiat de l'influence française ; ils r
quèrent pas que la constitution même de la chréti
renversée, et qu'il ne pouvait, en dernier résultat
tir de funestes conséquences d'un traité par lequel
succéder au principe qui plaçait en tête de la soc
tienne le Pape et l'Empereur, le dogme politique
différence religieuse en matière de gouvernement
l'intérêt de la religion céda le pas aux intérêts p
matériels ; la politique ne voulut plus tenir aucu
des droits de l'Église : c'était ne plus faire te

é Rorhbacher résume ainsi les principales disposi-
traité de Westphalie :
princes luthériens et calvinistes d'Allemagne avaient
ı des choses depuis la pacification religieuse de
en 1555, et contre la teneur de cette pacification.
me parce que Ferdinand II avait parlé de restituer
es de soixante-dix ans, qu'ils appelèrent les Fran-
s Suédois à ravager l'Allemagne avec eux. Il fallait
iser leurs scrupules. En conséquence, on leur
ou plutôt ils s'accordèrent eux-mêmes une indul-
nière pour tous leurs actes, jusqu'en l'année 1624,
ınnée normale, après laquelle ils promirent de ne
, comme ils avaient promis de ne plus voler après
Pape protesta contre cette apothéose séculière du
brigandage ; on n'eut aucun égard à la protesta-
ape. Cependant, il fit toujours bien de la faire ;
osé qu'un jour les populations allemandes, deve-
lutionnaires et communistes, en usent avec les
les princes comme leurs princes en ont usé avec
l y aura toujours sur terre un homme qui, ayant
ontre la première injustice, pourra légitimement
contre la seconde, et rappeler à tous cette sentence :
ıstice qui élève une nation, et le péché qui perd
s. Et cet homme, c'est le Pape.

guerre civile, voici comment les diplomates de Munster et d'Osnabrück réglèrent la part des populations allemandes :

« 1° Les bourgeois et les paysans avaient compté s'enrichir de la dépouille des églises et des monastères ; ces biens sont réservés aux enfants des princes et des nobles ; le fils du roturier n'a plus rien à y prétendre.

« 2° Les bonnes gens de luthériens comptaient, sous le nom de réforme, voir des évêques, des prélats plus zélés, prêchant de parole et d'exemple ; ils auront pour évêques et pour prélats des princes, des nobles, des officiers civils et militaires, qui, contents de percevoir les revenus, ne songeront pas même à étudier un mot de théologie.

« 3° Ces bons Allemands, habitués à leurs diètes provinciales et à leurs assemblées communales, comptaient augmenter leurs libertés civiles et politiques : les unes et les autres seront confisquées au profit du prince.

« 4° Dans leur bonhomie, luthériens et calvinistes espéraient du moins conserver leur liberté pleine et entière de religion et de conscience ; le traité de Westphalie décide, d'après l'usage, que le droit de réformation appartient exclusivement au prince, que c'est à lui seul à régler la créance de ses sujets quand et comme il lui plaît, et que les sujets n'ont d'autre alternative que d'adopter la religion variable du prince ou de quitter le pays.

« C'est à quoi se réduit la part que le congrès de Westphalie a faite aux populations protestantes de l'Allemagne. Nous ne croyons pas que l'histoire puisse en offrir qu'on ait dupées d'une manière plus complète, ni qui soient si longtemps à s'en apercevoir. »

Parmi les parents d'Innocent X, il se trouvait une belle-sœur du Pape, dona Olympia Maildachina, femme très-

quelle il confia le gouvernement de sa famille.
ia, qui avait de l'ambition, voulut gouverner
publiques aussi bien que les affaires privées de
a femme d'un des neveux du Pape, fils d'Olym-
prétentions semblables ; de là des brouilleries
ues qui abreuvèrent Innocent X d'amertume et
rent la gloire de son Pontificat. Les ennemis du
alvinistes profitèrent de ces circonstances pour
s à des anecdotes scandaleuses, dans lesquelles
ı Pape se trouvait impliqué. Une Vie de dona
rite par Grégorio Léti, a ramassé toutes ces
l suffira de dire ici que l'historien protestant
re que l'ouvrage de Léti est « un roman com-
apocryphes, de fables et de chimères. » Inno-
tort de se montrer trop faible vis-à-vis de sa
le seul tort que l'histoire ait à lui reprocher.
le reste, Innocent X se montra un Pontife
et de vertu. En 1649, le peuple romain souf-
isette de blé et d'une inondation du Tibre ; il
me les magasins des boulangers, fit venir du
et de Pologne, ouvrit le palais de Latran et fit
s vivres suffisants à tout le monde, sans rien
cent mille écus d'or que les Pontifes romains
chaque année aux pauvres. L'année suivante,
bilé, il prit si bien ses mesures, que l'abon-
sa pas de régner dans Rome. Pendant cette
il multiplia ses aumônes et donna l'exemple
et de la charité, en lavant lui-même les pieds
et en les servant à table.
bé malade à la fin de l'année 1654, Innocent X
son heure était venue. Alors il appela près

de lui son prédicateur ordinaire, Paul Oliva, et lui or
de ne plus le quitter, afin de lui apprendre et de l'a
bien mourir. Il récitait alternativement ses prières ave
lui donna trois cents écus d'or pour dire des messes
intention, et il fit distribuer, à la même intention, plu
milliers d'écus aux pauvres. Puis il reçut les derniers
ments avec une grande piété. Il fit venir les car
auprès de son lit de mort, leur demanda pardon de n
pas mieux gouverné l'Église et se recommanda à
prières. « Il leur recommanda en même temps de lui
un successeur capable de soutenir ce qu'il avait fai
exterminer l'erreur des jansénistes, ajoutant qu'il m
content s'il finissait ses jours avec cette assurance, et e
les cardinaux à faire éclater leur zèle contre cette héré
Les cardinaux récitèrent aussitôt les litanies de la
Vierge. C'est dans ces saintes dispositions qu'Inno
rendit son âme à Dieu, dans la nuit du 6 au 7 janvier

Les jansénistes n'ont pas épargné sa mémoire, et
précisément leur habitudes de calomnie qui doivent
suspectes les inventions imaginées contre ce Pape,
cardinal de Retz a dit « qu'il était d'un génie fort per
et que les amis de l'Église estiment pour sa sagesse co
mée.

[1] *Mémoires* du P. Rapin, liv. xx.

TABLE

DU TOME QUATRIÈME

Pages.

LES PAPES DU QUINZIÈME SIÈCLE.

LE PAPE ALEXANDRE VI.

LES PAPES ET LE PROTESTANTISME.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME

HISTOIRE POPULAIRE

DES PAPES

BEAUGENCY. — IMPRIMERIE DE F. RENOU.

HISTOIRE POPULAIRE DES PAPES

LES PAPES CONTEMPORAINS

PAR

J. CHANTREL

TROISIÈME ÉDITION

TOME CINQUIÈME

PARIS
C. DILLET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE DE SÈVRES, 15

1866

LES PAPES

ET

LE PHILOSOPHISME.

Trois ennemis sont venus tour à tour, puis simultanément assaillir l'Église catholique, du milieu du dix-septième siècle au milieu du dix-huitième ; le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme, c'est-à-dire l'hérésie dissimulée, le demi-schisme et l'incrédulité. Nous allons assister à cette lutte, dans laquelle le Saint-Siége eut quelquefois les gouvernements pour défenseurs, mais le plus souvent pour adversaires. Les ravages causés par les doctrines jansénistes et gallicanes et par l'impiété des philosophes amenèrent des maux plus grands encore dans la seconde moitié du dix-huitième siècle : alors commença la période révolutionnaire, qui éclata soudainement avec violence dans les dernières années de ce siècle, dont la mission semble avoir été d'accumuler les ruines, afin de fournir à l'œuvre divine, en apparence interrompue, un nouveau champ et de nouveaux matériaux.

I

LUTTE CONTRE LE JANSÉNISME.

(LES PAPES ET LOUIS XIV.)

ALEXANDRE VII.

(17 AVRIL 1655 — 22 MAI 1667.)

Le conclave qui suivit la mort d'Innocent X dura qu
ingts jours. Les cardinaux y étaient entrés avec une p
liberté de vote, parce qu'il n'y avait aucun cardinal n
pour exercer comme à l'ordinaire une influence plu
moins forte sur la majorité. On leur donna à cette occa
le nom d'*escadron volant*, parce que, n'ayant aucun
fait d'avance, ils étaient tous décidés à n'élire que celui
leur conscience leur représenterait comme le plus di
Or, il y avait alors tant de personnages distingués et
tueux, que les suffrages se trouvaient facilement disp
et que les scrutins n'aboutissaient pas. Cependant il y
au dehors une opinion publique qui se forma aussi p
peu dans le Sacré-Collége. Le frère d'un roi hérétique,
se trouvait à Rome pendant la vacance du Saint-Si
disait publiquement : « Si le cardinal Chigi était élevé

« Papauté, la moitié du royaume de mon frère reviendrait à « l'Église romaine. » D'autres hérétiques disaient en riant des cardinaux qui invoquaient les lumières de l'Esprit-Saint pour la future élection : « A quoi bon fatiguer l'Esprit-Saint? « N'ont-ils pas Chigi, que le Saint-Esprit demande?» Enfin il arriva dans le conclave qu'un cardinal s'écria, en résumant la pensée de tous : « Il nous faut un homme de bien. « — Le voici, » dit un autre aussitôt en désignant Chigi. Ce fut un trait de lumière ; Chigi fut élu à l'unanimité, au grand étonnement, mais à la grande joie de tout le monde, à l'exception de la cour de France et des Jansénistes.

Fabio Chigi, de l'illustre maison de ce nom, était né à Sienne, le 12 février 1599. Plein d'amour pour l'étude, il apprit avec avidité le latin, les belles-lettres, la philosophie, la théologie, la jurisprudence, et conquit de bonne heure le grade de docteur dans ces trois dernières sciences. On a de lui un recueil de poésies, les *Philomathi musæ juveniles* (muses juvéniles du Philomathe), qu'il avait composées pendant qu'il était membre de l'académie des Philomathes de Sienne. Mais il s'adonnait aux œuvres et aux exercices de la piété avec non moins d'ardeur qu'à l'étude ; tout en goûtant les poëtes profanes, il se plaisait à lire l'Écriture sainte, et l'enjouement de son esprit ne l'empêchait pas de discipliner son corps par le jeûne et le cilice. Il avait le bonheur de posséder une pieuse mère, qui savait parfaitement tourner vers le bien son activité et son ardeur. Cette femme distinguée, le voyant avide de lecture, lui insinua que s'il traduisait le livre de l'*Imitation*, il en tirerait un grand profit pour se procurer d'autres livres ; c'était une pieuse ruse pour le forcer d'étudier plus à fond ce beau

livre ; Fabio s'en aperçut quand le travail était fort avancé; il acheva sa traduction et sut gré à sa mère de son ingénieux artifice.

Fabio Chigi vint à Rome vers le pontificat d'Urbain VIII. Il acquit promptement la confiance du gouvernement pontifical, fut nommé prolégat de Ferrare, puis évêque d'Imola, et légat en Allemagne. Il prit, en cette dernière qualité, une part importante aux négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, et il soutint à Munster les intérêts du Saint-Siége et de l'Église avec une noble indépendance, que le cardinal-ministre de France, Mazarin, n'avait pas oubliée lorsqu'il arriva au souverain Pontificat : c'est pourquoi Mazarin ne vit qu'avec peine l'élévation de Chigi.

Revenu à Rome et créé cardinal, Fabio Chigi jouit de toute la confiance d'Innocent X, qui voulut l'avoir près de lui à son lit de mort ; mais cette confiance lui valut la haine des Jansénistes. Arnauld d'Andilly, Pascal et Nicole, qui étaient les chefs les plus influents du parti, se rappelaient que le nouveau Pape avait été le secrétaire de la commission nommée par Innocent X pour examiner les cinq propositions tirées du livre de Jansénius. Ainsi les griefs politiques de Mazarin et les rancunes hérétiques de Port-Royal s'unissaient pour rendre le choix de Fabio Chigi désagréable à la France. De là naquirent les plus grandes difficultés qu'eût à vaincre le successeur d'Innocent X.

Le nouveau Pape prit le nom d'Alexandre VII. Dès les premiers jours, il répondit aux espérances qu'avaient fait concevoir son mérite et sa sainteté. Afin d'avoir toujours présente la pensée de la mort, il se fit faire un cercueil qu'il plaça dans sa chambre. La coupe où il buvait était en forme de crâne, avec des sentences sur l'éternité. Quand on lui

la de ses parents : « Mes parents, dit-il, sont les pauvres ; omme Jésus-Christ, je n'en ai pas de plus proches. » Son re Mario, et ses deux neveux, Flavio et Augustin, s'é-t mis en route pour Rome, il leur fit défense d'y venir. si le népotisme était de plus en plus répudié par les pes. Cependant Alexandre se laissa dans la suite fléchir instances des ambassadeurs, de quelques cardinaux et me de son confesseur Pallavicini ; il permit à ces trois ents de venir à Rome et leur confia des charges. Il eut de s'en repentir. Quoique ces parents ne commissent une faute, c'est à leur occasion qu'il fut obligé de subir, la part de Louis XIV, les affronts les plus cruels et les ins mérités.

Jn événement heureux pour l'Église signala la première iée du pontificat d'Alexandre VII. La reine Christine de de, fille de Gustave-Adolphe, femme d'une rare péné-ion d'esprit et d'une grande indépendance de caractère, ant mise à étudier la religion, reconnut que le luthéra-me ne possédait pas la vérité qu'il fallait chercher dans glise catholique. Afin d'être plus libre d'embrasser cette ité qu'elle aimait, elle abdiqua la couronne, se rendit en s étranger, se fit plus solidement instruire encore des stères de la foi, et, après une abjuration secrète, elle tra solennellement dans le sein de l'Église romaine, à pruck, d'où elle se rendit à Rome pour recevoir la béné-ion du Souverain-Pontife. Alexandre VII la reçut triom-lement, et elle fixa son séjour dans la Ville éternelle. Cet iement fit une très-grande sensation dans toute l'Eu-; malheureusement les bizarreries de Christine et les s qu'on eut à lui reprocher depuis sa conversion, en uisirent en partie l'effet, et ternirent sa mémoire.

Une autre conversion réjouit le cœur d'Alexandre VII, sans qu'elle eût un aussi grand retentissement. Un savant calviniste de Hollande, Isaac de la Peyrère, avait embrassé et soutenait l'erreur des *Préadamites*, hérétiques qui croient à l'existence d'une race d'hommes antérieure à Adam. La Peyrère reconnut ses erreurs et abjura même le calvinisme; il se fit remarquer depuis ce temps par la ferveur de sa foi et par une conduite édifiante.

Une première querelle avec la France altéra la joie que Alexandre VII ressentait de ces événements. Le fameux cardinal de Retz, archevêque de Paris, qui avait pris une grande part aux troubles de la Fronde, excités principalement contre le premier ministre Mazarin, avait été mis en prison. Il parvint à s'échapper et se réfugia à Rome, où il fit partie du conclave qui élut Alexandre VII. Le Pape le traita avec égards, lui accorda le *pallium*, malgré les réclamations des ambassadeurs français, et continua de le traiter en archevêque de Paris, comme le cardinal l'était en effet. Mais Mazarin redoutait toujours l'influence de Retz. Il commença par vouloir se débarrasser des vicaires généraux que le cardinal avait laissés pour gouverner son diocèse en son absence. Il entama à ce sujet, avec Rome, des négociations dans lesquelles il posait en principe que le crime de lèse-majesté dans un évêque suffisait pour le faire déchoir de toute juridiction dans le royaume. Le Pape ne pouvait sanctionner une pareille doctrine, qui aurait donné raison à toutes les tyrannies. Il consentit bien à ce que le cardinal de Retz révoquât ses vicaires, qui étaient suspects au roi, et à ce qu'il en nommât d'autres qui fussent plus agréables au souverain, mais il maintint le droit qu'avait l'archevêque de les nommer. Mazarin s'opiniâtra. Afin d

trancher le différend, Alexandre VII nomma de sa pleine autorité un vicaire apostolique chargé d'administrer le diocèse de Paris : l'esprit gallican, qui faisait depuis quelque temps de grands progrès dans le clergé de France et que Mazarin avait favorisé, se révolta contre l'acte pontifical ; une assemblée d'évêques protesta qu'il violait les libertés de l'Église de France, et l'affaire prit des proportions qui pouvaient faire craindre un schisme. Mazarin recula devant cette conséquence extrême ; il proposa au cardinal de Retz un moyen terme qui concilia tout : le roi, c'est-à-dire Mazarin lui-même, dressa une liste de six ecclésiastiques parmi lesquels l'archevêque choisit son vicaire général, et l'affaire fut arrangée.

Après la mort de Mazarin, arrivée en 1661, Louis XIV prit dans ses mains les rênes du gouvernement. Homme d'un génie supérieur, mais d'un orgueil plus grand encore, plein de foi dans la religion, mais accoutumé par les flatteurs à se croire tout permis et à estimer son pouvoir plus grand qu'aucun autre sur la terre, gâté d'ailleurs par la fortune et esclave de ses passions, Louis XIV, dans sa politique extérieure, se porta comme le protecteur et le défenseur du catholicisme ; mais, à voir la manière dont il l'imposait au dedans et les outrages qu'il ne craignait pas de prodiguer au chef même de la catholicité, on eût pu croire que le principal mérite du catholicisme, à ses yeux, était d'être sa propre religion. Fils aîné de l'Église, il faillit plus d'une fois rompre avec elle ; il transforma les évêques en courtisans plus attentifs à plaire au roi, même dans les choses religieuses, qu'à suivre les prescriptions des canons et les décisions pontificales ; il combattit le jansénisme, et, en favorisant de toutes ses forces le gallicanisme, il s'enleva

les moyens de vaincre complétement l'hérésie ; il combattit le protestantisme et révoqua l'édit de Nantes, et il prit cette mesure avec si peu de prudence qu'il diminua considérablement le bon effet qu'elle eût pu produire. Adoré, du reste, de ses peuples, que ses victoires et ses grandes qualités éblouissaient, s'adorant lui-même, il établit complétement en France la monarchie absolue ; il effaça les derniers vestiges de cette royauté chrétienne des Charlemagne et des saint Louis, qui avaient rendu la France si grande et si prospère ; et, en faisant tout dépendre du trône, en attirant tout à lui, en supprimant toutes les résistances, en plaçant la couronne au-dessus de tout, même de la loi divine, il isola le pouvoir royal et prépara de ses propres mains la destruction d'une monarchie qu'il croyait avoir rendu indestructible.

Le fier Louis XIV savait pourtant endurer des affronts. Il fit alliance avec Cromwell, le meurtrier du roi d'Angleterre Charles Ier et le créateur d'une nouvelle république. Il laissa, sans se plaindre, souffleter son ambassadeur par un des gardes du grand-vizir, chez les Turcs ; mais, vis-à-vis du Pape, il se montra d'une hauteur qui révolta tous ceux qui conservaient quelque respect pour la personne du vicaire de Jésus-Christ. Pour raconter le premier différend de Louis XIV avec le Saint-Siége, nous emprunterons le récit d'un historien protestant.

« En 1662, dit Sismondi, le duc de Créqui, qui venait d'être nommé ambassadeur à Rome, sembla n'avoir d'autre commission que de mortifier le Pape. Avant de partir de Paris, il ne fit point de visite au nonce. Arrivé à Rome, il fit prévenir le frère et les parents du Pape que, s'ils ne venaient pas au devant de lui pour le recevoir hors de la

ville, il ne ferait point ensuite de visites à son arrivée. Ces disputes d'étiquettes étaient la conséquence des ordres de la cour. Louis XIV voulait établir pour ses ambassadeurs un cérémonial qui les distinguât de ceux de tout autre monarque... La police de Rome fit quelques arrestations de prévenus à quelque distance du palais Farnèse, où logeait le duc de Créqui, et ce dernier, qui considérait comme partie de ses franchises de ne permettre aucun exercice de la police romaine dans le voisinage de son palais, encouragea les aventuriers et les spadassins qu'il avait amenés à sa suite à prendre querelle avec les sbires de la patrouille toutes les fois qu'ils les rencontrerait, et à les battre.

« Les sbires étaient appuyés par un corps de deux cents Corses chargés de la garde des monts-de-piété et des prisons publiques. La caserne des Corses était rapprochée du palais Farnèse, en sorte que chaque jour il y avait quelque combat entre les gens de livrée de l'ambassadeur et les soldats du Pape. Le 20 août, une rencontre entre trois Français et trois Corses dégénéra en une bataille générale. Les trois Français se réfugièrent vers le palais Farnèse; aussitôt toute la livrée de l'ambassadeur sortit en armes et repoussa les Corses jusqu'à leur caserne. A leur tour, ceux-ci sortirent furieux, tambour battant et leurs officiers en tête; plusieurs coups de mousquet furent tirés contre l'hôtel Farnèse. L'ambassadrice rentra en voiture au milieu de cette bagarre qu'elle ignorait. Il était huit heures du soir; les Corses et les sbires voulurent l'arrêter, et l'un des pages qui marchait à pied près de sa portière fut tué. Il y eut aussi quelques Romains de tués; tous ces coups de mousquet atteignirent plus souvent des passants que des gens engagés dans le combat.

« L'ambassadeur du roi avait été insulté, mais on ne pouvait douter qu'il n'eût cherché lui-même la querelle dans laquelle il se trouvait engagé. Les ministres du Pape s'étaient empressés d'agir pour apaiser le tumulte. Deux congrégations de cardinaux avaient été nommées, l'une pour punir les auteurs de ce tumulte, l'autre pour négocier avec l'ambassadeur et l'apaiser.

« Mais Créqui déclara que ses prétendues satisfactions n'étaient que de nouvelles offenses ; il refusait la médiation de la reine de Suède et de l'ambassadeur de Venise. Il se retira en Toscane, et de là écrivit une circulaire à tous les ministres étrangers résidant à Rome, dans laquelle il détaillait les réparations préalables qu'il exigeait, sans même promettre qu'elles pussent satisfaire sa cour. On y voit une première manifestation de cet orgueil du roi, qui ne comptait pour rien ni l'honneur des peuples ni la vie des hommes, et qui regardait comme une offense la seule prétention d'une justice égale pour tous... Cette première sommation fut suivie (à Paris) du renvoi du nonce; le roi écrivit au Pape une lettre offensante. Son ambassadeur à Madrid demanda au roi d'Espagne un passage par le Milanais à une armée de dix-huit mille hommes, qui se dirigeraient sur Rome. Le parlement de Provence, par un arrêt du 26 juillet 1663, prononça la réunion d'Avignon au domaine du roi.

« Pendant l'hiver le roi prit des mesures pour faire passer en Italie quinze mille fantassins, six mille chevaux e un train d'artillerie formidable. De nouveaux manifeste toujours plus arrogants, toujours plus menaçants, fure publiés contre la cour de Rome. Non-seulement un ar du parlement d'Aix avait déclaré Avignon et le comtat naissin réunis à la couronne, mais une réunion avait

suscitée dans la ville ; le vice-légat avait été arraché de son hôtel ; ses officiers et ses serviteurs avaient été maltraités; des soldats français l'avaient accompagné jusqu'aux frontières de Savoie, et les armes pontificales furent partout abattues.

« Les cardinaux les plus ardents demandèrent que le parlement de Provence fut excommunié pour cet attentat; mais le Pape désirait la paix ; il se contenta de faire une protestation dans les termes les plus conciliants et les plus modérés... Enfin la paix fut signée à Pise, le 12 février 1664, le pape s'étant résolu à se soumettre à toutes les humiliations exigées de lui... Une pyramide fut élevée à Rome vis-à-vis l'ancien corps-de-garde des Corses avec une inscription qui portait que la nation corse était déclarée à jamais incapable de servir le Saint-Siége apostolique, en punition de l'exécrable attentat commis par elle contre l'ambassadeur de France...

« Lorsque les cardinaux Chigi (neveu du Pape) et Impériali (gouverneur de Rome), vinrent à Paris faire les soumissions qu'on avait exigées d'eux, le roi les reçut avec les plus grands égards ; mais ses manières gracieuses ne purent faire oublier l'insolence de ses procédés envers un vieillard, chef de la religion qu'il professait, et qui, comme souverain, tenait, malgré sa faiblesse, le premier rang en Europe. »

Tel est le récit de l'historien protestant. Environ cent ans après cet odieux abus de la force, en 1769, naissait en Corse un enfant qui devait s'asseoir sur le trône de l'orgueilleux Louis XIV. Les choses d'ici-bas ont des retours terribles qui montrent la main de la Providence. La pyramide dont on vient de parler fut abattue sous le pontificat de Clément IX, du consentement du roi de France.

Cependant le jansénisme continuait ses ravages. La bulle d'Innocent X n'avait rien terminé. Les jansénistes s'étaient soumis en apparence, disant qu'ils acceptaient la décision doctrinale du Souverain-Pontife, qu'ils condamnaient les propositions condamnées par lui, mais soutenant que ces propositions n'étaient pas dans l'*Augustinus*. Ainsi prétendaient-ils avoir le droit de continuer à défendre le livre de Jansénius. Cette subtile distinction entre le fait et le droit fut le principe d'une nouvelle querelle. L'Église, disaient les jansénistes, est infaillible quand il s'agit de condamner une erreur de doctrine, mais elle ne l'est pas quand il s'agit de déterminer si telle proposition est réellement contenue dans un livre, et si le sens qu'elle lui attribue est bien celui que lui attribuait l'auteur. Ce n'était évidemment là qu'un échappatoire pour se dispenser d'obéir à la bulle qui proscrivait le livre de Jansénius. Le docteur Arnauld soutint en effet que les cinq propositions ne se trouvaient pas dans l'*Augustinus*; les docteurs de Sorbonne censurèrent les deux lettres qui renfermaient cette assertion (en 1656). Mais Arnauld, allant encore plus loin, avança dans de nouveaux écrits : « Que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué à un juste dans la personne de saint Pierre, dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché. » C'était renouveler sous une autre forme la première des cinq propositions condamnées. Un second arrêt de la faculté de théologie de Paris censura la doctrine d'Arnauld qui ne se soumit pas d'avantage.

Alexandre VII jugea qu'il était temps d'intervenir d'une manière solennelle contre ces hérétiques déguisés qui ne cessaient de disputer sur le fait et le droit, et qui prétendaient n'être plus obligés à autre chose, sur la question de

fait, qu'à un *silence respectueux*, comme si ce silence même n'était pas le signe d'un désacord avec le Saint-Siége. Dans la bulle *Ad sanctam* (16 octobre 1656) le Pape déclara et définit que les cinq propositions sont réellement extraites du livre de Jansénius, et qu'elles sont condamnées dans le sens que leur donne l'auteur. Les évêques de France, réunis en assemblée générale, reçurent la bulle avec applaudissement, et résolurent d'en envoyer copie à tout le clergé, avec la formule suivante, destinée à sauvegarder l'unité et conçue de manière à rendre tout subterfuge impossible : « Je me « soumets entièrement à la constitution du pape Innocent X « du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été « déterminé par la constitution de notre Saint-Père le pape « Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je reconnais que je « suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je « condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq « propositions de Cornélius Jansénius, contenues dans « son livre intitulé : *Augustinus*, que ces deux Papes et les « évêques ont condamnés, laquelle doctrine n'est point « celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, « contre le vrai sens de son auteur. »

Ce formulaire était précis, mais les jansénistes opiniâtres refusèrent de le signer, sous prétexte que les évêques n'ont pas le pouvoir de définir une règle de foi, et les disputes recommencèrent, malgré l'appui que le roi donnait aux bulles pontificales. Cinq ans après l'assemblée des évêques, en 1662, on n'était guère plus avancé qu'au premier jour. Les jansénistes se retranchaient obstinément dans le *silence respectueux* et refusaient de signer le formulaire. La puissance de Louis XIV échoua devant cette obstination : « Nous sommes prêts, disaient toujours les jansénistes, à

condamner les cinq propositions en elles-mêmes, mais sans avouer qu'elles soient réellement dans l'*Augustinus*. » Louis XIV, qui s'était réconcilié avec le Pape après l'affaire des gardes corses, fit un nouvel appel au Saint-Siége pour apaiser ces querelles qui agitaient les consciences et jetaient partout la division. Alexandre VII publia alors la bulle *Regiminis apostolici* (15 février 1665), qui ordonnait aux évêques, à tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers, aux religieuses, aux docteurs, licenciés et régents des universités, de signer, dans un délai de trois mois, un nouveau formulaire conçu dans le sens du précédent : « Je, sous-« signé, me soumets à la constitution apostolique du pape « Innocent X en date du 31 mai 1653, et à celle du pape « Alexandre VII en date du 16 octobre 1656. Je rejette et « condamne, en toute sincérité, sous la foi du serment, et « dans le sens entendu par l'auteur, selon que le Saint-« Siége les a condamnées par les constitutions sus-énoncées, « les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jan-« sénius intitulé : *Augustinus*. Qu'ainsi Dieu me soit en « aide et les saints Évangiles. »

Louis XIV publia un édit qui donna force de loi aux prescriptions du Souverain-Pontife, et qui enjoignit, sous les peines les plus graves, de signer le formulaire. Malgré cette loi qui ne devait plus laisser d'échappatoire, puisqu'elle s'adressait à des hommes qui se disaient obéissants serviteurs du roi et fidèles catholiques, les quatre évêques d'Alet, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers refusèrent leur signature ; dans des lettres pastorales adressées à leurs diocésains, ils protestèrent et déclarèrent que, sur le fait de Jansénius, on ne devait à l'Église qu'une obéissance de déférence, consistant à observer un silence respectueux. La

résistance de ces quatre évêques autorisa les réfractaires ecclésiastiques et laïques. Louis XIV, justement irrité de tant d'opiniâtreté et d'hypocrisie, fit saisir les mandements des quatre évêques et insista vivement auprès du Pape pour qu'ils fussent jugés selon la rigueur des lois canoniques. La mort empêcha Alexandre VII d'en venir à cette extrémité.

Au pontificat d'Alexandre VII remonte un changement notable dans le gouvernement des États de l'Église. Le Pape aimait à se reposer sur les autres du poids des affaires purement temporelles. Urbain VIII avait créé, et Innocent X conservé une Consulte ou Conseil d'État, dont le cardinal Fabio Chigi, avant de devenir Pape, avait fait partie comme consulteur ou conseiller pour les affaires politiques et diplomatiques. Il eut pour successeur dans cette charge le cardinal Rospigliosi, qui devait également lui succéder sur la chaire de saint Pierre. D'autres commissions ou congrégations de la Consulte d'État s'occupaient des immunités, des confréries et des questions théologiques. Alexandre VII augmenta les attributions de la Consulte, et comme il s'en rapportait à ses avis, on commença à regarder comme une règle que le Pape ne déciderait en dernière instance qu'en matière ecclésiastique, tandis que, pour les affaires de l'État, il devait consulter les cardinaux. La monarchie pontificale prit ainsi une apparence de monarchie aristocratique.

Ami des lettres et des arts, Alexandre VII employa des sommes considérables à l'achèvement du collége de la Sapience, commencé, comme on l'a vu, par Léon X sur les dessins de Michel-Ange ; il fit élever aussi la belle colonnade de la place Saint-Pierre, et la en bronze de cette église qui fut placée devant le gr l de la basi-

ue du Vatican. Deux ans avant sa mort, il canonisa saint rançois de Sales, qui était mort en 1622. Ce grand saint 'était distingué pendant toute sa vie par un attachement au Saint-Siége, égal à sa charité et à son zèle pour le salut des âmes. Il a tout un discours sur les *éloges, titres et prérogatives que les anciens Pères et les conciles ont attribués aux Papes de Rome*. Après avoir cité ces magnifiques témoignages qui se résument dans cette phrase énergique du saint évêque de Genève : « le Pape et l'Église, c'est tout un, » il parcourt, dans un autre discours, les différentes images qui ont pu représenter l'Église sous la plume des écrivains sacrés : « Est-ce une *maison?* dit-il, elle est fondée sur un rocher et sur son fondement ministériel, *qui est Pierre*. Vous la représentez-vous comme une *famille?* Voyez Notre-Seigneur qui paie le tribut comme chef de la maison, et d'abord après lui saint Pierre, comme son représentant. L'Église est-elle une *barque?* saint Pierre en est le véritable patron, et c'est le Seigneur lui-même qui me l'enseigne. La réunion opérée par l'Église est-elle représentée par une *pêche?* saint Pierre s'y montre le premier, et les disciples ne pêchent qu'après lui. Veut-on comparer la doctrine qui vous est prêchée (pour vous tirer des *grandes eaux*) au *filet* d'un pêcheur? c'est saint Pierre qui le jette, c'est saint Pierre qui le retire : les autres disciples ne sont que ses aides ; c'est saint Pierre qui présente les *poissons* à Notre-Seigneur. Voulez-vous que l'Église soit représentée par une *ambassade?* saint Pierre est à la tête. Aimez-vous mieux que ce soit un *royaume?* saint Pierre en porte le clefs. Voulez-vous enfin vous le représenter sous l'ima d'un *bercail* d' aux et de *brebis?* saint Pierre en est *berger* et le r *général.* »

Joseph de Maistre ajoute une réflexion aux citations que nous venons de faire : « Ce grand et aimable saint me fournit une de ces observations générales, si précieuses dans les ouvrages où les détails ne sont point permis. Examinez l'un après l'autre les grands docteurs de l'Église catholique ; à mesure que le principe de sainteté a dominé chez eux, vous les trouverez toujours plus fervents envers le Saint-Siége, plus pénétrés de ses droits, plus attentifs à les défendre. C'est que le Saint-Siége n'a contre lui que l'orgueil, qui est immolé par la sainteté [1]. »

Cette réflexion de Joseph de Maistre s'appuie sur une expérience de tous les siècles ; à l'époque même de la canonisation de saint François de Sales, saint Vincent de Paul, cet apôtre de la charité dont le nom en impose encore de nos jours à l'impiété, en confirmait la justesse. Saint Vincent de Paul venait de mourir (en 1660), et pendant les dernières années de sa vie, il s'était montré l'un des plus zélés adversaires du jansénisme, dont l'un des principaux caractères était l'esprit de révolte contre le Saint-Siége. Tout ce qu'il y avait de plus pieux et de plus saint dans l'Église de France marchait sur les traces de saint Vincent, tous se faisait gloire d'écouter avec une respectueuse et filiale soumission la voix qui se faisaient entendre au Vatican.

CLÉMENT IX.

(20 JUIN 1667 — 9 DÉCEMBRE 1669.)

Le cardinal Jules Rospigliosi succéda, au bout de seize jours de conclave, au pape Alexandre VII. Rospigliosi était

[1] *Du Pape*, chap. x.

lique du Vatican. Deux ans avant sa mort, il canonisa saint François de Sales, qui était mort en 1622. Ce grand saint s'était distingué pendant toute sa vie par un attachement au Saint-Siége, égal à sa charité et à son zèle pour le salut des âmes. Il a tout un discours sur les *éloges, titres et prérogatives que les anciens Pères et les conciles ont attribués aux Papes de Rome*. Après avoir cité ces magnifiques témoignages qui se résument dans cette phrase énergique du saint évêque de Genève : « le Pape et l'Église, c'est tout un, » il parcourt, dans un autre discours, les différentes images qui ont pu représenter l'Église sous la plume des écrivains sacrés : « Est-ce une *maison?* dit-il, elle est fondée sur un rocher et sur son fondement ministériel, *qui est Pierre*. Vous la représentez-vous comme une *famille?* Voyez Notre-Seigneur qui paie le tribut comme chef de la maison, et d'abord après lui saint Pierre, comme son représentant. L'Église est-elle une *barque?* saint Pierre en est le véritable patron, et c'est le Seigneur lui-même qui me l'enseigne. La réunion opérée par l'Église est-elle représentée par une *pêche?* saint Pierre s'y montre le premier, et les disciples ne pêchent qu'après lui. Veut-on comparer la doctrine qui vous est prêchée (pour vous tirer des *grandes eaux*) au *filet* d'un pêcheur ? c'est saint Pierre qui le jette, c'est saint Pierre qui le retire : les autres disciples ne sont que ses aides ; c'est saint Pierre qui présente les *poissons* à Notre-Seigneur. Voulez-vous que l'Église soit représentée par une *ambassade?* saint Pierre est à la tête. Aimez-vous mieux que ce soit un *royaume?* saint Pierre en porte les clefs. Voulez-vous enfin vous le représenter sous l'image d'un *bercail* d' [illegible]aux et de *brebis?* saint Pierre en est le *berger* et le [illegible]*ur général*. »

[illegible]

[illegible] relation [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] l'ancienne

[illegible] catholique

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

né le 27 janvier 1600 à Pistoie ; il appartenait à l'une des principales familles de cette ville. Dès son enfance, il montra le plus grand amour pour les pauvres ; il suffisait, pour obtenir de lui ce qu'on voulait, de lui promettre, comme prix de son obéissance, quelque monnaie dont il pourrait disposer pour ses aumônes. Il fit ses études d'humanité et de philosophie au collége Romain, et fut reçu docteur en droit civil et ecclésiastique dans l'université de Pise. De retour à Rome, dans la maison du cardinal Antonio Barberini, il se lia d'amitié avec plusieurs littérateurs distingués, et s'acquit une grande réputation par l'élégance de ses poésies. Urbain VIII le prit en affection et le fit entrer dans la carrière des charges ecclésiastiques. Envoyé comme nonce en Espagne par le pape Innocent X, Jules Rospigliosi gagna tellement les bonnes grâces du roi que ce prince demanda plusieurs fois pour lui le chapeau de cardinal. A la mort d'Innocent X, les cardinaux l'élurent unanimement gouverneur de Rome. Alexandre VII le fit son secrétaire intime, et le créa cardinal, en lui prédisant qu'il serait son successeur, ce qui arriva.

Rospigliosi prit le nom de Clément IX ; il choisit pour devise un pélican avec cette épitaphe : *Aliis, non sibi, Clemens*, Clément pour les autres, non pour lui-même. Et il se montra parfaitement fidèle à sa devise. Les circonstances étaient graves : la misère régnait à Rome; les Turcs, qui venaient de mettre le siége devant Candie, capitale de l'île de Crète, menaçaient l'Italie; l'Allemagne n'avait pas encore fermé les plaies faites par la guerre de Trente-Ans; l'Espagne était déchirée par les factions et la guerre civile; le Portugal gouverné par la maison de Bragance, était privé depuis vingt ans d'évêques légitimement institués, et la

désespérait de voir cesser les troubles causés par le ...e. Clément IX, malgré son âge avancé, mit cou...ent la main à l'œuvre, et son court Pontificat mit ...lusieurs des maux qu'on vient de signaler.

...e Pape s'occupa d'abord d'alléger le poids des impôts. A cet effet, il institua une congrégation chargée d'aviser aux moyens de soulager le peuple ; il établit des fabriques de laines et d'étoffes, et rendit le commerce libre entre les provinces : pour l'établissement de ces fabriques, il se servit de son frère Camille et de ses neveux ; ce fut la seule prédilection qu'il témoigna à ses proches, car, pour donner, il ne connaissait pas d'autres parents que les pauvres ; avec lui disparurent les dernières traces du népotisme. Deux jours par semaine, il donnait audience à tous ceux qui se présentaient, et il les écoutait avec une inaltérable douceur. Il visitait fréquemment les hôpitaux et servait les malades de ses propres mains, quoique pendant tout son pontificat il ait été plus souvent malade lui-même que bien portant. Chaque jour, lorsque sa santé le lui permettait, il recevait à sa table douze pèlerins, et il les servait avec tant de piété et de sincère humilité, que des hérétiques d'une naissance considérable, qui s'étaient déguisés en pauvres pour en être témoins, abjurèrent l'hérésie : l'affectueuse vertu du saint Pape les avait convertis.

Dans ce concours journalier d'étrangers qui se faisait à Rome, il se rencontrait parfois de jeunes seigneurs qui, prévenus par des gens malintentionnés, ne voyaient de la cour romaine que les défauts et s'en retournaient dans leur pays avec des préjugés défavorables. Clément IX, pour remédier à ce mal, chargea des personnes capables et sûres de recevoir les étrangers de distinction, et de les accompa-

gner dans la visite des musées, des galeries, des antiquités, des églises et des établissements civils et religieux.

Deux fois par mois, il faisait réunir les pèlerins pauvres dans trois églises différentes, où on leur distribuait des aumônes et on leur donnait des instructions dans leur langue; quatre fois par an, à Pâques, le jour de saint Pierre et de saint Paul, à l'Assomption et à la Toussaint, on leur accordait des secours particuliers et on les invitait à s'approcher des sacrements. Le Pape lui-même, désirant se faire tout à tous, avait au Vatican un confessionnal où il entendait tous ceux qui se présentaient. Par tous ces actes, si dignes du chef suprême de l'Église, l'excellent Pontife s'attira l'amour et le respect des Romains, et l'affection de toute la chrétienté. Les princes hérétiques avaient conçu pour lui une telle estime qu'on pouvait s'attendre à de nombreuses conversions, s'il eût vécu plus longtemps. On vit plusieurs d'entre eux arriver de l'Allemagne à Rome, où ils venaient, disaient-ils, vénérer ce Pontife tombé du ciel. Clément IX, bon pour tous, attentif à tous les besoins, plein d'amour pour la paix et la concorde, étendait à tout sa sollicitude. Il vint à bout de réconcilier la France et l'Espagne; il obtint de Louis XIV la disparition de la pyramide élevée à l'occasion des gardes corses; il confirma la nomination des évêques de Portugal et réconcilia ce royaume avec le Saint-Siége; enfin il eut le bonheur d'apaiser pour un temps les querelles du jansénisme.

Dix-neuf évêques français s'étaient joints aux quatre prélats qui avaient refusé de signer le formulaire, et, comme ceux-ci, ils publiaient des mandements où ils enseignaient que l'Église ne peut définir avec infaillibilité un fait humain, comme celui d'apprécier la véritable doctrine d'un

auteur. Ils soutenaient, en conséquence, qu'elle ne peut exiger dans ce cas qu'un silence respectueux. Clément IX, pour arrêter le mal, se hâta de confirmer les bulles de ses prédécesseurs par un bref qui menaçait les évêques rebelles de poursuites rigoureuses. Les jansénistes, effrayés, sentirent qu'il fallait prévenir le coup par une soumission hypocrite. Les évêques réfractaires promirent de signer le formulaire sans aucune arrière-pensée, si on voulait bien leur épargner la honte de rétracter leurs mandements par des actes publics. Le miséricordieux Pontife leur accorda cette faveur, dont ils devaient abuser. Il serait trop long d'entrer ici dans le labyrinthe de toutes ces négociations et de toutes ces intrigues ; les jansénistes n'épargnaient aucune fraude, aucun mensonge pour tromper le Pape, le roi, les évêques et le clergé ; ils firent agir des évêques recommandables par leurs vertus qu'ils persuadèrent de leur bonne foi ; enfin les quatre premiers évêques réfractaires signèrent le formulaire, mais ils se prévalurent aussitôt de ce que le Pape n'avait pas exigé une rétractation publique des mandements pour prétendre qu'il avait implicitement approuvé la distinction du fait et du droit. Ils essayaient ainsi de mettre Clément IX en contradiction avec ses prédécesseurs et de faire croire que le Saint-Siége avait varié dans ses décisions. Le bref adressé par le Saint-Père aux quatre évêques, après la signature du formulaire, réfute suffisamment cette insinuation :

« Vénérables frères, dit le Pape, notre nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez, avec de grandes marques de soumission, que, conformément aux lettres apostoliques émanées de nos prédécesseurs Innocent X et Alexandre VII, vous avez souscrit

et fait souscrire sincèrement le formulaire contenu dans les lettres du même pape Alexandre. Bien qu'à l'occasion de certains bruits qui avaient couru nous ayons cru devoir agir plus lentement dans cette affaire (car nous n'aurions jamais admis, à cet égard, ni exception ni restriction quelconque, étant, comme nous le sommes, inviolablement attaché aux constitutions de nos prédécesseurs) ; maintenant, toutefois, après les assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de France, touchant la véritable et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire, outre qu'ayant condamné sans aucune exception ni restriction les cinq propositions selon tous les sens où elles ont été condamnées par le Siége apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveler les erreurs que ce même Siége a condamnées ; nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle, nous assurant que vous n'oublierez rien à l'avenir pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance et soumission que vous nous avez rendues en cette circonstance. »

Rien de plus formel que les termes de ce bref ; il fallait toute la subtilité byzantine des jansénistes pour trouver des faux-fuyants. Louis XIV se réjouit de la paix qui semblait rendue à l'Église de France ; il fit frapper une médaille portant cette devise : *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam*, pour la concorde rétablie dans l'Église. Mais la *paix Clémentine* ne devait pas être de longue durée.

Cependant les Turcs avaient trouvé dans la guerre de Trente-Ans une occasion favorable pour reprendre l'offensive, et ils menaçaient de nouveau la chrétienté. Les divisions des chrétiens favorisaient leurs progrès ; la Transyl-

vanie était gouvernée par un prince qui leur devait le trône. Poussés et conduits par le grand visir Achmet Koproli, homme énergique et habile, ils envahirent la Hongrie, qu'ils mirent à feu et à sang; ils menacèrent Vienne et allèrent si loin que l'Europe s'alarma, et que Louis XIV, oubliant les vieilles rivalités de la France et de l'Autriche, envoya dix mille hommes à l'empereur Léopold, sous la conduite du duc Charles de Lorraine. Les deux armées se rencontrèrent à Saint-Gothard, bourg de Hongrie : le comte de Montécuculli commandait les chrétiens, le célèbre vicomte de La Feuillade combattait sous les ordres de Charles de Lorraine. Les Allemands plièrent d'abord, Charles de Lorraine rétablit le combat; Montécuculli prit les Turcs en flanc, et les Français se précipitèrent sur les pas de la Feuillade au milieu des janissaires. « Quelles sont ces jeunes filles? » s'était d'abord écrié le grand visir en voyant les perruques poudrées des soldats français. Les jeunes filles se mirent à crier : « Allons ! allons ! tue ! tue ! » et les janissaires qui eurent le bonheur d'échapper au carnage se souvinrent longtemps de ce terrible cri. Français, Hongrois et Allemands rivalisèrent de courage, et les Turcs furent culbutés pêle-mêle dans les flots du Raab. Le lendemain, Montécuculli entonna le *Te Deum* sur le lieu même où fut élevée, en commémoration de la victoire, la chapelle qui subsiste encore aujourd'hui; le grand visir fit la paix, mais à des conditions avantageuses pour la Turquie, qui gardait la Transylvanie, gouvernée par une créature de la Porte, et qui conservait presque toutes les conquêtes faites en Hongrie (1669). Achmet Koproli se tourna d'un autre côté. Il jura d'enlever Candie aux Vénitiens. Cinq ans après, Candie succomba malgré le courage des Français,

qui vinrent se faire tuer sous ses murs avec le duc de Beau fort, et l'île de Crète tout entière fut soumise aux Turc (1669). Il y avait plus de quatre siècles que les Vénitiens e étaient les maîtres. Clément IX, qui avait tout fait pou prévenir ce désastre, se sentit frappé à mort en l'apprenant il survécut à peine deux mois à la nouvelle de la reddition de Candie. « Pacifique, économe et libéral, père du peuple il avait à cœur deux choses dont il n'a pu venir à bout d'empêcher les Turcs de reprendre Candie et de mettr la paix dans l'Église de France. » C'est Voltaire lui-même qui rend ce témoignage à Clément IX[1].

[1] *Essai sur les mœurs.*

II

LUTTE DES PAPES CONTRE LE GALLICANISME.

(SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.)

La mort de Clément IX fut comme le signal de luttes déplorables entre le Saint-Siége et la France. Favorisé par l'esprit d'hostilité qui s'était manifesté depuis le commencement du siècle contre le pouvoir pontifical dans une portion notable du clergé, le jansénisme vint à son tour fortifier cet esprit, et, quoique repoussé comme hérésie, il eut une très-grande influence sur la politique et sur les sentiments religieux. « Les jansénistes, dit un historien, par leur subtile distinction du droit et du fait, arrivaient à révoquer en doute l'infaillibilité du Pape; c'était par ce point que leur système entrait le mieux dans les esprits prévenus par les idées gallicanes. Toutes les tendances des docteurs et des juristes du dix-septième siècle se résumèrent dans cette pensée unique: faire du Pape le premier des évêques, mais ne lui rien attribuer au delà de cette primauté d'honneur; lui refuser l'infaillibilité dogmatique pour la donner à l'Église universelle, dispersée ou réunie dans ses conciles généraux; mettre par conséquent le

concile au-dessus du Pape; refuser au Pontife romain le droit d'intervenir dans le gouvernement temporel de l'Europe; bouleverser, en un mot, tout le système religieux et politique du moyen âge pour engager le monde dans les voies de l'indépendance, tel avait été le travail des légistes de ce siècle. Ils ne s'apercevaient pas que c'était reprendre en sous-œuvre la pensée de Luther, tout en la déguisant sous des formes moins violentes, et en conservant, au moins en apparence, le lien extérieur de la communion ecclésiastique[1]. »

Un archevêque de Spalatro, en Dalmatie, soutint le premier ces nouvelles prétentions, en 1617; son livre de la *République chrétienne* faisait de l'Église un régime aristocratique où le Pape n'était plus que le ministre et pour ainsi dire le délégué de la communauté. La condamnation de Marc-Antoine de Dominis, ainsi s'appelait cet archevêque, n'empêcha pas le janséniste Launoy de soutenir les mêmes doctrines en France, dans un ouvrage intitulé : *Puissance du roi sur le mariage*; d'après ce docteur, le mariage chrétien n'était plus qu'une affaire purement civile, contrairement à la doctrine expresse du concile de Trente. Au reste, Launoy attaquait la vie chrétienne dans toutes ses sources; il supprimait les traditions les plus vénérables sur les saints, et reléguait les miracles dans la Bible; aussi mérita-t-il le surnom de *Dénicheur de saints*, et l'hagiographe Baillet ne mit que trop en pratique ces principes. Le docteur Ellies Dupin devait aller plus loin encore, et s'attirer une vigoureuse réponse de Bossuet, qui caractérise ainsi, dans un mémoire adressé au chancelier de

[1] L'abbé Darras, *Histoire générale de l'Église*, tome IV.

France, ses principales erreurs : « Dans l'abrégé de la discipline, cet auteur n'attribue autre chose au Pape, sinon que l'Église romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, soit considérée comme la première, et son évêque comme le premier entre tous les évêques, sans attribuer au Pape aucune juridiction sur eux, ni dire le moindre mot de l'institution divine de sa primauté ; au contraire, il met cet article au rang de la discipline, qu'il dit lui-même être variable. Il ne parle pas mieux des évêques, et il se contente de dire que l'évêque est au-dessus du prêtre, sans dire qu'il y est le droit divin. Ces grands critiques sont peu favorables aux supérieurs ecclésiastiques, et n'aiment guère plus celle des évêques que celle du Pape. Une des plus belles prérogatives de la chaire de saint Pierre est d'être la chaire de saint Pierre, la chaire principale où tous les fidèles doivent garder l'unité, et, comme l'appelle saint Cyprien, la source de l'unité sacerdotale... C'est le génie de nos critiques modernes de trouver grossiers ceux qui reconnaissent dans la Papauté une autorité supérieure établie de droit divin. Lorsqu'on la reconnaît avec toute l'antiquité, c'est qu'on veut flatter Rome et se la rendre favorable. » Et Bossuet concluait à la condamnation des doctrines et à la suppression du livre.

Avant Ellies Dupin, les jurisconsultes français avaient soutenu avec la plus grande opiniâtreté les doctrines d'opposition qui s'étaient fait jour dans les conciles de Bâle et de Constance ; ils semblaient, depuis le seizième siècle et surtout depuis les premières années du dix-septième, n'avoir plus d'autre pensée que de combattre les privilèges, les prérogatives et les droits de l'Église romaine. Deux frères convertis du calvinisme au catholicisme, Pierre et François

Pithou, se signalèrent dans cette funeste guerre. Leur *Traité des libertés gallicanes* soumettait complétement le clergé de France à la puissance laïque. Un autre légiste, Pierre Dupuy, continua la guerre dans sa compilation des *Preuves des libertés de l'Église gallicane*. Ces prétendues libertés n'étaient que des servitudes, puisqu'elles ne délivraient de l'autorité régulière de Rome que pour soumettre à l'autorité irrégulière de la puissance civile; mais beaucoup de membres du clergé, aveuglés par le mot et par un esprit d'opposition déraisonnable, se laissèrent entraîner, et le parlement de Paris surtout, imbu des doctrines gallicanes les plus exagérées et les plus extravagantes, se regarda comme le concile permanent des Gaules.

L'action du parlement sur le reste de la nation eut le plus déplorable résultat. Joseph de Maistre l'a fait connaître en peu de mots : « Protestant dans le seizième siècle, dit-il, frondeur et janséniste dans le dix-septième, philosophe enfin et républicain dans les dernières années de sa vie, trop souvent le parlement s'est montré en contradiction avec les véritables maximes fondamentales de l'État. Le germe calviniste, nourri dans ce grand corps, devint bien plus dangereux lorsque son essence changea de nom et s'appela jansénisme. Alors les consciences étaient mises à l'aise par une hérésie qui disait : *Je n'existe pas*. Le venin atteignait même ces grands noms de la magistrature que les nations étrangères enviaient à la France. Alors toutes les erreurs, même les erreurs ennemies entre elles, étant toujours d'accord contre la vérité, la nouvelle philosophie, dans les parlements, s'allia au jansénisme contre Rome. Et si l'on se représente le nombre des magistrats répandus sur le sol de la France, celui des tribunaux inférieurs, qui se

faisaient un devoir et un honneur de marcher dans leur sens, la nombreuse clientèle des parlements, et tout ce que le sang, l'amitié ou le simple ascendant emportaient dans le tourbillon, on concevra aisément qu'il y en avait assez pour former dans le sein de l'Église gallicane le parti le plus redoutable contre le Saint-Siége. »

Avec de tels auxiliaires, le jansénisme résistait à toutes les condamnations qui le frappaient. Un homme de génie, qui était en même temps un écrivain de premier ordre, vint augmenter la puissance de la secte, en mettant à son service l'arme du ridicule. Pascal écrivit ses *Lettres provinciales*, et il fut de bon ton d'être du côté des jansénistes contre les jésuites, leurs plus redoutables et leurs plus intrépides adversaires, parce que Pascal avait fait rire aux dépens des révérends Pères. Les *Provinciales* détournaient adroitement la question : au lieu de justifier directement les erreurs jansénistes, elles ramassaient dans les livres publiés par les théologiens et les casuites de la Compagnie de Jésus, des textes épars qu'elles groupaient avec un art infini et plus souvent encore avec une mauvaise foi dont un homme de la valeur de Pascal eût rougi, s'il n'eût été aveuglé par l'esprit de parti. Voltaire lui-même a dit des *Provinciales* : « Il est vrai que tout le livre porte sur un fondement faux, ce qui est visible. » Attribuer les erreurs de quelques théologiens obscurs à tout le corps auquel ils avaient appartenu, leur attribuer même des erreurs dans lesquelles ils n'étaient pas tombés, jeter sur le tout le ridicule à pleines mains, telle fut l'œuvre de Pascal, œuvre trop digne de la cause à laquelle il la consacrait, et qui n'eut qu'un trop lamentable succès. Voici une lettre de Voltaire qu'il ne sera pas hors de propos de citer ici : « J'ai été élevé, écrivait ce phi-

losophe au P. Latour, le 7 février 1746 [1], j'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse... J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un jésuite du caractère du P. Porée, et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant sept années, j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée, toutes les heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des millions d'hommes élevés par eux, comme moi, il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir. C'est sur quoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale relâchée. Ils ont eu, comme tous les autres religieux dans des temps de ténèbres, des casuistes qui ont traité le pour et le contre des questions aujourd'hui observées ou mises en oubli. Mais, de bonne foi, est-ce par la satire injurieuse des *Lettres provinciales* qu'on doit juger de leur morale? C'est assurément par le P. Bourdaloue, par le P. Cheminais, par leurs autres prédicateurs, par leurs missionnaires. Qu'on mette en parallèle les *Lettres provinciales* et les sermons du P. Bourdaloue: on apprendra dans les premiers l'art de la raillerie, celui de présenter des choses indifférentes sous des faces criminelles, celui d'insulter avec éloquence; on apprendra avec le P. Bourdaloue à être sévère à soi-même et indulgent pour les autres. Je demande alors de quel côté est la vraie morale et lequel de ces deux livres est utile aux hommes? J'ose le dire: il n'y a rien de plus contradictoire, rien de plus honteux pour

[1] Voir la *Correspondance* de Voltaire.

l'humanité que d'accuser de morale relâchée des hommes qui mènent en Europe la vie la plus dure, et qui vont chercher la mort au bout de l'Asie et de l'Amérique. Quel est le particulier qui ne sera pas consolé d'essuyer des calomnies quand un corps entier en éprouve continuellement d'aussi cruelles? »

Tout s'unissait donc pour affaiblir la vie chrétienne dans les fidèles. Pascal ridiculisait les plus dévoués défenseurs du Saint-Siége, le gallicanisme séparait à moitié le clergé de la source de l'autorité et de la doctrine, Launoy et Baillet rabaissaient les saints à la taille des grands hommes ordinaires et supprimaient de leur histoire tout ce qui sentait le surnaturel; le docteur Antoine Arnauld, le frère d'Arnauld d'Andilly, dont on a déjà parlé, détournait de la communion sous prétexte de combattre le relâchement. Saint Vincent de Paul a jugé ainsi le livre de la *Fréquente communion*: « L'auteur, dit-il, loue sans restriction la piété de ceux qui voudraient différer la communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ. Il assure qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres; que c'est parler indignement du roi du ciel de dire qu'il soit honoré par nos communions. Quand même on fermerait les yeux à toutes ces considérations, peut-on ne pas apercevoir que les dispositions qu'exige ce jeune docteur pour la réception des saints mystères sont si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter? Si, comme il le soutient sans aucun adoucissement, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des images de la vie passée par un amour divin, pur et sans aucun mélange, qui sont parfaite-

ment unis à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, peut-on se dispenser de dire avec lui que ceux qui, selon la pratique de l'Église, communient avec les dispositions ordinaires, sont des antechrists? Non! avec de tels principes, il n'appartient plus de communier qu'à M. Arnauld, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul en serait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois, dans son apologie, de dire la messe tous les jours. »

Ainsi parlaient les saints; mais les saints diminuaient dans l'Église de France, et l'éloignement des sacrements, le manque de dévotion pour le Saint-Siége, allaient en diminuer le nombre encore davantage. La France, si riche jusqu'au milieu du dix-septième siècle, allait s'appauvrir au point de ne plus présenter, pendant deux siècles, que quelques noms qui rappellent la vertu portée au degré héroïque que l'Église demande pour examiner si l'on est digne des honneurs des autels.

CLÉMENT X

(29 AVRIL 1670 — 22 JUILLET 1676.)

Les successeurs de Clément IX firent tout ce qu'ils purent pour remédier au mal, mais le succès ne répondit pas à leurs efforts. Lorsque Clément IX mourut, l'opinion publique désigna comme son successeur le pieux et savant cardinal Bona, que ses écrits faisaient ranger parmi les Pères et les docteurs de l'Église. Comme le mot *bona* signifie *bonne* en latin, les plaisants du temps firent même à ce sujet la pasquinade suivante: « Bonne pape serait un solécisme. » A quoi un Jésuite répondit par un quatrain qui se terminait ainsi: « Que la vaine image d'un solé-

cisme ne te trouble point ; si Bonne était Pape, le Pape serait bon. »

Quoi qu'il en soit, le cardinal Bona ne fut point élu ; mais le cardinal qui fut élu à sa place n'était pas moins digne que lui de la tiare. C'était Jean-Baptiste-Émile Altiéri, que Clément IX avait créé cardinal pendant sa dernière maladie en lui disant qu'il avait le pressentiment qu'il lui succéderait. Altiéri avait alors quatre-vingts ans. Il était né à Rome le 13 juillet 1590, d'une ancienne famille noble dont il était le dernier rejeton mâle. Il s'était d'abord adonné à l'étude du droit canon et du droit civil. Il fut envoyé en Pologne en qualité d'auditeur de la nonciature, et fut nommé évêque de Camerino en 1627. Urbain VIII lui confia la direction des travaux des magnifiques digues qu'on éleva non loin de Ravenne à la suite d'inondations extraordinaires. Innocent X l'envoya à Naples en qualité de nonce apostolique, après les troubles excités dans cette ville par le célèbre pêcheur Masaniello. A la mort d'Innocent X, les cardinaux, qui avaient pu apprécier sa prudence et son esprit de conciliation, l'envoyèrent comme pacificateur dans la haute Italie. Alexandre VII le nomma secrétaire de la congrégation des Évêques et réguliers. Clément IX, avant de le créer cardinal, l'avait nommé président de la chambre apostolique. Altiéri voulait refuser l'honneur et la charge que le conclave lui offrait, et il s'excusait sur son grand âge. Les cardinaux insistèrent, et il fut forcé d'accepter. Il prit, par reconnaissance pour son prédécesseur, le nom de Clément X, et se montra, dit Voltaire, « homme bon et pacifique comme son prédécesseur [1]. »

[1] *Essai sur les mœurs.*

Un protestant, Schrœkh, professeur d'histoire à Wittemberg, a résumé en quelques mots l'histoire de ce Pontificat [1] :

« Les maximes gouvernementales de Clément IX furent heureusement suivies par Clément X. Quoique octogénaire, il ne fut pas inactif dans ses innombrables affaires. Comme il ne voulait pas laisser s'éteindre le nom de sa famille, il adopta toute l'ancienne famille des Paluzzi, lui donna le nom d'Altiéri avec le surnom de Népos ou neveu, et lui céda les biens héréditaires de sa maison. Toutefois, bien qu'il distinguât ses nouveaux parents par des dignités importantes et par d'autres avantages, et qu'en particulier il employât utilement le nouveau cardinal Altiéri comme son principal ministre pour le soulager dans le gouvernement des affaires publiques, ce n'était pas un népotisme onéreux à la Chambre apostolique. Ses nouveaux parents n'étaient même pas trop satisfaits de sa libéralité. Au contraire, il confirma la congrégation (dite du *disgravio*) qui devait diminuer les impôts, quoiqu'il eût trouvé le trésor chargé de dettes. Il supprima le décime ecclésiastique, la guerre des Turcs étant terminée, et réduisit de moitié la taxe de la guerre. Il congédia les cuirassiers et les autres soldats levés par Innocent X ; il retrancha toutes les dépenses superflues à la cour et dans l'État, et fit déposer au Mont-de-Piété tous les revenus qui tombaient dans la caisse privée du Pape, pour les employer aux besoins publics. Ce fut aussi une loi sage que celle par laquelle il déclara, en 1671, que le négoce en grand ne dérogeait pas à la noblesse de ses États et ne préjudicierait point à son honneur, pourvu qu'elle ne se mêlât point du petit commerce. »

[1] Histoire ecclésiastique depuis la Réformation, tome IV.

Ce fut sous Clément X que commencèrent les discussions relatives à la *régale*. On donnait ce nom à une coutume abusive qui s'était introduite en France et qui consistait à faire profiter le trésor royal du revenu des évêchés et autres bénéfices vacants. Quelques diocèses avaient jusque-là échappé à cette mesure arbitraire, contre laquelle les Papes avaient protesté plus d'une fois. Louis XIV aimait l'uniformité, il était excessivement jaloux d'exercer tout ce qu'il considérait comme son droit, il avait besoin d'argent, et il était irrité de voir la cour de Rome suivre une politique indépendante de la France et plutôt favorable à l'Espagne qu'à la sienne. Il résolut de se venger par des empiètements continuels sur le pouvoir spirituel et en même temps d'augmenter les ressources du trône en augmentant le droit de *régale* à tous les diocèses et bénéfices de son royaume. L'édit relatif à cet objet fut donné à Saint-Germain-en-Laye, le 10 février 1673.

Le clergé de France se soumit, en partie par indifférence, en partie pour éviter des troubles fâcheux, mais les évêques de Pamiers et d'Alet, ceux-là même qui avaient autrefois refusé de signer le *formulaire*, protestèrent contre l'édit. Louis XIV fit confisquer leur temporel. Le Pape ne pouvait pas ne pas prendre leur défense. Le roi, irrité, poussa plus loin ses empiétements : il réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Église, et pour prévenir les réclamations du Souverain-Pontife, il porta un coup sensible aux détenteurs de rentes romaines, en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent destinés à la cour de Rome. C'était audacieusement abuser de la force, et, comme le remarque l'historien protestant Sismondi, « c'était une usurpation de la puissance

temporelle sur la spirituelle [1]. » Clément X mourut d'une douloureuse maladie au moment où cette querelle prenait une plus grande extension ; il légua à son successeur des difficultés auxquelles l'orgueil de Louis XIV donnait une gravité extraordinaire.

INNOCENT XI.

(21 SEPTEMBRE 1676 — 12 AOUT 1689.)

Le successeur de Clément X fut l'un des Papes les plus remarquables des temps modernes. Il s'appelait Benoît Odescalchi. Il était né à Côme, en Lombardie, le 16 mai 1611, et fit ses premières études sous la direction des Jésuites. Il étudia ensuite le droit à Naples et à Rome. Il songea à entrer dans la carrière militaire, et l'on a même prétendu que dans sa jeunesse il avait pris du service et s'était battu, soit en Pologne contre les Turcs, soit dans la guerre de Trente-Ans en Allemagne, soit en Flandre contre les Français ; mais ce fait est douteux. Ce qui est certain, c'est qu'il reconnut de bonne heure sa vocation pour l'état ecclésiastique.

Sa piété, sa douceur et sa modestie lui acquirent bientôt des amis et des protecteurs. Urbain VIII le nomma protonotaire apostolique, puis commissaire de la province de la Marche. Innocent X le nomma clerc de la chambre apostolique et le créa cardinal en 1647. Dona Olympia, qui l'estimait beaucoup, lui fit confier la légation de Ferrare. Il fut aussitôt nommé évêque de Novare, mais il renonça à cet évêché parce que l'air de Novare ne convenait pas à sa santé,

[1] *Histoire des Français*, tome XXV, chap. XXVIII.

et il revint à Rome, où il continua de mener une vie retirée et modeste. Son intégrité dans le maniement des affaires et sa charité pour les pauvres étaient connues de tout le monde. Aussi avait-on songé à lui pour le Souverain-Pontificat, à la mort de Clément XI ; mais ce fut précisément l'austérité de ses mœurs qui effraya quelques-uns de ceux qui le croyaient digne de la tiare. « Selon quelques gens, dit à ce propos Amelot de la Houssaye, qui était secrétaire d'ambassade à Venise, il se ruina lui-même pour avoir dit aux cardinaux qu'il n'avait pas les talents qu'il fallait à un Pape, particulièrement en ce temps où il y avait quantité d'affaires en désordre à régler, ce que l'on appréhendait à cause de sa vie irréprochable et de sa sévérité ; ce qui faisait dire à plusieurs prélats romains qu'à le croire Odescalchi était un très-bon ecclésiastique, mais qu'il n'était pas propre pour être Pape. »

Quoi qu'il en soit des anecdotes de la Houssaye, Odescalchi fut élu à la mort de Clément X, et cette élection ne fait pas moins honneur aux cardinaux qu'au Pape. Benoît Odescalchi prit le nom d'Innocent XI.

Innocent XI ne démentit pas les espérances qu'avait fait concevoir le cardinal Odescalchi. A l'exemple de Sixte-Quint, avec qui il eut plus d'un trait de ressemblance, il mit aussitôt avec la plus grande énergie la main au gouvernement des États de l'Église, et se montra résolu de remédier à tous les abus. Pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus de la Chambre apostolique, il réforma et simplifia l'administration avec un tel succès que, malgré l'abolition de certains impôts particulièrement lourds pour le peuple, les recettes ne tardèrent pas à offrir une augmentation notable.

L'historien protestant Schrœkh trace le tableau suivant de l'administration d'Innocent XI :

« Il tint fidèlement sa promesse et s'annonça comme l'ennemi le plus déterminé du népotisme. Il manda au fils de son frère, avec lequel il avait jusque-là entretenu un commerce fort agréable, qu'il n'eût à rester dans Rome que comme une personne privée, ne se mêlant d'aucune affaire d'État et n'entrant dans aucune négociation avec les ambassadeurs étrangers. Cependant, pour qu'il pût vivre selon sa condition, il lui abandonna son propre patrimoine. Au fils de sa sœur à Milan, homme très-estimable, il ne permit jamais de venir à Rome ; il se repentit même d'avoir accordé à ses fils une petite pension. Vainement quelques courtisans lui représentèrent-ils que ses parents rehausseraient la renommée de son gouvernement, il leur opposa des calculs d'après lesquels les neveux des Papes avaient coûté dix-sept millions de ducats d'or à la Chambre apostolique. Innocent fit même dresser une bulle à laquelle acquiescèrent tous les cardinaux, et qui devait réprimer à jamais le népotisme ; mais, à cause de quelques familles considérables qui avaient acquis leurs richesses par cette voie, elle ne fut pas rendue publique. Lui-même faisait peu de dépenses et habitua sa cour à la modestie. Les évêchés étaient conférés jusqu'alors sans examen des candidats ; il établit une congrégation de cardinaux et de prélats pour informer de leurs mœurs et de leur doctrine. Afin de supprimer la vénalité des charges à sa cour, il rendit à vingt-quatre secrétaires apostoliques l'argent qu'ils avaient donné pour obtenir la leur. Il se montra d'autant plus libéral à contribuer pour la guerre des Turcs ; le clergé d'Italie dut lui-même y consacrer une partie de ses revenus. »

Ce tableau nous montre le Roi attentif à procurer le bien des sujets. Innocent XI apporta le même soin et la même é à soutenir les droits de sa souveraineté vis-à-vis princes étrangers, et surtout de Louis XIV, dont les exigences tourmentèrent tout son pontificat.

La première cause du long conflit entre le Saint-Siége et la France fut l'abrogation des droits de franchise des ambassadeurs à Rome. Ce droit assurait un asile aux criminels, non-seulement dans le palais des ambassadeurs, mais dans les quartiers environnants. Il ne pouvait y avoir rien de plus contraire au bon exercice de la justice et aux droits de la souveraineté pontificale. On a déjà vu des difficultés s'élever à ce sujet entre le Pape et le roi de France : les difficultés devinrent plus grandes sous Innocent XI. Nous allons en laisser raconter les péripéties à un historien protestant, Simonde de Sismondi, qui ne peut être suspect de partialité à l'égard du Saint-Siége [1]. Le jugement de cet historien est un témoignage précieux en faveur d'Innocent XI.

« Le gouvernement pontifical, dit Sismondi, avait résolu de ne pas tolérer plus longtemps l'abus des franchises que les ambassadeurs s'étaient arrogées, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout les quartiers environnants. Les ambassadeurs ne voulaient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux ou des finances du Pape. En conséquence, ils étaient devenu l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays. Non-seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage : en même temps, ils en faisaient un dépôt de

[1] *Histoire des Français*, tome XXV, chap. XXXIV.

contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelques taxes. Les cardinaux, les princes romains avaient imité les ambassadeurs. On aurait été considéré à Rome comme un homme sans dignité, sans crédit, si on n'avait pas étendu sa protection sur un certain nombre de clients, de voleurs, d'assassins, de contrebandiers, de débiteurs faillis qu'on dérobait à la justice. Il en était résulté qu'il y avait à peine quelques rues où les archers des tribunaux osassent se montrer, et que les gabelles ne rendaient presque aucun revenu. Les papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII, Sixte-Quint avaient rendu plusieurs décrets pour supprimer ces franchises; les ambassadeurs n'avaient jamais voulu s'y soumettre, et les gens de leur suite avaient toujours attaqué et chassé les sbires qui s'approchaient de leurs hôtels. Innocent XI, dont le caractère était ferme jusqu'à l'opiniâtreté et qui comptait en même temps sur le respect qu'inspiraient sa vertu, son désintéressement, sa modestie et la soumission où il contenait sa famille, résolut de supprimer enfin un abus qui devenait intolérable. Il annonça qu'il ne changerait rien aux habitudes des ambassadeurs déjà établis à sa cour, mais qu'il n'en recevrait plus aucun s'il ne s'engageait auparavant à renoncer à ses franchises. Cette innovation rencontra d'abord quelques difficultés : la cour d'Espagne, plutôt que de se soumettre, s'abstint pendant quelque temps d'envoyer un ambassadeur à Rome; la république de Venise rappela le sien, à qui le Pape avait refusé audience parce qu'il n'avait pas fait la renonciation demandée; mais enfin tous, l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi de Pologne, le roi Jacques II d'Angleterre et les autres avaient accédé aux demandes d'Innocent XI.

« Louis XIV avait laissé le duc d'Estrées à Rome jusqu'à

sa mort, en 1687, pour éviter de prendre une décision. Lors de cet événement, le nonce Ranuzzi lui demanda avec instance d'ordonner à celui qui le remplacerait de faire une renonciation que tous les autres ambassadeurs avaient déjà faite, et de contribuer ainsi à rendre la paix et la sécurité à la capitale du monde chrétien. Mais le roi répondit *qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui; que Dieu l'avait établi pour donner l'exemple aux autres et non pour le recevoir*. Il nomma Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, pour remplacer le duc d'Estrées, et il lui donna la commission expresse de maintenir les franchises dont ses prédécesseurs avaient été en possession.

« Lavardin se mit en conséquence en route pour Rome avec un cortége de huit cents hommes bien armés, la plupart officiers ou gardes de marine : il avait envoyé d'avance près de quatre cents militaires et anciens officiers qui arrivèrent à Rome comme voyageurs, mais qui prirent tous leurs logements dans le voisinage du palais de France. De son côté, Innocent XI publia, le 7 mai, une bulle par lequelle il déclarait excommunié quiconque voudrait se conserver dans l'usage des franchises ou qui résisterait à ses officiers de justice. Cette bulle avait été adressée dès le commencement de son pontificat et souscrite par tous les cardinaux, mais il en avait différé jusqu'alors la publication, espérant aplanir d'avance toutes les difficultés par des négociations. De son côté Louis XIV avait retardé le départ de Lavardin, se flattant que le vieux Pontife céderait enfin à la crainte. L'ambassadeur arrivait par la route de terre, mais une partie de son train militaire s'était rendue par mer à Livourne. Innocent XI déclara qu'il ne reconnaissait point Lavardin pour ambassadeur ; il interdit au légat de

Bologne et aux autres gouverneurs de ses provinces de lui rendre aucun honneur lorsqu'il entrerait sur les terres de l'Église ; et Lavardin ayant enfin fait, le 16 novembre, son entrée à Rome, à la tête de son cortége armé et menaçant, le Pape interdit de nouveau à tous les cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il refusa de lui accorder l'audience que Lavardin lui fit demander, et lorsqu'il apprit que ce seigneur avait été faire la veille de Noël ses dévotions à Saint-Louis des Français, il déclara l'église interdite, parce que le curé et les prêtres avaient donné la communion à un homme notoirement excommunié. Lavardin n'en continua pas moins à visiter les églises, à étaler dans Rome son faste et sa puissance militaire ; mais en même temps il fit faire la garde dans son palais, comme s'il s'attendait à être attaqué.

« La querelle entre le Pape et la France s'étendait chaque jour à de nouveaux sujets. L'affaire de la régale n'était point terminée : de plus le roi avait nommé à plusieurs évêchés des ecclésiastiques qui avaient soutenu avec zèle les quatre propositions dans l'assemblée du clergé. Le Pape leur avait refusé à tous, pour ce motif, des bulles d'investiture ; en revanche, le roi n'avait point voulu permettre, même à ceux qui ne seraient point suspects à Sa Sainteté, de recourir à Rome pour avoir leurs bulles, en sorte qu'il y avait alors trente-cinq églises cathédrales en France qui se trouvaient sans pasteurs ; les fidèles étaient inquiets, et l'on commençait à redouter un schisme. Colbert de Croissi, ministre des affaires étrangères, déclara au nonce que le roi estimait que le Pape n'avait point de justes droits sur Avignon, et qu'il ferait examiner cette affaire par son parlement.

« Dès qu'on fut instruit à Versailles de l'interdit jeté sur l'eglise de Saint-Louis, M. de Harlay, procureur général, interjeta, le 22 janvier 1688, appel comme d'abus, non-seulement de la sentence du cardinal vicaire, mais encore de la bulle du Pape. Il n'admettait pas que celui-ci eût jamais le droit de comprendre dans ses excomunications les ambassadeurs que le roi voulait bien lui envoyer. Il attribuait cette aberration d'esprit du Souverain-Pontife, à l'âge qui avait obscurci ses facultés. L'avocat général Talon fut plus violent encore. Il ne se contenta pas d'insinuer que le Souverain-Pontife radotait il voulut le faire passer pour hérétique ; il lui reprocha « de n'avoir cessé, depuis qu'il était « assis sur la chaire de saint Pierre, d'entretenir com« merce avec tous les jansénistes, de les avoir comblés de « grâces, d'avoir fait leur éloge, de s'être déclaré leur pro« tecteur. » L'auteur protestant que nous citons ajoute : «Il y avait d'autant plus de bassesse dans cette accusation, que Talon lui-même et le corps auquel il s'adressait, étaient en secret attachés à ces opinions qu'il nommait jansénistes. Talon reprocha encore à Innocent XI son indulgence pour les quiétistes, qu'il avait cependant été le premier à condamner. Il lui reprocha « d'affecter de donner du dégoût à la « France dans les choses même qui seraient très-avanta« geuses au bien de la religion. » Le Pape, en effet, n'avait pas approuvé les conversions forcées, et il regardait comme un sacrilége la communion imposée aux nouveaux convertis qui la repoussaient. Talon conclut à supplier le roi de conserver dans toute leur étendue les franchisses des ambassadeurs, d'ordonner la tenue des conciles provinciaux ou nationaux pour remédier aux désordres que produisait la vacance des évêchés, de défendre enfin à ses sujets d'a-

voir aucun commerce avec Rome et d'y envoyer aucun argent. Le parlement rendit un arrêt conforme à ces conclusions, et il fut affiché dans tous les lieux publics.

« Cette manière si hautaine de traiter le Père commun des fidèles montrait assez à quel point Louis XIV était enivré d'orgueil; il y avait déjà dix-sept ans qu'il avait pris sur lui seul tous les soins du gouvernement, et dans cette longue carrière, il avait marché de succès en succès, de conquête en conquête; il avait reculé de tous les côtés les frontières de la France; il avait humilié tous ses rivaux, tous ses ennemis. Il résolut donc d'emporter de vive force sur le Pape, comme sur tous ceux qui le contrariaient, ce qu'il se proposait d'obtenir. L'électeur de Cologne étant mort, les voix du chapitres se partagèrent entre le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, créature de la France, et le jeune prince Clément de Bavière, évêque de Ratisbonne : le Pape se déclara pour ce dernier. Dans son mécontentement, le roi adressa au Pape et aux cardinaux un manifeste qu'il terminait par annoncer que, pour obtenir la justice qui lui était due, il se mettrait en possession de la ville d'Avignon, il maintiendrait les droits et les libertés du chapitre de Cologne, et ferait passer des troupes en Italie pour obtenir le respect qui lui était dû...

« Ce manifeste était daté de Versailles, du 6 septembre 1688. En même temps, le procureur général avait interjeté appel au concile universel de ce que le Pape pourrait faire au préjudice des droits du roi et de sa couronne. De son côté, l'archevêque de Paris avait assemblé les évêques qui se trouvaient dans la capitale, les curés, les chefs des chapitres et des communautés, et il les avait harangués pour

justifier la conduite du gouvernement envers la cour de Rome. L'université de Paris avait également interjeté appel au concile universel; tout le clergé de France semblait prendre part avec un même zèle à la lutte contre le chef de l'Église, témoignant encore bien plus sa servilité et sa crainte du roi que son indépendance. Le 7 octobre, les troupes françaises s'emparèrent du comtat d'Avignon, sans y éprouver de résistance. En même temps, le dauphin partait à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, pour attaquer Philipsbourg sans déclaration de guerre. Mais à ce moment même commençait en Hollande et en Angleterre la révolution qui allait mettre Guillaume, prince d'Orange, le rival ardent de Louis XIV, sur un trône puissant, qui devait réunir sous ses ordres toutes les forces du protestantisme opprimé; qui devait armer l'Europe pour son indépendance, et commencer une lutte terrible pour le maintien des libertés de l'espèce humaine. Louis XIV devait occuper le trône vingt-sept ans encore, aussi longtemps qu'il avait régné depuis la mort de Mazarin.

« Dans cette seconde moitié de son administration, il devait éprouver de cruels revers, de dures humiliations; il devait souffrir autant qu'il avait triomphé et voir la France plus souffrante encore. »

L'affaire des droits de franchise n'est pas la seule dans laquelle Louis XIV ait joué un rôle indigne du *fils aîné de l'Église* et du *roi très-chrétien*. On vient de voir que l'affaire du droit de *régale* s'était mêlée à la précédente ; cette seconde affaire faillit plonger la France dans le schisme, Heureusement Innocent XI était à la hauteur des difficultés, et, dans une question qui rappelait, sous une autre forme, les anciennes luttes du sacerdoce et de l'empire, il se mon-

tra le digne successeur des saint Grégoire VII et des Innocent III.

Les évêques d'Alet et de Pamiers avaient, comme on l'a déjà vu, réclamé hautement l'immunité de leurs Églises, auxquelles Louis XIV voulait étendre le droit de *régale* dont elles avaient été jusque-là exemptes. Ils s'appuyèrent dans leur résistance sur un décret formel du quatorzième concile général, second de Lyon, tenu en 1274, lequel, tout en reconnaissant le droit de régale dans les Églises où il était établi, avait défendu de l'étendre sous peine d'excommunitation. Ils frappèrent des censures de l'Église ceux que Louis XIV avait pourvu de bénéfices dans leurs diocèses contrairement aux décrets du concile de Lyon. Comme les bénéficiers, retenus par la puissance royale, résistaient, ils en appelèrent à leurs métropolitains, les archevêques de Narbonne et de Toulouse. Ceux-ci se donnèrent le tort de casser les ordonnances parfaitement canoniques de leurs suffragants. Les évêques en appelèrent au Saint-Siége, comme c'était leur droit et leur devoir. Innocent XI se déclara en faveur des évêques, comme c'était aussi son devoir, et il écrivit deux brefs au roi de France pour l'exhorter à ne point écouter des voix adulatrices et à respecter les libertés de l'Église. Louis XIV ne répondit pas. Le Pape écrivit alors un troisième bref dans lequel il renouvelait ses avertissements, et il ajoutait, « qu'il n'écri-
« rait plus au roi, mais qu'il userait du pouvoir que Dieu
« avait mis entre ses mains. »

Une nouvelle lutte était donc engagée. L'assemblée du clergé de France tenue en 1680 montra quelle était la profondeur du mal et quels progrès avait faits, sous l'influence janséniste et parlementaire, l'opposition au Saint-Siége. Le

Pape soutenait les priviléges du clergé et les libertés de l'Église, et l'assemblée du clergé donna raison au roi. Les évêques et les prêtres qui la composaient poussèrent l'adulation et la faiblesse jusqu'à déclarer au roi que rien ne serait capable de les séparer de lui. C'était le schisme. Louis XIV ne voulut pas aller si loin, mais il profita de ces dispositions pour restreindre de plus en plus la puissance du Pape par celle des évêques, dont il savait bien qu'il ne serait pas difficile de venir à bout, quand ils seraient séparés de leur chef naturel.

Une nouvelle assemblée du clergé de France fut convoquée pour l'année 1682 ; il s'y trouva trente-quatre archevêques et évêques (ce n'était pas le tiers des évêques du royaume), et trente-huit ecclésiastiques du second ordre. Bossuet fut l'âme de cette assemblée. Bossuet était évêque de Meaux; nous n'avons pas besoin de parler ici de son génie et de son éloquence, de ses travaux vraiment dignes d'un évêque, des services qu'il rendit à la vérité par ses écrits et par ses œuvres, mais nous devons déplorer la faiblesse qu'il montra en cette occasion. Au lieu de se ranger résolûment du côté de la justice et de la vérité, il songea trop à flatter le maître qui mettait la main sur les libertés de l'Église. On a dit, pour l'excuser, qu'il craignait de pousser Louis XIV à un schisme déclaré si on ne lui cédait rien et si l'on soutenait trop énergiquement les droits de l'Église; il est possible que ce motif ait agi sur la conscience de Bossuet, mais c'est un motif indigne d'un évêque : le meilleur moyen de sauver la justice et la vérité, c'est de se déclarer hautement pour elles; les demi-mesures ne sauvent rien, les concessions à l'esprit d'erreur et d'usurpation ne peuvent entraîner que des maux plus grands encore.

La faiblesse de Bossuet et de ses trop complaisants collègues sépara presque complétement l'Église de France du reste de la catholicité ; elle fit proclamer comme vraies, ou du moins comme soutenables, des maximes essentiellement révolutionnaires ; de l'assemblée de 1682 est sortie la *Constitution civile du clergé* en 1791, des maximes de cette assemblée est sortie la révolution française[1].

C'est le 19 mars 1682 que parut cette funeste *Déclaration du clergé de France,* que Bossuet a la triste gloire d'avoir rédigée. Voici cette *Déclaration :*

« Plusieurs personnes s'efforcent de renverser les décrets de l'Église gallicane et ses libertés, que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, qui sont appuyés sur les canons et sur la tradition des Pères ; d'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, institués par Jésus-Christ, d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du Saint-Siége apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Église et qui conservent son unité.

« Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre

[1] On a taxé d'exagération l'opinion que nous exprimons ici. Nous sommes loin certes de penser que les évêques qui souscrivirent la déclaration de 1682 eussent signé la constitution civile du clergé. Mais la logique ne perd jamais ses droits. Les maximes proclamées en 1682 affaiblissaient l'autorité du Saint-Siége ; en affaiblissant cette autorité, elles affaiblirent l'autorité de l'Église en général, et, particulièrement en France, elles ne favorisèrent que trop les vues du jansénisme, qui ne visait qu'à détacher la France de Rome, et qui s'appuya en effet sur la déclaration de 1682 pour établir la constitution de 1791.

pour faire paraître cette puissance, qui maintient la paix de l'Église, insupportable au rois et aux peuples, et ils se servent de cet article pour séparer les âmes simples de la communion de l'Église. Voulant donc remédier à ces inconvénients, nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés qui représentent l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, de faire les déclarations et règlements qui suivent:

« I. Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et n'en ont point sur les choses temporelles et civiles. Jésus-Christ nous apprend lui-même que son royaume n'est point de ce monde; en un autre endroit : qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre ; celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.

« Nous déclarons, en conséquence, que les rois et souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement par l'autorité des chefs de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soummission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine nécessaire pour la tranquillité publique, non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement

suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« II. Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ sur les choses spirituelles, est telle que, néanmoins, les décrets du saint concile œcuménique de Constance contenus dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« III. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique en suivant les canons faits par l'Église de Dieu et consacrés par le respect général de tout le monde ; que les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent y avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables ; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce Siége respectable et des Églises subsistent invariablement.

« IV. Que quoique le Pape ait la principale part dans les questions de foi et que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les Églises de

France et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, les maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons dans les mêmes sentiments, que nous suivions tous la même doctrine. »

Les quatre articles de la *Déclaration* peuvent se résumer en quelques mots : 1° Le Pape n'a aucun droit sur le temporel des rois ; 2° le concile œcuménique est supérieur au Pape ; 3° l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons ; 4° les décisions dogmatiques du Pape, bien qu'obligatoires pour chaque Église, ne deviennent irréformables que par l'acceptation de l'Église universelle. Quelques mots montreront tout ce qu'il y a de véritablement révolutionnaire dans ces articles :

1° En élevant les rois au-dessus de toute juridiction humaine et divine, en privant les peuples de la garantie qu'ils trouvaient au moyen âge dans la juridiction suprême de l'Église sur les chefs des nations chrétiennes, la *Déclaration* de 1682 parut placer les trônes dans les régions inaccessibles aux tempêtes et aux révolutions. Louis XIV s'imagina qu'il affermissait les bases de la monarchie en la délivrant de la plus douce des surveillances et du patronage le plus vénérable. Ce fut une orgueilleuse folie. Un pouvoir sans limites est une chimère ; il n'y eut jamais, il ne pourra jamais y avoir de despotisme absolument irresponsable. A quelque degré que s'élève la tyrannie, le droit d'examen subsiste contre elle, et tôt ou tard ce droit s'exerce. Louis XIV ne put changer l'existence et la nécessité de ce droit ; il ne put qu'en déplacer l'exercice ; il le transféra du Souverain-Pontife au peuple, et le peuple en usa jusqu'au régicide ; son second successeur, même innocent, même à l'abri des

reproches qu'on pouvait faire à Louis XV et à Louis XIV, monta sur l'échafaud en vertu de ce prétendu droit des couronnes qui ne voulaient plus reconnaître la juridiction pontificale. La *Déclaration* de 1682 a dressé l'échafaud de Louis XVI.

2° Le second article de cette déclaration n'est pas moins révolutionnaire. Affirmer la souveraineté du concile sur le Pape, c'est marcher droit vers cette autre affirmation que l'assemblée nationale est supérieure au roi, c'est déplacer la base de la supériorité. Pour quelle raison une monarchie temporelle serait-elle plus absolue que la monarchie spirituelle? La logique, quoi qu'on fasse, tire les conséquences des principes; quand les principes sont vrais, les conséquenses sont heureuses, sinon elles arrivent à des désastres. On sait ce qui était arrivé. Déjà, en Angleterre, trente-trois ans avant la *Déclaration*, les principes soutenus par Louis XIV avaient fait tomber la tête de Charles Ier sous la hache du bourreau; cent onze ans après, ils devaient faire tomber celle du descendant même de Louis XIV et inaugurer une ère de bouleversement dont on ne saurait encore prévoir la fin.

3° Le troisième article ne signifie rien, quant à l'application, mais comme principe, il est funeste, parce qu'il détruit l'autorité du Saint-Siége, et par conséquent l'autorité de l'Église. Les Papes se sont toujours montrés pleins de respect pour les canons, mais les canons ne sont pas des dogmes inviolables de leur nature; beaucoup d'entre eux ne règlent que des circonstances particulières. Si le chef de l'Église, à qui le Sauveur a remis le pouvoir entier des clefs, ne pouvait, dans les circonstances urgentes, décréter d'une façon valable et imposer des lois aux consciences, que devien-

drait le pouvoir des clefs ? que deviendrait le gouvernement de l'Église ? Il faudrait donc un concile permanent. Le gallicanisme mène à cette conséquence, mais si l'on a vu Notre-Seigneur établir saint Pierre chef du Collége apostolique, où voit-on qu'il ait établi cette assemblée permanente ? L'histoire de l'Église et des conciles répond à ce troisième article : « Quand Rome a parlé la cause est finie, » dit saint Augustin. Le pouvoir est dans le chef de l'Église ; les conciles n'ont jamais rien décrété ou défini contre ce pouvoir, leurs canons n'ont de force que par l'approbation et la confirmation du Souverain-Pontife. Voilà la vérité et le droit, et voilà l'histoire, voilà ce que les docteurs et les théologiens de l'Église universelle ont toujours enseigné : que peut, contre une telle unanimité, l'opinion d'une minorité dans une Église particulière, et d'une minorité dont les origines remontent à peine à quelques siècles ?

4° Le quatrième article implique des difficultés de fait qui le rendent impraticable. Voici une hérésie qui menace la paix de nations entières ; voici que se répand une erreur qui peut jeter le trouble et la nuit dans des millions de consciences. Comment peut-on soutenir que dans de telles circonstances le Pape, à qui le Christ a trois fois répété ces paroles : Paissez mon troupeau, n'aura pas le pouvoir d'élever la voix, d'anathématiser l'hérésie, de réfuter et de confondre l'erreur ? Comment soutenir que sa voix n'aura d'autre autorité que celle d'un avertissement et d'un conseil ? Comment soutenir que les fidèles ne seront obligés de lui obéir qu'autant qu'ils le jugeront convenable, et qu'il faudra consulter l'Église universelle avant de savoir que penser au juste de l'hérésie ou de l'erreur ? Ce sont là des assertions absurdes. Le quatrième article de la *Déclaration*

ouvre la porte à toutes les hérésies, et en rend impossible la condamnation, en la faisant dépendre de la bonne volonté des puissances qui peuvent toujours empêcher la réunion d'un concile.

L'accueil fait par les parlementaires, par les jansénistes et par les protestants à la *Déclaration du clergé*, achève de la condamner. A cette déclaration, tous les ennemis de l'Église se réjouirent. Le Parlement s'empressa d'enregistrer les lettres patentes de Louis XIV qui en rendaient l'enseignement obligatoire dans toutes les universités du royaume ; les jansénistes se réjouirent du coup porté à l'autorité du Saint-Siége, et les protestants espérèrent de voir bientôt la France entraînée dans le schisme et dans l'hérésie. Mais les théologiens de tout le monde catholique protestèrent ; Fénelon déclara que les prétendues libertés de l'Église n'étaient que de véritables *servitudes*. Un seul homme d'État, Colbert, semble; au milieu de l'infatuation générale dans laquelle la France était tombée à l'égard de Louis XIV, avoir prévu les funestes conséquences de la *Déclaration :* « Si Votre Majesté, dit-il à Louis XIV dans son *Testament politique*, m'eût appelé à ce conseil aussi bien qu'à celui des finances, je lui aurais dit mon sentiment qui est qu'elle ne gagnera jamais rien à se brouiller avec Sa Sainteté ; mais comme cette affaire était au-dessus de ma portée, elle n'y appela que les gens du métier, et qui, étant parties intéressées, lui conseillaient des choses *dont ils auront peine à se laver dans la postérité.* » Le même Colbert a dit de l'assemblée du clergé : « Ils choisirent pour présidents les archevêques de Paris et de Reims, tous deux fort habiles, mais dont la science était moins nécessaires dans une occasion comme celle-là que des sen-

timents de religion. Les autres qui composaient l'assemblée étaient à peu près de même trempe, et si dévoués aux volontés du roi, que s'il eût voulu substituer le Coran à l'Évangile, ils y auraient aussitôt donné les mains. » Quel malheur pour Bossuet de s'être trouvé dans une telle assemblée ! Il expie cette faute en subissant encore tous les jours la honte d'être loué par les plus acharnés ennemis de l'Église.

Le protestant Sismondi a peint d'un mot les *libertés gallicanes*, qui s'appuient sur la *Déclaration*, en disant qu'elles sont pour le clergé de France le *privilége* d'être soumis sans partage à l'autorité civile. Un chanoine de Pamiers, Charles, les a définies d'une manière très-concise et très-juste : Oppression de la juridiction ecclésiastique par la juridiction laïque et anéantissement de l'autorité du Pontife romain par le clergé gallican [1].

La voix d'Innocent XI s'éleva pour conjurer le danger et pour combattre l'erreur. Dans un bref adressé aux évêques qui avaient fait partie de l'assemblée, il s'exprime ainsi : « En vertu de l'autorité que le Dieu tout-puissant nous a « donnée, nous improuvons, annulons et cassons ce qui a été « fait dans votre assemblée au sujet de l'affaire de la *régale*, « avec tout ce qui s'en est suivi, et tout ce qu'on pourrait « encore attenter par la suite ; et nous déclarons le tout, à « perpétuité nul et de nul effet. » Le Pape fit brûler publiquement par le bourreau les quatre articles, et il reprocha au clergé de France sa lâcheté, son infidélité, son manque de conscience. Ces reproches n'étaient que trop mérités. Louis XIV se raidit. Il voulut récompenser la plupart des

[1] Oppressionem jurisdictionis ecclesiasticæ a laica, depressionem auctoritatis romani Pontificis a clero gallicano.

ecclésiastiques du second ordre qui avaient fait partie de l'Assemblée de 1682 en les élevant à la dignité épiscopale. Innocent XI refusa de donner l'institution canonique et de délivrer les bulles, et c'est ainsi que trente-cinq évêchés se trouvèrent vacants à la fois. Le lecteur sait maintenant sur qui doit retomber la responsabilité de ce déplorable veuvage des Églises.

Cependant Louis XIV prétendait toujours être le roi catholique par excellence; défenseur à sa manière de l'orthodoxie, il voulait qu'il n'y eût qu'une seule religion dans ses États, et, au plus fort de ses démêlés avec Innocent XI, il révoqua l'édit de Nantes qui accordait aux protestants la liberté des cultes. Nous n'avons pas à juger ici cet acte au point de vue politique : à ce point de vue, il peut être parfaitement défendu, et l'histoire témoigne que c'est aux grands applaudissements de la France entière qu'il fut mis à exécution. La révocation de l'Édit de Nantes a été populaire, on ne peut le contester. Au point de vue religieux. nous ferons deux remarques : 1° Le Pape Innocent XI, loin de manifester sa joie des conversions à main armée que faisait Louis XIV, se déclara vivement contre les mesures violentes qui étaient employées : « Jésus-Christ, disait-il, « ne s'est pas servi de cette méthode; il faut conduire les « hommes dans le temple, et non pas les y traîner.» Ce n'est donc pas sur le Saint-Siége qu'il faut faire retomber les *dragonnades*, dont on a d'ailleurs singulièrement exagéré les rigueurs. 2° Le clergé, dans ses plus illustres représentants, se montra tout aussi opposé que le Saint-Père aux moyens violents. Fléchier, évêque de Nîmes, au milieu des horreurs commises par les *Camisards* des Cévennes, reste de Vaudois et de protestants qui résistaient par les armes,

intercéda auprès du roi en faveur de cette indigne portion de son troupeau. Mascaron, transféré du siége de Tulle sur celui d'Agen, gagna plusieurs milliers de protestants à la foi catholique par sa mansuétude et par son zèle éclairé. Fénelon, dans le Poitou, assisté de Fleury, ramena de même dans le sein de l'Église, et par le charme de sa parole et la douceur de son caractère, des multitudes de paysans calvinistes, qui furent les pères des Vendéens. Bossuet, tout en trouvant juste que l'on refusât aux réformés l'exercice public de leur culte et les emplois dont disposait l'État n'avait jamais voulu cependant qu'on les convertît autrement que par « la bonté, l'insinuation et de solides instructions ;» et il resta fidèle toute sa vie à cette règle de conduite. Ajoutons que, partout où ces moyens furent employés, les retours à la vérité catholiques furent sincères, tandis que les vexations n'engendrèrent que l'hypocrisie ou la haine [1].

Innocent XI n'approuva pas davantage la conduite de Jacques II, roi d'Angleterre. Ce pays ne connaissait plus de repos depuis le funeste règne de Henri VIII. La reine Marie avait un moment rétabli le catholicisme qu'Élisabeth avait de nouveau noyé dans le sang. Après le règne de cette femme qui mérite à jamais d'être flétrie pour sa cruauté, pour la corruption de ses mœurs, et pour le supplice de l'infortunée Marie Stuart, Jacques Ier et Charles Ier, fils e petit-fils de cette victime d'une reine protestante, n'avaient cessé de lutter contre les difficultés léguées par Henri VIII et par Élisabeth. Charles Ier périt dans la lutte, dont l'issue fut d'abord l'élévation du fameux Cromwell, dont les succès indignaient la vertu, selon l'expression de Bossuet. La mort

[1] L'abbé P. Mury, *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France*, tome II.

de Cromwell et l'incapacité de son fils Richard ramenèrent les Stuarts sur le trône d'Angleterre. Le règne de Charles II fut une époque de corruption morale épouvantable ; Jacques II, qui était catholique, commit imprudences sur imprudences; il se hâta trop de vouloir rétablir le catholicisme dans son ancienne position, il indisposa ses sujets en se tenant trop étroitement dans la dépendance du roi de France, et une nouvelle révolution qui donna la couronne à Guillaume d'Orange, le chef du protestantisme européen, replongea pour des siècles l'Angleterre dans les ténèbres de l'erreur. C'est ce qu'Innocent XI avait prévu, et qu'il aurait voulu voir prévenir par une conduite plus prudente de la part de Jacques II.

Innocent XI, malgré les soucis que lui donnaient particulièrement la France et l'Angleterre, continuait de travailler à la réforme des abus. Il rétablit la discipline ecclésiastique, qui s'était considérablement relâchée à Rome, malgré la bonne volonté de ses prédécesseurs ; il promulgua des ordonnances très-sévères contre le luxe et les vêtements immodestes des dames romaines, auxquelles il défendit même d'apprendre la musique, à cause du caractère corrupteur de la musique contemporaine; enfin, il se prononça énergiquement par une bulle contre la mauvaise habitude qu'on avait encore à cette époque de remplir les sermons de fables et de subtilités sophistiques, au lieu de prêcher simplement la parole de Dieu. En même temps il condamnait plusieurs propositions de morale relâchée, extraites des ouvrages de morale de quelques jésuites, et d'autres propositions d'un adversaire des jésuites, Molinos, prêtre espagnol dont les maximes allaient engendrer le *quiétisme*.

L'une des grandes gloires du pontificat d'Innocent XI fut la part que prit ce grand Pape à la guerre contre les Turcs. Ceux-ci s'étaient relevés dépuis la bataille de Lépante, grâce aux divisions de l'Europe, et leur puissance redevenait menaçante pour l'Allemagne. Il est triste d'avoir à dire que Louis XIV se trouvait parmi les alliés des Turcs, et que ce prince, qui avait envoyé des secours aux défenseurs de Çandie, soutenait alors les Turcs et leur créature, le Hongrois Tékéli, par haine pour la maison d'Autriche. Tékéli, qui voulait se faire une royauté en Hongrie, avait reçu du sultan Mahomet IV le titre de maître de la moyenne Hongrie, en 1682. Le grand vizir Kara-Mustafa profita de ces circonstances pour reprendre les anciens projets de conquête; il voulait faire oublier la prise de Radzin, pour laquelle il venait d'être obligé de donner l'Ukraine à la Russie, et ne songeait à rien moins qu'à faire de Vienne la capitale d'un nouvel empire musulman dont il serait le chef. Kara-Mustafa se dirigea sur Vienne à marches forcées; le traître Tékéli, dit-on, avait fourni le plan de campagne, qui consistait à négliger les places fortes situées sur la route, et à marcher droit à la capitale. Les Turcs approchaient en effet si rapidement, que l'empereur désespéra de défendre Vienne, et l'abandonna au courage de ses habitants, qui jurèrent de la défendre jusqu'à la mort.

Kara-Mustafa arriva devant Vienne le 14 juillet 1683. Le duc Charles de Lorraine avait eu le temps de jeter une faible garnison dans la place; le vaillant comte de Stackenberg, gouverneur de Vienne, anima les habitants de son propre courage; on répara en hâte les fortifications et l'on résolut de résister aux deux cent mille Turcs qui assiégeaient la ville. Dix-huit assauts avaient été donnés et

repoussés; les assiégés avaient fait vingt-quatre sorties lorsqu'ils apprirent que l'armée impériale s'approchait pour les délivrer, avec Charles de Lorraine, le roi de Pologne Jean Sobieski, et un jeune Français de dix-neuf ans, qui devait être le prince Eugène de Savoie. Les Polonais de Sobieski composaient la principale force de l'armée chrétienne. La bataille se livra un dimanche, le 12 septembre 1683. Le matin, le roi de Pologne entendit une messe qu'il servit lui-même, puis il rangea ses Polonais en bataille, en leur rappelant la victoire de Choczim, remportée dix ans auparavant sous ses ordres. « Aujourd'hui, ajouta-t-il, il y « va non-seulement de la délivrance de Vienne, mais de la « conservation de la Pologne et de la chrétienté tout en- « tière. » Les beaux jours des croisades étaient revenus. Le duc de Lorraine donna le premier avec l'aile gauche. La résistance des janissaires qu'elle avait en tête fut terrible. Le centre s'avança ensuite. Tout à coup l'aile droite, composée de Polonais, s'ébranle et se précipite sur l'ennemi. L'impétuosité de ces troupes renversa tous les obstacles; les Turcs, cependant, acculés jusque dans les faubourgs, s'y défendirent toute la journée; mais, sur le soir, toute résistance devint impossible.

La victoire était principalement due à Sobieski et à ses Polonais. Les généraux de l'armée chrétienne vinrent le féliciter et l'embrasser; tous, généraux, officiers et soldats exaltèrent à l'envi le courage de « leur roi. » Le lendemain matin, Stackenberg sortit au-devant de lui avec une multitude de peuple; tout le monde embrassait le héros de la Pologne, lui prenait les mains, l'appelait sauveur. Il visita deux églises. La foule le suivit partout; tous voulaient lui baiser les mains, toucher son manteau; tous criaient: *vive*

le roi! Arrivé dans l'église des Augustins, il se prosterna le visage contre terre et entonna lui-même le *Te Deum*. Quand il retourna au camp, l'empereur Léopold vint le voir à la tête de ses troupes, et les deux monarques s'embrassèrent. De Vienne, l'allégresse se répandit dans l'Autriche, dans toute l'Allemagne, dans toute l'Europe; Louis XIV seul ne parut pas partager l'enthousiasme universel; la délivrance de Vienne par les Polonais lui faisait perdre le protectorat de l'Allemagne, sur lequel les progrès des Turcs l'avaient fait compter.

La bataille de Vienne porta à la puissance ottomane un coup dont elle ne se releva plus. Le duc Charles de Lorraine reporta les alarmes du côté des Turcs par la bataille de Strigonie ou Gran, par la prise de Neuhausel et de Bude (1686), et surtout par la sanglante bataille de Mohacz, en 1687. En même temps les Russes envahissaient la Crimée, les Vénitiens s'emparaient de presque toute la Morée et d'Athènes, et les Polonais reprenaient la Podolie. Furieux de ces revers, Mahomet IV avait fait trancher la tête à Kara-Mustapha; les visirs suivants ne furent pas plus heureux. L'armée, découragée, fit retomber sur le sultan les responsabilités de ses défaites et le déposa.

Innocent XI avait pris une part active à la croisade; il l'avait secourue de ses trésors et de ses prières; il partagea la reconnaissance des peuples avec le glorieux roi de Pologne. Le peuple romain attribua la victoire de Sobieski et le salut de Vienne aux larmes et aux prières du Pontife, aussi bien qu'au courage du roi et de ses vaillants soldats: Innocent XI et Sobieski rappelaient saint Pie V et don Juan d'Autriche. Les victoires des armes chrétiennes consolèrent

Innocent XI des amertumes dont certains princes chrétiens abreuvaient son cœur.

Le Pape avait soixante-dix-huit ans. Accablé de travaux et de vieillesse, il voyait sans terreur la mort s'approcher. Quand il se sentit près de mourir, il demanda le saint Viatique. Puis il fit appeler don Livio, son neveu, à qui il donna sa bénédiction. Il lui recommanda de se retirer dans ses terres et de ne point se mêler dans les intrigues qui pourraient agiter le conclave. Il fit faire des excuses aux cardinaux de ce qu'il ne les faisait pas venir dans sa chambre, selon la coutume. Il voulut que tous les généraux de tous les ordres et quelques religieux de chacun de ses ordres lui donnassent leur bénédiction et fussent présents à sa mort, qui arriva le 12 du mois d'août 1689.

Les historiens français ont été sévères pour ce Pape, à cause de la lutte qu'il eut à soutenir contre Louis XIV; des écrivains de la compagnie de Jésus ont eu les mêmes torts à son égard, parce qu'il s'était montré sévère pour quelques membres de leur ordre; mais le peuple romain, juste appréciateur de ses vertus, l'invoqua comme un saint après sa mort et se disputa ses reliques. Il y eut un commencement de procès pour la canonisation du saint Pontife; ce procès fut poursuivi par Clément XI, par Clément XII et par Benoît XIV, mais il n'a pas été mené à sa fin.

ALEXANDRE VIII.

(16 OCTOBRE 1689 — 1er FÉVRIER 1691.)

Lorsque Innocent XI mourut, la guerre était allumée entre l'Autriche et la France. Les cardinaux, pour éviter de

compromettre la religion en élisant un Pape qui appartiendrait par sa naissance ou par ses sentiments à l'une des parties belligérantes, choisirent un Vénitien, Pierre Ottoboni, qui était alors âgé de soixante-dix-neuf ans, étant né en 1610, mais dont on estimait la rare prudence, la perspicacité, la profonde connaissance des affaires, la douceur et la modération de caractère, unies à une sage fermeté.

L'intérêt que les puissances catholiques avaient dans la nomination des Papes était toujours cause d'intrigues regrettables à la mort de chacun des Souverains-Pontifes; mais en cela même éclatait encore la protection dont Dieu favorise son Église, car, malgré les intrigues de la politique et le nécessaire mélange des passions humaines, on voit toujours le choix du conclave s'arrêter sur un sujet digne; c'est le cas de dire, plus qu'en tout autre circonstance: l'homme s'agite, Dieu le mène. Madame de Sévigné écrivait, à cette occasion, ces paroles remarquables à un de ses parents qui se montrait scandalisé du spectacle que présentait Rome à la mort du Pape: « Vous me paraissez peu édifié de tout ce que vous voyez à Rome, et vous avez, je crois, raison; mais où vous ne l'avez pas, c'est de dire qu'il n'est pas bon pour la Religion de voir de près toutes ces choses. Songez que cette ville même a été autrefois baignée du sang d'un nombre infini de martyrs; qu'aux premiers siècles, les intrigues des conclaves se bornaient à choisir entre les prêtres celui qui pouvait avoir le plus de zèle et de force pour soutenir le martyre; qu'il y eut trente-sept Papes qui le souffrirent l'un après l'autre, sans que la certitude de cette fin fît fuir ou refuser une place où la mort était attachée, et quelle mort! Vous n'avez qu'à lire l'histoire pour vous persuader qu'une religion subsistante par

un miracle continuel, et dans son établissement et dans sa durée, ne peut être une imagination des hommes. Croyez que, quelque manége qu'il y ait dans le conclave, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le Pape. »

Pierre Ottoboni, qui prit le nom d'Alexandre VIII, appartenait à une des plus anciennes et des plus illustres familles de la république de Venise; on n'est pas d'accord, d'ailleurs, sur l'origine de cette famille, que les uns font venir de Padoue, les autres de Dalmatie, d'autres de l'île de Négrepont. Pierre fit ses études à Venise et à Padoue, et vint à Rome à l'âge de vingt ans. Urbain VIII, qui connaissait son mérite, lui confia des charges importantes; Innocent X le créa cardinal en 1652.

Alexandre VIII secourut puissamment l'empereur Léopold et les Vénitiens dans la guerre qu'ils soutenaient contre les Turcs; cette conduite fit plaisir à Louis XIV, qui aimait à voir l'empereur diviser ses forces, et dans l'espoir de gagner tout à fait le Pape à sa cause, il se relâcha dans les prétentions qu'il avait auparavant soutenues avec le plus de fierté. Il renonça par ses ambassadeurs au droit de *franchise*, qui avait été cause de tant d'orages sous les pontificats précédents, et remit aux mains du Pape Avignon et le comtat Venaissin, qu'il avait fait saisir. De son côté, Alexandre VIII concéda au roi de France le droit de nommer les évêques de Metz, Toul, Verdun, Arras et Perpignan, droit qui n'était pas compris dans le concordat de Léon X avec François Ier.

Mais Louis XIV ne voulait pas renoncer à étendre le droit de *régale* à tous les diocèses de France et à tous les bénéfices, et il maintenait encore comme loi de l'État la déclaration de 1682. Sur ces deux points, Alexandre VIII défendit

fermement les priviléges de l'Église et les droits de la vérité. Il rédigea dès lors la fameuse bulle *Inter multiplices,* qui est la condamnation formelle des quatre articles de la déclaration ; mais, espérant toujours que le roi de France renoncerait à ses injustes prétentions, il en différa la publication autant qu'il le put. Enfin, désespérant de toucher le roi et voulant accomplir ses devoirs de Pontife, deux jours avant sa mort, il fit venir les cardinaux auprès de lui, et leur lut cette bulle, qui peut être ainsi regardée comme le testament du Pontife prêt à paraître devant Dieu :

« Constitué par le Seigneur, dit le Pape dans cette bulle, comme défenseur des droits ecclésiastiques, réfléchissant nuit et jour, dans l'amertume de notre âme, aux devoirs de notre charge, nous avons élevé nos mains vers le Seigneur, avec des larmes et des soupirs, et nous l'avons prié de toute l'effusion de notre cœur, afin qu'il envoyât à notre secours sa grâce puissante, et qu'il nous fût donné de remplir dignement le ministère apostolique qui nous a été confié. En conséquence, après avoir entendu un très-grand nombre de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, après avoir pris connaissance des délibérations de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon, qui, spécialement désignés par nous pour examiner cette cause, l'ont examinée avec tout le soin possible, marchant sur les traces d'Innocent XI, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, qui a *improuvé*, *annulé et cassé* tout ce qui s'était fait en l'assemblée du clergé de France dans l'affaire de la Régale, *avec tout ce qui s'en est suivi*, voulant, en outre, qu'on regarde comme bien spécifiés ici les actes de l'assemblée de 1682, tant en ce qui concerne l'extension du droit de Régale, qu'en ce qui touche la *Déclaration sur la*

puissance ecclésiastique, de même que tous les mandats, arrêts, édits y relatifs ; nous déclarons, après une mûre délibération, et en vertu de la plénitude de l'autorité apostolique, que *toutes les choses* et chacune des choses qui ont été *faites dans la susdite assemblée du clergé de France de* 1682, tant touchant l'extension du droit de Régale, que *touchant la Déclaration sur la puissance ecclésiastique et les autres propositions qu'elle contient*, ont été, de plein droit, *nulles*, *invalides*, *illusoires*, pleinement et entièrement destituées de force et d'effet, dès *le principe ; qu'elles le sont encore et le seront à perpétuité*, et *que personne n'est tenu de les observer*, *ou d'observer quelques-unes d'elles, s'y fût-on engagé par serment*. Nous déclarons encore qu'on doit les regarder comme non avenues, et comme si elles n'avaient jamais existé, et néanmoins, pour plus grande précaution et autant que de besoin, de notre propre mouvement, de science certaine, après une mûre délibération et en vertu de la plénitude de notre pouvoir, *nous improuvons*, *cassons*, *invalidons*, *annulons et dépouillons pleinement et entièrement de toute force et d'effet, les actes et dispositions susdits*, *et toutes les autres choses sus-mentionnées*, *et nous protestons devant Dieu contre elles et de leur nullité.* »

Le gallicanisme était ainsi solennellement condamné. Quand on considère les maux qu'il attira sur l'Église catholique en France, et les funestes conséquences de l'affaiblissement du dévouement du clergé français au Saint-Siége, il est impossible de méconnaître la sagesse d'un acte contre lequel on s'éleva avec tant de violence et d'aveuglement.

Alexandre VIII proscrivit avec la même vigilance toutes

les erreurs qui s'élevaient de son temps, et, entre autres, celle que l'on désignait sous le nom de *péché philosophique*. Il s'agissait d'une action qui offense la raison sans offenser Dieu, parce que celui qui la fait, ou ignore Dieu absolument, ou ne pense point à Dieu au moment qu'il la fait. Ces vaines et dangereuses subtilités furent condamnées.

On n'a qu'un seul reproche à faire à Alexandre VIII : il s'occupa de l'agrandissement de sa famille, et donna à un petit-neveu, qu'il aimait beaucoup, le chapeau de cardinal avec le titre de cardinal-patron ; il lui confia le gouvernement d'Avignon et le créa grand chancelier de l'Église romaine. Le cardinal-neveu n'était pas d'ailleurs indigne des faveurs du Souverain-Pontife ; mais les progrès de la réforme étaient tels, qu'on remarquait alors des faiblesses qui auraient passé inaperçues un demi-siècle auparavant.

L'un des actes qui ont rendu mémorable pour les savants le pontificat si court d'Alexandre VIII, est l'acquisition que fit ce Pape de la bibliothèque de la reine Christine de Suède, qui fut incorporée à la bibliothèque Vaticane sous le nom de *Bibliotheca Ottoboniana*.

INNOCENT XII.

(12 JUILLET 1691 — 12 JUILLET 1700.)

Le conclave qui suivit la mort d'Alexandre VIII dura plusieurs mois. On avait vu le Pape précédent ressusciter le népotisme ; les cardinaux résolurent de mettre fin à cet abus, qui était une occasion de scandales, et plusieurs même de ceux qui avaient refusé de souscrire la bulle d'Innocent XI se déclarèrent disposés à ne point élire de Pape, jusqu'à ce que le Sacré-Collége eût consenti à la suppres-

sion du népotisme. Ils voulaient encore par là détruire insensiblement le nom et la puissante influence des chefs de *factions*, qui étaient une des causes de la longueur et de l'agitation des conclaves. Les chefs supprimés, il ne devait plus y avoir que des cardinaux indépendants, qui pourraient donner leurs suffrages en toute liberté.

C'est ainsi que l'Église catholique se réforme elle-même, et que le Saint-Siége a toujours donné aux gouvernements l'exemple de cette réformation volontaire qui empêche les abus de s'enraciner et qui poursuit impitoyablement toutes les occasions de scandale et de trouble.

Les cardinaux finirent par s'entendre sur cette grave question de réforme, et, après que plusieurs candidats eurent été proposés à leur choix, ils l'arrêtèrent enfin sur le cardinal Antoine Pignatelli, Napolitain, qui prit le nom d'Innocent XII, par reconnaissance pour le pape Innocent XI, et pour témoigner qu'il voulait le prendre comme modèle dans le gouvernement de l'Église.

Antoine Pignatelli était né à Naples le 13 mars 1615, d'une ancienne et noble famille de Tropea, dans la Calabre. Il se rendit fort jeune à Rome, et y embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Les Papes, qui ne tardèrent pas à distinguer son mérite, lui confièrent bientôt d'importantes fonctions. Urbain VIII le nomma vice-légat du duché d'Urbin ; Innocent X le nomma inquisiteur de Malte et l'envoya comme nonce à Florence. Alexandre VII l'envoya en la même qualité en Pologne et à Vienne. Clément X lui conféra l'évêché de Lucques. Innocent XI le créa cardinal et le nomma archevêque de Naples. Le cardinal Pignatelli avait toujours mené une conduite exemplaire ; il était simple et sans dissimulation, et le peuple de Rome accueillit

par des marques extraordinaires de joie la nouvelle de son élection.

Innocent XII se mit aussitôt en devoir de confirmer toutes les espérances que l'on concevait de lui, et d'accomplir les promesses faites dans le conclave. Le 23 juin 1692, il publia la bulle *Romanum decet Pontificem*, qui devait porter le dernier coup au népotisme ; on y lit :

« Il convient au Pontife romain, comme serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a constitué sur sa famille, de régler si bien sa conduite à la vue de l'Église catholique, qu'il plaise lui-même à Dieu de son vivant et soit trouvé juste, et devienne sincèrement le modèle du troupeau et la bonne odeur du Christ en tout lieu ; et que les autres pontifes et prélats des Églises, appelés au partage de la sollicitude dont la plénitude lui a été confiée, ainsi que les autres fidèles chrétiens qu'il porte dans les entrailles de sa charité, apprennent, par son exemple et ses préceptes, à mépriser les biens périssables de ce monde, à éviter les piéges de la chair et du sang, et à disposer des choses de l'Église, suivant les lois de la justice et de l'équité, et par les ailes de l'esprit à s'élever, Dieu aidant, vers les choses célestes. C'est pourquoi, considérant les saints canons, qui défendent aux évêques d'enrichir leurs parents des biens et des revenus de l'Église, les considérant même depuis que nous sommes établi dans le siége du bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui ce n'est pas la chair et le sang qui l'ont révélé, nous avons résolu, et jusqu'à présent, avec l'aide de Dieu, nous avons eu soin d'observer l'ancienne discipline, afin que dans la distribution des biens et des revenus appartenant à ce Saint-Siége et à la Chambre apostolique, observant exactement les lois et les règles de la justice et de la

prudence, nous n'ayons égard qu'au mérite, et nullement à la chair et au sang, ni à aucune affection humaine. Et quoi que nous espérions de la miséricorde de Dieu de tels Pontifes romains pour successeurs, qu'ils rempliront leur devoir non-seulement en cette partie, mais encore dans tout le reste, et embaumeront toute l'Église de leur parfum spirituel, néanmoins nous avons résolu d'indiquer aux autres ce que nous ne souffrons pas qui soit permis à nous et d'établir dans la sainte Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, une règle et une loi salutaires et durables à ce sujet. »

En conséquence, le Pape s'interdisait de disposer d'aucun bien ou office de l'Église romaine en faveur de ses parents ou amis, sous quelque prétexte que ce fût, surtout lorsque le service ou le mérite était bien au-dessous de la récompense. Que si les parents du Pape sont pauvres, il sera permis au Pontife romain de les secourir selon sa conscience, mais de la même manière seulement qu'il lui est permis de secourir des étrangers. Pour rendre impossible le retour des abus, Innocent XII supprimait tous les emplois civils, militaires, ecclésiastiques, qui se donnaient ordinairement aux parents et amis du Pape, comme le généralat de l'Église et des galères pontificales, etc. Si des parents ou amis du Pape méritent de remplir des charges ecclésiastiques, on ne doit leur assigner de revenus que suivant leur service. S'il y en a qui méritent d'être élevés à la dignité de cardinal, ils ne doivent avoir que la pension ordinaire de douze mille écus romains. Cette dernière somme est même réduite de nos jours à quatre mille écus romains (environ 22,000 francs.) « Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, pour-« suit la bulle, on excédait jamais la mesure prescrite, le

« Pape qui succédera aura soin de revendiquer et de repren-
« dre, même avec le secours du bras séculier, tout l'excé-
« dant pour l'appliquer et l'incorporer à la Chambre apos-
« tolique. » Innocent XII impose ensuite l'obligation à tous les nouveaux cardinaux, à tous les nouveaux Pontifes et à tous les cardinaux entrant au conclave, de jurer l'observation des prescriptions de la bulle. Le Pape la souscrivit en ces termes : « Moi, Innocent, évêque de l'Église catho-
« lique, je le promets, j'en fais vœu et je le jure. » Et les cardinaux souscrivirent de la même manière.

Innocent XII, fidèle à la bulle, défendit à tous les membres de sa famille de venir à Rome pendant toute la durée de son pontificat. « Mes neveux, ce sont les pauvres, » disait-il, et il répandait sur eux tous les biens qui n'avaient été quelquefois que trop prodigués à des parents. Les pauvres avaient part à tous les présents qu'il recevait. Il leur céda même le palais de Latran où ils étaient soignés et entretenus. Il réunit dans un nouvel hôpital les mendiants invalides ; les enfants nécessiteux et surtout les orphelins, qui excitaient plus vivement sa charité, furent non-seulement reçus et nourris dans un hospice spécial, l'orphelinat de Saint-Michel, mais encore instruits dans les arts et métiers.

Sa vigilance et son zèle pour les améliorations s'étendaient à tout. Il défendit de vendre les emplois de la Chambre apostolique et d'administration, et rendit l'argent à ceux qui en avaient acheté. Il aimait à promouvoir des offices les plus bas aux plus élevés des hommes inconnus, mais capables et méritants. Afin de favoriser le cours d'une justice plus sévère et plus intègre, il fixa un jour de la semaine pour entendre lui-même tout le monde, et il écoutait avec

la plus grande patience et la plus grande bonté tous ceux qui se présentaient. Il introduisit un ordre salutaire dans tous les tribunaux, interdit les présents, assigna des appointements aux avoués, et multiplia les ordonnances utiles. Il réduisit beaucoup les dépenses de sa table et cellesde la cour pontificale. Il voulait que les ecclésiastiques fussent modestes dans leur extérieur, prudents et circonspects dans leurs discours. On a dit qu'il défendit l'usage des perruques aux ecclésiastiques, et de mauvais plaisants firent remarquer que c'était pour réformer l'Église dans le *chef* et dans les membres. Mais on sait à quel excès se portait alors l'échafaudage de la chevelure; les faux cheveux occasionnaient des dépenses excessives, et il y avait dans leur emploi un manque de simplicité auquel le Pape avait raison de remédier. Enfin Innocent XII embellit Rome de plusieurs monuments; il agrandit et restaura les portes de Nettuno et de Civita-Vecchia dans l'intérêt du commerce. Et l'économie de son administration lui permettait de suffire aux plus grandes dépenses sans charger les peuples.

Innocent XII eut le bonheur de terminer les différends du Saint-Siége avec la France. Une nouvelle révolution venait d'éclater en Angleterre et en avait chassé les Stuarts, que protégeait Louis XIV, pour donner le pouvoir à Guillaume d'Orange, l'ennemi le plus déterminé du *grand roi*. L'adversité n'était pas encore venue, mais le monarque français sentait que la fortune se fatiguait de le favoriser; placé d'ailleurs sous de meilleures influences, il reconnaissait le tort que son opiniâtreté faisait à la religion. Le 15 septembre 1693, il adressa au Pape la lettre suivante qui réparait noblement les scandales du passé :

« Très-saint Père, j'ai toujours espéré de l'exaltation de

Votre Sainteté au Pontificat pour les avantages de l'Église et l'avancement de notre religion. J'en éprouve maintenant es effets avec bien de la joie, dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'un et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et, comme je cherche à le lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puisse donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires, afin que les choses contenues dans mon édit du 23 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé) ne soient pas observées. Désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle; et je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années, et aussi heureuse que le souhaite, très-saint Père, votre dévoué fils. »

Aucune concession d'Innocent XII n'avait provoqué cette lettre : le Pape avait, comme ses prédécesseurs, refusé de délivrer les bulles d'institution canonique aux trente-cinq évêques nommés par le roi parmi les membres de l'assemblée de 1682. Le clergé de France reconnaissait aussi que, pousser plus loin la résistance, c'était manquer à tous les devoirs et scandaliser les peuples. Diverses formules de soumission furent proposées; Innocent XII les rejeta comme n'étant pas assez explicites. Enfin une commission, formée d'évêques qui avaient fait partie de l'assemblée de 1682,

adressa au Pape une lettre pleine des expressions du plus sincère repentir : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, « disaient les évêques, nous venons lui exprimer l'amère « douleur dont nous sommes pénétrés dans le fond de nos « âmes, et plus qu'il ne nous est possible de l'exprimer, à « raison des choses qui se sont passées dans l'assemblée, et « qui ont souverainement déplu à Sa Sainteté ainsi qu'à « ses prédécesseurs. En conséquence, si quelques points « ont pu être décrétés, dans cette assemblée, sur la puis- « sance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous les « tenons pour non décrétés, et nous déclarons qu'ils doi- « vent être regardés comme nuls. »

La rétractation était formelle. Bossuet écrivait dans le même temps : « Que la Déclaration devienne ce qu'elle « pourra, nous n'entreprenons point de la défendre[1]. »

Ainsi le Pape la condamnait ; les évêques qui l'avaient signée la rétractaient ; Bossuet, qui l'avait rédigée, l'abandonnait; Louis XIV, qui l'avait imposée comme loi de l'État, la retirait : n'est-ce pas dénaturer l'histoire et la vérité que de soutenir que les doctrines gallicanes n'ont jamais été positivement condamnées par le Saint-Siége, et qu'elles sont de ces opinions qu'il est théologiquement permis de soutenir? Singulières opinions libres que le Saint-Siége a formellement réprouvées, et que leurs plus chauds partisans ont été obligés de reconnaître comme pleines de dangers et de déception ! Fleury condamne ainsi le gallicanisme : « L'extension exagérée de la juridiction temporelle a amené la servitude de l'Église ; on pourrait aussi bien écrire un traité des servitudes de l'Église gallicane qu'un traité de

[1] Abeat quo libuerit hæc declaratio cleri gallicani.

ses libertés. — Les libertés de l'Église, dit Bossuet, on les emploie constamment contre l'Église et à son détriment. » Fénelon avait compris tous les dangers du gallicanisme qui ne le séduisit pas un moment ; aussi a-t-il dit : « Dans la pratique, le roi de France est plus chef de l'Église que le Pape. Liberté vis-à-vis du Pape, servitude en face du roi. Le pouvoir du roi sur l'Église est tombé entre les mains des tribunaux civils. Les laïques dominent les évêques. Les juges séculiers vont jusqu'à examiner les bulles papales qui n'ont de rapport qu'à des articles de foi. » Malheureusement le jansénisme, qui profitait de toutes les circonstances, empêcha le clergé de France de se détacher des doctrines qui asservissaient l'Église, et la magistrature, imbue de traditions qui remontaient à Philippe le Bel, et que n'avaient que trop fortifiées l'admission de conseillers protestants dans le parlement, en vertu de l'édit de Nantes, la magistrature, disons-nous, exagéra encore les doctrines soutenues par une partie du clergé, et s'arrogea en matière de religion une autorité qui était le renversement de tous les principes. Le gallicanisme parlementaire n'était pas le gallicanisme théologique ; mais il en était la conséquence et l'exagération ; il fut l'une des causes les plus actives de la Révolution, parce qu'il contribua d'une manière fatale à l'affaiblissement de la religion catholique.

La fermeté d'Innocent XII, la noble rétractation de Louis XIV et la soumission des évêques conjurèrent pour le moment ces dangers. Innocent XII délivra les bulles d'institution canonique aux évêques nommés ; il consentit à l'extension de la *régale* dans tout le royaume de France, et se montra depuis cette époque disposé à favoriser les intérêts légitimes de la maison de Bourbon.

adressa au Pape une lettre pl... ...une femme douée
sincère repentir : « Pro... ...ame Guyon, d'une
« disaient les évêque... ...ble, avait imaginé, à
« douleur dont no... ...rfection idéale, qui n'était
« âmes, et plus... ...qui n'allait à rien moins qu'à
« raison des ch... ...bonnes œuvres. Elle prétendait que,
« qui ont so... ...il fallait anéantir sa propre volonté, et
« ses préd... ...l'amour divin consiste à se tenir dans
« ont pu... ...interrompu de contemplation passive, à regar-
« sanc... ...indifférent tout ce qui peut arriver, durant cette
« tér... ...dans la partie sensitive de l'âme. Dans cet
« v... ...d'extase, Dieu absorbe tellement toutes les facultés
...l'amour de Dieu, qu'il règne à jamais pur, désintéressé, dégagé de tout retour et de tout autre sentiment, de sorte qu'il constitue l'âme dans un parfait repos, une complète *quiétude* et une véritable impeccabilité : tel était le quiétisme.

Bossuet aperçut tout d'un coup ce qu'il y avait de dangereux et d'erroné dans une pareille doctrine, et il la combattit avec vigueur dans une *Instruction pastorale sur les états d'oraisons*, publiée en 1695. Mais Fénelon, dont la piété tendre et affective n'avait vu dans les idées de madame Guyon qu'un magnifique développement de l'amour divin, soutint le quiétisme de toute la magie de son style dans son livre des *Maximes des saints*, publié en 1697. De là de longues discussions entre ces deux illustres prélats, doués tous deux d'un si grand génie et d'un grand amour pour la vérité. Fénelon se montra dans la lutte avec des ressources infinies et toujours un grand esprit de douceur et de conciliation; Bossuet, que la vue de l'erreur irritait, y mit plus d'emportement, de sorte que le Pape put dire avec raison : « Fénelon a péché par un excès d'amour, mais ceux qui

« l'ont combattu ont péché peut-être par un défaut de cha-
« rité.» Louis XIV, poussé par Bossuet, prit vivement à cœur cette affaire ; Fénelon fut disgracié, et comme le roi aimait peu la franchise de l'archevêque de Cambrai, qui ne savait pas le flatter, il voulut emporter de haute lutte sa condamnation auprès du Pape.

Innocent XII ne se laissa pas intimider: on étudia mûrement la question à Rome ; on eut soin de démêler attentivement le vrai du faux, et, lorsque la cause fut parfaitement éclaircie, le Pape prononça la sentence, dans un bref du 12 mars 1699 : « Après avoir pris l'avis de plusieurs cardi-
« naux et docteurs en théologie, y disait Innocent XII, nous
« condamnons et réprouvons, de notre propre mouvement, le
« livre des *Maximes des Saints*, en quelque langue et version
« qu'il puisse être. Par la lecture et l'usage de ce livre, les
« fidèles pourraient être insensiblement conduits dans des
« erreurs déjà condamnées par l'Église. » Le bref censure ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes,* comme respectivement téméraires, pernicieuses dans la pratique, erronées ; mais aucune ne fut qualifiée comme hérétique.

Fénelon se montra plus grand dans sa condamnation que dans la défense de son livre. Il allait monter en chaire, le 25 mars 1699, le jour de l'Annonciation, lorsque arriva son frère, qui lui apportait la première nouvelle de la condamnation. L'archevêque se recueille un moment, et il commence un discours sur la parfaite soumission due à l'autorité. Le bruit de la condamnation s'était déjà répandu dans l'assemblée; des larmes d'attendrissement, de respect et d'admiration accueillirent cet éclatant témoignage de l'obéissance de Fénelon. Le 9 avril, dès le lendemain du jour où

il en avait reçu la permission du roi, Fénelon publia un mandement adressé au clergé de son diocèse ; « Enfin, disait-il, notre saint Père le Pape a condamné le livre intitulé *Explication des Maximes des Saints*, avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 mars, qui est maintenant répandu partout et que vous avez déjà vu. Nous adhérons à ce bref, nos très-chers Frères, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans ombre de restriction. Nous défendons à tous les fidèles de ce diocèse de lire et de garder ce livre. Nous nous consolerons, nos très-chers Frères, de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification n'en soit pas affaibli, et que nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâce devant Dieu... A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à son sacrifice ! »

Fénelon voulut qu'un monument durable perpétuât le souvenir de son obéissance. Il fit faire, pour l'exposition du Saint-Sacrement, un ostensoir d'or supporté par deux anges, dont l'un foulait aux pieds divers livres hérétiques sur l'un desquels était écrit le titre du sien, quoique cette qualification n'eût été donnée à aucune des propositions condamnées. Admirable exemple de docilité à la voix du Pasteur suprême ! Magnifique leçon donnée à l'esprit d'orgueil qui allait faire tant de mal à l'Église !

Au milieu des disputes à propos du quiétisme, Innocent XII avait été consolé par la conversion d'un prince sur les domaines duquel avait commencé la réforme luthé-

rienne. Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et depuis roi de Pologne, lui écrivit en 1697 comme à son père, lui offrant l'hommage de son obéissance et de sa filiale dévotion. Depuis cette époque, la maison de Saxe est restée fidèle à la religion catholique. La même année, le prince Eugène de Savoie, qui était au service de l'Autriche, remporta à Zeuta, sur les Turcs, une victoire décisive qui amena la paix de Carlowitz, en 1699, et qui marqua la décadence définitive de l'empire ottoman. Ces derniers événements terminèrent heureusement le dix-septième siècle et le pontificat d'Innocent XII.

Ce glorieux Pontife de l'Église de Dieu mérite bien que son nom et son gouvernement soient en bénédiction dans tous les siècles à venir, tant furent nobles et louables toutes ses actions. Enfin cet immortel Pontife, ferme à soutenir la dignité du Saint-Siége, plein de mansuétude et d'humilité et riche de mérite, fut appelé de Dieu à recevoir la récompense de ses incomparables vertus, le vingt-septième jour de septembre de l'année 1700, pleuré et respecté de tout le monde et honoré du glorieux titre de Père des Pauvres. Ainsi s'exprime le savant annaliste Muratori.

III

LUTTE CONTRE LE PHILOSOPHISME.

Avec le dix-huitième siècle s'ouvre une des plus lamentables périodes de l'histoire de l'Église et de l'humanité. En France, ce sont les désastres des dernières années de Louis XIV, les infamies de la Régence, les hontes plus grandes encore de la cour de Louis XV, la chute de la monarchie et les horreurs de la Révolution ; en Angleterre, une corruption poussée aux plus extrêmes limites; la décadence religieuse de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie; en Allemagne, la création d'un nouveau royaume protestant, la Prusse, et les ravages causés en Autriche par le joséphisme ; à l'orient de l'Europe, la création d'une puissance formidable, la Russie, qui menace l'Europe d'une nouvelle invasion de Barbares; les désastres des missions catholiques de Chine, les désordres de l'Amérique ; partout l'esprit de révolte, de sédition, d'impiété ; une conjuration universelle des gens de lettres et des princes contre l'autorité du Saint-Siége, terminée par l'une des plus violentes persécutions que l'Église ait endurées ; tel est le spectacle que présente le dix-huitième siècle, appelé à recueillir les fruits amers de la réforme protestante, du gallicanisme, du pan-

théisme et de ce despotisme royal qui ne voulait plus reconnaître de supérieur sur la terre.

Le dix-huitième siècle fut le règne du philosophisme, c'est-à-dire de cet abus de la raison qui se décorait du nom de philosophie, et qui n'était autre chose que le démolissement par la plaisanterie, par la corruption des mœurs, par le mensonge, de la religion de Jésus-Christ et de tous les principes sur lesquels s'appuient les sociétés humaines. La prétendue réforme avait donné le signal; en affaiblissant la foi et le respect de l'autorité spirituelle, elle ouvrit la voie à toutes les erreurs, à toutes les révoltes, à toutes les corruptions. L'Allemagne commença, l'Angleterre suivit, et de l'Angleterre sortit cet esprit d'incrédulité et d'athéisme qui aurait achevé de plonger l'Europe dans toutes les ignominies de la débauche et l'aurait livrée en proie à une nouvelle barbarie, si les épouvantables tonnerres de la révolution française ne l'avaient réveillée au bord de l'abîme et n'avaient tourné vers Dieu et vers son Église des regards qui n'étaient plus attachés qu'à la terre.

Les limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer ne nous permettent pas de retracer ici le tableau complet de ce mouvement philosophique qui emporta le dix-huitième siècle, qui fit tant de blessures à l'Église et qui abreuva d'amertumes les Souverains-Pontifes; nous ne pourrons même pas nommer tous les hommes qui prirent part à cette lutte infernale; on sait que deux d'entre eux contribuèrent plus que tous les autres, l'un par son esprit de sarcasme et de raillerie, l'autre par une affectation de sensiblerie qui ne préparait que trop bien les atrocités de la fin du siècle, à saper les bases de la religion, à étendre le règne de l'incrédulité et à détruire tous les remparts qui

protégent l'ordre et la famille. Ces deux hommes sont Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, l'un Français, l'autre Génevois, l'un et l'autre souillés de tous les vices, dont le second se glorifiait, mais que l'autre dissimulait aux yeux du public pour les révéler à ses amis avec une impudence effrayante ; le second, d'ailleurs, paraissant plus convaincu, tandis que le premier se jouait de tout, de la vertu, de la vérité, de la religion, de la morale, du patriotisme, de la probité, avec une effronterie dont le monde, croyons-nous, n'avait pas encore vu d'exemple. Le dix-huitième siècle est le siècle de Voltaire, ce sera sa honte éternelle, car Voltaire, malgré son esprit, malgré quelques productions heureuses en littérature, restera éternellement le type de la bassesse de caractère, de la corruption de l'esprit et de la perversité raisonnée.

Ces deux chefs de l'incrédulité s'estimaient entre eux à leur juste valeur et n'estimaient pas moins exactement leurs semblables.

Voici le portrait que Rousseau fait des philosophes de son temps :

« Je consultai les philosophes, je feuilletai leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions ; je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques, même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres ; et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphants quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se défendant. Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour détruire ; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne ; ils ne s'accordent que pour disputer.

« Quand les philosophes seraient en état de découvrir la

vérité, qui d'entre eux prendrait intérêt à elle? Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai ou le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers le genre humain? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus? l'essentiel est de penser autrement que les autres. Chez les croyants il est athée, chez les athées il serait croyant[1].

« Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux, et c'est à mon

[1] *Émile*, suite du livre IV.

avis une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité [1]. »

Dans un discours sur cette question : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, Jean-Jacques Rousseau conclut pour la négative. Voici une des causes qu'il assigne : « Qu'est-ce que la philosophie ? Que contiennent les écrits des philosophes les plus connus ? Quelles sont les leçons de ces amis de la sagesse ? A les entendre, ne les prendrait-on pas pour une troupe de charlatans criant chacun de son côté sur une place publique : Venez à moi, c'est moi seul qui ne trompe point ? L'un prétend qu'il n'y a point de corps et que tout est représentation ; l'autre, qu'il n'y a d'autre substance que la matière, ni d'autre Dieu que le monde. Celui-ci avance qu'il n'y a ni vices ni vertus, et que le bien et le mal moral sont des chimères ; celui-là que les hommes sont des loups et peuvent se dévorer en sûreté de conscience. »

Le même Rousseau, dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, pose en principe que l'homme naît bon, et que c'est la société qui le déprave ; il va jusqu'à dire que « l'homme qui pense est un animal dépravé. » D'où reste à conclure que, pour ramener l'homme à sa bonté native, il faut abolir la société, tant civile que domestique, abolir la propriété et même la pensée.

Voilà donc ce qu'étaient et la philosophie et les philosophes du dix-huitième siècle, d'après le témoignage du plus éloquent de leurs chefs. Un autre chef, Voltaire, dira les mêmes choses, mais d'un style plus familier. Il écrivait à son ami d'Alembert : « Paris abonde en barbouilleurs de

[1] *Émile*, suite du livre IV.

papier ; mais de philosophes éloquents, je ne connais que vous et Diderot. Il n'y a que vous qui écriviez toujours bien, et Diderot parfois : pour moi, je ne fais plus que des *saletés*. — En vérité, mon cher philosophe, je ne connais guère que vous qui soit clair, intelligible, qui emploie le style convenable au sujet, qui n'ait pas un enthousiasme obscur et confus, qui ne cherche point à traiter la physique en phrases poétiques, qui ne se perde point en systèmes extravagants. Nous sommes dans la fange des siècles pour tout ce qui regarde le bon goût. Par quelle fatalité est-il arrivé que le siècle où l'on pense soit celui où l'on ne sait plus écrire ? Notre nation est trop ridicule. Buffon s'est décrédité à jamais avec ses molécules organiques, fondées sur la prétendue expérience d'un malheureux jésuite. Je ne vois partout que des systèmes de Cyrano et de Bergerac dans un style obscur et ampoulé. En vérité, il n'y a que vous qui ayiez le sens commun. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher ami, vous qui empêchez que ce siècle ne soit la chiasse du genre humain. » Ce dernier mot n'est peut-être pas fort propre ; mais c'est le mot propre de Voltaire, dans sa lettre du 12 décembre 1768.

Après avoir entendu les deux chefs de la philosophie moderne caractériser ainsi leur peuple de philosophes, il sera curieux d'entendre ces mêmes chefs se caractériser l'un l'autre.

Rousseau, dans une lettre du 29 novembre 1770, écrit ces mots : « Ainsi donc la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi pour M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme

si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera plus maudit qu'admiré[1]. » Rousseau écrit à Voltaire lui-même : « Vous donnez chez vous des spectacles, vous corrompez les mœurs de ma république pour prix de l'asile qu'elle vous a donné[2]. »

Voltaire répond : « Qu'un Jean-Jacques, qu'un valet de Diogène, que ce polisson ait l'insolence de m'écrire que je corromps les mœurs de sa patrie ! Le polisson, le polisson ! S'il vient au pays, je le ferai mettre dans un tonneau avec la moitié d'un manteau sur son vilain petit corps à bonnes fortunes. Quand on a donné des éloges à ce polisson, c'est alors réellement qu'on offrait une chandelle au diable. J'ignore comment vous avez appelé du nom de grand homme un charlatan qui n'est connu que par des paradoxes ridicules et une conduite coupable[3]. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* n'est qu'un polisson malfaisant ; cet archifou écrit contre les spectacles après avoir fait une mauvaise comédie. Il écrit contre la France qui le nourrit. Il trouve quatre ou cinq douves du tonneau de Diogène ; il se met dedans pour aboyer[4]. Pour le coup, Jean-Jacques fait bien voir ce qu'il est : un fou, un vilain fou ; dangereux et méchant ; ne croyant à la vertu de personne, parce qu'il

[1] Rousseau, tome XVI, page 377, Paris, 1817.
[2] Vie de Voltaire, page 189.
[3] Vie de Voltaire, pag. 190 et 191.
[4] Voltaire, *Correspondance*, tome XX, lettres 83 et 85.

n'en trouve pas le sentiment au fond de son cœur, malgré le beau pathos avec lequel il en fait sonner le son ; ingrat, et, qui pis est, haïssant ses bienfaiteurs (c'est de quoi il est convenu plusieurs fois lui-même) et ne cherchant qu'un prétexte pour se brouiller avec eux, afin d'être dispensé de la reconnaissance. Jean-Jacques est une bête féroce qu'il ne faut voir qu'à travers des barreaux, et ne toucher qu'avec un bâton [1]. »

Tel est le portrait que Voltaire fait de Rousseau ; et, chose singulière, ce que Rousseau dit de lui-même y ressemble assez. « C'en est fait, écrit-il à un ami le 23 décembre 1761, nous ne nous verrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant. Ce qui m'humilie et m'afflige est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentiments. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités, et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de tort que quelques retards involontaires, et l'autre un zèle plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé, pour toute reconnaissance, d'une accusation de fourberie. Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur inspirée dans la solitude par un mal affreux m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs, dont le soupçon, changé dans mon esprit prévenu presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous. Je sens pourtant que la source de cette folie ne fut jamais dans mon cœur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la

[1] Voltaire, *Correspondance*, tome XX, lettre 193.

vie; en faisant des actions de méchant, je n'étais qu'un insensé [1]. »

Voilà ce qu'étaient les hommes qui allaient diriger la société; ce ne pouvaient être que des ennemis de l'Église et de Jésus-Christ.

CLÉMENT XI.

(23 NOVEMBRE 1700 — 19 MARS 1621.)

Les circonstances étaient graves à la mort d'Innocent XII. La mort de Charles II d'Espagne, avec qui s'éteignait la dynastie de Charles-Quint, allait changer les conditions de l'équilibre de l'Europe. L'indépendance politique du Saint-Siége résultait en partie de la rivalité des deux maisons de France et d'Autriche, et la France allait acquérir la plus grande partie des possessions de la maison rivale, en plaçant un de ses princes sur le trône d'Espagne. On pouvait prévoir des guerres terribles, dont l'Italie souffrirait plus que tout autre pays, parce que la branche autrichienne de la dynastie de Charles-Quint disputerait nécessairement ce pays au prince français devenu maître de l'Espagne. Innocent XII, pour prévenir ces sanglants conflits, avait essayé d'avance d'arranger cette grande affaire de la succession d'Espagne, et il avait conseillé au roi Charles II d'instituer pour son héritier le duc d'Anjou, Philippe, petit-fils de Louis XIV. Ce fut, en effet, la combinaison qui prévalut; mais, contre l'attente du Pape, ou du moins contre ses desseins, elle ne prévalut qu'au prix d'une longue et déplorable guerre.

Cette guerre menaçait d'éclater lorsque Innocent XII

[1] Rousseau, tome XVI, page 441. — Voir Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, tome XVII de la troisième édition.

mourut. Le conclave jugea qu'il fallait se hâter de mettre un terme à la vacance du Saint-Siége, et qu'il serait bon de nommer un Pape jeune et ferme, qui pût maintenir énergiquement les droits de l'Église et du Saint-Siége au milieu du grave conflit qui se préparait.

Il y avait un cardinal qui montrait toutes les qualités désirables. Né à Urbin, le 22 juillet 1649, le cardinal Jean-François, comte d'Albani, avait fait d'excellentes études et acquis le doctorat en droit civil et en droit canon. Après avoir rempli plusieurs fonctions politiques à l'étranger, il fut nommé référendaire de la congrégation consistoriale et élevé bientôt, quoiqu'il ne fût âgé que de trente ans, au poste de secrétaire des brefs pour Innocent XI. Alexandre VIII le continua dans ces fonctions. Le Pape, voulant conférer douze chapeaux dans un consistoire, ordonna un jour à Albani, son secrétaire, de préparer le discours qu'il fallait prononcer à cette occasion, et qui devait contenir les noms des nouveaux dignitaires. Après lui avoir recommandé un silence absolu, le Pape commença à lui dicter ces noms. Ayant nommé de suite les onze premiers, il se mit à se promener sans rien dire, et comme s'il cherchait à se rappeler le douzième. Puis, feignant de s'étonner de ce que le secrétaire n'écrivait plus, il dit : « Continuez donc, « écrivez le dernier. — Et qui est-il? demanda Albani. — « Quoi, reprit le Pape, vous ne savez pas écrire votre nom? » Albani se jetant alors aux pieds du Souverain-Pontife le conjura de choisir un sujet plus digne. Le Pontife lui répon- « dit : « Nous avons plusieurs fois changé dans notre liste « les noms de ceux que nous voulons élever au cardinalat; « il ne nous est jamais venu dans la pensée de changer « le vôtre. » L'humble secrétaire fut obligé de se résigner.

Créé cardinal en 1690, Albani n'en continua pas moins de rédiger les brefs apostoliques. Il rédigea en cette qualité la bulle qu'Alexandre VIII publia sur son lit de mort contre la déclaration de 1682; il avait aussi contribué à la rédaction de la bulle d'Innocent XII contre le népotisme, et c'était à lui que ce Pape avait remis le soin d'examiner l'affaire de la succession d'Espagne, lorsque Charles II le consulta sur ce qu'il devait décider.

Trois partis ou *factions* divisaient le conclave: les uns penchaient du côté de l'Autriche, les autres du côté de la France; mais la majorité, composée des cardinaux qu'on appelait les *zelanti* ou zélateurs, ne voulait se décider que conformément au plus grand bien de l'Église. Les *zelanti* ramenèrent à eux tous les autres, et l'unanimité fut acquise au cardinal Albani, que tous estimaient et aimaient à cause du merveilleux assemblage de talents et de vertus qui brillaient en lui: l'intégrité des mœurs, l'élévation de l'esprit, la science des lettres, la pratique des affaires, l'affabilité et la courtoisie, tout se réunissait en lui pour le désigner aux suffrages du Sacré-Collége.

Mais il ne fut pas facile d'obtenir le consentement de l'élu. Albani protesta tout d'abord qu'il se reconnaissait indigne de l'honneur qu'on voulait lui faire, et refusa positivement de s'asseoir sur la chaire de saint Pierre. Les cardinaux laissèrent passer ces premiers moments d'émotion, espérant que l'élu reviendrait sur sa détermination quand il serait plus calme. Mais les réflexions d'Albani augmentèrent encore la terreur que lui inspirait le fardeau dont on voulait l'accabler, et il en tomba sérieusement malade. On était revenu aux beaux jours de saint Grégoire le Grand.

Rome toute entière, admirant cette humilité, n'était que

plus désireuse d'avoir un tel Pontife. Tous s'agitaient pour arracher un consentement qu'Albani refusait avec opiniâtreté : parents, amis, citoyens de tout ordre accouraient, les uns aux portes du conclave, les autres aux pieds des autels pour demander à Dieu et aux hommes les moyens de fléchir le saint cardinal. Les cardinaux se rendirent tour à tour auprès de son lit. Le vénérable évêque de Belley, le cardinal Le Camus, voulut tenter un dernier effort, en essayant de prouver à Albani que résister plus longtemps au Sacré-Collége serait résister à Dieu lui-même. Il se présenta dans la cellule de l'élu avec le *Pastoral* de saint Grégoire le Grand. L'humble Albani ne put s'empêcher de sourire en voyant le vénérable évêque venir à lui avec le volumineux in-folio sous le bras. Il lui laissa lire le passage du *Pastoral* où il est dit qu'en refusant le comble des honneurs par humilité, on cesserait d'être humble si l'on n'obéissait pas à la voix de Dieu lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. « Ces raisons seraient bonnes, reprit Albani, si j'avais les qualités nécessaires. » Trois jours se passèrent ainsi en négociations. Albani les employa à prier et à pleurer. Enfin il se rendit à la décision de quatre des plus habiles docteurs de Rome qu'il avait appelés pour prendre leur avis, et il donna son consentement. Comme il avait été élu le 23 novembre, jour de saint Clément, pape et martyr, il prit le nom de Clément XI. Il n'était encore que prêtre ; il fut sacré évêque le 30 novembre, et solennellement couronné le 8 décembre.

Clément XI ne trompa point l'attente du peuple romain. Dès les premiers jours, il se prononça énergiquement contre le népotisme. Sa famille étant venue se présenter devant lui : « N'oubliez pas, dit-il à son frère, que vous venez de

« perdre votre parent naturel; vous n'avez plus en moi « qu'un père, ainsi que le reste des fidèles. » Et il défendit à tous ses parents de s'ingérer dans les affaires publiques, d'aspirer à aucune charge, de prendre le titre de prince, défense qui fut si ponctuellement exécutée, que les successeurs de Clément XI se montrèrent plus généreux que lui en faveur de sa propre maison.

Le nouveau Pape ne changea rien à sa manière de vivre simple et frugale. La dépense journalière de sa table ne dépassait pas quinze sous de notre monnaie; il dormait peu; tous les instants de la journée étaient exactement et exclusivement partagés entre la prière et les devoirs du Pontificat. Quand il était obligé de prendre l'air pour des raisons de santé, sa promenade consistait à visiter quelque église ou quelque établissement de charité. Il se confessait et disait la messe tous les jours. Suivant l'usage de saint Léon le Grand et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, il prononçait des homélies dans la basilique Vaticane, aux différentes solennités de l'année. Ami des lettres et des beaux-arts, il encouragea les littérateurs, les peintres, les sculpteurs et les architectes; il introduisit à Rome l'art des mosaïques, dont les progrès surpassèrent ceux des anciens, et la fabrication des tapis, qui luttèrent de perfection avec les plus fins de Flandre. Il institua des prix pour la jeunesse studieuse, orna Rome et d'autres parties des États ecclésiastiques de constructions considérables, et enrichit la bibliothèque Vaticane de nouveaux trésors, consistant en manuscrits hébreux, syriaques, samaritains, arabes, persans, turcs, égyptiens, éthiopiens, arméniens, ibériques et malabares. Enfin, se refusant tout à lui-même, il donnait avec profusion quand il s'agissait d'être utile aux

sciences ou aux arts, et de secourir les pauvres que ses libéralités allaient chercher même au dehors de ses États.

Une œuvre de ce saint Pontife mérite d'être particulièrement signalée. On vante de nos jours le système des prisons cellulaires comme une incomparable invention de la philanthropie américaine. Ce système n'est cependant qu'une imitation de ce qui existait à Rome trois quarts de siècles avant que la république des États-Unis fût fondée ; le pape Clément XI avait établi à Rome une prison de ce genre dès l'année 1703. Voici comment il en parle lui-même dans son décret du 14 septembre de cette année :

« Considérant que journellement des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt ans, avec une malice supérieure à leur âge, commettent des vols et d'autres délits qui les conduisent dans les prisons de notre ville de Rome ; que, quoiqu'on les place dans un lieu séparé, au lieu d'en sortir corrigés et amendés, ils retombent souvent dans les mêmes énormités et dans de plus grandes ; pour remédier à un si grand mal, nous avons pensé, dès l'instant de notre élévation au Pontificat, à construire, contigu à l'hospice de Saint-Michel *a Ripa*, un bâtiment d'une étendue convenable, sous le nom de maison de correction ; ce qui a eu lieu en effet. Les constructions se trouvent terminées, avec soixante petites cellules distinctes et séparées les unes des autres, autour d'une grande salle dans le milieu de laquelle est un autel pour célébrer la sainte messe ; il y a, en outre, des logements pour un prêtre, pour les gardiens et les surveillants. On y voit une grande galerie découverte, et sous celle-ci de grands locaux qui peuvent servir pour les ouvriers en laine et autres de l'hospice. C'est pourquoi nous commandons et ordonnons que tous les enfants et jeunes

gens de moins de vingt ans, qui à l'avenir seront condamnés à la prison par les tribunaux, au lieu d'être envoyés dans les prisons publiques, soient transportés dans ladite nouvelle maison de correction ; et ordonnons que les cardinaux protecteurs de l'hospice désignent un prêtre pour instruire ces jeunes gens, et des ministres pour leur enseigner quelques notions mécaniques, afin qu'ils laissent la paresse pour le travail et apprennent un nouveau moyen de bien vivre. »

C'est donc aux Papes que remonte la première idée et la réalisation de l'une des plus importantes améliorations dans le système des prisons. C'était une application de la cellule des monastères à l'amendement des criminels. La philanthropie n'a fait que gâter cette charitable idée en faisant dans trop de circonstances de l'emprisonnement cellulaire un véritable supplice où le détenu perd sa raison. La religion sépare le détenu de ses compagnons de crime et de toutes les excitations qui peuvent le porter au mal ; mais elle lui laisse le prêtre, elle lui laisse la vue de ceux qui peuvent le porter au bien ; la philanthropie n'a su que pratiquer une séparation absolue, une privation complète de tout rapport avec la société humaine, et ainsi elle dépasse le but.

Les vertus de Clément XI ne préservèrent pas son pontificat des plus cruelles épreuves : ce n'est pas sur la terre qu'il devait en trouver la récompense. La guerre de la succession d'Espagne, les erreurs du jansénisme et les affaires religieuses de la Chine ne cessèrent de le tourmenter.

Au début de la guerre de la succession d'Espagne, le Pape se trouvait naturellement avec la France, puisqu'il avait conseillé la mesure par laquelle Charles II instituait Philippe V d'Anjou son successeur. Les revers de Louis XIV,

à qui Dieu faisait expier ses fautes ainsi qu'à la nation qui les avait applaudies, entraînèrent des conséquences contre lesquelles le Saint-Siége dut protester. L'empereur Léopold I[er] accorda le titre de roi à l'électeur protestant de Brandebourg : c'était une nouvelle atteinte à l'ancien droit public de l'Europe, et Clément XI protesta, mais on était accoutumé à ne plus écouter la voix des Papes; l'Autriche doit reconnaître aujourd'hui que la création du royaume de Prusse était pour elle un coup fatal, et que le Saint-Siége lui rendait un véritable service en le détournant de le frapper.

Combien ces lignes, écrites en 1861, sont devenues plus vraies encore en 1866 !

Pendant cette longue guerre de treize ans, Clément XI fit tout ce qu'il put pour détourner le fléau de l'Italie: tout en reconnaissant les droits de Philippe V au trône d'Espagne, il déclara solennellement que, Père commun des fidèles, son premier vœu était pour la paix du monde chrétien, et que, en conséquence, il était résolu à observer la plus stricte neutralité entre les puissances belligérantes. Louis XIV respecta cette neutralité, mais Léopold I[er] et son successeur Joseph I[er] voulurent contraindre le Pape à reconnaître les droits du candidat qu'ils soutenaient, et, sur son refus, les États de l'Église furent envahis ; l'Italie tout entière se vit en proie aux fureurs de la guerre. Abandonné de tout le monde et menacé de perdre tous ses États, Clément XI, après avoir résisté le plus longtemps possible, signa la paix avec l'empereur et reconnut Charles III d'Autriche comme roi d'Espagne, mais néanmoins « sous réserve des droits d'un tiers. » On a reproché à Clément XI d'avoir cédé en cette occasion : il ne le fit que sous le coup d'une impérieuse nécessité, et dans une question qui n'intéressait ni

le dogme ni la discipline de l'Église. Quoi qu'il en soit, ni Charles III, devenu empereur après la mort de Joseph Ier, sous le nom de Charles IV, ne lui sut gré de sa condescendance, ni Philippe V, enfin affermi sur le trône d'Espagne, ne reconnut ce qu'il avait souffert pour sa cause et la fermeté qu'il avait montrée en continuant de réserver ses droits. Pendant les négociations de la paix d'Utrecht, en 1713, les puissances contractantes ne firent aucune mention des réclamations du Pape; elles n'entendirent même pas le nonce, et elles disposèrent des fiefs du Saint-Siége en Sardaigne et en Sicile sans l'intervention du suzerain. Les princes chrétiens semblaient prendre à tâche d'abaisser de plus en plus l'autorité du Saint-Siége; ils donnaient aux peuples des exemples que ceux-ci devaient un jour retourner contre eux.

Pendant ce temps, le jansénisme continuait ses ravages. L'hérésie, un moment assoupie, s'était réveillée plus vive que jamais dans la première année du siècle. En 1701 parut ce qu'on appela le *Cas de conscience*. Ce *cas de conscience* renouvelait, sous forme de consultation, toutes les erreurs jansénienne; la manière dont il fut résolu par quarante docteurs de la Faculté de théologie de Paris remettait tout en question et favorisait la pratique des équivoques, des restrictions mentales, même des parjures. Les quarante docteurs reconnurent leur erreur et se rétractèrent, et l'archevêque de Paris condamna solennellement leur décision en1703. Mais, au moment où l'on pouvait espérer de voir enfin le terme de toutes ces querelles, parut dans la lice le trop fameux Quesnel, prêtre de l'Oratoire. Ce prêtre avait écrit, longtemps auparavant, un livre intitulé: *Réflexions morales*, qui avait été approuvé, après un

sérieux examen, par M. Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne, en 1671. Mais vers cette époque Quesnel embrassa les erreurs jansénienne. Exilé à Bruxelles, il retoucha son livre, y sema les erreurs qu'il avait embrassées et le présenta dans cet état, en 1694, à M. de Noailles, successeur de M. Vialard sur le siége de Châlons. M. de Noailles, qui ne se doutait pas des changements apportés dans l'œuvre du P. Quesnel, donna sans autre examen son approbation à la deuxième édition. Quesnel devait abuser de la façon la plus insolente de cette approbation donnée de confiance. Lorsque M. de Noailles fut devenu cardinal de Noailles et archevêque de Paris, et qu'il eut condamné le *Cas de conscience*, Quesnel lui reprocha d'avoir porté atteinte à la paix de l'Église et soutint vivement la décision donnée par les quarante docteurs sur le *Cas de conscience*.

Alors intervint Clément XI. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* condamnait de nouveau toutes les erreurs et toutes les prétentions des jansénistes, en confirmant toutes les constitutions des Papes précédents à ce sujet, et en attaquant particulièrement ce qu'on appelait le *silence respectueux*. « Par ce subterfuge, disait Clément XI, par ce subterfuge au moyen duquel on se dispense d'adhérer intérieurement à une rétractation extérieure du livre de Jansénius, on ne quitte point l'erreur, on ne fait que la cacher; on entretient la plaie au lieu de la guérir; on se joue de l'Église en prétendant lui obéir; on ouvre aux enfants de rébellion un large chemin pour propager l'hérésie. On en a vu quelques-uns se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant non-seulement les règles de la sincérité chrétienne, mais encore celle de l'honnêteté naturelle, ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licitement souscrire au *Formulaire*

prescrit par Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le livre de Jansénius soit historique. C'est là se jouer des constitutions apostoliques et non s'y soumettre en chrétien.»

Il ne restait plus d'échappatoire à l'hérésie. Quesnel tourna la difficulté en attaquant directement le cardinal de Noailles dans un libelle intitulé : *Problème ecclésiastique*. Dans ce libelle il opposait M. de Noailles, évêque de Châlons, approuvant son livre des *Réflexions morales*, en 1694, au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, condamnant en 1696, et plus tard en 1703, les doctrines contenues dans ces mêmes *Réflexions morales*. Le prétendu problème n'était pas difficile à résoudre; l'archevêque de Paris n'avait qu'à dire que sa bonne foi avait été surprise et qu'il avait approuvé sans examen et sur la foi d'autrui, mais il ne voulut pas faire cet acte d'humilité, ni s'accuser d'avoir donné si légèrement son approbation à un livre dogmatique. De là des embarras inextricables, dont Bossuet lui-même, qui vint au secours de l'archevêque, ne put le tirer, et les jansénistes triomphèrent d'une difficulté qui n'en était véritablement pas une.

Clément XI intervint encore une fois pour mettre un terme à ces divisions et à ces disputes que l'hypocrisie des jansénistes renouvelaient continuellement. Il fit examiner par une congrégation spéciale de cardinaux le livre des *Réflexions morales*. Cent et une proposition furent extraites de cet ouvrage et soumises à la censure pontificale. Enfin, le 8 septembre 1713, fut promulguée la constitution *Unigenitus Dei Filius*, qui condamnait les cent une propositions, comme respectivement fausses, mal sonnantes, captieuses, suspectes d'hérésie, erronées ou hérétiques, et

renouvelant les erreurs contenues dans les fameuses propositions de Jansénius; et le Pape ajoutait : « Par la condam-
« nation expresse et particulière des cent une propositions,
« nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu
« dans le reste du livre. Dans le cours de l'examen que nous
« en avons fait, nous y avons encore remarqué plusieurs
« autres propositions qui ont beaucoup de rapport et d'affi-
« nité avec celles que nous venons de condamner et qui
« sont remplies des mêmes erreurs... A ces causes, en vertu
« de l'autorité apostolique, nous défendons et condamnons
« le livre des *Réflexions morales,* sous quelque titre que ce
« soit et en quelque langue qu'il ait été ou soit jamais
« imprimé... Nous condamnons de même tous les autres
« livres ou libelles, manuscrits ou imprimés, ou, ce qu'à
« Dieu ne plaise, qui s'imprimeraient dans la suite pour
« la défense de ce livre. Nous interdisons à tous les fidèles
« de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire usage,
« sous peine d'excommunication encourue *ipso facto.* »

La doctrine de la bulle *Unigenitus* est la doctrine catholique sur les difficiles questions de la grâce ; elle combat de point en point les erreurs jansénienncs et rétablit la vérité que les subtiles sectaires s'attachaient avec tant d'astuce et d'opiniâtreté à obscurcir et à dénaturer.

1° La constitution *Unigenitus* enseigne d'abord que nul commandement de Dieu n'est impossible, et elle condamne ceux qui soutiennent que les préceptes divins sont toujours impossibles lorsqu'on ne les accomplit point. C'est le sens des cinq premières propositions de Quesnel, qui suppose ainsi que Dieu exige l'impossible et nous punira pour ne l'avoir pas fait, ce qui laisse supposer un Dieu cruel, dont les athées auraient raison de nier l'existence.

2° La constitution enseigne qu'on résiste quelquefois à la grâce et condamne ceux qui prétendent qu'on n'y résiste jamais. Elle enseigne, après Jésus-Christ, qu'*il est venu pour sauver ce qui avait péri,* et elle condamne ceux qui restreignent le bienfait de la rédemption aux seuls élus. Elle détinit que la grâce est nécessaire et gratuite, et elle condamne ceux qui attaquent ces vérités. Elle enseigne que le libre arbitre existe dans l'état de nature tombée et condamne ceux qui le nient. En un mot, la constitution confirme la condamnation des cinq propositions jansénistes, qui nient le libre arbitre de l'homme, et préparent la voix aux matérialistes et aux fatalistes.

3° Elle enseigne qu'il y a des actes bons, qui ne sont pas de charité, ni faits par le motif de charité, et elle condamne ceux qui soutiennent le contraire, parce que tout ce que Dieu commande est bon; or Dieu commande d'autres actes que la charité, donc ces actes sont bons. Par ce principe, la constitution condamne les propositions qui supposent que Dieu peut commander des actes qui ne soient pas bons, mais mauvais; ce qui est applaudir l'enfer dans ses plus horribles blasphêmes.

4° Elle enseigne que la première grâce est gratuite; que si nous la méritions, elle ne serait pas une grâce; que la gloire cependant est une *couronne de justice,* comme étant due aux mérites, et elle condamne l'erreur qui prétend que la première grâce et la gloire sont également gratuites.

5° Elle enseigne, d'après les écritures et la tradition, que Dieu nous afflige quelquefois pour nous éprouver, et elle condamne l'erreur qui prétend que Dieu n'afflige jamais que pour punir ou purifier le pécheur, d'où l'impie pourrait conclure que, si la sainte Vierge, le patriarche Job et

tant de martyrs ont souffert plus que d'autres, c'est qu'ils étaient plus grands pécheurs.

6° Suivant cette parole de Jésus-Christ : Si donc quelqu'un détruit un seul de ces commandements, les moindres, et enseigne ainsi les hommes, il sera appelé le moindre dans le royaume des cieux ; la Constitution proclame que l'homme ne peut se dispenser d'observer les commandements de Dieu, et elle rejette l'erreur qui prétend que chacun pour sa conservation peut s'en dispenser.

7° Elle enseigne, comme Jésus-Christ en plusieurs endroits de l'Évangile, que dans l'Église les méchants sont mêlés avec les bons, et elle rejette l'erreur qui prétend qu'il n'y a dans l'Église que les bons et les justes.

8° Comme la religion a été établie de vive voix, et avant que les écritures eussent été faites, la constitution enseigne que la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire n'est pas nécessaire à tout homme pour le salut.

9° Elle enseigne encore que, conformément à la pratique de toute l'Église reçue en tout temps, quoiqu'il faille différer la réconciliation ou l'absolution à certains pécheurs, il y en a d'autres cependant que l'on doit absoudre aussitôt et avant la satisfaction. Elle enseigne que tous les pécheurs non excommuniés doivent assister au sacrifice de la messe; et elle proscrit l'erreur opposée contenue dans les propositions qui blâment le père de famille de ce qu'il reçoit si promptement l'enfant prodigue et lui fait rendre aussitôt sa robe première, qui blâment même Jésus-Christ disant au larron pénitent : Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis.

10° Elle enseigne que Jésus-Christ, en donnant aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de délier, leur a donné

aussi le pouvoir d'excommunier, et que l'excommunication prive de beaucoup de biens, qu'elle est toujours à craindre; en conséquence, elle condamne l'erreur contraire, contenue dans les propositions qui, supposant que chaque individu juge si la sentence qui le frappe est juste ou non, énervent et rendent méprisable l'autorité de l'Église, et autorisent chaque mauvais sujet à se moquer d'elle.

11° Elle croit enfin, Jésus-Christ ayant promis d'assister toujours son Église, que son administration est toujours sainte, comme étant dirigée par le Saint-Esprit; et elle condamne ceux qui la décrient et l'outragent, comme font les propositions qui enseignent que l'Église, devenue vieille et décrépite, ne connaît plus la vérité, que même elle la persécute; d'où il resterait à conclure avec les impies que Jésus-Christ n'ayant pas tenu sa promesse d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, non-seulement n'est point Dieu, mais pas même un homme de parole; et que finalement, Dieu, s'il existe, ne se mêle point des choses de ce monde, et que tout y va au hasard [1].

Les jansénistes ne s'abusèrent pas sur le coup que la constitution *Unigenitus* portait à leur secte. Le parlement voulut s'opposer à l'enregistrement de la bulle, mais Louis XIV l'exigea. La plupart des évêques publièrent aussitôt la constitution apostolique dans leurs diocèses, mais quelques-uns refusèrent d'y souscrire et le cardinal de Noailles fut du nombre. Ce prélat ne pouvait se résoudre à souscrire la condamnation d'un livre qu'il avait approuvé, quoique sans l'avoir examiné. De là de nouvelles divisions: il y eut les partisans de la bulle, et ceux qu'on désignait

[1] Nous empruntons à l'abbé Rohrbacher cette analyse de la bulle *Unigenitus*.

sous le nom d'*Appelants*, parce qu'ils appelaient de la bulle *Unigenitus* au Pape mieux informé ou au futur concile. La mort de Louis XIV vint ranimer les espérances du parti janséniste : la faiblesse du régent, le duc d'Orléans, augmenta le mal, et Clément XI vit son autorité méconnue, même par des ecclésiastiques et des évêques qui détestaient les erreurs jansénienncs. Sa fermeté finit pourtant par ramener la plupart des récalcitrants, et un décret du régent, en 1718, ordonna que, dans toute la France, on reçût et exécutât fidèlement la bulle *Unigenitus*, défendant tout appel à un futur concile, et annulant ceux qui avaient pu être faits précédemment. Le cardinal de Noailles se donna le tort de résister encore avec quatre évêques qui se contentèrent d'observer un *silence respectueux*. Clément XI, aussi patient et miséricordieux que ferme, ne voulut pas sévir contre cette résistance coupable, et laissa au temps d'apaiser les esprits.

Une autre affaire qui l'occupait alors ne lui était pas moins pénible. Les Jésuites et les Dominicains évangélisaient la Chine. Des débats s'élevèrent entre les religieux de ces deux ordres au sujet de diverses coutumes chinoises et particulièrement des rites observés en mémoire des ancêtres. Les Jésuites, plus tolérants, permettaient à leurs néophytes de conserver certaines de leurs coutumes entachées de superstition et d'idolâtrie, mais qui pouvaient être facilement purgées de ces abus. Les Dominicains, plus sévères, les proscrivaient absolument. La cause avait déjà été portée devant plusieurs Papes qui ne furent pas toujours assez exactement informés par leurs légats, pour qui il n'était pas facile de saisir toutes les difficultés de la question. Des deux côtés, on voulait la gloire de Dieu et le triomphe

de la vérité; mais les Dominicains croyaient qu'il ne fallait pas compromettre l'avenir par des concessions illégitimes, tandis que les Jésuites étaient persuadés de la nécessité de ces concessions pour la rapide propagation du christianisme en Chine. Les Jésuites se trompèrent, mais ce fut par zèle et par charité. Clément XI condamna leur sentiment par la bulle *Ex illa die*, qui fut publiée en 1715.

« Depuis que par la providence de Dieu, disait le Pape, et sans aucun mérite de notre part, nous avons pris le gouvernement de l'Église catholique, c'est-à-dire une charge qui, par sa vaste étendue, est d'un poids immense, nous n'avons rien eu tant à cœur, dans l'application que nous avons donnée à nos devoirs, que de décider avec une sagesse convenable et par l'exacte sévérité d'un jugement apostolique, les vives contestations qui se sont élevées il y a longtemps dans l'empire de la Chine entre les prédicateurs de l'Évangile, et qui n'ont fait que croître et s'échauffer tous les jours de plus en plus, tant à l'égard de quelques termes chinois dont on se servait pour exprimer le saint et ineffable nom de Dieu, que par rapport à certains cultes ou certaines *cérémonies* de la nation, que quelques missionnaires rejetaient comme superstitieuses, pendant que d'autres les permettaient comme les croyant purement civiles, — afin que, toutes les dissentions qui troublaient et qui interrompaient la propagation de la religion chrétienne et de la foi catholique étant ôtées, tous eussent le même sentiment et parlassent le même langage, et qu'ainsi Dieu fût glorifié dans une parfaite conformité de pensées et de paroles par ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ. »

Le Pape rappelait ensuite les décisions déjà portées, et les renouvelait, disant :

« Pour exprimer le vrai Dieu, il faut se servir du mot *Tien-Tchou*, qui veut dire le Seigneur du ciel; mais il faut rejeter absolument les noms *Tien*, ciel, et, *Xang-Ti*, souverain empereur.

« Il ne peut, en aucune manière ni pour quelque cause que ce soit, être permis aux chrétiens de présider, de servir en qualité de ministres, ni d'assister aux sacrifices solennels ou oblations qui ont coutume de se faire à Confucius et aux ancêtres dans le temps de chaque équinoxe de l'année, comme étant entachés de superstitions.

« Il ne faut pas permettre aux chrétiens de faire les oblations moins solennelles à leurs ancêtres dans les temples ou édifices qui leur sont dédiés, ni d'y servir en qualité de ministres ou de quelque autre manière que ce soit, ni d'y rendre d'autres cultes ou faire d'autres cérémonies.

« On ne doit point non plus permettre aux chrétiens de pratiquer ces sortes d'oblations, de cultes et de cérémonies en présence des petits tableaux des ancêtres, dans les maisons particulières, ni à leurs tombeaux, ni avant que d'enterrer les morts de la manière qu'on a coutume de le pratiquer en leur honneur, soit conjointement avec les gentils, soit séparément, ni d'y servir en qualité de ministres, ni d'y assister. A quoi il faut ajouter que comme, après avoir pesé de part et d'autre et examiné avec soin et avec maturité tout ce qui se passe dans toutes ces cérémonies, on a trouvé qu'elles se font de manière qu'on ne peut les séparer de la superstition, on ne doit pas les permettre à ceux qui font profession de la religion chrétienne, même en faisant une protestation publique ou secrète qu'ils ne les pratiquent point à l'égard des morts pour un culte religieux, mais seulement

pour un culte civil et politique, et qu'ils ne leur demandent rien, ni qu'ils n'en espèrent rien.

« Néanmoins, par ces décisions, on ne prétend pas condamner la présence ou l'assistance purement matérielle, selon laquelle il arrive quelquefois aux chrétiens de se trouver avec les gentils lorsqu'ils font des choses superstitieuses, pourvu qu'il n'y ait de la part des fidèles aucune approbation ni expresse ni tacite de ce qui se passe et qu'ils n'y exercent aucun ministère, lorsqu'on ne peut autrement éviter les haines et les inimitiés, après avoir fait toutefois, s'il se peut commodément, une protestation de foi et hors de tout péril de subversion.

« Enfin, on ne peut point permettre aux chrétiens de garder dans leurs maisons particulières les petits tableaux de leurs parents morts, suivant la coutume de ces pays-là, c'est-à-dire avec une inscription chinoise qui signifie le trône ou siége de l'esprit ou de l'âme d'un tel, non plus qu'avec une autre inscription qui marque simplement le siége ou le trône, et qui, pour être plus abrégée que la première, ne paraît néanmoins signifier que la même chose.

« A l'égard des petits tableaux où le nom seul du défunt serait écrit, on peut en tolérer l'usage, pourvu qu'on n'y mette rien qui ressente la superstition et qu'ils ne donnent point de scandale, c'est-à-dire pourvu que les Chinois qui ne sont pas encore chrétiens ne puissent pas croire que ceux qui le sont gardent ces petits tableaux dans le même esprit que les païens, et ajoutant de plus à côté une déclaration qui fasse entendre quelle est la foi des chrétiens à l'égard des morts, et quelle doit être la piété des enfants et des descendants envers leurs ancêtres. »

Il faut bien dire que les Jésuites cherchèrent à éluder les

prescriptions de cette bulle, tant ils croyaient que ce serait la ruine du christianisme en Chine; mais on ne saurait douter que la condamnation des cérémonies chinoises n'ait été un acte de sagesse : il était impossible de permettre aux chrétiens des cérémonies idolâtriques; toute autre considération devait céder devant celle-là. Cette question qui ne prit complètement fin que sous le pontificat de Benoît XIV par la bulle *Ex quo singulari*, et qui fut en partie cause de la persécution commencée en Chine, parce que les empereurs se fatiguaient de discussions qui mettaient en doute la légitimité des coutumes chinoises, cette question fut terminée comme elle devait l'être, c'est-à-dire par la proscription de tout acte qui pouvait sentir l'idolâtrie. Sur ces points l'Église ne peut transiger; les intérêts de la vérité passent avant toute autre considération.

La bulle de Benoît XIV faisait appel d'une façon touchante au zèle et à la foi des missionnaires. « Nous avons « pleine confiance, disait le Pape, que le Prince des Pas- « teurs, Jésus-Christ, dont nous tenons la place sur la terre, « bénira les travaux auxquels nous nous sommes longtemps « livrés par rapport à cette affaire si grave; qu'il fécondera « le grand désir que nous avons de voir la lumière de « l'Évangile briller clairement et purement dans ces vastes « contrées, et les pasteurs de ces mêmes régions se per- « suader bien sincèrement de l'obligation où ils se trouvent « d'écouter notre voix et de la suivre. Nous avons égale- « ment confiance de voir, avec l'aide de Dieu, sortir de leur « âme la crainte qu'ils témoignent d'arrêter les progrès de « la foi par l'exécution des décrets pontificaux. On doit en « effet fonder ses espérances avant tout sur la grâce divine, « et cette grâce ne leur manquera jamais s'ils annoncent

« les vérités de la religion chrétienne avec courage et dans « toute la pureté avec laquelle le Siége apostolique la leur « a transmise. Cette grâce ne leur manquera pas s'ils sont « disposés à défendre la religion par l'effusion de leur sang, « à l'exemple des saints apôtres et des autres grands défen- « seurs de la foi chrétienne, dont la mort, loin d'arrêter « ou de retarder les progrès de l'Évangile, ne fit au « contraire que rendre la vigne du Seigneur plus floris- « sante et la moisson des âmes plus abondante. De notre « côté, autant qu'il dépend de nous, nous supplions Dieu « de leur donner cette force d'âme que rien n'abat, et la « puissance du zèle apostolique. Enfin, nous leur rappelle- « rons à la mémoire qu'en se destinant à l'œuvre sainte des « missions, ils doivent se regarder comme de vrais disci- « ples de Jésus-Christ, envoyés par lui non à la recherche « des joies temporelles, mais à de grands combats ; non « aux honneurs, mais à l'ignominie ; non à l'oisiveté, mais « au travail ; non au repos, mais à la pénible tâche de pro- « duire beaucoup de fruit par la patience. »

Dissons-le à l'honneur des Jésuites, avec le savant évêque d'Hésébon [1], « dès l'instant où le jugement solennel fut rendu de manière à ne plus laisser aucun doute, ils obéirent fidèlement et avec courage. Leurs convictions personnelles cédèrent à la toute-puissante autorité en face de laquelle toute intelligence humaine doit s'incliner et toute volonté se tracer des bornes qu'elle ne doit jamais franchir. Malgré les suites qu'ils prévoyaient pour la religion et pour eux en particulier, ils se soumirent et donnèrent ainsi une nouvelle preuve d'une vérité constamment vérifiée dans

[1] Mgr Luquet, *Lettres à Mgr l'évêque de Langres.*

tous les temps, que la Compagnie de Jésus, forte des lumières et des vertus de ses membres, pourra quelquefois lutter contre les plus sublimes puissances de ce monde, en présence de qui elle se tiendra toujours dans les limites d'une défense juste et courageuse; mais en même temps qu'elle saura toujours se soumettre lorsque la voix de Dieu aura parlé par l'organe de son représentant sur la terre. »

Les Papes de cette époque ne s'occupaient pas seulement des missions lointaines de l'extrême Orient. Les pays anciennement chrétiens de l'Asie attiraient toujours leur sollicitude, et ils avaient de temps en temps la consolation de voir revenir à l'unité quelques-unes des victimes du schisme grec. C'est ainsi que Clément XI fut réjoui par le retour du patriarche d'Alexandrie, Samuel Capasoulès, en 1712. Il lui fit envoyer le *pallium* en signe de communion, l'année suivante, et écrivit en même temps à l'empereur, à Louis XIV et à la seigneurie de Venise pour les engager à intervenir auprès du sultan, afin qu'on n'inquiétât pas le patriarche. Pendant tout son pontificat, Clément XI ne perdit pas un moment de vue les malheureuses chrétientés de l'Orient. On a de lui plusieurs brefs qui le prouvent. Il s'intéressait vivement aux Maronites et aux Chaldéens catholiques, les consolait et les soutenait dans leurs épreuves, pacifiait leurs différends, et il écrivit en leur faveur aux princes d'Europe. Plusieurs évêques schismatiques rentrèrent dans le sein de l'Église avec le patriarche d'Alexandrie qu'on vient de nommer, et le Pape les entretenait dans leurs bonnes dispositions par des brefs de félicitations et d'encouragement. Il agissait aussi auprès des princes infidèles des mêmes contrées. On a des lettres de lui au schah de Perse, dans lesquelles il lui recommande

les missionnaires et les catholiques de ses États. L'Éthiopie (Nubie) attira particulièrement son attention, parce qu'il avait appris qu'un roi du pays montrait des dispositions à se convertir. Malheureusement ce roi mourut. Clément XI continua d'entretenir des relations avec ses successeurs, et envoya dans le pays des missionnaires qui furent assez bien reçus. Le roi et la reine du Congo et plusieurs personnages considérables de ce royaume reçurent le baptême. Enfin, on vit Clément XI, en 1714, s'intéresser vivement au sort des chrétiens captifs en Crimée (ce pays appartenait encore aux Turcs). Sa sollicitude se portait à la fois sur les missions et les contrées les plus éloignées, et son zèle produisait partout d'heureux fruits de salut.

La charité était l'une des plus brillantes vertus de Clément XI; le saint Pape trouva à l'exercer d'une façon remarquable à la fin de son Pontificat. En 1720, la peste éclata à Marseille. Nobles, riches, magistrats, tous s'enfuirent aussitôt devant la contagion; le lazaret se trouva sans intendants, les hospices sans administrateurs, les tribunaux sans juges; le parlement lui-même prit la fuite, après avoir rendu un décret qui interdisait cette désertion. « Fuyez aussi, disait-on à l'évêque, l'immortel Belzunce. « — A Dieu ne plaise, répondit le bon pasteur, que « j'abandonne mon peuple dont je suis obligé d'être le « père! Je lui dois mes soins et ma vie. » Et Mgr de Belzunce reste, et son exemple anime le clergé et enfante d'héroïques dévouements, qui consolent de l'affreux spectacle que présentait Marseille.

C'est le courageux évêque qui trace lui-même ce tableau: « Toutes nos places publiques, toutes nos rues n'offrirent plus aux regards que des amas monstrueux de cadavres,

laissés sans sépulture pendant quinze jours et trois semaines entières, et devenus, en bien des endroits de la ville, la nourriture des chiens affamés. La crainte de la contagion s'emparant bientôt des esprits, et tous les sentiments de la nature cédant au désir de conserver la vie, presque tous les malades furent impitoyablement mis hors de leurs maisons, les enfants par leurs propres pères et les pères par leurs propres enfants, et ils furent placés et abandonnés, sans presque aucun secours, au milieu des morts, dans ces rues devenues à la fois autant d'hôpitaux infects et d'affreux cimetières. Les habitants, saisis d'horreur et d'effroi, prirent en vain le parti de s'enfermer dans leurs maisons, ou d'aller chercher leur sûreté et leur conservation à la campagne, la peste les y suivit de près. Alors, au milieu de la profonde douleur dont mon cœur fut pénétré, j'eus l'inexprimable consolation de voir une très-grande partie du clergé séculier et régulier de la ville et de la campagne voler à l'envi au secours de nos frères pestiférés. Les rivières même les plus rapides furent de faibles obstacles au zèle de quelques religieux de Provence, qui, trouvant tous les passages fermés, traversèrent courageusement ces rivières à la nage pour venir me joindre et finir leurs jours dans l'exercice de la plus héroïque charité. Exemple dont la mémoire devra passer jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Chef et modèle de cette héroïque légion, Mgr de Belzunce visitait jour et nuit les malades ; il étanchait leur soif, il les consolait, il les exhortait, il se penchait intrépidement sur leurs lèvres pour entendre leur confession dernière. Clément XI, rempli d'admiration pour une vertu dont l'éclat frappait l'Europe entière, réveillée des infamies de la Régence, adressa deux brefs au bon pasteur pour le féliciter

et l'encourager ; il accorda une indulgence plénière à tous les malheureux atteints de la peste, et, puisant largement dans les trésors de l'Église, il acheta deux mille boisseaux de grains qu'il envoya à Marseille pour subvenir aux plus pressants besoins. Des trois navires chargés de ce blé, l'un fit naufrage, les deux autres furent pris par des corsaires d'Afrique. Mais quand les Barbares apprirent quelle en était la destination, saisis de respect, ils les renvoyèrent à Marseille. Belzunce consacra solennellement son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus le 1er novembre 1720 ; dès ce jour l'intensité du fléau diminua, bientôt la peste disparut, et il n'en resta plus que le glorieux témoignage des sublimes vertus qu'enfante la foi chrétienne.

Clément XI survécut peu à ces événements. Depuis longtemps il était tourmenté d'infirmités qui menaçaient continuellement sa vie. Au mois de février 1721, il sentit que sa fin approchait et ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il mourut le 19 mars dans les sentiments de la plus vive piété, et éprouvant une grande consolation de penser qu'il allait mourir le jour même où l'Église rend un culte spécial au grand saint qui est invoqué comme le protecteur des mourants, saint Joseph. Sa mort révéla toute l'étendue de sa charité pour les pauvres : on trouva une liste de plus de six cents familles qui subsistaient de ses aumônes, et il ne lui restait plus qu'une soixantaine d'écus de plusieurs grosses sommes destinées à l'entretien des malheureux. Il avait canonisé saint Pie V et institué la fête de l'Immaculée Conception, le 6 décembre 1708.

INNOCENT XIII.

(8 MAI 1721 — 7 MARS 1724.)

Le successeur de Clément XI fut le cardinal Michel-Ange Conti, né en 1655, de cette illustre famille des Conti, qui avait déjà donné sept Papes à l'Église, parmi lesquels saint Léon le Grand, saint Grégoire le Grand, Innocent III, Grégoire IX et Alexandre III. Il prit le nom d'Innocent XIII.

Le conclave avait d'abord porté ses suffrages sur le cardinal Paolucci, lorsque le cardinal Althan, ministre de l'empereur Charles VI, invoqua contre lui le privilége d'exclusion que possédaient les trois grandes cours catholiques d'Autriche, de France et d'Espagne. Ce privilége n'était pas absolu, et il ne remontait guère qu'aux premières années du dix-septième siècle : il avait été admis par le Sacré-Collége pour éviter les schismes et les embarras qui pourraient naître de la défiance régnant entre un Pape et un prince catholique. Nommer un Pape tout à fait mal vu d'une cour, c'était s'exposer à des difficultés qu'il valait mieux prévenir. De là la déférence que montrait le conclave pour les répugnances des puissances, mais ce n'était pas un droit véritable que celles-ci exerçaient, et le conclave pouvait toujours passer par-dessus, lorsqu'il le jugeait convenable. Dans cette circonstance, il se trouva que le cardinal Paolucci n'obtint pas tout à fait les deux tiers des voix nécessaires pour l'élection ; sinon, on aurait passé outre. Mais lui-même, avec une humilité digne de tous les éloges, renonça au souverain Pontificat, et le cardinal Conti fut élu.

Les habitants de Rome virent avec la plus grande joie un de leurs concitoyens monter sur le trône pontifical. Le reste de la chrétienté ne témoigna pas moins de joie, parce que le nouveau Pape était renommé pour sa sagesse et pour sa piété, pour sa connaissance des affaires et pour son inclination à la bienfaisance et à la clémence. Il avait été successivement nonce en Suisse et en Portugal, et évêque de Viterbe. « Bien qu'il fût très-modeste et très-humble, dit Muratori, il aimait cependant la magnificence, et nul plus que lui ne sut conserver la dignité pontificale. D'un port majestueux, sans jamais se fâcher ni se décontenancer, il répondait en peu de paroles, mais graves, et toujours avec prudence, et il expédiait promptement les affaires. On admirait en lui un véritable prince romain, mais de ceux de la vieille roche. Aussi reste-t-il de lui une mémoire avantageuse de son gouvernement, gouvernement bien court, mais plein de modération, et qui en partie peut servir d'exemple à ses successeurs. »

D'autres écrivains non suspects tiennent le même langage. « Il sut immortaliser un règne si court, dit le comte d'Albon. De grandes vertus et la science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII un grand prince. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les marques des regrets les plus vifs; le peuple exprima sa douleur par des larmes.» Et l'astronome Lalande s'exprime ainsi dans son *Voyage d'un Français en Italie:* « Innocent XIII est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat... L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. »

Innocent XIII intervint avec vigueur dans les contestations que le jansénisme perpétuait en France; il maintint fermement la bulle *Unigenitus*, et se fit aider dans cette œuvre par le fameux cardinal Dubois, principal ministre du régent. On a regardé comme une tache pour la mémoire d'Innocent XIII l'élévation de l'abbé Dubois au cardinalat; on a dit que le Pape avait hésité longtemps, qu'il n'avait signé la nomination qu'en pleurant, et qu'il en éprouva encore de cruels remords en mourant. Ce qui est certain, c'est que l'abbé Dubois, qui s'était élevé des derniers rangs de la société aux plus hautes dignités, ne manquait ni de mérites ni de qualités. Il avait été ambassadeur en Angleterre, et avait négocié, avec une grande habileté, la paix à Hanovre et à La Haye. Le régent l'avait nommé ministre d'État en 1718, et archevêque de Cambrai en 1720. L'abbé Dubois ne se distinguait pas alors par une conduite édifiante, il est vrai, mais il est difficile d'admettre que sa conduite fût scandaleuse, quand on voit le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, l'évêque de Nantes, Tressan, et l'évêque de Clermont, Massillon, célébrer la cérémonie de son sacre au Val-de-Grâce, en présence de ce que l'Église et la cour comptaient de plus éminent. Dubois rendit de véritables services à l'Église en faisant enregistrer la bulle *Unigenitus* au conseil de régence, puis au parlement. La pourpre, qui vint récompenser ses services, fut demandée pour lui par tous les souverains catholiques de l'Europe. C'est ce que constate Fontenelle dans le discours qu'il lui adressa le jour de sa réception à l'Académie française : « Tous les souverains, dit-il, ont concouru à vous faire « obtenir la pourpre. Le Souverain-Pontife n'a entendu « qu'une demande de tous les ambassadeurs, et vous avez

« paru un prélat de tous les États catholiques, et un minis-
« tre de toutes les cours. » Et le vertueux Fénelon a dit de lui, en 1711, c'est-à-dire lorsque l'abbé Dubois avait déjà cinquante-sept ans : « Il est mon ami depuis un grand nom-
« bre d'années; s'il était plus connu de vous, il n'aurait
« point besoin de recommandation : son mérite fixe l'atten-
« tion bien plus que mes paroles. »

Le jugement de l'histoire, qui a été très-sévère pour le cardinal Dubois, a besoin d'être réformé dans quelques parties. Son administration, dit un historien[1], ne fut pas sans bienfaits pour le pays. Il avait projeté d'établir l'égalité de l'impôt, et sous prétexte de routes et de ponts, il s'était occupé de faire mesurer et estimer les terres. Quels qu'eussent été ses motifs, il rétablit la paix avec le Saint-Siége. Sa mémoire fut odieusement calomniée par le duc de Saint-Simon et par Duclos. Il eut pour ennemis d'abord ceux qui, imbus des préjugés aristocratiques, ne pouvaient lui pardonner la médiocrité de sa naissance; en second lieu, ceux qui, s'étant enrichis au jeu de la banque, avaient été poursuivis par lui avec une grande rigueur; enfin les jansénistes, qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir fait enregistrer la bulle *Unigenitus*. Ces inimitiés expliquent bien des choses. Il est prouvé aujourd'hui qu'il n'a jamais reçu de pension de l'Angleterre; qu'il n'a jamais été marié, et qu'il n'a pas refusé en mourant les derniers secours de la religion. Les intrigues de ses adversaires empêchèrent qu'on lui fit une oraison funèbre; mais la baisse extraordinaire des actions de la Compagnie des Indes montra combien il avait inspiré de confiance. »

[1] L'abbé P. Mury, *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France.*

Innocent XIII pouvait donc, sans prévariquer, accorder le chapeau cardinalice à Dubois; il y avait assez de raisons pour lui faire regarder comme des calomnies les traits dirigés contre la conduite du ministre français, et il eut d'ailleurs soin de lui recommander, dans un bref, de prendre des mœurs convenables à son éminente dignité.

Vers le même temps, les Turcs menacèrent d'une attaque l'île de Malte, que défendaient les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Innocent XIII envoya sur-le-champ tout l'argent dont il pouvait disposer. Les cardinaux, imitant son exemple, offrirent des sommes plus ou moins considérables, chacun selon leur fortune. Quand on demanda au cardinal Salerno, jésuite, ce qu'il voulait donner : « Je n'ai, répon-« dit-il, ni terres ni revenus, mais le roi Auguste de Polo-« gne m'a envoyé une croix ornée de brillants; j'en ferai « avec joie le sacrifice. » La croix fut vendue mille doublons d'Espagne, et cette somme s'ajouta aux autres contributions volontaires qui s'élevèrent à cent mille écus romains (plus d'un demi-million de francs). La cour pontificale n'avait pas perdu ses glorieuses traditions.

Cependant les forces du Pape déclinaient de jour en jour; il fut obligé de passer quelque temps à la campagne pour essayer de rétablir ses forces. A son retour, toute la ville se porta à sa rencontre : clergé, nobles, peuple, tous s'empressaient au-devant du Pontife, et la foule le suivit jusque dans les appartements du Palais, où le Pape donna « une audience d'amour et de tendresse, » à presque tous les habitants de Rome. Les gardes pontificales laissèrent pénétrer la multitude dans laquelle étaient confondus les nobles, les magistrats, les portefaix et les matelots. La santé d'Innocent XIII ne se rétablit pas; il mourut le 7 mars 1724, à

l'âge de soixante-neuf ans. On le pressait, à ses derniers moments, de remplir les places vacantes dans le Sacré-Collége : « Je ne suis plus de ce monde, » répondit-il, et il expira. La douleur universelle fit son plus bel éloge.

IV

SUITE DE LA LUTTE CONTRE LE PHILOSOPHISME.

BENOIT XIII.

(29 MAI 1724 — 21 FÉVRIER 1930.)

Le Pape qui succéda à Innocent XIII appartenait comme lui à une des plus illustres familles de Rome, celle des Ursins ou Orsini. Pierre-François Orsini naquit le 2 février 1649 ; il était le fils aîné de Ferdinand Orsini, duc de Gravina, dans le royaume de Naples, et de Jeanne Frangipani. Dès l'âge le plus tendre, il montra son inclination pour l'ordre des Dominicains. A l'âge de dix-huit ans, en 1667, il se présenta comme novice au couvent de ces religieux, à Venise, et reçut l'habit de Frère prêcheur, avec le nom de Vincent-Marie. Cette détermination contraria vivement sa famille, qui avait fondé sur lui de grandes espérances. On mit tout en œuvre pour lui faire quitter le couvent, et l'on employa même pour cela l'entremise de Clément IX. Le Pape fit venir le jeune novice et l'interrogea sur sa vocation, qu'il approuva après avoir entendu les réponses du Frère Vincent-Marie, qui prononça ses vœux en 1668. Clément X, allié de sa famille, l'éleva au cardina-

lat en 1672, malgré ses larmes et ses prières. Un peu plus tard, en 1675, il fut nommé archevêque de Manfrédonia ou Siponto, et montra dans ses fonctions pastorales la même simplicité et le même zèle pour le salut des âmes que dans son cloître de dominicain. Appelé à l'évêché de Césène en 1680, il y montra les mêmes vertus et réforma ce diocèse, où il s'était introduit beaucoup de relâchement.

Mais l'air de Césène ne convenait pas à sa santé. Sur les conseils des médecins, le pape Innocent XI le transféra, en 1686, à l'archevêché de Bénévent, où il résida presque constamment jusqu'à son élection. Voici comment un excellent juge, le cardinal Lambertini, qui fut plus tard Benoît XIV, apprécie sa conduite dans ce diocèse :

« Ce qui doit être le soin principal d'un évêque, il ne supportait pas, si ce n'est qu'il fût contraint par la nécessité, de se séparer de son bien-aimé troupeau et d'en être longtemps éloigné. Aussi ne s'absentait-il de Bénévent que très-rarement et pour un temps très-court. Visiter tous les ans une partie de son diocèse, élever ou rétablir et renouveler des temples magnifiques, consacrer des autels pour la célébration des divins mystères, établir de pieuses confréries, fonder des hôpitaux publics et des hospices pour les malades ; soulager la misère des pauvres, non-seulement avec ses revenus ecclésiastiques, mais le plus souvent avec les siens propres ; rompre aux âmes affamées le pain délicieux de la parole évangélique ; assembler tantôt des conciles provinciaux, tantôt des synodes ; publier les sages lois faites dans les uns et dans les autres ; administrer lui-même le sacrement de confirmation ; pratiquer les cérémonies de l'Église ; se trouver avec assiduité à tous les offices divins et remplir, sans jamais se lasser, toutes les

fonctions du divin ministère : tel était son plan de vie, telle a toujours été sa pratique. Ce qui nous le représente comme un prélat si diligent, si industrieux, si infatigable, que de mémoire d'homme vous en trouvez bien peu qui puissent lui être comparés, et peut-être même qui aient porté plus loin la piété et le zèle dans tout ce qui regarde le culte et le service divin.

« Sa vie, au reste, était austère et sa nourriture très-frugale. Sans faire attention ni aux maladies ni aux infirmités presque inséparables de la condition humaine, il affligeait encore sa chair et par une sévère abstinence et par la suite de ses travaux, de ses veilles, de ses jeûnes. Esprit noble sans ambition, constant sans orgueil, doux sans faiblesse, autant il était éloquent à parler avec éloge des autres, autant il pensait modestement et en baisse de lui-même : humilité chrétienne bien plus agréable à Dieu que la grandeur d'âme. Aussi, dans les honneurs de l'épiscopat et du cardinalat, n'a-t-il jamais oublié son premier état de moine ; toujours il a gardé l'habit de dominicain, en a observé la règle et les usages, de manière qu'on reconnaissait facilement en lui le fidèle imitateur non moins que le disciple de saint Thomas d'Aquin. »

Le cardinal Orsini eut plus d'une occasion d'exercer sa charité à Bénévent. Cette ville fut affligée de deux tremblements de terre, en 1688 et 1702, qui la détruisirent presque tout entière. Dans le premier, le cardinal Orsini resta lui-même enseveli sous les ruines de son palais et ne fut préservé de la mort que par la protection de la sainte Vierge et de saint Philippe de Néri, pour qui il professait une dévotion particulière. Laissons-le raconter lui-même cet événement.

« A l'honneur du Dieu tout-puissant, dit-il, de la bienheureuse vierge Marie et de mon glorieux patron saint Philippe de Néri, moi, frère Vincent-Marie Orsini, prêtre de l'ordre des Frères prêcheurs, par la providence divine cardinal de la sainte Église romaine du titre de Saint-Sixte, et archevêque de Bénévent, j'atteste avec serment sur les saints Évangiles que, dans le tremblement de terre arrivé le 1er de juin 1688, à l'heure de vêpres, étant dans la chambre de l'appartement haut de mon évêché avec un gentilhomme, cette chambre fut abattue avec l'appartement de dessous et une partie de la couverture; je tombai avec ledit gentilhomme jusque sur la voûte de la cave, où nous fûmes couverts d'une quantité de pierres et de solives de tous ces appartements. Notre sort fut cependant fort inégal: ce pauvre gentilhomme fut écrasé, et je me trouvai garanti. Quelques bouts de roseaux me défendaient et me faisaient comme un petit bouclier ou toit, autant qu'il fallait pour me couvrir la tête et me laisser respirer. Dans l'appartement d'où je tombai, il y avait une armoire en noyer où se trouvaient pliées et bien roulées quelques images qui représentaient les principales actions de mon glorieux protecteur. Cette armoire tombant sur les petits roseaux qui me servaient d'un si faible toit, elle s'ouvrit quoique fermée à clef; les images sortirent et se rangèrent autour de moi; celle qui s'arrêta sur ma tête représentait saint Philippe de Néri en prière et regardant la sainte Vierge qui soutenait de sa main une poutre qui, dans l'église de Vallicella, était sortie de sa place. Sur cette armoire tomba encore une architrave de marbre très-pesant. Néanmoins, durant tout le temps que je fus enseveli sous ces ruines, je ne sentis ni incommodité, ni douleur, ni pesanteur; j'eus même tou-

jours très-libre usage de la raison, et j'en usai pour me recommander à Dieu et à ses saints, par Jésus-Christ, avec une grande confiance que je serais garanti et heureusement dégagé. Selon le rapport de mes domestiques, j'ai été sous les décombres une heure et demie; mais, par une nouvelle grâce, il ne m'a point semblé y avoir été plus d'un quart d'heure.

« Cependant le révérend Père lecteur Laurent Bonacorsi, de mon ordre, vint pour me chercher; il me cria, et je lui répondis; il entendit ma voix, mais sans entendre distinctement mes paroles. Le chanoine Paul Torella et deux autres s'étant joints au Père lecteur, ils réussirent enfin à me dégager. Ce qui est remarquable, c'est que leur diligence à retirer les pierres en faisait rouler plus, mais confusément, sans que pas un d'eux en reçût le moindre mal. Retiré ainsi de dessous les ruines du palais, je fus porté hors de la ville légèrement blessé à la tête, à la main et au pied droits, mais ces blessures ne me causaient aucune douleur. Ce même soir, je prêchai au peuple, le Saint-Sacrement à la main, et je donnai le saint viatique à un malade. Il me restait seulement une fluxion sur les yeux, à cause de la grande poussière qui y était entrée, et cette incommodité était sans douleur.

« Les faveurs que j'ai reçues du ciel par l'intercession de saint Philippe de Néri ne se sont point bornées à moi seul. Dans cette ruine presque totale d'un grand palais, il a préservé toute ma famille, qui est très-nombreuse, tous les officiers et ministres de mon tribunal, même les étrangers qui y avaient des affaires. Un seul laquais a péri, mais il était hors de l'archevêché; quelques étrangers en petit nombre ont eu le même sort dans le palais, mais ils n'y étaient

pas venus pour des affaires qu'ils eussent à mon tribunal. En sorte que je puis dire à la gloire de Dieu que, par les intercessions de mon saint protecteur, il a voulu renouveler en ma faveur, tout indigne évêque que je suis, le miracle qui arriva l'an 587, dans Antioche, au terrible tremblement de terre qui fit périr soixante mille personnes, et pendant lequel l'évêque Grégoire fut conservé avec tous les gens de sa famille, quoique son palais fût entièrement renversé, comme l'a été le mien. Dans cette ruine presque générale, la Providence a conservé encore les archives, la chancellerie, l'appartement de mon grand vicaire, où il y avait quantité d'écritures; la bibliothèque de mon chapitre métropolitain, et avec cela tous les papiers qui appartenaient en quelque manière aux droits et au gouvernement de mon Église.

« J'ajouterai, à ma plus grande confusion, que mon glorieux protecteur a continué ses bontés envers moi, car vendredi, dix-huitième du courant, étant allé visiter la chapelle où on conserve son cœur dans l'église des Pères de l'Oratoire de Naples, à peine fus-je sorti de cette chapelle que je me trouvai parfaitement guéri de toutes mes blessures, même de celle que j'avais sur le sourcil, quoique le matin on y eût reconnu du pus et de la pourriture. Le même jour, sur le soir, je sentis que ma vue se fortifiait, et j'avais cette confiance que ma guérison serait bientôt parfaite. Trois habiles médecins ayant examiné mes yeux avec beaucoup d'attention, les avaient jugés tellement offensés par la grande poussière des plâtras, que j'en serais pour le moins incommodé le reste de mes jours, et, de vrai, il s'y était déjà formé de grandes taies. Nonobstant cela, résolu de refuser le secours de la médecine, je n'ai point voulu qu'on

y appliquât aucun remède, et j'expérimentais tous les jours que, par la seule application des reliques de saint Philippe de Néri, mes yeux recevaient un grand soulagement. Étant retourné à la chapelle sur le soir, le vingtième de ce mois, j'en sortis portant à la main un grand flambeau allumé à quatre mèches, sans ressentir aucun malaise dans les paupières, quoique je n'eusse pu jusqu'alors souffrir sans incommodité l'approche d'une très-faible lumière.

« Pour perpétuer la mémoire de cette suite de merveilles que le Seigneur, par l'intercession de saint Philippe de Néri, a daigné opérer en moi, misérable pécheur, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers un si insigne bienfaiteur, j'ai voulu faire inscrire et enregistrer cette relation, la confirmer de ma propre souscription et la sceller de mon sceau, afin qu'on ne puisse point douter de la vérité des faits qu'elle contient. Fait à Naples, dans mon couvent de Sainte-Catherine-Formelli, ce mardi 22 juin 1688. Frère Vincent-Marie, cardinal Orsini, archevêque de Bénévent. »

La conservation du pasteur fut le salut du troupeau : le cardinal tira son peuple de la misère, à force de dévouement et de charité ; il rebâtit les églises et les maisons, et mérita d'être regardé comme le second fondateur de Bénévent. En même temps, il restaura les mœurs et la discipline par des visites pastorales, par des synodes et des conciles provinciaux. Sa charité l'attacha tellement aux Bénéventins que, lorsqu'il fut élu Pape, il ne voulut pas se démettre de son archevêché, qu'il fit administrer par un vicaire, le cardinal Coscia.

Quatre conclaves s'étaient tenus depuis que le cardinal Orsini était archevêque de Bénévent ; il y avait paru parmi les *zelanti.* Le conclave qui suivit la mort d'Innocent XIII,

assemblé le 20 mars, n'avait encore rien décidé le 20 mai. Le cardinal Orsini, qui était alors le doyen du Sacré-Collége, affligé d'une si grande vacance du Saint-Siége, qui le tenait en même temps éloigné de son cher diocèse, commença une neuvaine pour la prompte terminaison du conclave. Cette neuvaine n'était pas terminée, qu'il s'aperçut qu'on songeait à lui pour la Papauté. Effrayé et désolé, il mit tout en œuvre pour détourner de lui la pensée des électeurs. Il essaya d'indisposer les cardinaux en montrant un zèle excessif pour les réformes et une humeur difficile ; il supplia un cardinal de ses amis de lui donner l'exclusion au nom du roi dont il avait la confiance ; enfin, à bout de ressources, il demanda que l'élection fût différée. Les cardinaux passèrent outre, et l'unanimité des suffrages vint trouver son nom.

L'humble cardinal s'était renfermé dans sa cellule, où il priait Dieu avec larmes d'épargner sa faiblesse. Lorsqu'on lui annonça le résultat de l'élection, il opposa son grand âge, ses infirmités, son incapacité et la résolution qu'il avait prise de ne pas consentir à une pareille élection. Les cardinaux renversèrent l'une après l'autre ses objections. Alors il resta quelques moments en silence, les yeux fixés sur le crucifix, et se levant : « Allons, dit-il, consommer le sacri« fice ! » Il prit le nom de Benoît, pour honorer la mémoire du bienheureux pape Benoît XI, religieux du même ordre que lui, et s'appela Benoît XIII, nom qu'avait porté un des antipapes d'Avignon, afin de marquer ainsi qu'il n'en reconnaissait pas la légimité. Il était alors âgé de soixante-quinze ans.

La joie causée par cette élection fut générale dans Rome, dans les États de l'Église et dans toute la chrétienté. Le nou-

veau Pape la justifia par sa conduite. A peine assis sur la chaire de saint Pierre, il convoqua à Rome un concile de tous les évêques et prélats relevant immédiatement du Saint-Siége; il s'y trouva cent quinze Pères. Le Pape s'exprimait ainsi dans sa lettre de convocation:

« Notre Rédempteur, qui a planté sa vigne choisie, et l'a louée à des agriculteurs pour qu'ils rendissent le fruit en son temps, a particulièrement recommandé aux gardiens la vigilance, afin que si les mauvais germes viennent à y croître, ils les arrachent avec une prévoyante sollicitude, et, par la culture assidue de la bonne semence, ils amassent une excellente et abondante récolte dans les greniers. Formée par ces avertissements mystiques, l'Église de Jésus-Christ n'a rien jugé de plus propre à faire fructifier la doctrine et la discipline du salut, sinon que les prudents serviteurs que le Seigneur a constitués gardiens dans ses vignes se rassemblent à des temps fixés, se communiquent leurs conseils, afin que les mœurs se corrigent, les différends se concilient, et que les vignes en fleurs répandent leur odeur plus au loin. C'est pourquoi il a été décrété souvent par les saints canons qu'au moins tous les trois ans les évêques de chaque province, légitimement assemblés, célèbrent le concile provincial, et cet usage, s'il était tombé quelque part, le très-saint concile de Trente a eu soin de le renouveler et de le rétablir.

« Quant à nous, lorsque nous résidions dans notre Église de Bénévent, quoique affligé de très-grandes calamités, bouleversé jusqu'à trois fois par des tremblements de terre et presque accablé sous les ruines de notre métropole même écroulée et réduite à peu près au niveau du sol, néanmoins, sauvé par l'assistance présente du bienheureux Philippe de

Néri, nous n'avons pas omis d'accomplir jusqu'à deux fois cette ordonnance canonique. Élevé à cette hauteur formidable du Siége apostolique, et préposé, bien que sans aucun mérite, à toute la vigne du Seigneur des armées, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de remplir nous-même avec plus d'empressement cette partie si salutaire du devoir épiscopal, et d'en recommander l'observation plus vivement aux autres, par l'exemple de ce premier siége, afin que, comme il est le nerf de l'autorité épiscopale, il soit aussi le modèle de la servitude épiscopale, proposé à l'imitation de tous les pasteurs de l'Église, afin d'animer les ouvriers au travail et de rendre plus fertile le champ du Seigneur. Ce qui nous y excite puissamment encore, c'est l'occasion du grand jubilé, l'année même de la rédemption, si agréable au Seigneur, et la maternelle charité de l'Église romaine, et la bonté offerte du Père éternel nous avertissant de chercher les brebis égarées avec plus de sollicitude et de veiller avec plus d'application à leur salut. »

Le concile de Rome tint sept sessions, toutes dans l'année 1725. On y fit plusieurs règlements, dont les principaux concernent les devoirs des évêques et des autres pasteurs, les catéchismes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes, la sanctification des fêtes et diverses autres matières de discipline ecclésiastique. Un décret ordonna aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs, de souscrire, avant d'entrer en charge, la profession de foi de Pie IV. L'un des plus importants décrets était relatif au jansénisme, qui continuait d'agiter l'Église en France; il était conçu en ces termes :

« Comme pour maintenir et conserver dans son intégrité et pureté la profession de foi catholique, il est très-néces-

saire que tous les fidèles évitent avec le plus grand soin et détestent les erreurs qui, dans ces temps modernes, s'élèvent contre cette même foi, tous les évêques et tous les pasteurs des âmes veilleront avec la plus grande exactitude, comme par le passé, à ce que la constitution *Unigenitus,* promulguée par Clément XI, de sainte mémoire, et que nous reconnaissons pour règle de notre foi, soit observée et exécutée par tous, de quelque rang et de quelque condition qu'ils puissent être, avec l'obéissance entière qui lui est due. S'ils apprennent donc que quelqu'un (de leur diocèse ou de leur province, ou même un étranger) demeurant dans leur diocèse, ne reçoit pas cette constitution, qu'ils ne négligent pas de procéder et de sévir contre lui selon leur pouvoir et l'étendue de leur juridiction pastorale. Et lorsqu'ils croiront qu'il est besoin d'un remède plus efficace, qu'ils dénoncent au Siége apostolique ces opiniâtres et rebelles enfants de l'Église. Qu'ils aient également soin de rechercher sévèrement les livres publiés contre cette constitution, ou qui soutiennent les fausses doctrine qu'elle a condamnées, et qu'ils se les fassent remettre pour les déférer ensuite à nous et au Saint-Siége. »

Les jansénistes essayèrent de résister encore aux nouveaux coups qui les frappaient : la grande majorité du clergé de France les repoussait, mais douze évêques les soutenaient, et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avait le malheur d'être de ce nombre. C'était là que l'avait poussé une première faute qu'il n'avait pas le courage de désavouer. Enfin le cardinal ouvrit les yeux. Effrayé des désordres que sa conduite provoquait, il reconnut ses fautes en versant des larmes, et, le 19 juillet 1728, il écrivit au Pape : « Averti « par nos cheveux blancs du compte que nous aurons bien-

« tôt à rendre au jugement de Dieu, nous nous jetons aux « pieds de Votre Sainteté pour la conjurer de nous ouvrir « les bras de sa miséricorde. Nous nous conformons aux « décisions du Saint-Siége, et nous acceptons sincèrement « la bulle *Unigenitus.* » Le 11 octobre suivant, le cardinal de Noailles rendit publique sa rétractation dans un mandement qui fit oublier sa conduite passée : « Nous condam- « nons, y disait-il avec une noble humilité, nous condam- « nons le livre des *Réflexions morales,* avec les mêmes qua- « lifications que le Pape a employées contre cet ouvrage, « et nous déclarons qu'il n'est pas permis d'avoir des sen- « timents contraires à ce qui a été défini par la bulle « *Unigenitus.* En conséquence, nous défendons de lire et « de garder tant les *Réflexions morales* que les autres ou- « vrages qui auraient paru pour les défendre; nous révo- « quons d'esprit et de cœur notre instruction pastorale « de 1719, et tout ce qui a pu être publié sous notre « nom de contraire à la présente ordonnance. »

Ainsi la bulle *Unigenitus* triomphait peu à peu des résistances; c'était le marteau qui broyait l'hérésie. Le jansénisme se débattit longtemps sous ses coups, mais il était frappé à mort.

Malheureusement le gallicanisme et le despotisme royal étaient toujours là pour empêcher la ruine complète de l'erreur; chaque acte de l'autorité pontificale rencontrait des oppositions qui arrêtaient le bien prêt à se produire. C'est ce qui arriva encore à l'occasion de l'office de saint Grégoire VII.

Il y avait longtemps que le nom glorieux de ce grand Pape était inscrit au martyrologe romain. Benoît XIII en publia l'office et le rendit obligatoire pour l'Église univer-

selle. Mais les leçons faisaient mention de l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri IV et de sa déposition; l'office tout entier n'était, par le fait même, que la glorification de l'un des plus déterminés adversaires de l'absolutisme royal et des vieilles doctrines païennes qui mettent les droits de César au-dessus des droits de Dieu et de l'Église. Le Parlement de Paris refusa d'enregistrer le décret pontifical relatif à l'office de saint Grégoire VII; les docteurs et légistes de France allèrent jusqu'à rendre un arrêt qui défendait à tous les ecclésiastiques du royaume de réciter cet office; les parlements de Metz, de Toulouse et de Rennes, imitant celui de Paris, déclarèrent que Grégoire VII n'était pas saint et défendirent d'en célébrer la fête. Ainsi ces corps laïques s'arrogeaient l'autorité du Saint-Siége et des conciles, et refusaient d'accepter les jugements rendus par l'Église en matière purement ecclésiastique. Ce qui est incompréhensible, c'est qu'une partie du clergé de France se soit jointe aux parlements sous prétexte de défendre les libertés et priviléges de l'Église gallicane. Singuliers priviléges et libertés, qui les soumettaient aux caprices des parlements et des légistes! Mais les passions ne raisonnent pas, et le venin du jansénisme avait fait tant de ravages, ainsi que l'adoration du pouvoir de l'État, qu'on acceptait alors des énormités qui tomberaient aujourd'hui sous le ridicule.

On ne s'arrêta pas là. Au mépris des règlements du concile de Trente et de la constitution de Pie V, les évêques de France s'arrogèrent le pouvoir de donner à leurs diocèses de nouveaux missels, de nouveaux offices, de nouveaux bréviaires, et d'altérer la magnifique unité liturgique que le concile avait rétablie sans porter atteinte aux vénérables liturgies des Églises d'Orient et de quelques Églises d'Occi-

dent. Les jansénistes profitèrent de cette circonstance, qu'ils avaient fait naître, pour glisser dans l'office divin leurs erreurs et surtout leur esprit d'éloignement pour les sacrements, et pour le culte de la sainte Vierge et des saints. Le bréviaire de Paris, publié par le cardinal de Noailles, qui n'en comprenait pas tout le danger, et principalement composé par le janséniste Duguet, puis retravaillé par d'autres liturgistes de même espèce, devint le modèle de tous les autres : la plus grande partie des diocèses de France abandonna ainsi la liturgie romaine, entre les années 1725 et 1770; Paris devint le centre de l'unité gallicane, comme Rome était le centre de l'unité catholique; on était à deux pas du schisme.

Cependant Benoît XIII avait achevé son pontificat; il mourut le 21 février 1730, la veille du jour des Cendres, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Son humilité, son désintéressement pour lui-même, sa libéralité pour les pauvres, ses pénitences et ses jeûnes extraordinaires, le faisaient regarder des Romains comme un saint, et l'on rapporte plusieurs grâces obtenues de Dieu par son intercession, pendant sa vie et après sa mort. Il ne fit rien pour l'avancement de sa famille. Une seule tache vient déparer tant d'excellentes qualités et de vertus : il se laissa tromper par le cardinel Coscia, qu'il avait établi archevêque de Bénévent à sa place; ce cardinal et les Bénéventins abusèrent étrangement de l'affection qu'il leur portait, et les excès atteignirent un tel degré, que le successeur de Benoît XIII dut punir par l'emprisonnement au château Saint-Ange les malversations et la mauvaise administration de Coscia.

CLÉMENT XII.

(12 JUILLET 1730 — 6 FÉVRIER 1740.)

A Benoît XIII succéda Clément XII, cardinal Laurent Corsini, de Florence, qui était âgé de soixante-dix-huit ans[1]. Il appartenait à l'illustre famille florentine qui a produit saint André Corsini, évêque de Fiésole. Il avait étudié le droit à Florence, à Rome et à Pise. Les Papes précédents l'avaient employé dans plusieurs affaires importantes, qu'il traita avec une grande habileté. Il fut créé cardinal en 1706; en 1725, il devint évêque de Frascati. C'était un prince magnifique, protecteur zélé des arts, des lettres et des sciences. Il construisit des édifices grandioses, fonda le musée des Antiquités romaines et enrichit la bibliothèque Vaticane, pour laquelle il fit entreprendre deux voyages au savant orientaliste Assemani. Non moins attentif au bien de ses sujets qu'aux intérêts de la science, il s'efforça de réaliser les espérances que le peuple avait conçues de lui et diminua les impôts.

Cependant le jansénisme continuait ses scandales et ses intrigues. Un diacre du diocèse de Paris, nommé Pâris, très-attaché à la secte, venait de mourir (1727); on en fit un saint. Sa sainteté consistait principalement à s'être montré toujours éloigné de la fréquentation des sacrements; il passait deux ans sans s'approcher de la communion. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Médard. Tout à coup on entendit parler de miracles obtenus par son intercession; il se fit un concours immense sur son tombeau, et l'on vit se jouer

[1] Il était né à Florence le 17 avril 1652.

les scènes le plus extravagantes : les sectaires qui remplissaient le cimetière de Saint-Médard entraient dans des convulsions extraordinaires ; les patients se faisaient administrer, à titre de secôurs, de violents coups de pierre, de marteau et même d'épée sur différentes parties du corps ; au ridicule se joignit l'indécence. M. de Vintimille, archevêque de Paris, condamna les scènes dégoûtantes du cimetière de Saint-Médard ; l'archevêque de Sens, Languet, combattit vivement les nouveaux sectaires ; mais deux évêques les soutinrent, malgré les condamnations de Rome, et il fallut que l'autorité civile intervînt pour faire fermer le cimetière et mettre un terme à des extravagances qui agitaient tous les esprits. La secte des convulsionnaires se continua dans l'ombre presque jusqu'à nos jours.

Des moyens plus efficaces que les prétendus miracles du diacre Pâris soutenaient le jansénisme. Une caisse mystérieuse, connue sous le nom de *boîte à Perrette*, du nom de la gouvernante de Nicole, auquel elle devait sa fondation, favorisait la publication d'un journal janséniste intitulé : *Gazette ecclésiastique*, et d'une multitude da brochures contre le Pape et les évêques. Ces publications faisaient un mal immense et faussaient toutes les idées. L'effet en fut tel, que le Parlement de Paris, imbu des idées jansénistes et gallicanes, supprima la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, écrite par Clément XII, parce que cette bulle louait le saint d'avoir combattu l'erreur jansénienne. C'est ainsi que la magistrature française répudiait les plus pures gloires de la France. L'arrêt du Parlement fut cassé par le roi ; mais il indiquait l'état des esprits. Le Parlement alla plus loin encore. Comme les évêques et les prêtres exigeaient des jansénistes la rétractation de leurs erreurs avant de leur

donner les derniers sacrements des mourants, le Parlement enjoignit aux pasteurs des âmes de donner le saint viatique à tout janséniste, sans condition, et cela sous peine d'amende, de prison et d'exil. L'autorité civile s'ingérait ainsi de gouverner l'ordre religieux. Cette persécution commença en 1731. Le roi s'opposa encore à ces injustes prétentions; mais le Parlement de Paris et ceux de province qui l'avaient imité, résistèrent autant qu'ils le purent; l'esprit d'opposition et de révolte grandissait chaque jour, et la royauté commençait à voir se tourner contre elle cet esprit qu'elle avait fait naître pour affaiblir l'autorité du Saint-Siége.

Les circonstances n'étaient que trop favorables pour l'impiété. C'est alors que se fit connaître le trop fameux Voltaire. Obligé de se retirer en Angleterre à la suite d'un duel, à l'âge de vingt-deux ans, il s'engoua des formes politiques de ce pays, et plus encore des doctrines déistes et antichrétiennes qui y dominaient. Quand il revint en France, où il s'était fait précéder par des *Lettres sur les Anglais*, il se trouva le chef de tous les impies et de tous les matérialistes dont le nombre se multipliait à la faveur de la corruption des mœurs et des troubles religieux. Il avait déjà publié *la Henriade,* poëme aussi ennuyeux qu'il est injuste pour le catholicisme, dont il prétendait célébrer le triomphe, et trois tragédies, *Œdipe*, dans lequel les incrédules pouvaient applaudir des vers impies, *Brutus* et la *Mort de César,* qui étaient des glorifications des principes républicains; il publia, en 1734, les *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais*, dans lesquelles, sous prétexte de faire connaître en France l'état de la littérature, des sciences et des mœurs en Angleterre, il faisait profession de pur déisme et de matérialisme et cherchait à renverser les uns après les autres les fonde-

ments du christianisme, les miracles, les prophéties, la divinité de Jésus-Christ. Le parlement de Paris condamna au feu ces ouvrages, et Voltaire, inaugurant le système de mensonge dont il usa toute sa vie, nia qu'il en fût l'auteur.

A la même époque commençait aussi à se propager la secte déiste des francs-maçons, société secrète qui se prétendait issue des Templiers, et qui, sous un prétexte apparent de bienfaisance publique, attirait dans son sein les personnages les plus distingués par leur rang, par leur intelligence ou par leur richesse. La franc-maçonnerie forme comme une nouvelle religion qui se place au-dessus de toutes les autres ; elle professe une tolérance dogmatique qui n'est que la destruction de tous les dogmes ; elle se place en dehors du christianisme et constitue une société dont le but n'a été que trop clairement dévoilé par la grande révolution de 1789 : tous les révolutionnaires qui ont marqué à cette époque étaient des francs-maçons. On sait que les adeptes de la maçonnerie ne sont admis qu'après des initiations mystérieuses et terribles, qu'ils sont assujettis au secret sur ce qui se passe dans les *loges* ou assemblées, qu'il y a une multitude de degrés dont les supérieurs ne sont atteints que par un petit nombre, seuls possesseurs des secrets de la société, que les initiés vulgaires ne connaissent pas, mais d'après lesquels ils sont prêts à se laisser diriger.

Le Saint-Siége vit dès le premier instant tout ce qu'il y avait d'anti-chrétien et de dangereux dans la franc-maçonnerie. Clément XII, par la bulle *In eminenti,* du 28 avril 1737, la condamna et défendit à tous les fidèles d'y participer, sous quelque prétexte que ce soit, et de contribuer en au-

cune sorte à ses progrès. Les solennels avertissements de la Papauté ne furent pas écoutés; on vit les plus hauts personnages se faire affilier aux loges, et croire qu'il suffirait de placer à la tête de la société, pour la rendre inoffensive, quelques noms connus ou dévoués. Désastreuse désobéissance et vaines précautions : on ne peut jouer impunément avec le mal; la destruction des trônes et le bouleversement de l'Europe ont été la conséquence de cette opiniâtreté à ne plus écouter la voix des Pontifes romains.

La Papauté se montra sous un autre caractère non moins digne d'éloges pendant le pontificat de Clément XII. On l'a bien souvent accusée d'ambition et d'esprit d'envahissement, sans songer que jamais les Papes n'ont cherché à agrandir leurs États, même du temps où ils étaient les arbitres souverains de l'Europe, et que les rois semblaient vouloir à l'envi se reconnaître leurs vassaux. Le même esprit de désintéressement et de justice brilla sous Clément XII.

La Corse, ancien fief du Saint-Siége, s'étant révoltée contre la tyrannie de la république de Gênes, chassa le gouverneur qui lui était imposé, et envoya près de Clément XII une députation chargée de proposer au Pape la réintégration du pouvoir pontifical dans l'île. L'occasion de s'agrandir était magnifique. Les Génois ne s'étaient autrefois rendus maîtres de l'île de Corse que par une usurpation manifeste; les droits du Saint-Siége étaient formels, la tyrannie de Gênes évidente, et c'étaient les Corses eux-mêmes qui se donnaient au Pape. Clément XII, au lieu d'accepter, s'offrit comme médiateur entre les oppresseurs et les opprimés, et intercéda en faveur des Corses. S'il échoua dans ses bonnes intentions, il eut du moins la conso-

lation d'avoir agi en père commun des fidèles, évitant les causes de dissensions, intercédant pour les opprimés et refusant un agrandissement qui eût pu amener de longs troubles.

Il ne se montra ni moins juste, ni moins désintéressé dans une autre occasion. Il existe, entre Rimini et Urbin, une petite république composée de la ville de Saint-Marin et de sept villages voisins, ce qui forme une population d'environ cinq mille âmes. Enclavée dans les États de l'Église et placée sous le protectorat du Saint-Siége, cette petite république a traversé les siècles et les révolutions sans perdre son indépendance et ses libertés. A l'époque de Clément XII, quelques divisions éclatèrent parmi les habitants; un parti, mécontent du gouvernement qui s'était rendu coupable d'actes arbitraires et violents, envoya une députation au Pape pour lui demander de prendre la souveraineté de la république. Clément XII laissa cette demande sans réponse. Les mécontents s'adressèrent alors au cardinal Albéroni, ancien ministre disgrâcié du roi d'Espagne, qui était à cette époque légat apostolique dans la Romagne. Albéroni était un esprit remuant et ambitieux; l'idée d'agrandir les États de l'Église lui sourit, et il appuya vivement auprès du Pape la demande des mécontents de Saint-Marin. Clément XII lui donna pour instructions de se transporter près des frontières de la petite république, et d'attendre là ceux qui viendraient renouveler leur première demande : « Si la « plus grande et la plus saine partie des habitants, lui dit-il, « persiste à vouloir l'incorporation aux États pontificaux, « vous prendrez possession de la ville; sinon, vous ne « devez pas insister et vous reprendrez le chemin de votre « légation. »

Albéroni était trop fougueux pour s'en tenir à ces prudentes réserves. Sans attendre les démonstrations dont le Pape avait parlé, il se mit en possession de la ville de Saint-Marin, y nomma un gouverneur, prescrivit diverses lois et voulut imposer le serment de fidélité à tous les citoyens. Ceux-ci, qui connaissaient la justice du Pape, réclamèrent auprès de lui. Ils lui représentèrent que la reddition de leur ville ne venait pas de la libre volonté des habitants, et que le cardinal Albéroni avait violé tous leurs droits, bouleversé toutes leurs antiques coutumes. « Le Saint-« Siége, ajoutèrent-ils, est l'asile des innocents et le refuge « des opprimés; les Pontifes romains sont les antiques « protecteurs de l'humble république de Saint-Marin; ils « l'ont protégée, ils l'ont aidée, ils l'ont soutenue dans ses « plus grands besoins. Que le Saint-Père veuille donc bien « envoyer quelqu'un qui examine sérieusement cette affaire « sur les lieux, et il verra de quel côté sont l'innocence et « le droit, l'injustice et l'oppression. » Le Pape accueillit ces prières avec la plus grande bienveillance; il désavoua les actes d'Albéroni, et un décret pontifical rendit à la république de Saint-Marin tous ses droits et priviléges antérieurement concédés par les papes Martin V, Eugène IV, Clément VIII et Léon X.

Clément XII mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après un Pontificat de dix ans. Quoique étranger par sa naissance aux États de l'Église, il se fit aimer et regretter des Romains, qui érigèrent en son honneur une statue en bronze, placée dans une des salles du Capitole.

BENOIT XIV.

(17 AOUT 1740 — 3 MAI 1758.)

Le conclave qui suivit la mort de Clément XII dura six mois. Il s'y trouvait un cardinal auquel personne ne pensait d'abord, et qui fut cependant élu. Ce cardinal s'appelait Prosper Lambertini. Il était né à Bologne, en 1675. Il fit de rapides progrès dans les sciences et montra une prodigieuse vivacité d'esprit. Il préférait à toutes les autres les études théologiques, et saint Thomas était son auteur de prédilection ; mais il n'en cultivait pas moins avec une merveilleuse ardeur toutes les branches des connaissances humaines ; il se distingua particulièrement dans le droit canonique et civil, devint clerc du jurisconsulte Giustiniani, qui était alors l'oracle du droit en Italie, et ne tarda pas à être avocat consistorial. C'est vers cette époque que, faisant un voyage d'agrément à Gênes avec quelques-uns de ses confrères qui voulaient retourner à Rome par mer, il leur dit : « Prenez cette route, vous autres qui n'avez « rien à risquer ; pour moi, qui dois être Pape, il ne me « convient pas de mettre à la merci des flots César et sa « fortune. » Le jeune avocat ne songeait sans doute qu'à plaisanter et qu'à justifier en riant le peu de goût qu'il avait pour un voyage par mer ; plus tard, on se souvint de ces paroles.

Lambertini était lié avec les plus savants de son temps, et entre autres avec le fameux P. Montfaucon, l'un des plus profonds érudits du siècle. Le savant Bénédictin disait de lui : « Tout jeune qu'il est, Lambertini a deux âmes, l'une « pour les sciences, l'autre pour la société. » Lambertini

était en effet d'une humeur très-enjouée, et que n'attristèrent jamais ses graves études. Il aimait à orner sa mémoire des beautés légères de la littérature, et il disait à ce sujet : « On me gronde quelquefois de ce qu'il m'arrive d'avoir « quelques légers entretiens avec le Tasse, Dante et l'A- « rioste ; mais j'ai souvent besoin de me les rappeler, pour « avoir l'expression plus vive et la pensée plus énergique. »

Clément XI le nomma chanoine de Saint-Pierre et ensuite prélat. Bientôt après il fut consulteur du Saint-Office et associé à la congrégation des Rites ; Innocent XIII le nomma canoniste de la Pénitencerie : « On me suppose un « homme à trois têtes, écrit-il à un de ses amis, et l'on « m'accable de charges différentes. Il me faudrait une âme « pour chaque place, et la mienne peut à peine me gou- « verner. »

Lambertini fut appelé par Benoît XIII à des charges plus élevées. Évêque d'Ancône en 1727, cardinal en 1728, archevêque de Bologne en 1732, il fit preuve de talents supérieurs en administration, et d'une charité qui lui gagnait tous les cœurs. Doux envers les délinquants qu'il cherchait à ramener au devoir à force de bonté, ferme contre ceux qui abusaient de la faiblesse des autres ; toujours juste, il arrangeait les affaires les plus difficiles, et ne craignait pas de s'exposer lui-même quand il s'agissait de prendre la défense des innocents. Un de ses grands vicaires fut accusé auprès de Clément XII. Lambertini écrivit au Pape que Sa Sainteté avait été trompée par des rapports mensongers, et que l'honnête ecclésiastique était victime d'une insigne calomnie. Il terminait ainsi sa lettre : « Je prie tous les jours « notre divin Sauveur pour qu'il soit aussi content de son « vicaire que je le suis du mien. » Ce trait de hardiesse ne

déplut pas à Clément XII, qui sut gré à l'archevêque de sa franchise.

Le conclave de 1740 fut fort long, comme on l'a dit plus haut ; les intrigues du cardinal français de Tencin étaient la principale cause des retards ; la cour de France voulait peser de tout son pouvoir sur l'élection. Comme les cardinaux étaient excédés de fatigue et que les suffrages se balançaient, le cardinal Lambertini, que son enjouement n'abandonnait jamais, dit à ses collègues : « Si vous voulez un saint, « nommez Gotti ; un politique, Aldrovandi ; si vous voulez « un bon homme, prenez-moi. » Ces mots furent comme un trait de lumière pour le conclave, et Lambertini fut élu. Il prit le nom de Benoît XIV, par reconnaissance pour Benoît XIII.

Benoît XIV fut l'un des Pontifes les plus heureux qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre. Il n'eut pas d'ennemis, quoiqu'il ait mérité d'en avoir beaucoup, c'est-à-dire tous les méchants ; mais il gagnait les uns par sa science profonde, par le spectacle de ses vertus, par sa fidélité inébranlable à l'accomplissement de tous ses devoirs ; il captivait les autres par son attrayante douceur et par une brillante générosité. Aussi Voltaire, qui n'avait pas encore jeté le masque sous lequel il cachait son impiété, partagea-t-il jusqu'à un certain point l'admiration générale pour le nouveau Pontife ; il lui dédia sa tragédie de *Mahomet,* et écrivit sous son portrait ce distique à sa louange :

> Lambertinus hic est, Romæ decus et pater orbis,
> Qui mundum scriptis docuit, virtutibus ornat.

« Voici Lambertini, la gloire de Rome et le père de l'univers ; il embellit de ses vertus le monde qu'il a enseigné par ses écrits. »

La lettre de dédicace de Voltaire était écrite en italien : « Bienheureux Père, disait-il au Pape, Votre Sainteté sera « indulgente pour l'audace que montre un de ses plus in- « fimes fidèles, mais un des plus grands admirateurs de la « vertu, en présentant au Chef de la vraie religion cette « œuvre dirigée contre le fondateur d'une secte fausse et « barbare. A qui pourrais-je plus convenablement dédier la « satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète, « qu'au vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de vérité et de mi- « séricorde? Que Votre Sainteté me permette donc de « mettre à ses pieds mon petit livre et son auteur, et de « demander humblement sa protection pour l'un et sa bé- « nédiction pour l'autre. Cependant je m'incline très-pro- « fondément et lui baise ses pieds sacrés. — Paris, 17 août « 1745. »

Peut-être y avait-il quelque intention de malice dans cette lettre; la réponse franche et spirituelle du Pape mit Voltaire dans l'impossibilité d'en plaisanter. Voici ce que lui écrivit Benoît XIV :

« Il y a quelques semaines, on nous a présenté, de votre part, votre belle tragédie de *Mahomet,* que nous avons lue avec un grand plaisir. Le cardinal Passionei nous a depuis présenté encore en votre nom votre excellent poëme intitulé : *Fontenoi;* Mgr Leprotti nous donna ensuite le distique fait par vous au bas de notre portrait ; hier matin, le cardinal Valenti nous a remis votre lettre du 17 août. Il y a dans cette suite d'actions bien des raisons pour moi de vous envoyer mes remercîments. Je les unis toutes ensemble et vous rends les remercîments qui vous sont dus. Lorsque le distique dont il s'agit eût été publié à Rome, on me dit qu'un de vos compatriotes prétendait qu'il s'y trouvait une faute,

parce que vous avez fait *bref* le mot *hic*, qui devrait toujours être long. Nous avons répondu que ce critique se trompait, parce que ce mot est *bref* ou *long* à volonté. Virgile, en effet, l'a fait *bref* dans ce vers :

> Solus hic inflexit mentem animumque labentem[1].

après l'avoir fait long dans cet autre vers :

> Hic finis Priami fatorum, hic exitus illi[2].

Il nous semble que nous avons bien répondu, quoiqu'il y ait plus de cinquante ans que nous n'avons lu Virgile. Bien qu'il s'agisse ici de votre propre cause, nous avons une assez bonne idée de votre impartialité pour vous laisser juge de décider qui a raison de vous ou de votre contradicteur, et nous vous donnons la bénédiction apostolique. — Donné à Rome près de Sainte-Marie-Majeure, le 19 septembre 1745, et de notre Pontificat le sixième. »

Le bonheur dont jouit Benoît XIV dans le cours de son pontificat fut comme un dernier rayon de joie envoyé de Dieu à son Église, ce fut comme le jour des Palmes qui précéda les souffrances de la Passion : après Benoît XIV commença cette douloureuse passion de la Papauté qui se continue jusqu'à nos jours, et qui se personnifie d'une manière, si admirable dans Pie IX.

Un historien italien, qui ne se distingue pas par un amour exégéré de la Papauté, a tracé le tableau suivant du Pontificat de Benoît XIV[3] :

[1] Seul, celui-ci fléchit son esprit et son cœur défaillant.
[2] Telle fut la fin des destinées de Priam, telle fut sa mort.
[3] Botta, continuateur de Muratori, livre XLVI.

« Certainement il méritait le Siége suprême par sa bonté, par sa science, par son esprit, par cette patience à supporter les choses du monde qui naît de l'expérience et de la connaissance du monde. N'étant que cardinal, il était déjà connu par sa facilité et sa douceur, et il ne changea pas de manières dans sa nouvelle dignité. Il pensait que, pour maintenir les droits de la raison, le meilleur moyen était de ne pas imiter les adversaires; il fut un Pape tel que l'époque le demandait; les controverses avec Rome ne furent plus des hostilités, mais des discussions, et l'incrédulité qui commençait à se répandre s'arrêta devant un Pape si aimable et si spirituel. Comment s'irriter contre ce Pontife si gracieux? C'était impossible. Il y eut une nouvelle impulsion donnée à la Papauté, et de cette impulsion naquirent les deux Clément qui le suivirent et Pie VI, qui mérita autant d'être loué dans la prospérité que d'être plaint dans la mauvaise fortune.

« Savant et ami des savants, Benoît XIV les protégea pendant un pontificat de dix-huit ans; il les soutint et les recueillit sous son ombre. Les noms des mathématiciens Christophe Maire, Roger Boscovich, Jean Polani, Quadrio, ceux de Muratori et de Maffei, en sont des preuves éclatantes. Il n'y avait aucun personnage célèbre en Italie ou au dehors qui n'obtînt l'estime et les faveurs de Benoît. Généreux envers les hommes, il ne le fut pas moins à l'égard des institutions scientifiques et littéraires : il accrut et enrichit l'Institut de Bologne, il fonda l'académie bénédictine.

« Rome se souvient encore avec reconnaissance de ses œuvres. Il restaura magnifiquement la basilique Libérienne, connue aussi sous le nom de Sainte-Marie-Majeure; Saint-Jean de Latran, Sainte-Croix de Jérusalem, la basilique de

Saint-Paul reçurent de lui des embellissements considérables. Dans ces œuvres, Benoît XIV s'inspirait à la fois de sa piété et de sa munificence; dans celles qui semblaient n'être inspirées que par la munificence, il consultait toujours l'utilité publique. Il agrandit l'hospice du Saint-Esprit, et fonda une école de dessin qu'il dota de l'argent nécessaire pour son entretien et pour les prix à distribuer aux élèves.

« Le monde entier célébrait ses vertus. Les hommes aiment d'autant plus la tolérance qu'ils sont plus faibles. Le bon Lambertini posséda cette vertu au plus haut degré. En le comparant aux Grégoire VII, aux Boniface VIII et aux Sixte-Quint, le monde se réjouissait d'avoir acquis un pontife si aimable, si tranquille, si indulgent. Ses doux procédés faisaient la meilleure des propagandes; c'est ainsi que Benoît conquérait le monde. »

Nous n'avons pas besoin de dire que l'historien italien est injuste à l'égard des grands papes qu'il cite, pour élever Benoît XIV au-dessus d'eux. D'abord, ces papes n'ont manqué ni d'indulgence ni de douceur, de même que Benoît a su montrer de la fermeté lorsque cela était nécessaire. Mais qu'on réfléchisse et qu'on se demande ce que serait devenue la civilisation chrétienne, si saint Grégoire VII, en face de l'empereur Henri IV, n'avait montré que de la douceur et de l'indulgence; ce qu'elle serait devenue en face de Philippe le Bel, si Boniface VIII s'était laissé intimider par ce roi perfide et despotique; ce que Rome serait devenue, si la fermeté et les rigueurs de Sixte-Quint ne l'eussent sauvée du brigandage et de l'avilissement. Il est injuste de reprocher à ces pontifes d'avoir a[illegible] selon les exigences de leur temps; la douceur n'est plus une vertu quand elle dégé-

nère en faiblesse. Nous continuons de citer notre historien :

« Il y avait alors en France un mélange confus en matière de religion : jésuites, molinistes, philosophes, parlement, cour, clergé, religieux, étaient en discussion les uns contre les autres, et l'on pouvait craindre qu'aux paroles et aux écrits ne succédassent des scènes sanglantes. Ceux qui croyaient en Jésus-Christ, ceux qui n'y croyaient pas faisaient un bruit égal, et les simples ne savaient plus de quel côté se tourner, ils ne pouvaient plus retrouver la tranquillité de conscience. Si les prétentions de l'État et les sectes politiques s'étaient jointes à ce tumulte, comme au temps des Henri d'Allemagne, ou si un pape d'une moins grande douceur eût occupé le Saint-Siége, certainement la guerre civile eût éclaté dans ce pays si divisé. La tolérance de Benoît XIV éloigna le bois du feu. Il s'inquiétait sérieusement des folies françaises, et priait Dieu de rendre la raison à tant d'insensés. C'est à cette occasion qu'il dit ce mot célèbre : « La France est le royaume le mieux gouverné, « car c'est la Providence qui le gouverne. » Il stigmatisait ainsi principalement la faiblesse de la cour, qui semblait n'avoir plus de vigueur que pour se précipiter dans le vice et dans les plus grossiers plaisirs. En un mot, telle était la situation de ce royaume, qu'on peut affirmer avec vérité que les Français doivent à Benoît XIV une grande reconnaissance pour les flots de sang qu'il leur a épargnés. Il est certain que les protestants du Languedoc, contre lesquels quelques prélats imprudents et une cour corrompue voulaient renouveler les anciennes rigueurs du temps de Louis XIV, durent à la bienveillante intercession du Pontife le bienfait de vivre en paix en adorant Dieu selon leur conscience.

« Le roi de Prusse (Frédéric II le Grand) trouva aussi une grande facilité dans le Pape pour les catholique de Silésie, et le Pape dans le roi. Ils s'écrivirent de nombreuses lettres; les deux souverains vécurent d'accord, et il n'y avait pas de louanges que Frédéric ne prodiguât au Pontife. Les protestants d'Allemagne l'avaient en grande vénération; ils le regardaient comme le Pape destiné à faire cesser leurs ressentiments contre le Saint-Siége.

« Les Anglais n'avaient pas moins de respect pour lui; mais, à l'admiration calme des Allemands, ils joignirent, selon le caractère de leur nation, l'enthousiasme et l'exaltation. Le ministre Walpole fit ériger dans son hôtel de Londres une statue à Lambertini, avec cette inscription composée par son propre fils : « A Lambertini innocent « dans le principat, restaurateur de la tiare, grandement « estimé des catholiques, grandement aimé des protestants, « exempt de hauteur, étranger à toute cupidité et à toute « ambition, prince sans acception de partis, Pontife sans « rivaux, auteur sans vanité, homme modeste dans une si « grande puissance et avec tant de génie, — le fils du mi- « nistre qui ne flatta jamais aucun prince, qui ne vexa « jamais aucun ecclésiastique, a élevé, dans un pays libre, « ce tribut de louanges à l'excellent Pontife des Romains. » Lorsque Lambertini apprit cette boutade britannique : « Il « en est de cela comme des statues de saint Pierre qui, « vues de loin, paraissent faites avec un art singulier, et « qui, vues de près, paraissent grossières et informes. » C'était de la modestie, mais les louanges étaient sincères, et le bon Pape les méritait bien.

« Tel fut Lambertini et tel il se montra au monde. Aucun Pape n'ouvrit une voie plus large à la réunion des sectes

chrétiennes séparées de l'Église catholique. Il travaillait à ce résultat désiré plutôt par la douceur et par la prudence que par le raisonnement. Il savait que les bons procédés attirent et touchent les hommes, tandis que les argumentations subtiles les éloignent et les rebutent. Le bon procédé n'offense pas, parce qu'il ne commande pas, tandis que vaincre par la logique ou par la force, c'est souvent offenser, parce que cette victoire annonce la supériorité de celui qui l'emporte, l'infériorité de celui qui succombe; d'un côté, il y a de l'orgueil, de l'autre, une humiliation. »

Après ce tableau général tracé par l'historien Botta, il ne nous reste plus que quelques mots à dire du pontificat de Benoît XIV.

Chaque année de ce pontificat fut marquée par quelque bulle tendant à réformer des abus et à introduire des usages utiles; toutes témoignent de la vigilance universelle du Pape.

Benoît XIV s'appliqua avec une grande attention à rétablir les finances pontificales qui étaient épuisées, et il y parvint en protégeant l'agriculture, en favorisant l'industrie par l'établissement de plusieurs manufactures, et en diminuant les impôts. En même temps, il travaillait sérieusement à l'amélioration du clergé par de sages ordonnances, et il rétablissait par sa modération les bons rapports entre le Saint-Siége et les différentes cours de l'Europe. Le roi Jean de Portugal, qui avait donné de justes sujets de plainte par ses prétentions, reconnut ses torts envers l'Église et fit humblement sa soumission; Benoît XIV l'en récompensa aussitôt en lui accordant le titre de roi *très-fidèle,* comme il lui avait déjà accordé le privilége de pourvoir à tous les évêchés et bénéfices vacants de son royaume. A Naples, il

obtint du souverain la création d'un tribunal composé d'un nombre égal de juges séculiers et de juges ecclésiastiques, et présidé par un membre du clergé, pour décider dans toutes les affaires relatives à l'Église. En 1753, un concordat fut conclu avec l'Espagne; le Pape renonçait à l'investiture des fondations ecclésiastiques et bénéfices du royaume, à l'exception de cinquante-deux, et obtenait en retour des dédommagements avantageux à la religion. Il parvint à apaiser de la même manière les différends du Saint-Siége avec la Sardaigne. Enfin, il n'y eut qu'une seule affaire qu'il n'ait pas eu le temps de terminer heureusement avant sa mort. Un différend était survenu entre l'Autriche et la république de Venise, relativement au patriarcat d'Aquilée. Benoît décida que les droits attachés à ce patriarcat seraient partagés entre l'archevêché de Goritz en Autriche, et l'évêché d'Udine, dans les États de la république. Cette décision déplut à Venise, et Benoît ne put voir la fin de cette affaire.

Le bien de la religion, tel était le but que Benoît XIV se proposait en tout. Il favorisa d'une façon particulière la *Société des nobles*, qui s'était formé en Hongrie pour la défense et la propagation de la foi catholique. Il a laissé comme monuments de sa profonde érudition et de ses vastes connaissances, non-seulement de nombreux ouvrages qui forment seize volumes in-folio, mais encore des sociétés savantes qu'il institua pour les antiquités romaines et chrétiennes et pour le droit canon. Résumer le Bullaire de ce Pontife, c'est donner l'analyse des travaux qui occupèrent son règne: ces travaux sont immenses. Il y a des bulles qui touchent la question des rites chinois et des rites malabares; des brefs qui règlent les différentes juridictions des chrétientés maronites, coptes et melchites ainsi que celles

des catholiques d'Albanie et de Servie ; il y a des décrets relatifs à l'Amérique, entre autres un bref qui plaide la cause des malheureux indigènes réduits en servitude ; il y a une multitude de brefs qui témoignent des sentiments de tendre charité qui pénétraient le Pontife à l'égard des pauvres des États de l'Église ; il y a enfin de nombreuses lettres adressées aux évêques de Pologne, relativement à un abus qui s'était glissé dans ce pays et que tous les efforts des Papes n'ont pas encore réussi, même de nos jours, à déraciner entièrement. Il s'agit de la facilité déplorable avec laquelle, sans informations canoniques suffisantes, les évêques de Pologne prononçaient la nullité et la dissolution des mariages accomplis. Benoît XIV leur rappela avec insistance la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité de ce lien sacré, et les sages règlements promulgués sur la matière par le concile de Trente.

Benoît XIV commença sa carrière pontificale par la publication d'un magnifique traité sur le *synode diocésain*, dont on a dit qu'il devait être le manuel des évêques. Avant d'être pape, il avait écrit un autre traité devenu classique dans l'Église : c'est celui de la *canonisation des saints*. Lambertini avait été consulteur de la Congrégation des rites, et il connaissait à fond, les procédures si nombreuses si sévères dans les questions de béatification et de canonisation. On rapporte qu'un docte protestant lui objecta un jour que l'Église rendait trop facilement ses décisions en cette matière. Lambertini le remercia de cette remarque, et le pria d'examiner par lui-même un curieux procès de béatification qui l'occupait alors. Le protestant lut attentivement le volumineux dossier qui lui fut remis. En voyant combien de preuves de miracles, combien d'attestations de vertus

héroïques étaient exigées, en reconnaissant surtout que toutes les preuves, toutes les attestations apportées ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit, il revint trouver Lambertini et lui déclara qu'il renonçait à son objection : « Ainsi lui dit le *consulteur*, vous voteriez en faveur de ce « candidat ? — Certainement, répondit le protestant. — Eh « bien ! répliqua Lambertini, sachez que ces pièces qui « vous paraissent si convaincantes n'ont pas paru telles à « la Congrégation des rites, et que le bienheureux proposé « a été écarté. »

Le jansénisme ne pouvait manquer d'occuper Benoît XIV. On a dit que, profitant d'un certain apaisement qui se faisait dans les esprits, il avait formé dès son avénement un projet qu'il ne put malheureusement pas réaliser, parce que les passions se ranimèrent avec trop de violence : c'était de faire signer contre les derniers hérétiques un corps de doctrine où, sans parler de Baïus, de Jansénius ni de Quesnel, telle vérité serait établie et telle erreur condamnée. Il pensait que, par ce moyen, le jansénisme se trouverait anéanti, faute de pouvoir résister en se retranchant dans les subtiles distinctions du fait et du droit. Quoi qu'il en soit de ce projet attribué à Benoît XIV, il est certain que le Pape reconnut bientôt que, bien qu'on épargnât les noms des fondateurs, la secte n'en persisterait pas moins dans sa révolte, puisque toutes les distinctions invoquées n'étaient que des moyens imaginés pour se dispenser d'obéir au Saint-Siége et de désavouer franchement l'erreur. Les nouveaux troubles qu'elle ne tarda pas à exciter en France confirmèrent la prévision du Pontife ; et, dans un bref adressé à tous les évêques du royaume, Benoît XIV décida, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, qu'il fallait refuser

les sacrements à quiconque serait reconnu opposant à la bulle *Unigenitus*.

Le jansénisme et l'incrédulité trouvèrent alors un vigoureux adversaire dans Christophe de Beaumont, archevêque de Paris depuis 1746 jusqu'en 1781. Cet illustre prélat avait été d'abord évêque de Bayonne et archevêque de Vienne; il n'accepta qu'après de vives résistances le redoutable poste qu'on lui assignait, mais une fois qu'il l'eut accepté, il ne cessa de s'en montrer digne par le mélange de douceur, de fermeté et de zèle qu'il opposa et aux progrès alarmants de l'impiété et aux artifices de la secte janséniste et aux persécutions de la cour. La tranquillité et l'égalité d'âme avec lesquelles il supporta les divers exils qui furent la suite de son zèle et de son courage, lui acquirent l'estime de ceux-mêmes qu'il combattait.

Lorsqu'il subissait à la Trappe un de ces exils, le roi de Prusse Frédéric le Grand dit : « Que n'est-il venu dans mes « États ! j'aurais fait la moitié du chemin. » Frédéric savait qu'un jour l'archevêque avait répondu à madame de Marsan, qui avait vu sortir un homme de chez lui et qui lui disait : « Vous ignoriez donc qu'il est l'auteur d'un libelle « contre vous ? — Je le savais, madame. » Madame de Marsan apprit dans la suite que l'archevêque avait prêté, c'est-à-dire donné 15,000 livres à cet homme.

Un jour qu'il se promenait vers Conflans, l'archevêque vit venir à lui un vieux militaire qui lui exposa qu'il était dans un dénûment absolu : « Je n'ai pas d'argent sur moi, « ni à Conflans, dit Christophe de Beaumont ; venez dans « huit jours à l'archevêché. En attendant voici ma mon- « tre. »

Louis XV estimait et aimait Christophe de Beaumont,

mais il était trop faible pour le défendre contre ses ennemis; les protestants admiraient le courageux archevêque; le roi de Prusse, on vient de le voir, appréciait son mérite. Rendu à son diocèse après diverses tempêtes, Beaumont s'inquiéta de maintenir la discipline ecclésiastique avec d'autant plus de vigueur, que le relâchement devenait plus général; de défendre son troupeau contre les séductions de la fausse philosophie qui ravageait tous les rangs de la société, et de combattre sans ménagement l'erreur qui ne prenait plus la peine de se cacher. On vit à sa mort un spectacle bien touchant : trois milles pauvres assiégèrent les portes de l'archevêché, redemandant leur père et annonçant par leurs gémissements la grande perte que Paris venait de faire. On trouva plus de mille ecclésiastiques et plus de cinq cents autres personnes qui ne subsistaient que des bienfaits du vertueux prélat. On a tracé son portrait dans quatre vers pleins de vérité :

> Austère dans ses mœurs et vrai dans ses discours,
> Plein de l'esprit de Dieu, qui l'anime et l'embrase,
> Ou libre ou dans les fers, il sut joindre toujours
> La fermeté d'Ambroise à la foi d'Athanase.

Ainsi le Saint-Siége trouvait encore de courageux auxiliaires dans ce clergé de France travaillé par l'hérésie, par l'incrédulité et par le schisme, et, lorsque la tempête révolutionnaire éclata, les milliers de martyrs et de confesseurs de la foi qu'il fournit, montrèrent que la masse était restée saine, au milieu de tant de causes de corruption et de relâchement.

Benoît XIV mourut le 3 mai 1758, après une maladie assez douloureuse, pendant laquelle il ne perdit pas un seul

instant la sérénité de son âme et la vivacité de son esprit. Après lui devait commencer la grande tourmente qui faillit emporter la société européenne, et qui aurait submergé la barque de Pierre, si cette barque n'était pas assurée de résister jusqu'à la fin des siècles à la fureur des vents et des flots.

Benoît XIV a laissé une mémoire révérée. « Sa douceur, dit un historien[1], son affabilité, son amour pour les lettres, la protection qu'il accordait aux savants, ses grandes connaissances, ses excellents ouvrages, la sagesse de son gouvernement, l'esprit de paix et de modération qu'il montra pendant son pontificat, lui ont attiré les éloges des catholiques et des protestants. » Il fit tous ses efforts pour la prospérité temporelle de ses États. Ayant trouvé le trésor de l'Église presque épuisé, il diminua sur-le-champ les dépenses du palais pontifical, porta la réforme dans les diverses branches de l'administration, et se vit par là en mesure de répandre avec discernement ses libéralités. Les établissements charitables furent un des plus chers objets de ses soins ; il allait lui-même y visiter les pauvres et leur distribuer l'aumône de ses propres mains. Il ne négligea pas le commerce : c'est à lui que la ville de Civita-Vecchia, l'ancienne Centumcelles, dut sa prospérité ; il fit faire de grands travaux pour l'assainir, et la repeupla en assurant à son port des faveurs très-avantageuses. La ville reconnaissante lui éleva une statue. Et ce qui couronna tant d'éminentes qualités, c'est son désintéressement par rapport à sa famille. Il semblait qu'il n'y eût que ses proches sur qui sa libéralité ne s'étendît pas. Il avait un neveu sénateur de

[1] Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique.*

Bologne; lorsqu'il fut élevé sur la chaire de saint Pierre, il lui défendit de venir à Rome, s'il n'y était pas appelé, et lui, dont la mémoire était si heureuse, parut l'avoir oublié. On a pu dire qu'il ne permettait pas même à ses proches de venir le contempler dans l'éclat de sa dignité [1]. Ce fut lui qui créa cardinal, en 1747, Henri Stuart, duc d'York, fils du précédent Jacques III, en qui s'éteignit, en 1807, la branche illustre et malheureuse des Stuarts.

[1] Ibid. édition de 1854.

PIE VI

ET

LA RÉVOLUTION.

Le protestantisme, l'absolutisme de l'État, le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme devaient se réunir au dix-huitième siècle pour combattre l'Église ; au fond, ces cinq plaies de la société chrétienne procédaient de la même cause : l'esprit de révolte contre Dieu, à qui l'homme voulait enlever le gouvernement suprême de l'humanité. Le protestantisme avait rejeté l'autorité spirituelle du Saint-Siége, l'absolutisme royal en contestait l'autorité morale, le jansénisme et le gallicanisme sapaient cette double autorité, soit en lui traçant des limites qui n'existent pas, soit en éludant en détail toutes ces décisions; le philosophisme nia tout à la fois : plus d'Église catholique, plus de christianisme, plus de Dieu-Homme, plus de Dieu, plus d'esprit, rien que de la matière et une seule divinité adorée sous le nom de raison humaine, masque trompeur sous lequel se cachait l'esprit d'insubordination et de révolte.

Le pape Pie VI vit grandir la tempête qui allait se déchaîner contre l'Église, et dont il devait être l'une des plus glorieuses victimes. Né en 1717, sous le Pontificat de Clément XI, il assista dans sa jeunesse aux premiers combats, sous les Pontificats d'Innocent XIII, de Benoît XIII, de Clément XII et de Benoît XIV, pendant lesquels se forma la grande conspiration des *philosophes* contre l'Église ; son âge mûr vit les premiers coups portés contre l'Église et les premiers triomphes de la Révolution, sous les pontificats de Clément XIII et de Clément XIV, signalés par l'abolition de l'ordre des Jésuites ; enfin lui-même, pendant son Pontificat, fut en butte aux coups les plus violents de cette Révolution, qui hâta sa mort, après avoir abattu la tête du roi Louis XVI.

I

CONJURATION UNIVERSELLE CONTRE LE SAINT-SIÉGE.

Tous les éléments d'un prochain bouleversement étaient rassemblés à la mort de Benoît XIV : l'esprit de schisme, l'incrédulité et l'aveugle absolutisme des rois avaient préparé l'explosion qui devait épouvanter le monde trente ans après. La Révolution était en effet depuis longtemps faite dans les idées, lorsqu'elle éclata dans les faits. Si elle fut aidée par les philosophes, dont l'incrédulité naquit de l'affaiblissement de la foi causé par le protestantisme, on peut dire qu'elle fut préparée par les rois eux-mêmes et par leurs ministres, et plus particulièrement encore par les rois de la maison de Bourbon, qui devaient en être les premières et les plus illustres victimes. Séduits par les doctrines absolutistes du protestantisme, qui s'accordent si bien avec une prétendue liberté à laquelle on ne doit que le nom de licence, les rois catholiques voulurent s'arroger une autorité absolue sur leurs sujets, ne plus reconnaître d'autre maître que Dieu et rejeter la juridiction suprême du représentant de Dieu sur la terre, le Souverain-Pontife. De là sortirent, comme on l'a vu, les doctrines gallicanes, qui ne firent que

renouveler le *joséphisme* de l'Autriche et le *léopoldisme* de la Toscane. Imbus de ces doctrines, les princes de la maison de Bourbon qui régnaient en France, en Espagne et en Portugal, poussèrent à l'extrême l'absolutisme royal, et laissèrent volontiers attaquer l'autorité du Saint-Siége et de l'Église, qu'ils considéraient comme des ennemis de leur pouvoir; les applaudissements des parlements, des jansénistes et des philosophes achevèrent de les aveugler. Mais en ébranlant la religion, on ébranlait le respect des peuples pour l'autorité, et lorsqu'une réaction, d'ailleurs légitime, contre l'absolutisme excessif des rois devint inévitable, au lieu de revenir à la royauté chrétienne, les peuples qui n'en avaient plus le sens, qui la confondaient avec le régime contre leguel ils s'élevaient, et qui, du reste, avaient désappris l'obéissance, pour ne plus reconnaître que la soumission à la force, allèrent d'un seul coup aux extrémités de la licence et tombèrent dans l'anarchie, qui ramènera toujours le despotisme sous une forme ou sous une autre, tant qu'on ne reviendra pas aux vrais principes sur lesquels seuls les sociétés peuvent être solidement assises.

Pendant cette longue période d'aveuglement et d'illusions, dont on ne peut encore prévoir la fin, le Saint-Siége et l'Église continuèrent leur mission : la vérité n'a pas cessé d'être proclamée, la morale d'être défendue, la discipline d'être maintenue, tous les droits d'être hautement proclamés, tous les devoirs d'être courageusement indiqués. Les hommes n'ont pas voulu voir, mais la lumière n'a pas cessé un moment de briller dans la chaire de saint Pierre; quand ils voudront voir clair, quand ils voudront enfin retrouver les voies du salut social, ils n'auront qu'à ouvrir les yeux et les oreilles, et ils reconnaîtront où est le

bien, ils entendront l'enseignement des doctrines qui élèvent les peuples et les empires.

CLÉMENT XIII.

(6 JUILLET 1758 — 2 FÉVRIER 1769)

Le successeur de Benoît XIV fut Charles della Torre di Rezzonico, né à Venise en 1693, cardinal en 1737, évêque de Padoue en 1743. Le janséniste Clément, que son parti avait envoyé à Rome pour y travailler à une élection favorable à la secte, et que l'élection de Rezzonico contrariait, lui rend ce témoignage : « A Padoue, Rezzonico n'était appelé que le saint. C'était un homme exemplaire, qui, avec l'immense revenu de son diocèse et de son patrimoine, était toujours réduit par ses aumônes à se trouver sans argent, donnant jusqu'à son linge... Il n'avait d'autre dépendance de la Société (des Jésuites) que celle que lui inspirait l'estime qu'il faisait de la régularité de leur conduite et de leur zèle pour les fonctions du ministère... Lorsqu'on lui fit la première ouverture de son exaltation, la surprise et le saisissement accablèrent aussitôt le bon cardinal. Refus, opposition, fièvre, cris capables de décéler le plan qu'on se proposait. On ne put le calmer qu'en lui disant d'abord que ce n'était, après tout, qu'une proposition dont on pouvait se désister; selon lui, l'Église était perdue si elle se trouvait confiée en des mains si peu capables de la gouverner. Et que dirait tout l'univers d'un tel choix? Tout ce bruit pensa faire échouer l'entreprise. »

Le comte d'Albon dit de son côté dans son *Discours sur l'histoire :* « Les bons citoyens ne peuvent, sans une vive émotion, prononcer le nom de Clément XIII (c'est le nom

que prit le cardinal Rezzonico à son avènement sur la chaire de saint Pierre) : c'était vraiment le père du peuple : il n'avait rien de plus à cœur que de le rendre heureux, il y travaillait avec zèle. Le chagrin qu'il ressentit le plus vivement, qui lui arracha même souvent des larmes, était de voir des infortunés dont il ne pouvait soulager les maux. »

L'astronome Lalande ajoute à ces éloges, dans son *Voyage d'Italie :* « Clément XIII a des mœurs irréprochables, une piété édifiante, une douceur inaltérable. Les maux de l'Église ne lui arrachent que des larmes. J'ai admiré son zèle, sa vigilance, sa modération en parlant de ceux mêmes qui méritent le moins ses ménagements. » Le même écrivain montre également le roi dans le Pontife : « Le Pape, dit-il en parlant du desséchement des marais Pontins, le désirait personnellement. Lorsque je rendis compte à Sa Sainteté de cette partie de mon voyage, elle y prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de la possibilité et des avantages de ce projet : je les lui exposai en détail; mais ayant pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son règne, le Pontife religieux interrompit ce discours profane, et, joignant les mains vers le ciel, il me dit, presque les larmes aux yeux : « Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de « nos peuples que nous cherchons. »

Tel était le Pape que les rois, les jansénistes et les philosophes conjurés devaient abreuver d'amertumes pendant tout son pontificat.

Il commença par terminer heureusement le différend qui existait entre le Saint-Siége et la république de Venise. Pour procurer à l'Église affligée de nouveaux intercesseurs

dans le ciel, il canonisa sainte Françoise de Chantal, saint Jérôme Émilien, saint Jean de Kenti en Pologne, saint Séraphin de Monte-Granario, saint Joseph de Copertino, saint Joseph Calasanz, et béatifia le vénérable Grégoire Barbadigo, cardinal-évêque de Padoue, le vénérable Simon de Roxas, de l'ordre des Trinitaires, et le vénérable Bernard de Corleone, frère lai de l'ordre des Capucins. Au milieu de ses douleurs, il était consolé par les magnifiques exemples de sainteté qui brillaient en Italie, malgré l'esprit d'incrédulité qui s'y répandait comme dans le reste de l'Europe. Saint François de Gerolamo était mort en 1716; les franciscains saint Pacifique et saint Thomas de Cora moururent, le premier en 1721, le second en 1729; sainte Véronique Giuliani mourut en 1727; le bienheureux Sébastien Valfré, prêtre de Savoie et confesseur du roi Victor-Amédée, était mort en 1710; le bienheureux Crispino de Viterbe prolongea sa vie jusqu'en 1750; le bienheureux Léonard de Port-Maurice ne mourut qu'en 1751, et, pendant le pontificat de Clément XIII vivaient encore le bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de Rome, le bienheureux Joseph Labre, et tant d'autres personnages vénérables, au-dessus desquels s'élevait le grand saint italien du dix-huitième siècle, saint Alphonse de Liguori, fondateur de l'institut des rédemptoristes.

Saint Liguori naquit à Naples en 1696, deux ans après Voltaire, à qui il devait survivre de neuf ans, puisqu'il n'est mort qu'en 1787. Quiconque voudrait se rendre compte de la différence qu'il y a entre un philosophe incrédule et un saint n'aurait qu'à étudier la vie de ces deux contemporains : l'un a passé en semant partout le désordre, l'immoralité et la haine; l'autre n'a vécu que pour ramener la concorde,

produire des fruits de vertu et d'amour; l'un détruisait, l'autre édifiait; la postérité de Voltaire se compose d'incrédules et de débauchés qui perpétuent les ruines accumulées par le hideux coryphée de la philosophie du dix-huitième siècle; la postérité de Liguori, ce sont les saints qu'il a formés, les pécheurs qu'il a convertis, les pauvres et les malheureux qu'il a consolés, tous ces prêtres fervents et zélés qui puissent dans ses exemples et dans ses écrits la force et la science; ce sont ces religieux du très-saint Rédempteur, qui s'appliquent, à son exemple, à l'instruction du peuple et des pauvres. C'est à la Scala, dans la principauté Citérieure, que saint Liguori fonda son institut de missionnaires; Benoît XIV approuva le nouvel institut en 1749, Clément XIII, plein d'estime pour les vertus du saint fondateur, le nomma évêque de Sainte-Agathe-des-Goths. Les *Visites au Saint Sacrement*, composées par le saint, sont entre les mains de toutes les personnes pieuses, qui n'aiment pas moins son livre d'or intitulé : *les Gloires de Marie*, et tous les prêtres consultent continuellement son grand ouvrage de *Théologie morale*. Il s'éteignit dans le Seigneur le 1er août 1787; Pie VII le déclara bienheureux en 1816, et Grégoire XVI le canonisa en 1838.

La tempête qui allait fondre sur l'Église éclata d'abord en Portugal. Nous ne pouvons ici entrer dans tous les détails de cette vaste conjuration, qui aboutit d'abord à l'abolition de l'ordre des Jésuites pour arriver ainsi au bouleversement général de l'Europe, et qui ne se proposait rien moins que le renversement même du Saint-Siége et la ruine de l'Église; nous n'indiquerons que les principaux faits [1].

[1] La question a été traitée de main de maître dans le beau livre du P. de Ravignan, intitulé *Clément XIII et Clément XIV*. Voyez aussi

Les Jésuites formaient comme l'avant-garde de l'armée catholique : c'était sur eux que devaient d'abord se diriger tous les coups. En Amérique et en Asie, ils étaient les plus ardents propagateurs de la foi; en Europe, ils étaient la terreur du protestantisme et du jansénisme, les adversaires naturels des fausses doctrines parlementaires, les adversaires décidés de la fausse philosophie, et leurs succès dans l'éducation en faisaient les ennemis des universités et de quelques ordres religieux voués à l'enseignement. Ainsi, l'envie et la haine se réunissaient contre eux. On les accusait de morale relâchée, et la maîtresse de Louis XV, l'infâme Pompadour, jura leur ruine parce qu'ils refusaient d'autoriser ses désordres et essayaient d'éloigner d'elle le cœur du roi; on les accusait de professer des doctrines révolutionnaires, de mettre les peuples au-dessus des rois, et nulle part on ne trouvait de sujets plus fidèles, et lorsque les prétendus amis des peuples eurent renversé les rois, on leur reprocha de préférer ceux-ci aux premiers, ce qui prouve qu'ils se tenaient dans le juste milieu de la vérité. Leurs grands crimes sont d'avoir eu du succès, d'avoir passé pour posséder des richesses sur lesquelles les gouvernements à bout de ressources voulaient mettre la main, de n'avoir pas voulu pactiser avec les passions corrompues de l'époque, d'être restés fidèles à leur devoir, et surtout d'avoir toujours travaillé avec un zèle infatigable au maintien de l'autorité du Saint-Siége. Les philosophes ont fait leur plus bel éloge, quand Voltaire a dit « qu'on n'aurait beau jeu contre l'infâme, » c'est ainsi que ce blasphémateur appelait Notre-Seigneur Jésus-Christ, que lorsqu'on aurait détruit l'ordre

le chapitre qui porte le même titre dans le livre de M. Veuillot : *De quelques erreurs touchant la Papauté.*

des Jésuites, et quand d'Alembert a écrit : « Le plus difficile sera fait, quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance. Les autres ne sont que des Cosaques et des Pandours qui ne tiendront pas contre nos troupes réglées. »

Frédéric II de Prusse, qui était l'ami des philosophes, mais qui les connaissait bien, et qui les estimait à leur juste valeur, disait, en parlant de ces prétendus sages : « Mon avis serait de loger ces messieurs aux Petites-Mai-« sons, pour qu'ils fussent les législateurs des fous leurs « semblables, ou de leur donner à gouverner une province « qui méritât d'être châtiée. Ils apprendraient par leur « expérience, après qu'ils y auraient tout mis sans dessus « dessous, qu'ils sont des ignorants, et surtout qu'on s'ex-« pose à dire force sottises, quand on se mêle de parler de « ce qu'on n'entend pas. » Ce n'était pas une province, c'était l'Europe entière qui méritait d'être châtiée, et Dieu lui envoya des philosophes pour la gouverner.

C'était un philosophe qui gouvernait le Portugal au nom du roi Joseph Ier Emmanuel. Ce philosophe s'appelait Joseph Carvalho, marquis de Pombal ; un funeste traité conclu avec l'Angleterre avait à moitié ruiné le Portugal, Pombal acheva la ruine sous prétexte de réforme. Il débuta par céder à l'Espagne Santo-Sacramento, en échange d'une portion du Paraguay. Cet échange amena la destruction de ces célèbres réductions du Paraguay, dont les Jésuites avaient fait une sorte de paradis terrestre. Les Indiens, maltraités par les Portugais, se révoltèrent, malgré les exhortations des Pères, contre ces nouveaux maîtres, qu'ils trouvaient si différents des anciens. Vers le même temps, on découvrit ou l'on prétendit découvrir une conspiration

contre la vie du roi. Pombal, qui n'aimait pas les Jésuites, les accusa, sans aucune preuve et contre toute preuve, d'avoir fomenté la révolte des Indiens et d'être complices dans la conspiration. Cela suffit pour que les Jésuites fussent chassés du Portugal et de toutes ses colonies. Ils étaient au nombre de dix-huit cents; l'exil fut la peine la plus douce; la prison et la mort furent réservées à un grand nombre, aucun ne fut jugé. Sur cent vingt-cinq Jésuites ensevelis par Pombal dans la vase des cachots du Tage, il n'en restait que quarante lorsque tomba ce ministre hypocrite et sanguinaire. Ceux-ci, interrogés sur le crime qui leur était imputé, ne purent rien répondre, sinon que soixante-dix de leurs compagnons, enfermés en même temps qu'eux, pour les mêmes raisons sans doute, avaient été délivrés par la mort[1]. On était en 1759.

En France, ce furent les juges eux-mêmes qui commirent l'iniquité: les Parlements informèrent d'office contre la Compagnie de Jésus; le ministre Choiseul les aida pour plaire à l'infâme Pompadour, et l'indigne Louis XV, qui voyait l'injustice, y consentit pour « s'épargner l'ennui d'avoir une volonté honnête[1]. » Cependant les Parlements ne trouvaient pas de coupables; ils accusèrent l'ordre tout entier d'enseigner des maximes perverses, et un arrêt d'exil fut prononcé. Il y avait quatre mille Jésuites en France; il n'était plus permis de rester dans le royaume qu'à ceux qui réprouveraient les principes de leur ordre et qui embrasseraient les doctrines gallicanes.

Louis XV, qui n'aimait pas les mesures violentes, crut

[1] L. Veuillot, *De quelques erreurs sur la Papauté.*
[2] L. Veuillot.

tout sauver en ouvrant avec Rome des négociations pour modifier les statuts de l'ordre, et pour demander la création d'un vicaire général des Jésuites en France. C'est alors que Clément XIII prononça ces paroles, à tort attribuées au Père Ricci, supérieur général de l'Ordre : *Sint ut sunt aut non sint,* qu'ils restent ce qu'ils sont ou que l'Ordre soit supprimé.

Le Pape se prononça dès lors hautement en faveur de l'Ordre persécuté et contre les iniquités dont il était victime. Dans une allocution prononcée en consistoire secret, devant les cardinaux assemblés, le 3 septembre 1762, il dit : « Des magistrats séculiers usurpent l'enseignement doc« trinal, qui n'a été confié qu'aux pasteurs d'Israël, qu'aux « gardiens vigilants du troupeau. Ils l'usurpent au mépris « de cet oracle divin : *Les lèvres du prêtre garderont la « science, et c'est de sa bouche que les peuples apprendront « la loi.* On calomnie, on réprouve l'institut des clercs régu« liers de la Compagnie de Jésus, un institut pieux, utile à « l'Église, depuis longtemps approuvé par le Siége aposto« lique, et qui a obtenu des Pontifes romains et du concile « de Trente des louanges impérissables. On verse l'op« probre sur la règle de cette société ; on la représente « comme contraire aux lois divines et humaines ; on la « proscrit, on la condamne aux flammes. Enfin, il est « affreux de le dire, les membres de ce corps religieux, qui « ont fait vœu d'en suivre la règle, et qui, prosternés au « pied des autels, ont, sur la foi des serments les plus « solennels, supplié le Dieu tout-puissant d'être le témoin « et le garant de leur promesse, en sont violemment dis« pensés ; et, par un attentat exécrable et jusqu'ici sans « exemple, il leur est défendu, sous les peines les plus

« graves, d'accomplir les vœux que leurs lèvres ont pro-
« noncés et que l'Éternel a reçus. On vend leurs biens au
« mépris des immunités ecclésiastiques ; on les dépouille
« de leur habit, on leur ôte leur nom, on leur interdit
« tout rapport avec leurs confrères ; on leur ôte tout espoir
« d'obtenir un bénéfice ecclésiastique ou un emploi tem-
« porel, si, entre autres engagements, ils ne commencent
« par jurer qu'ils soutiendront et défendront les quatre
« trop fameuses propositions de l'assemblée du clergé de
« France, en 1682, propositions que notre prédécesseur
« Alexandre VIII a désapprouvées et annulées. »

Clément XIII attendit encore avant de se prononcer plus énergiquement. Dans l'intervalle, la France prit part à la désastreuse guerre de Sept-Ans, pendant laquelle elle perdit ses établissements de l'Inde, de l'Amérique, du Sénégal, et qui se termina par la paix de Paris, l'une des plus honteuses, mais aussi l'une des plus nécessaires de notre histoire. Ces malheurs n'ouvrirent pas les yeux. Le 20 novembre 1764, Louis XV déclara l'ordre des Jésuites aboli en France. Alors Clément XIII éleva la voix et publia la bulle *Apostolicum*, qui confirmait de nouveau la Compagnie de Jésus et lui accordait les plus grands éloges. Cette bulle est de 1765 ; il n'est pas nécessaire de dire qu'elle ne fut pas officiellement reçue en France ; mais pendant que les ennemis de la religion triomphaient, tous ses véritables amis applaudissaient à la vigueur que déployait le Souverain-Pontife.

Saint Liguori écrivit au Pape :

« Très-saint Père, la bulle que Votre Sainteté vient de donner à la louange de la vénérable compagnie de Jésus, et pour sa confirmation, a rempli tous les gens de bien

d'une joie à laquelle moi, misérable, je m'honore spécialement de participer. Je suis pénétré de la plus grande estime pour la compagnie à cause du grand bien que font ces saints religieux, par leurs exemples et leurs travaux continuels, dans tous les lieux où ils se trouvent, dans les écoles, dans les églises et dans les oratoires de tant de congrégations qu'ils dirigent, soit par les confessions, soit par les exercices spirituels qu'ils donnent, aussi bien que par les fatigues auxquelles ils se livrent pour sanctifier les prisons et les galères : je puis rendre moi-même témoignage de leur zèle, que j'ai été à même d'admirer lorsque j'habitais la ville de Naples. Le Seigneur, dans ces derniers temps, a voulu qu'ils fussent éprouvés par diverses contradictions et traverses ; mais Votre Sainteté, qui est le chef de l'Église et le père commun des fidèles, les a consolés et nous a consolés aussi, nous tous qui sommes vos enfants, en publiant solennellement partout les louanges et les mérites de la compagnie. C'est ainsi que vous aurez fermé la bouche aux malveillants qui ont cherché à noircir non-seulement les personnes, mais encore l'institut. Pour nous, pasteurs des âmes, qui trouvons dans le zèle et les travaux de ces bons pères un si grand soulagement pour le gouvernement de nos ouailles, et moi tout particulièrement, qui suis le dernier de tous les évêques, nous rendons à Votre Sainteté de très-humbles actions de grâces pour ce qu'elle vient de faire ; et nous la supplions très-instamment de protéger toujours ce saint Ordre, qui a donné à l'Église tant de dignes ouvriers, à la foi tant de martyrs et qui a fait au monde entier tant de bien pour le salut des âmes, non-seulement dans les pays catholiques, mais aussi chez les infidèles et les hérétiques, et à qui il est réservé sans doute,

comme nous devons l'espérer de la bonté divine qui humilie et relève, de produire encore plus de bien pour l'avenir. C'est dans ces sentiments que, prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, j'implore sa sainte bénédiction. »

Clément XIII répondit :

« C'est avec un très-grand plaisir que nous avons vu la lettre par laquelle vous nous faites part (ce dont nous étions persuadé d'ailleurs) de la vive satisfaction que vous éprouvez au sujet de notre constitution apostolique en faveur du pieux institut de la Compagnie de Jésus. Nous avons aussi vu avec une singulière satisfaction que vous professez envers cette société des sentiments conformes aux éloges signalés que beaucoup d'autres évêques, nos vénérables frères, nous ont aussi exprimés par leurs lettres. Nous nous plaisons infiniment à voir en vous cet amour de la justice, cette grandeur d'âme et cette liberté si digne d'un évêque, qui, vous élevant au-dessus de tout respect humain, vous font publier courageusement ce que vous pensez touchant la Compagnie et ses défenseurs. C'est avec la plus grande affection que vous tenant embrassé dans le sein de notre charité, nous vous donnons, vénérable frère, notre bénédiction apostolique. »

Cependant les autres cours bourbonniennes suivirent l'exemple de la France. Le roi Charles III d'Espagne avait pour ministre un philosophe à la façon de Pombal ; c'était le comte d'Aranda, qui obtint de son maître l'expulsion des Jésuites, en 1767. Le 2 avril de cette année, le même jour, à la même heure, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les gouverneurs généraux des provinces, les alcades des villes ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur

en était uniforme : sous les peines les plus sévères, on dit même sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement, à main armée, dans les maisons des Jésuites, de les investir, de chasser les religieux de leurs couvents, et de les transporter comme prisonniers, dans les vingt-quatre heures, à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient être embarqués à l'instant, laissant les papiers sous le scellé, et n'emportant qu'un bréviaire et des hardes. L'ordre fut partout exécuté à la lettre [1]. « L'arrestation et l'embarquement, dit M. de Saint-Priest [2], tout se fit avec une précipitation, nécessaire peut-être, mais barbare. Près de dix mille prêtres de tous les âges, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. » C'est ainsi que les rois préludaient à la persécution qui devait sévir contre l'Église à la fin du siècle.

On peut se demander quels motifs poussaieut Charles III à prendre des mesures si extraordinaires. Le Pape le pria de faire connaître les causes de cette sévérité inouïe, lui promettant une pleine et entière satisfaction, si quelqu'un parmi les Jésuites lui avait manqué de fidélité ou avait déshonoré son État. Le roi répondit : « Pour épargner au « monde un scandale, je conserverai à jamais dans mon « cœur le secret abominable qui a nécessité ces rigueurs. Sa « Sainteté doit m'en croire sur parole ; la sûreté de ma « vie exige de moi un profond silence sur cette affaire. »

[1] L. Veuillot.
[2] *Histoire de la chute des Jésuites.*

Le décret de proscription déclarait aussi que le monarque en gardait les motifs *dans son cœur royal.* Sur quoi Voltaire, que tout cela réjouissait fort, écrivit à d'Alembert : « Que dites-vous du roi d'Espagne, qui chasse les Jésuites si brusquement? Persuadé comme moi qu'il a eu pour cela de très-bonnes raisons, ne pensez-vous pas qu'il aurait bien fait de les dire et de ne pas les renfermer dans son *cœur royal?* Ne pensez-vous pas qu'on devait permettre aux Jésuites de se justifier, surtout quand on doit être sûr qu'ils ne le peuvent pas? Enfin, ne vous semble-t-il pas qu'on pouvait faire avec plus de raison une chose si raisonnable? »

On croit connaître maintenant le motif qui poussa Charles III. Un jour que les Jésuites de la maison de Madrid étaient au réfectoire, on apporta au Père recteur un paquet de lettres dont une portait le timbre de Rome. Le Père les fit porter toutes cachetées dans son appartement. Elles y étaient à peine, qu'un officier envoyé par d'Aranda vint les saisir. On mit sous les yeux du roi celles qui portaient le timbre de Rome. Charles III y lut avec indignation qu'on avait à Rome des doutes sur la légitimité de sa naissance, et qu'on y exhortait le Père recteur à préparer ses religieux à la révolution que la cour romaine voulait exciter à cette occasion. La lettre était du général de l'ordre des Jésuites. « Or, dit le protestant Schall, cette lettre avait été fabriquée par le duc de Choiseul, écrite par un faussaire qui avait parfaitement imité l'écriture du général, et mise à la poste de Rome à l'adresse du Père recteur. D'Aranda épiait le moment de son arrivée; il se tint prêt à la faire saisir avant même qu'elle eût été lue. » La trame infernale réussit, comme on la vu. Si elle a véritablement existé, elle

explique, sans la justifier, la conduite de Charles III; d'autres historiens rejettent ce récit, et attribuent à Charles III un esprit d'incrédulité qui n'a rien d'invraisemblable.

Le roi de Naples était fils de Charles III, et il avait pour ministre encore un philosophe, Tanucci; les Jésuites furent également expulsés de Naples, comme ils le furent de Parme et de Plaisance, aussi gouvernés par des Bourbons, et ils furent jetés, comme ceux d'Espagne, sur la frontière pontificale, sans vivres et presque sans vêtements. C'était une tactique conseillée par d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, pour obliger le Pape à les supprimer, ne pouvant les nourrir. A la fin de l'année 1768, la destruction de la compagnie de Jésus était accomplie en Portugal et dans tous les États de la maison de Bourbon, malgré le vœu des fidèles, malgré les remontrances des évêques, malgré les protestations du Souverain-Pontife. Il restait à obtenir du Saint-Siége lui-même l'abolition de l'Ordre. Pour presser Clément XIII, la France lui enleva Avignon et le comtat Venaissin; Naples prit Bénévent et Ponte-Corvo. La maison de Bourbon d'accord avec les philosophes qui allaient si bien la récompenser, voulut, dit M. Veuillot, « que le corps religieux, à qui l'on ne pouvait trouver un crime, fût rayé du livre de l'Église par la main même du Vicaire de Jésus-Christ. Elle le voulut et l'obtint, et ce fut pour ce siècle la dernière victoire de la race de saint Louis. Il y avait encore vingt ans jusqu'à 1789. » Ajoutons que l'abolition fut prononcée en 1773, vingt ans avant la mort de Louis XVI, victime expiatoire agréée de Dieu pour les crimes et les fautes de ses prédécesseurs.

Clément XIII succomba tout à coup aux amertumes

de sa position; la mort lui épargna le calice que son successeur devait boire jusqu'à la lie.

C'est sous le pontificat de Clément XIII, le 26 janvier 1765, que la congrégation des Rites rendit un décret, approuvé par le Pape le 6 février suivant, qui donna une vive impulsion à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, si propre à ranimer la ferveur et la piété à cette époque d'incrédulité et de perversion. On sait que cette dévotion, qui n'est que l'extension de celle que tous les chrétiens ont pour la personne adorable du Sauveur, a été introduite par une religieuse française, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, morte en 1690. En 1694, Clément X permit d'établir des congrégations en l'honneur des Cœurs de Jésus et de Marie. La dévotion au Sacré-Cœur se répandit rapidement; mais le Saint-Siége, qui procède toujours avec une prudente lenteur, attendit de longues années avant d'établir une fête spéciale que les évêques, le clergé et les fidèles sollicitaient de toutes parts. Une confrérie du Sacré-Cœur fut établie à Rome en 1732. Sous Clément XIII, le culte du Sacré-Cœur était établi et favorisé par les évêques dans presque toutes les parties de l'univers catholique. C'est alors que le Pape jugea à propos d'approuver le décret dont on vient de parler. Ce décret annonçait qu'une délibération sur l'office et la messe et la fête du Sacré-Cœur, déjà établie dans beaucoup de diocèses, serait prochainement étendue à toute l'Église. Dès cette année, la reine de France exhorta les évêques à entrer dans les vues du Saint-Siége, et l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, fit publier un office du Sacré-Cœur.

CLÉMENT XIV.

(19 MAI 1769 — 22 SEPTEMBRE 1774.)

Dans la situation des affaires, on devait s'attendre à un conclave long et orageux. Les puissances voulaient un Pape ennemi des Jésuites; elles fatiguèrent le conclave d'intrigues et de menaces, et abusèrent de la façon la plus indigne de leur droit d'exclusion. En même temps on essayait d'obtenir des cardinaux un arrêté qui lierait le Pape futur envers eux, pour l'extinction des Jésuites; on essayait d'arracher à ceux qui avaient chance d'être élus la promesse de supprimer l'odieuse Compagnie. Il y eut des tentatives de corruption simoniaque, en même temps que des tentatives d'intimidation. Mais tout fut inutile, et l'histoire démontre que dans ce conclave la somme du bien l'emporta sur celle du mal. Les cardinaux dévoués aux couronnes se contentèrent d'éliminer les candidats qui leur déplaisaient, mais ils rejetèrent toute mesure qui aurait entaché l'élection de simonie. Le cardinal Orsini de Naples, écrivant au cardinal de Bernis, de France, qui n'était pas plus que lui du nombre des *zelanti :* « Je persiste à maintenir ce qui a été convenu : vous êtes archevêque et moi je suis prêtre; nous ne pouvons concourir à faire un Pape simoniaque. »

On a dit que le cardinal Ganganelli, qui fut élu et qui prit le nom de Clément XIV, avait écrit un billet en forme de consultation, dans lequel il aurait dit que le Pape pouvait en conscience abolir la Compagnie de Jésus. D'abord il n'y aurait là aucun acte de simonie, puisque le Pape avait en effet le pouvoir de décréter la suppression, et qu'il pou-

vait croire en conscience que les circonstances l'exigeaient. Mais, en second lieu, il est faux que ce billet ait existé : on n'en produit nulle part la teneur, on n'y fait aucune allusion dans les correspondances qu'échangeaient entre eux les agents des puissances, on ne s'en est jamais servi comme d'une pièce qui aurait pourtant été décisive pour obtenir de Clément XIV un décret qu'on demandait avec tant d'instance et d'acharnement.

Laurent Ganganelli était né le 31 octobre 1705, à San-Archangelo, près de Rimini, dans la Romagne. Il perdit de bonne heure son père, qui était médecin.

Pauvre et orphelin, il entra, en 1723, dans l'ordre des Frères mineurs ; il fit des progrès rapides dans ses études, devint professeur à Rome et dans diverses autres villes. En 1741, Benoît XIV ayant assisté au chapitre général du couvent des Saints-Apôtres, Ganganelli fut chargé de lui adresser un discours qui fut remarqué du Pape. Ce fut le commencement des grandeurs de Ganganelli, qui fut nommé consulteur du Saint-Office. Benoît XIV aimait à prendre ses avis ; Clément XIII le créa cardinal en 1759 et lui confia plusieurs affaires importantes. En aucune circonstance il ne se montra l'ennemi des Jésuites ; c'était un homme modéré, bienveillant, ami de la paix, et disposé à faire, pour l'obtenir, toutes les concessions, excepté celles qui lui paraîtraient inconciliables avec le devoir. Aussi le cardinal Orsini prétendait-il que c'était un *Jésuite déguisé.*

Jusqu'au dernier moment, la pensée d'élire Ganganelli n'était pas venue sérieusement aux cardinaux ; à la fin, ils réunirent presque tous leurs suffrages sur son nom. Personne n'avait prévu ce résultat du conclave, à l'exception du bien-

heureux Paul de la Croix, l'ami de Ganganelli, qui le lui avait prédit.

Clément XIV inaugura son pontificat par une bulle, *Cœlestium munerum thesauros,* dans laquelle il accordait aux jésuites des éloges qui irritèrent vivement les puissances. Dès ce moment, les princes de la maison de Bourbon ne lui laissèrent plus de repos. Il résista pendant quatre ans, ne voulant rien précipiter, espérant toujours que les cours reconnaîtraient leur injustice, et que quelque circonstance favorable se présenterait qui lui épargnerait la douleur d'accomplir le sacrifice. Pendant cette longue lutte contre le mensonge et contre la violence, il montra une patience admirable et une véritable fermeté. Un jour il répondit au ministre d'Espagne, qui lui garantissait la restitution de Bénévent et d'Avignon le jour même où il consentirait à signer la suppression : « Apprenez qu'un Pape gouverne les âmes « et n'en trafique pas. »

Enfin, il crut qu'il fallait céder pour éviter de plus grands malheurs. Le 21 juillet 1773 parut le bref *Dominus ac Redemptor,* qui supprimait la Compagnie de Jésus : « Inspiré « par le Saint-Esprit, comme nous en avons la conviction, « disait le Pape, poussé par le devoir de ramener la con- « corde dans le sein de l'Église, convaincu que la Société « de Jésus ne peut plus rendre les services pour lesquels « elle a été fondée, et *déterminé par d'autres motifs de la « prudence et de la sagesse gouvernementale que nous tenons « renfermés dans notre âme,* nous abolissons et détruisons « la Société de Jésus, ses fonctions, ses maisons, ses insti- « tuts. » Le protestant Schall fait la remarque suivante sur ce bref : « Il ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des jésuites. Les plaintes des cours contre

l'ordre sont les seuls motifs de suppression qui y sont allégués, et le Pape justifie cette mesure par l'exemple d'ordres précédemment supprimés pour se conformer aux exigences de l'opinion publique. »

Les cours ne se montrèrent d'ailleurs pas satisfaites. Elles voulaient une bulle; elles n'avaient pu obtenir qu'un bref; elles auraient voulu une condamnation, elles n'eurent qu'une suppression pour cause de tranquillité publique; le bref ne fut pas reçu en France.

« Cette suppression me donnera la mort, » avait dit Clément XIV en signant le bref, et il répétait souvent : *Compulsus feci, compulsus feci,* je l'ai fait malgré moi. En effet, il ne retrouva pas pour cela la tranquillité, et l'impiété ne s'arrêta pas dans ses attaques. « Pauvre Pape! » s'écria saint Alphonse de Liguori en apprenant la douloureuse nouvelle, « pauvre Pape, que pouvait-il faire? » Saint Liguori avait applaudi à la résistance de Clément XIII, il s'inclina devant la décision de Clément XIV. *Povero Papa, che poteva fare?* Et après un moment : « Volonté du Pape, ajouta-t-il, volonté de Dieu! » Et il s'imposa un inviolable silence.

« Volonté du Pape, volonté de Dieu, dit ici un écrivain catholique[1]. Le temps a démontré, en somme, combien cette mesure litigieuse avait été sage. Inclinons-nous devant ce que nous ne pouvons comprendre, plutôt que de nous exposer à juger témérairement. Ne reprochons ni à Clément XIII d'avoir trop résisté, ni à Clément XIV d'avoir trop cédé. Tous deux se sont gouvernés par un sincère désir du bien dans une situation qui n'était pas la même pour

[1] L. Veuillot, *De quelques erreurs sur la Papauté,*

l'un et pour l'autre. Clément XIII dut soutenir le combat, Clément XIV dut signer la capitulation et donner ses fils en otage. Si l'on blâme l'un ou l'autre, on peut blâmer dans toutes les occasions tous les combats, toutes les résistances et toutes les transactions. »

L'héroïque obéissance des jésuites égala leur infortune. Ils obéirent au coup qui les frappait, ils obéirent sans murmure; ils n'ouvrirent la bouche que pour répéter la parole de saint Liguori : Volonté du Pape, volonté de Dieu. Cette fin si chrétienne, si digne des saints qu'elle a produits, des martyrs dont ses annales contiennent les glorieux noms, annonçait à la Compagnie de Jésus une prochaine résurrection. Pie VI la rétablit, en effet, en 1801, après que les hommes et les puissances qui avaient demandé sa mort eussent tous comparu au tribunal de Dieu. La Russie et la Prusse avaient accueilli les débris dispersés de l'illustre Société [1]; c'est en Russie qu'il recouvrèrent d'abord une existence officielle; les jésuites furent rétablis dans le royaume de Naples en 1804, dans tout l'univers, le 7 août 1814 : ils sont toujours dignes de l'amour de l'Église et de la haine de ceux qui poursuivent la destruction du catholicisme.

Clément XIV survécut peu à l'abolition de la Compagnie de Jésus. Cet acte, arraché à sa conscience, était pour lui un coup mortel, comme il l'avait déclaré. Sa santé déclina

[1] Frédéric II, roi de Prusse, l'ami de Voltaire et des philosophes, répondait ainsi à ses amis qui se scandalisaient de le voir garder les Jésuites dans ses États : « J'ai conservé cet ordre, tant bien que mal, tout hérétique que je suis, et, ce qui plus est, incrédule. On ne trouve dans ces contrées aucun catholique lettré, si ce n'est parmi les Jésuites; nous n'avons personne capable de tenir les classes : il fallait conserver les Jésuites ou fermer toutes les écoles. » (Lettre à Voltaire, du 18 novembre 1779.)

de jour en jour, et le régime qu'il suivit, malgré l'avis de ses médecins, accéléra sa fin. Un accès de fièvre le saisit le 19 septembre 1774. Alors se passa un fait extraordinaire, qui vint combler les vœux du malheureux Pape. Clément XIV avait désiré d'être assisté à sa mort par Alphonse de Liguori. Dans la matinée du 21 septembre, saint Liguori, après avoir fini sa messe, se jeta, contre sa coutume, dans son fauteuil; il était abattu et taciturne, ne faisant aucun mouvement, n'articulant aucune parole et ne demandant rien à personne. Il resta dans cet état tout le jour et toute la nuit suivante, et durant tout ce temps il ne prit aucune nourriture et ne chercha point à se déshabiller. Les domestiques, qui voyaient sa situation, ne sachant ce qui allait arriver, se tenaient debout à la porte de sa chambre, mais aucun n'osait entrer. Le 22 au matin, il n'avait pas encore changé d'attitude, on ne savait plus que penser. Le fait est qu'il était dans une extase prolongée. Cependant, lorsque l'heure fut plus avancée, il agite la sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la messe. A ce signe, ce n'est pas seulement frère Antoine qui vient comme de coutume, mais toutes les personnes de la maison accourent avec empressement. En voyant tant de monde, le saint demande avec empressement ce qu'il y a. « Ce qu'il y a? lui répondirent-ils; depuis deux « jours, vous ne parlez plus ni ne mangez, et vous ne nous « donniez plus aucun signe de vie. — C'est vrai, répliqua le « saint évêque, mais vous ne savez pas que j'ai été assister « le Pape, qui vient de mourir. » On crut que ce n'était qu'un songe. Cependant on ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort du pape Clément XIV, qui avait passé à une meilleure vie le 22 septembre à sept heures du matin, au moment même où saint Liguori avait repris ses sens.

On accusa les Jésuites d'avoir empoisonné Clément XIV. Le roi de Prusse, Frédéric II, réfute ainsi, dans une lettre à d'Alembert, cette accusation aussi absurde qu'odieuse :

« Je vous prie de ne pas ajouter foi légèrement aux calomnies qu'on répand contre nos bons Pères. Rien de plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du Pape. Il s'est fort chagriné de ce qu'en annonçant aux cardinaux la restitution d'Avignon, personne ne l'en a félicité, et de ce qu'une nouvelle aussi avantageuse au Saint-Siége a été reçue avec tant de froideur. Une petite fille avait prophétisé qu'on l'empoisonnerait tel jour, mais croyez-vous cette petite fille inspirée? Le Pape n'est point mort en conséquence de cette prophétie, mais d'un desséchement total des sucs. Il a été ouvert, et on n'a pas trouvé le moindre indice de poison. Mais il s'est souvent reproché la faiblesse qu'il a eue de sacrifier un ordre tel que celui des Jésuites à la fantaisie de ses enfants rebelles ; il a été d'une humeur chagrine et brusque les derniers temps de sa vie, ce qui a contribué à raccourcir ses jours. »

II

PIE VI ET LA RÉVOLUTION.

(15 FÉVRIER 1775 — 29 AOUT 1799.)

Le conclave réuni à la mort de Clément XIV se prolongea du 5 octobre 1774 au 15 février suivant. Il se termina par l'élection du cardinal Jean-Ange Braschi. Ce cardinal était né à Césène, le 27 décembre 1717, d'une famille peu riche, mais noble et ancienne. Benoît XIV le fit entrer dans la prélature, Clément XIII le nomma trésorier de la Chambre apostolique; Clément XIV le créa cardinal en 1773. « Au moment où son élection fut proclamée, dit un écrivain peu suspect de partialité [1], il se jeta à genoux et prononça une prière si touchante, que tous les assistants fondirent en larmes. Puis, s'adressant aux cardinaux : « Pères « vénérables, leur dit-il, votre assemblée est terminée; « mais que son résultat est malheureux pour moi!... » Il fit distribuer de l'argent aux pauvres; il recueillit à Rome une femme peu fortunée qui avait eu soin de son enfance. Dans la première distribution qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il préféra les prélats les plus honnêtes et les moins

[1] Bourgoing, mort en 1811, ambassadeur de Napoléon à Dresde, dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI.*

riches. Aux actes de bienfaisance il en joignit de fermeté. Il réprimanda sévèrement le prélat Potenziani, gouverneur de Rome, à cause des désordres qu'il n'avait pas su réprimer. Il priva de sa pension Nicolas Bischi, préfet de l'Annone, et l'astreignit à rendre ses comptes. Il annonça qu'il dépouillerait de leurs emplois tous ceux qui les avaient acquis par des moyens illégitimes. En supprimant plusieurs pensions, il économisa à la Chambre apostolique une dépense annuelle de quarante mille écus romains (plus de 200,000 francs). Il se montra humain, accessible, laborieux, tempérant. En un mot, son début concilia tous les suffrages... Il partageait tout son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican. »

Le cardinal Jean-Ange Braschi prit le nom de Pie VI. Lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit : « Pie V « est le dernier Pape que l'Église ait mis au nombre des « saints ; je veux marcher sur ses traces pour parvenir au « bonheur dont il jouit. » Il devait y arriver par le martyre.

Pie VI montait sur le Siége apostolique à peu près en même temps que Louis XVI sur le trône de France : c'étaient deux victimes vouées aux fureurs de la Révolution qui s'avançait ; le roi, comme une expiation des fautes de la royauté ; le Pape, comme une preuve de plus de l'indestructible vitalité de l'Église et de la Papauté. Tous deux furent salués de cris de joie à leur avénement, et tous deux étaient dignes de l'amour qu'on leur témoignait.

Comme roi, Pie VI profita des dernières années de tranquillité laissées à la Papauté pour montrer tout ce que peut faire la royauté pontificale en faveur de ses peuples. Il ne

négligea rien de ce qui pouvait procurer la prospérité de ses États. D'immenses travaux publics, la restauration de la voie Appienne, et surtout le desséchement d'une grande partie des marais Pontins illustreront à jamais son règne. Le comte de Tournon, préfet de Rome sous l'empire, lui a rendu ce témoignage que ce fut « un prince habile qui tenta tous les genres d'améliorations. »

La grandeur des vues, dans le souverain, s'unissait à une tendre charité pour les pauvres et à toutes les vertus d'un saint. Le peuple, émerveillé de sa bonté, de sa beauté, de la majestueuse magnificence qu'il savait déployer dans les cérémonies religieuses, s'écriait souvent : « Qu'il est « beau ! qu'il est beau ! Il est aussi beau qu'il est saint ! » Les protestants l'admiraient comme les catholiques ; ils ne parlaient qu'avec un profond respect « de la piété du Souverain-Pontife, de ces larmes de componction qui baignaient ses yeux élevés vers le ciel, de cette dévotion fervente qui se peignait dans toute son attitude et dont il était impossible, disaient-ils, qu'on ne fût pas profondément ému. »

L'impiété voulut que ce Pontife fût le dernier des Papes. L'orage gronda d'abord du côté de l'Allemagne, où régnait l'empereur Joseph II, fils de la célèbre Marie-Thérèse, et frère de cette infortunée Marie-Antoinette, qui devait suivre sur l'échafaud son époux, le roi de France. Prince actif et ami du travail, voulant le bien, mais sans en discerner les moyens ; zélé contre les abus, mais regardant comme des abus des choses qui n'en sont pas ; avide de gloire, mais ignorant où se trouve la gloire véritable, Joseph II eût eu un règne prospère s'il avait mieux dirigé les heureuses qualités de son cœur et de son esprit, au lieu de l'inquiéter par les creuses spéculations d'une philosophie menteuse, et s'il

n'avait pas eu auprès de lui un mauvais génie dans la personne de son ministre le prince de Kaunitz. Sous la funeste influence de cet homme d'État, digne d'être placé à côté des Pombal, des Aranda et des Tanucci, il se montra réformateur téméraire et philosophe irréligieux. Le roi Frédéric de Prusse l'appelait en riant : *Mon frère le sacristain*, et il avait raison, car jamais prince ne s'occupa avec plus de minutie de réformer et de régler tout dans les moindres détails. Il touchait à tout et ébranlait tout. Il s'occupait des matières matrimoniales, de l'autorité des évêques, de la discipline des couvents, dont il supprima plus de trois cents[1].

Pie VI ayant essayé en vain d'arrêter Joseph II dans ses entreprises schismatiques, résolut d'entreprendre le voyage de Vienne pour s'aboucher directement avec le jeune empereur. La nouvelle de ce voyage fut un événement en Europe. Il y avait des siècles qu'aucun Pape n'était sorti des États pontificaux. Le Sacré-Collége, effrayé, voulait détourner Pie VI de son projet. « Nous irons, répondit Pie VI, là « où nous appelle le devoir, de la même manière que nous « irions au martyre pour l'intérêt de la religion : joyeux de « la défendre, les successeurs de saint Pierre n'ont pas « craint d'exposer leur vie. Il ne nous est pas permis « d'abandonner la barque de l'Église au milieu des tempê- « tes les plus violentes. »

Le voyage de Pie VI en Autriche ressembla à une mar-

[1] Si l'on en croit Bourgoing (*Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*), l'intention de Joseph II était d'aller jusqu'à un schisme déclaré. Dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1783, il aurait parlé dans ce sens à l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier d'Azara, qui ne l'en aurait pas détourné par des motifs de religion, mais par la considération des périls que cette entreprise ferait courir à l'État. V. Picot, *Mémoires*, année 1783.

che triomphale. Le 22 mars 1782, il fit son entrée à Vienne au milieu d'une foule innombrable, qui s'inclinait sous sa bénédiction. Joseph II fut poli et fit quelques promesses qui ne devaient pas être remplies ; mais Kaunitz se montra d'une grossièreté et d'une insolence tout à fait digne d'un philosophe. Quand Pie VI lui présenta sa main à baiser, il la secoua rudement, et il ne voulut pas lui rendre de visite. Malgré la mauvaise volonté de l'empereur et de son ministre, le voyage du Pape ne fut pas sans résultat : la foi se ranima en Autriche, et le joséphisme se vit arrêté dans ses progrès. Quant à Joseph II, il ne tarda pas à recevoir la punition de ses fautes : les Hongrois se révoltèrent et furent difficilement soumis ; les Pays-Bas autrichiens, fatigués des mesures despotiques et des innovations religieuses de la cour de Vienne, se soulevèrent à leur tour, et l'Autriche les perdit pour toujours. Le joséphisme avait inauguré la décadence de l'empire.

Pendant que Pie VI était encore à Vienne, la police autrichienne laissa circuler l'écrit d'un protestant nommé Eybel, qui niait ouvertement la suprématie pontificale et couvrait la Papauté des plus grossières calomnies. Le pamphlet était intitulé : *Quid est Papa?* qu'est-ce que le Pape? Pie VI répondit à ces attaques par le bref *Super soliditate,* que son importance nous engage à reproduire ici tout entier. La question qu'il traite était celle de la Révolution qui allait s'ouvrir, et de la constitution civile et schismatique du clergé; c'est encore une question agitée de nos jours par tous les ennemis de l'Église, dont le Pape repoussait d'avance les coups. Le bref est du 28 novembre 1786 ; en voici la traduction :

« C'est un *dogme de la foi catholique*, enseigné par la

bouche de Jésus-Christ, transmis de siècle en siècle, et défendu par la doctrine des Saints-Pères, soigneusement conservé dans tous les temps par l'Église universelle, souvent confirmé contre les erreurs des novateurs par les décrets des Souverains-Pontifes et des conciles, que Jésus-Christ a fondé son Église sur un rocher inébranlable, et que, par une faveur spéciale, il a choisi Pierre entre tous les autres pour lui donner la primauté dans le corps apostolique, en qualité de vicaire de son divin Maître, lui confiant le soin suprême de paître tous les troupeaux des fidèles, de confirmer ses frères dans la foi, de lier et de délier dans l'univers entier, et de transmettre son autorité à tous ses successeurs jusqu'à la consommation des siècles. C'est par cette primauté de la Chaire apostolique que Jésus-Christ a voulu consolider et resserrer le nœud de l'unité, au moyen de laquelle l'Église, qui devait se propager par toute la terre, ne formât qu'un seul corps, dont les membres, quoique dispersés dans toutes les plages du monde, fussent étroitement unis par leur association sous un seul chef, afin que le pouvoir suprême renforçât non-seulement la dignité du premier siége, mais surtout l'intégrité et la consistance de tout le corps. Il n'est donc point du tout surprenant que, dans tous les siècles, tous ceux que l'ancien ennemi du genre humain a animés de sa haine jurée contre l'Église se soient particulièrement appliqués à attaquer ce siége où réside toute la force de l'union, dans le dessein de ruiner, s'il était possible, le fondement, et de rompre la liaison des Églises avec le Chef (liaison dans laquelle consiste principalement leur appui, leur vigueur et leur splendeur), pour affaiblir par ce moyen l'Église entière, pour la ravager et la détruire, pour la dépouiller de la liberté qu'elle

tient de Jésus-Christ, et la ravaler à une indigne servitude.

« D'entre ces ennemis de l'Église, il s'est élevé dans ces dernières années un homme audacieux, le trop fameux Eybel, depuis longtemps connu par des ouvrages proscrits, qui a donné une nouvelle preuve de sa haine contre nous et le Saint-Siége apostolique, lorsque ayant appris les desseins d'un voyage que nous avons entrepris pour le bien-être de la religion, il se hâta de faire glisser dans les mains de ses compatriotes un libelle sous le titre indécent : *Qu'est-ce que le Pape?* se flattant d'étouffer par là les sentiments religieux auxquels l'attente de notre arrivée avait donné lieu, et de faire regarder d'un mauvais œil le lustre de la dignité pontificale par l'ordre sacerdotal et le faire mépriser par le peuple. But que le Dieu des miséricordes ne lui a pas permis d'atteindre; car nous avons eu la satisfaction d'être reçu par ses concitoyens mêmes, qu'il avait voulu indisposer contre nous, avec la plus grande solennité, par un concours innombrable de tous les ordres de citoyens, au milieu des acclamations et félicitations, interprètes de leur respect pour nous. Ce qui a rendu sensible la bonté divine, qui veillait à ce qu'il ne fût point dérogé à l'honneur dû à Pierre par l'indignité de son successeur, élevé par la Providence sur le Siége pontifical sans aucun mérite personnel.

« Nous avons cru devoir nous dispenser de flétrir ce libelle par une condamnation dans le moment qu'il a paru, tant parce que nous n'avons pas voulu donner sujet à des gens trop soupçonneux, tels qu'il n'en manque jamais, de croire que cette conduite fût l'effet de notre sensibilité plutôt que du sentiment du devoir, que par ce que nous avons jugé que cette brochure, en elle-même de peu de consé-

quence, pouvait être dévouée à l'oubli, sans autre danger que de voir la licence de réchauffer de vieilles calomnies s'afficher avec plus de suffisance. Mais nous avons appris dernièrement que la médiocrité même de l'ouvrage a donné lieu à des gens, qui sont toujours prêts à semer le mauvais grain, de le réimprimer non-seulement en langue du pays, mais encore en d'autres langues, et même en grec vulgaire, et de le faire malicieusement circuler au loin, dans l'espoir que la hardiesse de cet esprit satirique lui gagnerait plus d'un lecteur, et que les hommes inconsidérés, qui ne sont pas en petit nombre, se laisseraient séduire par le ton de suffisance que prend l'auteur lorsqu'il avance des choses quelconques. Ces considérations nous ont fait comprendre qu'il était nécessaire d'aller, autant qu'il serait en nous, sans délai au-devant des progrès rapides du mal, et d'employer les moyens les plus efficaces pour ramener sous les lois de la bonne raison des hommes pervers qu'on peut, hélas! appeler des ennemis domestiques, qui, vivant au moins en apparence dans l'Église mère, s'efforcent d'en troubler le progrès et d'en rompre l'unité, ou du moins pour empêcher que la bonne foi des fidèles en soit surprise, et qu'ils ne se laissent misérablement entraîner par la trompeuse iniquité, pour courir avec elle les sentiers tortueux des profanes nouveautés qui s'élèvent de toutes parts.

« Or, comme c'est dans le *siége de l'unité que Dieu a placé*, selon l'expression de saint Augustin, *la doctrine de la vérité*, le malheureux écrivain ne néglige aucun moyen pour affaiblir et renverser la chaire de Pierre, que les Pères ont unanimement reconnue être le *signe unique qui puisse maintenir l'unité entre tous les fidèles*, *duquel découlent sur les autres sujets les droits de la communion sainte, et qui*

doit former le centre de toute l'Église, de tous les fidèles, dans tous les lieux et dans tous les temps. Mais le libelliste n'a point hésité à déclarer *fanatique* le peuple assemblé en foule, qu'il prévoyait devoir s'écrier à la vue du Pontife : « Voilà l'homme à qui Dieu a daigné confier les clefs du « royaume des cieux, avec le pouvoir de lier et délier sur « la terre ; c'est lui qu'aucun évêque n'égale en dignité, « mais de qui ils doivent recevoir leur autorité, comme il a « lui-même reçu de Dieu l'autorité suprême ; c'est lui, le « vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Église, le sou- « verain juge des fidèles. »

« Dira-t-on, d'après cet écrivain téméraire, que ce n'était que *fanatisme* (nous tremblons en écrivant ce mot) que la voix de Jésus-Christ même qui assura à Pierre les clefs du ciel, avec la puissance de lier et de délier? Tertullien et Optat de Milève étaient-ils *fanatiques* pour avoir assuré que *Pierre seul avait reçu les clefs pour les transmettre aux autres?* N'est-ce que le résultat du *fanatisme*, que tant de décrets solennels des Pontifes et des conciles, qui ont condamné tous ceux qui nieraient que, dans la personne de saint Pierre, premier des apôtres, son successeur, le Souverain-Pontife ait été, comme chef visible de l'Église, constitué par Dieu même vicaire de Jésus-Christ, qu'il ait reçu le plein pouvoir de gouverner l'Église, et que tous ceux qui portent le nom de chrétien lui soient redevables de l'obéissance proprement dite ; ou que la primauté dont il est revêtu de *droit divin* consiste non-seulement dans le rang d'honneur que lui donne la prééminence entre les évêques, mais dans toute l'étendue du pouvoir suprême, qui le met au-dessus d'eux? Ces vérités étant incontestables, il est bien déplorable que cet homme, inconsidéré et aveuglé, ait été assez

téméraire pour vouloir ressusciter dans son pernicieux libelle des erreurs condamnées par tant de décrets, et pour oser avancer, ou faire entendre par les propositions erronées (amenées par plusieurs détours) dont il a parsemé sa diatribe : *Que chaque évêque n'est pas moins appelé pour gouverner l'Eglise, et n'a pas moins de pouvoir que le Pape; que Jésus-Christ a donné lui-même un pouvoir égal à tous les apôtres; que, malgré l'opinion qu'on ne peut obtenir certaines choses que du Souverain-Pontife exclusivement,* « chaque évêque peut néanmoins accorder les mêmes choses, « tant en vertu de sa consécration qu'en vertu de sa juridic« tion ecclésiastique; que Jésus-Christ a voulu que l'Église « fût administrée à la manière des républiques; qu'à la « vérité, il est nécessaire, pour le bien de l'unité, qu'il y « eût un préposé, mais auquel il n'appartiendrait pas de « se mêler des affaires de ceux qui règnent avec lui, et dont « la prérogative se bornerait à pouvoir exhorter les négli« gents à remplir leurs devoirs; que tout le pouvoir de la « primauté consiste uniquement à suppléer à l'indolence « des autres, et à travailler pour la conservation de l'unité, « pour l'exhortation de l'exemple; que les Pontifes ne peu« vent rien faire dans un diocèse étranger, sinon dans des « cas extraordinaires; que le Souverain-Pontife est un chef « qui tient tout son pouvoir et toute sa sanction de l'Église; « que les Papes se sont arrogés le pouvoir de violer les « droits des évêques, de se réserver des absolutions, des dis« penses, des décisions, des appellations, des collations, des « bénéfices, » et, en un mot, toutes les autres fonctions dont le libelliste fait l'énumération, et qu'il fait passer pour des réservations illégitimes et injurieuses aux évêques.

« Et, pour donner du crédit à ce qu'il ose avancer, ou,

pour mieux dire, pour arracher quelque aveu à des lecteurs inconsidérés, il fait une longue liste de noms des saints Pères dont il a pris çà et là des passages qu'il applique gauchement à son sujet, et dont il fait, par une fraude insigne, l'usage le plus contraire, en rapportant exclusivement ceux qui établissent l'autorité épiscopale, et passant sous silence ceux où les auteurs établissent l'excellence particulière de la puissance pontificale. Oh! s'il pouvait se faire que ces anciens Pères reparussent pour confondre les calomnies de cet homme impudent avec la même énergie avec laquelle ils ont autrefois hautement publié et enseigné, dans leurs immortels écrits qu'ils ont fait passer aux générations de tous les siècles, la primauté du Siége apostolique et le dévouement qu'ils lui portaient! Saint Cyprien même (malgré le différend qu'il eut avec le Pape saint Étienne) s'exprime de la sorte : *Il est un seul Dieu, un seul Christ, une seule Église et une seule chaire fondée sur Pierre par la parole du Seigneur*. Ce Père rend hommage à la chaire de Pierre comme à l'Église principale, qui est le fondement et la souche du corps sacerdotal, qui est constamment à l'abri des artifices et de l'erreur.

« Saint Jean Chrysostôme déclare ouvertement que *Pierre pouvait, de son propre droit, choisir un successeur à Judas*. C'est de ce droit attaché à la primauté que se servaient Pierre et ses successeurs lorsqu'ils fondèrent des Églises dans tout l'Occident, et leur préposèrent, même avant la convocation d'aucun concile, des évêques auxquels ils confièrent une partie du troupeau, et qu'après avoir assigné des limites à chaque juridiction spirituelle, ils désignèrent un siége dont le chef, revêtu de l'autorité apostolique, présidât aux pasteurs d'un rang inférieur. Innocent Ier parle

clairement de cette fondation des Églises comme d'une chose incontestable, et par où il appert pour quiconque y prête attention que l'autorité pontificale n'a point son principe dans la discipline établie auparavant par des décrets synodaux, mais qu'elle est antérieure à l'établissement de cette discipline. Il est reconnu que c'est par les dispositions du Pontife que nous venons de nommer que l'Église d'Antioche est à la tête de l'église d'Orient.

« Saint Épiphane rapporte qu'Ursace et Valens, touchés par l'esprit de pénitence, présentèrent au Pontife romain Jules des écrits pour abjurer leur erreur, pour entrer dans la communion des fidèles et être admis à la pénitence.

« Saint Jérôme regardait comme profane quiconque ne tenait pas à la chaire de Pierre; c'est sur cette pierre qu'il savait que l'Église est bâtie; pour cette raison, quand il était dans le cas de parler et de traiter dans les contestations les plus importantes, il s'en rapportait toujours à l'autorité du pape Damase.

« Saint Augustin assure que c'est dans l'Écriture sainte qu'il a appris « que la primauté des apôtres appartient à « Pierre dans un degré éminent; que cette primauté est « supérieure à l'épiscopat; que l'Église romaine, le siége « de Pierre, est cette pierre que les portes de l'enfer « n'ébranleront jamais. » Par là on réfute une autre imposture du libelliste, qui prétend que, par la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Église, il ne peut pas entendre la personne de Pierre, mais plutôt la croyance et la foi de Pierre; comme si ceux d'entre les saints Pères qui (vu l'admirable abondance de l'Écriture) ont fait usage de ce sens, avaient pour cela renoncé au sens littéral; il conste, au contraire, qu'ils s'y sont très-ouvertement atta-

chés; entre autres saint Ambroise, le maître de saint Augustin, s'exprime par ces paroles : « C'est lui, ce Pierre, « à qui Jésus-Christ a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je « bâtirai mon Eglise* (Matt., XVI, 18). Par conséquent où est « Pierre là est l'Église. » Tel est le sentiment unanime des Pères, telle est la tradition constante des docteurs dont saint Bernard, parlant au pape Eugène, nous a donné le précis en peu de mots : « C'est à toi, dit-il, qu'ont été don- « nées les clefs ; c'est à toi qu'ont été confiées les brebis... « Les autres pasteurs ont soin chacun du troupeau qui « leur a été assigné ; mais tous ces troupeaux sont les « tiens ; ils ne forment qu'un seul grand troupeau dont tu « es seul le premier pasteur ; et non-seulement les brebis, « mais les pasteurs mêmes forment le troupeau. » C'est le lait de cette doctrine qu'ont sucé tous ceux qui ont été éle- vés dans l'Église de Jésus-Christ ; c'est dans ces sentiments que se sont nourris, dès leur tendre jeunesse, comme ils peuvent se le rappeler, tous ceux qui se laissent aujourd'hui tourner à tout vent. On a constamment dit, d'après l'Évan- gile, que les brebis ont été confiées à Pierre, et non pas Pierre à ses brebis.

« La doctrine des conciles œcuméniques a toujours été la même que celle des saints Pères. Les Pères de Chalcé- doine écoutèrent docilement la voix de Pierre, parlant par la bouche du pape Léon, et furent persuadés que ce n'était point d'un évêque quelconque, mais de Léon que leurs actes devaient recevoir la sanction. Au huitième concile général, dans la première session, on lut et approuva un écrit ou formule, où, après l'exposition des prérogatives de l'autorité pontificale, il était prescrit *de ne point faire men- tion pendant les saints mystères des noms de ceux qu*

seraient détachés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de ceux qui s'éloigneraient du Siége apostolique. De plus, comme il s'agissait encore de porter des décisions sur certaines dispenses qui paraissaient nécessaires au bien-être de l'Église, les Pères n'ont pas cru pouvoir de leur chef accorder ces dispenses ; mais ils ont trouvé à propos d'avoir à ce sujet recours à l'autorité pontificale, par la médiation du patriarche Ignace ; ce qui fait voir qu'ils ont reconnu que le pouvoir de modifier les décrets résidait auprès du Saint-Siége, et non pas chez les patriarches.

« Le grand concile de Latran, le quatrième de ce nom, chapitre 5, enseigne que c'est de Dieu même que l'Église romaine tient la principauté entre toutes les autres, auxquelles il n'appartient qu'une puissance ordinaire, puisqu'elle est la mère et la maîtresse de tous les fidèles chrétiens.

« Le deuxième concile de Lyon a publié la profession de foi des Grecs, où ils déclarent reconnaître que l'Église romaine a reçu de Dieu même, dans la personne de saint Pierre, premier chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur, une pleine primauté et principauté sur toute l'Église catholique, avec la plénitude de la puissance. Le concile de Florence, postérieur au concile ci-dessus nommé, établit solennellement cette primauté comme un dogme de la foi catholique.

« Les Pères du concile de Trente, inspirés par le même Esprit divin, ont *défini que le Souverain-Pontife, en vertu du pouvoir suprême qu'il est en droit d'exercer dans l'Église universelle, pouvait réserver à son jugement particulier la connaissance de certains crimes graves.* Et personne ne pourra contester (à moins qu'on ne veuille impudemment

mettre les supercheries de l'ignorance humaine au-dessus de la sagesse céleste qui a présidé aux conciles), que ce pouvoir qui s'étend sur toutes les autres Églises et à qui appartiennent d'autres droits semblables, que l'auteur du libelle s'efforce en vain de leur disputer, ne vient point du dehors et n'est point transféré des pasteurs inférieurs aux Souverains-Pontifes; mais il est inaliénable et inséparable de la primauté.

« Eybel réclame le concile de Constance; mais il devrait se rappeler que ce même concile a condamné les erreurs de Wiclef et de Jean Huss, dont le premier avait osé avancer qu'*il n'était point nécessaire au salut de croire que l'Église romaine était supérieure à toutes les autres églises ni que le Pape était le premier et immédiat vicaire de Jésus-Christ*, et le second avait prétendu que *Pierre n'est, ni n'a été le chef de l'Église catholique.* C'est pour opposer la vraie croyance à ces erreurs, que Martin V prescrivait qu'on interrogeât ceux qui seraient suspects dans cette matière s'ils croient que saint Pierre a été le vicaire de Jésus-Christ, ayant la puissance de lier et de délier sur la terre; *item*, que le Pape canoniquement élu est le successeur de saint Pierre avec l'autorité suprême dans l'Église de Dieu; *item*, que le Pape peut accorder des indulgences à tous les chrétiens, et que les évêques n'ont ce pouvoir qu'autant que les saints canons leur permettent de l'opérer à l'égard de leurs sujets. Ceci confond pleinement l'erreur du libelliste, qui a audacieusement avancé que chaque évêque avait le même pouvoir que le Pape d'accorder des indulgences. Pour tous ceux qui examineront attentivement et avec un esprit calme et juste les témoignages des Pères et des conciles que nous venons de rapporter, c'est une chose évidente que ces té-

moignages déterminent une autorité bien supérieure à celle qu'on se plaît à définir *un droit de simple direction,* ou un droit d'exhorter, de remontrer et de supplier.

« Les Pères mêmes du concile de Bâle, qu'on n'accusera pas d'avoir flatté les Papes, dans leurs réponses à l'évêque de Tarente déclarent hautement « qu'ils confessent et « croient que le Pontife romain est le chef et le premier de « l'Église, le vicaire de Jésus-Christ; établi par Jésus-Christ « lui-même, et non par les hommes ni par les conciles, pas- « teur des chrétiens, à qui Dieu a confié les clefs, à qui seul il « a été dit : *Tu es Pierre,* et qui seul a été appelé à la pléni- « tude de la puissance, les autres pasteurs n'étant chargés que « d'une partie du soin de l'Église. » L'auteur du libelle devrait donc être pénétré de honte, vu l'audace impuissante avec laquelle il entreprend de contester cette plénitude de la puissance que les Pères du concile de Bâle mettent au nombre des points de doctrine, assez connus et manifestés, pour qu'on puisse se dispenser de les exposer. Et si l'on veut une preuve de ce que nous avons annoncé ci-dessus d'après saint Augustin, savoir, que la primauté de la chaire apostolique a toujours résidé dans le Siége de Rome, et que cette primauté de l'apostolat était supérieure à l'épiscopat, il suffira de faire entre autres cette réflexion importante : que le successeur de Pierre, par là-même qu'il succède à Pierre, est chargé de droit divin du soin de tout le troupeau de Jésus-Christ, en sorte que le gouvernement universel est remis entre ses mains avec l'épiscopat ; qu'au contraire, les autres évêques sont mis à la tête chacun d'une portion particulière du troupeau, qui leur est assigné non de droit divin, mais de droit ecclésiastique, non par la bouche de Jésus-Christ, mais par les lois de la hiérarchie, pour qu'ils

puissent la gouverner par l'autorité ordinaire. Que si l'on voulait révoquer en doute que le droit d'assigner ces gouvernements particuliers appartient au pontife romain, il faudra disputer à tous les évêques du monde la légitimité de leur succession, puisqu'ils gouvernent des Églises fondées par la seule autorité apostolique, ou détachées l'une de l'autre, ou enfin réunies l'une à l'autre par cette même autorité, et que c'est par la mission du Pontife romain qu'ils exercent ce gouvernement ; de sorte que ce serait non-seulement porter le trouble dans toute l'Église, mais encore donner atteinte à l'épiscopat même, que de toucher à l'ensemble admirable de la puissance ecclésiastique, dont Dieu a voulu que la chaire de Pierre fût le centre ; de façon que, selon les sentiments de Léon le Grand, « c'est proprement « Pierre, et principalement Jésus-Christ, qui gouverne « tous les membres de l'Église ; et si Jésus-Christ a voulu « rendre certaines choses communes à Pierre et aux autres « préposés, il a toujours accordé par Pierre tout ce qui a « été donné aux autres. »

« L'auteur s'appuie sur les prélats et les docteurs de l'Église gallicane, mais très-mal à propos. Car qui trouvera-t-il d'entre eux qui puisse lui servir de garant ! cherchera-t-il des témoignages favorables à ses opinions chez les anciens, ou chez ceux du moyen âge, ou enfin chez les modernes ? Mais quant aux anciens, pour nous borner à quelques-uns du grand nombre que nous pourrions citer, il ne sera pas hors de propos de nous arrêter à Césaire d'Arles et à Avitus de Vienne ; le premier parle ainsi dans une supplique adressée à Symmaque : « Comme c'est de la « personne de saint Pierre que dérive l'épiscopat, il est « aussi nécessaire que Votre Sainteté prescrive par des

« règles convenables à toutes les Églises ce qu'elles auront « à observer, et qu'elle leur expose clairement leurs de-« voirs. » — « Je vous supplie, dit Avitus à Hormisdas, de « vouloir m'instruire sur ce que je dois répondre à mes « frères de l'Église gallicane, s'ils viennent me consulter. « Car je puis maintenant vous assurer avec confiance, vu « le dévouement, je ne dis pas de l'Église de Vienne, mais « de toute l'Église gallicane, que tous les fidèles de ce « royaume se soumettront à ce que vous aurez décidé sur « la croyance. » A ces témoignages, on peut joindre la conduite des Pères d'Orléans, qui se sont rapportés aux décrets du Siége apostolique pour la forme canonique de l'élection des métropolitains.

« Écoutons maintenant, au moyen âge, Hincmar de Reims, qui nous fait part de sa fidélité et de son obéissance constantes et inviolables envers le Siége apostolique, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, et envers les Papes ; et met par sa conduite personnelle, en plein jour, ses sentiments sur les prérogatives du Saint-Siége. On peut aussi se rapporter à Yves de Chartres, qui parle avec vigueur contre l'impudence de ceux qui s'élèvent contre le Siége apostolique, et décide *qu'on ne peut sans tache d'hérésie contrarier les jugements et constitutions du Saint-Siége, auquel il appartient principalement, et en général, de confirmer ou d'annuler la consécration tant des métropolitains que des autres évêques, et de révoquer leurs constitutions et leurs jugements sans que les leurs puissent être altérés, et sans qu'aucun inférieur puisse les révoquer ou les réformer*. Le même écrivain confirme ensuite ce jugement par l'autorité du pape Gélase.

« Si nous passons de l'antiquité aux temps plus rappro-

chés, nous trouvons des censures très-sévères portées par l'illustre Faculté théologique de Paris contre le fameux apostat De Dominis, archevêque de Spalatro, et il eût été facile à Eybel de voir son libelle condamné d'avance; car les crimes de De Dominis, que ladite Faculté a taxés d'hérésie et de schisme, consistaient en ce qu'il avançait « que « la différence du pouvoir entre les apôtres était une fiction « humaine, nullement consignée dans les saints Évangiles « et les livres divins du Nouveau Testament » (proposition déclarée hérétique et schismatique, pour autant qu'elle peut s'entendre de la juridiction apostolique ordinaire, qui n'appartient qu'à saint Pierre); « qu'il n'y avait point dans « l'Église d'autre chef suprême que Jésus-Christ; que « tous les évêques ensemble, et l'un comme l'autre, gou- « vernaient l'Église, chacun avec un plein pouvoir; « que l'Église romaine est la principale en noblesse, en « honneur et en célébrité, mais non pas par la primauté « d'origine et de juridiction » (laquelle proposition est déclarée hérétique et schismatique, parce qu'elle accrédite hautement le sentiment erroné que l'Église romaine n'a point, de droit divin, d'autorité sur les Églises); « que cha- « que évêque est, de droit divin, pasteur universel; que la « forme monarchique n'a point été établie dans l'Église « immédiatement par Jésus-Christ; qu'il est faux que « l'union de l'Église catholique consiste dans l'unité d'un « recteur visible. » Et lorsque De Dominis eut recours au subterfuge de dire que la doctrine de la Faculté, nettement entendue, ne différait point de la sienne, les docteurs repoussèrent bientôt cette imposture, *comme une vraie calomnie contre la Faculté de Paris.*

« Un témoignage important et parfaitement conforme à

ce jugement des docteurs de Paris, ainsi qu'à la tradition constante des anciens, c'est l'hommage qu'a rendu à la primauté du Pontife romain l'assemblée du clergé de l'Église gallicane, en 1618, en nommant le Pape « le chef de l'É-« glise, le centre de l'unité. Il a sur nous, disent-ils, une « primauté d'autorité et de juridiction qu'il a reçue de « Jésus-Christ dans la personne de Pierre. Celui qui s'écar-« terait de cette vérité serait schismatique et même héré-« tique. »

« Mais l'auteur du libelle n'ignorait pas totalement les documents les plus insignes que nous offre l'antiquité, relativement à la primauté romaine; et ce qui décèle davantage sa haine opiniâtre contre le Saint-Siége, c'est que, ne pouvant point violer ou anéantir les témoignages éclatants des Pères, son impudence n'est point restée en défaut : il fait passer tous ces témoignages comme des allégories jusqu'à ce jour mal entendues, et prétend que, pour cette raison, on a, pendant une longue succession de siècles, cru Pape celui qui ne l'était pas. Comme si dans une chose de la première importance et essentielle à la constitution de l'Église, les saints Pères, que Dieu a donnés à son Église comme pasteurs et docteurs, avaient eux-mêmes tous été impliqués dans une erreur commune, ou comme s'ils avaient trompé le peuple fidèle en l'engageant dans les ténèbres de l'erreur, et comme si, au contraire, ceux qui pensent autrement du Pontife romain qu'on a constamment pensé pendant tant de siècles, n'étaient point censés vivre dans une très-coupable erreur.

« Par ces considérations, ne cherchant aucun bien-être personnel, mais le salut des hommes et la conservation de l'*unité par les liens de la paix*, nous avons jugé à propos, à

l'exemple de ce que nos prédécesseurs ont fait en pareil cas, de nous étendre sur l'affaire présente, nous proposant de mettre en plein jour les impostures de ceux qui, pour dénaturer les sentiments des Pères, se servent du nom des Pères mêmes, tandis qu'indépendamment du témoignage des Pères, et même avant eux, il a toujours été indispensable de croire que l'unité résidait dans la Chaire qui a été constituée par Jésus-Christ comme la mère et la maîtresse de toutes les autres, et de se conformer à cette croyance.

« On ne peut donc révoquer en doute que l'Église de Jésus-Christ ne forme qu'un seul bercail, n'ayant qu'un seul pasteur suprême, savoir, Jésus-Christ régnant dans les cieux, qui a laissé sur la terre un vicaire suprême et pasteur visible, par la voix duquel les brebis entendissent la voix de Jésus-Christ pour qu'elles ne se laissassent point séduire par des voix étrangères et conduire dans des pâturages pestilentiels. Afin donc que les fidèles qui sont confiés à notre sollicitude pussent avec d'autant plus de précaution se mettre en garde contre les profanes nouveautés et les discours dangereux qui conduisent à l'impiété; afin qu'au contraire ils restassent constamment attachés à la chaire de l'unité *dans laquelle Pierre est encore aujourd'hui assis, et préside comme dans son propre siége, faisant part de la vérité à tous ceux qui ont recours à lui;* et afin qu'ils ne se laissassent point faussement persuader que c'est l'ambition qui a attribué, ou l'ignorance et l'adulation qui ont cédé, ou les mauvais artifices qui ont procuré au Saint-Siége ce que Jésus-Christ lui-même a accordé, nous avons ordonné que la brochure en question, traduite de l'allemand en latin, fût examinée par plusieurs docteurs en théologie; et en suite de leur consultation, et après avoir entendu les suffrages de

nos vénérables cardinaux de la sainte Église romaine, inquisiteurs généraux contre l'erreur et l'hérésie dans toute la république chrétienne, assistant à notre trône, nous avons de notre propre mouvement, de science certaine, et en vertu de la plénitude apostolique, réprouvé et condamné ledit libelle ayant pour titre en latin : *Quid est Papa?* (Qu'est-ce que le Pape?) imprimé à Vienne chez Joseph de Kurzbeck, 1782, avec permission de la commission impériale et royale des censures (permission subrepticement obtenue, par l'assurance avec laquelle l'auteur y avait osé afficher son nom et qui n'en laissait pas soupçonner l'étrange contenu), comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, téméraires, injurieuses, conduisant au schisme, schismatiques, erronées, conduisant à l'hérésie, hérétiques, et d'autres déjà condamnées par l'Église. Voulons et statuons que ce libelle soit éternellement regardé comme réprouvé et condamné. »

La Toscane était soumise aux mêmes influences et aux mêmes expériences que l'Autriche. Là régnait un frère de Joseph II, Pierre-Léopold, qui, se laissant diriger par l'évêque janséniste de Pistoie, Scipion Ricci, s'imagina qu'il pouvait réformer l'Église sans l'intervention du Saint-Siége, et voulut faire adopter par le clergé de ses États les doctrines hérétiques d'un synode tenu à Pistoie, en 1788. La bulle *Auctorem fidei* fit justice de ce synode, et Ricci rentra plus tard dans la communion du Saint-Siége [1], mais le mal était fait, le trouble avait été porté dans les esprits; l'inva-

[1] On vient de publier à Florence, en 1865, les *Mémoires* jusqu'ici inédits de Scipion Ricci; ces *Mémoires* tendent malheureusement à prouver que l'évêque janséniste ne fut pas de bonne foi dans sa soumission à l'Église.

sion française vint châtier les coupables et noya l'hérésie dans le sang. Les républicains français exécutaient sans s'en douter les volontés de ce Dieu contre qui s'étaient conjurés les peuples et les rois [1].

Alors éclata cette Révolution dont les suites ébranlent encore le monde. Les souverains avaient méconnu la voix du Saint-Siége; tous les trônes s'écroulèrent, et, selon l'énergique expression d'un écrivain de nos jours, pendant plus de vingt ans un ouragan de fer et de feu traversa l'Europe [2].

Nous n'avons pas à raconter ici les événements de cette Révolution qui était en germe dans le protestantisme, et que préparaient depuis si longtemps de concert la royauté, l'hérésie, l'incrédulité et les sociétés secrètes. On sait comment Louis XVI fut amené à convoquer les États-généraux, qui se transformèrent eux-mêmes en assemblée nationale constituante. On sait que l'un des actes de cette assemblée fut de proclamer ce qu'on appela les *Droits de l'homme* et ce qu'on appelle encore les *Principes de* 89, droits qui ont le tort de ne plus reconnaître de devoirs vis-à-vis de Dieu, principes qui ont plongé la France et l'Europe dans l'anarchie, en séparant complétement la société civile de la religion et en rejetant toute intervention de l'autorité religieuse, c'est-à-dire de Dieu, dans le gouvernement des peuples. Dès l'année 1789, l'assemblée nationale mit tous les biens de l'Église à la disposition de la nation, en promet-

[1] Léopold de Toscane succéda à Joseph II, comme empereur, en 1790; son règne fut de courte durée, Léopold mourut en 1792. Ferdinand, son fils, devint grand-duc de Toscane Il répara une partie du mal fait par son père ; il devait plus tard être dépossédé de ses États.

[2] L. Veuillot, *La Guerre et l'homme de guerre.*

tant de pourvoir aux frais du culte, inique et immense spoliation qui apprit aux peuples que la propriété n'est pas inviolable et qu'il existe des moyens *légaux* de s'emparer du bien d'autrui. En 1791, on décréta la *constitution civile du clergé*, c'est-à-dire que, sans s'entendre avec le Saint-Siége, et au mépris de tous les droits de l'Église, on prétendit imposer au clergé de France une constitution schismatique et hérétique. Au lieu des cent trente-six diocèses, on n'en conserva que quatre-vingt-trois, correspondant au nombre des départements qu'on venait d'établir. Les chapitres furent supprimés, tous les bénéfices, prieurés et abbayes confisqués. Les évêques et les curés devaient être choisis par les assemblées électorales des départements, composés de catholiques, de calvinistes et de juifs; les évêques ainsi élus devaient se passer de la confirmation pontificale, se faire approuver par les métropolitains, et avant d'être consacrés, prêter serment de fidélité au roi, à la loi, à la nation, par-devant la municipalité. C'était un schisme déclaré.

Les évêques protestèrent; quatre seulement d'entre eux eurent l'indigne faiblesse de céder; plus de cinquante mille ecclésiastiques de tout rang refusèrent de prêter le serment à cette constitution; on les traita comme des rebelles, et une sanglante persécution commença, dans laquelle le clergé fit éclater les plus sublimes vertus. Louis XVI avait aussi voulu refuser sa sanction; il céda ensuite, croyant éviter de grands maux; mais sa conscience lui reprocha toujours cette faiblesse, et les révolutionnaires qui le dominaient savaient bien qu'il n'était pas avec eux.

Pie VI ne pouvait que condamner une constitution schismatique; il le fit avec une grande énergie. L'assemblée constituante se vengea en le dépouillant d'Avignon et du

comtat Venaissin. Le Pape protesta devant toutes les puissances de l'Europe, faisant remarquer à tous les princes que l'usurpation de son domaine était la cause commune de tous les souverains. Les princes ne l'écoutèrent pas; on sait ce qui arriva. Ils n'avaient pas voulu prendre en main la cause de l'Église, ils l'avaient laissé dépouiller, ils furent dépouillés à leur tour.

Puis vint l'attentat horrible qui fit monter Louis XVI sur l'échafaud, le 21 janvier 1793. Nous avons fait connaître le testament de saint Louis; nous devons rapporter ici celui de ce descendant de saint Louis pour qui l'échafaud fut le chemin du ciel. Le voici :

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui, 25 décembre 1792, moi, Louis seizième du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même, depuis le 11 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelque indigne que nous en fussions, et

moi le premier. Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre auquel Jésus-Christ les avait confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et dans les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères, tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.

« Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique ce fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la dis-discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence. Je prie tous ceux

que je pourrais avoir offensé par inadvertance, car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne, ou ceux à qui j'aurais pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou de quelqu'autre manière ; je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable. Je recommande mes enfants à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde

rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher. Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais, en même temps, qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point le respect, il est plus nuisible qu'utile. Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient et qui ont même montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé.

D'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis, de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuits que beaucoup de personnes m'ont montrés ; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser. Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi. Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

« *Signé :* Louis. »

La mort de Louis XVI affligea profondément Pie VI, qui accueillait dans ses États tous les proscrits. Au milieu de la stupeur qui frappait l'Europe, il restait seul intrépide; seul il ne pactisait en rien avec la Révolution, seul il faisait entendre hautement la voix de la justice et de la religion. Le 17 juin 1793, dans un consistoire, il prononça sur la mort du roi de France une admirable allocution trop peu connue, et que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs[1] :

« Vénérables Frères, dit le Pape, comment notre voix n'est-elle point étouffée dans ce moment par nos larmes et par nos sanglots? N'est-ce pas plutôt par nos gémissements que par nos paroles, qu'il nous convient d'exprimer cette douleur sans bornes que nous sommes obligé d'épancher devant vous, en vous retraçant le spectacle de cruauté et de barbarie que l'on vit à Paris le 21 du mois de janvier dernier?

« Le roi très-chrétien, Louis XVI, a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli la monarchie, le meilleur des gouvernements, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de choses par la vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion; qui est toujours inconstant, facile à être

[1] Elle a été publiée dans l'*Univers* du 22 janvier 1859. Le texte latin s'en trouve au tome IX de la continuation du *Bullaire romain*.

trompé, entraîné à tous les excès, ingrat, arrogant, cruel; qui se réjouit dans le carnage et dans l'effusion du sang humain, et se plaît à contempler les angoisses qui précèdent le dernier soupir, comme les anciens allaient voir les gladiateurs expirer dans leurs amphithéâtres. La portion la plus féroce de ce peuple, peu satisfaite d'avoir dégradé la majesté de son roi, et déterminée à lui arracher la vie, voulut qu'il fût jugé par ses propres accusateurs, qui s'étaient déclarés hautement ses plus implacables ennemis. Déjà, dès l'ouverture du procès, on avait appelé tour à tour parmi les juges quelques députés plus particulièrement connus par leurs mauvaises dispositions, pour mieux s'assurer de faire prévaloir l'avis de la condamnation par la pluralité des opinants. On ne put cependant pas assez en augmenter le nombre pour obtenir que le roi fût immolé en vertu d'une majorité légale[1]. A quoi ne devait-on pas s'attendre, et quel jugement exécrable à tous les siècles ne pouvait-on pas pressentir, en voyant le concours de tant de juges pervers et de tant manœuvres employées pour capter les suffrages? Toutefois, plusieurs d'entre eux ayant reculé d'horreur au moment de consommer un si grand forfait, on imagina de revenir aux opinions, et les conjurés ayant ainsi voté de nouveau, prononcèrent que la condamnation était légitimement décrétée. Nous passons ici sous silence une foule d'autres injustices, de nullités et d'invalidités que l'on peut lire dans les courts plaidoyers des avocats et dans les papiers publics. Nous ne relevons pas non plus tout ce que le roi fut contraint d'endurer avant d'être conduit au supplice : sa longue déten-

[1] On sait que le nombre des membres légalement appelés à voter était de 736; il fallait donc 369 voix pour avoir une seule voix de majorité. Or, il n'y eut que 365 régicides.

tion dans diverses prisons, d'où il ne sortait jamais que pour être traduit à la barre de la Convention, l'assassinat de son confesseur, sa séparation de la famille royale, qu'il aimait si tendrement, enfin cet amas de tribulations rassemblées sur lui pour multiplier ses humiliations et ses souffrances. Il est impossible de n'en être pas pénétré d'horreur, quand on n'a point abjuré tout sentiment d'humanité. L'indignation redouble encore, quand on considère que le caractère unanimement reconnu de ce prince était naturellement doux et bienfaisant; que sa clémence, sa patience, son amour pour ses peuples furent toujours inaltérables; qu'incapable d'aucune dureté, d'aucune rigueur, il se montra constamment d'un commerce facile et indulgent envers tout le monde, et que cet excellent naturel lui inspira la confiance d'acquiescer au vœu public et de convoquer les États-Généraux du royaume, malgré tous les dangers qui pouvaient en résulter pour son autorité et pour sa personne. Mais ce que nous ne saurions surtout passer sous silence, c'est l'opinion universelle qu'il a donnée de ses vertus par son testament, écrit de sa main, émané du fond de son âme, imprimé et répandu dans toute l'Europe. Quelle haute idée on y conçoit de sa vertu ! quel zèle pour la religion catholique ! quels caractères d'une piété véritable envers Dieu ! quelle douleur, quel repentir d'avoir apposé son nom malgré lui à des décrets si contraires à la discipline et à la foi orthodoxe de l'Église ! Prêt à succomber sous le poids de tant d'adversités qui s'aggravaient de jour en jour sur sa tête, il pouvait dire, comme Jacques Ier, roi d'Angleterre, qu'on le calomniait dans les assemblées du peuple, non pour avoir commis aucun crime, mais parce qu'il était roi; ce que l'on regardait comme le plus grand de tous les crimes.

« Mais oublions ici Louis pendant quelques moments pour tirer de l'histoire un exemple parfaitement analogue à notre sujet, et appuyé sur les témoignages lumineux des écrivains les plus véridiques. Marie Stuart, reine d'Écosse, fille de Jacques V, roi d'Écosse, et veuve de François II, roi de France, prit le titre et s'attribua tous les honneurs du roi de la Grande-Bretagne, que les Anglais avaient déjà déférés à Élisabeth. Une foule d'historiens racontent les tourments que lui firent endurer les ruses et les violences de sa rivale et des factieux calvinistes. Souvent, durant le cours de sa longue captivité, elle avait refusé de répondre à l'interrogatoire des juges, en disant qu'une reine ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul. Lasse enfin d'éprouver tant et de si diverses vexations, elle répondit, elle se lava de tous les crimes qu'on lui imputait et démontra son innocence. Les juges n'en consommèrent pas moins l'œuvre d'iniquité qu'ils avaient commencée; ils rendirent contre elle une sentence de mort, comme si elle eût été coupable et convaincue, et l'on vit alors cette tête royale tomber sur un échafaud.

« Benoît XIV, dans le troisième livre de son *Traité de la béatification des serviteurs de Dieu,* chap. 13, n° 10, raisonne ainsi sur cet événement : « Si la cause du martyre « de cette reine était introduite, ce qui n'a pas été fait en-« core, on pourrait tirer d'abord contre le fait du martyre « un argument très-facile de la sentence même et des « calomnies impies que les hérétiques n'ont cessé de vomir « contre cette reine, principalement Georges Buchanan, « dans son infâme libellé intitulé : *Marie démasquée.* Mais « si l'on étudie la véritable cause de sa mort, qu'on doit « imputer à la haine de la religion catholique; si l'on « observe l'héroïsme admirable avec lequel Marie sut mou-

« rir; si l'on examine, ainsi qu'on le doit, les déclarations
« qu'elle fit avant sa mort et qu'elle réitéra au moment de
« son supplice, pour protester qu'elle avait toujours vécu
« dans la foi catholique, et qu'elle versait volontiers son
« sang pour cette religion; enfin, si l'on ne met point à
« l'écart, comme on ne saurait le faire avec justice, les
« raisons très-évidentes qui non-seulement démontrent la
« fausseté des crimes qu'on imputait à la reine Marie, mais
« qui prouvent encore invinciblement que cette injuste
« sentence de mort n'était appuyée que sur des calomnies,
« qu'elle fut véritablement portée en haine de la religion
« catholique et pour affermir immuablement l'hérésie en
« Angleterre, peut-être tronvera-t-on alors qu'il ne manque
« à cette cause aucune des conditions nécessaires pour
« constater un vrai martyre. »

« Nous apprenons de saint Augustin que ce n'est point le supplice, mais la cause du supplice qui constitue un véritable martyre. En conséquence, Benoît XIV, après avoir ainsi montré les dispositions à reconnaître le martyre de Marie Stuart, examine s'il suffit, pour admettre un martyre, qu'un tyran soit déterminé à faire mourir un chrétien en haine de la religion de Jésus-Christ, quoiqu'il allègue pour infliger la peine de mort quelque prétexte étranger à la foi, ou du moins qui ne peut avoir avec elle que des rapports accidentels, et Benoît XIV se décide pour l'affirmative, par la raison qu'une action ne tire pas son véritable caractère de l'occasion ou de la cause impulsive qui l'excite, mais de la cause finale qui la produit; et qu'il suffit, par conséquent, pour caractériser un véritable martyre, qu'un persécuteur prononce une sentence de mort en haine de la foi, bien que l'occasion de la mort ait été déterminée par un autre motif

qui, à cause des circonstances, n'intéresse point la religion.

« Revenons maintenant au roi Louis XVI. Si l'autorité de Benoît XIV est grave en cette matière; s'il faut avoir de très-grands égards pour son opinion lorsqu'il se montre porté à admettre le martyre de Marie Stuart, pourquoi ne penserions-nous pas comme lui et n'appliquerions-nous pas sa doctrine au martyre du roi Louis? Il y a ici, en effet, parité d'attachement à la religion, parité de projet, parité de fin désastreuse. Il doit, par conséquent, y avoir aussi parité de mérite. Eh! qui pourra jamais douter que ce monarque n'ait été principalement immolé en haine de la foi et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques? Déjà, depuis longtemps, les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique; mais, pour y parvenir, il fallait préparer les esprits et abreuver les peuples de ces principes impies que les novateurs n'ont ensuite cessé de répandre dans des livres qui ne respiraient que la perfidie et la sédition. C'est dans cette vue qu'ils se sont ligués avec des philosophes pervers. L'Assemblée générale du clergé de France, de 1745, avait découvert et dénoncé les abominables complots de tous ces artisans d'impiété. Et nous-même aussi, dès le commencement de notre pontificat, prévoyant les exécrables manœuvres d'un parti si perfide, nous annonçâmes le péril imminent qui menaçait l'Europe, dans notre lettre encyclique [1] adressée à tous les évêques de l'Église catholique, auxquels nous parlions en ces termes: *Arrachez le mal du milieu d'entre vous, c'est-à-dire éloignez de la vue de vos troupeaux, avec une grande force et continuelle vigilance, tous ces livres*

[1] Publiée le 25 décembre 1775.

empestés. Si l'on eût écouté nos représentations et nos avis, nous n'aurions pas à gémir maintenant des progrès de cette vaste conjuration tramée contre les rois et contre les empires. Ces hommes dépravés s'aperçurent bientôt qu'ils avançaient rapidement dans leurs projets; ils reconnurent que le moment d'accomplir leurs desseins était enfin arrivé; ils commencèrent à professer hautement, dans un livre imprimé en 1787, cette maxime d'Hugues Rosaire ou bien d'un autre auteur qui a pris ce nom, que c'était une action louable que d'assassiner un souverain qui refusait d'embrasser la Réforme ou de se charger de défendre les intérêts des protestants en faveur de leur religion. Cette doctrine ayant été publiée peu de temps avant que Louis fût tombé dans le déplorable état auquel il a été réduit, tout le monde a pu voir clairement alors quelle était la première source de ses malheurs. Il doit donc passer pour constant qu'ils sont tous venus des mauvais livres qui paraissaient en France, et qu'il faut les regarder comme les fruits naturels de cet arbre empoisonné.

« Aussi a-t-on publié, dans la vie imprimée de l'impie Voltaire, que le genre humain lui devait d'éternelles actions de grâces, comme au premier auteur de la révolution française. C'est lui, dit-on, qui, en excitant le peuple à sentir et à employer ses forces, a fait tomber la première barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. Si l'on n'eût pas brisé ce joug, on n'aurait jamais brisé, ajoute-t-on, celui des tyrans. L'un et l'autre se tenaient si étroitement unis, que le premier, une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. En célébrant comme le triomphe de Voltaire la chute de l'autel et du trône, on exalte la renommée et la gloire de tous les écrivains impies, comme d'autant de géné-

raux d'une armée victorieuse. Après avoir ainsi entraîné, par toutes sortes d'artifices, une très-grande portion du peuple dans leur parti, pour mieux l'attirer encore par leurs œuvres et par leurs promesses, ou plutôt pour en faire leurs jouets dans toutes les provinces de la France, les factieux se sont servis du mot spécieux de *liberté;* ils en ont arboré les trophées et ils ont invité de tous côtés la multitude à se réunir sous ses drapeaux. C'est bien là véritablement cette liberté philosophique qui tend à corrompre les esprits, à dépraver les mœurs, à renverser toutes les lois et toutes les institutions reçues. Aussi fût-ce pour cette raison que l'assemblée du clergé de France témoigna tant d'horreur pour une pareille liberté, quand elle commençait à se glisser dans l'esprit du peuple par les maximes les plus fallacieuses. Ce fut encore par le même motif que nous crûmes nous-même devoir la dénoncer et la caractériser en ces termes dans notre susdite lettre encyclique : « Ces philosophes « effrénés entreprennent de briser tous les liens qui unissent « tous les hommes entre eux, qui les attachent aux souve- « rains et les contiennent dans le devoir. Ils disent et « répètent jusqu'à la satiété que l'homme naît libre et qu'il « n'est soumis à l'autorité de personne. Ils représentent, « en conséquence, la société comme un amas d'idiots dont « la stupidité se prosterne devant les prêtres, qui les « trompent, et devant les rois, qui les oppriment ; de sorte « que l'accord entre le sacerdoce et l'empire n'est autre « chose qu'une barbare conjuration contre la liberté natu- « relle de l'homme. »

« Ces avocats tant vantés du genre humain ont ajouté au mot faux et trompeur de *liberté*, cet autre nom d'*égalité* qui ne l'est pas moins ; comme si entre les hommes qui

sont réunis en société et qui ont des dispositions intellectuelles si différentes, des goûts si opposés et une activité si déréglée, si dépendante de leur cupidité individuelle, il ne devait y avoir personne qui réunît la force et l'autorité nécessaires pour contraindre, réprimer, ramener au devoir ceux qui s'en écartent, afin que la société, bouleversée par tant de passions diverses et désordonnées, ne soit pas précipitée dans l'anarchie et ne tombe pas entièrement en dissolution. C'est ainsi que l'harmonie se compose de l'accord parfait de plusieurs sons ; et si elle ne se soutient point par cette fidèle correspondance des voix et des instruments, elle dégénère en bruits discordants et n'est plus alors qu'une barbare dissonance. Après s'être établie, selon les expressions de saint Hilaire de Poitiers, *réformateurs des pouvoirs publics et arbitres de la religion, tandis que le principal objet de la religion est, au contraire, de propager partout un esprit de soumission et d'obéissance*, ces novateurs ont entrepris de donner une constitution à l'Église elle-même par de nouveaux décrets inouïs jusqu'à nos jours. C'est de ce laboratoire qu'est sortie cette constitution sacrilége que nous avons réfutée dans notre réponse du 10 mars 1791 à l'exposition de principes qui nous avait été soumise par trente évêques. On peut appliquer convenablement à ce sujet ces paroles de saint Cyprien : *Comment se fait-il que les chrétiens soient jugés par des hérétiques, les hommes sains par des malades, ceux qui sont intacts par ceux qui ont reçu des blessures, ceux qui sont debout par ceux qui sont tombés, les juges par des coupables, les prêtres par des sacriléges? Que reste-t-il donc à faire de plus que de soumettre l'Église au Capitole?* Tous les Français qui se montraient encore fidèles dans les différents ordres de l'État, et qui

refusaient avec fermeté de se lier par un serment à cette nouvelle constitution, étaient aussitôt accablés de revers et voués à la mort. On s'est hâté de les massacrer indistinctement. On a fait subir les traitements les plus barbares à un grand nombre d'ecclésiastiques. On a égorgé des évêques, et si l'on veut savoir avec quelle piété, avec quel respect on doit les vénérer, on peut l'apprendre par l'exemple de Jésus-Christ lui-même, qui, selon la remarque de saint Cyprien, *honora constamment jusqu'au jour de sa mort les Pontifes et les prêtres, quoiqu'ils n'eussent pas conservé la crainte de Dieu et qu'ils n'eussent pas reconnu le Messie.* On a immolé un grand nombre de Français de tous les états. Ceux que l'on persécutait avec moins de rigueur se voyaient arrachés de leurs foyers et relégués dans des pays étrangers, sans aucune distinction d'âge, de sexe, de condition. On avait décrété que chacun était libre d'exercer la religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient également au salut éternel, et cependant la seule religion catholique était proscrite. Seule, elle voyait couler le sang de ses disciples dans les places publiques, sur les grands chemins et dans leurs propres maisons. On eût dit qu'elle était devenue en eux un crime capital. Ils ne pouvaient trouver aucune sûreté dans les États voisins où ils étaient venus chercher un asile, et on les y vexait cruellement quand on parvenait à s'en emparer par des invasions ou à les ramener en France, à force de ruses et de perfidies. Tel est le caractère constant des hérésies. Tel a toujours été, dès les premiers siècles de l'Église, l'esprit des hérétiques, spécialement développé de notre temps par les manœuvres tyranniques des calvinistes, qui ont cherché persévéramment à multiplier leurs prosélytes par toutes sortes de menaces et de violences.

« D'après cette suite non interrompue d'impiétés qui ont pris leur origine en France, aux yeux de qui n'est-il pas démontré qu'il faut imputer à la haine de la religion les premières trames de ces complots, qui troublent et ébranlent aujourd'hui toute l'Europe[1]? Personne ne peut nier que la même cause n'ait amené la mort funeste de Louis XVI. On s'est efforcé, il est vrai, de charger ce prince de plusieurs délits d'un ordre purement politique. Mais le principal reproche qu'on ait élevé contre lui portait sur l'inaltérable fermeté avec laquelle il refusa d'approuver et de sanctionner le décret de déportation des prêtres, et sur la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Clermont pour lui annoncer qu'il était bien résolu de rétablir en France, dès qu'il le pourrait, le culte catholique. Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire et soutenir sans témérité que Louis fut un martyr? La sentence de mort de Marie Stuart était également appuyée sur le prétendu crime de machination et de conjuration contre l'État, et le nom de la religion s'y trouvait à peine entremêlé. Néanmoins Benoît XIV, sans s'arrêter aux impostures mentionnées dans le jugement, pensa que la haine pour la religion avait été le motif véritable et incomparablement le plus décisif de sa condamnation, et il conclut en conséquence que cette mort présentait une cause de martyre.

« Mais, d'après ce que nous avons entendu, on opposera peut-être ici comme un obstacle péremptoire au martyre de Louis l'approbation qu'il a donnée à la constitution que nous avons déjà réfutée dans notre susdite réponse aux

[1] Voyez dans Jebb, p. 179, où il est dit que telle fut la conduite d'Élisabeth, qui excita elle-même les troubles et les révoltes.

évêques de France. Plusieurs personnes nient le fait et affirment que lorsqu'on présenta cette constitution à la signature du roi, il hésita, recueilli dans ses pensées, et refusa son seing, de peur que l'apposition de son nom ne produisît tous les effets d'une approbation formelle. L'un de ses ministres, que l'on nomme et en qui le roi avait alors une grande confiance, lui représenta que sa signature ne prouverait autre chose que l'exacte conformité de la copie avec l'original, de manière que nous, à qui cette constitution allait être immédiatement adressée, nous ne pourrions, sous aucun prétexte, élever le moindre soupçon sur son authenticité. Il paraît que ce fut cette simple observation qui le détermina aussitôt à donner sa signature. C'est aussi ce qu'il insinue lui-même dans son testament, quand il dit que son seing lui fut arraché contre son propre vœu. Et en effet il n'aurait plus été conséquent, il se serait mis en contradiction avec lui-même si, après avoir approuvé volontairement la constitution du clergé de France, il l'eût rejetée ensuite avec la plus inébranlable fermeté, comme il le fit lorsqu'il refusa de sanctionner le décret de déportation des prêtres non assermentés, et lorsqu'il écrivit à l'évêque de Clermont qu'il était déterminé à rétablir en France le culte catholique. Mais, quoi qu'il en soit de ce fait, car nous n'en prenons pas sur nous la responsabilité, et quand même nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion ou par erreur, approuva réellement la constitution au moment où il la souscrivit, serions-nous obligé pour cela de changer de sentiment au sujet de son martyre? Non, sans doute. Si nous avions un pareil dessein, nous en serions détourné par sa rétractation subséquente, aussi certaine que solennelle, et par sa mort même, qui fut votée, comme

nous l'avons démontré ci-dessus, en haine de la religion catholique; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien lui contester de la gloire de son martyre. Saint Cyprien avait adopté d'abord sur le baptême des hérétiques des principes fort opposés à la vérité; cependant, selon les propres paroles de saint Augustin, qui les a répétées dans plusieurs endroits de ses écrits, Dieu lui-même a séparé par le fer d'un glorieux martyre tout ce qui avait besoin d'être retranché de ce rameau couvert de fruits.

« Ce fut également ainsi que, lorsqu'on mit en délibération, dans la congrégation des Rites, si l'on pouvait opposer au martyre de Jean de Britto, de la Compagnie de Jésus, l'usage qu'il avait continué de faire des rites chinois après qu'ils eurent été proscrits, les votants ne balancèrent pas à se décider pour la négative. Ils déclarèrent que cette considération n'y mettait aucun obstacle, parce qu'en se dévouant au martyre il avait suffisamment rétracté, par l'effusion de son sang, son adhésion aux rites chinois. Ils furent partagés sur la question de savoir s'il convenait de publier un décret favorable, dont on pourrait se prévaloir dans la suite pour prétendre qu'un tel décret aurait révoqué tacitement la condamnation antérieure de ces cérémonies. Mais Benoît XIV leva toute difficulté en déclarant qu'on ne pourrait jamais déduire du décret à intervenir que l'intention du Saint-Siége eût été de s'éloigner des constitutions de ses prédécesseurs qui avaient proscrit la liturgie chinoise. Il admit en même temps la rétractation que le vénérable Jean de Britto avait souscrite, non avec sa plume, mais de son propre sang. Il décida ainsi que l'obstacle qu'on opposait à la cause n'empêcherait point d'en continuer l'instruction, de procéder tout de suite à

l'examen de la question sur le martyre et sur la cause du martyre, ainsi qu'à la discussion des miracles qu'on disait avoir été opérés par son intercession. Le décret qu'il rendit fut publié le 2 juillet 1741. Appuyé sur cette décision, et voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, est certaine et incontestable, nous ne croyons pas nous éloigner du principe de Benoît XIV, non pas, il est vrai, en prononçant dans ce moment un décret pareil à celui que nous venons de citer, mais en persistant dans l'opinion que nous nous sommes formée du martyre de ce prince, nonobstant toute approbation qu'il aurait donnée à la constitution civile du clergé, quelle qu'elle ait été.

« Ah! France! ah! France! toi que nos prédécesseurs appelaient *le miroir de la chrétienté et l'inébranlable appui de la foi; toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le Siége apostolique, ne marches pas à la suite des autres nations, mais les précèdent toutes,* que tu nous es contraire aujourd'hui! De quel esprit d'hostilité tu parais animée contre la véritable religion! Combien la fureur que tu lui témoignes surpasse déjà les excès de tous ceux qui se sont montrés jusqu'à présent ses persécuteurs les plus implacables! Et cependant tu ne peux pas ignorer, quand même tu le voudrais, que la religion est la gardienne la plus sûre et le plus solide fondement des empires, puisqu'elle réprime également et les abus d'autorité dans les princes qui gouvernent, et les écarts de la licence dans les sujets qui obéissent. Eh! c'est pour cela que les factieux adversaires des prérogatives royales cherchent à les anéantir, en s'efforçant d'amener d'abord le renoncement à la foi catholique.

« Ah! encore une fois, France! tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient point de reconnaître un roi qui ne fût pas catholique. Et voilà maintenant que tu l'avais, ce roi catholique, et c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner!

« Ta rage contre ce monarque s'est montrée telle que son supplice même n'a pu ni l'assouvir ni l'apaiser. Tu as voulu encore la signaler après sa mort sur ses tristes dépouilles; car tu as ordonné que son cadavre fût transporté et inhumé sans aucun appareil d'une honorable sépulture.....

« O jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice! Nous avons la confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale toujours fragile et des lis qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissu de lis immortels.

« Saint Bernard nous apprend dans ses lettres au pape Eugène, son disciple, ce qu'exige de nous dans ces circonstances notre ministère apostolique, lorsqu'il l'exhorte à multiplier ses soins, *afin que les incrédules se convertissent à la foi, que ceux qui sont convertis ne s'égarent plus et que ceux qui se sont égarés rentrent dans le droit chemin.* Nous avons aussi pour modèle la conduite de Clément VI, notre prédécesseur, qui ne cessa de poursuivre la punition de l'assassinat d'André, roi de Sicile, infligeant les peines les plus fortes à ses meurtriers et à leurs complices, comme on peut le voir dans ses lettres apostoliques. Mais que pouvons-nous tenter, que pouvons nous attendre, quand il s'agit d'un peuple qui non-seulement n'a eu aucun égard

pour nos monitions, mais qui s'est encore permis envers nous les offenses, les usurpations, les outrages et les calomnies les plus révoltantes, et qui est enfin parvenu à cet excès d'audace et de délire de composer sous notre nom des lettres supposées et parfaitement assorties à toutes les nouvelles erreurs? Laissons-le donc s'endurcir dans sa déplorable dépravation, puisqu'elle a pour lui tant d'attraits; et espérons que le sang innocent de Louis crie en quelque sorte et intercède, afin que la France reconnaisse et déteste son obstination à accumuler sur elle tant de crimes, et qu'elle se souvienne des châtiments effroyables qu'un Dieu juste, vengeur des forfaits, a souvent infligés à des peuples qui avaient commis des attentats beaucoup moins énormes.

« Telles sont les réflexions que nous avons jugées les plus propres à vous offrir quelque consolation dans un si horrible désastre. C'est pourquoi, pour achever ce qui nous reste à dire, nous vous invitons au service solennel que nous célébrerons avec vous pour le repos de l'âme du roi Louis XVI. Quoique ces prières funèbres puissent paraître superflues quand il s'agit d'un chrétien qu'on croit avoir mérité la palme du martyre, puisque saint Augustin dit que l'Église ne prie pas pour les martyrs, mais qu'elle se recommande plutôt à leurs prières, cependant cette sentence du saint docteur doit s'entendre et s'interpréter non de celui qui est simplement réputé martyr par une persuasion purement humaine, mais de celui qui est formellement reconnu tel par un jugement du Saint-Siége apostolique. En conséquence, Vénérables Frères, on vous indiquera, par notre ordre, le jour où nous procéderons ensemble, selon l'usage, dans notre chapelle pontificale aux obsèques publiques de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVI, roi de France. »

La république française voulut bientôt faire retomber sur le prince temporel la vengeance qu'elle avait à exercer sur le Pontife qui avait anathématisé ses excès, ou plutôt elle poursuivait à la fois l'anéantissement de la double royauté du Vicaire de Jésus-Christ, dans laquelle elle voyait un obstacle puissant à l'exécution de ses projets impies. On manquait de prétextes plausibles, on sut en faire naître. Basseville, secrétaire de l'ambassade de France à Naples, vint à Rome comme simple particulier et sans aucun caractère officiel, au commencement de l'année 1793, et il se mit à exciter le peuple à la révolte. Le peuple romain aimait ses souverains; il s'irrita contre le provocateur, et, avant que la force armée pût intervenir, Basseville fut massacré. Le Pape eut beau faire punir les coupables et défendre les attroupements, on cria à la violation du droit des gens, et on l'accusa du meurtre de Basseville. Cependant Pie VI continua de garder la neutralité tout en pourvoyant à la défense de ses États. Une tartane française avait été prise par un de ses garde-côtes; il la fit restituer en disant : « Je « ne suis pas en guerre avec la France. » La république eut d'abord trop d'embarras pour inquiéter sérieusement les États de l'Église; les choses changèrent de face quand le général Bonaparte eut reçu le commandement de l'armée d'Italie. Ici l'histoire est pleine d'enseignements; en lisant les pages écrites par M. Thiers sur la *Révolution française,* on croit lire l'histoire contemporaine.

Le général autrichien Wurmser venait d'être vaincu. « Rome, dit M. Thiers, était dans l'alarme, et le moment était convenable pour renouer avec elle. Bonaparte voulait d'abord son argent; ensuite quoiqu'il ne craignît pas sa puissance temporelle, il redoutait son influence morale sur

les peuples. Les deux partis italiens, enfantés par la révolution française et développés par la présence de nos armées, s'exaspéraient chaque jour davantage. Si Milan, Modène, Reggio, Bologne, Ferrare, étaient le siége du parti patriote, Rome était celui du parti monacal et aristocrate. Rome pouvait exciter les fureurs fanatiques et nous nuire beaucoup, dans un moment surtout où la question n'était pas résolue avec les armées autrichiennes. Bonaparte pensa qu'il fallait temporiser encore. Esprit libre et indépendant, il méprisait tous les fanatismes qui restreignent l'intelligence humaine; mais, homme d'exécution, il redoutait les puissances qui échappent à la force, et il aimait mieux éluder que lutter avec elles. D'ailleurs, quoique élevé en France, il était né au milieu de la « superstition italienne; il ne partageait pas « ce dégoût de la religion catholique si profond et si com- « mun chez nous à la suite du dix-huitième siècle. » Il chargea le ministre Cacault de désavouer les exigences du Directoire en matière de foi, et de n'insister que sur les conditions purement matérielles. Il choisit le cardinal Mattei, qu'il avait enfermé dans un couvent, pour l'envoyer à Rome et le charger d'aller parler au Pape.

« La cour de Rome, lui écrit-il, veut la guerre, mais
« avant tout, je dois à ma nation et à l'humanité de faire
« un dernier effort pour ramener le Pape à la raison. Vous
« connaissez, monsieur le cardinal, les forces de l'armée
« que je commande : pour détruire la puissance temporelle
« du Pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome,
« voyez le Saint-Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts,
« arrachez-le aux intrigants qui l'environnent, qui veulent
« sa perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement
« français permet que j'écoute encore des paroles de paix.

« sera assez forte pour vous l'ôter. Jusqu'alors la grande
« nation vous protégera contre les attaques de vos voisins,
« son système politique sera uni au vôtre... Je vous quitte
« sous peu de jours. Les ordres de mon gouvernement et
« un danger imminent de la république cisalpine me rap-
« pelleront seuls au milieu de vous. »

Voilà comment fut amené le traité de Tolentino. Pie VI crut devoir sacrifier une partie de ses États pour sauver le reste : les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne furent cédées, ainsi que le comtat Venaissin; le Pape paya une forte contribution de guerre (trente millions), et il dut payer une pension à la famille de Basseville. Jamais on n'avait plus odieusement abusé du droit du plus fort contre un souverain désarmé. Le général Bonaparte fit lui-même connaître pourquoi il avait épargné le dernier coup : « Mes motifs pour conclure ce traité, écrivait-il au Direc-
« toire (1[er] ventôse an V), sont 1° qu'il vaut mieux avoir
« trois provinces, *tout ce qu'il y a de meilleur dans l'État*
« *ecclésiastique,* données par le Pape, que d'avoir tous ses
« États à ratifier à la paix générale, à laquelle nous avons
« déjà tant de clauses à arranger; 2° parce que le roi de
« Naples paraissait décidé à intervenir dans les négocia-
« tions; 3° parce que trente millions valent pour nous dix
« fois Rome, dont nous n'aurions pas tiré cinq millions,
« tout ayant été emballé et envoyé à Terracine; 4° parce
« que cela peut-être un acheminement à la paix générale...
« *Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne,*
« *Ferrare, la Romagne, et de trente millions que nous lui*
« *ôtons, ne peut plus exister ; cette vieille machine se détra-*
« *quera toute seule.* Je n'ai point parlé de religion, parce
« qu'il est évident que l'on fera faire à ces gens-là, par la

« persuasion et l'expérience, beaucoup de démarches qui « pourront être alors vraiment utiles à notre tranquillité « intérieure. Si vous voulez donner vos bases, je travaille- « rai là-dessus, et je ferai faire à la cour de Rome les dé- « marches que vous pourriez croire nécessaires. » Évidemment Bonaparte réservait l'avenir, et soit par un sentiment de foi, soit par la pensée de l'appui qu'il pensait trouver plus tard dans la religion, il ne voulait pas détruire la Papauté. Il voulait s'en servir dans la suite, Dieu se servait dès lors de lui pour sauver la royauté pontificale qu'il essaya vainement de détruire dans les dernières années de son règne.

Le traité de Tolentino mettait le Pape dans la plus triste situation. Afin de payer les trente millions, il dut quadrupler les impôts ; les provocateurs de troubles profitèrent du mécontentement causé par cette mesure pour exciter l'esprit de révolte ; quelques hommes se soulevèrent en effet contre leur souverain légitime, et des officiers français se mirent à leur tête pour pousser les gardes pontificaux à faire défection. Les gardes restèrent fidèles ; vivement pressés, ils firent feu, et l'un des officiers français, le général Duphot, tomba (28 décembre 1797). Nouvelle violation du droit des gens, selon les révolutionnaires. Joseph Bonaparte, qui était ambassadeur à Rome, demanda ses passeports, prétendant qu'il n'y avait plus pour lui de sécurité. Le Directoire envoya une armée commandée par le général Berthier. La république fut proclamée à Rome.

Est-ce donc parce que le gouvernement pontifical se montrait incapable qu'on le renversa? Non, car Pie VI, avant la Révolution, s'était montré grand roi et souverain magnifique, et, pendant la Révolution, il n'avait cessé de

pourvoir aux nécessités des temps avec une infatigable énergie. Est-ce parce que le peuple romain ne voulait plus de ce gouvernement? Le général Berthier répond à cette question dans la première dépêche qu'il envoya au général Bonaparte : « L'armée n'a trouvé dans ce pays, écrit-il, que « la plus profonde consternation, et pas une lueur d'esprit « d'indépendance ; un seul patriote est venu se présenter à « moi et m'a offert de mettre en liberté deux mille galé- « riens. » Voilà le cas que les révolutionnaires font du peuple ! voilà où en était le peuple romain à la fin du siècle dernier ; les faits contemporains montrent que les sentiments de la très-grande majorité de ce peuple sont restés les mêmes, malgré plus d'un demi-siècle de prédications et d'excitations révolutionnaires, et qu'on le traite avec le même mépris, sous prétexte de le soustraire « au joug abrutissant des cardinaux, » et de lui rendre la liberté.

Suivons maintenant Pie VI dans sa douloureuse passion.

La république avait été proclamée à Rome le 15 février 1798, vingt-troisième anniversaire de l'exaltation de Pie VI. Le Pape fut retenu prisonnier, et l'on dressa à l'entrée du pont Saint-Ange une statue de la Liberté foulant aux pieds la tiare et les autres symboles de la religion. Le but de la Révolution était atteint, on ne le cachait plus.

Mais la présence de Pie VI à Rome gênait les desseins des révolutionnaires. Malgré son âge et ses infirmités, on résolut son départ, et on lui signifia qu'il devait se rendre en Toscane. « Je suis à peine convalescent, et j'ai quatre- « vingt-un ans, dit Pie VI à ses bourreaux ; je ne puis « abandonner mon peuple ni mes devoirs, je dois mourir « ici. — Vous mourrez partout aussi bien qu'ici, lui répon- « dit-on. — Dieu le veut ! » reprit le saint Pontife avec sa

...nité ordinaire, et il quitta Rome dans la nuit du 19 au ...février. Il arriva à Sienne le 25, et il y demeura jusqu'au ...; alors on le transféra dans la Chartreuse de Flo...ce, où il resta jusqu'au 28 mars 1799.

Là il reçut des témoignages multipliés de la piété des ...les. Mais il était encore trop près de Rome. Le Direc...re, qui n'éprouvait que des désastres, voulut s'assurer ...vantage de sa victime. Malgré l'avis des médecins, qui ...clarèrent que le Pape était incapable de supporter les ...igues d'un long voyage, les bourreaux transportèrent la ...ctime à Turin; Pie VI y apprit que la France avait été fixée ...ur le lieu de son exil. On le transporta d'abord à Brian...on, où une foule immense de peuple l'accueillit avec tous ...s témoignages de la plus touchante vénération. La passion ...e Pie VI réveillait la foi dans tous les cœurs et préparait le ...rochain triomphe de l'Église.

De Briançon, ordre fut donné de conduire Pie VI à Gre...noble et on le sépara des compagnons de son martyre, qui ...partirent avant lui. Écoutons un de ces illustres témoins des souffrances du Pape, l'abbé Baldassari, qui a décrit tous les incidents du douloureux voyage ;

« Nous passâmes la première nuit à Embrun, où nous descendîmes à l'auberge. Le bruit s'étant répandu que des ecclésiastiques de la suite du Pape étaient arrivés, il accourut en un instant une foule de peuple empressé de nous voir. Mais les officiers mirent des soldats à la porte de l'auberge pour en défendre l'entrée. L'aubergiste nous accueillit d'un air affable, et s'entretint quelque temps avec nous. Au moment où nous allions nous lever de table, on nous annonça que le conseil municipal venait nous complimenter. Nous le reçûmes aussitôt; et celui qui en était le chef,

après beaucoup de choses polies et obligeantes, nous dit que la municipalité avait décidé que nous logerions chez les familles les plus aisées de la ville. Monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, répondant pour nous tous, remercia la municipalité de ces attentions bienveillantes ; mais il lui fit entendre que, pour ne pas être à charge aux citoyens, nous désirions rester dans l'auberge où nous étions réunis ; d'autant plus que l'hôte, qui s'était montré fort civil, avait été averti de préparer les chambres nécessaires, et s'en occupait peut-être en ce moment même. « Vous ne me reconnaissez donc pas ? » dit alors l'officier municipal, lequel était l'aubergiste lui-même qui avait déposé ses habits ordinaires pour revêtir les insignes de sa dignité. Il ajouta qu'il préférait notre commodité à son intérêt, et que nous devions nous conformer aux mesures arrêtées, parce que les familles qui devaient nous recevoir avaient été prévenues. Chacun de nous fut donc conduit à la maison qui lui avait été assignée. Nous fûmes accueillis avec des témoignages de joie et de respect qui nous étonnèrent. Nous vîmes avec consolation combien la foi s'était conservée vive et pure, surtout parmi les dames. Ces religieuses familles appartenaient à l'ancienne noblesse. Elles avaient employé les sollicitations et même les présents pour obtenir l'honneur, ainsi qu'elles s'exprimaient, de loger quelques-uns des ecclésiastiques enlevés au Pape. Le lendemain, plusieurs dames amies et parentes de la maîtresse de la maison se trouvèrent au repas qui nous fut offert avant notre départ, et quand nous prîmes congé de la compagnie, ces vertueuses dames se mirent toutes à genoux pour recevoir notre bénédiction, en nous suppliant de nous souvenir d'elles et de la France dans nos prières. En vain nous leur

représentions que nous ne méritions pas ces marques de vénération ; elles nous répondaient que l'honneur d'appartenir au vicaire de Jésus-Christ persécuté et de partager ses épreuves, nous rendait dignes des plus grands respects.

« Nous arrivâmes le 9 à Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, et nous y trouvâmes la même hospitalité et les mêmes prévenances qu'à Embrun. Le 11, nous atteignîmes Vizille, dont le château était alors tenu en loyer par des Génevois, et renfermait une manufacture de toiles peintes, qui occupait la plus grande partie des habitants de Vizille. Il n'y avait dans tout l'endroit qu'une petite auberge, où à peine nous fûmes entrés, que les Génevois vinrent nous prier de vouloir bien profiter de leur vaste habitation; et leurs instances furent si pressantes, que les prélats jugèrent à propos d'y envoyer l'abbé Marotti, le P. Jean Pie de Plaisance et moi. On répondit donc qu'après le souper une partie d'entre eux se transporteraient au château. Nous eussions été autant de cardinaux, qu'on n'aurait pu nous accueillir d'une manière plus honorable. Deux hommes avec des flambeaux vinrent nous chercher à l'auberge. Au pied de l'escalier du château étaient deux estafiers avec des torches, et dans la salle la maîtresse et sa fille nous attendaient tenant deux chandeliers d'argent. Ces Génevois, tout protestants qu'ils étaient, ne pouvaient s'empêcher de blâmer hautement les procédés odieux du gouvernement français envers le Pape et les personnes qui lui appartenaient.

A Grenoble, l'empressement du peuple était le même; mais les agents républicains français faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour en empêcher la manifestation. Les ecclésiastiques romains furent consignés dans leur auberge

comme dans une prison, sans pouvoir sortir un seul instant, ni recevoir personne du dehors; ils craignaient même de s'approcher des fenêtres, de peur d'attirer les regards des personnes qui se réunissaient dans la rue et dans les maisons voisines pour les voir, et de s'exposer peut-être à quelques nouvelles rigueurs de la part des républicains. Ce qui les étonnait surtout, c'était la politesse des servantes de l'auberge. « Nous admirions leur maintien modeste, continue Baldassari, et remarquant que les figures changeaient d'un jour à l'autre, nous ne pouvions comprendre comment il se trouvait, dans une si petite auberge, tant de personnes dont les manières étaient si distinguées. Mais le mystère ne tarda point à s'éclaircir. Un jour une de ces femmes de service se tenait immobile à un bout de la table, une serviette et un plat à la main : tantôt elle levait les yeux vers le ciel, tantôt les tournait vers nous, et tantôt les abaissait vers la terre. Un des officiers préposés à notre garde qui s'en aperçut, lui demanda si elle était préoccupée de quelque grande affaire. « Comme je révère dans le Pape, répon-« dit-elle avec vivacité, le vicaire de Jésus-Christ, je regarde « ces messieurs comme les successeurs des disciples du « même Jésus-Christ notre Sauveur. » Puis, élevant la voix : « Jusques à quand, ajouta-t-elle, sera-t-il au pouvoir « des impies d'opprimer la justice et l'innocence? Qu'on « cesse donc d'appeler notre siècle le siècle des lumières et « de vanter notre pays comme celui où les droits de l'homme « sont les mieux garantis, puisqu'on ne cesse d'y fouler si « manifestement aux pieds les droits sacrés de la nature et de « l'humanité. » L'officier fut un peu étourdi de cette réponse de la servante; mais comme elle continuait sur le même ton, il lui répondit que ce n'était point à elle à juger de ces

choses et lui ordonna de sortir de la chambre. Quand il eut repris sa bonne humeur, il fut assez franc pour nous dire que les paroles de cette personne, quoique très-imprudentes, n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement. Or, cette servante d'auberge était une noble dame d'une des premières familles du Dauphiné et éminemment religieuse. On sut alors que les principales dames de Grenoble, pour parvenir jusqu'aux ecclésiastiques romains, malgré la consigne, se déguisaient, et que, se chargeant de légumes, de fruits et autres choses semblables, elles s'introduisaient adroitement dans l'auberge, où non-seulement elles faisaient cadeau à l'aubergiste de toutes leurs marchandises, mais donnaient encore de l'argent pour assister aux repas des prêtres captifs comme femmes de service. Tous les soirs, trois ou quatre de ces dames remplissaient cet office avec toutes les attentions d'une politesse peu commune[1] »

Sur ces entrefaites, par les soins du chevalier de Labrador, envoyé d'Espagne, lequel se fit un honneur infini par sa généreuse conduite en ces circonstances, on envoya de Grenoble des voitures, avec un médecin expérimenté et religieux, nommé Duchadoz, pour amener le Pape de Briançon, si cela était possible. Ils le rencontrèrent à Gap : le commissaire républicain de Briançon avait exigé qu'il partît le 27 juin, mort ou vif. A quoi le commissaire de Briançon et celui de Gap veillaient le plus, c'est à empêcher les populations des villes et des campagnes de témoigner leur vénération pour le vicaire de Jésus-Christ. Quelle fut cette dévotion populaire? On en peut juger par deux témoignages. On lisait dans le *Courrier universel* du 30 thermidor an VII,

[1] Baldassari, 2e partie, chap. VI.

sur le voyage du Pape : « L'esprit de religion qui subsiste en France s'est montré avec éclat dans les lieux où a passé le Souverain-Pontife. Depuis Grenoble jusqu'à Briançon, tous les habitants des campagnes et ceux même des villes accouraient en foule sur son passage. Il est vrai qu'une partie était poussée par la curiosité, qui pourtant se changeait bientôt en vénération. Mais le plus grand nombre venait par un sentiment de religion. A la vue du Pape, tous se tenaient en silence, silence majestueux, qui cédait de temps en temps à des expressions de respect et d'enthousiasme. Les personnes pieuses ne pouvaient s'empêcher de demander au Pontife sa bénédiction. Cette foule religieuse a entouré Pie VI et a suivi sa voiture jusqu'à Grenoble. » A quoi l'abbé Baldassari ajoute : « Nous pouvons affirmer, d'après le témoignage de ceux qui accompagnaient Pie VI depuis le 27 juin jusqu'au 6 juillet, que le journal n'a rien exagéré. Ces nouvelles ne nous surprirent point, nous qui avions vu des mères faire toucher le front de leurs enfants à notre voiture, lorsque l'intolérance de nos gardiens ne nous permettait pas de les bénir. Si l'honneur seul d'appartenir au Saint-Père inspirait pour nous à ces bons fidèles de tels sentiments de vénération, quelle foi vive et quels élans de ferveur ne devait pas exciter en eux la vue même du vicaire de Jésus-Christ[1] ! »

Il y avait alors à Grenoble une noble et vertueuse dame, nommée la marquise de Vaux. Elle occupait un très-bel hôtel, où elle désirait ardemment recevoir le Souverain-Pontife. Elle fit tant de démarches et sollicita si bien, qu'elle vit enfin ses vœux exaucés. Elle n'épargna ni soins ni

[1] Baldassari, 2e partie, chap. VI, p. 497.

dépenses pour apprêter l'appartement qu'elle destinait à Pie VI. Le 6 juillet, dès le matin, le commandant de place plaça bon nombre de soldats à la porte de l'hôtel, pour empêcher le peuple d'y entrer. Mais la multitude se porta hors de la ville au-devant du Pape. Elle l'accueillit avec toutes les marques d'un respect sincère, et plusieurs demandèrent à haute voix la bénédiction apostolique. Quelques administrateurs du département étaient aussi sortis de la ville pour observer comment les choses se passaient. Lorsqu'ils virent le Pape suivi de cette foule immense, ils en furent alarmés; ils se réunirent dans la ville, restèrent près de la porte, et, aussitôt que le Pape et sa suite furent entrés, ils ordonnèrent de la fermer. Mais s'ils arrêtèrent la multitude réunie hors de la ville, ils ne purent empêcher celle non moins nombreuse qui remplit en un moment les rues par où passait le Saint-Père.

Lorsque les voitures entrèrent dans la cour du palais, un grand nombre de personnes s'y précipitèrent, malgré la résistance des gardes; et le commissaire du département crut ne pouvoir contenir ce torrent qu'en faisant fermer les portes de l'hôtel. Madame de Vaux, qui était en haut de l'escalier pour accueillir le Saint-Père, fut saisie d'une émotion extraordinaire lorsqu'elle le vit si près; elle disait: « Non, je « ne suis pas digne de recevoir dans ma maison le Vicaire « de Jésus-Christ. Que pourrai-je faire pour reconnaître « l'inestimable faveur que Dieu daigne m'accorder? » Pie VI, entendant ces paroles si pleines de foi, regarda avec bonté celle qui venait de les prononcer; mais cette dame, comme accablée par la vivacité de ses sentiments, s'évanouit. «Quand on eut placé le Saint-Père dans son fauteuil, ajoute l'abbé Baldassari, nous nous prosternâmes tous à ses pieds.

« Dans tout le cours de notre voyage en France et en Italie, nous ne l'avions jamais vu aussi bien portant que le jour de son arrivée à Grenoble. Il demanda quelle était cette dame qu'il avait trouvée sur l'escalier ; et comme on lui répondit que c'était la maîtresse de la maison, et qu'elle était très-recommandable par sa vertu et par sa piété, il dit qu'il la verrait avec plaisir. Madame de Vaux, qui était revenue à elle, fut introduite, et s'étant prosternée, elle baisait affectueusement les pieds du Pontife. Elle voulut parler, mais sa voix était étouffée par ses sanglots et par des pleurs abondants. Pie VI répondit à ce langage si expressif par des paroles pleines de reconnaissance.

« Au dehors, la foule s'était prodigieusement accrue. Les fenêtres, les balcons, les toits des maisons voisines et des rues qui conduisaient à l'hôtel de Vaux étaient remplis de monde. A cette vue, le commissaire du département demeura stupéfait, et il se mit à fermer les rideaux dans toutes les chambres. Cette mesure ridicule ne servit qu'à mécontenter le peuple, qui se mit de son côté à crier : « A « bas le commissaire ! Nous voulons voir le Pape ! » Ces paroles, proférées d'abord par quelques individus, devinrent bientôt une clameur générale. Des personnes prudentes qui se trouvaient dans l'hôtel, craignant pour la tranquillité publique, conseillèrent au commissaire de satisfaire le désir du peuple, en permettant que le Pape fut montré quelques instants à un balcon. Le commissaire, après avoir déclamé contre le fanatisme et les incurables préjugés du peuple, se rendit à ce conseil ; et Pie VI, dans son costume de voyage, c'est-à-dire en simarre blanche et en manteau rouge, fut porté à un balcon. Le commissaire, le chapeau sur la tête, se tenait à côté de lui. Aussitôt que le Pape

parut, tout le monde se découvrit et cria : « Vive le Saint-« Père ! vive le Saint-Père ! » Ceux qui, trop pressés, ne pouvaient se mettre à genoux, inclinaient profondément la tête, et de tous côtés on demandait la bénédiction. On criait aussi : « A bas le chapeau ! à bas le commissaire ! » Les applaudissements, les cris, les soupirs qui se faisaient entendre sur tous les points occupés par cette multitude avaient véritablement quelque chose d'imposant [1]. »

Le Pape fut transféré de Grenoble à Valence. On se mit en route le 10 juillet. En sortant de la première de ces villes, il s'arrêta près d'une prison et donna sa bénédiction aux détenus : c'étaient un grand nombre d'ecclésiastiques fidèles, emprisonnés là pour leur attachement à l'Église romaine. Il y avait beaucoup de monde dans les rues de Grenoble pour voir le départ du Pape ; mais la foule était sur la route, hors des portes de la ville. Aussi Pie VI, à mesure qu'il avançait, recueillit-il des marques nombreuses de vénération. A Tullins, les dames obtinrent, en donnant de l'argent aux gardes, d'orner de fleurs l'intérieur de la voiture du Saint-Père, et suspendirent au-dessus de sa tête une couronne de roses avec une colombe au milieu. Lorsque Pie VI vit ces fleurs, il fit signe de les ôter. Le peuple alors accourut et se pressa autour de la voiture pour les recueillir ; et ceux qui purent en avoir les emportaient précieusement et les baisaient avec dévotion. Les habitants de Saint-Marcellin ne montrèrent pas moins de zèle pour honorer le Père commun des fidèles. En approchant de Romans, on se trouva entouré d'une si grande multitude,

[1] Baldassari, 2e partie, chap. VI.

qu'eu égard à la population il ne s'était peut-être rien vu de pareil en Italie ni en France.

Tout ce peuple paraissait animé d'un saint enthousiasme. De toute part on demandait au Saint-Père sa bénédiction apostolique, et chacun s'efforçait de voir et de contempler de son mieux cette figure si auguste et si vénérable. Près de la ville où la foule allait toujours croissant, se trouvèrent quelques membres de l'administration municipale. Dans la ville même, les balcons et les fenêtres étaient remplis de monde habillé comme aux jours de fête ; et en avant de la voiture du Pape on voyait une troupe de jeunes filles vêtues de blanc, portant de jolis paniers pleins de fleurs dont elles jonchèrent le chemin jusqu'à la maison où descendit Sa Sainteté. Cette maison, une des plus belles et des plus commodes de la villes, appartenait à un riche Hongrois, homme affable et poli, mais qui passait pour n'avoir point de religion. Il s'offrit lui-même à recevoir le Pape, pour éviter, disait-il, les inconvénients qui étaient à craindre s'il logeait chez quelque *fanatique*. Il permit cependant à une vertueuse dame d'arranger les appartements d'une manière convenable. Il alla au-devant de Pie VI par politesse. Il fut présent à la longue et pénible opération nécessaire pour le tirer hors de la voiture; il le vit languissant entre les bras de ses serviteurs qui le transportaient dans la maison, il considéra ce visage auguste, en admira le calme et la sérénité. Il n'en fallut pas davantage pour le changer du tout au tout. Il fut non-seulement touché, ému, mais reconnaissant dans celui qu'il recevait le vicaire même de Jésus-Christ, il tomba tout à coup à genoux, lui baisa les pieds, implora humblement sa bénédiction, fit ensuite sa confession à un prêtre catholique et mena désormais une vie chrétienne. Il y eut

beaucoup d'autres conversions semblables, même parmi les prêtres jureurs. Les habitants de Valence sortirent au-devant du Pape, et ce fut la seule fois qu'il leur fut donné de le voir durant les quarante jours qu'il demeura au milieu d'eux. Il fut, en arrivant, conduit au palais qui lui était destiné; les portes en furent aussitôt fermées de manière que personne ne pût y pénétrer. C'était le 14 juillet 1799.

Le 22 du même mois, un prêtre apostat, président du Directoire, le ci-devant abbé Siéyès, décréta que Pie VI, qu'il appelait *le ci-devant Pape*, fût transféré de Valence à Dijon. Mais la chose fut reconnue impossible. Et de fait, le vénérable Pontife mourut à Valence, de la mort des justes, le 29 août 1799, après avoir prié pour ses ennemis, pour l'Europe, pour la France, dans la quatre-vingt-unième année de son âge et après vingt-quatre ans, six mois et quatorze jours de Pontificat, le plus long Pontificat depuis saint Pierre. Son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb.

Vers le commencement d'octobre, les ecclésiastiques de la suite du Pape se promenaient le long des murs de la citadelle de Valence, à une petite distance de la route de Lyon. Passait une berline à deux places. Le principal voyageur leur envoya dire que s'ils voulaient prendre la peine de se rapprocher de la route, il les verrait avec plaisir. En même temps il fit arrêter sa voiture ; et lorsque nous nous présentâmes, dit l'abbé Baldassari, il nous reçut d'un air gracieux et riant, et nous demanda aussitôt des nouvelles du Pape. Apprenant qu'il était mort le 29 août : « J'en suis fâché, » dit-il. Puis il ajouta : « Et vous, que pensez-vous faire ? »

Nous lui répondîmes que nous désirions beaucoup retour-

ner en Italie, mais que, malgré toutes nos instances, nous n'avions pu obtenir de passeports. « Il est juste « reprit-il, il est juste que vous retourniez dans les lieux « où votre religion s'exerce en liberté. Mais le corps du « Pape, que voulez-vous en faire? » Nous lui dîmes que nous avions jusqu'alors inutilement sollicité du Directoire la permission de le transporter en Italie pour l'inhumer suivant les intentions qu'avaient manifestées le feu Pape. Le voyageur répondit qu'il ne voyait à cela aucune difficulté. Il voulut savoir nos noms à tous et demanda des nouvelles du cardinal Mattei, du duc de Braschi et de Mgr Caleppi. Il lui fut répondu que nous étions sans aucun renseignement sur ce personnage, qu'il ne nous avait pas même été accordé de correspondre avec nos familles. « Cela est trop fort, » dit alors le voyageur. Voyant qu'il se montrait si humain et si poli, on le pria de vouloir bien, lorsqu'il serait à Paris, aider de son crédit les demandes qu'on y avait adressées. Il promit de le faire et continua sa route[1].

Ce voyageur était Bonaparte qui revenait de son expédition d'Égypte, et qui allait changer la face des affaires en France et en Europe. Le 30 décembre suivant, devenu premier consul, il permit par un décret de rendre au Pape défunt les honneurs funèbres que le Directoire lui avait refusés; deux ans après, le 17 février 1802, le corps du saint Pape rentra dans Rome par la porte du Peuple et fut solennellement déposé dans la basilique de Saint-Pierre. Selon les calculs de la Révolution, Pie VI devait être le dernier des Papes; mais la Providence se plaît à déjouer tous les calculs de l'impiété : le 14 mars 1800, le succes-

[1] Baldassari, p. 553.

seur de Pie VI avait été élu, et avait pris le nom de Pie VII, pour témoigner qu'il voulait continuer le glorieux Pontificat qui venait de finir.

C'est pendant ce glorieux Pontificat qu'était né, le 13 mai 1792, celui qui devait si noblement porter aussi ce grand nom de Pie, Jean-Marie Mastaï Ferretti, aujourd'hui le pape Pie IX. C'est au moment des plus grandes tribulations de son Église que Dieu prépare les événements et les hommes qui la consoleront.

PIE VII

ET

NAPOLÉON IER.

Avec Pie VII s'ouvre l'histoire de la Papauté au dix-neuvième siècle ; nous entrons dans le récit des événements contemporains. Jamais la lutte de l'Église et des Papes contre le mal n'a été plus vive que de notre temps, et n'a revêtu un plus éclatant caractère de grandeur et de sainteté. L'attaque est universelle : elle vient des puissants, qui emploient tour à tour la force, la ruse, la violence et l'hypocrisie la plus raffinée ; elle vient de la presse, cette nouvelle puissance des temps modernes, qui forme l'opinion, et qui la pervertit bien plus souvent qu'elle ne l'éclaire ; elle vient de toutes les passions, de toutes les convoitises conjurées. Toutes les erreurs, toutes les haines se réunissent contre la sainte Église de Dieu et contre la Papauté qui en est la tête, et la Papauté désarmée, abandonnée de tous, livrée à elle-même, résiste avec une constance invincible. Dieu lui a donné pour cela deux mots qui forment autour d'elle un

inexpugnable rempart : contre le mal et l'injustice, elle proclame hautement les droits de la justice, et elle dit : *Non licet,* cela n'est pas permis ; contre les exigences qui veulent l'entraîner à des concessions incompatibles avec son existence, avec ses imprescriptibles droits, elle oppose cette parole : *Non possumus*, nous ne pouvons, et, malgré la force de ses ennemis, qui ne reculent devant aucune injustice, qui ne connaissent aucun obstacle, elle est toujours là debout pour proclamer la vérité, pour rappeler aux hommes leurs devoirs et les droits de Dieu. Jamais plus beau spectacle n'a été fourni par l'histoire ; jamais on n'en a vu un plus consolant, car il montre toute la puissance du droit désarmé, même en face de l'iniquité puissante et pourvue de tous les moyens qui donnent ordinairement la victoire.

La lutte, au reste, a revêtu un caractère particulier dans ce siècle, quoiqu'elle ne soit au fond que la continuation des luttes précédentes : c'est toujours à l'indépendance de l'Église qu'on en veut ; cette indépendance, qui effrayait les Césars de Rome, qui gênait ceux du moyen âge, et contre laquelle les rois des temps modernes se sont élevés avec tant d'aveuglement, cette indépendance n'irrite pas moins la Révolution que les princes. La Révolution prétend mettre l'homme à la place de Dieu, la raison humaine à la place de la raison divine ; elle veut exterminer l'Église. Mais elle sait bien que la force de l'Église est dans son unité ; pour la détruire, il faut frapper à la tête ; il faut faire disparaître, avant tout, la Royauté unique qui s'appuie encore exclusivement sur le droit divin, sur la loi de Dieu, il faut enlever au représentant de cette Royauté l'indépendance temporelle qui sauvegarde son indépendance spiri-

tuelle. C'est pourquoi l'on veut dépouiller le Pape de ses États et le réduire à n'être plus, dans l'ordre politique et civil, qu'un simple citoyen. On ne veut plus de la royauté du Christ, il faut que son Vicaire cesse d'être roi. Et c'est pourquoi encore la Papauté est plus particulièrement en butte de nos jours à tous les coups. Le Pape et l'Église, c'est tout un, a dit saint François de Sales; il faut donc renverser le Pape pour détruire l'Église.

C'est ainsi que le grand combat du mal contre le bien, de l'erreur contre la vérité, se particularise de plus en plus : les deux camps sont parfaitement dessinés; il y a un signe visible, palpable, qui permet aux combattants de se reconnaître aussitôt; il n'y a plus de confusion possible, et le Pape est devenu, comme le Dieu qu'il représente sur la terre, le signe de contradiction posé pour la ruine et pour la résurrection d'un grand nombre. L'histoire continuera de nous montrer que c'est du côté des Papes que se trouve la justice et la vertu.

On sait pourquoi nous avons entrepris cette histoire de la Papauté. Calomniée en elle-même et dans la Royauté temporelle que les siècles, qui sont les instruments de Dieu, lui ont constituée, nous l'avons montrée telle qu'elle est, nous avons vengé les Pontifes contre les calomnies dont on a essayé de souiller leur mémoire, nous avons vengé leur royauté des accusations d'illégitimité qu'on lançait contre elle. Les questions les plus embrouillées par le sophisme, par l'ignorance, par la haine et par la mauvaise foi, deviennent claires aussitôt qu'on veut bien les considérer sans passion, à la lumière des faits et d'une raison dégagée de préjugés. L'histoire des Papes et de leur royauté n'est pas telle que les ennemis de l'Église ont essayé de la faire, et

nous croyons avoir démontré que les catholiques n'ont pas à rougir de cette histoire. Les faits prouvent que la Papauté est une institution divine, divinement protégée ; les faits prouvent que la souveraineté temporelle des Papes est une institution légitime et bienfaisante. Les origines de cette souveraineté remontent au temps des apôtres et aux catacombes. De Constantin à Charlemagne, elle grandit et se fortifie par les bienfaits qu'elle répand autour d'elle, par la reconnaissance qu'elle inspire. Les Papes du moyen âge lui donnent un éclat dont aucune royauté ne brilla jamais, malgré les obstacles qu'ils eurent à renverser et des luttes que rappellent, sous d'autres apparences, les luttes contemporaines. Les Papes des temps modernes ne possédèrent pas les vertus royales à un moindre degré ; les noms de Jules II, de Léon X, de saint Pie V, de Sixte-Quint, d'Innocent XI, de Pie VI, le démontrent surabondamment ; les règnes de Pie VII, de Léon XII, de Grégoire XVI et de Pie IX achèveront cette démonstration.

Désormais les événements se pressent et s'accumulent en si grand nombre, qu'il est impossible de les développer dans de justes proportions ; en nous attachant plus spécialement aux actes des Pontifes, nous nous efforcerons de tracer un tableau qui ne soit pas trop incomplet [1].

[1] Une publication récente, celle des mémoires du cardinal Consalvi, faite par M. Crétineau-Joly, nous a permis d'ajouter, dans cette édition. quelque straits à l'histoire de Pie VII ; nous avons aussi retouché çà et là notre texte primitif, et nous sommes efforcé de rendre cette *Histoire populaire des Papes* de plus en plusdigne de l'accueil qu'elle reçoit du public.

I

PREMIÈRES ANNÉES DU PONTIFICAT DE PIE VII.

(14 MARS 1800. — 1805.)

Lorsque Pie VI mourut, la situation de la Papauté paraissait désespérée. Les ennemis de l'Église disaient tout haut que c'en était fait de cette institution surannée, et que le règne de la raison humaine était définitivement arrivé. Dieu se préparait à déjouer ces calculs, à tromper ces criminelles espérances et à sauver le monde. Le capitaine déjà célèbre qui avait ramené la victoire sous les drapeaux de la république française, était parti pour son expédition d'Égypte, poussé, disent les historiens, par cet invincible attrait qu'ont les grands hommes pour la terre d'Orient; guidé, disent les politiques, par cet instinct du génie qui prévoit l'avenir et qui lui faisait voir en Orient la solution des grandes questions occidentales; le chrétien, accoutumé à voir la Providence se servir des combinaisons des politiques et des victoires des grands capitaines pour sa grande œuvre du salut des hommes et de la conservation de son Église, ajoute qu'elle grandissait le héros pour le rendre plus capable des choses merveilleuses qu'elle voulait accomplir par lui dans la suite, et, dans le présent, qu'elle l'avait éloigné pour humilier les armes de le France, pour amener ce triomphe de la coalition qui rendit possible l'élection du successeur de Pie VI.

Cette coalition de l'Europe contre la France ne paraissait cependant pas d'abord devoir favoriser les victoires de l'Église. Les quelques princes catholiques qui en faisaient partie étaient bien éloignés de comprendre d'où pouvait venir le salut; ils n'étaient pas encore désabusés des tristes doctrines qui avaient causé la ruine de l'ancienne Europe; et les principales puissances coalisées, à l'exception de l'Autriche, étaient des ennemis déclarés du catholicisme, comme la Russie schismatique et l'Angleterre protestante.

Ce furent pourtant les victoires de ces ennemis du catholicisme qui amenèrent l'un des plus beaux triomphes de l'Église. La république française vaincue ne put empêcher la réunion du conclave à Venise sous la protection de l'Autriche, et l'Angleterre et la Russie, comme tous ceux que menaçait la Révolution, favorisèrent une réunion qui était une protestation de plus contre cette Révolution et un échec de plus pour elle.

Le conclave se réunit le 1er décembre 1799; il s'y trouvait trente-cinq cardinaux, sous la présidence du cardinal Albani et la vice-présidence du cardinal d'York, le dernier descendant de ces infortunés Stuarts qui allaient ainsi assister, avant de disparaître de la scène du monde, à la restauration d'une puissance destinée à survivre à toutes les autres. Le secrétaire du conclave était le prélat Hercule Consalvi, qui devait être plus tard l'un des plus habiles ministres du nouveau Pape.

Les voix se partagèrent d'abord entre le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, et le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare; le premier réunit vingt-deux voix, mais il en fallait vingt-quatre pour atteindre la majorité requise des

deux tiers. Alors on songea au pieux et savant cardinal Gerdil, mais le cardinal Herzan lui donna l'exclusion au nom de l'Autriche. On revint au cardinal Bellisomi, qui allait avoir les vingt-quatre voix nécessaires et l'accession des autres, lorsque le même cardinal fit observer qu'avant de publier la nomination du nouveau Pontife, il convenait d'en donner connaissance à l'empereur d'Allemagne, dans les États duquel se tenait le conclave.

Pendant qu'on attendait la réponse de Vienne, les dispositions du Sacré-Collége se modifièrent, et les chances tournèrent en faveur du cardinal Mattei. On citait de lui une belle réponse au général Bonaparte : « Savez-vous bien, « monsieur le cardinal, lui avait dit le général, que je « pourrais vous faire fusiller ! — Vous en êtes le maître, « répondit le cardinal ; je ne vous demande qu'un quart « d'heure pour me préparer. — Il n'est pas question de « quart d'heure, reprit Bonaparte ; comme vous êtes vif ! « Dans votre cour, Éminence, vous avez mauvaise opinion « de mes dispositions : détrompez-vous ; que l'on traite « avec moi, je suis le meilleur ami de Rome. » La réponse de Mattei était digne des plus beaux temps de l'Église ; mais on citait un autre trait. A Tolentino, on avait vu le cardinal se mettre à genoux pour apaiser le plénipotentiaire de France, ce qui fit dire au cardinal Braschi, neveu de Pie VI : « Mattei saurait mourir, il ne saurait pas régner. »

Le conclave était donc très-incertain, mais il y avait un point sur lequel tous étaient d'accord : c'est qu'il fallait un Pape également ferme et modéré, et surtout indépendant. D'ailleurs, des événements importants s'étaient passés depuis que le conclave était réuni : Bonaparte, échappé aux croisières anglaises, et rentré en France, avait fait le

18 brumaire (9 novembre), même avant la réunion des cardinaux, et il témoignait depuis lors des dispositions si favorables à la religion, que le crédit de l'Autriche en baissait d'autant, et que les cardinaux sentaient le besoin de faire une chose qui ne lui fût pas désagréable. Dans ces circonstances, d'accord avec le cardinal Maury, qui était Français, le prélat Consalvi, secrétaire du conclave, mit en avant le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, auquel personne n'avait songé jusque-là, mais qui jouissait de l'estime universelle. Ce fut un trait de lumière, et dix-neuf cardinaux se rangèrent aussitôt du côté de ce choix. Le plus difficile à persuader fut le cardinal lui-même; il fallut quinze jours de prières et d'instances pour l'amener à consentir à sa candidature. Le cardinal Maury, qui disposait de six voix, compléta une majorité de vingt-cinq, à laquelle accédèrent tous les autres. Le 14 mars 1800, le scrutin donna trente-quatre voix au candidat Chiaramonti; il n'y manquait que la sienne pour que l'unanimité fût complète : le nouveau Pape prit le nom de Pie VII, qu'il devait rendre si glorieux. Le conclave avait duré trois mois et demi.

Barnabé-Louis Chiaramonti était né à Césène, le 14 août 1742, du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Jeanne Ghini qui, depuis sa mort, a été déclarée vénérable. Il fit ses premières études à Parme. En 1758, il entra dans l'ordre des Bénédictins. Distingué par Pie VI dont il était parent, il se vit cependant en butte à des calomnies auxquelles il n'opposait que la douceur et la patience. On alla jusqu'à demander son exil de Rome : « Dans peu, répondit « Pie VI, Chiaramonti quittera Rome en effet, mais ce ne « sera pas pour l'exil. » Pie VI le nomma évêque de Tivoli, puis évêque d'Imola, enfin cardinal, le 14 février 1785. Ses

ennemis reconnurent alors leurs torts et rétractèrent leurs calomnies; quant à Chiaramonti, il ne s'occupa plus que des devoirs de sa charge. Il se fit aimer de tous ses diocésains. En 1798, quand la ville d'Imola, enlevée à son souverain légitime, eût été comprise dans la république cisalpine, il fit tous ses efforts pour calmer l'effervescence des esprits et pour prévenir des collisions sanglantes. C'est dans ces circonstances qu'il publia une célèbre homélie, datée du jour de Noël; on y lit entre autres choses :

« Frères très-chéris, vous ne comprenez pas la vraie idée de liberté! ce nom, qui a son sens droit dans la philosophie et dans le catholicisme, ne dénote pas un dévergondage ou une licence effrénée qui permet de faire tout ce qu'on veut, soit le bien, soit le mal, soit l'honnête, soit le honteux. Gardons-nous d'une si étrange interprétation qui renverse tout l'ordre divin, et dénature l'humanité, la raison et tous les glorieux avantages que nous a distribués le Créateur. La liberté chère à Dieu et aux hommes est une faculté qui fut donnée à l'homme, un pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais toujours soumis à la loi divine et humaine. Il n'exerce pas raisonnablement sa faculté de liberté, celui qui, rebelle et impétueux, s'oppose à la loi; il n'exerce pas sa faculté, celui qui contredit la volonté de Dieu et la souveraineté temporelle; car, comme dit saint Paul, qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu... La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, n'est pas en opposition avec les maximes exposées ci-dessus et ne répugne pas à l'Évangile; elle exige, au contraire, toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ, et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité,

la gloire et l'esprit de votre république... Que la vertu seule, qui perfectionne l'homme et qui le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, que cette vertu seule, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'Évangile, soit le solide fondement de notre démocratie! »

On a reproché cette homélie à l'évêque d'Imola. Quand on la lit attentivement, on reconnaît qu'aucun principe n'y est compromis. Le conclave la connaissait, et les cardinaux qui le composaient avaient pesé avec le plus grand soin le pour et le contre au sujet de chaque candidat; l'homélie de Chiaramonti ne fut l'objet d'aucun blâme, on peut même croire qu'elle fut l'un des motifs qui contribuèrent à déterminer le choix des électeurs.

L'Autriche se montra blessée d'un choix pour lequel on ne l'avait pas consultée; elle refusa de laisser couronner Pie VII dans l'église Saint-Marc; le couronnement eut lieu le 21 mars, dans l'église Saint-Georges, contiguë au monastère où s'était tenu le conclave. Les frais de la cérémonie furent couverts par les dons volontaires des fidèles; Venise entière fut illuminée le soir; les édifices publics restèrent seuls dans l'obscurité. Déjà le Pape était dans une espèce de captivité; on parlait de le retenir à Venise, et même de l'engager à fixer son séjour à Vienne. Ce que voulait l'Autriche, c'était d'empêcher le Pape de retourner à Rome, afin de continuer à gouverner à son propre profit les États de l'Église, et surtout de retenir les trois légations de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, que le traité de Tolentino avait cédées à la France : l'Autriche, qui se disait catholique, voulait profiter des iniquités commises par la république française. Mais la Providence déjoua ses criminels calculs.

Voici que Bonaparte, de retour d'Égypte et maître du pouvoir en France, fait franchir à ses troupes le mont Saint-Bernard, et, le 14 juin 1800, la victoire de Marengo annonce à l'Europe que la fortune des batailles va encore une fois changer.

A l'approche de Bonaparte, l'Autriche avait renoncé à ses projets sur le Pape. Le 6 juin, Pie VI s'embarqua sur une frégate autrichienne, la *Bellone,* et prit terre à Pesaro, après douze jours d'une pénible navigation. Le 21 juin, il fit son entrée dans Ancône au bruit d'une salve d'artillerie. Les vaisseaux russes qui stationnaient dans le port donnèrent le salut impérial, d'après l'ordre du czar Paul Ier. Six cents Anconitains, qui se relayèrent tour à tour, dételèrent les chevaux de la voiture pontificale, et y ayant attaché des cordes garnies de rubans de diverses couleurs, ils la traînèrent jusqu'au palais épiscopal. Il y avait huit mois que les Français avaient été obligés de rendre Rome aux Napolitains, coalisés avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Les ennemis de la république française ne pouvaient refuser Rome à son souverain légitime, surtout depuis qu'ils étaient battus; Pie VII y fit son entrée le 3 juillet, par la porte du Peuple, au milieu des transports de joie de la population romaine : la capitale du monde chrétien avait retrouvé son Pontife et son roi.

Dès le 19 juin, cinq jours après la bataille de Marengo, Bonaparte avait montré les plus heureuses dispositions pour rétablir la paix religieuse en France. Il dit au cardinal Martiniana, évêque de Verceil, que son intention était de bien vivre avec le Pape et de traiter avec lui du rétablissement de la religion catholique.

Le même jour, le cardinal Martiniana reçut la commis-

sion de faire connaître ces dispositions au Saint-Père. Pie VII en fut informé le 26 juin; le 10 juillet, il envoya de Rome sa réponse : « Vous pouvez dire au premier consul « que nous nous prêterons avec bonheur à une négociation « dont le but est si respectable, si convenable à notre « ministère apostolique, si conforme aux vœux de notre « cœur. » Le prélat Consalvi fut immédiatement créé cardinal et chargé de suivre à Rome les négociations, tandis que Bonaparte accréditait auprès du gouvernement pontifical M. Cacault, diplomate bienveillant, prudent et modéré. En quittant le premier consul, Cacault lui demanda comment il fallait traiter le Pape : « Traitez-le, répondit le « général victorieux, comme s'il avait deux cent mille « hommes. » Cacault avait pour secrétaire de légation le chevalier Artaud, historien futur du pape Pie VII.

Cependant, malgré la bonne volonté qui animait les deux parties, les négociations traînaient en longueur. Pie VII, pour en hâter la solution, envoya à Paris le cardinal Consalvi, qu'on appelait la *sirène de Rome*, à cause de ses manières insinuantes et de son esprit conciliant. Consalvi réussit auprès du premier consul, à qui l'on avait inspiré des préventions défavorables, et le concordat qui réconciliait l'Église de France avec le Saint-Siége, ou plutôt qui créait de nouveau cette Église persécutée et détruite, fut enfin signé le 16 juillet 1801. En voici le texte :

« Sa Sainteté le Souverain-Pontife Pie VII et le premier Consul de la République française ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

« Sa Sainteté, Son Éminence Mgr Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad Labarum*, son secrétaire d'État; Joseph Spina,

archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, et le P. Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme ;

« Le premier Consul, les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'État, Crétet, conseiller d'État, Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs ;

« Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, sont convenus de ce qui suit :

Convention entre Sa Sainteté Pie VII et le Gouvernement français.

« Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

« Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré, et attend encore en ce moment le plus grand bien et le grand éclat de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les *consuls* de la république.

« En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

« Article 1er. La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« Art. 3. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle de la manière suivante :

« Art. 4. Le premier Consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

« Art. 5. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

« Art. 6. Les évêques, avant d'entrer en fonction, prêteront directement entre les mains du premier Consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles,
« de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi
« par la constitution de la République française. Je pro-
« mets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'avoir
« aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au
« dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité
« publique, et si dans mon diocèse ou ailleurs j'apprends

« qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le « ferais savoir au gouvernement. »

« Art. 7. Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

« Art. 8. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France :

« Domine, salvum fac rempublicam,
« Domine, salvos fac consules.

« Art. 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

« Art. 10. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

« Art. 11. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

« Art. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la dispositon des évêques.

« Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et les revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains et celles de leurs ayants cause.

« Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement

convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

« Art. 15. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

« Art. 16. Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la république française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

« Art. 17. Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnées dans l'article ci-dessus et la nomination des évêques seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

« Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

« Fait à Paris le 26 messidor de l'an IX de la république française (16 juillet 1801).

« H. cardinal Consalvi ; J. Bonaparte ; J., *archevêque de Corinthe ;* frère Charles Caselli ; Crétet ; Bernier. »

Jamais le successeur de saint Pierre n'avait fait acte plus solennel de la pleine autorité qu'il a reçue pour le gouvernement de l'Église universelle. « Celui-là même, dit Rohrbacher, à qui les évêques de France et des bords du Rhin, pour plaire à la puissance temporelle, contestaient plus ou moins la plénitude de sa puissance spirituelle et divine, c'est lui que la puissance temporelle pressera de tout délier dans leurs diocèses et de tout lier dans des diocèses nouveaux, *tout*, y compris les diocèses mêmes. En sorte qu'à tout jamais il sera vrai et notoire que la nouvelle Église de

France n'existe que par Pierre. Et maintenant, princes de la terre et princes de l'Église, comprenez les sévères leçons de l'Éternel et de son Christ. » En effet, le concordat de 1801 mettait par le fait à néant toutes les doctrines gallicanes ; la doctrine romaine, la seule vraie, triomphait d'une manière éclatante. La plupart des anciens évêques se soumirent et donnèrent leur démission ; ceux qui résistèrent formèrent ce qu'on appela la *petite Eglise,* qui ne tarda pas à disparaître ; Pie VII, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, rejeta les rebelles et institua les évêques des siéges nouveaux. Fille aînée de l'Église, la France revenait à l'Église sous la parole de Pierre ; comment s'étonner, après ce grand acte, qu'elle soit devenue plus que jamais fidèle à la chaire de saint Pierre, et qu'elle ait entièrement rejeté le venin gallican qui avait failli la tuer pour toujours?

Le 15 août 1801, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, patronne de la France, le concordat fut ratifié à Rome, et le Pape publia la bulle *Ecclesia Christi.* A Paris, la publication du concordat marcha moins vite. Ce ne fut que le 5 avril 1802 que le Corps législatif l'adopta comme loi de l'État. Enfin, le jour de Pâques, 18 avril 1802, un *Te Deum* solennel, chanté à Notre-Dame de Paris en présence du premier consul, consacra officiellement le grand événement qui réjouissait toute la France.

Malheureusement le gouvernement français ajouta au concordat des articles dits *organiques,* qui tendaient à mettre le clergé sous sa dépendance absolue, et qui dérogeaient évidemment à plusieurs des dispositions du traité. C' tait un reste de jansénisme et de gallicanisme. Le Saint-Siége protesta vivement ; il y avait là des germes de conflit et des

dangers qu'il fallait éviter. Le gouvernement ne voulut pas céder, et Pie VII put prévoir des difficultés que les terribles leçons des années précédentes auraient dû faire éviter. Mais, pour le moment, il se borna à protester, et les peuples, heureux d'avoir vu les temples se rouvrir, la source des sacrements recommencer à couler, les prêtres libres d'exercer leur saint ministère, les évêques replacés sur leurs siéges, les peuples n'aperçurent que le grand acte de la réconciliation de la France avec l'Église. Pour le reste, d'ailleurs, il fallait s'en remettre au temps et à la Providence, qui, après tant de merveilles, ne laisserait pas son œuvre inachevée. En effet, malgré les articles organiques, l'Église de France reprit une nouvelle vie; depuis, plusieurs de ces articles ont été virtuellement abrogés par le non-usage, et, chaque fois qu'on veut appliquer les autres, ce n'est pas seulement le clergé, c'est l'opinion publique qui proteste. A force de voir qu'on ne les applique que pour entraver la liberté religieuse, on en reconnaît le danger; le gouvernement de Napoléon III a déjà formellement renoncé à l'application de quelques-uns de ces articles, comme à celui qui concerne la réunion des conciles provinciaux; les progrès de la conscience publique feront le reste, et la puissance civile, mieux inspirée, se mettra d'accord avec la puissance spirituelle pour supprimer ou modifier ceux qui sont contraires à la liberté de l'Église, ce qui revient à dire à la légitime et salutaire influence de la religion catholique.

Bonaparte croyait à la divinité de l'Église; on n'en saurait douter, quand on a lu les magnifiques témoignages qu'il rendit en plus d'une occasion à Jésus-Christ et à son œuvre; mais on peut penser aussi que sa foi n'était pas

toujours assez éclairée, et qu'elle s'obscurcit souvent dans les enivrements de la prospérité. Le concordat pouvait être un grand acte de foi; les articles organiques qui y furent ajoutés montrèrent que c'était, avant tout, dans l'esprit du premier consul, un grand acte politique. Quand on vit Bonaparte en demander la récompense, en invitant Pie VII à venir le sacrer empereur, tout doute à cet égard dut disparaître; il ne fut plus guère possible d'en conserver, lorsque, la récompense obtenue, Bonaparte, devenu Napoléon Ier, commença à manifester des vues contraires à l'indépendance du Saint-Siége.

En attendant, on aimait à se faire d'heureuses illusions, et Pie VII lui-même, reconnaissant du grand service rendu à la religion, se montrait disposé à accorder au nouvel empereur toutes les faveurs compatibles avec la dignité du Saint-Siége et avec les droits de la justice. Napoléon avait fait restituer à l'Église les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo; il fit don au Pape de deux bricks de guerre pour protéger le commerce des États pontificaux; malgré la tache funèbre répandue sur sa gloire par la fin du duc d'Enghien, on pouvait encore espérer de voir en lui un imitateur de Charlemagne, dont il se plaisait tant à rappeler le souvenir. Le 14 septembre 1804, l'empereur Napoléon écrivit à Pie VII la lettre suivante :

« Très-Saint Père, l'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne, me porte à prier Votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation, dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré,

le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et sur nos peuples la bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles. Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps, et par là elle peut juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves. »

La majorité des cardinaux se prononça d'abord contre le voyage de Pie VII à Paris. Mais le gouvernement français vint à bout de cette difficulté en acceptant les conditions que le Pape mettait à son voyage. Alors les cardinaux ne firent plus d'objections, et le grand voyage de Pie VII fut résolu.

Après avoir pourvu à tous les besoins du gouvernement de ses États, le Pape quitta Rome le 2 novembre, au milieu des témoignages les plus touchants du respect et de l'amour du peuple, qui bordait la route jusqu'à une lieue de la ville.

Les populations françaises ne l'accueillirent ni avec moins de respect et de vénération, ni avec moins d'amour; il en fut vivement touché, et il rendit un témoignage solennel de sa satisfaction dans le consistoire du 26 juin 1805, à son retour : « Les peuples des Gaules, dit-il, ont vénéré en nous le Pasteur suprême de l'Église catholique ; il n'y a pas de paroles pour exprimer combien les Français ont montré de zèle et d'amour pour la religion. Que dirons-nous de l'illustre clergé de France, qui a manifesté tant de tendresse pour notre personne et qui a si bien mérité de nous? Il n'y a pas non plus de paroles qui puissent faire

onnaître l'empressement, la vigilance, l'assiduité, le zèle vec lesquels les évêques surtout paissent leurs troupeaux, onorent et font honorer la religion. »

Écoutons encore le bon Pape racontant lui-même, avec ne grâce pleine d'abandon et de simplicité, un des épisoes de son voyage : « A Chalon-sur-Saône, dit-il un jour au hevalier Artaud, nous allions sortir d'une maison que ous avions habitée pendant plusieurs jours. Nous partions our Lyon ; il nous fut impossible de traverser la foule. 'lus de deux mille femmes, enfants, vieillards, garçons, ous séparaient de la voiture, qu'on n'avait pas pu faire vancer. Deux dragons (le Pape appelait ainsi les gendarnes français), chargés de nous escorter, nous conduisirent pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre urs chevaux bien serrés. Ces dragons semblaient se féliciar de leur manœuvre, et fiers d'avoir plus d'invention que peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions ous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possile, car c'était une bataille où il fallait employer la malice, rsqu'une jeune fille qui, à elle seule, eut plus d'esprit que ous et les dragons, se glissa sous les jambes des chevaux, aisit notre pied pour le baiser, et ne voulait pas le rendre, arce qu'elle devait le passer à sa mère qui arrivait par le nême chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes os deux mains sur un des dragons, celui dont la figure 'était pas la plus riante, en le priant de nous soutenir. ous lui disions : *Signor* dragon, ayez pitié de nous ! Voilà ue le bon soldat (fiez-vous donc à la mine !) s'empare à son our de nos mains pour les baisers à plusieurs reprises. insi, entre la jeune fille et votre soldat, nous fûmes omme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute,

nous redemandant nous-même et attendri jusqu'aux larmes. Ah ! que nous avons été content de votre peuple ! »

Pie VII arriva le 25 novembre à Fontainebleau. Napoléon vint à sa rencontre ; ils s'embrassèrent affectueusement et montèrent dans la même voiture. Le ministre de la police ayant demandé au Pape comment il avait trouvé la France : « Béni soit le ciel ! répondit Pie VII ; nous l'avons traver- « sée au milieu d'un peuple à genoux. Que nous étions « loin de la croire dans un tel état ! »

Pie VII arriva le 28 à Paris. Le 30, il reçut les députations du Sénat, du Corps législatif et du Tribunat : la France officielle venait ainsi faire une solennelle réparation des outrages prodigués à la Papauté du temps de Pie VI. On remarqua dans le discours de M. de Fontanes, qui parlait au nom du Corps législatif, cette phrase : « Tout « a changé autour de la Papauté ; seule elle n'a pas « changé. »

Nous citerons plus au long le discours du président du Tribunat, parce qu'il résumait avec une entière vérité tout ce que Pie VII avait déjà fait pour le bien de ses États, depuis qu'il s'était assis sur la chaire de saint Pierre. C'est un des plus beaux témoignages rendus à la royauté pontificale.

« Le Tribunat, dit le président de ce corps, Fabre (de l'Aude), se rappelle avec les sentiments de la plus vive reconnaissance les services que vous avez rendus à la France, avant même d'être élevé sur le trône pontifical. Il n'oubliera jamais que, dans votre dernier épiscopat d'Imola, vous fîtes apaiser, par une conduite sage, éclairée et paternelle, les insurrections organisées contre l'armée française, et prévenir celles qui la menaçaient. Mais ce n'est pas sous ce

seul rapport que Votre Sainteté a acquis des droits à la vénération et à l'amour des Français. Ils étaient agités par des troubles religieux; le concordat les a éteints. Nous nous félicitons d'avoir concouru de tous nos moyens à seconder à cet égard votre sollicitude paternelle et celle du chef suprême de cet empire.

« Si nous examinons la conduite de Votre Sainteté dans le gouvernement intérieur de ces États, que de nouveaux sujets d'éloge et d'admiration! Votre Sainteté a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques. Sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglées comme ceux du plus simple particulier. Elle a pensé avec raison que sa véritable grandeur consiste moins dans le faste et la pompe de sa cour, que dans l'éclat de ses vertus et dans son administration économique et sage.

« L'agriculture, le commerce et les beaux-arts reprennent dans l'État romain leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevait étaient arbitraires, multipliées, mal réparties. Votre Sainteté les a remplacées par un système uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose pas la nécessité d'un grand état militaire, et où une sévère économie règne dans les dépenses.

« Les priviléges et les exceptions ont été abolis; depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paie en proportion de son revenu.

« Le cadastre des provinces ecclésiastiques, commencé en 1775, et celui de l'*Agro romano*, commencé par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés, et ils ont reçu la perfection dont ils étaient susceptibles.

« Un bureau des hypothèques a été organisé, et la

bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires malaisés.

« Des primes ont été accordées à ceux qui forment des établissements d'agriculture et des plantations. La campagne de Rome, depuis longtemps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine. Une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner selon une modique redevance, celles qu'ils ne peuvent pas faire travailler. Enfin, le desséchement des marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'État romain.

« Le commerce a besoin, pour prospérer, d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité et de ce système destructeur de gênes et de prohibitions; il veut être libre comme l'air : Votre Sainteté a proclamé hautement la liberté du commerce. Les monnaies de faux et de bas aloi, source de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une monnaie réelle. Des manufactures de laine, des filatures de coton ont été établies à Rome et à Civita-Vecchia pour les indigents des hospices caméraux. En poussant jusqu'à l'excès sa charité envers les pauvres, en ne recevant rien pour elle ni pour sa famille, Votre Sainteté veille cependant avec un soin particulier à ce que ses libéralités aient un emploi toujours utile.

« La ville de Rome, malgré ses pertes, continuera à être la patrie des beaux-arts. Votre Sainteté a ordonné des fouilles à Ostie et sur le lac Trajan. Tous les chefs-d'œuvre dispersés et rachetables sont rachetés par elle. L'arc de Septime-Sévère est *décombré* et la voie Capitoline retrou-

vée. Tels sont les bienfaits qui ont distingué le règne paternel de Votre Sainteté. »

Cependant une grave difficulté restait à résoudre pour la cérémonie du sacre. Napoléon voulait que l'impératrice Joséphine fût couronnée avec lui. Or, le mariage qui les unissait, contracté en 1796, n'était qu'un mariage civil; les deux conjoints n'avaient pas reçu la bénédiction nuptiale. Le Pape exigea que le mariage religieux précédât le sacre. Napoléon, qui craignait le scandale, s'y refusait. Pie VII déclara que, disposé à toutes les concessions dans l'ordre civil, il ne pouvait transiger en ce qui concernait les doctrines de l'Église. Seulement il se prêta à concilier toutes les susceptibilités. Le mariage fut célébré à onze heures du soir, dans les appartements de l'empereur; ce fut le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, qui donna la bénédiction nuptiale en présence de Portalis et de Duroc, et rien ne transpira au dehors. Quand le cardinal Fesch arriva près du Pape : « Mon cher fils, demanda Pie VII, « le mariage est-il célébré? — Oui, très-saint Père. « — Eh bien! nous ne nous opposons plus au couronne- « ment de l'auguste impératrice. »

La cérémonie du sacre et du couronnement eut lieu le 2 décembre 1804, à Notre-Dame de Paris : « Promettez- « vous (*profiteris-ne*) de maintenir la paix dans l'Église de « Dieu? demanda le Pape selon les formules du rituel. — « *Profiteor* (je le promets), » répondit Napoléon d'une voix ferme. Heureux s'il eût tenu cette promesse faite si solennellement! Puis Napoléon et Joséphine se mirent à genoux et reçurent les onctions sacrées. Au moment du couronnement, Napoléon monta à l'autel, prit la couronne et la plaça lui-même sur sa tête, comme si elle devait y être plus soli-

dement placée par sa main que par celle du représentant de Dieu. Il prit ensuite celle de l'impératrice, revint auprès d'elle et la couronna. On admira beaucoup dans le temps la brusquerie avec laquelle l'empereur avait évité d'être couronné par le Pape; on peut se demander si, en ne voulant tenir sa couronne que de lui-même et non de Dieu, il entendait les vrais intérêts de sa puissance. Le *Moniteur* de l'empire, qui avait promis les détails de la cérémonie du sacre, ne les donna jamais; une notice publiée plus tard à l'Imprimerie impériale traduisit le *profiteor* de Napoléon par ces mots : « Je maintiendrai la paix dans l'Église de « Dieu de la manière que je jugerai la plus convenable. » C'est ainsi que le nouveau Charlemagne ajoutait toujours des restrictions à ses plus belles protestations religieuses. Quoi qu'il en soit, la cérémonie du sacre fit une profonde impression sur le peuple; il y avait là un magnifique hommage rendu à la religion et à son chef. Les railleries de quelques voltairiens restèrent absolument sans écho; dans ce jour, l'admiration et le respect s'étaient emparés de tous les cœurs.

Cependant Pie VII s'occupait constamment des intérêts de la religion, qui étaient le principal but de son voyage. Il n'obtint pas de l'empereur tout ce qu'il demanda, tout ce qu'il était en droit d'attendre après les promesses qu'on lui avait faites, mais quelques-unes de ses demandes réussirent : les prêtres de saint Vincent de Paul, connus sous le nom de Lazaristes, furent rétablis, ainsi que les Sœurs de Charité, le séminaire des *Missions étrangères* et celui du Saint-Esprit; sur d'autres points, comme par exemple sur celui de la restitution des Légations, le Pape obtint de nouvelles promesses, qui ne se réalisèrent point.

A Rome, on s'inquiétait de la prolongation du séjour de Pie VII en France. Le bruit courait que Napoléon voulait retenir le Pape à Paris. Le conquérant, qui rêvait une monarchie universelle, n'aurait pas été fâché, en effet, d'avoir le Pape sous la main. Il avait confidentiellement fait sonder Pie VII, à qui il offrit de faire bâtir dans Paris un palais trois fois aussi grand que le Vatican. Mais la Papauté ne s'est jamais laissé séduire par des perspectives d'agrandissement. Pie VII répondit à ceux qui étaient chargés de le sonder à cet égard : « On a répandu le bruit qu'on pourrait « nous retenir en France. Tout est prévu : avant de partir « de Rome, nous avons signé une abdication régulière, « valable pour le cas où nous perdrions notre liberté. L'acte « est hors de la portée du pouvoir des Français ; le cardi« nal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on « aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera « plus entre les mains qu'un misérable moine, qui s'appel« lera Barnabé Chiaramonti. »

Le soir même de cette réponse sublime, l'empereur signait les ordres de départ. La victoire morale remportée par Pie VII surpassait en gloire celle de Marengo.

Pie VII rentra dans Rome le 16 mai 1805. Après la bénédiction donnée dans la basilique de Saint-Pierre, il se mit à genoux. Une sorte d'extase s'empara de lui. L'idée de se retrouver dans sa capitale, après cent quatre-vingt-six jours d'absence, et le souvenir des dangers qu'il avait courus le préoccupaient tellement qu'il restait comme immobile au pied de l'autel. Cette extase se prolongeait ; l'église, où l'on était entré vers la fin du jour et que l'on n'avait pas pensé à éclairer pour une cérémonie de nuit, commençait à s'assombrir. Plus de trente mille personnes, indécises au

milieu de ce silence et de l'approche de l'obscurité, se demandaient la cause de cet événement. Le cardinal Consalv se leva, s'approcha du Pape, lui toucha doucement le bras et lui demanda s'il éprouvait quelque faiblesse. Le Pape serra la main du cardinal, le remercia et lui expliqua que cette prolongation de sa prière était un effet de joie et de bonheur. On ramena le Pape dans sa chaise à porteurs. Il était très-fatigué, et l'on exigea de lui qu'il se retirât en n'accordant aucune audience. Le soir, il y eut illumination générale dans les palais de Rome, et le Sénateur donna une réception magnifique au Capitole où se réunirent toute la noblesse romaine et le corps diplomatique [1].

[1] Artaud, t. II, chap. XXI.

II

LUTTE CONTRE NAPOLÉON.

(1805 — 1814).

Un nouvel orage allait éclater sur l'Église. Napoléon, qui aspirait à l'empire universel, s'étonna de trouver dans un faible vieillard une résistance que ses canons ne pouvaient briser ; il voulut détruire une royauté qu'il ne pouvait asservir, et démentit ainsi, dans la seconde partie de son règne, l'œuvre de restauration qu'il avait jusque-là si heureusement accomplie.

C'est encore un problème de savoir si l'usurpation des domaines du Saint-Siége fut arrêtée de bonne heure dans l'esprit de Napoléon, et quelle en fut la véritable cause. Le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*, parle de deux causes probables : il pense que la seconde est plus sérieuse ; on peut croire que les deux agirent ensemble. « Que Napoléon Bonaparte, dit-il, ait laissé voir ce projet sacrilége presque aussitôt qu'il a été assis sur le trône de France, les faits que nous allons exposer ne permettent pas d'en douter. Mais qu'est-ce qui le portait à cette spoliation si injuste ? Selon les uns, son ambition insatiable, le désir de reculer de plus en plus les bornes de son empire, d'asseoir son second trône sur la ville des Césars, pour s'enivrer du titre fastueux d'empereur romain ; selon d'autres, une sugges-

tion de quelque secte ou faction ennemie de la Papauté, une condition que lui avait imposée cette secte pour prix de son concours à son élévation au trône de France. J'adopterais volontiers cette dernière opinion, qui me paraît plus vraisemblable. Et, en effet, comment supposer que, de la hauteur de ses projets gigantesques, celui qui créait les rois et dispensait les royaumes, ait pu descendre de lui-même à la détermination de détrôner un prince ami, pacifique, sans défense, dont le petit territoire en Italie ne devait point accroître sa puissance et sa gloire, mais au contraire lui faire perdre cette renommée, cette faveur des catholiques, que lui avait si justement acquise le rétablissement du culte catholique en France? »

Cette longue lutte entre un vieillard désarmé et le plus redoutable conquérant du monde mériterait d'être racontée dans tous ses détails; elle renferme des leçons dignes d'être méditées par les hommes d'État et par les princes aussi bien que par les particuliers. L'espace nous manque, et nous devons nous borner à en marquer les principaux traits.

Quelques nuages précédèrent la tempête.

Napoléon demanda au Pape, en 1805, de déclarer nul le mariage que son frère Jérôme avait contracté aux États-Unis, en Amérique, avec une protestante, Mademoiselle Patterson. Pie VII examina cette demande avec une grande maturité, mais, ne trouvant aucun motif sérieux de nullité, il maintint les lois de l'Église avec autant de fermeté dans le fond que de douceur dans la forme. Napoléon passa outre, fit casser le mariage par les tribunaux civils et fit épouser à son frère une princesse de Wurtemberg. C'est de cette nouvelle union que naquit l'enfant connu maintenant sous le nom de prince Napoléon (Jérôme).

L'année suivante, le refus de Pie VII d'entrer dans le système du blocus continental contre l'Angleterre amena de nouveaux éclats. Napoléon avait pris le titre de roi d'Italie, il venait de gagner la bataille d'Austerlitz, il dictait la loi à l'Europe, et, sans aucune provocation de la part du gouvernement pontifical, qui avait hautement proclamé sa neutralité, il avait fait occuper Ancône, dès l'année précédente, par une garnison française. Pie VII avait protesté, comme c'était son devoir de souverain. Napoléon répondit insolemment, le 7 janvier 1806, trente-six jours après la bataille d'Austerlitz : « Votre Sainteté avait intérêt à voir « la forteresse d'Ancône plutôt dans nos mains que dans « celles des Anglais ou des Turcs. Je me suis considéré « comme le protecteur du Saint-Siége, et, à ce titre, j'ai « occupé Ancône pour la mettre à l'abri d'être souillée par « les Grecs et les musulmans. » L'empereur disait encore : « *Je protégerai entièrement le Saint-Siége*, malgré « les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dis- « positions des hommes, qui se sont démasquées pendant « ces trois mois. Ils me croyaient perdu ; Dieu a fait écla- « ter, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protec- « tion qu'il accorde à ma cause. »

Il devenait évident que Napoléon ne cherchait plus que des prétextes, et qu'il considérerait désormais comme autant d'actes d'ingratitude tous les refus que la conscience du Pontife rendrait nécessaires. Une lettre du 13 février 1806 dévoila plus clairement encore la politique de l'empereur, qui y disait : « Toute l'Italie sera soumise à ma loi. *Je ne « toucherai en rien à l'indépendance du Saint-Siége.* Je lui « ferai même payer les dépenses que lui occasionnent les « mouvements de mon armée. Mais nos conditions doivent

« être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel « les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et « qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des héré- « tiques, ennemis de l'Église, et envers des personnes qui « ne peuvent lui faire aucun bien. *Votre Sainteté est sou- « veraine de Rome, mais j'en suis l'empereur*, et ses rela- « tions avec moi doivent être celles de ses prédécesseurs « avec Charlemagne. Tous mes ennemis doivent être les « siens. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours « pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai mon- « trée dans toutes les circonstances ; mais je suis comptable « envers Dieu, qui a bien voulu se servir de mon bras pour « rétablir la religion. »

Pie VII répondit, après avoir délibéré avec les cardinaux : « Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'em- « pereur de Rome. Nous lui disons avec la franchise apos- « tolique que le Souverain-Pontife, le plus ancien des « princes régnants, ne reconnaît et n'a jamais reconnu « dans ses États une puissance supérieure à la sienne. « Aucun empereur n'a de droit sur Rome ; vous êtes im- « mensément grand, mais vous avez été élu, sacré, cou- « ronné, reconnu empereur des Français, et non de Rome. « Il n'existe pas d'empereur de Rome ; il ne peut en exis- « ter si on ne dépouille le Souverain-Pontife du domaine « absolu de l'empire qu'il exerce seul dans la ville... Char- « lemagne a trouvé Rome dans les mains des Papes et n'a « prétendu aucun droit de domaine ni de supériorité sur « les Pontifes considérés comme souverains temporels. Il « a reçu la simple qualité d'avocat et de défenseur de l'É- « glise romaine, avec la couronne impériale, et dix siècles « écoulés depuis ont rendu toute investigation inutile. La

« possession pacifique de mille ans est le titre le plus lumi-
« neux qui puisse exister entre souverains. »

C'est ainsi que le Pape défendait les droits de sa royauté, en même temps qu'il se montrait le Père commun des chrétiens. « Sa Majesté, dit le cardinal Casoni, secrétaire d'État,
« à l'envoyé du gouvernement français, Sa Majesté ne peut
« pas ignorer qu'un grand nombre de catholiques vivent
« tranquilles et libres dans l'exercice de leur culte, soit en
« Angleterre, soit dans les colonies; mais si aujourd'hui le
« Pape vient à offenser, par une opposition persévérante,
« une grande puissance qui accorde sa protection à tant de
« catholiques et leur permet de communiquer librement
« avec Rome, comment l'Église et la religion pourront-
« elles conserver un bien dont les résultats sont incalcu-
« lables? »

La querelle s'envenima; le Pape avait beau répondre avec la plus grande douceur et par les meilleures raisons, son terrible adversaire ne faisait que s'irriter davantage. Napoléon dit un jour au cardinal Caprara : « Si le Pape
« persiste dans son refus, je prendrai aussitôt possession
« de ses États, j'établirai un sénat à Rome, et quand une
« fois Rome et l'État pontifical seront dans mes mains, ils
« n'en sortiront plus jamais. » Le puissant empereur se trompait. « Quoi qu'il puisse arriver, répondit Pie VII,
« nous remettons notre cause aux mains de ce Dieu qui est
« au-dessus de nous, au-dessus de tous les rois les plus
« grands, les plus puissants, et nous comptons sur son
« secours divin, qui ne nous faillira pas au temps fixé par
« sa sagesse. Ce que Sa Majesté a dit que, quand une fois
« Rome et la principauté de l'Église seront entre ses mains,
« elles n'en sortiront plus, Sa Majesté peut bien le croire

« et se le persuader facilement; mais nous répondrons « franchement que, si Sa Majesté se flatte avec raison « d'avoir la force en main, nous savons, nous, qu'au-des- « sus de tous les monarques règne un vengeur de la jus- « tice et de l'innocence, devant lequel doit fléchir la toute- « puissance humaine. » Et le saint Pontife disait un peu plus loin : « Certainement nous ne serons pas le premier « à donner à l'Église et au monde un exemple qu'aucun de « nos prédécesseurs n'a donné durant dix-huit siècles, « celui de nous associer à un état de guerre progressif, « indéfini, permanent, contre une nation quelconque avec « laquelle nous avons des relations; nous ne pouvons ac- « céder au système fédératif de l'empire français; nos « domaines, transmis à nous, indépendants de toutes « fédérations, doivent demeurer tels par la nature de notre « ministère apostolique; et si l'on attaquait cette indé- « pendance, si l'on exécutait les menaces qu'on nous « adresse sans aucun égard pour notre dignité et pour « l'amitié qui nous lie à Sa Majesté, alors nous y verrions « le signal d'une persécution ouverte, *et nous en appelle- « rions au jugement de Dieu* [1]. »

Le 22 juillet 1807, l'empereur, après quelques concessions faites par Pie VII, écrivait au prince Eugène, vice-roi d'Italie, une lettre plus outrageante encore que les autres pour le Saint-Siége.

« Mon fils, disait-il, j'ai vu dans la lettre que Sa Sainteté vous a adressée, *et que certainement elle n'a pas écrite* [2],

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. I, p. 31 et suiv.

[2] Ce n'est pas d'hier, on le voit, qu'on distingue le Pape de ses ministres quand on veut attaquer son pouvoir, et qu'on prétend qu'il n'est pas libre.

j'ai vu qu'elle me menace. Croirait-elle donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des Papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que j'ai fait à la religion : les insensés! ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion *que le Pape n'y a fait de mal,* non par de mauvaises intentions, mais *par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent.* Il y a erreur de mille ans de date... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? *Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats?* Pense-t-il mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger [1]?... Le Pape actuel s'est donné la peine de venir à mon couronnement à Paris; j'ai reconnu à cette démarche un saint prélat. Mais il voulait que je lui cédasse les Légations; je n'ai pu ni voulu le faire. *Le Pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont point faits pour gouverner.* Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler mes États, où je ne reconnaîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les autres évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises galli-

[1] Cette supposition était une indigne calomnie contre Pie VII qui, même en excommuniant Napoléon, eut soin de recommander l'obéissance et la soumission à ses sujets, comme on le verra plus loin. Quant aux conséquences mêmes de cette excommunication, il est inutile de faire remarquer que, dans la funeste campagne de Russie, les armes tombèrent en effet des mains de nos soldats engourdies par le froid.

cane, italienne, allemande, polonaise, pour *faire mes affaires sans Pape*. Dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays peut sauver dans un autre. Les droits de la tiare ne sont au fond que des devoirs : s'humilier et prier. Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples ; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome, jamais Louis le Débonnaire. Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage à Rome, comme Mahomet à la Mecque. Tels sont mes sentiments, mon fils ; j'ai jugé important de vous les faire connaître. Je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté pour lui faire connaître que je ne puis consentir à ce que les évêques italiens aillent chercher leur institution à Rome. »

A la fin de l'année 1807, le général Lemarrois, au nom de Napoléon Ier, occupa les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino, pendant qu'on négociait encore avec le Pape. C'est ainsi que l'empereur accomplissait sa promesse de respecter l'indépendance du Saint-Siége, de lui restituer les Légations, enlevées par la république française, et d'augmenter la splendeur du trône pontifical.

Bientôt le Pape apprit qu'une armée française, commandée par le général Miollis, allait entrer dans Rome. C'était le 2 février 1808. Le soir même de l'entrée des Français, la notification et protestation suivante des cardinaux, au nom de Pie VII, se trouva affichée aux portes de toutes les églises de Rome :

« La Sainteté de notre Seigneur le Pape Pie VII n'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, a cru

devoir subir les désastreuses conséquences dont on l'avait menacé par suite de son refus, et même l'occupation militaire de la capitale où il siége. Résigné, dans l'humilité de son cœur, devant les impénétrables jugements du ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu ; mais, ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester comme il proteste formellement, en son nom, en celui de ses successeurs, contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du Saint-Siége soient et demeurent tout à fait intacts.

« Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix qui nous a enseigné par son exemple la douceur et la patience, il ne doute point que ses sujets bien-aimés, qui lui ont toujours donné tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne mettent tous leurs soins à conserver la tranquillité privée et publique. Sa Sainteté les y exhorte et le leur ordonne expressément ; elle espère que, loin de faire aucun tort, aucune offense à qui que soit, ils respecteront même les individus d'une nation dont elle a reçu tant de témoignages de respect et d'affection dans son voyage en France ou son séjour à Paris. »

L'armée de Miollis entra à Rome le 2 février, vers huit heures du matin. Le Pape se retira au palais de Monte-Cavallo et protesta. Les instructions du général portaient qu'il devait opérer le changement de gouvernement *lentement et sans secousse ;* on laissa d'abord une ombre d'autorité au Pape ; mais on éloigna de lui ses conseillers naturels, en donnant l'ordre de partir à un grand nombre de cardinaux. Un décret impérial du 2 avril déclara les quatre provinces occupées depuis quelques mois *à perpétuité et*

irrévocablement réunies au royaume d'Italie. L'un des considérants du décret était que « la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays formant l'État pontifical, fut faite au profit de la chrétienté, et non pas pour l'avantage des ennemis de notre sainte religion (les Anglais). » On continuait, du reste, à annoncer qu'on n'en voulait pas aux droits spirituels du Pape ; que le Pape serait toujours l'évêque de Rome, comme ses prédécesseurs l'avaient été pendant les huit premiers siècles et sous Charlemagne ; que l'empereur était *peiné de voir l'œuvre du génie et de la civilisation détruite par la déraison, l'obstination et l'aveuglement.* Le 16 juin, on arrêta le cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'État. Le cardinal Pacca succéda à ce cardinal ; mais, dès le 6 septembre, on voulut l'obliger également à s'éloigner de Rome, parce qu'il montrait trop de fermeté ; l'énergie de Pie VII lui conserva son ministre.

Le Souverain-Pontife et ses ministres faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour ne fournir aucun prétexte à la ruine défininve du gouvernement pontifical ; mais la spoliation était résolue. Un décret du 17 mai 1809, daté de Vienne, couronna l'usurpation sacrilége ; il était ainsi conçu :

« Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fiefs pour le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé pour cela de faire partie de son empire ;

« Considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs spirituel et temporel a été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes ; que les Souverains-Pontifes ne se sont que trop souvent servis de

l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles, qui de leur nature sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires temporelles qui changent suivant les circonstances et la politique des temps;

« Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles des Souverains-Pontifes, a été proposé en vain :

« Les États du Pape sont réunis à l'empire français.

« La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle et les monuments qu'elle conserve, est déclarée ville impériale *libre*.

« Les monuments de la grandeur romaine seront conservés et maintenus aux dépens de notre trésor.

« La dette publique est déclarée dette de l'empire.

« Les revenus annuels du Pape seront portés jusqu'à *deux millions* de francs, exempts de toute charge et redevance.

« Une consulte extraordinaire prendra, le 1er juin prochain, possession en notre nom des États de Pape, et fera en sorte que le gouvernement constitutionnel y soit en vigueur le 1er janvier 1810. »

Il ne restait plus à Pie VII qu'à faire usage des armes spirituelles. Dès l'année 1806, sur le bruit des menaces faites par Napoléon, on avait rédigé une bulle d'excommunication. Le 10 juin 1809, l'attentat fut consommé. Au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu, et l'on éleva à sa place le drapeau fran-

çais. En même temps on publiait à son de trompe dans tous les quartiers de la ville un décret impérial qui ordonnait la réunion à l'empire de tout ce qui restait des États romains. Pie VII ordonna de son côté de publier la bulle. Quelques serviteurs fidèles obéirent avec autant de courage que d'adresse, et le lendemain matin, à la grande stupéfaction des autorités françaises, la bulle se trouva affichée dans tous les lieux ordinaires et aux portes de toutes les églises de Rome. Voici le texte de cette bulle, qui commence par les mots *Quum memoranda illa die :*

« Lorsque, au jour mémorable du 2 février, les troupes françaises, après avoir déjà envahi les plus riches provinces de l'État pontifical, fondirent à l'improviste et d'une manière hostile sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader qu'un tel attentat pût être uniquement attribué aux motifs politiques et militaires qu'affectaient de répandre les envahisseurs, en prétextant soit l'intention de se retrancher ici pour repousser leurs ennemis du domaine de la sainte Église romaine, soit celle de tirer vengeance de notre fermeté et de notre constance à refuser notre adhésion à certaines propositions du gouvernement français. Nous vîmes bien qu'ils avaient d'autres desseins, que ce n'étaient point là le but réel auquel ils visaient. Nous vîmes bien que le génie de l'impiété, qui s'était réveillé comme de son assoupissement, se préparait à poursuivre avec fureur les projets astucieux et pervers qu'avaient nourris dans les ténèbres ces hommes qui, séduits et cherchant à séduire *par les faux raisonnements d'une vaine philosophie, établissent des sectes de perdition* (Col., II, 8), en haine de notre sainte religion, dont ils ont juré la ruine. Nous vîmes bien que dans notre humble personne on attaquait, on assiégeait, on voulait

prendre de force le siége du Prince des Apôtres, dont la chûte, si elle était possible, entraînerait nécessairement celle de l'Église catholique, que son divin Fondateur a établie sur lui comme sur un roc inexpugnable.

« Nous crûmes dans le temps, nous espérions que, instruit par l'expérience de tous les maux dans lesquels s'était plongée la plus puissante des nations pour avoir lâché la bride à l'impiété et au schisme, le gouvernement français, recueillant les suffrages unanimes de la très-grande majorité des citoyens, était bien et sincèrement persuadé qu'enfin il importait à sa sûreté et au bonheur public de rétablir de bonne foi le libre exercice de la religion catholique, et de s'en déclarer le protecteur spécial. Encouragé par cette idée, par cet espoir, dès que nous avons entrevu la moindre apparence de pouvoir réparer les pertes de l'Église de France, l'univers est témoin de l'empressement avec lequel nous qui, sans aucun mérite de notre part, exerçons sur la terre le ministère *du Dieu de paix* (II Cor., xiii, 11), nous nous sommes prêté à des négociations pacifiques et combien il en a coûté à nous et à notre Église pour les amener au résultat qu'il était permis d'attendre.

« Mais, ô Dieu tout-puissant! combien nos espérances ont été trompées! Quels ont été les fruits de tant d'indulgence, de tant de libéralités de notre part? Dès la promulgation de ce concordat, nous avons été forcé de nous écrier avec le Prophète : Voilà que dans la paix je trouve mon affliction la plus amère (Isaïe, xxxviii, 17). Et, certes, nous n'avons point dissimulé cette affliction amère, lorsque dans l'allocution prononcée en consistoire, le 24 mai 1802, nous déclarâmes à l'Église et à nos frères les cardinaux, qu'en proclamant le concordat on y avait ajouté plusieurs articles

dont nous n'avions pas la moindre connaissance, et contre lesquels nous avions sur-le-champ protesté. En effet, ces articles non-seulement ôtent au culte catholique, dans l'exercice de ses principales fonctions, une liberté qui, dès le commencement des négociations, avait été déclarée et solennellement jurée comme la base et le fondement du concordat, mais encore quelques-uns attaquent de front la doctrine même de l'Évangile. Tel aussi a été à peu près le résultat du traité que nous avons conclu avec le gouvernement de la république italienne, la plus insigne mauvaise foi en ayant interprété les articles d'une manière aussi arbitraire que perverse, quoique nous eussions mis tous nos soins à ne laisser aucun prétexte d'interprétation perverse et arbitraire dans nos conventions.

« Ainsi furent méprisées et violées les clauses de l'un et de l'autre concordat, surtout celles qui avaient été stipulées en faveur de l'Église; ainsi la puissance spirituelle est soumise au caprice de la puissance séculière; et, bien loin que ces divers traités aient produit les heureux effets que nous espérions, nous avons eu au contraire à gémir sur les maux et les pertes toujours croissantes de l'Église de Jésus-Christ.

« Nous ne ferons point ici l'énumération de tous ces maux, qui sont assez notoires, et qui ont excité les larmes de tous les gens de bien; nous les avons d'ailleurs assez détaillés dans nos deux allocutions consistoriales, l'une du 16 mars, l'autre du 11 juillet 1808, et nous avons pourvu, autant que nous le pouvions dans ces tristes conjonctures, à ce qu'elles parvinssent à la connaissance du public. Tout le monde y connaîtra, toute la postérité y verra quelle a été notre conduite, notre façon de penser au sujet des pré-

tentions audacieuses du gouvernement français sur des choses qui appartiennent à l'Église; on reconnaîtra combien il a fallu de longanimité et de patience de notre part pour garder aussi longtemps le silence : car, soutenu par l'amour de la paix, et par la ferme espérance qu'enfin nous verrions un remède et un terme à tant de maux, nous différions de jour en jour d'élever publiquement notre voix apostolique. Oui, la postérité saura quelles ont été nos peines et notre sollicitude; combien par nos actions, par nos prières, nos supplications, nous avons faits de continuels efforts pour guérir les plaies faites à l'Église, et combien nous avons imploré le ciel pour qu'elle n'en reçût pas de nouvelles. Mais enfin nous avons épuisé toutes les ressources que nous ont suggérées l'humilité, la modération et la douceur; en vain, jusqu'à présent, nous avons essayé de défendre les droits et les intérêts de l'Église auprès de celui qui avait formé avec les impies le complot de la détruire entièrement; de celui qui n'avait fait un pacte d'amitié avec elle que pour la mieux trahir, qui n'avait feint de devenir son protecteur que pour l'opprimer plus sûrement. Longtemps, et plus d'une fois, on nous donna les plus flatteuses espérances, afin de déterminer notre voyage en France; ensuite on commença à éluder nos déclarations par des détours adroits, des subterfuges et des réponses astucieuses qui nous étaient faites, soit pour nous tromper, soit pour traîner les discussions en longueur; enfin, n'ayant plus aucun égard à nos observations, à mesure que le temps approchait d'accomplir les projets tramés contre le Saint-Siége et l'Église de Jésus-Christ, on a pris le parti de nous éprouver, de nous fatiguer par des demandes toujours indiscrètes et captieuses; demandes dont la nature prouvait assez que l'on

voulait nous placer dans l'alternative, ou de trahir honteusement notre ministère par une adhésion, ou de fournir par un refus un prétexte à une guerre ouverte contre nous : deux choses également funestes à l'Église et à notre Siége apostolique.

« Comme nous n'avons pu consentir à ce qu'on nous demandait, parce que notre conscience s'y opposait, de là un motif pour envoyer des troupes dans cette ville sainte, traitée en ville ennemie; pour s'emparer du château Saint-Ange, placer des corps de garde dans les rues et sur les places; pour investir d'infanterie et de cavalerie le palais Quirinal que nous habitons, et braquer des canons contre notre appartement. Pour nous, rassuré par ce Dieu en qui nous pouvons tout, soutenu par la conviction de nos devoirs, nous ne fûmes intimidé ni troublé par cet appareil menaçant, et conservant, comme il convenait, notre âme calme et tranquille, nous célébrâmes les divins mystères avec les cérémonies usitées en la solennité de ce saint jour, sans que la crainte, la négligence ou l'oubli nous fissent rien omettre de ce que l'importance de nos fonctions exigeait en pareilles conjonctures.

« Nous nous souvenions avec saint Ambroise que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, ayant reçu l'ordre de la céder au roi, qui voulait l'arracher pour y semer de vils légumes, répondit : *Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères* (Reg., xxi, 1-3). De là, nous avons jugé combien moins il nous était permis de livrer un héritage aussi sacré, aussi antique, c'est-à-dire le domaine de notre Saint-Siége, possédé pendant une longue suite de siècles, non sans une évidente protection de la divine Providence, par les Souverains-Pontifes, mes prédécesseurs;

nous avons jugé que nous ne pouvions consentir, par notre silence, à ce qu'on s'emparât de la capitale du monde catholique pour y renverser et anéantir la forme sacrée du gouvernement que Jésus-Christ a laissé à son Église et qu'elle a réglé selon les canons dictés par son Saint-Esprit, et cela afin d'y substituer un *code* diamétralement opposé aux sacrés canons et même aux préceptes de l'Évangile, afin d'y introduire, comme c'est l'usage, un nouvel ordre de choses qui tend évidemment à mêler et à confondre avec l'Église catholique toutes les sectes et tous les genres de superstition.

« Naboth donne son sang pour défendre sa vigne! Pouvions-nous donc, quoi qu'il pût nous arriver, ne pas défendre les droits et les possessions que nous nous sommes engagé par le serment le plus solennel à maintenir de tout notre pouvoir? Pouvions-nous ne pas défendre la liberté du Siége apostolique, si intimement liée avec la liberté et les intérêts de l'Église universelle? Certes, les événements présents, sans qu'il soit besoin d'autres preuves, démontrent assez combien cette principauté temporelle était convenable et même nécessaire au Chef suprême de l'Église, pour lui assurer l'exercice libre et paisible de cette autorité spirituelle dont Dieu l'investit par toute la terre. Aussi, quoique les richesses, l'honneur ou la puissance du rang suprême n'aient jamais eu aucun charme particulier pour nous, qui fûmes toujours aussi éloigné de le désirer par notre goût personnel, que par les devoirs de l'institut respectable dans lequel nous sommes entré dès la plus tendre jeunesse, et que nous avons toujours chéri; néanmoins, nous nous vîmes forcé, par les obligations de notre état, dès le jour même du 2 février 1808, malgré la posi-

tion critique où nous nous trouvions, de faire publier par notre secrétaire d'État une protestation solennelle qui fît connaître la cause de nos tribulations, et notre intention ferme de maintenir dans toute leur intégrité les droits du Siége apostolique.

« Cependant les usurpateurs, ne gagnant rien par les menaces, résolurent d'employer une autre tactique contre nous ; ils essayèrent, par un genre de persécution plus lent, plus pénible, et par conséquent plus cruel, d'affaiblir insensiblement notre courage qu'ils n'avaient pu ébranler par une terreur soudaine. Aussi, depuis le 2 février, époque de notre captivité dans ce palais, à peine s'est-il écoulé un seul jour qui n'ait été marqué par quelque nouvel outrage contre le Saint-Siége, ou par quelque chagrin à dévorer au fond du cœur. Tous les soldats qui nous servaient à maintenir l'ordre et la discipline de l'État, nous ont été enlevés pour être incorporés dans les troupes françaises; nos gardes du corps eux-mêmes, l'élite de la noblesse, ont été conduits à la citadelle; les uns y ont été détenus pendant plusieurs jours, les autres ont été licenciés et dispersés; des corps de garde ont été placés aux portes de la ville et dans les endroits les plus importants; les bureaux de la poste aux lettres, toutes les imprimeries, et particulièrement celle de notre Chambre apostolique et de la congrégation de la Propagande, sont devenus subordonnés à la force et au caprice militaire, et c'est ainsi qu'on nous a ôté la liberté, soit de faire imprimer, soit de faire parvenir par lettres l'expression de notre volonté. On a bouleversé et entravé la marche des administrations et des tribunaux ; la fourberie, la ruse, tous les genres d'artifices ont été mis en œuvre pour engager nos sujets à grossir un corps de rebelles,

sant *gardes civiques;* on a vu ce qu'il y avait de plus
ieux et de plus corrompu dans ce ramas d'hommes arbo-
cocarde tricolore française ou italienne, et s'en parant
ie d'un bouclier, se porter çà et là comme des furieux,
t par bandes, tantôt isolément, et se livrer impuné-
à toutes sortes d'attentats contre les ministres de
se, contre le gouvernement, contre tous les gens de
suivant leurs passions ou l'impulsion qui leur avait
nnée. Malgré nos réclamations, on se mit, à Rome, à
circuler parmi le peuple, à répandre dans l'étranger
urnaux ou feuilles périodiques remplis de temps à
d'invectives, de reproches et de calomnies, même
e la puissance et la dignité pontificale; plusieurs de
léclarations de la plus haute importance, signées ou
tre main ou de celle de notre ministre, et affichées
otre ordre dans les lieux accoutumés, ont été arra-
, lacérées et foulées aux pieds par une vile horde de
tes, au milieu de l'indignation et des gémisse-
s de tous les gens de bien; une jeunesse sans ex-
ice, des citoyens de toutes les classes, séduits ou
nés, ont été agrégés à des assemblés suspectes, sévè-
nt prohibées par les lois civiles et ecclésiastiques,
me sous peine d'anathème, par nos prédécesseurs
ent XII et Benoît XIV; nos ministres et la plupart de
ficiers, soit à Rome, soit dans les provinces, hommes
mandables par leur intégrité et leur fidélité, ont été
entés, incarcérés, déportés dans des pays lointains;
fait avec violence perquisition des papiers et écrits
te espèce dans les bureaux des magistrats du Saint-
, sans excepter et le cabinet et le portefeuille de notre
ier ministre; trois fois nous avons remplacé notre

premier ministre, trois fois il a été enlevé de notre palais; enfin, la plus grande partie des cardinaux de la sainte Église romaine, qui restaient près de nous comme nos coopérateurs, ont été, à main armée, arrachés de notre sein pour être exilés.

« Tous ces attentats et nombre d'autres, commis avec une audace effrénée par les usurpateurs contre toutes les lois divines et humaines, sont trop connus du public pour qu'il soit besoin de nous arrêter à les énumérer et à les détailler.

« Nous n'avons pas manqué, à chaque fois, de faire entendre nos plaintes avec force et courage, selon les obligations de notre ministère, pour ne pas paraître conniver à ces désordres ou les autoriser en quelque manière. Ainsi, déjà dépouillé de presque tous les attributs de notre dignité, privé du soutien de notre autorité, dépourvu de tout secours pour remplir l'étendue de notre ministère et surtout pour partager notre sollicitude entre toutes les Églises; enfin fatigué, tourmenté, accablé de toutes sortes d'outrages, de terreurs et de chagrins, entravé chaque jour de plus en plus dans l'exercice de notre double puissance temporelle et spirituelle, si nous en avons encore conservé jusqu'à ce moment quelque ombre, grâce au Dieu tout-puissant dont la Providence nous a donné tant de marques de protection, nous le devons à notre fermeté, à la prudence de nos officiers qui sont encore en place, à la fidélité de nos sujets, et enfin à la piété des fidèles.

« Mais si dans Rome et les provinces limitrophes notre puissance temporelle avait encore conservé un vain fantôme d'autorité, elle avait totalement été anéantie dans les provinces florissantes d'Urbin, de la Marche et de l'Ombrie;

nous n'avons manqué, dans le temps, ni de protester solennellement contre cette usurpation sacrilége de tant de pays appartenant à l'Église, ni de prémunir nos très-chers sujets contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime, en donnant à nos vénérables frères les évêques de ces provinces toutes les instructions nécessaires.

« Combien ce même gouvernement a peu tardé, combien il s'est empressé de réaliser et de justifier par sa conduite tout ce que, dans nos instructions, nous avions pressenti que l'on devait attendre de sa religion! Le patrimoine de Jésus-Christ envahi et pillé, les monastères détruits, les vierges du Seigneur chassées de leurs cloîtres, les temples profanés, le frein ôté à la licence, la discipline ecclésiastique et les saints canons méprisés, des lois opposées non-seulement aux canons, mais encore aux maximes de l'Évangile et au droit divin, publiées et mises en vigueur, le clergé avili et persécuté, le pouvoir des évêques subordonné à la puissance séculière, leur conscience mise aux épreuves les plus violentes; eux-mêmes chassés de leurs siéges et déportés; enfin mille autres attentats sacriléges et inouïs dirigés dans ces personnes contre la liberté, l'indépendance et la doctrine de l'Église, et qui déjà avaient été commis dans tous les pays tombés au pouvoir de ce gouvernement! Voilà, voilà les gages de son amitié; voilà les preuves éclatantes de ce zèle admirable pour la religion catholique, zèle qu'il ne cesse encore de promettre et de prôner partout!

« Pour nous, rassasié d'amertumes de la part de ceux de qui nous devions le moins en attendre, affligé autant qu'il est possible de l'être, nous gémissons moins sur notre situation présente que sur le sort futur de nos persécuteurs. *Car si le Seigneur s'est mis un peu en colère contre nous*,

pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs; mais comment celui qui est l'auteur de tous les maux dont l'Église est accablée évitera-t-il la main de Dieu? Oui, le Seigneur n'exceptera personne et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands et les petits, mais les grands sont menacés de plus grands supplices.

« Plût à Dieu que nous pussions, aux dépens même de notre vie, détourner la réprobation éternelle, procurer le salut de nos persécuteurs, que nous avons toujours aimés et que nous ne cesserons pas d'aimer sincèrement! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne pas sortir de cet esprit de charité, *de cet esprit de douceur* que nous tenons également de la nature et d'une volonté constante! Que ne pouvons-nous, comme nous l'avons fait jusqu'à ce moment, laisser en repos cette verge que le Roi des pasteurs, en nous confiant la garde des troupeaux de son domaine universel, nous a mise entre les mains dans la personne de saint Pierre, autant pour corriger et punir les brebis égarées et obstinées dans leur égarement que pour imprimer aux autres une leçon et une terreur salutaire!

« Mais le temps de la douceur est passée. Personne, à moins de fermer les yeux à la lumière, ne peut ignorer le but de tant d'attentats, et quelles en seront les suites, si l'on n'emploie à temps tous les moyens possibles de les prévenir. D'ailleurs, tout le monde voit bien qu'il ne nous reste plus aucun espoir que les auteurs de tant de maux puissent jamais être touchés de nos avis et de nos conseils, ou que nos prières et nos réclamations puissent les disposer plus favorablement envers l'Église. Depuis longtemps ils ont fermé l'oreille et le cœur à toutes nos observations, et

ils ne répondent qu'en accumulant injures sur injures. Comment peut-il se faire qu'ils obéissent à l'Église comme des enfants à leur mère, qu'ils écoutent sa voix comme des disciples celle de leur maître, eux dont toutes les actions, tous les efforts tendent à réduire l'Église à l'état d'un esclave vis-à-vis d'un maître impérieux, pour l'anéantir après l'avoir asservie?

« Si nous ne voulons pas être accusé d'indifférence et de lâcheté, ou même d'avoir honteusement abandonné la cause du Seigneur, il ne nous reste plus qu'à faire taire toute considération humaine et toute prudence charnelle pour mettre en pratique ce précepte de l'Évangile : *S'il refuse d'écouter l'Église, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain.* (MATTH. XVIII, 17.) Que nos persécuteurs apprennent donc une fois que la loi de Jésus-Christ les a soumis à notre autorité et à notre trône; car nous aussi nous portons le sceptre et nous pouvons même dire que notre puissance est bien supérieure à la leur, à moins qu'on ne prétende qu'il est juste que l'esprit le cède à la chair, que les intérêts du ciel passent après ceux de la terre.

« Jadis, tant de Souverains-Pontifes, illustres par leur science et leur sainteté, ont été forcés, parce que la cause de l'Église l'exigeait, d'en venir à de pareilles extrémités contre les princes et les rois rebelles, seulement pour un ou deux de ces crimes que les saints canons punissent d'anathème : craindrons-nous donc de suivre enfin leur exemple après tant de forfaits, de sacriléges si énormes, si atroces et si universellement notoires? Ne devons-nous pas craindre d'être justement accusé d'inertie et de lenteur plutôt que de témérité et de précipitation, dans une cause surtout où le dernier attentat porté à notre puissance temporelle, atten-

tat qui met le comble à tous les autres, nous avertit que bientôt nous n'aurons plus la liberté de remplir cet important devoir de notre ministère apostolique?

« A ces causes, par l'autorité de Dieu tout-puissant, par « celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, « nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de « Rome et du territoire ecclésiastique, après la violation « sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apô- « tres, par les troupes françaises, qui ont commis à Rome « et dans les États de l'Église et du Saint-Siége, contre les « immunités ecclésiastiques, contre les droits même tem- « porels de l'Église et du Saint-Siége, les attentats ou quel- « ques-uns des attentats qui ont excité nos justes plaintes « dans les deux allocutions consistoriales ci-dessus men- « tionnées, dans plusieurs protestations et réclamations « publiées par nos ordres; tous leurs commettants, fau- « teurs, conseillers, adhérents; tous ceux enfin qui ont « facilité l'exécution de ces violences et les ont exécutées par « eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure « et autres censures et peines ecclésiastiques portées par « les saints canons et constitutions apostoliques, par les « décrets des conciles généraux et notamment du saint « concile de Trente, et au besoin nous les excommunions et « anathématisons de nouveau, les déclarant, par là même, « déchus de tous priviléges et indults accordés de quelque « manière que ce soit tant par nous que par nos prédéces- « seurs; nous voulons qu'ils ne puissent être déliés ni ab- « sous de ces censures par personne autre que nous-même « ou notre successeur (excepté néanmoins à l'article de la « mort, et en cas de convalescence ils retombent sous les « censures); nous les déclarons incapables et inhabiles à

« recevoir l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient publiquement
« rétracté, révoqué, cassé et annulé tous leurs attentats,
« qu'ils aient pleinement et effectivement rétabli toutes
« choses dans leur premier état, et que, au préalable, ils
« aient satisfait, par une pénitence proportionnée à leurs
« crimes, à l'Église, au Saint-Siége et à nous. C'est pour-
« quoi nous statuons et déclarons par la teneur des présen-
« tes, que non-seulement les coupables dont il est fait men-
« tion spéciale, mais encore leurs successeurs aux places
« qu'ils occupent, ne pourront jamais, en vertu des pré-
« sentes ni de quelque prétexte que ce soit, se croire
« exempts et dispensés de rétracter, révoquer, casser et
« annuler tous les attentats, ni de satisfaire réellement et
« effectivement au préalable et comme il convient à l'Église,
« au Saint-Siége et à nous; nous voulons, au contraire,
« que, pour le présent et pour l'avenir, cette obligation
« conserve sa force, si jamais ils veulent obtenir le bien-
« fait de l'absolution. »

« Mais, dans la nécessité où nous nous trouvons d'em-
ployer le glaive de la sévérité que l'Église nous a remis,
nous ne pouvons néanmoins oublier que nous tenons sur la
terre, malgré notre indignité, la place de Celui qui, en
exerçant sa justice, ne cesse pas d'être le Dieu des miséri-
cordes. C'est pourquoi nous défendons expressément, en
vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens,
et surtout à nos sujets, de causer, à l'occasion de ces pré-
sentes lettres ou sous quelque prétexte que ce soit, le moin-
dre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux
que regardent les présentes censures, soit dans leurs biens,
soit dans leurs droits ou prérogatives. Car en leur infligeant
le genre de punition que Dieu a mis en notre pouvoir, en

vengeant ainsi Dieu et son Église sainte, notre unique but est de ramener ceux qui nous affligent aujourd'hui, afin qu'ils partagent nos afflictions, *si Dieu leur accorde la grâce de la pénitence pour connaître la vérité.*

« Ainsi donc, levant les mains vers le ciel dans l'humilité de notre cœur, nous recommandons à Dieu la juste cause pour laquelle nous combattons, puisqu'elle est plutôt la sienne que la nôtre; nous protestons de nouveau que, par le secours de sa grâce, nous sommes prêt à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Église, ce calice que lui-même a voulu boire le premier pour elle; nous le prions, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas rejeter les prières ferventes que nous lui adressons jour et nuit pour la conversion et le salut de nos ennemis. Qu'il sera beau, qu'il sera doux pour nous le jour où, exaucé par la divine miséricorde, nous verrons ces mêmes enfants, qui nous causent aujourd'hui tant d'affliction et de douleur, se jeter dans notre sein paternel et se hâter de rentrer dans le bercail du Seigneur !

« Nous voulons que les présentes lettres apostoliques et ce qu'elles contiennent ne puissent être impugnées, sous le prétexte que ceux qui y sont désignés et tous ceux qui ont ou prétendent avoir intérêt au contenu desdites lettres, de quelque état, rang, ordre, prééminence et dignité qu'ils soient, quelques dignes qu'on les suppose d'une mention expresse et personnelle, n'y ont pas consenti, qu'ils n'ont pas été appelés, cités et entendus à l'effet des présentes, et que leurs raisons n'ont point été présentées, discutées et vérifiées. Ces mêmes lettres ne pourront également, et sous aucun prétexte, couleur ou motif, être considérées comme entachées du vice de subreption, d'obreption, de nullité ou

du défaut d'intention de notre part ou de la part de ceux qui y ont intérêt. Le contenu de ces lettres ne pourra non plus, sous prétexte de tout autre défaut, être attaqué, enfreint, retouché, remis en discussion ou restreint dans les termes du droit. Il ne sera allégué contre elles ni le droit de réclamation verbale ni celui de restitution dans l'entier état précédent, ou tout autre moyen de droit, de fait ou de grâce. Jamais on ne pourra leur opposer, ni en jugement, ni hors du jugement, aucun acte ou concession émané de propre mouvement, science certaine et plein pouvoir. Nous déclarons que lesdites lettres sont et demeureront fermes, valides et durables ; qu'elles auront et sortiront leur entier et plein effet, et toutes leurs dispositions doivent être inviolablement et rigoureusement observées par ceux qu'elles concernent et intéressent ou qu'elles pourront concerner et intéresser dans la suite. Ainsi nous ordonnons à tous juges ordinaires ou délégués, aux auditeurs des causes de notre palais apostolique, aux cardinaux de la sainte Église romaine, aux légats *a latere*, aux nonces du Saint-Siége et à tous autres de quelque prééminence et pouvoir qu'ils soient ou seront revêtus, de s'y conformer dans leurs décisions et leurs jugements, ôtant à toute personne le pouvoir et la faculté de juger et d'interpréter autrement, et déclarant nul et invalide tout ce qui serait fait au préjudice des présentes, avec connaissance de cause ou par ignorance, et de quelque autorité qu'on ose se prévaloir.

« Et autant qu'il en est besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie sur la conservation du droit acquis et tous autres constitutions et décrets apostoliques accordés à quelques personnes que ce soit, de quelque manière qu'elles soient qualifiées et de quelque dignité ecclésiastique ou

séculière qu'elles soient revêtues, quand bien même elles prétendraient avoir besoin d'une désignation expresse et spéciale, qu'elles se prévaudraient de clauses dérogatoires, insolites et irritantes, et qu'elles réclameraient en leur faveur des règlements, des coutumes, des usages d'une antiquité immémoriale, autorisés par serment ou par le Saint-Siége, des priviléges et des décrets émanés du propre mouvement, de la science certaine et de la plénitude de la puissance du Siége apostolique, en consistoire et ailleurs, et que ces concessions auraient été faites, publiées et plusieurs fois renouvelées, approuvées et confirmées : nous déclarons que nous dérogeons par ces présentes, d'une façon expresse et spéciale et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, priviléges, indults et actes quelconques, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux n'aient pas été insérés ou spécifiés expressément dans les présentes, quelque dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale, expresse ou individuelle, ou d'une forme particulière dans leur supposition ; voulant que les présentes aient la même force que si la teneur des constitutions à supprimer et celle des clauses spéciales à observer y étaient nommément et mot à mot exprimées, et qu'elles obtiennent leur plein et entier effet, nonobstant toutes choses à ce contraires.

« Comme il est de notoriété publique qu'on ne peut en sûreté répandre les présentes lettres partout et principalement dans les lieux où il serait le plus important qu'elles fussent connues, nous voulons que des exemplaires en soient, selon l'usage, publiés et affichés aux portes de l'église de Latran et de celle de Saint-Pierre, ainsi qu'à la chancellerie apostolique, dans la grande cour, au mont Citorio et à l'entrée

du champ de Flore, et qu'ainsi publiées et affichées, tous et chacun de ceux qu'elles concernent aient à s'y conformer, comme si elles leur eussent été intimées individuellement et nommément.

« Nous voulons que les copies manuscrites ou imprimées de ces lettres, pourvu qu'elles soient signées par un notaire public et revêtues du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, méritent dans tous les pays du monde, tant en jugement que dehors, la même foi et la même confiance que l'inspection même de la minute des présentes.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 10 juin 1809, l'an X de notre Pontificat.

« Pie VII, Pape. »

Napoléon n'était pas nommé positivement dans la bulle, mais on ne pouvait se méprendre sur le sens des paroles de Pie VII. On remarqua d'ailleurs avec quel soin le Pape ménageait les droits et les biens temporels de tous ceux qu'il frappait.

L'empereur s'était trop avancé pour reculer, et il avait autour de lui des hommes qui l'invitaient à pousser les choses à l'extrême. Le 6 juillet, une troupe de gendarmes dirigée par le général Radet envahit le palais du Quirinal. Le Pape était entouré des cardinaux Pacca et Despuig, et de plusieurs prélats et ecclésiastiques de sa cour.

Les assaillants, à coups de hache, jettent à bas les portes de l'appartement et pénètrent jusqu'à la porte de la chambre où était le Saint-Père. Cette porte fut ouverte et le général Radet entra. Il y eut quelques minutes de silence. Enfin Radet, la figure pâle, la voix tremblante, dit au Pape « qu'il a une commission désagréable et pénible; mais

qu'ayant fait serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne peut se dispenser d'exécuter son ordre; qu'en conséquence, au nom de l'empereur, il doit lui intimer de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État, et que, si Sa Sainteté le refuse, il a ordre de le conduire au général Miollis, qui lui indiquerait le lieu de sa destination. »

Jamais plus brutal abus de la force n'avait été fait.

Le Pape, sans se troubler, d'un ton ferme et plein de dignité, répondit à Radet: « Si vous avez cru devoir exécu- « ter de tels ordres de l'Empereur, à cause de votre ser- « ment de fidélité et d'obéissance, jugez de quelle manière « nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siége, « auquel nous sommes lié par tant de serments! Nous « ne pouvons ni céder ni abandonner ce qui n'est pas à « nous. Le domaine temporel appartient à l'Église et nous « n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra « nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela « de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, nous « ne devions pas nous attendre à ce traitement. »

Le général Radet reprit: « Saint-Père, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations.

— *Plus que vous ne savez,* répartit le Pape avec un accent très-animé, et il ajouta : « Devons-nous partir seul?

— Votre Sainteté, répondit Radet, peut prendre avec elle son ministre, le cardinal Pacca. »

Ainsi commença la captivité de Pie VII, qui devait durer cinq ans; jamais l'Église n'avait vu si longtemps son chef privé de liberté. Pour n'avoir pas été sanglante, la persécution que subit alors l'Église fut l'une des plus terribles et des plus dangereuses; aussi célèbre-t-on la fête du retour de Pie VII à Rome.

Radet avait fait croire au Pape qu'on le conduisait chez le général Miollis; Pie VII ne prit donc rien avec lui. Mais quand il vit la voiture se diriger vers la porte du Peuple, il reconnut qu'il partait pour l'exil. Il n'avait dans sa bourse que la valeur de vingt-deux sous de France; le cardinal Pacca n'en avait que seize. « De toute notre principauté « voilà ce que nous possédons, » dit Pie VII à Radet.

Le Souverain-Pontife retrouva sur son passage toute la piété qu'il y avait remarqué à son premier voyage; seulement les populations, plongées dans une profonde stupeur, pleuraient et n'osaient faire aucune démonstration. Cependant la grande duchesse de Toscane, la princesse Élisa Bonaparte, craignant des troubles à Florence, où l'on avait d'abord transporté le Pape, pria le gouvernement français de donner des ordres pour le transférer en Piémont. Là les démonstrations devinrent éclatantes. Les ordres religieux venaient processionnellement au-devant du Pontife, le peuple offrait tout ce qu'il pouvait désirer; plusieurs fois même la multitude l'interrogea du regard, pour savoir s'il lui permettait de le rendre libre en se débarrassant des gendarmes. A Gênes, la foule était si nombreuse, que les conducteurs épouvantés firent embarquer le Pape à quelque distance de la ville. Plus Pie VII approchait de la France, plus l'enthousiasme augmentait. Au premier village français, les autorités voisines, sous prétexte de veiller au bon ordre, cherchaient à s'approcher du Saint-Père pour baiser ses mains, le consoler et le plaindre. A l'approche de Grenoble, plus de mille soldats désarmés accoururent à la rencontre du Pape: c'était l'héroïque garnison de Saragosse, prisonnière de guerre, qui avait demandé à se porter à la rencontre du chef de l'Église. Le Pontife se pencha

pour bénir ces héros qui supportaient noblement les rigueurs de la captivité.

L'Espagne et Rome étaient là comme les deux témoins des iniquités commises par un guerrier que la prospérité aveuglait : l'Espagne, où le redoutable conquérant trouva pour la première fois une résistance matérielle indomptable; Rome, où il rencontra cette force morale qui use à la longue les pouvoirs les mieux affermis. D'un côté, il y avait le droit d'une nation, de l'autre, le droit de l'Église, c'est-à-dire le droit de l'humanité tout entière : Napoléon, malgré son génie, ne pouvait vaincre de pareils obstacles, il devait succomber.

On riait beaucoup à cette époque, on rit encore de nos jours des excommunications, comme d'une arme rouillée qu'on se plaît à comparer au javelot lancé par Priam : *telum imbelle sine ictu,* javelot sans force et qui ne porte pas coup. C'est oublier l'histoire et ne pas raisonner. Jusqu'à présent, l'histoire a toujours donné raison aux excommunications lancées par les Souverains-Pontifes contre les persécuteurs de l'Église et les spoliateurs de ses États; si c'est là un hasard, c'est un hasard qui doit donner à réfléchir. Mais à ne considérer les choses qu'au point de vue purement humain, et abstraction faite de toute considération surnaturelle, une excommunication, lancée dans les circonstances que nous venons de dire, sera toujours un coup terrible pour celui qui en est l'objet. C'est une protestation solennelle du droit, et celui qu'elle atteint sait que cette protestation est admise comme valable par des millions d'hommes; il sent que, avec toute sa puissance, avec toute sa police, il ne peut empêcher que cette protestation ne soit connue; il sent que des millions de cons-

ciences humaines jugent ses actes comme le Pape les juge. Cela l'irrite; il essaie de se débattre contre cette opinion publique qui trouble sa conscience, qui est pour lui un continuel remords, et il cherche à étouffer cette grande voix par des entreprises nouvelles, par des moyens de police qui manquent nécessairement leur but. L'irritation s'accroît; une première faute en amène d'autres; l'esprit s'aveugle quand il n'est plus calme; il ne peut être calme quand il ne peut se rendre le témoignage d'être dans le droit, et les fautes s'accumulent, et bientôt les hommes s'étonnent des épouvantables catastrophes auxquelles ils assistent. Ces catastrophes ne sont pourtant que le développement logique des fautes commises au début et signalées par ces excommunications dont on riait d'abord. La logique, quoi qu'on fasse, la logique gouverne le monde, parce que le maître du monde est Dieu lui-même, qui est la suprême Raison. A ceux qui s'étonnent des ruines, il n'y a qu'à dire: C'est la justice de Dieu qui passe.

Napoléon se montra d'abord irrité de l'expulsion du Pape, qu'il sembla ne pas avoir directement demandée. Il défendit de l'amener en France, et désigna Savone, sur le golfe de Gênes, pour le lieu de sa captivité. C'est là que Pie VII passa trois ans, de 1809 à 1812, séparé de tous ses conseillers, même du cardinal Pacca, qui fut renfermé dans la forteresse de Fenestrelle.

Pie VII s'était avancé jusqu'à Grenoble. De cette ville à Savone, ce fut un nouveau triomphe, qui devait irriter profondément l'empereur. Toute la vallée du Rhône était couverte de fidèles accourus pour voir le Pape et recevoir sa bénédiction. A Valence, la foule était tellement compacte, qu'il fallut s'arrêter. A Nice, dix mille personnes à genoux

attendaient le Pontife vénéré qui, retenant d'un geste son escorte, s'avança seul pour bénir la multitude. L'ex-reine d'Étrurie, Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles IV, qui était accourue pour vénérer le Chef de l'Église, à genoux elle-même, tenant ses deux enfants, ne put s'empêcher de pleurer et de s'écrier avec amertume : « Quel temps « différent ! — Tout n'est pas amertume, lui dit le Pape. « Nous ne sommes, ma fille, ni à Florence, ni à Rome ; « mais voyez ce peuple, écoutez ses transports. »

A Savone, Pie VII fut confiné dans le plus grand isolement ; il ne lui fut pas même permis de voir l'évêque de la ville ; il ne pouvait parler ni écrire qu'en présence de témoins.

Là le Pape fut entouré des plus perfides et des plus fatigantes obsessions par les évêques que lui envoyait Napoléon, qui voulait obtenir l'institution canonique des évêques qu'il avait nommés, et obtenir des concessions attentatoires à l'autorité du Saint-Siége. Épuisé de forces et de combats, sans appui, sans conseillers, effrayé de la perspective de l'avenir et de l'immense responsabilité qui allait peser sur lui, craignant de compromettre les intérêts de l'Église par une trop longue résistance, Pie VII, dont le caractère était une grande modestie et une grande défiance de lui-même, finit par céder. Il promit d'accorder les bulles de confirmation aux évêques nommés, et d'ajouter au concordat de 1801 une clause que demandait l'empereur, savoir : Qu'il consentirait à ce qu'on insérât dans le concordat que le Pape ferait expédier aux évêques nommés les bulles canoniques six mois au plus tard après la nomination ; que, dans le cas où il différerait davantage pour d'autres raisons que pour l'indignité personnelle des sujets, le métropolitain de

l'Église vacante, et, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, pourrait donner l'institution au nom du Souverain-Pontife. Napoléon avait réuni à Paris un prétendu concile qui secondait ses vues, quoique avec une certaine réserve, et au moyen duquel il cherchait à peser sur le Pape. Il faut remarquer ici 1°, que Pie VII n'étai pas libre, et que ses concessions ne pouvaient par conséquent être considérées comme accordées par le Pape dans le plein exercice de son autorité ; 2° qu'il ne fit que de simples promesses et sous des conditions qui, n'ayant pas été remplies, les annulaient par le fait même. Cependant, aussitôt qu'il les eut faites, il tomba dans un profond abattement ; il perdit le sommeil ; sa santé s'altéra ; il se reprochait un acte de faiblesse dont il aurait à rendre compte à l'Église et à Dieu.

Napoléon était au comble de la prospérité. Il avait fait casser son mariage avec l'impératrice Joséphine, et des ecclésiastiques prévaricateurs avaient béni son nouveau mariage avec Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche ; il avait un fils, à qui il donnait le titre de roi de Rome, et cent évêques étaient venus assister au baptême de cet enfant, dont le titre seul était une insulte à l'Église ; il voyait le prétendu concile national de Paris soumis à ses volontés ; t[illegible]ur de l'Europe, allié à l'une des plus antiqnes dynasties, maître au dedans, il pouvait croire son pouvoir à jamais affermi, et sa dynastie à l'abri des revers de la fortune.

On était en 1811. En 1812, au moment où il préparait la campagne de Russie, il fit tout à coup enlever Pie VII de Savone, et, sans égard pour ses souffrances, le fit amener à Fontainebleau à marches forcées. Il n'était pas encore assez sûr de sa victime ; il voulait agir plus efficacement sur

son esprit, éteindre le reste de son énergie et lasser son héroïque patience; car, malgré tout, il n'avait encore rien obtenu de positif. Le Pape fut entouré d'ecclésiastiques dévoués aux vues de l'empereur, et qui lui représentaient tous les maux qu'une plus longue résistance causerait à l'Église. Lorsqu'on vit le Pape chancelant et près de succomber, l'empereur agit directement. Le 19 décembre, il accourt à Fontainebleau avec Marie-Louise; il entre inopinément dans l'appartement de Pie VII, il le serre dans ses bras, il lui donne un baiser et le comble de marques d'amitié. Des conférences s'établissent et durent plusieurs jours. Napoléon met en usage tour à tour les promesses et les menaces.

L'adversité n'avait pas encore éclairé l'empereur. La désastreuse campagne de Russie venait d'avoir lieu; le terrible hiver de la fin de 1812 *avait fait tomber les armes des mains de nos soldats;* tout le monde pressentait les catastrophes suprêmes, tout le monde reconnaissait qu'il n'est jamais bon de s'attaquer à l'Église et de mériter ses foudres, et Napoléon songeait encore à enchaîner la liberté du Saint-Père.

Ce fut dans la soirée du 25 janvier 1813 que tout fut consommé. Le Pape, pressé de tous côtés de conclure le concordat proposé, accablé par les violences de l'empereur, se tourna tout agité vers les cardinaux qu'on avait introduits auprès de lui; mais ils baissèrent la tête pour lui faire comprendre qu'il fallait, bon gré mal gré, se résigner. En ce moment cruel, Pie VII, dans l'assurance qu'on ne lui présentait que des articles préliminaires qui resteraient secrets, et qui n'étaient destinés qu'à précéder des négociations définitives, signa enfin, en donnant les marques les

moins équivoques de l'oppression et de la violence dont il était victime.

A peine eut-il signé qu'il tomba dans un abattement profond. Il se considéra comme indigne de célébrer le saint sacrifice, et ne dissimula pas le motif de la privation qu'il s'imposait. Napoléon craignit que le Pape ne révoquât ses concessions, et il publia ce qu'on appela le concordat de Fontainebleau. Il croyait ainsi porter le dernier coup à sa victime; mais, en se hâtant ainsi, au mépris des promesses données, il effaçait lui-même la signature conditionnelle du Souverain-Pontife, et il fournissait à sa victime l'occasion d'un magnifique triomphe; Dieu allait montrer qu'il n'abandonne jamais son Église, et que son assistance apparaît toujours éclatante, irrécusable, lorsqu'elle devient nécessaire.

Les cardinaux fidèles avaient pu rejoindre le Pape. A partir de ce moment, Pie VII reprit le courage et la fermeté apostoliques qui ne l'abandonnèrent plus. L'homme avait faibli un moment, le Pape se releva avec un héroïsme admirable; d'accord avec les cardinaux, il écrivit à l'empereur la lettre suivante, par laquelle il déclarait nuls et sans valeur les articles du concordat; la lettre était écrite de sa main, et tous les cardinaux en prirent copie :

« Sire,

« Quelque pénible que soit à notre cœur l'aveu que nous allons faire à Votre Majesté, quelque peine que cet aveu puisse lui causer à elle-même, la crainte des jugements de Dieu, dont notre grand âge et le dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit nous rendre supérieur à toute considération humaine, et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes en proie en ce moment.

« Commandé par nos devoirs, avec cette sérénité, cette franchise qui convient à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que, depuis le 25 janvier, jour où nous apposâmes notre seing aux articles qui devaient servir de base au traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir n'ont cessé de déchirer notre cœur, qui ne peut plus trouver ni paix ni repos.

« Nous reconnûmes aussitôt, et une profonde méditation nous fait sentir chaque jour davantage l'erreur dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner, soit par l'espérance de terminer les différends survenus dans les affaires de l'Église, soit aussi par le désir de complaire à Votre Majesté.

« Une seule pensée modérait un peu notre affliction; c'était l'espoir de remédier par l'acte de l'accommodement définitif, au mal que nous venions de faire à l'Église en souscrivant ces articles. Mais quelle ne fut pas notre profonde douleur, lorsque, à notre grande surprise, et, malgré ce dont nous étions convenu avec Votre Majesté, nous vîmes publier, sous le titre de concordat, ces mêmes articles qui n'étaient que la base d'un arrangement futur! Gémissant amèrement, et du fond de notre cœur, sur l'occasion de scandale donnée à l'Église par la publication desdits articles, pleinement convaincu de la nécessité de le réparer; si nous pûmes nous abstenir pour le moment de manifester nos sentiments et de faire entendre nos réclamations, ce ne fut uniquemeut que par prudence, pour éviter toute précipitation dans une affaire aussi capitale.

« Sachant que, sous peu de jours, nous aurions la consolation de voir le Sacré-Collége, notre conseil naturel, réuni auprès de nous, nous voulûmes l'attendre pour nous

aider de ses lumières, et prendre ensuite une détermination, non sur ce que nous nous reconnaissons obligé de faire en réparation de ce que nous avons fait, car Dieu nous est témoin de la résolution que nous avions prise dès le premier moment, mais bien sur le choix du meilleur mode à adopter pour l'exécution de cette même résolution. Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver un plus conciliable avec le respect que nous portons à Votre Majesté, que celui de nous adresser à Votre Majesté elle-même et de lui écrire cette lettre. C'est en présence de Dieu, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous confiée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'Église, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier. Nous reconnaissons avec douleur et confusion que ce ne serait pas pour *édifier,* mais pour *détruire*, que nous ferions usage de notre autorité, si nous avions le malheur d'exécuter ce que nous avons imprudemment promis, non par aucune mauvaise intention, comme Dieu nous en est témoin, mais par faiblesse et comme cendre et poussière.

« Nous adressons à Votre Majesté, par rapport à cet écrit signé de notre main, les mêmes paroles que notre prédécesseur Pascal II adressa dans un bref à Henri V, en faveur duquel il avait fait aussi une concession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience; nous vous dirons avec lui : *Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun préjudice pour notre âme.*

« Nous reconnaissons que quelques-uns des susdits articles sont susceptibles d'être amendés par une nouvelle rédaction, au moyen de quelques modifications et changements ; mais nous reconnaissons en même temps que d'autres sont essentiellement mauvais, contraires à la justice, au gouvernement de l'Église que Jésus-Christ lui-même a établi, qu'ils sont par là même inexécutables, et doivent être entièrement abolis.

« Comment pourrions-nous, par exemple, commettre la grande injustice de priver de leurs siéges, sans une raison canonique, tant de vénérables évêques, dont tout le crime est d'avoir suivi nos instructions?

« Comment pourrions-nous encore, sans une raison canonique, admettre la suppression de leurs siéges? Votre Majesté se rappellera sans doute le cri qui s'éleva dans l'Europe, en France même, lorsqu'en 1801 nous fîmes usage de notre autorité pour priver de leurs siéges les anciens évêques de France, après toutefois interpellation et demande de démission. Et cependant cette mesure avait été reconnue nécessaire dans ces temps malheureux pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener une grande nation à l'unité et au giron de la catholicité. Mais, dans les circonstances actuelles, quelle est la grande nécessité qui pourrait justifier devant Dieu et devant les hommes les mêmes mesures?

« Comment pourrions-nous encore approuver un règlement subversif de la divine constitution de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la primauté de Pierre et de ses successeurs, qui soumet notre puissance à celle d'un métropolitain, en lui accordant le droit de conférer l'institution canonique aux évêques nommés, que, dans certains cas, le Souverain-

Pontife n'aurait pas jugé, dans sa sagesse, devoir *instituer?* Ne serait-ce pas constituer juge et réformateur du Chef de la hiérarchie le métropolitain, lui, son inférieur, et qui lui doit soumission et obéissance? Pourrions-nous introduire dans l'Église de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain pût donner l'institution canonique contre la volonté du Chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire? A quels désordres, en outre, à quels schismes également funestes à l'État et à l'Église n'ouvririons-nous pas la porte par une telle concession! Ne mettrions-nous pas les Pontifes romains dans la nécessité de se séparer des évêques *institués* par le métropolitain au mépris de l'autorité pontificale?

« Pourrions-nous d'ailleurs dépouiller le Saint-Siége d'une de ses prérogatives, nous qui sommes obligé par les serments les plus solennels à les soutenir et à les défendre au prix même de notre sang? Mais Votre Majesté dira peut-être que nous avions souscrit ces mêmes concessions dans un bref de Savone, qui ne fut pas accepté par Votre Majesté, et dont elle nous fit notifier officiellement le refus. Nous ne répondrons, Sire, qu'en faisant l'humble aveu de la faute dans laquelle nous nous laissâmes entraîner, dans notre fâcheuse position, par l'espérance de remédier aux maux de l'Église, sans toutefois réfléchir que cette innovation deviendrait une source de maux bien plus funestes et sans cesse renaissants. D'ailleurs, ce bref n'ayant pas été accepté par Votre Majesté, la concession qu'il contenait demeure non avenue, et nous ne pouvons qu'admirer en cela les vues de la divine Providence qui veille au gou-

vernement de l'Église. Mais quand bien même ce bref subsisterait encore, les mêmes raisons qui militent contre l'article dont il est question ci-dessus nous forceraient également de le révoquer.

« Nous ne pouvons néanmoins dissimuler que notre conscience nous reproche encore de n'avoir pas fait mention, dans les susdits articles, de nos droits sur les domaines de l'Église, droits que notre ministère et les serments prêtés à notre exaltation au Pontificat nous obligent de maintenir, de revendiquer et conserver. Et assurément la lettre que Votre Majesté nous a adressée ne remédie pas d'une manière suffisante à cet oubli de nos devoirs.

« Par ces motifs et d'autres non moins graves concernant tant les articles précités que ceux dont nous n'avons pas parlé, et notamment l'article 5 du traité du 25 janvier, motifs qu'il serait trop long d'exposer ici, il est évident que nos inflexibles devoirs nous en défendent absolument l'exécution.

« Si nous connaissons pleinement la force des stipulations, nous savons aussi que, lorsqu'elles se trouvent en opposition avec les institutions divines de nos devoirs, nous sommes obligé de céder à l'empire d'une obligation d'un ordre supérieur qui nous en défend l'exécution et les rend illicites.

« Tout en cédant au cri de notre conscience, qui nous ordonne de faire cette déclaration à Votre Majesté, nous nous empressons de lui faire connaître que nous désirons ardemment d'en venir à un accommodement définitif, dont les bases fondamentales soient en harmonie avec nos devoirs.

« C'est dans ces sentiments que nous pouvons assurer

Votre Majesté (aussitôt qu'il sera venu à notre connaissance qu'elle consent à ce que nous lui avons exposé dans notre lettre, avec une paternelle confiance et une liberté apostolique) de notre empressement à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la conclusion d'un arrangement définitif, si vivement désiré. Nous ne douterons pas alors que cette mesure ne remédie aux maux nombreux auxquels l'Église est en proie, maux qui tant de fois nous ont forcé de faire parvenir nos remontrances au pied du trône, et qu'elle ne mette enfin un terme aux différends qui, dans ces dernières années, ont été pour nous le sujet de tant de douleurs et de si justes réclamations; c'est là le but auquel nous devons atteindre dans un arrangement définitif, à moins de trahir les devoirs de notre ministère.

« Nous supplions Votre Majesté d'accueillir le résultat de nos réflexions avec la même effusion de cœur que nous les lui avons exposées. Nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'en venir à une conciliation qui fut toujours l'objet de nos vœux. Nous la conjurons de considérer quelle sera la gloire qui en rejaillirait sur elle, les précieux avantages que procurera à ses États la conclusion d'un accommodement définitif, gage d'une véritable paix pour l'Église, et digne d'être maintenu par nos successeurs.

« Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardents afin qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions.

« Fontainebleau, 24 mars 1813. »

En même temps, Pie VII adressait par écrit à tous les cardinaux l'allocution suivante, qu'il préféra leur commu-

niquer à chacun en particulier, plutôt que de la prononcer dans une réunion, afin d'éviter toute accusation d'intrigues secrètes ou de conventicules.

« *A nos vénérables frères et très-chers fils les cardinaux de la sainte Église romaine, qui se trouvent à Fontainebleau.*

« Après vous avoir manifesté, nos vénérables frères et très-chers fils, nos remords et notre repentir pour avoir apposé notre seing aux articles du 25 janvier, qui devaient servir de base à un arrangement définitif avec Sa Majesté l'empereur des Français; après nous être aidé de vos lumières, et vous avoir fait connaître notre détermination de nous adresser directement à Sa Majesté pour lui notifier nos sentiments avec une sincérité évangélique et une liberté apostolique : aujourd'hui nous nous faisons un devoir de vous communiquer la lettre que nous lui avons écrite en date du 24 mars, relativement à cet objet. Vous verrez par sa teneur que nous n'avons pas dissimulé à Sa Majesté nos remords et notre repentir, et que nous lui avons signalé les puissants motifs qui nous défendent l'exécution de ce que nous avons si imprudemment souscrit. Comme un bref donné par nous, donné dans notre malheureux exil de Savone, contient, avec quelques modifications, les concessions de l'article 4, nous avons dû aussi faire mention de ce bref, qui, au reste, ayant été officiellement refusé par Sa Majesté, a été annulé par là même. Nous avons reconnu dans ce refus un de ces traits miséricordieux de la divine Providence qui veille sans cesse au gouvernement de l'Église. Vous voyez donc, d'après ce qui vient d'être exposé, que nous regardons le bref de Savone et le traité du 25 janvier comme *nuls* et sans valeur; notre intention et notre

volonté sont qu'on les regarde comme tels, afin qu'il ne puisse en résulter aucun préjudice, soit pour la constitution divine de l'Église, soit pour les droits du Saint-Siége. Dans la situation où nous nous trouvons, nous croyons que la lettre écrite à Sa Majesté et la présente déclaration atteignent suffisamment le but que nous nous sommes proposé, disposé que nous sommes, si les circonstances l'exigent et si nous le jugions expédient, à renouveler d'une manière plus solennelle la déclaration que nous venons de faire.

« Béni soit le Seigneur, qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde! C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu nous humilier par une salutaire confusion, mais en même temps il a daigné nous soutenir de sa main toute-puissante, et nous donner l'appui nécessaire pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme; à lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur et la gloire!

« Voilà la communication que nous vous faisons, nos vénérables frères et nos très-chers fils, et nous vous donnons la bénédiction apostolique.

« Fontainebleau, 24 mars 1813. »

A peine Pie VII eut-il communiqué aux membres du Sacré-Collége qui étaient à Fontainebleau la démarche hardie qu'il venait de faire, qu'un changement subit se fit remarquer dans toute sa personne. Son visage s'épanouit, il retrouva sa douce gaieté, un gracieux sourire reparut sur ses lèvres; il recouvra l'appétit, le sommeil, la santé. Il se sentait, comme il le dit à l'un des cardinaux, soulagé du poids énorme qui l'oppressait jour et nuit.

Les épreuves touchaient à leur fin. Le géant des batailles

succomba sous les coups de l'Europe coalisée; une nouvelle tentative signalée par d'héroïques efforts aboutit au rocher de Sainte-Hélène, et c'est avec la bénédiction de Pie VII, rétabli sur son trône de Pontife et de Roi, que mourut le terrible conquérant, revenu de ses erreurs, et reconnaissant tout ce qu'il y a d'utile et d'invincible dans la royauté pontificale. C'est de Vienne qu'était parti le décret de spoliation, c'est à Vienne que furent signés les traités qui rendirent au Pape ses États, avec les Légations que la nécessité avait contraint Pie VI de céder par le traité de Tolentino. En 1798, sous Pie VI, la population de Rome était de 165,000 habitants, elle en avait 42,000 de moins lorsque Pie VII y rentra, en 1814.

III

DERNIÈRES ANNÉES DU PONTIFICAT DE PIE VII.

(1814 — 20 août 1823.)

L'empereur Napoléon retint Pie VII prisonnier aussi longtemps qu'il le put : il essaya jusqu'à la fin de le tromper et de le gagner à sa cause. Dans le courant de décembre 1813, il lui faisait encore proposer de lui remettre tout ce qui subsistait des États de l'Église, c'est-à-dire Rome et deux départements qui en dépendaient, à peu près ce que l'on désigne sous le nom de patrimoine de saint Pierre. Pie VII répondit : « Il est possible que nos péchés ne nous « rendent pas digne de revoir Rome, mais nos successeurs « recouvreront les États qui leur appartiennent. Au sur- « plus, qu'on assure l'empereur que je ne suis pas son « ennemi, la religion ne me le permettrait pas. J'aime la « France, et lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai « tout ce qui sera convenable. »

Le 22 janvier 1814, Napoléon donna enfin l'ordre de reconduire le Pape à Rome, en le faisant passer par le centre de la France. On peut croire qu'il songeait à retenir le Pape le plus longtemps possible, qu'il voulait empêcher les alliés de lui rendre la liberté, et que, au premier retour de fortune, il aurait révoqué ses ordres. Ses desseins furent

déjoués par la rapidité des événements. Pie VII ne sembla avoir quitté Fontainebleau que pour laisser la place à son persécuteur, qui allait signer son abdication dans le palais même où il avait tenu si longtemps sa victime et où il lui avait fait signer d'une manière si perfide et si violente le concordat de 1813.

Le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, beau-fils de Napoléon, traita le Pape avec un grand respect, et lui facilita les moyens de se rendre à Parme, d'où il passa à Césène.

Cette dernière ville fut témoin d'une scène extraordinaire. Le roi de Naples, Joachim Murat, demanda à présenter ses hommages au Souverain-Pontife. Il y fut admis sur-le-champ. Après les premiers compliments, Murat fit entendre qu'il ignorait le but du voyage du Pape.

« Mais nous allons à Rome, dit Pie VII; pouvez-vous l'ignorer?

— Comment, dit Murat, Votre Sainteté se détermine-t-elle ainsi à partir pour Rome?

— Est-ce que ce retour est chose impossible? répliqua le Pape. N'est-ce pas une chose toute naturelle?

— Votre Sainteté veut donc y aller malgré les Romains?

— Nous ne vous comprenons pas.

— Plusieurs des principaux seigneurs de Rome, dit alors Murat, et de riches particuliers de la ville m'ont prié de faire passer aux puissances alliées un mémoire signé d'eux, dans lequel ils demandent à n'être gouvernés désormais que par un prince séculier. Voici ce mémoire. J'en ai envoyé à Vienne une copie; j'ai gardé l'original et je le mets sous les yeux de Votre Sainteté pour qu'elle voie les signatures. »

Le Pape prend le mémoire, et, sans le lire ni le regarder, le jette dans un brasier qui le consume à l'instant. « Actuellement, n'est-ce pas, dit-il au roi de Naples, rien « ne s'oppose à ce que nous allions à Rome?

Joachim Murat n'insista plus et se retira.

Pie VII arriva le 12 mai à Ancône. Il y fut reçu avec un indescriptible enthousiasme. Une foule de marins habillés uniformément dételèrent les chevaux de sa voiture, y attachèrent des cordes de soie aux couleurs pontificales (rouge et jaune), et la menèrent au milieu des cris d'allégresse de toute la population. Le 13, Pie VII couronna, dans la cathédrale, l'image de la Vierge sous le titre de *Regina sanctorum omnium*. Le 14, il partit pour Osimo, et une garde d'honneur l'accompagna jusqu'à Lorette. Dans son voyage il ordonna d'accueillir avec bienveillance madame Létitia, mère de Napoléon, qui venait demander un asile à Rome, et le cardinal Fesch, qui traita avec une bonté particulière. Au moment où il apprit que le cardinal approchait: « Qu'il vienne! qu'il vienne! » dit il.

Le 24 mai, le Pape fit son entrée solennelle à Rome. Quelques habitants montraient des dispositions incertaines: ceux qui s'étaient compromis avec les Français craignaient pour leur sûreté et cherchaient à indisposer la population. Mais lorsqu'on connut ce qui s'était passé à Césène, toutes les mauvaises dispositions disparurent; tous les esprits furent unanimes pour assurer à Pie VII une réception pleine d'affection, de tendresse et de reconnaissance. Rome tout entière acclama son souverain et son père. Un des seigneurs qui avaient apposé sa signature sur le mémoire présenté par Murat vint demander pardon : « Et nous, dit vivement « Pie VII, croyez-vous que nous n'ayons pas quelque

« faute à nous reprocher? Oublions tout, tout ce qui s'est « passé. »

C'est ainsi que Pie VII achevait de conquérir tous les cœurs. La fête de Notre-Dame-Auxiliatrice, qui se célèbre le 24 mai, rappelle tous les ans cet heureux retour : « O jour « fortuné, chante l'Église, jour à jamais célèbre, qui vit le « siége de Pierre recevoir de nouveau le docteur de la foi, « après cinq années d'un lamentable exil ! » Et tous les chrétiens s'unissent à ce chant, et prient Dieu de ne pas permettre le retour de ces calamités.

Le retour de Napoléon en France et les Cent Jours ne furent qu'une passagère bourrasque. Murat envahit les États du Pape, qui se retira à Gênes; Murat courait à sa perte; Pie VII avait prédit que l'orage ne durerait pas plus de trois mois; il revint à Rome, et la paix fut enfin rendue pour quelque temps à l'Église.

Le Souverain-Pontife s'appliqua de toutes ses forces à réparer les maux causés par vingt ans de révolutions et de guerres. Le 7 août 1814, il avait, par la bulle *Sollicitudo*, rétabli officiellement la Compagnie de Jésus dans tout le monde chrétien. Le 6 juillet 1816, il publia un *Motu proprio* (décret souverain) qui promettait un code civil, un code de commerce et un code de procédure, et qui réorganisait toute l'administration des États de l'Église. Il y avait bien des ruines à réparer. Les quelques années de l'administration française sous l'empire n'avaient pas été sans profit pour la prospérité matérielle de Rome; mais cette administration ne pouvait remplacer le Pape. Les meilleures forêts des États pontificaux avaient été dévastées pour fournir les bois de construction aux chantiers impériaux de Gênes et de Toulon; le trésor était à sec; les impôts et les levées

de troupes avaient achevé d'appauvrir le pays. Depuis ce temps, le gouvernement pontifical se trouva continuellement entravé par des difficultés financières qui ne provenaient pas de son fait, et, chaque fois qu'il touchait au moment de les vaincre, grâce à une administration sage et économe, les sociétés secrètes, les insurrections, les révolutions venaient le replonger dans les mêmes embarras.

Alors, en effet, commencèrent ces sociétés secrètes qui ont fait tant de mal à l'Italie. Importés dans la péninsule par les armées françaises, les francs-maçons prirent un caractère de mysticisme. On les connaît sous le nom de *carbonari* (charbonniers). Leur but est d'établir la république une et indivisible en Italie, et par conséquent de renverser le souverain Pontificat. Les derniers événements montrent que les carbonari, qu'on désigne actuellement encore sous le nom de *Jeune Italie*, sont les plus déterminés ennemis du Saint-Siége et de l'Église catholique. C'est en 1815, pendant l'occupation des États romains par Murat, qu'on les vit paraître pour la première fois. Leurs réunions s'appellent *ventes* (*vendite*); ils prononcent des serments terribles dont la violation est punie de mort. Toutes les *ventes* obéissent à une suprême direction. Une première tentative d'insurrection eut lieu en 1817. Pie VII eut la douleur de voir naître ce nouvel ennemi de l'Italie et du Saint-Siége; il jeta un cri d'alarme dans une bulle, en date du 13 septembre 1821, dirigée contre les manœuvres des *carbonari*. « Tout prouve, y disait Pie VII, que les *carbonari* ont pour « but de propager l'indifférence en matière de religion, le « plus dangereux de tous les systèmes; de donner à chacun « la liberté absolue de se faire une religion suivant ses pen- « chants et ses idées; de mépriser les sacrements de l'É-

« glise; enfin de renverser le Siége apostolique, contre « lequel, animés d'une haine toute particulière à cause de « la primauté de cette Chaire, ils trament les complots les « plus noirs et les plus détestables. »

La sollicitude de Pie VII s'étendait en même temps aux intérêts généraux de l'Église. Le 5 juin 1817, il conclut un concordat avec le roi Maximilien de Bavière pour régler les affaires ecclésiastiques de ce royaume. Six jours après, il en conclut un autre avec le roi Louis XVIII de France pour rétablir celui de Léon X et de François Ier, et abroger les articles organiques en ce qu'ils avaient de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église; mais les chambres refusèrent de le ratifier, et il n'en resta que la création d'un certain nombre de siéges nouveaux. Le gallicanisme se ranimait en France, et l'abbé Frayssinous écrivait un ouvrage qu'on aurait pu dater de 1682. Mais c'était se tromper d'époque; le gallicanisme ne pouvait plus séduire que quelques esprits; chaque année allait lui enlever quelques-uns de ses défenseurs; il vient d'être complétement désavoué, condamné et anéanti dans la magnifique adresse présentée au pape Pie IX dans le mémorable consistoire du 9 juin 1862.

En 1818, concordat conclu entre le Saint-Siége et le roi des Deux-Siciles.

En 1821, Pie VII envoya à Napoléon mourant dans l'île de Sainte-Hélène une suprême bénédiction.

Le Pape semblait redoubler d'activité à mesure qu'il approchait de la fin de son Pontificat. Il allait atteindre la durée du Pontificat de saint Pierre, et l'Europe tout entière se glorifiait d'avoir à sa tête un Pontife si vertueux, si saint.

Mais Pie VII avait plus de quatre-vingts ans; tant de

travaux et de souffrances avaient détruit sa santé; une chute qu'il fit accéléra sa fin. Le 19 juillet 1823, de graves symptômes se déclarèrent. Le Pape prononçait vaguement, dans l'ardeur de la fièvre, les noms de Savone et de Fontainebleau. Il traîna quelques semaines. A la fin, sa voix s'altéra. A quelques sons de paroles latines, on reconnaissait qu'il était en prières. Quelques moments avant sa mort, un ecclésiastique lui ayant adressé la parole en l'appelant *Votre Sainteté:* « Quoi, *Sainteté*, dit-il en soupirant, je ne « suis qu'un pauvre pécheur! » Pie VII s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 20 août 1823.

On a vu, dans les récits précédents, quels étaient son zèle pour la religion, sa modération et sa prudence. Sa figure seule annonçait le calme et la sérénité de son âme; il y avait dans tout son extérieur un air de dignité simple qui inspirait le respect. Mais sa bonté ne nuisait pas à son courage, ni sa douceur à sa fermeté. Soutenant avec résignation le poids de l'adversité, il lassa pour ainsi dire ses persécuteurs par sa patience, et glorifia l'Église par sa noble résistance aux plus injustes prétentions. Pendant que toute l'Europe s'humiliait aux pieds d'un soldat victorieux, que les rois en subissaient les lois et les caprices, un seul homme resta debout, et cet homme était le chef de l'Église, c'était Pie VII. Le Pape, captif, opposait une invincible résistance à celui qui commandait au monde, et cette résistance déconcertait les projets les mieux conçus, troublait les orgueilleuses satisfactions d'une étonnante prospérité. Dépouillé de ses États, privé de sa liberté, loin de tous ses conseillers, Pie VII parut encore plus grand et plus vénérable que dans son palais et au milieu de sa cour; et, dit un historien, « les vœux de l'univers catholique, comme les

respects de tous les hommes modérés et impartiaux, s'adressaient de toutes parts à ce Pontife persécuté, à ce vieillard sans appui extérieur, mais environné de la triple majesté de la religion, de la vertu et du malheur. La prophétie attribuée à saint Malachie a désigné le pontificat de Pie VII avec les mots : *Aquila rapax,* ce qui peut s'expliquer en ce sens, dit le docteur Hefélé [1], ou que l'aigle des Français lui avait enlevé tout ce qu'il possédait, ou que le Pape, comme un aigle puissant, avait tout ramené à lui. Quant à Napoléon, il était mort deux ans auparavant, le 5 mai 1821, heureux d'avoir reçu les secours de la religion et les bénédictions de Pie VII.

[1] *Dict. encycl. de la théol. catholique.*

IV

SUCCESSEURS DE PIE VII

LÉON XII.

(22 SEPTEMBRE 1823 — 19 FÉVRIER 1829.)

Trois candidats attirèrent l'attention du conclave pour la succession de Pie VII : c'étaient le cardinal Sévéroli, le cardinal Castiglione et le cardinal della Genga. L'Autriche ayant donné l'exclusion au premier, dans l'espoir que le second serait élu, le Sacré-Collége, qui voulait être indépendant, porta ses voix sur le troisième.

Le cardinal della Genga, effrayé de son élévation, résista d'abord et ne céda qu'aux instances du Sacré-Collége. « Pourquoi, disait-il, vouloir faire un pape d'un sque-« lette? » Le doyen et le camerlingue lui demandèrent alors quel nom il voulait prendre. L'élu se donne ordinairement le nom du Pape qui l'a créé cardinal; contrairement à cet usage, della Genga prit le nom de Léon XII. Il y avait là un mouvement de délicatesse extrême; Léon XII dit en effet au cardinal Castiglione, « qu'il était malheureux qu'on n'eût pas suivi le vœu du pape Pie VII, qui appelait son ami Castiglione *Pie VIII* (il le fut plus tard); qu'au surplus, étant accablé d'infirmités, il n'avait que peu de temps à

régner, et que le cardinal Castiglione serait certainement son successeur sous le nom de Pie VIII. »

Léon XII n'avait que soixante-trois ans, mais sa santé avait été altérée par d'immenses travaux. Né le 22 août 1760 au château della Genga, dans le diocèse de Spolète, il montra de bonne heure un esprit très-vif et acquit de vastes connaissances. Ordonné prêtre en 1783, il attira sur lui l'attention de Pie VI, qui le nomma l'un de ses camériers secrets. En 1793, Pie VI le nomma archevêque de Tyr *in partibus*, et l'année suivante, l'envoya comme nonce à Cologne. Bienveillant envers chacun et toujours digne, sérieux sans orgueil, ami et protecteur éclairé des arts, d'une sérénité parfaite, plein d'esprit et de répartie en société, sans toutefois jamais se permettre une plaisanterie blessante ou déplacée, sévère observateur des devoirs que lui inspiraient sa vocation et sa situation; se retirant de toute occasion de distraction publique dès que sa dignité semblait pouvoir être compromise, mais assidu partout où sa présence pouvait servir à l'édification; familier avec les savants et les artistes, sans avoir égard à leur religion; plein de miséricorde et de générosité envers tous ceux qui réclamaient son secours; évêque dans toute la rigueur du terme; homme d'État prudent et aimé; condescendant quand la conscience et les convenances le permettaient; tenant rigoureusement au droit quand le bien de l'Église et de son souverain lui en faisait un devoir, il conquit l'estime et le respect de tous ceux qui eurent l'occasion de le connaître [1].

Plus tard, Pie VII confia à l'archevêque de Tyr la mission importante de nonce extraordinaire à la Diète de Ratis-

[1] Fritz, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, article Léon XII

bonne, pour pourvoir aux besoins des Églises d'Allemagne, après les sécularisations et les envahissements de 1803. Il eut à ce sujet plusieurs conférences à Ratisbonne, en 1804, et il y déploya beaucoup de zèle et de talent; mais il ne put triompher de la difficulté des circonstances, et, au bout de quelques années, il se vit obligé de quitter l'Allemagne et de retourner en Italie. Il y fut témoin de la persécution suscitée par Napoléon contre Pie VII, et il paraît qu'après le départ du Pape il se retira dans sa famille. Pie VII, en rentrant dans ses États, le nomma nonce extraordinaire à la cour de France, et le chargea de complimenter le roi Louis XVIII sur son retour. Della Genga revint à Rome sur la fin de la même année. Il fut créé cardinal le 8 mars 1816. En 1820, il fut nommé cardinal vicaire de Rome. Il était en outre préfet des congrégations de la résidence des évêques, des immunités ecclésiastiques et du spirituel du Collége romain.

L'élection du cardinal della Genga réjouit tous les amis de l'Église. Il ne se dissimulait pas les difficultés des temps. Dans sa première allocution aux cardinaux, il dit :

« Vous n'ignorez pas, vénérables frères, quelles cruelles « blessures a reçues, dans les derniers temps, l'Église de « Jésus-Christ; quels ennemis combattent contre la foi « orthodoxe; combien est grande la dépravation des mœurs « qui règne partout; quels sont les embarras, les difficul- « tés, les obstacles qui entravent de tous côtés les affaires « de l'Église. Pour nous, nos soins, nos travaux seront, et « le jour et la nuit, consacrés à détourner ce déluge de « maux. » Le nouvel ennemi que l'Église avait à combattre venait de trouver son nom : il s'appelait le *libéra-*

lisme, parodie de la liberté, qui ne vise qu'à l'oppression du bien et à la licence du mal, et qui n'est autre chose que l'esprit révolutionnaire déguisé sous un nom plus doux, couvert d'un masque moins repoussant, et parfaitement secondé par les sociétés secrètes de tout genre, les francs-maçons, les *carbonari*, comme par la plupart des organes de la presse, par les assemblées politiques et par l'abaissement universel des caractères.

Léon XII fut aidé dans la lutte par la grande majorité de l'épiscopat et par deux écrivains célèbres entre les autres: Joseph de Maistre et le comte de Bonald. Mais il fallait et il faut encore sans doute de nouvelles leçons pour que l'Europe rejette le poison qui la mine depuis un siècle.

Le couronnement de Léon XII eut lieu le 5 octobre 1823. Il s'occupa tout d'abord du soulagement des pauvres et remit en vigueur une ancienne coutume introduite par saint Grégoire le Grand, qui voulait que tous les jours douze pauvres trouvassent à dîner dans son palais. Le jour même de son couronnement, après une longue et fatigante cérémonie, en rentrant dans son palais, au lieu de goûter le repos dont il avait besoin, il alla surprendre ses pauvres, bénit la table et les servit lui-même en leur adressant des paroles pleines de bonté. Quelques jours après, il visita à l'improviste l'hospice établi au Thermes de Dioclétien, prit connaissance de la nourriture et des habillements, et s'assura que rien ne manquait à cette classe qu'il regardait comme la portion la plus précieuse de son troupeau, et d'autant plus digne de ses soins qu'elle est plus malheureuse et plus abandonnée.

Il s'occupa aussi des besoins de l'Église et s'empressa de pourvoir aux évêchés vacants. Une maladie vint le surprendre au milieu de ses occupations. Un miracle de dévouement

lui rendit la santé. Il avait auprès de lui le saint évêque de Macerata, Mgr Strambi, dont la cause de béatification a été depuis introduite. On désespérait de la vie du Pape. Dans cette extrémité Mgr Strambi célèbre le saint sacrifice, et il offre à Dieu sa propre vie pour prolonger celle du Souverain-Pontife. Alors, éclairé d'une lumière surnaturelle, il dit aux assistants que Dieu agrée son offre; il appelle par son nom l'auguste malade qui, en ce moment, entrait en agonie; Léon XII éprouve aussitôt une amélioration sensible, et il ne tarde pas à être rétabli, tandis que son ami, le vénérable Strambi, meurt presque subitement d'une attaque d'apoplexie, le 2 janvier 1825.

Léon XII reprit ses travaux avec une nouvelle activité. De grands événements religieux illustrèrent son Pontificat. Un concordat fut conclu avec le Hanovre en 1824; les Jésuites furent replacés à la tête du Collége romain, tandis qu'en France on leur interdisait l'enseignement. L'année même de la mort de Léon XII fut signalée par le grand acte de l'émancipation des catholiques en Angleterre. Alors aussi commençait à se développer en France, et de là se répandait dans tout le monde catholique la belle œuvre de la Propagation de la foi, née à Lyon en 1822. Léon XII protégea énergiquement les missions étrangères; il ramena à l'union quelques Églises schismatiques d'Asie; il accorda des pasteurs légitimes aux républiques d'Amérique formées des débris des colonies espagnoles.

Les États de l'Église furent l'objet d'un grand nombre d'excellentes mesures. Léon XII introduisit d'utiles réformes dans l'administration, dans la marche de la procédure civile et dans les frais de la justice. A dater du 1er janvier 1826, il diminua d'un quart l'impôt foncier, abolit divers

impôts onéreux, créa des hôpitaux, consacra chaque année des sommes considérables aux travaux publics et réalisa le plan projeté par Pie VII en fondant l'ordre des Sœurs hospitalières, chargées, comme en France, du soin des malades. Il appela également les Dames du Sacré-Cœur de Paris pour leur confier l'éducation des jeunes filles de la noblesse romaine, et les Frères de la Doctrine chrétienne, voués à l'enseignement des classes populaires. Les Juifs eurent à se louer de son humanité et de sa sage tolérance : il fit, en 1825, élargir leur quartier dans Rome et en augmenta la salubrité. Il prit aussi d'excellentes dispositions relativement aux études. Après avoir rendu aux Jésuites le Collége romain, d'où ils avaient été bannis pendant cinquante-quatre ans, il leur assura, outre la bibliothèque et l'observatoire qu'il mit à leur disposition, un revenu annuel de 12,000 écus romains (plus de 60,000 francs). Il constitua complétement le système de l'enseignement et de l'instruction primaire. La bulle promulguée à cet effet le 28 août 1824, est un monument remarquable de la prévoyance et de la sagesse de Léon XII et de son amour de la science et du progrès. Non-seulement l'organisation décrétée par lui subsiste encore, mais elle a été adoptée comme modèle dans d'autres États.

Léon XII signala, comme son prédécesseur, le danger des sociétés secrètes ; il eut la douleur, comme Pie VII, de ne pas être écouté. « Princes catholiques, nos très-chers « fils en Jésus-Christ, disait-il aux souverains, nous vous « demandons de venir à notre secours. Nous vous rappel- « lerons ces paroles que Léon le Grand, notre prédéces- « seur, et dont nous portons le nom, quoique indigne de « lui être comparé, adressait à l'empereur Léon : — Vous « devez sans cesse vous rappeler que la puisssance royale

« ne vous a pas seulement été conférée pour gouverner « le monde, mais encore et principalement pour prêter « mainforte à l'Église, en comprimant les méchants avec « courage, en protégeant les bonnes lois, en rétablissant « l'ordre dans toutes les choses où il a été troublé. — Les « circonstances actuelles sont telles que vous avez à réprimer « les sociétés secrètes, non-seulement pour défendre la reli-« gion catholique, mais encore pour votre propre sûreté et « pour celle de vos sujets. La cause de la religion est aujour-« d'hui tellement liée à celle de la société, qu'on ne peut plus « les séparer; car ceux qui font partie de ces associations « ne sont pas moins ennemis de votre puissance que de la « religion. Ils attaquent l'une et l'autre, et désirent égale-« ment les voir renversées, et, s'ils le pouvaient, ils ne lais-« seraient subsister ni la religion ni l'autorité royale. » L'encyclique dans laquelle on lit ces graves paroles est daté du 13 mars 1826; quatre ans après, la révolution bouleversait encore une fois toute l'Europe.

Enfin, le Pontificat de Léon XII, de si courte durée, fut tellement rempli que sa mémoire vivra dans les annales des plus grands Papes et sera bénie par toute la postérité.

Au commencement du mois de février 1829, la santé du Pape semblait lui présager encore plusieurs années de règne. Comme il s'entretenait familièrement avec quelques prélats de sa maison, Mgr Testa, secrétaire pour les lettres latines, lui témoigna sa joie de le voir si bien portant. « Je « vous remercie, mon cher Testa, dit le Pontife, mais « sachez que dans peu de jours nous ne nous verrons plus. » S'adressant ensuite au majordome, il lui remit l'anneau pontifical que les Papes sont dans l'usage de porter. « Cet

« anneau, lui dit-il, appartient à la Chambre apostolique, « et c'est vous qui en êtes le dépositaire et le gardien; je « vous le remets. » Le majordome hésitant à le recevoir, Léon XII ajouta : « Prenez-le, il pourrait s'égarer; on n'est « pas toujours bien à soi lors d'un événement. » Il avait lui-même composé son épitaphe :

Ici
Près des cendres sacrées
de
Léon le Grand
J'ai choisi le lieu de ma sépulture.
Implorant avec instance l'appui
De mon céleste patron
Pour moi, son humble client,
Léon XII
Le moindre
Entre les héritiers d'un si grand nom.

Les prévisions de Léon XII se réalisèrent. Le 6 février, il tomba malade. Le 9, comme le danger augmentait, il demanda lui-même le saint Viatique. Peu après, il voulut recevoir les dernières onctions et répondit avec une édifiante piété aux prières accoutumées. Le cardinal Castiglione assistait l'auguste malade. Sur le soir du même jour, Léon XII entra dans un profond assoupissement, et, après une longue et tranquille agonie, il rendit le dernier soupir, le 10 février, vers dix heures du matin.

PIE VIII.

(31 MARS 1829 — 30 NOVEMBRE 1830.)

Le successeur de Léon XII fut le cardinal François-Xavier Castiglione, qui prit le nom de Pie VIII que lui avait donné d'avance le vénérable Pie VII. Le nouveau Pape était né le 20 novembre 1761, à Cingoli, dans la marche d'Ancône, d'une famille noble. Il se destina dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Profond dans la connaissance du droit canonique, dans la connaissance des antiquités et de la numismatique, il fut bientôt distingué par l'autorité ecclésiastique, qui lui conféra différentes dignités. Les diocèses d'Anagni, de Fano et d'Ascoli l'apprécièrent comme vicaire général. En 1800, Pie VII, qui l'estimait et l'aimait, le mit à la tête du diocèse de Montalte ou Mont-Alto, qu'il gouverna pendant seize ans avec un zèle, une régularité et une intelligence admirables. Il dut s'en éloigner quelque temps, chassé par les Français qui le reléguèrent en Lombardie. Quelque temps après son retour, en 1816, il fut créé cardinal par Pie VII et appelé au siége épiscopal de Césène. Transféré plus tard, en 1821, à l'évêché de Frascati, l'un des *suburbicaires*, c'est-à-dire dépendant du diocèse de Rome, il était le doyen des cardinaux évêques à la mort de Léon XII, dont il recueillit les derniers soupirs.

En sa qualité de doyen du Sacré-Collége, le cardinal Castiglione fut chargé de répondre aux ambassadeurs d'Autriche, de France et d'Espagne, qui, selon l'usage, étaient

venus exprimer en présence du conclave assemblé les vœux de leurs gouvernements sur l'élection future. C'était alors Châteaubriand qui représentait le Roi de France à Rome. Dans son discours, l'illustre écrivain paraissait surtout insister sur la nécessité d'opérer une conciliation entre les idées anciennes et les opinions nouvelles. Le cardinal Castiglione répondit entre autres choses : « Le Sacré-Collége « connaît la difficulté des temps. Toutefois, plein de con- « fiance dans la main toute-puissante du divin auteur de « la foi, il espère que Dieu mettra une digue au désir « effréné de se soustraire à toute autorité et que, par un « rayon de sagesse, il éclairera les esprits de ceux qui se « flattent d'obtenir le respect pour les lois humaines indé- « pendamment de la puissance divine. Tout ordre de société « et de puissance législative venant de Dieu, la seule véri- « table foi chrétienne peut rendre sacrée l'obéissance. Le « conclave espère que Dieu accordera à l'Église un Pontife « saint et éclairé qui réglera sa conduite selon la politique « de l'Évangile, qui est la seule école d'un bon gouverne- « ment, et qui montrera aux admirateurs étrangers de la « gloire ancienne et nouvelle de Rome, le Vatican et le « vénérable institut de la Propagande, pour démentir celui « qui accuserait Rome d'être l'ennemie des lumières et « des arts. »

Magnifiques paroles, pleines de vérité, et qui ont été, qui sont, et seront toujours le programme et la défense du gouvernement pontifical.

Tous les votes se portèrent sur le cardinal Castiglione, qui en témoigna seul de la surprise. Il hésitait à accepter le lourd fardeau qu'on lui imposait; mais on fit tirer le canon du château Saint-Ange; les cardinaux se prosternè-

rent à ses pieds : « Que la volonté de Dieu soit faite ! » dit-il.

L'un des premiers actes de Pie VIII fut l'encyclique *Traditi humilitati nostræ*, dans laquelle il signalait à la réprobation du monde : 1° les efforts d'une multitude d'hommes qui, sous le manteau de la philosophie, cherchaient à renverser la chaire de saint Pierre, centre de la vérité, dépositaire des traditions, gardienne de la foi et des mœurs; 2° la tendance malheureuse à répandre partout l'esprit d'indifférence en matière de religion, comme si tous les systêmes religieux pouvaient garantir le salut; 3° la propagation des sociétés bibliques protestantes; 4° celle des sociétés secrètes déjà condamnées par les papes Clément XIII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII.

Le gouvernement français refusa de permettre la publication de cette encyclique, qui signalait tous les dangers de la société. Ce gouvernement, que n'avaient pu instruire vingt années de révolutions, n'avaient plus que quelques mois à vivre.

Cependant les passions politiques fermentaient toujours en Italie comme dans le reste de l'Europe. Les sociétés secrètes qui s'étaient formées dans les États de l'Église menaçaient l'existence même du gouvernement pontifical. La vigilance de Pie VIII s'alarma, et, pour prévenir de plus grands désordres, il fit arrêter et punir sévèrement plusieurs de ceux qui en faisaient partie.

L'Angleterre donnait de grands sujets de satisfaction, à cause de l'émancipation des catholiques, décrétée le 12 avril 1829 ; mais l'Allemagne était moins heureuse. La situation de l'Église était surtout affligeante dans la province de Fribourg en Brisgau, où le pouvoir temporel empiétait d'une

manière grave sur le pouvoir spirituel, sans que le clergé songeât à résister à ces envahissements. Pie VIII adressa un bref aux évêques de Fribourg, de Mayence, de Rothembourg, de Limbourg et de Fulde, pour les rappeler avec fermeté à tous leurs devoirs, et il profita de cette circonstance pour proclamer de nouveau que l'*Église est libre par l'institution divine.*

Les orages qu'il avait prévus éclatèrent ; la révolution de juillet renversa la branche aînée des Bourbons. Pie VIII fut consulté par le clergé de France au sujet du serment que le nouveau gouvernement pourrait exiger. Le Pape répondit que le serment pourrait être prêté au gouvernement établi, de la même façon qu'il l'était au gouvernement précédent. M. de Blacas d'Aulps, ambassadeur de France à Rome, au nom du roi Louis XVIII, avait déclaré, au nom de son maître, le 15 juillet 1817, que « le serment « (prêté à la charte) ne saurait porter aucune atteinte ni « aux dogmes ni aux lois de l'Église, le soussigné (M. de « Blacas) étant autorisé à déclarer qu'il n'est relatif qu'à ce « qui concerne l'ordre civil. Tel est l'engagement (pour- « suit la déclaration) que le roi a pris et qu'il doit mainte- « nir. Tel est celui que contractent ses sujets en prêtant « serment d'obéissance à la Charte et aux lois du royaume, « *sans que jamais ils puissent être obligés par cet acte à* « *rien qui soit contraire aux lois de Dieu et de l'Église.* » Pie VIII, rappelant cette déclaration dans son bref du 29 septembre 1830, adressé à l'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, écrivit : « Rien ne devant faire regar- « der comme révoquée ouvertement la déclaration donnée « alors pour expliquer le sens du serment, il en résulte « que les fidèles qui, jusqu'à présent, à cause de cette décla-

« ration, employaient licitement la formule, pourront,
« dans les mêmes termes, prêter serment au nouveau roi
« des Français, qui, la tranquillité étant rétablie, occupe
« actuellement le trône de France. » Cette décision, qui
réservait tous les droits, calma les consciences et prévint
bien des conflits.

Les révolutions se succédaient en Europe. Au mois d'août,
la Belgique se souleva contre la Hollande pour sauvegarder
ses droits méconnus et sa religion opprimée. Quelque temps
après, la Pologne s'insurgea contre la Russie. Pie VIII ne
put suivre ces événements. Dès le mois d'octobre, sa santé,
fortement ébranlée, ne permit plus de conserver d'espoir sur
la prolongation d'une vie si précieuse; le mois de novembre
ne fut qu'une longue agonie, qui acheva de faire briller les
vertus et le courage du vénérable Pontife; le 30, à trois heures
et demie du matin, Pie VIII rendit le dernier soupir, à l'âge
de soixante-dix ans, après un pontificat de vingt mois seulement.

Pontife d'une piété solide, d'une grande charité, modéré,
droit, juste et clément, il embellit Rome et fit régner dans
ses États une parfaite tranquillité. Lorsqu'il mourut, l'impiété
proclama encore une fois que c'en était fait de l'Église
et qu'une ère nouvelle allait commencer; coupable et vaine
espérance que les Pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX
ont renversée, que les Papes renverseront jusqu'à la fin
du monde!

V

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XVI.

(2 FÉVRIER 1831 — 1er JUIN 1846.)

Les plus mauvais jours de la Révolution semblaient être revenus pour l'Europe lorsque Pie VIII mourut. La France était en fermentation : les émeutes s'y succédaient, et l'on y voyait pulluler les sectes anti-sociales des Saints-Simoniens, des Fouriéristes, en même temps que l'abbé Châtel prétendait fonder une nouvelle Église française, et que des écrivains catholiques, comme Lamennais, s'égaraient dans les fausses voies d'un libéralisme trompeur et mortel. L'Allemagne, la Pologne, la Belgique, et bientôt l'Espagne, n'étaient pas moins agitées ; l'Italie était en feu, et la rébellion s'étendait, dans les États de l'Église, de Bologne jusqu'aux portes de Rome. Le conclave, ouvert le 14 décembre 1830, ne se termina que le 2 février suivant. Ce jour-là, le cardinal Alboni, de la galerie qui domine la grande porte du Quirinal, proclama en ces termes le nom du nouveau Pontife :

« Je vous annonce une grande joie : nous avons pour Pape Son Éminence Maur, cardinal Capellari, qui a pris le nom de Grégoire XVI. »

La joie fut universelle ; elle était parfaitement fondée.

Le nouveau Pape était né, le 18 septembre 1765, à Bellune, ville qui appartenait alors à la république de Venise ; il était de la famille considérée, mais pauvre, des Capellari. Il entra de bonne heure chez les Bénédictins Camaldules de Saint-Michel de Murano, dans une île des lagunes de Venise, et prit le nom de Maur, qui était celui du patron de son ordre. Il célébra sa première messe en 1787. Ses supérieurs le destinèrent à l'enseignement et il professa longtemps la théologie à Rome, dans un monastère de son ordre. En 1799, l'attention publique fut attirée sur lui par son beau livre intitulé : *Le Triomphe du Saint-Siége et de l'Église contre les attaques des novateurs, combattus et repoussés avec leurs propres armes.* Jamais livre ne vint plus à propos pour ranimer les courages. « Peut-être, disait l'auteur dans sa préface, plus d'un lecteur trouvera singulier et déraisonnable que, tandis que les âmes dévouées à l'Église déplorent la ruine du sanctuaire, la dispersion des saints ministres de l'autel, l'exil, la captivité et les outrages infligés au Souverain-Pontife lui-même, que Dieu a abandonné à la puissance d'ennemis sans pitié ; tandis que, en un mot, le Saint-Siége vacille, et que l'Église gémit sous le poids de ses chaînes, j'entreprenne de représenter l'Église et le Saint-Siége comme triomphant de leurs ennemis. Si, depuis la barbarie des premiers siècles, il y a eu une époque où le triomphe du Saint-Siége et de l'Église ait dû paraître éclatant, c'est certainement l'époque présente, que la Sagesse éternelle a prédestinée à de rudes épreuves afin que, l'enfer ayant épuisé ses forces contre l'Église, il ne reste plus à l'impiété aucun moyen de renforcer ses coups, de redoubler ses attaques, que l'incrédulité perde l'espoir

de vaincre, et que les catholiques puissent reconnaître par le fait qu'il est, comme dit saint Jean Chrysostome, plus facile d'éteindre le soleil que d'anéantir l'Église. »

Ne croirait-on pas que ces lignes ont été écrites pour notre temps? Le triomphe de l'Église au commencement de ce siècle doit nous rassurer sur l'issue des épreuves actuelles.

A partir de la publication de son livre, Maur Capellari ne cessa de grandir. En 1800, Pie VII l'admit au nombre des membres de l'Académie de la religion catholique, qu'il venait de fonder; en 1807, Capellari fut promu abbé du couvent de Saint-Grégoire sur le mont Cœlius; en 1809, forcé de quitter Rome, il retourna à Murano; en 1815, il fut rappelé à Rome, où Pie VII le fit entrer comme consulteur dans les congrégations de l'Inquisition, de l'Index, de la Correction des livres, de l'Église orientale, etc. En 1823, il fut élevé à la dignité de général de son ordre. En 1825, Léon XII, qui avait pour lui une grande estime, le créa cardinal. « Recommandable, dit le Pape dans le consistoire « où il fit connaître son choix, recommandable par l'in- « nocence et la dignité de ses mœurs, par son érudition, « surtout dans les matières ecclésiastiques, il a si longtemps « travaillé dans l'intérêt du Saint-Siége, que nous avons « cru devoir récompenser par la dignité du cardinalat les « services qu'il a rendus avec une infatigable persévérance; « car nous nous sommes fait une loi de n'élever aux digni- « tés de l'Église que des hommes qui brillent par une « renommée bien méritée de piété et de savoir et qui se sont « frayé la carrière des honneurs par cette voie sainte et « légitime, et par nulle autre. »

Aussitôt après sa promotion, Maur Capellari fut nommé

préfet de la Congrégation de la Propagande. Quand il fut élu Pape, toute la chrétienté connaissait son mérite, et l'abbé de Lamennais, dont il devait réprimer bientôt après les écarts, n'était que l'interprète des sentiments de tout le monde quand il écrivait dans son journal l'*Avenir* : « La piété, la science, la sagesse sont replacées sur l'immortel siége de saint Pierre. Le cardinal Capellari a fait un grand apprentissage de la Papauté en sa qualité de préfet de la Propagande ; son regard s'est habitué à embrasser le monde entier. La bénédiction qu'il répand, du haut du balcon de saint Pierre, sur la ville et le monde réveillera aux extrémités de la terre les traces de sa bienfaisance, que les déserts eux-mêmes ont connue. »

Le règne de Grégoire XVI, continuellement tourmenté par les entreprises des carbonari et par les obsessions de la diplomatie, ne fut pas moins glorieux pour l'Église qu'utile pour ses sujets. Le Pontife donna une vive impulsion aux missions, il réforma les institutions, les études, la discipline, et, plongeant un regard assuré dans les abîmes ténébreux des erreurs contemporaines, il proclama fermement la vérité dans d'immortelles *Encycliques* qui doivent servir de guides aux chrétiens dans la voie encombrée de sophismes et de préjugés dans laquelle ils ont aujourd'hui à marcher. Ces encycliques ont fait maudire la mémoire de Grégoire XVI par les ennemis de l'Église, qui se sont vus démasqués ; on l'a accusé d'être un esprit rétrograde, ennemi des lumières et de la liberté, opposé à tout progrès. Nous nous contenterons de rappeler ici que ce Pontife si calomnié soutint avec une indomptable énergie la liberté des catholiques de la Pologne et fit trembler devant la justice de Dieu l'orgueilleux et despotique Nicolas, dans un moment

où l'Europe entière se taisait devant le puissant autocrate.

Le Roi n'a pas moins été calomnié que le Pontife : les révolutionnaires, qu'il contenait d'une main ferme, ne pouvaient lui pardonner. On l'accusa de tyrannie : les témoignages les plus authentiques constatent la prospérité dont jouissaient ses États, la popularité et la vénération qui l'entourèrent jusqu'à sa mort. Son amour pour les pauvres et pour les malheureux, les encouragements qu'il donnait aux arts et aux lettres, les immenses travaux qu'il entreprit pour l'embellissement de Rome, l'impulsion donnée aux progrès de l'agriculture, la formation des musées étrusque et égyptien, le redressement du cours de l'Anio, étaient ses titres à la reconnaissance et à l'amour de son peuple. Un écrivain qui ne peut être suspect, M. Charles Mac-Farlane, membre zélé de l'Église d'Écosse, a été frappé de la prospérité des États romains pendant le règne de Grégoire XVI. Dans la relation d'un voyage qu'il fit en Italie, il écrit : « Je me réjouirais de voir dans ma patrie tous nos paysans aussi solidement vêtus que nous les voyons ici, aussi bien nourris, aussi joyeux que nous paraissent être ces hommes, ces femmes et ces enfants ; » et il fait cet aveu remarquable : « Ce que nous voyions ici et ce que nous continuions de voir dans les États pontificaux, nous prouvait bien que les prédécesseurs de Pie IX n'étaient ni encroûtés ni idiots, tels que l'on voudrait nous les peindre, *ni que son immédiat prédécesseur, Grégoire XVI, qui laissa le pays dans une condition de prospérité sans exemple, ait été un tyran destructeur* [1]. »

[1] Mac-Farlane, cité par John Miley dans son *Histoire des États du Pape*, traduction française.

L'histoire du Pontificat de Grégoire XVI demandant un volume à part, les bornes qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'entrer dans les détails, mais nous croyons devoir faire connaître dans son intégrité la célèbre *Encyclique* du 15 août 1832, qui condamne avec tant d'autorité les erreurs contemporaines et qui explique à elle seule les attaques auxquelles la mémoire de Grégoire XVI est en butte. Dans ces temps où toutes les vérités sont obscurcies, il importe d'écouter la voix du Saint-Siége, qui proclame toute vérité. Pie IX parle comme Grégoire XVI et comme les prédécesseurs de Grégoire XVI ; c'est aux peuples d'écouter ces avertissements solennels s'ils veulent être sauvés. Voici l'encyclique dont nous parlons, et qui commence par ces mots : *Mirari vos*.

« *A tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, Grégoire XVI, pape, salut et bénédiction apostolique.*

« Vous êtes sans doute étonnés, Vénérables Frères, que, depuis le jour où le fardeau du gouvernement de toute l'Église a été imposé à notre faiblesse, nous ne vous ayons pas encore adressé nos lettres, comme la coutume introduite même dès les premiers temps et notre affection pour vous semblaient nous le commander. C'était bien, il est vrai, le plus ardent de nos vœux de vous offrir notre cœur dès les premiers jours, et de vous faire entendre, dans la communication de l'esprit, cette voix avec laquelle, selon l'ordre reçu par nous dans la personne du bienheureux Pierre, nous devons confirmer nos frères. Mais vous savez assez par quels maux et par quelles calamités nous avons été assailli dès les premiers instants de notre Pontificat, et comment,

emporté que nous étions tout à coup au milieu des orages, un miracle de la Droite du Seigneur a pu seul vous épargner la douleur de nous voir englouti, victime de l'affreuse conspiration des impies.

« Notre cœur se refuse à renouveler, par le triste tableau de tant de périls, la douleur qu'ils nous ont causée, et nous bénissons plutôt le Père de toute consolation qui, par la dispersion des traîtres, nous a arraché au danger imminent et nous a accordé, en apaisant la plus terrible tempête, de respirer après une si grande crainte. Nous nous proposâmes aussitôt de vous communiquer nos desseins pour la guérison des plaies d'Israël ; mais le poids énorme de soucis dont nous fûmes accablé pour le rétablissement de l'ordre public retarda encore l'exécution de nos désirs.

« A ce motif de silence s'en joignit un nouveau, causé par l'insolence des factieux qui s'efforcèrent de lever encore une seconde fois l'étendard de la rébellion. A la vue de tant d'opiniâtreté de la part d'hommes dont la fureur effrénée, loin de s'adoucir, semblait plutôt s'aigrir et s'accroître par une trop longue impunité et par les témoignages de notre paternelle indulgence, nous avons dû enfin, quoique l'âme navrée de douleur, en vertu de l'autorité qui nous a été conférée de Dieu, les arrêter, la verge de la sévérité à la main ; et depuis, comme vous pouvez bien conjecturer, notre sollicitude et nos fatigues n'ont fait qu'augmenter de jour en jour.

« Mais puisque, après des retards nécessités par les mêmes causes, nous avons pris possession du Pontificat dans la basilique de Latran, selon l'usage et les institutions de nos prédécesseurs, mettant enfin de côté tout délai, nous nous hâtons vers vous, vénérables Frères, et nous vous donnons

comme un témoignage de nos sentiments pour vous, cette lettre écrite en ce jour d'allégresse, où nous célébrons par une fête solennelle le triomphe de la très-sainte Vierge et son entrée dans les cieux. Daigne Celle dont nous avons senti la protection et la puissance au milieu des plus violents orages, nous assister aussi dans le devoir que nous remplissons envers vous, et inspirer d'en haut à notre âme les pensées et mesures qui seront plus salutaires au troupeau de Jésus-Christ !

« C'est, il est vrai, avec une profonde douleur et l'âme accablée de tristesse que nous venons à vous, connaissant votre zèle pour la religion et les cruelles inquiétudes que vous inspirent les grands dangers qui l'environnent. Car nous pouvons le dire en toute vérité : c'est maintenant l'heure accordée à la puissance des ténèbres pour cribler, comme le froment, les enfants d'élection. *La terre est vraiment dans le deuil et dépérit infectée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, changé la justice et dissipé l'alliance éternelle.*

« Nous vous parlons, vénérables Frères, de maux que vous voyez de vos yeux, et sur lesquels, par conséquent, nous versons des larmes communes. La perversité, la science sans pudeur, la licence sans frein s'agitent pleines d'ardeur et d'insolence. La sainteté des mystères n'excite plus que le mépris, et la majesté du culte divin, cette puissance dont l'esprit de l'homme ne peut ni se défendre ni se passer, est devenue pour les hommes pervers un objet de blâme, de profanation, de dérision sacrilége. De là, la saine doctrine altérée et les erreurs de toute espèce semées partout avec scandale. Les rits sacrés, les droits, les institutions de l'Église, ce que sa discipline a de plus saint, rien n'est plus

à l'abri de l'audace de ces langues iniques. Elle est cruellement persécutée, notre Chaire de Rome, ce Siége du bienheureux Pierre sur lequel le Christ a posé le fondement de son Église; et les liens de l'unité sont chaque jour affaiblis de plus en plus, ou rompus avec violence. La divine autorité de l'Église est attaquée; ses droits lui sont arrachés; on la subordonne à des considérations toutes terrestres, et, à force d'injustice, on la dévoue au mépris des peuples, la réduisant à une servitude honteuse. L'obéissance due aux évêques est détruite et leurs droits sont foulés aux pieds. On entend retentir les académies et les universités d'opinions nouvelles et monstrueuses, et ce n'est plus en secret ni sourdement qu'elles attaquent la foi catholique, mais c'est une guerre horrible et impie qu'elles lui déclarent en public et à découvert. Les leçons et les exemples des maîtres pervertissent ainsi la jeunesse; les désastres de la religion prennent un accroissement immense, et la plus effrayante immoralité gagne et s'étend. Ainsi, quand une fois ont été rejetés avec mépris les liens sacrés de la religion, qui seuls conservent les royaumes et maintiennent la force et la vigueur de l'autorité, on voit l'ordre public disparaître, la souveraineté dépérir et toute puissance légitime menacée d'une révolution toujours plus prochaine. Abîme de malheurs sans fond, qu'ont surtout creusé ces sociétés conspiratrices, dans lesquelles les hérésies et les sectes ont, pour ainsi dire, vomi comme dans une espèce de sentine tout ce qu'il y a dans leur sein de licence, de sacrilége et de blasphème.

« Telles sont, vénérables Frères, avec beaucoup d'autres encore et peut-être plus graves, qu'il serait aujourd'hui trop long de détailler et que vous connaissez tous,

les causes d'une douleur cruelle et sans relâche, qui ne peut que nous abreuver d'amertume, nous qui, établi sur la Chaire du prince des Apôtres, devons plus que personne être dévoré du zèle de la maison de Dieu. Mais puisque la place même que nous occupons nous avertit qu'il ne suffit pas de déplorer ces innombrables malheurs, si nous ne faisons aussi tous nos efforts pour en tarir les sources, nous réclamons l'aide de votre foi, et nous faisons un appel à votre zèle pour le salut du troupeau sacré, vénérables Frères, vous dont la vertu et la religion si connues, dont la singulière prudence et la vigilance infatigable augmentent notre courage et répandent le baume de la consolation dans notre âme affligée par tant de désastres. Car c'est à nous d'élever la voix, d'empêcher par nos efforts réunis que le sanglier de la forêt ne bouleverse la vigne et que les loups ne ravagent le troupeau du Seigneur. C'est à nous de ne conduire les brebis que dans des pâturages qui leur soient salutaires et où l'on n'ait pas à craindre pour elles une seule herbe malfaisante. Loin de nous donc, nos très-chers Frères, au milieu de fléaux, de dangers si multipliés et si menaçants, loin de nous l'insouciance et les craintes de pasteurs qui abandonneraient leurs brebis ou qui se livreraient à un sommeil funeste auprès du troupeau privé de leurs soins. Agissons donc en unité d'esprit pour notre cause commune, ou plutôt pour la cause de Dieu ; et contre de communs ennemis, pour le salut de tout le peuple, unissons notre vigilance, unissons nos efforts.

« C'est ce que vous ferez parfaitement si, comme votre charge vous en fait un devoir, vous veillez sur vous et sur la doctrine, vous redisant sans cesse à vous-mêmes, que *toute nouveauté bat en brèche l'Eglise universelle,* et que,

d'après l'avertissement du saint pape Agathon, *rien de ce qui a été régulièrement défini ne supporte ni diminution, ni changement, ni addition, et repousse toute altération du sens et même des paroles.* C'est ainsi que demeurera ferme et inébranlable cette unité qui repose sur le siége de Pierre comme sur sa base, en sorte que le centre d'où dérivent pour toutes les Églises les droits sacrés de la communion catholique, *soit aussi pour toutes un mur qui les défende, un asile qui les couvre, un port qui les préserve du naufrage et un trésor qui les enrichisse de biens incalculables.* Ainsi donc, pour réprimer l'audace de ceux qui s'efforcent, ou d'anéantir les droits du Saint-Siége, ou d'en détacher les Églises dont il est le soutien et la vie, inculquez sans cesse aux fidèles de profonds sentiments de confiance et de respect envers lui et faites retentir à leur oreille ces paroles de saint Cyprien : *C'est une erreur de croire être dans l'Eglise lorsqu'on abandonne le Siége de Pierre, qui est le fondement de l'Eglise.*

« Ce doit donc être le but de vos efforts et l'objet d'une vigilance continuelle, de garder le dépôt de la foi au milieu de cette conspiration d'hommes impies que nous voyons, avec la plus vive douleur, formée pour le dissiper et le perdre. Que tous se souviennent que le jugement sur la saine doctrine dont on doit nourrir le peuple, que le gouvernement et l'administration de l'Église entière appartiennent au Pontife romain, *à qui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ*, comme l'ont si clairement déclaré les Pères du concile de Florence, *le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle.* Quant aux évêques en particulier, leur devoir est de rester inviolablement attachés à la Chaire de Pierre, de garder le saint dépôt avec

une fidélité scrupuleuse, et de paître, autant qu'il est sous leur pouvoir, le troupeau de Dieu. Pour les prêtres, il faut qu'ils soient soumis aux évêques et *qu'ils les honorent comme les pères de leurs âmes*, selon l'avis de saint Jérôme, qu'ils n'oublient jamais qu'il leur est défendu, même par les anciens canons, de rien faire dans le ministère qui leur a été confié, et de prendre sur eux la charge d'enseigner et de prêcher, *sans l'approbation de l'évêque, à qui le soin des fidèles a été remis et qui rendra compte de leurs âmes.* Qu'on tienne enfin pour une vérité certaine et incontestable, que tous ceux qui cherchent à troubler en quoi que ce soit cet ordre ainsi établi, ébranlent autant qu'il est en eux la constitution de l'Église.

« Ce serait donc un attentat, une dérogation formelle au respect que méritent les lois ecclésiastiques, de blâmer, par une liberté insensée d'opinion, la discipline que l'Église a consacrée, par laquelle sont réglées l'administration des choses saintes et la conduite des fidèles, qui détermine les droits de l'Église et les obligations de ses ministres, de la dire ennemie des principes certains du droit naturel, ou incapable d'agir par son imperfection même, ou soumise à l'autorité civile.

« Mais puisque, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, il est certain que *l'Église a été instruite par Jésus-Christ et par ses Apôtres, et que l'Esprit-Saint, par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner toute vérité,* c'est le comble de l'absurdité et de l'outrage envers elle de prétendre qu'une *restauration* et qu'une *régénération* lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès, comme si l'on pouvait croire qu'elle aussi fût sujette, soit à la défaillance, soit à l'obscur-

cissement, soit à toute autre altération de ce genre. Et que veulent ces novateurs téméraires, sinon *donner de nouveaux fondements à une institution qui ne serait plus, par là même, que l'ouvrage de l'homme,* et réaliser ce que saint Cyprien ne peut assez détester, *en rendant l'Église tout humaine de divine qu'elle est?* Mais que les auteurs de semblables machinations sachent et retiennent qu'au seul Pontife romain, d'après les témoignages de saint Léon, *a été confiée la dispensation des canons*, que lui seul et non pas un simple particulier, a le pouvoir de prononcer *sur les règles sanctionnées par les Pères,* et qu'ainsi, comme le dit saint Gélase, *c'est à lui de balancer entre eux les divers décrets des canons, et de limiter les ordonnances de ses prédécesseurs, de manière à relâcher quelque chose de leur rigueur et à les modifier après mûr examen, selon que le demande la nécessité des temps, pour les nouveaux besoins des Églises.*

« C'est ici que nous réclamons la constance de votre zèle en faveur de la religion contre les ennemis du célibat ecclésiastique, contre cette ligue abominable qui s'agite et s'étend chaque jour, qui se grossit par le mélange impur des plus impudents philosophes de notre siècle, et même de plusieurs transfuges de l'ordre clérical, qui s'oubliant, eux et leur devoir, et jouets de passions séductrices, ont poussé la licence au point d'oser, en plusieurs endroits, présenter aux princes des requêtes, même publiques et réitérées, pour obtenir l'abolition de ce point sacré de discipline. Mais nous rougissons d'arrêter longtemps vos regards sur de si honteuses tentatives, et plein de confiance en votre religion, nous nous reposons sur vous du soin de défendre de toutes vos forces, d'après les règles des saints canons, une loi d'une si haute importance, de la conserver dans toute son

intégrité, et de repousser les traits dirigés contre elle de tous côtés par des hommes que tourmentent les plus infâmes passions.

« Un autre objet qui appelle notre commune sollicitude, c'est le mariage des chrétiens, cette alliance si pure que saint Paul a appelée *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise.* Étouffons les opinions hardies et les innovations téméraires qui pourraient compromettre la sainteté de ses liens et leur indissolubilité. Déjà cette recommandation vous avait été faite d'une manière toute particulière par les lettres de notre prédécesseur Pie VIII d'heureuse mémoire. Cependant les attaques de l'ennemi vont toujours croissant; il faut donc avoir soin d'enseigner au peuple que le mariage une fois légitimement contracté ne peut plus être dissous ; que Dieu a imposé aux époux qu'il a unis l'obligation de vivre en perpétuelle société, et que le nœud qui les lie ne peut être rompu que par la mort. N'oubliant jamais que le mariage est renfermé dans le cercle des choses saintes et placé par conséquent sous la juridiction de l'Église, les fidèles auront sous les yeux les lois qu'elle-même a faites à cet égard ; ils y obéiront avec un respect et une exactitude religieuse persuadés que de leur exécution dépendent absolument les droits, la stabilité et la légitimité de l'union conjugale. Qu'ils se gardent d'admettre en aucune façon rien de ce qui déroge aux règles canoniques et aux décrets des conciles; sachant bien qu'une alliance sera toujours malheureuse, lorsqu'elle aura été formée, soit en violant la discipline ecclésiastique, soit avant de demander la bénédiction du Père céleste, soit en ne suivant que la fougue d'une passion qui ne leur permet de penser ni au sacrement, ni aux mystères augustes qu'il signifie.

« Nous venons maintenant à une autre cause, et la plus féconde, des maux qui affligent à présent l'Église et que nous déplorons si amèrement : nous voulons dire l'*indifférentisme,* ou cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants, qu'on peut par une profession de foi quelconque obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité. Mais, dans une question si claire et si évidente, il vous sera sans doute facile d'arracher du milieu des peuples confiés à vos soins une erreur si pernicieuse. L'Apôtre nous en avertit : *Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême;* qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité ; et qu'ils réfléchissent sérieusement sur ce témoignage du Sauveur lui-même, *qu'ils sont contre le Christ dès lors qu'ils ne sont pas avec le Christ,* et qu'ils dissipent misérablement par là même qu'ils n'amassent point avec lui, et que, par conséquent, *ils périront éternellement, sans aucun doute, s'ils ne gardent pas la foi catholique et s'ils ne la conservent entière et sans altération.* Qu'ils écoutent saint Jérôme racontant lui-même qu'à l'époque où l'Église était partagée en trois partis, fidèle à ce qui avait été résolu, il répétait sans cesse à qui faisait effort pour l'attirer à lui : *Quiconque est uni à la Chaire de Pierre est avec moi.* En vain essaierait-on de se faire illusion en disant que soi-même aussi on a été régénéré dans l'eau, car saint Augustin répondrait précisément : *il conserve aussi la forme de la vigne, le sarment qui en est séparé ; mais que lui sert cette forme, s'il ne vit point de la racine ?*

« De cette source empoisonnée de l'*indifférentisme* découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt extrava-

gante : qu'on doit procurer et garantir à chacun *la liberté de conscience;* erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Église et de l'État, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Et *quelle mort plus funeste pour les âmes que la liberté de l'erreur!* disait saint Augustin. En voyant, en effet, ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que nous disons qu'il est ouvert ce *puits de l'abîme*, d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre. De là, en effet, le peu de stabilité des esprits ; de là la corruption toujours croissante des jeunes gens ; de là, dans le peuple, le mépris des droits sacrés et des choses et des lois les plus saintes ; de là, en un mot, le fléau le plus funeste qui puisse ravager les États, puisque l'expérience nous atteste et que l'antiquité la plus reculée nous apprend que des cités puissantes en richesse, en domination et en gloire ont péri par ce seul mal : la liberté sans frein des opinions, la licence des discours publics, la passion des nouveautés.

« A cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrable, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur, et que certains hommes osent, avec tant de bruit et tant d'instance, demander et étendre partout. Nous frémissons, vénérables Frères, en considérant de quels monstres de doctrines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés ; erreurs

disséminées au loin et de tous côtés par une multiude immense de livres, de brochures et d'autres écrits, petits, il est vrai, en volume, mais énormes en perversité, d'où sort la malédiction qui couvre la face de la terre et fait couler nos larmes.

« Il est cependant, ô douleur! des hommes emportés par un excès d'impudence tel, qu'ils ne craignent pas de soutenir opiniâtrément que le déluge d'erreurs qui découle de là est assez abondamment compensé par la publication de quelque livre imprimé pour défendre, au milieu de cet amas d'iniquités, la vérité et la religion. C'est un crime sans doute, et un crime réprouvé per toute espèce de droit, de commettre de dessein prémédité un mal certain et très-grand, dans l'espérance peut-être qu'il en résultera quelque bien; et quel homme sensé osera jamais dire qu'il est permis de répandre des poisons, de les vendre publiquement, de les colporter, bien plus, de les prendre avec avidité, sous prétexte qu'il existe quelque remède qui a parfois arraché à la mort ceux qui s'en sont servis?

« Mais bien différente a été la discipline de l'Église pour l'extinction des mauvais livres, dès l'âge même des Apôtres, que nous lisons avoir brûlé publiquement une grande quantité de livres. Qu'il suffise, pour s'en convaincre, de lire attentivement les lois données sur cette matière dans le cinquième concile de Latran, et la constitution publiée peu après par Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, pour empêcher *que ce qui a été heureusement inventé pour l'accroissement de la foi et la propagation des arts utiles, ne soit perverti en usage tout contraire et ne devienne un obstacle au salut des fidèles.* Ce fut aussi l'objet des soins les plus vigilants des Pères de Trente, qui, pour apporter remède

à un si grand mal, ordonnèrent, par le décret le plus salutaire, la confection d'un Index des livres qui contiendraient de mauvaises doctrines. *Il faut combattre avec courage*, dit Clément XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, dans sa lettre encyclique sur la proscription des livres dangereux, *il faut combattre avec courage autant que la chose elle-même le demande, et exterminer de toutes ses forces le fléau de tant de livres funestes; jamais on ne fera disparaître la matière de l'erreur, si les criminels éléments de la corruption ne périssent consumés par les flammes.*

« De cette constante sollicitude avec laquelle, dans tous les âges, le Saint-Siége apostolique s'est efforcé de condamner les livres suspects et dangereux et de les arracher des mains des hommes, il apparaît donc bien évidemment combien est fausse, téméraire, injurieuse au Siége apostolique et fécond en grands malheurs pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui, non-seulement rejettent la censure comme trop pesante et trop onéreuse, mais qui en sont venus même à un tel degré de perversité, qu'ils ne craignent pas de proclamer qu'elle répugne aux principes de la justice, et refusent à l'Église le droit de la décréter et de l'exécuter.

« Comme nous avons aussi appris que, dans des écrits répandus dans le public, on enseigne certaines doctrines par lesquelles la fidélité et la soumission due aux princes est détruite, et les torches de la sédition partout allumées, il faudra bien prendre garde que les peuples, trompés par ces doctrines, ne s'écartent des sentiers du droit. Que tous considèrent attentivement que, selon l'avertissement de l'Apôtre, *il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu; et celles qui existent, existent par l'ordre de Dieu; ainsi*

celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu, et ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation. Les droits divins et humains s'élèvent donc contre ceux qui, par les machinations les plus noires de la révolte et de la sédition, s'efforcent de détruire la fidélité due aux princes et de les renverser eux-mêmes de leurs trônes.

« C'est sans doute pour cette raison que, de peur de se souiller d'une pareille tache, les anciens chrétiens, quoique au milieu des plus violentes persécutions, ont cependant toujours bien mérité des empereurs et de l'empire et qu'ils l'ont clairement démontré, non-seulement par leur fidélité à obéir exactement et promptement dans tout ce qui n'était pas contraire à la religion, mais encore par leur constance et par l'effusion même de leur sang dans les combats. *Les soldats chrétiens,* dit saint Augustin, *ont servi l'empereur infidèle; mais dès qu'on en venait à la cause du Christ, ils ne reconnaissaient plus que celui qui habite dans les cieux. Ils distinguaient le maître éternel du maître temporel, et cependant ils étaient soumis, à cause du maître éternel, au maître même temporel.* C'était aussi ce qu'avait présent à l'esprit Maurice, l'invincible martyr, le premier chef de la Légion Thébaine, lorsqu'au rapport de saint Eucher il fit cette réponse à l'Empereur : *Nous sommes, prince, vos soldats; mais cependant, nous le confessons librement, les serviteurs de Dieu.., et maintenant l'extrême nécessité de la vie à laquelle vous nous réduisez ne nous force pas à la rébellion; nous tenons les armes en main, et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir que de tuer.*

Cette fidélité des anciens chrétiens envers les princes apparaît plus illustre encore, si l'on considère avec Tertullien qu'alors la force du nombre et des troupes ne man-

quait pas aux chrétiens de ce temps, s'ils eussent voulu chasser des ennemis déclarés : « Nous ne sommes que « d'hier, dit-il lui-même, et nous remplissons tout : vos « villes, vos îles, vos forteresses, vos municipes, vos assem- « blées, les camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le « palais, le sénat, le forum... A quelle guerre n'eussions- « nous pas été propres et disposés même à forces inégales, « nous qui nous laissons égorger avec tant de facilité, si, « par la foi que nous professons, il n'était pas plutôt per- « mis de recevoir la mort que de la donner! Nombreux « comme nous le sommes, si, nous étant retirés dans quel- « que coin du monde, nous eussions rompu avec vous, la « perte de tant de citoyens, quelqu'eût été leur caractère, « aurait certainement fait rougir de honte votre tyrannie. « Que dis-je? cette seule séparation eût été votre châtiment. « Sans aucun doute, vous eussiez été saisi d'effroi à la vue « de votre solitude... Vous eussiez cherché à qui comman- « der : il vous fût resté plus d'ennemis que de citoyens; « mais maintenant vos ennemis sont le plus petit nombre, « grâce à la multitude des chrétiens. »

Ces éclatants exemples d'une constante soumission envers les princes tiraient nécessairement leur source des préceptes très-saints de la religion chrétienne et condamnent la perversité et la détestable insolence de ceux qui, brûlant d'une passion sans règle et sans frein pour une liberté qui ose tout, s'emploient tout entiers à renverser et à détruire tous les droits de l'autorité souveraine, apportant aux peuples la servitude sous les apparences de la liberté. C'était vers le même but, certes, que tendaient de concert les extravagances et les désirs criminels des Vaudois, des Béguards, des Wicléfites, et d'autres semblables enfants de Bélial, la

honte et l'opprobre du genre humain et qui tant de fois furent, pour cette raison, justement frappés d'anathème par le Siége apostolique. Ce n'est certainement pas pour un autre but que ces fourbes achevés réunissent toutes leurs forces; c'est pour l'atteindre plus facilement et plus promptement, et pouvoir dans leur triomphe se féliciter avec Luther *d'être libres de tout,* qu'ils commettent avec la plus grande audace les plus noirs attentats.

« Nous ne pourrions augurer de plus heureux résultats pour la religion et pour le pouvoir civil, des désirs de ceux qui appellent avec tant d'ardeur la séparation de l'Église et de l'État et la rupture de la concorde entre le sacerdoce et l'empire. Car c'est un fait avéré que tous les amateurs de la liberté la plus effrénée redoutent par-dessus tout cette concorde, qui toujours a été aussi salutaire et aussi heureuse pour l'Église que pour l'État.

« Mais à tous ces objets de notre déchirante sollicitude et de la douleur accablante qui nous est en quelque sorte particulière au milieu du danger commun, viennent se joindre encore certaines associations et réunions, ayant des règles déterminées, qui se forment comme en corps d'armée, avec les sectateurs de toute espèce de fausse religion et de culte, sous les apparences, il est vrai, du dévouement à la religion, mais en réalité dans le désir de répandre partout les nouveautés et les séditions, proclamant toute espèce de liberté, excitant des troubles contre le pouvoir sacré et contre le pouvoir civil, et reniant toute autorité, même la plus sainte.

« C'est avec un cœur déchiré, mais plein de confiance en Celui qui commande aux vents et rétablit le calme, que nous vous écrivons ces choses, vénérables Frères, afin que

revêtus du bouclier de la foi vous vous attachiez à combattre vaillamment les combats du Seigneur. C'est à vous surtout qu'il appartient de vous opposer comme un rempart à toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu. Tirez le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et que ceux qui ont faim de la justice reçoivent de vous la nourriture. Choisis pour être des cultivateurs diligents dans la vigne du Seigneur, n'agissez que pour cette unique fin, et travaillez tous ensemble pour que toute racine d'amertume soit arrachée du champ qui vous a été confié, et que toute semence de vices y étant étouffée, une heureuse moisson de vertus y croisse et s'y fortifie. Embrassant avec une effection toute paternelle ceux surtout qui appliquent leur esprit d'une manière toute particulière aux sciences sacrées et aux questions philosophiques, exhortez-les et faites qu'ils ne s'écartent pas des sentiers de la vérité pour courir la voie des impies, en ne s'appuyant que sur les seules forces de leur raison. Qu'ils se souviennent que c'est *Dieu qui conduit dans les routes de la vérité et qui perfectionne les sages,* et qu'il ne peut se faire que, sans Dieu, nous apprenions Dieu, le Dieu qui, par sa parole, instruit les hommes à le connaître. C'est le propre de l'homme superbe, ou plutôt de l'insensé, de peser dans les balances humaines les mystères de la foi, qui sont au-dessus de tout sens humain, et de mettre sa confiance dans une raison qui, par la condition même de la nature de l'homme, est faible et débile.

« Au reste, que les princes, nos fils les plus chers en Jésus-Christ, favorisent de leur puissance et de leur autorité les vœux que nous formons avec eux pour la prospérité de la religion et des États, et qu'ils songent que leur pou-

voir leur a été donné, non-seulement pour le gouvernement du monde, mais surtout pour l'appui et la défense de l'Église. Qu'ils considèrent sérieusement que tous les travaux entrepris pour le salut de l'Église le sont pour leur repos et le soutien de leur autorité. Bien plus, qu'ils se persuadent que la cause de la foi doit être plus chère que celle même de leur royaume, et que leur plus grand intérêt, nous le disons avec le pape saint Léon, *est de voir ajouter, de la main du Seigneur, la couronne de la foi à leur diadème.* Établis comme les pères et les tuteurs des peuples, ils leur procureront un bonheur véritable et constant avec l'abondance et la tranquillité, s'ils mettent leur principal soin à faire fleurir la religion et la piété envers Dieu qui porte écrit sur sa cuisse : *Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs.*

« Mais pour que toutes ces choses s'accomplissent heureusement, levons les yeux et les mains vers la très-sainte Vierge Marie, qui seule a détruit toutes les hérésies, qui est le principal objet de notre confiance, disons plus, la raison de notre espérance elle-même. Que dans la nécessité pressante où se trouve le troupeau du Seigneur, elle demande elle-même avec instance les plus heureux succès pour notre zèle, nos desseins et nos entreprises. Demandons aussi par d'humbles prières à Pierre, prince des apôtres, et à Paul, l'associé de son Apostolat, que vous soyez tous comme un mur inébranlable, et qu'on ne pose pas d'autre fondement que celui qui a été posé. Appuyé sur ce doux espoir, nous avons confiance que l'auteur et le consommateur de notre foi, Jésus-Christ, nous consolera tous enfin au milieu des tribulations extrêmes qui nous accablent; et comme présage du secours céleste, nous vous

donnons, vénérables Frères, à vous et aux brebis confiées à vos soins, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, le XVIII des Calendes de septembre, le jour de l'assomption de cette *Bienheureuse Vierge Marie*, l'an 1832 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, de notre Pontificat le deuxième[1]. »

Tels sont les enseignements que Grégoire XVI donnait au monde, et, en même temps qu'il pourvoyait avec autant de fermeté que de modération au gouvernement de ses États, qu'il favorisait les lettres et les sciences, qu'il créait cardinaux Ange Maï et Mezzofanti, deux prodiges de science et d'érudition, il donnait une nouvelle impulsion aux missions, il luttait contre les prétentions despotiques des princes et contre les prétentions non moins absolues du libéralisme; il condamnait, en 1834, les *Paroles d'un Croyant*, de Lamennais, qui s'éloignait de plus en plus de l'Église; il repoussait les erreurs d'Hermès, qui donnait trop à la raison, comme celles de l'abbé Bautain, qui n'accordait pas assez à la nature de l'homme; il soutenait de toute son autorité l'immortel archevêque de Cologne, Droste-Vischering, dans l'affaire des mariages mixtes en Prusse; il dénonçait au monde les injustices de la Russie à l'égard de la Pologne et les horribles persécutions auxquelles le czar Nicolas soumettait les catholiques fidèles; il faisait trembler le czar lui-même, venu à Rome en 1845, et étonné d'entendre un vieillard, un Pontife désarmé, lui parler avec une liberté et une franchise qu'il ne connaissait pas; enfin

[1] Nous avons emprunté cette traduction à M. Rupert, qui a reproduit le texte latin dans une brochure intitulée : *La liberté moderne jugée par l'Église*, Paris, 1862.

il publiait une bulle (décembre 1839), qui renouvelait la condamnation prononcée par plusieurs Papes contre la traite des noirs.

Ainsi Grégoire XVI présidait-il glorieusement au magnifique mouvement de renaissance catholique qui se faisait sentir de toutes parts. Il faut ajouter que le cardinal Lambruschini, son premier ministre, le secondait admirablement dans tous ses travaux.

Grégoire XVI avait plus de quatre-vingt-un ans. Le 27 mai 1846, jour de l'Ascension, il avait donné sa bénédiction solennelle *Urbi et orbi,* du haut du grand balcon du palais de Latran, au milieu des acclamations d'une foule immense. Presque aussitôt après il se sentit légèrement indisposé. Le 31, le mal s'aggrava sérieusement. La nuit d'après, tout espoir était perdu. Le 1er juin, le Saint-Père reçut l'Extrême-Onction. On récita les prières de l'agonie, et les absolutions d'usage furent faites par le cardinal Lambruschini, premier ministre du Pape. Pendant ce temps, le cardinal Patrizi, vicaire de Rome, ordonnait dans toutes les églises les prières accoutumées en pareille circonstance : à cette heure même, le Pape expira.

Doué de rares talents, dit le *Diario* de Rome, unissant la prudence à l'énergie, un vaste savoir théologique à de nombreuses connaissances profanes, il tenait surtout à préserver le dogme de l'Église catholique de l'atteinte des théories nouvelles et à répandre la connaissance et l'influence de l'Église visible jusqu'au moindre réduit de la terre habitée. De là ses sévères prescriptions contre les hérésies, les erreurs, les sociétés secrètes, l'interdiction de la traite des noirs, ses réclamations en faveur des évêques persécutés en Allemagne, la protection qu'il accorda à ceux qui souf-

fraient pour la foi, et spécialement à l'œuvre des missions, dont le succès lui parut dépendre de la présence des évêques ; de là, enfin, ses nombreuses créations de diocèses nouveaux.

M. Brischar[1] termine ainsi une notice consacrée à Grégoire XVI : « Les Italiens témoignèrent peu de sympathie au Pontife que l'Église pleurait ; ils le considéraient comme trop exclusivement attaché à l'Autriche et opiniâtrément opposé aux idées modernes. Sa mémoire fut promptement oubliée à l'apparition du pape Pie IX. Il faudra attendre des temps plus calmes pour voir les Romains reconnaître avec équité les services rendus par Grégoire à l'État comme à l'Église et lui payer le tribut d'hommage et de gratitude qui lui est dû. »

[1] *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, traduction de Goschler.

PONTIFICAT

DE

PIE IX.

Le pontificat de Pie IX sera certainement l'un des plus mémorables de l'histoire : il résume en lui pour ainsi dire toutes les extrémités, les triomphes et les humiliations, les joies et les douleurs, les acclamations et les outrages ; il est la représentation exacte de la vie de l'Église, qui ne fait elle-même que reproduire les diverses phases de la vie du Sauveur. Nous n'avons pu embrasser dans son étendue ce vaste et magnifique sujet. Allant au plus pressé, nous nous sommes attaché à faire comprendre ce qu'on appelle aujourd'hui la question romaine, à montrer combien la Papauté est loin d'avoir démérité, et nous avons insisté sur les faits qui mettent dans le jour le plus éclatant la force de l'Église et du Saint-Siége en face de tous les ennemis qui les attaquent.

Arrivés au terme de la longue carrière que nous nous étions proposé de parcourir, nous devons remercier, et le

public qui a si bien accueilli notre œuvre, et les vénérables évêques qui ont bien voulu nous donner un témoignage public de leur sympathie pour une *Histoire* consacrée à la défense du Saint-Siége, et les écrivains de la presse catholique, dont la bienveillance n'a cessé de nous encourager dans cette route difficile, mais si agréable pour le chrétien qui s'y engage avec foi et avec amour.

Nous avons divisé l'histoire du pontificat de Pie IX en sept parties. Dans la première, qui n'est qu'une introduction, nous étudions ce qu'on appelle la question romaine, et surtout la question de la souveraineté temporelle des Papes; dans la seconde, nous racontons les premières années de Pie IX; dans la troisième, les commencements de son Pontificat jusqu'à sa restauration; dans la quatrième, nous donnons un tableau rapide de la période de tranquillité qui s'étend de 1849 à 1858; la cinquième est consacrée aux récits des derniers événements, jusqu'aux magnifiques fêtes de la canonisation des martyrs du Japon, en 1862; le récit de ces fêtes forme la sixième partie. La septième, ajoutée déjà à la seconde édition et que nous avons développée dans celle-ci, fait connaître la situation actuelle de la Papauté et de Pie IX en particulier vis-à-vis de la Révolution et des erreurs contemporaines.

I

INTRODUCTION.

Le monde présente en ce moment un singulier spectacle. Il existe un souverain, maître de l'un des plus petits États de l'Europe, vieillard vénérable et bon, dont l'avénement a été acclamé par l'enthousiasme universel, dont le règne a été signalé par une suite de bienfaits et par des traits d'une inépuisable clémence, et c'est contre ce souverain que sont liguées les plus puissantes nations et presque tous les organes de l'opinion publique. Il est le chef de la religion qui a doté le monde de la vraie liberté et du vrai progrès, et c'est au nom de la liberté qu'on l'attaque; il est le défenseur de la liberté de la conscience humaine, et c'est au nom de la liberté de conscience qu'on demande sa ruine; il est l'oracle vivant du dogme et de la morale évangélique, et c'est au nom de l'évangile qu'on s'insurge contre lui. Et dans cette œuvre, on voit se réunir les esprits les plus divisés sur tous les autres points, les gouvernements les plus différents par les principes sur lesquels ils reposent. Les protestants, les juifs, les schismatiques et les incrédules se donnent la main; la libérale Angleterre est d'accord avec l'autocrate de la Russie; la presse républicaine fait chorus chez nous avec une partie de la presse qui se prétend conservatrice : c'est une conjuration universelle.

Qu'a donc fait Pie IX, qu'ont donc fait les Papes pour être l'objet de ces haines et de ces clameurs? Depuis dix-huit siècles, les Papes sont les plus fermes remparts de la liberté humaine et de l'autorité qui en est la sauvegarde; ils ont sauvé les lettres, restauré les sciences, protégé les arts; ils ont soutenu de longs combats pour fonder la royauté chrétienne sur les ruines du despotisme païen; ils ont été les pères des faibles et des pauvres; l'Europe chrétienne leur doit l'existence; partout où s'étend la civilisation, la trace de leurs pas est marquée en caractères ineffaçables; comme souverains, ils ont été les plus doux des rois, c'est à peine s'ils ont connu l'emploi de la force, même légitime, et, depuis des siècles, leur gouvernement a certainement été le plus paternel du monde. Les derniers Papes n'ont point abandonné ces traditions. Il suffit de citer les noms de Pie VI, de Pie VII et de Pie IX pour le prouver: Pontifes et Rois, ils n'ont pas moins été victimes que souverains, et si l'on veut trouver des tyrans et des oppresseurs, ce n'est pas sur la chaire de saint Pierre qu'il les faut aller chercher.

Comment se fait-il donc qu'on entend partir des quatre parties du monde ce cri que Jérusalem entendit autrefois pour son éternelle condamnation: *Tolle, tolle;* nous ne voulons plus que le Pape soit roi, la souveraineté temporelle du Pape est une anomalie dans nos sociétés civilisées, c'est un obstacle au progrès, c'est une honte pour l'humanité, un opprobre pour l'Italie et pour l'Europe?

L'explication de ce phénomène extraordinaire est facile: le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ et le chef suprême de l'Église catholique. Ce sont là ses titres à la haine des hérétiques, des schismatiques, des juifs, des incrédules et de

tous les amis du despotisme, qui est le but final de la Révolution, car la Révolution, en renversant les droits de Dieu pour mettre à leur place les droits de l'homme, ne peut avoir d'autre résultat que la divinisation de l'homme et un abaissement moral : quand il n'y a plus de mœurs, il n'y a plus d'indépendance, plus de liberté, c'est l'avénement du despotisme absolu.

Chaque époque à sa manière d'attaquer l'Église. Les empereurs païens essayèrent de la noyer dans son propre sang : ils n'y réussirent pas ; — Julien l'Apostat voulut l'étouffer sous une persécution plus intelligente et plus raffinée : le Galiléen ne se laissa pas vaincre ; — l'hérésie vint plus tard pour arracher pièce à pièce les diverses parties de son symbole : l'hérésie fut écrasée ; — le schisme essaya de faire crouler l'édifice en en arrachant la pierre angulaire : l'édifice résista, et le schisme ne fit que s'enfoncer dans un abîme où se perdirent à la fois l'intelligence et la liberté. Désespéré après tant de tentatives inutiles, l'enfer fit un suprême et puissant effort, et il précipita d'un seul coup contre l'Église toutes les forces dont il dispose : l'hérésie et le schisme, la persécution sanglante et savante, l'incrédulité et la corruption des mœurs. Voilà trois siècles que dure cette guerre nouvelle : on a enlevé à l'Église ses biens, on a détaché d'elle des peuples entiers, on a restreint son autorité sur les âmes, on a enchaîné sa liberté pendant qu'on donnait toute liberté au mal, aux livres corrupteurs de l'intelligence et du cœur, à la presse qui ne vit que de mensonges, de calomnies et de scandales. Et l'Église est toujours debout.

C'est alors que l'impiété s'est demandé d'où vient cette étonnante puissance de résistance, cette surabondance de

vie qui permet à l'Église catholique de se rajeunir au milieu des luttes, et de sortir toujours plus vivante et plus forte des ruines sous lesquelles on avait cru l'ensevelir à jamais.

L'indépendance du Souverain-Pontife, qui sauvegarde la liberté des consciences catholiques, a été reconnue comme l'obstacle principal au triomphe de la Révolution : c'est cet obstacle qu'il s'agit aujourd'hui de renverser.

Le seizième siècle a essayé de détruire le dogme, le dix-septième a enchaîné la liberté, le dix-huitième a attaqué les bases mêmes du christianisme, et rien n'a réussi, parce que Rome veillait et résistait, et Rome veillait et résistait, parce que là le Pape régnait en souverain. C'est là qu'il faut frapper, si l'on veut obtenir la victoire : plus de pouvoir temporel des Papes, ce doit être là l'œuvre du dix-neuvième siècle, ce sera son hérésie spéciale.

Et ce siècle s'est mis à l'œuvre : ses premières années ont vu le Pape dépouillé de ses États, mais le Pontife est rentré à Rome triomphant, pendant que son persécuteur, reconnaissant trop tard ses fautes, allait mourir, avec ses bénédictions, sur un rocher solitaire au milieu de l'Océan; le milieu du siècle a vu une seconde fois le Pape en exil, et c'est le successeur même du persécuteur de Pie VII, c'est un Napoléon qui a rétabli Pie IX sur son trône; nous assistons à de nouvelles tentatives dont le résultat est encore inconnu. Verra-t-on Pie IX reprendre la route de l'exil? verra-t-on les catacombes se rouvrir pour les Pontifes romains? Nul ne saurait répondre à ces questions, mais ce qui est certain, c'est que l'Église ne périra pas, c'est que si Dieu n'a pas condamné l'Europe, le Pape restera à Rome, souverain respecté et indépendant, et malgré les tristesses

du présent, nous l'osons dire, plus d'un symptôme rassurant donne l'espoir d'un prochain triomphe.

Cependant l'hérésie et l'impiété ont été assez habiles pour séduire des esprits imprudents et peu éclairés. Dès qu'il a été convenu qu'on dirigerait tous les coups contre le souverain temporel, on s'est mis à traiter le souverain spirituel avec les plus grandes marques de respect; c'est pour sauver l'Église catholique, que les schismatiques, les hérétiques, les juifs et les incrédules demandent qu'on enlève au Pape ses États! et tous ces ennemis de la Papauté, qui ne la haïssent qu'à cause de son autorité spirituelle, se sont mis dérisoirement à genoux devant elle, ils ont exalté ses bienfaits et gémi sur les embarras que lui suscite le gouvernement temporel. Écoutez-les : ils ne veulent que le triomphe du catholicisme, ils ne désirent que l'exaltation du souverain Pontificat, ils veulent faire régner sur tous les cœurs celui à qui ils ne veulent pas même laisser un sujet, en un mot, ils baisent avec tous les témoignages de la tendresse et de la vénération celui qu'ils vont livrer à ses bourreaux.

Ces traits de ressemblance de la Papauté avec le divin Maître qu'elle représente sur la terre, devraient ouvrir les yeux des plus aveugles, et beaucoup, cependant, se sont laissés prendre d'abord à ces hypocrites témoignages de respect. Heureusement, la conjuration trop sûre de son triomphe a cru qu'elle pouvait déjà soulever le masque, et l'on commence à voir clair; on n'accuse plus d'exagération ou de vaines terreurs les cris d'alarmes poussés par l'Épiscopat et par les catholiques que n'avaient pas abusés les apparences. La lumière se fait sur tous les points; la tâche est devenue plus facile pour les défenseurs de la souveraineté temporelle des Papes.

Ces luttes de l'Église auront leur utilité et prépareront de nouvelles victoires. Le fait seul de cet accord de tous les ennemis de l'Église pour renverser la royauté pontificale démontre d'une façon éclatante de quel intérêt elle est pour la religion catholique. Les enfants des ténèbres sont plus avisés que les enfants de la lumière [1], a dit Notre-Seigneur lui-même; ils ne détesteraient pas tant, ils n'attaqueraient pas avec tant de constance et de rage la souveraineté temporelle des Papes, s'ils n'y voyaient un des moyens humains les plus propres à protéger et à fortifier l'action de l'Église. Ils pensent, et avec raison, qu'en détruisant ce moyen, ils affaibliraient au moins notablement, s'ils ne pouvaient l'anéantir, l'obstacle le plus puissant qui s'oppose à leur dessein. Frapper le pasteur, c'est disperser le troupeau; si l'Église n'avait plus qu'un chef sans indépendance, à la merci du bras séculier ou errant par le monde, la Révolution serait débarrassée de son plus redoutable adversaire, parce que la conscience humaine n'aurait plus de refuge nulle part, et que la loi divine n'aurait plus son défenseur et son gardien naturel. La guerre contre le catholicisme est continuelle; la Rome chrétienne n'est jamais en paix, pas plus que la Rome des Scipion et des César; mais la guerre qu'on lui fait revêt diverses formes selon les temps. Si, de nos jours, on semble ne s'attaquer qu'à la couronne terrestre du Souverain-Pontife, il ne faut pas s'y tromper : c'est toujours à Dieu et à son Église qu'on en veut, quels que soient les prétextes dont on se couvre.

Quelques mots seront ici utiles pour faire comprendre le pontificat de Pie IX, et cette *question romaine* qui n'est, au

[1] Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generationes sua sunt. (Luc, XVI, 8.)

fond, que l'éternelle question de la lutte du bien contre le mal, de la vérité contre l'erreur, et l'une des phases de cette grande guerre que la Révolution a déclarée à l'ordre surnaturel tout entier.

Il est des questions que les passions embrouillent à plaisir, et qu'un simple regard, un peu de bon sens et de bonne foi, suffisent à éclairer.

La question de la souveraineté temporelle des Papes en est une.

Qu'est-ce que le Pape dans l'Église catholique? Ce n'est pas un homme établi de Dieu simplement *pour bénir et prier*, mais aussi pour gouverner l'Église universelle; il est le centre où convergent toutes les sollicitudes, d'où doit partir la lumière et l'action; en un mot, il est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Pour remplir sa mission dans l'intérêt de tous, il faut, par conséquent, qu'il soit indépendant des pouvoirs politiques du monde.

Or, dans la société, on ne peut trouver que ces deux conditions : celle de sujet et celle de souverain; le Pape, ne pouvant être sujet, doit être souverain.

Et, pour être souverain, il faut qu'il soit le maître absolu du lieu de sa résidence, il faut qu'il possède, autour de cette capitale, une étendue convenable de territoire, afin d'être à couvert de la violence de voisins puissants, et de posséder les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Cela est évident, soit que l'on considère l'action du ministère apostolique dans le sujet qui l'exerce, ou dans ceux sur lesquels elle s'exerce. Dans le sujet qui l'exerce il faut une liberté complète; l'autorité spirituelle perdrait toute sa force, si on pouvait la croire soumise à une influence tem-

porelle étrangère. Dans ceux sur lesquels cette action s'exerce, c'est-à-dire dans les fidèles, il faut la certitude que celui qui commande, commande d'après sa propre impulsion, et que ce qu'il dit est la manifestation de sa libre volonté; le doute seul, dans une matière aussi délicate que le gouvernement des âmes, jetterait toutes les consciences catholiques dans le trouble et dans la confusion.

Si on objecte qu'il faudrait donc alors que les évêques jouissent aussi de l'indépendance temporelle, et que c'est demander la domination pour le clergé, on répond aussitôt que c'est mal comprendre la question, car les évêques n'ont à régir que des Églises particulières, sous la suprême direction du Souverain-Pontife, tandis que celui-ci doit les régir toutes, à quelque nation qu'elles appartiennent. C'est précisément parce que les évêques sont soumis, comme citoyens, aux puissances temporelles, qu'il est nécessaire que leur chef spirituel, au moins, soit indépendant, afin que la pression des puissances humaines ne puisse faire taire la voix de l'Église. Cela, sans doute, peut gêner la puissance temporelle, mais cela est dans l'intérêt des fidèles, et l'histoire montre que c'est aussi dans l'intérêt des souverains.

Supposons le Pape sujet de la France : que dira l'Autriche? Supposons-le sujet de l'Autriche ou de l'Espagne, ou même d'une république italienne, que dira la France, que diront les autres nations?

Supporterait-on facilement de voir soumis au gouvernement d'un homme ou d'une assemblée particulière, celui qui doit parler à tous au nom de Dieu, et qui doit avoir une si grande autorité sur la partie la plus noble et la plus délicate des âmes? Serait-il alors possible d'éviter une dangereuse jalousie entre les diverses nations chrétiennes, et

chaque gouvernement n'aurait-il pas un prétexte spécieux de prendre des sûretés et d'exercer une minutieuse surveillance à l'égard des communications de ses propres sujets avec le sujet d'une autre puissance, souvent rivale, toujours étrangère? Ainsi serait enlevée dans la chrétienté la libre communication du chef avec les membres, et un schisme universel deviendrait la conséquence douloureuse, mais inévitable d'un si grand désordre. Cette raison pouvait avoir une grande force, quand un seul empereur était le maître du monde; et cependant l'histoire témoigne des graves dommages qui résultaient alors de la dépendance du Pape. Combien ne seraient-ils pas plus grands, maintenant que la chrétienté est divisée en un grand nombre d'États, indépendants les uns des autres, et ayant chacun le droit que son chef suprême spirituel ne soit point soumis au gouvernement d'un autre État?

Les plus graves témoignages, et des points les plus opposés, viennent ici confirmer cette vérité. « Sans doute, disait l'illustre Donoso Cortès en 1849, aux applaudissements de toute l'Espagne, sans doute le pouvoir spirituel est le pouvoir principal du Pape; le temporel n'est qu'accessoire, mais cet accessoire est nécessaire. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infaillible de ses croyances soit libre et indépendant. Le monde catholique ne peut savoir, de science certaine, comme il en a besoin, si cet oracle est indépendant et libre quand il n'est pas souverain, parce qu'il n'y a que le souverain qui ne dépende de personne. Par conséquent, la question de souveraineté, politique partout ailleurs, est à Rome une question religieuse. Les assemblées constituantes peuvent exister en tout autre lieu, elles ne le peuvent à Rome; à Rome, il ne peut y avoir de

pouvoir constituant en dehors du pouvoir constitué. Rome ni les États pontificaux n'appartiennent à Rome, n'appartiennent au Pape, ils appartiennent nécessairement au monde catholique. Le monde catholique en a reconnu le Pape possesseur, afin qu'il fût libre et indépendant, et le Pape lui-même ne peut se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance. »

Voilà le témoignage d'un catholique. Écoutons une voix qui sera moins suspecte de partialité, celle de M. Thiers, chargé, au mois d'octobre 1849, de faire à l'Assemblée nationale le rapport sur les crédits demandés pour l'expédition de Rome : « Sans l'autorité du Souverain-Pontife, dit-il, l'unité catholique serait dissoute; sans cette unité le catholicisme finirait par se fractionner en sectes innombrables, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait renversé de fond en comble. Or, l'unité catholique, qui exige la soumission religieuse dans les nations chrétiennes, pourrait à peine subsister, si le Pontife qui en est le dépositaire n'était pas absolument et complètement indépendant; si, au milieu du pays que les siècles lui ont assigné et que toutes les nations lui ont maintenu, il s'élevait un souverain, prince ou peuple, peu importe, qui eût le droit de lui faire la loi. Pour le Pontificat, il n'y a pas d'autre mode d'indépendance que la souveraineté. *Et c'est là un intérêt universel de la plus haute importance, devant lequel les intérêts particuliers des nations doivent se taire,* comme dans les États l'intérêt privé se tait devant l'intérêt public; ainsi cet intérêt universel est plus que suffisant pour que les puissances catholiques aient le droit de remettre Pie IX sur le siége pontifical. »

Une voix moins suspecte encore, celle d'un protestant,

du vieux marquis de Landsdowne, l'un des membres les plus respectés de la chambre des lords, en Angleterre, rend le même témoignage. Lord Landsdowne disait, le 21 juillet 1849 : « La condition de la souveraineté du Pape a ceci de spécial que, dans son pouvoir temporel, il est simplement monarque de quatrième ou cinquième classe ; dans son pouvoir spirituel, il jouit d'une souveraineté sans égale dans l'univers entier. Tout pays ayant des sujets catholiques romains a un intérêt dans la condition des États romains *et à ce que le Pape puisse exercer son autorité sans être entravé par aucune influence temporelle de nature à affecter son pouvoir spirituel.* »

Il est une autorité plus haute et que personne ne contestera, celle de Napoléon, qui disait, alors qu'il n'était encore que premier Consul : « L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux ; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont

fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison [1]. »

L'empereur Napoléon III pense comme son oncle, car il écrivait, en 1848, ces paroles mémorables au nonce du Pape, à Paris : « La souveraineté du chef vénérable de l'Église est entièrement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie ; » et, en 1859, répondant au cardinal-archevêque de Bordeaux, il disait : « J'ai le ferme espoir qu'une nouvelle ère de gloire se lèvera pour l'Église, le jour où tout le monde partagera ma conviction que le pouvoir du Saint-Père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Mais il est un témoignage plus important que celui des catholiques et des hommes d'État, c'est le témoignage de l'un des ennemis les plus acharnés de l'Église. Frédéric II, roi de Prusse, l'ami de Voltaire et des philosophes incrédules du siècle dernier, écrivait ainsi à Voltaire : « On pen-
« sera à la facile conquête des États du Pape pour subvenir
« aux dépenses extraordinaires, et alors la scène est finie.
« Tous les potentats de l'Europe, refusant de reconnaître
« un vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain,
« se créeront un patriarche, chacun dans ses propres États...
« Ainsi peu à peu chacun s'éloignera de l'unité de l'Église,
« et finira par avoir dans son royaume une religion comme
« une langue à part [2]. »

Nous ne croyons pas qu'il existe un plus puissant témoignage en faveur de la nécessité de la souveraineté tempo-

[1] M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*
[2] Tome IX de la *Correspondance*, p. 99,

relle des Papes pour le maintien de l'Église catholique et de son unité. Frédéric II, en dévoilant les plans de l'impiété, montre aux catholiques ce qu'ils doivent penser de toutes ces attaques qui se succèdent contre le pouvoir temporel des Papes ; c'est à l'Église même qu'on en veut ; on ne songe à dominer le Roi que parce qu'on veut anéantir l'autorité du Pontife.

Au reste la souveraineté temporelle est tellement de l'essence de la souveraineté spirituelle, qu'elle se présente dans l'histoire comme une croissance naturelle de celle-ci. Les volumes que nous avons consacrés à l'*Histoire des Papes* en fournissent tous des preuves. Ce qui est, comme on a dit, dans la *force* ou dans la *nature* des choses finit toujours par se produire, quand ces choses se trouvent débarrassées des obstacles qui s'opposaient à leur développement libre et régulier. C'est ce qui est arrivé pour l'Église à l'égard de sa puissance temporelle. Aussitôt qu'elle eut triomphé des persécutions, elle acquit une certaine souveraineté temporelle, et Constantin lui-même en sentait si bien la nécessité, qu'il transporta le centre de l'empire à Constantinople : la Providence dès lors préparait l'empire terrestre du Vicaire de Jésus-Christ. Ce qui se passa sous les empereurs chrétiens de Constantinople ne fit que démontrer de plus en plus la nécessité de cette indépendance politique du Pape : que de fois l'autorité spirituelle ne fut-elle pas alors compromise par les entreprises des empereurs et par leurs prétentions ! que de troubles dans l'Église, que de schismes, que d'hérésies, à cause de ces prétentions illégitimes ! Les faibles successeurs de Constantin, incapables de défendre leurs États contre les Barbares, semblaient n'avoir plus conservé de puissance que pour violenter les consciences et pour usurper les droits

[illegible] combattre les empié-
[illegible] ituelle, et les enva-
[illegible] ces ne savaient plus

[illegible] les particuliers, for-
[illegible] Pierre; les Barbares.
[illegible] seulement le
[illegible] vrais [illegible]
[illegible]
[illegible] par la force des [illegible]
[illegible] mêmes [illegible]

Il est prouvé que combattre la souveraineté temporelle du Pape, c'est chercher à amoindrir, à détruire son autorité spirituelle.

Qui donc a le droit de faire un crime au Pape de défendre par les armes spirituelles une souveraineté qui est la sauvegarde de son indépendance, et qui est dans l'intérêt de la catholicité tout entière?

Lorsque l'Église décrète l'excommunication contre tous ceux qui attaquent d'une manière directe ou indirecte cette souveraineté, c'est-à-dire qui attaquent, directement ou indirectement l'œuvre de Jésus-Christ, est-ce seulement un *droit* pour le Pape de rappeler cette excommunication et de la prononcer, n'est-ce en même temps un *devoir* et un devoir rigoureux? On peut céder tout ou partie des droits personnels que l'on possède, mais on ne peut pas, en conscience, céder les droits que l'on ne possède que dans l'intérêt des autres et avec un tiers : or, la souveraineté temporelle des Papes n'est pas un droit pour eux, mais pour pour l'Église, mais pour tous les fidèles; ils n'ont pas le *droit* de le sacrifier, ils ont le *devoir* de le défendre.

Et nous ajoutons qu'ils ont le droit et le devoir de le défendre même par la force, même en faisant appel aux armes, par la raison que la force n'est jamais plus légitimement employée que pour la défense du droit, et qu'elle ne devient précisément légitime que lorsqu'elle est ainsi mise au service de la justice.

Ce sont là des vérités de sens commun : il n'y a que l'ignorance, la mauvaise foi ou la haine qui puisse les contester. Nous avons eu le témoignage des hommes d'État, des protestants et des ennemis les plus acharnés de l'Église : après ces témoignages, la cause est entendue.

Si la souveraineté temporelle des Papes est nécessaire, elle est légitime; la conséquence est rigoureuse.

En ouvrant l'histoire, on reconnaît qu'elle s'est formée de la façon la plus légitime; aucune entreprise injuste n'est venue agrandir les États pontificaux, ils sont tout entiers le fruit de donations volontaires et d'acquisitions parfaitement régulières. Une seule fois, sous Jules II, ils s'étaient agrandis, légitimement encore en vertu du droit de conquête, et Parme était passée sous la domination des Papes; mais cette conquête, toute légitime qu'elle fût, sentait la violence, elle n'a pas subsisté.

Il suit de là qu'attaquer cette souveraineté qui, par sa faiblesse, ne peut inspirer aucune crainte à ses voisins, et qui est tout juste assez grande pour assurer l'indépendance du Pontife, il suit, disons-nous, que l'attaquer, que vouloir lui enlever une partie de ses domaines, ou vouloir la détruire complètement, c'est commettre l'acte le plus injuste, le plus violent et le plus révolutionnaire. Si cette autorité si légitime est renversée, c'est la force qui remplace le droit; si on laisse commettre cette iniquité, on laisse le champ libre à tous les bouleversements. Et c'est ainsi encore que le Pape, en défendant sa souveraineté temporelle, défend toutes les autres souverainetés, qu'elles soient représentées par des princes ou par des assemblées, peu importe. Le Pape dépouillé, et impunément dépouillé, c'est la spoliation reconnue comme un droit, c'est la propriété menacée dans tous ceux qui possèdent quelque chose.

Faut-il ajouter que le renversement de la souveraineté temporelle des Papes serait un acte de la plus criante ingratitude? Amis et ennemis en conviennent : c'est aux Papes que Rome doit sa conservation et sa splendeur; c'est aux

Papes que les États romains doivent leur prospérité; c'est aux Papes que l'Italie doit d'avoir conservé son indépendance et d'être restée pendant tout le moyen âge un foyer de lumières et de civilisation; c'est aux Papes que l'Europe doit sa civilisation, qu'elle doit de n'être pas tombée sous le joug abrutissant du mahométisme; les Papes auraient-ils fait tout cela, s'ils n'eussent été souverains et indépendants? Qu'on regarde les patriarches de Constantinople et les popes de Russie, et qu'on réponde!

On a vu dans tout le cours de cette *Histoire,* que la papauté n'a pas démérité de l'Europe. Les Papes ne sont les ennemis ni de la science, ni des arts, ni d'aucun progrès légitime et raisonnable. Ils favorisent l'industrie et le commerce, ils créent des chemins de fer, adoptent le télégraphe électrique; toutes les découvertes, tous les travaux utiles trouvent en eux des protecteurs éclairés. Le Pape actuellement régnant, nous allons le voir, a fait aussi tout ce qui était possible dans l'ordre des réformes politiques; s'il n'a pas été plus loin, c'est que les ennemis de toute autorité l'en ont empêché, et, le jour où son pouvoir temporel ébranlé sera raffermi, le jour où, sûr du lendemain, et cessant d'être en butte aux coups de la Révolution, il pourra agir dans la plénitude de son pouvoir, et relâcher quelques liens sans craindre de laisser au mal le champ libre, au grand détriment des gens de bien, on verra s'il n'est pas toujours le Pontife acclamé dans les premiers mois de son règne comme la gloire de l'Italie et le Père de ses sujets. Déjà, au milieu de tant de difficultés et de tant d'obstacles, il a donné à ses États une prospérité digne d'envie; il leur a donné des institutions qui n'ont qu'à se développer pour satisfaire tous les vœux légitimes. L'Église est ennemie du

désordre, mais elle aime la vraie liberté : ce n'est pas la faute du grand et magnanime Pie IX, si cette heureuse alliance de la religion et de la liberté dans la justice n'a pas été opérée de nos jours.

Au reste, les dangers nouveaux qui menacent la souveraineté temporelle du Pape commencent à ouvrir les yeux de tout le monde ; la révolte des Romagnes, l'invasion des Marches et de l'Ombrie, les menées de la Révolution en Italie, les crimes commis au nom de la liberté, les spoliations qui ont repris leur cours, le clergé persécuté et asservi, malgré l'adage : *l'Eglise libre dans l'Etat libre,* ne permettent plus de s'aveugler sur le but poursuivi par les ennemis de l'Église. Le monde catholique s'est encore une fois ému tout entier, et l'épiscopat a élevé la voix de façon à dominer le bruit des calomnies et des mensonges. On a entendu d'énergiques protestations ; l'impiété, qui s'est vue démasquée, a redoublé de fureur et de rage.

Nécessaire et légitime, la souveraineté pontificale constitue pour les catholiques un droit, et par conséquent un devoir, car c'est un droit qu'ils sont obligés de défendre selon leurs moyens, et par les voies qu'indiquent les circonstances.

Le droit le plus sacré de l'homme est celui de la liberté de conscience, parce que c'est celui qui se rattache de plus près à sa fin dernière, et qui concerne non-seulement sa destinée en ce monde, mais encore dans le monde futur.

Mais c'est précisément au nom de la liberté de conscience qu'on attaque aujourd'hui la royauté pontificale, et les adversaires de cette royauté ne vont-ils pas triompher, s'ils voient qu'on leur concède que la liberté de conscience est le droit le plus sacré de l'homme, eux n'ont pas assez

d'anathèmes contre l'intolérance, contre l'esprit oppresseur et tyrannique du gouvernement des Papes? Les idées ont été tellement faussées de nos jours, qu'on ne sait plus ce que c'est que la vraie liberté, et qu'on n'entend plus par là qu'une indépendance absolue de tout frein. Il importe donc de distinguer le sens catholique du sens que donnent aux mots *liberté de conscience* ceux qui ont abjuré tous les principes du catholicisme.

Les rationalistes et tous les ennemis de la révélation entendent par la liberté de conscience l'exemption de toute autre règle que celle de leur raison individuelle; les catholiques entendent par la liberté de conscience l'exemption de toute autre règle que celles que Dieu lui-même a établies. Les rationalistes sont contraints de déraisonner ou de confondre la créature avec le Créateur, en concevant l'homme comme un être indépendant; les catholiques sont beaucoup plus raisonnables que ces adorateurs de la raison, en maintenant le caractère essentiel de l'homme, être relatif et non absolu, créé et non créateur, et ils peuvent ainsi, sans crainte de se tromper, suivre les déductions de la logique, en faisant accorder avec la notion de relation et de sujétion à Dieu tous les attributs qui découlent de l'essence de l'homme. La liberté emporte avec elle, sans aucun doute, une idée d'indépendance, non pas d'indépendance de tout principe quelconque, mais bien de tout principe étranger à l'existence naturelle de l'être dont il est question. Quand on dit, par exemple, que le mouvement d'un pendule est libre, entend-on dire pour cela qu'il ne dépend pas de la force qui rend ses oscillations isochrones? Quand on dit que le cours d'un fleuve est libre, veut-on dire que ses eaux n'obéissent pas à la loi de la pesanteur? Non, certainement.

C'est même le contraire que l'on entend dans ces deux cas; car si l'on proclame libre le mouvement du pendule ou le cours du fleuve, c'est parce qu'ils ne sont soumis qu'à l'impulsion d'un principe qui entre dans l'ordre de leur nature.

Qu'on applique ces exemples à la liberté de conscience. Quel est le principe naturel régulateur de la conscience humaine? La loi divine. C'est incontestable. Mais pour que la loi divine conserve son caractère, il faut qu'elle ne puisse être corrompue ni par les divagations de la raison individuelle, ni par les fausses interprétations du sens privé. De là la nécessité qu'elle soit proclamée et expliquée par un interprète autorisé, par un docteur infaillible, et c'est précisément le Vicaire de Jésus-Christ qui est cet interprète et ce docteur. Pour le nier, il faut nier la vérité de la religion catholique, il faut démontrer la vérité d'une autre religion: c'est ce qu'on ne pourra jamais faire. D'ailleurs ce n'est pas ici la question, puisqu'il s'agit du droit des catholiques comme catholiques, et qu'on ne peut leur contester leur propre foi.

Cela posé, il est clair que c'est le catholique seul qui écoute et suit la voix du Pasteur suprême, qui jouit de la vraie liberté de conscience ; pour le protestant, pour le rationaliste, cette liberté n'est que de la licence, puisqu'elle n'est plus soumise à la seule loi de Dieu. En effet, pour eux, cette loi peut être changée au gré de leurs caprices et de leurs interprétations individuelles, tandis que, pour les catholiques, elle descend du ciel pure et sans tache, grâce à l'infaillibilité du Maître préposé à sa garde.

Qu'est-ce donc que la liberté de conscience pour le catholique? Il est clair maintenant que c'est le droit de suivre sans obstacle la direction de ce Maître suprême de la loi

divine, et par conséquent de pouvoir en écouter les leçons, en consulter les oracles, en invoquer les décisions, en recevoir les lumières, les conseils et les encouragements.

Ce droit peut être lésé de deux manières. Ou le catholique est empêché de recevoir la direction dont on vient de parler, ou le Pape, d'où elle procède, est empêché de la lui donner. Dans l'un et l'autre cas, la conscience du catholique se trouve soustraite à l'impulsion naturelle qui devait la mouvoir; situation douloureuse et terrible pour quiconque croit à Jésus-Christ et à l'Église. Mais, si l'on y réfléchit, on verra que le second cas est plus terrible encore que le premier. Dans le premier, le fidèle est bien soumis à des entraves qui le gênent, mais il peut encore se tirer de ces entraves par son propre courage, il peut détruire la violence des obstacles par le courage du martyre. Le martyre même ne peut remédier au second péril, l'obstacle opposé au libre mouvement de la conscience est insurmontable pour l'individu. Voilà donc sur quoi repose, comme sur la base nécessaire, la liberté de la conscience catholique; voilà quel est pour ainsi dire son palladium, c'est la liberté du Chef suprême de l'Église. Et qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas ici d'une liberté purement intérieure, de la liberté de son esprit, qui ne suffirait pas à remplir le but pour lequel il est établi, il s'agit d'une liberté extérieure qui peut opérer au dehors, et opérer non-seulement dans sa sphère privée, mais encore dans une sphère publique et sociale. Telle est la liberté dont il importe que jouisse le Souverain-Pontife pour que les droits de la conscience catholique soient respectés.

De ce côté encore se trouve démontrée la nécessité de la royauté pontificale. Il faut, dans l'intérêt de la liberté de la

conscience catholique, que le Pape soit libre ; il faut donc qu'il ne soit soumis civilement à aucune puissance terrestre, il faut qu'il soit souverain dans la rigoureuse acception du mot. La souveraineté pleine et entière est la seule condition sociale qui assure et manifeste l'indépendance de celui qui en est revêtu, et qui le laisse libre d'agir au dehors conformément à sa pensée et à ses inspirations intérieures. Un pape qui ne serait pas roi, et qui aurait auprès de lui un gouvernement possesseur de la force, pourrait être réduit au silence par une simple défense intimée à tous les organes de la publicité de faire connaître ses actes, sous prétexte de ne pas les exposer aux outrages d'une presse sans frein. C'est ainsi que, sans aucune déclaration d'hostilité, et avec les apparences mêmes du respect, il suffirait d'un mot pour rendre muet le docteur universel du monde. Or, cette hypothèse n'est pas imaginaire, puisqu'on l'a vue déjà se réaliser sur une moindre échelle. Si les mesures prises à l'égard des évêques de tel ou tel pays en particulier pouvaient l'être à l'égard de l'Évêque des évêques, dans quelle confusion, dans quel trouble ne seraient pas jetées les consciences catholiques ? Le seul soupçon de l'influence prépondérante d'un gouvernement étranger, mais ami, a suffi souvent pour inquiéter les esprits et agiter les cœurs : que serait-il donc arrivé si ce gouvernement avait le Pape pour sujet, et si le Pape recevait de lui un traitement ? Un ténébreux nuage de doute et d'incertitude s'étendrait sur tout ce qu'il dirait ou ne dirait pas ; il n'y aurait plus de guide pour les consciences, tout tomberait dans le trouble et la confusion.

Donc, dirons-nous encore avec la *Civiltà cattolica,* dont nous reproduisons ici le raisonnement, donc la souverai-

neté temporelle du Pontife suprême n'est pas tant encore un ornement pour l'Église catholique et un moyen de couper court aux rivalités des diverses puissances, qu'une garantie et une sauvegarde de la liberté même de la conscience pour les simples fidèles ; la royauté pontificale est un droit pour tous les catholiques.

Il n'y a que l'ignorance ou la mauvaise foi qui puissent attaquer ces conclusions. Malheureusement, ce sont là deux défauts fort communs de nos jours, même parmi ceux qui prétendent diriger l'opinion publique. « Il s'agit simplement aujourd'hui, dit-on, pour la Papauté, d'une de ces questions de possession territoriale, qui sont les affaires les plus ordinaires des gouvernements humains. On a tort d'appeler au secours du Pape, prince temporel, le dogme catholique de l'infaillibilité du Souverain-Pontife [1]. »

C'est ainsi que l'on fait preuve d'une inconcevable légèreté, en croyant se poser en homme d'État. N'est-il pas évident, même à la première vue, même pour un enfant, qu'il y a une immense différence entre les États purement séculiers et les États du Pape ! Les gouvernements laïques sont le droit d'un homme ou d'une dynastie ; le gouvernement pontifical est le droit de l'Église elle-même personnifiée dans son chef. Les gouvernements laïques ont pour but les intérêts temporels des peuples ; le gouvernement pontifical, qui ne néglige pas ce but secondaire, a pour fin principale les intérêts spirituels de tout le monde catholique. La dénomination même d'États de l'Église devrait montrer ces différences, si l'on n'était pas accoutumé de nos jours à raisonner de tout à tort et à travers, sans se donner la peine

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1859

d'étudier les questions. Dans toute société, l'intérêt général passe avant l'intérêt particulier : à plus forte raison l'intérêt religieux de toute la chrétienté doit-il l'emporter sur les caprices d'une faction impie qui n'a pas la moindre idée des vrais intérêts du peuple. Et voilà ce que n'aperçoivent pas les publicistes qui se chargent, de leur autorité privée, d'enseigner les saines doctrines de la politique, et de dire aux rois, aux pontifes et aux peuples ce qu'ils ont à faire.

La seconde proposition rapportée plus haut n'est pas moins fausse que la première, et ne témoigne pas moins de mauvaise foi que d'ignorance, car on l'a réfutée cent fois, et d'une façon sans réplique. « On dit, a écrit à ce sujet Mgr Dupanloup, on dit que toucher au Souverain, ce n'est pas toucher au Pontife. Sans doute la puissance temporelle n'est pas d'institution divine, qui l'ignore? Mais elle est providentielle, qui ne le voit aussi? Sans doute, pendant trois siècles, les Papes n'ont eu que l'indépendance du martyre, mais certes ils avaient droit à une autre, et la Providence qui les soutenait visiblement, mais qui n'agit pas toujours par la voie du miracle, a établi sur la souveraineté la plus légitime qu'il y ait en Europe, la liberté, l'indépendance de l'Église... Oui, il faut, pour la liberté de l'Église et pour la nôtre, que le Pape soit *libre* et *indépendant* : il faut que cette indépendance soit *souveraine* ; il faut que le Pape soit libre, *et qu'il le paraisse ;* il faut que le Pape soit libre *au dedans comme au dehors.* »

Nous allons plus loin et nous disons :

Non-seulement la souveraineté temporelle des Papes est la garantie nécessaire de la liberté de conscience du monde catholique, mais elle est désormais l'unique sauvegarde de cette liberté dans l'état actuel de la société. Autrefois l'au-

torité spirituelle avait mille barrières contre l'invasion et la domination du pouvoir laïque. Le droit canonique universellement reconnu comme supérieur au droit civil ; les évêques dotés de riches patrimoines et souvent même investis d'une juridiction temporelle ; l'idée catholique génératrice de la constitution politique, en vertu de laquelle le prince ne pouvait abandonner la foi sans se rendre indigne du trône ; les censures ecclésiastiques en vigueur produisant leur effet, même dans l'ordre civil ; l'exemption des tribunaux laïques pour les ecclésiastiques ; l'avis des évêques requis pour la confection des lois ; le bras séculier mis au service de l'autorité spirituelle, etc. ; voilà quelques-unes de ces barrières qui empêchaient l'oppression de l'Église par l'État. On regarde comme un progrès d'avoir renversé toutes ces barrières, il serait superflu de discuter ici cette question, il suffit de constater le fait. Or, le fait est que, grâce à ce qu'on appelle le progrès des lumières, on a fait main basse sur toutes ces prérogatives de l'Église ; après lui avoir enlevé toute action dans l'ordre civil et politique, on a soumis ses ministres au pouvoir laïque en abolissant les immunités ecclésiastiques, et en remplaçant par un salaire de l'État les propriétés du clergé. La seule chose restée debout est la souveraineté temporelle du Pape. Grâce à cette souveraineté, le chef de la hiérarchie ecclésiastique au moins est notoirement *sui juris*, il est indépendant, il est placé hors de toute contrainte, il peut imprimer un libre mouvement à tout le corps de l'Église ; seul, pendant que des liens enchaînent les autres évêques, pendant que le silence leur est imposé, seul il peut agir librement et faire retentir du haut du Vatican une parole libre qui pénètre jusqu'aux extrémités du monde pour enseigner les nations. Que cette indépendance

disparaisse et l'Église catholique n'a plus de garantie, elle est à la merci et à la discrétion du pouvoir laïque.

Ces conclusions sont évidentes pour les ennemis de l'Église; c'est précisément parce qu'ils en reconnaissent la justesse, qu'ils attaquent avec tant d'acharnement la royauté pontificale; ils savent que c'est le dernier obstacle qui s'oppose à leurs desseins : ils ont démantelé la place, mais le cœur même de la place n'est pas envahi, c'est là qu'ils portent leurs coups. Les catholiques seront-ils moins clairvoyants? La conduite de leurs ennemis ne leur fera-t-elle pas voir où est le danger? Ne reconnaîtront-ils pas, à la vaste conjuration ourdie contre la royauté pontificale, qu'aujourd'hui, plus que jamais, cette royauté est nécessaire à l'Église pour l'indépendance du ministère sacerdotal et pour la liberté de leurs consciences?

Écoutons M. le comte de Montalembert.

« Les catholiques ne confondent pas, comme on le leur reproche avec mauvaise foi, le temporel et le spirituel; mais tous croient à la nécessité du pouvoir temporel du Pape pour l'indépendance spirituelle du monde catholique. Ils n'y voient pas un dogme, un article de foi; ils y voient tout simplement un droit, humain si l'on veut et soumis aux péripéties des choses humaines, mais providentiel, sacré, légitime entre tous. Ils y voient une garantie indispensable, qu'aucune autre ne peut remplacer, qui remplace pour eux toutes celles qu'offraient l'organisation ancienne de la société, où le pouvoir spirituel avait mille boulevards, mille citadelles, mille priviléges qu'il n'a plus. Nul ne les réclame, nul ne les regrette[1]; mais leur destruction rend d'autant

[1] Nous n'allons pas aussi loin que M. de Montalembert : nous *regrettons* l'affaiblissement civil de l'Église, parce que cet affaiblissement

plus nécessaire, pour la dignité et la sécurité de la foi, la pleine intégrité de l'indépendance pontificale. Y a-t-il un autre moyen pour que le Pontife suprême de la foi catholique ne soit pas traité comme le *Siècle* veut qu'on traite nos évêques, pour qu'on ne vienne pas lui dire, au nom de la démocratie : Tais-toi, tu n'es qu'un fonctionnaire salarié? Y a-t-il, dans l'état actuel de la société européenne, une combinaison, une organisation qui puisse tenir lieu, à la foi des catholiques et à cette indépendance indispensable de leur Père, des garanties que leur asssure la souveraineté temporelle du Pape? Personne ne l'a encore imaginée, personne ne l'a encore découverte. Ce ne sont donc pas les mandements ou même les conciles qui le disent, c'est la voix unanime des hommes d'État consciencieux, et qui ont touché aux grands intérêts politiques et sociaux. Il n'y en a pas un qui ne dise, comme M. Odilon Barrot, alors président du conseil, dans la mémorable discussion que nous avons tant de fois citée (celle de 1849) : « *Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les Etats romains, pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde*[1]. »

Faut-il, en présence de ces belles paroles, mettre celles d'un autre publiciste qui ne comprend rien à la question : « Les mêmes arguments qu'emploient les apologistes du pouvoir temporel des Papes, dit M. Forcade[2], ont été invoqués pour la défense des anciens priviléges temporels dont jouissait l'Église dans tous les pays, et aucun de ces arguments n'a nulle part arrêté l'émancipation de la société

est un malheur pour les peuples et pour la liberté; mais cette réserve n'enlève rien à la force de l'argumentation de l'illustre écrivain.

[1] *Correspondant* du mois d'octobre 1859.

[2] *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1859.

civile. Dans un grand nombre de pays où le catholicisme est florissant, que sont devenus les biens du clergé, et le droit civil n'y a-t-il pas fait reculer le droit canonique? » Si ce raisonnement prouve quelque chose, c'est que l'on peut couper le cou à un homme, sans risquer de lui enlever la vie, puisqu'on a pu lui couper un bras sans le tuer; mais comme cette conséquence paraîtra sans doute absurde à tout le monde, il s'ensuit que le raisonnement de M. Forcade prouve tout le contraire de ce qu'il prétend. Pourquoi l'Église a-t-elle pu fleurir et prospérer dans les pays où on lui a enlevé tous ses priviléges? Est-ce parce qu'on les lui a enlevés, ou parce que, dans cet universel dépouillement, un seul privilége a été respecté, et le plus important de tous, l'indépendance civile du Souverain-Pontife, indépendance qui a sauvé tout le reste? Voilà, comme le dit M. le comte de Montalembert, le privilége qui a pu tenir lieu de tous les autres, qu'aucun autre ne pouvait remplacer. Il a pu tenir lieu de tous les autres, parce que les pasteurs des Églises particulières, privés de toutes leurs anciennes garanties contre les empiétements du pouvoir séculier et menacés par ce pouvoir, se sont plus étroitement unis à leur Chef, et que l'indépendance de celui-ci leur a servi de bouclier commun. En même temps les fidèles, grâce à cette indépendance du Souverain-Pontife, ont reconnu qu'ils possédaient un tribunal suprême auquel ils pouvaient recourir en toute occasion, un phare lumineux dont les rayons pouvaient les éclairer dans toutes leurs difficultés. C'est ainsi que ce privilége de l'indépendance pontificale a pu tenir lieu de tous les autres.

Mais aucun autre privilége ne pourrait le remplacer, car aucune garantie ne peut valoir celle qui assure le libre

écoulement du principe même de la vie et de l'action dans tout le grand corps des fidèles.

Si donc l'on voulait bien raisonner, il ne faudrait pas arguer de la destruction des priviléges locaux pour arriver à la destruction de ce privilége fondamental et universel; c'est au contraire la destruction des premiers qui rend plus nécessaire et plus indispensable la conservation du dernier.

La conséquence évidente et irrécusable de ce qui précède est que chaque catholique en particulier et tous les catholiques en général ont le droit d'exiger et d'obtenir, en tant qu'il dépend d'eux, le maintien et l'intégrité du pouvoir temporel des Papes. Ce droit dérive de celui qu'ils ont à la liberté de conscience, telle que le Christ la leur a donnée, c'est-à-dire indépendante de toute autorité humaine et terrestre. Or, cette liberté serait socialement anéantie, si on lui enlevait la garantie capitale, l'unique garantie qui lui reste actuellement par l'indépendance du pouvoir temporel.

Le droit que possèdent les catholiques devient un droit bien plus sacré encore pour les évêques, entre les mains de qui est remise la garde de tous les intérêts de l'Église et de tous les droits des fidèles. C'est en eux que se concentrent ces droits, ce sont eux qui doivent en assurer le maintien; pour eux, à proprement parler, c'est moins un droit qu'un devoir; ils ne peuvent se dispenser de l'obligation d'accourir, d'élever la voix, et de défendre de toutes leurs forces leurs troupeaux attaqués par les loups. Et voilà ce qui explique le spectacle magnifique que nous avons sous les yeux, cette unanimité de tous les évêques du monde catholique à protester contre les usurpateurs des domaines pontificaux

et contre leurs complices. Cette voix, c'est la voix même du catholicisme qui se lève à la vue du péril, et qui proclame l'inviolabilité de ses droits par la bouche de ses pasteurs. Si l'on n'a pas eu le même spectacle en 1848, quoique le péril fût le même, c'est qu'alors les puissances catholiques se montrèrent prêtes à soutenir, même par les armes, les droits du Chef de l'Église. On n'eut pas alors la pensée de considérer comme une intervention étrangère l'action des enfants qui accouraient à la défense du Père commun, on ne pensa pas que l'outrage fait à la tête n'atteignait aucun des membres du corps entier. Mais aujourd'hui, la spoliation sacrilége du Saint-Siége se fait sans que ceux qui ont en main la force songent à la réprimer d'aucune façon : c'est donc aux membres de la grande société catholique que revient la défense du droit, c'est aux pasteurs qu'il appartient de proclamer ce droit. Le droit des catholiques à l'indépendance civile du Souverain-Pontife, comme garantie de leur liberté de conscience, n'est ni un droit civil ni un droit politique, c'est un droit naturel ; c'est à la fois un droit individuel et collectif, privé et public, droit à la fois de tous et de chacun.

Le droit dont nous parlons n'impose-t-il aucun devoir aux gouvernements ? Quand on connaît la nature du gouvernement civil, la réponse est facile. En effet, le gouvernement civil n'a pas d'autre raison d'être que la protection des droits des individus associés : c'est donc un devoir pour lui de sauvegarder par-dessus tout le droit le plus vital et le plus important de l'homme. Ce devoir n'est pas moins rigoureux pour les gouvernements protestants que pour les autres; tous sont tenus de maintenir saine et sauve l'indépendance, et, par conséquent, la souveraineté temporelle du Chef spirituel des catholiques qui vivent sous

leur domination. Ce devoir était encore compris au commencement de ce siècle. Au Congrès de Vienne, l'Angleterre et la Russie se montrèrent aussi empressées que les autres puissances à réintégrer le Pape dans la possession de tous ses domaines temporels. On dit que cette conduite doit être attribuée au désir qu'avaient ces puissances d'établir l'équilibre européen ; c'est une erreur, car il n'était pas nécessaire à l'équilibre européen d'avoir un prêtre orné de la couronne royale. On voulut assurer la liberté de conscience des catholiques, en assurant l'indépendance de celui qui doit leur proposer les dogmes à croire et les règles de conduite à suivre. Quant aux puissances catholiques, il est évident que leur devoir est plus rigoureux encore. En tant que catholiques, elles doivent regarder l'Église comme leur mère, et, par conséquent, mettre leur épée à son service. Quand les choses se passent ainsi dans l'ordre, les fidèles vivent tranquilles à l'ombre du pouvoir qui maintient leurs droits. Mais quand les gouvernements, pour une raison ou pour une autre, manquent à ce devoir sacré, le droit de défense retombe naturellement sur les individus, et on le voit hautement réclamé par les chefs spirituels de la famille catholique. La politique peut changer de principes ou trahir sa propre mission ; mais les fidèles ne perdent pas pour cela leur droit à la liberté de conscience, la société catholique ne cesse pas pour cela d'être une société. Le droit des catholiques sort d'une racine indestructible, le devoir religieux ; leur société a été directement instituée par Jésus-Christ, et pourvue par lui de tous les droits nécessaires à sa conservation et à son libre développement.

Résumons-nous :

La royauté pontificale est nécessaire, donc elle est légitime;

Elle est dans les desseins de la Providence, donc elle ne peut être contraire aux véritables et grands intérêts des peuples;

Elle s'est formée naturellement, par la force des choses, sans injustice, en vertu des droits les plus évidents et les plus sacrés, donc on ne peut l'amoindrir sans violer tous les droits, sans donner une force dangereuse à la Révolution, sans ébranler tous les trônes et toute autorité.

En droit, la royauté pontificale est la royauté la plus légitime du monde et la plus nécessaire;

En fait, elle en est la plus bienfaisante, elle est plus en état que toute autre de prouver la légitimité de toutes ses possessions, et l'illégalité, l'injustice des faits violents par lesquels on voudrait la dépouiller.

Ce sont là les conséquences qui découlent de l'histoire de la royauté pontificale à travers les siècles; les faits répondent aux accusations, et nous avons fait voir si cette royauté en est réduite à subir comme mérités les outrages qu'on lui prodigue; on sait s'il est difficile de relever l'insolent défi porté par un journal impie à Monseigneur Dupanloup: « Monseigneur l'évêque d'Orléans, disait ce journal, est assez imprudent pour parler de l'histoire des Papes, de leur histoire temporelle. Veut-il que nous la fassions? Ne sait-il pas que tant de scènes que nous serions obligés de raconter pourraient nous envoyer devant les tribunaux pour cause d'offense à la morale publique? Écrivez-la donc, si vous l'osez, cette histoire que vous déclarez si glorieuse [1]. »

[1] *Le Siècle*, janvier 1860.

Les catholiques n'ont pas attendu ce défi pour écrire l'histoire des Papes; ils savent tout ce que les protestants et les incrédules ont fait pour souiller la mémoire des Souverains-Pontifes; ils savent aussi que les historiens protestants ou incrédules ont eux-mêmes vengé cette mémoire et flétri la calomnie.

Nous pouvons maintenant entrer dans le récit des événements.

II

PIE IX AVANT SON PONTIFICAT.

Jean-Marie Mastaï, aujourd'hui glorieusement régnant sous le nom de Pie IX, est né le 13 mai 1792, à Sinigaglia, ville des États romains ; son père était le comte Mastaï, dont la famille est une des plus anciennes et des plus justement estimées du pays. Une alliance matrimoniale avait fait ajouter au nom de Mastaï celui de Ferretti, et ces deux noms réunis sont toujours portés par l'aîné de la famille. Le comte Jérôme Mastaï-Ferretti, père du Pape actuel, était gonfalonier ou principal magistrat de Sinigaglia, lors de l'invasion française à la fin du siècle dernier. Mais la pieuse mère du jeune Jean-Marie faisait passer la religion avant tout, et, sans se préoccuper de la position plus ou moins brillante que ses enfants pourraient un jour occuper dans le monde, elle cherchait à leur inspirer une vraie et solide piété, un grand zèle pour la cause de Dieu, et un ardent amour pour les pauvres.

Le jeune Jean-Marie Mastaï montra de bonne heure une vive intelligence et une vivacité extraordinaire que faisait briller davantage encore une figure ouverte, belle et toute pétillante d'esprit. Le saint pontife Pie VI était prisonnier de la République française, et la comtesse Mastaï faisait

réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave* à l'enfant pour la délivrance du Pape. L'enfant voulut savoir pourquoi cette prière (il n'avait encore que sept ans), et, sur les explications de la comtesse :

— Mais, ma mère, s'écria-t-il, les Français sont donc de méchantes gens? Pourquoi voulez-vous que nous priions aussi pour eux?

— Mon enfant, répliqua la comtesse, c'est une raison de plus de prier pour eux. D'ailleurs, ce n'est pas leur faute s'ils retiennent le Pape prisonnier, c'est leur gouvernement qui est méchant.

— Il faut donc prier pour les méchants ?

— Sans doute, Notre-Seigneur a prié en mourant pour ceux qui le crucifiaient.

C'est dans ces circonstances que le Pape actuel apprit à prier pour la France ; il savait déjà distinguer les Français des hommes impies qui les opprimaient, et il apprenait à les aimer.

Bientôt les événements le firent sujet français, et c'est un inspecteur de l'Université impériale de France qui vint constater les succès du jeune étudiant, au collége de Volterra, en 1810. L'inspecteur, frappé de la physionomie du jeune homme, demanda sur lui quelques renseignements, et dit au principal :

— Voilà un jeune homme qui ira loin, pour peu que les circonstances le favorisent.

Cet inspecteur, mort quelques mois avant la révolution de 1830, put savoir que cet élève qu'il avait autrefois distingué était archevêque ; sans doute, il croyait que son pronostic avait été suffisamment justifié. Qu'eût-il pensé s'il avait su que le jeune collégien de Volterra deviendrait Pape,

et qu'il serait l'un des plus glorieux Pontifes successeurs de saint Pierre?

Prêt à suivre la carrière ecclésiastique, vers laquelle il se sentait attiré depuis le berceau, le jeune Mastaï hésita un moment; il balança entre la croix et l'épée. On a même dit qu'il était entré dans les *gardes d'honneur* institués par Napoléon, et qu'il avait servi jusqu'à la chute de l'empire[1]. C'est une erreur qui a sa source dans ce qu'un frère de Pie IX fit, en effet, partie des *gardes d'honneur*.

Au reste, les hésitations de Mastaï ne durèrent pas longtemps; la voix de Pie VII le décida; un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, et une maladie mortelle, d'où il ne revint que par miracle, achevèrent de déterminer sa vocation.

Ordonné prêtre à Rome, Jean-Marie Mastaï se consacra aux œuvres les plus obscures: c'étaient les pauvres et les ouvriers malheureux qu'il se plaisait à servir, c'était au milieu de ces infortunés qu'il aimait à passer sa vie; il étudiait leurs besoins, il les consolait, les encourageait, et consacrait une bonne partie de son revenu à soulager leur misère. Le jeune prêtre était ce que Pie IX n'a pas cessé d'être, l'ami des pauvres et le père des malheureux; le peuple de Rome le sait bien, et c'est pour cela qu'il aime Pie IX, malgré tous les efforts que l'on fait pour le détacher du bon et charitable Pontife.

C'est à cette époque que l'abbé Mastaï, associé à l'abbé Muzi, fit fleurir l'un des plus pauvres hospices de Rome, nommé l'hospice *Tata Giovanni,* du nom d'un entrepreneur de maçonnerie qui l'avait fondé en faveur des ouvriers

[1] Nous avons partagé cette erreur qui se trouve dans notre *Roi Pie IX*.

ıuvres et malades. L'abbé Mastaï mattait la main
es bonnes œuvres, il vivait avec les pauvres et
ses biens avec eux : il se montrait véritablement
et leur ami. Combien y en a-t-il, parmi ceux qui
ıent aujourd'hui de ne pas aimer le peuple, d'avoir
e et insensible, et de ne songer qu'à la conserva-
s biens temporels, qui pourraient montrer de
ts de service ? Pendant qu'ils font de belles phra-
ils aiment les pauvres sur le papier, Pie IX agit.
les aumônes et les consolations, il vit pauvre au
splendeurs de la souveraineté, afin de pouvoir
ide à plus de malheureux.
3, l'abbé Mastaï accompagna Monseigneur Muzi,
nt-Père avait envoyé au Chili pour y arranger les
clésiastiques, alors dans un triste état dans toute
e du Sud, que des révolutions continuelles tour-
et bouleversaient. Pendant les deux ans qu'il
mérique, l'abbé Mastaï visita les missions de ces
ı le mettait ainsi d'avance en contact avec tous les
nt il devait un jour devenir le pasteur suprême.
is sujet de la France, voici qu'il visite l'Amérique,
prend par lui-même à connaître les besoins des
les diverses parties du monde.
qu'il se rendait de Valparaiso à Lima, sur un
ıent chilien, il fut surpris par une violente tem-
âtiment allait se briser sur des rochers, lorsqu'il
par une barque que montaient quelques nègres
ıduite d'un pauvre pêcheur nommé Bako. Bako
ı bord du bâtiment chilien, et, remplaçant le
ıarvint, grâce à la parfaite connaissance qu'il
s parages, à le faire entrer dans le petit port

d'Arica. Le lendemain, l'abbé Mastaï Ferretti se rendit dans la cabane de son libérateur, et, pour lui témoigner sa reconnaissance, il lui laissa une bourse contenant 400 piastres (près de 2,000 francs). Les cœurs généreux n'oublient jamais un service rendu; parvenu au suprême Pontificat, Pie IX songea au pauvre pêcheur Bako, et lui envoya son portrait avec une somme égale à la première. Mais les anciennes piastres avaient fructifié; Bako était devenu riche. Profondément ému de la bonté du Saint-Père, il a fait construire une chapelle dans l'endroit le plus apparent de son habitation, près de la mer, et y a placé l'image du saint et bien-aimé Pontife.

De retour à Rome en 1825, l'abbé Mastaï entra dans la prélature, qui donne accès aux premières charges du gouvernement pontifical, et il fut nommé président de l'hospice Saint-Michel. Là il retrouva des pauvres et des malades: ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils avaient acquis un père et un ami; le souvenir de l'administration du prélat est encore vivant dans l'hospice.

Monseigneur Mastaï allait faire un pas de plus vers le Pontificat suprême où Dieu l'appelait: en 1827, Léon XII le nomma à l'archevêché de Spolète; les cinq années de son épiscopat furent cinq années de calme et de prospérité pour le diocèse, malgré les troubles qui éclatèrent à la suite de la révolution de 1830.

A la fin de 1832, Grégoire XVI transféra Monseigneur Mastaï à Imola, dont le siége est un acheminement au cardinalat.

Imola n'oubliera jamais tout ce qu'il doit à son saint archevêque: les églises embellies, les jeunes clercs sans fortune recueillis gratuitement dans le séminaire diocésain,

des asiles ouverts aux orphelins des deux sexes, l'instruction rendue accessible aux enfants des classes pauvres, les hôpitaux richement dotés, les études mises en honneur, un refuge fondé pour les filles repenties avec le concours des religieuses du *Bon-Pasteur* d'Angers, voilà autant d'œuvres impérissables qui attestent à la fois la tendre charité du pasteur, et la sollicitude éclairée de l'évêque.

Grégoire XVI appréciait le mérite de l'archevêque-évêque d'Imola; il le désigna cardinal *in petto* dans le Consistoire du 23 décembre 1839, et le proclama cardinal dans celui du 14 décembre 1840.

Le nouveau cardinal ne vit dans son élévation qu'un moyen d'augmenter ses charités. Quand il donnait aux pauvres, il ne calculait pas, et il lui arrivait souvent de donner jusqu'à son dernier sou. Un jour qu'il ne lui restait plus rien, une pauvre femme se présenta et lui demanda l'aumône. Ne sachant plus que donner, il aperçut sur une table un couvert d'argent :

— Prenez, dit-il, mettez-le au mont-de-piété; je le retirerai quand j'aurai de l'argent.

Le valet de chambre, qui n'était pas dans le secret, chercha longtemps le couvert; enfin, ne le trouvant pas, il annonça à son maître qu'on l'avait volé. Le bon cardinal sourit, et le valet comprit.

Voilà ce qu'était celui que le Sacré-Collége des cardinaux allait acclamer Pape, et que le peuple, ivre d'allégresse et d'amour, allait appeler son père et son bienfaiteur... hélas! pour se laisser bientôt séduire par des voix perfides, et faire expier par un calvaire d'outrages et d'ingratitudes les joies trop courtes d'un triomphe pourtant si bien mérité !

XVI mour
son diocès
conclave.
signala son p
, et la fou
mêlée d'admi
qui pourrait
manche tra
voiture :
la foule, v
oiseau, il r
, il re
fray
grande
colomb
Pape et d

de con

cardinal dont on avait jusque-là regardé l'élection comme probable; au second tour, il gagna quatre voix; au troisième, il avait vingt-sept voix, tandis que le cardinal venant après lui n'en avait que onze.

Le lendemain devait avoir lieu le scrutin définitif : le cardinal Mastaï passa la nuit en prières, suppliant Dieu d'épargner sa faiblesse; il reparut pâle et tremblant à la séance solennelle, ouverte par le chant du *Veni Creator*.

Le cardinal Mastaï avait été chargé de dépouiller les votes. Chaque billet qu'il ouvrait portait son nom; quand il ne put plus douter de la majorité, il voulut s'arrêter, pouvant à peine se soutenir : « Mes frères, dit-il, ayez pitié de « moi, ayez pitié de ma faiblesse, je ne suis pas digne... » Son nom avait été écrit 36 fois; il avait deux voix de plus que le chiffre rigoureusement exigé pour la majorité, eu égard au nombre de cardinaux alors vivants. Aussitôt ce résultat connu, tous les cardinaux se levèrent d'un mouvement unanime, et leurs acclamations confirmèrent le scrutin : le 16 juin, l'Église avait un Souverain-Pontife; le conclave n'avait duré que deux jours.

Le lendemain, le peuple accueillit le nouveau Pape, qui avait pris le nom de Pie IX, avec des transports de joie et d'enthousiasme : les pauvres ne l'avaient pas oublié; les hôtes de l'hospice *Tata Giovanni* et de Saint-Michel s'attendaient à le voir Pape un jour; ils étaient dans la jubilation : « Nous avons un Pape à nous, criaient les gens du peuple; « il nous aime, c'est notre Père. »

Et les acclamations, on peut le dire, durèrent plus d'une année, car tous les jours c'étaient de nouvelles fêtes, de nouvelles scènes d'amour et de confiance. L'Italie tressaillit au nom de Pie IX, dont on connaissait l'esprit éclairé et

conçues à son avénement : il ne démentit que celles du
ibéralisme hypocrite, qu'il démasqua par les plus larges
oncessions; de la démagogie, qu'il déconcerta par son
ourage et sa fermeté; de l'hérésie, qu'il combattit avec autant
le vigueur que ses prédécesseurs et qu'il vainquit par les
oncordats conclus avec plusieurs États; de la diplomatie,
ont son inébranlable constance à défendre ses droits déjoue
s intrigues et les projets.

Dès le 16 juillet, il accordait une généreuse amnistie à
ous les exilés, à tous les détenus pour délits politiques.
ome présenta alors un magnifique spectacle. Aussitôt que
édit d'amnistie fut affiché, c'était le soir, des groupes
e formèrent, et on le lut à la clarté des torches. Tout à coup
ne voix partie de la foule s'écrie : « Au Quirinal ! au Qui-
nal ! » La multitude se met en marche, le cortége grossit
moment en moment, des masses compactes couvrent la
ce et l'avenue du palais, et trois fois le Pape est obligé
se présenter au balcon pour recueillir les acclamations
housiastes de son peuple et lui donner sa bénédiction.
dant des mois entiers, ce furent des fêtes continuelles,
s combien de ceux que Pie IX avait graciés, à qui il
t rendu la liberté et rouvert les portes de leur patrie,
déjà préparaient en secret la chute du trône pontifi-

27 juillet, Pie IX prononça en consistoire secret sa
ère allocution.

énérables Frères, dit-il, en considérant de ce lieu,
d'hui pour la première fois, votre noble assemblée et
nent de vous adresser la parole, nous sentons se
ler en notre âme l'émotion dont vous nous avez vu
nent agité, lorsque, par les suffrages très-bienveil-

lants de votre ministère, nous avons été élevé à la place du pontife Grégoire XVI, de glorieuse mémoire. Cette pensée se représente à nous, qu'un grand nombre de cardinaux, connus et dans la patrie et aux dehors, par l'éminence de leur esprit et de leur sagesse, par l'habitude des affaires et par toutes sortes de vertus, pouvaient adoucir les regrets causés par la perte du Pontife que Dieu venait d'appeler à lui, et mériter l'honneur de lui succéder : et vous, cependant, laissant de côté toutes les raisons de la sagesse humaine, et, considérant uniquement, dans l'ardeur de votre zèle, l'Église catholique gémissante en sa viduité, vous n'avez pensé qu'à la consoler et à la secourir, de telle sorte que, par l'union de vos volontés, et non sans une secrète inspiration de la providence divine, après deux jours à peine de conclave, vous nous avez élu au souverain pontificat, bien qu'indigne, sans doute, surtout dans ces temps si pleins de calamités et pour la république chrétienne et pour la république civile. Mais nous savons que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance dans les choses les plus faibles du monde, afin que les hommes ne s'attribuent rien et ne rendent qu'à lui seul la gloire et l'honneur qui lui sont dus; c'est pourquoi, vénérant ses insondables desseins sur nous, nous nous sommes reposé sur l'appui de son secours céleste. Mais, tandis que nous rendons et rendrons toujours grâces, d'abord, et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevé, quoique indigne, au faîte d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude, à vous qui, interprètes et ministres de la volonté divine, avez porté un jugement si honorable, bien qu'immérité, de notre humilité. Aussi n'aurons-nous jamais rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effec-

tive l'ardeur particulière de notre bienveillance à votre égard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable autant qu'il sera en nous. Quant à vous, nous attendons avec confiance de votre affection que vous assisterez assidûment notre faiblesse de vos conseils, de votre appui, de votre zèle, afin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun détriment par suite de notre élévation.

« Nous devons travailler, dans une intime union, à procurer le bien et la gloire de l'Église, notre commune mère; à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du Siége apostolique; enfin, à assurer de tous nos soins la tranquillité et la concorde mutuelle du troupeau chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu il s'augmente et croisse de jour en jour en mérite et en nombre. Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, nous marchions sur ses traces, et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions par les plus ferventes prières de Jésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, la grâce d'un regard favorable jeté sur nous de la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréables ces transports d'allégresse d'un peuple dévoué à sa gloire, afin de rendre salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'Église universelle confiée à nos soins et pour les peuples soumis à notre puissance. »

Le cardinal Macchi, sous-doyen du sacré Collége, répondit :

« Très-Saint Père, les sentiments de paternelle bienveillance que Votre Sainteté a bien voulu témoigner au sacré Collége des cardinaux, montrent si bien les admirables qualités du cœur qui brillent en vous, et qui sont si dignes du Pontife souverain et du prince, ils nous remplissent d'une telle joie, que nous rendons de plus vives actions de grâces à Dieu, qui a voulu vous placer, au milieu de la commune allégresse, sur cette Chaire sublime du Prince des Apôtres.

« Ce n'est certainement pas un conseil humain, mais une inspiration divine, qui a dirigé sur vous, Très-Saint Père, les regards du sacré Collége des cardinaux. Tous connaissaient déjà et célébraient votre vie, votre piété envers Dieu, votre charité prodigue à l'égard de tous, votre zèle pour la religion catholique, votre sollicitude pour le salut des âmes, votre justice, votre constance, votre affabilité, en un mot, les vertus de toutes sortes qui étaient en vous. Aussi notre mère la sainte Église a-t-elle eu à se réjouir de voir si tôt remplie la Chaire apostolique, grâce à l'accord des suffrages qui ont été vous trouver, vous qui, dans votre humilité, n'aviez pas un instant songé à cette exaltation.

« Nous avions présentes à la pensée les tempêtes qui agitent l'Église, nous pensions à la licence effrénée des opinions et à la liberté d'écrire dont tant d'hommes pervers se servent pour corrompre les mœurs, pour induire les simples en erreur, et pour écraser, si cela était possible, le catholicisme et toute autorité.

« Nous devions donc, en des temps si difficiles, choisir parmi nous pour Souverain-Pontife celui qui, suivant les illustres exemples des plus saints pontifes, montrant un

courage invincible aux ennemis astucieux de la religion et de la société, et placé devant eux comme un mur de bronze ou une colonne de fer, repousserait leurs efforts impies, en prouvant ainsi qu'il est constitué de Dieu comme l'auteur de la félicité publique.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a bâti son Église sur cette pierre, et qui vous a donné la clef du royaume des cieux, confirmera et affermira, par le secours de sa divine grâce, l'œuvre qu'il a commencée, afin que, revêtu d'une vertu surhumaine, vous puissiez heureusement porter, même au milieu des plus grandes difficultés, la charge qui vous est imposée pour le salut de tout le troupeau du Seigneur.

« Le sacré Collége des cardinaux, qui est disposé à verser son sang pour la religion, pour l'Église, pour le Siége apostolique, pour le Vicaire de Jésus-Christ, ne faillira pas non plus à son devoir moyennant la grâce de Dieu, et nous exécuterons avec empressement et religieusement tout ce qu'il plaira à Votre Sainteté de nous ordonner.

« Que cependant le Père des miséricordes accueille favorablement les prières que nous lui adressons dans toute l'effusion de notre cœur, et qu'il vous conserve heureusement pendant de longues années, afin que, sous votre autorité et votre conduite, lorsque le calme sera rétabli, la barque sainte de Dieu puisse se reposer, et que les peuples qui vous sont soumis, reconnaissants d'un tel bienfait, ne cessent de bénir dans une sainte allégresse le Dieu auteur de tous ces biens. »

Le 9 septembre, une encyclique adressée à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, montra que Pie IX maintiendrait avec non moins d'énergie que

ses prédécesseurs, les droits de la vérité contre les erreurs contemporaines. On y lisait :

« Nul d'entre vous n'ignore, vénérables Frères, que, dans ce siècle déplorable, une guerre furieuse et acharnée est faite au catholicisme par des hommes qui, liés entre eux par une société criminelle, repoussant les saines doctrines et fermant l'oreille à la voix de la vérité, produisent au grand jour les opinions les plus funestes, et font tous leurs efforts pour les répandre dans le public et les faire triompher.

« Nous sommes saisi d'horreur et pénétré de la douleur la plus vive, quand nous réfléchissons à tant de monstrueuses erreurs, à tant de moyens de nuire, tant d'artifices et de coupables manœuvres, dont se servent les ennemis de la vérité et de la lumière, si habiles dans l'art de tromper, pour étouffer dans les esprits tout sentiment de piété, de justice et d'honnêteté, pour corrompre les mœurs, fouler aux pieds tous les droits divins et humains, ébranler la religion catholique et la société civile, et même les détruire de fond en comble, s'il était possible. Vous le savez en effet, vénérables Frères, ces implacables ennemis du nom chrétien, emportés par une aveugle fureur d'impiété, en sont venus à ce degré inouï d'audace : *ouvrant leur bouche aux blasphèmes contre Dieu*[1], ils ne rougissent pas d'enseigner publiquement que les augustes mystères de notre religion sont des erreurs et des inventions des hommes ; que la doctrine de l'Église catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société, et aussi ils ne craignent pas de renier le Christ lui-même et Dieu. Et pour mieux tromper les peu-

[1] Apocal., XIII, 16.

ples et entraîner avec eux dans l'erreur les esprits inexpérimentés et sans science, ils feignent de connaître seuls les voies du bonheur; ils s'arrogent le titre de philosophes, comme si la philosophie, dont le propre est la recherche des vérités naturelles, devait rejeter ce que Dieu lui-même, auteur suprême de la nature, a daigné, par un insigne bienfait de sa miséricorde, révéler aux hommes pour les conduire dans le chemin du bonheur et du salut. C'est en violant ainsi toutes les règles du raisonnement qu'ils ne cessent d'en appeler à la puissance, à la supériorité de la raison humaine, qu'ils l'élèvent contre la foi sainte du Christ, et qu'ils ont l'audace de prétendre que celle-ci est opposée aux lumières de la raison. On ne saurait certainement rien imaginer de plus insensé, de plus impie, de plus contraire à la raison elle-même; car, quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister entre elles aucune opposition, aucune contradiction réelle, parce que toutes deux émanent de Dieu même, source unique et immuable de l'éternelle vérité; et ainsi elles doivent s'entr'aider, la droite raison démontrant, soutenant et défendant la vérité de la foi, et la foi affranchissant la raison de toutes les erreurs, l'éclairant, l'affermissant et la complétant par la connaissance des choses divines.

« C'est avec la même perfidie, vénérables Frères, que ces ennemis de la révélation divine, vantant sans mesure le progrès humain, voudraient, par un attentat téméraire et sacrilége, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion était l'œuvre, non de Dieu, mais des hommes, ou une invention philosophique susceptible de perfectionnements humains. Les auteurs de ces misérables délires méritent bien le reproche que Tertullien adressait

aux philosophes de son pays, qui voulaient donner au monde *un catholicisme stoïcien, platonicien* et *dialecticien*[1]. Parce qu'il est certain que notre très-sainte religion n'a pas été inventée par la raison humaine, mais que c'est Dieu même qui l'a fait connaître aux hommes dans son infinie clémence, chacun comprend sans peine que cette religion emprunte toute sa force de l'autorité du même Dieu qui l'a révélée et qu'elle ne peut être ni diminuée ni perfectionnée par la raison de l'homme. La raison humaine, il est vrai, pour n'être pas trompée dans une affaire de telle importance, doit examiner avec soin le fait de la révélation divine, afin d'être assurée que Dieu a parlé, et afin que sa soumission à la parole divine soit raisonnable, comme l'apôtre l'enseigne avec une grande sagesse[2]. Qui ignore, en effet, ou peut ignorer que la parole de Dieu mérite une foi entière, et que rien n'est plus conforme à la raison que cet acquiescement et cette soumission inébranlables aux manifestations d'un Dieu qui ne peut ni être trompé ni trompeur?

« Qu'elles sont nombreuses, qu'elles sont admirables, qu'elles sont éclatantes les preuves qui doivent convaincre entièrement la raison humaine que la religion du Christ est divine, et que *toutes nos croyances ont leur première racine dans le Seigneur des cieux*[3], de sorte qu'il n'y a rien de plus certain que notre foi, rien de plus digne de notre confiance, rien de plus saint, rien qui repose sur des principes plus solides! C'est là, en effet, cette foi, vraie maîtresse de la vie, guide sûr dans la voie du salut, victorieuse

[1] Tertull., *De prœscript.*, cap. VIII.
[2] Ad Rom., XIII, 1.
[3] Joan. Chrysost., *Homil. I, in Isr.*

de tous les vices, mère et nourrice féconde des vertus, confirmée par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, la sagesse, les prodiges, les prédictions de son divin auteur et consommateur, Jésus-Christ. Brillant de toutes parts de la lumière d'une doctrine supérieure, enrichie des trésors des richesses célestes, illustrée par les oracles de tant de prophètes, par l'éclat de tant de miracles, par la constance de tant de martyrs, par la gloire de tant de saints; portant partout les lois salutaires du Christ, et acquérant toujours de nouvelles forces au sein des plus cruelles superstitions, elle s'est répandue dans tout l'univers, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, armée du seul étendard de la Croix; et foulant aux pieds les idoles, dissipant les ténèbres des erreurs, triomphant d'ennemis de tout genre, elle a éclairé des lumières de la connaissance divine tous les peuples, les nations les plus barbares, les plus différentes de caractère, de mœurs, de lois, de coutumes; elle les a soumises au joug si doux du Christ, leur a donné à toutes la joie, les a comblées de biens. Ces événements portent tellement l'empreinte de la sagesse et de la puissance divines, qu'il n'est pas d'esprit qui ne puisse aisément comprendre que la foi chrétienne est l'œuvre de Dieu. Aussi la raison humaine, convaincue par tant de preuves évidentes que Dieu est l'auteur de la foi, ne doit pas s'élever plus haut; mais, méprisant les difficultés et repoussant tout doute, il faut qu'elle se soumette à la foi, persuadée que celle-ci ne propose rien à la croyance et à la pratique des hommes qu'elle n'ait reçu de Dieu.

« On voit aussi par là combien est grande l'erreur de ceux qui, abusant de la raison et traitant les oracles divins comme une œuvre de l'homme, osent les expliquer à leur

gré et les interpréter témérairement, quand Dieu lui-même a établi une autorité vivante pour enseigner et maintenir le vrai et légitime sens de sa céleste révélation, et pour terminer par ce jugement infaillible toutes les controverses en matière de foi et de mœurs, afin que les fidèles ne tournent pas à tout vent de doctrines, entraînés dans les piéges de l'erreur par la perversité des hommes. Or, cette autorité vivante et infaillible n'existe que dans cette Église que le Seigneur Christ a bâtie sur Pierre, chef, prince et pasteur de toute l'Église, et à qui il a promis une foi toujours infaillible; Église qui a toujours vu les Pontifes légitimes succéder sans interruption depuis Pierre sur sa Chaire, comme héritiers et défenseurs de sa doctrine, de sa dignité, de son honneur et de sa puissance. Et parce que là où est Pierre, là est l'Église [1], et parce que Pierre parle toujours par le Pontife romain [2], et qu'il vit toujours dans ses successeurs, juge par eux [3], et offre la vérité et la foi à ceux qui la cherchent [4], il est nécessaire d'entendre les divins oracles dans le sens qu'a retenu et retient cette Chaire romaine du bienheureux Pierre, laquelle, mère et maîtresse de toutes les Églises [5], a toujours conservé pure et inviolable la foi reçue du Seigneur Christ, et l'a enseignée aux fidèles, offrant à tous le chemin du salut et l'enseignement d'une vérité exempte de corruption. Là est cette Église principale d'où sort l'autorité du sacerdoce [6]; là est cette métro-

[1] Saint Ambroise. *in Ps.*, XL.
[2] Concil. Chalced. *Act.* II.
[3] Synod. Ephes. *Act.* III,
[4] S. Petri Chrysol. *Ep. ad Eutych.*
[5] Concil. Trid. *Sess.* VII *de Bapt.*
[6] S. Cyprian. *Ep.* LV *ad Cornel. Pontif.*

pole de la piété, dans laquelle se trouve la pleine et parfaite solidité de la religion chrétienne[1], dans laquelle a toujours subsisté dans sa force la primauté de la Chaire apostolique[2], à laquelle, à cause de sa prééminence, toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles, quelque part qu'ils se trouvent, doivent recourir[3], et avec laquelle quiconque refuse de recueillir, est par là même convaincu de dissiper[4].

« Nous donc, qu'un impénétrable jugement de Dieu a placé sur cette Chaire de vérité, nous faisons de vives instances dans le Seigneur à votre éminente piété, vénérables Frères, pour que vous travailliez avec toute l'ardeur du zèle à prémunir et à exhorter les fidèles confiés à vos soins, afin qu'affermis dans ces principes, ils ne se laissent pas tromper et entraîner dans l'erreur par ces hommes qui, livrés à des passions détestables, et sous prétexte de favoriser le progrès humain, mettent tout en œuvre pour détruire la foi, la soumettre, ainsi que la parole divine, par un renversement impie, à la raison, et ne craignent pas d'outrager ainsi le Dieu qui, dans son infinie bonté, a daigné par sa céleste religion ouvrir aux hommes la route du bonheur et du salut.

« Déjà vous connaissez, vénérables Frères, les autres monstrueuses erreurs et les artifices par lesquels les enfants de ce siècle font une guerre si acharnée à la religion catholique, à la divine autorité de l'Église, à ses lois, et s'efforcent de fouler aux pieds les droits de la puissance soit ecclé-

[1] Litter. synod. Joan. Constantinop. ad Horm. de Pontif. et Sozom. Hist., lib. III, cap. VIII.

[2] S. August., *Ep.* CLXII.

[3] S. Iren., lib. XIII, *contra Hæres*, cap. III.

[4] S. Hieron., *Ep. ad Domn. Pontif.*

siastique, soit civile. Tel est le but des coupables manœuvres contre cette Chaire romaine du bienheureux Pierre, sur laquelle le Christ a établi le fondement inexpugnable de son Église. Tel est le but de ces sectes secrètes, sorties du sein des ténèbres pour la ruine de la religion et des États, sectes déjà plusieurs fois frappées d'anathème par les Pontifes romains nos prédécesseurs, dans leurs lettres apostoliques[1], lesquelles, par la plénitude de notre puissance apostolique, nous confirmons, voulant qu'elles soient observées avec un grand soin. Tel est le but de ces très-insidieuse sociétés bibliques qui, renouvelant l'ancien artifice des hérétiques, ne cessent de répandre à un très-grand nombre d'exemplaires et à grands frais les livres des divines Écritures traduites contre les très-saintes règles de l'Église, dans toutes les langues vulgaires, et souvent expliquées dans un sens pervers. Ces livres sont offerts gratuitement à toutes sortes de personnes, même aux plus ignorants, afin que tous, rejetant la divine tradition, la doctrine des Pères et l'autorité de l'Église catholique, entendent les oracles divins selon leur jugement particulier, en pervertissent le sens et tombent ainsi dans les plus grandes erreurs. Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, à qui nous avons succédé malgré notre indignité, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, a réprouvé ces sociétés par ses lettres apostoliques[2], et nous voulons aussi qu'elles soient condamnées. Tel est le but de cet épouvantable système d'indifférence

[1] Clément XII, constit. *In Eminenti;* Benoît XIV, constit. *Providas;* Pie VII, *Ecclesiam a Jesu Christo;* Léon XII, constit. *Quo graviora.*

[2] Grégoire XVI, dans l'encyclique *Inter præcipuas machinationes.*

pour toute religion, système absolument opposé aux lumières de la raison elle-même, et à l'aide duquel les apôtres de l'erreur ôtent toute distinction entre la vertu et le vice, la vérité et l'erreur, l'honnêteté et la turpitude, prétendant que les hommes peuvent obtenir le salut éternel dans quelque religion que ce soit, comme s'il pouvait jamais y avoir accord entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Tel est le but de cette infâme conspiration contre le célibat des clercs, laquelle, ô douleur! trouve faveur même auprès de quelques ecclésiastiques qui, misérablement oublieux de leur propre dignité, cèdent lâchement aux attraits des voluptés. Tel est le but de cette perverse manière d'enseigner, surtout les sciences philosophiques, laquelle trompe déplorablement une personne inexpérimentée, la corrompt et lui verse le fiel du dragon dans la coupe de Babylone. Tel est le but de l'exécrable doctrine dite du *communisme*, doctrine totalement contraire au droit naturel lui-même, et qui ne pourrait s'établir sans que les droits, les intérêts, les propriétés de tous, et la société humaine elle-même fussent renversés de fond en comble. Tel est le but des menées profondément ténébreuses de ceux qui, cachant la rapacité du loup sous la peau de la brebis, s'insinuent adroitement dans les esprits, les séduisent par les dehors d'une piété plus élevée, d'une vertu plus sévère, les enchaînent doucement, les tuent dans l'ombre, détournent les hommes de toute pratique religieuse, égorgent et mettent en pièces les ouailles du Seigneur.

« C'est là enfin, pour ne rien dire d'une foule d'autres choses qui vous sont assez connues, c'est là que tend cette peste effroyable de livres et de libelles qui surgissent de

toutes parts pour enseigner le mal, livres habilement écrits, pleins de fourberie et d'artifice, et qui, répandus en tous lieux, à grands frais, pour la ruine du peuple chrétien, disséminent partout des doctrines empoisonnées, pervertissent les esprits et les cœurs, surtout des ignorants, et causent à la religion un mal immense. »

Le gouvernement de l'Église universelle et celui des États romains préoccupaient à la fois Pie IX. Il envoyait des secours considérables aux Irlandais affligés par la famine; il recevait un ambassadeur du sultan et envoyait à Constantinople un légat; il rétablissait le patriarche latin de Jérusalem; il adressait aux évêques orientaux une magnifique encyclique qui devait préparer le retour des schismatiques à l'unité. Dans le même temps, il s'attachait à faire à ses sujets toutes les concessions compatibles avec les droits de sa souveraineté et avec les véritables intérêts des peuples. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails; nous ne pouvons qu'en indiquer les principaux traits.

Qu'on se rappelle donc, outre l'amnistie du 16 juillet, l'ordre rétabli dans les finances, la procédure révisée, les lignes de chemin de fer décrétées, l'industrie encouragée, l'instruction vivement protégée, les ordres religieux appelés à une sérieuse réforme, une guerre implacable et constante faite à tous les abus; qu'on se rappelle toutes les modifications apportées par le Pape réformateur dans l'administration et dans les plus hautes sphères du gouvernement; toutes les lumières, toutes les capacités appelées indistinctement à aider le souverain, les plus larges libertés politiques concédées dans une mesure qu'on n'aurait même osé demander, toutes les concessions enfin compatibles avec

l'exercice de la souveraineté et l'indépendance du Pontificat, faites avec un empressement qui devançait les vœux les plus exigeants. Pie IX, sans doute, ne se faisait pas d'illusion sur les mobiles qui poussaient un grand nombre de ceux qui l'acclamaient; il savait que le peuple était sincère dans le témoignage de son respect et de son affection; il n'ignorait pas que les ennemis de tout gouvernement régulier et de toute autorité chercheraient à profiter de ces concessions pour renverser tout ordre et toute liberté; cependant il marchait fermement vers le but qu'il s'était proposé; il démontrait chaque jour par de nouvelles preuves que la religion n'est pas ennemie de la vraie liberté, et en allant jusqu'aux limites extrêmes des concessions possibles, il semblait dire aux honnêtes gens: « Votre liberté est maintenant entre vos mains, c'est à vous d'en user sagement et de montrer que vous en êtes dignes; » et aux révolutionnaires, encore cachés sous le masque du libéralisme: « Je vous ai accordé tout ce que vous avez demandé; si vous n'êtes pas encore satisfaits, c'est que rien ne pourrait vous satisfaire, sinon le renversement de tout ordre et de toute liberté, sinon la ruine du souverain Pontificat et de l'Église: cela, je ne puis l'accorder; cela, personne ne le demande que les ennemis de la société. »

En même temps, Pie IX se montrait plein d'amour pour l'Italie, et justement susceptible à l'endroit de son indépendance de souverain. Lorsque l'Autriche voulut, contrairement aux traités, occuper la ville de Ferrare, il protesta énergiquement; il refusa de faire la guerre à cette puissance par les motifs qui avaient autrefois inspiré Pie VII, mais il n'en agit pas avec moins de vigueur pour amener l'indépendance de l'Italie, et, si la Révolution ne l'avait pas

débordé, si l'on avait voulu suivre
bable que la péninsule tout entièr
moyen révolutionnaire du joug de
l'empereur d'Autriche : « Qu'il ne
« à Votre Majesté que nous fassion
« religion, l'exhortant avec une affe
« ses armes d'une guerre qui san
« l'empire les esprits des Lombard
« à sa suite un funeste cortége de ma
« même déteste certainement. Qu'i
« ble à la généreuse nation allemar
« déposer les haines et à convertir
« cal voisinage une domination q
« heureuse, puisqu'elle ne reposer
« avons donc la confiance qu'une
« fière de sa propre nationalité ne
« dans des tentatives sanglantes co
« mais qu'elle le croira plutôt intér
« ment celle-ci pour sœur, toutes d

Mais, après la révolution de fé
ment révolutionnaire emporta l'Ita
soulevée, le Piémont était en gue
voulait que le Pape lui-même fît
sance catholique. Le 30 mars, Pi
peuples d'Italie :

« Les événements qui, depuis de
s'accumulent avec une si grande
œuvre humaine. Malheur à qui,
laquelle sont agités, arrachés et mis
roseaux, n'entend pas la voix du
l'orgueil humain, s'il rapporte à l

quelques hommes ces changements merveilleux, au lieu d'adorer les secrets desseins de la Providence, soit qu'ils se manifestent dans les voies de la justice ou dans les voies de la miséricorde, de cette Providence, dans les mains de laquelle sont toutes les extrémités de la terre! Et nous, à qui la parole est donnée pour interpréter la muette éloquence des œuvres de Dieu, nous ne pouvons pas garder le silence au milieu des désirs, des craintes, des espérances qui agitent les âmes de nos enfants.

« Et d'abord nous devons dire que si notre cœur a été ému en apprenant comment, dans une partie de l'Italie, par les efforts de la religion, ont été prévenus de grands malheurs, et comment, par les actes de la charité, s'est élevée la noblesse des âmes, nous ne pouvons pas cependant et ne pourrions jamais ne pas être profondément affligé des offenses faites en d'autres lieux aux ministres de cette religion même. Et quand bien même, manquant à notre devoir, nous nous tairions sur ces faits, notre silence ne pourrait pas faire qu'ils ne diminuassent l'efficacité de nos bénédictions.

« Nous ne pouvons pas non plus nous dispenser de vous dire que bien user de la victoire est plus grand et plus difficile que vaincre. Si le temps présent vous rappelle une autre époque de votre histoire, que du moins les fautes de vos aïeux soient utiles à leurs descendants. Rappelez-vous que toute stabilité et toute prospérité a pour première raison civile la concorde; que Dieu seul est Celui qui rend unanimes les habitants d'une même nation ; que Dieu n'accorde ce don qu'à l'humilité, à la mansuétude, qu'à ceux qui respectent ses lois dans la liberté de son Église, dans l'ordre de la société, dans la charité envers les hommes.

Rappelez-vous que la justice seule édifie, que les passions détruisent, et que celui qui prend le nom de Roi des rois s'appelle aussi lui-même le Dominateur des peuples.

» Puissent nos prières monter devant le Seigneur et faire descendre sur vous cet esprit de conseil, de force et de sagesse dont la crainte de Dieu est le principe, afin que nos yeux voient la paix sur toute cette terre de l'Italie ! Si dans notre charité universelle nous ne pouvons pas l'appeler la plus aimée, Dieu a pourtant voulu qu'elle fût plus près de nous que toute autre. »

Le 29 avril, Pie IX, dans le consistoire secret, prononça une allocution dans laquelle il commence par se plaindre hautement des calomnies qui l'accusent d'abandonner la tradition du Pontificat romain, et même, chose horrible à dire ! les doctrines de la sainte Église catholique. Après avoir rappelé ses déclarations du 4 octobre et du 17 décembre 1847, il dit qu'on fait courir, en Allemagne et surtout en Autriche, le bruit que le Pape a envoyé dans toute l'Italie des émissaires et des affidés, et qu'il emploie tous les moyens pour amener des changements dans l'état politique de cette contrée, mensonges dont se prévalent les ennemis de l'Église pour provoquer au schisme. Tout ce qu'il a fait en faveur du peuple romain a été entrepris tant pour réaliser les vœux exprimés par les plus grands princes de l'Europe à Pie VII et dans le *Mémorandum* de 1831, que pour faire preuve de son amour pour le peuple dont il veut le bonheur. Malheureusement on a été sourd à ses exhortations pour le maintien de la concorde, de la fidélité et de l'obéissance. Les mouvements de l'Italie se sont opérés à la face de l'univers, et les peuples de l'Allemagne ne peuvent se plaindre de lui, s'il s'est vu dans l'impossibilité de

réprimer l'ardeur de ceux qui ont embrassé avec enthousiasme la cause de la haute Italie. Il déclare enfin solennellement qu'il abhorre la guerre et qu'il condamne formellement ceux qui prêchent une république italienne, dont on veut que le Pape soit chef. Cette allocution eut un immense retentissement; elle montra aux révolutionnaires qu'il leur serait impossible d'entraîner le Pape dans leurs projets; à partir de ce moment la perte de Pie IX fut résolue.

L'assassinat de Rossi, que le Pape avait choisi pour son principal ministre, et qui ne devait pas être suspect aux libéraux, dévoila les projets de la Révolution. Celle-ci voulait dépouiller le Souverain-Pontife de sa royauté, et les meneurs de Rome, parmi lesquels se trouvait Mazzini, demandaient une assemblée constituante. Rossi s'y opposait de toutes ses forces, et par raison politique, et par devoir de conscience, et par affection pour le Pape qui l'avait fait son ministre. Les sociétés secrètes décrétèrent sa mort. Mais laissons parler un historien non suspect[1] :

« Les avis, les lettres anonymes qui voulaient le détourner de la voie dans laquelle il s'engageait, les menaces secrètes qui lui furent faites, rien ne put le convaincre qu'il se perdait en poursuivant l'œuvre insensée à laquelle il prêtait la main; la presse le condamnait hautement; Pierre Sterbini inséra contre lui, dans le *Contemporaneo,* un article foudroyant : il accueillit tout cela avec un amer sourire, et répondit, dans le *Moniteur*, qu'il y a des louanges qui flétrissent, et des injures dont un honnête homme a le droit de se glorifier. L'agitation terrible, profonde, menaçante, ne fit que s'ac-

[1] Rusconi, *la République romaine de* 1849.

croître; elle annonçait une grande catastrophe, et l'on entendait comme le sourd grondement de la tempête qui s'approche.

« L'ouverture des chambres était fixée au 15 novembre. Rossi, comme autrefois César se rendant au sénat aux ides de mars, Rossi avait été averti dans la matinée de ne pas se rendre au parlement. Une main amie l'avait prévenu, et les *bruits de complot* qui circulaient depuis quelques jours donnaient de l'importance à cet avis. Rossi méprisa tout; les destins l'emportaient. Dans cette matinée du 15 novembre, une voiture traînée par deux chevaux fougueux traversa rapidement les rues de Rome; sur son passage, la foule qui remplissait les rues s'ouvrait menaçante et sombre; elle laissait avancer la voiture et se refermait aussitôt derrière elle. Cette voiture se rendait au palais de la Chancellerie, siége du parlement, et portait le ministre Rossi, qui devait prononcer le discours d'ouverture de l'assemblée...

« Le vestibule du palais, ainsi que les rues, étaient remplis d'une foule compacte qui se rangea des deux côtés pour lui livrer passage. Lorsqu'il fut arrivé au premier degré, il se trouva au milieu d'un groupe qui se resserrait autour de lui, et une main le saisit violemment par derrière comme pour l'insulter. Rossi tourna la tête, et jeta un regard dédaigneux sur celui qui l'importunait ainsi. En cet instant la lame d'un poignard s'enfonça dans la partie de la gorge que ce mouvement mettait à découvert. La carotide était coupée; l'infortuné s'affaissa dans une mare de sang, et le groupe qui l'avait entouré s'élargit silencieusement et se perdit dans le reste de la foule...

« Les députés étaient réunis dans la salle de l'assemblée,

attendant le ministre ; les tribunes étaient remplies de personnes accourues à l'ouverture du parlement. On entendit tout à coup comme un sourd murmure ; une secousse électrique ébranla aussitôt l'assemblée, et l'on vit entrer le ministre Montanari, pâle, défait, autour de qui de nombreux députés se groupèrent en un instant. Il leur dit que Rossi venait d'être assassiné au pied même de l'escalier, et le visage de ses auditeurs pâlissait comme le sien. Cette communication fut suivie d'un moment de silence effrayant, et l'assemblée essaya en vain de montrer sa [illegible]meté en commençant ses travaux, *comme si rien n'était* [illegible]*rivé.* »

L'assassinat du comte Rossi fut le signal d'un soulève-[illegible]ent populaire. Il y eut des scènes dégoûtantes ; on enten-[illegible]it l'apothéose du poignard. Le 16, une troupe innombra-[illegible]e de démagogues se dirigea vers le Quirinal, où résidait [illegible] Pape. A la vue de cette multitude, les Suisses, chargés [illegible] la garde du palais, pressentent ce qui va se passer ; ils [illegible] retranchent dans les cours intérieures et ferment les [illegible]les, pendant que la populace se répand sur la place et [illegible] les rues qui y aboutissent. Sur cette même place, le [illegible]uin 1847, les émeutiers avaient rassemblé le peuple [illegible] recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife au jour [illegible]ersaire de son exaltation, et un an après, ils s'agi-[illegible] pour lui imposer leurs volontés ! Pie IX se tenait [illegible] palais, entouré de tout le corps diplomatique, et [illegible] ses côtés le cardinal Antonelli.

[illegible]h Galetti, sorti des prisons politiques en vertu de [illegible]ie, et qui avait juré sur la croix du Pape de mourir [illegible] s'il le fallait, Galetti était porteur des *désirs du* [illegible] On demandait au Pape une constituante et un

nouveau ministère, c'est-à-dire qu'on lui demandait d'abandonner la prérogative royale de choisir lui-même ses ministres, en consentant à l'avance à ce que la constituante le fît descendre du trône. Pie IX tint ferme et refusa, protestant que la force ne lui arracherait aucune concession, et qu'il était prêt à être martyr plutôt que de consentir à rien de contraire à sa conscience. Galetti insista ; il pria et menaça ; il dit qu'on était dans un moment critique, que les circonstances étaient exceptionnelles, que la situation était d'une effrayante gravité, que le peuple était soulevé. Pie IX répéta qu'il n'avait aucune concession à faire, que Galetti pouvait faire connaître au peuple sa réponse définitive. « Toutes les prières furent inutiles, aucun raisonnement n'ébranla le Pape. Galetti, avec la conscience qu'il remplissait un triste message, se présenta sur l'escalier du Quirinal pour parler à la multitude, qui commençait à s'impatienter de ces retards, et lui rapporta la réponse du prince. Un cri de rage sortit à l'instant de mille poitrines, et le peuple, abandonné à ses inspirations, se croyant joué et trahi, ne voulait plus compter que sur lui-même pour soutenir ses droits. En ce moment, une poignée d'hommes qui se tenaient près de la grille du Quirinal, la secouèrent avec force, comme s'ils avaient l'intention de la renverser. Les Suisses qui montaient la garde dans les cours du palais, croyant à une attaque, saisirent leurs armes, et en même temps un coup de mousquet fut tiré sur le peuple. Ce fut l'étincelle tombant sur la mine. *Trahison ! aux armes !* voilà les cris qui retentirent sur toute la place. Quelques gardes civiques tirèrent leurs sabres, des soldats se joignirent à eux, et le peuple, ne respirant plus que la vengeance, courut s'armer dans les

maisons voisines; tous les quartiers de Rome apprirent que l'on massacrait le peuple [1].

« Les Suisses pâlirent; ils se crurent au 10 août de la monarchie papale. Bientôt on vit briller sur la place des armes de toute sorte, il y avait même de l'artillerie. Les toits, les fenêtres se remplirent de soldats, on mit le feu à une porte de derrière du Quirinal. Quelques décharges furent faites sur le palais; monseigneur Palma, qui se trouvait à une fenêtre, fut tué. Le moment était terrible; si le peuple était entré dans le palais incendié, personne ne saurait dire à quels excès il se serait livré [2]. » Pie IX, se tournant vers les membres du corps diplomatique qui l'entouraient, leur dit : « *Messieurs les ambassadeurs, vous ferez savoir à vos gouvernements comment on traite le Souverain Pontife.* »

Pie IX essaya de donner de derniers conseils. « Croyez, ô Romains et sujets pontificaux, dit-il, que rien de ce qui pourra contribuer à la tranquillité, au repos et à la dignité de l'État, ne sera négligé par votre père et souverain, qui vous a déjà donné tant de preuves de sa sollicitude, et qui est prêt à vous en donner de nouvelles, si Dieu daigne lui accorder la faveur de mettre dans vos cœurs et dans ceux de tous les Italiens l'esprit de paix et de sagesse. Écoutez donc la voix de votre Père, et restez sourds aux suggestions et aux cris que poussent des bouches inconnues pour agiter les

[1] Il résulte des pièces du procès de l'assassinat de Pellegrino Rossi, p. 473 et 474, qu'on cria aussi : *Vive la république! vive la révolution! mort aux prêtres!* et que les conjurés étaient décidés à incendier, s'il le fallait, le palais du Pape; on menaçait même de mettre le feu à Saint-Pierre.

[2] Rusconi, ouvrage cité plus haut. Ce Rusconi devint ministre de la république romaine.

peuples d'Italie, en leur faisant craindre une guerre étrangère préparée et appelée par des conspirations intérieures et la malveillante inertie des gouvernements. Voilà où est la tromperie : pousser les peuples, par de fausses appréhensions, à chercher le salut public dans la discorde, et par le tumulte jeter le trouble dans les conseils de ceux qui vous gouvernent, et fournir ainsi le prétexte d'une guerre qu'aucun autre motif ne peut nous faire craindre. L'Italie échappera à ce péril lorsqu'un lien d'amour et de fidélité, que ne troublera aucune violence, unira dans un même faisceau la force des peuples à la sagesse des princes. Nous surtout, nous la tête et le Pontife suprême de la sainte religion catholique, ne verrons-nous pas accourir à notre défense, si nous sommes injustement attaqué, les innombrables fils qui se grouperont autour du centre de la catholicité comme autour de la maison de leur Père ? Au milieu de tous les dons dont le ciel a doté notre chère Italie, celui-là n'est pas le moindre qui, aux trois millions de sujets qu'il nous a donnés, a joint deux cent millions de frères de toutes les nations et de toutes les langues. C'est ce qui fit dans d'autres temps, et au milieu de la décomposition du monde romain, le salut de Rome. Voilà ce qui sera toujours la sauvegarde de l'Italie tant qu'elle aura pour centre le Siége apostolique. »

Pie IX indiquait d'une manière frappante où est le salut de l'Italie. On ne voulut pas l'écouter, il dut fuir, et la république mazzinienne fut établie sur ces trois articles fondamentaux :

Art. 1er. Le Pape est déchu de fait et de droit du gouvernement temporel de l'État romain.

Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties

d'indépendance nécessaires pour l'exercice de sa puissance spirituelle.

Art. 3. La forme de gouvernement de l'État romain sera la démocratie pure et prendra le nom glorieux de République romaine.

N'étant plus libre à Rome, le Pape avait dû fuir. Il quitta Rome furtivement le 26 novembre 1848, et trouva un refuge à Gaëte, près de Ferdinand II, à qui la Révolution ne pardonna pas la noble hospitalité qu'il donna au Pape. Au lieu du bon, du généreux, du doux, du clément Pie IX, Rome allait être gouvernée par un homme qui a mis le poignard parmi les moyens de gouvernement : au lieu de Pie IX allait régner Mazzini.

« Quelque triste, a dit M. de Montalembert, quelque triste qu'ait été l'issue des réformes politiques inaugurées par Pie IX en 1846, tout juge impartial et éclairé ne doit pas se lasser de s'en féliciter ; si le Pape avait refusé toute concession à l'esprit du temps, la révolution n'en aurait pas moins éclaté à Rome après la catastrophe de février, et alors le vulgaire dirait : le Pape aurait pu épargner des maux à son peuple ; mais il ne l'a pas voulu, il s'est obstiné dans la voie d'une résistance impossible ; il a montré que la Papauté est une institution surannée, incompatible avec le génie moderne. Pie IX, sans sacrifier aucun droit à une vaine popularité, a démenti ces sophismes. Il a ôté à la révolution tout prétexte honnête, mais il n'a pas réussi à désarmer la calomnie. »

Tel fut le résultat des deux premières années du pontificat de Pie IX ; le Pape fuyait, vaincu en apparence, mais c'était lui qui avait vaincu l'hypocrisie libérale ; sa fuite portait un coup terrible à la Révolution,

parce qu'elle dévoilait les sinistres projets des révolutionnaires.

Le 1er janvier 1849, il adressa de Gaëte la proclamation suivante aux Romains :

« A nos très-aimés sujets.

« Dans cette demeure pacifique où il a plu à la Providence de nous conduire, afin que nous puissions manifester en toute liberté nos sentiments et nos volontés, nous attendions, espérant que nous verrions éclater le remords de nos fils égarés, pour les sacriléges et les crimes commis contre les personnes à nous attachées, parmi lesquelles les unes ont été tuées, les autres outragées de la manière la plus cruelle, ainsi que pour les sacriléges et les crimes consommés dans notre résidence et contre notre personne même; et cependant nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérile invitation de retourner dans notre capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que nous venons de rappeler, et sans nous offrir la moindre garantie qui puisse nous donner quelque assurance contre les fourberies et les menaces de ces hommes pervers dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'État de l'Église.

« Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de nous ramèneraient à leur devoir de sujets et à une démonstration de fidélité ceux qui, dans la capitale même de nos États, ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds; mais, au lieu de ce retour, un nouvel acte plus monstrueux encore d'hypocrite félonie et de

véritable rébellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de notre douleur et exciter en même temps notre juste indignation, comme il contristera l'Église universelle.

« Nous voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports, par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale nationale de l'État romain, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir pour les États pontificaux.

« Entassant ainsi iniquité sur iniquité, les auteurs et fauteurs de l'anarchie démagogique s'efforcent de détruire l'autorité temporelle du Pontife romain sur les domaines de la sainte Église, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse et dépend du caprice des factions, quoiqu'il soit irréfragablement fondé sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vénéré, reconnu et défendu par toutes les nations.

« Nous épargnerons à notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renferme de monstrueux cet acte abominable, et par l'absurdité de son origine, et par l'illégalité des formes, et par l'impiété du but; mais il appartient, certes, à l'autorité apostolique, dont, quoique indigne, nous sommes investi, et à la responsabilité qui nous lie, par les serments les plus sacrés, devant le Tout-Puissant, non-seulement de protester, comme nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamner, à la face de l'univers, comme un attentat énorme commis au préjudice de notre indépendance et de notre souveraineté, attentat qui mérite les châtiments portés par les lois divines aussi bien que par les lois humaines.

« Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente convocation, vous aurez été saisis d'une indignation sainte, et que vous aurez repoussé bien loin de vous, chers et aimés sujets, une provocation si indigne et si criminelle.

« Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par des prédications de doctrines subversives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, nous voulons aujourd'hui de nouveau élever et répandre notre voix, de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains du commandement absolu par lequel nous vous défendons, quels que soient d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oserait prescrire pour l'élection des individus destinés à faire partie de l'assemblée condamnée par la présente.

« En même temps, nous vous rappelons que cette défense absolue que nous vous signifions est sanctionnée par les décrets de nos prédécesseurs et des conciles, et spécialement du très-saint concile de Trente (Session XXII, chap. II, *de reform.*), dans lesquels l'Église, à diverses reprises, a fulminé ses censures et principalement l'excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit contre la puissance temporelle des Souverains-Pontifes romains, comme nous déclarons que l'ont déjà malheureusement encourue tous ceux qui ont contribué à l'acte susdit et aux actes précédemment accomplis, au détriment de la même souveraineté, ou qui, de quelque autre

manière et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usurpé notre autorité.

« Mais si nous nous sentons obligé, par devoir de conscience, de préserver et de défendre le sacré dépôt du patrimoine de l'Épouse de Jésus-Christ, confié à nos soins, et d'employer à cet effet le glaive d'une juste sévérité, que Dieu même, notre juge, nous a donné pour cet usage, nous ne pouvons cependant oublier que nous tenons sur la terre la place de Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'user de miséricorde. Élevant donc nos mains au ciel, en lui remettant et en lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est sa cause bien plus que la nôtre, et en nous déclarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de sa grâce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gloire de l'Église catholique, le calice des persécutions que lui-même a voulu boire le premier pour le salut de cette Église, nous ne cesserons pas de le supplier et de le conjurer, afin qu'il daigne, dans sa bonté, exaucer les ardentes prières que nous lui adressons et le jour et la nuit pour la conversion et le salut des égarés.

« Aucun jour certainement ne se lèvera pour nous plus joyeux, que le jour où il nous sera donné de voir rentrer dans le bercail du Seigneur ceux de nos fils d'où nous viennent aujourd'hui tant de tribulations et d'amertume.

« L'espérance de jouir bientôt d'un si heureux jour est fortifiée en nous par la pensée de l'universalité des prières qui, unies aux nôtres, montent des lèvres et du cœur de tous les fidèles du monde catholique au trône de la divine miséricorde, et qui sans cesse la pressent et lui font violence pour qu'elle change le cœur des pécheurs et les ramène dans les voies de la vérité et de la justice. »

C'est encore à Gaëte que se prépara le glorieux triomphe de la sainte Vierge, qui doit à son tour procurer tant d'autres triomphes à l'Église. Le 2 février 1849, Pie IX écrivait l'Encyclique suivante au sujet de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception aux patriarches, primats, archevêques et évêques de tout l'univers catholique :

« Dès les premiers jours où, élevé sans aucun mérite de notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence, sur la chaire suprême du Prince des Apôtres, nous avons pris en main le gouvernail de l'Église entière, nous avons été touché d'une souveraine consolation, vénérables Frères, lorsque nous avons su de quelle manière merveilleuse, sous le Pontificat de notre prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique l'ardent désir de voir enfin décréter, par un jugement solennel du Saint-Siége, que la très-sainte Mère de Dieu, qui est aussi notre tendre mère à tous, l'Immaculée Vierge Marie, a été conçue sans la tache originelle. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré par les demandes incessantes présentées tant à notre prédécesseur qu'à nous-même, et dans lesquelles les plus illustres prélats, les plus vénérables chapitres canoniaux et les congrégations religieuses, notamment l'ordre insigne des Frères-Prêcheurs, ont sollicité à l'envi qu'il fût permis d'ajouter et de prononcer hautement et publiquement dans la liturgie sacrée, et surtout dans la préface de la messe de la Conception de la bienheureuse Vierge, ce mot : *Immaculée.*

« A ces instances, notre prédécesseur et nous-même avons accédé avec le plus grand empressement. Il est

arrivé en outre, vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre vous n'ont cessé d'adresser à notre prédécesseur et à nous des lettres par lesquelles, exprimant leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitations, ils nous pressaient de vouloir définir comme doctrine de l'Église catholique, que la conception de la bienheureuse Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle. Et il n'a pas manqué aussi, dans notre temps, d'hommes éminents par le génie, la vertu, la piété et la doctrine, qui, dans leurs savants et laborieux écrits, ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Église et le Siége apostolique n'aient pas encore décerné à la très-sainte Vierge cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardemment lui voir attribué par un solennel jugement et par l'autorité de cette même Église et de ce même Siége.

« Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de consolation pour nous, qui, dès nos plus tendres années, n'avons rien de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la bienheureuse Vierge Marie d'une piété particulière, d'une vénération spéciale, et du dévouement le plus intime de notre cœur, et de faire tout ce qui nous paraîtrait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son culte.

« Aussi, dès le commencement de notre pontificat, avons-nous tourné avec un extrême empressement nos soins et nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-nous cessé d'élever vers le Dieu très-bon et très-grand d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daignât éclairer notre esprit de la lumière de sa grâce

céleste, et nous faire connaître la détermination que nous avions à prendre à ce sujet.

« Nous nous confions surtout dans cette espérance que la bienheureuse Vierge, qui a été élevée *par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des anges jusqu'au trône de Dieu*[1], qui a brisé, sous le pied de sa vertu, la tête de l'antique serpent, et qui, *placée entre l'Église et le Christ*[2], toute pleine de grâce et de suavité a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis, et l'a sauvé de la ruine, daignera également, nous prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de nous par son instante et toute-puissante protection auprès de Dieu les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités dont nous souffrons; détourner les fléaux du courroux divin qui nous affligent à cause de nos péchés; apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Église est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de notre âme, et changer enfin notre deuil en joie. Car vous ne l'ignorez pas, vénérables Frères, le fondement de notre confiance est en la très-sainte Vierge; c'est en elle que Dieu a placé *la plénitude de tout bien; de telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, nous savons que c'est d'elle que nous le recevons... parce que telle est la volonté de celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie.*

« En conséquence, nous avons choisi quelques ecclésia-

[1] Greg. pap., *de Expositione*, in lib. *Reg.*
[2] Bernard. *Serm.* in cap. *Apocalyps.*

tiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, illustres par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence, et par la science des choses divines, et nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet, selon leur prudence et leur doctrine, et de nous soumettre ensuite leur avis avec toute la maturité possible. En cet état de choses, nous avons cru devoir suivre les traces illustres de nos prédécesseurs, et imiter leurs exemples.

« C'est pourquoi, vénérables Frères, nous vous adressons ces lettres par lesquelles nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et à faire réciter dans son propre diocèse des prières publiques pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne nous éclairer de la clarté supérieure de son divin Esprit, et nous inspirer du souffle d'en haut, et que dans une affaire d'une si grande importance, nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son saint nom qu'à la louange de la bienheureuse Vierge et au profit de l'Église militante.

« Nous souhaitons vivement que vous nous fassiez connaître le plus promptement possible de quelle dévotion votre clergé et le peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge Immaculée, et quel est leur désir de voir le Siége apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse. Et comme nous avons déjà accordé au

clergé romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier de la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le bréviaire ordinaire, nous vous accordons aussi, par les présentes lettres, vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le clergé de votre diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à nous ou à notre sacrée Congrégation des rites.

« Nous ne doutons nullement, vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer, avec le plus grand soin et le plus vif empressement, aux désirs que nous vous exprimons, et que vous ne vous hâtiez de nous transmettre en temps opportun les réponses que nous vous demandons. En attendant, recevez comme gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de notre bienveillance envers vous, la bénédiction apostolique que nous vous donnons du fond de notre cœur, à vous, vénérables Frères, ainsi qu'à tout le clergé et à tous les fidèles laïques confiés à votre vigilance. »

La fuite du Pape déconcerta les plans des révolutionnaires et consterna l'Europe : le Pape hors de Rome, c'est la clef de voûte enlevée à l'édifice européen ; cette royauté abattue, on sent que toute royauté, toute autorité chancelle.

Les peuples, les princes, les parlements sentirent aussitôt à quel point la Papauté libre et indépendante est nécessaire au monde. Quand elle est sur le trône, on ne voit

pas toujours les bienfaits qu'elle répand partout, et les esprits imprudents écoutent trop volontiers les voix qui l'attaquent, en signalant des abus inséparables de toute société humaine, et en jetant un voile perfide sur toutes les vertus qu'elle enfante autour d'elle; mais quand cette souveraineté temporelle si calomniée, si détestée, s'écroule, alors il se fait un vide immense dans le monde, on voit tout ce qu'on a perdu, et l'on se hâte de reconstruire l'édifice dont la chute avait paru si désirable.

C'est ce qu'on vit en 1848 et 1849. Toutes les nations catholiques frémirent; toutes adressèrent au Pontife exilé les témoignages les plus vifs de leur douleur et de leur respect, toutes à l'envi sollicitèrent l'honneur de lui offrir un refuge. On se souvient que la France ne fut pas la dernière dans ces témoignages si glorieux pour l'Église; nos principales villes envoyèrent des adresses à Pie IX, toutes offraient leurs palais pour la résidence du Souverain-Pontife, en faisant valoir leurs titres à la préférence; et quand le chef du pouvoir exécutif, le général Cavaignac, dont le républicanisme était au-dessus de tout soupçon, et qu'on ne pouvait accuser d'un superstitieux respect pour la religion catholique, annonça à l'assemblée nationale que Pie IX avait choisi la France pour asile, l'assemblée applaudit avec un tel enthousiasme, que Monseigneur Parisis, alors représentant du peuple, crut devoir monter à la tribune et dire : « Messieurs, soyez bénis au nom de la France et du monde « catholique ! » Et ce furent de nouveaux applaudissements de l'assemblée, qui voulait suspendre ses séances pendant huit jours, afin qu'un plus grand nombre de représentants pussent aller au-devant de l'auguste exilé.

Le général Cavaignac offrait un asile; Louis-Napoléon

Bonaparte, alors candidat à la présidence de la République, alla plus loin, et, dans une lettre rendue publique, il écrivit au nonce du Pape en France : « La souveraineté temporelle « du chef vénérable de l'Église est entièrement liée à l'éclat « du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance « de l'Italie. »

Les suffrages de la France montrèrent lequel des deux candidats avait plus pleinement compris le sentiment national. Devenu président de la République, le prince Louis-Napoléon se montra fidèle à ses déclarations : l'expédition de Rome, vigoureusement conduite, rétablit le Pape sur son trône. Qui peut dire pour combien cette restauration contribua à rétablir le trône impérial ?

Les peuples montraient leurs sentiments : sur ce point, tous étaient d'accord, Français, Anglais catholiques, Hollandais, Belges, Espagnols, Autrichiens, Portugais, Américains, etc., et le *denier de saint-Pierre*, magnifique contribution volontaire formée par le monde catholique, montra qu'on ne se bornait pas à de vains regrets et à de stériles supplications : Dieu devait aider ceux qui savaient agir en même temps que prier.

Le roi de Naples, on le sait, eut la gloire et le bonheur de garder le Souverain-Pontife dans ses États : les armes réunies de la France, de l'Espagne, de Naples et de l'Autriche, eurent l'honneur de vaincre la démagogie qui opprimait Rome et les États de l'Église. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des crimes et des exactions dont se rendirent coupables les tyrans de Rome : parodies religieuses, sacriléges, prêtres massacrés, dépouillés ou chassés, spoliation publique, despotisme sans entrailles, scènes de désordre continuelles, voilà quels furent les principaux exploits du

gouvernement des *triumvirs*. Bien sûrs qu'ils ne jouiraient pas longtemps de leur pouvoir usurpé, ils en abusaient odieusement; ils se hâtaient d'accumuler les ruines, de multiplier les obstacles au rétablissement de l'ordre et des finances, afin de se ménager de nouveaux prétextes d'accuser plus tard le gouvernement pontifical, car ce sont là les grands crimes de ce gouvernement si calomnié. La Révolution gaspille ses finances, elle rassemble à Rome tous les aventuriers de l'Europe, elle sème la défiance, elle rend tout gouvernement impossible, en dirigeant contre un souverain à peu près désarmé toutes les forces de la démagogie, et elle proclame ensuite partout que le Pape ne sait pas avoir de bonnes finances, qu'il ne peut maintenir l'ordre dans ses États, et qu'il est par conséquent un obstacle permanent à la paix de l'Europe.

Le 5 juillet 1849, les troupes françaises victorieuses entrèrent dans Rome. Le Pape écrivit immédiatement au général Oudinot qui les commandait : « Monsieur le général, la valeur connue des armes françaises, augmentée par la justice de la cause qu'elles défendaient, a obtenu le succès mérité : la victoire. Recevez, Monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous en revient, félicitations non pour le sang répandu, dont mon cœur est affligé, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue à tous les hommes honnêtes et chrétiens, pour qui ce ne sera plus un crime de jouir des biens que le Seigneur leur accorde, et qui pourront l'adorer avec les pompes religieuses du culte, sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté. »

Cette lettre résumait en quelques mots toute la situation passée et présente.

Une lettre écrite le 18 août 1849 au colonel Edgard Ney vint inquiéter les catholiques :

« Mon cher Ney, disait le président, la république française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.* J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était même pas fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de vouloir bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout comme trace de leur passage la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble

conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes. »

Cette lettre accusait injustement les cardinaux, qui n'avaient nullement insulté le drapeau de la France, et qui avaient glorifié « les bras invincibles et glorienx des armées « catholiques ; » elle leur reprochait injustement la proscription et la tyrannie, puisque, sauf Garibaldi et quelques chefs partis avec des passe-ports anglais ou américains, l'armée de l'insurrection romaine était encore là, attendant un retour de fortune et pouvant l'espérer, tant que plusieurs des auxiliaires connus de Mazzini restaient au milieu d'elle. « Ce n'est pas ainsi qu'on avait procédé en France après les journées de juin, sous le gouvernement intérimaire et démocratique du général Cavaignac ; ce n'est pas ainsi qu'on devait agir après le 2 décembre. On n'hésita point dans ces circonstances, à mettre la main sur quelques milliers d'individus. Le combat avait été autrement long et autrement coupable à Rome qu'à Paris ; cependant la répression fut beaucoup moins sévère. Plusieurs semaines encore après la prise de possession des cardinaux, les autorités françaises délivraient des passe-ports à quiconque en demandait. Quant aux poursuites devant les tribunaux, elles portèrent sur des faits d'assassinat et furent très-limitées. Bref, au moment où le président écrivait sa lettre, les prisons de Rome contenaient deux cent soixante individus, dont cent vingt étaient accusés d'attentats contre les personnes ou les propriétés, et les autres de délits ordinaires. Après huit mois d'une lutte inaugurée et terminée par le *poignard démo-*

cratique, ce n'était là ni de la proscription ni de la tyrannie [1]. »

Au reste, le président ne maintint pas la politique de sa lettre, et l'opinion catholique se rassura.

Le Pape ne rentra à Rome qu'au mois d'avril de l'année suivante, mais dès lors son autorité était rétablie dans ses États, et la France avait la gloire de veiller au maintien de l'ordre dans la cité pontificale. Le retour de Pie IX fut un véritable triomphe; les peuples avaient tant souffert pendant son absence, qu'ils ne savaient comment témoigner leur joie. Mais quel triomphe! C'étaient des acclamations parties du cœur, des larmes de bonheur qui inondaient les visages, c'était un concours immense, et partout la foule se prosternait, attendrie, transportée, pour recevoir la bénédiction du Pontife.

Le roi de Naples accompagna le Saint-Père jusquà la frontière de ses États. Quand on fut arrivé là, les voitures s'arrêtèrent : le roi et le duc de Calabre, son fils, descendirent de voiture, et se jetèrent à genoux aux pieds du Souverain-Pontife; Ferdinand II, agenouillé, demandait une dernière bénédiction :

— Oh! oui, de toute mon âme, s'écria le Saint-Père attendri; oui, je vous bénis, vous, votre famille et votre royaume. Et que pourrais-je dire pour exprimer ma reconnaissance de l'hospitalité que vous m'avez donnée?

— Très-Saint Père, répondit le roi, je n'ai fait qu'accomplir mon devoir de chrétien.

— Oui, reprit le Pape, dont l'émotion allait croissant,

[1] M. Eugène Veuillot, *Univers*, mai 1859.

oui, et votre piété filiale a été grande et profonde; encore une fois, que Dieu vous en récompense et vous bénisse!

Et relevant le pieux monarque, il le pressa contre son cœur, il l'embrassa avec effusion, et remonta dans sa voiture.

Alors il entrait dans ses États avec une escorte de soldats français. A Terracine, première ville qu'il traversa, il fut reçu par des transports d'enthousiasme indescriptibles; à Velletri, mêmes transports, partout les mêmes acclamations.

Mais c'est à Rome surtout que l'amour du peuple et ses regrets pour le passé devaient se manifester avec le plus d'éclat : « Vers quatre heures, écrit un historien de ces événements [1], un nuage de poussière s'élève au loin; bientôt après un courrier à livrée rouge arrive au grand galop; un premier coup de canon se fait entendre, les cris de : Vive le Pape! retentissent de toutes parts; chaque seconde est marquée par un coup de canon; chaque cloche mêle ses notes d'airain au concert de la réconciliation. Le soleil, voilé jusqu'alors, resplendit tout à coup à travers les nuages, il semble former une auréole d'or au front du Pontife. Pie IX descend de voiture; il touche du pied la terre de la patrie, qu'il revoit après seize mois d'exil. Les membres du corps diplomatique en grand costume, les membres de la municipalité et du clergé se précipitent au-devant de lui, et se prosternent à ses pieds. Tous les visages sont baignés de larmes, toutes les voix s'unissent dans un même cri d'amour : Vive le Pape! Princes et cardinaux, soldats et prêtres, armée et peuple, sont tombés simultanément à

[1] M. Alph. Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome*.

genoux. L'émotion du Souverain-Pontife lui-même est extrême ; sa main s'étend sur les fronts : il a retrouvé un peuple, le vrai peuple de Rome, il est heureux ! Ce moment est sublime. Cependant le canon a cessé de tonner, la prière remplace les salves de réjouissance, les chants sacrés se mêlent à la prière : Pie IX, entouré de ses cardinaux et de ses prêtres, rend grâce au Dieu qui le ramène, par la main de la France, au trône de ses prédécesseurs. »

Et dès ce jour Pie IX reprit sa vie de charité, de travail, de dévouement. Une nouvelle amnistie, aussi large qu'il était possible de la donner sans compromettre les intérêts de l'ordre, et par conséquent la tranquillité des sujets fidèles, fut proclamée : les hôpitaux revirent le Saint-Père au lit des malades, les pauvres retrouvèrent les libéralités qui les faisaient vivre avant le triomphe de la révolution ; l'industrie, les arts, les sciences reçurent une vigoureuse impulsion et de puissants encouragements ; les étrangers reprirent le chemin de Rome, qu'ils avaient oublié depuis près de deux ans. Rome avait perdu plus de vingt mille habitants pendant la révolution ; elle se ranima et reparut avec cette physionomie vivante et joyeuse, tranquille et calme, qui donne tant de charme au séjour de la ville éternelle.

Cette nouvelle période du pontificat de Pie IX se prolongea jusqu'en 1858.

IV

PÉRIODE DE TRANQUILLITÉ.

La période de tranquillité qui suivit la restauration de de Pie IX fut signalée par une série de triomphes pour l'Église et pour le Saint-Siége :

En 1850, rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

En 1851, concordat entre le Saint-Siége et la Toscane.

En 1852, concordat conclu avec la république de Costa-Rica.

En 1853, rétablissement de la hiérarchie catholique en Hollande.

En 1854, définition du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

Le 8 décembre de cette année, Rome présenta un admirable spectacle au monde. Pendant que la guerre mettait aux prises les Russes, les Turcs, les Français, les Anglais et les Piémontais, alors que l'Europe commençait à peine à respirer après les terribles commotions de 1848 et des années suivantes, à peine revenu lui-même de l'exil, le Souverain-Pontife avait fait un appel aux évêques catholiques du monde entier, et plus de deux cents de ces évêques étaient accourus auprès de lui, de l'Amérique, de l'Afrique,

de l'Asie et des principales contrées de l'Europe : France, Autriche, Espagne, Italie, Angleterre, Belgique, etc. La ville sainte offrait tous les signes d'une universelle allégresse ; on avait oublié les maux passés, on était plein de confiance en l'avenir, car la sainte Vierge allait recevoir devant les hommes un nouveau degré de gloire, et l'on sait que Dieu récompense toujours magnifiquement ce que l'on fait pour sa Mère.

Qu'allait-il donc se passer? Dès les premiers siècles de l'Église, une pieuse croyance regardait la sainte Vierge comme ayant été exempte de la tache du péché originel. L'ange n'avait-il pas salué la Vierge de Nazareth du titre de *pleine de grâce*, et si la plénitude de la grâce était en elle, Dieu pouvait-il avoir consenti à ce qu'elle fût un seul instant sous la puissance du démon? Aussi saint Augustin disait-il que « *pour l'honneur de Dieu*, il ne faut pas même mentionner le nom de Marie lorsqu'il est question de péché. »

La fête de l'Immaculée Conception fut célébrée de très-bonne heure dans l'Église d'Orient ; l'Occident ne tarda pas à l'adopter. Au treizième siècle, les pieux enfants de saint François d'Assise firent tous leurs efforts pour propager partout le culte de la *Conception pure et immaculée*. Au seizième siècle, le saint concile de Trente déclara formellement que, « dans le décret sur le péché originel, il « n'a point prétendu comprendre l'immaculée et bienheu- « reuse Mère de Dieu. » En même temps les Papes ne cessaient d'inculquer dans l'esprit des fidèles, avec la plus grande sollicitude, la croyance de l'Église sur ce point, et, sans en faire un article de foi, ils avaient défendu, sous les peines les plus sévères, « de parler, de prêcher, de traiter,

« de disputer contre cette croyance par écrit ou de vive « voix. » C'était clairement établir la vérité de l'Immaculée Conception, tout en réservant la définition du dogme pour le moment où il plairait à Dieu de répandre sur cette vérité de plus vives lumières. Depuis un siècle surtout, la piété des fidèles devenait de plus en plus vive envers la Vierge immaculée ; la foi chrétienne aspirait à une définition qui augmenterait la gloire de Marie et qui donnerait une base plus ferme à la piété.

Enfin les temps étaient venus. Pie IX, exilé, écrit de Gaëte, le 2 février 1849, une lettre encyclique à tous les évêques du monde catholique pour leur demander d'adresser à Dieu des prières, et de lui faire ensuite savoir par écrit quelle était la piété et la dévotion de leurs fidèles envers la Conception Immaculée de la Mère de Dieu, et surtout ce qu'ils pensaient eux-mêmes de la définition à porter et quel était sur ce point leur désir. Tous répondirent que la croyance de leurs églises à l'*Immaculée Conception* était universelle ; deux ou trois seulement exprimèrent quelques doutes sur l'opportunité de la définition, tout en s'en remettant sur ce point à la sagesse et à l'autoritéduSouverain-Pontife.

La croyance universelle de l'Église était constatée ; Rome allait parler, la cause était finie.

« Maintenant, dirons-nous en empruntant les paroles de Mgr Sibour, archevêque de Paris, l'un des témoins de la belle fête du 8 décembre 1854, et qui devait périr deux ans plus tard d'une façon si tragique, maintenant transportons-nous dans ce temple auguste du Chef des apôtres (Saint-Pierre de Rome)... Dans ses vastes nefs se pressent et se confondent les flots d'une foule immense, impatiente

et pourtant recueillie. C'est aujourd'hui à Rome, comm autrefois à Éphèse : les fêtes de Marie sont partout popu laires. Les Romains s'apprêtent à accueillir la définition d l'Immaculée Conception, comme les Éphésiens celle de l maternité divine de Marie, par des chants d'allégresse, de feux de joie et les plus vifs transports. Cependant voici su le seuil de la basilique le Pontife suprême. Il est entouré d deux cents évêques venus des quatre coins de l'univer chrétien, deux fois vaste comme l'ancien monde romain Les anges des églises sont là comme des témoins de la fo de leurs peuples à l'Immaculée Conception. Les voix tout coup éclatent en supplications touchantes et répétées. L cortége des évêques traverse lentement la vaste enceinte d temple, et vient prendre place autour de l'autel de l Confession. Sur la chaire de saint Pierre est assis son deu cent cinquante-huitième successeur. Les saints mystère commencent; bientôt l'Évangile est annoncé et chanté dan les diverses langues de l'Orient et de l'Occident. Voici l moment solennel marqué par le décret pontifical. Un évê que, vieux confesseur, chargé d'ans et de mérites, s'ap proche du trône : c'est le doyen du Sacré-Collége ; il es heureux, comme autrefois le vieillard Siméon, d'avoir v le jour de la gloire de Marie. Au nom de tous les évêques il adresse au Souverain-Pontife une dernière postulation Le pape, les évêques et toute cette grande assemblée tom bent à genoux ; l'invocation au Saint-Esprit se fait enten dre; l'hymne sublime est répétée par vingt-cinq mille voi à la fois, et monte au ciel comme un immense concert Quand les chants ont cessé, le Pontife se lève ; il est debou sur la chaire de saint Pierre; son visage est illuminé pa un rayon céleste, visible effusion de l'Esprit de Dieu ; e

d'une voix profondément émue, entrecoupée de sanglots, au milieu d'un torrent de larmes de joie, il prononce les paroles solennelles qui placent la Conception Immaculée de Marie au nombre des articles de notre foi.

« Nous déclarons, dit-il, prononçons et définissons que « la doctrine selon laquelle la bienheureuse Vierge Marie « fut, dès le premier instant de sa conception, par une « grâce et un privilége spécial de Dieu tout-puissant, en « vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre « humain, PRÉSERVÉE ET EXEMPTE DE TOUTE SOUILLURE DE LA « FAUTE ORIGINELLE, est révélée de Dieu, et que, par consé- « quent, elle doit être crue fermement et constamment « par tous les fidèles. »

Et le télégraphe électrique porta soudain l'heureuse nouvelle dans les principaux pays de l'Europe. L'année qui suivit peut être appelée l'année de l'Immaculée Conception; presque chaque jour en fut signalé par des fêtes en l'honneur de la sainte Vierge. La France catholique ne fut pas la dernière à accueillir la glorieuse définition par de magnifiques témoignages d'allégresse et de foi.

L'année 1855 fut signalée principalement par le concordat conclu avec l'Autriche : c'était la fin du joséphisme. Pie IX en résuma ainsi les principales dispositions, et en fit ressortir l'importance dans une allocution du 3 novembre 1855 :

« Dans notre sollicitude apostolique pour le troupeau universel du Seigneur et dans notre amour paternel pour tous les peuples fidèles soumis à la maison impériale et royale d'Autriche, dès le commencement de notre suprême Pontificat, nous avions mis, vénérables frères, tous nos soins et nos plus ardents désirs à pouvoir régler les affaires

et les intérêts de la religion dans ce vaste empire. Grâce à l'infinie bonté de Dieu, et à la piété de notre très-cher fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur et roi apostolique d'Autriche, ce que nous désirions vient de nous être accordé, et c'est pour nous le sujet de la plus grande joie. A peine ce religieux prince eut-il pris les rênes du gouvernement dans l'empire de ses pères, que répondant avec empressement aux vœux si justes exprimés par nous et par nos prédécesseurs, sachant bien aussi que notre sainte religion et sa doctrine salutaire sont pour les peuples la source de la paix, de la sécurité et du véritable bonheur, il ne vit rien de plus urgent et de plus glorieux pour lui que de mériter les bénédictions des hommes de bien en assurant et protégeant la liberté de l'Église catholique dans toute l'étendue de ses États. Apportant chaque jour plus de zèle et de dévouement filial à correspondre à notre sollicitude, il nous demanda avec instance de vouloir bien conclure avec lui un concordat qui, en vertu de notre autorité apostolique, pût régler les affaires ecclésiastiques dans son empire et pourvoir mieux qu'auparavant aux besoins spirituels de ses peuples. Vous comprenez aisément par vous-mêmes, vénérables frères, avec quelle joie nous avons reçu ces demandes de Sa Majesté impériale et apostolique, demandes si louables, et qui, répondant si parfaitement à nos propres désirs et à ceux de nos prédécesseurs, sont une preuve éclatante de l'amour que cet éminent prince porte à la religion. Aussi, sans différer, nous avons mis tous nos soins et notre sollicitude à conduire heureusement à sa fin une affaire si importante, et, avec le secours de Dieu, nous avons conclu avec notre très-cher fils en Jésus-Christ ce concordat désiré qui a été signé par les plénipotentiaires choisis de part et

d'autre, c'est-à-dire en notre nom par notre cher fils Michel Viale-Prelà, cardinal prêtre de la sainte Église romaine, envoyé par nous et par le Siége apostolique, comme pronouce près Sa Majesté impériale et apostolique, et dernièrement nommé par nous à l'archevêché de Bologne ; — au nom de l'illustre empereur et roi, par notre vénérable frère, Joseph Othmar, archevêque de Vienne. Ce concordat, maintenant ratifié par nous et par l'empereur et roi, sera, d'après les ordres que nous avons donnés, mis sous vos yeux avec les lettres apostoliques par lesquelles nous l'avons régulièrement et solennellement confirmé.

« Mais, pour le moment, nous ne pouvons nous dispenser de vous communiquer ouvertement et publiquement, dans cette auguste réunion, la joie extrême que nous a fait éprouver cet événement si heureux, puisqu'il nous a été donné de régler ce qui, dans ce vaste empire, intéresse la dignité, l'autorité, la doctrine et la protection des droits de l'Église catholique et du Saint-Siége, comme aussi ce qui peut procurer et accroître chaque jour davantage le bien spirituel de ces peuples. En effet, vénérables frères, il a été pourvu avant tout, dans ce concordat, à ce que la religion catholique, apostolique romaine, soit toujours conservée et protégée à l'avenir dans tout l'empire d'Autriche et dans chacun des États qui le constituent, et qu'elle y soit en possession et y jouisse de tous les droits et prérogatives qui lui appartiennent en vertu de son institution divine et des constitutions canoniques. Et comme le pontife romain, vicaire de Jésus-Christ sur la terre et successeur du bienheureux prince des apôtres, a de droit divin primauté d'honneur et de juridiction dans toute l'étendue de l'Église, ce dogme catholique a été exprimé en termes très-précis dans

l'acte même, et, par suite, on en a écarté, radicalement éliminé et fait complétement disparaître l'opinion fausse, perverse, extrêmement funeste et tout à fait contraire à cette primauté divine et à ses droits, opinion toujours condamnée et proscrite par le Siége apostolique, d'après laquelle le *placet* ou l'*exequatur* du gouvernement civil devrait être obtenu pour ce qui concerne les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques. C'est pourquoi il a été réglé que les rapports mutuels de tous les évêques des États autrichiens, ceux de leur clergé et des peuples fidèles avec notre Siége apostolique, en tout ce qui concerne les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques, devaient être parfaitement libres, sans être jamais soumis à aucune autorisation royale de quelque genre que ce soit. On a eu également soin de pourvoir à ce que les pontifes sacrés jouissent d'une pleine et entière liberté dans l'exercice de leurs fonctions épiscopales, et qu'ils puissent ainsi se livrer d'autant mieux chaque jour à ce que réclame d'eux le salut de leur troupeau. Car il a été convenu, entre autres points, que les archevêques et les évêques pourront communiquer en toute liberté non-seulement avec leur clergé et le peuple fidèle, mais encore publier des lettres pastorales, des instructions et des mandements touchant les choses ecclésiastiques, recevoir des clercs pour les élever selon les règles tracées par les saints canons, les admettre aux ordres sacrés, et en éloigner ceux qu'ils jugeront indignes; ériger des petits bénéfices, fonder et organiser des paroisses, prescrire et indiquer des prières et des supplications publiques, réunir des synodes, soit provinciaux, soit diocésains, frapper de censure et interdire aux fidèles les livres mauvais, contraires à la religion et aux bonnes mœurs. Et comme il est du plus haut intérêt

pour la société civile et religieuse que les jeunes gens soient formés de bonne heure à la piété et à la saine doctrine, on a pourvu à ce que, dans toutes les écoles publiques et privées, l'instruction soit donnée à toute la jeunesse catholique d'une manière parfaitement conforme à la doctrine de l'Église. Ainsi les évêques auront, en vertu de leur charge, non-seulement à diriger dans toutes les localités l'instruction religieuse de la jeunesse, mais encore à veiller avec le plus grand soin à ce que, dans quelque partie que ce soit de l'enseignement, il n'entre jamais rien de contraire à la religion catholique et aux bonnes mœurs; et c'est pourquoi toutes les écoles primaires seront soumises à un inspecteur ecclésiastique. Il a été prescrit également que les évêques auraient en toute liberté, comme le veulent les saints canons, la direction, le gouvernement et l'administration des séminaires des clercs; que l'institution et le choix des supérieurs, des professeurs et des maîtres de belles-lettres et de sciences, et l'admission des élèves seraient laissés à leur prudence et à leur discrétion. Mais il ne sera jamais permis, en dehors de l'autorité de l'Église, d'enseigner la science théologique, ni la science du droit canon, ni le catéchisme.

« Toutes les causes ecclésiastiques, celles surtout qui concernent la foi, les sacrements et les droits du sacré ministère, et qui regardent uniquement le for ecclésiastique, seront soumises à des juges ecclésiastiques, qui prononceront suivant les règles des sacrés canons et les prescriptions du concile de Trente, même dans les causes de mariage, ne laissant aux juges laïques que de connaître des choses qui se rapportent aux effets civils du mariage. Il appartiendra à la même autorité ecclésiastique de prononcer sur l'existence des fiançailles et sur les effets d'empêcher

ment du mariage, en observant avec le plus grand soin les prudentes et sages dispositions du même concile de Trente et des lettres apostoliques de notre prédécesseur Pie VI, d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Auctorem fidei.* Les évêques jouiront de leur plein droit d'infliger aux clercs qui les auront méritées les peines établies par les lois canoniques, ou d'autres qu'ils jugeront convenables, et ils seront entièrement libres de frapper de censure tous les fidèles qui oseraient violer et trangresser les lois ecclésiastiques et les prescriptions canoniques. Bien que le droit de patronage doive être soumis au juge ecclésiastique, nous avons consenti à ce que les questions de simple patronage laïque fussent portées aux tribunaux civils. Nous avons accordé aussi, vu les circonstances des temps, que les tribunaux laïques connaîtraient des causes purement civiles concernant les clercs, et nous avons condescendu à ce que les causes pour crimes et délits commis par les clercs et qui tombent sous le coup des lois de l'empire, soient déférées aux mêmes tribunaux; mais l'évêque devra être sur-le-champ instruit de toutes choses dans ces affaires, et l'on y devra observer tous les égards qu'exige l'état clérical.

« Comme la maison de Dieu doit être honorée par tous avec un zèle pieux et respectueux, toutes les mesures possibles ont été prises pour maintenir sauf le respect et l'immunité des temples. Le religieux empereur et roi lui-même ne souffrira jamais que l'Église catholique, sa foi, sa liturgie et ses saintes institutions soient blessées et méprisées d'aucune manière, soit par des paroles, soit par des écrits, soit par des actes, ni que les évêques et les ministres sacrés soient empêchés de remplir leur charge et leur devoir, lors surtout qu'ils ont à défendre la foi et les mœurs, et à main-

tenir la discipline ecclésiastique. En outre, il prêtera son puissant secours à l'exécution des sentences portées par les évêques contre les clercs, et veillant avec sollicitude à l'honneur qui est dû aux ministres sacrés, non-seulement il ne permettra jamais rien qui puisse lui porter atteinte, mais encore il ordonnera à tous les magistrats de son empire de rendre aux archevêques, aux évêques et au clergé l'honneur qui leur est dû.

« Parmi les autres choses convenues, le Siége apostolique a gardé intact et inviolable son droit d'ériger de nouveaux diocèses, de leur assigner de nouvelles circonscriptions, lorsqu'il en aura reconnu l'utilité pour les fidèles ; et Sa Majesté impériale et royale, dans l'exercice du privilége que lui a concédé le Saint-Siége de présenter et de nommer les évêques, prendra désormais et avant tout l'avis des prélats de la province ecclésiastique. La première dignité d'une église métropolitaine, archiépiscopale et épiscopale sera conférée par nous et par nos successeurs, à moins qu'elle ne dépende d'un patronage laïque particulier, auquel cas ce sera la seconde. Sa Majesté impériale continuera de nommer aux autres dignités et prébendes canoniales, à l'exception néanmoins de celles qui dépendent de la libre collation des évêques et du droit de patronage légitimement acquis. Ces prébendes canoniales seront accordées aux prêtres qui, revêtus des qualités requises par les canons, se sont distingués dans l'exercice du ministère des âmes, dans le maniement des affaires ecclésiastiques ou dans le professorat des sciences sacrées. Il a été aussi convenu que dans les églises métropolitaines et épiscopales où il en manque, un chanoine pénitencier et un chanoine théologal, et dans les collégiales un chanoine théologal, suivant les prescriptions du concile

de Trente, seront nommés le plus tôt possible; et que ces charges seront conférées suivant les prescriptions du même concile et les décrets pontificaux. Comme le choix de prêtres dignes et capables importe grandement au salut des âmes, il a été convenu que toutes les paroisses seront données à la suite d'un concours public, et conformément aux prescriptions du concile de Trente exactement suivies; et pour les paroisses de patronage ecclésiastique, les patrons seront tenus de présenter l'un des trois que l'évêque aura proposés dans la forme énoncée. Désirant vivement donner à l'illustre empereur et roi un témoignage durable de notre bienveillance, nous lui avons concédé très-volontiers à lui et à ses successeurs catholiques dans l'empire d'Autriche, la nomination à tous les canonicats et à toutes les paroisses soumises au droit de patronage qui découle d'une fondation religieuse ou scientifique, à cette condition cependant que l'un des trois désignés par l'évêque comme les plus dignes, à la suite du concours public, sera choisi. On n'a pas omis de pourvoir à ce que les paroisses indigentes jouissent d'une dotation convenable, en rapport avec les circonstances des choses et des temps. Mais, comme l'institution canonique donne seule le droit sur les biens ecclésiastiques, il a été arrêté que tous ceux qui auront été nommés à quelque bénéfice que ce soit, grand ou petit, ne pourront jamais prendre l'administration des biens qui y sont attachés avant d'avoir obtenu dans les formes l'institution canonique; il a été convenu pareillement que pour entrer en possession des églises cathédrales et de leurs biens, il faudra observer scrupuleusement les prescriptions des saints canons et surtout du pontifical et cérémonial romain, nonobstant tout usage et coutumes contraires.

« Quant aux communautés religieuses qui, bien administrées, sont toujours très-utiles à l'État et à l'Église et en sont le plus bel ornement, il a été convenu qu'elles seront gouvernées d'après les règles de leur institution propre par leurs supérieurs généraux résidant près le Saint-Siége apostolique, sauf toujours, bien entendu, l'autorité des évêques, conformément aux prescriptions des sacrés canons et du concile de Trente; que ces supérieurs généraux pourront librement communiquer avec ces communautés religieuses qui leur sont confiées et les visiter à leur gré; et que tous les ordres réguliers pourront, sans obstacle aucun, observer les règles de leur institut ou congrégation, recevoir des novices et admettre à la profession religieuse. Les évêques pourront en toute liberté établir dans leurs diocèses des ordres ou congrégations de l'un ou de l'autre sexe, en observant ce que les saints canons ont prescrit avec tant de sagesse.

« On n'a pas oublié non plus d'affermir et de protéger, avec tout le soin et toute l'attention possible, le droit naturel qui appartient à l'Église de posséder toute sorte de biens. Car dans ce même concordat il a été établi que l'Église peut par elle-même acquérir librement de nouvelles possessions par tout titre légitime, et que la propriété des biens qu'elle possède maintenant ou acquerra dans la suite, doit être tout à fait entière et inviolable. C'est pourquoi les fondations religieuses, tant anciennes que nouvelles, ne pourront jamais, sans la permission de ce Siége apostolique, être éteintes ou réunies ensemble, les facultés concédées à cet égard aux évêques par le concile de Trente restant cependant entières et intactes. Les biens ecclésiastiques seront administrés par ceux à qui les saints canons

reconnaissent ce droit d'administration. Mais comme le très-pieux empereur accorde, sur le trésor public, un subside à l'indigence des Églises et ne cessera pas de l'accorder, ces mêmes biens ne pourront ni être vendus, ni être soumis à une charge notable, sans le consentement de ce Siége apostolique et de Sa Majesté, ou de ceux auxquels ils auraient cru devoir imposer cette charge. En outre, comme il y a dans l'Empire des biens qu'on appelle *fonds de religion et d'étude*, et qui, en vertu de leur origine, sont la propriété de l'Église, ces biens seront administrés au nom de l'Église même, et les évêques les surveilleront suivant les dispositions déterminées par ce Siége apostolique et Sa Majesté. Quant aux revenus des fondations religieuses, ils seront employés pour le culte divin, les églises, les séminaires et toutes les œuvres propres au ministère ecclésiastique, jusqu'à ce que le fonds lui-même, après un concert préalable entre ce Siége apostolique et le gouvernement impérial, soit partagé en donations ecclésiastiques stables. Mais les revenus des fonds d'étude seront uniquement employés au profit de l'instruction catholique, suivant la pieuse intention des fondateurs.

« Les fruits des bénéfices vacants appartiendront aussi au fonds de religion, et dans les provinces de l'empire d'Autriche où ce fonds n'existe pas, on instituera des conseils mixtes ou des commissions par qui seront administrés les biens tant de la mense épiscopale que de tous les bénéfices pendant leur vacance, suivant la forme et les règles prescrites par ce Siége apostolique et Sa Majesté Impériale. Mais comme à cause de la triste conditions des temps, dans la plupart des pays de la domination autrichienne, les dîmes ecclésiastiques ont été supprimées par la loi civile, et que,

par suite de circonstances particulières, elles ne peuvent être rétablies dans tout l'empire, déférant aux demandes de Sa Majesté, et prenant en considération la tranquillité publique, qui intéresse si fort la religion, nous avons accordé et statué que, le droit d'exiger les dîmes demeurant intact et sauf partout où il existe actuellement, dans les autres localités, à la place de ces dîmes ou à titre de compensation, il serait assigné par le gouvernement impérial des dotations en biens et en fonds stables ou en rentes sur l'État pour être distribuées à tous ceux qui avaient le droit d'exiger des dîmes. Et ces dotations, comme Sa Majesté l'a aussi déclaré, seront assignées sans aucune espèce de charge et perçues et possédées au même titre que les dîmes qu'elles remplacent.

« Enfin, il a été réglé que toutes les autres questions relatives aux personnes et aux choses de l'Église, et dont il n'est pas fait mention dans les articles de ce concordat, seront traitées et résolues selon la doctrine de l'Église catholique et l'usage de la discipline approuvée par le Siége apostolique; et en même temps il a été établi que les lois, ordonnances, décrets, en quelque façon et quelque forme qu'ils aient été rendus jusqu'à ce jour dans l'empire d'Autriche et dans chacun des pays de sa dépendance et qui sont contraires au présent concordat, sont de plein droit abolis et abrogés, et que ce concordat est en vigueur et est tenu pour loi de l'État dans toute l'étendue de la domination autrichienne.

« Tels sont les points principaux de ce dernier concordat, que nous avons brièvement fait connaître, vénérables Frères, afin que nous adressions ensemble de grandes actions de grâces au Père des miséricordes et au Dieu de toute conso-

lation, qui a donné à notre très-cher fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur d'Autriche et roi apostolique, un cœur sage et intelligent. Supplions humblement ce Dieu tout-puissant par les mérites de Marie sa très-sainte Mère, préservée de toute tache du péché originel, et de tous les bienheureux du ciel dont nous venons de célébrer la fête dans la joie d'une solennité qui leur est commune, d'éloigner du domaine de l'Église toutes les erreurs et toutes les calamités, et d'accorder, dans sa clémence, au peuple chrétien qui le sert, une plus grande augmentation de grâces. »

Le 17 mars suivant, 1856, Pie IX adressait, au sujet du concordat, un bref aux évêques d'Autriche. On y lit :

« L'ardente charité avec laquelle nous embrassons tout le troupeau du Seigneur, qui nous a été confié par Jésus-Christ lui-même notre Dieu, et la charge du ministère apostolique qui nous impose le devoir d'employer toutes nos forces à procurer le salut éternel de tous les peuples et de toutes les nations, nous poussent, bien-aimés Fils et vénérables Frères, à exciter de plus en plus votre éminente piété, votre énergie et votre vigilance pastorale, afin que vous continuiez de remplir avec une ardeur de plus en plus vive tous les devoirs de votre office épiscopal, et que vous n'épargniez aucun soin, aucune mesure, aucune fatigue pour conserver intact et pur dans vos diocèses le dépôt de notre très-sainte foi, pour assurer le salut de votre troupeau et le défendre contre toutes les fraudes et les embûches des hommes ennemis. Vous connaissez les moyens pervers, les machinations et les monstrueuses erreurs de tout genre, par lesquels les astucieux artisans des doctrines impies s'efforcent d'éloigner les hommes, surtout les imprudents et les ignorants, du sentier de la vérité et de la justice, pour

les conduire dans celui du mensonge et de la perdition. Vous n'ignorez pas non plus, Fils bien-aimés et vénérables Frères, que parmi les maux si nombreux et qu'on ne peut assez déplorer, qui bouleversent et affligent le plus la société ecclésiastique et civile, deux surtout se font remarquer de nos jours et sont considérés avec raison comme l'origine des autres. En effet, vous savez quels dommages innombrables et funestes cause à la société chrétienne et civile la hideuse erreur de l'*indifférentisme*. Par elle sont mis en oubli nos devoirs envers Dieu en qui nous vivons, nous agissons et nous existons; par elle on cesse de s'occuper de la très-sainte religion; par elles sont ébranlés et presque détruits les fondements mêmes de tout droit, de toute justice et de toute vertu. Et il y a peu de différence entre cette forme hideuse de l'indifférentisme et le système sorti du sein des ténèbres, de *l'indifférence entre les diverses religions,* système en vertu duquel des hommes qui se sont éloignés de la vérité, qui sont ennemis de la vraie foi et oublieux de leur propre salut, qui enseignent des croyances contradictoires et qui n'ont jamais eu de doctrine stable, ne font aucune différence entre les diverses professions de foi, s'en vont pactisant avec tout le monde, et soutiennent que le port du salut éternel est ouvert aux sectateurs de toutes les religions, quelles qu'elles soient. Peu leur importe la diversité de leurs doctrines, pourvu qu'ils s'accordent tous à combattre celle qui seule est la vérité. Vous voyez, Fils bien-aimés et vénérables Frères, quelle vigilance est nécessaire pour que la contagion de ce mal terrible n'infecte pas et ne fasse pas malheureusement périr vos ouailles. Ne cessez donc point de défendre attentivement vos peuples contre ces pernicieuses erreurs; livrez-leur avec une abondance de plus en

plus grande et attentive la doctrine de la vérité catholique; enseignez-leur que, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Saint-Esprit, de même il n'y a qu'une seule vérité divinement révélée, une seule foi divine, principe du salut de l'homme et fondement de toute justification, la foi dont le juste vit, et sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu et de parvenir à la société des enfants de Dieu; une seule véritable et sainte Église, l'Église catholique, apostolique romaine; qu'une seule Chaire, fondée sur Pierre par la parole du Seigneur, Chaire hors de laquelle on ne peut trouver ni la vraie foi, ni l'éternel salut, car celui qui n'a pas l'Église pour mère ne peut avoir Dieu pour père, et l'on se flatte en vain d'être dans l'Église quand on a abandonné la Chaire de Pierre, sur laquelle l'Église est fondée. Il ne peut donc y avoir de crime plus grand, de souillure plus honteuse, que de s'élever contre le Christ, que de scinder l'Église engendrée et achetée par son sang, que de mettre en oubli la charité évangélique pour combattre avec la fureur d'une discorde ennemie l'union et la concorde du peuple de Dieu.

« Mais Dieu veut être honoré en deux manières, c'est-à-dire et par la foi et par les œuvres, en sorte que sans les bonnes œuvres la foi ne peut plaire à Dieu, et que Dieu n'accepte pas non plus les œuvres qui n'accompagnent pas les doctrines religieuses. Ce n'est pas seulement dans la pratique des vertus ou dans l'observation des préceptes, mais dans leur union avec la foi, que se trouve le sentier étroit et difficile qui conduit à la vie. Ne négligez donc pas non plus d'avertir et d'exciter continuellement vos peuples fidèles, afin que non-seulement ils persévèrent de plus en plus fermes et inébranlables dans la profession de la reli-

gion catholique, mais encore qu'ils s'attachent à assurer leur vocation et leur salut par le moyen des bonnes œuvres. Et pendant que vous travaillez au salut de votre troupeau efforcez-vous aussi, en toute bonté, patience et doctrine, de rappeler les malheureux qui s'égarent à l'unique bercail du Christ et à la vérité catholique, en leur adressant ces paroles de saint Augustin : « Venez, ô Frères, si vous « voulez être entés sur la vigne; nous sommes affligé de « vous voir ainsi retranchés et mourants; comptez donc « les évêques qui ont occupé le siége de Pierre, voyez cette « succession non interrompue de Pontifes : voilà la pierre « contre laquelle les puissances de l'enfer ne pourront pré« valoir. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison « est un profane; quiconque ne se trouve pas dans l'arche « de Noé périra dans le déluge. »

« Il se répand de nos jours une autre maladie non moins dangereuse, à laquelle l'orgueil et une certaine vanité d'où elle procède ont fait donner le nom de *rationalisme*. Certainement l'Église ne condamne pas le travail de ceux qui veulent connaître la vérité, puisque c'est Dieu qui a mis dans la nature humaine ce désir de saisir le vrai ; elle ne condamne pas non plus les efforts de la saine et droite raison, par lequels on cultive l'esprit, on scrute la nature, on met en lumière ses secrets les plus cachés. Cette mère très-tendre reconnaît et proclame justement que parmi les dons du Ciel, le plus insigne est celui de la raison, au moyen de laquelle nous nous élevons au-dessus des sens et présentons en nous-mêmes une certaine image de Dieu. Elle sait que nous devons chercher jusqu'à ce que nous ayons trouvé, que nous devons croire après avoir trouvé, et ne pas nous attacher à autre chose qu'à ce que nous avons cru, pourvu

que nous croyions en outre qu'il n'y a plus rien autre chose à croire et à chercher, lorsque nous avons trouvé et cru ce qui a été enseigné par le Christ, qui ne nous commande pas de chercher autre chose que ce qu'il a enseigné. Qu'est-ce donc que l'Église ne tolère ni ne permet, et qu'elle reprend et condamne absolument, en vertu de la mission qu'elle a reçue de garder le dépôt qui lui a été confié? L'Église reprend fortement, et elle a toujours condamné et condamne la conduite de ceux qui, abusant de la raison, ne rougissent ni ne craignent de l'opposer et de la préférer follement et criminellement à la volonté de Dieu, qui s'élèvent insolemment, qui, aveuglés par leur orgueil et par leur vanité, perdent la lumière de la vérité et rejettent avec un souverain mépris cette foi dont il a été écrit : *Qui ne croit pas sera condamné*. Pleins de confiance en eux-mêmes, ils nient qu'on doive en croire Dieu sur Dieu même, et accepter avec obéissance ce qu'il a voulu nous faire connaître de sa propre nature. A ces hommes l'Église ne cesse de répondre que, lorsqu'il s'agit de la connaissance même de Dieu, c'est Dieu qu'il faut croire, que c'est de lui que vient tout ce que nous croyons sur lui, parce que l'homme n'aurait pu le connaître comme il en a besoin, si Dieu lui-même ne nous avait communiqué cette connaissance salutaire.

« Voilà les hommes que l'Église cherche à ramener à de plus saines pensées avec ces paroles : « Qu'y a-t-il de plus « contraire à la raison que de chercher à s'élever au-dessus « de la raison par la raison elle-même? Et qu'y a-t-il de « plus contraire à la foi que de ne pas vouloir croire ce « qu'on ne peut atteindre par la raison? » Et elle ne cesse de leur répéter que la foi s'appuie non sur la raison, mais sur l'autorité, parce qu'il ne convenait en aucune manière

que Dieu, en parlant aux hommes, confirmât ses paroles par des raisonnements, comme si on pouvait refuser de le croire ; mais il a parlé comme il convenait, comme le juge suprême de toutes choses, qui ne doit pas argumenter, mais prononcer. L'Église déclare ouvertement que l'unique espérance de salut pour l'homme est placée dans la foi chrétienne, qui enseigne la vérité, dissipe les ténèbres de l'ignorance par l'éclat de sa lumière et opère par la charité, et que cette espérance est placée dans l'Église catholique, qui, en maintenant le vrai culte, est le solide asile de cette foi et le temple de Dieu, hors duquel personne, à moins d'avoir l'excuse d'une ignorance invincible, ne peut avoir l'espoir de la vie et du salut. L'Église enseigne donc et proclame que si quelquefois on peut employer la science humaine à l'étude des oracles divins, la raison ne doit point pour cela usurper orgueilleusement le droit d'enseigner en maîtresse, mais qu'elle doit agir comme une servante obéissante et soumise, dans la crainte de s'égarer en marchant en avant et de perdre, en suivant l'enchaînement des paroles extérieures, la lumière de la vertu intérieure et le droit sentier de la vérité.

« Il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y a aucun progrès de religion dans l'Église du Christ. Le progrès existe, et il est très-grand, mais c'est le vrai progrès de la foi, ce n'en est pas le changement. Il faut que l'intelligence, la science et la sagesse de tous, comme de chacun en particulier, des âges et des siècles de toute l'Église, comme des individus, croissent et fassent de grands et de très-grands progrès, afin que l'on comprenne plus clairement ce qu'on croyait d'abord plus obscurément, afin que la postérité ait le bonheur de comprendre ce que l'antiquité vénérait sans l'en-

tendre, afin que les pierres précieuses du dogme divin soient travaillées, exactement adaptées, sagement ornées et qu'elles s'enrichissent de grâce, de splendeur, de beauté, mais toujours dans le même genre, c'est-à-dire dans la même doctrine, dans le même sens, dans la même substance, de façon qu'en se servant de termes nouveaux on ne dise pas cependant des choses nouvelles.

« Nous ne pensons pas, bien-aimés Fils et vénérables Frères, qu'aucun de vous s'étonne de nous entendre, remplissant l'office de notre primauté et de notre droit souverain dans la doctrine, parler de nouveau de ces erreurs désolantes, aussi funestes à la religion qu'à la société, pour exciter votre vigilance épiscopale à les extirper. Puisque l'homme ennemi ne cesse de semer l'ivraie parmi le bon grain, nous qui, par la disposition de la divine Providence, sommes préposés à la culture du champ du Seigneur et avons été constitués à la tête de sa famille comme des serviteurs fidèles et prudents, nous ne devons pas négliger un instant de remplir ces devoirs inséparables de notre ministère apostolique. »

Dans cette même année 1856 eut lieu en France le baptême du prince impérial, auquel tous les évêques français assistèrent. Un légat *a latere*, Mgr Patrizzi, cardinal vicaire de Rome, vint baptiser le prince au nom de Pie IX, son parrain.

Tout semblait sourire à Pie IX : les puissances étaient dans les meilleurs termes avec lui, les missions prospéraient, la tranquillité régnait dans les États de l'Église, une persécution, qui sévissait en Espagne depuis plusieurs années, venait de cesser, et le mouvement religieux prenait une force et une extension extraordinaires. Mais un

nuage assombrissait ce splendide horizon. Au nord même de l'Italie, le Piémont, gouverné par le comte Cavour au nom du roi Victor-Emmanuel, ne cessait d'empiéter sur les droits de l'Église; il aspirait ouvertement à devenir l'arbitre des destinées italiennes, il convoitait les Romagnes, et les esprits clairvoyants pressentaient que c'était contre le Saint-Siége lui-même que se dirigeaient tous les coups. Le travail des sociétés secrètes recommençait; de nouveaux événements purent se prévoir, lorsqu'on connut les délibérations du congrès de Paris, qui s'était assemblé pour traiter de la paix entre la Russie d'une part, et, de l'autre, la Turquie avec ses alliés.

Le congrès, s'occupant de la situation générale de l'Europe, porta ses regards sur les États pontificaux, et, poussé par le comte Cavour, qui se vit trop aidé même par les plénipotentiaires de la France, il exprima un blâme sur le gouvernement de Pie IX.

C'était une injustice criante, car jamais gouvernement n'avait fait autant de progrès, réalisé autant d'améliorations, introduit plus d'utiles réformes que celui de Pie IX, ainsi que l'a constaté l'ambassadeur même de France, M. le comte de Rayneval, dans un rapport en date du 14 mai 1856.

Disons donc ici quelques mots du gouvernement pontifical et de celui de Pie IX en particulier.

Les formes du gouvernement pontifical se rapprochent beaucoup de celles que nous connaissons en France[1]. L'administration publique de l'État est concentrée dans quatre

[1] Nous empruntons les détails qui suivent à un travail publié par la *Civiltà cattolica*.

ministères : le ministère des *armes,* (guerre), le ministère des *finances,* le ministère du *commerce,* des *travaux publics*, de l'*agriculture,* etc., enfin le ministère de l'*intérieur,* qui comprend le ministère de *grâce et justice*, et auquel est annexée la *police*, confiée à un directeur général. Les ministres réunis pour délibérer en commun forment le *conseil des ministres,* que préside quelquefois le Saint-Père, mais qui est ordinairement présidé par un cardinal. Celui-ci conserve le nom et les attributions de *secrétaire d'État ;* de lui dépendent directement les *nonces* du Saint-siége et les *consuls* pontificaux. Chacun des ministres, dans les limites de ses attributions, propose au Saint-Père les nouvelles lois et les règlements généraux, ainsi que les modifications demandées par les circonstances et les interprétations authentiques des lois existantes. Ces propositions sont examinées en conseil des ministres, pour être ensuite transmises au *conseil d'État*, qui doit donner son avis sur chacune d'elles. Pour tout ce qui concerne les diverses opérations de finances, il y a une *consulte des finances*, chargée de les examiner et de donner son avis. Les nominations, les promotions ou les destitutions des fonctionnaires publics sont agitées dans le conseil des ministres, conformément à des règles fixées par une loi du 10 septembre 1850, loi qui détermine les attributions particulières de chaque ministre et de son département.

Du centre de la capitale, le pouvoir politique et administratif se ramifie dans les provinces par le moyen de *présidents* (presidi) qui les gouvernent et qui y représentent l'autorité souveraine. Ces présidents ont à peu près les mêmes attributions que les intendants et les préfets dans les autres pays ; ils sont assistés par une *commission de*

gouvernement (congregazione governativa), composée de quatre conseillers ou *consulteurs* (consultori) laïques, choisis par le souverain, mais de telle sorte que deux d'entre eux sont tirés de la classe des conseillers provinciaux, un du chef-lieu, et le dernier d'une commune de la province. Dans l'examen des budgets (soit provinciaux, soit communaux), chaque consulteur a le droit de vote décisif; ce vote est purement consultatif dans les autres affaires.

Des présidents dépendent les *gouverneurs* qui sont placés à la tête de plusieurs communes réunies en un seul *gouvernement*, et les autres fonctionnaires inférieurs hiérarchisés presque entièrement selon le système français, qui avait été introduit pendant l'occupation de Napoléon Ier.

Le conseil d'État et la consulte des finances complètent cette organisation politique. Le conseil ou consulte d'État, institué par la loi du 10 septembre 1850, se compose de neuf conseillers ordinaires; il est présidé par le conseil d'État; il ne diffère guère, au fond, du conseil d'État tel qu'il est organisé en France. La consulte des finances s'occupe principalement de l'examen et de la révision des comptes, des recettes et des dépenses présumées ou accomplies. Ses attributions sont à peu près celles de notre Corps législatif, si ce n'est qu'elle n'a qu'un vote consultatif, et qu'elle n'est pas le produit direct de l'élection. Au reste, son avis est habituellement suivi par Sa Sainteté; ce sont toujours les chiffres arrêtés par elle, à l'exception de quelques sommes insignifiantes, que le Saint-Père approuve. Le gouvernement pontifical s'est appliqué avec le plus grand soin à faire disparaître les embarras de ses finances; le budget venait d'être établi en équilibre, et même avec

un large excédant de recettes, lorsque la révolution de 1859 vint encore une fois le grever.

Il y a peu d'États en Europe qui aient des institutions municipales aussi larges et aussi libérales que celles qui sont en vigueur dans les États pontificaux, d'après la loi du 24 novembre 1850; il suffit de lire cette loi pour s'en convaincre.

La législation propre des États pontificaux est le droit romain, en tout ce qui n'est pas contraire au droit canonique, sauf les modifications qui y ont été apportées par les trois codes ou règlements aujourd'hui en vigueur, savoir: le code de commerce, le code civil et le code criminel. De ces trois codes, celui du commerce est calqué sur le code de commerce français; les deux autres ont été rédigés d'après les règles suivies chez les peuples les plus cultivés et les plus civilisés de l'Europe et ils constituent en même temps une procédure conforme aux droits, aux besoins et aux habitudes des populations. Ils contiennent des dispositions, comme la loi hypothécaire par exemple, que les jurisconsultes estiment moins défectueuses que celles qui sont en vigueur dans les autres pays. On reproche au code des délits et des peines une douceur excessive, et sous le rapport des sanctions pénales établies, et sous celui des moyens de défense accordés aux accusés, tant il est loin de mériter le reproche d'une extrême sévérité. Les codes civil et criminel ont été longuement étudiés avant leur promulgation (le code criminel est du 5 octobre 1824, le code civil du 10 novembre 1834); cependant ils sont encore actuellement soumis à une nouvelle révision; on examine les nouvelles dispositions qu'il serait bon d'y introduire, celles qu'il conviendrait de modifier, selon que le demandent les besoins

nouveaux de la société. Le code criminel a déjà été revu par le conseil d'État, qui s'occupe maintenant du code civil. Telle est l'immutabilité prétendue de la législation pontificale [1].

On le voit, le gouvernement du Pape n'est ni immobile ni ennemi du progrès. Nous terminerons cet exposé par l'analyse d'un rapport qui aurait dû faire tomber tous les reproches adressés au gouvernement pontifical, s'il n'y avait pas un parti pris de l'accuser toujours sans écouter aucune justification. Ce rapport a été adressé le 14 mai 1857, par M. de Rayneval, alors ambassadeur à Rome, à M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères. Voici comment M. de Rayneval appréciait la question des réformes à Rome :

« Quels sont les reproches graves que l'on peut adresser au gouvernement pontifical? On a prétendu que le prêtre dont la mission est de défendre les intérêts du ciel, n'entend rien à ceux de la terre ; que n'ayant pas de famille, il est indifférent à la prospérité de la patrie ; que vivant en dehors de la société, il n'en peut comprendre les vrais besoins; que l'esprit de corps est plus puissant sur lui que le sentiment de la nationalité, et ainsi de suite. J'ai souvent demandé aux ardents adversaires du gouvernement romain

[1] *L'Annuaire des Deux-Mondes* dit, à propos de la loi sur les hypothèques (t. V, p. 1854-1855. p. 223) : « Les règles à suivre pour la purge des hypothèques sont mieux établies et plus claires que dans le code français. Au reste l'ensemble même du système hypothécaire romain présente des avantages incontestables sur le nôtre. En effet, cette partie de nos codes n'ayant été définitivement admise dans les États pontificaux qu'après avoir été expérimentée en France, il a été facile de la perfectionner, ou du moins d'en écarter les défauts les plus graves. »

à combien ils évaluaient le nombre de prêtres employés dans l'administration. Il m'était répondu que cette évaluation allait à trois mille. On ne voulut pas me croire lorsque j'avançai, preuves en main, qu'en portant le nombre au chiffre maximum, il n'atteignait pas *cent,* et que la moitié de ces prétendus prêtres n'avaient pas reçu les ordres. C'est cependant sur des données d'une telle fausseté que sont basées les charges graves qui sont acceptées par le public comme irréfutables. »

Nous n'insisterons pas davantage sur cette question.

« Du jour même, continue M. de Rayneval, où le Pape Pie IX est monté sur le trône, il a fait, nous sommes autorisé à l'affirmer, de continuels efforts pour détruire toutes les causes légitimes de plainte contre l'administration publique des affaires. Je ne me contenterai pas de parler du commencement de son règne.

« Trahi par les hommes qu'il avait rappelés de l'exil, trompé de la manière la plus flagrante par les ministres laïques qui l'entouraient en vertu d'un principe de complète sécularisation, et qui n'hésitaient pas à proclamer au monde que leur souverain avait donné son assentiment à des mesures qu'il avait positivement et formellement rejetées ; emporté rapidement par un système de pure réforme administrative vers l'établissement d'un régime constitutionnel, alors qu'il ne s'appuyait sur aucune force nouvelle, et qu'il ne trouvait pas le moindre appui dans la nation, le Pape, cédant à la république et menacé même dans l'intérieur de son palais par une insurrection armée, comprit enfin qu'il ne lui restait plus d'autre ressource, pour préserver sa liberté et son indépendance, que dans la fuite de ses États. *Nous devons lui rendre la justice d'avouer que,*

en dépit du résultat malheureux de ses tentatives de réforme, il n'a jamais abandonné ses projets d'amélioration et n'a jamais cessé de chercher les moyens de les mettre en pratique. »

Ici M. de Rayneval donne une rapide esquisse des principaux actes administratifs et gouvernementaux de l'autorité pontificale. Pie IX a proclamé le principe du droit d'admission des laïques à toutes les fonctions, une seule exceptée : celle du secrétariat de l'État. La loi civile et criminelle a été révisée. Divers codes de procédure dans l'ordre civil et dans l'ordre criminel, de même qu'un code de commerce, tous fondés sur les codes français, et enrichis des leçons de l'expérience, ont été promulgués. Ces codes sont au-dessus de la critique. Le code hypothécaire a été examiné par des jurisconsultes français, et a été cité par eux comme un document modèle. Les divers pouvoirs de l'État ont été soigneusement séparés et définis. Des départements ministériels distincts, différant en autorité, ont été créés. Un conseil des ministres, sous la présidence du secrétaire d'État, a été nommé, et les affaires sont toujours soumises à l'épreuve de la discussion. En même temps, le plus grand respect pour l'indépendance du pouvoir judiciaire a été proclamé et pratiqué. Un conseil d'État pour la préparation des lois a été nommé avec la mission d'éclairer le gouvernement. Les finances et l'administration municipale ont été l'objet de soins incessants, et, en 1859, le budget pontifical se soldait en équilibre, malgré les lourdes charges que lui a léguées la révolution et que l'occupation autrichienne a fait peser sur lui.

« Les impôts, a dit M. de Rayneval, sont toujours beaucoup au-dessous du taux moyen des divers États européens.

Un Romain paye annuellement à l'État 22 fr., les trois millions d'habitants payant 68 millions de francs. Un Français paye au gouvernement 45 fr., trente-cinq millions d'habitants payant 1,600 millions de francs. Ces chiffres montrent d'une façon péremptoire que les États pontificaux doivent être considérés, à cet important point de vue, comme ayant rang parmi les nations les plus favorisées. Les dépenses sont réglées sur les principes de la plus stricte économie. »

Un grand nombre de routes ont été ouvertes ; des ports ont été élargis et le drainage assainit peu à peu et fertilise les marais Pontins et les marais d'Ostie. Les bateaux à vapeur sillonnent le Tibre ; Rome est éclairée au gaz ; les télégraphes électriques fonctionnent partout, et les chemins de fer s'achèvent. L'agriculture a été protégée à son tour, et une commission s'est occupée de résoudre le problème, resté insoluble jusqu'à ce jour, de drainer la Campagne de Rome, et de trouver le moyen de la peupler[1].

« Si le peuple romain, dit M. de Rayneval, était capable de s'aider lui-même ou même s'il était actif au travail, si son ambition ne se bornait pas à l'acquisition d'un revenu restreint, tout juste suffisant à procurer les premiers besoins de la vie, et s'il ne reculait pas devant la fatigue et l'emploi de son énergie et de ses ressources pécuniaires pour tirer parti, comme on fait ailleurs, des facilités qui lui sont données, le pays s'élèverait à une prospérité rapide. Mais le peuple romain laisse tout échapper et abandonne

[1] L'ouvrage de M. l'abbé Margotti intitulé *les Victoires de l'Église*, et qui a été traduit en français, contient les renseignements les plus complets sur les travaux entrepris par le gouvernement de Pie IX.

aux étrangers toutes les entreprises utiles. On comprendra que le gouvernement ne peut pas, pour avancer la marche du progrès, substituer sa propre action à celle de l'industrie privée. Il existe néanmoins de nombreuses preuves d'énergie publique... La condition de la population est comparativement aisée. On la voit se réunir en foule au premier signal de plaisirs publics ; son indifférence, portée à l'excès dans la vie ordinaire, disparaît alors tout à fait. L'œil le moins observateur est frappé de son air de prospérité. La gaieté la plus expansive se lit sur tous les visages. On peut se demander alors si c'est bien là le peuple dont les misères excitent à un si haut degré la commisération de l'Europe.

« D'importantes améliorations ont été introduites dans l'administration des hôpitaux et des prisons. Quelques-unes de ces prisons devraient être visitées, afin que les visiteurs pussent admirer, l'expression n'est pas trop forte, la persévérante charité du Saint-Père. Je n'étendrai pas cette énumération. Ce que j'ai dit doit suffire pour prouver que toutes les mesures adoptées par l'administration pontificale portent le cachet de la sagesse, de la raison et du progrès ; qu'elles ont déjà produit de bons résultats ; en un mot, qu'il n'y a pas un seul détail de nature à intéresser le bien-être, soit moral, soit physique des populations, qui ait échappé à l'attention du gouvernement ou qui n'ait pas été traité d'une manière favorable. »

Ainsi parlait, en 1856, l'ambassadeur de France à Rome. Mais l'opinion, au lieu d'écouter cette parole compétente et impartiale, préféra se laisser égarer par les journaux piémontais, anglais et révolutionnaires, et par les creuses et hostiles déclamations du comte Cavour. « Doit-on sup-

poser, après cela, dit M. de Rayneval, que le gouvernement pontifical soit un modèle sans faiblesses ni imperfections? non certainement. Mais ces imperfections et ces faiblesses sont de la nature de celles qu'on rencontre dans tous les gouvernements et même dans tous les hommes, à très-peu d'exceptions. Le gouvernement pontifical est composé de Romains agissant à la manière romaine. Il est défiant, méticuleux, hésitant; il recule devant la responsabilité; il a plus l'esprit d'examen que l'esprit de décision. Il aime les tergiversations et les accommodements. Il manque d'énergie, d'activité, de fermeté, semblable en cela à la nation elle-même. Je ne cesse d'interroger les personnes qui viennent me dénoncer les *abus* du gouvernement papal... Mais en quoi consistent ces abus? C'est ce que je n'ai pas encore pu découvrir. Tout au moins les faits ainsi qualifiés sont attribuables à l'imperfection de la nature humaine, et nous ne devons pas imposer au gouvernement la responsabilité des irrégularités commises par quelques-uns de ses agents secondaires. J'ai entendu dire qu'à la douane on demande des pourboires aux voyageurs. C'est sans doute une coutume très-blâmable, mais la sécularisation du gouvernement suffirait-elle pour guérir le pays d'un vice profondément enraciné dans sa nature, et pour empêcher le peuple d'être toujours prêt à tendre la main? En tous cas, quand nous voyons ici quelqu'un s'enrichir, c'est toujours un laïque. Jamais je n'ai vu un prélat augmenter son bien par des voies illicites. »

Écoutons maintenant les conclusions de M. de Rayneval :

« Pour conclure, nous sommes forcé d'avouer, après examen, que le gouvernement pontifical n'a pas failli à sa

tâche, qu'il a marché régulièrement dans la voie de la réforme et des améliorations, et qu'il a réalisé des progrès considérables. Si l'agitation continue, il faut en chercher la cause dans le caractère même de la nation, dans ses vues ambitieuses dirigées vers des objets hors de sa portée. Nous devons reconnaître, enfin, que le remède à cette triste situation ne peut se trouver dans une série de mesures qui, modifiant un ordre de choses sans liaison aucune avec le mal, ne feraient que rendre le mal plus grand et plus dangereux encore, en exaltant les espérances de la nation et en réduisant un pouvoir déjà bien ébranlé au dernier degré de faiblesse et d'impuissance. »

Ces conclusions sont inattaquables.

Les sciences et les arts ont trouvé dans Pie IX un magnifique émule des Léon X et des Léon XII. Le Pape a fait exécuter de grands travaux dans l'archigymnase romain, dit la Sapience, où se trouve maintenant concentrée l'Université romaine ; il en a enrichi les cabinets de chimie, d'histoire naturelle, de minéralogie et de zoologie ; de nouvelles machines, de nouveaux instruments, un grand nombre d'objets nouveaux ont été acquis. Il y a fondé et pourvu de toutes les choses nécessaires le musée d'anatomie ; un magnifique cabinet de physique a été construit, et, auprès, une salle qui peut contenir trois cents étudiants. Aussi voit-on accourir à l'Université romaine non-seulement la jeunesse des différentes parties des États pontificaux, mais encore celle des États étrangers. Le séminaire Pio, fondé par Pie IX, est une autre preuve du zèle du Saint-Père pour les bonnes études. A Sinigaglia, Pie IX a fondé un collége pour l'instruction de la jeunesse et un hôpital pour les maladies chroniques, et il a doté ces deux établis-

sements sur sa cassette particulière. Civita-Vecchia, Ancône, Pesaro, Pérouse ont ressenti les effets de sa munificence souveraine et de sa générosité personnelle. Il est inutile de parler de son inépuisable charité, que personne ne conteste. Mais ni ces actes de piété, ni les intérêts supérieurs de la religion ne lui font oublier ce qu'il doit à ses peuples. Il attache une grande importance aux voies navigables, il se préoccupe de l'amélioration des ports. Par ses ordres, des observatoires magnétiques ont été créés, les phares ont été renouvelés d'après le système Fresnel. Des encouragements sérieux sont donnés à l'industrie et à l'agriculture, et le Trésor public y consacre des sommes importantes. Rien enfin de ce qui peut augmenter le bien-être de ses sujets et la prospérité de ses États, n'est négligé par Pie IX, et nous pouvons ajouter que les ministres secondent avec zèle leur souverain.

En 1857, Pie IX résolut de répondre par des faits aux accusations de la diplomatie, et de prouver que ses sujets appréciaient les bienfaits de son gouvernement. Les sujets de Pie IX y répondirent en effet avec lui, lors de ce voyage triomphal, qui fut comme une immense acclamation populaire, comme un suffrage universel, expression vraie des sentiments de la population, que rien ne contraignit. Ce voyage mémorable couronnait la série des victoires remportées par Pie IX sur l'hypocrisie libérale, sur la démagogie et sur l'hérésie. Nous avons eu occasion de le dire ailleurs[1], on nous permettra de le répéter ici.

Il pouvait rester une dernière objection à faire, ou plutôt

[1] Dans la traduction que nous avons donnée des *Victoires de l'Église*, par M. l'abbé Margotti, Paris, 1858.

un dernier doute pouvait encore troubler quelques esprits. Si le gouvernement pontifical était si sage, si habile, si véritablement ami du progrès; s'il était vrai qu'il eût amélioré déjà tant de choses dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral; s'il était vrai que Pie IX, dont tout le monde se plaisait à proclamer la bonté, la clémence et la charité, n'était entouré que de ministres dignes de lui; s'il était vrai, enfin, que le gouvernement pontifical pouvait hardiment soutenir la comparaison avec tout autre gouvernement, comment se faisait-il donc qu'il n'eût pas su conquérir les sympathies de la population? comment se faisait-il que Pie IX ne fût pas populaire?

Le voyage de 1857 répondit aux objections et dissipa tous les doutes. Ce long voyage de quatre mois, commencé le 5 mai et terminé le 5 septembre, ne fut qu'un long triomphe. Annoncé assez longtemps à l'avance, il était l'objet de toutes les préoccupations: Rome s'affligeait, les provinces étaient dans l'allégresse, les âmes pieuses pressentaient qu'il compterait parmi les grands événements de ce temps, et les ennemis de l'Église, inquiets et incertains, s'efforçaient d'atténuer d'avance la portée des manifestations qu'ils prévoyaient.

Partout Pie IX fut reçu au milieu des acclamations les plus enthousiastes, partout sa présence fit couler des larmes d'attendrissement; partout la foule, accourue pour contempler les traits du Souverain, demandait à grands cris la bénédiction du Pontife, et fléchissait le genou sous la main qui appelait sur elle et sur le monde toutes les grâces d'en haut. Il faut bien le reconnaître, ce sont là des témoignages d'amour que ne pourrait obtenir une pression officielle. Cette marche triomphale de plusieurs mois, ces fêtes qui se

répètent jusque dans les moindres villages, ce concours immense qui se retrouve partout, et tout cela sans autre espoir que de voir quelques instants un souverain adoré et de recevoir sa bénédiction, voilà ce qu'on ne voit que dans les États romains, c'est là un genre d'enthousiasme que le Pape seul peut exciter, et que lui seul peut entretenir. En montrant que ce Souverain-Pontife, si faible, et qu'on représente comme ayant perdu toute popularité, a pu s'absenter quatre mois de sa capitale, dans des circonstances graves, pendant que la Révolution s'agitait dans les pays voisins, et sans que ses États aient cessé un instant de jouir de la tranquillité la plus profonde, ce voyage réfutait péremptoirement les accusations intéressées et calomnieuses d'un faux libéralisme; en montrant le Souverain partout accueilli comme un père chéri et vénéré, il prouvait que les populations se sentaient heureuses, et qu'elles n'éprouvaient nullement le besoin des prétendues améliorations qu'on voulait leur imposer.

A mesure que le voyage du Souverain-Pontife se prolongeait, on voyait tomber toutes les fausses prophéties des incrédules et des révolutionnaires. Il n'y a là qu'un enthousiasme factice, disait-on; ce ne sont que des manifestations officielles; l'enthousiasme ne se soutiendra pas, et c'est dans les Romagnes, c'est à Bologne, dans les Légations, qu'on verra ce qu'il faut penser de la popularité de Pie IX. L'enthousiasme, loin de s'affaiblir, ne faisait que grandir; l'empressement des populations, même les plus éloignées, était tel, qu'il fallut bien renoncer à ces insinuations calomnieuses.

Mais, disait-on, le Saint-Père est inabordable, le vœu des populations ne peut aller jusqu'à lui. Et tous les jours on

voyait le Saint-Père traverser à pied la foule empressée, et il était évident que tous pouvaient l'aborder, qu'il s'occupait de tous les besoins, qu'il entrait dans les moindres détails de l'administration ; il visitait les églises, les hôpitaux, les ateliers, les usines, les travaux des ports et des routes ; on le voyait partout, il voyait tout par lui-même.

Enfin on imagina de répandre le bruit qu'une pétition lui avait été adressée, qui demandait des réformes importantes, entre autres une complète sécularisation. Et l'on apprit bientôt, en effet, que des pétitions avaient été adressées au Saint-Père, mais que les pétitionnaires demandaient à être replacés sous le gouvernement des cardinaux, comme autrefois ; on se plaignait, c'est vrai, mais on se plaignait que la sécularisation fût trop largement pratiquée par le gouvernement pontifical.

Le peuple, le vrai peuple, celui dont les révolutionnaires invoquent si hautement le nom, et qu'ils respectent si peu quand ils sont les maîtres, le peuple avait montré ce qu'il pensait du gouvernement pontifical ; les ennemis de l'Église allaient essayer de prendre leur revanche.

V

DERNIÈRES ÉPREUVES.

Depuis la restauration du trône pontifical en 1849, l'Église avait marché de triomphe en triomphe : pendant que la paix se rétablissait au dedans, que l'état des finances s'améliorait, que les travaux publics, les encouragements donnés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie répandaient dans tout l'État le bien-être et l'abondance, la hiérarchie catholique était rétablie en Angleterre et en Hollande; des concordats conclus ou négociés avec l'Autriche et d'autres puissances donnaient une nouvelle vigueur à l'esprit catholique; la définition du dogme de l'Immaculée Conception avait montré l'unité de la foi de l'Église, et le voyage triomphal de Pie IX dans ses États en 1857 avait prouvé à la diplomatie que le Souverain-Pontife était parfaitement accepté comme roi par son peuple. La Révolution ne pouvait laisser à cette royauté une plus longue tranquillité; la conjuration se reforma; un événement qui aurait passé inaperçu dans tout autre temps lui permit de mesurer ses forces, la guerre d'Italie lui fournit l'occasion de reparaître au grand jour.

Le premier fait dont nous voulons parler est ce qu'on a appelé l'enlèvement du petit Mortara, affaire que l'on exploita

en 1858 avec un ensemble, un éclat et une adresse vraiment épouvantables.

Il y a plusieurs années, une chrétienne qui était au service d'un juif des États romains, voyant le petit enfant confié à ses soins en danger de mort, le baptisa secrètement. L'enfant revint à la vie. Quand la servante le vit en âge de recevoir l'instruction religieuse, elle s'effraya de la pensée que l'enfant, baptisé au nom de Jésus-Christ, fût élevé dans la haine de la religion chrétienne. Elle confia ses craintes à une autre femme, qui instruisit l'autorité ecclésiastique de ce qui s'était passé. On prit des informations, on s'assura qu'en effet l'enfant avait été baptisé, et conformément à la loi du pays on retira l'enfant à ses parents pour le placer dans une maison d'éducation de Rome, où il devait être entouré des soins les plus paternels, et recevoir une éducation chrétienne jusqu'à ce qu'il fût en âge de se prononcer lui-même en pleine connaissance au sujet de la religion. D'ailleurs on sait que ce jeune enfant montrait une piété et une énergie de foi extraordinaires pour son âge, et que, vouloir lui faire abandonner le christianisme, c'eût été odieusement violenter sa conscience.

Voilà le fait qui souleva pendant plus de six mois les clameurs de la presse protestante et incrédule, et qui divisa les esprits. On cria à l'enlèvement des enfants, à la tyrannie, à la violation des droits de la nature ; on dit que la Papauté jetait audacieusement le défi aux idées modernes, et que ce n'était plus qu'une institution surannée dont il fallait débarrasser le monde au plus tôt. Ceux qui n'ont pas une larme pour les fils arrachés à leurs parents et trop souvent à leur foi et aux bonnes mœurs par la conscription, ceux qui n'ont rien à reprocher à l'Angleterre, se servant

de l'argent des catholiques pour élever leurs enfants dans le protestantisme, ceux qui proclament comme le souverain des temps madernes l'omnipotence absolue de l'État, ceux qui ont diminué, presque anéanti les droits de la puissance paternelle, tous ceux-là s'élevèrent à la fois contre la conduite du Pape, et le nom du jeune Mortara fut répété comme l'une des plus terribles accusations contre l'Église.

Des catholiques s'effrayèrent; ils courbèrent la tête, et crurent devoir faire une nouvelle concession à l'esprit du jour. Voici cependant quelle était cette affaire dans toute sa simplicité. Au point de vue de la foi, il serait odieux de laisser élever dans la haine de Jésus-Christ un enfant baptisé au nom du Sauveur; l'Église a donc eu raison de décréter qu'un enfant ainsi baptisé serait élevé dans la religion chrétienne et soustrait momentanément à la garde de ses parents juifs, jusqu'à ce qu'il eût l'âge suffisant pour choisir lui-même entre les deux religions. Mais l'Église ne connaît pas la violence, et elle a pris toutes les précautions possibles pour que les enfants des juifs ne soient pas baptisés contre la volonté de leurs parents. Ainsi, elle a défendu aux juifs de prendre à leur service des femmes chrétiennes, et elle défend, sous des peines sévères, de baptiser un enfant juif, à moins qu'il ne soit en péril imminent de mort : dans ce dernier cas, mère de tous les hommes, elle fait passer avant tout le salut de l'homme.

Cette législation de l'Église est donc raisonnable et prudente. Si la loi civile ne la confirme pas dans d'autres pays, on ne pourra s'étonner qu'elle le fasse dans les États du Souverain-Pontife ; là donc où la législation dont nous parlons est en vigueur, comme c'est un point de droit que tous les sujets d'un État sont soumis aux lois qui régissent

cet État, il s'ensuit qu'en les violant, les infracteurs consentent à toutes les conséquences de l'infraction.

Tel est le droit. Voici maintenant le fait. Le père du jeune Mortara prend une chrétienne à son service ; c'était violer la loi et s'exposer à toutes les conséquences de cette violation. Un de ses enfants tombe grièvement malade, et il le laisse aux soins de cette servante ; c'était encore s'exposer à ce que son enfant fût baptisé. Le baptême a lieu, c'est à l'autorité d'appliquer la loi, et elle l'applique, et le père, qui s'afflige, ne peut cependant l'accuser d'injustice. Il n'y a pas autre chose dans cette grande affaire Mortara. On peut se tranquilliser : les enfants ne sont pas enlevés à leurs parents sous le moindre prétexte ; les parents seuls qui veulent bien s'exposer en violant la loi du pays, peuvent courir ce danger.

L'année 1859 s'ouvrit sous de lugubres auspices. Pendant que, à Rome, le général comte de Goyon complimentait le Pape et saluait dans sa personne « un monarque et « le digne et noble successeur de saint Pierre, » l'Empereur Napoléon III disait à l'ambassadeur d'Autriche : « Je « regrette que nos relations avec votre gouvernement ne « soient plus aussi bonnes que par le passé ; mais je vous « prie de dire à l'empereur que mes sentiments personnels « ne sont pas changés. » C'était l'annonce de la guerre, guerre dont la perspective effrayait le monde des affaires, comme cela est naturel, et inquiétait les consciences catholiques, parce qu'on y voyait le résultat des intrigues du Piémont, puissance hostile à la royauté pontificale, et de nouvelles espérances pour la Révolution.

Nous n'avons pas l'intention de raconter les événements si variés qui signalèrent cette année ; ils sont trop près de

nous pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans les détails. Ce qui se passe sous nos yeux montre que les craintes des catholiques étaient fondées, et que les espérances de la Révolution ne l'étaient pas moins. Napoléon III ne se faisait pas illusion là-dessus. C'est pour cela qu'il s'efforçait d'indiquer hautement le but qu'il se proposait d'atteindre dans la guerre contre l'Autriche : il ne voulait pas de révolution, il ne voulait que l'affranchissement et l'indépendance de l'Italie. Dans la brochure *Napoléon III et l'Italie*, à laquelle on attribua justement de hautes inspirations, on faisait, sans se rendre bien compte des difficultés, il est vrai, et en mettant en avant bien des idées fausses et dangereuses, on faisait, disons-nous, une belle place à la Papauté, en lui offrant la présidence de la future confédération italienne. Enfin, dans sa proclamation au peuple français, l'empereur disait : « Le but de cette guerre est de rendre l'Italie à elle-« même et *non de la faire changer de maîtres*... Nous n'al-« lons pas en Italie *fomenter* le désordre ni *ébranler le* « *pouvoir du Saint-Père,* que nous avons replacé sur son « trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui « s'appesantit sur toute la péninsule, et contribuer à y fon-« der l'ordre sur les intérêts légitimes satisfaits. » Et le ministre des cultes commentait ces paroles en écrivant aux évêques : « Il importe d'éclairer le clergé sur les consé-« quences d'une lutte devenue inévitable... L'empereur y « a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie et sa « loyauté bien connues ne feront défaut ni à la religion ni « au pays. Le prince qui a donné à la religion tant de « témoignages de déférence et d'attachement, qui après les « mauvais jours de 1848 a ramené le Saint-Père au Vati-« can, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il

« veut que le chef de l'Église soit respecté dans *tous ses* « *droits de souverain temporel.* Le prince qui a sauvé la « France de l'invasion de l'esprit démagogique *ne saurait* « *accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie.* »

Ces déclarations étaient formelles. Les évêques les répétèrent en demandant des prières pour l'heureux succès de nos armes; les catholiques furent rassurés, et ils purent applaudir sans crainte à nos glorieux succès de Palestro, de Magenta, de Marignan et de Solferino.

Cependant le Saint-Père s'était inquiété d'une guerre qui mettait aux mains les uns contre les autres trois peuples catholiques. Le 27 avril, avant l'ouverture des hostilités, il avait adressé une admirable encyclique à tous les évêques du monde catholique, afin de demander des prières pour la paix. « *Pax vobis ! pax vobis !* y disait-il ; c'est avec « ces paroles de paix que nous nous adressons à vous avec « amour, vénérables Frères, qui êtes appelés à partager « notre sollicitude, afin que, dans votre piété, vous excitiez « par votre zèle et tous vos soins les fidèles confiés à votre « vigilance, à élever leurs prières vers le Dieu tout-puis- « sant, pour qu'il donne à tous sa paix si désirée ! Selon « notre devoir pastoral, nous avons déjà ordonné nous- « même que, dans tous nos États pontificaux, des prières « publiques soient adressées au Père très-clément des misé- « ricordes. Mais, suivant les exemples de nos prédéces- « seurs, nous avons de plus résolu d'avoir recours à vos » prières et à celles de l'Église tout entière. C'est pourquoi « nous vous demandons par cette lettre, vénérables Frères, « de vouloir bien, suivant les inspirations de votre zèle « pour la religion, ordonner le plus tôt possible des prières « publiques dans vos diocèses, afin que les fidèles confiés à

« votre sollicitude, après avoir imploré le secours de la « toute-puissante intercession de la très-sainte et imma« culée Vierge Marie, Mère de Dieu, prient avec ardeur et « supplient le Très-Haut, dont la miséricorde est inépui« sable, de daigner, par les mérites de son Fils unique « Notre-Seigneur Jésus-Christ, détourner de nous sa colère, « faire cesser les guerres dans toute l'étendue du monde, « éclairer des rayons de sa grâce divine les esprits des « hommes, remplir les cœurs de l'amour de la paix chré« tienne, et faire par sa vertu souveraine, qu'étant tous « établis et enracinés dans la foi et la charité, s'appliquant « à mettre en pratique ses saints commandements, deman« dant d'un cœur contrit et humilié le pardon de leurs « péchés, s'éloignant du mal et faisant le bien, ils sui« vent en tout les voies de la justice, soient pénétrés « les uns pour les autres d'une charité permanente, et « obtiennent ainsi le bienfait d'une paix féconde en fruits « de salut avec Dieu, avec eux-mêmes, avec les autres « hommes. »

La manière dont la Révolution accueillait la guerre était bien faite pour inquiéter : l'expulsion des souverains légitimes de la Toscane, de Parme et de Modène, et bientôt la révolte de Bologne ramenèrent les inquiétudes malgré nos victoires. Quelques phrases de la proclamation de Napoléon III aux Italiens, le 8 juin, donnèrent aussi des craintes: « Je ne viens pas ici, disait l'empereur, avec un système « préconçu pour déposséder les souverains ni pour vous « imposer ma volonté. Mon armée ne s'occupera que de « deux choses : combattre vos ennemis et maintenir l'ordre « intérieur; elle ne permettra aucun obstacle à la libre « manifestation de vos vœux légitimes. La Providence favo-

« rise quelquefois les peuples comme les individus, en leur « donnant l'occasion de grandir tout à coup ; mais c'est à la « condition qu'ils sachent en profiter. Profitez donc de la « fortune qui s'offre à vous. »

Les assurances si formelles de l'empereur et du ministre des cultes ne permettaient pas cependant de s'arrêter à des craintes trop vives; on se disait que la victoire aplanirait bien des difficultés, et que les troubles excités dans les duchés et dans les Romagnes s'apaiseraient d'eux-mêmes aussitôt que le vainqueur manifesterait sa ferme volonté de les voir cesser. Néanmoins la Révolution prenait des forces; elle avait envahi une partie des États du Pape, déclarés neutres par les empereurs belligérants. Pie IX fit entendre sa voix. Le 17 juin, il répondit au compliment que lui adressait le doyen du Sacré-Collége des cardinaux, à l'occasion de l'anniversaire de son élection :

« Les vœux du Sacré-Collége me sont toujours agréables en toutes circonstances, mais plus spécialement en ces jours où mon âme est abreuvée d'amertume et de tristesse. De quelque côté que je porte mes regards, je ne rencontre que des sujets d'affliction et de douleur. Mais, *Væ homini illi per quem scandalum venit!* Malheur à ceux qui ont provoqué ces événements. Que toutes les excommunications de l'Église, que toutes les malédictions du ciel retombent sur leurs têtes! Quant à nous, ne nous laissons pas abattre; prions, prions avec humilité, prions avec confiance, prions avec persévérance, prions surtout par la sainteté de notre vie, humilions-nous sous la main qui nous frappe. Nous recevons de Dieu les biens et les joies, pourquoi ne recevrions-nous pas aussi, avec résignation, les maux et les épreuves? Pour moi, personnellement, je ne suis point

ébranlé dans ma confiance, je suis tranquille, je me repose en Dieu : et ce matin encore à la sainte messe, en lisant l'épître du prophète Joël, il me semblait entendre déjà la réponse à toutes nos craintes comme à tous nos vœux : *Et scietis quia in medio Israel Ego sum... et ego Dominus... et non confundetur populus meus in æternum.* »

Le lendemain, une nouvelle lettre encyclique était adressée à tous les évêques de l'univers ; elle établissait la doctrine catholique concernant le pouvoir temporel du Pape, et témoignait de la résolution inébranlable où était Pie IX de sauvegarder ses droits dans toute leur intégrité ; on y lisait :

« Les mouvements séditieux qui ont éclaté récemment en Italie contre l'autorité des princes légitimes dans les régions les plus voisines des États de l'Église, ont envahi quelques-unes de nos provinces comme la flamme d'un incendie. Soulevées par ce funeste exemple, excitées par les intrigues du dehors, elles se sont soustraites à notre régime paternel, et, malgré leur petit nombre, les adhérents à la révolte demandent qu'elles soient soumises à celui des gouvernements italiens qui, dans ces dernières années, s'est porté l'adversaire de l'Église, de ses droits légitimes et de ses ministres sacrés. Réprouvant et déplorant les actes de rébellion par lesquels une portion seulement du peuple, dans ces provinces troublées, méconnaît avec tant d'injustice notre zèle et nos soins paternels, et *déclarant publiquement que la souveraineté temporelle que s'efforcent de lui enlever les plus perfides ennemis de l'Église du Christ, est nécessaire à ce Saint-Siége pour qu'il puisse exercer sans nul empêchement la puissance sacrée pour le bien de la religion,* nous vous adressons les présentes lettres, véné-

rables Frères, pour chercher, au milieu d'un si grand trouble de la paix publique, quelques consolations à notre douleur..... Du reste, nous le déclarons hautement, revêtu de la vertu d'en haut que Dieu, touché par les prières des fidèles, mettra dans notre faiblesse, nous affronterons tous les périls, nous subirons toutes les épreuves plutôt que de manquer en rien à notre devoir apostolique ou que de souffrir quoi que ce soit contre la sainteté du serment par lequel nous nous sommes lié, lorsque malgré notre indignité nous avons été élevé, Dieu le voulant ainsi, sur ce Siége suprême du Prince des apôtres, citadelle et rempart de la foi catholique. »

Les circonstances devenaient graves. Les révoltés de Bologne avaient déclaré qu'ils se mettraient sous la dictature du roi de Piémont, Victor-Emmanuel, et il était évident que c'était une influence étrangère qui excitait l'esprit de sédition dans les États pontificaux. Le 12 juillet, le cardinal Antonelli dévoila ces trames et protesta, au nom du Souverain-Pontife, dans une note adressée aux représentants des puissances étrangères.

Cette note était ainsi conçue : « Au milieu des craintes et des soucis occasionnés par la déplorable guerre actuelle, il semblait au Saint-Siége qu'il pourrait être tranquille après les nombreuses assurances qu'il avait reçues, assurances auxquelles étaient même venues se joindre celles que le roi de Piémont, sur le conseil de l'empereur des Français, son allié, avait refusé la dictature qui lui avait été offerte dans les provinces soulevées des États pontificaux. Mais il est douloureux de remarquer que les choses se passent tout autrement et qu'il s'accomplit, sous les yeux du Saint-Père et de son gouvernement, des faits qui rendent

chaque jour plus inqualifiable la conduite du cabinet sarde envers le Saint-Siége; conduite qui démontre clairement qu'il veut enlever au Saint-Siége une partie intégrante de son domaine temporel.

« Depuis la révolte de Bologne, cette ville est le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais, venus de Toscane ou de Modène dans le but de préparer des logements pour les troupes piémontaises. De ces États étrangers ils introduisent des milliers de fusils pour armer les révoltés et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des provinces soulevées et rendre plus audacieux les perturbateurs de l'ordre.

« Un autre fait qui rend complétement illusoire le refus de la dictature est venu mettre le comble à cette violation flagrante de la neutralité, jointe à une active coopération pour maintenir l'émeute dans les États de l'Église. La nomination du marquis d'Azeglio en qualité de commissaire extraordinaire dans les Romagnes (ainsi qu'il résulte du décret de S. A. R. le prince Eugène de Savoie, lieutenant général de Sa Majesté sarde, du 28 juin, et de la lettre du comte de Cavour sous la même date), pour diriger le concours des Légations à la guerre, et sous le prétexte spécieux d'empêcher que ce mouvement n'amenât aucun désordre, est une véritable attribution de fonctions qui lèse les droits du souverain territorial.

« Les choses ont marché avec une telle rapidité que les troupes piémontaises sont déjà entrées sur le territoire pontifical, occupants Torte, Urbano et Castelfranco, où sont arrivés des bersagliers piémontais et une partie de la brigade Real-Navi. Tout cela dans le but d'opposer, avec les révoltés, une résistance énergique aux troupes pontificales

qui sont expédiées pour revendiquer le pouvoir usurpé dans les provinces rebelles, et de créer de nouveaux obstacles à l'exécution de ce juste dessein.

« Enfin, pour compléter l'usurpation de la souveraineté légitime, deux officiers du génie, dont un Piémontais, ont été envoyés à Ferrare pour miner et détruire cette forteresse.

« De si odieux attentats dans la perpétration desquels se manifeste une flagrante violation du droit des gens à plus d'un point de vue, ne peuvent que remplir d'amertume l'ame de Sa Sainteté et lui occasionner une vive et juste indignation, augmentée encore de la surprise de voir que de telles énormités sont le fait d'un gouvernement catholique qui avait accepté le conseil, à lui donné par son auguste allié, de refuser la dictature qui lui était offerte.

« Toutes les mesures prises pour prévenir et amoindrir cette série de maux ayant été vaines, le Saint-Père, non oublieux des devoirs qui lui incombent pour la protection de ses États et pour l'intégrité du domaine temporel du Saint-Siége, essentiellement connexe avec l'indépendant et libre exercice du suprême Pontificat, réclame et proteste contre les violations et les usurpations commises malgré l'acceptation de la neutralité, et veut que sa protestation soit communiquée à toutes les puissances européennes. Confiant dans la justice qui les distingue, il croit qu'elles voudront lui donner leur appui ; elles ne permettront pas le succès d'une violation si ouverte du droit des gens et de la souveraineté du Saint-Père. Il espère qu'elles n'hésiteront pas à coopérer à sa revendication, et, à cet effet, il invoque leur assistance et leur protection. »

La paix de Villafranca fut un rayon de soleil dans cette

atmosphère nuageuse. Napoléon III l'annonça dans une proclamation à son armée en date du 12 juillet. On remarquait cette phrase : « Une confédération de toute l'Italie, sous la « présidence honoraire du Saint-Père, réunira en un fais- « ceau les membres d'une même famille. » Quelques jours après, répondant aux grands corps de l'État qui étaient venus le féliciter à Saint-Cloud, l'empereur disait qu'il s'était arrêté avant d'avoir complétement atteint le but, parce que, pour aller plus loin, il eût fallu « partout fran- « chement se fortifier du concours de la Révolution ; » ce qu'il ne voulait pas. Toutes ces paroles étaient rassurantes, et, pendant deux mois, la confiance publique résista aux sujets d'inquiétudes que donnaient toujours les gouvernements provisoires de l'Italie centrale, les menées du Piémont et les mesures révolutionnaires qui se succédaient.

Enfin, les évêques de France, qui avaient demandé des prières pour l'heureuse issue de la guerre, crurent que le moment était venu d'élever la voix. Le 18 septembre, monseigneur l'évêque d'Arras se fit l'éloquent écho des inquiétudes des catholiques. Le 28 septembre, monseigneur l'évêque de Poitiers demanda des prières pour le Pape et vengea ainsi le Pontife-Roi des calomnies répandues contre son gouvernement : « Nous gémirons et nous prierons... Mais est-ce assez, Messieurs et chers coopérateurs ? Nous surtout, votre évêque, qui dans la cérémonie de notre sacre avons prêté serment de fidélité à la sainte Église de Rome et au Pontife romain, et qui avons juré non-seulement de ne jamais conniver aux machinations tendant à les déposséder de leurs droits, de leurs priviléges, de leurs possessions, de leur autorité, mais encore de nous opposer à toutes ces manœuvres ennemies dans la mesure de notre pouvoir,

est-ce que nous serions quitte de notre engagement si nous laissions s'établir sans contradiction autour de nous des courants trompeurs d'opinion, si nous n'opposions aucune dénégation à tant d'attaques violentes, à tant d'allégations outrageantes, mensongères, calomnieuses, d'assertions erronées, schismatiques, hérétiques, de provocations aussi lâches qu'impies, fortifiées du lamentable appoint que leur apporte la féloniede quelques esprits aventureux et dévoyés? Non, Messieurs, il ne nous serait pas permis de nous taire devant ce débordement de sophismes et de blasphèmes, si déjà, dès les premiers jours où nous avons vu s'ourdir cette trame criminelle, nous n'avions rempli tout notre devoir, et si nous n'avions répondu d'avance à toutes les invectives dont le pouvoir temporel du Saint-Siége a été l'objet depuis trois ans [1]. Nous avons eu la patience et, disons-le, le triste courage de lire à peu près tous les libelles, toutes les brochures, tous les réquisitoires lancés contre le gouvernement pontifical durant ces derniers mois. Malgré cette levée immense de boucliers et cette conspiration de clameurs bruyantes, les choses restent ce qu'elles étaient. Nous redisons avec la même assurance que, sans méconnaître les efforts faits depuis soixante ans par les autres pouvoirs pour dégager les sociétés et les lois de l'élément impie et révolutionnaire qu'y avait apporté le siècle précédent, c'est rendre un simple hommage à la vérité et faire un acte de pure justice que de proclamer la supériorité manifeste des institutions romaines sur les institutions toujours ébranlées et chancelantes des temps modernes. Nous ajoutons que, sans

[1] Instruction synodale sur Rome considérée comme siége de la Papauté.

rien ôter aux qualités personnelles des princes qui tiennent entre leurs mains les rênes des autres États, ni aux grandes capacités des ministres, des conseillers et des fonctionnaires de tout ordre qu'ils ont appelés au timon des affaires, le gouvernement romain, dans son chef, dans ses hauts dignitaires et dans ses représentants actuels, n'est inférieur à aucun gouvernement contemporain, et qu'à tous les degrés de l'administration centrale, provinciale, municipale, il peut subir sans risque la confrontation qui serait faite de mérite à mérite, de position à position, d'homme à homme. Nous affirmons enfin que le bien-être général des peuples placés sous le sceptre paternel du Vicaire de Jésus-Christ dépasse de beaucoup celui des pays hérétiques, et ne le cède en rien à aucun autre pays du monde. A ce témoignage que nous avons rendu, et que nous rendons encore, en pleine connaissance de cause, la propagande révolutionnaire a opposé et elle pourra opposer de nouvèau des montagnes d'injures et des amas d'accusations cent fois réfutées; l'ignorance et la pusillanimité y ont ajouté et elles pourront y ajouter encore le poids de leur parti pris et l'autorité de leurs branlements de tête; mais, à travers les flots d'encre et de paroles qui ont coulé, nous attendons toujours une raison, une preuve, et nous n'avons trouvé jusqu'à ce moment que préjugés vulgaires, déductions forcées, assertions gratuites, mais surtout opposition acharnée contre la religion catholique, et projets à peine dissimulés de renverser, avec la souveraineté civile du Saint-Siége, la principale garantie de l'indépendance et de l'autorité de l'Église. »

En même temps, Rome parlait. Dans son allocution du 26 septembre au sacré Collége, le Saint-Père s'exprima ainsi, en parlant de ses sujets révoltés :

« Nous gardions l'espérance que ces fils rebelles, émus et touchés de nos paroles, voudraient rentrer dans le devoir ; ils savent tous de quelle douceur et de quelle mansuétude nous avons toujours usé depuis le commencement de notre Pontificat, et avec quel amour, quel zèle, au milieu des difficultés si graves des temps présents, nous avons constamment appliqué tous nos soins et toutes nos pensées à assurer, sous le rapport temporel comme sous tous les autres, la prospérité et la tranquillité de nos peuples. Mais cet espoir a été complétement déçu. Soutenus par des conseils, par des instigations, par des secours de toutes sortes, venus du dehors, et sentant par là redoubler leur audace, ils n'ont reculé devant aucun attentat, et portant le trouble dans toutes les provinces Émiliennes soumises à notre pouvoir pontifical, il les ont soustraites à notre souveraineté, à la souveraineté de ce Saint-Siége. Le drapeau de la défection et de la rébellion s'élevant dans ces provinces, et le gouvernement pontifical y étant renversé, on y a établi d'abord des dictateurs du royaume subalpin (Piémont), qui ensuite ont pris le nom de commissaires extraordinaires, et puis celui de gouverneurs généraux, et qui, s'arrogeant audacieusement les droits de notre pouvoir suprême, ont destitué des fonctions publiques ceux que leur fidélité bien connue envers le prince légitime faisait regarder comme incapables de s'associer à leurs desseins pervers. Ces hommes n'ont pas même craint d'usurper le pouvoir ecclésiastique, en soumettant à des lois nouvelles les hôpitaux, les orphelinats, les legs et les instituts pieux. Ils sont allés jusqu'à maltraiter des membres du clergé, les envoyant en exil ou les jetant en prison. Dans leur haine déclarée contre le Siége apostolique, ils ont réuni le 6 de ce mois, à Bologne, une assemblée qu'ils ont

appelée l'Assemblée nationale des peuples de l'Émilie, et y ont promulgué un décret rempli de faux prétextes et de fausses accusations, par lequel, alléguant mensongèrement l'unanimité des populations, ils ont déclaré, au mépris des droits de l'Église romaine, qu'ils ne voulaient plus être soumis au gouvernement pontifical. Le jour suivant, nouvelle déclaration portant, comme c'est maintenant la coutume, que ces provinces veulent être annexées au domaine et au royaume du roi de Sardaigne... Maintenant, comme nous devons, à raison de notre charge, dont le poids est si lourd, et astreint par un serment solennel, défendre sans crainte la cause de notre très-sainte religion, garder courageusement de toute atteinte les droits et les possessions de l'Église romaine, défendre constamment notre souveraineté civile et celle de ce Siége apostolique et la transmettre intacte à nos successeurs comme patrimoine du bienheureux Pierre, nous ne pouvions pas ne pas élever notre voix apostolique, afin que tout l'univers catholique et surtout nos vénérables Frères dans le sacerdoce, dont nous avons reçu, au milieu des plus vives angoisses et avec une si grande consolation pour nous, tant et de si illustres témoignages d'amour, de zèle, de foi immuable envers nous, envers le Saint-Siége et le patrimoine du bienheureux Pierre, connaissent avec quelle force nous réprouvons ce que ces hommes ont osé entreprendre dans les provinces Émiliennes de notre domination. C'est pourquoi, dans cette nombreuse assemblée, nous réprouvons les actes sus-mentionnés, ainsi que tous les autres actes de rébellion, de quelque nom qu'on les appelle, qui ont été accomplis contre la puissance et l'immunité ecclésiastique, contre notre suprême pouvoir, coutre la domination civile, souveraineté, puis-

sance et juridiction du Saint-Siége, et nous les déclarons nuls et sans effet. Personne n'ignore que tous ceux qui, dans ces provinces, ont coopéré aux actes ci-dessus, par conseil, par adhésion, ou les ont favorisées de quelque autre manière, ont encouru les censures et les peines ecclésiastiques que nous avons rappelées dans notre précédente allocution. Au reste, vénérables Frères, adressons-nous avec confiance au trône de la Grâce, afin que, par le secours divin, nous obtenions consolation et courage au milieu de tant de calamités, et ne cessons pas, par nos prières assidues et ferventes, de supplier, d'implorer humblement le Dieu riche en miséricordes, afin que, par sa toute-puissante vertu, il rappelle à de meilleures pensées, dans les voies de la justice, de la religion et du salut, tous ceux qui s'en sont écartés, et parmi lesquels il en est quelques-uns peut-être qui, malheureusement trompés, ne savent ce qu'ils font. »

Cette allocution, l'état de plus en plus déplorable des affaires d'Italie, et un changement que l'on crut apercevoir dans la politique du gouvernement français, qui semblait se rapprocher davantage de la politique piémontaise, excitèrent le zèle des évêques. Une vigoureuse protestation de Mgr l'évêque d'Orléans parut dans les journaux ; plusieurs évêques y adhérèrent, d'autres publièrent des mandements ou des lettres dans le même sens ; le vieil évêque de Châlons, Mgr de Prilly, un vétéran de l'Empire, qui est mort depuis, le premier janvier 1860, écrivit de sa main défaillante cette lettre au journal l'*Univers:* « Ce serait faire injure « aux évêques et à tous les prêtres de France que de penser « qu'ils puissent avoir d'autres sentiments que ceux exprimés « dans les mandements et lettres pastorales de NN. SS. les

« évêques d'Arras, de Poitiers, d'Orléans, d'Alger, etc. Nous « continuerons donc à prier pour notre Saint-Père le Pape, « à demander qu'il sorte triomphant de la terrible épreuve « à laquelle il est soumis. Ah! qui méritait moins que lui « de se voir assiégé par tant d'ennemis! Si les larmes qu'il « répand sont amères pour son cœur, qu'elles sont terribles « pour ceux qui les font couler! C'est un pauvre évêque « mourant qui lui en donne l'assurance, en lui demandant « sa bénédiction. »

Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, se rendit l'éloquent interprète des craintes du clergé, dans un discours adressé à l'Empereur le 11 octobre :

« Sire, dit-il, lorsqu'il y a huit ans la ville de Bordeaux vous faisait un accueil si plein d'enthousiasme, les voûtes de notre vieille basilique s'ébranlaient aux acclamations de la foule, nous étions là, mes prêtres et moi, assistant avec joie à ce qui nous semblait être comme le baptême du nouvel empire. Nous priâmes alors pour celui qui avait arrêté le flot toujours montant des révolutions, qui avait raffermi au front de l'Église et du sacerdoce l'auréole d'honneur qu'on voulait leur ravir, et qui avait inauguré ses grandes destinées en rendant au Vicaire de Jésus-Christ sa ville, son peuple et l'intégrité de sa puissance temporelle. Aujourd'hui nous prions encore, Sire, avec plus de ferveur, s'il est possible, pour que Dieu vous fournisse les moyens, comme il vous en a donné la volonté, de rester fidèle à cette politique chrétienne qui fit bénir votre nom et qui est peut-être le secret de la prospérité et la source des gloires de votre règne. Nous prions avec une confiance qui s'obstine, avec une espérance que n'ont pu décourager des événements déplorables et de sacriléges violences; et le motif de

cet espoir dont la réalisation semble aujourd'hui si difficile, après Dieu, c'est vous, Sire, vous qui avez été et qui voulez être encore le fils aîné de l'Église, vous qui avez dit ces paroles mémorables : « La souveraineté temporelle du « chef vénérable de l'Église est intimemeut liée à l'éclat du « catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de « l'Italie ; » belle pensée, conforme aux sentiments que professait le chef auguste de votre dynastie, lorsqu'il disait de la puissance temporelle des Papes : « Ce sont les siècles « qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. » Hier, quand Votre Majesté mettait pour la première fois le pied dans la cité gracieuse qui a surgi comme par enchantement sur une plage jadis solitaire ; quand on vous vit agenouillé dans un sanctuaire inachevé, asile béni, fermé au bruit du monde et ouvert du côté du ciel pour en recevoir les rosées qui en descendent, il semblait à tous que la Patronne immaculée de ces lieux vous couvrait, ainsi que votre auguste Compagne et votre fils bien-aimé, de sa maternelle protection. Vous acquitterez envers elle la dette de votre reconnaissance en ménageant un triomphe à son Fils dans la personne de son Vicaire. Ce triomphe est digne de vous, Sire ; il mettra un terme aux anxiétés du monde catholique, qui le saluera avec transport. »

La réponse de l'Empereur ne rassura pas : elle parut renfermer une expression de mécontentement et une menace qui réveillèrent les inquiétudes :

« Je remercie Votre Éminence, dit l'Empereur, des sentiments qu'elle vient de m'exprimer. Elle rend justice à mes intentions, sans méconnaître néanmoins les difficultés qui les entravent, et elle me semble bien comprendre sa haute mission en cherchant à fortifier la confiance plutôt

qu'à répandre d'inutiles alarmes. Je vous remercie d'avoir rappelé mes paroles, car j'ai le ferme espoir qu'une nouvelle ère de gloire se lèvera pour l'Église le jour où tout le monde partagera ma conviction, que le pouvoir temporel du Saint-Père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. Je ne puis ici entrer dans les développements qu'exigerait la grave question que vous avez touchée, et je me borne à rappeler que le Gouvernement qui a ramené le Saint-Père sur son trône ne saurait lui faire entendre que des conseils inspirés par un respectueux et sincère dévouement à ses intérêts; mais il s'inquiète avec raison du jour, qui ne saurait être éloigné, où Rome sera évacuée par nos troupes : car l'Europe ne peut permettre que l'occupation qui dure depuis dix années se prolonge indéfiniment; et quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle? l'anarchie, la terreur ou la paix? Voilà des questions dont l'importance n'échappe à personne. Mais, croyez-le bien, à l'époque où nous vivons, pour les résoudre, il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité, et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits comme sur l'étendue de leurs devoirs. »

Les manifestations épiscopales et celles du clergé se multiplièrent : le gouvernement en interdit aux journaux la reproduction, tandis que la presse révolutionnaire et incrédule continuait d'attaquer sans retenue la royauté pontificale. Les rigueurs du gouvernement français semblaient ne plus s'exercer qu'à l'égard de la presse religieuse. On interdit même les adresses publiques au Souverain-Pontife, comme créant une agitation politique sous un prétexte religieux. Le monde catholique tout entier était ému : l'épiscopat de

tous les pays, plus libre dans l'expression de ses craintes, les exprimait avec une vivacité qui n'aurait pas permis à la presse française de tout reproduire, même quand elle aurait été surveillée de moins près. Les catholiques laïques ne restaient pas en arrière de leurs pasteurs. L'Irlande et l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, envoyaient au Saint-Père les témoignages de la vénération et du dévouement des fidèles, et de la conviction universelle des catholiques que le pouvoir temporel du Pape est nécessaire à son indépendance. Aux cris, aux calomnies de la mauvaise presse et de l'impiété, répondait le cri unanime des catholiques, autre espèce de suffrage universel qui doit avoir son poids dans la balance de la diplomatie.

On était à la veille d'un congrès européen. La brochure *Le Pape et le Congrès,* œuvre d'un anonyme, mais regardée comme le programme d'un personnage puissant, vint rendre impossible ce congrès et redoubla les alarmes. On sait que de tous les rangs de la société et de tous les pays sortirent d'éloquentes réfutations de cette brochure; le Saint-Père jugea le moment venu d'exprimer hautement sa pensée. Le *Journal de Rome* inséra le 30 décembre cette note officielle :

« Il a paru récemment une brochure anonyme, imprimée à Paris, chez Didot, et intitulée : *Le Pape et le Congrès.* Cette brochure est un véritable hommage rendu à la Révolution, une thèse insidieuse pour ces esprits faibles qui manquent d'un juste critérium pour bien reconnaître le poison qu'elle cache, et un sujet de douleur pour tous les bons catholiques. Les arguments que renferme cet écrit sont une reproduction des erreurs et des outrages vomis

tant de fois contre le Saint-Siége et tant de fois victorieusement réfutés, quelle qu'ait pu être l'obstination des contradicteurs de la vérité à les soutenirs. Si le but que s'est proposé l'auteur de la brochure était par hasard d'intimider Celui que l'on menace de si grands désastres, cet auteur peut être assuré que Celui qui a en sa faveur le droit, qui s'appuie entièrement sur les bases solides et inébranlables de la justice, et surtout qui est soutenu par la protection du Roi des rois, n'a certainement rien à craindre des embûches des hommes. »

Le 3 janvier 1860 on lisait, en tête du même journal, la réponse faite le 1er janvier par le Saint-Père au général de Goyon qui était venu comme l'année précédente « au pied « du double trône du Pontife et du Roi, porter à Sa Sain- « teté l'assurance de son profond respect et de son dévoue- « ment. » Pie IX répondit :

« Si les, années précédentes, les vœux et les heureux présages que vous nous exprimiez, Monsieur le général, au nom des braves officiers et de l'armée que vous commandez si dignement, étaient doux à notre cœur, cette année, ils nous sont doublement agréables à cause des événements exceptionnels qui se sont succédé, et parce que vous nous donnez l'assurance que la division française qui se trouve dans les États pontificaux s'y trouve pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc, et avec cette partie de l'armée française l'armée entière ; qu'il bénisse également toutes les classes de cette généreuse nation. Et maintenant, nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, qui est et qui sera éternellement, nous le prions, dans l'humilité de notre cœur, de vouloir bien faire descendre en abondance ses grâces et ses lumières sur le chef auguste de

cette armée et de cette nation, afin que, par le secours de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa voie difficile, et reconnaître encore la fausseté de certains principes qui ont été exprimés ces derniers jours dans une brochure qu'on peut définir un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions. Nous espérons qu'avec le secours de ces lumières, nous dirons mieux, nous sommes persuadé qu'avec le secours de ces lumières il condamnera les principes contenus dans cette brochure, et nous en sommes d'autant plus convaincu que nous possédons quelques pièces que Sa Majesté, à une époque antérieure, eut la bonté de nous faire tenir, et qui sont une véritable condamnation des principes susdits. Et c'est avec cette conviction que nous prions Dieu de répandre ses bénédictions sur l'Empereur, sur son auguste Compagne, sur le Prince impérial et sur toute la France. »

Le *Moniteur*, en reproduisant cette réponse, publia la lettre suivante de l'Empereur au Pape, en date du 31 décembre 1859 : « Très-Saint-Père, la lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté. Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des États de l'Église, et, certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la Révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siége, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche. La paix

une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si, dès cette époque, Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouvernement laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion nouvelle. Aujourd'hui le congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siége sur les Légations : néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances : ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

« Que reste-t-il donc à faire? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siége, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement, et, qu'en échange, il demandât aux puis-

sances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années et au Saint-Siége la possession paisible des États de l'Église. Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent; elle comprendra la difficulté de ma situation; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste Chef.

« J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée, et je l'ai cru indispensable avant le congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard. En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde considération.

« De Votre Sainteté, le dévôt fils,

« NAPOLÉON. »

Pie IX répondit par l'encyclique du 19 janvier, qui commence par ces mots : *Nullis certe verbis.*

« Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Nous ne pouvons par aucune parole vous exprimer, vénérables Frères, de quelle consolation et de quelle joie nous ont pénétré, au milieu de nos très-grandes amertumes, le témoignage éclatant et admirable de votre foi, de votre piété, de votre dévouement, de la foi, de la piété, du dévouement des fidèles confiés à votre garde, envers nous et envers le Siége apostolique, et l'accord si unanime, le zèle si ardent,

la persévérance à revendiquer les droits du Saint-Siége et à défendre la cause de la justice. Dès que, par notre lettre encyclique du 10 juin de l'année dernière, et par les deux allocutions que nous avons ensuite prononcées en consistoire, vous avez connu, l'âme remplie de douleur, de quels maux étaient accablées en Italie la société religieuse et la société civile, et quels mouvements criminels de révolte et quels attentats étaient dirigés, soit contre les princes légitimes des États italiens, soit contre la souveraineté légitime et sacrée qui nous appartient, à nous et à ce Saint-Siége, répondant à nos vœux et à nos soins, vous vous êtes empressés, sans aucun retard et avec un zèle que rien ne pouvait arrêter, d'ordonner dans vos diocèses des prières publiques. Vous ne vous êtes pas contentés des lettres si pleines de dévouement et d'amour que vous nous avez adressées ; mais, à l'honneur de votre nom et de votre ordre, faisant entendre la voix épiscopale, et défendant énergiquement la cause de notre religion et de la justice, vous avez, soit par des lettres pastorales, soit par d'autres écrits aussi pleins de science que de piété, flétri publiquement les attentats sacriléges commis contre la souveraineté civile de l'Église romaine. Prenant sans relâche la défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que, par un dessein particulier de la Providence divine, qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse exercer dans la plus entière liberté et sans aucun empêchement, dans tout l'univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur. Instruits par vos enseignements et excités par votre exemple, les enfants

bien-aimés de l'Église catholique ont pris et prennent encore tous les moyens de nous témoigner les mêmes sentiments. De toutes les parties du monde catholique, nous avons reçu des lettresdont le nombre se peut à peine compter, souscrites par des ecclésiastiques et par des laïques de otute condition, de tout rang, de tout ordre, dont le chiffre s'élève parfois jusqu'à des centaines de mille, qui, en exprimant les sentiments les plus ardents de vénération et d'amour pour nous et pour cette Chaire de Pierre, et l'indignation que leur causent les attentats accomplis dans quelques-unes de nos provinces, protestent que le patrimoine du bienheureux Pierre doit être conservé inviolable dans toute son intégrité, et mis à l'abri de toute attaque. Plusieurs des signataires ont, en outre, établi avec beaucoup de force et de savoir cette vérité par des écrits publics.

« Ces éclatantes manifestations de vos sentiments et des sentiments des fidèles, dignes de tout honneur et de toute louange, et qui demeureront inscrites en lettres d'or dans les fastes de l'Église catholique, nous ont causé une telle émotion, que nous n'avons pu, dans notre joie, nous empêcher de nous écrier : *Béni soit Dieu, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, père des miséricordes et Dieu de toute consolations, qui nous console dans toutes nos tribulations !* Au milieu des angoisses dont nous sommes accablé, rien ne pouvait mieux répondre à nos désirs que ce zèle unanime et admirable avec lequel vous tous, vénérables Frères, vous défendez les droits de ce Saint-Siége, et cette volonté énergique avec laquelle les fidèles qui vous sont confiés agissent dans le même but. Vous pouvez donc facilement comprendre combien s'accroît chaque jour notre bienveillance paternelle pour vous et pour eux.

« Mais, tandis que votre zèle et votre amour admirables envers nous, vénérables Frères, et envers ce Saint-Siége, et les sentiments semblables des fidèles adoucissaient notre douleur, une nouvelle cause de tristesse nous est survenue d'ailleurs. C'est pourquoi nous vous écrivons ces lettres pour que, dans une chose de si grande importance, les sentiments de notre cœur vous soient de nouveau très-clairement connus. Récemment, comme plusieurs de vous l'ont déjà appris, le journal parisien intitulé le *Moniteur* a publié une lettre de l'Empereur des Français, par laquelle il a répondu à une lettre de nous, où nous avions prié instamment Sa Majesté impériale qu'elle voulût protéger de son très-puissant patronage, dans le congrès de Paris, l'intégrité et l'inviolabilité du domaine temporel de ce Saint-Siége, et l'affranchir d'une rébellion criminelle. Dans sa lettre, rappelant un certain conseil qu'il nous avait peu avant proposé au sujet des provinces rebelles de notre domination pontificale, le très-haut Empereur nous conseille de renoncer à la possession de ces mêmes provinces, voyant dans cette renonciation le seul remède au trouble présent des affaires.

« Chacun de vous, vénérables Frères, comprend parfaitement que le souvenir du devoir de notre haute charge ne nous a pas permis de garder le silence après avoir reçu cette lettre. Sans aucun retard, nous nous sommes hâté de répondre au même Empereur, et dans la liberté apostolique de notre âme, nous lui avons déclaré clairement et ouvertement que nous ne pouvions en aucune manière adhérer à son conseil, parce *qu'il porte avec lui d'insurmontables difficultés, vu notre dignité et celle de ce Saint-Siége; vu notre sacré caractère et les droits de ce même Siége*

qui n'appartiennent pas à la dynastie de quelque famille royale, mais à tous les catholiques. Et, en même temps, nous avons déclaré *que nous ne pouvons pas céder ce qui n'est point à nous, et que nous comprenions parfaitement que la victoire qui serait accordée aux révoltés de l'Émilie serait un stimulant à commettre les mêmes attentats pour les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles.* Et, entre autres choses, nous avons fait connaître au même Empereur *que nous ne pouvons pas abdiquer notre droit de souveraineté sur les susdites provinces de notre domination pontificale, sans violer les serments solennels qui nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de nos États, sans faire tort à tous les catholiques, enfin, sans affaiblir les droits, non-seulement des princes de l'Italie qui ont été dépouillés injustement de leurs domaines, mais encore de tous les princes de l'univers chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence l'introduction de certains principes très-pernicieux.* Nous n'avons pas omis d'observer *que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes, avec quel argent et quels secours les récents attentats de rébellion ont été excités et accomplis à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que la très-grande majorité des peuples demeurait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements, qu'elle n'attendait aucunement et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre.* Et d'autant que le très-sérénissime Empereur pensait que notre droit de souveraineté sur ces provinces devait être abdiqué par nous, à cause des mouvements séditieux qui y ont été excités de temps en temps, nous lui avons opportunément répondu que cet argument n'avait aucune valeur parce qu'il prouvait trop, puisque de

semblables mouvements ont eu lieu très-fréquemment, et dans les diverses régions de l'Europe et ailleurs; et il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut de là tirer un légitime argument pour diminuer les possessions d'un gouvernement civil. Nous n'avons pas omis de rappeler au même Empereur qu'il nous avait adressé une lettre très-différente de sa dernière avant la guerre d'Italie, lettre qui nous apporta la consolation, non l'affliction. Et comme, d'après quelques mots de la lettre impériale publiée par le journal précité, nous avons cru avoir sujet de craindre que nos provinces rebelles de l'Émilie ne fussent regardées comme déjà distraites de notre domination pontificale, nous avons prié Sa Majesté, au nom de l'Église, qu'en considération de son propre bien et de son utilité, elle fît complétement évanouir notre appréhension. Ému de cette paternelle charité, avec laquelle nous devons veiller au salut éternel de tous, nous avons rappelé à son esprit que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux devant le tribunal du Christ et subir un jugement très-sévère, et qu'à cause de cela chacun doit faire énergiquement ce qui dépend de lui pour mériter d'éprouver plutôt l'action de la miséricorde que celle de la justice.

« Telles sont les choses, entre autres, que nous avons répondues au très-grand Empereur des Français. Et nous avons cru devoir vous en donner communication, pour que vous, d'abord, et tout l'univers catholique, connaissiez de plus en plus que, moyennant l'aide de Dieu, selon le devoir de notre très-grave ministère, nous faisons sans peur tout ce qui dépend de nous et n'omettons aucun effort pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice; pour conserver intègre et inviolé le pouvoir civil de

l'Église romaine avec ses possessions temporelles et ses droits qui appartiennent à l'univers catholique tout entier; enfin, pour garantir la cause juste des autres princes. Appuyé du secours de celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean, xvi, 33), et : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Matth., v, 10), nous sommes prêt à suivre les traces illustres de nos prédécesseurs, à mettre en pratique leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus dures et les plus amères, à perdre même la vie, avant que d'abandonner en aucune sorte la cause de Dieu, de l'Église et de la justice. Mais vous pouvez facilement deviner, vénérables Frères, de quelle amère douleur nous sommes accablé en voyant l'affreuse guerre qui, au grand dommage des âmes, afflige notre très-sainte religion, et quelle tourmente agite l'Église et ce Saint-Siége. Vous pouvez aussi facilement comprendre quelle est notre angoisse quand nous savons quel est le péril des âmes dans ces provinces troublées de notre domination, où des écrits pestilentiels ébranlent chaque jour plus déplorablement la piété, la religion, la foi et l'honnêteté des mœurs. Vous donc, vénérables Frères, qui avez été appelés au partage de notre sollicitude et qui avez témoigné avec tant d'ardeur votre foi, votre constance et votre courage pour protéger la cause de la religion, de l'Église et de ce Siége apostolique, continuez à défendre cette cause avec encore plus de cœur et de zèle; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à votre soin, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent jamais d'employer tous leurs efforts, leur zèle et l'application de leur esprit à la défense de l'Église catholique et de ce Saint-Siége, ainsi qu'au maintien du pouvoir civil de ce même

mblables mouvements ont eu lieu très-fré
ans les diverses régions de l'Europe et ai
personne qui ne voie qu'on ne peut de
argument pour diminuer les posses
ment civil. Nous n'avons pas omi
Empereur qu'il nous avait adress
de sa dernière avant la guer
apporta la consolation, non
quelques mots de la lettre
précité, nous avons cru
provinces rebelles de l'
déjà distraites de not
prié Sa Majesté, au
son propre bien e
nouir notre app
avec laquelle
nous avons
rendre un
subir ur
doit fr
d'ép
ju

puissante
... la vérité, de la
... invoqué, incline plus
... ères, aux vôtres et à celles
... ons d'abord, vénérables Frères,
... aculée et Très-Sainte Mère de Dieu,
... est la mère très-aimante de nous tous,
... plus fidèle, la protection efficace et la colonne
... et dont le patronage est le plus puissant auprès
... Implorons aussi les suffrages du bienheureux
prince des apôtres, que le Christ Notre-Seigneur a établi la
pierre de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne
pourront jamais prévaloir ; implorons également les suffrages
de Paul, son frère dans l'apostolat, et enfin ceux de tous
les saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Connais-
sant, vénérables Frères, toute votre religion et le zèle sacer-
dotal qui vous distingue éminemment, nous ne doutons pas
que vous ne vouliez vous conformer avec empressement à
nos vœux et à nos demandes. Et, en attendant, pour gag
de notre charité très-ardente pour vous, nous vous acco
dons avec amour et du fond du cœur à vous-mêmes, vén

nables Frère
aux soins de
jointe au sou

« Donné
l'an 1860, l'

Les évé
piémontai
29 mars
contre l
l'Église
le Sai
arriv
qu

à to us les clercs et fidèles laïques confiés
·n de vous, la bénédiction apostolique
·te vraie félicité.

Saint-Pierre, le 19 janvier de
ntificat. »

Le gouvernement
ut la Romagne. Le
bulle d'excommunication
les usurpateurs des États de
général de La Moricière, nommé par
mandant en chef des troupes pontificales,
e. Au mois de mai suivant, Garibaldi débar-
Sicile; de là, la révolution atteignait Naples, dont
François II se retirait à Gaëte, où il allait s'illustrer
ne héroïque défense. Alors le Piémont, qui avait désa-
Garibaldi, envahit les Marches et l'Ombrie, sous pré-
de combattre l'aventurier. La frontière pontificale est
hie sans déclaration de guerre. Le 18 septembre, Cial-
rencontre l'armée pontificale à Castelfidardo, près de
tte : là les nouveaux croisés, en face de forces dix fois
rieures en nombre, font des prodiges de valeur; le
Pimodan meurt martyr pour la défense de l'Église,
entaines de braves jeunes gens tombent avec lui. Le
ral de La Moricière traverse cependant l'ennemi, et
à bout de se jeter dans Ancône, qui est d'ailleurs
ée de capituler le 29. L'iniquité est consommée, la
a remplacé le droit, et Pie IX est renfermé dans
imites du patrimoine de saint Pierre, c'est-à-dire dans
e et les provinces qui touchent cette ville.

Siége et du patrimoine de Saint-Pierre, dont la conservation intéresse tous les catholiques. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, vénérables Frères, de vouloir bien, en union avec nous, adresser sans relâche, ainsi que les fidèles confiés à votre soin, les prières les plus ferventes au Dieu très-bon et très-grand, pour qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il nous assiste de son secours le plus efficace, qu'il assiste son Église, qu'il se lève et juge sa cause; pour que, dans sa bonté, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Église et de ce Siége apostolique; enfin, que par sa vertu toute-puissante il daigne les ramener dans les sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et afin que Dieu, invoqué, incline plus facilement son oreille à nos prières, aux vôtres et à celles de tous les fidèles, demandons d'abord, vénérables Frères, les suffrages de l'Immaculée et Très-Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère très-aimante de nous tous, notre espoir le plus fidèle, la protection efficace et la colonne de l'Église, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux Prince des apôtres, que le Christ Notre-Seigneur a établi la pierre de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir; implorons également les suffrages de Paul, son frère dans l'apostolat, et enfin ceux de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Connaissant, vénérables Frères, toute votre religion et le zèle sacerdotal qui vous distingue éminemment, nous ne doutons pas que vous ne vouliez vous conformer avec empressement à nos vœux et à nos demandes. Et, en attendant, pour gage de notre charité très-ardente pour vous, nous vous accordons avec amour et du fond du cœur à vous-mêmes, véné-

rables Frères, et à tous les clercs et fidèles laïques confiés aux soins de chacun de vous, la bénédiction apostolique jointe au souhait de toute vraie félicité.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 janvier de l'an 1860, l'an XIV de notre Pontificat. »

Les événements se précipitaient. Le gouvernement piémontais fit occuper militairement la Romagne. Le 29 mars 1860, le Pape lança une bulle d'excommunication contre les envahisseurs et les usurpateurs des États de l'Église. Le 2 avril, le général de La Moricière, nommé par le Saint-Père commandant en chef des troupes pontificales, arrivait à Rome. Au mois de mai suivant, Garibaldi débarquait en Sicile; de là, la révolution atteignait Naples, dont le roi François II se retirait à Gaëte, où il allait s'illustrer par une héroïque défense. Alors le Piémont, qui avait désavoué Garibaldi, envahit les Marches et l'Ombrie, sous prétexte de combattre l'aventurier. La frontière pontificale est franchie sans déclaration de guerre. Le 18 septembre, Cialdini rencontre l'armée pontificale à Castelfidardo, près de Lorette : là les nouveaux croisés, en face de forces dix fois supérieures en nombre, font des prodiges de valeur; le brave Pimodan meurt martyr pour la défense de l'Église, des centaines de braves jeunes gens tombent avec lui. Le général de La Moricière traverse cependant l'ennemi, et vient à bout de se jeter dans Ancône, qui est d'ailleurs obligée de capituler le 29. L'iniquité est consommée, la force a remplacé le droit, et Pie IX est renfermé dans les limites du patrimoine de saint Pierre, c'est-à-dire dans Rome et les provinces qui touchent cette ville.

Mais, depuis lors, la main de Dieu se montre de plus en plus visible. Malgré sa faiblesse apparente, le Pontife reste inébranlable; tout le monde demande la chute de son trône, et personne n'ose y porter la main, et la France continue de protéger les débris de la royauté pontificale, pendant que l'Italie est en proie à l'anarchie et à la guerre civile.

Tous les souverains d'Italie ont succombé : Pie IX reste seul debout, toujours proclamant la vérité, toujours maintenant son droit, malgré les menaces, malgré les défections, malgré les intrigues de la diplomatie, et rejetant toutes les combinaisons qui ne sont pas une reconnaissance de sa souveraineté légitime. Ce n'est pas le lieu de raconter en détail toutes ces menées. Les événements sont d'hier et d'aujourd'hui, et il n'est pas encore possible de juger des intentions des acteurs qui jouent dans ce grand drame dont le dénoûment sera la ruine ou la restauration de la société européenne.

De grands coupables ont déjà disparu : le comte de Cavour est mort au mois de juin 1861; d'autres de ses complices sont morts comme lui, d'autres encore ont perdu leur pouvoir, et l'ambitieux Piémont, qui a voulu dominer l'Italie et renverser le Saint-Siége, n'est pas sûr de sortir vivant de la tempête qu'il a soulevée. *Attendons les événements,* a dit Pie IX, et le monde tout entier est dans l'attente, et les catholiques, rassurés par les leçons de l'histoire, affermis par l'exemple du Pape, de l'épiscopat et du clergé, comptent sur de prochains triomphes pour l'Église et pour le Saint-Siége.

VI

LES FÊTES DE ROME.

Les fêtes dont Rome fut témoin à propos de la canonisation de vingt-six martyrs du Japon et de saint Michel de Sanctis sont le présage de ces triomphes. Il faudrait un volume entier pour faire le récit de ces fêtes magnifiques [1]; nous devons nous borner à en donner une idée et à reproduire les deux principaux documents, l'allocution de Pie IX aux évêques et l'adresse des évêques à Pie IX.

Le Pape avait résolu de procéder à la canonisation de vingt-six martyrs morts pour la foi au Japon le 5 février 1597. Il fit adresser aux évêques une invitation de se rendre à Rome pour cette solennelle cérémonie, qui devait s'accomplir le 8 juin, jour de la Pentecôte. Aussitôt, de toutes les parties du monde, malgré les distances, malgré leur âge, malgré les menaces de la Révolution, les évêques accoururent : près de trois cents se rangèrent autour du Souverain-Pontife; tous avaient témoigné le désir de se rendre à Rome, tous y étaient de cœur et d'esprit; on n'a vu rester

[1] Nous avons écrit ce volume sons ce titre : *Histoire de la canonisation des martyrs du Japon.*

dans leurs diocèses que ceux qui y étaient retenus pour les plus graves raisons.

Et quatre mille prêtres, plus de deux mille venus de France, accompagnaient les évêques.

Rome n'avait pas vu depuis longtemps un tel concours; jamais elle n'avait été témoin d'une telle unanimité de sentiment.

Depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, ce fut une fête continuelle. Partout où paraissait le Saint-Père, il était acclamé, couvert de fleurs, et il voyait les foules se prosterner sous sa bénédiction. Partout où parlaient les évêques, les auditeurs accouraient; ici c'était Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; là c'était Mgr Berteaud, évêque de Tulle, qui captivaient, sous le charme de leur parole, d'immenses auditoires, et qui faisaient même l'admiration des hérétiques et des incrédules.

Les cris de *Vive Pie IX! Vive le Pontife-Roi! Vivent les évêques! Vivent les catholiques de France!* retentissaient continuellement, et les évêques de tous les pays n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et les Romains contemplaient avec admiration, avec amour tous ces étrangers, ou plutôt tous ces frères, qui venaient acclamer avec eux la royauté qui fait leur gloire et leur bonheur.

Le *Journal de Rome,* du 6 juin, donnait ainsi le sens de cette grande manifestation de l'unité catholique et du dévouement au Saint-Siége :

« La prochaine solennité extraordinaire dans laquelle Sa Sainteté Notre Seigneur le Pape Pie IX se dispose à canoniser vingt-six martyrs et un confesseur qui ont illustré l'Église militante en scellant de leur sang et en prouvant par l'héroïsme de leurs œuvres l'excellence des vertus reli-

gieuses qu'ils possédaient, appelle en cette ville, siége et centre du catholicisme, les fidèles de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les nations. C'est qu'ils sentent le besoin d'y accourir pour affermir en eux la foi, nourrir l'espérance et enflammer la charité, en se prosternant sur le tombeau de l'apôtre Pierre, à côté duquel sera son successeur dans l'apostolat universel, pour prononcer le grand décret. Rome, à qui un mystérieux conseil de la Providence a fait donner le nom d'*Éternelle,* et qui est devenue la dominatrice du monde, d'abord par la force des armes, et ensuite par celle de l'autorité, apparaît aujourd'hui vraiment dans la plénitude de la majesté souveraine de capitale de l'univers, qui lui appartient. En butte aux attaques de l'iniquité ouvertement impie ou couverte du masque de l'hypocrisie, ainsi qu'à celle des factions violentes, menacée de perdre cette existence spéciale et caractéristique qui en fait une ville sacrée et inviolable, elle ouvre ses portes à tous les fils qui lui viennent des quatre points cardinaux, et, sans inquiétude comme sans crainte, elle les réunit tous autour de la Confession du Pêcheur de Galilée; et, tandis que l'angoisse de tristes pressentiments fait palpiter la société rebelle aux lois qu'elle promulgue, elle, sûre de ses destinées, se réjouit de voir ses fils se serrer autour du trône du Vicaire de ce Dieu qui, lorsqu'il vécut sur la terre, se plut surtout à porter et à recevoir le doux nom de *Roi pacifique.*

« Et cette multitude innombrable venue des régions les plus lointaines, nous la voyons parcourir la Cité sainte et se transporter sur ses sept collines, pour visiter non ces débris de grandeurs qui attestent un passé dont la folie humaine rêve le retour en ce temps présent, que le premier n'a servi

qu'à préparer, mais bien plutôt ces merveilleuses basiliques, création étonnante de nos pères, qui en ont légué la garde jalouse à la religion de leurs descendants. Nous les y voyons plongés dans la contemplation de souvenirs qui rattachent le présent au passé et à l'avenir; et quand ils sont prosternés sur les tombeaux des martyrs, nous entendons sortir de leur poitrine de ces mots courts, mais expressifs, qui prouvent qu'ils ont puisé une nouvelle vigueur de vertu devant les témoignages de miséricorde et de toute-puissance que le Seigneur a gravés sur ces saints et vénérés monuments. Nous les admirons ces étrangers par la langue et non par la foi, et tout émerveillés du zèle qui les a entraînés dans la cité des Pontifes, nous ne leur serrons pas la main pour les saluer comme des pèlerins, mais nous les étreignons de l'embrassement cordial du concitoyen. Ces vénérables pasteurs de l'Occident et de l'Orient, qui, unis dans la communion de Pierre, guident leurs troupeaux aux pâturages du salut éternel; ces curés, qui rappellent à l'imagination la simplicité des habitants de mille et mille villages; ces missionnaires brunis par le soleil et usés par les travaux, qu'on se représente devant la hutte du sauvage auquel ils portent la bonne nouvelle du salut et de la paix; ces gentilshommes, dans les veines desquels coule le sang généreux des preux leurs ancêtres; ces membres de la bourgeoisie, tout fiers de leur influence et de leur opulence récentes; et ces hommes du peuple, forts de leur conviction et de l'énergie de leur foi; tous, accourus aujourd'hui de toutes parts dans la cité de Pierre, forment un tel assemblage de grandeurs et de merveilles qu'elles élèvent Rome à un idéal auquel prétendrait en vain atteindre ici-bas un autre lieu que celui que Dieu a prédestiné à être le siége de son règne sur la terre.

« Mais ce qui rehausse davantage la magnificence de ce spectacle, c'est la foi qui resserre cette foule de peuples différents par les mœurs et par le langage autour du Vicaire de Jésus-Christ, de l'infaillible dépositaire de la vérité et de la morale de l'Évangile; c'est le zèle avec lequel ils viennent à son secours dans les embarras dont il est assiégé; c'est le dévouement par lequel ils procurent à son cœur déchiré par les œuvres iniques des méchants, les consolations qui adoucissent ses amertumes. Elles sont certainement belles et touchantes, les pages de l'histoire ecclésiastique qui racontent les prodiges opérés par la générosité chrétienne envers la chaire de Pierre, à ces époques où des factions impies fomentaient tous les désordres et enlevaient à celui qui y était assis les ressources nécessaires pour le gouvernement de l'Église. C'est alors que se signalèrent les Saxons et les Angles, et les Merciens, et les Polonais, et les Irlandais, et les Francs, et tant d'autres peuples qui brillaient par leurs richesses et par leur puissance, en aidant de leurs deniers et par des dons de toute espèce ces Pontifes dépouillés. Mais quand les mêmes besoins se sont fait sentir, peut-être les mêmes sentiments ne se sont-ils pas réveillés chez leurs descendants? peut-être, tout en sachant ce qu'ont fait leurs pères, les fils ont-ils failli à un si grand devoir? Au contraire, on a entendu la voix intérieure du cœur qui conseillait le tribut, non-seulement dans les États de l'Europe moderne, qui sont sortis de ces anciens peuples, mais encore dans ceux qui occupent l'hémisphère opposé, et de toutes parts les secours ont été prompts. Ainsi, à l'Angleterre, à l'Irlande, à l'Écosse, à l'Espagne, au Portugal, à la France, à la Belgique, à la Hollande, à la Pologne, à la Prusse et aux autres parties de l'Allemagne, à la Hongrie,

à la Dalmatie, à notre Italie, et à l'Asie et à l'Afrique, se sont jointes les Amériques et l'Océanie. Ainsi, autant on a vu d'habitants de ces pays aborder aux plages romaines, autant en a-t-on vu, prosternés devant le trône du Souverain-Pontife, déposer à ses pieds ce tribut qui a fait remettre en vigueur l'ancienne offrande du *denier de saint Pierre*. Et le Saint-Père, ému de tant de manifestations significatives d'affection religieuse, bénit avec effusion de cœur tous ces fils, ceux qui viennent de loin comme ceux qui viennent de près, et il s'affermit avec bonheur dans la confiance que le Seigneur qui montre par tant de prodiges qu'il n'a pas retiré sa main de son héritage, daignera faire surabonder les richesses de sa miséricorde et accorder à l'Église et à la société cette paix et cette joie qu'il hâte par ses prières et par ses vœux. »

Le même journal raconte ainsi la cérémonie de la canonisation :

Le 8 juin 1862, anniversaire consacré par l'Église à la célébration de la Pentecôte, est désormais une des dates les plus mémorables des fastes ecclésiastiques du XIXe siècle.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, entouré des cardinaux de la sainte Église romaine, des patriarches, des primats, des archevêques et des évêques accourus de l'Orient et de l'Occident, entouré de sa cour, en présence d'une multitude innombrable de fidèles, à deux pas de la tombe du Prince des apôtres, majestueusement assis sur la chaire d'autorité suprême dont il est investi, entre la joie du ciel et l'allégresse de la terre, a décrété que l'Église universelle rendrait un culte de sainteté au Bienheureux Pierre-Baptiste et à ses vingt-deux compagnons de l'Ordre des Mineurs de Saint-François, à Paul Miki et à ses deux compagnons

de la Société de Jésus, tous martyrs, et à Michel de Sanctis, confesseur, prêtre et profès de la Réforme des Trinitaires déchaussés de la Rédemption des captifs.

L'aube éclairait à peine un splendide horizon, saluée par l'artillerie du château Saint-Ange et par les oriflammes de l'Église arborées sur les tours, que le peuple descendait des sept collines, à travers les milliers de voitures qui entravaient sa marche, et roulait ses flots comme une mer agitée, vers la basilique Vaticane, dont il allait remplir et l'enceinte et la place.

La basilique était décorée avec une magnificence digne de l'auguste cérémonie qui devait y avoir lieu, et on avait ajouté aux trophées de Pierre ceux des héros que son successeur allait couronner de toute la plénitude de gloire promise aux membres de l'Église militante qui ont suivi les voies du Sauveur.

La façade de la basilique était ornée de l'effigie de ces glorieux athlètes qui méprisèrent la vie pour l'offrir en holocauste au Seigneur. On les voyait représentés dans une large bannière appendue à la grande loge, assis sur des nues, planant déjà sur ce bas monde et transportés vers le ciel pour *s'y enivrer dans l'abondance de la maison de Dieu, et s'abreuver au torrent des célestes voluptés.*

Cette bannière ouvrait une série de tableaux peints avec art, représentant toute une épopée d'actions héroïques pour lesquelles le spectateur ne peut s'empêcher de rendre gloire au Dieu qui a exalté si haut ses vingt-sept élus. On y voyait que ni *les tribulations,* ni *les angoisses,* ni *la faim*, ni *la nudité*, ni *le péril*, ni *la persécution*, ni *l'épée* n'ont pu séparer ces âmes d'élection de la *charité du Christ;* et comment leur grandeur éclate *non dans les dehors séduisants*

de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu.

Voici attachés sur la croix, au-dessus de la porte principale du temple, les vingt-trois enfants du pauvre d'Assise ; en vain chercheriez-vous sur leurs corps cloués à ce bois d'angoisse une seule contorsion de douleur : ils prêchent encore à la foule étonnée ce Jésus qui, en mourant sur une croix, a converti en honneur l'ignominie de la croix. A droite, sur la porte suivante, sont les trois disciples de Loyola, eux aussi crucifiés et couronnés de la gloire de la foi, au milieu des humiliations du monde; à leurs pieds sont prosternés le vénérable évêque du Japon, le roi d'Arima, le seigneur d'Omura avec leurs courtisans, tous suppliant les martyrs de se souvenir d'eux dans le séjour des délices où ils vont avoir le bonheur d'entrer. A gauche, au-dessus de la troisième porte, le fidèle contemple Jésus-Christ mettant avec une bonté infinie son divin Cœur dans le sein de son pieux serviteur Michel de Sanctis. De courtes inscriptions latines, disposées entre les portes de l'atrium, donnent la raison de cette solennité et des dispositions avec lesquelles le fidèle doit y assister.

Les bornes qui nous sont imposées ne nous permettent de décrire au gré du lecteur ni les peintures d'intérieur de la basilique où sont retracés les gestes, les miracles et les gloires des Bienheureux, ni ces inscriptions latines qui les racontent, ni la splendeur de l'ornementation, ni cette éblouissante illumination, obtenue à l'aide de candélabres disposés sur le pavé, suspendus à la voûte ou au mur, ou de cierges placés le long de la corniche. Nous réservant de nous étendre un jour davantage sur ce sujet et d'offrir aux artistes qui ont contribué à la décoration de la basilique le

tribut d'honneur qui leur est dû, nous nous bornerons au récit de la cérémonie.

Il était un peu plus de sept heures quand la tête de la procession qui accompagnait le Saint-Père est entrée dans l'enceinte du temple.

Cette procession, partie de la chapelle Sixtine et descendant par l'escalier royal, avait suivi la galerie qui longe le flanc gauche de la basilique, et, sortant par la porte de fer, avait traversé la place pour gagner directement la galerie de droite, et de là l'atrium. Les assistants, disposés sur deux files, tenaient un cierge allumé et un petit livre de psaumes et d'hymnes imprimé par commandement exprès de Sa Sainteté. Le chant avait commencé, comme en ces sortes de *supplications*, par l'*Ave*, *maris Stella*, entonné par le Saint-Père, après qu'il eut revêtu les ornements pontificaux.

En tête de la procession, et précédés des élèves de l'Hospice apostolique et de ceux de la maison des Orphelines, s'avançaient sous leur bannière respective les religieux des ordres mendiants et monastiques et les chanoines réguliers suivis de la croix du clergé séculier; des élèves du séminaire romain, du collége, des curés, des chanoines et clergé des collégiales, et des chanoines et clergé des basiliques mineures et patriarcales, ces derniers précédés des pavillons et des clochettes. La marche était fermée par Monseigneur le vice-gérant, entouré des membres du tribunal et de l'éminentissime cardinal-vicaire.

Les membres du tribunal de la Sacrée Congrégation des rites, les consulteurs et les prélats officiers précédaient les bannières des Bienheureux. La première, représentant le confesseur Michel de Sanctis, était portée derrière six Trinitaires

déchaussés, en cotte, et tenant de gros cierges inclinés; quatre Pères du même ordre portaient les cordons de soie, et des membres de l'Archiconfrérie du gonfalon soutenaient la bannière. Les Frères de Sainte-Marie *della Pietà* et de Saint-François-Xavier portaient la seconde, où étaient représentés le B. Paul Miki et ses compagnons martyrs. Quatre Pères de la Compagnie de Jésus tenaient les cordons, et six autres précédaient avec des cierges. La troisième bannière, celle des martyrs franciscains, était soutenue par les Confrères des Sacrés Stigmates et précédée de cinq Franciscains tenant leur cierge; un sixième était porté par Eusèbe de Musquiz, descendant de saint Martin de l'Ascension; le prêtre Rosalio, son frère, tenait un des cordons de la bannière, et trois Pères de l'Observance, les trois autres cordons.

Suivait la chapelle pontificale dans cet ordre : les procureurs du collége, le prédicateur apostolique, les bussolanti[1], les chapelains communs, dont quelques-uns portaient les mitres et les tiares précieuses de Sa Sainteté, les clercs secrets, le procureur général du fisc, avec le commissaire de la chambre apostolique, les avocats consistoriaux, les camériers d'honneur et secrets surnuméraires ecclésiastiques, les secrets participants, les chapelains chantres pontificaux et le personnel des divers colléges de la prélature, savoir : les référendaires de la signature, et, parmi eux, le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre de la chapelle pontificale; les abréviateurs du parc majeur, les votants de la signature de justice, les clercs de la chambre apostolique,

[1] On appelle ainsi ceux qui marchent à côté du Pape lorsqu'il est en chaise à porteurs. Ces sortes de chaises s'appellent *bussole*. On donne à celle du Pape le nom de *sedia gestatoria*.

les auditeurs de rote, et parmi eux, le père maître du sacré palais en habit de frère prêcheur. Les membres de ces divers colléges portaient le rochet et la cotte sous la soutane violette, et les autres dignitaires de la cour pontificale chacun le costume de son rang. Après eux, venaient le maître du Saint-Hospice et les chapelains secrets, ces derniers portant la tiare et la mitre ordinaires de Sa Sainteté.

Après eux, le dernier auditeur de Rote, portait la croix papale, fixée sur une hampe. Le prélat doyen de la signature balançait l'encensoir devant elle; sept votants de la signature, faisant les fonctions d'acolytes, tenaient autour d'elle des cierges allumés ornés d'arabesques dessinées en talc et en papier; deux maîtres *ostiari* [1], gardiens de la croix, le suivaient de près.

Le clergé séculier portait les ornements rouges ; le prélat auditeur de rote, qui devait remplir les fonctions de sous-diacre apostolique, l'aube et la *tonacella* [2]; le diacre et le sous-diacre grecs, les ornements de leur rite. Ils étaient suivis des Pères pénitenciers du Vatican, en chasuble damassée et la mitre de linge sur la tête. Les évêques, archevêques, primats, patriarches, portaient la chape de lama et la mitre de lin ; les Pères du Sacré-Collége, qui venaient derrière eux, les ornements sacrés de leur ordre. Les cardinaux diacres étaient en dalmatique, les cardinaux évêques en chape.

Plus près de Sa Sainteté s'avançaient les conservateurs et le sénateur de Rome, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la sainte Église et ses deux assistants, le cardinal diacre ministrant, les deux premiers maîtres des cérémonies. Les personnages dits *de custodia pontificis*

[1] De l'Ordre des portiers.

[2] Espèce de tunique.

(de la garde du Pontife) étaient rangés autour de l'auguste chef de l'Église : officiers supérieurs de la garde palatine d'honneur, officiers de la garde suisse, camériers secrets d'épée et de cape, massiers. Les *palafrenieri* (palefreniers) et les *sediari* (porteurs), sous la direction du grand *foriere* (fourrier), et du grand *cavallerizzo* (écuyer), tenaient soulevée sur leurs épaules la *sedia gestatoria* où était assis le SOUVERAIN-PONTIFE, mitre en tête, enveloppé dans les plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé ; la droite se levant de temps en temps pour bénir le peuple. Ce peuple, qui encombrait l'immense place, se heurtait, se soulevait pour découvrir le Maître infaillible de la foi porté sous le baldaquin, entre les *flabellaires*[1], et s'agenouillait avec émotion et respect sous sa main bénissante.

Derrière Sa Sainteté, quelques chapelains alternaient le chant de l'*Ave, maris Stella;* l'auditeur général de la Chambre, le trésorier général, le majordome, le personnel du collége des protonotaires apostoliques et les généraux d'ordre fermaient la marche.

Sa Sainteté ayant ordonné que tous les personnages qui prendraient part à la procession entonneraient le *Regina cœli* en mettant le pied sur le seuil de la basilique, les chapelains ont entonné l'antienne. La tête de la procession attendait devant l'autel du Saint-Sacrement. Sa Sainteté, descendant de la *sedia,* s'est agenouillée sur le prie-Dieu pour faire son adoration, et tout le personnel de la procession l'a imitée.

[1] C'est le nom des hommes chargés d'agiter l'éventail à plumes devant le Pape dans les cérémonies solennelles.

Les bannières ont été déposées dans la chapelle.

En ce moment le Saint-Père, reprenant place sur la *sedia gestatoria*, s'est dirigé vers le *presbiterio*[1], précédé de tout le personnel de la procession. Après une courte prière, Sa Sainteté s'est assise sur le siége pontifical pour recevoir l'obédience que les cardinaux ont prêtée en lui baisant la main, recouverte des franges du manteau; les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques, en baisant la croix de l'étole reposant sur son genou; les abbés *nullius*, les abbés généraux et les pénitenciers de la basilique, en lui baisant le pied.

Chacun d'eux, après l'obédience, descendait les degrés du trône pour aller occuper le siége qui lui était affecté dans l'enceinte du *presbiterio*. L'ensemble de ces dignitaires formait autour du Père des fidèles une majestueuse assemblée, comme point ou bien peu de siècles passés ont eu occasion d'en contempler.

Tous les dignitaires qui devaient assister le chef de l'Église pendant la messe pontificale ont pris place alors autour de lui. A ses côtés se tenaient LL. EE. les cardinaux Ugolini et Marini, diacres assistants; à sa droite, et par rang de préséance, le prince Orsini, assistant au trône, et le marquis Antici Mattei, sénateur de Rome; la municipalité romaine et les avocats consistoriaux; à sa gauche, Mgr Ferrari, préfet des cérémonies, le doyen de la sacrée rote et les deux camériers secrets assistants. Sur les degrés du trône avaient pris place les archevêques que Sa Sainteté avait désignés pour ses assistants, savoir : le primat armé-

[1] On désigne ainsi l'endroit de l'église destiné aux prêtres, ainsi que l'assemblée des prêtres eux-mêmes.

à côté de Sa Sainteté pour lui tenir le livre et la

Tous ayant en main leur cierge allumé, l'ém
cardinal Clarelli, procureur de la canonisation
gné d'un cérémoniaire apostolique et d'un av
torial, s'est avancé au pied du trône, et l'avoca
s'est adressé en ces termes à Sa Sainteté :

« Très-saint Père, le révérendissime seign
Clarelli, ici présent, demande *avec instance*
Sainteté inscrive au catalogue des saints de No
Jésus-Christ, et ordonne que soient vénérés co
par tous les fidèles du Christ, les bienheur
Baptiste, Paul et leurs *compagnons, martyrs,*
Sanctis, confesseur. »

Mgr Pacifici, secrétaire des brefs *ad princ*
tenait sur le trône, a répondu en latin, au no
Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement éc
vertus de ces bienheureux et sur les miracles pa
Seigneur avait fait éclater la gloire dont il
exhortait néanmoins l'assistance à implorer l
d'en haut pour le chef de l'Église, par l'interc
bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtr
Paul et de toute la cour céleste.

par l'auguste assemblée et par les innombrables voix du peuple faisant retentir les voûtes de la basilique.

Les litanies terminées, les postulateurs sont revenus devant le trône, et l'avocat a répété la formule, en y ajoutant, au mot *instanter* (avec instance), le mot *instantius* (avec plus d'instance). A quoi le prélat secrétaire a répondu, au nom de Sa Sainteté, qu'elle voulait qu'on implorât par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des postulateurs, le Souverain-Pontife s'est agenouillé sur le prie-Dieu et est resté en oraison depuis le moment où le premier des cardinaux diacres a dit : *Orate,* jusqu'au moment où le second a prononcé à haute voix le mot : *Levate.* Sa Sainteté s'étant levée, toute l'auguste assistance, qui avait prié comme elle, en a fait autant. Le Saint-Père a entonné le *Veni, Creator Spiritus,* qu'ont achevé les chapelains chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Après que le Saint-Père eut récité l'oraison et se fut assis, les postulateurs se sont présentés pour la troisième fois, et l'avocat a répété la même formule en ajoutant aux deux mots précédents le mot *instantissime* (avec la plus grande instance). A quoi le prélat secrétaire a répondu que Sa Sainteté, intimement persuadée que la canonisation qu'on implorait d'elle était une chose agréable à Dieu, voulait bien prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée s'est levée, et le Saint-Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de docteur et de chef de l'Église universelle, a parlé en ces termes :

« En l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour « l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement

« de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et
« Paul, et la nôtre, après une mûre délibération, et ayant
« souvent imploré le secours divin, de l'avis de nos véné-
« rables frères les cardinaux de la sainte Église romaine,
« les patriarches, archevêques et évêques présents dans la
« ville, nous décrétons et définissons saints, et nous inscri-
« vons au catalogue des saints : les bienheureux Pierre-
« Baptiste, Martin de l'Ascension, François Blanco, prêtres;
« Paul Miki, Jean Soan, Philippe de Jésus, clercs; Didace-
« Jacques Kisaï, catéchiste; François de Saint-Michel,
« Gonzalez Garcia, Paul Suzuqui, Gabriel de Duisco, Jean
« Quizuya, Thomas Danchi, François, Thomas Kozachi, Joa-
« chim Sakijor, Bonaventure, Léon Carasumaro, Mathias,
« Antoine, Louis Ibarchi, Paul Yuanichi Ibarchi, Michel
« Kozachi, Pierre Sequezein, Cosme Raquiza, François
« Fahelante, laïques, tous martyrs, et Michel De Sanctis,
« confesseur; — statuant que leur mémoire devra être rap-
« pelée tous les ans avec une pieuse dévotion dans l'Église
« universelle, savoir : celle de Pierre-Baptiste et de ses
« compagnons le 5 février, le jour où ils ont souffert pour
« le Christ, parmi les saints martyrs; et celle de Michel,
« le 5 juillet, parmi les saints confesseurs non pontifes. Au
« nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.* »

Au mot *Amen*, les postulateurs se sont de nouveau avancés vers le trône, et l'avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du cardinal procureur, en ajoutant qu'il la suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu : *Decernimus* (nous décrétons), et l'a béni. Le cardinal procureur est allé baiser la main et le genou de Sa

Sainteté pendant que l'avocat, adressant la parole aux protonotaires apostoliques, les priait de dresser acte de tout, à quoi le premier de ces prélats a répondu en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus*, *vobis testibus* (nous le ferons, vous étant témoins).

Ce grand acte accompli, Sa Sainteté s'est levée, a déposé la mitre et entonné le *Te Deum*. Quarante mille voix ont poursuivi le chant pour donner un libre cours à l'émotion qui faisait battre tous les cœurs, et pour rendre grâce à Dieu, qui venait de se glorifier dans ses saints. Les cloches de la basilique communiquaient l'allégresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie ; les canons du château Saint-Ange annonçaient le grand événement à la ville éternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences. Les cœurs étaient pénétrés d'une sainte allégresse, de l'allégresse du Seigneur.

Après le *Te Deum*, le premier des cardinaux diacres assistants a récité à haute voix le verset *Orate pro nobis*, *Petre Baptista*, *Paule, vestrique socii et Michael. Alleluia !* (Priez pour nous, Pierre-Baptiste, Paul et vos compagnons, et Michel. Alleluia !) Le peuple y ayant répondu, Sa Sainteté a récité l'oraison propre des nouveaux saints :

« Seigneur Jésus-Christ, qui vous êtes dédié les prémices de la foi chez les peuples du Japon dans le sang des martyrs *Pierre-Baptiste, Paul et leurs compagnons*, morts du supplice de la croix à votre exemple, et qui avez fait brûler dans le cœur de *saint Michel,* votre confesseur, le feu de la charité ; accordez-nous, nous vous en supplions, d'être excités par les exemples de ceux dont nous célébrons aujourd'hui

[illegible] de tiers [illegible] pour la messe qu'il a [illegible] plus haut comme a[illegible] assistait Sa Sain[illegible] Révérendissime Anton[illegible] et Monseigneur Na[illegible] diacre apostolique. [illegible] à celle du jour, s[illegible] le chant de l'évangile [illegible] prononcé une docte et ém[illegible] des vingt-sept confesse[illegible] diacre ministrant a récit[illegible] : « Pierre et Paul, » *Pe*[illegible] *Michaeli.* Le sous-dia[illegible] croix papale en main, [illegible] *plénière* pour tous [illegible] *partielle* pour quicon[illegible] jour consacré à leur fê[illegible] apostolique, le Saint-Père [illegible] : *Sanctorum Petri Ba*[illegible] *Michaelis.*

[illegible] de cierges, de pain, de vi[illegible] de deux colombes et de qu[illegible] moment de l'offertoire.

[illegible] sur trois tables à gauch[illegible] correspondant à une des trois po[illegible] peints aux armes du Sou[illegible]

verain-Pontife et de l'ordre religieux auquel appartenait le Saint; deux de ces cierges étaient du poids de soixante livres et trois de douze livres. A côté étaient deux pains, l'un doré, l'autre argenté aux armes de Sa Sainteté, et déposés sur des plateaux d'argent. Deux petits barils, l'un doré, l'autre argenté, renfermaient le vin et l'eau, et trois cages, les tourterelles, les colombes et les petits oiseaux.

On sait que c'est aux cardinaux de la Congrégation des rites qu'est réservé l'honneur de présenter les oblations au Saint-Père, avec l'assistance de leurs gentilshommes, de religieux de l'ordre auquel appartiennent les saints ou de telle autre personne ayant un titre à cette faveur.

Au moment de l'offertoire, les Eminences cardinaux Patrizi, de l'ordre des évêques; Gousset, de l'ordre des prêtres; Ugolini, de l'ordre des diacres, et Clarelli, procureur de la canonisation, se sont dirigés vers les tables, suivis des personnages désignés pour porter les oblations, et se sont ensuite présentés devant le trône, conduits par un cérémoniaire et précédés des massiers apostoliques.

Là, le cardinal postulateur, qui marchait de front avec le cardinal évêque, a monté les degrés du trône et s'est placé à côté du Saint-Père. Le cardinal évêque, s'avançant alors vers le trône, a pris des mains de ses gentilshommes les deux grands cierges qu'il a présenté à Sa Sainteté. Sa Sainteté les a bénits et remis au préfet des cérémonies. Après le départ du cardinal, le porteur d'un des petits cierges s'est présenté, l'a remis à l'éminentissime postulateur, et ce dernier au Souverain-Pontife; il en a été de même pour les colombes.

L'éminentissime cardinal prêtre a offert alors les deux pains portés par ses gentilshommes, et le cardinal procu-

reur le second des petits cierges et la cage des tourterelles.

Le cardinal diacre a offert ensuite les deux barils d'eau et de vin qu'avaient apportés ses gentilshommes, et l'éminentissime procureur le troisième des petits cierges et la cage des petits oiseaux.

Tous ces personnages étant retournés à leur place, excepté le cardinal procureur qui est resté sur la plate-forme du trône, ont eu lieu alors les deux autres oblations, l'une pour les saints jésuites, à laquelle ont pris part les éminentissimes cardinaux Altieri, Scitowski, Bofondi; et l'autre pour saint Michel De Sanctis, à laquelle ont pris part les éminentissimes cardinaux de Reisach, Villecourt et Roberti.

Les oblations étaient terminées.

Le Saint-Père, déposant alors le grémail qu'il avait pris pendant la présentation, s'est lavé les mains dans l'eau que lui versait le sénateur de Rome et s'est essuyé avec le linge que lui présentait le cardinal évêque assistant. Après quoi il a poursuivi la célébration de la messe.

Le saint sacrifice terminé et le *presbiterio* présenté, selon l'usage, par l'éminentissime doyen du sacré Collége, Sa Sainteté a déposé les ornements sacrés dans la chapelle de la Pietà et s'est retirée dans ses appartements.

L'affluence de fidèles de toutes les conditions et de toutes les nations accourus dans la basilique pour partager les émotions de cette solennité a été extraordinaire au delà de toute attente. On remarquait dans les tribunes séparées LL. MM. le roi et la reine des Deux-Siciles, S. M. la reine veuve de Naples, LL. AA. RR. le prince et les princesses ses enfants, LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Trani,

le comte et la comtesse de Trapani, ainsi que S. A. R. dona Isabelle-Marie, infante de Portugal. Le corps diplomatique et tout ce qu'il y avait à Rome de notabilités romaines ou de l'étranger avait également pris place dans les tribunes[1].

La cérémonie a fini à une heure de l'après-midi : la foule a passé le reste de cette grande journée dans l'allégresse et dans le recueillement. Le soir, les églises des Franciscains, des Jésuites et des Trinitaires ont été brillamment illuminées, ainsi que d'autres lieux encore, et notamment le pont Saint-Ange, dont les piles étaient couvertes de torches et de lampions se réfléchissant dans les eaux du Tibre.

Transportons-nous maintenant, le 9 juin, dans la salle du Vatican où se tient le Consistoire. Pie IX se lève au milieu des trois cents évêques, et il dit :

« Vénérables Frères, nous avons été pénétré d'une joie « profonde, lorsque nous avons pu hier, avec l'aide de « Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt- « sept intrépides héros de notre religion, et cela en vous « possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute « piété et de tant de vertus, appelés à partager notre solli- « citude au milieu de temps si douloureux, combattant « vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une « consolation et un appui souverains.

« Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondé de « cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt « nous contrister d'ailleurs ! En effet, nous ne pouvons pas « ne pas être accablé de douleur et d'angoisses à la vue des « dommages et des maux terribles et à jamais déplorables

[1] M. de Lavalette, ambassadeur de France, était présent.

« dont l'Église catholique et la société civile elle-même
« sont misérablement tourmentées et opprimées, au grand
« détriment des âmes.

« Vous connaissez en effet, vénérables Frères, cette
« guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier
« par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de
« Jésus-Christ, ne pouvant supporter la sainte doctrine,
« unis entre eux par une coupable alliance, blasphèment
« ce qu'ils ignorent, et entreprennent d'ébranler les fonde-
« ments de la société humaine, bien plus, de la renverser
« de fond en comble, si cela était possible; de pervertir les
« esprits et les cœurs, de les remplir des plus perni-
« cieuses erreurs, et de les arracher à la religion catho-
« lique.

« Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de
« mensonges ne cessent de tirer des ténèbres les mons-
« trueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois
« réfutées et vaincues par les plus sévères jugements de
« l'Église; de les exagérer en les revêtant de formes et de
« paroles nouvelles et fallacieuses, et de les propager partout
« et de toute manière.

« Par ces funestes et diaboliques artifices, ils souillent
« et pervertissent toute science, ils répandent pour la
« perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une
« licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bou-
« leversent l'ordre religieux et social, ils s'efforcent de
« détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'hon-
« neur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent
« et méprisent la doctrine des saints préceptes du Christ.

« L'esprit recule d'horreur, il craint de toucher, même
« légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles

« par lesquelles ces hommes, dans nos temps malheureux,
« troublent toutes les choses divines et humaines.

« Personne de vous n'ignore, vénérables Frères, que ces
« hommes détruisent complétement l'union nécessaire qui,
« par la volonté de Dieu, relie l'ordre naturel et l'ordre
« surnaturel, et qu'en même temps ils changent, ren-
« versent et abolissent le caractère propre, véritable, légi-
« time de la révélation divine, l'autorité, la constitution et
« la puissance de l'Église, et ils en arrivent à cette témérité
« d'opinion, qu'ils ne craignent point de nier audacieuse-
« ment toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit
« d'origine divine; ils n'ont pas de honte d'affirmer que la
« science de la philosophie et de la morale, ainsi que les
« lois civiles, peuvent et doivent ne pas relever de la révé-
« lation et décliner l'autorité de l'Église; que l'Église n'est
« pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et
« qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et
« permanents que lui a conférés son divin Fondateur, mais
« qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont
« les droits de l'Église et dans quelles limites elle peut les
« exercer.

« De là ils concluent à tort que la puissance civile peut
« s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion,
« aux mœurs et au gouvernement spirituel des âmes, et
« même empêcher que les prélats et les peuples fidèles
« communiquent librement et réciproquement avec le Pon-
« tife romain, divinement établi le Pasteur suprême de
« toute l'Église; et cela afin de dissoudre cette nécessaire
« et très-étroite union qui, par l'institution divine de
« Notre-Seigneur lui-même, doit exister entre les membres
« mystiques du corps du Christ et celui que le Christ a

« divinement institué leur Chef visible. Ils ne craignent « pas non plus de proclamer avec ruse et fausseté, devant « la multitude, que les ministres de l'Église et le Pontife « romain doivent être exclus de tous droits et de toute « puissance temporelle.

« En outre, ils n'hésitent pas, dans leur extrême impu- « dence, à affirmer que non-seulement la révélation divine « ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de « l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite et par consé- « quent soumise à un progrès *continu et indéfini,* qui doit « répondre au développement progressif de la raison « humaine.

« Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les « miracles exposés et racontés dans les Livres sacrés sont « des fables de poëtes; que les saints mystères de notre foi « sont le résultat d'investigations philosophiques; que les « livres divins de l'Ancien et du Nouveau Testament ne « contiennent que des mythes, et que, chose horrible à « dire! Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est qu'un mythe et « une fiction.

« En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes « pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin « de sanction divine; qu'il n'est point nécessaire que les « loi humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent « de Dieu la force obligatoire, et ils affirment que la loi « divine n'existe pas.

« Bien plus, ils osent nier toute action de Dieu sur le « monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement « que la raison humaine, sans aucun respect de Dieu, est « l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; « qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses

« forces naturelles pour procurer le bien des hommes et
« celui des peuples.

« Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les
« vérités de la religion de la force native de la raison
« humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de
« droit primordial par lequel il peut librement penser et
« parler de la religion, et rendre à Dieu l'honneur et le
« culte qu'il juge le meilleur à son gré.

« Et ils en viennent à cet excès d'impiété et d'audace,
« qu'ils attaquent le ciel et s'efforcent d'en chasser Dieu
« lui-même. En effet, avec une perversité qui n'a d'égale
« que leur folie, ils ne craignent pas d'affirmer que la Divi-
« nité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est
« pas distincte de l'universalité des choses; que Dieu est la
« même chose que la nature, sujet comme elle aux change-
« ments; que Dieu se confond avec l'homme et le monde,
« que tout est Dieu, que Dieu est une même substance,
« une même chose que le monde; et par suite qu'il n'y a
« point de différence entre l'esprit et la matière, la néces-
« sité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le
« juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de
« plus impie, rien de plus répugnant même pour la raison
« ne saurait être imaginé.

« Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de
« témérité, qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité
« n'est rien, si ce n'est celle du nombre et de la force maté-
« rielle; que le droit consiste dans le fait; que les devoirs
« des hommes sont un vain mot, et que tous les faits
« humains ont force de droit.

« Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les
« délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légi-

« time, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir,
« ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véri-
« table et légitime le droit faux et menteur de la force, et à
« subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne
« reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la
« matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accu-
« muler la richesse par quelque moyen que ce soit, et à
« assouvir toutes les passions dépravées.

« Par ces principes abominables, ils favorisent la rébel-
« lion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et
« l'exaltent, et ils lui accordent ces droits et ces dons natu-
« rels qu'ils prétendent méconnus par la doctrine catho-
« lique, méprisant ainsi l'avertissement de l'Apôtre, qui
« s'écrie : Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si
« vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. »
« (*Ad Rom.*, ch. XLI, v. 13). Ils s'efforcent d'envahir et
« d'anéantir les droits de toute propriété légitime, ils ima-
« ginent, par la perversité de leur esprit, une sorte de
« droit *affranchi de toute limite*, dont, selon eux, jouirait
« l'État, dans lequel ils prétendent témérairement voir la
« source et l'origine de tous les droits.

« Mais pendant que nous parcourons rapidement et avec
« douleur ces erreurs principales de notre malheureuse
« époque, nous oublions de rappeler, vénérables Frères,
« tant d'autres faussetés, presque innombrables, que vous
« connaissez parfaitement, et à l'aide desquelles les enne-
« mis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et
« d'ébranler la société sacrée et la société civile.

« Nous passons sous silence les injures, les calomnies,
« les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent
« de poursuivre les ministres de l'Église et ce Siége apos-

« tolique. Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse
« avec laquelle les chefs et satellites de cette rébellion et de ce
« désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent
« que l'Église jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une
« audace sacrilége ils foulent aux pieds de plus en plus
« chaque jour les droits et les lois de cette Église, la
« dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des
« ecclésiastiques noblement voués à leur ministère, les
« emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les
« disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à
« Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour
« réduire à une honteuse servitude et pour opprimer
« l'Église.

« Pendant que votre présence si désirée nous cause une
« allégresse singulière, vous êtes témoins vous-mêmes de
« la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables
« Frères dans l'épiscopat, qui, combattant avec courage et
« persévérance les combats du Seigneur, ont été, à notre
« profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se
« trouver avec vous; d'assister à cette assemblée, ce qu'ils
« désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et les
« évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir
« par leurs lettres, toutes remplies envers nous et envers ce
« Saint-Siége d'amour et de dévouement.

« Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Por-
« tugal, et nous sommes vivement affligé en considérant la
« nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils
« prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de
« rappeler les tristes horreurs que les sectateurs de ces
« perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation
« de notre cœur, du vôtre et de celui des gens de bien.

« Nous ne disons rien de cette conspiration impie, de ces « manœuvres coupables et fallacieuses, par lesquelles ils « veulent renverser et détruire la souveraineté temporelle « du Saint-Siége.

« Il nous est plus doux de rappeler cette admirable una- « nimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les véné- « rables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais « cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par des ins- « tructions pastorales adressées aux fidèles, de dévoiler et « de réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que « cette souveraineté temporelle du Saint-Siége a été donnée « au Pontife romain par un dessein particulier de la divine « Providence, et qu'elle est nécessaire, afin que ce Pontife « romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir « civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa « liberté, la suprême puissance et l'autorité dont il a été « divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui- « même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du « Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de « l'Église, aux besoins et aux avantages des fidèles qui la « composent.

« Les sujets lamentables dont nous vous avons jusqu'ici « entretenus, vénérables Frères, forment sans doute un « douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de « doctrines impies, que tant de machinations et de folies « dépravées, corrompent chaque jour plus misérablement « le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent « l'Église catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses « lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices « et les crimes et bouleversent la société civile elle-même?

« Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge

« apostolique, et plein de sollicitude pour le salut spirituel
« de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés,
« comme, pour nous servir du mot de saint Léon, notre
« prédécesseur, « comme nous ne pouvons autrement gou-
« verner ceux qui nous sont confiés, qu'en poursuivant
« avec le zèle de la foi du Seigneur ceux qui pervertissent
« et sont pervertis, et en arrrachant avec toute la sévérité
« possible ce venin des âmes, afin qu'il ne s'étende pas plus
« loin » (Epist. VII, *ad Episcop. per Ital.* cII); élevant
« notre voix apostolique en votre illustre assemblée, nous
« réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs
« ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraires à
« la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et
« ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice natu-
« relle et éternelle, et à la droite raison.

« Pour vous, vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre,
« les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur,
« nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus
« de continuer avec votre admirable piété et votre zèle
« épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain hon-
« neur de votre Ordre, d'éloigner avec un soin et une vigi-
« lance extrêmes les fidèles qui vous sont confiés de ces
« pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la
« perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la
« parole que par les écrits.

« Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes,
« puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de
« l'Église catholique, de sa doctrine, du salut des peuples,
« de la paix et de la tranquillité de la société humaine.
« C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais
« d'éloigner des fidèles la contagion du fléau, c'est-à-dire

« de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres
« et les journaux pernicieux; d'instruire les fidèles des
« saints préceptes de notre auguste religion ; de les exhor-
« ter, de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme
« on fuit la rencontre d'un serpent.

« Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particu-
« lières à ce que le clergé soit saintement et savamment
« instruit et qu'il brille de toutes les vertus, que la jeu-
« nesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur,
« à la piété et à toutes les vertus; que l'ordre des études
« soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce
« que, dans les lettres et dans les hautes études, rien ne se
« glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bon-
« nes mœurs.

« Courage, vénérables Frères, et dans cette grande per-
« turbation des temps, ne laissez pas abattre votre cons-
« tance; mais, appuyés sur le secours divin, prenant le
« bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant
« le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu, ne cessez pas
« de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Église
« catholique et de ce Siége apostolique, de briser leurs traits
« et de rompre leurs assauts.

« Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers le ciel,
« ne cessons pas, vénérables Frères, d'implorer dans l'humi-
« lité de notre cœur, et par nos plus ferventes prières, le Père
« des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui fait
« luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres même
« peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer
« par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur, son Fils
« unique, de tendre une main secourable à la société chré-
« tienne et civile; de dissiper toutes les erreurs et les

« impiétés; d'éclairer des clartés de sa grâce les intelli-
« gences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les
« rappeler à lui; d'assurer à sa sainte Église la paix dési-
« rée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands
« accroissements, et qu'elle y fleurisse et y prospère.

« Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que
« nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de
« Dieu la Vierge Marie qui, pleine de miséricorde et d'a-
« mour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes
« les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a
« jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages,
« tant de saint Joseph, l'époux de la très-sainte Vierge,
« que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habi-
« tants des cieux, et surtout de ceux qui viennent d'être
« inscrits dans les fastes des saints pour être l'objet de notre
« culte et de notre vénération.

« Avant de mettre un terme à nos paroles, nous ne pou-
« vons résister au désir de confirmer de nouveau le témoi-
« gnage de la suprême consolation qui nous pénètre en
« jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables
« Frères, qui attachés à nous et à cette chaire de Pierre
« par les liens de la fidélité, de la piété et de la révérence,
« et remplissant votre mission avec un zèle admirable, vous
« glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le
« salut des âmes; ne cessez pas, ainsi que vos vénérables
« Frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles
« confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des
« soulagements et des adoucissements à nos graves angois-
« ses et à nos cruelles amertumes.

« C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profes-
« sion publique, à haute voix et de toutes nos forces, de la

« de détourner de leurs yeux et de … ortons à vous,
« et les journaux pernicieux; d'… es, et nous vous
« saints préceptes de notre aug… ocèses, vous vou-
« ter, de les avertir de fuir c… ces sentiments aux
« on fuit la rencontre d'un … rer de notre affection
« Portez tous vos soin… bénédiction apostolique,
« lières à ce que le c… ur et avec les vœux les meil-
« instruit et qu'il … ité, nous sommes heureux d'ac-
« nesse des deux … ables Frères, et à eux-mêmes. »
« à la piété et …
« soit salutai… ation du Saint-Père, Son Éminence le car-
« que, dan… doyen du sacré Collége, s'avança, accompagné
« glisse … eurs membres de l'épiscopat, vers le trône de Sa
« nes … é, et lut au nom de tout l'Épiscopat présent à Rome
« … éclaration suivante :
« …

« Très-Saint Père,

« Depuis que les apôtres de Jésus-Christ, au jour sacré de la Pentecôte, étroitement unis à Pierre, chef de l'Église, reçurent le Saint-Esprit, et qu'entraînés par sa divine impulsion, ils annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations rassemblés dans la Ville sainte, et à chacun dans sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, nous le croyons, jusqu'à ce jour et au retour de cette même solennité, autant de leurs héritiers ne se sont trouvés réunis autour du vénérable successeur de Pierre pour entendre sa parole, pour écouter ses décrets, pour fortifier son autorité. Or, de même que rien ne pouvait arriver de plus doux aux apôtres, à travers les périls de l'Église naissante, que

d'environner le premier Vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, tout récemment inspiré de l'Esprit de Dieu; ainsi, pour nous, au milieu des angoisses présentes de la sainte Église, rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré que de déposer aux pieds de Votre Béatitude tout ce que nos cœurs contiennent de vénération et d'amour pour Votre Sainteté, et en même temps de déclarer unanimement de quelle admiration nous sommes pénétrés pour les hautes vertus dont brille notre Pontife souverain, et combien, du fond de nos entrailles, nous adhérons à ce que, nouveau Pierre, il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.

« Une nouvelle ardeur enflamme nos cœurs, une lumière de foi plns vivifiante éclaire nos intelligences, un amour plus sacré saisit nos âmes. Nous sentons nos langues vibrantes de ces flammes qui allumaient d'un ardent désir pour le salut des hommes le cœur de Marie, près de laquelle étaient les apôtres, et entraînaient ces mêmes apôtres à proclamer les grandeurs de Dieu.

« Rendant donc de vives actions de grâces à Votre Béatitude de ce qu'elle nous a permis, en ces temps si difficiles, d'approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos afflictions et de vous témoigner publiquement les sentiments qui nous inspirent nous-mêmes, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous adressons d'une seule voix et d'un seul cœur nos acclamations, nos souhaits et nos vœux de bonheur. Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Église catholique. Continuez, comme vous le faites, à la protéger par votre énergie, à la diriger par votre prudence, à l'orner de vos vertus. Marchez devant nous comme le bon Pasteur, don

nez-nous l'exemple, paissez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse. Car vous êtes pour nous le maître de la sainte doctrine, vous êtes le centre de l'unité, vous êtes pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la sagesse divine, vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Église elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout.

« Mais tandis que nous avons ainsi tant de sujets de nous glorifier, nous ne pouvons pas nous empêcher en même temps de tourner nos regards vers de tristes spectacles. De toutes parts, en effet, se dressent devant nos esprits ces crimes épouvantables qui ont dévasté misérablement cette belle terre d'Italie, dont vous, Bienheureux Père, êtes l'honneur et l'appui, et qui s'efforcent d'ébranler et de renverser votre souveraineté et celle de ce Saint-Siége, de qui tout ce qu'il y a de beau dans la société civile a découlé comme de sa source originelle. Ni les droits permanents des siècles, ni la longue et pacifique possession du pouvoir, ni les traités sanctionnés et garantis par l'autorité de l'Europe entière, n'ont pu empêcher que tout ne fût bouleversé, au mépris de toutes les lois sur lesquelles jusqu'ici s'appuyaient l'existence et la durée des États.

« Pour nous occuper de ce qui nous touche de plus près, vous, très-saint Père, nous vous voyons, par le crime de ces usurpateurs qui ne prennent la « liberté que pour voile

« de leur malice, » dépouillé de ces provinces qui jouissaient d'une équitable administration par les soins et sous la protection de la dignité du Saint-Siége et de toute l'Église. Votre Sainteté a résisté avec un invincible courage à ces iniques violences, et nous devons vous en rendre les plus vives actions de grâces au nom de tous les catholiques.

« En effet, nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siége est une nécessité, et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Église et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le Pontife romain, chef de toute l'Église, ne fût ni le sujet, ni même l'hôte d'aucun prince; mais qu'assis sur son trône, et maître dans son domaine et dans son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien, et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne.

« Qui donc pourrait nier que dans le conflit des choses, des opinions et des institutions humaines, il faille au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siége auguste d'où s'élève tour à tour, pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse ni être comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices?

« Comment donc, et de quelle manière aurait-il pu se

faire que les prélats de l'Église, venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suspicion leurs propres princes ou qui eût été suspecté par eux, à cause de son hostilité? Il y a, en effet, les devoirs du chrétien, et il y a les devoirs du citoyen, devoirs qui ne sont nullement contraires, mais qui sont différents. Comment les évêques pourraient-ils les accomplir, s'il ne dominait pas à Rome une souveraineté temporelle telle que la souveraineté pontificale, tout à fait indépendante, et centre de la concorde universelle, n'aspirant à aucune ambition humaine, ne préparant rien pour la domination terrestre?

« Nous sommes venus libres vers le Pontife-Roi libre, pasteurs dans les choses de l'Église, citoyens dévoués aux biens et aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens.

« Puisqu'il en est ainsi, qui donc oserait attaquer cette souveraineté si ancienne, fondée sur une telle autorité, sur une telle force des choses? quelle autre puissance lui pourrait être comparée, si l'on considère même ce droit humain sur lequel reposent la sécurité des princes et la liberté des peuples? quelle puissance est aussi vénérable et sainte? quelle monarchie ou quelle république peut se glorifier, dans les siècles passés ou modernes, de droits si augustes, si inviolables? Ces droits, si une fois et pour ce Saint-Siége ils étaient méprisés et foulés aux pieds, quel prince serait assuré de garder son royaume, quelle république son territoire? Aussi, très-saint Père, c'est pour la religion sans doute, mais c'est aussi pour la justice et pour le droit,

qui sont parmi les nations les fondements des choses humaines, que vous luttez et que vous combattez.

« Mais il ne nous appartient pas de parler plus longtemps de cette grave matière, nous qui avons écouté sur elle non pas tant vos paroles que vos enseignements. Votre voix, en effet, semblable à la trompette sacerdotale, a proclamé dans tout l'univers que « c'est par un dessein particulier de la « divine Providence que le Pontife romain, placé par Jésus-« Christ comme le chef et le centre de toute son Église, a « obtenu une souveraineté temporelle [1]; » nous devons tous tenir pour certain que cette souveraineté n'a pas été fortuitement acquise au Saint-Siége, mais qu'elle lui a été attribuée par une disposition spéciale de Dieu, par une longue série d'années, par le consentement unanime de tous les États, de tous les empires, et qu'elle a été fortifiée et maintenue par une sorte de miracle.

« Vous avez également déclaré, dans un langage élevé et solennel, « que vous vouliez conserver énergiquement « et garder entiers et inviolables la souveraineté civile de « l'Église romaine, ses possessions temporelles et ses droits « qui appartiennent à l'univers catholique; que la protec-« tion de la souveraineté du Saint-Siége et du patrimoine « de saint Pierre regarde tous les catholiques; que vous « êtes prêt à sacrifier votre vie plutôt que d'abandonner en « quoi que ce soit cette cause de Dieu, de l'Église et de la « justice [2]. » Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes

[1] Lettre ap. du 26 mai 1860; Allocution du 20 juin 1859; Encyclique du 9 juin 1860; Allocution du 17 décembre 1860.

[2] Lettre encyclique du 19 janvier 1860.

prêts à aller avec vous à la prison et à la mort; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectacle d'une âme invincible et d'un courage souverain. C'est ce que vous demande l'Église de Jésus-Christ pour l'heureux gouvernement de laquelle la souveraineté temporelle a été providentiellement attribuée aux Pontifes romains, et qui a tellement senti que la protection de cette souveraineté était son affaire, qu'autrefois, durant la vacance du Siége apostolique et au milieu des plus redoutables extrémités, tous les Pères du concile de Constance ont voulu administrer eux-mêmes en commun les possessions temporelles de l'Église romaine, ainsi que les documents publics en font foi. C'est ce que vous demandent les chrétiens fidèles dispersés dans toutes les contrées du globe, qui se félicitent de nous avoir vus venir librement à vous et librement vaquer aux intérêts de leurs consciences; c'est ce que vous demande enfin la société civile, qui sent que la subversion de votre gouvernement ébranlerait ses propres fondements.

« Quoi de plus? Vous avez condamné par un juste jugement ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques et vous avez proclamé « nul et de nul effet » tout ce qu'ils ont accompli[1]; vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient « illégitimes et sacriléges[2]; » vous avez décrété avec raison et à bon droit, « que les auteurs « de ces forfaits étaient passibles des peines et censures « ecclésiastiques[3]. »

[1] Allocution du 26 septembre 1859.
[2] Allocution du 20 juin 1859.
[3] Lettres apostoliques du 26 mars 1860.

« Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment. En effet, de même que le corps souffre toujours avec la tête, à laquelle il est uni par le lien des membres et par une même vie, de même il est nécessaire que nous soyons en parfaite sympathie avec vous. Nous sommes tellement joints à vous dans votre désolante affliction, que tout ce que vous souffrez nous le souffrons également par l'accord de notre amour. Nous supplions Dieu qu'il mette fin à des perturbations si injustes, et qu'il rende à sa liberté et à sa gloire première l'Église, épouse de son Fils, si misérablement dépouillée et opprimée.

« Mais nous ne nous étonnons pas que les droits du Saint-Siége soient si ardemment et si implacablement attaqués. Il y a déjà plusieurs années que la folie de certains hommes en est arrivée à ce point, non-seulement de s'efforcer de rejeter toutes les doctrines de l'Église ou de les révoquer en doute, mais de se proposer de renverser de fond en comble la vérité chrétienne et la république chrétienne. De là ces tentatives impies d'une vaine science et d'une fausse érudition contre les doctrines de nos saintes lettres et leur inspiration divine; de là ce soin perfide d'arracher la jeunesse à la tutelle maternelle de l'Église, pour la pénétrer des erreurs du siècle, souvent même en la soustrayant à toute éducation religieuse; de là ces nouvelles et pernicieuses théories sur l'ordre social, politique et religieux, qui se répandent impunément partout; de là cette habitude trop familière à plusieurs dans ces contrées, de mépriser l'autorité de l'Église, d'usurper ses droits, de méconnaître ses préceptes, d'insulter ses ministres, de faire dérision de son culte, d'avoir en honneur et d'exalter tous les hommes,

surtout les ecclésiastiques, qui s'écartent misérablement de la religion et marchent dans la voie de la perdition. Les vénérables prélats et les prêtres du Seigneur sont dépossédés de leur pouvoir, contraints à l'exil ou jetés dans les fers; ils sont traînés devant les tribunaux civils avec affront, pour être demeurés fidèles à leur saint ministère. Les épouses du Christ gémissent chassés de leurs asiles, consumés de détresse, ou prêtes à mourir de misère; les religieux sont forcés à rentrer dans le monde malgré eux; des mains violentes s'étendent sur le patrimoine sacré de l'Église; par des livres détestables, par les journaux, par les images, une guerre terrible et continuelle est déclarée à la foi, aux mœurs, à la vérité, à la pudeur même.

« Ceux qui se livrent à de telles agressions savent parfaitement que c'est dans le Saint-Siége comme dans une forteresse inexpugnable que résident la force et la vertu de toute justice et de toute vérité, et que les efforts de l'ennemi se brisent contre cette citadelle; que le Saint-Siége est une vigie du haut de laquelle les yeux clairvoyants du gardien suprême aperçoivent de loin les embûches préparées et les annoncent à ses compagnons. De là cette haine implacable, de là cette envie inguérissable, de là ce zèle passionné des hommes pervers qui voudraient déprimer l'Église romaine et le Saint-Siége apostolique et les détruire, s'il était jamais possible.

« A cette vue, Bienheureux Père, ou seulement à ces récits, qui ne laisserait couler ses larmes? Saisis donc d'une juste douleur, nous levons les yeux et les mains au ciel, implorant de toutes les forces de notre âme l'Esprit divin, afin que lui, qui en ce jour a fortifié et sanctifié sous l'autorité de Pierre l'Église naissante, la protége, l'étende,

la glorifie aujourd'hui sous votre houlette et sous votre sceptre. Qu'elle soit témoin des vœux que nous formons, Marie, solennellement saluée par vous du titre d'Immaculée; qu'elles en soient témoins, ces cendres sacrées des saints Patrons de l'Église romaine, Pierre et Paul, ainsi que les reliques vénérables de tant de Pontifes, de martyrs et de confesseurs, qui rendent sainte et sacrée la terre même que nous foulons; qu'ils en soient particulièrement témoins, ces Bienheureux qu'aujourd'hui un suprême décret de vous a inscrits dans l'ordre des Saints : ils doivent prendre à un titre nouveau la protection de l'Église, et ils offriront pour vous, du haut de leurs autels, au Dieu tout-puissant leurs premières prières.

« En leur présence donc, nous, évêques, afin que l'impiété ne feigne pas d'en ignorer ni ose le nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous rejetons et détestons les doctrines nouvelles et étrangères qui se propagent partout au détriment de l'Église de Jésus-Christ; nous condamnons et réprouvons les sacriléges, les rapines, les violations de l'immunité ecclésiastique, et les autres forfaits commis contre l'Église de Pierre.

« Cette protestation, dont nous demandons l'inscription dans les fastes publics de l'Église, nous la proférons en toute sincérité au nom de nos frères qui sont absents; soit de ceux qui, au milieu de tant d'angoisses, retenus par la force dans leurs maisons, pleurent aujourd'hui et se taisent; soit de ceux qui, empêchés par de graves affaires ou par leur mauvaise santé, n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui. Nous ajoutons à nous notre clergé et le peuple fidèle, qui, animés comme nous d'une pieuse vénération et d'un profond amour, ont prouvé leur affection pour vous, tant par

leurs prières assidues et sans relâche que par les offrandes du denier de Saint-Pierre, multipliées avec une généreuse largesse, sachant bien que leurs sacrifices doivent procurer à la fois et le soulagement des besoins du Pasteur suprême et la garde de sa liberté.

« Plût à Dieu que tous les peuples s'entendissent pour mettre en sécurité cette cause sacrée de l'univers chrétien et de l'ordre social !

« Plût à Dieu que tous les rois et les puissants du siècle comprissent que la cause du Pontife est la cause de tous les princes et de tous les États ! Plût à Dieu qu'ils vissent où tendent les criminels efforts de ses adversaires, et qu'enfin ils prissent des résolutions décisives !

« Plût à Dieu que vinssent à résipiscence ces quelques malheureux ecclésiastiques et religieux qui, oubliant leur vocation, refusant l'obéissance due aux supérieurs, et usurpant témérairement l'autorité de l'Église, courent à leur perte !

« Voilà ce que, pleurant avec vous, très-saint Père, nous sollicitons ardemment du Seigneur, pendant que, prosternés à vos pieds, nous demandons de vous cette force céleste que donne votre bénédiction apostolique et paternelle. Qu'elle soit abondante, qu'elle sorte largement du fond même de votre cœur, afin que non-seulement elle s'étende sur nous, mais qu'elle découle sur nos frères bien-aimés qui sont absents et sur les fidèles qui nous sont confiés ! Qu'elle soit pour nos douleurs et celles du monde un adoucissement et un soulagement ; qu'elle relève notre faiblesse, qu'elle féconde nos travaux et nos œuvres, et qu'enfin elle amène promptement à la sainte Église de Dieu des temps plus heureux !

« Rome, le huit juin de l'an du Seigneur mil huit cent soixante-deux. »

Et tous les évêques présents à Rome signent cette adresse, et les évêques d'Italie, empêchés de se rendre à Rome en vertu de la maxime : *l'Église libre dans l'État libre,* y adhèrent hautement en protestant de toute leur énergie contre la tyrannie qui les arrête, et tous les évêques du monde catholique s'écrient qu'ils pensent comme leurs frères, qu'ils approuvent ce qu'approuve Pie IX, qu'ils condamnent ce que Pie IX condamne.

Magnifique triomphe de l'unité, force immense pour l'Église, fondement inébranlable d'espérances qui ne seront certainement pas déçues ! Quoi qu'il arrive dans un prochain avenir, que Pie IX reste à Rome, ou qu'il soit obligé de reprendre la route de l'exil, ou qu'il succombe, la victoire est gagnée : le Pape a parlé, les évêques ont parlé, les prêtres ont acclamé; tous les fidèles marchent d'accord avec leurs pasteurs; la cause est finie, et il y a dans l'union qui vient d'éclater à la face de l'univers une puissance contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

VII

LA SITUATION ACTUELLE.

Les solennelles manifestations du mois de juin avaient vivement irrité la Révolution, qui voulut prendre sa revanche. L'aventurier qui avait défendu Rome contre les Français en 1849, qui avait enlevé la Sicile et Naples à François II, et qui était l'idole des révolutionnaires italiens, entreprit une nouvelle campagne au cri de *Rome ou la mort!* Parti de la Sicile, théâtre de ses plus éclatants exploits, Garibaldi débarqua sur les côtes du royaume de Naples, dans l'intention de marcher sur Rome, et persuadé que le gouvernement piémontais, comme deux ans auparavant, approuverait son entreprise si elle réussissait, tout en la désapprouvant officiellement. Mais les temps étaient changés. L'honneur de la France était cette fois trop directement engagé pour qu'on permît à l'aventurier d'aller plus loin. Le gouvernement piémontais montra cette fois de l'énergie pour ne pas se brouiller avec la France, et Garibaldi, blessé au pied, fut tout à coup arrêté sur les hauteurs d'Aspromonte; il n'eut ni Rome, que Dieu protége, ni la mort, trop glorieuse pour un aventurier de cette sorte.

Il se joua alors une comédie fort curieuse. Le gouvernement piémontais prétendit qu'en empêchant Garibaldi

d'aller à Rome, il avait mérité que la France lui ouvrît les portes de la ville éternelle. Cette plaisanterie n'eut pas de succès, et le Piémont, ou plutôt la révolution italienne dut renoncer pour le moment à se rendre à Rome avec le consentement du gouvernement français. L'année 1862 s'acheva ainsi, et, pendant tout le cours de l'année suivante, il sembla qu'on renonçait enfin à consommer la spoliation du Pape.

De nouvelles manifestations catholiques vinrent alors réjouir le cœur de Pie IX. Une grande assemblée tenue à Malines, en Belgique, au mois d'août 1863, fit entendre les plus chaleureureuses acclamations en faveur du Souverain-Pontife, et témoigna d'un dévouement entier, inébranlable au Saint-Siége. Si l'on put regretter alors l'expression de quelques doctrines peu en rapport avec celles de l'Église romaine, on put au moins se convaincre que le nom de Pie IX excitait toujours le même enthousiasme, et que les catholiques de tous les pays étaient disposés, résolus à seconder le Pontife dans sa lutte contre la Révolution, à accepter docilement ses enseignements et à ne faire qu'un cœur et qu'une âme avec lui. Au reste, il devenait de jour en jour plus clair que la Révolution n'avait renoncé à aucun de ses projets. Pendant que la Russie persécutait violemment le catholicisme en Pologne, et que Pie IX élevait en vain la voix en faveur d'une généreuse nation à laquelle l'Europe dut plus d'une fois son salut, l'impiété devenait de plus en plus hardie, les mauvais livres se multipliaient, et un homme se levait, au milieu de la France catholique, qui osait nier la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On ne peut ici entrer dans les détails; les faits sont d'ailleurs si récents, qu'il serait inutile d'insister davan-

tage. C'est lorsque l'impiété relevait ainsi la tête de toutes parts, qu'on apprit tout à coup, dans les derniers jours de septembre 1864, qu'une convention venait d'être conclue, le 15 septembre, entre le gouvernement français et le gouvernement piémontais, convention réglant la situation et les intérêts du Pape sans le Pape, reconnaissant comme un fait irrévocablement accompli la perte, pour le Saint-Siége, des Romagnes, des Marches, et de l'Ombrie, offrant au Saint-Père de payer une partie de la dette pontificale, moyennant l'abandon consenti de ces provinces, et lui permettant d'entretenir une armée qui ne fût pas assez forte pour donner ombrage au soi-disant royaume d'Italie. En vertu de cette convention, la France s'engageait à retirer ses troupes de Rome dans un délai de deux ans; le Piémont, à renoncer à tout moyen violent pour s'emparer de Rome, et à transporter la capitale du royaume d'Italie dans une autre ville que celle de Turin.

Le caractère de cette convention fut aussitôt compris par tout le monde : les catholiques s'en affligèrent, la Révolution s'en réjouit; c'était un acheminement vers Rome, c'était la déchéance de la royauté pontificale à terme fixe. On pouvait discuter sur les intentions des signataires de la convention; il était difficile de se faire des illusions sur les conséquences naturelles de cet acte. Nous disons les conséquences naturelles, parce que nous ne renonçons pas à l'espoir d'une intervention providentielle qui fasse tourner au triomphe de l'Église et de la Papauté un acte destiné, par sa nature, à lui porter le coup le plus rude.

L'attitude du Saint-Père, dans ces graves circonstances, a été ce qu'elle fut toujours : aussi digne, aussi noble que calme. Pie IX, qui n'avait pas été consulté, ne trouva pas

qu'il lui fût convenable d'indiquer sa pensée sur la convention du 15 septembre. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il ne transigera avec la Révolution à aucun prix, c'est qu'il ne reconnaîtra jamais l'injustice et la violence, et qu'il n'abandonnera aucun des droits de l'Église, qui sont les droits de la conscience humaine et la sauvegarde de tous les droits, de l'ordre et de la liberté, la sauvegarde des société chrétiennes.

Alors, s'élevant au-dessus des intérêts misérables qui s'agitent à ses pieds, et remontant à la source des maux qui affligent notre temps, Pie IX a jugé que le temps était venu de proclamer hautement, solennellement, les vérités méconnues de nos jours, d'éclairer ceux qui veulent voir la lumière, et de confondre ceux qui s'obstinent à rester dans les ténèbres. Le mal vient de l'erreur; Pie IX a considéré l'erreur en face, et il l'a condamnée.

Le 8 décembre 1864, dixième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, il adressa au monde catholique l'Encyclique suivante, magnifique monument de la sagesse pontificale, témoignage irréfutable de l'esprit de force et de lumière qui dirige les Chefs de l'Église :

« *A tous nos vénérables frères les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques en grâce et en communion avec le Siége apostolique, Pie IX, Pape, salut et bénédiction apostolique.*

« Avec quelle sollicitude et quelle vigilance pastorale les pontifes Romains Nos Prédécesseurs ont rempli la charge

et le devoir qui leur a été confié par Jésus-Christ lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, Prince des apôtres, de paître les agneaux et les brebis, en sorte qu'ils n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement des paroles de la foi et de la doctrine du salut tout le troupeau du Seigneur et de le détourner des pâturages empoisonnés, tous le savent, tous le voient, et vous mieux que personne, Vénérables Frères. Et en effet, Nos mêmes Prédécesseurs, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, n'ont jamais rien eu de plus à cœur que de découvrir et de condamner par leurs Lettres et Constitutions, monuments de sagesse, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes, excitèrent souvent de violentes tempêtes, et appelèrent sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités.

« C'est pourquoi, avec une vigueur apostolique, ils s'opposèrent constamment aux coupables machinations des méchants, qui, semblables aux flots de la mer en furie, jetant l'écume de leur honte, et promettant la liberté, bien qu'esclaves de la corruption, se sont efforcés par de fausses maximes et par de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu, de dépraver toutes les âmes, de soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, et de la corrompre misérablement afin de l'arracher du sein de l'Église catholique.

« Déjà, comme vous le savez très-bien, vénérables Frères,

à peine, par le secret conseil de la Providence et sans aucun mérite de Notre part, fûmes-Nous élevés à la Chaire de Pierre, qu'en voyant, le cœur navré de douleur, l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, ainsi que les maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, suivant le devoir de Notre ministère apostolique et les illustres exemples de Nos Prédécesseurs, Nous avons élevé la voix; et dans plusieurs Encycliques, Allocutions prononcées en Consistoire et autres Lettres apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre triste époque. En même temps, Nous avons excité votre admirable vigilance épiscopale; Nous avons averti et exhorté tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle, et en particulier dans Notre première Encyclique du 9 novembre 1846 à vous adressée, et dans deux Allocutions, dont l'une du 9 décembre 1854, et l'autre du 9 juin 1862, prononcées en Consistoire, Nous avons condamné les monstrueuses erreurs qui dominent surtout aujourd'hui, au grand détriment de la société civile elle-même, et qui, sources de presque toutes les autres, ne sont pas seulement la ruine de l'Église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle gravée de Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison.

« Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprimer ces erreurs, la cause de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que Nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des

mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausse et perverses doivent être d'autant plus détestées que leu but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique, en vertu de l'institution e du commandement de son divin Fondateur, doit faire usag jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égar des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et d leurs souverains, et de détruire l'union et la concord mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours si salutair à l'Église et à l'État.

« En effet, il vous est parfaitement connu, Vénérable Frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde Principe du *Naturalisme,* comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil « demandent impérieusement que la société humaine soit « constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la reli- « gion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune « différence entre la vraie religion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meil- « leur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au « pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, « les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la « tranquillité publique le demande. » En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire,* savoir, que « la liberté de conscience et des cultes « est un droit propre à chaque homme, qui doit être pro-

« clamé et assuré dans tout État bien constitué; et que les
« citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester haute-
« ment et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles
« soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans
« que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. »
Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

« Et parce que là où la religion est bannie de la société civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divines rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que « la
« volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opi-
« nion publique ou de telle autre manière, constitue la loi
« suprême, indépendante de tout droit divin et humain; et
« que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela
« même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. »

« Mais qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances?

mêmes erreurs comme de leur sour poursuivent
et perverses doivent être d'autar s tenir compte
but principal est d'empêcher la religion, à la
taire dont l'Église catholic ent contre eux en
du commandement de so e d'exister, faisant
jusqu'à la consommati ques. En effet, comme
des particuliers qu' e VI, Notre Prédécesseur,
leurs souverains 'abolition des ordres religieux
mutuelle du s ait profession publique de suivre les
à l'Église et géliques; elle blesse une manière de vivre
« En r *andée* par l'Église comme conforme à la doctrine
Frères *apôtres*; elle blesse, enfin, les illustres fondateurs
appl *d'ordres*, que nous vénérons sur nos autels, qui ne les ont
N *tablis* que par l'inspiration de Dieu. »

« *Ils* vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent *qu'il* faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, et « abolir la loi qui, à cer-« tains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au « culte divin. » Tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

« Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille emprunte toute sa « raison d'être du droit purement civil; et, en conséquence, « que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits « des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et « d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complétement à la salutaire doctrine et à l'in-

glise l'instruction et l'éducation de la jeunesse,
et de dépraver, par les erreurs les plus per-
toutes sortes de vices, l'âme tendre et
ns.

qui ont entrepris de bouleverser
e social, et d'anéantir toutes les
aines, ont toujours fait conspirer leurs
ctivité et leurs efforts à tromper et à dépra-
la jeunesse, ainsi que Nous l'avons insinué plus
, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions; et pourquoi ils disent « que le clergé « étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, « il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

« Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siége Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile, et de nier tous les droits de cette même Église et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer « que les lois de l'Église n'obligent pas en cons- « cience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pou- « voir civil; que les actes et décrets des Pontifes Romains, « relatifs à la religion et à l'Église, ont besoin de la sanction « et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du « pouvoir civil; que les constitutions apostoliques portant « condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou

« non le serment de garder le secret, et frappant d'anathème
« leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les
« pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agréga-
« tions ; que l'excommunication fulminée par le Concile de
« Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs
« et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Église,
« repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre
« civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains ;
« que l'Église ne doit rien décréter qui puisse lier la cons-
« cience des fidèles relativement à l'usage des biens tempo-
« rels ; que l'Église n'a pas le droit de réprimer par des peines
« temporelles les violateurs de ses lois ; qu'il est conforme aux
« principes de la théologie et du droit public de conférer et de
« maintenir au gouvernement civil la propriété des biens
« possédés par l'Église, par les congrégations religieuses et
« par les autres lieux pies. »

« Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiômes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, « que la Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit
« divin, distincte et indépendante de la puissance civile ; et
« que cette distinction et cette indépendance ne peut exister
« sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels
« de la puissance civile. »

« Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « quant aux jugements du Siége Aposto-
« lique, et à ses décrets ayant pour objet évident le bien
« général de l'Église, ses droits et la discipline, dès qu'ils
« ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on
« peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans

« péché, et sans aucun détriment pour la profession du « catholicisme. » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

« Donc, au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, Nous, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour notre sainte religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui Nous est confié d'En-Haut et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

« Outre tout cela, vous savez très-bien, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui les ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le Dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici Nous ne pouvons Nous empêcher de

vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

« C'est pourquoi, dans les Lettres présentes, Nous Nous adressons encore une fois à vous avec amour, à vous qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de Nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi, ce dévouement admirables avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous et avec ce Siége Apostolique. En effet, Nous attendons de votre excellent zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des « mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive pas parce « qu'elles n'ont pas été plantées par son Père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez « que « les royaumes reposent sur le fondement de la foi, et qu'il « n'y a rien de si mortel, et qui nous expose plus à la « chute et à tous les dangers, que de croire qu'il nous « suffit du libre arbitre que nous avons reçu en naissant, « sans plus avoir autre chose à demander à Dieu, c'est-à- « dire qu'oubliant notre auteur, nous osions renier sa

« puissance pour nous montrer libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la puissance royale n'est pas « uniquement conférée pour le gouvernement de ce monde, « mais par-dessus tout pour la protection de l'Église, et « que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux « pour les chefs des États et les rois que de se conformer « à ces paroles que Notre très-sage et très-courageux Pré- « décesseur, saint Félix, écrivait à l'empereur Zénon, c'est- « à-dire de laisser l'Église catholique se gouverner par ses « propres lois, et de ne permettre à personne de mettre « obstacle à sa liberté..... Il est certain, en effet, qu'il est « de leur intérêt, toutes les fois qu'il s'agit des affaires de « Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de « subordonner, et non de préférer la volonté royale à celle « des prêtres du Christ. »

« Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration des ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et ce saint Siége Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très-clément des lumières et des miséricordes; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés pour Dieu par son sang; qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très-doux Cœur, victime de sa brûlante charité pour nous, d'en-

traîner tout à lui par les liens de son amour; et afin que tous les hommes, enflammés de son saint amour, marchent dignement selon son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, Nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à Notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde.

« En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, à tous et à chaque fidèle de l'un et l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace d'un mois, durant toute l'année prochaine de 1865, et non au-delà, mois désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordée, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres apostoliques en forme de Bref du 20 novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : *Arcano Divinæ Providentiæ consilio*, et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans les susdites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que Nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toute disposition contraire, même celle qui serait digne d'une

mention spéciale et individuelle et d'une dérogation. Et, pour écarter tout doute et toute difficulté, Nous avons ordonné qu'un exemplaire de ces Lettres vous fût remis.

« Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur « et de toutes les forces de notre esprit la miséricorde de « Dieu, parce qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai « pas d'eux ma miséricorde.* Demandons, et nous rece- « vrons, et si l'effet de nos demandes se fait attendre « parce que nous avons grièvement péché, frappons, car il « sera ouvert à celui qui frappe, pourvu que ce qui frappe « à la porte ce soient les prières, les gémissements et les « larmes, dans lesquels nous devons insister et persévérer, « et pourvu que la prière soit unanime.....; que chacun « prie Dieu non-seulement pour lui-même, mais pour tous « ses frères, comme le Seigneur nous a enseigné à « prier. » Et afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons en toute confiance pour avocate auprès de lui 'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, mère très-aimante de nous tous, « est toute suave... « et pleine de miséricorde..., qui se montre accessible à « toutes les prières, qui est très-clémente pour tous, et « qui embrasse avec une immense affection et une tendre « pitié tous nos besoins. » En sa qualité de Reine, debout à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ornée d'un vêtement d'or et varié, il n'est rien qu'Elle ne puisse obtenir de Lui. Demandons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de Paul, son compagnon dans l'apostolat, et ceux de tous les saints du ciel, ces amis de Dieu qui possèdent

déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et qui, désormais sûrs de leur immortalité, restent pleins de sollicitude pour notre salut.

« Enfin, demandant à Dieu de tout notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et avec amour, comme gage de Notre particulière affection, Notre bénédiction apostolique, à vous Vénérables Frères, et à tous les fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre de l'année 1864, dixième année depuis la Définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu,

« Et de Notre Pontificat la dix-neuvième,

« *PIE IX*, *Pape.* »

Une liste de quatre-vingts propositions condamnées accompagnait cette Encyclique.

Ainsi, en même temps qu'il proclamait la vérité et condamnait l'erreur, Pie IX accordait la grâce immense d'un Jubilé; la vérité et la grâce de se conduire à sa lumière, telles étaient les étrennes que Pie IX faisait au monde. Sa parole, on le sait, fut accueillie avec joie et soumission par tous les fidèles catholiques; mais les catholiques de nom seulement, et tous les ennemis de l'Église poussèrent aussitôt des cris de fureur. Ils dénaturèrent la nature du document pontifical, et, au lieu de se demander si, en condamnant l'erreur, Pie IX n'indiquait pas à nos sociétés si malades le seul remède capable de les sauver, ils se mirent à crier sur tous les tons que le Pape condamnait la société moderne, la civilisation moderne, tout progrès,

toute science, toute liberté; qu'il était désormais impossible de tolérer au milieu de l'Europe un pouvoir ennemi de la société, ennemi de l'humanité, et qu'il était urgent d'en finir avec cette institution surannée dont on ne peut plus rien attendre de bon. Les gouvernements, trop accoutumés de nos jours à suivre les aveugles impulsions d'une opinion faussée par les passions et par l'ignorance, les gouvernements s'émurent, et en France, après que toute la presse eut reproduit l'Encyclique, il fut interdit aux Évêques de la publier officiellement et intégralement.

Les deux années qui ont suivi la signature de la convention du 15 septembre jusqu'au moment où nous écrivons [1] ont été fécondes en événements et en leçons. Quelques indications suffisent ici.

D'abord, le parlement du royaume d'Italie, tout en interprétant la convention dans un sens contraire à celui qu'y donnait le gouvernement français se hâta de voter le transfert de la capitale de Turin à Florence : de la loi du transfert dépendait l'évacuation de Rome par les Français ; cette évacuation devait avoir lieu deux ans après la ratification de la loi ; il fallait donc se hâter, et l'on se hâta.

Le 11 décembre 1864, la loi fut revêtue de la sanction royale, le 11 décembre 1866 devint ainsi le jour fixé pour la retraite des Français ; c'est en ce jour que les soldats de la France cesseront de veiller à la garde de la souveraineté pontificale et de tenir en respect la Révolution qui s'apprête à porter les derniers coups à cette royauté plus de dix fois séculaire.

Commencée au milieu de l'émotion causée par la publi-

[1] Novembre 1866.

cation de l'Encyclique, sanctifiée par le Jubilé que Pie IX venait d'accorder au monde catholique et par les prières qui s'élevaient de toutes parts vers Dieu pour le triomphe de l'Église, l'année 1865 a vu s'ouvrir la série des calamités qui viennent d'affliger particulièrement l'Europe : une peste meurtrière sur les bestiaux, une nouvelle invasion du choléra, dont les ravages, un moment interrompus par l'hiver, devaient ensuite s'étendre à tant de pays ; des tremblements de terre, des pluies persistantes, qui ont compromis les récoltes et qui préparent un hiver difficile à passer ; des inondations qui ont porté la désolation et la misère dans une grande partie de la France et augmenté le mal causé par la persistance des pluies, enfin la guerre, la guerre horrible, furieuse, qui a fait couler des torrents de sang en Allemagne et détruit l'équilibre à grand'peine maintenu depuis cinquante ans.

Nous n'avons pas à raconter les diverses péripéties d'une guerre qui s'est terminée par l'abaissement d'une grande puissance catholique, l'Autriche, par le prodigieux agrandissement d'une puissance protestante, la Prusse, et par la réunion à l'Italie révolutionnaire de la Vénétie, malgré la victoire remportée par l'Autriche sur l'armée et sur la flotte du roi Victor-Emmanuel.

Un programme célèbre est aujourd'hui rempli : l'Italie est libre depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, libre, c'est-à-dire délivrée de toute dépendance vis-à-vis de l'étranger. Mais ce programme, tracé par l'empereur Napoléon III, ne paraît pas complet aux Italiens. L'indépendance de la péninsule ne leur suffit pas, ils en veulent l'unité. C'est pourquoi ils ne se sont pas contentés de reprendre à l'Autriche les provinces qu'elle possédait di-

rectement ; ils ne se sont pas contentés d'éloigner les princes que leur parenté avec la maison d'Autriche pouvaient, quoique sans raison, leur faire considérer en ennemis, comme le duc de Modène et le grand duc de Toscane; ils ne se contentent même pas d'avoir dépouillé deux princes de la maison de Bourbon, le duc de Parme et le roi de Naples, et d'avoir, contrairement à tous les droits divins et humains, sacrilégement dépouillé le Pape des deux tiers de ses Etats ; il leur faut toute l'Italie, il leur faut Rome, c'est-à-dire que la Révolution croit enfin toucher au but qu'elle poursuit depuis si longtemps, le renversement de la Royauté pontificale.

Ce but sera-t-il atteint?

Si l'on écoute les organes de la Révolution, si l'on étudie les actes et les paroles des hommes qui gouvernent aujourd'hui l'Italie, si l'on fait attention au frémissement de joie qu'éprouvent tous les ennemis de l'Église et de la Papauté, si, regardant en arrière et réfléchissant sur tout ce qui s'est passé depuis sept ans en Italie, on considère l'impunité accordée à toutes les audaces de la Révolution, l'inutilité des protestations les plus énergiques et les triomphes mêmes tirés de leurs défaites par ceux qui ont juré la destruction du trône pontifical; si, enfin, on songe que, dans un mois, le drapeau français ne sera plus là pour en imposer aux révolutionnaires et que nulle autre puissance catholique ne voudra ou ne pourra déployer le sien près du Vatican, il faudra bien le reconnaître, humainement parlant, la cause du Pape paraîtra désespérée, et le 11 décembre 1866 sera la date funèbre d'où partira la chute de la souveraineté qui est à la fois la sauvegarde et le signe éclatant de l'indépendance

du Chef spirituel de l'Église, du Père de deux cents millions de catholiques.

Mais s'il y a tant de motifs de craindre, il y en a aussi d'espérer.

La France, qui va voir ses soldats quitter Rome, n'a cessé, depuis 1859, par la voix des catholiques, par la voix de ses prêtres, par la voix de ses évêques, par la voix officielle de ses représentants au Corps législatif, par la voix du Sénat, par la voix enfin du Souverain, de déclarer qu'elle veut le maintien du pouvoir temporel du Pape. Les chambres ont toujours voté dans ce sens, et une circulaire récente, signée par M. de La Valette, vient de dire bien haut, au nom de l'Empereur, qu'en rappelant ses soldats de Rome, la France y laisse la protection de sa parcle et de sa volonté. L'Empereur Napoléon III a fait plus : il a autorisé le gouvernement pontifical à lever en France une légion destinée à garder le Souverain-Pontife, conjointement avec les soldats romains et les généreux volontaires qui se sont rendus à Rome de tous les pays de la catholicité ; cette légion, composée d'hommes choisis dans les rangs de la plus belle armée du monde, ont déjà courbé leurs fronts sous la bénédiction de Pie IX ; ils seront, comme leurs frères d'armes, les dignes successeurs des héros et des martyrs de Castelfidardo.

En même temps, le monde entier tressaille. Si les calamités physiques viennent punir les désordres moraux, les forfanteries de l'impiété et les ignominies de la corruption, elles produisent aussi d'admirables dévouements qui feront violence à la miséricorde divine, et elles donnent des leçons qui porteront leurs fruits. En songeant aux commotions qui se préparent en Orient, en voyant l'ébranlement causé

dans toute l'Europe par les insolentes victoires de la Prusse, qui ne reculerait d'effroi devant les commotions mille fois plus redoutables, devant l'épouvantable ébranlement qui suivrait la chute d'un trône que la chrétienté a élevé, et qui est resté comme la clef de voûte de l'ordre européen, malgré tant de défections et d'apostasies, parce que c'est ce trône qui est le représentant le plus élevé du droit, de la justice, de la vérité, de la liberté, après avoir été la source de la civilisation des peuples modernes ! Ce ne sont pas seulement les chrétiens fidèles qui voient le vide qui se creuserait tout à coup sous les sociétés épouvantées, ce sont les hommes d'État, ce sont tous ceux que n'aveugle pas une haine stupide contre l'Église et contre Jésus-Christ, qui l'aperçoivent, et il y a là, dans ce sentiment universel, dans ces craintes instinctives des peuples et des rois, une puissance morale qui l'emportera, nous pouvons l'espérer, sur ces moyens soi-disant moraux dont la Révolution dispose.

Et, au-dessus de cette puissance morale, au-dessus des moyens humains qui contrebalancent les efforts de l'impiété, n'apercevons-nous pas la main de Dieu, toujours étendue sur son Église, et qui se montre d'autant plus visiblement que le danger est plus grand, et que les secours humains semblent s'éloigner davantage? Sans doute, Dieu, pour punir l'Italie et l'Europe, pourrait momentanément laisser triompher la Révolution; il pourrait permettre le retour des temps de persécution, le martyre ou la fuite du Souverain-Pontife; nul de nous ne saurait pénétrer ses desseins, et ce n'est qu'avec tremblement que nous devons en attendre la réalisation, en voyant combien il y a de

motifs pour que la justice l'emporte sur la miséricorde; mais ce serait aussi faire preuve de peu de foi que de compter pour rien les prières qui s'élèvent de toutes parts vers le ciel pour le Souverain-Pontife, les bonnes œuvres qui se multiplient, la charité qui se dilate, le sang des martyrs qui coule, et les vertus de l'héroïque Pontife que Dieu a donné à son Église et dont il prolonge merveilleusement les jours, sans doute pour qu'il assiste au triomphe après avoir si glorieusement soutenu le combat.

Il importe de combattre ici une erreur que partagent bien des esprits. En voyant les catholiques réclamer avec tant d'instance le maintien du pouvoir pontifical, on leur dit : Vous faites donc de ce pouvoir la condition indispensable de l'indépendance du Pape, vous croyez donc que, s'il tombe, c'en est fait de l'Église catholique; de sorte que, si nous le voyons tomber, nous pourrons dire que l'Église catholique n'est pas la véritable Église, puisque tous vos docteurs ont enseigné jusqu'ici qu'elle subsisterait jusqu'à la fin du monde. Vous ne pouvez donc sortir de ce dilemme : Si l'Église doit périr avec le pouvoir temporel du Pape, elle n'est pas divine; si elle ne doit pas périr, pourquoi vous inquiéter de ce pouvoir temporel, qui est pour le Pape une source de tant d'ennuis et qui est la cause de toutes les épreuves qu'il traverse?

Ce raisonnement est plus spécieux que solide.

D'abord, il ne suivrait pas qu'on dût abandonner le pouvoir temporel, même dans le cas où l'Église ne devrait pas périr avec lui, car il n'est pas sage d'abandonner une chose utile par la seule raison qu'elle n'est pas absolument nécessaire, et ici nous aurions à reproduire les

arguments que nous avons fait valoir avant d'entrer dans le récit des principaux événements du pontificat de Pie IX.

Ensuite, il n'est pas vrai de dire que les catholiques craignent pour l'Église quand ils craignent pour l'existence du pouvoir temporel. L'Église ne peut périr, c'est leur foi, confirmée par dix-huit siècles de luttes et de victoires. Mais si l'Église ne peut périr, il n'en est pas moins vrai qu'elle peut être éprouvée dans certains pays et même en être expulsée, comme elle l'a été pendant des siècles en Angleterre et au Japon ; il n'en est pas moins vrai que ces épreuves de l'Église sont une cause de ruine, de malheurs, de troubles pour les pays où elle les subit; il n'en est pas moins vrai que ces épreuves peuvent être la conséquence de la chute du pouvoir temporel du Pape, parce qu'il y aurait là une cause de schismes et de déchirements qui ne pourraient avoir lieu sans danger pour la tranquillité publique. Le Pape privé de son trône, c'est le Pape privé de la condition naturelle de l'indépendance, c'est le Pape, dans bien des cas, privé de la liberté, prisonnier ou incapable de faire entendre au monde la voix qui doit le remplir, d'envoyer aux évêques les instructions dont ils ont besoin, de donner aux fidèles les enseignements infaillibles qui descendent de la chaire de saint Pierre. Serait-ce là un état régulier? Serait-ce un progrès? Les temps de persécution doivent-ils donc être l'idéal à proposer? Est-il de l'intérêt des princes qu'un tel trouble soit apporté à la conscience de millions de leurs sujets? Est-il de l'intérêt des peuples qu'il n'y ait plus dans le monde une voix qui puisse crier à l'injustice : *Non licet*, et répondre à ceux qui demandent des choses centraires à la loi de Dieu : *Non possumus?* Et c'est pourquoi les catho-

liques, en demandant le maintien de l'institution qui sau
garde l'indépendance du Pape, font acte, non-seulement
bons catholiques, mais de bons citoyens, car ils demande
à la fois la conservation du pouvoir qui recommande l'
béissance à l'autorité légitime, et qui défend les droits
la justice contre les prétentions du despotisme, c'est-à-di
qui sauvegarde à la fois l'autorité et la liberté, et les fon
dans une harmonieuse unité.

Si donc le pouvoir temporel du Pape succombe, nous l
disons, ce sera un grand malheur pour l'Europe, ce ser
la consommation de la séparation entre les sociétés humain
et l'Église, la chute définitive de l'État chrétien, et le reto
à l'État païen qui ne reconnaît que la raison humaine et qu
par une conséquence nécessaire, ne peut s'appuyer que sur
force matérielle. C'est à ceux qui prétendent aimer la liber
de voir s'il leur convient de retourner ainsi au césarism
dont l'Église nous avait délivrés. Mais l'Église survivra
cette chute : dépositaire de la doctrine du salut, elle garder
toujours assez de puissance pour procurer le salut des ind
vidus qui voudront écouter sa voix, elle ne pourra pl
sauver les sociétés qui l'auront repoussée loin d'elle. Le
peuples anciens, élevés en dehors de la vérité, étaient e
proie à des révolutions perpétuelles ; ils ne trouvaient quel
que tranquillité que lorsque apparaissait un bras fort qu
comprimait violemment l'anarchie, et les trois quarts de
hommes ne connaissaient d'autre condition que celle d
l'esclavage. Les peuples modernes, soustraits à l'esclavage
par l'Église, abreuvés de liberté par le christianisme, pour-
ront-ils supporter facilement le joug des gouvernements pour
qui le christianisme ne sera plus qu'une forme usée de reli-
gion ? C'est douteux. Pour les amener là, il faudra l'emploi

de la force et de la corruption, et encore les souvenirs des époques chrétiennes empêcheront toujours les intelligences de se courber aussi bas qu'autrefois. De là des périodes d'anarchie suivies de périodes de despotisme; l'anarchie s'appellera liberté, le despotisme s'appellera autorité, et ce sera entre ces deux extrêmes que flottera dorénavent l'humanité, si Dieu permet que les desseins de la Révolution réussissent.

Si nous en étions là, nous toucherions aux derniers temps du monde; tout nous donne la confiance que nous n'en sommes pas là. Un magnifique mouvement de retour à l'Église se dessine de toutes parts: l'Angleterre voit les conversions se multiplier, les missionnaires catholiques étendent de plus en plus l'empire de Jésus-Christ; hier encore, les évêques des États-Unis étaient réunis en concile national à Baltimore, et dans ce pays protestant où il n'y avait, en 1791, que vingt-et-un prêtres, il y en a aujourd'hui 2,517; où l'on ne comptait que quelques milliers de catholiques, il y en a aujourd'hui plus da trois millions. Que disons-nous? c'est l'Église schismatique d'Orient qui s'ébranle tout entière; il y a eu déjà d'éclatants retours, et un bruit se répand d'un mouvement plus considérable encore, qui mettrait fin au déplorable schisme de Photius et de Michel Cérulaire. Nous avons raconté, ou plutôt indiqué seulement les magnifiques triomphes de l'Église pendant le pontificat de Pie IX : nous avons vu les concordats conclus, les missions encouragées et augmentées, la hiérarchie rétablie en Angleterre et en Hollande, les fêtes de la proclamation de l'Immaculée-Conception, les fêtes non moins splendides célébrées à Rome à propos de la canonisation des martyrs du Japon; Pie IX, que rien n'ébranle,

que rien n'étonne, et qui semble avoir le pressentiment, si n'a la claire révélation de prochaines victoires, Pie IX montre l'exemple à tous les catholiques : au milieu des plus grandes inquiétudes, il reste calme; pendant que la Révolution, grondant autour de ses États, réunit ses forces et fait entendre les plus terribles menaces il continue de bénir, même ses ennemis, il continue de prier, il continue d'enseigner l'Église, et se souvenant que le premier de ses prédécesseurs, saint Pierre, a remporté par son martyre une victoire décisive sur les Césars de la Rome païenne, il propose, pour le 29 juin 1867, la solennelle célébration du dix-huit centième anniversaire de ce grand événement. Le 29 juin 1867, les évêques du monde entier viendront encore à Rome, accompagnés de milliers de prêtres, de milliers et de milliers de fidèles, et, pressés autour du Pape, le vicaire de Jésus-Christ, le représentant de la plus vieille dynastie de l'Europe, ils pourront répéter ces belles paroles que nos pères inscrivaient sur leurs monnaies: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Heureux les peuples chrétiens si cette devise, qui est toujours vraie au point de vue spirituel, le redevient au point de vue temporel, et si, après tant d'erreurs et d'épreuves, ils reconnaissent que c'est sur la doctrine du Christ qu'il convient de poser les fondements de la société !

Nous devons nous arrêter ici.

La Papauté, que nous avons voulu défendre contre d'absurdes préjugés et d'infâmes calomnies, ne fait que grandir au milieu des épreuves dont elle est assaillie; bientôt on s'étonnera d'avoir pu méconnaître ses bienfaits et de l'avoir combattue. La tempête qui sévit en ce moment s'apaisera, et la lumière brillera à tous les yeux.

Si les jours que nous traversons sont mauvais, souvenons-nous que l'Église en a vu de plus sombres et de plus menaçants; si l'on peut dire qu'aujourd'hui toutes les craintes sont permises, souvenons-nous que toutes les espérances le sont également, et soyons sûrs que toutes les espérances se réaliseront.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

Ballot [illegible]

TABLE

DU TOME CINQUIÈME

Page

LES PAPES ET LE PHILOSOPHISME.

TABLE.

Pages.

PIE VI ET LA RÉVOLUTION.

PIE VII ET NAPOLÉON Ier.

PONTIFICAT DE PIE IX.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.